XIe ANNÉE — N° 1 — MARDI 1er JANVIER 1907

Le Petit Bastiais

QUOTIDIEN — 5 CENTIMES — 00001

A NOS ABONNÉS — A NOS LECTEURS, A NOS AMIS

ABONNEMENTS (Payable d'avance)

Corse ..... un an, 20 fr., 6 mois, 10 fr. | Union postale, et autres Pays: le port en sus.
Autres Départ. 22 » » 12 »

On ne répond pas des manuscrits déposés

BIBLIOTHÈQUE — BASTIA — MUNICIPALE

CALENDRIER

Circoncision.

31 DECEMBRE

SOUHAITS

1906 s'en va ! A l'heure où vous vous éveillerez dans le premier matin de l'année nouvelle, la vieille année ne sera plus qu'une chose passée, mais si près et déjà si loin de nous.

Que fut-elle pour vous ? Vous fut-elle bonne ? Gardez alors son souvenir. Laissez dans votre pensée les quelques rayons de joie qui réchauffent votre âme au cours de son printemps qui fut si beau ! Les bonnes années sont si rares !

Vous fut-elle mauvaise ? Oubliez-la, n'écrivez point de mauvais pardonnez-la. Elle est morte. Et les choses mortes ont tant de poésie ! Dans le recul des âges, les jours vécus s'enveloppent de brume [illegible] que [illegible] bien souvent [illegible] bientôt les deux [illegible] dent, les bonnes et les mauvaises. Pas pour nous former qu'elle ima[illegible]ssitude, mais chère parce qu'elle n'est plus. Songez que dans si peu de temps, [illegible] sera poussé le cri d'une [illegible] de jeunesse qu'elle fera partir de cette vie hors suite d'années quon ne retrouve plus, et qui passent, qui l'envolent malgré nos mains tendues pour le retenir.

Sans colère contre l'année écoulée, souhaitons donc à la nouvelle année pour laquelle, lecteurs amis, je vous apporte mes souhaits.

Je ne dois point pour vous d'inaccessibles carrières ; ce serait perdre votre année que de l'employer à [illegible] vains. Je ne vous souhaite pas de gagner le gros lot ; je risquerais de faire bien des mécontents : il n'y a qu'un gros lot, et le *Petit Bastiais* a tant de lecteurs ! Je ne vous parle pas de bonheur parfait, puisque, dit-on, il n'est pas de ce monde.

Mais j'augure à chacun de vous cette heureuse disposition d'esprit qui rend l'ennui moins lourd et le plaisir plus vif ; cette résignation sereine qui laisse passer l'orage, dans l'espoir du soleil qui le suivra ; et surtout cette modération dans le Désir qui en permet la réalisation. Savoir se contenter de peu est encore le meilleur secret d'une vie satisfaite ; car le bonheur, a-t-on dit, « c'est se croire heureux. »

A la jeunesse, je souhaite l'ardeur et la gaieté qui font les maisons joyeuses et les bals animés. Aux jeunes gens, de la sincérité, de la crânerie, du panache [illegible] ! Aux jeunes filles, de la douceur, de la modestie, de la bonté, car je ne saurais leur souhaiter plus de grâce.

A la vieillesse, des jours paisibles où le printemps fini revivra parmi des rires d'enfants.

Aux travailleurs, le succès qui rend l'effort utile et léger.

Aux penseurs, l'orgueil de voir germer l'idée féconde.

Aux artistes, l'ivresse de faire surgir, exquises et tangibles, les conceptions de leur cerveau.

Aux poètes, du soleil et des fleurs.

Aux enfants, de la santé et des étrennes.

Aux riches, le bonheur de donner. Aux pauvres, la douceur de bénir la Charité qui passe.

Aux heureux, des joies qui durent. Aux malheureux, l'Oubli.

Aux sceptiques, la Foi. Aux croyants, la Fierté.

A tous, pour ensoleiller vos jours, des tendresses fidèles et des amitiés durables.

A notre journal, la continuation de sa marche en avant.

Et à moi, lecteurs amis, votre aimable indulgence.

Ri-Ki-Ti

31 décembre 1906.

ERRATA. — Lire dans le « Noël ancien », de Ri-Ki-Ti, aux dernières lignes : « depuis bientôt deux mille ans », au lieu de : « depuis bientôt mille ans ».

PROPOS EN L'AIR

Premier de l'An

Peste soit de l'humanité et de toutes ses ridicules inventions ! Il n'est pas un jour du calendrier où il ne faille songer à graisser la patte à quelqu'un... ; après ça vous me direz que le patronage des saints du terpsitre almanach vaut mieux que celui de la pièce de cent sous !

Le premier de l'an est le jour le plus redoutable ; on a bien raison de dire que les débuts sont toujours pénibles.

Voulez-vous que je vous narre un de mes gais premiers de l'an, un de ces premiers de l'an qui rehausse notre orgueil de bon papa, de cher oncle ou d'estimé patron ?.. Au saut du lit, c'est toute la ribambelle des neveux qui se fait une joie de venir de bon matin troubler un juste sommeil aux sons discordants de sataniques instruments ; à chacun le petit cadeau est réglementaire, et même le plus effronté ose me dire : « Dis donc, l'oncle, tu ne me donnes que ça ! »

Après les neveux c'est la bonne, la dévouée de la maison... elle vous souhaite toute sorte de bonnes choses en visant d'un œil interrogateur la poche de votre gilet. Sur les escaliers c'est le ponctuel facteur, plus ponctuel encore ce jour là, qui me remet avec un large sourire le traditionnel calendrier avec un gros paquet de lettres où je reconnais aisément les factures du tailleur, du médecin, etc. Décidément tout le monde pense à moi aujourd'hui !

En effet, cette opinion semble se confirmer, puisque à chaque pas que je fais dans la rue c'est un coup de chapeau, une poignée de main, un souhait que je n'entends même pas. Si l'envie me prend d'entrer chez un coiffeur, c'est une véritable explosion de sympathie que n'y attend, mais aussi le spectacle d'un resplendissant plateau où le matin patron eût l'excellente idée de déposer un cercle de pièces de 5 francs, afin que la maigre pièce de 20 sous que je voudrais jeter y fasse un déshonorant contraste. Dopidement, ces gens-là savent parfaitement raser autrui !

Et partout, c'est la même surprise ! Si la soif me pousse dans un café, le garçon me présente un insolent plateau que je dois contribuer à garnir. Que l'humanité est obligeante le premier jour de l'an !

Je suis déjà dégoûté de tous ces gens dont les plats et faux souhaits ne changeront jamais rien à la marche nécessaire des choses, au malheur qui vous guette à chaque pas dans l'avenir. Et moi, savez-vous ce que je leur souhaite, à tous ces fâcheux qui m'ont gâté le tempérament ce matin ?.. Eh bien ! je leur souhaite tout simplement de ne plus se trouver sur mon chemin au prochain premier de l'an.

JACQUES.

Réceptions du 1er Janvier

Le Premier Président de la Cour d'Appel et M. le Procureur général ne recevront pas le 1er Janvier.

***

Le Général Gouverneur de la Corse ne recevra pas de visites à l'occasion du Jour de l'An.

***

M. le Sous-Préfet de Bastia ne recevra pas à l'occasion du 1er Janvier.

***

M. le Maire Gandin ne recevra pas de visites à l'occasion du 1er Janvier.

MUSIQUE MILITAIRE

Programme du 1er Janvier à 3 h

Gounko, marche,	Joubert Jules.
Le Domino Noir, ouv.,	Auber.
Scènes Napolitaines,	Massenet.
I Puritani, f.nt.,	Bellini.
Sérénade,	Turina.

Le Chef de musique, LABY

Les Contrats Maritimes Postaux

POUR LA TUNISIE

La convention passée en 1890 entre la France d'une part, l'Algérie, la Tunisie, la Tripolitaine et le Maroc, d'autre part, vient à expiration dans les premiers mois de 1908. De même que la Métropole, l'Administration tunisienne a mis à l'étude la question du renouvellement de ce contrat. C'est ce que nous explique M. Bepmale dans son récent rapport,

L'administration tunisienne a réuni les avis et les vœux des corps élus et a rédigé un projet de cahier des charges qui modifie, en le complétant, le régime en application depuis 1896 et dont il est possible de faire dès maintenant connaître les grandes lignes.

Le principale des réformes réclamées vise le nombre et la vitesse des paquebots postaux entre la France et le protectorat. D'après ce projet, cinq services hebdomadaires au lieu de trois, comme aujourd'hui, assureraient les communications.

Marseille, Bizerte, Tunis, Service rapide.

Marseille, Tunis, Service rapide.

Marseille, Bizerte, Tunis, Sfax, Ligne actuelle.

Marseille, Tunis, Sousse, Tripoli, Ligne actuelle.

Bizerte ou Tunis, Corse, Ligne nouvelle.

Le gouvernement tunisien aurait désiré sur les lignes rapides une vitesse de 18 nœuds. En présence de l'avis émis par la Commission extraparlementaire des services maritimes, il insiste pour que l'une de ces lignes doit être desservie par des paquebots filant 17 nœuds, vitesse minima adoptée pour le parcours Marseille-Alger.

Le projet prévoirait également des modifications au prix de passage des voyageurs, un maximum est fixé pour chaque classe et ne peut être dépassé que sur les paquebots filant plus de 15 nœuds. Le prix de la nourriture devrait être distinct du prix du passage et un buffet dont les tarifs seraient homologués par l'Administration installé à bord.

La sécurité des voyageurs serait assurée par l'obligation imposée aux Compagnies de diviser leurs bâtiments en compartiments étanches et distincts et par l'installation de postes de télégraphie sans fil qui permettront la permanence des communications entre chaque navire et le littoral français ou africain.

Les Compagnies devront doubler leurs services quand aux trois convoyeurs exis[illegible]

---

47 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

La Malason

Odyssée [illegible]

DEUXIÈME PARTIE

Vingt ans après

Presque aussitôt [illegible] gnarde du pavillon, [illegible] la silhouette d'une jeune fe[illegible] et vêtue d'une [illegible] coupé [illegible] vêtue.

Mlle Tassoulich [illegible] ne, elle, un cri d'épouvante, [illegible] un cri de bonheur de l'[illegible] se précipita... [illegible] Sophie et Tolina étaient [illegible] l'une de l'autre, [illegible] heureux, celle-ci de [illegible] ; celle-là de [illegible].

— Chère [illegible] murmurait-elle à ses [illegible] contre son sein comme [illegible] contre l'homme [illegible] ; et du perron, [illegible] impassible, à cette scène [illegible] nous devenons ! Et quelles [illegible] nous avez plongés depuis [illegible]...

Nous vous croyions [illegible].

— Je vous raconterai [illegible] nais accablée dans la [illegible] cune femme qui m'a recueillie [illegible] petite fille. Me voilà [illegible] quelques jours j'aurai rejoint Alexis... Je suis sauvée !...

— La malheureuse !... Elle est perdue ! pensait Mlle Tassoulich, qui n'osait la détromper et dont les sanglots redoublaient. Le sentiment de son impuissance la rendait à demi-folle.

V

UNE ARRESTATION MOUVEMENTÉE

Tandis que l'étudiante entraînait dans la maison son amie, tout en jetant au magistrat un regard suppliant dont il comprit la signification, le commissaire redescendit les marches et se dirigea vers le petit corps de bâtiment d'où était sortie la nouvelle venue, sur l'identité de laquelle la photographie remise par M. de Yarensk au préfet de police et qu'il avait dans sa poche, ne pouvait lui laisser le moindre doute.

Maintenant que sa proie ne pouvait plus lui échapper, il ne risquait rien de laisser aux deux jeunes filles quelques minutes de libres épanchements. Il semblait bien que sa mission devenait de plus en plus délicate.

— Ah ! j'aimerais mieux avoir affaire à vingt cambrioleurs ! se disait-il... Mais où, diable, était la cachette d'où elle a surgi si inopinément me croyant sans doute parti ?... Bah ! qu'importe, dès lors que je tiens le gibier !

Se disant bien que la lutte allait être d'autant plus rude que l'ennemi n'avait à lui opposer que les larmes de quatre beaux yeux — il lui quelquefois un cœur d'homme sous une charge de commissaire ! — il hésitait avant de l'engager. Il était pris d'un accès de pénibles lâcheté et trouvait odieux le rôle qu'il avait à remplir.

Cette pauvre petite n'était point une criminelle ! après tout !

Pourquoi, en somme, ne se déchargerait-il pas sur ses subalternes de cette besogne ignoble et ne confierait-il pas à deux de ses hommes la tâche de procéder à l'arrestation ?

Il redescendit vivement l'allée conduisant à la rue de la Glacière, où les agents l'avaient devancé.

Tolina racontait avec volubilité à Mlle Tassoulich, dont l'agitation ne faisait que croître, sa lamentable histoire pendant cette quinzaine, lui parlait de son enfant, de la mère Léger, son ange gardien, de son bien-aimé, à qui elles allaient sur-le-champ envoyer une dépêche.

Celle-ci ne paraissait ni l'écouter ni l'entendre.

Blême, frémissante, les yeux rouges et gonflés, la poitrine oppressée, elle faisait de surhumains efforts pour sourire. S'attendant d'une minute à l'autre à voir reparaître le magistrat, elle se creusait le cerveau pour imaginer un moyen de salut, pour trouver dans son esprit et dans son cœur des arguments assez éloquents pour toucher et fléchir cet homme. Elle allait le prendre à part, se jeter à ses genoux, s'offrir en holocauste, s'il le fallait, et lui proposer de l'arrêter à la place de Mlle de Yarensk.

Tout à coup elle fit un mouvement et pressa plus fort les mains de son interlocutrice qu'elle tenait dans les siennes. Son regard, qui ne quittait pas la fenêtre du salon, s'illumina soudain.

Elle venait d'apercevoir l'apparente retraite du commissaire...

Obéissait-il à un sentiment chevaleresque ? Et puisqu'aucun de ses subordonnés n'était plus là pour contrôler ses actes, voulait-il feindre de n'avoir rien vu, s'en tenir à son procès-verbal de perquisition, et permettre ainsi à la fugitive de disparaître ?

Allait-il tout simplement, au contraire, chercher du renfort et rappeler ses auxiliaires ?

Dans l'une ou l'autre hypothèse, il n'y avait qu'un parti à prendre. L'étudiante ne se donna pas la peine de délibérer.

Laissant brusquement dans le salon son amie stupéfaite, elle passa en hâte dans sa chambre, pour jeter un manteau sur ses épaules, poser un chapeau sur sa tête, puis revenant au bout de quelques secondes :

— Tolina ! murmura-t-elle d'une voix étranglée par l'émotion... Venez ! Venez vite !... Fuyons !

Mlle de Yarensk, interdite, restait immobile :

— Qu'avez-vous, ma chérie ?... Que se passe-t-il ? Pourquoi cette précipitation ?

— Je vous l'expli[illegible]rai... Vous avez gardé votre voiture ?

— Oui... Mais [illegible]...

— Oh ! [illegible] Fuyons ! vous [illegible] lui saisissant le bras pour l'entraîner. Il n'y a pas une minute à perdre...

— Mon Dieu ! Est-ce qu'un nouveau péril me menace ?

— Le plus grand que vous ayez jamais couru !...

Elle l'entraîna vers la salle à manger, dont elle ouvrit une des fenêtres donnant sur le côté gauche de la maison.

— Montez sur cette chaise ; je vais en placer une autre de l'autre côté pour que vous puissiez descendre.... Je passerai après vous... De cette façon, ils ne pourront pas nous voir.

Tolina, frappée de stupeur, n'avait même plus la force d'enjamber la balustrade.

— Au nom du ciel, un peu de courage ! ou vous êtes perdue !... Savez-vous ce qu'est cet homme que vous avez entrevu à votre arrivée ? C'est un commissaire de police, venu pour vous arrêter !

La convalescente poussa un cri étouffé ! Cette révélation lui rendait son énergie.... Elle fit un effort suprême, parvint à se hisser sur le rebord de la fenêtre et à se laisser tomber sur la chaise.... Sophie l'eut rejointe en un clin d'œil... Elles se précipitèrent vers la bâcher, tirèrent le pêne de la porte secrète, montèrent dans la voiture qui avait amené la pensionnaire de Mme Léger.... Le cocher lui[illegible] tranquillement sa pipe sur le [illegible] commandé le retour de sa [illegible] dernier !... Dépêchez-[illegible]

(*La suite*).

nombre des places retenu… M. Clémenceau l'endroit de ses… conflit des places disponibles. E… …e et comme M. Combes le système …ouvrent toutes de passer avec toute… …angères de chemins de fer toutes …conditions utiles pour permettre de délivrer des billets et d'enregistrer les bagages sous toute destination, port de mer ou gare quelconque de France ou de Tunisie.

Quant aux marchandises, elles seraient réparties en séries pour chacune desquelles un tarif maximum serait homologué par l'Administration ; des chambres frigorifiques devraient être aménagées pour le transport des primeurs.

Le projet de cahier des charges comprend en outre d'autres stipulations nouvelles relatives à l'exécution du service postal à bord des paquebots, et au droit de l'Etat de réquisitionner le matériel naval en cas de guerre ou de circonstances exceptionnelles. — M. C.

Votes de nos Députés

Scrutin sur l'ensemble du projet de loi concernant l'exercice public des cultes.

Nombre de votants . .	534
Majorité absolue. . .	268
Pour l'adoption . .	388
Contre	146

La Chambre des députés a adopté.

Ont voté pour, MM. Forcioli, Gabrielli, Pasquali.

MM. Gavini, Santelli n'ont pas pris part au vote.

Ce que disent les Journaux

Le Gaulois

Sur l'affichage du discours de M. Briand :

« On va placarder à nos frais, dans toutes les communes de France, la triste harangue de M. Briand. On connaît la tactique du gouvernement : persuader au pays que c'est l'Eglise qui se persécute elle-même, qu'on dépouille volontairement qui refuse l'expropriation vil'ante des évêchés et des presbytères, et bientôt, sans doute, la fermeture des édifices jusqu'ici consacrés au culte. Cette supporte manœuvre n'est-elle pas la reconnaissance officielle d'un sentiment catholique de l'immense majorité des Français ? Je ne crois pas que le gouvernement retire grand profit de cette propriété. Les citoyens sont plus simplistes qu'on ne le suppose. Ce qu'ils veulent sûrement, c'est que l'Eglise ne demande rien, qu'on lui prenne tout, et que l'ayant dépouillée, le gouvernement ne se tient pas encore pour satisfait ».

L'Echo de Paris

Sur le discours de M. Briand :

« Le ministre d'une politique de patience et de modération — c'est ainsi que s'intitulait naguère il définissait la sienne — reprenne comme impossible toute entente avec Rome, s'efforce de rejeter sur le Saint-Siège toutes les responsabilités, en qui est toujours d'une tactique commode, et pour arranger les choses dans l'avenir se berce d'on ne sait quel espoir de rébellion du clergé et des catholiques contre le Pape. Cet est enfantin après les événements de ces derniers mois, et rien ne marque mieux le désarroi où se débat le gouvernement, son impuissance à sortir de l'impasse où il s'est fourvoyé ».

La République Française

L'affichage du discours de M. Briand, le vote à 100 voix de majorité du passage à la discussion des articles, se donnent pour aux républicains libéraux l'espoir d'empêcher la nouvelle faute qui est en train de se commettre. Cette faute, elle ne résulte pas seulement de l'état présent, confus et incertain où la nouvelle loi va placer le culte catholique en France. Elle éclate avec encore plus de relief dans cette opposition, c'est vraiment le seul mot qui convienne, dont vont être victimes, par un traité légalité régulier en la forme, les catholiques français. Le Sénat, qui se montre en général assez formé aux considérations libérales, mais très attaché par contre au respect de la propriété, fera bien d'y songer. Le vote que le gouvernement lui demande consistue au profit du collectivisme le précédent le plus dangereux, et au détriment de la justice et de l'équité l'attentat le plus caractérisé qu'il soit possible d'imaginer.

Le Soleil

A propos de la discussion au Sénat :

« Ah ! le pauvre homme que ce Briand ! Ah ! le bon bourreau ! n'est écrit un vénérable, M. Delahaye. Pauvre homme, oui, en ce sens que ses cris de cyniphanie qui trompent l'opinion sur le perversité de ses intentions et le scélérat de la République des citoyens que l'hypocrisie est plus encore que la violence et la ruse.

« Pauvre homme, en effet, de ne pas voir que, si la France [illegible] de sympathie dont [illegible] l'objet, [illegible] sensation à ses dons [illegible]

Allocations Ecclésiastiques

Par arrêté du 26 décembre 1906, le ministre de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes et le ministre des finances ont approuvé l'attribution d'allocations aux ministres des cultes désignés ci-après :

Allocations de quatre ans

Bertoli, desservant à Poggioli.
Lorenzi, vicaire à Vescovato.
Paolini, vicaire à Aregno.
Allegri, desservant à Albertacce.
Pieraggi, desservant à Poggio-di-Nazza.

Allocations de huit ans

Panduli, vicaire à Lucciana.
Allegri, desservant à Volpajola.
Semidei, vicaire à Bonifacio.
Ambrosini, vicaire à Piana.
Marcantoni, desservant à Feliceto.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

CALACUCCIA. — Tout dernièrement, les fonctionnaires de Calacuccia offraient un dîner où prenaient place de nombreux convives en l'honneur de M. Grisoni, instituteur de cette commune, qu'une faveur spéciale de l'administration académique a appelé à un poste plus avantageux dans la ville d'Ajaccio.

Cet avancement est la récompense due au mérite. M. Grisoni est, en effet, le fonctionnaire modèle, consciencieux, qui ne se ménage point pour remplir sa noble mission ; il ne craint pas l'œil du maître. Pendant les cinq années qu'il a passées entre Lozzi et Calacuccia, que de peines ne s'est-il pas donné pour relever le niveau des études de ces classes ; tout en leur inspirant de la gaîté, ses chers élèves l'aimaient tendrement, ils voyaient en lui un père dévoué pour leurs intérêts ; mais aussi, le sourd a couronné l'effort : 21 élèves, dans ce laps de temps, ont obtenu leur certificat d'études primaires, et 2 ont été admis à l'examen de la bourse ; c'est beau, c'est digne du maître. Les habitants de Niolo lui en ont témoigné toute leur sympathie et leur reconnaissance à différentes reprises. M. Grisoni quitte cette chère vallée du Niolo qu'il aimait, je n'en dirai pas à la Isle, où il s'était créé de nombreux et solides amitiés ; mais le sous verra un fonctionnaire modèle et de l'ami dévoué qui sait se faire tout à tous, restera impérissable parmi nous dans la partie où l'homme réserve les grandes punitions. — Sel-Amon.

* * *

AJACCIO. — Les élections pour le renouvellement de la Chambre de commerce d'Ajaccio ont donné les résultats suivants :

MM. Pinchi, Persona et Guiderdoni ont été élus respectivement par 165, 159 et 158 voix. M. Vincent Feliciï, ancien président du tribunal de commerce, qui se présentait pour accomplir la période restante du mandat du regretté M. Dominiques de Peretti, a été élu par 186 voix. M. Nicolai a obtenu 94 voix.

* * *

GHISONI. — Jeu di dernier eut en lieu, au milieu d'une foule considérable de parents et d'amis les obsèques de M. Pascal Manfredi. Homme de bien, excellent père de famille, fonctionnaire d'élite, il emporte dans sa tombe prématurément ouverte les regrets de tous ceux qui l'ont connu. Il laisse une famille qui trouvera dans la manifestation de sympathie dont elle a été l'objet, [illegible] consolation à sa douleur.

Le deuil était conduit par [illegible] du défunt et par [illegible] Mandichelli. MM. Bandini, [illegible] général des forêts ; Dufour, [illegible] des ponts et chaussées ; Carvalho, maire, et Peretti, brigadier des forêts, faisaient les cordons du poêle.

Nous adressons à la famille Mandichelli nos sincères condoléances. — P. C.

Au « Journal Officiel »

Ministère de la Marine

M. Mandoul Toussaint, ouvrier d'Etat de 3e classe à l'inspection des fabrications de l'artillerie navale, est promu à la 1re classe.

M. Orsini Paul Emile, magasinier de 3e classe à la sous-intendance de Marseille, est promu à la 2e classe.

Ministère de la Guerre

Infanterie coloniale

M. le capitaine d'infanterie coloniale Giamocchi François, admis à la retraite est affecté sous son grade, dans la réserve, au 4e régt à Toulon.

Nécrologie

Madame Tomasi-Cipriani

C'est avec une poignante émotion qu'on a appris dans notre ville et dans tout le Cap la nouvelle de la mort de Mme Angéline Tomasi, née Cipriani, l'épouse dévouée de M. Tomasi, ancien greffier du tribunal de commerce et fille du général et sénateur comte Cipriani.

Partout on appréciait les rares qualités de cette jeune femme, ravie prématurément à l'affection de son mari, de ses enfants, de ses sœurs et de ses frères, et partout on la plaintera, car sa bonté lui gagnait tous les cœurs.

A tous nous adressons l'expression émue de nos vives condoléances.

Lycée de Bastia

Avis aux Familles

A raison de l'épidémie de rougeole et de diphtérie qui sévit en ville, le Proviseur du lycée croit devoir rappeler aux parents les prescriptions ministérielles relatives aux élèves atteints de ces maladies.

Ces élèves doivent être strictement tenus éloignés du lycée. La période d'éloignement, à partir du début de la maladie (premier jour dû l'invasion) doit être de 40 jours pour la « diphtérie » de 16 jours pour la « rougeole ».

Pour les maladies éruptives comme la « rougeole » le convalescent ne peut rentrer qu'après avoir pris 2 ou 3 bains savonneux et avoir été soumis à autant de frictions générales huileuses, portant même sur le cuir chevelu.

Les élèves que l'élève avait au moment où il est tombé malade doivent être passés dans une étuve à vapeur sous pression ou soumis à des fumigations sulfureuses, puis bien nettoyées.

Dans aucun cas, l'élève qui aura été atteint de l'une de ces maladies ne peut rentrer au lycée que muni d'un certificat médical constatant la nature de la maladie et les délais écoulés, et attestant que l'élève a satisfait aux prescriptions indiquées.

Dans l'intérêt général, et pour éviter l'invasion de la contagion au lycée, où toutes les mesures d'assainissement et de prophylaxie ont été prises pendant la durée des congés du nouvel an (désinfection au pharmol, lavage à l'eau phéniquée de tous les locaux), le Proviseur prie instamment les familles de se conformer aux prescriptions énoncées plus haut, et de ne pas renvoyer au lycée avant l'expiration des délais réglementaires, et sans avoir pris au préalable les précautions nécessaires, les enfants qui seraient tombés malades pendant la période des congés. On prendrait, en agissant autrement, une bien grave responsabilité.

Le Proviseur,
HANTZ.

Bulletin Financier

Paris, 28 décembre 1906.

Après un début satisfaisant, le marché apporte de nombreuses réalisations qui le rendent hésitant ou faible. Influencés par le nouveau, la Rente Française recule à 95.32. Sauf les Russes qui sont résistants, les Fonds Etrangers se tassent plus ou moins. Par contre les Sociétés de Crédit ne se départent pas de leur remarquable fermeté.

Une certaine froideur règne sur les valeurs industrielles en de transition. A noter

El Boleo [illegible] à 98.50. La Queensland Co… 26.50. La Canadian Gener… activement traitée aux environ… Les actions de l'Extérieure poursuivent leur mouvement et à 292.50, en hausse à l'avantage d'ultérieurs, si d'avoir donné depuis 45 ans des dividendes réguliers et rémunérateurs.

L'obligation 6 0/0 Venezuela Railway, émise à 475 frs et dont on attend l'introduction à la cote jouit d'une première répartition sur les 21 1/2 milles du réseau dont 21 1/2 milles sont déjà en pleine exploitation.

Les résultats de la souscription et les remboursements des sommes versées sur les titres non attribués aux guichets de MM. Fastoul et Cie, banquiers, 17, rue de Châteaudun, s'appliquent à la Compagnie générale des Voitures Automobiles, dont la désignation avait été omise par erreur dans notre Bulletin Financier de mercredi dernier 22 de courant.

Nos grands chemins français sont calmes.

Petite Gazette

Température Atmosphérique du 24 décembre

Thermomètre : 7 heures du matin … à midi : 7 … à 8 heures du soir … Maxima : 7 Minima : 0° 4.

Baromètre : 7 heures du matin, 767 mm à midi, 767 mm, 4 heures du soir, 768 mm. Vent, — Pour l'ensemble, N. O.

Pour l'ensemble, id.

Etat du ciel couvert

… 5 mm.

* * *

Cérémonie militaire

Par suite de la mise à la retraite de M. le colonel Keller, le commandement provisoire du 163e régiment d'infanterie a été confié à M. lieutenant-colonel d'Ilmorive.

Hier, à 3 heures, une compagnie en grande tenue de service, précédée de la musique, s'est rendue à la villa Guasco, habitée par M. Keller, et y a pris les drapeaux qui ont été portés solennellement au logement du lieutenant-colonel.

* * *

Banque de France

Le conseil général de la Banque de France a fixé le dividende du 2e semestre 1906 des actions de la Banque à 80 francs net à payer par action, à bureau ouvert, à partir du 2 janvier, sur l'émargement des MM. les actionnaires ou de leurs fondés de pouvoirs et sur la présentation des certificats.

* * *

La grève des ouvriers boulangers

Les ouvriers grévistes ont manifesté, dimanche soir, d'une drôle de façon.

Vers 5 heures, ils se sont réunis devant le magasin de la veuve L. L., rue Napoléon, et pour punir cette dernière de n'avoir pas voulu accorder le repos hebdomadaire à ses ouvriers, ils se sont livrés à des actes de violence. Après avoir brisé les vitres du magasin et jeté du pain dans la rue, ils ont assailli le fils de Mme L. et lui auraient certainement fait un mauvais parti sans l'intervention des voisins.

Une plainte a été déposée et la police informe.

* * *

Beaux Arts

L'Etat a acheté un tableau de M. Antoni représentant une « Jeune fille à la fontaine. »

* * *

Nouvelles maritimes

M. le lieutenant de vaisseau Luciardi, du port de Rochefort, a obtenu un congé, sans solde et hors cadre, pour servir aux anciens établissements Mouraille.

M. Bartoli Dominique, dessinateur de 4e classe du service des constructions navales à Brest, est désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon.

* * *

Ponts et chaussées

M. Gonnet Pierre, commis principal des ponts et chaussées de 2e classe au service ordinaire de la Corse, est attaché à la résidence de Paris au service central des acquisitions de terrains pour l'ensemble des chemins de fer construits par l'Etat sur le réseau d'Orléans et pour la construction du canal du Nord sur Paris.

Mécaniciens

Le mécan… …e classe.

Postes et Télé…

Sont inscrits sur… …tement de 1907 … de facteur princi… Il, facteur de 1re … le gîte d'expédition … classe à l'administ… M. Agelini, ex-séda… cien.

La cédratine Mo…

Aussitôt, les mala… saient mourir de fai… ratio de la diète, e… tenes d'indigestion… pour entretien en bo… de l'organisme, il faut … règle, mais une … exagérée encrasse tou… de la machine humai…

Pour éviter l'accumu… aliments, en excès, q… digérait ne peut utilise… facile à éliminer, de… leurs fermentations, … une flore microbienne … ches, il convient de ne … ser que bonne ration d… d'en faciliter l'assimilat… nant, après les repas, u… à liqueur de *Cédratine*.

* * *

Evêque excommuni…

L'évêque italien exc… …ia, qui a tenté de … à Arbelara, ann… …dra prochainement … organiser des as… …les conformes à l… Corse, il a tenté … d'autres prosély…

* * *

On demande

On demande à Ce… commes une dom… faire cuisine et appr… S'adresser au bar…

* * *

Avis

Un … …ri fam… et Agé… …tant … perdu … …rte-mon… …ce petite somme… …ront son avo… Prière de la … …r comesse, au bien d…

* * *

A céder

Cher… …eoglo tau… …m. à… …dèle et mêté… …billar… S'adresser au bureau d…

* * *

A louer

Petite bord des m… S'adresser Ville Jard…

* * *

Les rennes

Bête son parme… — …z vous long m… dous… — …comprends ! l'a… un peu très instruit … —rain, si ces v… rien, prétérera… une … un *cent de lames Mati*

…INE GA…

Pr… Cote vinaire[illegible]

« … …adaise …

Prix Bou… …

Pri… Coudray …

Bandisseuses à l'U…

…tion pour les … …son désirait à domic… …fluteur les expéd…

…ommune pouvant don… …rection à l'Union, … Sale des … Bd Paoli … H. Andre…

Départ de l'Unio…

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00002

…es Militaires

…n d'Honneur

Paris, 31 décembre.

…, capitaine du génie, o… …nance de M. le général … inspecteur général perma… travaux du génie pour l'ar… …e côtes, est nommé au grade … de la Légion d'honneur.

…utations

Paris, 31 décembre.

A Belfort, le thermomètre est descendu la nuit dernière à 23 degrés au-dessous de zéro ; et à 16e au-dessous … à Langres-Marne.

Col Supérieur … Défense Nationale

Paris, 31 décembre.

Le supérieur de la défense national s'est réuni ce matin, à l'Elysée, à la présidence de M. Fallières avait eu hier un long entretien avec le ministre de la guer…

Aucun communiqué n'a été livré à la …

…velles Maritimes

…on d'Honneur

Paris, 31 décembre.

Le Journal Officiel » publie aujourd'hui les nominations dans la Légion d'honneur, concernant le personnel de la Marine.

…uvelles Universitaires

Paris, 31 décembre.

M. Terrasse, professeur d'histoire générale, au lycée de Bastia, est nommé collaborateur auxiliaire du service de la carte géologique de France, pour l'examen des sources et captage des eaux.

…oigion d'honneur

Paris, 31 décembre.

Par décret en date du 31 décembre, dans nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur, au titre civil, on ne paraîtront que dans quelques jours au « Journal Officiel » d'un nomination du Ministère de la Justice ouvrant la marche ; elles seront suivies de celles de la Justice, des Travaux publics et des Affaires étrangères.

APPLICATION de la Loi de Séparation

…anier du Cy… …ille

… Paris, 31 décembre.

M. le cardinal archevêque de Paris prépare une lettre pastorale, qui sera lue le 13 janvier prochain dans les églises de Paris.

Le cardinal se propose d'y exposer la répartition des fidèles, la charité effective entre les paroisses riches et celles qui peuvent être dans la misère, les fortunes de … paroisses pauvres et … l'exemple de S. Richard sera suivi par tout l'épiscopat, chaque évêque se préoccupant, dès à présent, d'équilibrer les budgets de toutes les paroisses de leurs diocèses respectifs.

LA NEIGE

Paris, 31 décembre.

On signale de grandes chutes de neige dans diverses régions, particulièrement dans l'Est et dans le Nord.

A Belfort, le thermomètre est descendu la nuit dernière à 23 degrés au-dessous de zéro ; et à 16e au-dessous … à Langres-Marne.

AUX ÉTATS-UNIS

Collision de trains

38 morts — 59 blessés

Washington, 31 décembre.

Une terrible collision de trains s'est produite à Tarscotte.

Un train de voyageurs a heurté un train de marchandises à un tournant de la voie.

Plusieurs wagons et wagons ont été réduits en miettes ou incendiés.

On a ramassé sous les décombres 38 morts et 59 blessés, dont la plupart sont dans un état très grave.

Les pertes matérielles sont considérables.

La responsabilité de la rencontre n'a pu encore être établie.

EN CHINE

…opium

Conformément au récent décret pris par l'Empereur, les autorités ont ordonné la fermeture immédiate de toutes les fumeries d'opium.

Tout propriétaire d'une fumerie clandestine sera très sévèrement puni.

EN ALLEMAGNE

Un procès retentissant

Berlin, 31 décembre.

Un procès très retentissant s'ouvrira, le 8 janvier prochain, devant le tribunal correctionnel de Posen, pour complot contre M. de Koscielsky, membre de la Chambre des Seigneurs, ainsi que contre M. Chrzanowsky, membre du Reichstag, et une vingtaine d'autres Polonais.

EN ITALIE

Manifestations à Milan

Milan, 31 décembre.

Deux grandes manifestations, relatives aux affaires de France, l'une civile, l'autre anticléricale, ont eu lieu à Milan.

Les manifestations ont donné lieu à des rixes sanglantes, qui ont été réprimées grâce aux mesures de police qui avaient été prises.

La manifestation anticléricale a été en l'honneur du gouvernement … fut à la fin du meeting, qui … plus de quatre cents … un ordre du jour acclamant la politique du ministère Clémenceau a été voté à l'unanimité.

La manifestation cléricale a été plus imposante. Plus de deux mille personnes étaient réunies au siège de la société ouvrière.

Plusieurs orateurs ont pris successivement la parole pour protester contre la Loi de Séparation. Les plus applaudis ont été MM. Mari, Meda et Cornaggia, députés cléricaux.

Un ordre du jour, ainsi conçu, a été voté à l'unanimité :

« La lutte héroïque que soutiennent, au nom du Pape, nos frères d'au delà les Alpes, pour la défense des libertés religieuses, a soulevé dans notre association un écho de chaude sympathie que nous devons exprimer en envoyant un salut aux opprimés d'aujourd'hui qui seront les vainqueurs de demain. »

EN RUSSIE

LA RÉVOLUTION

Organisation révolutionnaire

Saint-Pétersbourg, 31 décembre.

Des perquisitions de la police de Saint-Pétersbourg et de Moscou, ont amené, dans ces deux villes, la découverte d'une vaste conspiration révolutionnaire, ayant des ramifications dans tout l'empire.

On a saisi une liste de vingt-sept hauts fonctionnaires condamnés à mort.

Plusieurs arrestations ont été opérées.

…élections

… la Doum…

Saint-Pétersbourg, 31 décembre.

L'ukase fixant au 19 février prochain les élections à la seconde Douma continue à faire l'objet des commentaires de la presse russe.

De nombreux meetings sont tenus pour protester contre cette date.

AVIS DE DÉCÈS

M. et Mme Vincent Gasparini, née Altieli, et leur fille ; Mme Veuve Jean Gasparini ; Mme Veuve Jean Gasparini ; Mme Veuve Jean Gasparini, née Lota ; Mme et M. Pieddi, lieutenant au 40e d'infanterie ; Mme et M. Hamant, lieutenant au 1er d'artillerie, et leur fils ; Mlle Augustine Altieli ; M. et Mme Vincent Lota ; M. Dominique Lota ; M. et Mme François Altieli ; M. Jean Modena ; Mme Fazzi, née Provosti ; M. et Mme Fenetin Provosti ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Jean-Alexandre Gasparini

leur fils, frère, petit-fils, neveu, cousin et petit-neveu, enlevé à leur affection le 30 décembre, à l'âge de seize jours, et les prient d'assister à son enterrement, qui aura lieu lundi 1er janvier, à 10 heures et demie du matin.

On se réunira à la maison mortuaire, boulevard Paoli, 18.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

Bijouterie-Horlogerie
DANESI fils
Boulevard Paoli, 16, Bastia

M. Danesi fils, ancien élève des fabriques d'horlogerie de Besançon, a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il se charge de toutes sortes de réparations de montres et pendules, à des prix défiant toute concurrence.

M. Danesi, faisant lui-même toutes les réparations, est à même de livrer un travail très soigné et garanti.

GRATUITEMENT Le T. R. Père Général, ancien supérieur de toutes les écoles de St Louis afin de vulgariser le secret du traitement exclusivement végétal usité dans ses ordres, aujourd'hui dispersé, vient de céder des dépôts dans chaque département.

Cette médication s'adresse à tous ceux qui souffrent et est d'un effet excessivement puissant pour la prompte et radicale guérison des vices du sang, dartres, dartres rhumatismales, asthme, convulsions, maux de tête, faiblesse, tumeurs, anémie, pâles couleurs, maladies de la peau et maladies secrètes, chez qui tous les malaises provenant de l'appauvrissement du sang ou des mauvaises fonctions digestives.

Ecrire sans timbre pour la réponse à *M. le Dépositaire départemental du Traitement du Père Gérôme*, à Bastia, qui lera contrôler, gratuitement, le secret de la médication.

Produits Potin

Quiconque se pique de savoir manger, connaît l'exquise précaution des produits alimentaires de la maison « Potin » de Paris.

C'est journellement par milliers, que les colis postaux de cette grande maison pénètrent dans les moindres bourgades de la France continentale.

Paris, la capitale de toutes les bonnes choses, absorbe des quantités phénoménales de produits Potin ; la Corse n'a pas échappé — et nous l'en félicitons — à leur invasion.

Aussi, avons-nous applaudi des deux mains à l'heureuse initiative prise par M. Michel Vincentelli, de nous doter d'un magasin dans lequel, les plus gourmets de nos concitoyens, pourront se procurer les meilleurs parmi les produits de la maison Potin.

C'est — métamorphose des plus heureuses dans le local de l'ancienne pharmacie Marcantetti, que M. Vincentelli a installé, avec un goût parfait, son magasin.

Nous engageons vivement les amateurs — de *bonnes choses*, à aller le visiter ; ils y trouveront, à des conditions avantageuses, tout ce qui se fait de meilleur en conserves alimentaires de toutes sortes.

Une visite au coquet magasin de … …, chez … …, saura trouver de quoi confectionner la plus succulent des réveillons.

Et Noël approche !

CÉDRATS CONFITS

Expéditions par colis postaux
Emballage soigné
A.-P. PADOVANI, 7, route du Cap, Bastia.

Grand entrepôt de Vins

CONSUL D'ALGÉRIE & D'ITALIE

ORESTE BIAGINI

5, Avenue Carnot, Bastia

2 Grands Prix, 1 Dip. d'Honneur, 6 Médailles d'or aux dernières Expositions

Vente en Gros et au Détail

La Maison ORESTE BIAGINI offre aux vins vieux et nouveaux en bordelaises ou demi-anfûts à des conditions particulièrement avantageuses. Bien que les prix soient très réduits, elle garantit les vins qu'elle livre, par jus de raisins frais, et engage les acheteurs à en faire l'essai. Des échantillons seront adressés franco sur demande.

Aperçu des prix

Vin d'Algérie, de Frontignan, de Corbières et du Roussillon, Rouge : 17 et 20 francs l'hectolitre ; Rosé et Blanc : 24 et 25 fr. l'hect.

Vins de Corse (variétés de Vescovato, Aleatico, Tallano, etc.) : Rouge 25 et 27 francs l'hectolitre ; Rosé et Blanc 26 et 28 fr. l'hect.

Ces prix s'entendent en, hors de barrière, par parties d'au moins 100 litres.

A l'occasion des fêtes de NOEL et du JOUR DE L'AN, la Maison offre aux vins fins et de liqueur aux prix suivants :

Muscat de Frontignan vieux

Par 10/ de 25 litres	85
Par 10/ de 50 litres	80
Par 10/ de 100 litres	75

Vins de Madère de Malaga et Vermouth supérieur

Par 10/ de 25 litres	95
Par 10/ de 50 litres	90
Par 10/ de 100 litres	85

Quinquina Pomponnet *et Gentiane*

Par 10/ de 25 litres	100
Par 10/ de 50 litres	95
Par 10/ de 100 litres	90

Apéritif Le Pot *et vermouth de Turin*

Par 10/ de 25 litres	105
Par 10/ de 50 litres	100
Par 10/ de 100 litres	95

La Maison tient également des vins fins vieux en bouteilles cachetées à 0.80 la bouteille. Des vins de Château — Barbers — Asti mousseux, ainsi que des vins de Champagne des meilleures marques aux prix les plus limités.

A l'occasion du nouvel an les clients de la Maison recevront un superbe Calendrier.

BIJOUTERIE - HATTEL

Joaillerie. — Horlogerie. — Orfèvrerie. — Alliances. — Articles pour Baptêmes, Première Communion, Fiançailles, Mariages.

Achat de vieux bijoux d'or et d'argent.

CHOCOLAT MENIER

COURS SECONDAIRES

de Jeunes Filles d'Ajaccio

Villa Costa — Boulevard des Etrangers

Subventionnés par l'Etat, la Ville et le Département

SEUL ETABLISSEMENT OFFICIEL A AJACCIO

Directrice : Mlle Luce OTTAVJ

Préparation à tous les examens de l'enseignement primaire et secondaire
Cours spécial de préparation au concours d'admission à l'Ecole Normale

Les Cours sont faits par :

Mlles **Gerosa**, professeur à l'Ecole Normale d'institutrices (Morale et Histoire).
Castellani, Maîtresse chargée des cours de sciences, pourvue du brevet supérieur, du certificat d'étude pédagogique, ancienne élève de l'école normale d'Ajaccio et du lycée Fénélon à Paris.
Géraldi, Maîtresse chargée des cours de lettres pourvue du brevet supérieur, du diplôme de fin d'études secondaires, ancienne élève du lycée de jeunes filles de Marseille.
Paoletti, chargée des cours primaires, pourvue du brevet supérieur.
Campiglia, professeur de musique à l'école normale d'institutrices.
MM. de **Peretti**, professeur de littérature au Collège. (Histoire, Géographie et Morale).
Marchi, professeur de littérature au Collège (Littérature et Italien).
Raud, professeur de mathématiques au Collège (sciences mathématiques).
Marili, professeur de sciences au Collège (sciences physiques).
Roux-Bédat, professeur de sciences à l'école normale (sciences mathématiques et physiques).
Poulle, professeur de dessin au Collège, (Dessin).
Mlles **Ottavy**, et M. **Ottavy**, ancien professeur du Collège.

PENSIONNAT, DEMI-PENSIONNAT ET EXTERNAT
Situation unique au bord de la mer dans des villas spacieuses
Arrangement pour la pension

ETRENNES 1907

LIBRAIRIE — IMPRIMERIE — STÉRÉOTYPIE — PAPETERIE

BASTIA, *Boulevard du Palais* **OLLAGNIER** *Rue des Jardins*, BASTIA

Trente-unième Année ***Le Petit Bastiais*** *Journal Quotidien*

GRAND CHOIX de LIVRES D'ÉTRENNES

NOUVEAUTÉS

Voyage à Travers la Corse

Un volume in-4° illustré, cart.-fers spéciaux 7,00

CARTES DE VISITE en tous genres. — Exécution irréprochable.

LES CADEAUX LES PLUS APPRÉCIÉS

PORTE-PLUMES A RÉSERVOIR ANGLAIS

Fabrication extra soignée

Les globes sont adoptés dans toutes les Écoles de Paris

Le plus parfait inventé jusqu'ici

ENCRIERS COLOMBANI à fermeture automatique élastique

GRAND CHOIX DE CARTES POSTALES ET D'IMAGES POUR LES SOUHAITS DE BONNE ANNÉE

Albums — Portefeuilles — Porte-cartes — Porte-monnaie — Sacs de Dames — Porcelaine de Saxe — Boîtes de couleurs — Agendas de Almanachs Hachette, Nodot, Drapeau, etc. — Figaro illustré — Selecta.

ABSINTHE

Edouard Pernod

La meilleure de toutes

Maison à Couvet (Suisse) et Pontarlier (Doubs)

FONDÉE EN 1827

Consommateurs ! Demandez donc partout

Un « Edouard Pernod »

Dépôt pour toute la Corse :

L.-N. MATTEI et Cie Bastia, Ajaccio, Corte

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tuiles creuses. — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER

Fers à barres, Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Pointes artificielles

TUYAUX EN FONTE, EN GRÈS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepreneur de Maçonnerie, Gendreau & Boulevard du Cardo[illegible]

Installation nouvelle

HOTEL DU CAP-CORSE

sous la gérance de Mme veuve PICOT, née STOTTO, 7, rue de l'Opéra, Bastia.

Table d'hôte. — Pension

Repas sur commande

Maison de Commission

pour les huiles

achète les autres produits de la Corse

PIERRE MONTI

Rue Félix-Beaux, 73 et 74, Toulon (Var).

Le Directeur-Gérant, L. de CESARIS.

Bastia, Imprimerie Ollagnier.

L'Art de Gagner de l'Argent à la

25 ans de succès, avis à l'Auteur les félicitations de

les plus flatteuses. — Envoi Gratis. — GAILLARD, 5, Paris.

Demandez et offrez dans tous l

PAMARO MATTEI, apéritif supér

Ordonnerie Mo

Bastia, 38, Boulevard Paoli, 33,

EUGÈNE PERICCHI, propr

Automne-Hiver 1906-190

Chaussures en tous genres pour Dames, Hom[illegible], Fillettes et Grand choix de fourrées de tous m

Assortiment complet de pan[illegible]

Prix réduits

Matériel de chaussures de luxe, Box-calf et mégis[illegible] vernent pour la maison et à des prix de bon marc[illegible] qu'à ce jour.

M. Eugène PERIC[illegible] s'assurer de prix et m[illegible] magasin du soigné [illegible] tions et de la modicité des [illegible]

La Maison des réparations

La meilleur des cigares à 0,10 sans contredit la Cigare Mat[illegible] la demander dans tous les débits. De la tenir toujours à votre disposition. Se méfier des contrefaçons.

PILULES DÉPURATIVES

GOLVIN

CHOCOLAT MENIER

XXXIIe ANNÉE N° 2 — MERCREDI 2 JANVIER 1907

00003

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia

J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.

Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

Corse . . . 10 fr. | 5 fr.

Autres Départ. 12 » | 6 »

UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Fête d'aujourd'hui : Saint Martinien.

Soleil : (heure nationale)

Lever, 7 h. 1 m. — Coucher, 3 h. 57 s.

Premier quart le 22 — Pleine lune le 30

Fête demain : Sainte Geneviève.

1er JANVIER

LE JOUR DE L'AN

L'âge change-t-il l'optique de toutes choses ? Je ne sais, mais il me semble que d'année en année, le 1er Janvier a perdu sa solennité et de sa cordialité.

L'aube pointait à peine que la fanfare municipale faisait retentir les rues de ses pas redoublés les plus entraînants, et jouait ensuite les meilleurs morceaux de son répertoire sous les fenêtres de M. le Maire et de M. le Sous-Préfet. De leur côté, la musique, les tambours et clairons de la garnison donnaient une formidable *aubade* au Général et au Colonel du régiment. Et la ville s'éveillait au milieu de ces joyeuses rumeurs.

Au fur et à mesure que s'ouvraient les portes des magasins, les voisins se donnaient l'accolade ; et aux fontaines, les servantes échangeaient force souhaits, après s'être donné une cordiale étrenne. Presque aussitôt éclatait un charivari de trompettes et de tambours. C'étaient les gamins qui étalaient dans la rue les cadeaux qu'ils avaient reçus la veille au soir.

Puis, c'était le va-et-vient des visites officielles qui, commencées dans la matinée, se continuaient pendant toute la journée jusqu'à la première heure de la soirée. C'était, sur les trottoirs, un passage ininterrompu d'habits noirs et d'uniformes. Et quels uniformes ! Je vois encore les énormes basques de leurs habits qui leur battaient les mollets et s'enflaient comme des ailes de canards prêts à prendre leur vol. Les *grosses légumes* du personnel de l'armée non combattant portaient en outre d'énormes broderies en or ou en argent. Quand à la partie combattante, elle possédait alors des shakos et des pompons auprès desquels la coiffure actuelle est bien mesquine ; ajoutez à cela un ruissellement d'épaulettes, de fourragères, de hausse-cols, de ceinturons brodés, d'écharpes tricolores. Ah ! l'armée était alors rudement étoffée, et le pékin faisait auprès d'elle piètre figure.

Et le commerce des bonbons ! Demandez plutôt aux vieux pâtissiers ; les boîtes à carton doré, peinturluré, enrubané, étaient enlevées, car quiconque était reçu dans une maison était obligé, de par l'usage, à offrir à la maîtresse du logis au moins un simple carnet avec nœud en soie. C'était une dépense assurément, mais il n'y a qu'un premier janvier dans tout le cours d'une année !

Et les colis postaux n'existaient pas ! De sorte qu'il fallait bien visiter les magasins et y faire des emplettes. Aussi les étalages étaient-ils plus riches, plus variés qu'aujourd'hui, et ils ne contribuaient pas peu à donner à la ville un air de fête tout particulier.

Dans beaucoup de familles on se réunissait, le soir du 31 décembre. On devisait joyeusement, et l'on s'embrassait au premier coup de minuit annonçant que la nouvelle année commençait.

De ces usages il ne reste plus rien, ou bien peu de choses. Est-ce un bien ? Est-ce un mal ? A un vieux troupier comme moi, qui garde pieusement le souvenir du passé, il semble que les choses allaient mieux autrefois, qu'il y avait plus d'entrain, plus de gaieté. Mais peut-être que je cède, comme tous les vieillards, à cet instinct des dernières années qui nous fait considérer le présent sous un aspect morose, parce que nous n'avons plus les illusions de la jeunesse.

Toutefois la mode des souhaits n'a pas encore disparu, et j'en profite pour présenter les miens aux jeunes camarades qui ont aujourd'hui la garde du drapeau.

Puissent-ils le promener victorieusement, le ramener sur les bords du Rhin, de ce Rhin qui a été teint de tant de bon sang français, de ce Rhin dont la rive gauche a été si souvent nôtre.

Un vieux Piingot.

Un Réveillon chez Paul de Kock

Vous doutiez-vous que l'auteur de la « Laitière de Montfermeil » eût sauvé la vie à sa mère, alors qu'il avait dix mois ?

Bien curieux, le récit que publie G. Lenotre de cette étrange aventure dans les « Annales... » C'était en 1793. La mère de Paul de Kock allait être arrêtée, envoyée à l'échafaud. Fouquier-Tinville vint perquisitionner chez elle, où il la trouva bercant son enfant :

L'enfant, étonné plutôt qu'effrayé, à l'aspect de cette figure étrangère, tendit ses petits bras vers le terrible pourvoyeur de la guillotine et partit d'un de ces éclats de rire de nouveau-né, expression délicieuse d'une de ces joies mystérieuses dont Dieu seul connaît le secret.

La mère tremblait ; la mère voulait le faire taire : elle avait pour que cette gaieté ne déplût à ces hommes sombres. Mais le bambin s'agitait, tout joyeux, et toujours riant, montrant ses gencives roses, il allongeait ses mains vers les belles plumes tricolores qui s'agitaient sur le feutre noir de l'accusateur public.

Celui-ci eut un regard étrange ; un flot de bile pâlit son visage impassible.

— C'est à toi cet enfant, citoyenne ?

— Oui, citoyen.

— C'est le fils de... ?

La mère, que les sanglots suffoquaient, fit, de la tête, un signe affirmatif.

— Son père est mort hier, ajouta-t-elle d'une voix tremblante.

Fouquier-Tinville resta un moment silencieux, puis il reprit :

— Quel âge a-t-il ?

— Dix mois.

— Il est fort, pour son âge. Où est sa nourrice ?

— C'est moi, citoyen, qui le nourris...

— Ah ! c'est toi qui...

Il sembla faire un effort, et se mordit les lèvres. L'enfant continuait de rire, les larmes de la mère coulaient, et l'homme de mort les regardait tous deux sans rien dire.

— Eh bien ! fit-il tout à coup en se tournant vers ses compagnons, je ne vois pas d'inconvénient à laisser la citoyenne "" quelques jours ici .., jusqu'à ce que le petit soit sevré par exemple.

— C'est que, fit le commissaire, tout a été saisi au nom de la loi, dans cette maison ; on va tout vendre.

— Bah, répliqua Fouquier-Tinville, la citoyenne "" rachètera son lit et le berceau de son enfant, voilà tout.

— Mais si elle n'a pas d'argent ?

— Elle est assez jolie pour trouver quelqu'un qui lui en prête, ajouta-t-il, afin de manquer, sans doute, sous cette brutalité, l'attendrissement qui le gagnait... l'attendrissement de Fouquier-Tinville !

Il tourna le dos et entraîna les autres, tandis que Mme de "" tombait à genoux et remerciait Dieu en embrassant de toutes ses forces l'enfant qui l'avait sauvée.

—

— Je puis bien vous dire, ajouta Paul de Kock, le nom de cette femme : c'était ma mère, et c'est moi qui, au maillot encore, l'arrachai à la guillotine... J'avais bon appétit et le lait était si cher qu'on dût renoncer à me sevrer avant Pâtes... Ce qu'un mouvement d'humanité, dans un cœur de tigre, avait commencé, les événements l'achevèrent : la révolution du 9 thermidor survint et, avec elle, le dernier jour de la Terreur : ma mère n'eut plus à craindre qu'on vint lui ordonner de se préparer à mourir sous prétexte que j'avais atteint l'âge où, sans elle, je pouvais vivre...

G. LENOTRE.

Petites Réflexions

LE CLOCHER

Cette grande stèle en maçonnerie, cette fière bâtisse carrée aux fentes oblongues garnies de vitraux laissant voir les cloches et prenant naissance conjointement avec une façade de l'église aura bientôt son inutilité non d'avoir été, mais d'être. S'il ne sera pas démoli le vieux clocher crevassé, branlant de vétusté, n'en sera moins démodé, abandonné aux intempéries de la nature.

Il ne sonnera plus, aux étages supérieurs, parmi les poutres encastrées à même le mur, que les stygmates des carillonneurs. Celles qui les jours solennels, les jours de réjouissance générale, sonnaient gaiement soit la douce et bourdonnante *Ciccona*, soit en notes plus claires et martelées l'*Angelus* réconfortif du matin ou celui du soir plein de recueillement et de poésie, ne seront plus. Elles ne nous avertiront plus, par leur tintement lugubre, glabre, de la mort du vieillard affectueux, de la mère chérie ou de l'enfant choyé. Jamais non plus, nous ne pourrons nous découvrir et nous signer le long des sentiers quand la nuit nous surprendra...

La petite croix simple en fer placée là-haut sur la coupole du clocher se rouillera et tombera. Puis la coupole elle-même, pendant une nuit de gros orage s'effondra, et seule les quatre murs délabrés, effrités, pitoyables, sembl'ant se tordre dans de furieuses convulsions tel un serpent blessé, résisteront toujours un peu plus. Mais comme le clocher est vieux de quelques siècles, il ne pourra toujours pas défier les éléments déchaînés en trompète, et semblables aux feuilles civières du châtaignier, une à une, les pierres les parodies de mortier auront le sort de la petite croix en fer.

Longtemps encore les ruines du clocher s'élèveront dans les airs et feront dire peut-être aux générations à venir, aux diserts romanesques, mille et mille blagues au nom de l'histoire et de la religion. Et c'est ainsi que nos fils, dans quelques centaines d'années, apprendront de nos actions, reconstruiront devant les pires attentats ? Pourquoi le crime ?

Cette enfant, où était-elle ? En quelles mains la jeune mère l'avait-elle laissée ? Où demeurait cette pauvre et digne femme qui avait recueilli Toline ? Voilà ce que Sophie ne lui disait ni ne pouvait lui dire !

Alexis n'hésita pas.

Faisant couper sa barbe, transformant sa physionomie, se grimant avec assez d'habileté pour se rendre méconnaissable, le soir même, sans avoir prévenu aucun de ses amis, il se rendait furtivement à la gare de Charing-Cross et prenait le train de Douvres. Le lendemain matin il débarquait à Paris.

VI

LE BILLET MYSTÉRIEUX

Dans la pensée de la veuve Léger, et selon ses pressantes recommandations, cette première sortie à laquelle elle n'avait consenti qu'à regret, devait être fort courte.

Il s'agissait uniquement, pour sa pensionnaire, de rassurer enfin son amie, d'apprendre d'elle l'adresse à Londres d'Alexis, de télégraphier et d'écrire au père de son enfant, qui devait être depuis près de deux semaines dans une affreuse inquiétude. Elle comptait même ramener avec elle Mlle Tassoulich, qui serait sans nul doute impatiente de voir le nouveau-né et qui ne manquerait pas de renouveler chaque jour ses visites, jusqu'au rétablissement complet de la jeune mère.

(*A suivre*).

---

48 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

La Matelassière

par

Odysse BARROT

DEUXIÈME PARTIE

Vingt ans avant

— Où faut-il conduire ces dames maintenant ? demanda l'employé de la Compagnie générale, en éteignant sa bouffarde.

— A... la gare... de Montrouge ! ... balbutia au hasard Mlle Tassoulich... Parbas ! parlez !...

Cependant il n'avait pas fallu longtemps au magistrat pour donner ses ordres.

Déjà — à l'instant même où les deux jeunes filles sautaient par la fenêtre de la salle à manger — trois inspecteurs rentraient dans le jardin...

— Ah ! ça ! mais !... nos gaillards font de la gymnastique là-bas ! exclama l'un d'eux qui les avait aperçues en dépit de la précaution prise. Monsieur le commissaire ?

— Qu'est-ce que cela signifie ? se demanda celui-ci, tout pensif... Es-ce qu'il y aurait une seconde issue ?

Les agents s'élancèrent, de toute la vitesse de leurs jambes... Leur chef, furieux d'avoir été joué, d'être la dupe de son bon cœur, les suivait de près...

En moins d'une minute, ils avaient franchi la centaine de mètres qui les séparaient du petit bâtiment que l'on avait eu le tort d'explorer trop superficiellement. Ils n'eurent pas de peine à découvrir la porte. Sophie, hélas ! dans son trouble et dans sa précipitation, ne l'avait fermée qu'à l'aide d'un loquet, au lieu de donner un double tour à la serrure.

Sans cette négligence, bien explicable en un pareil moment, Mlle de Yaroslk était sauvée ! Avant qu'ils n'eussent enfoncé le panneau de chêne, le fiacre aurait été hors d'atteinte !

Les agents, aiguillonnés par l'amour-propre professionnel et plus encore par l'appât de la large gratification qu'avait promise le riche boyard, parvinrent à rejoindre la voiture, se jetèrent à la tête du cheval.

Les deux femmes poussent des cris déchirants... La nuit approche ; de nombreux ouvriers revenant du travail entourent le fiacre, prennent parti naturellement pour deux faibles femmes ; un groupe menaçant étreint les mouchards, les réduit à l'impuissance, dégage le cocher qui fouette sa bête.

Mais la vue du commissaire qui secourt enfin, essoufflé, tout en soignant son écharpe, suffit pour intimider la foule, qui se disperse aussitôt prudemment en craignant la rousse... Les agents, dégagés, et négligeant de venger les horions qu'ils ont reçus dans la bagarre, reprennent la poursuite au pas de course et ne tardent pas à rattraper les fugitives.

Cette fois le moindre espoir n'était plus permis : tout était bien perdu. On ne pouvait plus compter sur la bienveillance du fonctionnaire, qui, intimant à Mlle Tassoulich l'ordre de descendre et de regagner sa demeure, prit sa place dans le coupé à côté de Toline évanouie, malgré les protestations indignées et les prières de l'étudiante en médecine, qui sollicitait au moins la grâce d'être arrêtée aussi, d'accompagner en prison son amie. Le magistrat fut inflexible.

— Rassurez-vous ! dit-il d'un accent comminatoire. Vous aurez sans doute, avant peu, de mes nouvelles !

Il ne pouvait être question pour lui, bien entendu, de conduire sa victime au Dépôt, ou à Saint-Lazare, ou même à la Permanence de la Préfecture. Selon les instructions qu'il avait éventuellement reçues, il se rendit sur-le-champ au *Grand-Hôtel* où était descendu M. de Yaroslk.

Une demi-heure plus tard, Toline, à peine tirée de son évanouissement, à demi-folle de douleur, était remise entre les mains de son père.

Un pareil événement ne pouvait passer inaperçu.

Le lendemain, sous des titres divers : *Une arrestation mouvementée... Enlèvement d'une héroïne d'aventure... L'épilogue d'un enlèvement*, etc., paraissait dans tous les journaux une note identique, dont l'administration elle-même avait fourni le texte, et qui faisait en termes d'une réserve et d'une sobriété calculées, et sans en désigner les héroïnes autrement que par de vagues initiales, le petit drame de la rue de la Glacière.

Par égards pour la noble famille étrangère, et pour ménager à la fois Mlle de Yaroslk et l'infortuné père, et laisser ignorer à celui-ci, si faire se pouvait, toute l'étendue du déshonneur de sa fille, le récit officieux passait sous silence les détails les plus graves de ce triste roman, la situation particulière de la maîtresse du nihiliste et sa maternité récente.

Quarante-huit heures après, en même temps qu'il lisait dans les journaux français le fait-divers rédigé par la police, Valdroff recevait de Sophie une lettre désespérée où elle lui donnait tous les détails bien systématiquement dans l'ombre par la presse, et lui apprenait qu'il était père d'une jolie petite fille dont la mère, hélas, était pour lui perdue sans retour !

— Sans retour ?... Non ! s'écria-t-il avec rage en frappant du poing la table de chêne placée devant lui... Je saurai bien la reconquérir.

Mais cette enfant, venue au monde dans de si étranges circonstances, qu'était-elle devenue ? Quel sort lui réservait M. de Yaroslk ? Cet homme, implacable dans sa colère et dans son orgueil, reculerait-il pour s'en débarrasser, pour sauver ce qu'il appelait l'honneur de sa maison, reculerait-il devant les pires attentats ? Devant le crime ?

Où était-elle ? En quelles mains la jeune mère l'avait-elle laissée ? Où demeurait cette pauvre et digne femme qui avait recueilli Toline ? Voilà ce que Sophie ne lui disait ni ne pouvait lui dire !

Alexis n'hésita pas.

Faisant couper sa barbe, transformant sa physionomie, se grimant avec assez d'habileté pour se rendre méconnaissable, le soir même, sans avoir prévenu aucun de ses amis, il se rendait furtivement à la gare de Charing-Cross et prenait le train de Douvres. Le lendemain matin il débarquait à Paris.

VI

LE BILLET MYSTÉRIEUX

Dans la pensée de la veuve Léger, et selon ses pressantes recommandations, cette première sortie à laquelle elle n'avait consenti qu'à regret, devait être fort courte.

Il s'agissait uniquement, pour sa pensionnaire, de rassurer enfin son amie, d'apprendre d'elle l'adresse à Londres d'Alexis, de télégraphier et d'écrire au père de son enfant, qui devait être depuis près de deux semaines dans une affreuse inquiétude. Elle comptait même ramener avec elle Mlle Tassoulich, qui serait sans nul doute impatiente de voir le nouveau-né et qui ne manquerait pas de renouveler chaque jour ses visites, jusqu'au rétablissement complet de la jeune mère.

(*A suivre*).

dront sans surprise aucune que les dernières ruines des clochers survivants servaient au clergé de potences pour les pécheurs...

***

Lorsque à un détour de la route on aperçoit la masse informe, grisâtre des maisons du village, le *campanile* superbe de majesté sereine, de cette majesté qu'ont les choses mortes, émerge des toits, et semble dire : Je suis là, sentinelle fidèle de ma bourgade, prêt à donner l'alarme... A sa vue on se sent rentrer. Le clocher est l'image du village qui nous donna le jour. Il représente la vie passée, les scènes agréables de l'enfance, les pleurs, les rires, tout un feuillis de souvenirs qu'on ne peut évoquer sans un serrement de cœur à l'âge d'adolescent, au moment où l'on est à même de comprendre les heures vécues pleines de regret nostalgique...

Et dans la pensée de celui que les exigences de la vie ont fait s'en aller loin, bien loin du village aimé, le clocher sera devant lui comme une obsession constante, lorsqu'un souvenir attendrissant de famille se réveillera dans son cœur soucieux d'inquiétude. Rien ne pourra revivre dans sa mémoire sans que le clocher ne serve de cadre à la chose remémorée...

Pour terminer, le « clocher c'est la Patrie ! » Et lorsqu'il ne sera plus ?...

FRANÇOIS FAMO.

MARIAGE SELECT EN EGYPTE

La coquette ville d'Ismaïlia, florissante dans l'ouest du lac Timsah, sur les bords du Canal Maritime de l'Isthme de Suez, était toute en fête, le 18 du courant, à l'occasion de la célébration du grand et brillant mariage de notre excellent ami M. A. Dominici, Bonadieu-Arôt, attaché à la Direction du Contentieux de la Compagnie du Canal de Suez, à El-Kantara, avec la toute jeune et gracieuse Mlle Jeanne Colombani, fille du sympathique et distingué M. Jacques Colombani, de Bastia, chef de la comptabilité générale du Trésor Central de la Compagnie de Suez, et de Mme Mary Colombani, née Mannoni-de-Casoni, d'Ajaccio.

La jeune mariée, dans sa riche et superbe toilette de noce blanche ornée de superbes perles de Damas, était toute joyeuse, resplendissante de grâce et de fine beauté ; elle était conduite à l'autel par son père, pendant que, sur le grand péristyle de l'église des Jésuites Français, la musique du 8e Régt Egyptien de Infanterie faisait entendre les meilleurs morceaux de son répertoire exquis.

Les témoins de la mariée étaient M. le prince d'Arenberg, président du Conseil d'administration de la Compagnie du Canal, à Paris, et M. Dominique Chiavinelli, greffier des tribunaux mixtes du Caire, son oncle, avec du marié étaient M. le comte de Serrigny, Agent supérieur diplomatique du Suez, en Egypte, et M. de la Valette, directeur général des Domaines Communs du Canal, à Port-Said.

Sur le grand escalier de l'Impératrice Eugénie, et à l'intersection des squares Champollion et de Lesseps, avaient été dressés, par les indigènes du service du Transit, deux magnifiques arcs de triomphe en Talem du pays, du style mauresque, sur les attiques desquels flottaient des dais et des bannières franco-égyptiens entrelacés à de superbes croissants turcs, aux multiples couleurs locales. Les parements de la façade principale de l'église avaient été également décorés de tentures hiéroglyphiques et de tapis symboliques orientaux, aux nuances vives et variées du plus bel effet, par les soins gracieux du jeune peintre-décorateur du Canal, sous l'aimable et habile direction de M. Pouré, architecte en chef de la Compagnie. A la première sierre d'une « fantasia » de cavaliers arabes exécutée devant le ville de M. Colombani, par les fellahs et fellahines d'Ismaïlia, toute une foule se portait aux abords de l'église, où se pressait ensuite une assistance élégante et choisie d'invités arrivés du Caire, d'Alexandrie et de Port-Said, pour témoigner aux jeunes époux leurs sincères hommages et leurs meilleurs vœux de bonheur.

Le Révérend Père Supérieur des Jésuites qui officiait dans l'heureuse circonstance, a prononcé une allocution des plus éloquentes et des mieux senties, et, au moment où les jeunes mariés étaient prosternés au maître-autel pour échanger leurs foi et leurs anneaux et recevoir la bénédiction nuptiale, le grand orgue de l'église faisait retentir ses grands airs de symphonies modelée par M. R. Saint-Pierre de Marzaigle, ingénieur de section du Suez, musicien amateur de grand talent qui accompagne ensuite avec une maestria remarquable l'excellent artiste, M. Bourgeois, premier baryton de l'opéra khédivial, qui, sur les instances de l'assistance, a bien voulu fonctionnaire.

***

AZZANA. — Nous apprenons avec le plus vif plaisir et nous sommes heureux d'annoncer aux nombreux lecteurs du *Petit Bastiais*, que M. l'abbé Antonietti, originaire d'Azzana, a été nommé curé-doyen de la belle et importante paroisse du Carbet (Ile de la Martinique), et chevalier honoraire du diocèse de Saint-Pierre.

Plusieurs prêtres de la Corse ont connu M. Antonietti au grand séminaire d'Ajaccio et en conservent encore de son directeur de caractère, de sa modestie et de sa piété.

Mgr de Cormont, évêque de Saint-Pierre, a voulu récompenser les services que notre cher et digne compatriote a rendus à son diocèse dans les divers postes qu'il a occupés depuis plus de vingt ans qu'il se trouve à la Martinique.

Nous adressons nos meilleures et plus cordiales félicitations à notre vieil ami et nous remercions Sa Grandeur Mgr l'Evêque de Saint-Pierre d'avoir honoré ainsi notre vénéré compatriote. — M.

***

CERVIONE. — Nous apprenons avec une véritable satisfaction l'avancement mérité de deux vaillants soldats, appartenant au noble corps de la gendarmerie.

M. Daussi, maréchal des logis à Cervione, vient d'être nommé maréchal des logis chef à Piedicroce, et M. Michaud, brigadier à cheval à Sainte-Lucie-de-Tallano est promu au grade de maréchal des logis sur place.

Voilà deux sous-officiers qui reçoivent la juste récompense de leurs brillants services. Nous avons pu apprécier la correction de l'un et de l'autre dans l'accomplissement de leurs devoirs et leur tact à concilier au devoir parfois pénible, avec les exigences quelquefois injustifiées des populations.

MM. Daussi et Michaud, par leur droiture de caractère et leur esprit de conciliation, auront toujours su faire apprécier par leurs chefs et estimer par les populations avec lesquelles ils sont obligés de maintenir d'excellents rapports.

Nos félicitations les plus cordiales à ces officiers de gendarmerie.

De pareils avancements honorent ceux qui en sont l'objet autant que les chefs qui les proposent ou les signent. — C. C.

Au « Journal Officiel »

Ministère de la Guerre

M. Bolelli, capitaine au 65e d'infanterie, passe au 1er rég. de tirailleurs algériens.

M. Cornaggiani, capitaine au 152e, passe au 55e.

M. Colonna-Ceccaldi, capitaine au 42e d'infanterie, passe au 114e.

M. Ghenelli, lieutenant au 91e, passe au 24e.

M. le lieutenant Pagnani, du 5e rég. d'artillerie, est classé au 6e, à Rennes.

Infanterie coloniale

M. le chef de bataillon Ansaldi, du 3e rég. de tirailleurs tonkinois, passe au 4e rég. d'infanterie coloniale.

Armée territoriale

M. Corti, sous-lieutenant de réserve au rég. de Privas, passe au 15e territorial.

M. Perelli, sous-lieutenant au 116e territorial, passe au 27e.

M. Roghi, lieutenant au 108e, passe au 101e.

M. Florini, lieutenant au 144e, passe au 108e.

M. Archambaud Regnard des Coudrées, capitaine au 116e, passe au 114e.

M. Fiaschi, chef de bataillon au 116e territorial, passe aux services spéciaux de la 15e région.

Contributions diverses

Sont nommés commis de 2e classe des contributions diverses en Algérie, MM. Dussaut Louis-Albert-Xavier, sous-officier rengagé, affecté au département d'Oran ; et Colombani Marc-Antoine, sous-officier rengagé, affecté au département de Constantine.

Prisons

M. Buzzichelli Louis, gardien-chef de 2e classe à la maison d'arrêt de Saint-Dié, est nommé en la même qualité à la prison d'arrêt de Toulon.

Lycée de Bastia

Avis aux Familles

A raison de l'épidémie de rougeole et de diphtérie qui sévit en ville, le Proviseur du lycée croit devoir rappeler aux parents les prescriptions ministérielles relatives aux élèves atteints de ces maladies.

Ces élèves doivent être strictement tenus éloignés du lycée. La période d'éloignement, à partir du début de la maladie (premier jour de l'invasion) doit être de 40 jours pour la « diphtérie » de 16 jours pour la « rougeole ».

Pour les maladies éruptives comme la « rougeole » la convalescence ne peut rentrer qu'après avoir pris 2 ou 3 bains savonneux et avoir été soumis à autant de frictions générales huileuses, portant même sur le cuir chevelu.

Les vêtements que l'élève avait au moment où il est tombé malade doivent être passés dans une étuve à vapeur sous pression ou soumis à des fumigations sulfureuses, puis bien nettoyés.

Dans aucun cas, l'élève qui aura été atteint de l'une de ces maladies ne peut rentrer au lycée que muni d'un certificat médical constatant la nature de la maladie et les délais écoulés, et attestant que l'élève a satisfait aux prescriptions indiquées.

Dans l'intérêt général, et pour éviter l'invasion de la contagion au lycée, où toutes les mesures d'assainissement et de propylaxie ont été prises pendant la durée des congés du nouvel an (désinfection au phormol, lavage à l'eau phéniquée de tous les locaux), le Proviseur prie instamment les familles de se conformer aux prescriptions ci-dessus plus haut, et de ne pas renvoyer au lycée avant l'expiration des délais réglementaires, et sans avoir pris au préalable les précautions nécessaires, les enfants qui seraient tombés malades pendant la période des congés. On prendrait, en agissant autrement, une bien grave responsabilité.

Le Proviseur,
HANTZ.

Bulletin Financier

Paris, 29 décembre 1906.

Après avoir faibli légèrement jusqu'à la réponse des primes, le marché en clôture dernière séance de l'année, se raffermit. Notre Rente s'élève, comme la veille, à 95.22. Les Fonds Etrangers sont bien tenus. Russes très fermes. Nos Sociétés de Crédit sont toujours bien disposées : Crédit Foncier 692, Crédit Lyonnais 1.691, Société Générale 661, Comptoir National d'Escompte 697, le bilan de ce dernier établissement au 30 novembre accuse, à l'actif, les augmentations suivantes : encaisse 9 millions, portefeuille 12 millions, reports 2 millions et divers 2 millions. La Banque de Bordeaux s'inscrit à 816.

La valeurs industrielles et de traction sont calmes. Le Rio revient à 2.256. Le Bec Auer reste ferme à 922. L'obligation nouvelle de 5 0/0 Victoria Mines se négocie à 14 1/2. Nouvelle avance à 760 de l'Electrique Electrique.

La Banque, l'Emprunt 5 0/0 or de Colombie est demandé à 434.50 et celui d'Antagnes à 456. Le Laurium Grec est ferme à 94. La Queensland Copper se tient à 20 frs. Les Aciéries de Pontchevo s'inscrivent à 230. La Cie Générale des Voitures Automobiles est toujours active à 136. La Société Paul Cotin accentue son mouvement ascensionnel à 101.50. La Rio-Tinto passe à 448.50 et l'action Port et Magasins de Paris Austerlitz à 278.50. La General Motor Cab reste en bonne tendance à 139 la enfoncé et 17.25 Nordinaire. L'obligation Nord-Ouest du Brésil est bien tenue à 442, Cerveni-Breg note 240. La Saint Raphaël Quinquina se maintient à 110. La Canadian General Mining est ferme à 58.50, la New Kaffirs s'échange à 23 frs. La Société Hispanique de Mines est l'objet d'un bon courant de demandes à 50 frs. La Cie Fermière des Charbonnages de Prokhorow vaut 389 l'action privilégiée, et 474 l'ordinaire. Les Mines de Baryum Frangeiro finissent à 142. L'action du chemin de fer Piræo-Athènes Péloponèse se traite à 92.75. La Capillitas Copper est à 70 frs.

Sur le marché libre, l'action Zinc de Teruel a des transactions très suivies à 423 frs.

Rappelons que les obligations 6 0/0 de la Venezuela Central Railway, prix d'émission 475 frs, dont on attend l'inscription à la cote, sont abonnées au timbre français.

Nos grands Chemins sont peu traités.

Petite Gazette

Aubade

La fanfare *La Lyre Bastiaise* n'a pas manqué de saluer à l'aube de cette nouvelle année les principales autorités, et, selon son habitude, elle s'est arrêtée aussi devant les bureaux du *Petit Bastiais*.

Nous remercions sincèrement de cette attention le distingué chef, M. Sanveur Aymo, et tous ses collaborateurs, en exprimons nos meilleurs vœux pour la prospérité de leur société.

Décès

M. Vincent Gasparini, le sympathique propriétaire de la Brasserie de la place Saint Nicolas, vient d'avoir la douleur de perdre son dernier né.

A dix heures et demie le cercueil de ce petit ange a été porté à l'église Saint Jean.

Plusieurs belles couronnes avaient été offertes par des parents et des amis.

Le deuil était conduit par M. Vincent Gasparini, son beau-frère, M. le lieutenant Paoli, et son oncle, M. Jean Modena, entourés d'une foule considérable d'amis.

Nous présentons nos condoléances à M. et Mme Vincent Gasparini et à leur famille.

Postes et Télégraphes

M. François Agostini est nommé surnuméraire des postes et télégraphes à Nice (recette principale).

M. Agostini est le petit fils, par sa mère, du regretté capitaine Bonerandi.

Le Provençal de Paris

Nous apprenons l'apparition, pour le 6 janvier prochain, du *Provençal de Paris*, grand journal hebdomadaire, à six colonnes, créé spécialement pour les habitants et les originaires des différentes régions du Midi provençal.

Le Provençal de Paris ne se bornera pas à défendre les intérêts matériels des cent mille provençaux du département de la Seine ; il s'occupera aussi des intérêts agricoles et commerciaux de la Provence ; il étudiera toutes les questions d'intérêt local et régional, ne publiera que des informations inédites et des illustrations d'actualité.

Le Provençal de Paris s'est assuré la collaboration des élus des départements intéressés ainsi que des provençaux les plus éminents. Ses bureaux sont, à Paris, 58, rue Rodier (IXe).

Réouverture de classes

Mlle Puccio prévient les parents de ses élèves, que la réouverture de ses classes aura lieu le jeudi 3 janvier courant, dans son nouveau local, boulevard de Cardo, 7 au 1er.

Entrée des classes, côté du jardin.

DEMI-PENSIONNAT — EXTERNAT SURVEILLÉ — EXTERNAT.

A louer

Villa au bord de la mer.
S'adresser Villa Kormaria.

BIJOUTERIE MATTEI
Bastia — 26, Rd Paoli, — Corse
Joaillerie. — Horlogerie. — Orfèvrerie. — Alliances. — Articles pour Baptêmes, Première Communion, Fiançailles, Mariages.
Achat de vieux bijoux d'or et d'argent.

COURS SECONDAIRES
de Jeunes Filles d'Ajaccio
Villa Costa — Boulevard des Etrangers
Subventionnés par l'Etat, la Ville et le Département
SEUL ETABLISSEMENT OFFICIEL A AJACCIO
Directrice : Mlle Luce OTTAVJ

Préparation à tous les examens de l'enseignement primaire et secondaire
Cours spécial de préparation au concours d'admission à l'Ecole Normale

Les Cours sont faits par :

Mlles **Gersac**, professeur à l'Ecole Normale d'institutrices (Morale et Histoire).
Castellani, Maîtresse chargée des cours de sciences, pourvue du brevet supérieur, du certificat d'étude pédagogique, ancienne élève de l'école normale d'Ajaccio et du lycée Fénélon à Paris.
Géraldi, Maîtresse chargée des cours de lettres pourvue du brevet supérieur, du diplôme de fin d'études secondaires, ancienne élève du lycée de jeunes filles de Marseille.
Paoletti, chargée des cours primaires, pourvue du brevet supérieur.
Campiglia, professeur de musique à l'école normale d'institutrices.
MM. de **Peretti**, professeur de littérature au Collège. (Histoire, Géographie et Morale).
Marchi, professeur de littérature au Collège (Littérature et Italien).
Rand, professeur de mathématiques au Collège (sciences mathématiques).
Marili, professeur de sciences au Collège (sciences physiques).
Bouxhédai, professeur de sciences à l'école normale (sciences mathématiques et physiques).
Poullie, professeur de dessin au Collège, (Dessin).
Mlles **Ottavy**, et M. **Ottavy**, ancien professeur du Collège.

PENSIONNAT, DEMI-PENSIONNAT ET EXTERNAT
Situation unique au bord de la mer dans des villas environnées de jardins
Arrangement pour la pension

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00004

Légion d'honneur

Paris, 1er janvier.

Ministère des Affaires Etrangères

M. Joseph Arène, consul général de France, à Livourne, est nommé officier de la Légion d'honneur.

Ministère de la Justice

M. Levie, président du tribunal de 1re instance d'Ajaccio, est nommé au grade de chevalier de la Légion d'honneur.

Ministère de l'Intérieur

M. Gaston Fantauzzi, ancien président du Tribunal de commerce de Bastia, vice-président du Conseil général de la Corse, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Ministère des Travaux Publics

M. Emile Pinelli, sous-ingénieur des ponts et chaussées, membre du Conseil général de la Corse, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Nouvelles Militaires

TABLEAU D'AVANCEMENT

Infanterie

Paris, 1er janvier.

M. Maurel, capitaine d'infanterie breveté, officier d'ordonnance de M. le général gouverneur de la Corse, est proposé pour le grade de chef de bataillon.

AU BANQUET ANNUEL des Douaniers

Discours de M. Santelli, député

Paris, 1er janvier.

Aujourd'hui a eu lieu le banquet annuel de la « Société amicale et fraternelle des Agents du service actif des douanes. »

M. Santelli, député de Calvi, qui assistait à ce banquet, a prononcé un discours qui a été haché à plusieurs reprises, par les applaudissements de toute l'assistance.

« J'apporte, a dit l'orateur, aux douaniers de Paris, le salut fraternel de leurs camarades de la Corse. »

Cette belle fête s'est terminée par une brillante réception, à laquelle assistèrent toutes les familles des sociétaires.

M. LOUBET

Paris, 1er janvier.

A l'occasion du Nouvel An, M. Emile Loubet, ancien président de la République, a rendu visite à M. Fallières.

Le Président de la République s'est empressé de rendre sa visite à son ancien collègue.

France et Russie

Paris, 1er janvier.

A l'occasion du nouvel an, S. M. Nicolas II a adressé un télégramme d'affectueuse sympathie au Chef de la nation amie et alliée.

M. Fallières a immédiatement répondu par des souhaits pour l'Empereur, la famille impériale et la nation russe.

A L'ÉLYSÉE

Réceptions du 1er Janvier

Paris, 1er janvier.

M. Fallières a présidé, cette année, pour la première fois, aux réceptions traditionnelles du 1er janvier.

A 10 heures un quart, le président de la République, entouré des ministres et sous-secrétaires d'Etat, du secrétaire général de la présidence, des officiers de sa maison militaire et du chef de son secrétariat particulier, a reçu M. Antonin Dubost, président du Sénat, et M. Brisson, président de la Chambre des députés, accompagnés des bureaux des deux Chambres.

M. Fallières quittait, à 11 heures, l'Elysée, accompagné des mêmes autorités, et se rendait au palais du Luxembourg, chez le président du Sénat ; puis, à 11 heures et demie, au palais Bourbon, chez le président de la Chambre.

Réception du Corps diplomatique

A deux heures de l'après-midi, le chef de l'Etat, ayant auprès de lui les ministres, les sous-secrétaires d'Etat, le grand Chancelier de la Légion d'honneur, le général gouverneur militaire de Paris, le secrétaire général de la présidence, les officiers attachés à sa personne, a reçu le corps diplomatique au grand complet, qui lui a été présenté par son doyen, le comte Tornielli, ambassadeur d'Italie.

Discours du comte Tornielli

Le doyen du corps diplomatique a exprimé la confiance des nations européennes dans une paix durable, pour laquelle la France ne cesse de déployer ses efforts, qui ont toujours été couronnés de succès.

« L'œuvre de concorde et de paix, a dit le comte Tornielli, a été continuée sans relâche depuis un an.

« Les gouvernements ont témoigné, plus que jamais, l'importance qu'ils attachent au règlement de leurs intérêts par les transactions internationales.

« L'esprit général de solidarité humaine a eu l'occasion de se montrer lors des désastres qui marquèrent l'année 1906.

« L'opinion universelle sera, dans l'avenir, un coefficient décisif de l'œuvre conciliante de la diplomatie. »

L'ambassadeur d'Italie a terminé son discours par des souhaits de bonheur, de longue et féconde administration du pays, à M. Fallières, et par des souhaits de prospérité à la Nation Française.

Réponse de M. Fallières

Le Président de la République a remercié le corps diplomatique des vœux qu'il venait de formuler pour la France et son représentant.

« Vous avez, a-t-il ajouté, excellemment défini les principes qui prévalent dans le règlement des rapports internationaux.

« L'esprit de concorde et de transaction, le respect du droit d'autrui, le souci de l'opinion s'imposent à la conscience universelle.

« Je souhaite que l'année 1907 soit prospère au développement de l'œuvre de concorde et de paix qui est l'idéal commun de la France et des pays que vous représentez. »

LE MINISTRE DE LA GUERRE en Tunisie

Paris, 1er janvier.

M. le général Picquart a quitté dans la soirée Paris se rendant à Toulon, où il s'embarquera demain sur le *Condé* à destination de Bizerte.

Le ministre de la Guerre est accompagné du général Bun, chef d'état-major général de l'armée ; du général Lamothe, inspecteur de l'artillerie pour la défense des côtes ; du contre amiral Aubert, chef d'état-major général de la marine ; du général Marcy, inspecteur du génie pour la défense des côtes ; du chef d'escadron Targe, sous-chef du cabinet ; du lieutenant Devays, officier d'ordonnance.

AVIS DE DECÈS

Mme veuve Farinole, née Gavini ; M. Semplena Farinole ; Mlles Elisabeth, Germaine, Geneviève Farinole ; M. Vincent Farinole ; Mme de Casabianca-Farinole, M. Denis de Casabianca, médecin principal à Amélie-les-Bains, et leurs filles ; Mlle Léonie Farinole ; Mme de Sélancy-Farinole, M. Jean de Sélancy, lieutenant au 161e régiment d'infanterie à Bonifacio, et leurs enfants ; M. Antoine Gavini, député ; Mme Jourdan Pietri, née Gavini et M. Jourdan Pietri, ancien conseiller général, et leurs enfants ; M. Sébastien Gavini, conseiller à la Cour d'appel, et ses enfants ; Mme de Cevalla, née Gavini, M. Jean-Baptiste de Cevalla, notaire, et leur fille ; Mme Lota, née Gavini et ses enfants ; M. Denis Gavini, capitaine au 8e régiment d'artillerie à Nancy, Mme Gavini, née Nadal et leurs filles ;

Les familles de Worms-Gentile de Saint-Florent, Colonna-Cesari de Portovecchio, François Pinelli de Marseille, Gavini de Campile, ancien préfet, Paganelli de Zicavo, Marie Rossi, Valery, de Bilzarn, Sébastien Pietrini, Rochaid Dahdah ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Joseph Farinole
Licencié en droit,
Ancien Membre du Conseil général de la Corse

leur époux, père, frère, beau-frère, oncle, neveu et cousin germain, décédé à Bastia, le 1er janvier 1907, à l'âge de 44 ans, muni des Sacrements de l'Eglise.

Les obsèques auront lieu à Bastia, le jeudi 3 janvier, à 10 heures du matin.

On se réunira à la maison mortuaire, boulevard de Cardo.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

AVIS DE MESSE

Les messes qui seront célébrées demain jeudi, 3 courant, dans l'église Saint Jean-Baptiste, seront dites pour le repos de l'âme de Madame

Marie-Sydonie Placquet
Née Delacourt

La fatale assignera à la messe de 9 heures.

CÉDRATS CONFITS
Expéditions par colis postaux
Emballage soigné
A.-P. PADOVANI, 7, route du Cap.
Bastia

GRATUITEMENT Le T. R. Père Gérôme, ancien supérieur de l'ordre des chartreux de St Genix fils de vulgariser le secret du traitement exclusivement végétal utilisé depuis ces ordres, enfreint l'exil dispersé, vient de créer des dépôts dans chaque département.

Cette médication s'adresse à tous ceux qui souffrent et est d'un effet absolument infaillible pour la rougeole et radicale guérison des vices du sang, dartres, douleurs rhumatismales, eczéma, convulsions, maux de tête, faiblesse, tumeurs, eczémie, glaire, migraine, maladies de la peau et maladies secrètes, etc., etc., sans que tous les malades puissent de l'appareillement du sang ou des nouvelles fonctions digestives.

Ecrire avec timbre pour la réponse à *M. le Dépositaire départemental du Traitement du Père Gérôme*, à Bastia, qui lera connaître, gratuitement, le secret de la médication.

Grand entrepôt de Vins
CORSES, D'ALGÉRIE & D'ITALIE
ORESTE BIAGINI
5, Avenue Carnot, Bastia

2 Grands Prix 1 Diplôme, 6 Médailles obtenus aux diverses Expositions

Vente en Gros et au Détail

La Maison ORESTE BIAGINI offre ses vins vieux et nouveaux en bordelaises ou demi-muids à des conditions particulièrement avantageuses. Bien que les prix soient très réduits, elle garantit les vins qu'elle livre, par lots de raisins frais, et engage les sceptiques à en faire l'essai. Des échantillons seront adressés franco sur demande.

Aperçu des prix

Vin d'Algérie, de Frontignan, de Corbières et de Roussillon, Rouge : 17 et 20 francs l'hectolitre ; Rosé et Blanc : 24 et 25 fr. l'hect.

Vins de Corse (terroirs de Venzolasca, Alberto, Talone, etc. : Rouge 25 et 27 francs l'hectolitre ; Rosé et Blanc 26 et 28 fr. l'hect.

Ces prix s'entendent nu, hors de barrière, par parties d'au moins 100 litres.

A l'occasion des fêtes de NOEL et du JOUR DE L'AN, la Maison offre ses vins fins et de liqueur aux prix suivants :

Muscat de Frontignan vieux

Par fût de 25 litres	85
Par fût de 50 litres	80
Par fût de 100 litres	75

Vins de Madère de Malaga et Vermouth supérieur

Par fût de 25 litres	95
Par fût de 50 litres	90
Par fût de 100 litres	85

Quinquina Pommomet *et Gentiane*

Par fût de 25 litres	100
Par fût de 50 litres	95
Par fût de 100 litres	90

Apéritif Le Pot *et vermouth de Turin*

Par fût de 25 litres	105
Par fût de 50 litres	100
Par fût de 100 litres	95

La Maison livre également des vins fins vieux en bouteilles cachetées à 0.80 la bouteille. Des vins de Chianti — Barbera — Asti mousseux, ainsi que des vins de Champagne des meilleures marques aux prix les plus réduits.

A l'occasion du nouvel an les clients de la Maison recevront un superbe Calendrier.

CHOCOLAT MENIER

49 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

La Matelassière

PAR

Odysse BEROT

DEUXIÈME PARTIE

Vingt ans avant

Aussi le matelassière fut-elle fort étonnée de voir les heures s'écouler, la nuit s'approcher, puis tomber tout à fait, sans que Mme Priska Woronoff revînt auprès de son enfant. Elle avait beau prêter l'oreille, elle n'entendait dans l'avenue des Tilleuls aucun roulement de voiture. A dix heures du soir la convalescente n'était pas rentrée.

Si vive que fût l'inquiétude de la vieille femme, elle s'efforçait d'imaginer une explication naturelle à cette absence prolongée. A coup sûr, cette sortie prématurée avait produit le résultat redouté par elle. Priska s'était trouvée plus malade, et son amie avait insisté pour la retenir jusqu'au lendemain.

— La pauvre petite ! se disait-elle en hochant la tête. Pourvu qu'elle ne paie pas trop cher son imprudence ! Par bonheur il paraît que cette dame est aussi savante qu'un médecin ; elle saura bien lui donner les soins nécessaires. J'ai tort de me tourmenter.

Mais la journée du lendemain se passa sans lui apporter ni lettre, ni députée ; une accolade nuit s'écoula et Mme Woronoff ne rentrait ni ne donnait signe de vie !

C'était à n'y rien comprendre.

Lui était-il arrivé un accident ?

Ou bien — et le mystère dont elle s'entourait légitimait cette supposition — avait-elle été reconnue et arrêtée, elle aussi ? Allait-on l'expulser comme on avait expulsé son mari ?

Mais en ce cas, on n'avait pas le droit de la séparer de son enfant. Son premier mouvement, son premier cri, n'aurait-il pas été de le réclamer avec toute son énergie maternelle ?

— Non ! Ce n'est pas cela ! pensa-t-elle. La police serait déjà venue aux renseignements...

Elle se frappa le front :

— Il est encore je connaissais le nom et l'adresse de la dame chez qui elle est allée, j'irais la trouver ; je ferais, en mon absence, garder la petite par une voisine... Je ne suis rien... Elle a été si cachottière avec moi !

Le matin du troisième jour une nouvelle hypothèse, plus triste que les autres, vint s'imposer d'elle-même à son esprit, malgré les efforts qu'elle faisait pour l'en chasser.

— Non ! C'est impossible. Cette jeune femme si douce, si bonne, qui paraissait aimer son enfant, ne peut pas être une mère dénaturée... Oh ! Ce serait infâme !... Elle n'aurait pas l'excuse de la misère, comme tant de malheureuses filles. Non ; ce n'est pas cela.

Pourtant cette fatale idée continuait à la poursuivre et devenait une obsession. Se rappelant les propos grossiers tenus par la portière de la rue de Ravignan, elle se laissa peu à peu persuader que cette inconnue, racoleuse sur le trottoir, ne méritait pas l'intérêt, le dévouement qu'elle lui avait prodigués.

Elle avait toujours eu l'arrière-pensée de disparaître. Pourquoi n'était-elle si énergiquement opposée à ce qu'on fît la déclaration de naissance, sinon pour qu'il devînt impossible de la retrouver ?

Au même instant le bébé se réveilla et se mit à crier. Mme Ligor s'élança vers le charmant berceau, qu'entouraient des flots de dentelle et de rubans bleus, et que la nouvelle acquisition lui avait fait acheter aux magasins du Louvre.

Elle prit dans ses bras la petite créature, la couvrit de baisers, et lui présentant le biberon que saisirent goulûment des lèvres avides :

— Bois ! bois ! pauvre chérie ! murmura-t-elle les larmes aux yeux. Tu vivras tout de même, va !... Si tu es abandonnée par celle qui t'a portée dans son sein, je ne t'abandonnerai pas, moi ! Je te servirai de mère... Tu me remplaceras les enfants que j'ai perdus... Ils seraient grands aujourd'hui... La dernière était une belle petite fille comme toi... Je crois vraiment que tu lui ressembles... Et dire qu'elle aurait dix-huit ans à présent !... A peu près l'âge de la... *murdrière* ! Est-ce indigne tout de même à une femme, de deuisser un mignon pour ange comme ça !...

Eh bien, elle l'adopterait ! C'était convenu. Elle réfléchit à ce qu'elle allait faire.

Devait-elle se rendre au commissariat pour raconter la chose ?

C'était scabreux. Elle n'ignorait point qu'elle avait enfreint la loi, qu'elle aurait dû, dans les trois jours de la naissance, se présenter à la mairie avec deux témoins patentés... Si on allait la poursuivre et la punir de sa bonne action ?

La matelassière éprouvait cette crainte instinctive de la police et de la justice qui, dans les classes populaires, a remplacé la crainte de Dieu et est devenue, à son tour, le commencement de la sagesse. De plus, elle tremblait qu'on ne lui enlevât, pour le confier à l'assistance publique, celle qu'elle considérait déjà comme son enfant...

— Bah ! nous aviserons plus tard ! pensa-t-elle.

En attendant un état civil régulier, il fallait bien lui donner un nom.

Puisque c'était le ciel qui lui envoyait cette turbive et fictive maternité, elle songea d'abord à la baptiser : *Dieudonnée*. Puis ce rappelait, et en souvenir de sa naissance — la veille du saint jour de Pâques :

— Eh ! bien, non, dit-elle avec joie ; elle s'appellera *Pâquerette* !

Une demi-heure s'était à peine écoulée, quand tout à coup la sonnette du logement retentit. La bonne femme alla ouvrir distraitement et avec lenteur. La veille, elle se fût précipitée vers la porte, maintenant qu'elle ne comptait plus sur la prétendue Priska Woronoff, ce ne pouvait être qu'une visite indifférente.

C'était la concierge qui profitait du balayage de l'escalier pour monter une lettre remise par le facteur trois ou quatre heures auparavant. — On ne se gêne pas avec les pauvres gens !

— Voilà pour vous, M'sieu Ligor !

— Merci !

Elle rentra chez elle fort émue, tournant et retournant la pli, sans l'ouvrir, avec l'hésitation inquiète des personnes qui n'ont que de rares relations avec l'administration des postes. Elle ne reconnaissait pas l'écriture — inconnue, irrégulière, d'une main inexpérimentée ou tremblante — de la suscription, d'ailleurs, très exacte :

« Madame veuve Ligor, cardeuse de matelas :

« *Cité des Tilleuls*. Mouffetard. »

Pas habituée à déchiffrer des lettres, elle déchira si maladroitement et si complètement l'enveloppe que le contenu s'en échappa et tomba sur le parquet.

Se baissant aussitôt, elle ramassa deux papiers bleus pliés :

— Qu'est-ce que c'est que ça ?

Puis une exclamation sortit de sa bouche :

— Ah ! mon Dieu !... Deux billets de mille francs !

Elle déplia ensuite une demi-feuille blanche qui enveloppait les deux précieux chiffons, et lut ces quatre mots, qui paraissaient lui vraisemblement tracés :

(*A suivre*).

ETRENNES 1907

LIBRAIRIE — IMPRIMERIE — STÉRÉOTYPIE — PAPETERIE

BASTIA, *Boulevard du Palais* **OLLAGNIER** *Rue des Jardins*, BASTIA

Trente-unième Année ***Le Petit Bastiais*** *Journal Quotidien*

GRAND CHOIX de LIVRES D'ÉTRENNES

NOUVEAUTÉS

Voyage à Travers la Corse

Un volume in-4° illustré, cart.-fers spéciaux 7.00

CARTES DE VISITE en tous genres. — Exécution irréprochable.

Ces globes sont adoptés dans toutes les Ecoles de Paris

LES CADEAUX LES PLUS APPRÉCIÉS

POCHE-PLUMES A RÉSERVOIR ANGLAIS

Fabrication extra soignée

Le plus parfait inventé jusqu'ici

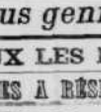

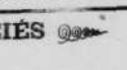

ENCRIERS COLOMBANI à fermeture automatique élastique

Ces globes sont adoptés dans toutes les Ecoles de Paris

GRAND CHOIX DE CARTES POSTALES ET D'IMAGES POUR LES SOUHAITS DE BONNE ANNÉE

Albums — Portefeuilles — Porte-cartes — Porte-monnaie — Sacs de Dames — Porcelaine de Saxe — Boîtes de couleurs — Agendas de bureau

Almanachs Hachette, Nodot, Drapeau, etc. — Figaro illustré — Selecta.

ABSINTHE

Edouard Pernod

La meilleure de toutes

Maison à Couvet (Suisse) et Pontarlier (Doubs)

FONDÉE EN 1827

Consommateurs ! Demandez donc partout

Un « Edouard Pernod »

Dépôt pour toute la Corse :

L.-N. MATTEI et Cie Bastia, Ajaccio, Corte

Installation nouvelle

HOTEL DU CAP-CORSE

ouvert par Mme veuve PIGOT, née SIOTTO, 7, rue de l'Opéra, Bastia.

Table d'hôte. — Pension

Repas sur commande

Maison de Commission

pour les huiles et tous les autres produits de la Corse

PIERRE MONTI

Rue Félix-Brun, 73 et 74, Toulon (Var).

L'Art de Gagner de l'Argent à la Bourse

25 ans de succès, a valu à l'Auteur les félicitations des Financiers les plus distingués. — Envoi Gratis. — GAILLARD, 5, rue Feydeau, Paris.

Le Directeur-Gérant,

L. EG OLLAGNIER,

Bastia, Imprimerie Ollagnier.

Demandez et offrez dans tous les Cafés **PEMARO MATTEI, apéritif supérieur.**

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et creuses. — Carreaux. — Tous tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER

Fers à barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Aciers artificiels

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Corse, 1.

PILULES DÉPURATIVES GOLVIN

CHOCOLAT MENIER

ordonnerie Modèle

Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia

EUGÈNE PERICCHI, propriétaire

Automne-Hiver 1906-1907

Chaussures en tous genres pour Dames, Hommes, Fillettes et Enfants

Grand choix de chaussures fourrées de tous modèles

Assortiment complet de pantoufles

Prix très réduits

Rayon spécial de chaussures de luxe en chevreau glacé, Box-calf et négis fabriquées exclusivement pour la maison et qui seront vendues à des prix de bon marché inconnus jusqu'à ce jour.

M. Eugène PERICCHI a l'honneur de prier sa nombreuse clientèle et le public en général de s'assurer par une visite à son magasin du soigné de tous les articles et de la modicité des prix établis.

La Maison se charge des réparations

XXXIe ANNÉE N° 3 — JEUDI 3 JANVIER 1907

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia

J.-E. OLLAGNIER, Directeur

Les abonnements sont payables d'avance et reçus aux Bureaux du Journal. Prix divers, 1 fr. — Réclames (1re page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires 0.25

BASTIA ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

Un mois 1 fr. — Trois mois 3 fr. — Six mois 5 fr. — Un an 10 fr. — Union postale, et autres Pays le port en sus. — 6 mois 6 fr. — 12 mois 12 fr. — 22 fr.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Fête de Geneviève. Sainte Geneviève.

Dernier quartier le 7. Nouv. lune le 13.

Fête du Nom. Saint Rigobert.

2 JANVIER

Petites notes hâtives

I

Nice, Monaco, Monte-Carlo, toute la Côte d'Azur... Azur ! Qu'il évoque de jolies choses, ce nom ! Du bleu, n'est-ce pas, du bleu de ciel, et du soleil, et du printemps, et des fleurs, et des parfums...

II

Nice, Monaco, Monte-Carlo, toute la Côte d'Azur... Et il pleut, et il vente ! Cacophonie qui s'accentue, qui s'exacerbe, monte, s'épand avec la rumeur de l'express et le râle des vagues énormes sous le ciel bas, las et noir, tout noir...

III

Prévoyant la température rigoureuse de décembre, les étrangers ont-ils renoncé à leur saison traditionnelle ? Ou bien, est-ce l'Egypte, le Caire, qui, cette année, les attire ? Il est certain que Nice attend ses hôtes. Viendront-ils ? Nice est comme ces amoureuses qui, le soir, au bord de leur fenêtre, le front pensif, l'angoisse au cœur, guettent l'ami...

IV

Les journaux annoncent quelques arrivées... La reine de Hollande, MM. Maurice Donnay, Paul Margueritte, et des grands-ducs de Russie, des Anglais, lords, mylady, misses... Mais il en manque ! Au Casino Municipal, à la Jetée-Promenade, à l'Olympia, les artistes, gloires et demi-gloires de notre France, jettent dans les salles pourtant combles d'infinis regards anxieux. Mlle Doria, toute blonde, Mme de Lilo, toute brune, diront, à l'entr'acte, leur déception étonnée, car les petits vieux très chics de l'an défunt ne sont plus là ! Les petits vieux très chics ! Où sont les gilets rouges, les doigts bagués, les yeux cernés, les monocles, les parfums de jicky des petits vieux très chics ?...

V

Les jours s'écoulent. Pas d'événements sensationnels ! Si, un seul. Une comtesse, déchue de sa puissance de millionnaire, s'est suicidée. Alors, c'est autour du cadavre une nuée de badauds... Potins, brouhaha de foules oisives... Soudain, quelqu'un, — (qui ?) — se hasarde : « C'est sûrement un crime. » Où s'empare du propos. « Oui, c'est un crime. » Le canard grandit, grandit. La presse l'accueille dans ses salles de rédaction. Paris a Syveton. Nice a la Comtesse. Comme il faut deux meurtriers au moins, la malignité publique accuse deux Corses, naturellement. On les arrête. On les interroge... Rien. Aucune preuve. Quel dommage pour la galerie ! Un silence. La foule se détourne du cadavre qui pourra enfin dormir. Et la ville, oublieuse, ne songe plus qu'à Carnaval.

VI

Nice, Antibes, Toulon... Il est cinq heures du soir. L'express arrivera à onze heures en gare de Marseille. Arrêt aux Arcs. Dîner hâtif. Il pleut encore. Il pleut depuis plusieurs jours. Décidément, le mot azur fait sourire... La grande cité phocéenne, elle, continue à vivre son intense vie commerciale. Pour délasser les courtiers, minotiers, chocolatiers, calicots, et cætera, l'Alcazar, le Palais de Cristal, les Variétés ouvriront leurs portes à la même clientèle. Oh ! combien de cocottes et combien de rastas !...

VII

Deux degrés au-dessous de zéro. Sur la Cannebière spacieuse, les poêles des cafés ronflent et chauffent... Dans une auto, une jeune femme frileuse fait un signe aux vendeurs du *Journal*. Un petit vieux très chic s'avance, la bouche en cœur et le cœur sur la main... A Nice, comme à Marseille et... toutes les villes, les petits vieux très chics frétillent de désirs...

VIII

Les salons de Lisder sont des ruches. Guêpes et frelons du monde select ! Dix voix s'élèvent, s'entrecroisent : « Un thé. Un chocolat. Une Chantilly. » Beaucoup de femmes très blondes. Beaucoup d'officiers de hussards. Gourmands sont les officiers et les femmes très blondes... Tasses, verres se vident. Et sur toutes ces gammes de liquides roux, verts, les globes électriques jettent de fines rutilantes roses...

XI

Un dimanche. Midi. L'Evêque a officié à la Cathédrale. Il regagne ses appartements du Prado. Une foule délirante, ayant plutôt l'air de revenir du Vaudeville, précède l'Evêque... Des clameurs, des chants. On conspue les Ministres. « Ah ! ma chère, quelle grandiose manifestation ! Mon mari lui-même, athée jusqu'ici, hurlait, hurlait. Nous étions près de mille, exagération à part. Mauvaise journée pour les francs-maçons ! » Quelques heures plus tard, on apprend que la petite dame, prise en flagrant délit d'adultère, est vitriolée par le mari. « Mauvaise journée pour tout le monde, » conclut un franc-maçon...

X

On parle beaucoup du mariage de la fille d'un richissime négociant. Les époux ont été unis par le Grand Rabbin Meis. Ah ! le cortège, les toilettes ! Mme A. était en pailletée rouge. Mme B. en mousseline de soie noire broderie Alençon. Mme C. en dentelles Iriande. Mme D. en crêpe de Chine blanc brodé. Mme E. en velours vert amande. Mme F. en voile bien pervenche et jais. Et patati et patata ! La cérémonie civile a été présidée par le Maire Chanot. « Comment, M. Chanot, réactionnaire, préside maintenant un mariage de youpins ? — De youpins ? Répétez le mot, jeune homme. Je suis juif ! — Oui, Monsieur, de youpins, de you... » Vlan, une gifle, deux, trois, quatre...

***

Grandes villes, vous êtes pareilles à vos sœurs, les petites. Moi, cela me réjouit. Il me semble être encore en certaine morne terre bien connue et lointaine, terre natale que l'on quitte et l'on revoit avec les mêmes regrets et le même bonheur...

RENÉ SANGY.

Nice-Marseille, décembre 1906.

Services Postaux

A Monsieur le Directeur des Postes et Télégraphes, à Ajaccio.

Dans notre numéro du 29 décembre dernier nous avions très respectueusement prié M. le Directeur des Postes et Télégraphes de vouloir bien répondre à la question suivante :

Pour quel motif les dépêches de *tout le département*, centralisées à Ile-Rousse le *mardi, 25 décembre*, pour être embarquées sur le paquebot devant quitter ce port, le dit jour, à 7 heures 30 du soir, sont restées en souffrance à Ile-Rousse, puis ont été réexpédiées à Bastia, d'où elles ne sont parties pour le Continent que le *Jeudi 27 décembre*, à 4 heures 45 du soir.

Y avait-il quelque point obscur dans notre question ? Nous ne le pensons guère.

Cependant, M. le Directeur des Postes ne nous a pas encore fait l'honneur d'une réponse.

Ce n'était pourtant pas une simple curiosité personnelle que nous désirions satisfaire ; il était de notre devoir de revendiquer pour les contribuables corses un renseignement de haute utilité.

M. le Directeur des Postes fera-t-il l'honneur à nos contribuables de leur donner ce renseignement ?

Nous l'espérons toujours.

LA VEILLÉE DE NOEL

Comme l'on est heureux quand le vieux Décembre, tout couvert de givre, de frimas de glaçons, laisse échapper de sa grande besace hélas ! presque toujours vide de joies, la fête de Noël !

Pour la longue veillée chaque famille fait mille joyeux préparatifs : on arrange dans l'âtre la bûche traditionnelle, puis c'est le fauteuil de l'aïeul que l'on glisse tout près du foyer, enfin le beau livre de cantiques est fort religieusement tiré de la vieille armoire.

Le repas au maigre terminé, chacun se range en grelottant autour de la bûche enflammée. L'aïeul occupe le coin d'honneur, la jeune mère est à sa droite, les voisins et amis viennent à la file, et la fillette qui n'a souci que d'une belle poupée, va se placer dans un angle où elle pourra, sans déranger personne, faire ses remontrances à son « enfant. » Tout le monde a sa place, on entonne d'abord un Noël montagnard, et puis : « Vite, grand-père, un récit du vieux temps. » Celui-ci tout entier à ses souvenirs, revoit encore l'heureuse époque où, jeune et folâtre, il demandait, lui aussi, un conte à son aïeul, et se laissant aller à sa douce rêverie, il entame ce chapitre si souvent répété : « Les guerres de Napoléon Ier. » Il commence. Chacun l'écoute, attentif, recueilli, et chacun frissonnant à l'évocation du danger qu'il dépeint, le suit par la pensée au pied des Pyramides, écoute en tremblant la voix puissante qui crie : « Soldats, du haut de ces monuments quarante siècles vous contemplent ! »

L'émotion est grande... le vieillard s'arrête... réfléchit. A quoi songe-t il donc ? Hélas, il pense à ce héros qui, par son orgueil, a franchi l'âpre sentier conduisant du trône à l'exil ?

50 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

La Matelassière

par Odysse ARROT

DEUXIÈME PARTIE

Vingt ans avant

« Silence ! Discrétion ! Je reviendrai ! »

Pas de signature.

La veuve Léger se mit à fondre en larmes, toute confuse de ses injurieux soupçons :

— Et moi qui l'accusais ! s'écria-t-elle.

Plus de doute : Prisks Woronoff était retombée entre les mains de ceux qui la poursuivaient, des parents irrités peut-être, à qui elle ne pouvait avouer toute la vérité. La cardeuse n'eut pas de peine à reconstituer le drame de famille auquel elle se trouvait mêlée et dont, à travers les réticences de sa pensionnaire, elle avait déjà deviné une partie...

— Oh ! Gamme elle doit souffrir, la malheureuse !... Séparée à la fois de celui qu'elle aime et de son enfant !

Elle pensa plus fort contre sa poitrine la petite Paquerette, qui aurait désormais deux mères au lieu d'une.

VII

UNE « PETITE POSTE » INÉDITE

Pas un mot n'avait été échangé entre le père et la fille. M. de Yaronsk tenait la parole donnée par lui au préfet de police, qui dès le début, inquiet de sa surexcitation, n'avait accordé son concours qu'en échange d'une promesse formelle d'indulgence, sinon de pardon complet pour l'enfant prodigue.

Lié par un engagement d'honneur, et si peu disposé qu'il fût à tuer le vieux gris, le gentilhomme n'avait pas attenué à la coupable l'ombre même d'un reproche. Il l'avait confiée aux soins du plutôt à la surveillance d'une gouvernante, chargée de la garder à vue, en attendant qu'à son retour en Russie il avisât aux mesures sévères qu'il aurait à prendre : une vieille demoiselle de cinquante ans, laide et revêche, à cheval sur les principes, et qui ne pardonnait pas aux autres les faiblesses amoureuses dont — à son vif regret — elle n'avait jamais eu l'occasion d'être victime.

L'état de santé de Tolina, aggravé par les derniers incidents, ne permettant guère de lui infliger les fatigues d'un voyage de deux mille kilomètres, il fallut bien forcément retarder de quelques jours le départ.

On devine ses tortures et son désespoir quand elle se trouva confinée dans une chambre d'hôtel, en tête-à-tête avec ce garde-chiourme féminin, qui ne la quittait pas d'une minute, et dont les plus gracieux sourires étaient pour elle de hideuses grimaces ! Aussi soignait-elle de dormir dès qu'elle la voyait approcher de son lit.

Cependant, après les premières heures d'accablement et de prostration, la pensée des êtres chéris dont on voulait la séparer à jamais lui rendit un peu de courage. Elle se raidit contre la fatalité, envisagea l'avenir avec plus de calme. La mère, en elle, coudoyait l'énergie morale de la femme. On aurait beau l'enfermer ! Il n'est pas de murailles si hautes qu'on ne puisse franchir, pas de résolutions héroïques que ne puisse inspirer la tendresse maternelle. Alexis, en qui elle avait une foi aveugle, ne trouverait-il pas tous les dangers, la Sibérie et la potence, pour l'arracher à ses persécuteurs ?

Le temps n'était plus très éloigné, d'ailleurs, où son âge lui rendrait la liberté de ses actions et de son cœur, et le droit légal de s'unir à celui qu'elle aimait et d'avouer hautement son enfant.

Elle comprit la nécessité de changer d'attitude, de recourir à cette dissimulation, dernière ressource de la faiblesse contre la force, qui lui avait si bien réussi naguère ; de feindre au besoin la résignation, le repentir ; de s'insinuer, s'il le fallait, dans les bonnes grâces de son chaperon, de flatter les manies de la vieille fille, d'écouter avec une patience docile ses conseils et ses sermons.

Il est des cas où le mensonge est un droit et l'hypocrisie un devoir !

Il fallait, avant tout, trouver un moyen de donner au plus tôt de ses nouvelles à la matelassière, puisqu'elle ne pouvait sans imprudence correspondre avec Sophie, à qui elle n'avait pas eu le temps de remettre par écrit le nom et l'adresse de l'ancienne femme.

Mais comment ? A qui s'adresser ? Les femmes de service du *Grand-Hôtel* ne pénétraient dans sa chambre qu'en présence de sa gardienne. Si celle-ci se relâchait un peu de sa surveillance, elle essaierait bien de gagner l'une d'elles à prix d'argent — aussi avait-elle eu soin, dès la première nuit, en profitant du sommeil de la gouvernante, couchée dans une pièce précédant la sienne, de cacher dans une de ses poches une partie de son or et de ses billets de banque. — Seulement la tentative était périlleuse. Son père, qui du reste ne pénétrait jamais chez elle, avait dû prendre ses mesures de précaution contre la complaisance éventuelle de quelque domestique. Si on allait lui tendre un piège ?

Mieux valait imaginer autre chose.

Elle guettait une occasion favorable, épiait les moindres mouvements de sa dame de compagnie.

Le surlendemain, après un entretien moins froid, plus cordial, qu'elle venait d'avoir avec celle-ci, elle feignit de s'assoupir ; sa tête retomba sur l'oreiller...

La gouvernante qui avait une lettre à mettre à la poste, saisit ce moment pour descendre au bureau du *Grand-Hôtel*. M. de Yaronsk étant sorti, elle crut pouvoir, sans se compromettre, quitter pendant deux ou trois minutes sa prisonnière endormie.

Tolina fut prise d'une inspiration subite.

Dès qu'elle eut entendu se refermer la porte de l'appartement, elle sauta en bas de son lit, se précipita dans la chambre de sa compagne forcée, traça en hâte quelques mots sur une feuille de papier, qu'elle glissa dans une enveloppe, non sans y avoir inséré au préalable deux billets de banque ; écrivit l'adresse, ferma le pli, sur lequel elle posa un timbre-poste.

Puis, s'avançant vers la fenêtre qu'elle ouvrit, elle se pencha pour regarder dans une pièce précédant la sienne, de cachée dans une de ses parties une partie de son or et de ses billets de banque. — Seulement la tentative était périlleuse. Son père, qui du reste ne pénétrait jamais chez elle, avait dû prendre ses mesures de précaution contre la complaisance éventuelle de quelque domestique. Si on allait lui tendre un piège ?

Mieux valait imaginer autre chose.

Elle guettait une occasion favorable, épiait les moindres mouvements de sa dame de compagnie.

Le surlendemain, après un entretien moins froid, plus cordial, qu'elle venait d'avoir avec celle-ci, elle feignit de s'assoupir ; sa tête retomba sur l'oreiller...

La gouvernante qui avait une lettre à mettre à la poste, saisit ce moment pour descendre au bureau du *Grand-Hôtel*. M. de Yaronsk étant sorti, elle crut pouvoir, sans se compromettre, quitter pendant deux ou trois minutes sa prisonnière endormie.

Tolina fut prise d'une inspiration subite.

Dès qu'elle eut entendu se refermer la porte de l'appartement, elle sauta en bas de son lit, se précipita dans la chambre de sa compagne forcée, traça en hâte quelques mots sur une feuille de papier, qu'elle glissa dans une enveloppe, non sans y avoir inséré au préalable deux billets de banque ; écrivit l'adresse, ferma le pli, sur lequel elle posa un timbre-poste.

Puis, s'avançant vers la fenêtre qu'elle ouvrit, elle se pencha pour regarder dans la rue Ander sur laquelle donnait l'appartement.

Elle parut hésiter un instant, leva vers le ciel un regard suppliant, comme pour implorer la complicité de la providence ; et d'une main ferme et tremblante à la fois, elle lança la lettre dans l'espace.

— A la garde de Dieu ! s'écria-t-elle en joignant les mains.

Se penchant de nouveau, elle aperçut un monsieur d'apparence respectable qui la ramassait, l'examinait, et continuait son chemin en la tenant toujours à la main. Sans nul doute il allait la jeter dans la première boîte qu'il rencontrerait.

Tolina, refermant vivement la fenêtre, retourna se coucher, frissonnante d'émotion plus encore que de froid.

Il n'était que temps. La dame de com-

(*A suivre.*)

Il songe à ce génie qui, tout-puissant dans les batailles, a succombé, comme tant d'autres, au démon de l'ambition ! Il pleure, il soupire sur ces restes glorieux. Quand tout à coup, au milieu du silence, un faible petit cri, bien plaintif, se fait entendre !

Sont-ce les rudes guerriers de l'épopée impériale, qui tombés sous le fer ennemi viennent, en cette nuit mystérieuse, réclamer leur place au foyer ?

Chacun frissonne... Pourtant la clairière grandit, devient plus nette, et chacun rassuré reconnaît, avec joie, que le poupon qu'on avait placé dans la chapelle blanche, sous la garde du petit Jésus, vient de se réveiller et demande sa maman à grand cris !!

Vite, on accourt, on s'empresse et, bientôt, le cher mignon qui a causé une si belle frayeur est amené triomphalement au milieu du cercle de famille qui entonne en chœur le « Gloria in excelsis Deo ! »

EYANE

MUSIQUE MILITAIRE

Programme du 3 Janvier à 3 h.

Les Gardes Nubles, p. r.,	Schrammel.
L'Italienne à Alger, ouv.,	Rossini.
Valse d'Amour,	Bidegain.
Les Noces de Jeannette, fant.,	Massé.
La Souco, mazurka de ballet,	Léo Délibes

Le Chef de musique, LAET.

Légion d'honneur

M. GASTON FANTAUZZI

La croix de chevalier de la Légion d'honneur que le gouvernement de la République vient d'accorder à M. Gaston Fantauzzi, banquier, récompense de longs et réels services.

Comme juge d'abord, comme président ensuite, M. Fantauzzi a été pendant une assez longue période un des membres les plus actifs de notre tribunal consulaire. Son esprit, mûri par d'excellentes études de droit et une grande connaissance des questions commerciales et industrielles, lui a permis de résoudre facilement les affaires les plus délicates à l'entière satisfaction des justiciables.

Sollicité d'entrer dans la vie politique, il accepta de représenter à l'assemblée départementale le canton de Bogliano, où sa famille est si justement honorée et y jouit de la plus grande popularité. Au Conseil général, ses collègues lui ont immédiatement accordé toute leur confiance : président de la commission départementale, président de la commission du budget, vice-président de l'assemblée, il a pris continuellement la part la plus active à tous les travaux, soit dans les commissions, soit dans les séances publiques, et a toujours rempli son mandat avec autant de désintéressement que de dévouement.

Aussi, le choix du Gouvernement se trouve parfaitement ratifié par l'opinion publique comme s'étant porté sur un des plus dignes parmi nos concitoyens, de figurer au panthéon de la Légion d'honneur.

Ce que disent les Journaux

L'Autorité

Du M. de Cassagnac, sur le rôle de l'armée :

« Si l'armée se limitait à l'exercice de ses prérogatives, qui sont le maintien de l'ordre et sous le maintien de l'anarchie, je connais des hommes qui n'hésiteraient pas à donner leur peau pour essayer de sauver leur paye et de flanquer à la Seine les parasites qui le rongent ».

Le Radical

Sur la dissolution de Reichstag :

« Aujourd'hui, comme avant la dissolution du Reichstag, l'opposition est l'opposition ; elle reste composée des mêmes éléments et animée de la même ardeur. Les catholiques paraissent moins disposés que jamais à se rapprocher du pouvoir, dont la conduite à l'égard des Polonais de la Posnanie les invite et même les encourage manifestement ; quant aux socialistes, qui ont toujours tiré parti des crises de ce genre, dont le nombre au Reichstag est allé toujours croissant à chaque consultation du suffrage universel, ils jettent feu et flamme, espérant que leur parti va faire un grand pas en avant ».

La République Française

De M. G. Noblemaire :

« Quelle mesure prudente dicte ce pauvre M. Briand à légiférer de la sorte ? La banqueroute de sa chère loi de 1905 aurait dû pourtant l'éclairer sur le sort réservé à l'imprudence de ses initiatives trop unilatérales. Se fait-il sérieusement illusion sur le sort réservé à son dernier né ? Il est trop intelligent pour cela, et malgré tous les défis de sortir de sa léthargie, dernier cri qu'il jetait hier aux catholiques, certaines paroles tombées de ses lèvres, au cours de la discussion qui vient de se dérouler en quatrième vitesse, tant au Sénat qu'à la Chambre, prouvent qu'il ne croit guère tout le premier, à l'application pratique de son nouveau régime des cultes ».

La Libre Parole

De M. Léon Daudet, sur l'Alsace-Lorraine :

« Le fonctionnaire prussien — car c'était aux dompteurs prussiens que l'on confiait l'Alsace-Lorraine — est un animal méthodiquement cruel, une tête de proie hiérarchisée avec un casque et des lunettes. Il éprouve un véritable plaisir à tourmenter, espionner, comprimer. Dans ces charmantes natures même cultivées, même intoxiées de science, il reste du valet de bourreau ».

La Petite République

Sur la crise marocaine :

« Le commandant des troupes du Sultan lui-même n'a agi qu'à la dernière extrémité et n'aurait pas demandé mieux de s'entendre avec ce bon frère de Raisouli, si le Bachadour de France, le nazarien Regnault, ne s'était fâché tout rouge et n'avait exigé la fin de cette plaisanterie. Ainsi, quoique à contre cœur, l'ordre est rétabli à Tanger, et le cauchemar marocain se dissipe ; il n'y a que Raisouli qui puisse s'en plaindre ».

UNE CENTENAIRE

Aujourd'hui même s'est éteinte, à Vico, Madame Marie Colonna de Leca, qui venait d'entrer dans sa centième année. Ses parents et amis espéraient qu'elle vivrait aussi quelques années d'un second siècle, car elle portait si bien le poids du premier. Elle a conservé jusqu'aux derniers moments toute sa mémoire et une lucidité d'esprit étonnante. C'était un charme de l'entendre parler : tout ce qu'elle disait était marqué au coin du bon sens et de l'à-propos.

D'une piété ardente mais éclairée, elle ne séparait pas l'amour du prochain de l'amour de Dieu. Après les longues heures employées aux exercices pieux, venaient les heures plus longues encore employées à l'éducation de ses enfants. Quoique noble et riche, elle a voulu, jusqu'à l'âge de 85 ans, faire elle-même le pain qui devait nourrir sa famille ; elle avait l'habitude de dire à ses enfants : Je suis toujours votre mère, je vous donnais mon lait lorsque vous étiez petits, vous devez, maintenant que vous êtes grands, manger le pain qu'auront pétri mes mains.

Rarement, épouse fut plus aimée, mère plus adorée. Douée d'une intelligence créée à la taille de sa bonté elle étudia la médecine et la pharmacie pour pouvoir soigner les pauvres ; elle les conduisait chez elle, et avec un art peu ordinaire, elle, les guérissait. Elle excellait dans la cure des blessures.

On ne parle que d'elle en ce moment à Vico, et celle que l'on appelait avec respect *La Signora Maria*, on l'appelle aujourd'hui : la sainte.

RAMONDI.

GAZETTE DEPARTEMENTALE

CALVI. — Nous sommes heureux de relever dans le palmarès que publie le Bulletin mensuel de la Société nationale des Coulfèvres populaires, les noms de MM. Cottin et Rousseau, lieutenants au 173e régiment d'infanterie, et Canazzi, adjudant au même régiment.

M. Cottin a obtenu un rappel de médaille de bronze ; M. Rousseau, une médaille de bronze ; M. Canazzi, une mention honorable.

Nous adressons à ces distingués confrères nos plus vives félicitations.

CASABIANCA. — Le ministre de l'agriculture vient d'accorder à la commune de Casabianca une subvention de 1.820 fr., sur les fonds du parl mutuel, pour l'aider dans la dépense de travaux relatifs à l'adduction d'eau potable dans cette localité.

⁂

SAINTE-LUCIE-DE-TALLANO. — Notre excellent ami M. Antoine Ferrari, négociant à Sainte-Lucie-de-Tallano, vient d'être cruellement éprouvé. Son épouse, Laure Ferrari, depuis longtemps minée par un mal implacable, lui a été ravie toute jeune encore. Ses obsèques ont été célébrées le 22 de ce mois, au milieu d'une affluence considérable de parents et d'amis, témoignant ainsi des sympathies que savaient inspirer à tous cette femme d'élite, douée de toutes les qualités du cœur.

Nous présentons à notre sympathique ami M. Antoine Ferrari et à sa famille, l'expression émue de nos bien sincères condoléances.

⁂

AJACCIO. — M. Benetti Charles, soldat au 21e rég. d'infanterie coloniale, est nommé facteur rural à Ajaccio, en remplacement de M. Berardini.

⁂

MOCA-CROCE. — Des mentions honorables ont été décernées au maréchal des logis Gialin et au gendarme Ducoucou, de la 15e légion ter : le 14 octobre 1906, ont été blessés en se signalant par leur courage et leur dévouement dans des circonstances difficiles.

Au « Journal Officiel »

Ministère de la Guerre

Sont promus au grade de lieutenant-colonel : MM. les chefs de bataillon Graziani, breveté hors cadres, état-major, affecté au 34e, et Grosset, breveté hors cadres, état-major, affecté au 159e.

Sont promus au grade de chef de bataillon, MM. les capitaines Pollacchi, du rég. de sapeurs-pompiers, matelots au corps comme major ; et Battesti, hors cadres, affaires indigènes, affecté au 3e zouaves, comme major.

M. Tedeschi Paul-Jean-Augustin, médecin-major de 2e classe à la Nouvelle Calédonie, est promu au grade de médecin-major de 1re classe et désigné pour servir au Tonkin.

Ministère de la Marine

M. le lieutenant de vaisseau Cotoni, du port de Toulon, est désigné pour continuer ses services à l'état major général, 3e section.

Ministère de l'Intérieur

M. Grimaldi André-Dure a été nommé expéditionnaire à la préfecture des Alpes-Maritimes.

Postes et Télégraphes

M. Paoli Jean-Antoine Eugène-Joseph, candidat militaire classé, est nommé facteur local du cadre algérien des postes à Châteaudun-du-Rhummel.

Prisons maritimes

Le quartier-maître distributeur Piotti est nommé à l'emploi d'agent auxiliaire chargé du service des vivres pour les détenus à la prison maritime de Toulon.

Petite Gazette

Variations atmosphériques du 2 janvier

Thermomètre 7 heures du matin : 9°. à midi : 14°. à 3 heures du soir : 11°. Maxima : 9°. Minima : 14°2.

Baromètre 7 heures du matin, 768 mm. à midi, 768 mm. 6 heures du soir, 768 mm.

Vent : ouest. Dans la matinée, calme.

Mer : Dans l'après-midi, S. O.

Etat du ciel, découvert.

Pluviomètre, 4°7 h. du matin : mm.

⁂

Promotion

L'Offinal nous annonce la nomination au choix de M. le médecin major de 2e classe Paul Tedeschi, au grade de médecin major de 1re classe.

C'est à l'âge de trente-six ans que notre jeune compatriote reçoit le quatrième galon pour ses états de services si brillants qui ont marqué son passage au Sénégal, au Soudan, au Tonkin, à Madagascar et à la Nouvelle-Calédonie.

C'est au nom des familles de tous les Corses coloniaux, cette distinction de grade, qu'il a soignés avec tant d'abnégation, de courage et de dévouement ; c'est au nom de ses nombreux amis de Bastia, que nous présentons à M. Paul Tedeschi l'expression de nos plus chaleureuses félicitations. — J.-M. P.

⁂

La grève des ouvriers boulangers

Mme veuve L. L. ayant décidé de se soumettre à la loi sur le repos hebdomadaire, les ouvriers boulangers ont repris le travail hier matin.

La grève est terminée.

⁂

Charreton suspect

Dans la nuit d'avant-hier, vers une heure et demie, le patron des douanes Trani et le préposé Giudici aperçurent, devant la brasserie Gasparini, un individu traînant un charreton qui, à leur vue, prit la fuite abandonnant un charreton de fortes dimensions, qui a été déposé par eux au poste de police.

⁂

Un tueur de chats

Un honorable habitué de notre ville possédait un joli chat qu'il affectionnait beaucoup. Or, avant hier matin, il aperçut, non sans tristesse, son chat en train d'expirer sur la terrasse de la maison qu'il habite, rue de la Miséricorde. La pauvre bête avait reçu une balle au cœur ; la blessure produite par une carabine Flaubert avait déterminé la mort de l'animal. Il conçut des soupçons, qui se confirmèrent peu après, car la personne qui s'était amusée à tirer sur son chat se faisait pincer par lui au moment où elle abattait, avec sa carabine Flaubert, un autre chat qui se promenait tranquillement sur le toit de l'église de la Miséricorde. Ce double meurtre ne devait pas rester impuni. Aussi l'huissier en question a-t-il déposé une plainte motivée contre l'auteur, bien vo'ontiers, celui-là, de la mort de son chat.

⁂

La Pêche

Par arrêté de M. le Préfet de la Corse en date du 31 décembre 1906, la pêche de toute espèce de poissons est interdite d'une façon absolue, même à la ligne flottante, dans tous les cours d'eaux du département de la Corse.

1. du 1er au 31 janvier inclusivement et du 20 octobre exclusivement au 31 décembre inclusivement pour toutes les espèces de poissons.

2. du lundi 22 avril inclusivement au 16 juin exclusivement pour l'écrevisse et toutes les espèces de poissons autres que la truite.

Il est défendu d'appâter les hameçons, nasses, filets et autres engins avec des truites, et de pêcher à la ligne dormante ou de fond ou tenus à la main.

⁂

Feu de cheminée

Hier soir, vers huit heures, un feu de cheminée s'est déclaré, maison Colonna, place de l'Hôtel-de-Ville. Grâce au concours empressé de l'agent Santoni et des voisins le feu a pu être éteint, après un quart d'heure de travail.

⁂

Aliéné

La dame V. Adèle, qui donnait depuis quelque temps des signes d'aliénation mentale, a été admise hier, par les soins de la police, à l'Hôpital civil, en attendant son transfert dans une maison de santé.

⁂

Le Miroir des Modes

« Janvier », nom magique qui déride tous les fronts, petits et grands, tous à la joie de la nouvelle année, avec ses surprises, ses plaisirs ; mais aussi ses soucis. Il va falloir recevoir et rendre des visites ; aussi « Le Miroir des Modes » de janvier, avec ses charmantes créations de blouses nouvelles et si pratiques, rendra d'immenses services et tirera d'embarras ses aimables lectrices, toujours soucieuses d'être élégantes, tout en restant dans une note discrète et de bon goût.

Nos bébés, loin d'être oubliés dans ce joli numéro, puiseront dans l'article « Le Trousseau des Poupées » des indications claires et à leur portée pour la confection des vêtements de « leurs enfants ».

Quelques bonnes causeries, telles que la « Chronique des Lectures », « La Cuisine », etc., ainsi que deux patrons : l'un d'une jaquette courte pour dames, l'autre un petit béguin pour enfant, feront de ce numéro, que l'on trouvera partout au prix de 1 franc, un intéressant volume dont pas une de nos lectrices ne voudra se passer.

Prix du « Miroir » : 1 franc. — En vente chez tous les Libraires.

⁂

Distinction

M. Orsatti, commissaire spécial à Nice, a été nommé commandeur du Nichan-Iftikar. Toutes nos félicitations.

⁂

Citation

Le commandant du 14e corps d'armée vient de citer à l'ordre du jour le maréchal des logis fourrier Colombani, du 12e bataillon d'artillerie à pied, qui s'est particulièrement distingué lors de l'inondation du village des Fourneaux, près de Modane.

⁂

Avis

M. Sabatô, dentiste du Lycée, diplôme d'honneur, Exposition de Bastia, prévient sa nombreuse clientèle que son cabinet est ouvert tous les jours de 8 à 11 heures le matin, et de 2 à 4 heures le soir.

⁂

Réouverture de classes

Mlle Paccio prévient les parents de ses élèves, que la réouverture de ses classes aura lieu le jeudi 3 janvier courant, dans son nouveau local, boulevard de Cardo, 7 au 1er.

Entrée des classes, côté du jardin.

DEMI-PENSIONNAT — EXTERNAT SURVEILLÉ — EXTERNAT.

SYNDICATS

SYNDICAT NATIONAL DES CHEMINS DE FER. — Les membres syndiqués sont priés d'assister à la réunion ordinaire qui aura lieu jeudi, 3 courant, à 8 heures du soir, dans la salle commune, place Carletta.

Prière d'être porteur du livret.

Etat-Civil

NAISSANCES

Mattei Jules. — Franceschini Jeanne. — Santini Jeanne. — Guidi Ange-Louis. — Crescioni Marie-Toussainte-Félicité. — Agostini Etienne-Noël. — Remoto Julie. — Luccioni Jean-Baptiste.

DÉCÈS

Farinole Joseph-Léonard-Antoine-Marie, avoué à la Cour, marié, 44 ans, de Bastia.

Marulli Sauveur, employé de commerce, marié, 30 ans, de Bastia.

Charles de Vincenti, 26, rue Pigale, Paris. Ordres de bourse. Comptant et terme.

Renseignements financiers gratuits sur toutes valeurs cotées ou non cotées. — Courtages officiels.

1 franc pour mille au parquet, et 1.25 pour mille en coulisse.

USINE à GAZ

Prix du *Coke* tout venant . . 3 fr.
» » concassé à la machine . 3 fr. 50
Prix de la *Houille*. . . . . 4 fr.
Prix du *Goudron* . . . . . 40 fr.
(Marchandises prises à l'Usine)

Réduction pour les ventes en gros. Livraison faite soit à domicile, soit en gare Bastia pour les expéditions à l'intérieur.

Les commandes peuvent être adressées directement à l'Usine, ou à la Succursale du Gaz, Bd Paoli, 13.

D. H. ANDREANI,
Directeur de l'Usine à Gaz

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00006

BOURSE DE PARIS

	28 déc.	2 janv.
Rente 3 p. 0/0 perpétuelle	95 25	95 30
— 3 p. 0/0 amortissable	96 40	96 40

AU BANQUET ANNUEL des Douaniers

Paris, 2 janvier.

Nous recevons de nouveaux détails sur le grand banquet annuel de toutes les associations amicales du service actif des douanes de Paris, auxquelles s'étaient jointes de nombreuses délégations des départements. Plus de 400 convives avaient pris place autour de M. Brunet, directeur général des douanes, conseiller d'Etat, président d'honneur de l'association.

M. Thibault, directeur des douanes à Paris, empêché au dernier moment par une circonstance douloureuse de famille, s'était fait remplacer par M. Petit, inspecteur principal.

Plusieurs membres du Parlement assistaient à cette fête fraternelle, et prononcèrent des discours. Ce sont : MM. Santelli, député de Calvi ; Rouanet et Wilm, députés de Paris ; Grod, député du Doubs ; Mequillet, député de Meurthe-et-Moselle ; Carlier, député des Bouches-du-Rhône. Tous furent longuement applaudis, et promirent de s'occuper activement des intérêts des douaniers, et de solliciter en leur faveur les pouvoirs publics et le Parlement.

Un grand bal à grand orchestre, et une splendide réception terminèrent la soirée, qui s'est prolongée fort avant dans la nuit.

DISPARITION du Secrétaire de la Bourse du travail de Dijon

Dijon, 2 janvier.

On commente avec beaucoup de passion en ville et dans tout le département la disparition soudaine du secrétaire général de la Bourse du travail de Dijon, qui est parti en emportant la caisse de la confédération, contenant une somme de 3.000 francs.

La police n'a pu encore découvrir la retraite du fugitif.

L'APPLICATION de La Loi de Séparation

L'Assemblée plénière des Evêques

Paris, 2 janvier.

La troisième assemblée plénière de l'épiscopat français aura lieu à Paris, le 15 janvier, sous la présidence de S. E. le cardinal Richard.

Cette réunion sera bien plus importante que les deux précédentes, à cause des décisions à prendre à la suite du vote du nouveau projet Briand.

L'assemblée sera tenue, non pas au nouvel archevêché, 50 rue de Bourgogne, mais dans les magnifiques salons du château de la Muette, gracieusement offert par M. le Comte de Franqueville.

Condamnation

Troyes, 2 janvier.

Le curé d'Avant-les-Marally a été condamné par le tribunal de Troyes à vingt-deux amendes de cinq francs chacune, pour délit d'interdiction des sonneries civiles, empêchées depuis trois mois.

Le Maire de Brest interdit LES ENTERREMENTS RELIGIEUX

Brest, 2 janvier.

Le maire socialiste révolutionnaire de Brest vient de prendre un arrêté interdisant toute manifestation religieuse du culte catholique sur la voie publique à Brest et des environs.

Décision du Clergé du diocèse de Bayeux

Bayeux, 2 janvier.

Le clergé du diocèse de Bayeux vient de décider de diminuer, en signe de deuil, les carillons de cloches, pour un grand nombre de fêtes ou d'offices, annoncées d'habitude à toutes volées de cloches.

AU VATICAN

Les décisions pontificales

Rome, 2 janvier.

S. S. Pie X, nullement impressionné par le vote de la nouvelle loi Briand, mais conscient des grosses difficultés de l'organisation du culte privé, attendra que la nouvelle loi sur l'exercice du culte entre en vigueur pour prendre les mesures nécessaires, et faire connaître ses décisions suprêmes.

On ne sait encore si le Souverain-Pontife donnera ses ordres par une lettre au cardinal Richard ou promulguera une bulle.

LE MINISTRE DE LA GUERRE en Tunisie

Toulon, 2 janvier.

M. le général Picquart, et les personnages qui l'accompagnent dans son voyage d'études, sont arrivés dans la matinée à Toulon, où ils ont conservé le plus strict incognito.

Le ministre s'est immédiatement embarqué, sur le « Condé », qui a aussitôt appareillé pour Bizerte.

Le général Marcy, inspecteur général du génie pour l'armement des côtes, est accompagné par M. le capitaine Tardi, son officier d'ordonnance.

LES GRÈVES

Les fileuses d'Alais

Alais, 2 janvier.

Les directeurs des grandes filatures d'Alais ayant accordé une augmentation de salaire aux ouvrières, la grève semblait terminée, aussi les usines furent-elles rouvertes ce matin. Mais de nombreuses fileuses, mécontentes de l'augmentation consentie, empêchèrent leurs camarades de reprendre le travail, et les fabriques demeurèrent vides.

On ne peut plus prévoir la fin d'une grève, qui dure depuis plusieurs semaines ; il est probable que les patrons ne consentiront plus aux concessions faites, et répondront par un lock-out aux prétentions des ouvrières.

La situation pourrait devenir grave.

AUX ÉTATS-UNIS

Collision de deux trains

25 morts et 104 blessés

New-York, 2 janvier.

Un grave accident de chemin de fer s'est produit près d'Altavista, dans l'Etat de Kansas. Deux trains de voyageurs se sont rencontrés, alors qu'ils étaient lancés à toute vitesse.

Par suite du choc très violent, plusieurs wagons ont pris feu ou ont déraillé.

On a ramassé 25 cadavres affreusement mutilés. On compte plus d'une centaine de blessés.

EN SERBIE

Complot contre la Famille royale

Paris, 2 janvier.

Plusieurs journaux annoncent de la découverte d'un complot contre la vie des souverains serbes.

La légation de Serbie à Paris dément formellement ces bruits, qui ne reposent sur aucun fondement sérieux.

AU MAROC

Arrestation du secrétaire de Raissouli

Tanger 2 janvier.

Malgré sa déposition par le sultan comme rebelle, Raissouli n'est pas découragé ; il continue à entretenir des relations avec divers chefs de tribus.

Le caïd, faisant fonction de secrétaire auprès du condottiere, a été arrêté aujourd'hui à Tanger par ordre du Maghzen, pour avoir écrit des lettres d'excitation aux diverses tribus contre le gouvernement chérifien.

EN RUSSIE

A LODZ

Graves désordres

Entre nationalistes et socialistes. — Trois morts, onze blessés. — Pillage de deux entrepôts.

Saint-Pétersbourg, 3 janvier.

De graves désordres ont eu lieu à Lodz où nationalistes et socialistes en sont venus aux mains. Au cours de la bagarre, trois manifestants ont été tués, et onze autres grièvement blessés.

Dispersés par la police, les terroristes se sont dirigés vers deux entrepôts d'alcool, propriété du gouvernement, et les ont pillés de fonds en comble.

Leur exploit accompli, les malfaiteurs ont pris la fuite sans avoir été enquêtés par la police.

AU DANEMARK

La Grève DES EMPLOYÉS DE TRAMWAYS à Copenhague

Copenhague, 2 janvier.

La circulation des tramways a, aujourd'hui, complètement cessé dans la capitale danoise, par suite de la grève générale de tous les employés de la Compagnie.

Les grévistes réclament une plus juste répartition des heures de travail et une augmentation du solde journalière.

Aucun incident grave ne s'est produit.

AVIS

La Maison DOMINIQUE MATTEI Aîné informe sa nombreuse clientèle, qu'elle attend, sous peu de jours, un voilier chargé de sel venant des Salins d'Hyères.

Les prix sont de :

Sel gros, 11 fr. 50 à 12 fr. les 100 kilos, suivant quantité.

Sel fin de table, 15 à 16 fr. les 100 kilos, suivant quantité ; paiement comptant.

Avis AUX ÉDUCATEURS DE VERS A SOIE

La Maison Berthet et Cie dont le siège social est aux Arcs (Var), vient de créer une succursale à Francardo, afin de faciliter l'industrie coconnière de la Corse. Aussi tous les éducateurs trouveront à la succursale la graine dont ils peuvent avoir besoin.

La graine est offerte gratuitement aux éducateurs qui s'engageront à vendre leurs cocons à MM. Berthet et Cie. Ces cocons seront achetés à Francardo aux prix courants du grainage et de filature. Si pour des raisons quelconques les éducateurs préfèrent vendre ailleurs leurs cocons, ils auront alors à payer la graine à raison de sept francs les trente grammes.

Pour renseignements complémentaires, s'adresser à Francardo aux bureaux de « Ver à Soie. »

AVIS DE DÉCÈS

Mme veuve Farinole, née Gavini ; M. Sampiero Farinole ; Mlle Elisabeth, Germaine, Geneviève Farinole ; M. Vincent Farinole ; Mme de Casabianca-Farinole, M. Denis de Casabianca, médecin principal à Amélie-les-Bains, et leurs filles ; Mlle Léonie Farinole ; Mme de Sélancy-Farinole, M. Jean de Sélancy, lieutenant au 163e régiment d'infanterie à Bonifacio, et leurs enfants ; M. Antoine Gavini, député ; Mme Jourdan Pietri, née Gavini et M. Jourdan Pietri, ancien conseiller général, et leurs enfants ; M. Sébastien Gavini, conseiller à la Cour d'appel, et ses enfants ; Mme de Carelle, née Gavini, M. Jean-Baptiste de Carelle, notaire, et leur fille ; Mme Lota, née Gavini et ses enfants ; M. Denis Gavini, capitaine au 8e régiment d'artillerie à Nancy, Mme Gavini, née Nadal et leurs filles ;

Les familles de Buratti-Gentile de Saint-Florent, Colonna-Cesari de Portovecchio, François Pinelli de Marseille, Gavini de Campile, ancien préfet, Pagnelli de Zicavo, Marie Rossi, Veiney, de Béarn, Sébastien Ficcioni, Rochelli Dalida ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Joseph Farinole

Licencié en droit,
Avocat à la Cour d'appel,
Ancien Membre du Conseil général de la Corse

leur époux, père, frère, beau-frère, oncle, neveu et cousin germain, décédé à Bastia, le 1er janvier 1907, à l'âge de 44 ans, muni des Sacrements de l'Eglise.

Les obsèques auront lieu à Bastia, le jeudi 3 janvier, à 10 heures du matin.

On se réunira à la maison mortuaire, boulevard de Cardo.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

« AVIS DE MESSE »

Les messes qui seront célébrées demain jeudi, 3 courant, dans l'église Saint Jean-Baptiste, seront dites pour le repos de l'âme de Madame

Marie-Sydonie Placquet
Née Delacourt

La famille assistera à la messe de 9 heures.

POURSUITE
par mandat d'arrêt
contre 100.000 tablettes de chocolat au lait fugitives.

Signalement :

Nom : « Lucerna. »
Lieu d'origine : Hochdorf près Lucerne.
Nationalité : Suisse.
Mise : Elégante et moderne.
Signes distinctifs : Au déguster, frais et appétissant.
Signes particuliers : Se distinguant sans exception par son goût exquis et délicieux, ce qui les rend infaillibles.

On présume sur la fuite par bateau de plusieurs d'entre elles pour les pays d'outre-mer, quoique la majeure partie de celles ci n'ait pas quitté leur pays d'origine.

La Vie est prolongée

chez les phtisiques quand ils prennent régulièrement de l'Emulsion Scott à l'huile de foie de morue et aux hypophosphites de chaux et de soude.

L'Emulsion Scott soulage toujours considérablement le phthisique et, si prise à temps, le guérit ; les Docteurs l'affirment.

Et ceci s'explique très bien :

L'Emulsion SCOTT composée de produits de toute première qualité, préparée scientifiquement, est le remède par excellence ; avec l'Emulsion Scott vous aurez bientôt raison de votre maladie de façon presque sans lui fatiguer l'estomac et bientôt vous l'aurez rendu à la vie. Songez alors au péril que vous feriez courir à votre cher malade en lui donnant, sous prétexte d'économie, une émulsion, bon marché peut-être, mais sans valeur nutritive ; vous le mènerez droit à sa perte.

Aussi réclamez toujours bien la véritable Emulsion Scott et n'acceptez que les flacons dont l'enveloppe porte la marque : "le Pêcheur et la morue".

4 Fr. 50 le flacon, 2 Fr. 50 le demi. Echantillon envoyé franco contre 0,50 de timbres adressés à l'EMULSION SCOTT (Delouche et Cie) 156, rue St-Honoré, PARIS.

ETRENNES 1907

LIBRAIRIE — IMPRIMERIE — STÉRÉOTYPIE — PAPETERIE

BASTIA, *Boulevard du Palais* **OLLAGNIER** *Rue des Jardins*, BASTIA

Trente-unième Année ***Le Petit Bastiais*** *Journal Quotidien*

GRAND CHOIX de LIVRES D'ÉTRENNES

NOUVEAUTÉS

Voyage à Travers la Corse

Un volume in-4° illustré, cart.-fers spéciaux 7.00

***CARTES DE VISITE** en tous genres. — Exécution irréprochable.*

Ces globes sont adoptés dans toutes les Ecoles de Paris

LES CADEAUX LES PLUS APPRÉCIÉS

PORTE-PLUMES A RÉSERVOIR ANGLAIS

Fabrication extra soignée

Le plus parfait inventé jusqu'ici

ENCRIERS COLOMBANI à fermeture automatique élastique

Ces globes sont adoptés dans toutes les Ecoles de Paris

GRAND CHOIX DE CARTES POSTALES ET D'IMAGES POUR LES SOUHAITS DE BONNE ANNÉE

Albums — Portefeuilles — Porte-cartes — Porte-monnaie — Sacs de Dames — Porcelaine de Saxe — Boîtes de couleurs — Agendas de bureau
Almanachs Hachette, Nodot, Drapeau, etc. — Figaro illustré — Selecta.

ABSINTHE

Edouard Pernod

La meilleure de toutes

Maison à Couvet (Suisse)
et Pontarlier (Doubs)

FONDÉE EN 1827

Consommateurs ! Demandez donc partout

Un « Edouard Pernod »

Dépôt pour toute la Corse :

L.-N. MATTEI et Cie Bastia, Ajaccio, Corte

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et La-farge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques et Ciment. — Briques plates et coudes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER

Fers en barres. Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Rubans artificiels

TUYAUX EN FONTE, EN GRÈS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux à Bonifacio (Corse)

Le meilleur des cigares à 0,10 sans contredit la Cigare Medi. Se demander dans tous les débits. Ce n'est pas un cigare, c'est un rêve.

Installation nouvelle

HOTEL DU CAP-CORSE

ancien Hôtel de France

Mme veuve PICOT, née STOTTO, 7, rue de l'Opéra, Bastia.

Table d'hôte. — Pension
Repas sur commande

Maison de Commission

pour les huiles
et tous les autres produits de la Corse

PIERRE MONTI

Rue Félix-Brun, 73 et 74,
Toulon (Var).

L'Art de Gagner de l'Argent à la Bourse

25 ans de succès, a valu à l'Auteur les félicitations des Financiers les plus distingués. — Envoi Gratis. — GAILLARD, 5, rue Feydeau, Paris.

Demandez et offrez dans tous les Cafés
PAMARO MATTEI, apéritif supérieur.

Cordonnerie Modèle

Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia
EUGÈNE PERICCHI, propriétaire

Automne-Hiver 1906-1907

Chaussures en tous genres
pour Dames, Hommes, Fillettes et Enfants
Grand choix de chaussures fourrées de tous modèles

Assortiment complet de pantoufles

Prix très réduits

Rayon spécial de chaussures de luxe en chevreau glacé, Box-calf et mégis fabriquées exclusivement pour la maison et qui seront vendues à des prix de bon marché inconnus jusqu'à ce jour.

M. Eugène PERICCHI a l'honneur de prier sa nombreuse clientèle et le public en général de s'assurer par une visite à son magasin du soigné de tous ses articles et de la modicité des prix établis.

La Maison se charge des réparations

XXXIIe ANNÉE № 4 — VENDREDI 4 JANVIER 1907

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les abonnements sont payables d'avance et reçus aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.50 — Judiciaires 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	1 an	6 mois	3 mois
Bastia	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départements	24 »	12 »	6 »

UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Rigobert.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 7 h. 1 m. — Coucher, 3 h. 57 s.
Dernier quar., le 7. — Nouv. Lune, le 12.
Fête de Demain : Saint Télesphore.

3 JANVIER

Fin d'Année

L'année 1906 se termine mieux qu'elle n'avait commencé. Le progrès est double, matériel et moral tout ensemble. La France jouit aujourd'hui d'une sécurité plus grande qu'il y a douze mois. Et loin d'acheter par des sacrifices cette sécurité, nous avons affermi à l'épreuve les instruments de notre politique.

L'affaire marocaine telle qu'elle était à la veille de la conférence, c'est-à-dire dans les premiers jours de janvier dernier, ne comportait plus de risques de guerre. Autant nous croyons — parce que nous en avons les preuves — que l'Allemagne avait en avril 1905 envisagé comme vraisemblable l'hypothèse de nous attaquer, autant nous sommes convaincus que pendant les trois mois que dura la discussion d'Algésiras, elle ne songea pas un instant à recourir aux armes ; et ce parce qu'il eût été absurde de sa part de nous faire la guerre après nous avoir laissé le temps de la préparer. Cette conviction était justifiée, puisqu'en fin de compte tout s'est arrangé sans que nous eussions à consentir les humiliantes concessions exigées de nous par la diplomatie impériale jusqu'au 26 mars 1906. Loin de nous la pensée d'en tirer vanité ; mais quand l'expérience a démontré la valeur d'une méthode, il faut la signaler, ne fût-ce que pour l'appliquer par la suite à des cas semblables ou analogues.

A côté des dangers de guerre, il y a pour les peuples d'autres périls. Jusqu'aux derniers jours de la conférence d'Algésiras, nous y avons été gravement exposés. De même qu'en 1905 l'Allemagne avait trouvé dans le conflit marocain « l'occasion » — le mot est du prince de Bülow — d'une politique de représailles européennes contre la France, de même, en 1906, son effort tendit moins encore à mettre la main sur tout ou partie de l'empire chérifien, qu'à isoler la France en rompant le système d'alliances et d'amitiés sur lequel elle s'appuyait. Rappelez-vous la pression terrible exercée soit à Madrid soit à Rome pour détacher de nous l'Espagne et l'Italie. Rappelez-vous la circulaire du 12 mars et la manœuvre concertée de tous les ambassadeurs allemands pour affirmer à chacun que la France était seule à être blâmée par tous. Rappelez-vous les efforts — mal connus, il est vrai, dans leurs détails, mais qui, un jour, seront publiés — tentés soit sur le tsar, soit sur le président Roosevelt, par le prince de Bülow et par Guillaume II lui-même. Quand on fera l'histoire quotidienne de cette lutte intense, on mesurera l'étendue du risque auquel nous fûmes alors en butte.

Ce risque, nous l'avons conjuré. Non seulement la conférence d'Algésiras n'a pas brisé les liens qui nous unissent à nos alliés et à nos amis, mais elle les a renforcés. De l'amitié franco-anglaise, on avait, comme l'observait mardi dernier M. Pichon dans son interview du *News Viener Tagblatt*, beaucoup médit ; on avait parlé d'aventures où nous serions entraînés. Or, pendant toute la crise, l'Angleterre, si elle nous a soutenus toujours, ne nous a jamais excités.

De l'alliance franco-russe, on avait annoncé l'agonie : on allait répétant que la Russie vaincue ne pouvait servir à rien. Or, qu'on se souvienne de l'émotion en Allemagne quand le *Temps* publia les instructions du comte Lamsdorf au comte Cassini, si fidèles à l'esprit de l'alliance. C'est le 20 mars que fut faite cette publication. Le 21, les premiers symptômes favorables se manifestèrent et le 26 M. de Radowitz abandonnait officiellement ses prétentions relatives à la police suisse de Casablanca. Ce n'est donc pas seulement par sa fermeté, c'est aussi par le concours de ses amis que la France a réussi à sauvegarder à Algésiras ses droits et ses intérêts. Les combinaisons diplomatiques ourdies par M. Delcassé ont été, faute d'une juste prévision de leurs conséquences, la cause du conflit ; mais elles nous ont fourni le moyen d'en sortir à notre avantage.

Cela est si vrai, que dans son dernier discours, le prince de Bülow a déclaré explicitement qu'il acceptait sans arrière-pensée toutes ces combinaisons. Et sans doute il nous a appris à n'attacher à ses affirmations qu'une importance relative en répétant avec insistance « que le langage des politiques varie suivant les circonstances ». Il n'en reste pas moins que son acceptation, quelle qu'en soit la valeur, prouve au moins qu'il juge impossible de critiquer les alliances et les amitiés de la France. S'il y adhère sans restriction et d'un mouvement spontané, c'est parfait. S'il y adhère par nécessité, c'est bien encore. Sans aller jusqu'à préférer la résignation à l'approbation, quand on n'a pas la seconde, la première a son prix. Et si l'Allemagne, d'elle-même ou malgré elle, renonce à mettre en question le droit que nous avons de choisir nos amis, nous sommes convaincus que nos relations avec elle seront, sans difficultés et au profit de tous, normales, correctes et courtoises.

Pour que la sérénité, qui nous est actuellement aisée, soit durable, une condition encore est nécessaire. Il ne suffit pas d'avoir des alliés sur lesquels on puisse compter. Il faut encore pouvoir compter sur soi : en un mot, il faut être fort. M. Pichon a terminé l'autre jour les déclarations parfaitement modérées auxquelles nous faisions tout à l'heure allusion en exprimant cette idée : c'est celle de tous les patriotes clairvoyants. Nous avons, il y a dix-huit mois, failli payer d'une guerre la confiance insensée que nous avions dans la paix. Il ne faut pas récidiver.

Pour être sûr de la paix, il n'y a qu'un moyen : c'est d'être prêt à la guerre. Et les démocraties, qui ont à sauvegarder un idéal élevé de justice et de liberté, ont, plus que d'autres, l'obligation d'être à la hauteur de toutes les nécessités. En 1905, nous étions, à la suite de plusieurs mois d'incurie ministérielle et parlementaire, le jouet de nos adversaires. C'est pour cela que M. Rouvier a cédé, et si pénibles qu'aient été plusieurs de ces concessions, il a bien mérité de la France en les consentant. M. Pierre Baudin, dans son livre excellent, *l'Alerte*, a montré par quelle suite de faiblesses nous en étions venus à être démunis.

N'oublions pas la leçon, qui fut sévère, mais qui aurait pu être désastreuse. Et comme le disait M. Clémenceau dans son discours de Lyon, que les sentinelles veillent sur la tour. Ce n'est pas là l'indice d'arrière-pensées hostiles contre qui que ce soit. C'est l'accomplissement d'un devoir de prudence.

(*Le Temps*).

De la bonne Musique

Le Tout-Bastia des premières — si l'ose m'exprimer ainsi — s'était donné rendez-vous samedi dernier, chez Mlles Agostini, pour assister à l'une de ces exquises matinées musicales comme elles doit nous avons eu, plusieurs fois déjà, l'occasion d'entretenir nos lecteurs.

C'était un effet d'une première qu'il s'agissait, puisque nous allions entendre Mlle Berthe Agostini récemment arrivée de Paris, où elle est allée affiner son talent au contact des grands maîtres. En franchissant le seuil de la demeure hermineuse, je ressentais quelque chose d'analogue au frisson du gourmet qui s'approche d'une table délicieusement servie.

Le programme dressé, avec art, ne contenait que des œuvres de choix, des pièces importantes avec lesquelles l'intérêt ne pouvait se lasser un seul instant.

Sous les doigts légers et magiques de Mlles V. Alerini et H. d'Angelis, interprétant « Le Matin » de Chaminade, nous assistons au réveil de la nature. La rosée tombe en perles d'argent, les oiseaux gazouillent, le soleil se lève dans une printanière splendeur. Les deux mêmes artistes, auxquelles se joignent Mlles M.-L. Orsini et S. Cooper, dont nous avons depuis longtemps apprécié la virtuosité, nous font entendre les sonnis majestueux de la célèbre Marche du Tannhäuser, toujours écoutée avec plaisir.

Presque tout le reste du concert est à la charge de Mlles Berthe et Juliette Agostini. Il nous est impossible, dans un compte-rendu forcément restreint, d'en détailler toutes les beautés. Mlle Berthe Agostini nous a chanté trois délicieux morceaux : « Ton souvenir est toujours là, » vieil et exquis chant d'amour à la mélodie berceuse et douce, comme les aimaient nos grands mamans ; un passage « d'Hérodiade, » du grand maître Massenet, et la « Chanson de Mireille, » de Thomé, si gaie et gracieuse. Ces trois pièces de genres différents nous ont suffi pour apprécier la souplesse de l'organe de Mlle Berthe Agostini et sa science du chant. Tout le monde sait qu'il ne suffit pas de posséder une belle voix, il faut aussi savoir chanter. Mlle Berthe Agostini sait chanter, et sa voix, au timbre de ses qualités naturelles, possède tout ce qui s'acquiert par l'étude. Nous n'insistons pas. Pourtant qu'il nous soit permis de faire mention du talent d'accompagnatrice de sa sœur, Mlle Juliette Agostini. C'est là un rôle qui demande beaucoup de tact musical. Tous les musiciens me comprendront, car ils savent combien il y a d'amateurs capables d'exécuter des morceaux même assez difficiles qui se noient dans l'accompagnement d'un morceau de chant souvent très simple.

Les morceaux de piano exécutés par les deux sœurs artistes ont été tout simplement merveilleux. Le « Prélude en fa mineur » de Bach, plein d'un admirable sentiment dramatique, est dénoté dans un religieux silence suivi d'applaudissements

---

54 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

La Matelassière

PAR

Odysse BAROT

DEUXIÈME PARTIE

Vingt ans avant

(*Suite et fin.*)

— Comme elle dort paisiblement, la pauvre enfant ! murmura-t-elle.

Et secouant la tête :

— On dirait le sommeil de l'innocence, si on n'était pas le sommeil du repentir !

Encourageée par ce premier succès, Tolline se mit en tête de tenter un coup plus hardi, plus décisif.

Elle n'avait pas tardé à s'apercevoir que Mlle Lisnowska, en dépit de sa physionomie glaciale, de son visage anguleux, de sa voix sèche et dure, n'était point aussi mauvaise personne qu'elle en avait l'air, et qu'elle avait conservé jusqu'à cinquante ans une assez forte dose de naïveté.

Arrivée tout récemment à Paris pour y chercher une situation, quand M. de Yarensk, sur la recommandation de l'ambassade, l'avait emmenée, elle se désolait de quitter bientôt pour la Russie, sans avoir eu le temps de visiter toutes les curiosités de la capitale française. Sa nerie n'acceptait qu'avec une répugnance visible le rôle maternel qu'on lui imposait.

Issue d'une noble famille polonaise ruinée à la suite de l'insurrection de 1831, à laquelle son père avait pris une part active, et du mémorable sac de Varsovie par Paskiewich, elle n'avait pas cru trop déroger en sollicitant une place de dame de compagnie. Mais, dès le premier soir, en recevant les instructions de son maître, elle avait compris qu'en entendait la transformer en quelque chose comme une gardienne de prison. Peut-être son désenchantement et sa tristesse avaient-ils été pour quelque chose dans la désagréable impression qu'elle avait produite au premier abord sur la jeune fille.

Le charme, la grâce et la gaîté de Tolline l'avaient bien vite touchée et conquise ; la glace s'était rompue entre la prisonnière et ses surveillants, qui lui contait volontiers les infortunes de sa famille et son existence de lutte incessante et digne contre la gêne et la pauvreté.

Mlle de Yarensk devina le parti qu'elle pourrait tirer de la bienveillance et des sympathies de sa gaillarde forcée. Non pas qu'elle pût songer une seule minute à la séduire ou à la corrompre. Mlle Lisnowska était inaccessible dans sa loyauté de caractère, comme dans sa vertu de vierge quinquagénaire, et incapable de tromper la confiance du gentilhomme, qui avait daigné la prendre à son service. On ne devait alléguer d'elle qu'un concours inconscient, une complicité involontaire.

Si Tolline avait réussi à correspondre avec le dehors et utiliser impunément quelques minutes d'absence de sa dame de compagnie, pourquoi ne saisirait-elle pas une occasion analogue et prochaine pour s'échapper de l'hôtel, sauter dans une voiture, courir auprès du berceau de son enfant ? Ne serait-elle pas admirablement cachée chez la mère Ligier, et ne différerait-elle pas les poursuites de la police, jusqu'au moment où elle gagnerait l'Angleterre ?

Son père, presque constamment au dehors, ne pouvait exiger de Mlle Lisnowska qu'elle se condamnât à une réclusion absolue et qu'elle ne prît même pas la liberté de descendre un demi-quart d'heure faire quelques menues emplettes dans un magasin du boulevard !

Pouvait-on se méfier d'une enfant qui paraissait incapable de quitter son lit et qui était devenue si docile, si résignée ?

Ce qu'elle avait prévu arriva, plus tôt même qu'elle ne l'espérait.

— Chère mignonne, lui dit un jour la vieille demoiselle, ne permettrez-vous de vous laisser seule un petit quart d'heure ?

— Aussi longtemps qu'il vous plaira ! répondit-elle en souriant.

— Vous ne vous ennuierez pas trop ?

— Non.

Et pour prolonger le plus possible son absence, elle prit de lui acheter quelques objets de toilette, d'autant plus indispensables que toute sa garde-robe était restée rue de Ravignan.

Il va sans dire qu'elle n'avait rien confié jusqu'alors à révéler le secret de la demeure qu'elle occupait avec son amant.

A peine Mlle Lisnowska fut-elle sortie, que Tolline, sans perdre un moment, commença en hâte son préparatifs de départ... Les instants étaient comptés... Certes elle se sentait bien faibles encore... Mais l'amour d'une part, le sentiment maternel de l'autre, lui donnaient des forces. La pensée de sa petite fille — dont son père ne lui parlait jamais la naissance, elle le savait bien ! — lui rendait toute son énergie.

Oh ! sa toilette ne fut pas longue !... Vingt minutes plus tard, elle était prête... Son cœur battait bien fort, quand, après avoir traversé, d'un pas rapide, la chambre de sa dame de compagnie et le salon, elle ouvrit d'une main tremblante de crainte et d'émotion la porte d'entrée de l'appartement.

Il s'écoula une demi-seconde d'hésitation... Les jambes fléchissaient sous elle. Le bruit de pas et de voix qu'elle entendait dans le couloir lui causaient d'indicibles terreurs.

Si elle allait se croiser avec sa trop consciente geôlière ?

Se raidissant contre ces velléités de défaillance, et bien décidée à lutter, s'il le fallait, contre la résistance éventuelle de Mlle Lisnowska ; à amadouer par ses cris au besoin les voyageurs, les employés ; à protester contre la séquestration dont elle était victime, elle s'élança, arriva jusqu'à l'escalier, qu'elle descendit aussi vivement que le lui permettait son état de faiblesse, traversa la cour.

— Je suis sauvée ! s'écria-t-elle en mettant le pied sur le trottoir du boulevard, et après avoir jeté un coup d'œil furtif à droite et à gauche.

Puis elle s'approcha de la chaussée, fit un signe du doigt à un cocher qui passait à vide, et qui s'avança aussitôt, ouvrant avec empressement la portière.

Déjà le bord de sa bottine venait de se poser sur le marchepied, quand soudain elle sentit une main rude lui saisir le bras et l'obliger à descendre.

Tournant la tête, elle poussa un cri en reconnaissant le visage irrité de son père.

M. de Yarensk, par une déplorable fatalité, rentrant à l'hôtel, descendait justement de voiture à l'instant même où elle sortait.

— Où allez-vous, mademoiselle ? murmura-t-il d'une voix rauque, en la fouillant du regard... Rentrons, s'il vous plaît !

Muette de terreur, pétrifiée, elle se laissa entraîner sans mot dire, au grand ébahissement du cocher qui, devinant une partie de la vérité, empêcha une grimace de pitié et fouetta son cheval en grommelant :

— Eh ! de chance, la pauvre petite !... Quelque rendez-vous, sans doute ! Elle mourrait l'attendra sous l'orme V... papa qui n'a pas l'air commode ! S'il la soupçonnait qu'il va se venger !

nourris. Le « Menuet des Grâces d'Ariane, » le récent opéra de Wormser — quand je vous disais que c'était une première! — a connu un très vif succès auprès de toute l'assistance. Le « Fantaisie Hongroise, » qui terminait le programme, est un morceau brillant et à grand effet dans lequel Mlles Berthe et Juliette Agostini savent donner au piano des sonorités d'orchestre.

Que de nuances, de perfection, de style dans les morceaux que Mlle Berthe Agostini a exécutés seule! Le « Scherzo en si bémol mineur » de Chopin, dans lequel la virtuosité n'exclut pas la grâce et la délicatesse. L'Andante et le Rondo final de « l'Aurore de Beethoven, » qu'interprète particulièrement goûtée, nous ont permis de constater que Mlle Berthe Agostini avait rapporté de Paris ce fini de l'art qui seul permet de pénétrer le pensée du compositeur et de la rendre compréhensible à l'auditeur. Le morceau intitulé : « Saint François de Paule marchant sur les flots, » qui est peut-être celui que nous avons le plus apprécié, est un exemple frappant de ce que nous venons de dire. Il fallait le talent de la grande artiste qu'est Mlle Berthe Agostini, pour rendre ce frais de la tempête, ce bruit des vagues se ruant à l'assaut de la falaise, cette plainte de blanche femme sur les rochers. Soudain, au milieu des éléments déchaînés, une voix grave et douce se fait entendre : c'est François de Paule qui parle à la mer. A sa prière, les flots s'apaisent et sourient, la vague, tout à l'heure brutale, vient mourir doucement sur la grève obéissant humblement à celui qui lui parle au nom du Créateur.

Merci à Mlle Berthe Agostini de m'avoir fait comprendre cette admirable page de haute difficulté. Je lui rends cet hommage qu'il est très peu d'artistes capables de l'interpréter.

PRIMAVERA.

LA SÉPARATION

La nouvelle loi sur l'exercice du culte

Voici le texte de la loi telle qu'elle a été votée par les deux Chambres:

Article 1er. — Dès la promulgation de la présente loi, l'Etat, les départements et les communes reconnaîtront à titre définitif la libre disposition des archevêchés, évêchés, presbytères et séminaires qui sont leur propriété et dont la jouissance n'a pas été réclamée par une association constituée dans l'année qui a suivi la promulgation de la loi du 9 décembre 1905, conformément aux dispositions de ladite loi.

Concernant de même, s'il n'a pas été établi d'associations de cette nature, les indemnités de logement incombant aux communes, à défaut de presbytère.

La location des édifices et fermes dont les départements ou les communes sont propriétaires devra être approuvée par l'administration préfectorale. En cas d'aliénation par le département, il sera procédé comme dans les cas prévus par l'article 48, paragraphe 1er de la loi du 18 août 1871.

Art. 2. — Les biens des établissements ecclésiastiques qui n'ont pas été réclamés par des associations constituées dans l'année qui a suivi la promulgation de la loi du 9 décembre 1905, conformément aux dispositions de ladite loi, seront attribués à titre définitif, dès la promulgation de la présente loi, aux établissements communaux d'assistance ou de bienfaisance dans les conditions déterminées par l'article 9, paragraphe 1er de ladite loi, sans préjudice des attributions à opérer par application des articles 7 et 8, en ce qui concerne les biens grevés d'une affectation étrangère à l'exercice du culte.

Art. 3. — A l'expiration du délai d'un mois à partir de la promulgation de la présente loi, seront de plein droit supprimées les allocations consacrées, par application de l'article 11 de la loi du 9 décembre 1905, aux ministres du culte qui commenceront à exercer leurs fonctions dans les circonscriptions ecclésiastiques où n'auront pas été remplies les conditions de la présente loi, pour l'exercice public du culte, après infraction dûment réprimée.

La déchéance sera constatée par arrêté du ministre des finances rendu sur le vu d'un extrait du jugement ou de l'arrêt qui lui est adressé par les soins du ministère de la justice.

Art. 4. — Indépendamment des associations cultuelles soumises aux dispositions du titre IV de la loi du 9 décembre 1905, l'exercice public d'un culte peut être assuré tant au moyen d'associations régies par la loi du 1er juillet 1901 (articles 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 42 et 17) que par voie de réunions tenues sur initiatives individuelles en vertu de la loi du 30 juin 1881 et selon les prescriptions de l'article 25 de la loi du 9 décembre 1905.

Art. 5. — A défaut d'associations cultuelles, les édifices affectés à l'exercice du culte, ainsi que les meubles les garnissant, continueront, sauf désaffectation dans les cas prévus par la loi du 9 décembre 1905, à être laissés à la disposition des ministres du culte pour la pratique de leur religion.

La jouissance gratuite en pourra être accordée soit à des associations cultuelles constituées conformément aux articles 18 et 19 de la loi du 9 décembre 1905, soit à des associations formées en vertu des dispositions prévues de la loi du 1er juillet 1901 pour assurer la continuation de l'exercice public du culte, aux ministres du culte dont les noms devront être indiqués dans les déclarations prescrites par l'article 25 de la loi du 9 décembre 1905.

La jouissance ci-dessus prévue desdits édifices et des meubles les garnissant sera attribuée, sous réserve des obligations énoncées par l'article 72 de la loi du 9 décembre 1905, au moyen d'un acte administratif dressé par le préfet pour les immeubles placés sous séquestre et aux qui appartiennent à l'Etat et aux départements, par le maire pour les immeubles qui sont la propriété des communes.

Les règles ci-dessus s'appliqueront aux édifices affectés au culte qui, ayant appartenu aux établissements ecclésiastiques, auront été attribués par décret aux établissements communaux d'assistance ou de bienfaisance par application de l'article 9 paragraphe 1er de la loi du 9 décembre 1905.

Art. 6. — Les dispositions de la loi du 9 décembre 1905 et des décrets portant règlement d'administration publique pour son exécution sont maintenues en tout ce qu'elles n'ont pas de contraire à la présente loi.

Les Décorés

M. LE PRÉSIDENT LEVIE

M. Joseph Levie a débuté dans la magistrature en 1870, comme substitut à Lure ; quatre ans après il était nommé juge à Bastia ; chargé du cabinet d'instruction en 1883, au même siège, il occupa ces difficiles fonctions jusqu'en 1890, date de sa nomination à la présidence du tribunal d'Ajaccio, où depuis dix-sept ans il continue à donner la mesure de sa belle intelligence, de ses hautes qualités professionnelles et d'une indépendance de caractère à laquelle toute la Corse rend hommage.

Le nouveau chevalier de la Légion d'honneur compte donc trente-sept ans de services. Nous avons eu la bonne fortune de l'avoir assez longtemps à Bastia, qui était d'ailleurs sa ville d'adoption, puisque c'est au lycée de cette ville qu'il a fait toutes ses études secondaires, et soit comme juge soit comme juge d'instruction, il s'est montré magistrat digne et consciencieux, impartial et bon, et a ainsi conservé intacts les nobles traditions de sa famille et le patrimoine d'honneur et d'éminent jurisconsulte qu'il tenait de son père, le très regretté président de la Cour d'appel de Bastia.

A Bastia comme à Ajaccio on a applaudi à la distinction qu'il vient de recevoir et qu'il peut légèrement porter, car il l'a honorablement gagnée.

Nouvelles Militaires

Recrutement
des officiers d'administration du cadre auxiliaire du service de l'Intendance Militaire

Les candidats au grade d'Officier d'administration du cadre auxiliaire du service de l'Intendance Militaire doivent adresser leur demande avant le 1er mars à l'Intendant Militaire Directeur de l'Intendance de la 15e Région à Marseille, par l'intermédiaire du Général commandant la subdivision de leur résidence en ce qui concerne les sous-officiers et les anciens engagés conditionnels d'un an, et par l'intermédiaire de leur chef de corps ou du Directeur du service d'affectation pour les sous-lieutenants et les officiers d'administration de 3e classe du service de Santé appartenant à la réserve ou à l'armée territoriale.

Les demandes doivent mentionner le service auquel le candidat et se destine (Bureaux de l'Intendance, Subsistances, Habillement et campement) et être accompagnées : 1° d'un extrait de l'acte de naissance sur papier libre, 2° d'un copie sur-timbre de l'état des services; 3° pour les sous-officiers ne provenant pas des sections, d'un certificat de l'autorité civile constatant qu'ils exercent l'une des professions exigées.

Ce dernier certificat est également exigé des sous-lieutenants et officiers d'administration du service de santé.

Les candidats pourront d'ailleurs demander des renseignements complémentaires au Sous-Intendant Militaire de leur département.

Les sous officiers provenant des sections de commis et ouvriers d'administration subiront les épreuves au moment des périodes d'instruction; les autres candidats seront convoqués au mois d'août pour subir les examens.

Légion d'honneur

Ont été nommés dans l'Ordre national de la Légion d'honneur :

Au grade d'Officier

MM.

Pollegrini, chef de bataillon d'infanterie en retraite, commandant le bureau de recrutement de Constantine, 43 ans de services, 23 campagnes, chevalier du 30 décembre 1890.

Cabley, chef d'escadron à la 15e légion 1er, 37 ans de services, 14 campagnes, 1 blessure, chevalier du 5 juillet 1888.

Leonardi, chef d'escadron, sous-directeur d'artillerie à Constantine, 33 ans de services, 32 campagnes, chevalier du 27 décembre 1893.

Masconi Jean-Quilliens, administrateur en chef de 1re classe de la marine, 40 ans 4 mois de services, chevalier du 8 juillet 1895.

Au grade de Chevalier

MM.

Marchetti, capitaine au 16e d'infanterie, 21 ans de services.

Aimo, capitaine d'habillement au 17e, 25 ans de services.

Paoli, capitaine au 58e, 24 ans de services, 2 campagnes.

Giansili, capitaine au 71e, 24 ans de services, 2 campagnes.

Arrighi de Casanova, capitaine au 80e, 25 ans de services.

Cervoni, adjudant au 112e, 20 ans de services, 6 campagnes 1 blessure, 1 citation.

Bolelli, chef de bataillon breveté au 150e, 25 ans de services.

Leonelli, capitaine au 163e, 26 ans de services.

Pâtar, adjudant à la 15e légion te , 25 ans de services, 20 campagnes, 1 citation.

Mastei, maréchal des logis à la 15e légion ter, 25 ans de services, 20 campagnes, 2 citations.

Casabianca, maréchal des logis adjoint au trésorier de la compagnie de gendarmerie de Tunisie, 23 ans de services, 19 campagnes.

Tardi, capitaine, officier d'ordonnance du général inspecteur permanent des travaux du génie pour l'armement des côtes, 24 ans de services.

Ristoreelli, officier d'administration de 1re classe des bureaux de l'intendance du 15e corps d'armée, 30 ans de services.

Rocca, officier d'administration de 1re classe, gestionnaire du magasin d'habillement et du campement de Limoges, 29 ans de services.

Salicati, officier d'administration de 1re classe, comptable à l'atelier de travaux publics d'Orléansville, 29 ans de services, 23 campagnes.

Pieruccl, adjudant de surveillance de 1re classe au pénitencier militaire de Douëra, 36 ans de services, 27 campagnes.

Calendini, capitaine au 4e rég. d'infanterie coloniale, 20 ans de services, 15 campagnes.

Pé Joseph-Dominique Jean, lieutenant de vaisseau, 20 ans 3 mois de services.

Contre le Déboisement. Pour le Reboisement

A la suite de la magnifique campagne que, sans distinction de parti, même la presse autière contre le désastreux déboisement, nous sommes heureux d'annoncer qu'il s'est constitué un syndicat d'études et d'initiative, composé d'hommes énergiques, qui, avec toutes les sociétés d'initiative et de propagande, sont résolus de passer de la parole à l'action ; il possède déjà en province près de 800 délégués composés de Magistrats, Notaires et Fonctionnaires de tous ordres qui vont organiser un Comité d'initiative Forestière dans chaque arrondissement.

Ce Syndicat, bien français, a pour but de rechercher, grouper et reboiser les terrains incultes de France se chiffrant par 6 500.000 hectares et appartenant aux communes ou aux particuliers qui ne peuvent reboiser. C'est donc une œuvre patriotique et d'utilité publique s'il en fût qui complètera l'œuvre de l'Administration des Eaux et Forêts.

Nous conseillons à nos amis et lecteurs que cette question sociale intéresse à un titre quelconque, de s'adresser directement au Syndicat Forestier de France,

13, rue de Maubeuge à Paris (IXme).

Les Musiques Militaires

Nous lisons dans le *Petit Bastiais* et *Bastia-Journal* l'ordre du jour pris par la *Renaissance de Luri* et l'*Avenir de Bastia* en faveur de nos musiques militaires.

Nous remercions vivement M. Jean Gregory et ses dévoués camarades, de l'appui qu'ils nous apportent si cordialement, et souhaitons que l'exemple de nos amis de Corse soit suivi, aussi énergiquement par toutes les autres sociétés musicales.

J. BRUNOT,
Rédacteur de l' « Instrumental » Paris.

AVIS ADMINISTRATIF

M. le Ministre des Affaires étrangères aurait intérêt à connaître le domicile actuel d'un certain abbé Pierre-Marie Faggianelli, originaire du département de la Corse, à qui le protocole Franco-Vénézuélien du 19 février 1902 avait accordé une certaine indemnité à raison d'une arrestation illégale et d'un emprisonnement dont il avait été l'objet.

Prière d'adresser à la Préfecture tous renseignements utiles à ce sujet.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 3 janvier

Thermomètre — 7 heures du matin + 10
à midi — 13 5 : 6 heures du soir + 12 8
Maxima 13 8 Minima + 7°.
Baromètre — 7 heures du matin, 765 mm
à midi, 765 mm 6 heures du soir, 764 mm.
Vent — Pour le matinée, S. E.
Pour l'après-midi, S. E.
Etat du ciel, couvert.
Thermomètre, à 7 h. du matin 0 mm.

Tableau d'avancement

Sont inscrits sur le tableau d'avancement de 1907 : pour le grade de lieutenant-colonel, M. Giacobbi, chef de bataillon au 112e ; — pour le grade de capitaine, M. Chiavarini, lieutenant au 1er régiment de cuirassiers.

Gendarmerie

Sont admis dans la gendarmerie: dans la Cie des Basses-Alpes, Dominici Antoine, ancien cavalier, proposé par la 1re Cie de la Corse; — dans la 2e Cie de la Corse, Prosso Anselme, ancien sergent, proposé par la Cie de la Charente.

Lettres de félicitations

M. Padovani Ignace, entrepreneur à Saint-Eugène, s'est distingué au cours des inondations des 25 et 26 mai 1905.

M. Andreoli André, entrepreneur à Oran, a contribué avec courage et dévouement au sauvetage des blessés lors de la catastrophe du boulevard Ségnin.

MM. Tavera François, gendarme à Oran, et Poraldi, adjudant au 1er bataillon d'artillerie, se sont signalés par leur dévouement dans la même catastrophe.

M. Antonetti Barthélemy, douanier à Nemours, s'est distingué lors des inondations du 26 septembre 1906.

M. Pizzini Jean-Baptiste, chef d'équipe à la Cie de l'Est-Algérien à Bordj-bou-Arréridj, a fait preuve de courage en diverses circonstances.

Ville de Nice

Le Concours nicois d'Alimentation et d'Hygiène, aura lieu sur la Place d'Armes le 17 février 1907.

Les personnes désirant y participer devront écrire pour les renseignements à Monsieur Astrando, Boulevard Gambetta, 27, Nice.

On demande des Représentants.

Hydratation

A l'une des dernières séances de l'Académie des sciences, on s'est occupé des nitrites et éthers acétyléniques. Nous extrayons de compte-rendu le passage suivant :

M. Moissan présente un travail de MM. Moureu, professeur à l'école de pharmacie de Paris, et Lazennec sur les produits de condensation des nitrites acétyléniques et des éthers acétyléniques avec les amines. Ces composés prennent naissance, avec des rendements théoriques, par l'action desdits nitrites ou éthers sur les amines primaires ou secondaires. C'est la liaison acétylenique, qui est attaquée, et transformée ainsi en liaison éthylénique.

Par électrolyse ils donnent les nitrites B cétoniques et les éthers B cétoniques correspondants avec régénération et l'amine mise en œuvre, ce qui fixe leur constitution d'une manière certaine.

Indépendamment de l'intérêt propre de ces réactions qui ont un caractère très général, il y a là un nouveau mode d'hydratation de la liaison acétylénique qui est aussi curieux qu'inattendu.

Au Bar Verzura

Le citoyen Verzura Dque, propriétaire du « Bar Indépendant », Place du Marché, nous prie d'annoncer qu'il offrira dimanche, 6 janvier à midi, un apéritif d'honneur à la corporation des ouvriers boulangers de notre ville, pour célébrer la victoire ouvrière.

Un bon remède pour la gorge

Pour guérir rapidement les granulations, l'enrouement, la fatigue de la voix, les angines, les picotements de la gorge, la toux sèche d'irritation, faites usage des tablettes du Dr Vatel. — Une boîte de tablettes du Dr Vatel est expédiée franco contre mandat-poste de 1 fr. 35 adressé à H. Berthiot, rue des Lions, 14, à Paris.

A vendre

Un buvard, prix très modéré, bonne occasion ; s'adresser à M. Berti, tapissier.

Objet perdu

Il a été perdu dans la journée d'hier, une enveloppe contenant trois billets de cent francs et un reçu au nom de Mme Padovani.

La rapporter, contre récompense, chez Mme Padovani d'Angelis, 5, route du Cap, au 2e.

Mots de la fin

Dans un salon, un homme politique des plus en vue, pérore :

— « Nous voulons donner à la France, dit-il, une république athénienne. »

X., haussant les épaules :

— « Elle aurait plutôt besoin d'une république argentine !... »

LES HÉMORROIDES

Peu de personnes ignorent quelle triste infirmité constituent les hémorroïdes, car c'est une des affections les plus répandues; mais comme on n'aime pas à parler de ce genre de souffrances, même à son médecin, on sait cependant moins qu'il existe depuis quelques années, un médicament, l'ELIXIR DE VIRGINIE NYRDAHL, qui les guérit radicalement et sans aucun danger. On n'a qu'à écrire, 20, rue de La Rochefoucauld, Paris, pour recevoir franco la brochure explicative. On verra combien il est facile de se débarrasser de la maladie la plus pénible, quand elle n'est pas la plus douloureuse. La flacon, 4 fr. 50, franco. Exiger sous l'enveloppe de chaque flacon la signature de garantie NYRDAHL.

CHOCOLAT MENIER

LES DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00008

BOURSE DE PARIS

	2 janv.	3 janv.
Rente 3 0/0 amort.	95 30	95 20
— 3 p. 0/0 ancienne	99 40	99 70

UNE INVENTION D'UN SCAPHANDRIER

Appareil de sauvetage pour les sous-marins

Paris, 2 janvier.

L'*Eclair* annonce qu'un ouvrier scaphandrier de l'arsenal de Cherbourg, nommé Genty, a inventé un appareil de sauvetage pour les sous-marins.

M. Thomson, ministre de la Marine, le préfet maritime, les amiraux et les ingénieurs du port de Cherbourg, ont examiné l'appareil, et en ont reconnu la valeur et la nécessité.

De chaudes félicitations ont été décernées à l'ouvrier inventeur.

LE MINISTRE DE LA GUERRE en Tunisie

Bizerte, 3 janvier.

Le *Condé* est arrivé dans la matinée à Bizerte ; son entrée dans la rade n'a été saluée par aucune salve d'artillerie, le général Picquart ayant fait savoir qu'il voyageait dans le plus strict incognito. Néanmoins, la foule était assez nombreuse sur les quais.

Les honneurs militaires n'ont pas été rendus, mais le ministre de la Guerre a reçu les autorités civiles et militaires, quelques instants après son débarquement.

Dans l'après-midi, le ministre de la Guerre et les personnalités militaires qui l'accompagnent dans son voyage d'études, ont minutieusement visité les ouvrages de défense de la rive gauche.

La Loi de Séparation

La parole du Pape

Rome, 3 janvier.

Le Souverain Pontife va publier un document d'une très haute importance sur les affaires religieuses de France.

Après une nouvelle et solennelle condamnation de la politique anti-chrétienne du gouvernement français, Pie X exposera les graves motifs qui l'obligent, comme gardien juré de la divine constitution de l'Eglise, à repousser la nouvelle loi sur l'exercice du culte, loi aggravant le texte du 9 décembre 1906.

Le Saint-Père démontrera qu'il est injuste, ainsi que le prétend le gouvernement français, d'accuser Rome de s'être mise en rébellion contre le pouvoir civil, qui est, au contraire, le seul instigateur de la guerre religieuse. Après avoir rompu, sans entente préalable, le Concordat, la République aurait dû, tout au moins, laisser l'Eglise suivre sa voie, et lui assurer le bénéfice de la vraie liberté, au lieu de l'attacher au char de l'Etat en la mettant sous le joug, en voulant s'ingérer dans son organisation intérieure.

Le Souverain Pontife remercie les catholiques français des témoignages d'amour qui lui ont été prodigués autour de l'épiscopat, dont l'admirable et unanime cohésion a fortement ému son cœur paternel ; il les engagera à persévérer dans une résistance légale et dans leur attitude passive sans violence. Malgré les artifices de l'ennemi, malgré les persécutions qui s'annoncent, il est nécessaire que la France catholique demeure ferme et énergique. L'avenir assurera la victoire du Christ éternel.

Le denier du Culte

Paris, 3 janvier.

S. E. le cardinal Richard organisera à partir de dimanche prochain, dans toutes les églises du diocèse de Paris, l'œuvre du denier du culte afin, de pourvoir aux besoins généraux du culte, et de venir en aide aux paroisses pauvres de la banlieue.

Protestations des Catholiques Américains

New York, 3 janvier.

Une résolution blâmant énergiquement l'attitude coupable et liberticide du gouvernement français vis-à-vis de l'Eglise catholique, a été adoptée dans un meeting monstre tenu par les catholiques américains de Boston.

Une résolution identique a été acclamée dans une réunion catholique au Columbia-Théâtre de Washington.

AU MAROC

Raissouli reçoit des renforts

Tanger, 3 janvier.

La situation devient menaçante. Raissouli organise une résistance sérieuse contre le Maghzen et Si-Guebbas, représentant du Sultan. Il s'est fortement cantonné à Zinat, où il reçoit de nombreux et importants renforts.

Il est à craindre que Si-Guebbas ne soit obligé de reculer devant l'offensive de l'audacieux condottiere, rendu plus courageux par l'inaction et les hésitations de son adversaire.

La Mehella marche sur Zinat

Tanger, 3 janvier.

La lutte est sur le point de s'engager entre les révoltés et les troupes du Sultan.

La Mehella turque, a, en effet, traversé Tanger dans la journée, se dirigeant vers Zinat, camp retranché de Raissouli.

Si Guebbas marche avec le gros des cavaliers et sera devant Zinat demain matin.

L'intervention franco-espagnole

Tanger, 3 janvier.

Si Raissouli parvenait à battre les troupes chérifiennes et la Mehella, il est certain qu'une intervention des troupes de débarquement franco-espagnole se produira pour arrêter les brigands victorieux.

Occupation d'Arzila par les rebelles

Tanger, 3 janvier.

Les agents de Raissouli ont fait occuper les forts d'Arzila par des tribus, dont les chefs sont dévoués au condottiere.

La soumission des Andjeras

Tanger, 3 janvier.

La tribu des Andjeras est arrivée hier à Tanger, pour faire soumission au Maghzen.

Les Andjeras sont prêts à se joindre aux troupes chérifiennes pour attaquer la redoute de Raisouli.

Les assassins de M. Charbonnier

Tanger, 3 janvier.

A leur arrivée à Tanger, les Andjeras ont remis à la justice les assassins de M. Charbonnier, et d'autres hommes de leur tribu, coupables de crimes ou délits.

EN BULGARIE

Grève générale des « cheminots »

Sofia, 3 janvier.

Les employés des chemins de fer de l'Etat viennent de déclarer la grève générale. Ils réclament la diminution des heures de travail, et une plus forte indemnité.

Pas d'incidents notables à signaler.

EN RUSSIE

LA RÉVOLUTION

VARSOVIE

Assassinat de gendarmes

Sanglantes bagarres. — Un homme tué. — Trois blessés.

Saint-Pétersbourg, 3 janvier.

Les terroristes ont tué hier deux gendarmes qu'ils criblèrent de projectiles.

Accourus au secours de leurs camarades, d'autres gendarmes frappèrent de violents coups de sabre sur la foule ameutée et malveillante. Un passant a été tué, trois autres sont grièvement blessés.

A SI-PÉTERSBOURG

Assassinat du préfet de police

Saint-Pétersbourg, 3 janvier.

Le préfet de police Von der Lamits passait hier en voiture dans les rues de la capitale russe, lorsque il fut frappé par trois balles de revolver, qui l'atteignirent en pleine poitrine. Il expira aussitôt.

Un officier de police, qui accompagnait le préfet, se précipita sur l'assassin et le tua à coups de revolver.

A LODZ

La crise ouvrière

Saint-Pétersbourg, 3 janvier.

Le conflit entre ouvriers et patrons s'accentue de plus en plus, grâce aux excitations socialistes.

Les autorités pour éviter des troubles plus sérieux, renvoient de la ville les ouvriers déconvertés.

BIJOUTERIE MATTEI
Bastia — 20, Rd Paoli, — Corse
Joaillerie. — Horlogerie. — Orfèvrerie. — Alliances. — Articles pour Baptêmes, Première Communion, Fiançailles, Mariages.
Achat de vieux bijoux d'or et d'argent.

AVIS DE DÉCÈS

M. J. B. Mambrini de Bolivar (Venezuela) ; Mme veuve Louis Sieso née Monegilia de Bône ; M. Pierre Monegilia et Mme Monegilia née Pozzi de Bône ; M. Antoine Piva et ses enfants de Bastia.

Les familles Mambrini, Monegilia, Rogosani, Guasticlia, Paoletti et Cambiaggio.

Ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Louise Mambrini
NÉE MONEGLIA

leur épouse, mère, tante, cousine et alliée, décédée à Bastia, le 3 janvier 1907, dans sa 65e année, et les prient de vouloir bien assister à ses obsèques qui auront lieu, à Bastia, le vendredi 4 janvier, à 10 heures du matin.

On se réunira au domicile mortuaire, rue du Môle, 1.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part

GRATUITEMENT par le T. R. Père Géréon, ancien supérieur de l'ordre des clercs de St Gouix afin de vulgariser le secret du traitement exclusivement végétal usité dans son ordre, lequel n'a jamais failli, vient de créer des dépôts dans chaque département.

Cette médication s'adresse à tous ceux qui souffrent et est d'un effet exclusivement puissant pour la prompte et radicale guérison des vices du sang, dartres, douleurs rhumatismales, asthme, convulsions, maux de tête, furoncles, tumeurs, anémie pâles couleurs, maladies de la peau et maladies secrètes, ainsi que tous les maladies provenant de l'appauvrissement du sang ou des mauvaises fonctions digestives.

Ecrire avec timbre pour la réponse à *M. le Dépositaire départemental du Traitement du Père Gérôme*, à Bastia, qui lui enverra, gratuitement, le secret de la médication.

VENTE de Vignes américaines

Greffés soudés sur Rupestris Monticola et Riparia, des meilleures qualités du pays à 110 francs le mille.

Racinés soudés sur Rupestris Monicola et Riparix à 25 francs le mille.

S'adresser à M. Pierre-Ambroise Rutali, propriétaire, à Chiusello, près Borgo.

Demander partout
« UN MORELLI »
Grand Prix à l'Exposition Internationale (Bastia 1906)
Le plus Haute Récompense

Grand Comptoir de Vins
CORSES, D'ALGÉRIE & D'ITALIE
ORESTE BIAGINI
5, Avenue Carnot, Bastia
LIVRAISON A DOMICILE

Le Maison ORESTE BIAGINI, offre aux amateurs et connaisseurs, garantis sur factures Italie, à des conditions très avantageuses

L'essai est préférable à une longue réclame. C'est pourquoi Elle engage, sur simple demande, des échantillons francs à domicile.

Aperçu des prix :

Vins d'Algérie et de Frontignan, rouge : 0,30 et 0,35 le litre.

Vins de Corbières et du Roussillon, blanc : 0,30 le litre.

Vins de Corse (arrières de Vescovato, Aleria, Talline, etc..) rouge : 0,30 et 0,35 le litre ; blanc : 0,40 le litre.

Vinaigre à 0,30 le litre. — Huile d'olive à 1 franc le litre.

Et le présente sur fins comments :

Des vins fins vieux en bouteilles à 0,80 et 1 franc la bouteille.

Des vins de Château (Italie), à 1 franc 40 la flacon, 0,70 la 1/2 flacon, 0,50 le 1/4 et 0,35 et 1,8.

Des vins de Marsala (Sicile) à 1 fr. 75 et 2 fr. la bouteille.

Des vins d'Asti mousseux à 1 fr. 75 la bouteille.

Des vins de Barbera (Italie), à 1 fr. 50 la bouteille.

Madère et Malaga (Espagne), 1 fr. 40 la bouteille et 0,90 c. la 1/2 bouteille.

Des muscats de Frontignan, vieux, 1 fr. 25 la bouteille et 0,80 la 1/2 bouteille.

Vermouth de Turin, 1 fr. 50 la bouteille.

Quinquina Pompounet, 1 fr. 40 la bouteille.

Vermouth supérieur, à 1 fr. 40 la bouteille.

Apéritif *Le Puf*, 1 fr. 50 la bouteille.

Gentiane, à 1 fr. 40 la bouteille.

GRANDS VINS DE CHAMPAGNE

Gratien et Meyer, 3 fr. 25 et 3 fr. 75 la bouteille.

Duc Reynaud de Chantenayen, 2 fr. 50 et 2 fr. 75 la bouteille.

Frérot à Epernay, 4 fr. 50 et 5 fr. le bout.

La Maison offrira à ses clients, à titre gracieux, de superbes calendriers.

CÉDRATS CONFITS

Par 6 litions par colis postaux
Emballage soigné
A.-P. PADOVANI, 7, route du Cap, Bastia

A VENDRE
des cépages américains

« Riparia et Rupestris gloire de Montpelier » et des mûriers Âgés de trois ans, haut. 2 m. 50 ; le tout d'une vigueur incomparable pouvant défier toute concurrence.

S'adresser à M. Palmiari, Morosaglia.

COURS SECONDAIRES
de Jeunes Filles d'Ajaccio
Villa Costa — Boulevard des Etrangers
Subventionnés par l'Etat, la Ville et le Département
SEUL ETABLISSEMENT OFFICIEL A AJACCIO
Directrice : Mlle Lucie OTTAVY

Préparation à tous les examens de l'enseignement primaire et secondaire
Cours spécial de préparation au concours d'admission à l'Ecole Normale

Les Cours sont faits par :

Mlles **Cursoso**, professeur à l'Ecole Normale d'Institutrices (Morale et Histoire).
Castellani, Maîtresse chargée des cours de sciences, pourvue du brevet supérieur, du certificat d'étude pédagogique, ancienne élève de l'école normale d'Ajaccio et du lycée Fénélon à Paris.
Géraldi, Maîtresse chargée des cours de lettres pourvue du brevet supérieur, du diplôme de fin d'études secondaires, ancienne élève du lycée de jeunes filles de Marseille.
Paoletti, chargée des cours primaires, pourvue du brevet supérieur.
Campiglia, professeur de musique à l'école normale d'institutrices.
MM. de **Peretti**, professeur de littérature au Collège. (Histoire, Géographie et Morale).
Marchi, professeur de littérature au Collège (Littérature et Italien).
Raud, professeur de mathématiques au Collège (sciences mathématiques).
Marili, professeur de sciences au Collège (sciences physiques).
Rouxbédat, professeur de sciences à l'école normale (sciences mathématiques et physiques).
Pouille, professeur de dessin au Collège, (Dessin).
Mlle **Ottavy**, et M. **Ottavy**, ancien professeur du Collège.

PENSIONNAT, DEMI-PENSIONNAT ET EXTERNAT
Situation unique au bord de la mer dans des villas environnées de jardins
Arrangement pour la pension

ÉTABLISSEMENTS
L.-N. MATTEI et Cie

Messieurs L.-N. MATTEI et Cie ont l'honneur d'informer leur nombreuse clientèle que la distribution des CALENDRIERS pour l'année 1907, sera faite en leurs magasins de vente de la Place St-Nicolas et rue Sampiero, du 24 Décembre au 2 Janvier prochain.

A L'OCCASION

FÊTES DE LA NOEL ET DU JOUR DE L'AN

on trouvera dans la Maison L.-N. MATTEI et Cie, toutes sortes de VINS et LIQUEURS, tels que:

Bourgogne, Bordeaux, Saint-Julien, Côte-Rôtie, Chambertin, Saint Emilion, Château-Margot, Pommard, Beaume, Bas-Medoc, etc.

Malaga, Madère, Muscat de Frontignan, de Lunel et du Cap-Corse, Sauterne, Grave, Preignac, Malvoisie sec, Genovesella doux, etc. Prix à partir de 1 fr. 25.

VINS DE CHAMPAGNE: Vrai Louis Rœderer à 5 fr. 50. — Moët et Chandon à 5 fr. 30. — Montsoreau à 3 fr. et 2 fr. 25.

VINS DE TABLE: Rouges et Blancs, très bons, 30, 40 et 50 centimes le litre, suivant qualité.

EAUX-DE-VIE de VIN et de MARC, très vieille.

MANUFACTURE DE TABACS, CIGARES, CIGARETTES

ARTICLES POUR FUMEURS

MAISON L.-N. MATTEI ET Cie

Produits Recommandés

La délicieuse
LIQUEUR
CÉDRATINE
digestive et rafraîchissante

L'inimitable
VIN DU CAP-CORSE
AU QUINQUINA
Apéritif tonique et fortifiant

SE MÉFIER DES IMITATIONS

L'excellent Cigare MATTEI
le meilleur à 10 centimes

Grand assortiment aussi vaste que varié de Tabacs, Cigares et Cigarettes de toutes provenances. — Fabrique de *Cédrats*, *Limons* et *Oranges* confits. — Colis postaux à partir de 3 kilos pour tous pays.

A tout acheteur d'une bouteille de CÉDRATINE ou de VIN DU CAP-CORSE AU QUINQUINA il sera fait *cadeau* d'un joli CALENDRIER.

XXXIe ANNÉE N° 5 — SAMEDI 5 JANVIER 1907

00009

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payées d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	1 an	6 mois	3 mois	
Corse	20 f.	10 f.	5 f.	Union postale, et autres Pays : le port en sus.
Autres Départ	22 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Télesphore.
Soleil (heure nationale) : lever, 7 h. 4 m. — Coucher, 3 h. 57 m.
Dernier quart, le 7 — Nouv. lune, le 13.
Fête de Demain : EPIPHANIE.

4 JANVIER

Fins d'années

Pourquoi les fins d'années sont-elles toujours mélancoliques ? Ce ne peut pas être uniquement à cause des innombrables courses, des obligatoires visites, des cadeaux à faire, des bousculades dans les magasins ou dans les rues, de tout le bouleversement, en un mot, que la semaine des étrennes apporte dans notre existence. Il y a, après tout, des compensations dans cette mode des étrennes. D'abord, on en reçoit à tout âge, et c'est une attention à laquelle on est, justement, plus sensible avec l'âge. Et puis, au fond, le vrai plaisir est encore de faire plaisir. Si l'on voulait vraiment supprimer les étrennes, ce sont ceux qui les donnent qui seraient peut-être les premiers à protester. Il en est de cette servitude comme de tant d'autres : nous la déclarons intolérable et nous ne pourrions plus nous en passer.

Ce n'est donc pas là ce qui, aux approches du jour de l'an, nous met ainsi du vague à l'âme. Ce n'est pas, non plus, parce que chacune de ces dates nous vieillit. On ne voit jamais vieillir que son voisin. Il faut donc qu'il y ait autre chose, et c'est sans doute que chaque fin d'année n'est pas seulement une échéance pour la bourse, c'en est une aussi pour la mémoire et pour le cœur. C'est comme une sorte de rendez-vous que le destin nous donne une fois l'an, et auquel, que nous le voulions ou non, il ne nous est pas possible de manquer. C'est notre bilan de tristesses et de joies, d'ambitions, d'espérances, de sentiments de toutes sortes que nous établissons, comme font les commerçants pour leur maison de commerce. Il y a bien temps qu'on a constaté que la vie n'était qu'un champ de bataille.

Cela a commencé à l'origine même du monde. Il n'y avait presque, en ce temps, que deux hommes sur la terre, Caïn et Abel. Ils étaient même frères, et l'un des deux, cependant, a tué l'autre. C'était à dégoûter d'avance, de fonder une société et même une famille. On l'a fait, cependant, mais ce mauvais départ a pesé sur le cours des âges, et les hommes, tout en demeurant des frères, ont continué de s'entr'occire cordialement. C'est une des plus fréquentes libertés qu'ils prennent dans la fraternité.

∴

La vie n'est donc qu'une lutte, souvent même la vie à deux, et la semaine où nous sommes est, dans le monde entier, comme une manière d'armistice. On parcourt le champ de bataille ; on compte les morts et les blessés, et on ne les relève pas toujours, C'est le seul moment où l'on songe à regarder un peu derrière soi. Il est bien rare qu'en cours de route, durant ces longs mois écoulés, il se soit jamais trouvé un jour où vous vous soyez dit : « Qu'est-ce que je pouvais bien faire en ce même jour de l'an passé ? » Ce sont des idées qui ne nous viennent qu'en fin d'année, avant de prendre un nouvel élan, de faire encore un petit saut dans l'inconnu. C'est alors qu'on embrasse plus volontiers — puisque, aussi bien, c'est le temps des embrassades — ce passé d'hier qui va si brusquement s'éloigner.

On dirait que cette dernière nuit du 31 décembre au 1er janvier qui n'a cependant que douze heures comme les autres, est, néanmoins, bien plus longue et plus décisive. On se fait l'effet de gens qui abordent sur une terre qu'ils ne connaissent pas. Ils soutent légèrement sur le rivage, poussent du pied la barque qui les a amenés, et qui, bientôt, est emportée par le courant. C'est une année de plus qui vient de se détacher. A minuit sonnant, un câble mystérieux semble avoir été coupé, et le lendemain, au réveil, ce n'est pas seulement un jour, mais tout un nouvel an qui commence. Malgré soi, on se sent moins pressé de se lever !

Et malgré soi aussi, sous l'avalanche des compliments et des vœux, on songe à tant de gens qui en reçoivent autant l'an passé, et qui, cependant, ont mal fini, ou n'ont même pas fini l'année « bonne et heureuse ». On se souvient, et il est rare que, de souvenir en souvenir, on ne tombe pas dans la mélancolie. Cette fois-ci, pour comble, on a eu trois jours pleins pour cette opération. D'ordinaire, en effet, le jour de l'an n'était qu'un dimanche encore plus endimanché que les autres. C'était en soi un jour désagréable à passer, mais il n'avait, en somme, ni veille, ni lendemain.

On pouvait, le 31 décembre et le 2 janvier, vaquer comme d'habitude à ses affaires, vivre sa vie ordinaire, ce qui est, somme toute, la plus usuelle des distractions. Mais, depuis lors, on a inventé le « pont » qui est une façon de repos tri-hebdomadaire. On l'applique chaque fois qu'on en trouve l'occasion, et c'est ainsi que cette année, le jour de l'an aura duré trois jours. La Noël, comme de juste, en a fait autant, et il s'en est même fallu de peu qu'on ne nous raccordât ces deux ponts. Nous aurions eu ainsi le jour de l'an si comiquement élastique des petites baraques qui commence une quinzaine de jours avant le 1er janvier, et finit une quinzaine de jours après.

On y viendra peut-être. Il ne faut jurer de rien en ces matières ; aujourd'hui, c'est à acquérir le plus de repos qu'on travaille. On s'apercevra sans doute un jour que c'est le travail qui est le vrai repos. Il empêche de penser à autre chose, et sa monotonie, plus distrayante, vaut mieux que celle des longues journées oisives, de ces heures d'ennui, parfois même de tristesse, dont le dimanche parisien est un si bel échantillon, et que le « pont » est encore venu, comme son nom l'indique, alourdir et consolider.

Ce qui fait qu'en principe les jours de fête ne sont pas très gais, c'est qu'il est difficile de décréter la gaieté à date fixe. On devrait, suivant le mot à la mode, pouvoir l'établir par roulement. Comparez, par exemple, en de tels anniversaires, les gens qui ont un foyer avec ceux qui n'en ont pas, ceux pour qui le cercle de famille se resserre, devient pour quelques jours plus absorbant et plus intime, et les autres, les isolés de la vie — on ferait une armée de tous ces isolés — qui sont là, pendant ce temps, devant ces joies d'autrui, comme ces pauvres affamés qui se collent aux vitres des grands restaurants. Ce qui prouve que ces ponts-là sont comme les autres : il y a des gens qui passent dessus, et il y en a aussi qui couchent sous les arches !

∴

Mais qu'y faire ? Supprimer le jour de l'an ? Personne n'y songe. Et puis, comme dirait Calino, il tomberait un autre jour. Il est toujours mauvais, d'ailleurs, de vouloir lutter contre les calendriers ; avec eux, on n'aura jamais le dernier mot. Il faut donc, pour de pareilles occasions, s'approvisionner plus amplement de philosophie, et regarder s'amuser ceux que cela amuse encore. Il y en a, ne fût-ce que les enfants, dont quelques-uns ont l'âge d'homme. C'est leur fête, après tout, que celle des cadeaux, et c'est ce qui la rend immortelle et supportable. Il faut bien dire aussi qu'à mesure qu'on avance, on la voit venir avec un peu plus d'inquiétude ; la mélancolie qu'on ressent n'est pas d'ordre tout à fait impersonnel, et il s'y mêle aussi comme un vague égoïsme.

C'est l'histoire du bon vieillard qui chaque fois qu'on lui souhaitait une bonne et heureuse année, ne pouvait s'empêcher de grommeler : « J'ai bien peur, tout de même, que cela ne finisse mal ! »

Cela aussi quand on prend la peine d'y réfléchir — et que faire sur un pont à moins qu'on ne réfléchisse ? — contribue à mettre dans l'air un peu d'amertume. On sent qu'il serait imprudent, quoique l'année soit nouvelle, de dire avec trop de confiance : « Tout nouveau, tout beau ! » On sait ce qu'on avait, on ne sait pas ce qu'on aura. Et la sagesse, au fond, quoique nous ne soyons tout de même plus sous la Terreur, consiste peut-être à constater, à chaque fin d'année, qu'on a vécu. Cela vous rend tout de suite plus juste pour ces douze mois passés qui tombent, après tant d'autres, dans la fosse commune. Je ne sais dans quelle légende, que connut peut-être le bûcheron de la Fontaine, un mortel faisait, comme tous les ans, à la Saint-Sylvestre, son inventaire. Il constatait que l'année avait été terrible pour lui. Il s'était ruiné, on l'avait emprisonné, il avait perdu son emploi, tous les malheurs avaient fondu sur son toit. Et cependant, au moment de dire adieu à la vieille année, il trouvait encore un motif, d'ailleurs sérieux, de la remercier, en lui sachant gré de n'avoir pas été celle de sa mort.

LE PASSANT.

(*Le Figaro*).

Ce que disent les Journaux

La Petite République

A propos de la nouvelle loi Briand :

« Evidemment la loi n'est pas parfaite et nul ne la présente comme telle. Il faudra après la leçon de l'expérience régler la question de l'entretien des églises. De nouveaux textes y pourvoiront ».

---

52 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

La Matelassière

PAR

Odyssé BAROT

DEUXIÈME PARTIE

Vingt ans avant

L'homme au chapeau de cuir bouilli se trompait. Il n'y eut ni scène, ni explications orageuses, ni reproches d'un côté, ni larmes de l'autre. Talma fut enfermée à double tour dans sa chambre, en attendant le retour de Mlle Lisnewska, qui, du reste, ne tarda pas à rentrer.

Toute la colère du vieillard allait se déverser sur la surveillante infidèle, qui n'eut pas de peine à se justifier de toute complicité dans cette tentative d'évasion. Elle n'était coupable que d'un excès de confiance. Mortifiée d'avoir été prise pour dupe, elle jurait d'être désormais une gardienne sévère, implacable.

— Soit ! Je vous pardonne, à vous ! dit-il d'un ton sec.

Et il ajouta :

— Prévenez votre prisonnière que nous partons demain matin pour Saint-Pétersbourg !

VIII

CHEZ SOPHIE TASSOULIEN

Grâce à son déguisement, Waldroff, qui parlait le français, comme beaucoup de ses compatriotes, avec une pureté parfaite et sans aucun accent étranger, avait pu gagner Paris sans encombre et s'était installé provisoirement dans un petit hôtel des environs de la gare du Nord.

Il lui fallait, avant toutes choses, se concerter avec Sophie ; dès son arrivée, il se rendit à la rue de la Glacière, non sans certaines précautions pourtant. Bien que l'étudiante ne lui eût manifesté, dans sa lettre, aucune inquiétude sur sa sécurité personnelle et qu'elle eût prudemment fait disparaître, avant la perquisition, tous les documents de nature à trahir ses relations avec les nihilistes, il n'était pas impossible que sa demeure fût devenue l'objet d'une surveillance plus ou moins occulte.

Aussi s'avançait-il, négligemment, le cigare à la bouche sur le trottoir de gauche, explorant d'un regard oblique le trottoir de droite sur lequel s'ouvrait l'entrée principale du pavillon.

Une centaine de mètres avant d'atteindre le numéro 48, il aperçut deux hommes dont les allures, la mine, la démarche, suffisaient pour révéler la profession, qui dissimulaient lentement devant lui, et qui bientôt revinrent sur leurs pas, continuant avec la même nonchalance apparente leur sentimentale flânerie.

Plus de doute : la maison était gardée à vue !

Les deux promeneurs, qu'il dévisagea par-dessous ses lunettes, en passant auprès d'eux, avaient bien la physionomie spéciale [illegible] des agents de la sûreté.

Sans s'émouvoir, il poursuivit son chemin jusqu'au carrefour formé par les rues d'Alésia, de Tolbiac et de la Santé, tourna dans cette dernière voie, espérant que la perte secrète par laquelle lui et ses amis avaient l'habitude de s'introduire chez Mlle Tassoulieh, serait peut-être moins étroitement gardée. Sophie, en effet, n'avait pas eu le temps de lui raconter, dans une lettre écrite à la hâte, tous les détails et toutes les péripéties navrantes de l'arrestation de son amie ; et la note fournie aux journaux par la préfecture s'était habilement abstenue de révéler le mystère de la double issue.

Parvenu à quelque distance, il put constater, non sans surprise, que la petite porte se trouvait entrebâillée... son premier mouvement fut de traverser la chaussée et de pénétrer dans les dépendances de l'habitation. Cependant une sorte de défiance instinctive le retint quelques instants, et il continua sa marche sur le trottoir opposé... Bien lui en prit.

A peine avait-il fait dix pas de plus, qu'il vit apparaître sur le seuil, dans l'entre-bâillement de la porte, un nouvel agent, dont d'un seul coup-d'œil il reconnut aussitôt l'identité.

Il éprouva un véritable frisson.

C'était précisément l'un des inspecteurs qui l'avaient accompagné jusqu'à la frontière, et celui-là même qui s'était montré le plus gracieux avec lui, et qui avait été, à son retour de Calais se mettre à la disposition de l'étudiante en médecine pour retrouver la jeune femme disparue !

Combien Alexis s'applaudissait de s'être si admirablement grimé !

Evidemment, une surveillance était établie dans le pavillon, et il estima sage de détaler au plus vite, sans regarder derrière lui ; fort heureux, en somme, de n'avoir pas été reconnu par l'immonde mouchard.

N'avait-il pas plus que jamais besoin de sa liberté ?

Il frémit à la seule idée du danger auquel il venait d'échapper par miracle, ou plutôt par une simple inadvertance de l'agent, qui, contrairement à sa consigne, avait commis la faute de se montrer sur le seuil de la porte dernière laquelle il était embusqué avec un de ses collègues et qui devait rester entr'ouverte.

Si la police française, au lieu d'agir au nom d'une police étrangère et dans un intérêt de famille, eût opéré pour son propre compte, il est probable que le commissaire ne se serait pas contenté d'arrêter la jeune fille et que Mlle Tassoulieh ne s'en fût pas tirée à si bon marché.

Mais après quarante-huit heures de réflexion, et quand elle eut fait traduire et examiné les papiers, d'ailleurs peu compromettants, saisis chez la fabricatrice, la préfecture, qui des soupçons, que la découverte d'une issue secrète aurait dû éveiller, dès le premier moment, dans l'esprit du magistrat.

L'absence même de toute correspondance révélatrice relative à Mlle de Varensk et à son amant, l'ordre parfait qui régnait dans le bureau de la jeune femme, le calme extraordinaire et quelque peu narquois dont elle avait fait preuve pendant la perquisition, donnaient à penser que, mise en éveil par son arrestation avec le préfet, elle avait enlevé de son domicile et mis en sûreté dans quelque maison amie toute les papiers importants qu'elle pouvait avoir.

En interrogeant les habitants du voisinage on apprit que si l'étudiante russe — dont ils ne connaissaient ni le nom, ni la nationalité, ni la qualité — ne recevait rue de la Glacière que de rares visites, on voyait souvent, le soir, en revanche, des hommes louches, paraissant jeunes pour la plupart, se glisser mystérieusement dans l'immeuble par la porte de la rue de la Santé.

Certains bruits malveillants coururent même dans le quartier — fort désert, comme on sait — sur les mœurs de cette étrange petite femme, si drôlement accoutrée, coiffée d'une toque d'astrakan, et dont la vieille domestique ne savait pas trois mots de français. Elle payait, du reste, régulièrement ses fournisseurs qui proclamaient de l'honnêteté de la bonne pour vaincre leurs scrupules.

(A suivre.)

La Libre Parole

De M. Drumont :

« Ceux qui croient savoir quelque chose parce qu'ils sont un peu plus mêlés que les autres aux agitations contemporaines, ne savent rien ; c'est peut-être en 1907 que se lèvera le voile sur le terrible drame historique dont nous ne percevons depuis trente-cinq ans que les préparatifs, comme on perçoit du fond d'une salle obscure le bruit des décors qu'on plante et les personnages qui s'apprêtent à entrer en scène ».

Le Soleil

Qui donc est dupe des arguties juridiques et des précautions oratoires de Briand ? Ce fin homme, qui fut toujours un vieux homme, s'illusionne s'il suppose que ses allocutions de libéralisme trompent l'opinion. Sa perfide sournoiserie égratine plus que la violence brutale n'indigne. Il faut sortir des hypocrisies de langage pour entrer dans la période de l'application. Le mensonge des mots disparaîtra devant la réalité des faits. C'est à la pratique que nous attendons les exécuteurs et il se pourrait que les bourreaux fussent plus embarrassés que les victimes.

Le Gaulois

Le maire d'Azay-sur-Indre vient de nous révéler bourdement, bruissement, tous les dessous de la politique ministérielle. Il ferme l'écluse et déclare que c'est le curé qui a mis les verrous. Et voilà dans toute sa simplicité le jeu de M. Briand, seulement le ministre le joue plus finement que le maire, car il est plus raffiné. L'autre est un paysan sans éducation. Ils sont d'accord au fond, mais ne procèdent pas de la même façon. Il y a dans la manière de M. Briand plus de grâce, plus de souplesse. Il prépare les solutions et ne montre pas dans l'exécution de ses plans une hâte imprudente. Le paysan met les pieds dans le plat. Comme je l'écrivais naguère, l'important c'est de faire croire au pays que c'est le lapin qui a commencé.

La République Française

Waldeck-Rousseau a pris Millerand, Combes a pris Briand et Clemenceau a pris Viviani pour s'assurer, sinon l'appui, du moins l'abstention des bandes révolutionnaires. Celles-ci ne font grâce à la République bourgeoise qu'à la condition qu'elle leur livre par morceaux, l'influence et les profits qu'ils prétendent sans cela, conquérir par la violence.

En somme, nos ministres retardent la révolution en la pourrissant, ils lui enlèvent un à un ses chefs et les pourvoient de bonnes sinécures. Cela renverse tous les principes de justice et toutes les conditions d'administration, mais cela permet aux ministres de subsister en attendant que la République en meure.

D'ailleurs qui dit sinécuriste dit fonctionnaire, l'idéal socialiste n'est ce pas de tout hiérarchiser dans la société ? Le parfait socialiste s'en remet à l'Etat du soin de le faire vivre, il reste fidèle à sa doctrine en émargeant au budget et il avance les affaires de son parti en avançant la ruine du régime qui le nourrit.

Manger en une façon de détruire et accaparer toutes les richesses est un moyen de désorganiser.

Jusqu'à présent les républicains s'étaient serrés les coudes pour opposer une barrière au socialisme qui veut renverser la République parlementaire et détruire la société, les radicaux eux, ont trouvé plus simple de les laisser entrer et de les laisser tout envahir à la condition de partager avec eux les profits du pouvoir pendant tout le temps que durera l'agonie de ce régime.

Votes de nos Sénateurs

Scrutin sur l'affichage du discours de M. le Ministre des Cultes dans la discussion du projet de loi concernant l'exercice des cultes.

Nombre de votants . .	260
Majorité absolue. . .	131
Pour l'adoption. . .	173
Contre	87

Le Sénat a adopté.

Les trois Sénateurs de la Corse ont voté pour.

Avis Administratif

En raison de la source quasi-officielle dont il émanait, un avis plusieurs fois répété dans les journaux de Bastia, a pu faire croire qu'une épidémie de diphtérie et de rougeole sévissait encore dans notre ville.

Pour calmer les alarmes que cette information a pu justement provoquer, le Maire de Bastia a le devoir de faire connaître qu'il résulte d'une statistique officielle, basée sur les déclarations de MM. les médecins, et qui a été transmise à M. le Ministre de l'Intérieur.

1. Que quatre seuls cas de diphtérie, suivis de mort, se sont produits *pendant toute* l'année 1906 ;

1 au mois de janvier ;
1 au mois de février ;
2 au mois de décembre.

On s'est donc trouvé en présence de cas heureusement isolés et peu nombreux, n'affectant nullement le caractère épidémique.

2. Que s'il est vrai que la rougeole a fait de nombreuses victimes pendant le mois de décembre dernier — 49 décès — il est non moins certain que cette maladie est en pleine décroissance depuis le 29 décembre, deux décès seulement s'étant produits de cette date jusqu'à ce jour.

Il n'est pas sans intérêt de faire connaître que pendant la période aiguë des mesures de désinfection ont été prises par la municipalité dans les écoles publiques et privées, le Lycée compris.

Il a été aussi pourvu à la désinfection, soit d'office, soit sur réquisition des familles, dans les domiciles particuliers.

Bastia, 5 janvier 1907.

Le Maire,
A. GAUDIN.

Une Réclamation

Calvi, 2 janvier 1907.

M. le Directeur du *Petit Bastiais*.

En Corse, les douaniers ne sont imposés que pour la cote personnelle.

Calvi, cependant, semble faire exception à la règle.

En effet, les douaniers sont imposés pour la cote mobilière et les prestations, ce qui représente un total de 15 à 20 fr. Pourquoi donc cette exception ?

Est-ce vraiment parce que les vivres sont beaucoup plus chers à Calvi que partout ailleurs ?

C'est une question que je me permets de poser à M. le Chef de Service des douanes de la Corse, car il sera lui-même très heureux de mettre un terme à cet abus.

Je me permets également d'adresser cette réclamation à M. le Maire de Calvi, puisque c'est lui et ses collaborateurs qui répartissent l'impôt.

Veuillez agréer, etc.

ET. LUTIS.

Nécrologie

M. JOSEPH FARINOLE

M. Joseph Farinole, ancien avocat, avoué à la cour d'appel, a succombé à la maladie qui le minait depuis longtemps et dont le dénouement n'était, hélas ! que trop prévu. S'il a pu être retardé, c'est grâce à l'inlassable dévouement d'une compagne incomparable et d'une sœur bien-aimée qui n'ont reculé devant aucune fatigue pour tâcher de prolonger une existence qui leur était si chère. Après tant d'efforts, comment oser les consoler aujourd'hui ? comment consoler aussi tous ces enfants qui pleurent leur père ? La perte qu'ils viennent de faire est immense, et le temps seul, ce suprême consolateur, pourra adoucir leur grande douleur.

M. Joseph Farinole a pris pendant près de vingt ans la part la plus active à nos luttes locales. Fils du regretté sénateur de la Corse, il professa toujours des idées libérales. Il représenta à diverses reprises le canton de Murato à l'assemblée départementale, siégea au conseil municipal de Bastia, et dans toutes les élections sénatoriales, législatives ou cantonales, entra dans l'arène pour soutenir ses parents et ses amis. Il appartint dans la lutte une ardeur toute juvénile, et franche, et entière. Il comptait des adversaires, mais pas d'ennemis, parce qu'il luttait loyalement, et qu'il oubliait facilement les rancunes. Il jouissait d'une popularité incontestable dans plusieurs régions de l'île par la situation de sa famille, ses alliances et ses amitiés, car ses partisans étaient toujours sûrs de trouver en lui un défenseur énergique de leurs droits méconnus, et un prosecteur que les démarches ne rebutaient pas. Dans les diverses assemblées où il a siégé, il n'a jamais négligé les intérêts de ses électeurs et a pleinement justifié la confiance dont il avait été honoré.

La lutte si vive qu'il n'avait jamais cessé de mener, l'avait vite fatigué ; depuis quelques années, il avait acquis une charge d'avoué à la Cour. Il se consacrait entièrement à son cabinet, lorsque la mort est venue l'atteindre, dans la force de l'âge : il n'avait que quarante-quatre ans.

La mort de M. Joseph Farinole met en deuil les familles les plus marquantes de la Corse entière. On l'a vu d'ailleurs par l'affluence extraordinairement nombreuse qui a suivi son convoi funèbre.

Le deuil était conduit par ses deux fils, MM. Sampiero et Vincent Farinole, ses beaux frères, MM. le conseiller Gavini ; de Caralla, adjoint au maire ; le lieutenant de Sétancy, ses oncles et cousins. Sur le parcours du cortège la plupart des magasins étaient fermés.

L'absoute a été donnée en l'église Saint-Jean.

Nous prions Mme Farinole Gavini et ses enfants, les familles Farinole, de Casabianca, de Sétancy, Gavini, Pietri, de Caralla, Leca, de Moratti-Gentile et de Colonna-Cesari, d'agréer l'expression de nos douloureux regrets et de nos plus sincères condoléances.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

BONIFACIO. — M. le lieutenant Sondez, du 17e bat. d'artillerie, est classé au 13e bat. à Bonifacio, en remplacement de M. le lieutenant Leure, classé au 17e bataillon.

VESCOVATO. — On a appris dernièrement avec plaisir dans la Casinca, le beau succès remporté par le jeune Ghilini Pierro-François, aux derniers examens de la Bourse. Cet excellent élève qui est le fils d'un honorable fonctionnaire colonial, est le neveu germain de M. Vincent Ghilini, le négociant si avantageusement connu, conseiller municipal de Vescovato.

Il a été admis au Lycée de Bastia avec bourse entière de l'Etat. Nos félicitations.

NOVELLA. — Mlle Rosa Toussaints, sœur de l'honorable instituteur de Novella, est décédée dans cette commune ; elle était à peine âgée de vingt ans et a été emportée par une de ces cruelles maladies qui résistent à tous les efforts de la science. Son fiancé frère n'a rien négligé pour l'arracher à la mort, mais tous ses soins n'ont servi qu'à prolonger cette existence qui lui était si chère, de quelques mois.

La population entière de Novella s'est associée au deuil de M. Rosi et de sa famille. Elle était toute réunie devant la maison mortuaire le jour de la levée du corps qui a été transporté à Sallecchi, et a suivi le cortège jusqu'à une grande distance du village. Une manifestation aussi sympathique n'est produite lorsque le convoi funèbre a traversé le village de Gavignano.

A Sallecchi, les obsèques ont été imposantes. Après la cérémonie religieuse, M. Massiani, de Novella, s'est fait l'interprète de la douleur générale dans le discours que nous reproduisons ci-après :

Nous adressons à M. l'instituteur Rosi et à sa famille toute nos condoléances.

Voici le discours de M. Massiani :

Messieurs, Mesdames,

Avant que la tombe se ferme à jamais, avant que la dépouille mortelle de celle que nous pleurons ce matin disparaisse pour la vie, avant que nos larmes se tarissent, permettez moi d'adresser, en mon personnel et au nom de la population tout entière de Novella, un suprême et dernier adieu à celle qui fut Mlle Rosi.

D'un caractère très doux, d'une bonté et d'une sympathie bien grandes, dans toute l'acception du mot, elle charmait tous ceux qui l'approchaient. Mais hélas ! elle devait trop tôt nous quitter. *Mors ultima ratio.* La mort est la raison finale de tout.

Je m'incline respectueusement devant la volonté du Très-Haut puisqu'il lui a plu de l'appeler à lui, mais je déteigne celle de la mort.

Ejus pulsat pede. La mort frappe d'un pied indifférent. Elle ravage, elle fauche sur son parcours et nous enlève nos âmes les plus chères et surtout l'élite de la jeunesse.

O mort, pourquoi n'as tu pas eu pitié de cette fleur à peine éclose ? Ne pouvais-tu pas la laisser à son cher frère qui a fait tous les sacrifices pour la l'arracher, mais en vain ?

N'as tu pas privé de ses affections les plus chères, son seulement le frère de la victime, mais encore le peuple d'une contrée tout entière ? Hélas ! A peine âgée de 20 ans, Mlle Toussaints disparaît de la société. O mort impitoyable, je te maudis, tu es un fléau.

Que de larmes la population Novellaise a versé hier et avant-hier.

Que de gémissements, de soupirs et de sanglots sujourd'hui parmi celle de Sallecchi et des environs. L'écho de la mort de notre chère disparue fait partout sensation.

Je prends une large part à la douleur immense qui frappe toutes les familles Musi, Catoni et Pasqualini, et je me fais l'interprète des Novellais ici présents ainsi que de tous ceux qui, empêchés par une circonstance tout imprévue et prématurée, n'ont pu se rendre jusqu'ici pour prier ces familles éplorées de bien vouloir agréer leurs condoléances attristées.

Adieu, Mademoiselle, adieu, fleur de la jeunesse, adieu modèle aux jeunes filles, vous nous quittez sans tache, vous nous quittez bien chaste et pure sans jamais vous être écartée du chemin de l'honneur. Adieu, Toussaints, au revoir dans un monde meilleur. Repose en paix, et *Sit tibi terra levis.* Que la terre vous soit légère.

VENZOLASCA. — L'allocation de quatre ans a été attribuée à M. l'abbé Guerrini, vicaire à Venzolasca.

AJACCIO. — M. Lethuillier, gardien de batterie de 1re classe en retraite à Ajaccio, passe avec son grade dans l'armée territoriale, et est affecté à la direction d'artillerie de Bastia.

Médaille militaire

La Médaille militaire a été conférée aux sous-officiers et soldats dont les noms suivent :

Leoni, adjudant au 5e, 20 ans de services.

Andreani, sergent au 40e, 15 ans de services, 7 campagnes.

Doifini, adjudant au 46e, 20 ans de services.

Archieri, sergent au 81e, 13 ans de services, 8 campagnes.

Massei, adjudant au 103e, 19 ans de services, 1 campagne.

Raffalli, adjudant au 125e, 19 ans de services, 1 campagne.

Villa, adjudant au 135e, 13 ans de services, 9 campagnes.

Giacomoni, adjudant au 136e, 13 ans de services, 9 campagnes.

Acquatella, sergent au 141e, 17 ans de services, 8 campagnes.

Castagnola, sergent au 150e, 13 ans de services, 9 campagnes.

Peitaroni, sergent au 150e, 12 ans de services, 9 campagnes.

Susini, sergent au 3e zouaves, au camp de Sathonay, 14 ans de services, 12 campagnes.

Luccioni, adjudant à la 12e section de secrétaires d'état-major, 14 ans de services, 14 campagnes.

Giudici, garde républicain, 35 ans de services 1 campagne.

Parisoli, gendarme à la légion de Paris, 27 ans de services, 6 campagnes.

Beverini, maréchal des logis à la 14e légion bis, 23 ans de services, 11 campagnes, 1 blessure.

Petite Gazette

Observations Atmosphériques du 4 Janvier

Thermomètre — 7 heures du matin + 9 9 à midi + 11° 6 heures du soir — 10 7. Maxima + 11·4 Minima + 7 6.

Baromètre — 7 heures du matin, 759 mm à midi, 760 mm. 6 heures du soir, 760 mm.

Vent. — Dans la matinée, S. O.

Etat du ciel, couvert.

Pluviomètre, à 7 h. du matin : 1 mm.

* * *

Légion d'honneur

A été nommé au grade de chevalier de la Légion d'honneur, M. Lucioni Jean-Dominique, conseiller de gouvernement au gouvernement général de l'Algérie. Successivement, depuis 1870 : administrateur de commune mixte en Algérie, chef de bureau au gouvernement général, conseiller rapporteur adjoint au conseil de gouvernement, chargé de la direction du cabinet civil du gouverneur général, directeur des affaires indigènes, nommé conseiller de gouvernement le 9 janvier 1905, 37 ans de services.

* * *

Obsèques

Dans la matinée ont eu lieu les obsèques de Mme Louise Mambrini née Moneglia, décédée dans sa soixante-unième année ; elle appartenait à une vieille famille bastiaise. Femme d'une grande piété, elle a vu venir la mort sans crainte, et s'est endormie pour toujours pleine de confiance dans la miséricorde divine et les promesses de l'au-delà.

De nombreux parents et amis ont escorté le convoi funèbre jusqu'à l'église Saint-Jean et de là jusqu'au cimetière.

Nous prions tous nos condoléances à M. Jean-Baptiste Mambrini et aux familles Moneglia, Sisco et Fave.

* * *

Paroisse Saint Jean-Baptiste

Dimanche prochain, fête de l'Epiphanie, une assemblée de charité aura lieu, à Saint-Jean, au profit de l'œuvre du sacerdoce.

Le discours sera prononcé par M. l'abbé Antonelli, à l'issue des vêpres qui commenceront à 3 heures et demie.

La quête sera faite par Mmes la générale Abria, Kelier, Carrega et Feydel.

* * *

Pilules Suisses

Les Pilules Suisses ont guéri souvent, même après plusieurs années de souffrances, des personnes atteintes de constipation, migraines, maux d'estomac. 1 fr. 50 la boîte de 50 Pilules.

* * *

Belles étrennes

Le sieur Medori Jean-Baptiste, rentier à Figarella de Sainte-Marie de Lota, contre legs, sur la plainte des sieurs Leonardi Antoine-Mathieu, Casella Ange et Leonardi Antoine de Miomo, M. le Procureur de la République à Bastia avait fait ouvrir une instruction pour viol sur la demoiselle L. Matic, a reçu, le 1er janvier courant, avis d'une ordonnance de non lieu rendue par M. le Juge d'instruction. Il se demandera bientôt ce qui lui reste à faire pour venger son honneur outragé.

* * *

A vendre

Un mulard, prix très modéré, bonne occasion ; s'adresser à M. Berti, tapissier.

* * *

A vendre

Cheval anglo tarbe bai, 7 ans, 1 m. 54, attelé et monté, sage, très brillant.

S'adresser au bureau du journal.

SOCIÉTÉS et SYNDICATS

SYNDICAT DES BOULANGERS. — Le Syndicat des ouvriers boulangers, d'un commun accord avec MM. les patrons, ont adopté le repos collectif du dimanche à midi au lundi à midi, avec fermeture de tous les fours sans exception.

Les apprentis sont autorisés par le Syndicat à mettre le levain par anticipation pour faciliter la reprise du travail le lundi à midi.

N. B. — Les apprentis seront dispensés, le lundi, de porter du pain à domicile.

Pour le Syndicat,
Le président, Erminy.

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Les membres de la dite Société sont priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu ce soir, à 8 heures et demie.

SYNDICAT DES MENUISIERS. — Les membres du dit Syndicat sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu ce soir, à 8 heures, place Ostasta.

Le secrétaire, Pati Pierre.

SOCIÉTÉ Ste-DÉVOTE. — Les membres participants sont avisés que les 6 et 13 courant, auront lieu la perception de 9 à 11 heures, au siège social 34 du Palais, 5.

Prière aux retardataires de se mettre en règle.

Le Trésorier, Balbaldi.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00010

BOURSE DE PARIS

	3 janv.	4 janv.
Rente 3 0/0 comptant	95,20	95 30
— 3 t. 0/0 courants	96 40	95 70

Nouvelles Militaires

Les Conseils de révision

Paris, 4 janvier.

La date d'ouverture de la session des conseils de révision, pour la classe 1906, est fixée au 18 février. Elle durera jusqu'au 18 mai.

DUEL D'OFFICIERS

Un lieutenant mortellement blessé

Paris, 4 janvier.

Pour des motifs encore inconnus, une rencontre d'honneur a eu lieu, à Viroflay, entre M. André, lieutenant hors-cadre, des troupes coloniales, et le lieutenant Spitzer, du 3e cuirassiers.

L'arme choisie était le revolver d'ordonnance.

Le lieutenant Spitzer a été très grièvement blessé par la balle de son adversaire ; il a été frappé en pleine poitrine.

Le blessé a été immédiatement transporté dans une maison de santé, où les médecins ont jugé le cas excessivement grave, et n'ont pu encore se prononcer sur l'issue propable.

L'autorité judiciaire a ouvert une enquête.

Dans la soirée, le bruit court que l'état du malheureux lieutenant a empiré, et qu'une issue fatale est imminente

Le gagnant du gros lot DE L'ORPHELINAT de l'Enseignement Primaire

Paris, 4 janvier.

Le gros lot de 125 000 francs de la loterie de l'Orphelinat de l'enseignement primaire a été gagné par M. Victor Restaut, facteur des postes à Eu (Seine-Inférieure).

REPRÉSENTATION MOUVEMENTÉE au *MOULIN ROUGE*

La marquise de Morny conspuée

Paris, 4 janvier.

La marquise de Morny avait voulu, hier soir, se payer la fantaisie de monter sur la scène du « Moulin Rouge, » pour y mimer une pantomime avec Colette Willy.

Dès que la marquise parut sur les planches, des sifflets nourris partirent de tous les coins de la salle, et en même temps, les objets les plus divers furent lancés sur la scène.

De violentes bagarres se produisirent entre les spectateurs ; des injures grossières et des coups de canne furent échangés.

La représentation dut cesser immédiatement ; le vacarme était épouvantable.

Il paraît que la marquise de Morny n'a pas envie de recommencer.

Les Détournements DE CHALONS-SUR-MARNE

Mise en liberté provisoire des six sous-officiers arrêtés

Châlons-sur-Marne, 4 janvier.

On se souvient du grand scandale militaire qui éclata, il y a deux mois environ, à la manutention de Châlons.

L'inspection des registres et des magasins amena la découverte de nombreux détournements et de la disparition de grosses quantités de denrées.

Six sous-officiers furent arrêtés et mis en cellule sous la prévention de détournements et d'abus de confiance au profit de certains fournisseurs civils.

Les charges qui semblaient peser sur ces malheureux, n'ont pu être complètement établies par l'enquête minutieuse, et les six sous-officiers viennent d'obtenir le bénéfice de la liberté provisoire.

LE MINISTRE DE LA GUERRE en Tunisie

L'Arrivée à Ferryville

Tunis, 4 janvier.

Le général Picquart est arrivé dans l'après-midi à Ferryville, et a immédiatement visité plusieurs ouvrages de défense.

Le ministre de la Guerre s'est ensuite rendu à l'arsenal qu'il a inspecté minutieusement.

La Loi de Séparation

Les instructions pontificales

Rome, 4 janvier.

Le Souverain Pontife vient de donner des instructions précises au clergé français pour l'exercice du culte public dans les églises.

La célébration de tous les offices divins devra être continuée sans aucune déclaration préalable et sans interruption.

Le curé ne devra quitter son église paroissiale qu'après expulsion brutale, ou après la violation par les agents du gouvernement du libre exercice du culte.

AU VATICAN

Les Papiers de la Nonciature

Rome, 4 janvier.

La cour de Rome ayant appris, de source autorisée, que le gouvernement français va publier divers documents saisis à la nonciature de Paris, lors de la dernière perquisition, a tenu à protester une nouvelle fois contre des procédés contraires aux règles les plus élémentaires du droit des gens.

Le Vatican déclare décliner toute responsabilité, laissant aux personnes lésées l'absolue liberté d'user de tous les moyens en leur pouvoir pour sauvegarder leurs droits.

Terrible explosion à la Caserne des Douanes *A MARSEILLE*

Marseille, 4 janvier.

L'autorité judiciaire a terminé son enquête sur la formidable explosion qui mettait en émoi, hier matin, les familles des douaniers qui ont la mauvaise fortune d'être logées dans cette caserne du boulevard Gazzino qui, au point de vue hygiénique, ne répond plus aux besoins de nos braves douaniers.

Cette explosion, qui est due au gaz, a fait deux victimes : le brigadier Ferron qui a été brûlé au visage et au bras droit, et le préposé Boisson, qui a été brûlé sur diverses parties du corps.

Après un pansement sommaire, les braves douaniers ont été transportés à l'Hôtel-Dieu, où leur état n'inspire aucune inquiétude.

Les Morts du Jour

M. Paul Comte

Paris, 4 janvier.

On annonce la mort de M. Paul Comte, avocat à la Cour d'appel de Paris, ancien député républicain-nationaliste du Var.

AU MAROC

Les Opérations contre Raisouli

Tanger, 4 janvier.

Il est probable que les opérations du ministre de la guerre contre Raisouli ne commenceront pas avant la semaine prochaine.

Ce délai permettra de terminer les négociations avec les tribus voisines, et de se renseigner sur la question de savoir si Raisouli entend combattre ou se soumettre sans lutte.

AUX ÉTATS-UNIS

Mystérieuse disparition d'un Impresario

New-York, 4 janvier.

L'impresario du grand théâtre de New-York, M. Robert Grau a disparu depuis plusieurs jours sans qu'on ait pu retrouver sa trace, malgré les plus actives recherches.

L'impression générale, confirmée par de vagues indices, est que le malheureux Grau a été assassiné.

DOMAINE DE CAMPOLORO
Cervione

J. L. de Petriconi, propriétaire

Vins :

Gros : rouge, 12 degrés, 26 francs l'hectolitre, gare Bastia.
Détail : Rouge, 0,35 le litre.
Blanc Malvoisie, 0,40 le litre.

S'adresser 33, rue de l'Opéra, au premier.

GRATUITEMENT

Le T. R. Père Gédéon, ancien supérieur du Couvent des Clarisses de St-Gonix afin de vulgariser le secret du traitement exclusivement végétal usité dans son ordre, aujourd'hui disparu, vient de créer des dépôts dans chaque département.

Cette médication s'adresse à tous ceux qui souffrent et est d'un effet exclusivement puissant pour la prompte et radicale guérison des vices du sang, dartres, dartres rhumatismales, asthme, convulsions, maux de tête, furoncles, tumeurs, eczéma, plies couleurs, maladies de la peau et maladies secrètes, ainsi que tous les malaises provenant de l'appauvrissement du sang ou des mauvaises fonctions digestives.

Ecrire avec timbre pour la réponse à *M. le Dépositaire départemental du Traitement du Père Gédéon*, à Bastia, qui fera connaître, gratuitement, la source de la médication.

USINE à GAZ

Prix du *Coke* tout venant . 3 fr.
» » concassé à la machine . 3 fr. 50
Prix de la *Houille*. . . . 4 fr.
Prix du *Goudron* . . . . 40 fr.
(Marchandises prises à l'Usine)

Réduction pour les ventes en gros.

Livraison faite soit à domicile, soit en gare Bastia pour les expéditions à l'extérieur.

Les commandes peuvent être adressées directement à l'Usine, ou à la Succursale du Gaz, Bd Paoli, 13.

D. H. ANDERSON,
Directeur de l'Usine à Gaz

Avis
AUX ÉDUCATEURS DE VERS A SOIE

La Maison Berthet et Cie dont le siège social est aux Arcs (Var), vient de créer une succursale à Francardo, afin de faciliter l'industrie cocoonière de la Corse. Ainsi tous les éducateurs trouveront à la succursale la graine dont ils peuvent avoir besoin.

La graine est offerte gratuitement aux éducateurs qui s'engageront à vendre leurs cocons à MM. Berthet et Cie. Ces cocons seront achetés à Francardo aux prix courants de grainage et de filature. Si pour des raisons quelconques les éducateurs préfèrent vendre ailleurs leurs cocons, ils auront alors à payer la graine à raison de sept francs les trente grammes.

Pour renseignements complémentaires, s'adresser à Francardo aux bureaux de « Ver à Soie. »

BIJOUTERIE MATTEI

Bastia — 26, Bd Paoli, — Curé

Joaillerie. — Horlogerie. — Orfèvrerie. — Alliances. — Articles pour Baptêmes, Première Communion, Fiançailles, Mariages.

Achat de vieux bijoux d'or et d'argent.

HOTEL DU GOLFE
Place Miot, Ajaccio

Restaurant et Pension. — Confort moderne. — Position exceptionnelle au midi et au centre des promenades. — Vue splendide sur le golfe. — Grands salons pour noces, banquets et soirées. — Chambre et pension à partir de 7 francs par jour. — Arrangements pour séjour prolongé.

Déjeuner 2 fr. 50. — Dîner 3 frs. y compris le crû renommé de la maison. — Café-Restaurant dans le jardin d'hiver. — Plat du jour et repas sur commande à domicile. — Coquillages frais tous les jours.

Afternoon tea. — Cold meat
English Spoken
Man Spricht Deutsch

CÉDRATS CONFITS

Expéditions par colis postaux
Emballage soigné
A.-P. PADOVANI, 7, route du Cap, Bastia.

VINS VIEUX

à 0,30 c. le litre. En vente chez M. Dominique Airola, place de la Fontaine Neuve.

AVEC UN FR. on peut gagner 500.000
DERNIERS BILLETS
LOTERIE
des Enfants Tuberculeux d'Ormesson
et de l'Institut Pasteur de Lille
SEULS GROS LOTS dont UN de
500.000
100.000 50.000
TABLEAU COMPLET DES LOTS
1 à 500.000 | 2 à 100.000 | 1 à 50.000
1 à 20.000 | 2 à 10.000 | 4 à 5.000
21 à 1.000 | 80 à 500 | 100 à 100
1.112 lots Grand Tirage 955.000 francs
15 JANVIER 1907
Le Billet : 1 fr. Dix Billets : 10 fr.
Envoi franco contre mandat-poste ou timbres adressé à Monsieur le Trésorier de la Loterie 34, Rue Richelieu, Paris.

COURS SECONDAIRES
de Jeunes Filles d'Ajaccio
Villa Costa — Boulevard des Etrangers
Subventionnés par l'Etat, la Ville et le Département
SEUL ETABLISSEMENT OFFICIEL A AJACCIO
Directrice : Mlle Lucie OTTAVJ

Préparation à tous les examens de l'enseignement primaire et secondaire
Cours spécial de préparation au concours d'admission à l'Ecole Normale

Les Cours sont faits par :

Mlles **Gerose**, professeur à l'Ecole Normale (Institutrices (Morale et Histoire).
Castellani, Maîtresse chargée des cours de sciences, pourvue du brevet supérieur, du certificat d'étude pédagogique, ancienne élève de l'école normale d'Ajaccio et du lycée Fenelon à Paris.
Géraldi, Maîtresse chargée des cours de lettres pourvue du brevet supérieur, du diplôme de fin d'études secondaires, ancienne élève du lycée de jeunes filles de Marseille.
Paoletti, chargée des cours primaires, pourvue du brevet supérieur.
Campiglia, professeur de musique à l'école normale d'instituteurs.
MM. de **Peretti**, professeur de littérature au Collège. (Histoire, Géographie et Morale).
Marchi, professeur de littérature au Collège (Littérature et Italien).
Baud, professeur de mathématiques au Collège (sciences mathématiques).
Marili, professeur de sciences au Collège (sciences physiques).
Rouxbédat, professeur de sciences à l'école normale (sciences mathématiques et physiques).
Poullic, professeur de dessin au Collège, (Dessin).
Mlle **Ottavy**, et M. **Ottavy**, ancien professeur du Collège.

PENSIONNAT, DEMI-PENSIONNAT ET EXTERNAT
Situation unique au bord de la mer dans des villas environnées de jardins
Arrangement pour la pension

LIBRAIRIE — IMPRIMERIE — STÉRÉOTYPIE — PAPETERIE

BASTIA, *Boulevard du Palais* **OLLAGNIER** *Rue des Jardins*, BASTIA

Trente-Deuxième Année ***Le Petit Bastiais*** *Journal Quotidien*

CARTES DE VISITE en tous genres. — Exécution irréprochable.

LES CADEAUX LES PLUS APPRÉCIÉS

PORTE-PLUMES A RÉSERVOIR ANGLAIS

Fabrication extra soignée

Le plus parfait inventé jusqu'ici

Ces globes sont adoptés dans toutes les Écoles de Paris

ENCRIERS COLOMBANI à fermeture automatique élastique

Ces globes sont adoptés dans toutes les Écoles de Paris

GRAND CHOIX DE CARTES POSTALES ET D'IMAGES POUR LES SOUHAITS DE BONNE ANNÉE

Albums — Portefeuilles — Porte-cartes — Porte-monnaie — Sacs de Dames — Porcelaine de Saxe — Boites de couleurs — Agendas de bureau
Almanachs Hachette, Nodot, Drapeau, etc. — Figaro illustré — Selecta.

ABSINTHE

Edouard Pernod

La meilleure de toutes

Maison à Couvet (Suisse)
et Pontarlier (Doubs)

FONDÉE EN 1827

Consommateurs ! Demandez donc partout

Un « Edouard Pernod »

Dépôt pour toute la Corse :
L.-N. MATTEI et Cie Bastia, Ajaccio, Corte

Assurance Mutuelle fondée en 1900

LA MÉTROPOLITAINE

Incendie, Accidents et autres risques

Assurance — Loi du 9 avril 1898. Règlement immédiat et complet des Sinistres. Pour demande d'agence, écrire à la Direction 23, rue de Bellefond, Paris.

Cordonnerie Modèle

Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia
EUGÈNE PERICCHI, propriétaire

Automne-Hiver 1906-1907

Chaussures en tous genres
pour Dames, Hommes, Fillettes et Enfants
Grand choix de chaussures fourrées de tous modèles
Assortiment complet de pantoufles

Prix très réduits

Rayon spécial de chaussures de luxe en chevreau glacé, Box-calf et mégis fabriquées exclusivement pour la maison et qui seront vendues à des prix de bon marché inconnus jusqu'à ce jour.

M. Eugène PERICCHI a l'honneur de prier sa nombreuse clientèle et le public en général de s'assurer par une visite à son magasin du soigné de tous ses articles et de la modicité des prix établis.

La Maison se charge des réparations

PAPIERS PEINTS

Ancienne Maison Antoine FASCI

AZAMBERTI, successeur

Bastia, 9, Boulevard du Palais, 9, Bastia

La Maison AZAMBERTI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'à l'occasion de la nouvelle installation de son magasin, vient de recevoir un grand assortiment de papiers peints de toute qualité à des prix très modérés.

La Maison se charge même de la pose.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et La-farge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER

Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Bonnes artificielles.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Gardo, 1.

ANCIEN CABINET PRÉGENE
VIENNE SABATÉ
Chirurgien-Dentiste
de l'école
DENTS À DENTIERS
(Systèmes perfectionnés)
OBTURATION
& EXTRACTION DES DENTS
sans douleur
Rue Paoli, 18, au 1er
Maison Bordelais

PHOTOGRAPHIE POUR TOUS
J. MORETTI
CORTE (Corse)
Grande collection de cartes postales
illustrées du pays, 700 modèles
1.700.000 cartes postales en magasin
VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL
Agrandissements inaltérables de toutes les dimensions, en noir et en couleurs.

Installation à Gaz
Jean Ciali, ex-ouvrier du Gaz
Bastia, 13, Boulevard Paoli, 13, Bastia
Vente de becs, verres et manchons
Appareils sur commande
Abonnement pour l'entretien de l'éclairage ! — Travail soigné et garanti !
Le Directeur-Gérant.
J. B. OLLAGNIER.
Bastia, Imprimerie Ollagnier.

CHOCOLAT MENIER

JE SUIS EN PARFAITE SANTÉ

POUVEZ-VOUS EN DIRE AUTANT ?

UNE PREUVE

Un malade m'écrit :

« Je souffrais horriblement depuis deux ans de douleurs de l'estomac et du ventre, de maux de reins et de foie, de faiblesse aux cuisses générales, et je désespérais de guérir à moins que l'amputation ne fût nécessaire, lorsque j'eus le bonheur d'apprendre votre merveilleux Electro-vigueur.

« Depuis trois mois que j'en fais usage, j'en suis très satisfait, car je suis déjà entièrement guéri. »

POUR LES INCRÉDULES

Une preuve telle que celle que nous reproduisons ne saurait pourtant même convertir un Sceptique docteur de la vieille école, qui se trouve bien que purger ou saigner.

Comme quoi en homme qui sait bien s'entêtement dans les proscrits ou les pratiques du docteur Rhumatismale, de asthénique, lumbago ou de toute autre douleur, et que Electro-vigueur répondre Paris de vie dans le cœur du malade et rassurera toute trace de scepticisme.

Toute personne affaiblie demande à se sentir vigoureuse de nouveau ; à se sentir réellement — avec la joyeuse étincelle de la vie nerveuse — infuser à nouveau dans son corps une ardente vitalité ; à se sentir le magnétique enthousiasme de l'énergie de jeunesse ; à se sentir heureuse, gaie et remplie de joyeuses impulsions ; — en un mot, à se sentir débarrassée d'accès de découragement, d'égarement cérébral, de cette lugubre et stupide sensibilité ; à avoir confiance en soi, l'estime de soi-même et l'admiration des hommes et des femmes.

Tels sont les désirs de toute personne, et ces désirs peuvent être réalisés.

L'ÉLECTRO-VIGUEUR

rend l'homme superbe ; il fait tressaillir les nerfs de la joyeuse activité juvénile ; il remplit le cœur d'une sensation de bonheur, fait tout voir sous un aspect agréable et rend les muscles aussi durs que des barres d'acier.

L'ÉLECTRO-VIGUEUR opère ainsi pendant votre sommeil par l'Electricité, énergie de la nature.

Brochure Gratuite Inscrivez sur la carte ci-jointe votre nom et votre adresse et vous recevrez cette brochure illustrée et sous enveloppe.

Si vous le pouvez, venez vous-même. Consultation médicale gratuite de 10 h. à 4 h. 30. Dimanche de 10 h. à 1 heure.

BON pour le livre illustré gratuit valant 6 francs

Docteur B.-N. MACLAUGHLIN
14, bd Montmartre, Paris.

Prière de m'envoyer votre livre gratuit sous enveloppe.

Nom.....

Adresse.....

Dr B.-N. MACLAUGHLIN, 14, Boulevard Montmartre, PARIS

TRENTE DEUXIÈME ANNÉE N° 6 — DIMANCHE 6 JANVIER 1907

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 6, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les manuscrits sont payables d'avance et repris aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

00011

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : EPIPHANIE.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 7 h. 1 m. — Coucher, 3 h. 57 s.
Dernier quart., le 7 — Nouv. Lune, le 13.
Fête du Demain : Saint Lucien.

5 JANVIER

Les Curiosités de la Semaine

Les Américains ont voulu avoir encore un record et ils l'ont eu.

On sait que dans ce grand pays on s'envoie, non seulement des cartes de visite, mais encore des almanachs du prix moyen de dix francs : or, de vendredi à lundi six heures du soir, la poste a délivré cinq millions cent trois mille deux cent lettres, paquets et cartes, pour la seule ville de New-York !

Voilà un record que fera bien de méditer notre administration des P. T. T.

Cette année, les œuvres de Béranger tomberont dans le domaine public.

Ils sont, d'ailleurs, bien oubliés, les refrains du chantre de Lisette. C'est à peine si l'on fredonne encore la *Bonne Vieille*, *Dans un Grenier* et deux ou trois autres chansons d'un sentimentalisme un peu désuet.

Béranger, M. de Béranger, comme le qualifie son acte de naissance, connut pourtant la véritable popularité. Ne fut-il pas le chansonnier national, le poète de la foule où il puisait ses inspirations ? « Le peuple, a-t-il dit quelque part, c'est ma muse » ; et sa muse aimait à rire, aimait à boire.

Son père, petit notaire de province, était devenu intendant de la comtesse de Bourmont. Béranger se souvint, sur son lit de mort, de son enfance religieuse. Il fit appeler son vieil ami, l'abbé Jousselin, qui lui prodigua les secours de la religion.

On fit au chansonnier les funérailles officielles. Toute la population parisienne défila devant son cercueil. Aujourd'hui, que reste-t-il de lui ? Un nom ! N'est-ce pas le cas de reprendre la parole mélancolique du poète ancien : « Les livres ont leur destinée ! »

Madrid s'amuse, en ce moment, d'une aventure, au cours de laquelle on a vu un juge et ses acolytes assiéger un autre juge et d'autres représentants de la loi, les arrêter et les mettre en prison.

Un créancier du « Fronton Central » — où se joue la pelote basque — avait fait mettre sous séquestre l'établissement et expulser son administrateur. Celui-ci se défendit et s'adressa à un autre magistrat, qui annula la saisie et réintégra l'administrateur.

Le premier juge, décidé à faire respecter son arrêt de saisie, se rendit avec son greffier et une dizaine d'agents au Fronton Central, pour effectuer lui-même l'embargo et l'expulsion de l'administrateur, et laissa l'immeuble à la garde des agents et de l'alguazil chargé de l'inventaire.

Mais le second juge, M. Aldecon, prétendit faire valoir non moins énergiquement son arrêt et survint à son tour avec dix-sept agents de police. Il se heurta à une porte solidement barricadée. Deux charpentiers furent requis pour la défoncer, mais derrière s'élevait la barricade dont les défenseurs s'apprêtaient à recevoir à coups de feu les nouveaux venus.

Le juge Aldecon décida alors d'établir le blocus. Il dura un jour. Au bout de vingt-quatre heures, les assiégés, pris par la famine, capitulèrent et sortirent du Fronton.

Chacun des deux juges ayant déposé une plainte contre son collègue, un juge spécial a été commis d'urgence pour trancher le différend entre les deux magistrats. En attendant, les six agents arrêtés ont été relaxés ainsi qu'une quarantaine de garçons de café assiégés avec eux dans le Fronton.

Tant de fiel entre-t-il dans l'âme de deux juges de paix !

Le billet de loterie du mort.

Par ces temps de loterie, l'histoire suivante, bien qu'un peu macabre, tombe à point.

Il y a quelque temps, un cultivateur du village de Sandersdorf, en Bavière, achetait un billet de la loterie de Nuremberg. Récemment, notre homme s'avisa de mourir sans attendre le tirage. Or, il se trouva que le mort gagna 30.000 marks. Les héritiers trouvèrent bien le numéro gagnant enregistré, mais le billet lui-même demeura introuvable. On s'avisa alors que le billet était resté dans l'habit de dimanche qui servit à la toilette funèbre du défunt. La famille du défunt sollicite maintenant la permission de procéder à une exhumation, de façon à rentrer en possession du billet gagnant.

Il n'est rien de sacré pour des héritiers.

Pour son chien.

Miss Joséphine Wendel, de New-York, une vieille fille d'un âge respectable, parente de la famille Astor, a refusé une offre de trois millions deux cent cinquante mille francs pour un terrain vide qu'elle possède dans la cinquième avenue.

La raison donnée par cette vieille demoiselle est que le terrain est nécessaire à Trixio, son petit chien favori, qui, si cet espace était vendu, n'aurait plus d'endroit en plein air pour y prendre à l'aise ses ébats.

La Fontaine a connu le temps où les bêtes parlaient .. Or, voici que dans l'Alabama oriental, un jeune garçon existe, paraît-il, qui entend leur langage.

Un jour il dit à son père : Papa, la mule m'a raconté que son genou lui fait mal, qu'elle s'est foulé le pied en labourant. — Je crois bien, répondit le père, que la mule a menti, qu'elle est simplement paresseuse et ne voudrait pas travailler demain. — Elle a précisément dit qu'elle ne pourrait pas travailler demain ; sa jambe est si sensible que même le simple contact du sol lui fait mal.

Le père ne voulut rien entendre et il fit travailler la mule ; mais, avant midi, son genou était tellement enflé qu'il fallut la ramener à l'écurie, et pendant plusieurs semaines, il fut impossible de l'utiliser. Le père ne comprit rien à l'accident, parce que, dès le matin, il avait examiné le genou et n'avait trouvé ni enflure, ni apparence de lésion.

Une autre fois qu'un taureau était devenu furieux et ne se faisait approcher de personne, puis courait autour du pâturage comme frappé de folie, l'enfant s'approcha tranquillement et revint ensuite, disant : « Le taureau prétend qu'il y a quelque chose qui lui blesse le pied gauche et que c'est la douleur qui le rend furieux. »

Les nègres s'emparèrent du taureau au moyen du lasso et l'on trouva en effet un clou enfoncé dans une fente du sabot de devant, en train de se rouiller, avec tout autour une plaie, très envenimée.

D'autres exemples abondent, paraît-il, de cette extraordinaire faculté dont l'enfant est doué.

PIPELET.

Un Petit Soldat de 1870

Dans la liste des promotions que nous avons publiée avant-hier, on a pu lire le nom du chef de bataillon Pichon, du 104e d'infanterie, à Paris nommé lieutenant colonel au 163e, en Corse. Le nom de cet officier supérieur vaut mieux qu'une mention banale ; ce n'est pas seulement celui d'un très brave officier ; c'est aussi celui d'un des plus jeunes, sinon le plus jeune, parmi les engagés volontaires dont la lutte contre l'invasion allemande, en 1870, suscita la précoce et patriotique vaillance.

En fait, le cas est loin d'être unique. Pendant l'année terrible, si l'on vit des hommes d'âge, presque des vieillards, prendre délibérément le fusil et faire très largement leur devoir sur le champ de bataille, on vit aussi de tout jeunes gens voire des enfants, suivre la même route et donner à tous l'exemple du dévouement et du courage.

Ceux-ci furent plus nombreux qu'on ne le croit généralement ; rien que pour les jeunes gens âgés de moins de dix-sept ans, on pourrait en compter plusieurs centaines, dont quelques uns se sont signalés par de très belles actions.

Le cas du lieutenant colonel Pichon est plus particulier. Ce n'est pas à dix-sept ans mais à quinze ans et demi qu'il s'est engagé en 1870 ; il a fait toute la campagne de l'armée de la Loire, et il l'a faite de la bonne façon, puisqu'il reçut une blessure grave et qu'il conquit la suprême récompense du modeste soldat, la médaille militaire.

***

M. Pichon est le fils d'un capitaine mort au champ d'honneur en Crimée ; en 1870, au début de la guerre, il était au prytanée militaire de La Flèche. Après les premiers désastres, il sollicite la faveur de défendre le sol de la patrie envahie. Mais il est trop jeune, malgré ses instances, on refuse d'accueillir sa demande et de l'admettre dans un régiment de ligne.

Mais l'enfant est tenace : si l'on ne veut pas de lui dans l'armée régulière, il trouvera bien un petit coin dans un corps de francs-tireurs. Et c'est ainsi que, quelques jours plus tard, il s'engageait aux tirailleurs toulousains, un petit corps formé dans le courant du mois de novembre et qui fit bonne figure à l'armée de la Loire.

Les tirailleurs toulousains prirent part, entre, au combat de Cernay, le 8 décembre, un des multiples combats livrés sous Orléans après l'évacuation de la ville et par lesquels débuta cette effroyable retraite sur Le Mans, que Chanzy conduisit de l'admirable façon que l'on sait.

A ce combat, les Toulousains donnèrent très vaillamment : parmi les blessés qu'ils comptèrent dans leurs rangs, se trouvait le jeune Pichon ; la conduite de l'enfant avait été telle, qu'elle fut remarquée de tous ; elle mérita au petit franc-tireur une citation à l'ordre de la

53 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

La Matelassière

par

Odysse BAROT

DEUXIÈME PARTIE

Vingt ans avant

[illegible] n'avait pas à se gêner avec une étrangère qui recevait tant de messieurs ! « L'argent lui coûtait si peu à gagner ! »

A travers les petites des mauvaises langues, il n'était pas difficile de démêler la vérité. Si le pavillon solitaire n'abritait pas des scènes de débauche comme l'immeuble attenant, c'établissement les connaissait, il était certainement le théâtre de conciliabules révolutionnaires.

Le matin même du jour où Alexis avait failli se jeter dans la gueule du loup, et conformément à une décision prise en conseil des ministres, un commissaire aux délégations était venu signifier à Mlle Taxoulich un arrêté d'expulsion et procéder à une perquisition plus minutieuse que la première et qui ne fut pas plus efficace.

Au lieu de la mettre en état d'arrestation pour la faire reconduire immédiatement à la frontière, on daignait — par une faveur spéciale qui excitait un [illegible] — lui accorder trois jours de délai pour faire ses préparatifs. Avec cette restriction, pourtant, que jusqu'à son départ deux agents seraient préposés à la garde de la petite porte de la rue de la Santé... Oh ! il lui serait loisible de sortir librement par la rue de la Glacière, d'aller où elle voudrait... Bref, elle était libre... sous la surveillance, invisible ou occulte, de quatre mouchards !

Certes, Sophie Taxoulich ne pouvait accepter une pareille situation, transformer sa maison en un traquenard policier, où risquaient de tomber ses amis. Elle protesta avec indignation.

— Conduisez-moi tout de suite en prison, monsieur le commissaire ! s'écria-t-elle d'un ton hautain.

— Je n'ai pas l'ordre de vous arrêter, mademoiselle !

— Vous avez l'ordre de m'expulser : je m'incline. Je ne réclame aucun délai... Quelques heures me suffiront pour faire mes malles, écrire quelques lettres. Je partirai ce soir pour Calais, avec ou sans escorte...

— Comme il vous plaira !

Et il ajouta avec un sourire :

— Mais, si vous le permettez, deux de mes agents...

— Ah ! L'escorte est de rigueur ? Soit ! Donnez-moi quatre compagnons de voyage, si vous voulez !

Une fois impératrice ! Ce qui la préoccupait avant tout, c'était de hâter son départ, afin de déjouer les ingénieuses combinaisons policières... Grâce à deux ou trois lettres qu'elle allait adresser sur-le-champ aux rares journaux avancés que n'avait pas tués encore la réaction ultra-mahométane, ses amis connaîtraient dès le lendemain la mesure de rigueur dont elle était l'objet et son départ immédiat pour l'Angleterre. Puisqu'il ne lui avait pas été possible de sauver sa pauvre et chère Toline, elle voulait empêcher, au moins, les réfugiés russes de se laisser prendre à la souricière organisée chez elle.

Dès que le magistrat fut parti, après avoir donné ses instructions aux deux inspecteurs chargés d'accompagner à Calais la jeune femme, Sophie commença en hâte ses préparatifs, avec l'aide des policiers eux-mêmes qui se mirent gracieusement à sa disposition. Tandis qu'ils empilaient ses livres dans deux grandes caisses, et que la domestique s'occupait d'entasser dans les malles le linge et les toilettes, elle fit rapidement sa correspondance que, profitant d'un moment d'inattention de ses gardiens, elle courut jeter dans la boîte aux lettres de la rue de la Santé.

En moins de deux heures, tout était prêt ; les bagages étaient chargés sur la galerie d'une *quatre places* qu'elle avait envoyé chercher, et qui roula bientôt dans la direction de la gare du Nord. A une heure du matin, elle s'embarquait à Calais avec sa bonne, sur le paquebot de Douvres, non sans avoir remercié avec un sourire ironique et récompensé largement de leurs bons soins les obligeants cavaliers que lui avait imposés la sollicitude de la préfecture.

On devine la déception et le chagrin d'Alexis en apprenant le lendemain matin par les journaux ce qui s'était passé la veille.

Privé du concours de Sophie, et ne doutant pas que tous ses amis ne fussent étroitement surveillés, il n'avait à compter que sur lui-même pour retrouver les traces de Toline, et tenter un coup hardi, l'enlever de nouveau à son père, si toutefois celui-ci n'était pas sur le champ retourné en Russie avec sa proie filiale.

N'osant se fier à personne, il explora les principaux hôtels de premier ordre où avaient l'habitude de descendre les personnages de distinction de son pays. Au bout de trois jours, il eut enfin que M. du Yarensk, logé au Grand-Hôtel depuis son arrivée à Paris, était reparti la veille avec sa fille.

Il ne fallait pas songer à courir après eux. La précipitation même de ce départ, en dépit de l'état de santé de la nouvelle accouchée, ne laissait à Valdroff aucun espoir de les rejoindre à Berlin. Ils ne s'arrêteraient certainement pas avant d'avoir atteint le territoire de l'empire. Il eût été trop imprudent à lui de faire viser à l'ambassade russe de Paris, soit pour Varsovie, soit pour Saint-Pétersbourg, le passeport français qu'on lui avait prêté à Londres.

Le mieux était d'attendre, d'ajourner ses projets, de laisser s'endormir la surveillance à laquelle Toline allait être soumise. Le soir même, il retournait en Angleterre avec l'intention de revenir, grâce aux renseignements de Mlle Tanssulich, chercher son enfant chez la vieille femme qui l'avait recueillie.

Nous savons déjà que Sophie ne pouvait rien lui apprendre à cet égard, puisqu'elle ne savait rien, si le nom ni l'adresse de la nourrice dont Toline lui avait parlé.

Alexis était plus découragé, plus désespéré que jamais !

IX

UN É POUR UN I

Laissant le jeune nihiliste à ses angoisses et Mlle du Yarensk au martyre incessant qui allait être le résultat de son retour forcé au foyer paternel — nous les retrouverons plus tard — revenons à la cité des Tilleuls, à la bonne et dévouée matelassière et à sa fille adoptive.

I. e suivre.

division, et une proposition pour la médaille militaire.

Cette récompense, M. Pichon la reçut l'année suivante, alors qu'il était retourné s'asseoir sur les bancs du prytanée. Voici la mention qui figure à ce sujet au « Journal Officiel : »

« Pichon (Jules-Jean-Gaëtan), ex-franc-tireur toulonnais actuellement élève au prytanée militaire ; un an de service, une campagne, une blessure reçue le 8 décembre 1870, au combat de Cernay, pendant lequel il s'est fait particulièrement remarquer par son courage. »

***

Un vieux Breton — on nomme ainsi, comme l'on sait, les anciens de La Flèche — m'a raconté, il y a quelque temps, comment la médaille militaire fut remise au prytanée même, à l'élève Pichon :

« C'est le général de Lartigue, le vaillant soldat de Frœschwiller, alors commandant le 12e corps d'armée, qui voulut présider la cérémonie. Dans la cour d'honneur, les trois bataillons sont sous les armes. Au port d'arme, immobile, ne révélant son émotion que par une pâleur inaccoutumée, mais le cœur palpitant à coup sûr, le jeune Pichon écoute le petit discours que le général de Lartigue adresse aux élèves.

» Mais un moment qu'il n'oubliera sûrement jamais, c'est celui où le général fixa sur sa jeune poitrine le noble signe de l'honneur militaire, en lui disant : « Vous devez être bien heureux, mon enfant, mais je crois que je le suis autant que vous ! »

» Après la cérémonie officielle, une fois les rangs rompus, les élèves portent leur camarade en triomphe, les officiers de l'Ecole marchant en tête, l'épée nue. Et le soir, lorsque, revenant du dîner auquel l'avait invité le général de Lartigue, le jeune Pichon regagna son dortoir, vingt bras l'empoignèrent et le firent défiler dans tous les dortoirs, les élèves fixes, au pied du lit, faisant à leur vaillant camarade le salut militaire. »

M. Pichon est aujourd'hui lieutenant-colonel et officier de la Légion d'honneur. Comme il n'a pas encore cinquante-deux ans, on peut penser qu'il ne s'arrêtera pas en si beau chemin, et que nous verrons un jour briller sur les manches de son dolman les étoiles du généralat.

***

L'armée compte encore nombre d'officiers qui, sans être aussi jeunes que le lieutenant-colonel Pichon, ont débuté, en 1870, dans des conditions d'âge vraiment remarquables. Tel M. Auclère, aujourd'hui-major au 6e d'infanterie, à Sainte.

Au jour de la déclaration de guerre, M. Auclère atteignait sa seizième année ; quelques semaines plus tard, il s'engageait aux francs-tireurs de Paris, sous les ordres du colonel Lipowski, et combattait vaillamment à Châteaudun, à Ablis, et, le 25 janvier 1871, à Alençon. Dans cette dernière journée, il recevait un éclat d'obus à la tête.

Tels encore le colonel Leguay, commandant le 120e d'infanterie à Saint Denis, engagé aux francs-tireurs de Tours, et cité à l'ordre du jour, à l'armée de l'Est ; le colonel Trumelet-Faber, commandant le 112e d'infanterie, à Nice, qui prit part à la glorieuse défense de Bitche, sa ville natale ; le colonel d'Argejean, commandant le 3e hussards, qui, à dix-sept ans, a fait toute la campagne de la Loire ; le colonel de La Touche, du 72e d'infanterie, à Amiens, et cent autres.

Ces enfants de 1870 avaient lu « Le Cid, » et savaient par cœur le vers célèbre de Rodrigue :

La valeur n'attend pas le nombre des ans.

[sées.

Comme on le voit, ils faisaient mieux que consulter leur Corneille ; ils savaient mettre en pratique les sublimes enseignements du grand poète.

TOUT-PARIS.

(*Le Gaulois*).

Ce que disent les Journaux

L'Humanité

Du M. Jaurès sur l'affaire du Maroc :

« Le gouvernement allemand permet du moins le pénétration pacifique, et il ne cherche à rechercher si le parti socialiste n'avait pas cent fois raison de se dresser contre une politique aussi ténébreuse que suspecte et de dénoncer l'entreprise marocaine comme une simple opération de piraterie bancocratique. A ce moment présent, l'étoile de Delcassé pâlit et malgré les deux loupes de loupe cerviers on dût mettre une sourdine aux paroles belliqueuses et causer avec Berlin ».

Le Soleil

Sur la réception du 1er janvier à l'Elysée :

« On prétend qu'autrefois un maître des cérémonies revisait les discours des chefs d'Etat ; on pourrait aujourd'hui, avec moins de cérémonie, mais plus d'utilité, attacher au service des présidents sans valeur et sans autorité, un censeur d'école ou même un huissier du Parlement qui remplacerait M. Fallières sur ce qui se passe dans les coulisses et ce qui se dit dans les coulisses.

« Le premier du chef de l'Etat français ne requerrait pas d'être livré au ridicule et on lui épargnerait ce débiter de solennelles insanités qui font un objet de risée pour les diplomates, fonctionnaires et citoyens que le protocole oblige à défiler devant lui à l'occasion du Jour de l'An.

« Je maquerait de nous, dessinât se dire en sortant de l'Elysée les ambassadeurs, ministres, officiers, magistrats, députés et sénateurs qui venaient d'entendre M. Fallières parler d'esprit de concorde, de respect du droit d'autrui, de souci de l'opinion, de conscience universelle, d'œuvres de paix ».

La Petite République

Sur la réception du 1er janvier à l'Elysée :

« M. Barrère appartient à l'école des diplomates courtisans, non point qu'il perde son temps à rire : la France et l'Italie ont beaucoup de raisons d'être d'accord et fort peu de se brouiller, mais la politique crispé nous avait poussé les choses à tel point que nos ennemis les plus naïfs semblaient à Rome.

« Comme le dit très bien le discours de notre représentant, on avait simplement effacé des causes de malentendus, la dernière vient de disparaître avec l'accord pour l'Ethiopie, si bien qu'il n'en existe plus. L'entente des deux peuples est donc complète. Ça n'empêche pas, dira-t-on, la Triplice d'exister toujours, mais au fond elle n'existe plus que sur le papier, c'est une machine dont on a enlevé les boulons et qui ne tient par la force de l'habitude, à la condition de ne faire aucun mouvement ».

La Lanterne

A propos des réceptions du 1er janvier :

« Avec l'impôt sur le revenu, la réforme la plus attendue est celle des des retraites ouvrières que des millions de travailleurs réclament comme un minimum d'assurances contre les risques de la vie. Il appartient au gouvernement de la faire comprendre que le pays ne peut plus attendre longtemps ; il faut la aussi, si l'on veut aboutir, se mettre à la besogne dès les premiers mois de l'année qui commence. Il faut que les retraites ouvrières soient votées au Sénat en 1907, pendant que la Chambre votera l'impôt sur le revenu.

« Toute politique d'ajournement ou de remise décalerait dans l'infini notre républicaine de terribles colères et nous l'aurait hâter serait compromise si la démocratie pouvait croire que la politique républicaine n'a pas d'issues diverses, et par conséquent aucune duperie ».

MUSIQUE MILITAIRE

Nous [illegible]

Programme du 6 Janvier à 3 h.

Marche des Cadets de Gascogne. Fougnet.
Le lac des îles, ouv., Auber.
Le Sphinx, fant., Fragerolle
Fant. sur des airs espagnols, Durand.
Joyeux ébats, polka, Wesly.

Le Chef de musique, LEBY.

Médaille militaire

La Médaille militaire a été conférée aux sous-officiers et soldats dont les noms suivent :

Paraldi, brigadier à la 15e légion bis, 26 ans de services.

Aueti, maréchal des logis à la 15e légion ter, 34 ans de services, 15 campagnes.

Rifiaux, maréchal des logis à la 15e légion ter, 20 ans de services, 18 campagnes.

Antonini, brigadier à la 15e légion ter, 20 ans de services, 18 campagnes.

Campana, gendarme à la 15e légion ter, 24 ans de services, 16 campagnes.

Agostini, gendarme à la 15e légion ter, 23 ans de services, 17 campagnes.

Simonetti, gendarme à la 15e légion ter, 24 ans de services, 15 campagnes.

Giorgetti, gendarme à la 15e légion ter, 25 ans de services, 14 campagnes.

Panzani, gendarme à la compagnie de Tunisie, 24 ans de services, 16 camp.

Peraldi, adjudant au 11e bataillon d'artillerie, 16 ans de services, 13 campagnes.

Valery, adjudant au 17e bataillon d'artillerie, 18 ans de services.

Sammarti, adjudant au 9e rég. d'artillerie, 18 ans de services.

Rogiezart, gardien de batterie de 1re classe à la direction d'artillerie de Bastia, 24 ans de services, 1 campagne.

Sanguinetti, portier-consigne de 2e classe à Gabès, 22 ans de serv., 7 camp.

Giocanti, sergent huissier appariteur près le 2e conseil de guerre d'Oran, 17 ans de services, 10 campagnes.

Les Agissements DE LA COMPAGNIE FRAISSINET

On nous écrit de Calvi :

Un honorable négociant de la Balagne m'a fait un petit aveu, que je me fais un devoir de reproduire dans ce journal, le « Petit Bastiais » ayant toujours ses colonnes ouvertes, quand il s'agit de défendre une cause intéressant le bien général.

Le brave chargeur se plaint du prix exorbitant que la Compagnie concessionnaire fait payer pour le transport du betail. Il s'est présenté un cas où il s'est vu obligé de payer 3 francs par tête, alors que le prix porte sur le cahier des charges n'est que de 2 francs.

D'un autre côté, toutes les marchandises sont assujetties à un droit excessif, et notamment les agneaux, lesquels paient 50 francs la tonne, plus les frais d'embarquement, de débarquement et de tonnage, ce qui représente en tout une somme d'environ 60 francs la tonne. — Le prix de revient de l'agneau en Corse est de 0,55 le kilo, plus 0,07 de transport. On le revend sur le continent à raison de 0,70 le kilo. Voyez par là quel est le bénéfice que l'on peut réaliser.

Par ailleurs, ce chargeur, après avoir demandé à prendre connaissance du cahier des charges, n'est vu opposer un catégorique refus par un des agents de la Compagnie.

Par conséquent, pour que les intéressés soient bien pénétrés des prérogatives que peut mentionner le cahier des charges, ne serait-il pas utile d'en faire afficher une copie au bureau de chaque agence ?

Ainsi, on éviterait des réclamations qui malheureusement pullulent.

J'ai appris de la bouche de plusieurs négociants que si la Compagnie s'obstinait à ne pas remédier à cet état de choses, ils se verront dans l'obligation de renoncer à ce genre de négoce.

Si cela arrive, ce sera à la Compagnie Fraissinet que nous le devrons.

Ex. Corse.

Courrier en retard

Le paquebot *postal* de la Compagnie Fraissinet étant arrivé en retard à Ajaccio, le Courrier du Continent, qui est distribué le samedi à 3 heures et demie du soir, ne le sera que ce matin, à 7 heures.

L'INCENDIE
de la rue des Terrasses

Un incendie, provoqué par un feu de cheminée, s'est déclaré hier matin, vers 11 heures et demie, au 4e étage, de la maison portant le n° 1 de la rue des Terrasses, occupée par M. Giudici Laurent et appartenant à Mme veuve de Casabianca.

En un clin d'œil le feu avait fait de rapides progrès, s'était communiqué à la charpente du toit et menaçait de détruire tout l'immeuble. A l'appel du tocsin, les voisins accoururent. Le brigadier Bertrand, arrivé l'un des premiers sur les lieux, n'hésita pas à monter sur le toit de l'immeuble incendié, accompagné du maître-maçon Giudici Barthélemy. Avec l'aide de courageux citoyens, dont nous regrettons de ne pas connaître les noms, ils purent combattre efficacement l'incendie.

Après une heure et demie de travail opiniâtre, tout danger était conjuré.

Néanmoins, il a fallu démolir une grande partie de la toiture. De plus, divers meubles du locataire de la maison, tels que chaises, tables, ainsi que tous les ustensiles de la cuisine ont été détériorés par le feu.

Les dégâts s'élèvent à un millier de francs environ.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 5 janvier

Thermomètre — 7 heures du matin + 0 5
à midi 10 8 à 6 heures du soir + 9 8
Maxima + 11 1 Minima 7 .
Baromètre — 9 heures du matin, 769 mm
à midi, 770 mm. 6 heures du soir, 774 mm.
Vent, — Dans la matinée, N. E.
Dans l'après-midi, id.
Etat du ciel, découvert.
Pluviomètre, à 7 h. du matin 2 mm.

***

Carnet mondain

Nous apprenons avec plaisir le prochain mariage de M. Mathieu Colombani, Contrôleur des douanes et régies du Cambodge, à Pnom-Penh, avec la très gracieuse Mlle Adèle Reynier, de Saint-Florent.

Nous adressons aux futurs époux nos meilleurs souhaits de bonheur.

Paroisse Saint Jean-Baptiste

Dimanche, fête de l'Epiphanie, une assemblée de charité aura lieu, à Saint-Jean, au profit de l'œuvre du sacerdoce.

Le discours sera prononcé par M. l'abbé Antonelli, à l'issue des vêpres qui commenceront à 3 heures et demie.

La quête sera faite par Mmes la générale Abria, Keller, Carrega et Feydel.

***

Le jeu de bataillon

Le nommé Dess Antoine, journalier, 24 ans, a porté plainte à la police, contre des inconnus qui lui ont jeté une pierre à la figure, le blessant assez grièvement.

***

Au Pontetto ?

Trois honnêtes jeunes filles qui passaient hier dans la rue du Colle ont été grossièrement insultées par une demi-douzaine de filles soumises de l'endroit. L'agent Stefani qui passait par là a verbalisé contre ces hétaïres mais il faudrait prendre des mesures énergiques pour éviter le retour de pareils faits.

***

Mouton en fourrière

La garde champêtre Masson, ayant trouvé un Mouton abandonné, dans la journée d'hier, s'est empressé de le déposer à la fourrière.

***

Teinturerie Fraissinet

Nous apprenons que la grande Teinturerie H. Fraissinet et Cie de Marseille, la plus importante Maison du Midi, vient d'ouvrir dans notre ville un dépôt chez M. Sauveur Aymo, 17 Boulevard Paoli.

C'est avec plaisir que nous enregistrons cette bonne nouvelle et que nous la faisons connaître à notre population.

***

Les Annales

Pour le dernier numéro de l'année, les *Annales* nous offrent toute une collection de jolis articles sur les étrennes. Paul Marguerite, Alfred Capus, Adolphe Brisson, G. Lenotre, évoquent, dans de jolis articles, des scènes d'autrefois et les opposent aux mœurs d'à présent... De délicieuses gravures, artistiquement reproduites, illustrent ces fins morceaux...

Et, pour le prochain numéro (6 janvier) la célèbre Revue parisienne réserve une surprise à ses lecteurs. Nous en reparlerons.

Partout : 25 centimes. Abonnements : 10 fr. par an ; 12 fr. 50 pour l'Union postale. On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.

Avis

Le Docteur J.-A. Luigi a l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'ouvrir son cabinet, 17, Place Saint-Nicolas, au fer.

Consultations tous les jours de 2 à 4 heures.

***

Objet perdu

Il a été perdu une petite bague en or, de la place Saint-Nicolas à la gare.

On rendrait un grand service, si on la remettait au bureau du journal, car c'est une commission.

***

A louer

Villa au bord de la mer.
S'adresser Villa Kermaria.

SOCIÉTÉS et SYNDICATS

SOCIÉTÉ Ste-DÉVOTE. — Les membres participants sont avisés que les 8 et 13 courant, auront la perception du 9 à 11 heures, au siège social Bd du Palais, 8.

Prière aux retardataires de se mettre en règle.

Le Trésorier, Raffaldi.

PATRONS COIFFEUR. — Les patrons coiffeur de la ville de Bastia, sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu lundi, à 7 heures du soir, place Caletta, Vieux Port.

Ordre du jour : Décision à prendre pour la fermeture des magasins et formation d'un Syndicat.

PRÉVOYANTS DE L'AVENIR. — Dimanche, 6 janvier, de 9 h. 1/2 à 10 heures et demie, première recette de l'année 1906.

Dernier avis aux retardataires qui sont passibles de radiation (Art. 18 des statuts).

Tous les retardataires, sans exception, seront amendés.

Admission de nouveaux adhérents.

Le recette de l'Orphéonat aura lieu à la même heure.

Le Président, J. Angerly.

SYNDICAT DES MAÇONS. — Le Syndicat des maçons prévient tous les membres syndiqués que les ouvriers maçons et manœuvres travaillant à l'entreprise du génie ont abandonné les chantiers de la dite entreprise pour se conformer à la décision du Syndicat tendant à une augmentation de salaire.

Communication de cette décision a été faite à M. le Chef du génie.

Le président du Syndicat prie tous les membres syndiqués et non syndiqués de vouloir bien assister à la réunion extraordinaire qui aura lieu dimanche, à 9 heures précises, salle commune, place Caletta.

Le Syndicat espère que tous les maçons et manœuvres de la ville voudront, par leur attitude, faire preuve de solidarité.

Le Président, Guerrieri.

SYNDICAT DES JOURNALIERS. — Les journaliers, cultivateurs et autres, syndiqués sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu dimanche, 6 du courant, de 7 heures et demie à 9 heures et demie du matin, Place Caletta, Vieux Port.

Ordre du jour : Payement des cotisations. Lecture et approbation des statuts. Admission de nouveaux membres.

L'Union Vie
Fondée à Paris en 1829
Entreprise privée assujettie au contrôle de l'Etat
RENTES VIAGÈRES
Assurances dotales, mixtes, combinées, etc.
S'adresser à
Bastia, à M. Etienne Périer.
Ajaccio, à M. J.-T. Bartoli.
Corte, à M. Charles Mariani,
l'Ile-Rousse, à M. Léon Rossi.
Propriano, à M. Toussaint Sorba.

Charles de Vincenti, 26, rue Pigale, Paris. Ordres de bourse. Comptant et terme.
Renseignements financiers gratuits sur toutes valeurs cotées ou non cotées. — Courtages officiels.
1 franc pour mille au parquet, et 1.25 pour mille en coulisse.

BIJOUTERIE MATTEI
Bastia — 26, Bd Paoli, — Corse
Joaillerie. — Horlogerie. — Orfèvrerie. — Alliances. — Articles pour Baptêmes, Première Communion, Fiançailles, Mariages.
Achat de vieux bijoux d'or et d'argent.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00012

BOURSE DE PARIS

4 janv. — 5 janv.
Rente 3 0/0 ancien 95,30 — 95 50
— 3 p. 0/0 amort. n. 96.70 — 95 75

Récompenses Honorifiques
Postes et Télégraphes

Paris, 5 janvier.

Par décision de M. le Ministre des Postes et Télégraphes, parue à « l'Officiel » de ce jour, des Médailles d'argent sont accordées aux dénommés ci-après :

M. Orecchioni, surveillant-chef d'équipe à Bastia.

M. Traggini, facteur du Télégraphe à Sartène.

M. Carbuccia, facteur chef à Ajaccio.

***

Des Médailles de bronze sont également accordées aux dénommés ci-après :

M. Casanova, facteur rural à Cotti-Chiavari.

M. Ceccaldi, facteur rural à Galeria.

M. Ciccoli, facteur rural à Campile.

Letia, surveillant-garde-magasin à Ajaccio.

Nouvelles Militaires

Armée territoriale

Paris, 5 janvier.

M. Verdini, capitaine au 51e rég. territorial, passe au 116e rég. de même arme.

M. Giorgi, lieutenant au 116e rég. territorial, est promu au grade de capitaine et maintenu au corps.

M. Mosca, sous-lieutenant au 116e rég. territorial, est promu au grade de lieutenant et maintenu au corps.

L'APPLICATION de La Loi de Séparation
L'Association de Mgr Lacroix condamnée

Paris, 5 janvier.

Mgr Lacroix, évêque de Tarentaise, a fondé une association diocésaine, sous le régime de la loi de 1901, à l'effet de se faire attribuer par l'Etat, la possession de certains biens de son diocèse, évêchés, séminaires, etc.

Cette association, dite de Saint Sigismond, a pour but d'assurer le fonctionnement des services diocésains, ainsi que de procurer aide et assistance aux prêtres âgés et infirmes, et la subsistance aux ecclésiastiques attachés au diocèse.

Après deux lettres de l'évêque à Mgr Merry del Val, qui étaient jusqu'ici demeurées sans réponse, une décision du Pape serait intervenue.

Le « Matin » — dont l'information est sujette à caution — affirme que le Souverain-Pontife a condamné l'association diocésaine de Mgr Lacroix, qui est forcément basée sur la reconnaissance de la Loi de Séparation, ce que le Vatican ne saurait pas mettre.

Discours du Cardinal Gibbons

Paris, 5 janvier.

Les journaux américains publient le texte d'un discours prononcé par S. E. le cardinal Gibbons, archevêque de Baltimore, sur la crise religieuse en France. Le prélat critique l'attitude « injuste et inhumaine » du gouvernement français vis-à-vis du Pape et des Catholiques, attitude qui ne peut que provoquer la surprise et l'indignation des Américains, épris de justice et de liberté.

A la suite de ce discours, favorablement commenté dans les milieux américains et européens, l'Ambassadeur de France Washington aurait très secrètement mis le gouvernement français au courant de l'état d'esprit américain, très sympathique à l'église opprimée.

La dissolution des congrégations autorisées

Paris, 5 janvier.

« L'Eclair » affirme que le gouvernement songe sérieusement à révoquer les décrets reconnaissant d'utilité publique les congrégations de Sulpiciens, de Lazaristes et des prêtres des missions étrangères.

Ces diverses congrégations seront dissoutes immédiatement.

Tirages financiers

Paris, 5 janvier.

Ville de Paris 1894-1896

L'obligation portant le numéro 110.989 est sortie remboursable à 100.000 francs.

L'obligation portant le numéro 258.564 est remboursable à 20.000 francs.

Foncières 1885

L'obligation portant le numéro 425 071 est sortie remboursable à 100.000 francs.

L'obligation portant le numéro 585.552 est remboursable à 25 000 francs.

Foncières 1879

L'obligation portant le numéro 1.086 522 est sortie remboursable à 100 000 francs.

L'obligation portant le numéro 1.771.566 est remboursable à 100.000 francs.

L'obligation portant le numéro 1.414.417 est remboursable à 25.000 francs.

AU MAROC
Le pillage des villages

Tanger, 5 janvier.

Raisouli, fortement cantonné à Zinat, a entrepris le pillage de tous les villages environnants dans un assez vaste rayon. Ses soldats dévastent tout, pillent et incendient sans merci. Ils emmènent en otages tous les habitants, qui sont obligés de s'enrôler dans les bataillons des rebelles.

Le massacre des Juifs d'Arzila

Tanger, 5 janvier.

Raisouli a ordonné de massacrer tous les juifs d'Arzila, avant la reddition de la ville, lorsque celle-ci ne sera plus défendable.

Le bombardement de Zinat

Tanger, 5 janvier.

Si-Gadbias, dont l'inaction coupable a permis à Raisouli de se forger une très forte situation, s'est enfin décidé à attaquer Zinat avec sa Mehalla.

Le bombardement a commencé, et la ville serait déjà en grande partie incendiée.

REPRÉSENTATION MOUVEMENTÉE au *MOULIN ROUGE*

Paris, 5 janvier.

C'est à la suite d'une information inexacte que la plupart des journaux du matin avaient annoncé hier l'aventure de la marquise de Morny, sifflée et huée, lorsqu'elle apparut sur la scène du Moulin Rouge.

Une rectification, parue ce matin, nous apprend que la pantomine avait pour sujet un épisode de la vie de la marquise, épisode mimé par Gabrielle Villy et une autre artiste, qui toutes deux récoltèrent une abondante moisson de sifflets et de pommes cuites des spectateurs indignés.

Le préfet de police a dû interdire la représentation, et la salle s'est vidée au milieu d'un vacarme effroyable.

Mystérieux DUEL D'OFFICIERS

Paris, 5 janvier.

« La Liberté » publie les procès-verbaux relatifs au duel mystérieux qui eut lieu avant-hier, vers 3 heures de l'après-midi, à la Sablière-de-Viroflay, près Versailles.

Il résulte de ces documents que l'adversaire du lieutenant Spitzer, est le lieutenant Hanne, du 4e tirailleurs tonkinois, et non pas un journaliste, ni le lieutenant André, des troupes coloniales.

La rencontre a été motivée par des faits d'ordre intime ; la qualité d'offensé a été reconnue au lieutenant Hanne. Les procès-verbaux portent les noms des témoins qui, jusqu'ici, étaient demeurés inconnus.

Les conditions du duel étaient les suivantes : Deux balles échangées à trente pas.

Au commandement de « feu », le lieutenant Spitzer tira le premier avec son revolver d'ordonnance, sans atteindre son adversaire, qui répliqua et le frappa d'une balle à la région abdominale.

Afin de déjouer les recherches de la justice, et tenir absolument secrètes la rencontre et ses suites, les témoins jetèrent la boîte des revolvers dans les broussailles, et abandonnèrent dans le restaurant, où ils les avaient déposés, les vêtements civils du blessé. Ils ont ensuite transporté Spitzer dans une maison de santé de la rive gauche, dans une voiture d'ambulance mandée à la hâte.

L'adversaire, les médecins et les témoins partirent à leur tour sans avoir fourni aucun renseignement au restaurateur.

L'enquête judiciaire, qui se poursuit, amènera bientôt l'arrestation des acteurs de ce duel mystérieux.

L'état du lieutenant Spitzer, s'est sensiblement amélioré aujourd'hui, grâce à une opération qui a très bien réussie. On ne peut, cependant, encore affirmer qu'il survivra à sa terrible blessure.

EN ALLEMAGNE
Terrible Eboulement

45 victimes
10 morts — 15 blessés
20 ouvriers ensevelis

Berlin, 5 janvier.

Une effroyable catastrophe s'est produite aujourd'hui sur la ligne en construction des chemins de fer du duché de Brunswick. Un éboulement s'est produit à l'intérieur d'un tunnel, non encore complètement percé.

Quarante-cinq ouvriers ont été ensevelis. Malgré la rapidité des secours, on n'a retiré jusqu'ici que 10 cadavres et 15 blessés, il reste donc encore 20 malheureux ouvriers ensevelis sous ce tunnel. On craint fort de ne retirer que des cadavres.

Ce tragique événement a jeté la consternation dans toute la région, principalement au sein de la population ouvrière.

CHAMPAGNE COSTE-FOLCHER
EPERNAY
Exposition de Liège 1905, Médaille d'Or
Exposition Internationale d'Alimentation Paris 1905, Grand Prix

Le Champagne COSTE-FOLCHER a été le seul admis aux banquets de 30.000 et 50.000 couverts servis les 20 octobre 1904 et 5 novembre 1905, à la Galerie des Machines à Paris pour les Fêtes de la Mutualité.

Agent à Bastia : M. PELLEVE POGET.

Seul dépositaire à Bastia : Antoine SANTANDREA, 15, Bd Paoli.

Maladies des **VOIES URINAIRES**
en une seule séance guérison radicale des
RÉTRÉCISSEMENTS
sans douleur et sans effusion de sang
DOCTEUR VERNAY LYON.

Cie COMPTOIR NATIONAL
CADEAU
E. DUPAS

AVIS DE DÉCÈS

(PATRIMONIO)

M. Dominici, négociant à Patrimonio ; M. et Mme François-Marie Dominici ; Mlle Gilberte Dominici ; M. Jean-Baptiste Dominici ; M. Dominique Dominici, adjudant au 173e de ligne, à Amiens ; Mme Bernardi, née Dominici, M. Bernardi, instituteur à Patrimonio ; Mlle Lucie Bernardi ;

Les familles Panzerai, Pomponi, Scaglia et Guinsani de Farinole ; Dominici d'Armiens ; Dominici, Colonni, Pugli, Guicciardi, Giannesi, Grossi et Palazzi de Patrimonio ; Marfisi de Saint-Florent ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mme Rémi Dominici
Née PANCRAZI

leur épouse, mère, sœur, grand'mère, belle-mère, belle-sœur, tante et cousine, décédée à Patrimonio, le 5 janvier 1907.

L'enterrement aura lieu à Patrimonio aujourd'hui, dimanche 6 janvier.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

CÉDRATS CONFITS
Expéditions par colis postaux
Emballage soigné
A.-P. PADOVANI, 7, route du Cap, Bastia.

GRANDE TEINTURERIE-BLANCHISSERIE
DE LA MÉDITERRANÉE
MAISON FONDÉE EN 1871 — MAISON FONDÉE EN 1871
H. Fraissinet & Cie
Société en Commandite par Actions - Capital : 500.000 Francs
Siège Social, Usines & Bureaux
MARSEILLE - Chemin de Saint-Jean-du-Désert - MARSEILLE

La Maison a l'honneur d'informer le Public Bastiais qu'elle vient de créer, à Bastia, un dépôt-succursale qui s'occupera de recevoir les effets confiés par les clients, de les expédier à l'usine et de les rendre francs à domicile, dans un délai de huit jours.

Notre Usine, qui occupe environ 200 personnes, placées sous notre surveillance, nous permet, par son installation toute moderne, d'exécuter les travaux les plus minutieux. L'importance qu'a prise notre Maison, n'est dûe qu'à la bonne et prompte exécution apportée dans les travaux qui nous sont confiés.

Nous faisons la teinture, le nettoyage et l'apprêt de tout ce qui concerne le vêtement et l'ameublement, par des procédés spéciaux qui nous sont exclusifs.

TEINTURES EN TOUTES TEINTES
Nettoyage de Vêtements pour Dames, Civils & Militaires

Aucun vêtement ne sera ni décousu, ni défraîchi, et sera livré avec un fini irréprochable et à des prix défiant toute concurrence.

Des Catalogues illustrés sont à la disposition des Clients au Dépôt :
Chez M. SAUVEUR AYMO, TISSUS
BASTIA — 17, BOULEVARD PAOLI 17, — BASTIA

POURSUITE
par mandat d'arrêt
contre 100.000 tablettes de chocolat au lait fugitives.
Signalement :
Nom : « Lucerna. »
Lieu d'origine : Hochdorf près Lucerne.
Nationalité : Suisse.
Mise : Elégante et moderne.
Signes distinctifs : Au déguster, frais et appétissant.
Signes particuliers : Se distinguent sans exception par leur goût exquis et délicieux, ce qui les trahit facilement.
On présume sur la fuite probable de plusieurs d'entre elles pour les pays d'outre-mer, quoique la majeure partie de celles-ci n'ait pas quitté leur pays d'origine.

LIBRAIRIE — IMPRIMERIE — STÉRÉOTYPIE — PAPETERIE

BASTIA, *boulevard du Palais* **OLLAGNIER** *Rue des Jardins*, BASTIA

Trente-Deuxième année ***Le Petit Bastiais*** *Journal Quotidien*

CARTES DE VISITE en tous genres. — Exécution irréprochable.

Ces globes sont adoptés dans toutes les Écoles de Paris

LES CADEAUX LES PLUS APPRÉCIÉS

PORTE-PLUMES A RÉSERVOIR ANGLAIS

Fabrication extra soignée

Le plus parfait inventé jusqu'ici

ENCRIERS COLOMBANI à fermeture automatique élastique

Ces globes sont adoptés dans toutes les Écoles de Paris

GRAND CHOIX DE CARTES POSTALES ET D'IMAGES POUR LES SOUHAITS DE BONNE ANNÉE

Albums — Portefeuilles — Porte-cartes — Porte-monnaie — Sacs de Dames — Porcelaine de Saxe — Boîtes de couleurs — Agendas de bureau
Almanachs Hachette, Nodot, Drapeau, etc. — Figaro illustré — Selecta.

MARBRERIE

Cheminées de tous styles — **Marbres pour meubles**

Entreprise de tous travaux d'Art et de Commerce en marbres, granits, porphyres, syénites et pierres de Corse et de toute provenance.

Exploitation de la pierre de Sisco (dite confoline), incomparable pour tombeaux et tous travaux pour bâtiments.

Dépôt de dalles, marches, éviers en pierre de Brando, de cuvières si puissantes de la Maison.

Seule Maison récompensée aux *Expositions mondiales de Paris 1855, 1867, 1878, 1900 et de Milan 1906*

A BASTIA LA PLUS HAUTE RÉCOMPENSE

Grand diplôme d'honneur

JOSEPH LUCIANI

Bastia, Boulevard Paoli, 33, et Sisco-Marine (Cap-Corse)

Travaux d'arts dirigés par R. LUCIANI, élève de l'Ecole des Beaux-Arts de Carrare (Italie).

Dessins et Devis sur commande

PLATRE DE PARIS

Appareils fumivores,
Châssis pour cheminées en tôle et cuivre,
Ventilateurs,
Appareils inodores pour garde-robes

Adresser commandes soit à Bastia, soit à Sisco

PRIX TRÈS MODÉRÉS

PAPIERS PEINTS

Ancienne Maison Antoine FASCI

AZAMBERTI, successeur

Bastia, 9, Boulevard du Palais, 9, Bastia

Le Maison AZAMBERTI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'à l'occasion de la nouvelle installation de son magasin, vient de recevoir un grand assortiment de papiers peints de toute qualité à des prix très modérés.

La Maison se charge même de la pose.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et La-farge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER

Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux, Boulevard de Gaulle, 1.

Royal Windsor

LE CÉLÈBRE
RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

AVEZ-VOUS DES CHEVEUX GRIS?
AVEZ-VOUS DES PELLICULES?
VOS CHEVEUX SONT-ILS TOMBENT-ILS?
ILS SONT

Employez le ROYAL WINDSOR, qui vous rend vos cheveux gris à leur couleur et à la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Inoffensif qui donne des Cheveux souples, Soyeux, Abondants et Vigoureux. Vente toujours croissante.

Le flacon franco sur toute Royal Windsor En vente chez PEYROT : 26, rue d'Enghien, PARIS

Envoi franco sur demande de Prospectus contenant détails et attestations

MESDAMES

Vous économiserez chaque jour

400 francs par an

sur la note de vos Toilettes, si vous voulez vous servir du journal de Modes

« LA SAISON »

Le seul Journal donnant par numéro environ 100 GRAVURES INÉDITES de Modes, etc. Cet vous dire que les parties techniques Modes et Travaux de Dames y sont traitées d'une façon complète.

Cet organe est publié chaque semaine, en quatre parties distinctes, qui peuvent être reliées séparément. Modes et Travaux de Dames, Modes de Fillettes, Modes de Messieurs, Feuilleton.

6 francs par an au lieu de 10 francs, le numéro 25 centimes. Spécimen gratuit, 30, rue de Lille, Paris

Envoi contre un Mandat-Poste ou timbres-poste français

CHOCOLAT MEUNIER

ABSINTHE

Edouard Pernod

La meilleure de toutes

Maison à Couvet (Suisse)
et Pontarlier (Doubs)

FONDÉE EN 1827

Consommateurs ! Demandez donc partout

Un « Edouard Pernod »

Dépôt pour toute la Corse :

L.-N. MATTEI et Cie Bastia, Ajaccio, Corte

Cordonnerie Modèle

Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia

EUGÈNE PERUCHI, propriétaire

Automne-Hiver 1906-1907

Chaussures en tous genres
pour Dames, Hommes, Fillettes et Enfants

Grand choix de chaussures fourrées de tous modèles

Assortiment complet de pantoufles

Prix très réduits

Rayon spécial de chaussures de luxe en chevreau glacé, Box-calf et mégis fabriquées exclusivement pour la maison et qui seront vendues à des prix de bon marché inconnus jusqu'à ce jour.

M. Eugène PERUCHI a l'honneur de prier ses nombreux clients et le public en général de s'assurer par une visite à son magasin du soigné de tous ses articles et de la modicité des prix réduits.

La Maison se charge des réparations

Installation à Gaz
Jean Cini, ex-ouvrier du Gaz
Bastia, 12, Boulevard Paoli, 12, Bastia
Vente de becs, verres et manchons
Appareils sur commande
Abonnement pour l'entretien de l'éclairage : — Travail soigné et prix réduit

Le Directeur-Gérant,
J.-B. OLLAGNIER.

Bastia, Imprimerie Ollagnier.

ANCIEN CABINET PRADERE
PIERRE SABATÉ
Chirurgien-Dentiste
des Lycée
SPÉCIALITÉ
DENTS & DENTIERS
(Système perfectionné)
OBTURATION
& EXTRACTION DES DENTS
sans douleur
Bd Paoli, 18, au 1er
Maison Benedetti

M. SABATÉ a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'elle a transféré son cabinet de Chirurgien-Dentiste de l'Ancien Cabinet Pradère, 1er étage, Boulevard Paoli, 18, au 1er étage de la Maison Benedetti — qui n'est pas le droit Français — la prévient en outre qu'il emploie, pour les opérations qu'il pratique, les procédés les plus modernes et les plus perfectionnés pour la conservation des dents artificielles.

VINS VIEUX

à 0.30 c. le litre. En vente chez M. Dominique Airoldi, place de la Fontaine Neuve.

PHOTOGRAPHIE POUR TOUS

J. MORETTI

CORTE (Corse)

Grande collection de cartes postales

illustrées du pays, 700 modèles

1.700.000 cartes postales en magasin

VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL

A grandissement inaltérables de toutes les dimensions, en noir et en couleurs.

TRENTE-DEUXIÈME ANNÉE N° 7 — LUNDI 7 JANVIER 1907

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les abonnements sont payables d'avance et reçus aux Bureaux du Journal.
Prix divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	1 an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS, le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

00013

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : SAINT Lucien.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 7 h 1 m. — Coucher, 3 h. 57 s.
Dernier quart., le 7 — Nouv. Lune, le 15.
Fête de Demain : Saint Séverin.

6 JANVIER

Réveillons héroïques

Le soir du 24 décembre 1870, par un de ces froids atroces et une de ces nuits noires comme je ne me rappelle pas en avoir revus, te m'entortillais dans ma couverjure, serré et blotti contre d'autres soldats enfouis comme moi sous la leur, et j'essayais de m'endormir, au fond d'une tranchée, dans la plaine de Bondy. Nous allions passer là une singulière nuit de Noël, et une nuit plutôt sévère. D'abord, c'était la famine. Le matin et l'après-midi, le clairon sonnait bien les trois coups de la distribution, mais c'était, ordinairement, pour en annoncer la remise, et on savait, en ce cas, ce qui vous restait à faire. On tirait de son sac un vieux morceau de biscuit de mer, on le cassait sous la crosse de son fusil, puis on le graissait pour l'attendrir, avec le petit morceau de lard qui constituait les « vivres de réserve ».

Quelquefois, cependant, on faisait un *extra*. Mais l'*extra* consistait à fouiller une maison en ruines, à y découvrir des graines ou des oignons de fleurs, à en faire un bouillon, à tremper ensuite l'éternel biscuit de mer dans ce jus de réséda ou de pois de senteur relevé d'un goût de tulipe ou de jacinthe, et à s'offrir cette soupe étrange.

Il était bien rare alors, après ces repas bizarres, où vous aviez dîné d'un de ces biscuits au lard ou d'une de ces fantastiques panades, de ne pas entendre une voix de troupier exhaler mélancoliquement, sous le passe-montagne et le képi entre lesquels son nez violaçait de froid :

— Ah ! pauvre France, tu es trahie !...

Car un froid effrayant était encore venu s'ajouter à la famine. Il y avait, toutes les nuits, entre quinze et vingt degrés-au-dessous de zéro. Le sol était si dur qu'il avait fallu renoncer à dresser les tentes-abris. La terre était devenue de roc, et les piquets n'y entraient plus. Enfin, par-dessus le marché, on ne pouvait même pas faire de feux de bivouac. Nous étions trop aux avant-postes, et toute espèce de flamme était rigoureusement interdite.

La nuit précédente, au retour de ma faction, j'avais voulu aller jusqu'à Noisy chercher un coin de mesure, pour y dormir plus au chaud. Mais partout où j'entrais en tâtonnant, je passais, sans le vouloir, le pied sur un dormeur qui avait déjà pris la place, et qui grognait, ou lançait un juron, en sentant marcher sur lui. J'avais ainsi erré et cherché plus d'une heure dans la plus complète obscurité, sans pouvoir me retrouver, sans savoir comment me guider, et n'osant même pas me risquer à faire flamber une allumette. La même nuit, un homme de grand'garde, placé en sentinelle avancée, était devenu fou de terreur en sentant ses pieds gelés, et en ne pouvant plus les remuer. En rase campagne, perdu dans les ténèbres, épouvanté, saisi comme dans un piège, il avait tiré un coup de fusil pour appeler le poste. Quelques heures après, il était mort dans le délire...

***

A vingt ans, on dort bien partout, même dehors par vingt degrés de froid, et, tout en pensant à l'effroyable hiver, au factionnaire devenu fou à son poste, à ces dormeurs couchés dans les démolitions et qui vous grognaient sous les pieds, à la guerre, à Noël, à toutes sortes de choses terribles ou religieuses, j'avais fini par m'endormir profondément, et j'avais même fait un long somme, quand une secousse me réveillait. En même temps, j'entendais comme des exclamations de misère gaie, une main me tirait par la manche, une autre me tendait un gobelet où je sentais une odeur de punch, et je voyais, en me dressant, une scène qui achevait de me faire revenir à moi.

Dans une jolie lueur bleuâtre, sous des couvertures tendues sur des faisceaux et qui fermaient la tranchée, une demi-douzaine de soldats, assis sur leurs talons, la tête emmitouflée, et chacun soufflant sur son « quart », se chauffaient autour d'un « brûlot » qui flambait dans une gamelle de campement.

Les têtes et les silhouettes tremblotaient dans la flamme, et un bras la faisait pétiller avec un cuiller à pot. Il était une heure du matin, c'était Noël, et on réveillonnait.

Nous avions déjà souffert trois mois de siège ! Nous ne vivions plus que de biscuit dur comme de la pierre, de riz de rebut, de café gâté, de graines bouillies, de lard qui n'en était plus ! Nous grelottions, l'estomac vide, par une température affreuse, dans des tranchées où la moindre lumière pouvait nous faire couvrir d'obus ! Mais il ne devait pas être dit que, par cette nuit de réveillon, on n'avait pas quand même réveillonné ! Et, dans tout le camp, presque partout, on réveillonnait de même un peu. Ma part de « brûlot » bue, j'avais senti le besoin d'aller battre la semelle, et, tout le long de la tranchée que je longeais en courant, des lentes souterraines improvisées, faites de couvertures portées par des fusils, cachaient des vacillements et des tremblotements de lueurs d'où arrivaient des bruits de conversation, des fredonnements de refrains chantés comme dans les limbes, et des rires mêlés à des chocs. De temps en temps on reconnaissait bien encore l'éternelle plainte : « Ah ! pauvre France, tu es trahie ! » Mais elle ne semblait plus si désolante, et il y avait de l'espérance dans la voix qui la grelottait. Là aussi, on faisait un punch, et on se chauffait autour. Tous les vingt pas, d'un bout de la tranchée à l'autre, on entendait ainsi sous terre un réveillon.

Une petite alerte, cependant, venait quelquefois le troubler. Les couvertures tout à coup, s'entr'ouvraient avec précaution, une tête passait, on entrevoyait un képi galonné, et quelqu'un criait brusquement :

— Ronde d'officier !

A ce moment-là, il se faisait un silence, et personne ne bougeait plus. Mais l'officier souriait, ne disait rien, et recommandait seulement d'être prudent de ne pas trop faire monter la flamme, d'avoir bien soin de la cacher, de ne pas trop boire, de ne pas chanter, de ne pas dormir, et de sortir souvent pour se remuer.

Alors, on s'enhardissait, et une voix lui disait, pendant qu'une main lui présentait un « quart » :

— Mon lieutenant, à votre santé !... Un peu de ce « brûlot » bien chaud ?...

***

Le matin venu, après un froid encore plus torturant que celui des nuits précédentes, le jour se levait sur la plaine, et nous rentrions dans nos cantonnements, lorsqu'une nouvelle commençait à circuler. Des groupes se formaient et causaient dans la rue. On s'appelait, on s'interpellait, on riait, on s'exclamait, et il s'agissait, en effet, d'une nouvelle énorme.

La veille, à la tombée de la nuit, un gendarme avait apporté des papiers à un colonel de mobiles baraqués dans les environs de Noisy. Le colonel avait eu à parler au gendarme. Le gendarme avait alors donné son cheval à tenir à des mobiles en train de flâner devant la porte, s'était rendu chez le colonel, était revenu et n'avait plus retrouvé son cheval. Il avait eu beau chercher, questionner, s'informer, menacer, crier, tonner, se lamenter .. Plus de cheval !... Et voici ce qui s'était passé !...

Aussitôt le gendarme disparu, les mobiles s'étaient regardés, compris, et décidés d'un coup d'œil. Cinq minutes plus tard, le jour baissant de plus en plus, le cheval était amené dans un terrain vague, derrière les baraques du cantonnement, et attaché, la tête contre terre, à un ancien poteau de palissade. Il y avait, dans le régiment, des garçons bouchers et des toueurs d'abattoir. L'un d'eux, immédiatement, avait improvisé tant bien que mal une sorte de masse, en liant solidement un couteau à virole au bout de la crosse d'un chassepot, et, en une demi-heure, toute une escouade s'était mise à l'ouvrage, le cheval avait été assommé et dépouillé. On le débitait ensuite à tout le bataillon.

Le malheureux gendarme, pendant ce temps-là, courait partout, de porte en porte, de maison en maison, et demandait, presque fou :

— Avez-vous vu mon cheval ?..

Il arrêtait tous les soldats et tous les mobiles qu'il rencontrait, leur racontait qu'il était allé chez le colonel, qu'il y était resté dix minutes, qu'il n'avait plus rien revu, ni personne, en revenant, et il demandait toujours :

— Avez-vous vu mon cheval ?.. Est-ce que vous n'avez pas vu mon cheval ?...

Mais le cheval, à la même minute, se distribuait en filets et en entre-côtes, en rôtis et en aloyaux, fumait et chantait dans les gamelles, grillait ou bouillonnait sur ce qui restait encore de fourneaux dans les villas ou les maisons démolies. Il allait procurer un Noël monstre, en cette effroyable nuit, à des affolés de froid et à des affamés qui, depuis déjà plus de quinze jours, ne mangeaient plus que du pain de seigle, ou d'extraordinaires semences trouvées dans les greniers bombardés !..

Ah ! ce cheval abattu, débité et mangé, pendant que son cavalier le réclamait aux passants, quel réveillon !.. Mais on apprenait bientôt encore autre chose. Le thermomètre, cette nuit-là, était descendu à vingt-huit degrés, et quinze hommes étaient morts gelés !

LOUSTEAU.

(Le Gaulois).

Résignation !

A mon ami Noël Canarelli, Desterrant à Sarl di Portovecchio.

Des cendres du Concordat naîtra toute allée la liberté de l'Eglise. C'est la conséquence de la loi d'évolution.

D'aucuns prétendent, et je les classe parmi les esprits chagrins, que le corps ecclésiastique enseignera la résignation !

Qu'est ce à vrai dire ? Il me semblerait faire injure à quiconque vondrait nous laisser entendre que la loi de Séparation est un instrument malfaisant, alors qu'il engendre cet appareil blanchissant de la liberté !

La résignation n'a rien à faire dans le domaine acquis de l'indépendance ! Si j'ai fait cette incursion dans le champ des questions à l'ordre du jour, c'est moins pour analyser l'esprit de la loi de Séparation que pour montrer une contradiction qui va à l'encontre du principe de l'évolution qui est la loi du monde.

Si la bête rampante s'était résignée, l'oiseau ne tendrait pas aux airs, et l'homme serait resté dans les possibilités avortées des choses. Si notre primitif ancêtre s'était contenté de se caverne contre les bêtes fauves, et le froid, et la faim ne l'avaient poussé dehors, à la recherche des vêtements, à la conquête de feu, aux tentatives de culture, le grand progrès ne se serait pas accompli, et nous n'aurions pas vu, l'évolution physiologique des êtres aboutir à l'évolution intellectuelle qui est l'histoire de l'humanité, et dans ce nouveau domaine, aux horizons merveilleux d'où est sous le perfectionnement, l'évolution de progrès sinon de ceux qui, loin de se résigner, répondaient au cri déroutant de fait, par le non révolté de l'esprit.

Tout est bien, disait-on. Ils répliquaient : Tout sera mieux ! Et pour une réalisation d'idées qu'ils ne devaient jamais voir ils sacrifiaient leurs jours, leur vie. Et de la souffrance sainte qui les avait poussés dans l'action, procédait pour l'humanité une ascension de souffrances.

Et ce gain n'est pas fait. Qu'au autre se présente à faire, il est fait en la foi de Séparation !

Si le Christ s'était résigné, il ne serait renfermé dans le silence, au lieu de monter sur la montagne. Le sublime rêveur de Galilée nous donnait un divin exemple.

Si Saint Paul s'était résigné il n'aurait pas quitté le sable de Sélencie pour affronter avec Barnabé, les naufrages de la mer en vue de la conquête du monde. C'est ce jour-là que fut faite la destinée du grand et malheureux Julien qui devait naître trois cents ans plus tard.

Résigné, notre petit duc d'Orléans n'appelait Fleurmond avec un chiffre au bout. La résignation n'est pas de l'homme et c'est ce qui fait sa grandeur. Personne ne se résigne, puisque dans la résignation l'homme n'est plus qu'un bœuf venté dans la prairie close, ou agonisant derrière le mur qui défend l'herbe contre ses entreprises.

Je ne connais qu'un homme aujourd hui qui parle de résignation avec sincérité, c'est Tostoï.

La vérité, c'est qu'il n'y a qu'une sorte de résignation à proposer à l'homme : la soumission aux lois inéluctables de sa terre qui l'ont pétri du sol pour le rendre à l'argile mère. Le seule révolte illégitime est contre la fatalité supérieure qui, nous ayant fait surgir à la conscience, nous rend au non-être antérieur.

Nous payons la rançon de la souffrance et nous rachetons de la souffrance par la mort. Telles sont les clauses du bail de vie que nous trouvons dans le berceau. Acceptons-les hautement, joyeusement. Accroître la conscience, diminuer on peut être simplement transformer la souffrance, voilà à quoi doit se résigner l'esprit humain.

Quand la terre s'ouvrira, quand ses révolutions seront accomplies, l'homme le plus parfait comme celui qui aura laissé la plus glorieuse empreinte, seront pareillement enseveli dans le même gouffre du silence. Seulement, ils n'auront pas vécu de la même intensité de vie. Cette joie de vivre haut et grand, que le cœur fort aura seul connue, c'est le commencement de la récompense suprême.

Alors, la vague fuligineux du monde sont assaillir l'homme impavide. Ayant dépassé pour entrer toute sa puissance de révolte, sublimant résigné pour lui-même, il emporta l'inestimable trésor dans la paix de la terre pour en faire le générateur appui au grand rénovateur des forces qui furent et qui seront.

***

Je suis parmi là, mon cher ami, que cette philosophie vous paraîtra moderne un peu, mais humble et consciente si elle n'est pas sur de la vérité.

Tibi semper.

PAUL NICOLAS.

Causerie Agricole

Les Eaux d'Egout pour Irrigation

Sous la dénomination d'eaux d'égout, on comprend les détritus liquides non recueillis comme matières de vidanges, tels qu'urines de l'homme et des animaux, eaux ménagères et eaux de pluie et d'arrosage.

Ces eaux d'égout contiennent des matières dissoutes et des matières en suspension, dont la composition varie, on le comprend, suivant la façon et le moment dont elles sont recueillies, selon la plus ou moins grande quantité d'eau de pluie ou d'arrosage qui s'y trouve mélangée, selon l'a imentation plus ou moins riche des animaux ou des êtres humains qui ont leurs urines.

D'après M. Soulenang, les eaux

d'égout de Paris contiendraient par mètre cube :

Matières minérales, 2 kil. 095 ; solubles, 0 k. 683 : insolubles, 1 k. 392 ; acide phosphorique, 0 k. 018 ; potasse, 0 k. 037 ; chaux, 0 k. 350.

Matières organiques, 1 kil. 079 : solubles, 0 k. 350 ; azote, 0 k. 029 ; insolubles, 0 k. 729 ; azote, 0 k. 024.

Ces eaux peuvent être employées pour l'irrigation, à la condition, cependant : 1. qu'elles ne contiennent pas une proportion de sel ou chlorure de sodium nuisible aux végétaux, ni des résidus d'industrie dirigés contraires à la végétation des plantes ; 2o qu'elles soient répandues sur le terrain à irriguer à peu de frais et en grandes quantités. Employées dans ces buts, elles évitent la corruption des cours d'eau et des rivières, dont le débit ne serait pas suffisant à cause de l'égout par suite, la présence dans les localités des bâtisses de charbon, tétanos, choléra fièvre typhoïde, et elles fertilisent des terres vagues ou de médiocre qualité.

Plusieurs villes emploient les eaux d'égout pour l'irrigation : Paris, Londres, Milan, Fribourg, Antibe, etc., sont de nombre.

L'irrigation doit se faire, autant que possible, sur des sols perméables, sablonneux, car les eaux filtrent mieux et trouvent des claires et pures par le drainage, après s'être débarrassées des matières qu'elles tenaient en suspension et des bactéries qui les accompagnaient.

Cette double épuration ne se fait pas instantanément, elle exige un temps variable suivant la température et la facilité de pénétration de l'eau ; en tout cas, pour qu'elle s'accomplisse convenablement, il est nécessaire que la partie supérieure du sol soit bien aérée, par conséquent il ne faut pas noyer le sol, sinon l'oxygène de l'air ne peut arriver au contact des matières organiques retenues par la terre et donner lieu à l'acte important de la nitrification, accompli grâce à des organismes renfermés dans le sol.

Ces eaux doivent donc être répandues par intermittence, et la quantité à employer ne doit pas excéder le quart de la capacité du sol, qui doit être *ameubli, drainé*, afin que les nouvelles couches d'eaux d'égout puissent remplacer celles qui ont déjà servi.

Il faut, en outre, quand on utilise les eaux d'égout pour la culture, avoir une surface assez étendue, car on ne peut, sans inconvénient, les employer continuellement sur les mêmes emplacements.

Grâce à l'irrigation bien comprise, non seulement on améliore l'état sanitaire des villes (1), mais encore on fertilise des terrains incultes, pauvres, presque sans valeur. Ecoutez ce que dit M. Mille, membre de l'Institut, à propos de l'irrigation des terrains de la presqu'île de Gennevilliers :

Dans la presqu'île de Gennevilliers, l'usage de l'eau d'égout est libre ; aucun propriétaire n'est obligé d'en prendre, chacun peut en consommer autant qu'il lui plaît et l'applique à la culture qu'il juge convenable. Le sol irrigué est généralement disposé en billons séparés par des rigoles ; ces dernières reçoivent l'eau, les billons sont réservés pour les plantes. C'est la culture potagère qui domine ; mais les pommes de terre, les betteraves, les céréales, la luzerne, les plantes de prairies profitent également bien de ces irrigations. On obtient des rendements très élevés : 60 000 kilos d'artichauts à l'hectare ; 5 à 6 coupes de fourrage vert donnant jusqu'à 80 à 100 tonnes. Le produit brut à l'hectare varie entre 3 000 et 10.000 francs.

Lorsque la culture exige que le sol soit nu, il est simplement traversé par de petites rigoles, ordinairement parallèles et établies à 3 ou 4 mètres de distance. L'eau circule à découvert dans le champ, les matières en suspension, minérales et organiques, que charrient les eaux d'égout, se déposent au fond des rigoles sous forme d'un dépôt noirâtre, d'apparence imperméable, mais prenant en bout de peu de temps la constitution d'un limon qui laisse parfaitement passer les liquides. Les labours incorporent ce limon organique dans la terre, contribuent ainsi à l'amélioration du sol. Pendant l'hiver où les plantes ne puisent pas dans les eaux les éléments fertilisants, les arrosages ont pour principal avantage d'opérer le dépôt de ces matières organiques et minérales et constituent un véritable colmatage.

Pour donner une idée de la prospérité que l'emploi des eaux d'égout a apportée dans ces plaines sablonneuses et arides, il suffit de dire que la valeur locative des terrains, qui était, avant les irrigations, de 30 à 150 fr., s'élève aujourd'hui à 450 ou 500 fr. dans la périphérie arrosée ; la valeur foncière est de 10.000 à 12 000 fr. l'hectare. La porosité du sol de Gennevilliers n'a pas subi de modifications depuis que les irrigations à l'eau d'égout y ont été pratiquées.

En Angleterre, Lawes et Gilbert ont employé les eaux d'égout sur deux prairies, l'une (A) en terrain perméable et peu fertile, l'autre (B) en terrain argileux et riche en matières organiques. Voici les quantités d'herbe fraîche obtenues à l'hectare, en prenant la moyenne des trois années :

	A	B
Parcelle non irriguée	13.747 k.	28.007 k.
Parcelle avec 7.500 m. c. d'eau d'égout par an.	54.404 k.	57.467 k.
Parcelle avec 15.000 m. c. d'eau d'égout par an.	58.753 k.	71 540 k.
Parcelle avec 22.500 m.c. d'eau d'égout par an.	55.863 k.	78,074 k.

La valeur des eaux d'égout, est, à l'examen de ces résultats, amplement démontrée, inutile d'insister. Quelle dose d'eaux d'égout doit-on employer ? C'est ce que nous dirons prochainement.

J.-B. CASTELLI.

(1) Il résulte d'une communication faite à la Société météorologique de France par M. Vincey, le 21 juillet dernier, que pendant que par l'épuration insuffisante d'autrefois par désinfection et submersion, les eaux d'égout renfermaient encore des bactéries, des ferments de maladies au moyen de l'irrigation, on l'a vu, n'existent plus.

Les Décorés

M. LE CONSUL-GÉNÉRAL ARÈNE

La plupart des Corses qui visitent, en été, l'Italie ou ses stations thermales, ont eu l'occasion de se rendre au consulat général de Livourne, et là elles ont rencontré le plus aimable des hommes et le plus empressé des compatriotes, tout heureux de les voir et de pouvoir leur être agréable. Mais ce ne sont pas ces qualités qui ont valu à M. le consul général Joseph Arène sa promotion au grade d'officier de la Légion d'honneur. Ce sont les signalés services rendus au Gouvernement de la République dans ce grand port de la péninsule où nos nationaux ont tant d'intérêts industriels et commerciaux, où surgissent souvent les plus graves difficultés qu'il faut aplanir sans hésitation et résoudre sans froissements.

Et M. Joseph Arène tient ce poste depuis une vingtaine d'années, et il y défend si bien les intérêts français, qu'on l'a érigé en consulat général afin de lui donner l'avancement qu'il méritait tout en le maintenant à Livourne.

La nouvelle de sa promotion dans la Légion d'honneur n'a pas été moins favorablement accueillie en Corse qu'à Livourne où notre éminent compatriote s'est créé les plus hautes relations et où il est aussi connu et estimé que dans son pays natal.

Voici, d'ailleurs, en quels termes flatteurs les principaux journaux de Livourne annoncent cette promotion :

Il Telegrafo :

Onorificenze.

Il Governo francese, compiacendosi giustamente dell'intelligente e alacre opera del suo console generale a Livorno, Joseph Arène, lo ha nominato, con decreto del primo scorrente, Ufficiale della Legion d'Onore.

Questa ed insieme onorificenza è quanto mai meritata, perchè il signor Arène — durante la sua lunga permanenza fra noi — ha dato prove luminose della nobiltà, della elevatezza del suo carattere, di una grande e squisita cortesia, di una grande alacrità e di molta intelligenza nel disimpegno delle sue alte e delicate funzioni.

Noi siamo veramente lieti di questa onorificenza che il Governo francese ha decretato all'egregio gentiluomo, al quale inviamo i nostri più sinceri e caldi rallegramenti.

Il Corriere toscano :

Una onorificenza al console Arène

Il governo francese, giustamente compiacendosi per l'opera alacre ed intelligente del suo console generale a Livorno, signor Joseph Arène lo ha, con decreto del primo corrente, nominato ufficiale della Legion d'onore.

Questa alta onorificenza è quanto mai meritata : il signor Arène durante la lunga permanenza fra noi per la sua squisita cortesia, per la nobiltà e rettitudine del suo carattere, per le scrupolose esattezza ed alacrità nel compiere il suo delicato ministero, ha saputo conquistarsi la simpatia e la stima di tutta la cittadinanza la quale apprenderà con vivo piacere la meritata ricompensa decretagli dal suo governo.

Intanto noi, a nome della nostra cittadinanza, porgiamo all'egregio gentiluomo con i nostri vivissimi rallegramenti, gli auguri migliori e più fervidi.

Un augurio anche : ch'ei resti ancora e per molto tempo tra noi !

Gazette Ajacciennes

On lit dans le *Journal de la Corse* :

M. Dominique Pugliesi-Conti, maire de la ville d'Ajaccio, vient d'être éprouvé dans ses plus chères affections par la mort de sa digne compagne. Mme Pugliesi a été emportée par une de ces maladies qui ne pardonnent pas, à peine âgée de trente-sept ans, malgré les soins dévoués dont elle était entourée.

Charitable et bonne, douce aux malheureux qui jamais ne faisaient en vain appel à sa générosité, aimant à faire le bien et à soulager les infortunes, Mme Pugliesi emporte avec elle les regrets unanimes de toute notre population. Ceux qui ont eu le bonheur de l'approcher et qui ont pu apprécier ses manières affables et distinguées eurent aussi à pleurer avec douleur la mort de cette femme de bien.

Ses obsèques ont eu lieu au milieu d'une foule considérable où toutes les administrations étaient représentées et parmi laquelle se trouvait M. Chaleil, préfet de la Corse. Le deuil était conduit par M. Dominique Pugliesi Conti, maire. M. Antoine Pugliesi-Conti, ancien préfet de l'Empire, et M. Dominique Paoli, conseiller municipal, beau-frère de la défunte.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Levie, président du tribunal correctionnel, Pierre Bodoy, ancien maire d'Ajaccio, le commandant Nicoli, adjoint au maire, et Gandiani, ancien magistrat.

L'inhumation a eu lieu près de la chapelle Sainte-Lucie, dans un caveau de la famille.

En cette pénible circonstance, nous prions M. Dominique Pugliesi-Conti et sa famille d'agréer l'expression de nos sincères condoléances.

Médaille militaire

La Médaille militaire a été conférée aux sous-officiers et soldats dont les noms suivent :

Bossi, adjudant greffier de 2e classe à l'atelier de travaux publics de Bougie, 17 ans de service, 13 campagnes.

Colonna, sergent-major surveillant au dépôt des sections métropolitaines d'exclus à Mers-el-Kébir, 19 ans de services, 11 campagnes.

Matiei, sergent-major surveillant à l'atelier des travaux publics de Bougie, 16 ans de services, 13 campagnes.

Pantalacci, sergent-major surveillant à la prison militaire d'Oran, 21 ans de services, 10 campagnes.

Ottavy, adjudant au 4e rég. d'inf. coloniale, 15 ans de services, 11 campagnes.

Bertoncini, adjudant au 22e rég. d'inf. coloniale, 17 ans de services, 13 camp.

Poggioli Jacques, premier maître patron pêcheur, 15 ans 9 mois de services, témoignage officiel de satisfaction pour acte de dévouement.

Polverini Jérôme, premier maître fourrier. 22 ans 7 mois de services, Tonkin, 1883-86.

Damiani Barthélemy, gendarme maritime, 27 ans de service.

Lentranchi Joseph-Félix, chef armurier de 3e classe de la marine, 24 ans 8 mois de services.

Pilules Pink

POUR LES RHUMATISMES

Si vous souffrez de rhumatismes, il y a une chance pour vous de vous en débarrasser. Vous pouvez vous en guérir vous-même et rapidement, si vous voulez bien laisser de côté vos préjugés et votre scepticisme. Tous les pharmaciens de la ville vendent les pilules Pink.

Les pilules Pink gaillissent le rhumatisme de la seule manière dont il peut être guéri.

L'acide urique et les urates, des poisons, sont la cause du rhumatisme. Ils se déposent dans les tissus, les vaisseaux et les articulations.

Pour que la guérison soit possible, il faut que ces dépôts soient dissous et éliminés.

Les pilules Pink sont le dissolvant, elles stimulent, en outre, tout le fonctionnement du foie, des reins et de l'intestin, organes qui éliminent. Les pilules Pink sont inoffensives, leur usage ne peut que faire du bien.

Les Pilules Pink sont en vente dans toutes les pharmacies et au dépôt : Pie Gabin, 23 Rue Bellu, Paris. 3.50 la boîte, 17.50 les 6 boîtes, franco.

Petite Gazette

Variations atmosphériques du 6 janvier

Thermomètre — 7 heures du matin : 9.5 à midi 10.6 à 6 heures du soir 9.8
Maxima : 11.4 Minima 7.

Baromètre — 7 heures du matin, 769 mm à midi, 770 mm., 6 heures du soir, 774 mm.

Vent. — Dans la matinée, N. E.

Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel, découvert.

Thermomètre, 17 h. du matin 0 mm.

Récompenses aux instituteurs

La médaille d'argent avec prime de 150 francs a été accordée à M. Valery Battiste, instituteur à Montrosier, Tarn, pour le zèle qu'il a apporté en donnant, d'une manière théorique et pratique, l'enseignement agricole et horticole à ses élèves.

Pour l'hygiène

La dame R. Paolini, rue du Pontetto, qui persiste à élever des poules et autres animaux domestiques, dans la maison où elle habite contrairement aux lois de l'hygiène a été mise en contravention.

Aliéné

Le nommé B. Jean-Pierre, qui ne jouit pas de la plénitude de ses facultés mentales a été, par les soins de la police, interné hier à l'Hospital civil, en attendant d'être transféré dans un asile d'aliénés.

Contraventions

La police a verbalisé contre le nommé G. P. cafetier route du Cap, pour fermeture tardive de son établissement et contre le voiturier P. André, de Lori, qui avait laissé sa voiture dételée à l'abandon, sur la place Favarelli, gênant ainsi la circulation publique.

Teinturerie Fraissinet

Teinturerie H. Fraissinet, dépôt chez M. Sauveur Aymo, 17 Boulevard Paoli. (Voir annonce en 4me page).

Réouverture de classes

Mlle Foccio prévient les parents de ses élèves, que la réouverture de ces classes aura lieu le jeudi 3 janvier courant, dans son nouveau local, boulevard de Cardo, 7 au 1er.

Entrée des classes, côté du jardin.

DEMI-PENSIONNAT — EXTERNAT SURVEILLÉ — EXTERNAT.

Avis

Le Docteur J.-A. Luigi a l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'ouvrir son cabinet, 17, Place Saint-Nicolas, au 1er.

Consultations tous les jours de 2 à 4 heures.

A louer

Villa au bord de la mer.
S'adresser Villa Kermaria.

Avis

M. Sabaté, Soutaire du Lycée, diplômé d'honneur, Exposition de Bastia, prévient sa nombreuse clientèle que son cabinet est ouvert tous les jours de 8 à 11 heures le matin, et de 2 à 4 heures le soir.

A vendre

Un buffet, prix très modéré, bonne occasion ; s'adresser à M. Berti, tapissier.

Mots de la fin

Devant le nouveau-né d'un assommoir :

— Dis donc, Totor, paraît qu'on va supprimer Biribi et les bat' d'Af'.

— Oui, on a déjà supprimé la guillotine... Va pus rien nous rester !

SOCIÉTÉS et SYNDICATS

PATRONS COIFFEUR. — Les patrons coiffeur de la ville de Bastia, sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu lundi, à 7 heures du soir, place Calette, Vieux Port.

Ordre du jour : Décisions à prendre pour la fermeture des magasins et formation d'un Syndicat.

L'AVENIR DU PROLÉTARIAT. — Réunion ordinaire à la Mairie, à 8 heures du soir, le 8 de chaque mois.

Payement des cotisations. Nouvelles adhésions.

Les versements annuels, semestriels ou trimestriels sont payables d'avance à la date fixée ci-dessus. Chaque mois de retard entraîne une amende de 25 centimes.

Aucun versement ne sera plus accepté après la date fixée pour la réunion.

USINE à GAZ

Prix du *Coke* sont venant . 3 fr.
» » concassé à la machine . 3 fr. 50
Prix de la *Houille*. . . . 4 fr.
Prix du *Goudron* . . . . 10 fr.
(Marchandises prises à l'Usine)

Réduction pour les ventes en gros.

Livraison faite soit à domicile, soit en gare Bastia pour les expéditions à l'intérieur.

Les commandes peuvent être adressées directement à l'Usine, ou à la Succursale du Gaz, Bd Paoli, 13.

D. R. ANDERSON,
Directeur de l'Usine à Gaz

DOMAINE DE CAMPOLORO
Cervione
J. L. de Petriconi, propriétaire

Vins :

Gros : rouge, 12 degrés, 25 francs l'hectolitre, gare Bastia.

Détail : Rouge, 0,35 le litre.
Blanc Malvoisie, 0,40 le litre.

S'adresser 33, rue de l'Opéra, au premier.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00014

LA POPULATION DE LA CORSE

Paris, 6 janvier.

L'« Officiel » publie les statistiques sur la population de tous les départements.

Le département de la Corse, qui comptait en 1901 une population de 295 589 habitants, n'en comptait plus que 291 160, en 1906, soit une diminution de 4 429 habitants.

EXEQUATUR

Paris, 6 janvier.

L'exequatur est accordé à M. Joseph Franoux, consul d'Allemagne à Nice, avec juridiction sur la Corse.

LE MINISTRE DE LA GUERRE en Tunisie

La rentrée en France

Bizerte, 6 janvier.

Le général Picquart et sa suite ont quitté hier sur Tunis, et sont rentrés à Bizerte, où ils se sont immédiatement embarqués à bord du « Condé ».

Le navire appareillait ce matin à 7 heures pour la France, salué par les salves du « Phlegeton » et d'une division russe, auxquels le « Condé » a répondu coup par coup.

Une foule considérable assistait au départ du Ministre de la guerre.

L'APPLICATION de La Loi de Séparation

Un article de M. Combes

Paris, 6 janvier.

M. Emile Combes, ancien président du Conseil, publie aujourd'hui dans la « Nouvelle presse libre » de Vienne, un article sur « Le Pape et la Séparation. »

Celui qui ouvrit la lutte violente contre le Saint-Siège, par le retrait de l'ambassadeur français auprès du Vatican, reconnaît que Pie X ne pouvait avoir une attitude autre que celle qu'il a adoptée.

» Les vertus de Pie X, dit l'ancien président du Conseil, sont plus remarquables que son intelligence. Le pape est l'homme d'une doctrine ; c'est pour lui un devoir et une question d'honneur de prêcher cette doctrine. »

M. Combes espère dans la réalisation intégrale du programme laïque, sans faiblesse ni concession.

EN ITALIE

Naufrage d'un Navire à Ancône

Douze noyés

Ancône, 6 janvier.

Le navire grec « Urania » venant du port de Gênes, surpris par une forte tempête, essaya de se réfugier dans le port d'Ancône. Un coup de vent le jeta contre les rochers qui se trouvent à l'entrée du port. Le navire reçut un choc très violent, une voie d'eau se déclara, et l'*Urania* s'échoua.

Douze hommes de l'équipage se sont noyés ; quant à la cargaison, elle est totalement perdue.

AU MAROC

Le bombardement de Zinat

Vingt réguliers blessés. — Cinquante rebelles hors de combat. — La fuite de Raisouli. — L'action continue.

Tanger, 6 janvier.

Les événements se précipitent. Si Guebbas, ministre du Sultan, semble vouloir racheter son incompréhensible inaction de ces derniers temps.

Les troupes du Maghzen ont, sous ses ordres, commencé le bombardement du village de Zinat, la forteresse de Raisouli.

Les trois canons dont dispose la Mehella ont ouvert le feu dans la matinée d'hier, occasionnant aussi de nombreux incendies. Les révoltés ont répondu avec vigueur.

Les pertes sont assez importantes des deux côtés. Vingt soldats de Si-Guebbas ont été blessés ; et l'on affirme que les troupes de Raisouli ont eu 50 hommes mis hors de combat.

Devant un désastre inévitable, le brigand s'est enfui dans la montagne où il espère pouvoir tenir tête victorieusement à la Mehella.

Dans la journée d'aujourd'hui, le bombardement de Zinat a été repris. La maison de Raisouli est réduite en poussière.

Les villages attaqués

Tanger, 6 janvier.

Les divers postes établis par Raisouli dans les villages environnants Zinat, ont été vigoureusement attaqués par les troupes chérifiennes.

Les rebelles sont obligés d'abandonner leurs positions.

Les Morts du Jour

M. Glasson

Paris, 6 janvier.

On annonce la mort de M. Glasson, membre de l'Institut, professeur à la faculté de droit de Paris, décédé subitement dans la matinée.

A l'Action Française

Le 12e Anniversaire de la dégradation de Dreyfus

Paris, 6 janvier.

A l'occasion du 12e anniversaire de la dégradation militaire d'Alfred Dreyfus, une grande réunion, organisée par l'Action Française, avait eu lieu, hier soir, à 9 heures, à la vaste salle de la Société des Agriculteurs de France, 8, rue d'Athènes, trop exiguë pour contenir la foule des auditeurs.

Après un discours humoristique et piquant de M. Henri Rochefort, président, M. Léon Daudet a commenté les projections reproduisant les principales scènes des procès de 1894 et 1899, ainsi que des dessins de Forain, de Caran-d'Ache et de Bruno.

MM. Léon de Montesquiou, Henri Vaugeois, les commandants Driant et Cuignet ont successivement pris la parole et ont parlé, en termes violents d'Alfred Dreyfus, qui, ont-ils dit, malgré sa scandaleuse réhabilitation par la Cour de cassation, malgré sa réintégration dans l'armée par une loi spéciale, n'en demeure pas moins, aux yeux de l'opinion publique, un traître à sa Patrie.

De vifs applaudissements ont souligné ces discours enflammés, et la réunion a pris fin sans incident.

AUX ÉTATS-UNIS

Explosion d'une Bombe *dans une Banque*

2 morts. — 20 blessés

Philadelphie, 6 janvier.

Un anarchiste, dont l'identité n'a pu être établie, a lancé une bombe à l'intérieur d'une banque de Philadelphie.

L'explosion a été formidable.

L'auteur de l'attentat et le caissier qui était tranquillement assis devant son bureau, ont été tués sur le coup. Une vingtaine de personnes, employés ou clients, qui se trouvaient dans l'établissement, ont été très grièvement blessées. La plupart ne survivront pas à leurs blessures.

Les bureaux de la banque sont complètement détruits ; les pertes matérielles s'élèvent à plusieurs centaines de milliers de francs.

AVIS DE DÉCÈS

Mme veuve Fratacci Xavière ; Mme et M. François Fratacci, architecte, de Nice ; M. et Mme Antoine Fratacci et leurs enfants, de Marseille ; M. et Mme François Fratacci, de Toulon ; M. et Mme Louis Blanc, de Bastelica ; M. Antoine-André Casanova et ses enfants, de Bianchi ; M. et Mme Toussaint Fratacci ; M. et Mme Pierre-Paul Fratacci, de Toulon ; M. et Mme Joseph Blanc et leurs enfants ; M. et Mme Simon François Blanc et leurs enfants ; M. et Mme Paul Blanc ; M. et Mme Marc Blanc et leurs enfants, de Marseille ; Mme Marguerite Fratacci et sa fille, de Marseille ; M. et Mme Baptiste Ruggeri et leurs enfants ; M. et Mme Edouard Mouranchon et leurs enfants, d'Ajaccio.

Les familles Hyacinthe Bertoncini et Jean Marchetti, de Bastelica.

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Ignace Fratacci

leur époux, père, grand-père, oncle, cousin et beau-frère, décédé à Bastia le 5 janvier, à l'âge de 70 ans.

L'enterrement aura lieu aujourd'hui, lundi 7 du courant, à 1 heure de relevée.

On se réunira à la maison mortuaire, rue du Lycée, 9.

M. et Mme Adolphe Carduci et leurs enfants ; Mlle Eugénie Carduci ; M. et Mme Charles-Philippe Bonfanti, née Carduci, et leur fille ; Mme Vve Antoine Tafarany ; M. et Mme César Carduci et leurs enfants ; M. et Mme Louis Fromion, née Carduci, et leurs enfants ; M. Alfred Tafarany et son enfant, Mlle Félicia Tafarany ; M. et Mme Dominique Tafarany ; M. et Mme François Tafarany ; M. et Mme Vincent Tafarany et leurs enfants ; M. et Mme Désiré Tafarany et leurs enfants ; M. et Mme Joseph Marsoni, née Tafarany, et leurs enfants ; Mme veuve Antoine Ribotti, née Carduci, et ses enfants ; M. et Mme Pierre Carduci et leurs enfants ;

Les familles Carduci, Scampuoni, Rimatori, Ribotti, Raffalli, Boyer, Guaitella et Stefani.

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. ANTOINE-TOUSSAINT CARDUSI

leur père, beau-père, grand-père, beau-frère, oncle et cousin, décédé à Bastia, le 6 janvier à l'âge de 75 ans, et les prient d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui 7 du courant à deux heures et demie de relevée.

On se réunira à la maison mortuaire, rue du Lycée, 12, (maison de Carbucia).

VINS VIEUX

à 0,30 c. le litre. En vente chez M. Dominique Airola, place de la Fontaine Neuve.

GRATUITEMENT Le T. R. Père Général ancien supérieur de l'ordre des frères de St Gall afin de vulgariser le secret du traitement exclusivement végétal mûri dans son ordre, aujourd'hui disparu, vient de créer des dépôts dans chaque département.

Cette médication s'adresse à tous ceux qui souffrent et est d'un effet extraordinaire pour le compte et radical guérison des vices du sang, dartres, dartres rhumatismales, eczéma, convulsions, maux de tête, furoncles, tumeurs, scrofule, plaies anciennes, maladies de la peau et maladies secrètes, chez qui tous les malaises provenant de l'appauvrissement du sang ou des mauvaises fonctions digestives.

Ecrire avec timbre pour le réponse à *M. le Dépositaire départemental du Traitement du Père Gérôme*, à Bastia, qui vous conseillera gratuitement, le secret de la médication.

HOTEL DU GOLFE
Place Miot, Ajaccio

Restaurant et Pension. — Confort moderne. — Position exceptionnelle au midi et au centre des promenades. — Vue splendide sur le golfe. — Grands salons pour noces, banquets et soirées. — Chambre et pension à partir de 7 francs par jour. — Arrangements pour séjour prolongé.

Déjeuner 2 fr. 50. — Dîner 3 frs. y compris le crû renommé de la maison. — Café-Restaurant dans le jardin d'hiver. — Plat du jour et repas sur commande à domicile. — Coquillages frais tous les jours.

Afternoon tea. — Cold meat
English Spoken
Man Spricht Deutsch

CÉDRATS CONFITS

Expéditions par colis postaux
Emballage soigné
A.-P. PADOVANI, 7, route du Cap, Bastia.

BASTIA-QUINQUINA
AU VIN DE BANYULS
SPÉCIALITÉ
de la Maison Bourgeois frères
BASTIA (Corse)
Apéritif
Digestif
Fortifiant

Bijouterie-Horlogerie
DANESI fils
Boulevard Paoli, 10, Bastia

M. Danesi fils, ancien élève des fabriques d'horlogerie de Besançon, a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il se charge de toutes sortes de réparations de montres et pendules, à des prix défiant toute concurrence.

M. Danesi fils, lui-même, soignera toutes les réparations, qui lui seront confiées et vous en donnera l'assurance la plus complète.

Grand entrepôt de Vins
CORSES, D'ALGÉRIE & D'ITALIE
ORESTE BIAGINI
5, Avenue Carnot, Bastia
LIVRAISON A DOMICILE

La Maison ORESTE BIAGINI, offre ses vins vieux et nouveaux, garantis purs de toute saleté frais, à des conditions très avantageuses.

L'essai est préférable à une longue réclame. C'est pourquoi Elle ouvrira, sur simple demande, des échantillons franco à domicile.

Aperçu des prix :

Vins d'Algérie et de Frontignan, rouge : 0,20 et 0,25 le litre.

Vins de Corbières et du Roussillon, blanc : 0,30 le litre.

Vins de Corse (territoire de Vescovato, Alisco, Tallone, etc.,) rouge : 0,30 et 0,35 le litre ; blanc : 0,40 le litre.

Vinaigre à 0,30 le litre. — Huile d'olive à 1 franc le litre.

Elle présente aux fins gourmets :

Des vins fins vieux en bouteilles à 0,80 et 1 franc la bouteille.

Des vins de Chianti (Italie), à 1 franc 40 le fiasco, 0,70 le 1/2 fiasco, 0,50 le 1/4 et 0,35 et 1,8.

Des vins de Marsala (Sicile), à 1 fr. 75 et 2 fr. la bouteille.

Des vins d'Asti mousseux à 1 fr. 75 la bouteille.

Des vins de Barbera (Italie), à 1 fr 50 la bouteille.

Madère et Malaga (Espagne), 1 fr. 40 la bouteille et 0,90 c. la 1/2 bouteille.

Des muscats de Frontignan, vieux, 1 fr. 25 la bouteille et 0,90 la 1/2 bouteille.

Vermouth de Turin, 1 fr. 50 la bouteille.

Quinquina Pompounet, 1 fr. 40 la bouteille.

Vermouth supérieur, à 1 fr. 40 la bouteille.

Apéritif *Le Pof*, 1 fr. 50 la bouteille.

Gentiane, à 1 fr. 40 la bouteille.

GRANDS VINS DE CHAMPAGNE

Gratien et Meyer, 3 fr. 25 et 3 fr. 75 la bouteille.

Duc Regnault de Chamousseau, 2 fr. 50 et 2 fr. 75 la bouteille.

Frérot à Epernay, 4 fr. 50 et 5 fr. la bout.

La Maison offrira à ses clients, à titre gracieux, de superbes calendriers.

COURS SECONDAIRES
de Jeunes Filles d'Ajaccio
Villa Costa — Boulevard des Etrangers
Subventionnés par l'Etat, la Ville et le Département
SEUL ETABLISSEMENT OFFICIEL A AJACCIO
Directrice : Mlle Louise OTTAVJ

Préparation à tous les examens de l'enseignement primaire et secondaire
Cours spécial de préparation au concours d'admission à l'Ecole Normale

Les Cours sont faits par :

Mlles **Corsoc**, professeur à l'Ecole Normale d'institutrices (Morale et Histoire).
Castellani, Maîtresse chargée des cours de sciences, pourvue du brevet supérieur, du certificat d'étude pédagogique, ancienne élève de l'école normale d'Ajaccio et du lycée Fénélon à Paris.
Géraldi, Maîtresse chargée des cours de lettres pourvue du brevet supérieur, du diplôme de fin d'études secondaires, ancienne élève du lycée de jeunes filles de Marseille.
Paoletti, chargée des cours primaires, pourvue du brevet supérieur.
Campiglia, professeur de musique à l'école normale d'institutrices.
MM. de **Perotti**, professeur de littérature au Collège. (Histoire, Géographie et Morale).
Marchi, professeur de littérature au Collège (Littérature et Italien).
Baud, professeur de mathématiques au Collège (sciences mathématiques).
Marli, professeur de sciences au Collège (sciences physiques).
Rouxbédat, professeur de sciences à l'école normale (sciences mathématiques et physiques).
Pouille, professeur de dessin au Collège, (Dessin).
Mlles **Ottavy**, et M. **Ottavy**, ancien professeur du Collège.

PENSIONNAT, DEMI-PENSIONNAT ET EXTERNAT
Situation unique au bord de la mer dans des villas environnées de jardins
Arrangement pour la pension

LIBRAIRIE — IMPRIMERIE — STÉRÉOTYPIE — PAPETERIE

BASTIA, *Boulevard du Palais* **OLLAGNIER** *Rue des Jardins*, BASTIA

Trente-Deuxième Année ***Le Petit Bastiais*** *Journal Quotidien*

CARTES DE VISITE en tous genres. — Exécution irréprochable.

Ces globes sont adoptés dans toutes les Ecoles de Paris

LES CADEAUX LES PLUS APPRÉCIÉS

PORTE-PLUMES A RÉSERVOIR ANGLAIS

Fabrication extra soignée

Le plus parfait inventé jusqu'ici

PORTE-PLUMES COLOMBAN à fermeture automatique élastique

Ces globes sont adoptés dans toutes les Ecoles de Paris

GRAND CHOIX DE CARTES POSTALES ET D'IMAGES POUR LES SOUHAITS DE BONNE ANNÉE

Albums — Portefeuilles — Porte-cartes — Porte-monnaie — Sacs de dames — Porcelaine de Saxe — Boîtes de couleurs — Agendas de bureau

Almanachs Hachette, Nodot, Drapeau, etc. — Figaro illustré — Selecta.

GRANDE TEINTURERIE-BLANCHISSERIE

DE LA MÉDITERRANÉE

MAISON FONDÉE EN 1871 — MAISON FONDÉE EN 1874

H. Fraissinet & Cie

Société en Commandite par Actions - Capital: 500.000 Francs

Siège Social, Usines & Bureaux

MARSEILLE - Chemin de Saint-Jean-du-Désert - MARSEILLE

La Maison a l'honneur d'informer le Public Bastiais qu'elle vient de créer, à Bastia, un dépôt-succursale qui s'occupera de recevoir les effets confiés par les clients, de les expédier à l'usine et de les rendre franco à domicile, dans un délai de huit jours.

Notre Usine, qui occupe environ 200 personnes, placées sous notre surveillance, nous permet, par son installation toute moderne, d'exécuter les travaux les plus minutieux. L'importance qu'a prise notre Maison, n'est dûe qu'à la bonne et prompte exécution apportée dans les travaux qui nous sont confiés.

Nous faisons la teinture, le nettoyage et l'apprêt de tout ce qui concerne le vêtement et l'ameublement, par des procédés spéciaux qui nous sont exclusifs.

TEINTURES EN TOUTES TEINTES

Nettoyage de Vêtements pour Dames, Civils & Militaires

Aucun vêtement ne sera ni décoloré, ni détérioré, et sera livré avec un fini irréprochable et à des prix défiant toute concurrence.

Des Catalogues illustrés sont à la disposition des Clients au Dépôt :

Chez M. SAUVEUR AYMO, Tissus

BASTIA — 17, Boulevard Paoli 17, — BASTIA

ABSINTHE

Edouard Pernod

La meilleure de toutes

Maison à Couvet (Suisse)

et Pontarlier (Doubs)

FONDÉE EN 1827

Consommateurs ! Demandez donc partout

Un « Edouard Pernod »

Dépôt pour toute la Corse :

L. N. MATTEI et Cie Bastia, Ajaccio, Corte

Cordonnerie Modèle

Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia

EUGÈNE PERICCHI, propriétaire

Automne-Hiver 1906-1907

Chaussures en tous genres

pour Dames, Hommes, Fillettes et Enfants

Grand choix de chaussures fourrées de tous modèles

Assortiment complet de pantoufles

Prix très réduits

Rayon spécial de chaussures de luxe en chevreau glacé, Box-calf et mégis fabriquées exclusivement pour la maison et qui seront vendues à des prix de bon marché inconnus jusqu'à ce jour.

M. Eugène PERICCHI a l'honneur de prier sa nombreuse clientèle et le public en général de s'assurer par une visite à son magasin du mérite de tous ses articles et de la modicité des prix établis.

La Maison se charge des réparations

Librairie Ollagnier

PUBLICATIONS JULES ROUFF & Cie, 14, Rue de la Trilliere, PARIS

Histoire Socialiste

Publiée sous la direction de

JEAN JAURÈS

Nombreuses Illustrations d'après les documents de l'époque

VIENT DE PARAITRE :

LA RÉPUBLIQUE DE 1848

par GEORGES RENARD

Préface de A. MILLERAND

Prix : 5 francs

PUBLICATIONS JULES ROUFF & Cie, PARIS et chez tous les Libraires

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER

Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Aciers artificiels.

TUYAUX DE FONTE EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Gaulle, 1.

Maux de Dents guéris radicalement par Boulettes Dentaires

Dr A. FOURGEAUD, Pharmacien, à Périgueux

Dépôts : Pharmacies Luigi à Bastia, Raffaelli à Corte, Padovani à l'Ile-Rousse, Sangiboli, 2, cours Napoléon, à Ajaccio.

RELIGIEUSE donne secret pour guérir enfants urinant au lit. Ec. Maison Barot, à Nantes.

OUTILS pour AMATEURS et INDUSTRIELS MACHINES, Fournitures et DÉCOUPAGE

NEURASTHENIE

PONDRE LES POULES

2.500 ŒUFS par an pour 50 poules

NOTICE gratis et franco

Installation à Gaz

Jean Cini, ex-ouvrier de Gaz

Bastia, 13, Boulevard Paoli, 18, Bastia

Vente de becs, verres et manchons

Appareils sur commande

Abonnement pour l'entretien de l'éclairage : — Travail soigné et garanti.

Le Directeur-Gérant,
J.-B.-OLLAGNIER.

Bastia, Imprimerie Ollagnier.

Indispensable à la Campagne

L'ALMANACH DE LA GAZETTE DU VILLAGE

TRENTE-DEUXIÈME ANNÉE N° 8 — MARDI 8 JANVIER 1907

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL — QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia

J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les changements seront payables d'avance et remis aux Bureaux du Journal. — Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.20 — Judiciaires 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	1 an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

Union postale, et autres pays, le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Séverin.

Soleil : (heure nationale)

Lever, 7 h 4 m. — Coucher, 3 h. 57 s.

Dernier quart., le 7 — Nouv. Lune, le 13.

Fête de Demain : Saint Julien.

7 JANVIER

Petites notes hâtives

I

Un dîner à l'*Artistique* journalistes, médecins, avocats, à Nice. Deux fois par semaine, ces messieurs, après l'inévitable poker, se rassemblent autour d'une table fleurie, — oh ! les fleurs de ce pays ! — et les vins les plus capiteux alternent avec les mets les plus fins... Jean Lorrain, Massenet, Puccini, toutes les gloires littéraires, artistiques, musicales, ont été maintes fois de joyeux convives. Demain, Maurice Donnay, Paul Marguerite seront là. Dîners du dimanche et du mercredi, rires, bavardages, anecdotes, chansons et danses. Et des fleurs, des fleurs... C'est dans la salle de conférences de l'*Artistique* que je parlerai de la Comtesse de Noailles. L'auteur du *Visage émerveillé* ne peut rêver de plus beau décor...

II

Il a neigé. « La neige, qu'est-ce que ça peut bien être ? » demandait une petite fille de dix ans. Elle n'en avait jamais vu. « C'est de la crème Chantilly qu'un royal confiseur des cieux envoie aux Niçois pour les fêtes, » répondit un papa.

III

Il n'a pas neigé à Marseille. Peu de soleil pourtant. Du brouillard comme à Londres, et beaucoup d'Anglais. Les Anglais, depuis le voyage du président Krüger, adorent Marseille... On en rencontre partout. Au Parc Borély, au Prado, sur la Cannebière, et dans les Brasseries. Et c'est pourquoi, toutes les demi-mondaines ne s'appellent plus que Jane, Gaby et Victoria ! Une seule garde encore son nom : République. Mais vous verrez qu'elle changera, car son amant, royaliste notoire, murmure trop souvent à ses oreilles gemmées : Ma Gueuse !

IV

1er janvier 1907... Année nouvelle.. Souhaits... Souhaits du décrotteur, du garçon de café, du coiffeur, du waiman, du concierge, du marchand de gomme russe... Les petites villes sont plus agréables à habiter, en cette saison d'odieuses hypocrisies, les petites villes comme j'en connais...

V

Sur la Corniche, dernier jour de l'année... Le ciel est resté couvert toute l'après-midi. Maintenant, le soleil qui a fini par percer un gros nuage rond, enfouit, peu à peu, son disque rouge dans le lointain zébré d'éclairs... Le phare de Planier, droit, pointu, semble trouer le disque qui descend. Un paquebot transatlantique passe, coupe, de sa proue très haute, l'astre qui a des tons de fraise mûre. Et les spectateurs extasiés, assistent à l'invraisemblable naufrage du soleil vaincu...

RENÉ SANGY.

Marseille Nice, janvier 1907.

LA MARÉE MONTANTE

Sous ce titre, M. Henry Maret a publié dans le *Petit Marseillais* un remarquable article, dont nous croyons utile de mettre la conclusion sous les yeux de nos lecteurs.

« Les hommes d'Etat contentaient des gens très forts. C'est ce qui fait que les citoyens, qui eux ne sont pas forts, ne cessent d'être roulés. Ils sont même si faibles d'esprit, que la plupart d'entre eux se frottent les mains en voyant les impôts s'annoncer comme grêle, et se disent : « C'est bien fait ; ceux qui possèdent vont payer ! »

» Et, dans les grandes villes comme Paris par exemple, où il n'y a guère qu'un dixième de la population qui paie l'impôt direct, les neuf autres dixièmes entrent en jubilation devant des centimes qui pleuvent sur eux, ne peuvent pas être additionnels, puisqu'ils ne s'additionnent à rien du tout.

» Ces braves gens ne comprendront jamais rien à ce qu'on a appelé l'incidence ou la répercussion de l'impôt. Ils tombent constamment dans le même piège et s'imaginent toujours que ce qui frappe le voisin ne les frappe pas eux-mêmes, ignorant qu'en fin de compte, et de quelque façon qu'on s'y prenne, c'est tout le monde qui paie l'impôt. Ils devraient pourtant bien s'apercevoir que, si leur propriétaire est augmenté, il augmentera le prix de ses loyers ; que, si leur fournisseur est augmenté, il augmente le prix de sa marchandise ; que, en un mot, tous ceux qui sont atteints partagent le poids nouveau, quand ils ne le rejettent pas tout entier sur les malheureux qui se figurent y échapper. La vérité est que, en fin de compte, c'est toujours ce dernier qui règle la différence ; et ce dernier n'est autre que le plus faible et le profondu dégrevé.

» Il n'est pas besoin d'être grand clerc pour élever son esprit jusqu'à cette compréhension. Cependant elle échappe à tous les intéressés, qui s'obstinent à ne pas voir que, toutes les fois qu'on impose les riches, ce sont les pauvres qui sont forcés de se serrer le ventre. »

MUSIQUE MILITAIRE

Programme du 8 Janvier à 3 h

L'Indépendant, p. r.,	Wettge.
Madame Bonifacs, ouv.,	Lacôme.
Gazette Trienne,	Virier.
Soutane de Lucie de Lamermoor,	Donizetti
Morena, valse espagnole,	Locôme.

Le Chef de musique, LAET.

LES TRAVAUX AU PALAIS-BOURBON

Tandis que le Sénat poursuivra l'examen du budget, la Chambre se trouvera en présence d'un ordre du jour assez maigre. En effet, elle n'est saisie, pour le moment, d'aucun projet important. Le projet d'impôt sur le revenu est loin d'être prêt et celui qui a trait à la suppression des conseils de guerre, maintes fois remanié, ne l'est pas davantage. On reviendra au début sur la fraude des vins et le cas de M. Saint-Auban, affaires connues, dont nous nous occuperons pendant les vacances et qui attendent une sanction. M. Frandin (Yonne) doit aussi développer une proposition tendant à supprimer la déclaration exigée par la loi de 1881 sur les réunions publiques et l'on aura aussi la discussion des interpellations de MM. Lasies et de l'abbé Lemire, sur les agissements de l'administration préfectorale, à l'égard des caisses diocésaines. Ces interpellations pourraient venir le vendredi 11 janvier.

C'est donc le budget qui va occuper, dès le lendemain de la rentrée, l'activité des sénateurs, et la tâche paraît ardue à en juger par les premières escarmouches qui ont éclaté entre le ministre des finances et la commission. Impôts nouveaux, rachat de l'Ouest, autant de pierres d'achoppement auxquelles risque de se heurter l'œuvre financière si remarquablement menée par la Chambre.

Ce que disent les Journaux

La République Française

A propos du discours de M. Vallé :

« M. Vallé a proclamé dans un récent discours des principes jusqu'ici inconnus aux vieux républicains de tradition. Il a parlé à propos de la justice que nous voyons avec peine entraînée dans de tristes aventures de la nécessité de certaines pratiques du gouvernement montre la justice même. Il a célébré le caractère légal. Il s'agissait de sonder l'Elysée, alors quand on en en goût de spoliation il n'y a pas de limite. Ceux qui sont capables de spoliations politiques sont capables de spolier n'importe qui et nous n'importe quel prétexte. Nous sommes en plein arbitraire et l'arbitraire se manifeste naturellement dans tous les actes du gouvernement et de la majorité qui le soutient ou qui l'inspire. Appelez cela comme il vous plaira : appelez-le, si vous voulez, le cambodage légal comme Vallé, mais ne dites pas que c'est la République ».

Le Soleil

Sur la réforme de la magistrature :

« On reproche à la magistrature républicaine une sévérité chaque jour croissante à l'égard des pouvoirs publics. On lui reproche le parti-pris avéré qu'elle affiche pour l'intérêt du plus fort contre le droit du plus faible. Les critiques passent par-dessus la tête des juges pour s'adresser directement au régime qui les tolère après les avoir provoqués. Comment arrêter ce désordre dans la magistrature si on n'est pas le premier ? Comment s'y maintiendra-t-on si on n'est pas irréprochable ».

La Petite République

Sur le discours de M. de Bulow :

« M. de Bulow, qui n'a point réussi à mater le Reichstag, se jette à corps perdu dans la lutte électorale et s'il ne pose pas à proprement parler la question de confiance devant le pays, il s'engage suffisamment à fond pour courir le risque d'être battu par la nation. La tâche est malaisée. Pour abattre le Centre qui est numériquement important et qui par son habileté parlementaire a réussi à prendre une influence décisive, le prince de Bulow est obligé de faire appel un peu à tout le monde ».

Le Gaulois

Sur le budget de 1907 :

« En condamnant les fantaisies financières de M. Caillaux, les « pères conscrits » font acte de sagesse et témoignent d'un certain souci de l'intérêt public. Cela ne leur arrive pas souvent. Nous n'en sommes que mieux disposés à les encourager. Persévéreront-ils dans la voie où ils s'engagent timidement au premier pas ? Je n'ose en affirmer ».

La Libre Parole

Sur le budget de la Cour d'Appel de Paris :

« Les magistrats de la Cour d'appel de Paris, dont les appointements avaient subi les réductions que nous avons dites par le fait d'une erreur budgétaire, eut reçu hier le complément de leurs appointements. Ils sont donc intégralement payés, et nous sommes tranquillisés sur leur sort. Mais quel singulier pays où l'administration flanquée est si mal organisée qu'elle ne prévoit même pas le paiement de ses fonctionnaires ».

54 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

La Matelassière

PAR

Odysse BEROT

DEUXIÈME PARTIE

Vingt ans avant

L'exorbitante jeunesse avait vu s'accroître de jour en jour sa tendresse pour la chère créature que la Providence semblait lui avoir envoyée pour la consoler de la perte de tous ses enfants. N'étant déchargée sur deux nourrices du soin de subsistance au clientèle, elle se consacrait tout entière à sa tâche maternelle. Rien qu'elle fût présentée au vocable de la petite Pâquerette comme l'enfant de cette pauvre étrangère qu'on avait aperçue chez elle pendant quelques jours et qui avait disparu tout à coup, on était convaincu qu'elle était, en réalité, sa *petite fille* et que la mère avait mal tourné sans doute. Et la vieille femme était plutôt fière que frustrée de ces suppositions, qu'elle n'essayait même pas de contredire.

La satisfaction qu'elle avait éprouvée en recevant deux lignes mystérieuses accompagnées de billets de banque, avait été mélangée d'une impression de surprise et d'une vague appréhension. Elle tremblait que la jeune femme ne vînt d'un moment à l'autre, réclamer cette nourrissonne qu'elle avait mise au monde et à laquelle elle s'attachait de plus en plus...

Quatre ou cinq mois s'étaient écoulés sans qu'elle eût reçu de nouvelles ; l'enfant chanchait ces premiers sourires qui paraissent si doux à une mère ; déjà la veuve Léger se berçait de l'espoir égoïste que l'inconnue de la veille de Pâques ne reparaîtrait plus ; que de douloureuses circonstances continueraient à l'éloigner, malgré elle, de son enfant, qu'elle finirait peut-être par oublier.

Aussi ne fut-ce pas sans un grand trouble et sans une vive émotion qu'elle reçut un matin une lettre assez, formée de cinq cachets de cire, couverte de timbres portant des noms de villes étrangères, qu'elle eût été fort en peine de déchiffrer, et en échange de laquelle elle dut apposer sa signature sur un registre.

Elle déchira le pli en tremblant. L'enveloppe renfermait, avec deux billets de banque de mille francs, une demi-feuille de papier ne contenant que ces seuls mots :

« Je reviendrai ! »

La cardeuse de matelas se mit à pleurer.

De joie ? Non. De tristesse plutôt ; et de remords !

Puis, essuyant ses larmes, rougissant de son égoïsme, elle courut au berceau du bébé, qu'elle prit dans ses bras et pressa contre sa poitrine :

— Pardonne-moi, pauvre petit ange ! murmura-t-elle. Je suis un mauvais cœur... N'allais-je pas être jalouse de ta mère ! ... Tu la reverras bientôt, va !... C'est elle que tu nourriras comme tu ne souris en ce moment ! *Elle exercera !...*

Puis prenant les deux billets de banque et les serrant dans un coffret où se trouvaient déjà ceux qu'elle avait reçus précédemment :

— C'est pour toi, tout ça, ma chérie ! Je n'y toucherai pas. Ta maman, à son retour, les trouvera intacts... C'est avec mon travail seul que je veux te nourrir, t'élever... En revanche, elle me laissera bien une petite part de maternité !

Ce qui la consolait un peu, c'était la réflexion que ce retour ne pouvait être immédiat ni prochain. L'importance même de la somme envoyée suffisait pour le prouver. Et puis, si elle en jugeait par les noms étrangers que portaient les timbres de la poste, elle devait être loin, bien loin, la pauvre dame !

Oh ! Il fallait qu'elle eût des raisons bien graves pour laisser ignorer son adresse et ne point demander des nouvelles de sa fille !

Cependant, de longs mois s'étaient succédé ! Pâquerette avait depuis longtemps risqué ses premiers pas, bégayé ses premières paroles, et la jeune mère ne tenait pas sa promesse et ne revenait pas.

Puis les années succédèrent aux années ; l'enfant grandissait, faisait l'admiration du voisinage par sa gentillesse, son intelligence et sa beauté, et le bonheur de son aïeule adoptive par sa tendresse filiale. Et la prétendue Priska Woronoff n'avait plus donné signe de vie !

Ce silence inexplicable, qui, dans les premiers temps, semblait favoriser l'affection exclusive et jalouse de la vieille femme, l'attristait maintenant, l'inquiétait, l'effrayait.

Jusqu'alors elle avait aimé Pâquerette au jour le jour, pour ainsi dire ; sans se préoccuper de l'avenir, sans songer à l'irrégularité de sa situation, au mystère de sa naissance ; sans se rappeler que la pauvre petite ne possédait ni nom légal, ni état civil. Elle jouissait en paix de sa maternité fictive, redoutant l'heure où il lui faudrait y renoncer au profit de la vraie mère.

Mais quand elle dut croire que celle-ci était morte, sur elle reposait avec énergie l'idée d'un abandon volontaire ; et à mesure que l'enfant se transformait en jeune fille, la réalité lui apparut avec son cortège de complications éventuelles... A plusieurs reprises, elle fut tentée de lui avouer la vérité ; elle recula devant cette révélation, l'ajournant sans cesse au lendemain et ne pouvant jamais se décider à parler...

Non pas, certes, qu'elle craignît d'être moins aimée ! Elle avait peur surtout d'affliger Pâquerette, de jeter le trouble dans son jeune cœur, en lui apprenant qu'elle appartenait à quelque noble et riche famille. Ne valait-il pas mieux qu'elle se crût toujours la petite-fille d'une humble matelassière ?

Toline de Yarensk, disons-le bien vite, n'était pas morte, et elle n'avait point oublié sa fille.

Au milieu des cruelles épreuves qui l'attendaient à son retour en Russie, ainsi que nous le raconterons plus loin, et des drames qui allaient empoisonner son existence, elle avait pu, de temps à autre, laisser furtivement une occasion propice pour se rappeler au souvenir de la veuve Léger... Une seule de ces lettres chargées, la première, comme nous l'avons vu, était arrivée à son adresse. Qu'était-il advenu des autres ?

Hélas ! Il suffit parfois d'un incident vulgaire, d'une circonstance banale pour engendrer des catastrophes.

Un an environ après l'accouchement clandestin de Mlle de Yarensk, la portière de la cité des Tilleuls était morte presque subitement, la propriétaire de ce vaste immeuble, ainsi qu'on l'a vu déjà dans la première partie de ce récit, avait pris l'une de ses locataires, une brocanteuse occupant un petit pavillon attenant à la loge, de vouloir bien remplacer provisoirement la défunte. Mme Léger n'avait pu lui refuser ce petit service pour une huitaine ou une quinzaine de jours, ce qui ne l'empêcherait pas de continuer son petit commerce.

Un matin de la semaine suivante la factrice, après avoir déposé sur la table trois ou quatre lettres pour divers locataires, demanda :

(A suivre.)

Les Décorés

M. Levie

Président du Tribunal d'Ajaccio. Cinquante-quatre ans d'âge et trente sept ans de services, quoique par erreur le *Journal Officiel* ne lui en ait donné que vingt quatre. ce qui serait d'ailleurs déjà gentil. M. Levie a débuté dans la magistrature en 1870 comme substitut à Lore, d'où il fut nommé en la même qualité à Dôle, puis juge à Bastia; chargé ensuite de l'instruction et président à Ajaccio, poste qu'il occupe depuis 1892. Excellent magistrat, d'esprit critique, s'imposant au respect par ses connaissances juridiques et ses manières conciliantes. M. Levie, à qui tout récemment un important Parquet de première classe fut offert, serait à sa place comme président de la Chambre dans une Cour d'appel, et il y ferait montre, assurément, de la science et de l'autorité qui l'ont toujours distingué dans sa carrière.

JEAN-LOUIS.

(*Le Figaro*).

Votes de nos Sénateurs

Scrutin sur l'ensemble du projet de loi concernant l'exercice public des cultes.

Nombre de votants . .	270
Majorité absolue. . .	136
Pour l'adoption. . .	180
Contre	90

Le Sénat a adopté.

Les trois Sénateurs de la Corse ont voté pour.

GAZETTE DEPARTEMENTALE

PIOBBETA. — La pension de retraite de M. l'abbé Soulani Barnabé, desservant de Piobbeta, a été liquidée à 550 francs, 24 ans de services.

***

CASTELLO DI ROSTINO — Le conseil municipal de Castello-di Rostino, par sa délibération en date du 30 avril 1902, avait décidé la construction d'une fontaine au hameau de Serinchiarche. La dépense a été évaluée à 5.600 francs.

Le commune ne disposant pas des ressources nécessaires pour ces travaux, a demandé une subvention au gouvernement sur les fonds du pari mutuel.

Le ministre de l'agriculture vient d'accorder à cette commune une subvention de 3.348 francs.

***

VENZOLASCA. — Le bureau télégraphique nouvellement créé à Venzolasca a été ouvert à l'exploitation le 1er janvier.

***

OCCHIATANA. — Jeudi dernier, une foule émue et recueillie accompagnait à sa dernière demeure la mère vénérée de notre confrère, le R. P. Bertrand-Rémy, Mme veuve Anne-Catherine Rosini.

Cette modeste femme réunissait les plus belles qualités du cœur et à toutes les vertus domestiques elle joignait une bonté naturelle ineffable! En remontant elle était si heureuse de vivre, car la vie était belle pour elle; en effet, après l'application de la loi sur l'expulsion des congréganistes, son fils unique, supérieur du couvent de Tassi, l'un des Pères les plus marquants des moines capucins, s'était retiré au foyer familial et prodiguait à sa mère bien-aimée les attentions les plus délicates! Hélas! cette douce existence devait être bien courte, bien courte!

Les condoléances des parents et des amis vous ont montré, chère et aimé Père, combien de toutes parts on s'associe à votre deuil, combien l'on pleure avec vous. Dans ce nombreux cortège qui a suivi le cercueil de votre infortunée mère, l'émotion était profonde, les regrets sincères. Puissent-ils adoucir vos angoisses!

Au nom de tous vos amis, et en mon nom personnel, je vous prie d'agréer l'expression émue de nos sincères sentiments de regrets. — A.

***

SAINT-FLORENT. — Le ministre de l'agriculture a accordé à la ville de Saint-Florent une subvention de 4.158 francs, sur les fonds du pari mutuel, pour les travaux communaux d'adduction d'eau potable.

***

CARBINI. — La pension de M. l'abbé Peretti Paul-Marie, desservant de San-Gavino-di-Carbini, a été liquidée à 450 fr., 31 ans de services.

***

PATRIMONIO. — M. Dominici, négociant à Patrimonio, vient d'avoir la douleur de perdre sa femme, Mme Dominique Dominici née Panorati. Cette excellente femme avait plusieurs enfants; c'est à leur éducation qu'elle s'était exclusivement consacrée. Elle a eu la satisfaction de les voir bien établis. Elle était très estimée dans la commune, aussi, à ses obsèques, qui ont eu lieu dimanche, assistait toute la population de Patrimonio et des villages voisins.

Son mari, ses fils et son gendre, M. l'instituteur Bernardi ont reçu de toutes parts des condoléances et des témoignages de sympathie.

M. le Curé de Patrimonio a donné l'absoute entourré des prêtres des environs, puis le cercueil a été escorté jusqu'au cimetière par la foule des parents et des amis.

La Grève de Casamozza

M. le Directeur du *Petit Bastiais*.

Comptant sur votre impartialité, nous avons l'honneur de venir vous prier de vouloir bien insérer dans les colonnes de votre estimable journal, copie des revendications des ouvriers et employés grévistes de l'usine de Casamozza.

REVENDICATIONS
des Ouvriers et Employés de l'Usine de Casamozza

Nous soussignés, membres de la Commission exécutive de la grève et tout le personnel de l'usine en grand complet;

Attendu que le camarade Marchetti, surveillant à l'usine de Casamozza, depuis plusieurs années, n'a commis aucune faute pour être renvoyé, mais qu'il s'est toujours, au contraire, montré le zélé et dévoué serviteur de M. Levinstein;

Attendu que le directeur, M. Hock, sans aucun motif, a prononcé son renvoi pour maintenir à sa place un surveillant nouvellement embauché « et qui n'est même pas syndiqué; »

Demandons le maintien du camarade Marchetti à la place qu'il a toujours occupée comme surveillant à l'emmêtrage des balles;

Attendu . . . . . .

. . . . . .

Nous demandons, en outre, le renvoi immédiat du Directeur, dont la présence à l'usine est aussi préjudiciable aux ouvriers qu'au propriétaire, M. Levinstein;

Attendu que la responsabilité de la grève doit incomber pleine et entière à M. Hak, qui l'a provoquée, nous demandons le payement intégral des journées de chômage pour tout le personnel à partir du 2 courant, et nous nous engageons formellement à continuer la grève jusqu'à complète satisfaction.

Fait à Casamozza, le 5 janvier 1907.

Signé: Tout le personnel de l'usine en grand complet.

Le Président
de la Commission exécutive de la grève,
L.-B. SANTONI.

Le Secrétaire,
F.-A. GIABARDO.

Les Membres,
Dominique Locchetti. — Ignace Galletti. — Dominique Felicelli.

Nécrologie

Dans l'après-midi ont eu lieu, en l'église paroissiale Saint-Jean, les obsèques de M. Ignace Fratacci, décédé dans sa soixante-dixième année, après une assez longue maladie. Il n'a pu voir réunis autour de son lit tous ses enfants, retenus sur le Continent par leurs fonctions.

De nombreux parents et amis ont suivi la déposille mortelle jusqu'à l'église; le deuil était conduit par MM. Fratacci et Blanc auxquels nous adressons toutes nos condoléances.

***

M. Antoine Toussaint Cardusi, qui vient de s'éteindre à l'âge de soixante-seize ans, gardait la maison depuis près de cinq ans, mais son état de santé ne donnait aucune inquiétude; en quelques jours sa situation s'est aggravée, et dimanche il s'éteignait tranquillement dans les bras de ses enfants et petits enfants qui, jusqu'au dernier moment lui ont prodigué si tendrement leurs soins.

La mort de ce bon père de famille a excité de vifs regrets chez tous ceux qui le connaissaient, et ces regrets se sont surtout manifestés aux obsèques, car l'affluence était considérable.

Le deuil était conduit par le fils, M. Adolphe Cardusi, le sympathique chancelier du consulat général d'Italie, son fils, son beau-frère, M. Charles-Philippe Bastiani, et d'autres parents.

L'inhumation a été faite dans le caveau de la famille.

Nous offrons à Mm. Cardusi, Bastiani et Tafarany l'expression de nos vifs regrets.

Audacieuse Agression

Un quartier-maître de la marine agressé au Pontetto. — Les arrestations. — L'enquête.

L'autre nuit, vers 11 heures et demie, le marin Stephan François, 23 ans, quartier-maître torpilleur à bord du remorqueur de l'Etat *Polyphème*, traversait la rue du Nouveau Marché pour rejoindre son bord, lorsqu'il fit la rencontre d'une dizaine d'individus qui descendaient la rue du Guadello.

L'un de ces derniers l'ayant invité à prendre un petit verre, il eut la malencontreuse idée d'accepter cette offre et ils s'engagèrent tous ensemble dans la rue du Colle.

Arrivés dans la rue Giuletta, l'un de ces individus — dont il a pu fournir un signalement très précis — le saisissait brusquement à la gorge et, pendant que les autres le maintenaient, lui enlevait son portemonnaie renfermant un billet de banque de cinquante francs et une pièce de deux francs en argent. Ils lui enlevèrent également un couteau dont il était porteur. En se débattant, Stephan avait égratigné son agresseur et blessé à la main, avec son couteau, l'un de ses complices.

Leur œuvre accomplie, les malandrins prirent la fuite. Le quartier-maître qui n'avait pas perdu son sang-froid, s'en alla raconter aussitôt au poste de police l'inqualifiable agression dont il venait d'être victime.

Muni de ces renseignements, le brigadier Giudici et les agents Antonini, Stefani et Cesari se mirent aussitôt à la poursuite des agresseurs.

Au Vieux port ils firent la rencontre du nommé Bartoli Paul, 25 ans, repris de justice dangereux qu'ils mirent aussitôt en état d'arrestation.

Conduit au poste de police, cet individu fut trouvé porteur d'un couteau « Vendetta Corsa » et d'une somme de 2 fr. 25. Confronté immédiatement avec Stephan, il fut reconnu par lui comme étant celui qui l'avait saisi le premier à la gorge et lui avait dérobé son porte-monnaie. Il portait de plus, à la figure des égratignures que lui avait faites le quartier-maître en se défendant.

Malgré ces preuves accablantes, Bartoli nia énergiquement et déclara avoir passé la soirée avec les nommés V. Armandi, maçon et F. Vincent, 18 ans, tapissier.

Ces derniers ne tardèrent pas à être arrêtés à leur tour par les mêmes agents dans une buvette du Vieux port, tenue par la dame C. Au moment de leur arrestation, vers 1 heure du matin, ils jouaient de la guitare et chantaient en compagnie de deux filles soumises de la rue du Colle.

Conduits au poste de police, ils ne furent trouvés porteurs d'aucune arme. Ils n'en furent pas moins écroués au violon municipal, bien qu'ils eussent protesté de leur innocence.

***

Hier, à 2 heures de l'après-midi, M. Moiselle, commissaire de police, chargé de l'enquête, a procédé à un premier interrogatoire. Tous les trois ont nié toute participation à l'agression du quartier-maître Stephan.

Vers 3 heures, ces individus ont été conduits au cabinet de M. le Juge d'instruction, auquel ils ont déclaré ne vouloir subir d'interrogatoires qu'en présence de leurs défenseurs.

Les inculpés ont choisi comme avocats-conseils MMes Decori, Mozer et Ajaccio.

Mandat de dépôt a été aussitôt délivré contre ces trois individus qui ont été écroués à la maison d'arrêt.

D'autres arrestations sont imminentes.

ORPHELINAT
DES
AGENTS DES POSTES ET TÉLÉGRAPHES

LISTE
des numéros de la Tombola sortie au tirage du 23 décembre 1906

GROS LOTS

Série D — 7.810 Villa avec jardin.
» F — 57.764 Maison démontable.
» J — 24.985 Obligation Ville Paris 1892.
» D — 94.307 Id.
» J — 45.845 Id.
» D — 21 670 Id.
» K — 66.318 Id.
» F — 69.968 Service or cadre-deux perles fines.
» E — 47.540 Bicyclette « Hurtu ».

Série G

3.702 Broche argent.
4.283 Bon à lots foncier 1887.
6.730 Bague or.
8.339 Glace bretelle argent.
8.544 Porte crayon argent.
16.480 Service à liqueurs.
19.591 Porte-mine argent.
21.458 Bon à lots foncier 1888.
22.953 Un panier de cadeau.
24.026 Bracelet gourmette argent.
25.857 Un livret de caisse d'épargne 5 fr.
26.999 Epingle cravate or.
28.949 Bon à lots foncier 1887.
29.189 Trois dessous de vase, 1 ensemble plumes.
31.415 Bagues or.
31.521 Bon à lots foncier 1888.
32.971 Epingle cravate or.
36.119 Quart Ville de Paris 1892.
37.080 Coupon tissu.
38.395 Epingle cravate or.
39.933 Quart Ville de Paris 1892.
40.506 Bon à lots foncier 1887.
41.926 Broche argent.
44.607 Peinture sur bois.
44.813 Bonbonnière argent Louis XV.
45 605 Broche or.
46.637 Rond de serviette argent.
47.731 Broche argent.
48.377 Boîte allumettes argent.
53.463 Bague or.
56.487 Bon à lots foncier 1887.
62.690 Bracelet gourmette argent.
63.502 Six flacons alcool de Menthe Ricqlès.
57.006 Bague or.
57.523 Nécessaire cirseaux et dé argent.
58.686 Service argent.
60.716 « La Dépêche coloniale » Deux numéros. « L'Electricité aux colonies. »
60.891 Bon à lots foncier 1888.
61.161 Médaillon cœur argent.
61.392 Bagues or.
61.831 Broche argent.
62.558 Bague or.
65.216 Broche argent.
67.406 Sautoir argent.
69.745 Bon à lots foncier 1888.
68.887 Deux bout. de vin de Pagny 1884.
70.899 Remontoir argent.
71.832 Broche nœud argent.
75.690 « Historique de l'armée française » volume.
76.867 Broche or.
80.445 Bavoir broderie.
83.986 Bon à lots foncier 1888.
83.484 Bon à lots foncier 1887.
85.559 Sautoir argent.
84.188 Bonbonnière.
85.678 Flacon Elixir Combier.
85.934 Boîte allumettes argent.
85.954 Broche argent.
87.045 Bourse argent.
89.070 Porte-plume argent.
93.050 Rond de serviette argent.
95.001 Garniture de bouton de chemise, argent.
95.332 Bourse argent.
95.381 Garniture 6 boutons argent pour chemise.
96.483 Quart Ville de Paris 1892.
96.834 Fume-cigarette écusson or argent.

Note. — Les lots pourront être expédiés à domicile contre l'envoi préalable de 50 centimes pour frais de port.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 7 janvier

Thermomètre 7 heures du matin : 6-5
à midi 9-6 à 4 heures du soir : 7-6
Maxima 10 Minima + 4.
Baromètre — 7 heures du matin, 774 mm
à midi, 772 mm. 6 heures du soir, 773 mm.
Vent; — Dans la matinée, N. E.
Dans l'après-midi, id.
Etat du ciel, couvert;
Pluviomètre, à 7 h. du matin : 0 mm.

***

Tableau d'avancement

Sont inscrits sur le tableau d'avancement de 1907, pour le grade de chef de bataillon, MM. les capitaines Maurel, breveté, hors cadres, état-major; Pizzza, du 87e, direction de l'infanterie; Battistelli, du 7e.

Pour le grade de sous-lieutenant, M. l'adjudant Costantini, du 96e.

***

Prime aux cultivateurs

Le montant de la prime accordée aux cultivateurs du vin et du chanvre est fixé, pour l'année 1906, à 60 fr. par hectare.

***

Palmes académiques

Nous apprenons avec plaisir que M. Charles Omessa, fils de notre excellent confrère M. Pierre Omessa, a été nommé officier d'Académie.

Toutes nos félicitations.

***

Légion d'honneur

A été nommé chevalier de la Légion d'honneur, M. Zoccarelli Etienne, lieutenant d'infanterie retraité pour blessures de guerre, 26 ans de services, 6 campagnes, Algérie, Italie, 1870-71; blessé d'un coup de feu à l'épaule droite, le 2 décembre 1870, au combat de Poupry.

***

L'Etat marchand

Des réclamations nous parviennent au sujet de la qualité des nouvelles enveloppes timbrées de dix centimes mises en vente dans les bureaux de poste de notre ville.

Ces enveloppes, à la suite d'un vice de fabrication, sont déjà collées au moment de la remise qui en est faite à l'acheteur, et, une fois ouvertes, pour y introduire la lettres, elles se trouvent dégommées, au point qu'il est presque impossible d'en opérer la fermeture.

Nous nous permettons de faire appel à l'obligeance bien connue de M. le Receveur des postes, pour que cet état de choses soit signalé à l'administration supérieure aussi bien dans l'intérêt du trésor que dans celui des nombreuses personnes qui avaient l'habitude de recourir à ce mode de correspondance.

***

Médaille militaire

La médaille militaire a été conférée à M. Garelli Vincent-Marie, ancien soldat au 97e, 2 ans de services, 1 campagne, 1870-71, retraité pour coup de feu au bras gauche, le 27 septembre 1870, au combat de Peltre, près Metz, blessure ayant entraîné l'amputation du bras gauche.

***

Capacitaires en droit

Les droits à percevoir pour études, examens, certificat de capacité et visa du certificat en vue de la capacité en droit, telle qu'elle est réorganisée par le décret du 14 février 1905, sont fixés à la somme de 385 francs et répartis de la façon suivante: au profit de l'Université: 8 droits trimestriels d'inscription à 30 fr., soit 240 fr.; 8 droits trimestriels de bibliothèque à 2,50, soit 20 fr.; — au profit du Trésor: 1 examen de fin d'année, à 30 fr.; 1 examen de fin d'études, à 30 fr.; 1 certificat de capacité, à 40 fr; 1 visa du certificat à 25 fr.

Ces droits seront applicables à partir du 1er janvier 1907.

***

A vendre

Un buffet, prix très modéré, bonne occasion; s'adresser à M. Berti, tapissier.

***

Octroi de Toulon

Les promotions suivantes ont été faites dans le personnel de l'octroi de Toulon: au grade de receveur du bureau central, M. Pomelli Fortuné, receveur de 1re classe; au grade de sous brigadier de 1re classe, M. Giuseppi Charles, sous-brigadier de 2e classe; au grade de jaugeur principal, M. Cristofari Toussaint.

***

Avis

Le Docteur J.-A. Luigi a l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'ouvrir son cabinet, 17 Place Saint Nicolas, au 1er.

Consultations tous les jours de 2 à 4 heures.

***

Teinturerie Fraissinet

Teinturerie H. Fraissinet, dépôt chez M. Sauveur Ayme, 17 Boulevard Paoli. (Voir annonce en 4me page).

***

A louer

Villa au bord de la mer.
S'adresser Villa Kermarie.

— Appartement à louer, boulevard Paoli, 26, maison Farretti, au 4e. S'adresser au bureau du journal.

Etat-Civil

NAISSANCES

Marial Liberata. — Gabrielli Paul-Pierre. — Candiel Joséphine-Thérèse-Tarpea. — Gentil Antoine. — Marchetti Marie. — Ristorcelli Marie-Joséphine.

DÉCÈS

Avanzel Baptistine Natalina Françoise, 2 ans.
Cardusi André-Antoine Toussaint, marchand tailleur, 76 ans.
Zoccarelli Joseph-Marie, 16 mois.
Valese André, 8 mois.

Bulletin Financier

Paris, 4 janvier 1907.

La première séance de l'année se présente en hausse à peu près générale. Notre Rente clôture à 95 52. Presque tous les Fonds Etrangers sont en avance. Le Russe 1906 fait 98.50. Nos Sociétés de Crédit sont en tendance excellente. Le Crédit Foncier s'inscrit à 695, le Crédit Lyonnais à 1.210; nous retrouvons le Comptoir National d'Escompte à 696, la Société Générale à 501.

Valeurs industrielles bien disposées. Les obligations nouvelles du chemin de fer de Victoria Minas sont demandées à 449.50. Le Bon Azur est bien tenu à 82 1/2.

En Banque, l'emprunt d'Alagoas se négocie à 450 avant le détachement du coupon de 12 50, qui sera payé à partir d'aujourd'hui 2 janvier. L'action Pirée-Athènes Péloponèse monte à 96. La Rio-Banya progresse à 445. La Général de la Caoutchouc Motor Cab s'inscrit à 157. Les Zinos de Teruel ont fait 125.50 sur le marché libre. L'action Eclairage Electrique est recherchée à 705; pendant l'exercice 1905-1906 cette Société a réalisé un bénéfice net de 317.000 fr., ce qui lui a permis de distribuer 15 fr. de dividende par action. Les Mines de Barqué Français, remontent introduites à 140, sont cotées 156.

Aujourd'hui ont été admises sur notre marché les obligations 3 0/0 or de la Société concessionnaire des Docks et du Port de Bahia (Brésil).

Nos chemins de fer sont bien tenus.

USINE à GAZ

Prix du *Coke* tout venant . 3 fr.
» » concassé à la machine . 3 fr. 50
Prix de la *Houille*. . . . 4 fr.
Prix du *Goudron* . . . 60 fr.
(Marchandises prises à l'Usine)

Réduction pour les ventes en gros.

Livraison faite soit à domicile, soit en gare Bastia pour les expéditions à l'intérieur.

Les commandes peuvent être adressées directement à l'Usine, ou à la Succursale du Gaz, Bd Paoli, 13.

D. H. ANDERSON,
Directeur de l'Usine à Gaz

BIJOUTERIE MATTEI

Bastia — 26, Bd Paoli, — Corse

Joaillerie. — Horlogerie. — Orfèvrerie. — Alliances. — Articles pour Baptêmes, Première Communion, Fiançailles, Mariages.

Achat de vieux bijoux d'or et d'argent.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*. 00016

BOURSE DE PARIS

	5 janv.	6 janv.
Rente 3 0/0 fonds	95 50	95 50
— 3 0/0 comptant	96.75	95 75

en hausse

La rentrée du Parlement

Paris, 7 janvier.

C'est demain que, conformément à la Constitution, les Chambres se réuniront de plein droit, sans convocation préalable, en session ordinaire.

La première séance sera consacrée à l'élection de la Constitution du bureau des deux Chambres.

La réélection de M. Antonin Dubost, comme président du Sénat, et celle de M. Brisson, comme président de la Chambre, sont certaines, puisqu'ils n'ont pas de concurrents.

La droite et le centre s'abstiendront.

UN DÉSERTEUR

Paris, 7 janvier.

« La Libre Parole » annonce qu'un soldat de la garnison d'Ajaccio, fils d'un député socialiste de la Seine, a déserté.

Ce militaire s'est rendu à Paris où il a séjourné, sans être inquiété, pendant les fêtes de la Noël, malgré un mandat d'arrêt lancé pour désertion à l'intérieur en temps de paix.

L'APPLICATION de La Loi de Séparation

La diocésaine de Mgr Lacroix

Paris, 7 janvier.

Mgr Lacroix, évêque de Tarentaine, dont l'association diocésaine, fondée pour l'assistance aux vieux prêtres, conformément aux prescriptions de la loi de 1901, a été condamnée par le Vatican, vient de porter à la connaissance de son clergé et des fidèles la décision pontificale, à laquelle il déclare se soumettre en fils respectueux et obéissant. En conséquence, l'association diocésaine, dite de Saint Sigismond, est dissoute.

Interview de Mgr de Monaco

La seule solution possible de la crise religieuse

Paris, 7 janvier.

Le « Petit Parisien » publie une interview de Mgr l'évêque de Monaco, dans laquelle ce prélat croit pouvoir affirmer que le Saint-Père est animé des intentions les plus conciliantes vis-à-vis du gouvernement français, et est certainement disposé à négocier avec un envoyé officiel du Parlement. Il ne saurait cependant consentir à recevoir un envoyé officieux ecclésiastique ou laïque; et c'est à regret qu'il s'est vu obligé de refuser des audiences à divers mandataires sans mandat officiel.

La crise religieuse aurait une solution heureuse, si l'on chargeait officiellement une personnalité éminente de l'épiscopat français d'entrer en pourparlers avec le Vatican pour trouver un terrain d'entente.

La Réunion de l'Episcopat

Paris, 7 janvier.

Le correspondant du « Journal » à Rome, prétend que le Pape a autorisé la réunion plénière des évêques français, au château de la « Mueta, » pour le 23 janvier.

Ce serait donc à cette date et non le 15 courant, que s'ouvriront les travaux de l'assemblée.

Les décisions pontificales

Rome, 7 janvier.

Il se confirme que le Saint-Père va solennellement condamner la nouvelle loi sur l'exercice du culte, notamment en ses dispositions concernant les séminaires.

Le Denier de St-Pierre

Paris, 7 janvier.

Le correspondant romain de « l'Echo de Paris » se dit en mesure d'affirmer que le Pape a décidé de ne plus accepter les offrandes des catholiques français pour le Denier de saint-Pierre.

Les sommes recueillies doivent être consacrées à l'organisation et au fonctionnement du culte ainsi qu'à l'entretien du Clergé.

L'Application de la nouvelle Loi de Séparation

Paris, 7 janvier.

Certains journaux prétendent que de nouvelles contraventions seront dressées, à partir de dimanche prochain, pour infraction à la nouvelle loi sur l'exercice du culte.

LE DUEL DE VIROFLAY

L'état du blessé

Paris, 7 janvier.

L'état du lieutenant Spitzer, le blessé du duel de Viroflay, s'est considérablement amélioré. Tout danger semble maintenant écarté, malgré l'extrême faiblesse du malade.

AU MAROC

La bataille de Zinat

Tanger, 7 janvier.

L'action est terminée. La défaite de Raissouli est complète, malgré la grande énergie et l'adresse du conducteur, ses troupes ont succombé sous le nombre de leurs adversaires, les réguliers chérifiens.

La capture de Raissouli

Tanger, 7 janvier.

Le bruit court avec persistance, — mais n'a encore reçu aucune confirmation officielle — que Raissouli a été capturé dans les montagnes environnants Zinat, et livré aux troupes chérifiennes.

Les Morts du Jour

Le vice-amiral Lefèvre

Paris, 7 janvier.

Le vice-amiral Auguste-Alfred Lefèvre, ancien ministre de la marine, est décédé dans la matinée.

L'amiral Lefèvre était âgé de 78 ans, et faisait partie du cadre de réserve depuis le 18 novembre 1890; il avait été appelé au ministère au mois de décembre 1893 et y séjourna jusqu'au 30 mai 1894.

Il était grand-croix de la Légion d'honneur.

Conseil des Ministres

Paris, 7 janvier.

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se réuniront demain matin, à 9 heures, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

A l'occasion de la reprise des travaux parlementaires, la délibération comportera diverses questions importantes.

Le gouvernement aura, à arrêter sa ligne de conduite en vue de la discussion du budget au Sénat.

Il devra, d'autre part, procéder à un échange de vue sur les projets qui devront être inscrits à l'ordre du jour de la Chambre, dès que celle-ci aura liquidé les interpellations qui sont restées en suspens.

LE MINISTRE DE LA GUERRE à Paris

Paris, 7 janvier.

M. le général Picquart, qui est arrivé ce matin à Toulon, a immédiatement pris le rapide qui l'a ramené dans la soirée à Paris.

Plusieurs personnes attendaient à la gare le ministre de la Guerre, qui est enchanté de son voyage.

EN ESPAGNE

Ecroulement d'une église

50 morts — 100 blessés

Madrid, 7 janvier.

A la suite d'une violente tempête de neige qui s'est abattue sur la frontière franco-espagnole, l'église du village de Campedon, à quelques kilomètres de la frontière a été écroulée pendant la célébration de la messe.

Une cinquantaine de fidèles ont été écrasés; on compte de 130 à 140 blessés, dont plusieurs très grièvement.

GRATUITEMENT Le T. R. Père Gardère, ancien supérieur de l'ordre des frères de St-Gonix afin de vulgariser le secret du traitement exclusivement végétal usité dans son ordre, aujourd'hui disparu, vient de créer à ses dépôts dans chaque département.

Cette médication s'adresse à tous ceux qui souffrent et est d'un effet exclusivement puissant pour la prompte et radicale guérison des vices du sang, dartres, dartres rhumatismales, eczéma, coups de sang, maux de tête, furoncles, tumeurs, anémie, pâles couleurs, maladies de la peau et maladies secrètes, etant que tous les maladies provenant de l'appauvrissement du sang ou des mauvaises fonctions digestives.

Ecrire avec timbre pour la réponse à *M. le Dépositaire départemental du Traitement du Père Gardère*, à Bastia, qui fera connaître, gratuitement, le secret de la médication.

VENTE de Vignes américaines

Greffés soudés sur Rupestris Monticola et Riparia, des meilleures qualités du pays à 110 francs le mille.

Racinés soudés sur Rupestris Monticola et Riparia à 95 francs le mille.

S'adresser à M. Pierre-Ambroise Rutali, propriétaire, à Chiusello, près Borgo.

BON POUR UN LIVRE GRATUIT

Le R. P. Henry, du monastère de la Trappe, avant son départ pour l'exil, a fait à son parent, M. PELLETAN, à Sablé (Sarthe) un

LEGS IMPORTANT

celui de toutes ses merveilleuses recettes pour guérir radicalement et à peu de frais: MALADIES DE LA PEAU (Dartres, Eczémas, etc.), RHUMES, TUBERCULOSE, bronchites, ANÉMIE, pâles couleurs, DIABÈTE, ALBUMINURIE, gravelle, goutte, RHUMATISMES, Maladies du Cœur, Vessie, foie, et tous autres vertiges. Demandez aujourd'hui même les Maladies de l'Estomac, etc. *Joindre le présent bon, n° 481, et écrire à M. Pelletan à Sablé-Sarthe*, qui enverra gratuitement, à tous ceux qui lui en feront la demande, un livre qui contient les différents modes de traitement des maladies, et de nombreux témoignages de guérisons.

HOTEL DU GOLFE
Place Miot, Ajaccio

Restaurant et Pension. — Confort moderne. — Position exceptionnelle au midi et au centre des promenades. — Vue splendide sur le golfe. — Grands salons pour noces, banquets et soirées. — Chambre et pension à partir de 7 francs par jour. — Arrangements pour séjour prolongé.

Déjeuner 2 fr. 50. — Dîner 3 frs, y compris le cru renommé de la maison. — Café-Restaurant dans le jardin d'hiver. — Plat du jour et repas sur commande à domicile. — Coquillages frais tous les jours.

Afternoon tea. — Cold meat
English Spoken
Man Spricht Deutsch

AVIS
AUX ÉDUCATEURS DE VERS A SOIE

La Maison Barbet et Cie dont le siège social est aux Arcs (Var), vient de créer une succursale à Francardo, afin de faciliter l'industrie coconnière de la Corse. Aussi tous les éducateurs trouveront à la succursale la graine dont ils peuvent avoir besoin.

La graine est offerte gratuitement aux éducateurs qui s'engageront à vendre leurs cocons à MM. Barbet et Cie. Ces cocons seront achetés à Francardo aux prix courants du grainage et de filature. Si pour des raisons quelconques les éducateurs préféraient vendre ailleurs leurs cocons, ils auront alors à payer la graine à raison de sept francs les trente grammes.

Pour renseignements complémentaires, s'adresser à Francardo aux bureaux de « Vue à Soie. »

Pharmacie Centrale

Produits chimiques et pharmaceutiques des premières maisons de Paris, livrés seulement après examen et garantis absolument purs. Spécialités françaises et étrangères. Analyses médicales et industrielles.

Emulsions d'huile de foie de morue aux hypophosphites. Eminemment reconstituantes ces émulsions, grâce à leur goût agréable, sont acceptées par les estomacs les plus délicats.

M. Luigi, pharmacien de 1re classe, place Saint-Nicolas, Bastia.

LIBRAIRIE — IMPRIMERIE — STÉRÉOTYPIE — PAPETERIE

BASTIA, *Boulevard du Palais* **OLLAGNIER** *Rue des Jardins*, BASTIA

Trente-Deuxième Année **Le Petit Bastiais** *Journal Quotidien*

CARTES DE VISITE en tous genres. — Exécution irréprochable.

Ces globes sont adoptés dans toutes les Ecoles de Paris

LES CADEAUX LES PLUS APPRÉCIÉS

PORTE-PLUMES A RÉSERVOIR ANGLAIS

Fabrication extra soignée

Le plus parfait inventé jusqu'ici

ENCRIERS COLOMBANI à fermeture automatique élastique

Ces globes sont adoptés dans toutes les Ecoles de Paris

GRAND CHOIX DE CARTES POSTALES ET D'IMAGES POUR LES SOUHAITS DE BONNE ANNÉE

Albums — Portefeuilles — Porte-cartes — Porte-monnaie — Sacs de Dames — Porcelaine de Saxe — Boîtes de couleurs — Agendas de bureau

Almanachs Hachette, Nodot, Drapeau, etc. — Figaro illustré — Selecta.

GRANDE TEINTURERIE-BLANCHISSERIE

DE LA MÉDITERRANÉE

MAISON FONDÉE EN 1871 — MAISON FONDÉE EN 1871

H. Fraissinet & Cie

Société en Commandite par Actions - Capital: 500.000 Francs

Siège Social, Usines & Bureaux

MARSEILLE - Chemin de Saint-Jean-du-Désert - MARSEILLE

La Maison a l'honneur d'informer le Public Bastiais qu'elle vient de créer, à Bastia, un dépôt-succursale qui s'occupera de recevoir les effets confiés par les clients, de les expédier à l'usine et de les rendre francs à domicile, dans un délai de huit jours.

Notre Usine, qui occupe environ 200 personnes, placées sous notre surveillance, nous permet, par son installation toute moderne, d'exécuter les travaux les plus minutieux. L'importance qu'a prise notre Maison, n'est dûe qu'à la bonne et prompte exécution apportée dans les travaux qui nous sont confiés.

Nous faisons la teinture, le nettoyage et l'apprêt de tout ce qui concerne le vêtement et l'ameublement, par des procédés spéciaux qui nous sont exclusifs.

TEINTURES EN TOUTES TEINTES

Nettoyage de Vêtements pour Dames, Civils & Militaires

Aucun vêtement ne sera ni déteint, ni déformé, et sera livré avec un fini irréprochable et à des prix défiant toute concurrence.

Des Catalogues illustrés sont à la disposition des Clients au Dépôt :

Chez M. SAUVEUR AYMO, Tissus

BASTIA — 17, BOULEVARD PAOLI 17, — BASTIA

Librairie Ollagnier

PUBLICATIONS JULES ROUFF & Cie, 14, Rue de la Grange-Batelière, PARIS

Histoire Socialiste

Publiée sous la direction de

JEAN JAURÈS

Nombreuses Illustrations d'après les documents de l'époque

VIENT DE PARAITRE :

LA RÉPUBLIQUE DE 1848

par GEORGES RENARD — Prix : 5 francs

Préface de A. MILLERAND

PUBLICATIONS JULES ROUFF & Cie, PARIS et chez tous les Libraires

ABSINTHE

Edouard Pernod

La meilleure de toutes

Maison à Couvet (Suisse) et Pontarlier (Doubs)

FONDÉE EN 1827

Consommateurs ! Demandez donc partout

Un « Edouard Pernod »

Dépôt pour toute la Corse :

L.-N. MATTEI et Cie Bastia, Ajaccio, Corte

Cordonnerie Modèle

Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia

EUGÈNE PERICCHI, propriétaire

Automne-Hiver 1906-1907

Chaussures en tous genres

pour Dames, Hommes, Fillettes et Enfants

Grand choix de chaussures fourrées de tous modèles

Assortiment complet de pantoufles

Prix très réduits

Rayon spécial de chaussures de luxe en chevreau glacé, Box-calf et mégis fabriquées exclusivement pour la maison et qui seront vendues à des prix de bon marché inconnus jusqu'à ce jour.

M. Eugène PERICCHI a l'honneur de prier sa nombreuse clientèle et le public en général de s'assurer par une visite à son magasin du soigné de tous ses articles et de la modicité des prix exigés.

La Maison se charge des réparations

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER

Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Aciers artificiels

TUYAUX EN FONTE, EN GRÈS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Gardo, 1.

LE

Salon de la Mode

TOUS LES SAMEDIS

Le plus élégant et le plus pratique des Journaux de Modes

PREMIÈRE ÉDITION

sous couverture rubis

Un An..... 5 fr. — Six Mois. 2 fr. 50

Le N° : 25 centimes

SECONDE ÉDITION

sous fil gaufré vieil or

Un An..... 10 fr. — Six Mois. 5 fr. 50

Le N° : 50 centimes

SPÉCIMENS GRATIS

Adresser la demander à H. Henry PETIT, Editeur

5, rue des Petits-Pères, PARIS

Installation à Gaz

Jean Cini, ex-ouvrier du Gaz

Bastia, 13, Boulevard Paoli, 13, Bastia

Vente de becs, verres et manchons

Appareils sur commande

Abonnement pour l'entretien de l'éclairage : — Travail soigné et garanti

Le Directeur-Gérant,

J.-B. OLLAGNIER.

Bastia, Imprimerie Ollagnier.

ANCIEN CABINET PRADIÈRE

PIERRE SABATÉ

Chirurgien-Dentiste du Lycée

SUCCESSEUR

DENTS & DENTIERS

(Système perfectionné)

OBTURATION

& EXTRACTION DES DENTS sans douleur

Bd Paoli, 18, au 1er

Maison Benedetti

N.-B. SABATÉ a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, d'avoir à sa maison un grand service chirurgical-dentaire, ainsi que tout le matériel pour la fabrication de dents artificielles.

CHOCOLAT MENIER

TRENTE-DEUXIEME ANNÉE N° 9 — MERCREDI 9 JANVIER 1907

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia

J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les abonnements sont payables d'avance et reçus aux Bureaux du Journal.

Prix divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	3 mois	6 mois	1 an
Corse	2.50	5.00	10.00
Autres Départ.	3.00	6.00	12.00

UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Séverin.

Soleil : (heure nationale)

Lever, 7 h. 1 m. — Coucher, 3 h. 57 s.

Dernier quart., le 7 — Nouv. Lune, le 13.

Fête de Demain : Saint Julien.

8 JANVIER

PAUL SAIN

Sous la signature de M. Ponvosin, nous lisons dans le *Journal des Artistes* un magistral éloge de l'Exposition artistique de la rue Boursault, qui a été pour notre excellent ami Paul Sain, un long et délicat triomphe, suivant l'heureuse expression de M. Ernest La Jeunesse.

Lorsque nous soutenions que ses vues et ses paysages de Corse constituaient pour l'Ile de Beauté la plus vivante et la plus utile des réclames, nous n'avons jamais cru lui adresser un banal compliment de commande. L'article de M. Ponvosin en est la meilleure comme la plus solide des preuves.

Chaque année, à pareille époque, M. Sain vient renouveler sa provision de brillantes couleurs qui lui fournissent une ample et inépuisable moisson de lauriers.

Au peintre bien parisien qui, sous son pinceau habile, présente la Corse avec sa resplendissante auréole de lumière, nous sommes heureux d'adresser, une fois de plus, nos sincères et affectueux souhaits de bienvenue parmi nous.

J. A.

Dans l'atelier de Paul Sain

L'amateur qui, par ce temps obscur, grisâtre, humide, j'oserai même risquer l'épithète de *gremouilleux*, voudra voir à la lumière des routes sèches, poudrées à soleil et non à frimas n'a qu'à visiter l'atelier de Paul Sain, 65, rue Boursault. C'est bien là une des magies de la peinture que de nous donner des sensations de ciel et d'atmosphère colorée et de fixer pour longtemps les visions fugitives de notre oeil chiroi. L'artiste a montré dans le cadre intime de son of *home* les vibrants tableaux qu'il a rapportés de Corse et d'Algérie qui lui donnent encore une fois le droit de guère parmi nos orientalistes les plus captivants. A voir ces toiles harmonieuses placées sur les murs et sur les chevalets, on devine le goût du peintre et son amour très méridional pour les sujets dans lesquels il a mis tout son talent et tous ses yeux.

On sent, quand on examine ces oeuvres pleines de clarté, que Paul Sain a trouvé dans *Bastia*, dans le *Cap Corse*, dans les plaines attenantes et dans les montagnes voisines ou lointaines, comme une seconde patrie. Je ne parle point de l'immense saphir, profond et varié, qui à cette lie fait comme une ceinture de joaillerie et dont la tache d'un bleu doux ou d'un indigo violent a fait plus d'une fois les délices de notre paysagiste.

Admirez le donjon du vieux fort de Bastia, aux tons hardis et justes, et ce troupeau qui, près du lac des anguilles, (*Diyaglia*) se promène dans un air tiède certainement pendant qu'au loin nous apercevons de la neige sur les hautes cimes ! Et c'est là une savoureuse antithèse. Le même étang scintille autre part, avec des roseaux sur le premier plan et un chasseur sur le second. Le terrain est solide : on peut y marcher ; l'eau a de la transparence avec de la pénétration : on s'y pourrait baigner. Quel charme en toutes ces choses, oui, quel charme où j'ai mille raisons de me complaire ! N'ai-je pas, sur place, contemplé plusieurs fois ces merveilles sans me lasser ? J'ai foulé de mes pieds voyageurs le *chemin de Saint Antoine* et la *vallée du Fango* ; j'ai frôlé ce cam de reposar et cette niche où sourit une Vierge ; j'ai parcouru, rêvant, cette route complantée d'oliviers dont les fûts coupent vigoureusement l'azur de la Méditerranée. Je crois y être ; que dis je ? j'y suis et je compare, et c'est pourquoi je me permets de juger cette exposition autrement qu'un Montmartrois qui n'a jamais déserté sa butte.

Merci donc à ce fidèle évocateur qui même m'a révélé des beautés printanières toutes nouvelles pour moi : car ces cyprès je ne vis là-bas des amandiers roses ou blancs chargés de fleurs, comme ils le font dès les premiers mois de l'année sur le littoral. Plus tard, je l'espère, si les dieux me sont propices, je verrai sur la route tant prosaïque d'Erbalunga, des éclats de rêve insoupçonnés sous notre nébuleux climat. Or, mon plaisir sera complet — croyez moi — (et le vôtre donc, ô lecteur), si, d'aventure, nous y rencontrions Paul Sain, la palette au pouce, en train de dérober encore à ce pittoresque terroir un chef-d'oeuvre destiné à enrichir le capitale.

Par quoi terminer un éloge qui déjà fut si magnifique sous la plume d'Emmanuel Arène ? Le peintre de la Corse a su rendre l'Algérie avec une égale maestria : on comprendra pourquoi, sans que j'y apptie. Serai-je indiscret en ajoutant que ce bel artisan de la couleur et du dessin à qui un brevet de grand paysagiste a été décerné par le public, fait des portraits, avec un brio et une ressemblance, à rendre jaloux les spécialistes en ce genre ? Après avoir dégusté les mares aux nymphes si chères à *Tanzi* et à *Buzo*, le Rhône en Avignon, quelques verdures septentrionales, et maints aspects du pays du soleil, une délicieuse femme aux yeux bleus, modelée dans une pâte vivante, a ravi mes regards, et j'ai cru que c'était un *Ricard* qui m'apparaissait, sorti de son cadre d'or.

E. PONVOSIN.

Les ventes au déballage

LOI sur les ventes au déballage complétant la loi du 25 juin 1841.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté la loi dont la teneur suit :

Art. 1er. — **Les ventes de marchandises neuves, non comprises dans les prohibitions de la loi du 25 juin 1841, sur les ventes aux enchères, ne pourront être faites sous la forme de soldes, liquidations, ventes forcées ou déballages, sans une autorisation spéciale du maire de la ville où la vente doit avoir lieu.**

Pour obtenir cette autorisation, le demandeur sera tenu de fournir un inventaire détaillé des marchandises à liquider, en indiquant leur importance en numéraire, et le délai nécessaire pour leur écoulement.

Il pourra être tenu de justifier de la provenance des marchandises par la production de ses livres et de ses factures.

Pendant la durée de la liquidation, il lui sera interdit de recevoir d'autres marchandises que celles figurant à l'inventaire pour lequel l'autorisation aura été accordée.

Art. 2. — Toute contravention aux dispositions ci dessus sera punie de la confiscation des marchandises mises en vente, et en outre d'une amende de 50 francs à 2 000 francs, sans préjudice des dommages-intérêts s'il y a lieu.

Art. 3. — Pour le délit prévu par la présente loi, et pour celui établi par la loi du 25 juin 1841, la tentative sera punie comme le délit consommé.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 30 décembre 1906.

PRONOSTICS POUR 1907

Mme de Thèbes a donné ses prédictions pour l'année qui a commencé. Croyante et incroyante du tarot qui voulu lire ces prévisions, les uns par préoccupation d'un avenir chargé de nuages, les autres par simple curiosité d'un jeu de cartes qui annonce la veine ou la déveine.

Allons-nous tirer neuf ou une bûche ?

Pour intéresser nos lectrices nous avons continué ce petit jeu et nous avons consulté une voyante et une habile cartomancienne qui sait les rites du tarot. Simple passe-temps.

*

Chez la voyante.

Tout en haut de la rue de Clichy, au quatrième étage d'une vieille maison, nous demandons Mme Gratian-Cheval.

— C'est moi, monsieur, mais c'est ma fille qui est voyante.

Nous voyons arriver une jeune fille qui semble une physionomie échappée d'un tableau de Botticelli. Simple et naturelle, avec un air candide, très intelligente et certainement convaincue, elle consent à interroger l'invisible en faveur du « Gaulois » qui est « un bon journal. »

Elle s'asseoit, met la tête entre ses mains, et tandis que sa mère se tient à l'écart, elle se recueille, prie, et relève la tête, les yeux fermés, le geste accompagnant la parole.

— Le ministère actuel tombera dans trois mois environ. J'en vois deux autres tomber après lui dans l'année.

« Il y aura encore de l'agitation et des « bousculades » à propos de la question religieuse.

— Fermera t on les églises ? demandons nous.

— Quelques églises seulement, plutôt en province et dans les campagnes On essaiera de désaffecter le Sacré-Cœur de Montmartre, mais on n'y réussira pas.

» Bientôt, cependant, la paix religieuse renaîtra.

» La loi actuelle ne sera pas plus acceptée à Rome que le précédent te, mais le Pape prononcera une parole qui fera réfléchir ; il suggérera une idée qui fera son chemin et qui sera acceptée, en principe, par le ministère qui succédera à celui-ci. Il y aura là un homme politique de grande valeur. Dieu lui inspirera l'esprit de conciliation. On commencera à comprendre parmi les ennemis de la religion qu'au peuple ne peut vivre heureux que par la franchise et qu'un peyo est un tout, comme on édifice, dont on ne peut démolir une partie sans ébranler tout le reste.

» On le comprendra d'autant mieux que les affaires se ressentiront de cette crise. Il y aura des ruines et les valeurs fléchiront de façon inquiétante.

— Fera-t-on une nouvelle loi ?

— Oui ; on ne voudra pas s'entendre avec Rome, mais cette loi acceptera comme thèse générale, la solution suggérée par le Pape.

» Et, voyez comme tout se tient, du coup, la révolution sociale qui nous menace sera retardée et l'on pourra jouir d'une tranquillité si désirée.

» Le clergé aura ce qu'il lui faut.

— Et ce tout ?

Je vois la mort d'un personnage, un crime politique. Ce ne sera pas le président Fallières, il vivra deux ans accablé par-faite.

— Et à l'extérieur ?

— La paix, malgré bien des intrigues contre nous, ne sera pas troublée parce que le Pape les repoussera. La Christ protège la France.

» Au Maroc nous organiserons une police et enrôlerons nous-mêmes des émissaires parmi les Marocains fanatisés, qui changeront les idées et, peu à peu, les mœurs. L'Angleterre s'en mêlera, peut-être un peu trop.

» L'allemagne va souffrir du socialisme, qui devient conspirateur. L'Empereur sera malade.

* Feuilleton du Petit Bastiais

La Matelassière

PAR

Odysse BARROT

DEUXIÈME PARTIE

Vingt ans avant

— On est le logement de Mme veuve Léger ?

— Ma'me veuve Léger ? Hé ben, c'est moi, parbleu ! répondit en riant la nouvelle concierge.

— Ah ! ... J'ai pour vous une lettre chargée...

Et ouvrant son petit carnet spécial...

— Tenez !... Mettez votre signature là-dessus. A cet endroit-là.

Fort étonnée, presque ahurie, Mme Léger, qui n'attendait aucun envoi de ce genre, posa ses lunettes sur son nez crochu, et d'une main mal assurée, que l'émotion bien plus que l'âge faisait trembler, elle traça péniblement, d'une manière presque illisible, les cinq lettres de son nom, précédées du mot « veuves, et la facteur lui remit le pli.

— Qué que c'est que ça ? marmotta-t-elle dès que l'homme au képi galonné de rouge fut parti, et tout en ouvrant l'enveloppe avec la lame d'un couteau.

Sa stupéfaction redoublé quand, ayant retiré cinq billets de mille francs, elle ne trouva pour toute lettre d'envoi qu'un court billet anonyme d'une écriture à elle inconnue, et ainsi conçu : « Patience !... Vous ne recevrez !... Quand ?... Je l'ignore. »

De qui lui venait cet argent ?... Etait-ce une restitution ? Comme elle avait connu des temps meilleurs, que défunt son mari, ancien marchand de meubles, avait été ruiné par les agissements d'un homme d'affaires véreux, celui-ci avait-il eu des remords ?

Fouillant dans ses paperasses, elle finit par déterrer des lettres de cet individu ; mais en les comparant à l'énigmatique billet elle constata sans peine qu'il n'y avait aucune espèce de ressemblance...

Qu'est-ce que tout cela signifiait ?

Puis une idée subite lui traversa l'esprit... Elle porta la main à son front, se précipita sur l'enveloppe qu'elle n'avait même pas regardée, s'étant beaucoup moins préoccupée du contenant que du contenu... Elle pâlit, trembla...

La souscription portait très lisiblement : *Madame veuve Léger* et non *Léger* ! C'était pour la cardeuse de matelas !

Cette quasi-homonymie et la nuance imperceptible de prononciation qui existe entre l'é et l'è expliquaient à la fois son erreur et celle du facteur. La brocanteuse et la matelassière n'ayant l'une et l'autre que de bien rares correspondances, jamais aucune confusion n'avait eu lieu de se produire.

La conscience intérimaire se laissa tomber sur le vieux fauteuil en moleskine usée de feu M. Léger :

— Cinq mille francs !... Et c'était pas pour moi ! s'écria-t-elle avec accablement.

Après avoir serré dans un tiroir les précieux papiers, la veuve Léger, accoudée sur son petit bureau, se mit à réfléchir, à délibérer avec elle-même.

— Que faire ?

La pensée ne lui vint pas une minute de courir, soit chez sa locataire, soit au bureau de poste, pour réparer un malentendu involontaire et restituer une somme qui ne lui était pas destinée.

Sa cupidité native, son avarice sordide, jointes à sa double industrie de brocanteuse et de prêteuse sur gages à la petite semaine, ne la prédisposaient guère à un mouvement spontané de délicatesse.

Elle n'examinait que les risques à courir et la possibilité de s'approprier sans danger les cinq mille francs qui lui tombaient du ciel.

Y avait-il des chances pour que la fraude ne fût point immédiatement découverte ? C'était là pour elle la question principale.

La destinataire attendait-elle cet envoi ? En avait-elle été avisée ? Irait-elle réclamer à la poste ? La teneur bizarre du billet semblait la rassurer à cet égard...

D'où pouvait venir à la cardeuse cette bonne fortune ? Il y avait là-dessous des mêmées d'une nature ocabrense ; quelque mystère, quelque crime peut-être ?

Cette soi-disant parente qu'on avait à peine entrevue quinze mois auparavant; cette enfant que la brave femme faisait passer pour sa petite-fille ; la réserve suspecte qu'elle gardait depuis ce temps-là avec les voisines : tout cela paraissait louche et donnait beaucoup à penser... Et puis, on n'envoie pas 5,000 francs pour payer des mois de nourrice et on ne se cache pas on expédiant une pareille somme !

Il y avait à découvrir un secret important, intéressant des *gens de la haute*, secret dont la possession, le cas échéant, pourrait rapporter gros ! Habon de plus pour garder le silence.

Pourquoi ne profiterait-elle pas bonnement du hasard qui la favorisait ? Elle ne voulait rien, en somme. Elle avait été de bonne foi... Léger... Léger !... Toute autre s'y serait trompée comme elle...

Tout bien pesé, elle résolut d'attendre quelques jours, de voir venir les événements. Au pis aller, et s'il survenait quelque anicroche, elle en serait quitte pour rendre l'argent, en jurant ses grands dieux qu'elle n'avait pas regardé l'adresse, et qu'elle avait cru naïvement à une restitution du débiteur de son pauvre défunt, de ce gueux d'agent d'affaires qui les avait ruinés et mis sur la paille !

X

PRISE DANS L'ENGRENAGE

Une semaine avait passé sans apporter aucun changement à la situation si aucune réclamation de la poste ou de la cardeuse. Celle-ci, dont sa quasi-homonyme scrutait sans cesse la physionomie et étudiait les allures, restait aussi silencieuse, aussi calme, aussi impénétrable que d'ordinaire ; elle n'était pas venue une seule fois demander s'il y avait une lettre pour elle, et ne semblait nullement guetter l'arrivée du facteur. Donc elle n'attendait rien, ne se doutait de rien.

— Allons ! les billets de banque sont bien à moi ! se dit l'usurière habituelle des pauvres gens de Montmartre. J'étais bien bête de me tracasser ! Ma foi ! ce qui tombe dans le fossé est pour le soldat, comme dit le proverbe !

Cependant sa quiétude n'était que relative... Le moment approchait où son intérim allait cesser, où elle devrait céder à une nouvelle titulaire le cordon et le balai. Quels incidents pourraient surgir si, un peu plus tard, quelque lettre venant des pays étrangers, et qui, cette fois, serait remise à sa véritable destinataire, révélait à celle-ci qu'un précédent envoi avait été interrompu !

Elle eut un moment l'intention de déménager, d'aller s'installer, sous un nom d'emprunt, à l'autre bout de Paris ou dans la banlieue. Mais outre qu'elle perdrait sa clientèle montmartroise, la policière saurait-elle pas la retrouver au besoin ? Non. Il était plus sûr de payer d'audace, de n'en rapporter à ce qu'elle appelait la tranquillité de sa conscience...

(*A suivre*).

» Le Sultan mourra cette année, et je vois les puissances intervenir pour empêcher une guerre entre la Turquie et l'un de ses voisins.

» En Russie, la nouvelle Douma sera dissoute et il y aura de nouveaux troubles et de nouveaux crimes. Pourtant, je ne sais pas la date, un nouveau régime viendra, avec un Empereur et une Constitution.

» Je vois deux nouveaux attentats contre le jeune Roi d'Espagne, qui en sera quitte légèrement. Ce sera plus tard un grand roi, un roi réformateur. Il aura deux enfants, un prince et une princesse.

» L'Angleterre va être sujette à des troubles dont elle et le monde entier souffriront. Le duc aussi l'épuisera avant de la guerre à la croix ; mais la paix reviendra. »

Nous avons remercié Mlle Gautier-Clerval, qui a ouvert les yeux sans le secours de personne et qui n'avait nullement été calomniée.

Chez la cartomancienne.

Mme Noël a est une de nos plus habiles cartomancienne. Elle nous avait promis de faire l'horoscope de l'année, et quand nous sommes allé lui demander le résultat de sa consultation, elle nous a dit qu'elle avait interrogé le tarot à minuit, à la lueur d'un bol de punch, avec une glace dans laquelle se réfléchissent les tarots en triangle. C'est le rite essentiel, paraît-il.

Voici son horoscope :

« Dans le monde entier, il y aura un mouvement d'indignation contre la politique antireligieuse du gouvernement français et le Pape recevra tant d'argent pour venir au secours du clergé français qu'on n'aura jamais vu un tel courant de générosité.

» Un pays lointain et très riche contribuera plus que tout autre à la constitution de ce patrimoine.

— Quel en sera le résultat en France ?

— Je vois un homme politique très en vue en devenir fou. Il ressemble un peu à Rigo. Il a pris par ses petits airs de violon, par ses talents, mais il sera vaincu ; les catholiques auront la victoire en cette année 1907.

» Pour le reste, je vois plus que de craintes et de façon plus retentissante des crimes passionnels. L'année est régie par le signe de Vénus.

» En dehors des luttes politiques très orageuses, il y aura de grands scandales.

» Un grand désastre financier viendra troubler les affaires et causer de grandes ruines, vers la fin de l'automne.

» L'année est très favorable aux chercheurs d'or.

— Et à l'extérieur.

— Nous aurons la paix. J'ai vu le décès d'un grand souverain européen qui régnait depuis longtemps et qui a eu une vie malheureuse.

» Dans deux ménages royaux, peut-être celui d'Espagne, j'ai vu la naissance d'enfants mâles.

* * *

Nous pourrions donner encore les avis d'un certain nombre de devins des deux sexes, mais nous avons pensé que ces deux consultations suffiraient à la curiosité de nos lecteurs, les autres concordant dans les grandes lignes avec celles-ci et ne donnant pas plus qu'elles une certitude quelconque.

Le rôle de prophète n'est d'ailleurs pas des plus difficiles, et chacun pourrait facilement faire quelques prédictions dans le genre de celles-ci :

» Il y aura encore de troubles et des collisions.

» M. Fallières fera une bonne rentrée au Loupillon et jouira d'une excellente santé, donnant peu de chiens affolés.

» Un grand personnage mourra.

» M. Capus fera une pièce qui aura un grand succès. M. Antoine aura belle comble à l'Odéon.

» En Allemagne, l'Empereur prononcera des paroles qui auront un grand retentissement et qui n'auront pas de suites.

» En mars prochain naîtra un homme qui jouera plus tard un grand rôle. »

Cette dernière prédiction est absolument fantaisiste, mais qui pourra nous contredire ?

TOUT-PARIS.

(*Le Gaulois*).

Ce que disent les Journaux

L'Action

Sur le cambriolage du ministère des finances et du Sénat :

« M. Cail aux a donné un absolument raison de défendre les décisions de la Chambre devant la Commission du Sénat et il voit que pères conscrits ont senti le ridicule leur monter au nez devant la fermeté du ministre. Il suffit de leur respect pour que cette moutarde là n'ait pas un goût par trop nauséabond. En réalité tout cela s'arrangera et le Sénat ne voit rien perdre son autorité ni son crédit auprès du suffrage universel, il ne suffit pas d'être sénatorial, il faut encore être démocrate. Si nos sénateurs ne savaient pas le comprendre, je ne désespérais pas cher de leurs restes vaguères ».

L'Eclair

De M. Judet, sur le budget :

« Quoi qu'en dise M. Caillaux, son budget est le sien, puisque personne ne l'obligeait à en prendre le poids à son compte, et il se résume en quelques superchéries dont ses bonnes n'atténuent pas l'énormité. Il se présente avec 46 millions d'impôts nouveaux. 61 millions d'emprunt sous forme d'obligations, une sommation de 125 millions de dépenses militaires attribuées par effet rétroactif au budget de 1906 et une majoration de recettes qui réduisent artificiellement les décomptes pour revenir en crédits supplémentaires. Toute la fantasmagorie dont abuse le ministre n'a pas trompé les sénateurs. M. Caillaux s'appelle bien Caillaux-défaut, et il gardera son nom. M. Clemenceau n'aperçoit sans doute qu'il a eu tort de prendre un prestidigitateur pour rectifier son budget ; on est parfois avec les pires folies, mais on meurt toujours par les mauvaises finances. »

L'Aurore

Sur le célébration en Allemagne de l'anniversaire de Sedan :

« La décision que vient de prendre l'administration berlinoise de l'instruction publique nous attriste d'autant plus qu'il nous avait semblé qu'en ces derniers temps, à la suite d'incidents récents de la politique internationale, on en avait assez en Allemagne des manifestations pompeuses, trop souvent répétées, du chauvinisme. Nous sommes bien forcés d'avouer qu'en haut lieu du moins ce chauvinisme règne encore en maître. C'est tant pis et tous les amis de la paix en seront douloureusement affligés ».

La Libre Parole

De M. Drumont, sur la réforme de la magistrature :

« C'est pourtant cette magistrature là qui a avili et dégradé la justice, c'est avec cette magistrature qu'on a réussi non pas à innocenter mais à réhabiliter juridiquement Dreyfus, c'est par ces juges recrutés au sein des Loges, commandés et surveillés par les Loges, qu'on a prostitué la fonction auguste du juge, qu'on a fait de la magistrature jadis honorée et respectée une pourriture sociale. Nous ne sommes pas assez naïfs pour croire que M. Magnaud, le « bon juge », qui est avant tout le bon maçon, venait mal de mort à cette magistrature dont il est lui-même l'émanation et l'on des spécimens les plus parfaits ».

Le Rappel

De M. Maujan, sur l'impôt sur le revenu :

« La formule que nous défendons nous permettra d'appliquer ces principes en dégrevant le travail sous toutes ses formes et en demandant à la richesse de contribuer à l'impôt en raison même de ses facultés ; mais on doit le dire bien haut pour éviter tout malentendu et toute déception, cette réforme fiscale, qui fixera la répartition plus juste des charges publiques, ne saurait donner les ressources indispensables à la réalisation des grandes questions sociales comme celle de la retraite aux travailleurs ».

M. Maujan nous présent qu'on augmentera les impôts et que les ouvriers atteindront leur retraite, MM. les députés ayant, aux frais des contribuables, assuré la leur.

L'Autorité

De M. de Cassagnac sur l'incident du Moulin-Rouge :

« Croyez-vous qu'il soit moins offieux de voir un Nouilles mentir à ses origines, à ses goûts personnels, voire même à ses électeurs en s'affublant d'oripeaux socialistes, un Tarente jeter son nom en nature à la rouerie radicale que de voir une petite fille de reine, une arrière-petite-fille d'impératrice danser la petite tonkinoise sur une scène publique.

» La République n'a pu que blesser la société française par le couperet de la guillotine, elle la tuera par la honte ».

Le Figaro

Les sifflets et les huées qui ne sont fait entendre au Moulin-Rouge constituent un rappel très opportun aux règles élémentaires de la décence et du bon goût : les personnes visées par ces protestations comprendront sans doute et en tout cas l'incident aura été salutaire. Il aura soulagé la conscience de beaucoup de braves gens et il aura en outre averti les détenteurs trop pressés des mœurs françaises que nous n'étions pas encore tout à fait mûrs pour ces spectacles de décadence.

M. le Consul Cavallace

La « Dépêche Marocaine » publie l'entrefilet ci-après que nous sommes heureux de reproduire :

« Nous apprenons avec plaisir que le Comité central de l'Alliance Française à Paris vient de décerner une médaille d'argent grand module à M. Cavallace, consul de France à Carfax, en remerciement des nombreux services qu'il rendit à la Société au cours des huit années pendant lesquelles il remplit avec un zèle infatigable les fonctions de secrétaire de l'œuvre, malgré les multiples charges que lui imposait la gérance du consulat de Tanger. »

Au « Journal Officiel »

Justice militaire

Sont inscrits sur le tableau d'avancement de 1907 : pour le grade d'officier d'administration principal, M. l'officier d'administration de 1re classe Vallecalle, à Paris ; — pour le grade d'officier d'administration de 2e classe, MM. Marchetti, adjudant commis greffier à Lyon, et Pasqualini, adjudant greffier à Toulon.

Ministère de la Marine

M. le capitaine de vaisseau Morazzani a été nommé au commandement du croiseur cuirassé *Guyscion*.

M. Istria Paul, second maître fourrier des équipages de la flotte, est nommé à l'emploi de commis de 4e classe dans le personnel des comptables des matières, à Guérigny.

M. Antonil, commis des services du commissariat à Lorient, passe à Toulon.

M. le chef armurier Lanfranchi Joseph-Félix est inscrit sur le tableau de concours pour la médaille militaire.

Postes et Télégraphes

M. Agostini a été nommé surnuméraire des postes et télégraphes à la recette principale de Nice.

Enregistrement

M. Félix Pontana, receveur de l'enregistrement et des domaines à Périgueux, est nommé rédacteur à la direction de Paris.

Les Décorés

M. Pinelli

M. Pinelli, sous-ingénieur des ponts et chaussées de 2e classe, à Ajaccio, quarante ans de services, chef du bureau de l'ingénieur en chef de la Corse, a pris part, théoriquement ou pratiquement, à tous les travaux qui ont eu lieu dans ce département. Appartient, d'ailleurs, à une famille qui est, pour ainsi dire, du « bâtiment », car son père était un fonctionnaire des travaux publics, et son frère, ingénieur distingué, est lui aussi attaché au département de la Corse, où ses capacités sont infiniment appréciées.

Le nouveau légionnaire est membre du Conseil général, et la confiance et l'estime de ses collègues l'ont successivement élevé à la vice-présidence de cette assemblée et à la présidence de la commission départementale.

JEAN-LOUIS.

(*Le Figaro*).

Bulletin Financier

Paris, 8 janvier 1907.

Sauf sur le Rio en réaction assez sensible le marché est très satisfaisant. Notre Rente se retrouve ferme à 95.82. Fonds Etrangers presque tous en avance. Le Russe 1906 fait 89.20. Nos Sociétés de de Crédit sont en excellente tendance : Crédit Foncier 680, coupon de 15 frs détaché hier ; Crédit Lyonnais 1.272 ; Comptoir d'Escompte 697 ; Société Générale 661.

En Banque, signalons le nouveau progrès du Laurium Grec à 109 50. Les obligations 5 0/0 or de la Cie concessionnaire des Docks et du Port du Bahia, introduites hier à 485, sont demandées à 488.

Nous avons annoncé la mise en souscription de 5.437 actions de 100 frs de la Cie Française d'Entrepôts Communaux aux guinées de la Société Générale Française Industrielle 33, boulevard Haussmann : c'est la Cie n'aura pas de période improductive car elle a reçu déjà les propositions de plusieurs communes et possède l'usine en pleine marche de Guignicourt.

Plus on se rapproche de la date d'introduction des actions Zinc de Teruel sur le marché en banque, fixée au 15 janvier, plus les ordres d'achat se présentent nombreux sur le marché libre, cette affaire paraissant devoir produire un jour des bénéfices importants ; ces titres sont demandés, sur le marché libre, aux environs de 134.

Le prix des obligations de la Cie des chemins de fer de Paris-Lyon Méditerranée, en cours d'émission, est ainsi fixé jusqu'à nouvel avis : Obligations 3 0/0, janvier-juillet, 445 fr. coupon détaché ; Obligations 2 1/2 0/0, mai-novembre, 415 frs.

Petite Gazette

Variations atmosphériques du 8 janvier

Thermomètre — 7 heures du matin : 6 5 à midi + 9 6 à 6 heures du soir + 7 6
Maxima + 10 Minima + 4 .
Baromètre — 7 heures du matin, 774 mm à midi, 772 mm. 6 heures du soir, 773 mm.
Vent. — Ouest le matin, N. E.
Beau Pavé-vendôli, id.
Etat du ciel, couvert
Pluie tombée : 7 h. du matin : 0 mm.

* * *

Légion d'honneur

MM. les lieutenants de vaisseau Pô et Costa-Lumio sont inscrits sur le tableau de concours de 1907, pour le grade de chevalier de la Légion d'honneur.

* * *

Mauvais garnements

L'audace des malfaiteurs ne connaît plus de bornes.

Hier soir, à 8 heures, le jeune fils de M. Cinti, marbrier, boulevard de Cardo, s'aperçut que l'on venait de lui dérober son fonet. Ayant voulu le réclamer à l'auteur du vol — un apache en herbe — ce dernier, pour toute réponse lui administra quelques coups de poing.

Heureusement que le père Cinti, n'étant aperçu du manège put faire arrêter le jeune malandrin par l'agent Poggi de service dans les environs.

Ce mauvais garnement a été écroué au violon municipal.

* * *

Arrestation

Le Brigadier Bertrand et l'agent Gevi ont arrêté, hier matin, vers 11 heures, dans la rue de la Miséricorde, le nommé M. Antoine-Louis, récemment condamné pour outrage public à la pudeur, à 20 jours d'emprisonnement par le Tribunal correctionnel d'Ajaccio.

M. Antoine-Louis *a été écroué* à la maison d'arrêt.

* * *

Nos commissionnaires

L'agent Casazi ayant surpris, hier matin, à l'arrivée du courrier, le nommé P. Antoine-François, portefaix, au moment où il escaladait le bateau, sans être requis, lui a dressé procès-verbal.

* * *

Pour voir des prisonniers

Hier soir, vers 3 heures et demie, le nommé O. Joseph, 18 ans, ouvrier boulanger, sans travail, s'introduisait dans l'ancien hospice civil en compagnie de trois de ses camarades, en montait sur la terrasse du dit établissement qui surplombe la cour de la maison d'arrêt.

De là, les quatre jeunes gens purent causer avec des prisonniers qui se promenaient dans la cour et leur jeter du tabac.

A ce moment, le gardien de l'établissement, l'agent Torre était absent et sa femme était occupée aux soins du ménage. A son arrivée, il constata que la porte de la terrasse avait été complètement brisée par les quatre peu commodes visiteurs contre lesquels la police informe.

* * *

A vendre

A vendre pour cause de départ. Un salon Louis XV. Un piano et une armoire à glace.

S'adresser 31 Paoli, 30, au 4me.

* * *

Réouverture de classes

Mlle Paccou prévient les parents de ses élèves, que la réouverture de ses classes aura lieu le jeudi 3 janvier courant, dans son nouveau local, boulevard de Cardo, 7 au 1er.

Entrée des classes, côté du jardin.

DEMI-PENSIONNAT — EXTERNAT SURVEILLÉ — EXTERNAT.

* * *

Avis

Le Docteur J.-A. Luigi a l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'ouvrir son cabinet, 27 Place Saint-Nicolas, au 1er.

Consultations tous les jours de 2 à 4 heures.

* * *

A louer

Villa au bord de la mer.

S'adresser Villa Germania.

— Appartement à louer, boulevard Paoli, 25, maison Ferretti, au 4e. S'adresser au bureau du journal.

* * *

A vendre

M. Sabatié, docteur du Lycée, diplôme d'honneur, Exposition de Bastia, prévient sa nombreuse clientèle que son cabinet est ouvert tous les jours de 8 à 11 heures le matin, et de 2 à 4 heures le soir.

* * *

A vendre

Un buffet, prix très modéré, bonne occasion ; s'adresser à M. Berti, tapissier.

Etat-Civil

MARIAGES

Vatrel Jean-Baptiste, sergent à l'hôpital militaire, et Colombo Marie-Françoise, tailleuse.

NAISSANCES

Ambrosi Marie-Etiennette. — Qallini Pierre. — Benigni Raoul-Jean-François. — Libonati Pierre-Marie. — Lanzalavi-Fabrizi Marie-Louise-Anna.

DÉCÈS

Cotinchi Noël, 5 jours.
Brisset Xavier-Napoléon, commissaire principal de la marine en retraite, 70 ans.
Violanti Françoise, 32 mois.
Costa Marie-Antoinette, 4 ans.

Chez Soi et ses primes

« CHEZ SOI, » la plus importante des revues de famille, offre *gratuitement* comme prime à ses abonnés *trois ouvrages indispensables* et un billet de la *Loterie des Enfants Tuberculeux* (Tirage irrévocable 15 janvier prochain. — 1.000.000 de francs en 1.176 lots, dont un de 500.000 frs.) — Pour recevoir *gratuitement* ce billet de Loterie (La Fortune !) avec les trois ouvrages : 1. *Dictionnaire Encyclopédique Camille Flammarion* (1000 pages à 2 colonnes, 1000 gravures, cartes, etc.) ; 2. *La Cuisine de Victoire* (500 pages, 3000 recettes) ; 3. *Le Médecin à la Maison* (475 pages de remèdes pratiques), ou à la place de la *Cuisine*, le *Jardinier des Villes et des Campagnes*, il suffit de s'abonner, avant le 15 janvier, à la célèbre revue « CHEZ SOI. » (Abonnement : France, 1 an 6 fr. ; Etranger, 8 fr. 50. Envoyer mandats ou bons de poste à l'administrateur 16, rue des Fossés Saint Jacques, Paris. Joindre 0 fr. 85 pour recevoir *franco* par colis-postal les magnifiques primes. Indiquer la gare destinataire. Pour l'étranger, joindre 1 fr. 50).

DOMAINE DE CAMPOLORO
Cervione

J.-L. de Petricconi, propriétaire

Vins :

Gros : rouge, 12 degrés, 26 francs l'hectolitre, gare Bastia.
Détail : Rouge, 0,35 le litre.
Blanc Malvoisie, 0,40 le litre.
S'adresser 33, rue de l'Opéra, au premier.

VENTE
de Vignes américaines

Greffés soudés sur Rupestris Monticola et Riparia, des meilleures qualités du pays à 110 francs le mille.

Racinés soudés sur Rupestris Monticola et Riparia à 24 francs le mille.

S'adresser à M. Pierre-Ambroise Rutali, propriétaire, à Chiusello, près Borgo.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

BOURSE DE PARIS

	7 janv.	8 janv.
Rente 3 0/0 amort.	95 50	95 45
— 3 0/0 perpétuel	96,70	96 60

Fermé.

Postes et Télégraphes

Paris, 8 janvier.

L'*Officiel* publie la nomination de M. Giudicelli, commis des postes à Alger, comme commis à la direction d'Ajaccio.

RENDEMENT DES IMPOTS

Paris, 8 janvier.

L'administration des finances vient de publier le relevé des recettes effectuées pendant le mois de décembre 1906.

Le rendement des impots, revenus et monopoles s'élève pour le mois dernier à la somme de 262.815.500 francs

Ce chiffre représente, par rapport aux recouvrements du mois de décembre 1905, une moins-value de 4.997 600 francs, et il accuse, par rapport aux évaluations budgétaires, un excédent de 14.498 400 francs

Mérite Agricole

Paris, 8 janvier.

On annonce que la promotion dans l'ordre du Mérite Agricole paraîtra à l'*Officiel* du 15 au 20 janvier.

Conseil des Ministres

Paris 8 janvier.

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis, ce matin, à 9 heures, en conseil, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

La question Marocaine

M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, entretient longuement le Conseil des péripéties de la lutte qui se poursuit au Maroc entre Raisouli et les troupes chérifiennes. L'intervention des troupes européennes est absolument inutile dans la situation actuelle, qui, quoique nécessitant une attention constante, n'est nullement alarmante pour la sécurité et les intérêts des nationaux européens.

Le voyage de Bizerte

Le général Picquart, ministre de la Guerre, rend compte de son voyage d'études en Tunisie. Le ministre a déclaré avoir rapporté une très bonne impression de son inspection minutieuse.

L'Application de la loi de Séparation

M. Briand, ministre des Cultes, annonce que, conformément à la loi sur l'exercice du culte, tous les archevêchés, évêchés et séminaires, qui ont fait retour à l'Etat, seront affectés aux œuvres de l'enseignement secondaire et primaire, ou à la création de musées locaux.

La direction de l'Opéra

M. Briand, ministre de l'Instruction publique, entretient le Conseil de la question de l'Opéra, et annonce qu'il proposera définitivement, à la prochaine séance, le nom du nouveau directeur.

L'abrogation de la loi Falloux

M. Briand annonce ensuite qu'il déposera incessamment sur le bureau de la Chambre le projet d'abrogation de la loi Falloux.

La suppression du Baccalauréat. — La fréquentation scolaire.

M. Briand fait enfin connaître qu'il a activé l'étude du projet de suppression du baccalauréat, et qu'il déposerait le texte de loi sur le bureau de la Chambre, à une des prochaines séances. Il en sera de même du projet réglementant la fréquentation scolaire.

La Présidence de la Chambre

Paris, 8 janvier.

L'*Intransigeant* annonce, sous toutes réserves, que M. Maurice Bartoux, vice-président de la Chambre, songerait à être le concurrent de M. Brisson, pour la présidence de cette Assemblée.

L'APPLICATION de La Loi de Séparation

L'assemblée de l'Episcopat

Paris, 8 janvier.

Malgré les affirmations de certains journaux catholiques c'est, bien le 15 et non le 21 courant, que se réunira l'assemblée plénière des évêques de France, qui s'occupera de l'organisation générale du culte, du recrutement du clergé et de son entretien.

Décision de l'Evêque d'Amiens

Amiens, 8 janvier.

Pour punir les catholiques de la paroisse de Quend, d'avoir constitué une association cultuelle, Mgr d'Amiens a ordonné au curé de quitter sa paroisse, après lecture en chaire de la décision épiscopale.

AU MAROC

Le pillage de la maison de Raisouli

Tanger, 8 janvier.

Les soldats chérifiens, qui ont participé au pillage de la maison de Raisouli, vendent sur le marché de Tanger, quantité de provisions saisies dans la ville de Zinat et la demeure du célèbre brigand.

La répression de l'insurrection

Tanger, 8 janvier.

Pour châtier les populations qui ont fait cause commune avec Raisouli, le Mehalla de Si-Guebbas continue sa marche au delà de Zinat, en dévastant et brûlant toutes les habitations et récoltes qu'elles trouvent sur son passage.

Les indigènes sont arrêtés et soumis à de durs traitements.

L'influence de Raisouli

Londres, 8 janvier.

Le correspondant du « Times » à Tanger, télégraphie à son journal que l'influence de Raisouli n'a nullement été diminuée par son échec. Son prestige a, au contraire, augmenté, à la suite de sa fuite audacieuse dans la montagne. Les indigènes le croient maintenant imprenable et irrédactible.

Le danger du débarquement des troupes européennes

Londres, 8 janvier.

Le « Daily-Mail » publie une information de son correspondant de Tanger, prétendant que tout débarquement des troupes européennes, pour protéger les troupes du Sultan, serait gros de conséquences malheureuses. Ce serait le signal d'épouvantables massacres.

LE PARLEMENT
Chambre des Députés

Présidence de M. LOUIS PASSY, Doyen d'âge

A 2 heure s, M. Louis Passy, député conservateur de l'Eure et doyen d'âge, monte au fauteuil présidentiel et déclare la session ordinaire de 1907 ouverte, conformément à l'article 1er de la loi constitutionnelle du 16 juillet.

Il invite les six plus jeunes membres de l'Assemblée à venir l'assister en qualité de secrétaires provisoires.

Allocution du Président

Dans un discours très court, mais fort distingué, le doyen de la Chambre se borne à présenter ses vœux à ses collègues, et à les inviter à travailler sans relâche à la réalisation d'un idéal de justice et de liberté, qui doit être celui d'une bonne République.

De nombreuses questions sollicitent l'examen attentif du Parlement ; il en est qui, telles les retraites ouvrières, doivent être solutionnées au plus tôt, car elles apporteront quelques soulagements à ceux qui peinent, et qui ont droit à une petite aisance, si péniblement gagnée.

En terminant, M. Louis Passy, renouvelle ses vœux ardents pour que l'année 1907 compte parmi une des plus actives de la législature.

Les Bureaux

Il est ensuite procédé au tirage au sort des divers bureaux.

L'élection du Bureau

L'ordre du jour appelle l'élection du bureau définitif pour l'année parlementaire. Rompant avec la tradition, qui consistait pour la Basse-Assemblée, à procéder, dès sa première séance, à la constitution de son bureau, la Chambre décide d'ajourner l'élection à la séance de jeudi.

La séance est levée et renvoyée à jeudi à 2 heures.

SÉNAT

Présidence de M. FAYARD, Doyen d'âge

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Fayard, sénateur radical de la Drôme, doyen d'âge, déclare ouverte la session ordinaire du Sénat pour l'année 1907 ; puis il invite les six plus jeunes sénateurs présents, à prendre place au bureau en qualité de secrétaires provisoires.

Allocution du Président

M. Fayard formule le souhait que le Sénat continue son œuvre de réformes démocratiques.

« Le mouvement, dit-il, qui entraîne la nation vers les constitutions républicaines et la réalisation des réformes sociales s'accentue chaque jour.

» Le pays républicain approuve et encourage de son adhésion l'œuvre qui s'accomplit journellement.

» L'agitation superficielle, causée par la loi de Séparation cessera bientôt. La grande majorité des catholiques refusera de soutenir les prétentions cléricales ultramontaines. »

M. Fayard termine son allocution en disant que les réformes sociales doivent passionner le monde, et invite le Sénat à participer puissamment au triomphe de la République et du progrès social.

Les bureaux

Il est procédé au tirage au sort des bureaux.

Le Sénat décide de se réunir jeudi à 3 heures pour l'élection de son bureau définitif.

La séance est levée.

LES GRÈVES

Les ouvrières fileuses d'Alais

Alais 8 janvier.

A la suite des démarches faites par le sous-préfet, les ouvrières fileuses d'Alais ont repris le travail ce matin aux conditions suivantes : salaire, 1.60 par jour ; soins médicaux et pharmaceutiques gratuits ; aucun renvoi pour faits de grève ; les amendes seront maintenues, mais leur produit sera versé au bureau de bienfaisance.

EN RUSSIE

ODESSA

Attentat contre le consul général de Perse

Saint-Pétersbourg, 8 janvier.

Le consul général de Perse, à Odessa, a été aujourd'hui, lardé de coups de couteau, par un Persan, qui s'était introduit au Consulat.

Le consul a rapporté des blessures très graves, qui mettent sa vie en danger. Son meurtrier a été immédiatement arrêté.

Les causes de cet attentat sont inconnues ; on croit néanmoins à une vengeance privée.

GRATUITEMENT Le T. R. Père Grégoire, ancien supérieur de l'ordre des clercs de St-Gaux afin de vulgariser le secret du traitement exclusivement végétal usité dans son ordre, aujourd'hui dépositaire, vient de créer des dépôts dans chaque département.

Cette médication n'astreint à rien ceux qui souffrent et est d'un effet extraordinairement puissant pour la prompte et radicale guérison des vices du sang, dartres, douleurs rhumatismales, asthme, convulsions, maux de tête, furoncles, tumeurs, anémie, pâles couleurs, maladies de la peau et maladies secrètes, ainsi que tous les malaises provenant de l'appauvrissement du sang ou des mauvaises fonctions digestives.

Ecrire avec timbre pour la réponse à *M. le Dépositaire départemental du Traitement du Père Grégoire*, à Bastia, qui lera connaître, gratuitement, le secret de la médication.

65 ANNÉES DE SUCCÈS
NOMBREUX CONCOURS PARIS 1900
Alcool de Menthe de
RICQLÈS
SEUL VÉRITABLE ALCOOL DE MENTHE
MAUX DE CŒUR — TÊTE — ESTOMAC
et les INDIGESTIONS
EXIGER le RICQLÈS

Grand entrepôt de Vins
CORSES, D'ALGÉRIE & D'ITALIE
ORESTE BIAGINI
5, Avenue Carnot, Bastia
LIVRAISONS A DOMICILE

La Maison ORESTE BIAGINI, offre ses vins vieux et nouveaux, garantis pur jus de raisins frais, à des conditions très avantageuses.

C'est un établissement d'une longue réclame. C'est pourquoi Elle ouvrera, sur simple demande, des échantillons franco à domicile.

Aperçu des prix :

Vins d'Algérie et de Frontignan, rouge : 0,20 et 0,25 le litre.
Vins de Corbières et du Roussillon, blanc : 0,30 le litre.
Vins de Corse (corbières de Vezzovato, Aleria, Tallone, etc.,) rouge : 0,30 et 0,35 le litre ; blanc : 0,40 le litre.
Vinaigre à 0,30 le litre. — Huile d'olive à 1 franc le litre.
Il se présente aux fins gourmets :
Des vins fins vieux en bouteilles à 0,80 et 1 franc la bouteille.
Des vins de Chianti (Italie), à 1 franc 40 le fiasco, 0,70 le 1/2 fiasco, 0,50 le 1/4 et 0,35 et 1,0.
Des vins de Marsala (Sicile) à 1 fr. 75 et 2 fr. la bouteille.
Des vins d'Asti mousseux à 1 fr. 75 la bouteille.
Des vins de Barbera (Italie) à 1 fr 50 la bouteille.
Malaga et Malaga (Espagne), 1 fr. 40 la bouteille et 0,90 c. le 1/2 bouteille.
Des muscats de Frontignan, vieux, 1 fr. 25 la bouteille et 0,90 le 1/2 bouteille
Vermouth de Turin, 1 fr. 50 la bouteille.
Quinquina Pomponet, 1 fr. 40 la bouteille.
Vermouth supérieur, à 1 fr. 40 la bouteille.
Apéritif *Le Pop*, 1 fr. 50 la bouteille.
Genièvre, à 1 fr. 40 la bouteille.
GRANDS VINS DE CHAMPAGNE
Goulet et Meyer, 3 fr. 25 et 3 fr. 75 la bouteille.
Duc Bagnault de Chantemerle, 2 fr. 50 et 2 fr. 75 la bouteille.
Prince d'Epernay, 4 fr. 50 et 5 fr. la bout.
Le Maison offre à ses clients, à titre gracieux, de superbes calendriers.

CHOCOLAT MENIER

AVIS DE DÉCÈS

Mme veuve Brisset, née Cristofini ; M. François Brisset, commissaire de l'inscription de la marine ; M. Eugène Brisset, ingénieur en chef des ponts et chaussées de la Seine ; Mlle Anna Brisset ; M. Camille Brisset, chef de bataillon d'infanterie en retraite, officier de la Légion d'honneur, et Mme Brisset, née de Bernardi ; M. Louis Brisset et Mme Brisset ; M. François Cristofini, juge au tribunal de 1re instance de Bastia ; M. Sébastien Turquet, chef de bureau au ministère de l'Intérieur, chevalier de la Légion d'honneur, et Mme Sébastien Turquet ; M. Joseph Turquet ; M. Victor Turquet, receveur percepteur à Lyon ; Mlle Amélie Turquet ;

Les familles Brisset Cristofini, Camille Grimaldi, Joseph Grimaldi, Frédéric Hellouin,

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Xavier Brisset

Commissaire principal de la Marine en retraite
Chevalier de la Légion d'honneur

leur époux, père, frère, oncle, beau-frère, cousin et allié, décédé à Bastia, le 8 janvier 1907, muni des Sacrements de l'Eglise.

Les obsèques auront lieu jeudi, à 2 heures et demie de l'après-midi.

On se réunira à la maison mortuaire, 6, Boulevard du Palais.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

M. Jean-André Violanti ; Mme Brigitte Violanti ; M. Martin Violanti ; M. Giacomi, prêposé des douanes en retraite ; Mme Davigne Giacomi ; M. Jean-Pierre Casalta, employé d'octroi et sa famille,

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Marie-Françoise Violanti

leur fille, petite-fille et nièce, décédée à l'âge de 22 mois, et les prient d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui mercredi, à 4 heures de relevée.

On se réunira à la maison mortuaire, Boulevard Paoli, 31.

LIBRAIRIE — IMPRIMERIE — STÉRÉOTYPIE — PAPETERIE

BASTIA, *Boulevard du Palais* **OLLAGNIE** *Rue des Jardins*, BASTIA

Trente-Deuxième Année ***Le Petit Bastiais*** *Journal Quotidien*

CARTES DE VISITE en tous genres. — Exécution irréprochable.

Ces globes sont adoptés dans toutes les Écoles de Paris

LES CADEAUX LES PLUS APPRÉCIÉS

PORTE-PLUMES A RÉSERVOIR ANGLAIS

Fabrication extra soignée

Le plus parfait inventé jusqu'ici

ENCRIERS COLOMBANI à fermeture automatique élastique

Ces globes sont adoptés dans toutes les Écoles de Paris

GRAND CHOIX DE CARTES POSTALES ET D'IMAGES POUR LES SOUHAITS DE BONNE ANNÉE

Albums — Portefeuilles — Porte-cartes — Porte-monnaie — Sacs de Dames — Porcelaine de Saxe — Boîtes de couleurs — Agendas de bureau

Almanachs Hachette, Nodot, Drapeau, etc. — Figaro illustré — Selecta.

GRANDE TEINTURERIE-BLANCHISSERIE DE LA MÉDITERRANÉE

MAISON FONDÉE EN 1871 — MAISON FONDÉE EN 1871

H. Fraissinet & Cie

Société en Commandite par Actions - Capital: 500.000 Francs

Siège Social, Usines & Bureaux

MARSEILLE - Chemin de Saint-Jean-du-Désert - MARSEILLE

La Maison a l'honneur d'informer le Public Bastiais qu'elle vient de créer, à Bastia, un dépôt-succursale qui s'occupera de recevoir les effets confiés par les clients, de les expédier à l'usine et de les rendre francs à domicile, dans un délai de huit jours.

Notre Usine, qui occupe environ 200 personnes, placées sous notre surveillance, nous permet, par son installation toute moderne, d'exécuter les travaux les plus minutieux. L'importance qu'a prise notre Maison, n'est dûe qu'à la bonne et prompte exécution apportée dans les travaux qui nous sont confiés.

Nous faisons la teinture, le nettoyage et l'apprêt de tout ce qui concerne le vêtement et l'ameublement, par des procédés spéciaux qui nous sont exclusifs.

TEINTURES EN TOUTES TEINTES

Nettoyage de Vêtements pour Dames, Civils & Militaires

Aucun vêtement ne sera ni décousu, ni défraisé, et sera livré avec un fini irréprochable et à des prix défiant toute concurrence.

Des Catalogues illustrés sont à la disposition des Clients au Dépôt :

Chez M. SAUVEUR AYMO, Tissus

BASTIA — 17, Boulevard Paoli 17, — BASTIA

ABSINTHE

Edouard Pernod

La meilleure de toutes

Maison à Couvet (Suisse)

et Pontarlier (Doubs)

FONDÉE EN 1827

Consommateurs ! Demandez donc partout

Un « Edouard Pernod »

Dépôt pour toute la Corse :

L.-N. MATTEI et Cie Bastia, Ajaccio, Corte

Cordonnerie Modèle

Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia

EUGÈNE PERUCCHI, propriétaire

Automne-Hiver 1906-1907

Chaussures en tous genres

pour Dames, Hommes, Fillettes et Enfants

Grand choix de chaussures fourrées de tous modèles

Assortiment complet de pantoufles

Prix très réduits

Rayon spécial de chaussures de luxe en chevreau glacé, Box-calf et mégis fabriquées exclusivement pour la maison et qui seront vendues à des prix de bon marché inconnus jusqu'à ce jour.

M. Eugène PERUCCHI a l'honneur de prier sa nombreuse clientèle et le public en général de s'assurer par une visite à son magasin de soigné de tous ses articles et de la modicité des prix

La Maison se charge des réparations

Installation à Gaz

Jean Cini, ex-ouvrier du Gaz

Bastia, 13 Boulevard Paoli, 15, Bastia

Vente de becs, verres et manchons

Appareils sur commande

Abonnement pour l'entretien de l'éclairage : — Travail soigné et garanti.

Le Directeur-Gérant,

J.-B. OLLAGNIER.

Bastia, Imprimerie Ollagnier.

ANCIEN CABINET PRADIER

PIERRE SABATÉ

Chirurgien-Dentiste du Lycée

SUCCESSEUR

DENTS & DENTIERS (Systèmes perfectionnés)

OBTURATION & EXTRACTION DES DENTS sans douleur

Bd Paoli, 18, au 1er Maison Benedetti

M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, d'avoir à sa maison un porte-cartes contenant certains échantillons — ne donnant échantillons gratuits — qui n'ont pas le droit d'entrer dans la production et qui exploitent des matières nobles à la vente pour la Substitution de dents artificielles

ÉCONOMIE — SOLIDITÉ

LA MODE ILLUSTRÉE

Journal de la Famille

TRANSFORMÉ

ABONNEMENTS :

Seine, Seine-et-Oise : 3 mois, 2 fr.

Départements : 3 mois, 2 fr. 50 c.

Un Numéro spécimen sera adressé à toute personne qui en fera la demande

Toutes les Dames voudront le plus grand intérêt à se procurer

LES PATRONS DÉCOUPÉS

DE " LA MODE ILLUSTRÉE "

AVEC LÉGENDE EN TEXTE PLANE

TOUS LES VÊTEMENTS CHEZ SOI

Demander à l'Administration du journal un NUMÉRO SPÉCIMEN de 32 pages in-4, avec gravure coloriée sur la 1re page, envoyé gratis et franco.

On s'abonne également dans toutes les Librairies et dans tous les Bureaux de Poste.

Librairie Ollagnier

PUBLICATIONS JULES ROUFF & Cie, 14, Rue de la Vieille, PARIS

Histoire Socialiste

Publiée sous la direction de

JEAN JAURÈS

Nombreuses Illustrations d'après les documents de l'époque

VIENT DE PARAITRE :

LA RÉPUBLIQUE DE 1848

par GEORGES RENARD

Préface de A. MILLERAND

Prix : 5 francs

PUBLICATIONS JULES ROUFF & Cie, PARIS et chez tous les Libraires

CHOCOLAT MENIER

TRENTE-DEUXIÈME ANNÉE N° 10 — JEUDI 10 JANVIER 1907

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 6, Boulevard du Palais, Bastia

J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les versements sont payables d'avance et reçus aux Bureaux du Journal.

Faits divers, 1 fr. — Réclame (3e page), 0.75 — Réserves, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	1 an	6 mois	3 mois	
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.	Union Postale, et autres Pays, le port en sus.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Jean le Bon.

Soleil : (heure nationale)

Lever, 7 h. 1 m. — Coucher, 3 h. 57 s.

Dernier quart., le 7 — Nouv. Lune, le 13.

Fête de Demain : Saint Hygin.

9 JANVIER

Réflexions Eparses

A mes Amis.

J'ai eu occasion de passer quelques jours à Paris. Dans ce gouffre rempli de merveilles, vous êtes attiré, captivé par une foule d'attractions. On oublie forcément ses travaux, ses soucis et ses peines, surtout lorsque l'on se trouve l'hôte momentané de parents ou d'amis aimables et empressés.

Que de courses, que de promenades durant ces derniers jours de fêtes à travers les rues boueuses de la capitale. Du Louvre aux Invalides, de la tour Eiffel au Trocadéro, du Casino au Théâtre, du Quartier latin à Montmartre, quelquefois en sapin, souvent en *auto-bus* et en tramway, ce fut pour moi une féerie continuelle.

Vraiment, je ne saurais comment remercier mes guides. Ils étaient tous si affectueux, si charmants. C'étaient, il est vrai, de bons camarades d'enfance, de bons parents, poussés sur cette terre Corse, cette terre *des forestiers nourri* qui marque heureusement les cœurs d'un sceau indélébile.

Ils rivalisaient à qui découvrirait l'endroit le plus curieux à visiter le spectacle le plus propre à m'intéresser et à me distraire. Ils ont pleinement réussi ; à tel point que ce fut pour moi une heure bien triste que celle du départ. J'aurais voulu prolonger mon séjour auprès d'eux, mais les fêtes était finies, chacun devait donc songer à reprendre ses occupations habituelles ; il fallut se séparer.

Le soir de mon départ, dans un restaurant voisin de la gare de Lyon, nous restions quatre. Dans la journée, j'avais pris congé des deux autres. Mon cousin Antoine, et l'ami Philippe, de la garde républicaine, ce corps d'élite dont les Parisiens sont si fiers. Lunfranco, Louis et Michel avaient tenu à m'accompagner sur le quai même de la gare. Jusqu'au dernier moment ils ont voulu me servir de guides à travers le flot humain au sein duquel nous étions comme noyés.

Et c'est une satisfaction bien réconfortante, croyez-le, que de ne pas se sentir seul au milieu de l'indifférence d'une foule innombrable et affairée. On est bien aise en reposant ses yeux sur des visages amis de pouvoir échanger librement et cordialement ses impressions, ses sentiments.

Aussi, avons-nous trouvé le temps d'évoquer le pays natal ainsi que les années vécues là-bas dans la liberté agreste, au sein de la tranquille monotonie de l'existence villageoise. Il y a quelque chose de doux, de bien doux, dans ces évocations lointaines qui viennent papillonner au plafond des salles de café ou de restaurant, au hasard des conversations entre compatriotes.

Tout en dégustant un café au vieux marc, comme disait Michel, ou en examinant Lanfranco éplouchant son pissenlit, nous passions en revue les printemps disparus.

Notre revue à nous ne valait sans doute pas celles des Folies-Bergères ou de Parisiana, qui nous avaient pourtant si vivement intéressés et émerveillés, mais elle était pour nous d'un autre prix, car elle faisait vibrer tout notre être en agitant nos fibres les plus intimes. Je ne parlerai pas du copieux dîner offert par Louis dans un restaurant italien de Montmartre, où la cuisine est vraiment délicieuse, pas plus que du moment agréable que nous avons passé là tous ensemble, riant de tout, plaisantant sur tout. Ce serait vraiment trop long. Je préfère y renoncer.

***

Mes amis de Paris avaient lu l'article que j'avais publié à cette place et sous le même titre, sur le couvent de Tallano. Ils trouvaient plaisir à en reparler, car, me disaient-ils, dans leur vie si mouvementée, la lecture du *Petit Bastiais* leur avait fourni un moment de tendre rêverie en faisant surgir devant eux, par dessus les toits et les dômes de la capitale, le cher couvent de Tallano et les demeures rustiques, mais confortables, éparpillées à travers les sites pittoresques de ce coquet canton. Ils ont insisté pour que je consacre quelques mots dans ce journal à notre récente et courte entrevue. Je n'hésite pas à satisfaire leur désir. Je sais que là-bas, dans le grand Paris, ils seront heureux de conserver sur leur table le numéro de ce quotidien insulaire, pour le relire souvent et pour le faire lire aussi à leurs amis de la capitale dont quelques-uns sont d'une courtoisie exquise (que M. Paul veuille bien recevoir sa part de ce compliment bien mérité)

J'ai bien regretté de ne pas voir tous les Corses de ma connaissance que Paris a attirés. Hélas, il n'est pas facile de visiter les gens dans ce labyrinthe où les distances sont si considérables. Aussi m'excuseront-ils si mon passage trop rapide ne m'a pas permis de leur serrer la main. Ce journal leur apportera mon salut cordial et mes vœux. Il leur parlera également de la Corse dont ils sont les enfants affectueux, et je n'aurai pas perdu mon temps si en parcourant cette feuille ils voient se dresser fièrement l'image chérie de la petite patrie qui flotte toujours magnifique et superbe au sein de la grande bleue. Elle est entre ses fils le trait d'union indélébile, le rendez-vous certain vers lequel nos pas aboutissent après avoir tournoyé un peu partout sur la machine ronde.

ANTOINE-JEAN.

SYNDICAT DES CHARGEURS

Les négociants des arrondissements de Bastia et de Corte, qui désirent faire partie du Syndicat des Chargeurs, sont priés de se faire inscrire dans les bureaux du « Petit Bastiais ».

Seront seuls admis à l'assemblée générale, dans laquelle seront discutés les statuts du Syndicat, les négociants qui se seront fait inscrire ou qui auront envoyé leur adhésion.

PROPOS EN L'AIR

Marquise et Comédienne

Quand on est marquise et nièce d'empereur, il est fort difficile d'être comédienne et bonne comédienne. Cela se conçoit : noblesse oblige ! Et le public est plus exigeant pour un artiste d'impériale lignée que pour le gueux qui cherche sur les planches un remède à quelque délabrement financier.

C'est la cruelle constatation que vient de faire l'autre jour la marquise de Morny qui, depuis quelque temps, renaissait de l'oubli de ses multiples talents la mémorable scène — oh ! de joyeuse mémoire ! — du Moulin Rouge. L'infortunée marquise, paraît-il, a été obligée maigré, sa ténacité, son aplomb et sa gaîté, de quitter la scène au milieu des huées de toute la salle.

Eh bien ! quoiqu'on en puisse dire, je trouve qu'on a eu tort de faire un si mauvais accueil aux bons sentiments de Madame de Morny ! Cette marquise, de haute et authentique noblesse, qui vient sur une scène amuser un public souvent douteusement choisi me semble bien s'accorder avec les contemporaines aspirations. C'est un grand acte démocratique que la marquise de Morny a courageusement tenté... Pourquoi l'en blâmer ?

Il existe malheureusement des gens qui s'efforcent de toute bonne chose, même du Progrès. Madame la Marquise devait trouver un mauvais public, ne fut-ce que parmi les admirateurs de sa famille.

Je crois cependant que, pour le grand bien de l'art, la Marquise de Morny ne quittera pas la scène pour si peu. Elle saura persévérer dans la voie toujours épineuse du succès ; et, quelque jour, il y aura bien pour elle aussi un bout de ruban violet ou rouge.

JACQUES.

Conte de Noël

La neige tombait à gros flocons ; un vent glacial soufflait du Nord en sifflant à travers les arbres plusieurs fois centenaires de la forêt...

Dans la maison du garde forestier, autour d'un bon feu, l'on fait la veillée... La petite Marie et le petit Nicolas dorment déjà, rêvant au soulier de Noël. Le père, Martial, le meilleur des gardes-chasse du comte de Kergoët, raconte une vieille légende bretonne. Tout le monde écoute avec un gros frisson de peur cette légende farouche où les morts reviennent et les esprits se montrent...

Tout à coup, dans le nuit, un coup de feu se fait entendre. Martial s'est levé comme un ressort : « C'est encore, dit-il, cet inexcusable et incorrigible bandit de Paulet qui braconne... Ah ! cette fois, je ne le raterais pas... Rira bien qui rira le dernier... Ah ! ah !... »

En maigré les supplications de sa femme et des voisins venus pour faire la veillée, il décroche du mur son fusil, jeta par dessus ses épaules une grosse mante, ouvrit la porte et sortit.

. . . . . .

Le garde ne s'était pas trompé... Le coup de feu venait d'être tiré par Paulet qui avait tué un chevreuil, au carrefour de la Croix du Bois. Paulet était un gros gaillard, court, trapu, qui avait les yeux ronds, un nez camard, rendu hideux par une balafre qui la fendait, une bouche ronde, tout cela enchâssé dans une forêt de cheveux roux et crépus ; son regard terne le jour brillait dans l'ombre d'un farouche désir ; il y avait chez Paulet de la bête fauve plus que de l'homme.

Il venait de charger sur ses épaules le chevreuil, et se disposait à rentrer chez lui, lorsqu'une grosse voix, celle du garde-

---

76 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

La Matelassière

par

Odysse BAROT

DEUXIÈME PARTIE

Vingt ans avant

Au matin se ses fiançailles, elle reçut la visite de sa propriétaire qui, ayant recueilli de mauvais renseignements sur les nouveaux portiers choisis par elle, au hasard d'une annonce des *Petites Affiches* — « L'homme et la femme, sans enfants, demandent une bonne loge, *l'argent dépêt été.* » — venait prier Mme Léger de vouloir bien conserver quelque temps encore la satisfaction de son immeuble.

Ce fut pour la marchande de bric-à-brac un trait de lumière...

— Comment donc, chère madame ! Toute à votre service... C'est pas moi qui vous laisserais dans l'embarras !...

— Merci de votre obligeance. Ah ! il est si difficile de trouver de bons concierges !

— Et d'honnêtes gens surtout ! Des gens irréprochables.

— C'est vrai.

— Et qui prennent les intérêts du propriétaire, et qui soient incapables de laisser, moyennant une pièce de cent sous, un mauvais locataire déménager à la cloche de bois !

— Tant que vous êtes là, je suis tranquille au moins !

La brocanteuse se rengorgea, se gratta le front comme pour réfléchir... Puis brusquement :

— Tiens !... Au fait, pourquoi pas ?... Y a peut-être moyen de s'arranger, madame ?

La propriétaire parut l'interroger du regard.

— C'est bien simple... Je ne suis pas riche, moi. Mon petit commerce va si mal. Je suis pauvre, madame, très pauvre...

— Oh ! Pas autant que vous le dites ! répliqua sa nourrissit son interlocutrice.

— Hé bien, au lieu de payer un loyer, pourquoi ne la prendrais-je pas, moi, votre loge ?... Si toutefois...

L'autre l'interrompit :

— Je n'aurais pas vous la proposer... J'accepte avec empressement.

— Oh ! c'est bien pour vous obliger...

Elle fit, du reste, ses petites conditions. D'abord elle réclamait cinquante francs de plus que n'en recevait la portière décédée ; puis, au lieu de l'étroit taudis qui servait d'habitation à cette dernière, elle désirait garder son modeste pavillon afin de continuer la brocante. La propriétaire consentit à tout ; et la veuve Léger, devenue concierge en titre, sentit s'évanouir ses dernières appréhensions.

Que pouvait-elle redouter désormais ? Toute la correspondance de ses locataires ne lui passait-elle pas par les mains ? S'il survenait des lettres ordinaires pour la cordeuse, elle ne les remettrait à la mère Léger, qu'après les avoir habilement ouvertes, bien avec soin, recachetées, et s'être assurée qu'elles ne contenaient ni valeurs, ni révélations compromettantes. Quant aux envois chargés ou recommandés, elle ne les abandonnerait sans hésitation comme elle l'avait fait par inadvertance une première fois.

Puisqu'elle était prise dans l'engrenage, il n'y avait plus moyen de reculer. Elle ne pouvait cacher le détournement initial qu'en commettant de nouveaux vols. Les envois de l'étranger ne succéderont à de longs intervalles, pendant plusieurs années, toujours aussi mystérieux, aussi anonymes, accompagnés d'un court billet annonçant vaguement un retour éventuel qui ne se réalisait jamais.

Certes, il y avait là un gros point noir, un danger auquel la brocanteuse n'osait penser parfois sans frémir.

Si l'inconnue — qu'elle supposait bien n'être pas une étrangère pour la fille adoptive de la cordeuse — tenait enfin sa promesse ; si elle la voyait surgir un beau jour dans la cité et demander la matelassière, quelles effroyables complications !

Elle essayait bien de se rassurer :

— Bah !... Je me tiendrai sur mes gardes... Et puis cette grande dame — car ce doit être une femme de la haute ! — n'arrivera pas, comme ça, à l'improviste. Elle préviendra la vieille... J'aurai le temps de me retourner, d'imaginer quelque chose... D'ailleurs, après tout, si s'il n'y avait pas moyen de décamper avec le magot, hé bien, je serai toujours là les billets de banque ! Je n'y ai pas touché puisque je ne touche même pas à mes propres économies !...

Son avarice lui constituait un moyen de défense éventuel.

Mais l'hypothétique future restitution lui serrait le cœur. Elle eût mieux aimé mourir que de rendre gorge.

Chaque soir, avant de se mettre au lit, et quand sa porte était bien verrouillée, elle passait une heure entière à fouiller dans les entrailles d'un de ses matelas, à en retirer son précieux trésor, que venait accroître sans cesse le produit de l'usure et du recel, et qu'elle contemplait avec ivresse, comptant et recomptant les piles de pièces d'or et les liasses de billets bleus.

— Tout cela est à moi ! s'écriait-elle avec un hideux sourire. Et on viendrait me l'arracher ! Non ! Jamais !... Qu'on me tue plutôt !

Ce qui lui importait avant tout, s'était de garder le plus longtemps possible, toujours, l'humble poste qui lui avait été si exceptionnellement lucratif ; de ne l'abandonner qu'au moment où elle n'aurait plus rien à craindre, rien à espérer. Aussi s'attachait-elle à se concilier de plus en plus l'estime, la confiance de sa propriétaire, d'une part, et, de l'autre, à conquérir la sympathie de ses locataires.

Elle devint la perle des concierges : ni curieuse, ni bavarde, ni méfiante ; polie et bienveillante envers les plus pauvres comme avec les plus aisés ; laissant chacun vivre à sa guise, sortir ou rentrer à sa fantaisie et à n'importe quelle heure ; ne surveillant jamais les pas et démarches de personne, ne donnant, même sur les moins estimables de ses administrés, que les meilleurs renseignements.

Aux époques critiques du terme, elle était une véritable providence, avançait secrètement de sa poche les loyers en retard, voyant même au besoin ceux des gens indélicats qui déménageaient furtivement. La propriétaire était émerveillée. Jamais de non-valeurs depuis que la mère Tertas était là ! Jamais de logements vacants ; jamais une quittance en souffrance.

A coup sûr elle était parfois victime de son bon cœur, le manque absolu et systématique de surveillance facilitant le tintement sourd de la *cliche de bois*. Mais, pour intéressée qu'elle fût, elle ne regrettait pas ces légers sacrifices, que personne ne soupçonnait, et qui avaient l'avantage d'assurer sa sécurité !

(*A suivre.*)

CHOCOLAT MENIER

Martial ordonna : « Halte-là ! Je n'y tiens cette fois !... »

Pendet fit un brusque mouvement de recul, puis son chevreuil s'arrêta et instinctivement dressa son fusil : « Laisse moi tranquille, Martial, laisse-moi passer ou tu t'en repentiras !!!... »

« Des menaces à moi, misérable, fit le garde-chasse, au nom de la loi je t'arrête, » et en disant cela, le garde avança sur le braconnier.

« Arrière, s'écria Paulet, un pas de plus et tu es mort. » Le garde continua résolument le mate vers le braconnier, qui pressa la détente du fusil... une détonation... un grand cri... Le garde venait de tomber, rougissant la neige autour de lui...

Paulet fou de terreur s'enfuit.

. . . . . .

De la cabane l'on avait entendu un coup de feu suivi par un cri... Tout le monde s'était levé en sursaut... La femme du garde s'écria : « J'ai peur... Allons voir ce qui s'est passé... » Elle avait peur, pour en effet, de prononcer le mot brutal, lugubre : Il est mort...

Tous partirent à la recherche... C'est de la Croix de Bois que le coup a dû partir, disent quelques uns... On se dirigea vers le point indiqué, où le cadavre du garde, mort victime du devoir, gisait au pied d'un chêne...

La femme s'abattit sur le cadavre avec un grand cri... Elle avait cessé de vivre.

. . . . . .

Et comme la civière qui transportait les deux cadavres franchissait la porte de la maison, les deux petits, les deux pauvres petits mal réveillés, s'écrièrent : « Qu'as mis, le Petit Jésus dans le soulier, dis, maman ?... »

M. ARBEN

MUSIQUE MILITAIRE

Programme du 10 Janvier à 3 h.

Gouko, marche,	Jonbert Jasin.
Le Domino Noir, ouv.,	Auber.
Scènes Napolitaines,	Massenet.
I Puritani, fant.,	Bellini.
Sérénade,	Turine.

Le Chef de musique, LANT.

Ce que disent les Journaux

La République Française

Sur la loi de Séparation :

« La grande pensée de M. Briand dans sa troisième évolution c'est de confier aux maires le soin de régler les conditions du culte comme ils l'entendent. Aussi les nouvelles arrivant de province depuis trois jours nous donnent l'impression d'un chaos complet. Que sera-ce lorsque tous les maires sortant du statu quo dans lequel ils se renferment encore, attendant un mot d'ordre ou un exemple, obéiront à leur inspiration ou à celle des comités divers qui les dirigent. M. Briand a fini par imaginer le bon plaisir partout, il a voulu s'approprier les règles aux conditions multiples de la politique en province. Autant de cas, autant de règles ; autant de communes, autant de lois. C'est l'anarchie organisée sous le règne d'une administration délivrée de toute contrainte et plus forte que la loi émiettée, diffuse, introuvable ».

Le Soleil

Le justicier vient tôt ou tard, et, si nous étions le possesseur de la caisse juive de la rue Laffitte et le propriétaire de l'immeuble monumental de la rue Cadet, nous ne serions pas rassuré. Ils poussent au pillage en subventionnant, conseillant et excitant les journaux ou les parlementaires qui réclament et votent les mesures de proscription et de spoliation. Imprudents, qui ne comprennent pas que chaque rapine commise à leur instigation contre les catholiques est un pressé haut qu'ils creusent et que l'un tombera le jour où les socialistes, par esprit de logique, et les victimes par goût de représailles, iront sonner leur caisse, souffleter leur immeuble ! Pour justifier leur rapine ils se contentaient de répondre : « Nous vous apprenons la loi que vous avez votée, appliquée, appliquée, quand il s'agissait de voler ou blâmer, de confisquer les églises, de démolir les œuvres de catholiques, qui n'étaient aussi citoyens que vous et plus français que la plupart d'entre vous. »

L'Eclair

De M. Judet, à propos du projet d'un tunnel sous la Manche :

« Tous les adversaires du percement qui refusent d'y volontairement seules au continent négligent l'invasion française et démontrent la péril de l'invasion allemande. Il est désirable qu'ils veuillent enfin nous éclairer sur l'opinion, car elle ne saurait être conçue qu'avec notre alliance ou après notre défaite.

« Voilà donc une affaire où nous sommes oubliés et où nous comptons un peu. Nos amis de Londres seraient bien aimables de s'expliquer sur ce point, à moins qu'ils ne nous traitent déjà en quantité négligeable ».

L'Humanité

De M. Jaurès :

« M. Rouvier a imaginé pour lancer un emprunt tentant malgré la loi un dégrèvement industriel qui ne résistera pas à une enquête un peu sérieuse, et tout le monde pensera que la dramatique indignation contre M. Caillaux tient surtout à ce que celui-ci ne paraît pas disposé à se laisser duper par la manœuvre.

« Le Sénat se fera-t-il, dans cette étrange campagne, le servant et complice de M. Rouvier ? Il se risquerait sur un terrain glissant et revêt de fondrières ».

L'Autorité

De M. Paul de Cassagnac :

« Les populations annexées ont donné la mesure de leur fidélité. Leur tiédeur est la marque d'un secret mépris, et si elles se détachent de la France aujourd'hui, cela est l'œuvre de la République seule, dans son sein toutes les forces réunies de l'Empire ne seraient parvenues à germaniser l'Alsace. Ce n'est pas l'homme nouveau haine que nous ait fourni le régime de Septembre ni les cours de parloirs se servant ouvertement qu'avaient que ni les faits, ni la raison ne nous permettent, hélas, de blâmer ceux qui se désonnent de la mère perdue pour se rapprocher de l'A lemagne ».

Cour d'Assises

Présidence de M. GABRIELLI

L'Affaire de Carbini
ET L'AMNISTIE

C'est par erreur que nous avions annoncé la clôture de la 2e session du 4e trimestre de l'année 1906. La Cour d'assises a dû, en effet, tenir une audience hier pour trancher une question relative à la loi d'amnistie.

Nos lecteurs se souviennent du terrible drame qui, au mois de mai 1904, le jour des élections municipales, ensanglanta le village de Carbini. Des coups de feu furent échangés entre les deux partis en présence. L'abbé Paul Nicolai, fils du maire, et Giuseppi Jean furent tués.

Après cinq jours d'audience, le jury rapportait un verdict affirmatif reconnaissant le nommé Nicolai Antoine du Marabino, coupable du meurtre de Jean Giuseppi, et le nommé Giuseppi Jean-Baptiste complice de complicité du meurtre commis sur l'abbé Paul Nicolai. En conséquence la Cour condamnait Giuseppi dit Rasso à 5 ans de travaux forcés, et Nicolai du Maestrino à 5 ans de réclusion.

La dernière loi d'amnistie est-elle applicable aux faits pour lesquels les deux accusés furent condamnés, étant donné que les crimes ont été commis à l'occasion des élections ?

Telle est la question sur laquelle la Cour a à se prononcer en ce qui concerne Nicolai dit Maestrino, qui a seul pu être transféré à Bastia. Il sera statué ultérieurement sur le cas de Giuseppi, qui n'a pu encore arriver de la Guyane.

Après conclusions de M. Pavoni, général Angeli et la plaidoirie de Me de Carafa, la Cour a remis à huitaine le prononcé de son arrêt.

Bulletin Financier

Paris, 7 janvier 1907.

La hausse s'accentue. Notre Rente monte à 95.57. Nouvelle avance des Fonds Etrangers. Parmi nos Sociétés de Crédit le Comptoir d'Escompte progresse à 708 et le Crédit Lyonnais à 1.756.

En Banque, les obligations du chemin de fer Nord-Ouest du Brésil sont demandées à 441. On sait que le service d'intérêt et d'amortissement est garanti par le Gouvernement fédéral. L'Emprunt 5 0/0 du Gouvernement de Colombie se négocie aux environs de 434. La Queensland Copper s'échange à 37.50 ; le bénéfice de l'exercice sera plus important, en raison de l'augmentation du prix de vente du cuivre. La Laurium Gree monte à 110 sur l'annonce de l'introduction prochaine d'une société filiale pour l'exploitation d'une riche mine de plomb en Asie-Mineure. La Capitale est toujours demandée à 70.

Les Zinos de Tarnowitz ont fait 125.50 sur le marché libre ; la mise en feu du premier four à cuisiner a eu lieu dans la première semaine de décembre. Signalons de nouveau les obligations 6 0/0 de la Venezuela Central Railway, émises en ce moment à 475 frs ; il s'agit d'une Société anglaise, propriétaire d'un réseau dont les deux tiers sont en pleine exploitation ; les coupons sont payables à Paris et à Londres.

La Cie Française d'Extincteurs Clémonsat paraît certaine de rencontrer le succès mérité, mais suffisant, auquel elle a droit. Le capital social (600.000 frs, divisés en actions de 100 frs) et qui répond à nos besoins pour l'usine en exploitation de Guignicourt et l'installation prévue de six à huit nouvelles usines. Les souscriptions sont reçues à la Société Générale Française Industrielle 23 boulevard Haussmann et chez tous nos agents.

Nos chemins de fer sont fermés.

L'AGRESSION DU PONTETTO

A l'instruction — L'interrogatoire des inculpés.

M. Virgili, Juge d'instruction, a interrogé, hier soir, les trois individus arrêtés à la suite de l'agression du quartier-maître Stephan.

Entendu le premier, Valdricchi Armand, a raconté au magistrat instructeur qu'il se trouvait dimanche soir vers 10 heures 1/2 en compagnie de Filippi et d'autres jeunes gens, au « Bar Indépendant », place du Marché, lorsque arrivèrent Bartoli Paul et Raibaldi Léon. Ils ont bu tous ensemble ; puis Bartoli les a quittés en leur disant qu'il allait se coucher. Ils sortirent peu après du « Bar Indépendant » et se dirigèrent du côté du Gusdello. Arrivés là, Raibaldi les quitta à son tour. Ils s'engagèrent dans la rue du Colle et pénétrèrent dans la boutique de la dame B... Eugénie où ils se firent servir à boire.

Quelques instants après ils étaient rejoints par Raibaldi Léon qui avait un doigt ensanglanté. Ayant entendu le bruit d'une rixe ils sortirent dans la rue et virent Bartoli aux prises avec un individu qui lui criait : *Voleur ! rends-moi mon argent !*

Ils ont quitté alors précipitamment la rue du Colle et se sont dirigés vers la Place d'Armes. Ils firent de nouveau rejoints à la place Preti par Raibaldi, et tous les trois se rendirent dans la baraque de la dame C. au Vieux-Port où ils furent arrêtés par la police.

Filippi confirme les dires de Valdricchi.

Quant à Bartoli, après avoir de nouveau protesté de son innocence, il a ajouté que le soir de l'agression, il traversait la rue du Colle pour réintégrer son domicile, lorsqu'il a été assailli par des malfaiteurs. Ces derniers, après l'avoir roué de coups de poings, lui ont réclamé une somme d'argent.

Après cet interrogatoire les trois prévenus ont été reconduits à la maison d'arrêt.

L'enquête continue.

BULLETIN COMMERCIAL

Syndicat Central des Agriculteurs de France
7, rue d'Athènes, Paris

Cours des graines diverses au 1er janv.

Avoine noire Bretagne,	Havre	
Avoine rouge Tunis	Marseille	
Avoine blanche Russie.	Marseille	
Maïs roux Plata.....	Le Havre	15.75
Maïs Cinquantini.....	Marseille	17.75
Maïs Plata	Marseille	16.25
Orge de Russie.....	Marseille	
Petites fèves lavées et nettoyées.....	Marseille	24.50 19.50
Fèves communes.....		

Les prix ci-dessus s'entendent par 100 kilos nus et pour expéditions de 5.000 kilos.

Pour quantités moindres, ils sont majorés de 0.35 à 0.50 par 100 kilos.

Au « Journal Officiel »

Inscription maritime

M. Ferreti Joseph-Dominique, commis de 4e classe de l'inscription maritime, est promu au grade de commis de 3e classe.

Ostréi de Paris

Sont nommés commis ambulants à l'ostréi de Paris, MM. Coppolani François, adjudant au 88e ; Casanova Paul-Louis, ex-adjudant au 112e ; Milani Pascal, adjudant au 11e rég. de dragons.

Ministère de la Guerre

Réserve

M. Carli, garde général stagiaire des eaux et forêts, est nommé sous-lieutenant au rég. d'infanterie de Perpignan.

Chasseurs forestiers

M. Dompietrini, brigadier élève des eaux et forêts sortant de l'école des Barres, est nommé au grade de sous-lieutenant dans le corps des chasseurs forestiers.

Armée territoriale

M. Varvini, inspecteur-adjoint des eaux et forêts, capitaine au 51e territorial, passe au 16e.

M. Mosca, garde général des eaux et forêts, sous-lieutenant au 146e territorial, est promu capitaine au corps.

M. Giorgi, inspecteur adjoint des eaux et forêts, lieutenant au 240e territorial, est promu capitaine au corps.

M. Dulandini, garde général des eaux et forêts, sous lieutenant à la 16e section de chasseurs forestiers, est mis à la disposition de M. le général commandant le 19e corps.

Petite Gazette

Paris, 9 janvier

Thermomètre : Extérieur au matin 6°
à midi 9°9 à 6 heures du soir 2°5
Maxima 10°4 Minima 3°8.
Baromètre : Thermo du matin 772 mm
à midi, 771 mm 5 heures du soir 771 mm.
Vent : — Dans la matinée, N. E.
Dans l'après-midi, id.
Etat du ciel, couvert.
Température à la station météorologique 0 mm.

Et l'hygiène ?

Que faire en un square, lorsqu'on est gardien vigilant ? Etendre du linge et le ramasser ensuite. Là sans doute se résument les obligations de brave homme préposé à la garde du square de la promenade des quais, car lundi dernier toute la promenade semblait vouée à une exposition de blanc.

Il y avait bien par ci par là quelques loques parisiennes rentrées aux barrières du square ou de la batterie Saint-Erasme, mais notre impartialité nous oblige à reconnaître cependant que la blancheur de la lessive était du plus agréable effet.

Qu'en pense cependant la commission d'hygiène ? Par ces temps d'épidémie cette exhibition ne nous paraît pas sans danger.

Population de la Corse

D'après le recensement quinquennal du 4 mars 1906, la population de la Corse s'élève à 291.160 habitants, présentant une diminution de 4.429 habitants sur le dénombrement de 1901, qui avait donné 295.589 habitants. La population a diminué dans 55 départements et augmenté dans 32. On compte dans notre département 10.474 étrangers, presque tous Italiens.

Récompenses à la Mutualité

Les récompenses suivantes ont été accordées pour services rendus à la Mutualité, en Algérie :

Médaille d'argent, M. Franchi Blaise, président de la Société des instituteurs et institutrices du département de Constantine ; — Médaille de bronze, M. Alessi Adolphe, administrateur d'associations mutualistes depuis 1872 ; — Mentions honorables, M. Rossi Salvator, vice-président de la Société des commis et employés de la ville d'Alger.

Ecole de Saint-Cyr

Les candidats à l'Ecole spéciale militaire sont informés qu'ils peuvent prendre à la sous-préfecture, tous les jours, communication des conditions exigées et des pièces à produire pour l'admission au concours de 1907. Les compositions écrites auront lieu les 11, 12, 13 et 14 juin. La liste d'inscription sera close le 15 avril 1907 au soir.

Port de Marseille

On lit dans le *Petit Marseillais* :

« M. Torigi, capitaine du port de Bordeaux, nommé à Marseille, a pris possession de son poste et a reçu le personnel sous ses ordres. L'impression produite par M. Torigi a été excellente et nous sommes heureux de lui souhaiter la bienvenue, assuré qu'il ne manquera pas de se créer parmi nous les mêmes sympathies dont il s'était entouré à Bordeaux. »

Décès

M. Jean-André Vicinati vient d'avoir la douleur de perdre sa fille unique, Marie-Françoise, âgée de près de trois ans, qui était toute sa consolation. A 4 heures de relevée le cercueil de ce petit ange a été escorté jusqu'à l'église Saint-Jean par de nombreux parents et amis qui ont pris part au deuil de M. et Mme Vicinati auxquels nous adressons toutes nos condoléances.

Distinctions honorifiques

Des mentions honorables ont été accordées pour actes de courage ou de dévouement aux personnes ci-après dénommées : MM. Poli Pascal, gardien commis greffier, Casabianca Antoine et Casalonga François, gardiens à la prison de Bône, qui se sont distingués au cours de l'épidémie de typhus qui a sévi dans cette prison du 26 mai au 14 juillet 1906.

Sacrilège

Des malfaiteurs, jeunes sans doute, ont brisé le tronc de l'oratoire Saint-Roch, placé au pied de la statue du Saint, qui, à cause de l'épidémie de rougeole, avait été exposée, depuis quelques jours, à la vénération de la population. Ils ont d'abord tenté de forcer avec un couteau le fond-tiroir du milieu, puis ils ont fait sauter le couvercle. Le profit doit avoir été mince, bien que le mal et le risque aient été grands, et il faut supposer que des enfants ont pu seuls faire un pareil coup.

A louer

Villa au bord de la mer.
S'adresser Villa Kermaria.

— Appartement à louer, boulevard Paoli, 26, maison Ferretti, au 4e. S'adresser au bureau du journal.

— Appartement de 5 pièces, gaz dans toutes les pièces.
S'adresser au bureau du journal.

Avis

Le Docteur J.-A. Luigi a l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'ouvrir son cabinet, 17, Place Saint-Nicolas, au 1er.

Consultations tous les jours de 2 à 4 heures.

A vendre

A vendre pour cause de départ. Un salon Louis XV. Un piano et une armoire à glace.
S'adresser Bd Paoli, 20, au 4me.

SOCIÉTÉS et SYNDICATS

PATRONS COIFFEUR. — Les patrons coiffeur de la ville de Bastia sont instamment priés d'assister à la réunion qui aura lieu ce soir, 10 du courant, à 8 heures, dans une des salles de la Mairie.

Ordre du jour. Décision à prendre pour la fermeture des magasins et formation d'un Syndicat.

La Commission provisoire

Qui est de Vincenti, 26, rue Pigale, Paris. Ordres de bourse. Comptant et terme.

Renseignements financiers gratuits sur toutes valeurs cotées ou non cotées. — Courtages officiels.

1 franc pour mille au parquet, et 1.25 pour mille en coulisse.

AVIS

La Maison DOMINIQUE MATTEI Aîné informe sa nombreuse clientèle, qu'elle attend, sous peu de jours, un voilier chargé de sel venant des Salins d'Hyères.

Les prix sont de :
Sel gros, 11 fr. 50 à 12 fr. les 100 kilos, suivant quantité.
Sel fin de table, 15 à 16 fr. les 100 kilos, suivant quantité au ; paiement comptant.

CÉDRATS CONFITS

Expéditions par colis postaux
Emballage soigné
A.-P. PADOVANI, 7, route du Cap, Bastia.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00020

BOURSE DE PARIS

9 Janv. — 9 janv.
Rente 3 0/0 amort. 95.45 — 95 40
— 3 » 0/0 consolid. 96.75 — 96.10
au comptant

CONSEIL D'ÉTAT

L'ÉLECTION DE CALENZANA

Paris, 9 janvier.

Le Conseil d'Etat a rejeté aujourd'hui la protestation de M. Fabiani contre les opérations électorales qui eurent lieu, le 18 février 1906, dans le canton de Calenzana, à fins d'élection d'un conseiller général, et à la suite desquelles M. Xavier Marini, fut proclamé élu.

Récompenses Honorifiques

Paris, 9 janvier.

Par décision du ministre de la Marine, parue à « l'Officiel » de ce jour, un témoignage officiel de satisfaction est accordé au matelot Antoine Luciani, inscrit du port de Bastia, pour acte de dévouement.

Contributions indirectes

Paris, 9 janvier.

M. You, inspecteur des contributions indirectes à Lyon, est nommé directeur à Ajaccio.

Nouvelles Militaires

Mutations

Paris, 9 janvier.

M. le capitaine d'artillerie Delataille, en garnison à Ajaccio, est appelé aux mêmes fonctions à Toulon.

L'Espion de Lunéville

Lunéville, 9 janvier.

Le tribunal correctionnel de Lunéville a condamné à 3 ans d'emprisonnement le nommé Jourdan, prévenu d'espionnage au service de l'Allemagne.

LES GRÈVES

A FOUGÈRES

La réouverture des fabriques de chaussures. — Les manifestations des grévistes. — Les patrons tirent des coups de revolver à blanc

Fougères, 7 janvier.

La réouverture des fabriques de chaussures, après deux mois de lock-out, a donné lieu à de graves désordres.

Depuis deux mois toutes les usines étaient fermées ; à la suite d'une entente avec les patrons, les « jaunes » résolurent de reprendre le travail ce matin. Les patrons adhérèrent à leur offre. Néanmoins les « rouges » essayèrent d'empêcher la reprise du travail.

De très grandes manifestations furent organisées, et, malgré la protection de la police, les magasins faillirent être envahis. C'est alors que certains patrons firent feu en l'air avec leurs revolvers chargés à blanc, pour effrayer les révolutionnaires.

Une grande agitation règne en ville. Les rouges parcoururent les rues proférant des menaces contre les faux frères jaunes et les patrons.

La gendarmerie parvint difficilement à disperser les rassemblements tumultueux.

L'Anniversaire de la Mort du PRINCE IMPÉRIAL

Paris, 9 janvier.

Un service funèbre a été célébré ce matin, à 10 heures, en l'église St-Augustin, à l'occasion de l'anniversaire de la mort du prince Louis-Napoléon.

Une foule nombreuse assistait à cette cérémonie, où étaient représentés tous les comités plébiscitaires ayant à leur tête M. Ottaviani, vice-président général.

Les membres de la famille impériale, notamment les princes Victor et Louis s'étaient fait représenter.

SUICIDE D'UN OFFICIER

Belley, 9 janvier.

Un lieutenant du 133e d'Infanterie s'est suicidé, aujourd'hui, en se logeant dans la tête une balle de son revolver d'ordonnance.

Cet officier explique dans une lettre, qu'ayant perdu de fortes sommes au jeu, et se trouvant dans l'impossibilité de régler ses dettes d'honneur, il a préféré se donner la mort que de survivre à son déshonneur.

UN ESCROC

Paris, 9 janvier.

La « Petite République » annonce que le juge d'instruction vient de rendre une ordonnance de défaut renvoyant devant le tribunal correctionnel de la Seine, sous la prévention d'escroqueries, le nommé E.... Diendonné, né à Saint-André de Cotone, en 1868.

Cet individu est prévenu d'avoir, sous le faux nom de Saint-Aubin ou de marquis de Saint-André, commis de nombreuses escroqueries en France et en Belgique, au préjudice de veuves, de ballerines ou demi-mondaines, qu'il exploitait.

EN ITALIE

Le réveil de l'Etna

Catane, 9 janvier.

L'Observatoire de Catane annonce le réveil des cratères éteints de l'Etna.

Cette nouvelle terrorise la population qui se rappelle les terribles éruptions de 1865 et de 1879, pendant lesquelles la ville faillit être submergée sous les torrents de laves.

AU MAROC

L'évacuation d'Arzila

Tanger, 9 janvier.

Les troupes de Raisouli ont dû évacuer la ville d'Arzila, dans laquelle ils ne pouvaient plus tenir.

Quatre cents hommes de l'armée chérifienne sont allés occuper la ville.

Le brigandage

Tanger, 9 janvier.

On signale de nombreux actes de brigandage commis par Raisouli et ses alliés sur la route de Tanger à Larache.

Les insurgés détruisent tout sur leur passage.

EN PERSE

La Mort du Shah

Téhéran, 9 janvier.

Après une longue et pénible agonie, S. M. le Shah de Perse s'est éteint lentement hier soir.

La nouvelle du décès ne sera annoncé au peuple qu'aujourd'hui par un manifeste du prince héritier.

Aucun trouble n'est à craindre.

EN RUSSIE

LA RÉVOLUTION

Assassinat du Procureur général militaire

Arrestation mouvementée de l'assassin

Saint-Pétersbourg, 9 janvier.

Le général Garlow, procureur général des tribunaux militaires de Russie se trouvait ce matin dans la cour des bâtiments de l'administration centrale de la justice militaire, où il réside, lorsque quatre coups de revolver furent tirés sur lui à bout portant.

La mort a été presque instantanée.

L'assassin essaya de prendre la fuite, en tenant en respect la police avec son revolver. Il était sur le point d'être arrêté par un agent, lorsqu'il l'abattit de son arme ; la balle blessait en même temps, et assez grièvement un passant.

La police n'en continua pas moins sa poursuite, et, après une course effrénée de plusieurs heures, elle parvint à s'emparer du meurtrier.

Celui-ci refusa de faire connaître son nom, et de répondre aux questions qui lui furent posées.

Le général Garlow, qui était un ultra-tsariste, était connu pour sa lutte violente contre l'ancienne Douma et son esprit réactionnaire anti-réformiste.

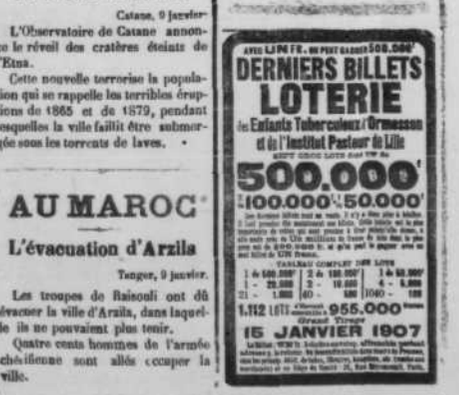

AVIS DE DÉCÈS

Mme veuve Brisset, née Cristofini ; M. François Brisset, commissaire de 1re classe de la marine ; M. Eugène Brisset, docteur en droit, rédacteur à la préfecture de la Seine ; Mlle Anne Brisset ; M. Camille Brisset, chef de bataillon d'infanterie en retraite, officier de la Légion d'honneur, et Mme Brisset, née de Miconis ; M. Louis Brisset et Mme Brisset ; M. François Cristofini, juge au tribunal de 1re instance de Bastia ; M. Sébastien Turquan, chef de bureau au ministère de l'intérieur, chevalier de la Légion d'honneur, et Mme Sébastien Turquan ; M. Joseph Turquan ; M. Victor Turquan, receveur percepteur à Lyon ; Mlle Amélie Turquan ;

Les familles Henri Cristofini, Camille Grossolle, Joseph Gennetin, Frédéric Hellenin,

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Xavier Brisset

Commissaire principal de la Marine en retraite
Chevalier de la Légion d'honneur

leur époux, père, frère, oncle, beau-frère, cousin et allié, décédé à Bastia, le 8 janvier 1907, muni des Sacrements de l'Eglise.

Les obsèques auront lieu ce matin jeudi, à 10 heures et demie.

On se réunira à la maison mortuaire, 6, Boulevard du Palais.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

Bijouterie-Horlogerie
DANESI fils
Boulevard Paoli, 16, Bastia

M. Danesi fils, ancien élève des fabriques d'horlogerie de Besançon, a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il se charge de toutes sortes de réparations de montres et pendules, à des prix défiant toute concurrence.

M. Danesi, faisant lui-même toutes les réparations, est à même de livrer un travail très soigné et garanti.

CHLORO-ANÉMIE, TUBERCULOSE, CONVALESCENCE
Tout état de faiblesse et d'amaigrissement ayant pour cause la dénutrition trouve une guérison prompte et certaine par l'emploi du
VIN DE VIAL au Quina, Suc de Viande et Lacto-Phosphate de Chaux

POURSUITE
par mandat d'arrêt
contre 100.000 tablettes de chocolat au lait fugitives.
Signalement :
Nom : « Lucerna. »
Lieu d'origine : Hochdorf près Lucerne-
Nationalité : Suisse,
Mise : Elégante et moderne.
Signes distinctifs : Au déguster, frais et appétissant.
Signes particuliers : Se distinguent sans exception par leur goût exquis et délicieux, ce qui les trahit facilement.
On présume sur la fuite probable de plusieurs d'entre elles pour les pays d'outre-mer, quoique la majeure partie de celles-ci n'ait pas quitté leur pays d'origine.

SUPERBES !

LA PREUVE

Avesnes s/ Helpe (Nord), 24 Janvier 05. — " L'Emulsion Scott a rendu la vie à mes deux enfants ; l'aîné était maigre, pâle, fiévreux ; il a maintenant bonne mine et mange avec appétit. Le cadet, atteint de rachitisme, avait les jambes fortement arquées et, sur le conseil d'un Docteur Spécialiste très connu, je lui donnai aussi de l'Emulsion Scott qui, tout en fortifiant ses petites jambes, les a parfaitement redressées ". Lorette, 24, Avenue du Pont-Rouge.

LE POURQUOI

Cet éminent Docteur reconnaissant que l'Emulsion Scott seule est faite de l'huile de foie de morue de Norvège la plus pure, reconnaissant aussi la perfection du procédé spécial de fabrication de

l'EMULSION SCOTT

fit composer les aux parents qu'il valait mieux payer légèrement plus cher pour obtenir le vrai remède et assurer à leurs enfants une guérison rapide et radicale. C'était un bon conseil, suivez-le donc aussi et préférez bien le flacon Scott avec sa marque de fabrique "le Pêcheur et le requin". Prix unique en toutes pharmacies : 3 fr. 50 le flacon, 9 fr. 50 le grand. Echantillon envoyé franco contre 0,25 en timbres adressés à l'EMULSION SCOTT (Delouche et Cie) 336, rue St-Honoré, PARIS.

ABSINTHE

Edouard Pernod

La meilleure de toutes

Maison à Couvet (Suisse)
et Pontarlier (Doubs)

FONDÉE EN 1827

Consommateurs ! Demandez donc partout

Un « Edouard Pernod »

Dépôt pour toute la Corse :
L.-N. MATTEI et Cie Bastia, Ajaccio, Corte

MARBRERIE

Cheminées de tous styles — **Maîtres pour meubles**

Entreprise de tous travaux d'Art et de Commerce en marbres, granits, porphyres, syénites et pierres de Corse et de toute provenance.

Exploitation de la pierre de Sisco (dite confoline), incomparable pour tombeaux et tous travaux pour bâtiments.

Dépôt de dalles, marches, éviers en pierre de Brando, de carrières si puissantes de la Maison.

Seule Maison récompensée
aux Expositions mondiales de Paris 1855, 1867, 1878, 1900 et de Milan 1906

A BASTIA LA PLUS HAUTE RÉCOMPENSE
Grand diplôme d'honneur

JOSEPH LUCIANI

Bastia, Boulevard Paoli, 33, et Sisco-Marine (Cap-Corse)

Travaux d'arts dirigés par B. LUCIANI, élève de l'Ecole des Beaux-Arts de Carrare (Italie).

Dessins et Devis sur commande

PLATRE DE PARIS

Appareils fumivores,
Chassis pour cheminées en tôle et cuivre,
Ventilateurs,
Appareils inodores pour garde-robes

Adresser commandes soit à Bastia, soit à Sisco

PRIX TRÈS MODÉRÉS

L'Art de Gagner de l'Argent à la Bourse

Ouvrage de succès, a valu à l'Auteur les félicitations des Financiers les plus distingués. — Envoi Gratis. — GAILLARD, 5, rue Feydeau, Paris.

PHOTOGRAPHIE POUR TOUS

J. MORETTI

CORTE (Corse)

Grande collection de cartes postales

illustrées du pays, 700 modèles
1.700.000 cartes postales en magasin

VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL

Agrandissements inaltérables de toutes les dimensions, en noir et en couleurs.

GRANDE TEINTURERIE-BLANCHISSERIE
DE LA MÉDITERRANÉE

MAISON FONDÉE EN 1871 — MAISON FONDÉE EN 1871

H. Fraissinet & Cie

Société en Commandite par Actions - Capital : 500.000 Francs

Siège Social, Usines & Bureaux
MARSEILLE - Chemin de Saint-Jean-du-Désert - MARSEILLE

La Maison a l'honneur d'informer le Public Bastiais qu'elle vient de créer, à Bastia, un dépôt-succursale qui s'occupera de recevoir les effets confiés par les clients, de les expédier à l'usine et de les rendre franco à domicile, dans un délai de huit jours.

Notre Usine, qui occupe environ 200 personnes, placées sous notre surveillance, nous permet, par son installation toute moderne, d'exécuter les travaux les plus minutieux. L'importance qu'a prise notre Maison, n'est dûe qu'à la bonne et prompte exécution apportée dans les travaux qui nous sont confiés.

Nous faisons la teinture, le nettoyage et l'apprêt de tout ce qui concerne le vêtement et l'ameublement, par des procédés spéciaux qui nous sont exclusifs.

TEINTURES EN TOUTES TEINTES

Nettoyage de Vêtements pour Dames, Civils & Militaires

Aucun vêtement ne sera ni décousu, ni déformé, et sera livré avec un fini irréprochable et à des prix défiant toute concurrence.

Des Catalogues illustrés sont à la disposition des Clients au Dépôt :

Chez M. SAUVEUR AYMO, Tissus
BASTIA — 47, BOULEVARD PAOLI 47, — BASTIA

Cordonnerie Modèle

Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia

EUGÈNE PERUCCHI, propriétaire

Automne-Hiver 1906-1907

Chaussures en tous genres
pour Dames, Hommes, Fillettes et Enfants
Grand choix de chaussures fourrées de tous modèles
Assortiment complet de pantoufles

Prix très réduits

Rayon spécial de chaussures de luxe en chevreau glacé, Box-calf et mégis fabriquées exclusivement pour la maison et qui seront vendues à des prix de bon marché inconnus jusqu'à ce jour.

M. Eugène PERUCCHI a l'honneur de prier sa nombreuse clientèle et le public en général de s'assurer par une visite à son magasin du soigné de tous ses articles et de la modicité des prix cotés.

La Maison se charge des réparations

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER

Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil d'acier, Ronces artificielles

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1

ANCIEN CABINET FRADIÈRE

PIERRE SABATÉ

Chirurgien-Dentiste du Lycée

SUCCESSEUR

DENTS & DENTIERS
(Systèmes perfectionnés)
OBTURATION
& EXTRACTION DES DENTS sans douleur

Bd Paoli, 18, au 1er
Maison Benedetti

M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, d'avoir à sa gérance un grand nombre d'appareils électriques, qui n'ont pas le droit d'exercer la profession et qui empêchent des malfaiteurs inconnus à la vindicte pour la Bastiaise de toute spécialité.

Le Directeur-Gérant,
J.-B.-OLLAGNIER.

Bastia, Imprimerie Ollagnier.

PAPIERS PEINTS

Ancienne Maison Antoine FASCI

AZAMBERTI, successeur

La Maison AZAMBERTI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'à l'occasion de la nouvelle installation de son magasin, elle vient de recevoir un grand assortiment de papiers peints de toute qualité à des prix très modérés.

La Maison se charge même de la pose.

Indispensable en Campagne

ALMANACH de la BASTIE ou VILLAGE

LE MONITEUR DE LA MODE

paraissant tous les Samedis

20 PAGES GRAND FORMAT

LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES

CONTIENT,
PLUS DE MODÈLES NOUVEAUX
PLUS DE TRAVAUX À L'AIGUILLE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS
QU'AUCUN AUTRE

3 MOIS : 4 francs — UN AN : 16 francs
EDITION 2 : contenant trois Gravures coloriées et un Patron découpé dans les T. P. et 2e P.
3 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 32 francs
ABEL GOURAUD, Editeur, 8, r. du 4 Septembre

Aux tempéraments délicats offrez un

VIN DU CAP CORSE

à base de Quinquina

de la Maison L.-N. MATTEI, & Cie — BASTIA (Corse)

Apéritif Tonique Fortifiant

Ce vin que nous offrons avec confiance aux Consommateurs diffère complètement de tous ceux connus à ce jour; d'un goût agréable au palais, il est à la fois tonique et apéritif.

Pris avant les repas, il excite l'appétit, pris après il active et facilité la digestion.

Demandez dans tous les bons Etablissements un Vin du Cap Mattei

TRENTE-DEUXIÈME ANNÉE N° 11 — VENDREDI 11 JANVIER 1907

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL — QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 6, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	1 an	6 mois	3 mois	
CORSE	20 fr.	10 fr.	5 fr.	UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.
AUTRES DÉPART.	22 fr.	12 fr.	6 fr.	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE BASTIA MUNICIPALE

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Hyeld.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 7 h. 1 m. — Coucher, 5 h. 57 s.
Dernier quart., le 7. — Nouv. Lune, le 13.
Fête de Demain Saint Prôbe.

10 JANVIER

Autour d'un duel

De loin en loin, quelque duel plus retentissant que les autres vient occuper, pendant une semaine, la presse, le grand public, les spécialistes, et, par contre-coup, les législateurs. La sensationnelle rencontre de Viroflay ne pouvait pas échapper à cette règle. Pourquoi, d'abord, a-t-elle été sensationnelle ? Parce que les intéressés avaient fait le mystère autour d'elle. On n'en a tant parlé que parce que qu'ils voulaient qu'on n'en parlât pas. La preuve en est que, depuis qu'on a publié les procès-verbaux, l'affaire a pris tout de suite une allure plus normale. Si l'on avait rempli cette formalité dès les premiers jours, tout ce bruit aurait sans doute été évité : c'est encore l'histoire qui est le plus sûr remède contre la légende.

On a déjà vu, quoi qu'en disent les sceptiques, des duels au pistolet occasionner des blessures et entraîner même mort d'homme. L'opinion s'en émouvait, certes ; mais dès l'instant où le duel était régulier, tout se bornait à des détails sur la rencontre et sur les adversaires. Et si les motifs alléguées étaient d'ordre intime, on ne s'attardait pas à en percer le secret.

Ici, par malheur, c'est l'excès même de précautions qui a surexcité la curiosité. Combattants et témoins, en braves militaires qu'ils sont, ont cru qu'il leur suffisait de s'être engagés à ne rien dire pour que personne ne sût jamais rien. On voit bien qu'ils ne connaissaient pas la presse. S'imagine-t-on, à notre époque, des balles de pistolet échangées confidentiellement en plein champ ? Mais les oiseaux eux-mêmes iraient le dire à un journal ! Deux heures après, on savait qu'une rencontre avait eu lieu ; puis, l'on connaissait le nom du blessé et celui de l'armurier où les armes avaient été achetées. Des revolvers d'ordonnance, avec, pour chacun, vingt-cinq cartouches : c'était donc, à n'en pas douter, un duel à l'américaine. Et cela expliquait tout, le mystère de la rencontre, le mutisme des témoins, l'absence des procès-verbaux. Déjà, il se découvrait des gens qui avaient assisté au duel ; que risquaient-ils, puisqu'aucun démenti n'était à craindre ? Un de ces spectateurs a déclaré que c'était à la troisième balle que le blessé avait été atteint : on sait aujourd'hui que chacun des adversaires n'en a tiré qu'une. On avait affirmé aussi que la rencontre avait eu lieu au visé et à treize mètres : c'est à trente pas et au commandement que le feu a été commandé ; il y a une différence ! En somme, duel absolument normal, sauf pour l'arme choisie, cependant correcte en l'espèce, puisqu'elle était familière aux deux adversaires comme l'eût été le sabre à deux cavaliers.

***

Mais je n'entends pas donner ici une consultation. S'il en était besoin, je renverrais, avec plus de certitude, à mon très compétent collaborateur Bruneau de Laborie qui, dans ses *Lois du duel* si pittoresques et si documentées, a magistralement prévu et résolu tous les cas. Ce que je veux, pour ma part, établir — et l'aventure y suffit amplement, — c'est qu'en ce temps d'information à outrance il est toujours prudent de faire à la presse la part du feu. Il convient de lui donner un minimum de renseignements si l'on ne veut pas qu'elle aille, d'elle-même, au delà du maximum.

On disait jadis qu'il fallait qu'une porte fût ouverte ou fermée ; ce n'est plus cela du tout de nos jours. Il est indispensable qu'une porte soit toujours ouverte ; c'est le plus sûr moyen d'éviter les indiscrétions. Vous avez, en effet, la chance qu'on passe devant sans regarder ; tandis que devant une porte fermée, on s'arrêtera toujours. On voudra savoir ce qu'il y a derrière, et, pour mieux le savoir, on l'enfoncera.

Il y a aussi une autre précaution à prendre si l'on veut qu'un duel passe inaperçu, mais celle-là ne dépend, la plupart du temps, que du hasard : c'est d'éviter qu'aucun des adversaires n'envoie à l'autre une balle dans le ventre. Car le duel est, en France, un délit d'un genre tout particulier : il n'est passible des tribunaux que lorsqu'il y a mort d'homme, et dans ce cas-là, même, il devient un crime, puisque c'est en Cour d'assises qu'on traduit les inculpés. Mais en cas de simple blessure, et à plus forte raison quand il n'entraîne aucun résultat, le duel, chez nous, est considéré comme parfaitement licite.

Il n'est pas défendu d'aller sur le terrain ; ce qui est interdit, c'est de s'y faire du mal. Situation évidemment paradoxale, mais nous n'en sommes pas à un paradoxe de plus ou de moins. Il faut même dire que cette sorte de demi-sommeil où se tient le code en ces matières n'est pas sans produire quelques heureux effets. C'est comme une treizième épée, celle de Damoclès, qui prend part au duel. Les combattants, et surtout les témoins, la sentent suspendre sur leurs têtes, et cela les oblige à plus de précautions. L'idée, quoique assez lointaine, de la Cour d'assises, n'en demeure pas moins salutaire, elle a souvent empêché des conditions par trop féroces, ou des préliminaires par trop expéditifs.

Il y a ainsi, de ces lois qu'il faut laisser dans les Codes, sauf à ne jamais les appliquer ; le rêve serait justement de ne faire que des lois qu'on n'aurait jamais à appliquer. Elles permettent, comme dans cette affaire-ci, d'organiser un semblant de poursuites, d'ouvrir une instruction qui a vite fait de remettre les choses au point. Le juge arrive à savoir que le délit a été régulièrement commis ; c'est déjà cela. Quel pourrait bien être, au surplus, l'effet d'une législation spéciale ? Il y a des cas où les lois ne peuvent rien contre les mœurs. Périodiquement, de braves gens, animés des intentions les meilleures, veulent interdire le duel en France, sans réfléchir qu'il s'est maintenu même sous Richelieu qui faisait pendre, pourtant, les duellistes ! Cette fois, du moins, on n'entend parler de rien de pareil ; c'est une des rares circonstances où, après un duel un peu sérieux, il ne soit pas question de modifier la jurisprudence. Sans doute se sera-t-on dit que l'aventure serait plutôt originale sous M. Clémenceau qui est certainement allé, pour son compte, une demi-douzaine de fois sur le terrain, et qui y a accompagné, dans sa vie, une bonne douzaine de ses amis.

***

Il est à constater, d'ailleurs, que, par une piquante coïncidence, toutes les tentatives qui ont été faites dans ce genre ont toujours eu ou failli avoir un duel pour épilogue. C'est ainsi que M. Floquet, alors président du Conseil, s'était mis en tête de révoquer un de ses préfets qui venait de se battre avec un conseiller général de son département. Ce préfet était cependant un excellent fonctionnaire, mais le ministre tenait à faire un exemple. C'était pour lui une question de principe, et il déclarait, non sans un peu de solennité, que « tout homme qui détient une part de la puissance publique » ne doit pas, comme le premier venu, s'aventurer en des combats singuliers. Il estimait, d'ailleurs, que le duel était un défit et que c'était aux représentants du gouvernement à observer les premiers le respect de la loi. L'infortuné préfet était donc condamné, et la mesure allait être prise le lendemain même, lorsque, dans la journée, à la suite d'un incident de séance, M. Floquet échangea des témoins avec le général Boulanger. On se battit. Le président du Conseil blessa son adversaire, et la première dépêche de félicitations qu'il reçut fut celle du malicieux préfet que ce coup d'épée sauvait comme par miracle.

Même aventure, à peu de chose près, se produisit au Sénat un certain jour où l'on discutait une proposition de loi sur le duel, car, chaque fois qu'il s'est agi de légiférer sur ce sujet, c'est, par un sentiment bien naturel, le Sénat, assemblée plus vénérable, qui a toujours pris cette initiative. On avait édicté des peines draconiennes : c'était, pour tout contrevenant, la correctionnelle au lieu du jury, et un mélange, fort rigoureusement combiné, d'amende et de prison. La commission du Sénat avait été unanime ; le rapport était, par conséquent, favorable, et la discussion semblait devoir se passer avec le calme qui est de tradition au Luxembourg. Il n'en fut rien. Pendant le discours du rapporteur et au moment même où il s'élevait avec le plus d'éloquence contre le duel, une ou deux interruptions se produisirent. Il les releva avec vivacité. Mais les interrupteurs tinrent bon, et l'un d'eux se laissa même aller jusqu'à un démenti, à quoi le rapporteur répliqua par la phrase consacrée : « Nous nous expliquerons en dehors de cette enceinte ! » Sa discussion, du coup, en devint assez confuse, et ses arguments perdirent sensiblement de leur valeur. En descendant de la tribune, il envoya, comme il l'avait dit, ses témoins à son adversaire, et l'on s'amusa fort, dans la presse, de ce duel possible à propos d'une loi contre le duel. On put, d'ailleurs, éviter la rencontre, et il n'y eut donc pas de tués, ni même de blessés ; mais la loi, par exemple, était bien morte...

LE PASSANT.

(*Le Figaro*).

L'abordage du PÉLION

Bastia 8 janvier.

Mon Cher Directeur,

J'ai été témoin samedi soir d'un abordage qui aurait pu avoir de graves conséquences.

Je passais rapidement sur la place Saint-Nicolas, rentrant pour dîner, vers 6 heures 1/2, quand j'entendis la sirène d'un bateau.

Etait-ce l'effet du vent qui soufflait en tempête ? Etait-ce pure imagination de ma part ? Mais il me sembla que cet appel de la sirène indiquait un danger.

J'attendis donc quelques instants et je vis bientôt ou plutôt je devinai (car il faisait une nuit profonde) le « Pélion » dont les feux s'aperevaient à peine et qui revenait de Livourne.

L'énorme bateau entrait lentement dans notre port, fort mal éclairé, lui aussi, et avait l'air de craindre de faire fausse route.

Tout à coup j'entends des cris de détresse, des craquements de mâts et de cordages, et le « Pélion » s'arrête. Il venait de heurter une tartane italienne mouillée à la bouée, en plein milieu du port, et qui, paraît il, n'était même pas éclairée, on ne montra son feu que trop tard.

Et pas un batelier au port pour venir avec des barques porter secours à des malheureux qui, d'un moment à l'autre, étaient exposés au naufrage !

Je ne pouvais que plaindre les infortunés possesseurs de la tartane et aussi les passagers du « Pélion » qui devaient être frappés de terreur.

Quand je vis, en m'avançant le plus près possible des rochers, que le bateau de la Compagnie Fraissinet essayait de reculer pour dégager le voilier italien, et que le danger semblait conjuré, comme la tempête continuait et que j'étais glacé, je me hâtai de rentrer chez moi.

Dès que j'eus dîné, je retournai au port, croyant que tout était fini. Grand fut mon étonnement, quand j'aperçus le bateau « Pélion » qui manœuvrait toujours pour gagner le quai. La tartane était dégagée, mais le paquebot n'avançait qu'à force d'amarres et cela dura environ trois heures ! Et le vent soufflait toujours avec fureur ! Pauvres passagers !

Il est vraiment heureux qu'il n'y ait pas eu de sinistre ! Mais ne pourrait-on empêcher le retour d'un semblable péril ? Où sont les responsabilités ? Elles sont multiples.

Pourquoi avoir laissé la tartane au beau milieu du port, quand on attendait un paquebot, et par une pareille tempête ?

Pourquoi n'allume-t-on pas le phare électrique et à quoi sert-il ?

Pourquoi la Compagnie Fraissinet a-t-elle si grand peur de dépenser de la lumière et éclaire-t-elle si mal ses bateaux ?

Pourquoi enfin un pilote ne vient-il pas du quai guider l'entrée au port des bâtiments, quand le temps est mauvais ?

Si un fait analogue se produisait à Marseille ou à Nice, l'autorité compétente prendrait, à coup sûr, les mesures nécessaires pour empêcher le retour de pareils accidents.

Mais en Corse rien ne se passe comme ailleurs. Tout va à la dérive. Pauvre Corse !

Un de vos fidèles abonnés.

Autour de la Grève
de Casamozza

Bastia, 8 janvier 1907.

M. le Directeur du *Petit Bastiais*.

Je ne connais de l'usine de Casamozza que ses noirs bâtiments, entrevus de la gare par un matin brumeux et froid, et les recommandations des ouvriers de cette usine, en grève « au grand complet » depuis deux jours. Je suppose seulement que le renvoi d'un des camarades des grévistes n'est pas un pur effet du caprice du directeur ; et il me semblerait aussi que le fait de n'être « pas même syndiqué, » ne devrait pas être un motif suffisant d'exclusion pour le remplaçant de l'ouvrier congédié.

Mais sans prétendre intervenir du rantago dans le conflit existant, à l'heure actuelle, entre la direction de l'usine de Casamozza et ses ouvriers, il est deux observations que je crois opportun de présenter à ce propos :

1° L'industrie, comme la commerce et l'agriculture, ont pour premier besoin la sécurité. C'est principalement parce que cette-ci nous a fait trop souvent défaut, que nos affaires sont si peu brillantes, généralement parlant. Il est donc de l'intérêt de tout le monde que cette sécurité, et que l'ordre, qui en est le signe et la condition, ne soient troublés en rien à l'occasion de cette grève, comme cela ne s'est que trop réellement produit lors de la grève voisine et récente de Barchetta.

2° L'industrie de l'extraction de l'acide gallique à Casamozza est étrangère ; le directeur est étranger : est-ce que cela ne crée pas à tous les Corses jaloux du bon renom de leur pays au point de vue de son hospitalité, des obligations particulières ? Loin de moi la pensée que les ouvriers Casamozzais soient disposés à l'emblée. Mais n'est-ce pas déjà une erreur de leur part de demander comme ils le font en ce moment, le renvoi de M. Hack, ex propriétaire. M. Levinstein ? Ignorent ils que M. Hack, comme le Bulletin du Syndicat agricole de Bastia nous l'a appris, se livre depuis deux ans à des expériences scientifiquement conduites en vue d'introduire en Corse la culture de la betterave ? On peut penser de l'industrie du bois, à laquelle il donne déjà une autre, tout ce qu'on veut. Les ouvriers de Casamozza en vivent, en tout cas. Mais il ne peut

sortie évidemment de l'industrie hôtelière, si M. Huck réussissait à l'établir dans notre île, que des bienfaits, pour elle et pour nous tous. Déjà sacré comme étranger, M. Huck a donc acquis, par cette initiative, des titres spéciaux à notre sympathie. Il suffira de l'avoir indiqué à nos compatriotes employés à Casamozza pour que ceux-ci le comprennent et en fassent demain la règle de leur conduite.

Dans cet espoir, jevous prie d'agréer, etc.

F. C.

Les Décorés

M. Luciani

Conseiller de gouvernement au gouvernement général de l'Algérie. Cinquante-sept ans. A fait toute sa carrière administrative en Algérie et connaît admirablement ce pays où il peut rendre ainsi les services les plus appréciés. Successivement, depuis 1870 : administrateur de communes mixte, chef de bureau au gouvernement général, conseiller rapporteur adjoint au Conseil de gouvernement, chargé de la direction du cabinet civil du gouverneur général. Directeur des affaires indigènes. Nommé conseiller de gouvernement le 9 janvier 1905. Trente-sept ans de services. Précieux collaborateur pour M. Jonnart qui a, à juste titre, la plus entière confiance en lui.

JEAN-LOUIS

(*Le Figaro*).

Ce que disent les Journaux

L'Aurore

De M. Rane, sur le conflit entre le ministre et la Commission des finances:

« Cette année un pareil débat éleva de pareilles assez vives échangées entre le ministre des finances, les membres de la commission et les Chambres. Ce petit incident prouve simplement qu'on devient un peu trop nerveux dans les sphères gouvernementales et aussi par contagion dans les milieux parlementaires. Cela se calmera, cela se tassera et, les choses étant comme devant, le Sénat modifiera quelques articles du budget qui retourneront à la Chambre et, après quelques voyages, on se mettra d'accord sur les points en litige. Il serait par trop ridicule qu'après s'être mis d'accord sur les affaires les plus graves, telle une séparation, les deux Chambres entrent en conflit sur une question de comptabilité ».

Le Soleil

Si l'attitude du Pape avait besoin d'être justifiée, l'avis de M. Combes, auteur de la loi, suffirait à démontrer que Pie X ne pouvait sans commettre une forfaiture, accepter une loi attentatoire à la doctrine catholique. M. Combes reconnaît que la loi n'a été conçue et rédigée que pour rendre la rupture inévitable et réduire le Pape à repousser un projet dont le but était l'asservissement de l'Eglise et la négation de son droit, liberté et dignité.

L'aveu de M. Combes, en justifiant le Pape, condamne les hypocrites et confond les calculs des ministres et députés qui, ayant déchaîné la guerre religieuse, tiennent de rejeter les torts sur la papauté et n'ont ni la franchise de leurs haines, ni l'audace de leurs méfaits. On doit reconnaître que le cynisme de l'aveu combiste mérite d'être flétri, il inspire cependant moins de dégoût que les hypocrisies ministérielles de M. Briand.

La Lanterne

De M. Allard, député, sur la suppression du Sénat:

« Si le parti radical veut sincèrement réaliser de profondes réformes sociales, il lui faut de toute nécessité renverser l'obstacle qui l'empêchera d'aboutir, or, cet obstacle, c'est le Sénat. Quand la Chambre aura vu trois ou quatre importantes réformes votées par elle venir échouer lamentablement à l'assemblée du Luxembourg, il y aura obligation pour elle à s'engager le fait au pays et à le convoir à la revision de la Constitution monarchique de 1875.

« C'est là que gît toute la difficulté. Jamais le Sénat ne consentira de bonne volonté à une revision dirigée contre lui-même. Il faudra donc que les radicaux, s'ils sont sincères dans leurs désirs de réformes, se décident à déchaîner dans le pays un courant revendicateur tel que le Sénat lui-même se puisse s'assoir à l'obligation d'aller à Versailles. »

Le Gaulois

Je crois que M. Combes, après avoir détruit la paix religieuse en ce pays, se proposerait volontiers pour la rétablir. Il comprend malheureusement que dans la voie des persécutions il aura quelque peine à dépasser M. Clémenceau et, très adroitement, il laisse entendre qu'à la rigueur on pourrait causer avec le Saint-Père.

Nous avons dit que tôt ou tard on y viendrait, car il n'est point d'autre moyen pour le gouvernement de se tirer d'embarras. M. Combes paraît être de cet avis. Il en donne à Cannes et le Fortune lui en fournit l'occasion.

Le gouvernement n'ose blâmer ceux qui, par l'application qu'ils font de la loi Briand, en démontrent l'absurdité. Il est fort en peine, et les petites perfidies de M. Combes ne sont point pour le rassurer. Qu'il prenne donc les devants, qu'il aille à Rome le premier. Ses vrais amis grogneront pour le principe, mais au fond ils lui auront reconnu-ensuite, car du coup il disqualifiera le cauchemar Comtiste qui les oppresse de plus en plus.

Nécrologie

M. LE COMMISSAIRE PRINCIPAL BRISSET

M. le commissaire principal de la marine Brisset Xavier, chevalier de la Légion d'honneur, qui vient de s'éteindre dans sa soixante dixième année, était l'une de nos figures bastiaises les plus sympathiques et aussi les plus estimées.

Très brillant élève de notre lycée, il entra dans les meilleures conditions dans le commissariat de la marine. Fonctionnaire d'élite, administrateur distingué, il fit de longs embarquements et dirigea le service de l'inscription maritime à Nice. Il jouissait dans son corps d'une réputation justifiée, et il était appelé à atteindre les plus hauts grades de la hiérarchie.

Mais il avait passé plus de trente ans loin de son pays natal, il lui fallait vivre trop souvent séparé de sa chère famille ; aussi peu après avoir été promu au grade d'officier supérieur, à la fin de la campagne d'Extrême-Orient, où il avait si bien rempli les fonctions de commissaire de la division navale, il demanda sa mise à la retraite et rentra dans sa ville natale pour y jouir d'un repos bien mérité et surveiller l'éducation de ses fils qui ont réalisé toutes ses espérances et lui ont donné tant de légitimes consolations.

Après avoir tous les deux obtenu la licence en droit, l'aîné est entré dans la carrière où son regretté père a laissé de si bons souvenirs, le second a enlevé au concours la place de rédacteur à la préfecture de la Seine : tous deux voient s'ouvrir devant eux l'avenir le plus brillant.

Dans la vie privée, M. Brisset était le meilleur des époux, le plus tendre des pères, l'ami le plus sûr. Aussi sa disparition a-t-elle excité d'unanimes regrets.

Aux obsèques, les honneurs ont été rendus par un peloton du 163e d'infanterie déployé en bataille devant la maison mortuaire. Les cordons du poêle étaient tenus par MM. les commandants Criscotomi, Bastiani, Costa et le capitaine Pantalacci.

Le deuil était conduit par les deux fils du défunt, arrivés en toute hâte de Paris et de Toulon, et par son beau-frère, M. Cristofini, juge au tribunal civil de Bastia.

On remarquait dans le long cortège de parents et d'amis, une députation des officiers supérieurs de la garnison, la plupart des officiers en retraite, le personnel de la marine.

Nous prions Mme Brisset-Cristofini, MM. François et Eugène Brisset, M. le juge Cristofini, les familles Brisset et Turquan d'agréer l'expression de nos douloureuses sympathies et nos vives condoléances.

Bulletin Financier

Paris, 8 janvier 1907.

Le marché restaforme aux environs des cours de la veille. Notre Rente oscillera à 96.50. Fonds Etrangers bien tenus. Nos Sociétés de Crédit sont bien disposées : Crédit Foncier 667, Crédit Lyonnais 1.311, Comptoir National d'Escompte 696, Société Générale 661.

Valeurs industrielles et d'extraction actives. L'obligation nouvelle Vetturia Mines est toujours en faveur à 452.

En Banque, l'Emprunt 3 0/0 d'Alsace s'avance à 426, coupon détaché. Le Saint Raph 4i, Quinquina est ferme à 115. Ouvrard Beau reste à 240. L'Ancien Port Athanor Peloponèse a toujours un bon courant d'échanges à 94. Kis Banya (antimoine et galène argentifère) s'avance à 147.

Les actions de la Société concessionnaire Paris-Amsterdam ont passé à 772. Les Mines de Béryles Françaises se retrouvent à 185. L'action Echarcon Electricité est en nouveau progrès à 280 ; le dividende du dernier exercice a été de 15 fcs.

Les obligations de la Cie concessionnaire du Port et des Docks de Bahia sont cotées 426 ; on sait que le port de Bahia est le débouché naturel d'immenses régions en plein développement.

Le communiqué technique (9 décembre) des travaux des Mines de Linca de Turuel, dit que, dans la semaine écoulée, on a abattu 64 quintaux de minerai dans la mine Ferrenir, 57 dans la mine Résurrection, et que les travaux sont très avancés dans la mine Antonia.

Nos chemins de fer sont en reprise.

Tribunal Correctionnel

Comme toutes celles qui ont été tenues depuis la rentrée d'octobre, les audiences correctionnelles de mercredi et d'hier ont été très chargées.

Mercredi ont été jugées plusieurs affaires de dévastation de récoltes, détournements d'objets saisis, abus de confiance etc.

Le tribunal s'est également occupé ce jour-là de l'affaire Urnieri Nicolas.

Cet individu qui avait pris le nom d'Orsini Amédée avait tenté de commettre plusieurs escroqueries et abus de confiance en préfecture de divers négociants de la ville.

Après avoir pris à condition une couronne mortuaire chez M. Pierocchi il l'avait déposée chez M. Hyrigoyen, auquel il avait demandé une montre avec chaîne en argent à charge de la retourner ou d'en payer le prix à son retour. L'individu n'ayant plus reparu.

Le tribunal a condamné Urnieri Nicolas, qui est un repris de justice, à 13 mois de prison pour abus de confiance.

Cet individu, qui a été déjà l'objet d'un arrêté d'expulsion pris contre lui par le Préfet des Alpes-Maritimes à la suite d'une première condamnation, sera expulsé à l'expiration de sa peine.

A l'audience d'hier comparaissaient sept jeunes gens de Bastia qui, le 22 juillet dernier, ont pris part à une rixe, rue de la Marine, au cours de laquelle plusieurs coups de revolver ont été tirés en plein jour.

Le tribunal retenant les délits de port d'armes, violences et coups et blessures, a infligé à Barnili Paul 8 mois de prison, Sessarelli Antoine 6 mois, Vescovali François et Mariotti Louis 4 mois, Lucchesi Joseph, 3 mois, Emmanuelli Antoine et Manfredi François, 1 mois de la même peine.

Barnili Paul qui a été retenu comme principal auteur dans cette affaire, n'est autre que celui qui aurait pris part à l'agression suivie de vol de dimanche dernier.

Dix autres affaires de détournements d'objets saisis, commis à Corbone, San-Nicolao et Marato et plusieurs affaires de coups et blessures ont été également jugées à cette audience.

Par ordonnance de M. le juge d'instruction en date d'hier les nommés Valdrichi Armand et Filippi Vincent, arrêtés comme complices du vol avec violence commis dans la nuit de dimanche dernier, rue du Colle, au préjudice du quartier-maître de la marine Stephan, ont été mis en liberté provisoire.

Petite Gazette

Variétés météorologiques du 10 janvier

Thermomètre — 7 heures du matin : 9° à midi 10 8 6 heures du soir : 9° Maxima + 10 3 Minima 6 7.

Baromètre — 7 heures du matin, 770 mm à midi, 770 mm 6 heures du soir, 770 mm.

Vent : — Dans la matinée, N. E. faible. Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel, découvert

Pluie tombée : 0 mm.

Palmes académiques

Ont été nommés officiers d'Académie. MM. Gabrielli Pierre-Paul, commissaire spécial de la police des chemins de fer ; Saint Quentin ; Rossi Léon-Bruno-Hippolyte, administrateur de la caisse des écoles à Neuilly-sur-Seine ; Valery Ferdinand-Guillaume, chef de cabinet du préfet du Puy-de-Dôme ; Mme Orsini Jeanne-Louise, institutrice publique à Paris.

Nos laitiers

Notre police a verbalisé hier contre les nommés G. Marie-Françoise et G. Marie-Dominique, laitiers, et contre le sieur F. Angeberger, pour vente de lait dans des bidons non munis du couvercle réglementaire.

Avis

Les membres de la société de chasse S. H. C. B., qui ont versé leur cotisation, sont priés de se réunir ce soir vendredi, à 8 heures et demie, dans la salle des mariages de la mairie, pour élire leur président et ratifier les statuts.

Les résolutions prises seront valables quel que soit le nombre des membres présents.

Avis

Le Docteur J.-A. Luigi a l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'ouvrir son cabinet, 17, Place Saint-Nicolas, au 1er.

Consultations tous les jours de 2 à 4 heures.

On demande

Une bonne connaissant un peu la cuisine et parlant le français pour un ménage de deux personnes. Bonnes références.

S'adresser au bureau du journal

A vendre

A vendre pour cause de départ. Un salon Louis XV. Un piano et une armoire à glace.

S'adresser Bd Paoli, 20, au 4me.

A vendre

Cheval anglo tarbe bai, 7 ans, 1 m. 54, attelé et monté, sage, très brillant.

S'adresser au bureau du journal.

LES VARICES

L'ELIXIR DE VIRGINIE NYRDAHL guérit les varices, quand elles sont récentes ; il les améliore et les rend insoupçonnables quand elles sont invétérées. Il supprime la faiblesse des jambes, la pesanteur, l'engourdissement, les douleurs, les enflures. Il prévient les ulcères variqueux ou les guérit, et empêche leurs récidives fréquentes. Traitement facile et peu coûteux. Le flacon, 4 fr. 50, franco. Nyrdahl, 20, rue de La Rochefoucauld, Paris. Envoi gratuit de la brochure explicative. Exiger sur l'enveloppe de chaque flacon, la signature de garantie NYRDAHL.

COURS SECONDAIRES

de Jeunes Filles d'Ajaccio

Villa Costa — Boulevard des Etrangers

Subventionnés par l'Etat, la Ville et le Département

SEUL ETABLISSEMENT OFFICIEL A AJACCIO

Directrice : Mlle Lucie OTTAVJ

Préparation à tous les examens de l'enseignement primaire et secondaire

Cours spécial de préparation au concours d'admission à l'Ecole Normale

Les Cours sont faits par :

Mlle **Gorsse**, professeur à l'Ecole Normale d'institutrices (Morale et Histoire).

Castellani, Maîtresse chargée des cours de sciences, pourvue du brevet supérieur, du certificat d'étude pédagogique, ancienne élève de l'école normale d'Ajaccio et du lycée Fénélon à Paris.

Géraldi, Maîtresse chargée des cours de lettres pourvue du brevet supérieur, du diplôme de fin d'études secondaires, ancienne élève du lycée de jeunes filles de Marseille.

Paoletti, chargée des cours primaires, pourvue du brevet supérieur.

Campiglia, professeur de musique à l'école normale d'institutrices.

MM. de **Peretti**, professeur de littérature au Collège. (Histoire, Géographie et Morale).

Marchi, professeur de littérature au Collège (Littérature et Italien).

Raud, professeur de mathématiques au Collège (sciences mathématiques).

Marili, professeur de sciences au Collège (sciences physiques).

Rouxbédat, professeur de sciences à l'école normale (sciences mathématiques et physiques).

Pouille, professeur de dessin au Collège, (Dessin).

Mlles **Ottavy**, et M. **Ottavy**, ancien professeur du Collège.

PENSIONNAT, DEMI-PENSIONNAT ET EXTERNAT

Situation unique au bord de la mer dans des villas environnées de jardins

Arrangement pour la pension

SOCIETES et SYNDICATS

SYNDICAT des Exportateurs et des Expéditeurs de fruits, légumes, primeurs et tous autres produits de Corse, des arrondissements de Corte et de Bastia. — Les membres du dit Syndicat sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu dimanche, 13 du courant, rue Napoléon, 20, à 4 heures du soir.

Le Président, S. Garolli.

Etat-Civil

MARIAGES

Poretti Jean Augustin, chauffeur-mécanicien, et Cleduno Assomption.

Falchetti César, portefaix, et Ristori Marie-Angèle-Cesira, ménagère.

NAISSANCES

Paoletti Félix. — Torre Antoinette-Marie-Françoise Henriette. — Dominoni Madeleine.

DÉCÈS

Clavaldini Anna, mariée, 77 ans.

Poli Jules, 20 mois.

Bastelica Jean-Baptiste, 3 ans.

CHAMPAGNE COSTE-FOLCHER

EPERNAY

Exposition de Liège 1905, Médaille d'Or
Exposition Internationale d'Alimentation Paris 1905, Grand Prix

Le Champagne COSTE-FOLCHER a été le seul admis aux banquets de 20.000 et 50.000 couverts servis les 30 octobre 1905 et 5 novembre 1905, à la Galerie des Machines à Paris pour les Fêtes de la Mutualité.

Agent à Bastia : M. Philippe Poggi.

Seul dépositaire à Bastia : Antoine SANTANDREA, 15, Bd Paoli.

GRATUITEMENT Le T. R. Père Gérôme, ancien supérieur de l'ordre des clercs de St-Genix afin de vulgariser le secret du traitement exclusivement végétal usité dans son ordre, aujourd'hui dispersé, vient de créer des dépôts dans chaque département.

Cette médication s'adresse à tous ceux qui souffrent et est d'un effet exclusivement puissant pour la prompte et radicale guérison des vices du sang, dartres, douloureux rhumatismaux, asthme, convulsions, maux de tête, furoncles, tumeurs, anémie, pâles couleurs, maladies de la peau et maladies secrètes, ainsi que tous les maux laissés provenant de l'appauvrissement du sang ou des mauvaises fonctions digestives.

Ecrire avec timbre pour la réponse à *M. le Dépositaire départemental du Trétrement du Père Gérôme*, à Bastia, qui fera connaître, gratuitement, le secret de la médication.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00022

BOURSE DE PARIS

	9 janv.	10 janv.
Rente 3 0/0 amort.	95,40	95.72
Rente 3 p. 0/0 perpétuelle	96,00	95.90

ex-coupon.

Postes et Télégraphes

Paris, 10 janvier.

A la suite du concours de 1906, ont été déclarés admissibles au surnumérariat des Postes et télégraphes :

MM. Debermadi.
Luiggi
Moracchini.
Righetti.
Bruni.
Ferrali.
Giorgi.
Conissi.
Poizzo-di-Borgo.
Poli.

PRYTANÉE MILITAIRE

Paris, 10 janvier.

A la suite du concours de 1906, ont été admis à l'école du Prytanée militaire de la Flèche :

MM. Berlandi, avec bourse entière et trousseau.
Feracci, avec demi-bourse et trousseau.
Antoni, avec bourse (fondation Giffard).

La Défense de la Corse

Un Article du *Petit Parisien*

Paris, 10 janvier.

Dans un remarquable article, paru aujourd'hui, le « Petit Parisien » s'occupe de la défense de la Corse.

L'auteur de l'article s'exprime ainsi ;

« En faisant de Bizerte une place de premier ordre, nous aurons une ligne nord-sud de Toulon à la côte d'Afrique ; mais nous devrions renforcer cette situation en utilisant l'admirable position stratégique de la Corse.

« Nous devrions contrebalancer une action possible de la Maddalena en utilisant un port de Corse. Les quelques torpilleurs que nous avons là sont loin de répondre aux exigences de la guerre.

« Pour venir en aide à la flotte, il faut avoir une rade défendue par des forts et un arsenal permettant les réparations et le ravitaillement de l'escadre. »

Conseil des Ministres

Paris, 10 janvier.

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis, ce matin, à 9 heures, en conseil, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

La télégraphie sans fil

M. Berthou, ministre des Postes, a entretenu le Conseil des mesures nécessaires pour assurer l'exploitation de la télégraphie sans fil.

La liberté du travail

M. Guyot-Dessaigne, ministre de la Justice, a été autorisé, à déposer, sur le bureau de la Chambre, un projet de loi portant abrogation des articles du code pénal concernant les atteintes à la liberté du travail.

L'incident de Troyes

Le Garde des sceaux a entretenu le Conseil de l'incident du tribunal de Troyes, et annoncé qu'il déférait le président Lambert à la Cour de Cassation.

La situation financière de l'Indo-Chine

M. Millès-Lacroix, ministre des Colonies, a fait connaître au Conseil la situation financière de l'Indo-Chine, et proposé certaines mesures propres à améliorer cette peu brillante situation.

Affaires courantes

Le Conseil s'est enfin occupé de l'expédition des affaires courantes.

Suicide d'un Commissaire de Police

Yvry, 10 janvier

A la suite d'infortunes conjugales, le commissaire de police d'Yvry s'est suicidé en se portant plusieurs coups de couteau dans la région du cœur. La mort a été instantanée.

UN ESCROC

Paris, 10 janvier.

Un inspecteur de la sûreté a arrêté, la nuit dernière, sur le boulevard des Italiens, E... Dieudonné, le faux marquis de Saint-André, dont nous avons fait connaître hier les exploits et la situation judiciaire.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL DE TROYES devant la Cour de Cassation

Paris, 10 janvier.

M. Lambert, président du Tribunal de Troyes, en rendant un jugement dans une affaire relative à l'application de la loi de Séparation y insérait le considérant suivant :

« Attendu que l'Etat s'étant emparé des biens du clergé catholique... »

Le Garde des Sceaux jugeant que de pareils termes constituent un manquement grave au respect dû aux lois par un magistrat dans l'exercice de ses fonctions, vient de prévenir M. Lambert qu'il le traduisait devant la Chambre disciplinaire de la Cour de Cassation, seule compétente pour juger les magistrats inamovibles.

Les Morts du Jour

M. Christofle

Paris, 10 janvier.

On annonce la mort de M. Christofle, l'orfèvre bien connu, décédé après une douloureuse maladie.

EN SUÈDE

Secousses de tremblement de terre

Christiania, 10 janvier.

De violentes et fréquentes secousses de tremblements de terre ont été vivement ressenties dans plusieurs villes de la Suède, pendant la dernière nuit. Elles ont été accompagnées de sourds grondements prolongés.

A Christiania, deux secousses successives ont eu une intensité très forte.

On ne signale aucun accident sérieux.

AU MEXIQUE

La Grève des Tisseurs

Graves désordres. — Intervention de la troupe. — 30 morts et 100 blessés.

Mexico, 10 janvier.

La grève des tisseurs qui semblait sur le point d'être réglée par un arbitrage, a donné lieu à de très graves désordres, occasionnés par l'échec de la tentative de conciliation.

De grandes manifestations eurent lieu à Orizala. La troupe dût intervenir et faire usage de ses armes.

A la suite d'une violente fusillade, trente grévistes ont été tués ; on compte plus d'une centaine de blessés.

La surexcitation est à son comble ; on craint de nouveaux malheurs.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Présidence de M. Louis Passy, Doyen d'âge

La séance est ouverte à 2 heures.

Après la lecture du procès-verbal de la séance de rentrée, M. Louis Passy, président d'âge, annonce qu'il va être procédé à l'élection du bureau définitif pour l'année parlementaire 1907.

L'élection du Président

Le scrutin est ouvert pour l'élection du président, il donne les résultats suivants :

Votants, 424
Majorité absolue, 213

M. Brisson . . . 338 voix
Voix perdues. . . 83

M. Brisson ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé président.

(Applaudissement répétés).

Election des Vice-Présidents

Sont élus vice-présidents :

MM. Etienne . . . . 320 voix
Berteaux . . . . 299 —
Ilabier . . . . 287 —
Cruppi . . . . 271 —

Election des Questeurs

Ont été élus questeurs :

MM. Saumande . . . 341 voix
Pajot . . . . 308 —
Chapuis . . . . 306 —

Election des Secrétaires

Sont élus :

MM. François Arago. . 290 voix
Iriart d'Etchepare. 281 —
Petitjean . . . . 272 —
Sabaterie . . . . 269 —
Simonet . . . . 268 —
Villault-Duchemin . 266 —
Marin . . . . 253 —

Viennent ensuite :

MM. Isoard . . . . 191 voix
Violette . . . . 155 —

Il y a ballottage pour le huitième siège de secrétaire.

Un deuxième tour de scrutin a immédiatement été ouvert, mais le quorum n'ayant pu être atteint, force a été de renvoyer l'élection à demain.

La séance est levée et renvoyée à demain à 2 heures.

SÉNAT

Présidence de M. Fayard, Doyen d'âge

La séance est ouverte à 3 heures.

L'un des secrétaires provisoire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Election du bureau

L'ordre du jour appelle l'élection du bureau définitif.

Le scrutin donne les résultats suivants :

Président

M. Antonin Dubost est proclamé président par 223 voix sur 236 votants.

(Applaudissements prolongés).

Vice-Présidents

Sont élus :

MM. Guerin . . . . 201 voix
Lourties . . . . 193 —
Leydet . . . . 196 —
Monis. . . . . 189 —

Les Questeurs

Sont élus :

MM. Hagot. . . . . 195 voix
Dusolier . . . . 193 —
Bonnelov-Sibour . 178 —

Les Secrétaires

Sont élus :

MM. Sauvan . . . . 187 voix
Dufoussat . . . 186 —
Boudenoot . . . 185 —
Albert Gérard . . 180 —
de Las-Cazes . . 174 —
Petitjean. . . . 173 —
Pedebidou . . . 166 —
Vieu . . . . . 169 —

Le Sénat règle ensuite son ordre du jour, et, sur la demande de la commission des finances, décide de commencer demain la discussion du budget de l'exercice 1907.

La séance est levée et renvoyée à demain.

AUX ÉTATS-UNIS

Explosion de gaz à Pittsburg

Sept morts. — Vingt-quatre disparus. — Quatre blessés.

New York, 10 janvier.

Une terrible explosion, due à une accumulation de gaz, s'est produite dans une usine métallurgique de Pittsburg, en Pensylvanie.

Des 36 ouvriers qui se trouvaient occupés à la machine qui a fait explosion, un seul a pu se sauver sans aucune brûlure, onze autres, en essayant de fuir, ont été très gravement brûlés. Sept sont déjà morts et les quatre autres sont dans un état désespéré.

Quant aux vingt-quatre malheureux qui ont disparu, entourés par un torrent de métal en fusion, ils ont dû être réduits en bouillie et anéantis par la coulée.

EN RUSSIE

LA RÉVOLUTION

A LODZ

Assassinat d'un Colonel

Saint-Pétersbourg, 10 janvier.

Le colonel Pasko, commandant la gendarmerie de Lodz, a été frappé ce matin d'une balle dans le dos, au cours de sa promenade quotidienne.

Le blessé n'a survécu que quelques instants.

Son assassin est en fuite.

Grand entrepôt de Vins

CONSUL D'ALGÉRIE & D'ITALIE

ORESTE BIAGINI

5, Avenue Carnot, Bastia

Grands Prix 1 Diplôme, 6 Médailles obtenus aux diverses Expositions

Vente en Gros et au Détail

La Maison ORESTE BIAGINI offre aux vins vieux et nouveaux en bouteilles ou demi-mêtre à des conditions particulièrement avantageuses. Etant que les prix soient très réduits, elle garantit les vins qu'elle livre, par jus de raisins frais, et engage les acheteurs à en faire l'essai. Des échantillons seront adressés francs sur demande.

Aperçu des prix

Vin d'Algérie, de l'Hérault, de Corbières et du Roussillon, Rouge : 17 et 20 francs l'hectolitre ; Rosé et Blanc : 24 et 25 fr. l'hect.

Vins de Corse (terroirs de Vescovato, Aléria, Talloni, etc.) : Rouge 25 et 27 francs l'hectolitre ; Rosé et Blanc 26 et 28 fr. l'hect.

Ces prix s'entendent nu, hors de barrière, par pièces d'au moins 100 litres.

Il se offre aux vins fins et de liqueur aux prix suivants :

Muscat de Frontignan vieux
Par 10l de 25 litres 85
Par 10l de 50 litres. 80
Par 10l de 100 litres 75

Vins de Madère, de Malaga et Vermouth supérieur
Par 10l de 25 litres. 95
Par 10l de 50 litres. 90
Par 10l de 100 litres 85

Quinquina Pouponnet *et Gentiane*
Par 10l de 25 litres. 100
Par 10l de 50 litres. 95
Par 10l de 100 litres 90

Apéritif Le Pot *et vermouth de Turin*
Par 10l de 25 litres 105
Par 10l de 50 litres 100
Par 10l de 100 litres 95

Le Maison livre également des vins fins vieux en bouteilles cachetées à 0,80 la bouteille. Des vins de Chianti — Barbera — Asti mousseux, ainsi que des vins de Champagne des meilleures marques aux prix les plus limités.

HOTEL DU GOLFE

Place Miot, Ajaccio

Restaurant et Pension. — Confort moderne. — Position exceptionnelle au midi et au centre des promenades. — Vue splendide sur le golfe. — Grands salons pour noces, banquets et soirées. — Chambre et pension à partir de 7 francs par jour. — Arrangements pour séjour prolongé.

Déjeuner 2 fr. 50. — Dîner 3 frs, y compris le cru renommé de la maison. — Café-Restaurant dans le jardin d'hiver. — Plat du jour et repas sur commande à domicile. — Coquillages frais tous les jours.

Afternoon tea. — Cold meat
English Spoken
Man Spricht Deutsch

Avis

AUX ÉDUCATEURS DE VERS A SOIE

La Maison Berthet et Cie dont le siège social est aux Arcs (Var), vient de créer une succursale à Francardo, afin de faciliter l'industrie coconnière de la Corse. Aussi tous les éducateurs trouveront à la succursale la graine dont ils peuvent avoir besoin.

La graine est offerte gratuitement aux éducateurs qui s'engageront à vendre leurs cocons à MM. Berthet et Cie. Ces cocons seront achetés à Francardo aux prix courants de graineage et de filature. Si pour des raisons quelconques les éducateurs préfèrent vendre ailleurs leurs cocons, ils auront alors à payer la graine à raison de sept francs les mille grammes.

Pour renseignements complémentaires, s'adresser à Francardo aux bureaux de « Ver à Soie. »

Demander partout

« UN MORELLI »

Grand Vin Apéritif

Grand Prix à l'Exposition Internationale (Berlin 1906)

Le plus Haute Récompense

ÉTABLISSEMENTS
L.-N. MATTEI et Cie

Messieurs L.-N. MATTEI et Cie ont l'honneur d'informer leur nombreuse clientèle que la distribution des CALENDRIERS pour l'année 1907, sera faite en leurs magasins de vente de la Place St-Nicolas et rue Sampiero, du 24 Décembre au 2 Janvier prochain.

A L'OCCASION
FÊTES DE LA NOEL ET DU JOUR DE L'AN

on trouvera dans la Maison L.-N. MATTEI et Cie, toutes sortes de **VINS** et **LIQUEURS**, tels que:

Bourgogne, Bordeaux, Saint-Julien, Côte-Rôtie, Chambertin, Saint Emilion, Château-Margot, Pommard, Beaume, Bas-Medoc, etc.

Malaga, Madère, Muscat de Frontignan, de Lunel et du Cap-Corse, Sauterne, Grave, Preignac, Malvoisie sec, Genovesella doux, etc. Prix à partir de 1 fr. 25.

VINS DE CHAMPAGNE: Vrai Louis Rœderer à 5 fr. 50. — Moët et Chandon à 5 fr. 30. — Montsoreau à 3 fr. et 2 fr. 25.

VINS DE TABLE: Rouges et Blancs, trèsbons, 30, 40 et 50 centimes le litre, suivant qualité.

EAUX-DE-VIE de VIN et de MARC, très vieille.

MANUFACTURE DE TABACS, CIGARES, CIGARETTES
ARTICLES POUR FUMEURS

MAISON L.-N. MATTEI ET Cie

Produits Recommandés

La délicieus LIQUEUR **CÉDRATINE** digestive et rafraîchissante	**L'inimitable** VIN DU CAP-CORSE **AU QUINQUINA** Apéritif tonique et fortifiant

SE MÉFIER DES IMITATIONS

L'excellent Cigare MATTEI
le meilleur à 10 centimes

Grand assortiment aussi vaste que varié de Tabacs, Cigares et Cigarettes de toutes provenances. — Fabrique de *Cédrats*, *Limons* et *Oranges* confits. — Colis postaux à partir de 3 kilos pour tous pays.

A tout acheteur d'une bouteille de **CÉDRATINE** ou de **VIN DU CAP-CORSE AU QUINQUINA** il sera fait *cadeau* d'un joli **CALENDRIER**.

TRENTE-DEUXIEME ANNÉE N° 12 — SAMEDI 12 JANVIER 1907

00023

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

Union postale, et autres Pays: le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE BASTIA MUNICIPALE

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Probe.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 7 h. 1 m. — Coucher, 3 h. 57 s.
Dernier quart., le 7 — Nouv. Lune, le 13.
Fête de Demain : Sainte Véronique.

10 JANVIER

Les Agents DE LA FORCE PUBLIQUE

L'année 1907 commence bien. Les années précédentes avaient accusé une notable augmentation du nombre des malfaiteurs et criminels de tous genres. Voilà que pour nos étrennes, on nous annonce la révolte des agents chargés de nous protéger contre « l'armée du crime ». Ce n'est pas rassurant.

A Paris, ce sont des gardes républicains qui refusent d'obéir à leurs chefs. Un journal socialiste assure même qu'ils ont chanté l'*Internationale*. Cette nouvelle paraît empreinte d'exagération, comme nous l'avons expliqué hier.

D'après un démenti officieux, il s'est agi simplement du mécontentement causé parmi les gardes par l'ordre qui leur était donné, pendant qu'ils étaient en « goguette légitime », dit le communiqué, d'enlever des tas de paille et de fumier laissés dans la cour et dont on craignait les infiltrations malsaines. L'annonce de cette corvée aurait été saluée par des « chants divers ». En dépit de ces atténuations, il reste qu'il y a eu sinon un cas d' « indiscipline généralisée », du moins un fâcheux symptôme, ce qui est déjà trop dans un corps d'élite recruté jusqu'ici avec un soin particulier sur des demandes appuyées de notes favorables.

A Tours, c'est bien pire. L'Amicale des agents de police, mécontente des besognes qu'on imposait à ses membres, a placardé une affiche malmenant le conseil municipal et le menaçant de représailles électorales. Pour une « Amicale », ce sont là des procédés peu amicaux. La réponse à cet acte d'indiscipline n'a d'ailleurs pas tardé. Le maire de Tours, M. Pic-Paris, sénateur d'Indre-et-Loire, s'est entendu avec le préfet qui, conformément aux droits que lui confère la loi de 1884, a révoqué tous les mutins : ils étaient au nombre de 49. Ils ont été réunis au commissariat central, on leur a donné connaissance de la mesure qui les frappait, puis ils ont été désarmés en un tour de main par des gendarmes et des soldats requis à cet effet.

On ne peut qu'approuver cette mesure, malgré sa sévérité. Si on laissait l'esprit d'indiscipline gagner l'armée et la police, il n'y aurait bientôt plus ni sécurité pour les citoyens, ni garantie pour les libertés publiques. Le maire et le représentant du gouvernement ont, en l'occurrence, agi avec une promptitude et une énergie dont on ne peut que les féliciter.

Les agents de police ont le droit de se plaindre, ils n'ont pas le droit de se révolter. La liberté d'association leur permet de présenter à leurs chefs leurs revendications ; ils doivent se montrer dignes de cette liberté et ne pas en user contre la discipline, qui est le ciment de la police comme de l'armée. Les agents tourangeaux sont d'autant plus coupables que les doléances de la fédération dont ils font partie ont été accueillies favorablement par M. Clémenceau, il y a peu de jours. Elles ont même trouvé un appui dans l'opinion publique, et ici même, nous ne leur avons pas marchandé le nôtre.

La révolte de Tours vient prouver combien nous avions raison d'insister sur l'urgence d'un remaniement de la loi de 1884, en la partie qui concerne la police. Il est dangereux, disions-nous, de laisser les agents des communes de France sous l'autorité de magistrats élus, comme les maires et les conseillers municipaux. Ils sont forcément enclins à faire leur cour au pouvoir communal et à sacrifier leur devoir à leur intérêt. A Tours, le maire et le préfet se sont trouvés d'accord pour réprimer l'acte d'insubordination de la police municipale : c'est bien ; mais que serait-il arrivé si cet accord ne s'était pas produit ?

De tels incidents viennent étayer notre thèse, à savoir, que la police doit être rattachée au pouvoir central, et dans les départements, placée entre les mains du préfet. On ne verrait plus alors des agents en appeler au corps électoral quand des différends surgissent entre eux et leurs chefs.

(*Le Temps*).

Services Postaux

A Monsieur le Directeur des Postes et Télégraphes, à Ajaccio.

M. le Directeur des Postes et Télégraphes ne nous a pas encore fait l'honneur de répondre à la question que nous lui avons posée dans nos numéros des 29 décembre 1906, et 3 janvier 1907.

Cette question était la suivante :

Pour quel motif les dépêches de *tout le département*, centralisées à Ile-Rousse le *mardi, 25 décembre*, pour être embarquées sur le paquebot devant quitter ce port, le dit jour, à 7 heures 30 du soir, sont restées en souffrance à Ile-Rousse, puis ont été réexpédiées à Bastia, d'où elles ne sont parties pour le Continent que le *jeudi 27 décembre*, à 4 heures 45 du soir.

Il est inutile de faire observer à M. le Directeur des Postes que la réclamation ci-dessus n'est pas dirigée contre son administration. Nous avons toujours tenu en trop haute estime les receveurs de Bastia et d'Ile-Rousse pour songer à les rendre responsables du retard dont nous demandons l'explication.

D'ailleurs, pour éviter tout malentendu, nous présentons aujourd'hui très respectueusement à M. le Directeur des Postes et Télégraphes notre question sous la forme suivante qui nous paraît bien plus précise :

1° Quel est le bateau de la Compagnie Fraissinet qui a assuré, le mardi 25 décembre dernier, le *service postal* d'Ile-Rousse à Nice ?

2° Quel est le bâteau de la Compagnie Fraissinet qui a assuré le mercredi 26 décembre dernier, le *service postal* d'Ile-Rousse à Marseille ?

Nous espérons que M. le Directeur des Postes et Télégraphes voudra bien, cette fois, nous honorer d'une réponse.

LA FRAUDE ALIMENTAIRE

Dans son numéro du 1er janvier, « La Revue » vient de publier les résultats d'une enquête sur la fraude alimentaire, qui nous montrent le danger dans toute son étendue. Nous ne pouvons passer sous silence ces révélations importantes ; car c'est faire œuvre bonne et juste que de mettre en garde le public contre les raffinements des empoisonneurs.

Empoisonneurs ! Le mot vraiment n'est pas exagéré : ils s'attaquent à tous les aliments et ne reculent devant aucun moyen, devant aucune préparation chimique, pour remplacer des aliments sains par des aliments viciés et nocifs, mais moins coûteux. Passons rapidement en revue les indications que nous fournit l'étude de M. Hubault, dans la « Revue » :

Le lait subit toutes sortes de falsifications. Sans parler de l'écrémage et du mouillage, qui lui enlèvent ses principales qualités, on le colore souvent, pour atténuer les effets du mouillage, à l'aide de safran, curcuma, de carthame, de solution de rocou. Pour l'empêcher de se décomposer, on y ajoute de l'acide borique ou du formol. Enfin, à l'aide de graisse de coco, on parvient à faire une sorte de lait artificiel.

En ce qui concerne le vin, tous nos lecteurs savent à quelle variété de fraude il est en butte ; nous n'insisterons pas sur les vins de sucre ou les vins de raisins secs, qui font une si déplorable concurrence aux vins naturels. Notons seulement les habitudes néfastes qui consistent à introduire dans le vin de l'acide sulfurique, de l'acide fluorhydrique ou des fluosilicates alcalins.

D'Autriche, enfin, viennent des extraits composés, reproduisant le bouquet des différents vins de France ; quelques gouttes de ces extraits versées dans les vins d'Algérie, dont les qualités se prêtent admirablement à cette préparation, font d'eux des vins vendus ensuite sous le nom de bourgogne ou de bordeaux.

La bière, les poirés et les cidres ne sont pas non plus à l'abri des fraudeurs. La plus grave des fraudes qui sont pratiquées à leur égard est celle qui consiste à mouiller les cidres avec les eaux des mares normandes où grouillent les microbes les plus dangereux.

Thés, chocolats, cafés sont souvent plus ou moins artificiels. A Vienne et à Prague, on a signalé dernièrement des maisons où l'on fabrique du café en grains avec des farines comprimées de glands et de blé.

Enfin, il n'est pas jusqu'aux eaux minérales qui ne soient elles-mêmes l'objet d'une fraude fructueuse et active.

Les aliments solides ne sont pas mieux traités que les aliments liquides. Les falsifications du beurre sont innombrables et, chose plus grave, elles échappent souvent à l'analyse ; la substance que l'on y incorpore le plus fréquemment est l'oléo-margarine que fabriquent industriellement les nombreuses usines où se pratique l'extraction des huiles de suif. Pour prévenir le rancissement du beurre, on se sert de conservateurs tels que le formol ou l'acide borique.

L'huile d'olive est souvent mêlée d'huile de sésame, d'huile de coton ou d'huile d'arachides, quelquefois même d'huile de graines de pavot. Les légumes eux-mêmes sont falsifiés.

Quant aux farines et au pain, c'est là pour la fraude un champ d'exercice aussi étendu que varié. On blanchit les farines avec de l'ozone et surtout avec du peroxyde d'azote ; les farines dont on se sert pour le fleurage du pain ne sont toujours que des poudres de bois tendres dont le plus employé est le corozo.

Dans le pain, les boulangers ont l'habi-

---

57 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

La Matelassière

PAR

Odysse BAROT

DEUXIÈME PARTIE

Vingt ans avant

rain en était quitte pour ses faire payer à ses emprunteurs à la petite semaine et aux cambrioleurs qui lui vendaient à vil prix des objets volés. En somme, chacune de ces *bonnes actions*, ignorées de sa patronne comme de ceux qui en bénéficiaient, lui rapportait encore un petit profit.

Certes la présence dans l'immeuble de la matelassière lui causait une certaine gêne, et au début elle avait projeté de chercher un prétexte quelconque pour lui faire donner congé. Puis la réflexion était venue. Elle avait compris que ce serait une maladresse. Mieux valait la garder à sa portée, l'avoir sous la main, tâcher de lui tirer les vers du nez, de provoquer des confidences, de lui arracher un secret qu'elle avait tant d'intérêt à connaître.

En dépit d'un redoublement de prévenances et de gracieusetés envers la veuve Liger, et des caresses prodiguées à la charmante enfant qu'elle faisait passer pour sa petite-fille, et bien qu'elle eut à plusieurs reprises sondé très habilement la curieuse, celle-ci se tenait sur la réserve, feignait de ne pas comprendre les plus sournoises insinuations et demeurait impénétrable.

La brave femme avait fini par croire elle-même à la réalité de son rôle d'aïeule. Pâquerette était pour elle comme pour tout le monde la chair de sa chair ; et le moindre doute formellement exprimé eût été pour sa tendresse maternelle une cuisante douleur. Le retour inopiné de la vraie mère, dont depuis longtemps elle n'avait plus de nouvelles, qu'elle avait presque oubliée, lui aurait porté un coup terrible.

— Est-ce qu'elle serait vraiment la grand'mère de la petite ? se demandait, anxieuse, la concierge, dont toutes les inquiétudes se réveillaient.

Qui, diable, pouvait envoyer cet argent ? Le père de l'enfant, sans doute ? Pourquoi s'entourait-il de tant de mystère ? Autant de problèmes insolubles.

— Qu'est-ce que ça me fait après tout ? C'est peut-être de l'argent volé. Quand on se cache comme ça, c'est qu'on n'a pas la conscience tranquille et les mains nettes ; c'est qu'on a peur de la police. Pourquoi donc que j'aurais pas ma part ? En cas d'anicroche, y a pas de danger qu'on me tracasse. S'il le faut je les menacerai du procureur de la République. Ah ! mais oui !... Je suis une honnête femme, moi !

XI

LE PÈRE ET LA FILLE

Pendant toute la durée du long voyage de Paris à la capitale de l'empire russe, M. de Yarensk n'avait pas adressé un seul mot à sa fille, qui se trouvait, d'ailleurs, dans un état de complète prostration.

Il était lui-même anéanti. A la sourde colère qui grondait en lui, à la honte que lui infligeait l'infamie du séducteur, se joignait, sans qu'il en eût conscience, un sentiment d'égoïste épouvante. Il se demandait avec terreur s'il ne serait pas considéré comme le complice de la haute trahison dont sa misérable enfant s'était rendue coupable ; si son devoir ne lui ordonnait pas de la livrer, dès son arrivée, à la police impériale, et, comme le fit jadis Brutus, de sacrifier à l'intérêt de l'État l'amour paternel.

N'était-ce pas Toline qui, la nuit même où les conjurés devaient être arrêtés, les avait prévenus, leur avait permis de se soustraire par la fuite au châtiment qui les attendait ? N'avait-elle pas joué dans sa propre maison le rôle d'espionne des nihilistes ? Ce crime-là n'était-il pas plus irrémissible encore que sa honteuse passion pour Valdroff ?

A une époque où la secte révolutionnaire recrutait des affiliés dans les classes les plus élevées de la société et parmi les plus hauts fonctionnaires du gouvernement, il était à craindre que le dévouement éprouvé de M. de Yarensk ne pût suffire à le protéger contre le soupçon. La police impériale n'allait-elle pas parfois jusqu'à chercher des complicités sur les marches mêmes du trône ?

Mais un père, si irrité soit-il, peut maudire sa fille ; il ne la dénonce pas !

A peine débarqué dans son hôtel de la Perspective Newski, le vieux gentilhomme devançant toute enquête éventuelle et probable de la *Troisième section*, que l'ambassade de Paris avait dû déjà prévenir, sollicita et obtint une audience de Sa Majesté, se précipita aux genoux du souverain, lui raconta la lamentable odyssée de Toline, demanda grâce pour la malheureuse, cria vengeance contre l'odieux ravisseur qui, à l'aide de quelque breuvage sans doute, avait empoisonné son cœur et troublé sa raison ; s'offrit lui-même en holocauste :

— Que Votre Majesté m'envoie, s'il le faut, au fond de la Sibérie, s'écria-t-il en sanglotant.

— Relevez-vous ! fit avec bonté Alexandre II. Vous êtes l'un de mes plus fidèles sujets. Il n'est pas juste que les innocents expient pour les coupables. Pauvre père, je comprends votre douleur. Rassurez-vous. Seulement, ajouta-t-il avec un sourire de reproche bienveillant, veillez un peu mieux, à l'avenir, sur Mlle de Yarensk !

La recommandation était inutile. Le jour même, la maîtresse d'Alexis était enfermée dans un couvent, soumise à la surveillance la plus rigoureuse. Avant de l'y conduire, et pour la première fois depuis la scène du Grand-Hôtel, son père daigna lui adresser la parole.

— Vous n'ignorez pas, lui dit-il d'un ton sévère, que mitigeait une certaine émotion, les terribles responsabilités que vous avez encourues ?

Elle baissait la tête sans répondre. Sa pensée était bien loin : à la fois à Londres et à Paris ; auprès du bien-aimé, auprès du berceau de la cité des Tilleuls.

— Vous savez, reprit-il, qu'en mettant le pied sur le territoire de l'empire, vous deviez vous attendre à une arrestation immédiate, à une condamnation pour complicité dans l'attentat avorté de l'an dernier ?

— Je suis prête à tout ! murmura-t-elle d'une voix éteinte.

— A la prison ? à la déportation ?... au gibet peut-être ?... Naguère des femmes, des jeunes filles ont été pendues pour moins que cela. Le savez-vous ?

— Je le sais.

— Saviez-vous aussi que vous m'entraîniez avec vous dans l'abîme, que je partagerais votre châtiment ?

Elle jeta un cri d'effroi, s'élança vers lui :

— Mon père ! mon bon père !

Il la repoussa :

— Je ne suis plus votre père ; je vous renie ! Je ne puis avoir pour fille une nihiliste !...

— Hé ! je ne suis pas nihiliste, moi ! interrompit-elle avec feu.

(*A suivre*).

tude d'introduire, du moins à Paris et sans doute aussi dans quelques autres grandes villes, de l'alun, du carbonate d'ammoniaque et d'autres composés chimiques. Pour augmenter le volume du pain de fantaisie qui ne se vend pas au poids, on mêle à la pâte du carbonate de magnésie qui, sous l'action, dégage l'acide carbonique, lequel à son tour soulève et gonfle la pâte.

De même, pour colorer le pain, on emploie des substances minérales qui sont parfois très nocives.

A ces renseignements donnés par l'expédition de la « Revue », il convient d'ajouter quelques chiffres éloquents fournis par le Laboratoire municipal de Paris pour la dernière mois dont la statistique ait été mis à jour.

Pour les vins, sur 658 échantillons analysés, 124, c'est-à-dire près du cinquième, ont été reconnus mauvais et la plupart du temps en raison de sophistications dangereuses, telles que colorations artificielles, vinage, etc., etc.

Sur 577 échantillons de lait, 124 ont été reconnus mauvais. Il y a eu pour ces bières et poirés, 14 échantillons mauvais sur 18 analysés ; pour les spiritueux, 17 mauvais sur 47 ; pour les chocolats, 11 sur 41 ; pour les beurres, 7 sur 38 ; pour les confitures, 6 sur 14.

On voit par ces tristes exemples que la guerre à la fraude alimentaire doit être plus tenace, plus énergique que jamais, afin que les fraudeurs soient définitivement mis dans l'impossibilité de nuire.

Ce ne sont plus seulement les intérêts des producteurs, c'est maintenant la santé publique qui est en jeu.

Ce que disent les Journaux

Le Figaro

A propos de la suppression de la formule sur le tranche des pièces de 20 francs :

« Le louis d'or n'a-t-il pas vaincu pas 21 France, mais aux yeux de quelques hallucinés il aura l'insigne avantage de ne plus garder le nombre trop du « nommé Dieu » et de la confiance que l'ancienne France mettait en lui. On a tenu à supprimer une devise qui nous plaçait sous sa protection : la Chambre a ordonné, le ministre a obéi. Et l'on en arrive là lorsque toutes les nations ne font pas un seul grand acte public sans se placer sous la protection de Celui qu'un nihiliste au moins téméraire chassa aujourd'hui des louis d'or ».

Le Soleil

Bien ne peut que remercier M. Caillaux d'avoir reconnu qu'il ne protégeait pas la gaspillage et la malfaite et ne veut pas être rendu responsable des déficits budgétaires que Caillaux a creusés par sa sotte et folle administration. Voilà les contribuables avertis. Et quand M. Caillaux les accablera sous de nouveaux impôts et déposera le bilan de la République, ils sauront que Dieu ayant cessé de les protéger, la République athée a abouti, comme toutes les Républiques, à la banqueroute.

L'Humanité

A propos des incidents du Moulin Rouge :

« Ce que la jeunesse dorée revendique aujourd'hui en jetant sur la tête de Mme de Morny des petits bancs en guise de fleurs, c'est le droit à l'insolence ; son amour propre souffre de voir une marque sur la scène et un duc au paradis. Sans doute, les ancêtres de l'autre siècle n'avaient pas hésité aux époques tourmentées à faire œuvre de lame disant pour vivre : ceux des émigrés qui ne s'étaient pas enrôlés dans l'armée de Condé avaient pris courageusement le bonin de la rabot et gagnaient leur pain de chaque jour, et c'était là, j'imagine, la vraie fierté. Elle consista à présent à afficher son nom dans les tripots, sur les champs de courses, dans les agences matrimoniales ; c'est une manière, nous n'avons pas à la discuter. Nous regardons, dédaigneux, et nous passons ».

La République Française

Sur le non paiement du jour de repos :

« Si les ouvriers s'efforcent en se faisant payer davantage chaque journée de travail à récupérer à un en partie de la perte que leur impose la loi du repos hebdomadaire, qu'arrivera-t-il ? Des grèves plus ou moins longues, mais toujours ruineuses, éclateront au plus grand dommage des ouvriers du commerce et de l'industrie. Voilà où nous conduisent fatalement des lois mal faites dues à des législateurs irréfléchis, ne s'attachant qu'aux apparences, et profondément indifférents aux douloureuses réalités que leurs votes peuvent faire éclore ».

La Liberté Parisienne

Sur le rôle du Sénat :

« Quant à prendre au sérieux la résistance du Sénat, quant à croire que les sénateurs, électeurs par un décours de Poincaré, vont sauver les finances de la République, laissez-moi rire ! Canonisons comme les vieillards, le Sénat a perfois des boutades, des manies, des accès de mauvaise humeur, mais c'est l'affaire de quelques jours ; il n'y a pas de conservateurs qu'on ne se décide tôt ou tard à avaler, quand on a été la Haute Cour, et qu'on a reçu les bornes de la bassesse et de la servilité ».

Appels en 1907

1e ARMÉE DE TERRE

HOMMES DE LA DISPONIBILITÉ DE L'ARMÉE ACTIVE (*Convocation pour 4 semaines*).

Les hommes visés par l'art. 23 de la loi du 15 juillet 1889, appartenant à la classe 1901 (Troupes métropolitaines et Troupes coloniales) :

Les hommes visés par les articles 24 et 27 de la même loi, appartenant à la classe 1900 (Troupes métropolitaines et troupes coloniales) et pourvus du certificat d'aptitude à l'emploi de sous-officier de réserve, qui auront fait remettre avant le 1er avril 1907 au général commandant la subdivision de région où leur domicile leur intention de contracter ultérieurement pour le grade de sous-lieutenant de réserve.

RÉSERVISTES DE L'ARMÉE ACTIVE (*Convocation pour 4 semaines*).

Les hommes des class s 1897 et 1900 de toutes armes et de tous services (Troupes métropolitaines et coloniales).

Les hommes des classes 1897 et 1902 du contingent Algérien et Tunisien.

HOMMES DE L'ARMÉE TERRITORIALE (*Convocation pour 2 semaines*).

Les hommes des classes 1891 appartenant aux unités de l'infanterie, de la Cavalerie, de l'Artillerie et du Génie (sauf ceux des Compagnies de Sapeurs-Conducteurs dont le centre de convocation, pour les exercices du temps de paix, est situé sur le territoire des régions de nombres impaire. *(En conséquence, les territoriaux des classes et catégories dans le présent alinéa et appartenant à la 15e Région seront convoqués en 1907).*

Les hommes de la classe 1891 de toutes les régions appartenant au Train des Equipages Militaires, aux Sections de commis et ouvriers militaires d'Administration aux Sections d'Infirmiers Militaires et aux Compagnies de Sapeurs Conducteurs du Génie.

2e ARMÉE DE MER

Convocation pour 4 semaines.

Les réservistes des classes 1896 et 1900, les engagés volontaires marchant avec ces classes et les réservistes ajournés en 1906 appartenant aux Equipages de la Flotte ; la date d'appel est fixée au premier lundi de juillet.

Les réservistes des classes 1896 et 1900 et les réservistes ajournés en 1906 appartenant aux Armuriers de la Marine.

Les hommes de la classe 1903 visés par l'art. 23 de la loi du 15 juillet 1889, appartenant aux Armuriers de la Marine.

Tout homme appartenant aux classes et catégories ci-dessus désignées recevra par la poste sous forme de carte postale un ordre d'appel individuel, aux prescriptions duquel il devra se conformer strictement.

REVUE D'APPEL AU PRINTEMPS DE 1907.

Réserve de l'armée territoriale :

Les hommes de la Réserve de l'Armée territoriale appartenant à la classe 1896, y compris ceux des services auxiliaires sont prévenus qu'ils auront à assister à une revue d'appel, au printemps pendant la période des Conseils de revision.

Ils ne recevront pas d'ordre d'appel individuel. Une affiche spéciale, placardée en temps utile, leur fera connaître le lieu, la date et l'heure de cette convocation.

Dans certaines communes trop éloignées du chef-lieu de canton et désignées de concert entre MM. les Préfets et Généraux commandant les Subdivisions, les hommes soumis à la revue d'appel seront convoqués à la Mairie de leur commune.

Bulletin Financier

Paris, 9 janvier 1907.

Le marché reste bien dirigé. Notre Rente fait 95.72. Fonds Etrangers tous en avances. Russes 1906, 98 40. Nos Sociétés de Crédit sont très fermes Crédit Foncier 610 coupon de 15 frs détaché aujourd'hui ; Comptoir National d'Escompte 715, Société Générale 662. La Crédit Lyonnais progresse encore à 1.242.

Valeurs industrielles et de tractions en excellente tendance. Estimages suivis en obligations nouvelle Voiturin Mines à 458 25 ; reception que le coupon semestriel de 12.50 échoit le 18 avril.

En Banque, l'Emprunt d'Alagoas fait 438.50 regagnant une partie de son coupon.

Le Saint Raphaël Quinquina est ferme à 115. Cavrel Berg reprend à 240. L'action Pièce Aldebert Pelgrousse fait 94.50, La Kis Barya est en plus value à 189.

Les actions Paris-Austerlitz sont toujours recherchées à 270.50 Les Mines de Bazyles Françaises continuent leur progrès à 156. L'Eclairage Electrique garde son avance à 194 ex-coupon de 2 50.

Les obligations 3 0/0 de la Cie Transmissionaire des Docks et du Port de Bahia ont été tout de suite en faveur, et s'améliorent à 445. Disons que l'impôt sur les importations instauré pour garantir le service de ces titres aurait rapporté en 1905 plus de 7 millions. L'action de la Canadian General Electric (ouse) a des demandes à 91 ; la consommation mondiale de ce produit est estimée à 2 500 tonnes et la production est restée jusqu'ici inférieure aux besoins. Les Zinos de Tarsul, eotent 425.50 sur le marché libre.

On prévoit la prochaine apparition sur notre marché des actions de la de Wells Brazilian Rubber Cie formée sous les auspices d'un groupe anglo-français pour l'exploitation des importantes plantations de caoutchouc de Belém.

Nos chemins de fer espagnol dont leur reprise.

LIGUE de Propagande républicaine

Conformément à l'article 5 des statuts, l'assemblée générale pour le renouvellement du comité de la Ligue de Propagande républicaine aura lieu dimanche, 13 janvier, au Cercle Gambetta, à 3 heures de l'après-midi.

Le Président.
JOSEPH AJACCIO.

Elle préféra les pilules Pink au bistouri.

« Mme B. Galleron, 11, rue Titon, à Paris, était depuis très longtemps très affaiblie, très anémique. Elle avait dû cesser son travail, tellement petites étaient ses forces. Elle avait pris divers médicaments fortifiants, mais son état ne s'améliorait pas. Comme elle souffrait beaucoup de violentes douleurs dans le ventre, on avait envisagé la nécessité d'une opération. Avant de se décider à se faire opérer, Mme Galleron qui avait entendu beaucoup parler des pilules Pink a voulu faire une dernière tentative avec ce médicament. Les pilules Pink ont parfaitement

Madame B. Galleron (Cl. Rives).

réussi. Elles ont complètement guéri sa profonde anémie. Elle a retrouvé une bonne mine, des forces, un excellent appétit. Les douleurs ont complètement disparu. »

Les pilules Pink régénèrent le sang et tonifient les nerfs. Vous en avez sans doute entendu parler. Si c'est la première fois que vous lisez ce nom, renseignez-vous, questionnez sur les pilules Pink vos voisins ou vos amis. On vous en parlera certainement. Renseignez-vous, nous ne demandons pas autre chose. Nous vous exposons toujours des faits et vous disons que les pilules Pink sont bonnes contre l'anémie, la chlorose, la neurasthénie, la faiblesse générale, les maux d'estomac, le rhumatisme, les irrégularités.

Les Pilules Pink sont en vente dans toutes les pharmacies et au dépôt : Phie Gablin, 23, Rue Bellu, Paris. 3.50 la boîte, 17.50 les 6 boîtes franco.

La Grève de l'Usine de Casamozza

Casamozza, le 11 janvier 1907.

M. le Directeur du *Petit Bastiais*.

L'opinion publique pouvant être mal renseignée sur les causes de la grève de Casamozza, il est de mon devoir d'éclairer tous les arguments qui plaent sur la Direction et qui ont provoqué la grève.

Pour manque de bois la fabrication de l'acide gallique était arrêtée depuis le 21 décembre dernier.

Tout le personnel de l'usine travaillait (une quarantaine par jour) à tour de rôle, aux expéditions de fête et aux réparations de l'usine.

Tout était calme et le « brave ouvrier » se contentait de gagner une journée lorsque son tour venait.

C'est à ce moment-là que M. le Directeur de l'usine « et après avoir demandé le renvoi du camarade Marchetti », faisait part à la Commission du Syndicat d'une lettre émanant de notre patron M. Levinstein ainsi conçue :

1° Nous demandons que les employés de l'usine donnent leur démission du Syndicat ou nous les mettrons tous à la journée ;

2° Nous nous réservons le droit de renvoyer à notre gré un employé ou des ouvriers ;

3° Nous vous sommons de faire 20 autocluves par jour, au lieu de 18 ;

4° Faute d'obtempérer à toutes nos demandes, nous fermerons définitivement l'usine.

Après toutes ces sommations et le renvoi prononcé de Marchetti nous avons cessé le travail et nous nous sommes mis en grève.

Je ne veux pas parler du caractère et des agissements du Directeur, ce serait trop long, mais je puis vous dire, que dès son arrivée à l'usine, il prononçait des renvois injustes, nous menaçait de nous remplacer tous par des Italiens, etc. etc.

En ce qui concerne l'entrefilet paru ce matin dans le *Petit Bastiais*, sous la rubrique « Autour de l'usine de Casamozza » et sous la signature F. C., nous ne discutons pas les capacités et les connaissances de M. Hock sur la betterave.

M. Hock a des idées grandioses sur la betterave, mais jusqu'à présent, aucune n'a été réalisée.

Maintenant c'est de l'acide gallique qu'il faut s'occuper !

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération très distinguée et tous mes remerciements anticipés.

Le Président de la Grève,
J.-B. SANTONI.

Petite Gazette

Variations atmosphériques du 11 janvier

Thermomètre 7 heures du matin + 8 6
à midi + 12 ; à 6 heures du soir + 11 3
Maxima + 12 ; Minima + 7 4.

Baromètre — 7 heures du matin, 768 mm.
à midi, 766 mm. 6 heures du soir, 767 mm.
Vent, — Dans la matinée, S. E. faible.
Dans l'après-midi, id.
Etat du ciel, couvert.
Thermomètre, 3 7 le matin 0 mm.

∴

Cirnea

Dimanche, 13 courant, à 4 ore, riunione solita à Cirnea, sopra u Caffè Andreani.

Entrata : 1 francu per i socii e i membri d'e so famiglie ; 5 franchi per l'estranei.

∴

Mœurs nouvelles

On disait que les rues de notre ville appartiennent à une certaine catégorie d'êtres humains qui se croient tout permis. Lorsqu'ils ne peuvent pas détériorer les devantures des magasins ils se livrent à leur sport favori, le jet de bataillon, et malheur à celui qui leur ferait de justes observations à ce sujet. Leur colère se retournera aussitôt contre lui.

C'est ce qu'il advint l'autre soir à l'un de nos concitoyens qui voulait empêcher quelques mauvais garnements de lancer des pierres et autres objets dans le couloir d'une maison habitée au risque de blesser les passants.

Il serait temps de mettre un terme à un état de choses qui n'a que trop duré. Notre ville gagnerait à être débarrassée de ces apaches en herbe qui sont vraiment devenus les maîtres du pavé.

De deux choses l'une : ou le nombre des agents est insuffisant pour veiller à la sécurité publique et alors il faut augmenter le personnel, ou le service laisse à désirer, et, dans ce cas, on devrait prendre les mesures nécessaires.

De toute façon il faut remédier à une situation regrettable à tous les points de vue.

∴

Avis

Le Docteur J.-A. Luigi a l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'ouvrir son cabinet, 17, Place Saint-Nicolas, au 1er.

Consultations tous les jours de 2 à 4 heures.

On demande

Une bonne connaissant un peu la cuisine et parlant le français pour un ménage de deux personnes. Bonnes références.

S'adresser au bureau du journal

∴

Avis

M. Sabatté, dentiste du Lycée, diplômé d'honneur, Exposition de Bastia, prévient sa nombreuse clientèle que son cabinet est ouvert tous les jours de 8 à 11 heures le matin, et de 2 à 4 heures le soir.

∴

A louer

Villa au bord de la mer.

S'adresser Villa Kermaria.

— Appartement à louer, boulevard Paoli, 20, maison Ferretti, au 4e. S'adresser au bureau du journal.

— Appartement de 5 pièces, gaz dans toutes les pièces.

S'adresser au bureau du journal.

SOCIÉTÉS et SYNDICATS

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Les membres de la dite Société sont priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu ce soir à 8 heures et demie.

SYNDICAT DES MAÇONS. — Ce soir, à 7 heures et demie, réunion extraordinaire.

Ordre du jour : Propositions tendant à la suspension du travail dans tous les chantiers de la ville, à partir de dimanche, 13 janvier, si une entente n'est pas intervenue à cette date.

Les non syndiqués sont autorisés à la réunion.

Prière d'être exact.

Le Président, Guerrieri.

SYNDICAT des Exportateurs et des Expéditeurs de fruits, légumes, primeurs et tous autres produits de Corse, des arrondissements de Corte et de Bastia. — Les membres du dit Syndicat sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu dimanche, 13 du courant, rue Napoléon, 30, à 4 heures du soir.

Le Président, S. Garelli.

DOTATION DE LA JEUNESSE DE FRANCE. — Dimanche 13 courant, de 9 à 11 heures du matin, à la Mairie, recouvrement de la cotisation mensuelle.

Les retardataires sont priés de se libérer afin d'éviter l'amende ou la radiation.

Le Président, P. F. Mocti.

Syndicat de Forgerons et maréchaux-Ferrants. — Les forgerons et maréchaux-ferrants patrons et ouvriers, sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu se soir samedi 12 du courant, dans la salle de la Mairie, à 8 heures du soir.

Le Président, Agostini Sauveur.

RÉPÉTITIONS Français, Langues étrangères et Sciences.

Préparation à divers examens, bourses, brevets, baccalauréat.

Mettre sérieux ; conditions avantageuses

S'adresser au bureau du journal.

USINE à GAZ

Prix du **Coke** tout venant . 3 fr.
» » concassé à la machine . 3 fr. 50
Prix de la **Houille**. . . . . 4 fr.
Prix du **Goudron** . . . . . 10 fr.
(Marchandises prises à l'Usine)

Réduction pour les ventes en gros.

Livraison faite soit à domicile, soit en gare Bastia pour les expéditions à l'intérieur.

Les commandes peuvent être adressées directement à l'Usine, ou à la Succursale du Gaz, Bd Paoli, 15.

D. B. ANDREANI,
Directeur de l'Usine à Gaz

65 ANNÉES DE SUCCÈS
HORS CONCOURS PARIS 1900
Alcool de Menthe de
RICQLÈS
SEUL VÉRITABLE ALCOOL DE MENTHE
MAUX DE CŒUR, DE TÊTE, D'ESTOMAC
INDIGESTIONS
EXIGER du RICQLÈS

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00024

BOURSE DE PARIS

10 janv. — 11 janv.
Rente 3 0/0 ancien 95.72 — 95.40
— 3 p. 0/0 amortis. 95 70 — 95.75
ex-coupon.

JUSTICES DE PAIX

Paris, 11 janvier.

M. François Landucci, juge de paix du canton de la Porta, est appelé aux mêmes fonctions à Luri, en remplacement de M. Domiciri, décédé.

M. Gavini, maire, ancien notaire, suppléant de la justice de paix, est nommé juge de paix du canton de la Porta.

DISPARITION d'un Sous-marin

L'*Algérien* coulé dans un des bassins de l'arsenal de Cherbourg.

Cherbourg 11 janvier.

Le sous-marin « Algérien », a coulé la nuit dernière dans un des bassins de l'arsenal de Cherbourg.

Il n'y a pas eu d'accident de personne ; l'équipage ne se trouvant pas à bord.

Les causes de la disparition de ce submersible sont inconnues. On ignore encore si elle est dûe au hasard ou à la malveillance.

Tirages financiers

Foncières 1903

Paris, 11 janvier.

L'obligation portant le numéro 25.380 est sortie remboursable à 50.000 francs.

L'obligation portant le numéro 54.567 est remboursable à 30.000 francs.

France et Vatican

Nouvelle lettre du Pape à l'Episcopat français

Rome, 11 janvier.

L'*Osservatore Romano*, journal du Vatican, publie le texte d'une lettre de S. S. Pie X aux Evêques français.

Après avoir remercié l'épiscopat de sa fidelité au Siège de Pierre, le Souverain-Pontife lui adresse des paroles de reconfort, et les adjure de demeurer forts et unis au milieu des épreuves actuelles.

Répondant à l'accusation d'avoir tenté confisquer les biens d'Eglise, le Pape déclare que ces biens étaient légalement destinés à l'exercice du culte et aux établissements de bienfaisance ; mais que, dans les circonstances actuelles, l'Eglise persécutée ne pouvait plus accomplir cette mission, il était inutile de conserver ces biens.

La pauvreté, volontairement consentie, honore l'Eglise ; il vaut mieux subir l'entière responsabilité de la spoliation à ses auteurs.

Le Souverain-Pontife qualifie la récente loi Briand de *spoliatrice* et *persécutrice* et ajoute « qu'elle est encore moins acceptable que la première Loi de Séparation. »

Cet important document sera lu à l'assemblée plénière des évêques, le 14 janvier, dès l'ouverture de la première séance.

LE DUEL DE VIROFLAY

L'état de santé du lieutenant Spitzer

Paris, 11 janvier.

L'état du lieutenant Spitzer s'est sensiblement amélioré. De l'avis du docteur Duval, directeur de la clinique Velpeau, le blessé est hors de danger ; aucune complication n'est plus à craindre.

Entouré des soins de sa mère et de sa famille qui n'a pas quitté, depuis l'issue du duel tragique, son chevet, le lieutenant Spitzer n'a pas un seul instant perdu connaissance. Il sera interrogé ces jours-ci par M. Hamard, mais il est certain qu'on n'obtiendra de sa part aucun éclaircissement sur les causes de la rencontre avec le lieutenant Hanne.

LES ILES St-Pierre et Miquelon

Vendues au Japon

Montreal, 11 janvier.

La « Presse », l'un des organes quotidiens les plus considérables du Canada, affirme que la France est sur le point de vendre les îles de Saint-Pierre et Miquelon au Japon, et que, d'autre part, le gouvernement italien aurait pu prendre connaissance des plans de campagne du Japon contre les Etats-Unis.

Cet article, qui cause une certaine émotion dans les milieux politiques, a seul été inspiré par un Italien très influent qui a récemment traversé le Canada, mais dont la « Presse » est obligée de taire le nom.

Les Morts du Jour

M. Laugier

Paris, 11 janvier.

On annonce la mort subite de M. Louis-Pierre Laugier, secrétaire de la Comédie-Française.

M. Laugier naquit à Paris, le 14 mai 1856 ; il entra au Conservatoire, où il obtint en 1885 le premier prix de comédie.

Il débuta la même année à la Comédie-Française dans *Tartuffe* avec le rôle d'Orgon, et obtint un prodigieux succès dans toutes les pièces du répertoire.

Il créa des rôles dans plusieurs pièces, notamment dans *Thermidor* (1891). *Par le Glaive* (1892). *La Reine Juana* (1893), *Cabotins*, *Les Romanesques* (1894), etc...

M. Laugier, qui était secrétaire depuis le 1er janvier 1894, était officier d'Académie.

EN ITALIE

L'affaire Bonmartini

Milan, 11 janvier.

La ténébreuse affaire Bonmartini, dont on connait le retentissement prodigieux à cause des personnages politiques qui y furent mêlés, semble devoir rentrer dans une nouvelle phase.

On aurait aujourd'hui acquis la certitude que les assassins du comte Bonmartini sont au nombre de deux. L'un d'eux serait l'ex-lieutenant Gardini, actuellement à New-York.

Parti aussitôt après l'assassinat du comte, Gardini arriva à New-York, où sa détresse pécuniaire l'obligea à devenir garçon de restaurant. Il y fit des connaissances avec lesquelles il eut souvent l'occasion de s'entretenir des circonstances mystérieuses ayant entouré la mort de Bonmartini. Aussitôt que les dernières révélations sur l'affaire Murri-Bonmartini furent connues, Gardini devint introuvable.

Il faut s'attendre, si ces faits se confirment, à une révision du procès.

EN RUSSIE

LA RÉVOLUTION

Incendie et pillage des greniers

Saint-Pétersbourg, 11 janvier.

Les paysans allumés du district de Ardatobsk, commencent à se livrer aux pires excès. Ils pillent et incendient les greniers particuliers des grands propriétaires fonciers.

Les troupes sont impuissantes à maintenir l'ordre.

Exécution de l'assassin du général Paslow

Saint-Pétersbourg, 11 janvier.

Condamné à mort par la Cour martiale, l'assassin du général Paslow a subi ce matin à Lyssinoss le supplice de la pendaison.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Présidence de M. LOUIS PASSY, Doyen d'âge

La séance est ouverte à 2 heures.

L'un des secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Election d'un Secrétaire

M. Passy déclare ouvert le scrutin pour l'élection du huitième secrétaire.

Ce scrutin donne les résultats suivants :

Votants,	325
MM. Violette,	167 voix, élu
Isoard,	158

Le bureau étant élu au complet, le doyen d'âge le déclare installé et cède le fauteuil présidentiel à M. Henri Brisson, qui y prend place, salué par les applaudissements de toutes les gauches.

Allocution de M. Brisson

Après avoir remercié la Chambre de la confiance dont elle l'a, à nouveau, honoré, et avoir affirmé qu'il saura apporter dans l'accomplissement de sa tache la modération et l'impartialité la plus absolue, M. Brisson félicite la Chambre d'avoir voté très rapidement le budget.

Puis il rend hommage à la déclaration ministérielle, caractérisée par l'engagement de soulager et de réconforter les ouvriers, engagement dont la création du ministère du Travail a été la première réalisation.

Une lourde tache s'impose aujourd'hui au Parlement. Il lui appartient d'orienter la République vers les œuvres sociales.

La législature sera féconde pour le pays par le concours combiné du gouvernement et des Chambres.

(Vifs applaudissements).

Les grèves de Fougères

M. Lefas, député progressiste de l'Ille-et-Vilaine, demande la nomination d'une commission d'enquête sur les grèves qui troublent la ville de Fougères. La situation est intolérable, il n'est que temps d'apporter une solution à un conflit qui anéantit l'industrie et le commerce de toute une région.

M. Cadenat

député socialiste-unifié des Bouches-du-Rhône, qui est allé à Fougères avec ses collègues Willm et Ghesquière, prononce un discours très violent contre l'exploitation patronale, dont sont victimes les ouvriers de Fougères. Toute la responsabilité des évènements incombe aux patrons qui excitent la colère populaire en refusant de reconnaître leurs droits légitimes, en ne voulant pas tolérer les syndicats ouvriers.

La proposition de M. Lefas est renvoyée à la commission du travail.

Séance lundi.

SÉNAT

Présidence de M. ANTONIN DUBOST.

La séance est ouverte à 2 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Allocution du Président

En prenant place au fauteuil présidentiel, M. Antonin Dubost prononce le discours d'usage.

« J'espère, dit-il, que le Sénat travaillera sans trêve à mettre la France et la démocratie en possession durable des bienfaits, qu'elles ont le droit d'attendre du Parlement.

Les pouvoirs publics secondèrent l'œuvre législative. Les réformes sociales pourront ainsi être accomplies.

» Dans le conflit avec l'Eglise, l'Etat a donné un exemple de calme et de sang-froid. En agissant de même le Sénat contribuera à assurer le triomphe de la démocratie.

(Vifs applaudissements).

LE BUDGET

L'ordre du jour appelle la discussion du budget de l'exercice 1907, adopté par la Chambre des députés.

La discussion générale est ouverte.

M. Poincaré

sénateur de la Meuse, ancien ministre des Finances du cabinet Sarrien, critique vivement le projet déposé par son successeur.

« La République, dit en débutant M. Poincaré, saura-t-elle choisir entre une politique financière sage et féconde et une politique désastreuse ? (Vive sensation).

» La situation économique générale est bonne. Il ne faut cependant pas se montrer trop optimiste. Nous ne devons pas aggraver les charges publiques ; il faut savoir ménager les recettes.

» En modifiant profondément le projet du gouvernement, l'initiative parlementaire crée le déficit. Le gouvernement sera obligé de recourir à un emprunt dissimulé. »

M. Poincaré critique longuement la commission du budget de la Chambre qui forçe arbitrairement les chapitres des recettes et équilibre le budget sur le papier.

« A l'heure actuelle nous pouvons constater le mal sans pouvoir le réparer.

» Le Sénat, dit en terminant l'ancien ministre des Finances, voudra sauvegarder les finances publiques, tout en consentant les sacrifices commandés par le patriotisme et l'humanité. »

Des salves d'applaudissements répétées éclatent sur tous les bancs depuis la droite jusqu'à la gauche.

La séance est ensuite levée et renvoyée à demain, à 3 heures.

EN ALSACE

Incendie d'une fabrique d'agrafes à Strasbourg

24 ouvriers brulés vifs

Strasbourg, 11 janvier.

Un violent incendie a détruit une des plus importantes fabriques d'agrafes de Geispolsheim. En quelques heures d'immenses bâtiments ont été dévorés par les flammes.

Vingt-quatre ouvriers et ouvrières n'ont pu quitter assez à temps la fabrique et ont été brulés vifs. Les corps ont été retrouvés entièrement carbonisés.

Les pertes matérielles sont énormes.

AVIS DE DÉCÈS

M. Henri Noguères, docteur en droit, Syndic de faillites près le Tribunal de Commerce du Havre, Mme Henri Noguères ;

M. Louis Noguères, avocat près la Cour d'Appel de Paris, et Mlle Marthe Noguères ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Edmond Noguères

Procureur Général près la Cour d'Appel de Bastia

Chevalier de la Légion d'Honneur

leur père et beau-père, décédé à Bastia, le 11 janvier 1907.

Un avis ultérieur fera connaître le jour et l'heure des obsèques.

GRATUITEMENT Le T. R. Père Girdon, ancien supérieur de l'ordre des clercs de St-Gouix afin de vulgariser le secret du traitement exclusivement végétal usité dans son ordre, aujourd'hui disperse, vient de créer dès dépôts dans chaque département.

Cette médication s'adresse à tous ceux qui souffrent et est d'un effet exclusivement puissant pour la prompte et radicale guérison des vices du sang, dartres, douleurs rhumatismales, asthme, convulsions, maux de tête, furoncles, tumeurs, acnées, pâles couleurs, maladies de la peau et maladies secrètes, ainsi que tous les malaises provenant de l'appauvrissement du sang ou des mauvaises fonctions digestives.

Ecrire avec timbre pour la réponse à *M. le Dépositaire départemental du Traitement du Père Girdon*, à Bastia, qui fera connaître, gratuitement, le secret de la médication.

VENTE de Vignes américaines

Greffés soudés sur Rupestris Monticola et Riparia, des meilleures qualités du pays à 110 francs le mille.

Racinés soudés sur Rupestris Monticola et Riparia à 25 francs le mille.

S'adresser à M. Pierre-Ambroise Rutoli, propriétaire, à Chiusello, près Borgo.

CÉDRATS CONFITS

Expéditions par colis postaux

Emballage soigné

A.-P. PADOVANI, 7, route du Cap Bastia.

AVEC UN FR. on peut gagner 500.000
DERNIERS BILLETS
LOTERIE
des Enfants Tuberculeux d'Ormesson
et de l'Institut Pasteur de Lille
500.000
100.000 50.000
15 JANVIER 1907

ANCIEN CABINET FRADÈRE
PIERRE SABATÉ
Chirurgien-Dentiste
du Lycée
SUCCESSEUR
DENTS & DENTIERS
(Systèmes perfectionnés)
OBTURATION
& EXTRACTION DES DENTS
sans douleur
Ed Paris, 15, au 1er
Maison Bonaventi

Le Directeur-Gérant,
J.-B. OLLAGNIER.

Bastia, Imprimerie Ollagnier.

LA GRAINE St-VINCENT
guérit radicalement
CONSTIPATION
Hémorroïdes, Maladies de Ventre
Foie, Vessie, Voies urinaires
Prompte à Tous
Santé, Vigueur
A. DETHORREY, Phien spécialiste, NANCY
envoi contre mandat
Boîte 2 francs. — *Dans toutes les Pharmacies*

Maux de Dents guéris radicalement par Boulettes Dentaires
de A. FOURNEAUX, Pharmacien, à Périgueux
Dépôts : Pharmacies Luigi à Bastia, Ralluffi à Corte, Pedinotti à l'Ile-Rousse, Sanguinetti, 2, cours Napoléon, à Ajaccio.

ACCROCHE-ÉCLAIRAGE
LA MODE ILLUSTRÉE
Journal de la Famille
TRANSFORME
AGRANDI
PRIX D'ABONNEMENT :
Seine, Seine-et-Oise : 2 mois, 1 fr.
Départements : 3 mois, 1 fr. 50 c.
56, rue d'Amsterdam, 56 — PARIS
DES PATRONS DÉCOUPÉS
DE "LA MODE ILLUSTRÉE"
TOUS LES VÊTEMENTS CRÉE SOI

Nous vous disons les moyens de devenir riche
Lisez d'abord..... puis..... Ecrivez-nous
3 GROS LOTS de **500.000 Francs**
et 352 autres lots de 1.800 à 10.000 francs
SIX Tirages par AN, 3.300.000 francs de Lots
Tirage 15 Février 1907
On reçoit 100 NUMEROS
LOTS DE PANAMA pour CINQ fr. LOTS DE PANAMA
Pour CINQ francs on reçoit CENT numéros d'un lot Panama dont on devient copropriétaire et l'un participe aux prochains tirages.
Listes gratuites après Tirages
Les paiements des lots indiqués sont faits en espèces et sont gar. par un dépôt de 350 millions au Crédit Foncier, à Paris.
Pour remporter les 100 numéros francs domicile
Il suffit d'envoyer un mandat-poste ou bon de poste de 5 francs à Monsieur le Directeur de la Banque Mobilière de Crédit, 38 *Rue de Richelieu PARIS*, (1er Arrondissement)
On n'accepte les ordres contre remboursement.

GRANDE TEINTURERIE-BLANCHISSERIE
DE LA MÉDITERRANÉE
MAISON FONDÉE EN 1871 — MAISON FONDÉE EN 1871
H. Fraissinet & Cie
Société en Commandite par Actions - Capital: 500.000 Francs
Siège Social, Usines & Bureaux
MARSEILLE - Chemin de Saint-Jean-du-Désert - MARSEILLE
La Maison a l'honneur d'informer le Public Bastiais qu'elle vient de créer, à Bastia, un dépôt-succursale qui s'occupera de recevoir les effets confiés par les clients, de les expédier à l'usine et de les rendre franco à domicile, dans un délai de huit jours.
Notre Usine, qui occupe environ 200 personnes, placées sous notre surveillance, nous permet, par son installation toute moderne, d'exécuter les travaux les plus minutieux. L'importance qu'a prise notre Maison, n'est dû-e qu'à la bonne et prompte exécution apportée dans les travaux qui nous sont confiés.
Nous faisons la teinture, le nettoyage et l'apprêt de tout ce qui concerne le vêtement et l'ameublement, par des procédés spéciaux qui nous sont exclusifs.
TEINTURES EN TOUTES TEINTES
Nettoyage de Vêtements pour Dames, Civils & Militaires
Aucun vêtement ne sera ni décousu, ni déformé, et sera livré avec un fini irréprochable et à des prix défiant toute concurrence.
Des Catalogues illustrés sont à la disposition des Clients au Dépôt :
Chez M. SAUVEUR AYMO, Tissus
BASTIA — 17, BOULEVARD PAOLI 17, — BASTIA

L'Art de Gagner de l'Argent à la Bourse
2e ans de succès, a valu à l'Auteur les félicitations des Financiers les plus distingués. — Envoi franco du — GAILLARD, 5, rue Feydeau, Paris.

ABSINTHE
Edouard Pernod
La meilleure de toutes
Maison à Couvet (Suisse)
et Pontarlier (Doubs)
FONDÉE EN 1827
Consommateurs ! Demandez donc partout
Un « Edouard Pernod »
Dépôt pour toute la Corse :
L.-N. MATTEI et Cie Bastia, Ajaccio, Corte

PAPIERS PEINTS
Ancienne Maison Antoine FASCI
AZAMBERTI, successeur
Bastia, 9, Boulevard du Palais, 9, Bastia
La Maison AZAMBERTI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'à l'occasion de la nouvelle installation de son magasin, vient de recevoir un grand assortiment de papiers peints de toute qualité à des prix très modérés.
La Maison se charge même de la pose.

Cordonnerie Modèle
Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia
EUGÈNE PERICCHI, propriétaire
Automne-Hiver 1906-1907
Chaussures en tous genres
pour Dames, Hommes, Fillettes et Enfants
Grand choix de chaussures fourrées de tous modèles
Assortiment complet de pantoufles
Prix très réduits

Rayon spécial de chaussures de luxe en chevreau glacé, Box-calf et mégis fabriquées exclusivement pour la maison et qui seront vendues à des prix de bon marché inconnus jusqu'à ce jour.
M. Eugène PERICCHI a l'honneur de prier sa nombreuse clientèle et le public en général de s'assurer par une visite à son magasin du soigné de tous ses articles et de la modicité des prix établis.
La Maison ne charge des réparations

PHOTOGRAPHIE POUR TOUS
J. MORETTI
CORTE (Corse)
Grande collection de cartes postales
illustrées du pays, 700 modèles
1.700.000 cartes postales en magasin
VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL
Agrandissements inaltérables de toutes les dimensions, en noir et en couleurs.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ancres artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Corte, 1

Aux tempéraments délicats offrez un
VIN DU CAP CORSE
à base de Quinquina
de la Maison L.-N. MATTEI & Cie — BASTIA (Corse)
Apéritif Toniques Fortifiant
Ce vin que nous offrons avec confiance aux Corses amateurs diffère complètement de tous ceux connus à ce jour; d'un goût agréable au palais, il est à la fois tonique et apéritif.
Pris avant les repas, il excite l'appétit, pris après il active et facilite la digestion.
Demandez dans tous les bons Etablissements un Vin du Cap Matteï

TRENTE-DEUXIÈME ANNÉE N° 43 — DIMANCHE 13 JANVIER 1907

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur
Les abonnements sont payables d'avance et reçus aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Décès, 0.30 — Judiciaires 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

Union postale, et autres pays : le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

DOC25
BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Sainte Véronique.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 7 h. 1 m. — Coucher, 3 h. 57 s.
Dernier quart., le 7. — Nouv. Lune, le 13.
Fête de Demain : Saint Hilaire.

12 JANVIER

Le Calendrier

Au début de chaque année, un petit événement banal autant qu'un premier Janvier, mais aussi fertile en réflexions philosophiques, se produit dans chaque intérieur. A la place du vieux calendrier dépouillé et lamentable comme un calice sans pétales, on accroche le nouveau calendrier, clair et pimpant sous ses couleurs toutes neuves et son bloc de feuillets encore intact.

Dans le geste qui arrache du mur le calendrier épuisé, il y a quelque chose de définitif et de très triste qui rejette dans le lointain de l'oubli l'année finie. Il fut neuf pourtant ce carton plus ou moins orné que l'on suspendit, le premier jour de l'an dernier, avec des souhaits plein le cœur ! Il fut un des objets familiers qui font partie de notre vie intime. Chaque jour on arracha le feuillet qui marquait pour nous les étapes du Temps fugitif. Il porta les noms de Saints que l'on fête ; il rappela les anniversaires de bonheur, et aussi hélas ! les souvenirs douloureux. Sur ses feuilles légères s'inscrivirent gaiement les mois de printemps : Avril radieux, Mai couvert de fleurs, Juin ensoleillé.

Mais avec les feuillets tombés, les joies s'enfuirent tout le long de l'année vécue. Alors, le dernier jour, on jette au panier le calendrier fini, auquel on a tout pris, qui nous devient inutile parce que nous n'en attendons plus rien, comme nous faisons de certains êtres que nous avons aimés et qui cessent de nous intéresser parce qu'ils sont loin de nous...

***

Place donc au nouveau calendrier ! Il revêt des formes innombrables, car la fantaisie, la réclame et l'Art ont collaboré pour répandre au premier janvier, le carton symbolique. Il en est beaucoup d'un goût douteux ; mais j'en ai vu d'exquis, dont les feuillets s'entassaient sous la reproduction d'un frais Watteau, d'un spirituel croquis de Léandre ou d'une pointe sèche de Hellen. La plupart sont ornés de figures de femmes, souriantes, frondeuses ou mélancoliques mais charmantes toujours, sous d'invraisemblables chevelures.

Quelle que soit l'idée qui a présidé à sa confection, le calendrier garde son même symbole. Qu'il soit grotesque ou joli, le mystère reste le même de ce petit tas de feuillets serrés et discrets. Ils ont l'air de garder le secret que le Destin leur a confié, et nous les soulevons seulement un à un, jour par jour, sachant bien qu'il serait inutile de les détacher trop tôt et que leurs chiffres ne nous diraient rien. Car nous vivons dans l'ignorance de l'heure qui suit. Rien n'est à nous, ni le passé qui s'envole, ni l'avenir incertain. A peine pouvons-nous dire que le présent nous appartient l'espace d'une seconde, puisqu'il retombe aussitôt, insaisissable et déjà fini.

Voilà pourquoi ce calendrier neuf retient notre pensée. Il enferme un peu d'avenir, une époque de notre vie, et c'est assez pour que notre inquiétude s'éveille à le regarder.

A l'avance, il marque les dates qui seront heureuses ou tristes, les jours radieux et les jours noirs, les heures de doute et les heures de confiance. Tout ce qui nous arrivera pendant ces 365 jours tient entre ses plis. Départs ou retours, fêtes ou deuils, succès ou désastres, tout est là. Et l'angoisse s'augmente de notre impuissance à empêcher ce que contient ce carnet intact.

Mais s'il nous effraie par son mystère, il laisse aussi le champ ouvert à l'espérance. Combien attendent de cette année nouvelle la réalisation de projets longtemps caressés ! Combien ont fixé dans son cours la date qui doit leur apporter une joie promise ! Et combien surtout escomptent l'imprévu qui bouleversera leur vie, l'embellira ou la fera fleurir sous des cieux nouveaux ?

Ceux-là voudraient hâter la fuite des jours et arracher brusquement les feuillets trop nombreux. Tout enfants nous soulevions ainsi d'un doigt impatient les petits papiers entassés. L'curiosité naïve qu'intriguait seulement le chiffre du lendemain, Etait-elle moins sage que cette insouciance de notre jeunesse impatiente du jour suivant ? Ah ! le calendrier de la vingtième année, comme on le voit s'effeuiller sans regrets ! Ce sont pourtant des joies qu'il emporte, les meilleures, les plus vraies, celles que nous pleurerons quand les années pèseront davantage à nos êtres las, alors que nous soulèverons d'un doigt plus tremblant, à chaque janvier nouveau, les feuillets du calendrier, avec la crainte de n'être plus là pour en arracher le dernier.

RI-KI-TI.

PROPOS EN L'AIR

Femmes-Cochers

Décidément nos contemporains — ou plutôt nos contemporaines ! — marchent à grands pas dans la voie du progrès.

Voilà encore une splendide innovation : celle des femmes-cochers.

Femmes-cochers ! Le nom est assez gentil : un féminin et un masculin accouplés évident symbole de la grâce et de la virilité de la nouvelle profession. Femmes-cochers ! Je l'aurais peut être préféré en un seul mot, comme autobus ou canobie ; mais, ça se comprend, il faut souvent un certain détachement entre le masculin et le féminin, comme quelquefois, nécessaire est d'y intercaler aussi un trait d'union.

Mais laissons-là les bavardages grammaticaux. La création des femmes-cochers est intéressante à bien d'autres points de vue. Elle présente des inconvénients que tout homme prudent doit chercher à éviter. Ainsi, malheureux celui qui épouse une femme cocher ! il est sûr de filer droit sous le fouet de sa compagne. Je plains, d'ailleurs, l'homme dont la femme serait obligée de marcher tout le temps. Et le sergent de ville qui aurait la prétention d'arrêter, d'un geste de son bâton blanc, une femme montée sur ses grands chevaux.

Bref, bien des gens auront du malheur avec les femmes-cochers.

On dit aussi qu'un de nos éminents représentants va présenter à la Chambre un projet de loi dont voici quelques articles principaux :

Art. 1er — L'article 214 du Code civil est modifié pour ce qui concerne les femmes-cochers, c'est-à-dire que les femmes-cochers ne sont pas obligées de suivre partout leur mari.

Art. 2. — Il est interdit aux femmes-cochers d'accepter, des hommes dans leur voiture. Seules les femmes peuvent y être admises.

Les motifs du projet sont des plus sérieux. On parle même de moralité ! Mais je crois que si on la présentait, il ne serait guère adopté.

JACQUES.

LA CARTE DE VISITE

J'avoue que je suis encore sous l'agréable emotion que j'ai éprouvée en recevant la « Petit Bastiais » du 1er janvier.

Point n'est besoin, je crois, d'en dire le motif, parce que je suppose bien que tous les lecteurs de ce journal ont également ressenti la même émotion.

Je veux parler de ce petit papier rectangulaire tracé à traves le titre en guise de carte de visite, cornée et adressée aux abonnés, aux lecteurs et aux amis de cette feuille.

Fièrement je prends ma petite place dans cette désignation. Je sens dès lors que c'est pour moi une douce obligation de prier le distingué Directeur du « Petit Bastiais » de recevoir mes humbles souhaits avec la même aménabilité qu'il a mise à envoyer les siens.

Une carte de visite ! Ça n'a l'air de rien, mais ça veut signifionne le cœur, ça vous entretient l'amitié, ça vous véhicule à travers le globe et dans tous les pays de l'affection. Elle est la messagère de la joie et de la douleur. Elle est le messagère en qui s'épanchent nos sentiments les plus intimes, pour les verser à son tour au sein de l'amitié !

Ce bout de papier, tantôt il nous arrive plein de belles promesses ou de non moins belles réalités, tantôt assombri par un liseré de deuil. Mais dans l'un comme dans l'autre cas, il évoque des souvenirs qui viennent vous réconforter le cœur, même quand ces souvenirs porteraient une douloureuse empreinte.

En un mot, la carte de visite a rendu, rend et rendra encore d'inappréciables services. Elle est légère comme l'hirondelle, et comme l'hirondelle elle nous apporte laconiquement, mais fidèlement, le message attendu ou non.

Elle nous amène invariablement le printemps. A chaque printemps, que de printemps disparus, hélas ! La destinée est ainsi faite. Elle revit l'existence pour la revivre encore.

Ai-je fini de faire l'apologie de la carte de visite ? Ceci ne veut pourtant pas dire que j'en fais grandement usage. Le rôle doit s'élever plus haut. Il doit protéger la serviabilité et les services rendus.

Tous mes hommages à la carte de visite.

Il est vrai qu'une espèce de nouvelle est venue. La carte de visite est terriblement concurrencée par une autre carte qui a nom « Carte postale illustrée. » Celle-ci flatte surtout le cœur que l'œil. L'image, le symbole, la lèvre ou le sonnet frappent davantage les sens, fixent mieux les idées, et l'on a beau dire et beau faire, les sens et les signes extérieurs absorbent élégamment l'âme et l'esprit.

C'est pourquoi je crains pour les jours de madame Carte de visite. En tout cas, ils sont sérieusement menacés. En ce qui me concerne, mes sympathies

:8 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

La Matelassière

par

Odysse BAROT

DEUXIÈME PARTIE

Vingt ans avant

— Ce n'est pas vous qui, abusant d'un secret d'Etat à moi confié en votre présence, avez averti ces scélérats ?

Elle courba le front en balbutiant :

— Pouvais-je laisser arrêter, condamner, exécuter l'homme que j'aimais ?... Qu'on me punisse !... Si j'ai mérité la mort, je la subirai... Mais de quel droit toucherait-on à un seul cheveu de votre noble et innocente tête ?... Ce serait indigne ; cela ne sera pas... Oh ! mon Dieu ! mon Dieu !

Et se cachant le visage de ses deux mains, elle fondit en larmes. La pensée d'avoir compromis son père la torturait. Elle connaissait les habitudes impitoyables du gouvernement, qui pour la faute d'un seul frappait volontiers une famille entière.

Après un instant de silence, M. de Yarenski, touché malgré lui de ce mouvement de remords et de repentir, reprit d'un accent moins rude :

— Non, vous ne mourrez pas, fille ingrate, et quelle plus ingrate encore du plus magnanime des souverains ! Soyez sans crainte... Je sors de l'audience impériale.

— Vous avez vu Sa Majesté ? interrompit-elle timidement.

— Et j'ai obtenu votre grâce... et la mienne. Le tsar vous pardonne votre trahison — qu'un accès de démence peut seul expliquer ; il me pardonne, à moi, mon inexcusable faiblesse et mon aveuglement qui l'ont rendue possible.

Elle voulut de nouveau se précipiter à ses genoux :

— Mon père ! mon père !

M. de Yarenski fit un pas en arrière, et avec un hochement de tête significatif :

— Oh ! N'espérez pas m'attendrir ! Si l'empereur a le droit d'être indulgent, j'ai le devoir d'être inflexible ! Si Sa Majesté a pardonné, je ne pardonne pas, moi !... Je ne puis oublier ces huit derniers mois de cruelles angoisses, mes longues et vaines recherches à travers l'Europe, mes indignations, mes désespoirs, mes hontes, le déshonneur dont vous avez couvert notre nom... Il est de certaines taches qui ne s'effacent pas...

— Pardon ! Pardon ! s'écriait-elle en se traînant à ses pieds...

— Vos sanglots ne suffisent pas à racheter le passé... Peut-être, quelque jour, quand vous serez revenue à de meilleurs sentiments ; que le repentir aura entré dans votre âme ; que la solitude, la prière, le recueillement de la sainte maison où l'on va vous conduire, vous auront rendu la raison, le respect de vous-même, ce votre dignité, de votre famille et de votre rang dans le monde, peut-être alors finirai-je par me souvenir que j'avais une fille, une fille adorée ! Peut-être serai-je heureux de la retrouver, de lui rouvrir mes bras !... Jusque-là je ne verrai plus en vous qu'une révoltée, et vous serez traitée comme telle !

En ce moment, Mlle Lesnewska entrait dans le salon :

— Monsieur, tout est prêt, dit-elle. La voiture est attelée.

Et s'adressant à Tolina :

— Voulez-vous, chère enfant, venir mettre votre chapeau et votre manteau ?

La jeune fille s'était redressée : pâle, les yeux redevenus secs, le sein gonflé, les narines frémissantes... Les derniers mots de son père avaient arrêté sur ses lèvres l'aveu prêt à s'en échapper. Elle allait faire une confession complète, révéler toute l'étendue de son malheur, de sa faute ; demander grâce, au moins, pour la pauvre petite créature, qui, elle, n'avait ni conspiré contre le Tsar, ni outragé l'autorité paternelle !

S'il était au-dessus de ses forces de renoncer à Valdroff, encore moins pouvait-elle abandonner son enfant. Elle refoula son secret au fond du cœur, résignée à tout subir, comptant sur le hasard, sur la Providence pour lui venir en aide. Si hautes que fussent les murailles de la prison religieuse où elle allait être confinée, elle ne désespérait pas de les franchir un jour. L'amour, d'une part, et de l'autre un sentiment maternel lui donneraient le courage de souffrir, d'attendre.

Comme elle se félicitait d'avoir naguère, au Grand-Hôtel, la nuit qui avait précédé son départ, connu soigneusement dans un jupon de dessous, entre l'étoffe et la doublure, une partie des valeurs qu'elle avait emportées lors de sa fuite ! Ces billets de banque n'étaient point volés à M. de Yarenski ; ils lui appartenaient en propre et ne formaient, du reste, qu'un très-complet insignifiant sur son patrimoine maternel dont elle entrerait en possession à sa majorité prochaine. Peut-être, grâce à cet argent, pourrait-elle reconquérir sa liberté ?

Tolina suivit sans mot dire sa gouvernante, puis se laissa conduire à la voiture sans protester. Le remords dont elle avait été saisie en voyant le chagrin de son père et le danger qu'à son insu elle lui avait fait courir venait de se dissiper. La fille s'effaçait devant les préoccupations de l'amante et devant la désespoir de la mère.

Pas un pleur ne mouilla ses paupières pendant le trajet. M. de Yarenski, plus dans qu'il ne le voulait paraître, n'ouvrit pas la bouche, craignant de se laisser gagner, et voulant rester jusqu'au bout dans son rôle de justicier. La vieille demoiselle elle-même se faisait violence pour garder son impassibilité professionnelle, tout en plaignant du fond de l'âme la pauvre petite. Quand, deux heures plus tard, on arriva au couvent, ce fut avec une sorte de soulagement que Tolina vit s'ouvrir puis se refermer sur elle la lourde porte barrée de fer. Au moins elle pourrait donner un libre cours à ses sanglots, qui l'étouffaient !

Dans la solitude de sa cellule, elle pourrait, sans contrainte, évoquer les images de ses chers absents. Si son corps était prisonnier, son âme, à travers l'espace, volerait vers eux ; par la pensée, elle embrasserait à la fois sa petite fille et son bien-aimé.

La séparation eut quelque chose de glacial. Aucun baiser ne fut échangé entre le vieillard et la nouvelle recluse.

XII

LE MOUCHARD

Il ne suffisait pas à M. de Yarenski d'avoir mis en lieu de sûreté l'enfant prodigue ; ramenée malgré elle au bercail ; d'avoir pris de concert avec le supérieur les mesures nécessaires pour empêcher toutes velléités d'évasion, toute communication avec le dehors, toute correspondance furtive, soit avec le ravisseur, soit avec Sophie Tannenbach ou d'autres réfugiés russes de Paris ou de Londres.

VER SOLITAIRE
Cure radicale et sans danger
GLOBULES du SECRETAN

relèvent pour la vieille. Je ne veux pas trop médire de la Carte illustrée, car je sens comme un autre les attraits d'une taille bien faite et d'un pied mignon.

Néanmoins, rêves et boutées ne sauraient me séduire. Je suis pour la carte de visite. Mais si dans la lutte qui s'ouvre, cette dernière allait succomber sous les rudes de la carte illustrée, nous n'épargnerons aucun effort pour rendre à la regrettée défunte tous les honneurs qui lui sont dus.

Nous n'oublierons jamais le précieux concours qu'elle nous apporta, et bien nombreux seront ceux qui se presseront autour de son funèbre convoi. On présentera les armes à celle qui parcourut si honorablement sa longue carrière.

Mais pourquoi cette larme trop hâtive ? J'ai idée que la carte de visite ne périra point. Ce qui l'a un peu affaiblie, c'est ce premier sentiment de frayeur qu'elle a éprouvée à la naissance du quadrilatère illustré, lequel a son tour, n'a qu'à se bien tenir. Ce succès, je le répète, n'est dû qu'à la faveur de l'image représentative, mais le dernier mot du duel n'est pas encore dit.

Qu'ai-je dit, bon Dieu ? Bien ou mal je ne veux pas relire. C'est mon aimable Directeur qui en supportera les conséquences, puisque c'est sa carte cornée si gracieusement expédiée à domicile qui m'a suggéré et mon sujet et ces quelques mots en faveur de la carte de visite et de ses précieuses pérégrinations.

DA TALLA.

MUSIQUE MILITAIRE

BANDE MUNICIPALE

Programme du 13 Janvier à 3 h.

Le Puissant, allégro,	Bousquet.
Les Noces de Figaro, ouv.,	Mozart.
Venezia, valse,	Desormes.
Le Pardon de Ploërmel, fant.,	Meyerbeer.
Marche du Concert,	Brun.

Le Chef de musique, LAMY.

Ce que disent les Journaux

La Petite République

Sur la suppression du baccalauréat !

« Ce sera pour certains l'abomination de la désolation. D'autres, et nous sommes du nombre, approuveront hautement cette initiative, qui ouvrira de nouveaux débouchés administratifs aux enfants du peuple. Est-il rien de plus équitable puisqu'ils auront été finalement capables de subir le concours et qu'ils y auront triomphé ? Il est à penser que la mesure en généralisera, car on ne voit pas bien pourquoi on laisserait passer sur des gens qui peuvent être parfaitement capables cette sorte de péché originel. Qu'importe l'enseignement reçu, si les connaissances sont égales ».

Le Gaulois

Sur M. Briand :

« Je crois que M. Briand plaidait avec quelque talent lorsqu'il habitait la province ; l'illusion nous apparut encore qu'il vint à Paris pour être socialiste, ce qui était d'un homme avisé, et qu'il y devint ministre, ce qui prouve qu'en rangeant aux côtés de M. Coutant (d'Ivry) et même, à ses débuts, de citoyen Gustave Hervé, il avait choisi la bonne place. On n'ignore pas qu'il voulut réformer l'Eglise, s'y prit à trois fois, et n'a pas encore trouvé la formule qui doit assurer son triomphe. Il gouverne avec les Cultes, les Beaux-Arts, et le voilà qui dégustine à propos de l'Opéra. Il est de ceux sur lesquels la baguette magique opère merveilleusement. Il a des vues sur l'Opéra comme il en avait sur l'Eglise. Cet homme universel, quelque intelligent, déjeune de l'autel et soupe du théâtre ».

L'Auvare

A propos de l'agitation de l'« Action Française » :

« Depuis quelques mois, « L'Action française », sous l'inspiration et le commandement de M. Charles Maurras, s'agite désespérément pour créer un renouveau de mouvement anti-dreyfusard, du mouvement en l'honneur du général Mercier. Mais c'est une agitation dans le vide. Les tentacules du serpent tout des soubresauts, on ne prend pas la peine de marcher dessus, on ne prend pas garde aux affiches de « L'Action française ». On juge superflu de répondre aux arguments que ressasse M. Ch. Maurras contre la Cour de Cassation ; l'œuvre de justice n'a pas besoin d'être défendue, ceux qui veulent d'y toucher n'y trouvent les traits ».

TAMPONNÉ PAR UN TRAIN

Le nommé Agostini François, de Prunelli di Casacconi, âgé d'une quarantaine d'années, s'étant engagé sur la ligne pour rentrer chez lui, a été rencontré couché sur la voie, entre Prunelli et Casamozza, par le premier train venant d'Ajaccio, hier samedi, à 1 h. 50 du soir.

Relevé avec de profondes blessures à la tête, il a été placé dans un fourgon par les agents du train, et conduit à Bastia.

M. le docteur Morucci a procédé, pendant le parcours, à un premier pansement avec les médicaments de la boîte de secours.

MM. les docteurs Valentini et Zuccarelli, présents à son arrivée à Bastia, ont fait, après examen, transporter par l'Assistance publique et admettre à l'hôpital civil le blessé, dont l'état paraît très grave.

Une enquête a été ouverte aussitôt après l'accident par M. Giannini, commissaire spécial des Chemins de fer, de passage à Casamozza.

LIGUE de Propagande républicaine

Conformément à l'article 5 des statuts, l'assemblée générale pour le renouvellement du comité de la Ligue de Propagande républicaine aura lieu dimanche, 12 janvier, au Cercle Gambetta, à 3 heures de l'après-midi.

Le Président.
JOSEPH AJACCIO,

UNE PÉTITION

A M. le Maire et à MM. les Conseillers municipaux de Bastia.

Les soussignés, tous habitants de la place du Nouveau Marché et de la rue du Lycée, ont l'honneur de vous prier très respectueusement de vouloir bien faire construire un petit escalier à la petite place qui a remplacé la maison effondrée de la rue du Lycée, de façon à pouvoir se rendre directement de cette rue à la place du Nouveau Marché, au lieu du détour que l'on était obligé de faire pour cela, c'est-à-dire de passer par la ruelle du Gouello qui est très étroite et presque impraticable par suite des débris qui y sont accumulés.

Nous espérons donc, Monsieur le Maire et Messieurs les conseillers municipaux, que vous voudrez bien vous rendre compte de la légitimité de notre demande, étant donnée sa grande utilité ; et, avec l'espoir qu'elle sera prise en considération, nous vous prions d'agréer l'assurance de nos sentiments dévoués et respectueux.

Suivent les signatures.

Comment se renseigner sur la Loi de deux ans ?

L'Almanach du Drapeau que reçoivent tous les ans en hommage le Président de la République, les principales autorités militaires et maritimes, et auquel l'Académie française a décerné une de ses plus hautes récompenses, vient de paraître avec des matières entièrement renouvelées et mises à jour d'un exceptionnel intérêt.

Cette merveilleuse petite encyclopédie embrasse toute la vie militaire depuis les données pratiques accumulées dans le Mémento des Connaissances militaires et survivres jusqu'aux articles d'une actualité saisissante : l'Allemagne telle qu'elle est. Les Refrains des 161 régiments d'infanterie, parmis et musique, etc. ; les jeunes gens des futurs contingents et leur famille apprécieront surtout d'y trouver un précis de la Loi de deux ans expliquée.

Le volume débute par 166 biographies et portraits des Chefs de la France depuis Clovis jusqu'au président Fallières, puis viennent des articles sensationnels : La lutte française ; nos Colonies ; le meilleur Canon du monde, etc. L'emplacement des troupes et les tableaux explicatifs des 257 catégories d'emplois réservés aux anciens militaires ont trouvé place dans les 600 pages de ce livre unique publié par Hachette et Cie, illustré de plus de 1.700 figures, 1 fr. 50, broché ; cartonné 2 fr. Edition complète : *Petit Annuaire de l'Armée française*, 3 fr. 75.

L'intérêt de cette publication s'augmente de nombreuses primes d'une donation de 1.500 francs pour un enfant de sous-officier et de 10.000 francs de prix répartis en 12 concours.

Au « Journal Officiel »

Pensions de Retraite

Les pensions de retraite des personnes ci-après dénommées ont été liquidées :

Palmeri Augustin, commis principal de 1re classe des comptables des matières ; 34 ans 2 mois 17 jours de services. Pension avec jouissance du 5 septembre 1906, 1.835 fr.

Leoiani dit Batraglini Don Hyacinthe ; premier maître commis, 35 ans 6 mois 9 jours de services. Pension avec jouissance du 21 août 1906, 1.765 fr.

Bernardini Dominique-Jean, ouvrier ; 30 ans 2 mois 13 jours de services. Pension avec jouissance du 23 août 1906, 641 fr.

Arrighi Jean Vians, ouvrier ; 35 ans 6 mois 2 jours de services. Pension avec jouissance du 23 août 1906, 604 fr.

Marietti François, ouvrier ; 32 ans 3 mois 1 jour de services. Pension avec jouissance du 23 août 1906, 656 fr.

Michelangeli Charles-Etienne, ouvrier ; 27 ans 6 mois 13 jours de services. Pension avec jouissance du 23 août 1906, 619 fr.

Rainsel Andrélina Rose, veuve Morisony. Le mari agent du service embarquant, décédé titulaire d'une pension. Pension avec jouissance du 30 juin 1906, 450 fr.

Bulletin Financier

Paris, 10 janvier 1907.

Des réalisations produisent un léger tassement. Notre Rente revient à 95.62. Les Fonds Etrangers sont calmes. Nos Sociétés de Crédit restent fermes aux environs de la veille.

Les valeurs industrielles et de traction sont moins actives. Les obligations 5 0/0 des chemins de fer Nord Ouest du Brésil sont en faveur à 441 ; la Cie s'interdit pendant 40 ans le remboursement ou la conversion de ces titres sauf le cas de rachat par le gouvernement. Nous avons annoncé l'émission des obligations 6 0/0 de la Venezuela Central Railway au prix de 475 fr. ; cette Cie réalise déjà de substantiels bénéfices bien que sa ligne ne réunisse pas encore les centres les plus importants.

En Banque, l'Ouvrard 5 0/0 de Colombie s'avance à 436. La Capitale est toujours ferme à 79. Le Lautaro Gren s'inscrit à 163 et 160.50. La deferred Motor Cab se maintient à 153 ; lorsque le nombre des voitures sera porté à 1.500, le dividende paraît devoir être très rémunérateur. Les Mines de Baryte Françaises sont toujours demandées à 187 ; la comparaison des prix de vente et des prix de revient fait ressortir un bénéfice supérieur à 50 0/0.

La Cie Française d'Eclairage Commutal, en formation, représente une industrie monopolisée, d'utilité publique, s'appuyant sur des concessions municipales, et par conséquent offrant des garanties sérieuses. Nous avons dit qu'elle se constitue au capital de 600.000 fr., divisé en actions de 100 fr. On peut souscrire des à présent à sa Société Générale Française Industrielle, 33, boulevard Haussmann.

Nos chemins de fer sont stationnaires.

Petite Gazette

Situation Atmosphérique du 12 janvier

Baromètre — 7 heures du matin 8-à midi + 10.3 à 4 heures du soir 10
Maxima + 10.3 Minima + 5.1.
Baromètre : Heures du matin, 773 mm à midi, 775 mm. 4 heures du soir, 775 mm.
Vent. — Dans le Midi-Est, N. E.
Beau Temps couvert, N.
Etat du ciel, découvert
Pluviomètre : 7 h. du matin 3 mm.

***

Aux Variétés de Paris

MM. Emmanuel Arène et Francis de Croisset viennent d'achever une comédie en trois actes, *Paris-New-York*, pour le Théâtre des Variétés, qui doit par traité être représentée dans cette saison et sera interprétée par Mme Jeanne Granier.

***

Conférence

M. Marchioni, agrégé d'italien, professeur au lycée de Nice, a fait lundi soir, à l'Athénée de cette ville, une conférence sur le théâtre italien contemporain.

Notre distingué concitoyen a obtenu un très beau succès.

***

Bonne nouvelle

Les contribuables apprendront avec plaisir que, par décret du 5 janvier, les pièces de 20 francs fabriquées à partir de ce jour porteront en relief, sur le timbre, les mots : « Liberté, Egalité, Fraternité, » à la place de ces mots : « Dieu protège la France. »

Si les contribuables ne sont pas contents, c'est qu'ils sont bien difficiles.

***

Cirnea

Domenica, 13 gennaru, a 4 ore, riunione solita à Cirnea, sopra u Caffè Andreani.

Entrata : 1 franco per i socii e i membri d'e so fammiglie ; 5 franchi per l'estranei.

***

Douanes

M. Franceschi Félix, rédacteur au ministère des Finances (Direction générale des douanes), est nommé à la 1re classe de son grade.

Nos félicitations.

***

Nouvelles religieuses

Par décision de Mgr l'Evêque, M. l'abbé Constantin, attaché à la cathédrale, et M. l'abbé Battesti, curé-doyen d'Aitiani, ont été nommés chanoines-titulaires, et M. l'abbé Bacciocchini, secrétaire de l'évêché, chanoine-honoraire.

***

Manufactures de l'Etat

M. Paonni, adjudant au 2e rég. de tirailleurs algériens, est nommé préposé d'atelier de 8e classe à la manufacture des tabacs de Pantin.

***

Le jeu de Bridge

Grosse nouvelle : le bridge est, paraît-il, menacé. — Pas possible ! — Parfaitement, ma chère. — Un nouveau jeu ? — Non, un vieux jeu : la manille. — Quelle horreur ! — La manille en personne, escortée du manillon, le jeu cher aux cochers, aux habitués des cafés de commerce, aux peintres en bâtiments, aux gardiens de la paix, qui en font leurs délices dans les longues attentes au poste ; ce caprice de la mode est un coup de fortune pour la manille : de l'office elle passe au salon et des sous-sols elle monte au premier ! — Mais, alors, il faut lui trouver un nom anglais ! — Pas du tout, ma chère. Manille appartient aux Américains, pas besoin de la débaptiser. — Mais, qu'est-ce que ce jeu ? — Un jeu plein de surprises imprévues, moins compliqué que le poker, moins sérieux que le bridge, moins cher que le baccara, et plus amusant peut-être que ces uns et les autres, bref le jeu idéal. — Comment êtes-vous si bien renseignée ? — C'est Contran qui m'a appris le jeu que Baptiste, son fidèle chauffeur, lui avait expliqué, l'ayant lui-même vu jouer dans la loge du concierge, en attendant son maître. — C'est scandaleux, ma chère, voilà que les jeux démocratiques s'anoblissent. Où allons-nous ?

***

Banque d'Algérie

Le jeune Sanguinetti Paul, ancien élève de notre Lycée, vient de subir avec succès le concours de la Banque d'Algérie. Il est nommé à la succursale de Tunis.

Nous lui adressons toutes nos félicitations.

***

Postes et Télégraphes

Sont nommés : facteur local du cadre algérien des postes et télégraphes, M. Michaeli Jean-Thomas, à Vialar ; — commis stagiaire, M. Colonna-Ceccaldi, à Oran ; et receveur à Tolga, M. Pieri, facteur-receveur.

***

A vendre

Un mirard, prix très modéré, bonne occasion ; s'adresser à M. Berti, tapissier.

Avis

Le Docteur J.-A. Luigi a l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'ouvrir son cabinet, 17, Place Saint-Nicolas, au 1er.

Consultations tous les jours de 2 à 4 heures.

***

Avis

M. Sabaté, dentiste du Lycée, diplôme d'honneur, Exposition de Bastia, prévient sa nombreuse clientèle que son cabinet est ouvert tous les jours de 8 à 11 heures le matin, et de 2 à 4 heures le soir.

***

A louer

Villa au bord de la mer.

S'adresser Villa Kermaria.

— Appartement de 5 pièces, gaz dans toutes les pièces.

S'adresser au bureau du journal.

***

Mots de la fin

Un cambrioleur qui joue aussi bien avec les mots qu'avec la pince-monseigneur, est interrogé par le juge d'instruction :

— Comment avez-vous pu ouvrir ce coffre-fort dont le secret est une très difficile combinaison de chiffres ?

— Très simple, monsieur le juge ; par les *fractions*.

SOCIÉTÉS et SYNDICATS

SYNDICAT des Exportateurs et des Expéditeurs de fruits, légumes, primeurs et tous autres produits de Corse, des arrondissements de Corte et de Bastia. — Les membres du dit Syndicat sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu dimanche, 13 du courant, rue Napoléon, 30, à 4 heures du soir.

Le Président, S. Garelli.

DOTATION DE LA JEUNESSE DE FRANCE. — Dimanche 13 courant, de 9 à 11 heures du matin, à la Mairie, recouvrement de la cotisation mensuelle.

Les retardataires sont priés de se libérer afin d'éviter l'amende ou la radiation.

Le Président, P. F. Monti.

CONFÉRENCE FÉDÉRALE. — Les ouvriers syndiqués et fédérés sont priés d'assister à la conférence qui aura lieu aujourd'hui dimanche, à 1 heure de relevée, Place Caletta, Vieux Port.

Le conseil d'administration.

PATRONS COIFFEUR. — Les patrons coiffeur de la ville de Bastia, réunis en assemblée générale jeudi soir, à la salle du Conseil municipal, au nombre de 30, ont décidé, à la majorité, de fermer leurs salons de coiffure, le mardi de chaque semaine.

Réunion générale mardi soir, à 9 heures, à la Mairie.

Pour la Commission provisoire,
Aitelli, secrétaire.

Charles de Vincenti, 36, rue Pigale, Paris. Ordres de bourse. Comptant et terme.

Renseignements financiers gratuits sur toutes valeurs cotées ou non cotées. — Courtages officiels.

1 franc pour mille au parquet, et 1.25 pour mille en coulisse.

RÉPÉTITIONS Français, Langues étrangères et Sciences. Préparation à divers examens, bourses, brevets, baccalauréat. Maître sérieux ; conditions avantageuses. S'adresser au bureau du journal.

L'Union Vie
Fondée à Paris en 1829
Entreprise privée soumise au contrôle de l'Etat
RENTES VIAGÈRES
Assurances dotales, mixtes, combinées, etc.
S'adresser à
Bastia, à M. Etienne Périer.
Ajaccio, à M. J.-T. Bartoli.
Corte, à M. Charles Mariani.
l'Ile-Rousse, à M. Léon Rossi.
Propriano, à M. Toussaint Sorba.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00026

BOURSE DE PARIS

	11 janv. —	12 janv.
Rente 3 0/0 ancien	95.40	95 40
— 3 p. 0/0 nouveau	95 75	95 85

Conseil des Ministres

Paris, 12 janvier.

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis, ce matin, à 9 heures, en conseil, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

La suppression des Conseils de guerre

Le Conseil a occupé la majeure partie de sa séance à la continuation de la discussion du projet de loi portant réorganisation de la justice militaire en temps de paix.

Après de longs débats auxquels prennent part MM. Clémenceau, général Picquart, Chéron et Thomson, le Conseil s'arrête au projet de loi portant suppression des conseils de discipline.

La question Marocaine

M. Pichon donne connaissance au Conseil des rapports qu'il a reçus de notre représentant à Tanger, qui dépeignent la situation comme sensiblement améliorée, quoique toujours grave.

Aucune intervention européenne n'est nécessaire pour le moment, elle pourrait même présenter des dangers.

Affaires courantes

Le Conseil s'est enfin occupé de l'expédition des affaires courantes.

Tous les chapitres de ce budget sont successivement mis aux voix et adoptés sans modifications.

Séance lundi.

ENCORE DREYFUS !

Prétendue aggression Démenti de Dreyfus

Paris, 12 janvier.

L'*Autorité* annonce que le commandant Alfred Dreyfus, qui se trouvait jeudi à Saint-Denis, fut reconnu par une personne qui lui porta divers coups à la figure et lui arracha violemment le ruban de la Légion d'honneur qu'il portait à sa boutonnière, en s'écriant : « Traître ! vous êtes indigne. »

Interviewé par un rédacteur de la *Patrie*, Dreyfus a déclaré que l'information était calomnieuse et entièrement fausse.

LE ROI DE SIAM *EN EUROPE*

Londres, 12 janvier.

Le « Standard » annonce que Sa Majesté le roi de Siam fera un voyage en Europe au mois de mai prochain. Le souverain se rendra en France et en Angleterre.

EN OCÉANIE

Eruption volcanique et tremblement de terre aux îles Hanoï

Honolulu, 12 janvier.

Le principal cratère du volcan Mauloua est en pleine éruption. Des laves coulent en torrents autour des flancs de la montagne.

Le sommet du volcan s'est affaissé en produisant un terrible fracas, suivi de violentes et innombrables secousses de tremblement de terre.

Trente secousses sismiques ont été enregistrées dans la seule journée d'hier.

Effrayés par les grondements sinistres, autant que par les fréquentes oscillations du sol, les indigènes s'enfuient en poussant des cris de terreur.

AU MAROC

Le Pacha de Tanger

Nouvelle attaque

Tanger, 12 janvier.

Le pacha de Tanger vient de rejoindre la mahalla d'El Guebbas, qui est toujours campée à Gouaret.

Le ministre de la guerre du sultan a reçu l'ordre d'attaquer dans quelques jours la tribu Ouadrasse, qui n'a pas encore fait sa soumission, et qu'on soupçonne d'avoir favorisé la fuite de Raisouli.

LE PARLEMENT

SÉNAT

Présidence de M. ANTONIN DUBOST.

La séance est ouverte à 2 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

LE BUDGET

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget de l'exercice 1907, adopté par la Chambre des députés.

M. Gauthier

sénateur radical de l'Aude, rapporteur général du budget, déclare que la situation financière, sans être excellente, n'est pas alarmante.

« Le budget de 1907, dit-il, a été assez difficile à équilibrer, mais il ne faut pas être pessimiste ; il faut seulement, par des impôts nouveaux créer de nouvelles sources de revenus stables.

« L'augmentation des impôts répond aux exigences budgétaires et aussi à une bonne sagesse politique. Il est nécessaire à la République d'augmenter les charges des contribuables pour assurer la réalisation de son idéal démocratique, le sort de ceux aux besogneux, aux humbles.

« Il faut néanmoins procéder avec beaucoup de prudence et sans exagération. La réforme du système fiscal mérite d'être mûrie très longuement, sans passion et sans fougue. On doit y apporter, avant tout, un esprit de justice, saine et éclairée. » (Applaudissements).

M. Caillaux,

ministre des Finances, défend longuement le projet de budget qu'il a soumis au Parlement, projet qui est moins, le sien propre, que celui de son prédécesseur, et surtout des circonstances. Le budget de 1907 supporte les conséquences des dépenses de celui de 1906.

De nouveaux impôts sont indispensables. Ils doivent être établis dans la mesure strictement nécessaire. Il faut mettre un terme aux déperditions de forces budgétaires, et réaliser, sans faiblesse, les grandes réformes fiscales.

La discussion générale est close.

Ministère de l'Intérieur

Le Sénat aborde ensuite l'examen du budget du ministère de l'Intérieur.

EN RUSSIE

LA RÉVOLUTION

A St-PÉTERSBOURG

Deux cents arrestations

Saint-Pétersbourg, 12 janvier.

A la suite de l'assassinat du général Pawlow, des mesures de rigueur ont été ordonnées par le gouvernement contre les révolutionnaires.

Plus de deux cents arrestations ont été opérées dans la nuit d'hier et la journée d'aujourd'hui.

On compte un certain nombre de militaires parmi les détenus.

Collision entre la police et des ouvriers

4 morts. — 3 blessés

Saint-Pétersbourg, 12 janvier.

Voulant opérer leurs arrestations, la police cerna trois ouvriers dans une maison et essaya ensuite de s'emparer d'eux.

Se voyant pris, les trois ouvriers s'armèrent de leurs revolvers et firent feu à différentes reprises sur la force publique.

Deux inspecteurs et deux agents de police furent tués ; deux autres agents et le concierge de l'immeuble ont été grièvement blessés.

Les trois rebelles ont finalement été arrêtés et incarcérés.

TRIBUNAL DE COMMERCE de Bastia

Faillite Forcioli Jean-Baptiste

Les créanciers du sieur Forcioli Jean-Baptiste, déclaré en état de faillite par arrêt de la Cour de Bastia, en date du 11 décembre 1906, sont invités à déposer leurs titres de créances soit au greffe du Tribunal, soit entre les mains du syndic et à se présenter le lundi, 4 février 1907, à 2 heures du soir, en chambre du conseil du Tribunal, aux fins de vérification et affirmation de créances, le tout conformément aux articles 492 et 493 du Code de Commerce.

Bastia, le 12 janvier 1907.

Le Greffier,
A. GIPRIANI.

TRIBUNAL DE COMMERCE de Bastia

Faillite Chipponi Jacques

Par jugement du 11 janvier 1907, enregistré, le sieur Chipponi Jacques ci-devant entrepreneur de bois à Vescovato, a été déclaré en état de faillite ouverte.

Date provisoire de cessation de paiement 17 novembre 1906.

Juge commissaire, M. Santandrea.

Syndic provisoire, M. Massei.

Les créanciers du dit sieur Chipponi sont invités à se présenter le 23 janvier 1907, à 2 heures du soir, en chambre du conseil du Tribunal, aux fins de l'article 462 du code de Commerce.

Bastia, le 12 janvier 1907.

Le Greffier,
A. GIPRIANI.

AVIS DE DÉCÈS

M. Henri Noguères, docteur en droit, Syndic de faillites près le Tribunal de Commerce du Havre, Mme Henri Noguères ;

M. Louis Noguères, avocat près la Cour d'Appel de Paris, et Mlle Marthe Noguères ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Edmond Noguères

Procureur Général près la Cour d'Appel de Bastia

Chevalier de la Légion d'Honneur

leur père et beau-père, décédé à Bastia, le 11 janvier 1907.

Les obsèques auront lieu aujourd'hui dimanche, à 1 heure et demie de l'après-midi.

On se réunira à la maison mortuaire, Boulevard de Gaulle.

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Les membres de l'Assistance publique sont priés de se réunir au local, à 1 heure précise, munis de leurs insignes pour assister aux obsèques de M. NOGUÈRE, procureur général, membre honoraire de la Société.

Mme Victoire Figoli ; Mlles Laure et Eugénie Figoli ; M. Joseph Figoli ; M. Pascal Figoli, agriculteur ; M. Tousseint Figoli, capitaine en retraite ; Mlle Marie Figoli ; M. François Figoli, sous-officier en retraite ; Mme Faustine Figoli ; M. Ignace Figoli, commis des ponts et chaussées ; Mme Marie-Antoinette Figoli ; MM. Paul et Jean Figoli ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Jean-Thomas Figoli

Ilonneur-Batailliste

Sous-officier en retraite

Décoré de la Médaille Militaire

leur époux, père, frère et oncle, décédé à Lapeyrade (Hérault), le 8 janvier 1907.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

GRATUITEMENT Le T. R. Père Girbine, ancien supérieur de l'ordre du Sacré-Cœur de St Genix afin de soigner le secret du traitement exclusivement végétal mis dans son ordre, enfant dépravé, vient de créer des dépôts dans chaque département.

Cette combinaison extraordinaire à tous ceux qui souffrent et veut d'un fait extraordinairement puissant pour le principe et radicale guérison des vices du sang, dartres, dou-leurs rhumatismales, asthme, nouveaux, mont de tête, furoncles, tumeurs, entorse, plaie ouverte, maladies de la peau et maladies secrètes, etc., etc. qui tous les maladies provenant de l'appauvrissement du sang ou des mauvaises fonctions digestives.

Ecrire avec timbre pour le réponse à *M. le Dépositaire départemental du Traitement du Père Girbine*, à Bastia, qui lera connaître, gratuitement, le secret de la guérison.

MELROSE
RÉGÉNÉRATEUR favori des CHEVEUX

COULEUR NATURELLE
Se marque jamais de rendre progressivement aux CHEVEUX GRIS leur
Ses actifs, les fait pousser et enlève les pellicules.
Flacons contain.
Rue des Saints, et Paris. Dépôt : 26, rue Etienne Marcel, Paris.

A VENDRE
des cépages américains
« Rupestris et Riparia giotes de Montpellier » et des mûriers âgés de trois ans haut. 2 m. 50 ; le tout d'une vigueur incomparable pouvant défier toute concurrence.
S'adresser à M. Palmieri, Morosaglia.

"LUCERNA"

AU LAIT SUISSE
CHOCOLAT
LE MEILLEUR ENTRE TOUS DÉLICIEUX

POURSUITE
par mandat d'arrêt
contre 100.000 tablettes de chocolat au lait fugitives.
Signalement :
Nom : « Lucerna. »
Lieu d'origine : Hochdorf près Lucerne.
Nationalité : Suisse.
Mise : Elégante et moderne.
Signes distinctifs : Au déguster, frais et appétissant.
Signes particuliers : Se distingue sans exception par leur goût exquis et délicieux, ce qui les traîtit facilement.
On présume sur la fuite probable de plusieurs d'entre elles pour les pays d'outre-mer, quoique la majeure partie de celles-ci n'ait pas quitté leur pays d'origine

DOMAINE DE CAMPOLORO
Cervione
J.-L. de Petriconi, propriétaire
Vins :
Gros : rouge, 12 degrés, 26 francs l'hectolitre, gare Bastia.
Détail : Rouge, 0,35 le litre.
Blanc Malvoisie, 0,40 le litre.
S'adresser 33, rue de Rome, au premier.

USINE à GAZ
Prix du *Coke* sont venant . 3 fr.
» » concassé à la machine . 3 fr. 50
Prix de la *Houille* . . . . 4 fr.
Prix du *Goudron* . . . . 10 fr.
(Marchandises prises à l'Usine)
Réduction pour les ventes en gros.
Livraison faite soit à domicile, soit en gare Bastia pour les expéditions à l'intérieur.
Les commandes peuvent être adressées directement à l'Usine, ou à la Succursale du Gaz, Bd Paoli, 13.
D. H. ANDERSON.
Directeur de l'Usine à Gaz

CHAMPAGNE
COSTE-FOLCHER
ÉPERNAY
Exposition de Liège 1905, Médaille d'Or
Exposition Internationale d'Alimentation Paris 1905, Grand Prix
Le Champagne COSTE-FOLCHER a été le seul admis aux banquets de 30.000 et 50.000 couverts servis les 30 octobre 1904 et 5 novembre 1905, à la Galerie des Machines à Paris pour les Fêtes de la Mutualité.
Agent à Bastia : M. PHILIPPE POZZI.
Seul dépositaire à Bastia : Antoine SANTANDREA, 15, Bd Paoli.

HOTEL DU GOLFE
Place Miot, Ajaccio
Restaurant et Pension. — Confort moderne. — Position exceptionnelle au midi et au centre des promenades. — Vue splendide sur le golfe. — Grands salons pour noces, banquets et soirées. — Chambre et pension à partir de 7 francs par jour. — Arrangements pour séjour prolongé.
Déjeuner 2 fr. 50. — Dîner 3 fr., y compris le cru renommé de la maison. — Café-Restaurant dans le jardin d'hiver. — Fiat du jour et repas sur commande à domicile. — Coquillages frais tous les jours.
Afternoon tea. — Cold meat
English Spoken
Man Spricht Deutsch

Nous vous offrons les moyens de devenir riche
Lisez d'abord..... puis..... Ecrivez-nous
3 GROS LOTS de **500.000 Francs**
en 255 autres lots de 1.000 à 10.000 francs
SIX Tirages par AN, 3.250.000 francs le Lot
Tirage 15 Février 1907
On reçoit 100 NUMEROS
LOTS DE PANAMA pour CINQ fr. LOTS DE PANAMA
Pour CINQ francs on reçoit CENT numéros de Lots de Panama dont on devient co-propriétaire et l'on participe aux prochains tirages.
Listes gratuites après Tirages
Les primes des lots indiqués sont faites au comptant et sont par. par un dépôt de 150 millions au Crédit Foncier, à Paris.
Pour recevoir les 100 numéros, franco domicile
Il suffit d'envoyer un mandat-poste ou bon de poste de 5 francs à Monsieur le Directeur de la Banque Mobilière de Crédit, *39, Rue de Richelieu PARIS*,
(Les timbres-poste acceptés)
On accepte les ordres contre remboursement.

GRANDE TEINTURERIE-BLANCHISSERIE
DE LA MÉDITERRANÉE
MAISON FONDÉE EN 1871 — MAISON FONDÉE EN 1871
H. Fraissinet & Cie
Société en Commandite par Actions - Capital: 500.000 Francs
Siège Social, Usines & Bureaux
MARSEILLE - Chemin de Saint-Jean-du-Désert - MARSEILLE
La Maison a l'honneur d'informer le Public Bastiais qu'elle vient de créer, à Bastia, un dépôt-succursale qui s'occupera de recevoir les effets confiés par les clients, de les expédier à l'usine et de les rendre francs à domicile, dans un délai de huit jours.
Notre Usine, qui occupe environ 200 personnes, placées sous notre surveillance, nous permet, par son installation toute moderne, d'exécuter les travaux les plus minutieux. L'importance qu'a prise notre Maison, n'est dûe qu'à la bonne et prompte exécution apportée dans les travaux qui nous sont confiés.
Nous faisons la teinture, le nettoyage et l'apprêt de tout ce qui concerne le vêtement et l'ameublement, par des procédés spéciaux qui nous sont exclusifs.
TEINTURES EN TOUTES TEINTES
Nettoyage de Vêtements pour Dames, Civils & Militaires
Aucun vêtement ne sera ni déteint, ni déformé, et sera livré avec un fini irréprochable et à des prix défiant toute concurrence.
Des Catalogues illustrés sont à la disposition des Clients ou Dépôt :
Chez M. SAUVEUR AYMO, Tissus
BASTIA — 17, Boulevard Paoli 17. — BASTIA

L'Art de Gagner de l'Argent à la Bourse
2 francs de succès, a valu à l'Auteur les félicitations des Financiers les plus distingués. — Envoi Gratis. — GAILLARD, 5, rue Feydeau, Paris.

ABSINTHE
Edouard Pernod
La meilleure de toutes
Maison à Couvet (Suisse)
et Pontarlier (Doubs)
FONDÉE EN 1827
Consommateurs ! Demandez donc partout
Un « Edouard Pernod »
Dépôt pour toute la Corse :
L.-N. MATTEI et Cie Bastia, Ajaccio, Corte

Royal Windsor
LE CÉLÈBRE
RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX
AVEZ-VOUS DES CHEVEUX GRIS? AVEZ-VOUS DES PELLICULES? VOS CHEVEUX SONT-ILS FAIBLES OU TOMBENT-ILS? *ALORS*
Employez le ROYAL WINDSOR, qui rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête les chutes des Cheveux en fait développer les Racines. Il est le SEUL Régénérateur connu des Cheveux faiblis. Résultats Inespérés. Toutes transactions acceptées.
Faites-vous faire un petit Royal Windsor. En vente chez les Coiffeurs-Parfumeurs ou Envoi discret franco.
Envoi franco sur demande de Prospectus contenant détails et attestations
ENTREPOT : 38, rue d'Enghien, PARIS

Cordonnerie Modèle
Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia
EUGÈNE PERICCHI, propriétaire
Automne-Hiver 1906-1907
Chaussures en tous genres
pour Dames, Hommes, Fillettes et Enfants
Grand choix de chaussures fourrées de tous modèles
Assortiment complet de pantoufles
Prix très réduits
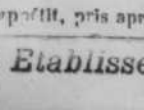
Rayon spécial de chaussures de luxe en chevreau glacé, Box-calf et mégis fabriquées exclusivement pour la maison et qui seront vendues à des prix de bon marché inconnus jusqu'à ce jour.
M. Eugène PERICCHI a l'honneur de prier sa nombreuse clientèle et le public en général de s'assurer par une visite à son magasin du soigné de tous ses articles et de la modicité des prix établis.
La Maison se charge des réparations

PHOTOGRAPHIE POUR TOUS
J. MORETTI
CORTE (Corse)
Grande collection de cartes postales
illustrées du pays, 700 modèles
1.700.000 cartes postales en magasin
VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL
Agrandissements inaltérables de toutes les dimensions, en noir et en couleurs.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Pâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et creuses. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Aciers artificiels.
TUBAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1

VEUX Les personnes de tout âge, troublées dans leurs affaires et les devoirs conjugaux, faiblesse de la vue, granulations, chute des cils, duretés, pous, taches, verrosités, glandes, tumeurs, ulcères du cornée, rougeurs, douleurs, cas intéressants, s'adresser à M. G. BAYYET, à SAUSSET (Hérault), qui reçoit gratis le jeudi et guérit rapidement.

PONDRE LES POULES
2.500 OEUFS
RUSTICI, gratis et franco
Sans CONCOURS FRIBOURG SUISSE
A FRIBOURG (Suisse) Franco

ANCIEN CABINET PRIBERT
PIERRE SABATÉ
Chirurgien-Dentiste du Lycée
SUCCESSEUR
DENTS & DENTIERS
(Systèmes perfectionnés)
OBTURATION
& EXTRACTION DES DENTS sans douleur
Bd Paoli, 18, au 1er Maison Benedetti

Le Directeur Gérant,
J.-B. OLLAGNIER.

Bastia, Imprimerie Ollagnier.

LA GRAINE St-VINCENT
guérit radicalement
CONSTIPATION
Hémorroïdes, Maladies du Ventre
Foie, Vessie, Voies urinaires
Procure à Tous
Santé, Vigueur
A. DETHOREY, Phien spécialiste, NANCY
envoi contre mandat
Boîte 2 francs. — *Dans toutes les Pharmacies*

RELIGIEUSE donne secret pour guérir enfants urinant au lit. Ec. Maison Borot, à Nantes.

OUTILS pour AMATEURS INDUSTRIELS
MACHINES, PHOTOGRAPHIE, DÉCOUPAGE
Exclusivité Monnierie, TOURS, Propagande, 31.
CATALOGUE (avec planches de modèles à 50 cent.)
LE MELLE, 14, 16, 18, Allées de Meilan, Paris.

AUJOURD'HUI PARAIT

Aux tempéraments délicats offrez un
VIN DU CAP CORSE
à base de Quinquina
de la Maison L.-N. MATTEI, & Cie — BASTIA (Corse)
Apéritif Tonique Fortifiant
Ce vin que nous offrons avec confiance aux Consommateurs diffère complètement de tous ceux connus à ce jour; d'un goût agréable au palais, il est à la fois tonique et apéritif.
Pris avant les repas, il excite l'appétit, pris après il active et facilite la digestion.
Demandez dans tous les bons Etablissements un **Vin du Cap Mattei**

TRENTE DEUXIÈME ANNÉE N° 14 — LUNDI 14 JANVIER 1907

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur
Les réclames sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
PALMARÈS, 1re page, 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	an	6 mois	3 mois	
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.	Union postale, et autres pays le port en sus.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

00027
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

LE CALENDRIER

Fête du Saint-Nom de Jésus.
Soleil (heure normale)
Lever, 7 h. 1 m. — Coucher, 5 h. 57 s.
Premier quart..le 20 — Pleine Lune, le 29
Fête de Demain : Saint Maur.

13 JANVIER

La Séparation

Paris, 8 janvier.

M. le Directeur du *Petit Bastiais*,

La loi de Séparation, cette question brûlante et palpitante qui a fait couler des flots d'encre et nous a donné le spectacle imposant d'un défilé d'orateurs de tous les partis qui sont venus illustrer une fois de plus la tribune française, paraît désormais un fait accompli ! Votée en 1905, au déclin de la dernière législature, au milieu de passions très vives et de controverses aiguës, elle eut, on s'en souvient, un effet immédiat dans la suppression partielle du budget des cultes, dans l'exécution des fameux inventaires, ainsi que dans l'empressement apporté par le Pape à nommer un nombre considérable d'évêques français, dont Mgr Desanti, sans attendre, comme jadis, la désignation préalable et concordataire du gouvernement de la République.

A ce moment-là, malgré les rares incidents qui signalèrent, en diverses contrées, les inventaires (et qui, parfois, prirent tout simplement le caractère de manifestations politiques), on pouvait espérer que, d'un côté comme de l'autre, on aurait fini par admettre la loi de Séparation, au fond, relativement conciliante, comme une satisfaction commune, où le clergé trouvait l'affranchissement, la liberté, et les républicains quelque chose pour leur amour-propre.

Mais, voilà qu'en un coup de théâtre impressionnant, le Pape lança ses deux encycliques et imposa aux évêques français le refus catégorique de la loi.

La situation, devenue par ce fait soudainement critique, pouvait engendrer de graves complications. L'application de la loi paraissait désormais impossible. Les esprits aussitôt s'inquiétèrent et l'on se crut à la veille d'une guerre religieuse. On allait voir les églises fermées, l'exercice du culte supprimé. Déjà, M. Henri des Houx, rêvant d'une religion nouvelle dont il aurait été l'heureux messie, dressait l'étendard du schisme et jetait un appel pressant aux croyants de France. Comment allait-on se tirer de cette cruelle impasse ?

On ne comptait pas sur la profondeur d'esprit de M. Aristide Briand. Avec une souplesse digne d'un homme d'Etat, ami de la paix et animé d'idées généreuses, il devait trouver, pour aplanir les nombreuses difficultés qui surgissaient et qu'on appréhendait, le moyen amiable de satisfaire la masse des fidèles et d'assurer en même temps l'application de la loi qui était son œuvre et qu'on jugeait si sévèrement.

Partant du principe de la liberté de conscience qui constitue la base même de toute sa loi, au lendemain de la publication de l'encyclique du Pape interdisant aux catholiques français la formation des associations cultuelles, M. Briand affirmait à la tribune de la Chambre et, quelques jours après, dans sa circulaire aux préfets, que la non-constitution des dites associations ne comportait nullement la cessation de l'exercice du culte : « L'article 25 de la loi du 9 décembre 1905, disait M. Briand, » a d'une façon générale assimilé » les réunions publiques pour la » célébration du culte aux réunions » dont la liberté a été consacrée » moyennant l'accomplissement de » certaines formalités, par la loi » du 30 juin 1881. »

Les fidèles pouvaient, donc, continuer, comme par le passé, à aller à l'église dont les portes, cette fois encore, ne leur seraient pas fermées. Rien ne serait changé à leurs vieilles habitudes.

Mais, quelle attitude, maintenant, allait prendre le Saint-Siège? Pie X qui pourtant, à un moment donné, avait conseillé au clergé français de chercher dans le droit commun les garanties nécessaires à la pratique du culte, allait-il tirer profit des avances que lui faisait, dans cet ordre d'idées, notre ministre des cultes ? Malgré toutes les prévisions, les événements ne devaient pas répondre à l'attente générale.

Cédant, sans doute, aux conseils de son entourage visiblement hostile à notre politique républicaine, le Pape interdisait aux évêques français, — animés, d'ailleurs, en cette circonstance, d'un profond esprit d'obéissance à son égard — toute soumission au droit commun. Rome considérait comme une atteinte à la sainteté et au prestige du sacrifice de la messe le fait d'en subordonner la célébration à une autorisation d'ordre administratif et laïque. D'un autre côté, elle ne trouvait pas dans la circulaire d'un ministre d'un jour toutes les garanties suffisantes et de longue durée, indispensables à la pratique du culte religieux.

De quelle façon allait, à son tour, répondre à tout ceci le gouvernement français? M. Briand, qui exerce avec une habileté consommée l'art du libéralisme, ne voulant peut-être pas laisser aux catholiques français le moindre motif de plainte, allait aussitôt convertir sa circulaire en un projet de loi que les Chambres, quelques jours après, devaient ratifier à une grande majorité. Cette loi qui n'est, paraît-il, qu'un premier complément à celle de 1905, laisse ouvertes les églises dont l'affectation sera exclusivement réservée à l'exercice public du culte, lequel « devra être assuré tant au moyen » d'associations régies par la loi » du 1er juillet 1901, que par voie » de réunions tenues sur initiatives » individuelles en vertu de la loi » du 30 juin 1881 et selon les » prescriptions de l'art. 25 de la » loi du 9 décembre 1905. »

Voilà où en sont les choses pour le moment. Il y a lieu de se demander ici quel sera le résultat de ce conflit entre le pouvoir civil et le pouvoir religieux, car, en somme, tout se résume à cette simple question.

Il n'est nullement besoin d'être un prophète bien malin pour augurer que le dernier mot sera à la force, à la Loi. Charbonnier est maître chez soi, et le gouvernement français, on le sent parfaitement, paraît bien décidé à soutenir ses droits jusqu'au bout et à défendre contre toute attaque extérieure la suprématie de son autorité.

La lutte est ardente. Rome montre une résistance à outrance. Cependant, quand, avec le temps, la lutte prendra fin, quelle sera la malheureuse victime qui souffrira, qui expiera ? Ce sera le pauvre petit curé et, après lui, l'église dont il fut de tout temps le soutien obscur et résigné. Et cela, conséquence inéluctable, portera, à la longue, une atteinte sensible à l'idée religieuse.

En effet, par une étrange anomalie, on dirait que, dans ce conflit, d'un côté comme de l'autre, l'effort, effort peut-être involontaire, semble poursuivre ce but. N'avons-nous pas déjà vu, cette année, à Paris et dans d'autres contrées, la messe de minuit supprimée, à la suite d'un ordre épiscopal. Ce pauvre petit Jésus, qui, en venant au monde dans la froide étable de Bethléem, eut pour berceau un peu de paille et, après une vie de misère et de souffrance, la croix de l'infâmie comme lit d'agonie, il devait être, cette fois encore, la première victime de nouvelles fautes humaines ! La politique, cette bien vilaine chose, devait troubler, cette année, la célébration de sa fête qui est pourtant devenue celle des jolies mamans et des petits enfants, et qui est considérée par tout le monde comme l'anniversaire de la joie et de l'amour.

Les forts, ceux qui regardent les choses avec des yeux de philosophes, penseront que c'est là un pas de plus effectué par *l'humanité en marche*, laissant derrière elle les vieilles coutumes qui l'une après l'autre rentrent dans l'oubli et disparaissent. L'existence est trop courte et trop misérable pour qu'on sacrifie à des actes de piété, dont l'effet ne devra être récolté que dans un au-delà incertain, un temps précieux que l'on pourrait employer à l'amélioration de la vie. Il convient, disent ces penseurs, de donner à chaque minute que nous vivons le plus d'intensité possible. C'est peut-être aussi dans cette intention que ces instituteurs qui nous moralisent et nous gouvernent s'efforcent de nous arracher à toutes ces vaines préoccupations et essayent d'éteindre les lumières du ciel qui, depuis trop longtemps, attirent et retiennent nos regards distraits.

Ces diverses considérations qui ne sont point étrangères à la crise actuelle et dont la solution rencontre des difficultés nombreuses et ardues, méritent d'être envisagées avec sang-froid. L'Eglise catholique en France, on s'en rend un compte facile, se trouve, en ce moment, à un tournant décisif. Les événements sont pour elle gros de conséquences. Néanmoins, il est possible encore avec un peu de tact et surtout un peu de bonne volonté de tirer de la situation présente quelques avantages appréciables. Pie X avec sa foi ardente mais rude nous fera-t-il regretter la douce souplesse de Léon XIII qui savait si bien accommoder les besoins de la religion avec ceux des sociétés modernes ? Il est à souhaiter plutôt que Rome tiendra compte de l'esprit de conciliation qu'apporte dans l'accomplissement de son devoir, notre ministre des cultes à qui incombe la tâche d'assurer l'application intégrale d'une Loi que le Parlement a voté dans un but d'intérêt national.

Le Pape à qui le clergé français prouve en cette circonstance une docilité empreinte d'une abnégation qui étonne et qui l'honore — n'a pas encore dit son dernier mot.

Il faut espérer que, malgré l'énergie qui a jusqu'ici caractérisé ses encycliques et ses allocutions, il fera entendre demain des paroles de paix. L'Eglise ne subira point de ce fait une diminution morale quelconque. Au contraire, quelque chose viendra s'ajouter à sa traditionnelle dignité, si le Saint Siège, dans un sentiment de prudence que l'histoire justifiera, se décide enfin à accomplir l'utile effort pour clore cette crise douloureuse. Ce sera même, d'une certaine façon, rendre vrai, une fois de plus, le mot de Saint-Augustin : *Roma locuta est, causa finita...*

FÉLIX BLASINI.

La Jetée Saint-Erasme

Chacun sait que le projet de construction d'une jetée à établir à l'épi de Saint-Erasme, a été reconnu depuis fort longtemps déjà, d'une utilité bien grande.

Tous les inspecteurs généraux et ingénieurs des ponts-et-chaussées qui ont été appelés à étudier l'opportunité de ce projet et les conditions dans lesquelles il doit être exécuté, en vue d'assurer la sécurité de la navigation et les besoins toujours croissants du mouvement commercial de Bastia, ont été unanimes à manifester une opinion favorable à la construction de cette jetée.

Dans leurs rapports administratifs, MM. les ingénieurs avaient même attribué, paraît-il, un caractère d'urgence aux travaux dont il s'agit. Mais nous sommes en Corse, et l'on sait que chez nous le mot urgence paraît être vide de sens.

Les décrets déclaratifs d'utilité publique sont généralement longs à venir, un peu partout. S'il s'agit de la Corse, les formalités à remplir ne sont pas peu nombreuses que partout ailleurs. Mais il s'opère dans leur accomplissement un ralentissement tel que l'on est à se demander si les autorité qui ont mission de conduire rapidement ces travaux préliminaires, ne poursuivent pas un but contraire.

En effet, comment arrive-t-on à la déclaration d'utilité publique ? Vous allez voir comme c'est simple et comme ces lenteurs interminables que nous subissons, sont peu justifiées :

Il s'agit tout simplement de soumettre la question à un referendum dans un cercle très-étroit et par voie écrite.

Eh bien ! Je le demande à tout homme tant soit peu versé en matière de procédure ; je lui demande de fixer mentalement le délai que peut entraîner la consultation des populations et des pouvoirs électifs intéressés, au sujet de l'avant-projet ou des avant-projets soumis à leur délibération.

Je veux bien faire la part du feu, c'est-à-dire, de l'imprévu, et mettre à l'aise les autorités qui dirigent l'enquête de commodo et incommodo. Je veux être large. Admettons qu'il faille « trois mois » pour faire paraître le décret déclarant d'utilité publique les travaux projetés. On trouvera que ce délai est plus que suffisant.

Eh bien ! Vous verrez que le décret relatif aux travaux de la jetée de Saint-Erasme nous prendra une bonne année, si ce n'est davantage. Qu'en pense-t-la, Fédération des syndicats d'initiative ?

Qu'en pense plus particulièrement la section Bastiaise qui est plus directement intéressée à cette construction de première nécessité ?

Je suis à peu près certain que M. Sylvestre Frasseto, le vaillant président du comité d'initiative de la Corse, appellera sur cette question vitale, pour Bastia, l'attention de qui de droit pour que l'opération déclarative d'utilité publique soit conduite avec toute la célérité possible.

Avec un dévouement qui n'a d'égal que son patriotisme éclairé, la main et le cœur de M. Frasseto s'aperçoivent partout où existe une injustice à réparer, une erreur à redresser, un point faible à signaler.

Vraiment on dirait que M. Frasseto possède le don d'ubiquité.

Nous savons de source sûre que les projets relatifs à la construction de la jetée de Saint-Erasme sont achevés et expédiés à l'autorité supérieure.

Mais la paperasserie française veut que les travaux ne puissent être mis en adjudication avant que la déclaration déclarative de l'enquête soit intervenues

C'est donc à la presse, et plus spécialement à la presse Bastiaise, qu'incombe le beau rôle de faire un peu de bruit autour de ce « riche épi » maritime et commercial, pour mieux mettre en lumière l'utilité de la jetée, mais un bruit digne, calme et raisonné, qui n'ait rien du tintamarre.

C'est enfin à la presse qu'appartient la patriotique tâche de signaler la situation à nos corps délibérants, à nos représentants à tous les degrés et aux pouvoirs publics.

Nous savons, par ailleurs, combien nous pouvons compter sur la haute sollicitude et le dévouement du distingué Ingénieur en chef de la Corse.

Nous savons que cet éminent chef de service ne néglige rien pour assurer le service de toutes les branches de son administration.

Nous connaissons enfin tout l'esprit de conciliation que sait si bien apporter

M. Berthet pour donner satisfaction à tous les travaux d'intérêts contradictoires qui s'exécutent dans son ressort, à forfait ou par voie d'adjudication.

Nous reviendrons sur cette intéressante question.

DA TALLA.

Causerie Agricole

Traitements Insecticides et Anticryptogamiques pendant l'Hiver

Bien que la situation viticole, peu brillante, commande au viticulteur de restreindre les dépenses relatives à l'exploitation de son vignoble, il ne lui convient pas, cependant, de négliger de maintenir en bon état les vignes qui lui fournissent un rendement élevé.

Parmi les soins à donner au vignoble à l'entrée de la saison froide, époque de repos de la vigne, les plus impérieux, indispensables même, sont ceux relatifs au traitement des insectes hivernant au dehors, dans le sol ou sous les écorces, et qui, à la faveur de conditions climatériques favorables, causent, comme cette année, d'importants dégâts aux cépages non protégés contre leurs déprédations.

Diminuer le nombre de ces insectes, par des traitements insecticides d'hiver, afin de combattre plus facilement, avoir moins de dégâts à enregistrer aux vendanges, tel est le but que tout viticulteur doit atteindre. Et d'ailleurs, ce but pourra être facilement atteint par lui, s'il songe que les insectes amphibiophages hivernant au dehors, dans le sol ou sous les écorces, sont peu nombreux.

Tout d'abord, il convient de signaler l'*Altise*, que l'on rencontre en hiver à l'état parfait, dans les anfractuosités des murs, les broussailles, les joncs ou les roseaux, les haies, etc. Il sera facile de lui couper les vivres, en brûlant joncs, roseaux, broussailles, haies, en crépissant les murs de pierres sèches, en badigeonnant les souches, avec une solution ferrique acide, soit :

Sulfate de fer . . .	35 kilos
Acide sulfurique. .	2 à 3 litres
Eau	100 litres

et, enfin, en mettant, à partir du mois d'octobre, le long des rangées de vignes, et surtout le long des bords, des abris artificiels (joncs, sarments avec feuilles coupées, etc) où se réfugieront les altises pourchassées des écorces, privées de refuges naturels. En janvier, pendant les nuits froides, on brûlera ces abris artificiels, et l'on fera disparaître ainsi un grand nombre de ces insectes.

En badigeonnant les souches avec une solution ferrique acide, non seulement on chassera l'*altise*, mais encore on traitera l'*anthracnose*, si cette maladie a fait son apparition dans le vignoble. Certains viticulteurs prétendent que ce badigeonnage ferrique est également favorable à la destruction de la *pyrale*. Nous voulons bien le croire, mais nous éconseillons aux viticulteurs qui redoutent la présence de la *pyrale* dans leurs vignes de ne pas se contenter de ce badigeonnage et de recourir, par contre, à l'échaudage de la vigne à la lance, en faisant venir l'eau bien bouillante de la chaudière, plutôt que de la faire passer par la calotière qui la refroidit de plusieurs degrés et rend l'efficacité moins certaine.

L'échaudage est, à notre avis, le traitement le plus recommandable contre la *pyrale*, surtout si on a pris soin de décortiquer les vieilles vignes avec un bon décortiqueur ; c'est lui aussi qu'il convient de mettre à contribution, en novembre-décembre, dans les vignobles envahis par les *cochylis*, époque où la plupart de ces insectes sont encore à l'état de chenilles.

Également sur les souches se trouvent des ennemis aussi dangereux que la pyrale et la cochylis : ce sont les *cochenilles*, dont le suçoir épuise la vigne, qui entretient après elles la présence d'un champignon, la *fumagine*, sorte de suie qui recouvre les feuilles ou les raisins souillés par les excréments sucrés de cet insecte. Ce dernier étant la cause, c'est lui qu'il faut combattre par des badigeonnages insecticides. Un des meilleurs est sans contredit le mélange suivant, appliqué après la taille, sur les troncs et les bras, mais non sur les plaies de taille :

Huile lourde de houille .	5 kilos
Naphtaline brute . . .	8 —
Chaux vive	25 —
Eau	100 litres

On peut se dispenser d'employer la naphtaline, mais alors il faut porter la dose d'huile lourde à 15 kilos.

On se trouvera bien également du traitement qui atteint à la fois l'insecte et le champignon, par exemple la bouillie cuprique à 2 % avec quatre litres de pétrole et un kilo de savon noir. On fait dissoudre le savon dans 10 litres d'eau bouillante, quand la solution est encore bien chaude, on verse le pétrole en brassant énergiquement, puis dans la crème obtenue on ajoute peu à peu 40 litres d'eau, toujours en agitant avec force.

Dans cette émulsion, on verse lentement la bouillie cuprique, préparée au préalable dans 50 litres d'eau (à raison de 2 kilos) et l'on brasse ensuite le tout avec énergie.

Un petit acarien, qui jusqu'ici ne faisait pas grand mal et qui, maintenant fait parler de lui, c'est le *Phytoptus vitis*, cause de l'érinose. Il passe l'hiver à l'état de larve sous les écorces, à la base des bourgeons, entre les écailles, et, au printemps, il occasionne, d'après M. Faës, le rabougrissement des jeunes feuilles et des pousses de la vigne (*acarose*). On se débarrassera efficacement des larves par un traitement hivernal de la vigne, sitôt après la taille, frictionnant, en badigeonnant le tronc et les bras avec une solution de lysol à 4 %.

Si nous passons maintenant aux amphibiophages qui hivernent dans le sol, sans parler du phylloxéra, nous trouvons les *vers blancs* (larves de divers scarabées), les *vers gris* (chenilles de noctuelles), les *cigareurs* (rhynchites, attelabes), le *gribouri* (écrivain, otiorhynque, bête à *café*), etc. Tous ces hivernants seront asphyxiés en masse, dans leur demeure commune, au moyen de sulfure de carbone, que l'on injectera à la dose de 200 kilos environ à l'hectare, soit 20 grammes par mètre carré, avec le pal ou la charrue sulfureuse ; ce sulfure aura également la propriété, dans les vignes greffées sur porte-greffe peu résistants au phylloxéra, de leur donner de la vigueur et même de retarder le départ de la végétation, ce qui n'est pas à dédaigner dans les milieux sujets aux gelées.

Concurremment aux parasites internes, le viticulteur a aussi à songer aux cryptogames, qui, livrés à eux-mêmes, ont bientôt fait d'anéantir les vignes, dès que les conditions redeviennent favorables à leur évolution. Il est nécessaire que le viticulteur songe à réduire leur force destructive à sa plus simple expression ; un badigeonnage hivernal des vignes contribuera à atteindre ce but.

Contre l'*oïdium* et le *mildiou*, dont les germes latents passent l'hiver sur les greppillons oubliés, dans les anfractuosités, les replis de la souche et des bras, dans les écailles des bourgeons, M. Gy de Latwanfi conseille le badigeonnage de toutes ces parties de la vigne avec une solution de bisulfite de potasse à 5 %, que l'on répétera avant le débourrement, ou bien avec une solution de lysol à 4 %, après la taille, en février-mars, sans oublier le suppression des greppillons, écorces et sarments attaqués. On se trouvera bien aussi contre l'oïdium, d'un bon badigeonnage au permanganate de potasse à un pour cent. Mais le badigeonnage et la suppression des foyers ne doivent pas exclure le soufrage et le sulfatage préventifs, qui empêcheront les spores éparses ou apportées par le vent, ou par tout autre moyen, de germer et d'envahir soudainement le vignoble, le printemps venu.

Contre l'*anthracnose*, le badigeonnage avec la solution ferrique acide des souches, que nous avons indiqué plus haut, à propos de l'altise, permet de s'en débarrasser. Il conviendra pourtant de renouveler ce badigeonnage, 15 à 20 jours avant l'époque de débourrement, pour plus de sûreté.

Dans les vignes atteintes de la maladie bactérienne, à laquelle on a donné le nom de *Maladie d'Oléron* et qui envahit plus spécialement les Allemandes-Bonnechets, il faut, au moment de la taille, badigeonner les plaies avec une solution de sulfate de cuivre, à 5 ou 6 0/0, afin d'enrayer sa propagation.

En somme, les insectes et les maladies cryptogamiques que nous venons de citer rapidement, peuvent faire périciter de bonnes vignes, et à moins d'être absolument dénué de ressources, le viticulteur ne doit pas les laisser à la merci de ces parasites, mais bien en amoindrir le rôle. Les badigeonnages et traitements, pendant l'hiver, que nous venons d'énumérer, lui permettront d'atteindre ce but.

J.-B. CASTELLI.

Les Décorés

M. GASTON FANTAUZZI

Vice-président du Conseil général de la Corse. Ancien président du tribunal de commerce de Bastia, où il s'était fait apprécier par son esprit de conciliation, sa compétence et son impartialité. Est à la tête d'une maison de banque où il fut d'abord le collaborateur très actif et très intelligent de son père, et qu'il dirige aujourd'hui avec infiniment d'autorité et de succès. Nommé conseiller général de la Corse, il s'est bien vite fait apprécier de ses collègues, qui l'ont successivement porté à la présidence de la commission départementale, puis à la vice-présidence du Conseil général.

Esprit aimable et fin, caractère loyal et courtois, il jouit en Corse des sympathies générales, et sa décoration, si justifiée, y a été unanimement bien accueillie.

JEAN-LOUIS.

(*Le Figaro*).

Examens des Brevets

La première session d'examens pour l'obtention des deux brevets de capacité aura lieu aux dates ci-après :

Brevet élémentaire

Aspirantes, 17 juin, clôture des inscriptions, 1er juin ; — Aspirants, 24 juin, clôture des inscriptions, 8 juin.

Brevet supérieur

Aspirants, 8 juillet, clôture des inscriptions, 22 juin ; — aspirantes, 17 juillet, clôture des inscriptions, 2 juillet.

Les nouvelles Balles Françaises et Allemandes

La nouvelle balle française *D* dont certains corps d'armée sont déjà approvisionnés n'est pas absolument d'hier. Elle est née en 1898 et les Allemands, en ayant connu la composition et la forme en 1903, en sont empressés de la copier en fabriquant la balle *S* qui ne date que de 1905. Mais quelles sont ces caractéristiques exactes ? Nous les trouvons dans l'*Almanach du Drapeau* qui vient de paraître pour 1907.

La balle *D* a la forme d'un double tronc très allongé. Sa partie centrale est cylindrique sur une longueur de 1 cent. 1/2 prise sur la longueur totale de 40 millimètres. Elle est faite d'un laiton jaune rouge et sa portée est de 4.400 mètres avec une vitesse initiale de 705 mètres. On peut la tirer sans changer la hausse jusqu'à 600 mètres. La trajectoire atteint alors la hauteur d'un homme, 1m.70. Au-dessus de 700 mètres la zone dangereuse est doublée. La balle *D* est plus longue mais aussi plus légère que celle du Lebel.

La vitesse initiale étant augmentée la pénétration devient plus considérable. A faible distance la balle française *D* traverse 7 millimètres d'acier, passe à travers 95 centimètres de bois de sapin, 6 hommes de file sont traversés !

Quant à la balle allemande ou balle *S*, elle est presque conique. La pointe est longue et dépasse la moitié de la longueur totale. La balle allemande porte une chemise en acier nickelé et pèse 15 grammes 80. Sa vitesse initiale est de 660 mètres à la seconde. La zone dangereuse déterminée par cette balle est de 675 mètres pour un homme debout, de 500 pour un homme à genoux et de 270 mètres pour un homme couché. La trajectoire est ressente jusqu'à 800 mètres et sa portée est de 4700 mètres.

Ainsi caractérisée, qui l'emporte de la balle *D* ou de la balle *S* ? A l'heure actuelle chacune de ces balles a sur l'autre des avantages. La balle allemande a une vitesse initiale plus grande que la balle française. Sa trajectoire est par suite plus tendue et sa force de pénétration plus considérable au-dessus de 300 mètres. Vous ces avantages sont détruits par la balle française qui, à partir de cette distance de 300 mètres, conserve une supériorité énorme grâce à son poids. A 1.800 mètres la trajectoire française est plus tendue et sa portée extrême est supérieure de 400 mètres à celle de sa concurrente.

Telle quelle, la balle française est supérieure à la balle allemande et le fameux colonel GARNIER, l'écrivain militaire allemand bien connu, ne cache pas ses appréhensions au sujet de la balle *S* : Au désir d'obtenir une trajectoire ressente jusqu'à 700 mètres, on a sacrifié toute justesse aux distances supérieures. En effet, à partir de 700 mètres *la balle allemande* « *papillonne* » d'une façon surprenante.

Nous pouvons donc avoir toute confiance dans notre nouvelle balle, elle vaut autant et surpasse en bien des points la balle adverse. Nous avions déjà le meilleur canon ; nous voici pourvus d'une excellente balle. Que cette double constatation rassure et encourage le soldat.

Petite Gazette

Situation Atmosphérique du 13 janvier

Thermomètre — 7 heures du matin. — 8. — à midi + 10 3 — à 4 heures du soir. — 10. — Maxima — 10 3 — Minima + 5 4.

Baromètre — Hauteur du matin, 773 mm. — à midi, 775 mm. — 6 heures du soir, 775 mm.

Vent, — Dans la matinée N. E.

Dans l'après-midi N.

Etat du ciel, découvert.

Pluviomètre — A 7 h. du matin : 0 mm.

Nouvelles maritimes

M. l'administrateur en chef de 2e classe Casabianca est inscrit sur le tableau d'avancement pour le grade d'administrateur en chef de 1re classe.

Décès

Nous avons appris avec regret la mort de M. Jean-Thomas Figoli, sous-officier en retraite, décoré de la Médaille militaire, receveur buraliste de 1re classe à Lapeyrade, décédé dans cette localité le 8 courant.

M. Figoli avait laissé dans l'armée le souvenir d'un brave et dévoué serviteur, ayant la confiance entière de ses chefs. A Lapeyrade, il n'avait pas tardé à s'attirer les sympathies et l'estime de la population. Il ne comptait là que des amis, et tous se sont sincèrement associés au deuil de sa famille.

Nous adressons à Mme Figoli et à ses enfants, à M. le capitaine Figoli et à ses frères, nos bien sincères condoléances.

Ponts et Chaussées

Est reporté du 1er juillet au 1er janvier 1906, l'effet des avancements accordés aux conducteurs des ponts et chaussées dont les noms suivent : MM. Sorba Pierre et Giorgi ; et du 1er septembre au 1er juillet 1906, celui accordé à MM. Forcioli Octave, Benedetti Jean, Corticchiato Baptiste, Cosmi Joseph, Gonnel Pierre, commis principal de 2e classe ; Ferracci Antoine, commis de 3e classe ; Tomasi Pascal, Trojani Paulin, commis de 3e classe.

Accident mortel

Samedi soir, vers 6 heures et demie, le nommé Pascal Zanardi, journalier, rentrait en ville sur une charrette, en compagnie du nommé Vincentini, également journalier, au service de M. Eras. Arrivés rue du Séminaire, au moment où l'on dételait le cheval, Zanardi tomba accidentellement à terre, et sa tête alla buter contre la muraille. On s'empressa autour de lui, mais le choc avait été tellement violent qu'il entraînait la mort presque instantanée du malheureux journalier.

Zanardi a été transporté à l'hôpital civil par les soins de l'Assistance publique, aux fins d'autopsie.

Tentatives de vol

Des malfaiteurs, restés inconnus, ont tenté de s'introduire dans la nuit d'avant-hier, à l'aide d'effraction dans l'épicerie de M. Vezura Antoine, rue du Bastion, mais leurs efforts ont été vains.

Une enquête est ouverte.

Arrestation

Les agents Gabrielli et Giudicelli ont arrêté hier et conduit au violon municipal le nommé Ricci Nino, inculpé de vol de viande salée, au préjudice du sieur Zucconi Angelo-Pierre de Sorbo-Ocagnano, qui avait porté plainte.

Avis

Le Docteur J.-A. Luigi a l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'ouvrir son cabinet, 17, Place Saint-Nicolas, au 1er.

Consultations tous les jours de 2 à 4 heures.

Avis

M. Sabaté, dentiste du Lycée, diplômé d'honneur, Exposition de Bastia, prévient sa nombreuse clientèle que son cabinet est ouvert tous les jours de 8 à 11 heures le matin, et de 2 à 4 heures le soir.

A louer

Villa au bord de la mer.

S'adresser Villa Kermaria.

— Appartement de 5 pièces, gaz dans toutes les pièces.

S'adresser au bureau du journal.

A vendre

Cheval anglo tarbe bai, 7 ans, 1 m. 54, attelé et monté, sage, très brillant.

S'adresser au bureau du journal.

RÉPÉTITIONS Français, Langues étrangères et Sciences.

Préparation à divers examens, bourses, brevets, baccalauréat.

Maître sérieux ; conditions avantageuses.

S'adresser au bureau du journal.

GRATUITEMENT Le T. R. Père Gérôme, ancien supérieur de l'ordre des clercs de St-Gouix afin de vulgariser le secret du traitement exclusivement végétal usité dans son ordre, aujourd'hui dispersé, vient de créer des dépôts dans chaque département.

Cette médication s'adresse à tous ceux qui souffrent et est d'un effet exclusivement puissant pour la prompte et radicale guérison des vices du sang, dartres, douleurs rhumatismales, asthme, convulsions, maux de tête, furoncles, tumeurs, eczéma, pâles couleurs, maladies de la peau et maladies secrètes, ainsi que tous les maléfices provenant de l'appauvrissement du sang ou des mauvaises fonctions digestives.

Ecrire avec timbre pour la réponse à *M. le Dépositaire départemental du Traitement du Père Gérôme*, à Bastia, qui fera connaître, gratuitement, le secret de la médication.

VENTE de Vignes américaines

Greffés soudés sur Rupestris Monticola et Riparia, des meilleures qualités du pays à 110 francs le mille.

Racinés soudés sur Rupestris Mancicola et Riparia à 25 francs le mille.

S'adresser à M. Pierre-Ambroise Rutali, propriétaire, à Chiusello, près Borgo.

BASTIA-QUINQUINA
AU VIN DE BANYULS
SPÉCIALITÉ
de la Maison Bourgeois frères
BASTIA (Corse)
Apéritif Digestif Fortifiant

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

L'Légion d'honneur

Paris, 13 janvier.

Sont nommés au grade de chevalier dans l'ordre national de la Légion d'honneur :

M. Pinelli, capitaine au 11e régiment territorial d'infanterie.

M. Angeli, officier d'administration principal du génie territorial de la 15e région.

Nominations

Paris, 13 janvier.

M. Jaguenard, surveillant répétiteur à l'école pratique d'agriculture d'Ajaccio, est nommé professeur titulaire de la chaire spéciale d'agriculture à Sartene.

LA Médaille militaire *au Général Dodds*

Paris, 13 janvier.

Le « Journal Officiel » publiera demain un décret présidentiel conférant la Médaille militaire au général Dodds, membre du conseil supérieur de la guerre et du comité consultatif de défense des colonies.

ÉLECTIONS SENATORIALES

Eure

Evreux, 13 janvier.

Les électeurs sénatoriaux de ce département étaient convoqués aujourd'hui à l'effet d'élire un sénateur en remplacement de M. Thorel, républicain, décédé.

Trois candidats étaient en présence :

M. Oursel, maire d'Evreux, radical ;

M. Monnier, maire de Gaillon, progressiste ;

M. Beverini-Vico, ancien préfet du département, récemment admis à la retraite sur sa demande, républicain.

Au premier tour de scrutin, M. Monnier a été élu par 384 voix.

M. Oursel en a obtenu 350.

M. Beverini-Vico a réuni autour de son nom 67 voix.

***

Dans sa profession de foi, M. Beverini-Vico avait fait la déclaration suivante : « Je ne viendrai pas dans le département ; si vous pensez que mes honorables amis Monnier et Oursel sont mieux qualifiés que moi pour vous représenter au Sénat, vous voterez pour eux.

Au renouvellement de 1903, M. Thorel avait été réélu par 735 voix.

EFFROYABLE Tentative d'Assassinat *dans un express*

Une Anglaise assommée à coups de marteau

Chambéry, 13 janvier.

Une Anglaise, Miss Suzanne Low, se trouvait dans l'express qui de Turin arrive à Chambéry ; elle sommeillait, lorsqu'elle fut frappée sur la tête de plusieurs coups de marteau.

La malheureuse femme, qui porte une horrible blessure à la tête, n'a pas repris connaissance ; son état est excessivement grave, et si le mal persiste, la mort est certaine.

Les bijoux et les valeurs que Miss Low avait sur elle ont disparu. Le vol a donc été le mobile du crime.

On présume que l'assassin a commis son crime, avant d'arriver au tunnel du Mont Cenis.

Il est activement recherché, bien que son arrestation semble très problématique, la police n'ayant pas de renseignements précis.

La Loi de Séparation

La lettre du Pape

Paris, 13 janvier.

Le « Gaulois » annonce que la lettre du Souverain Pontife à l'Episcopat français sera lue à l'assemblée par le cardinal Richard lui-même.

Remontrances aux Fabriciens

Toulouse, 13 janvier.

Mgr l'archevêque de Toulouse, dans une lettre parue dans la « Semaine Religieuse, » adresse des remontrances sévères aux trésoriers des fabriques, qui encoururent de graves peines canoniques, en apportant au séquestre les titres et valeurs dont ils étaient dépositaires.

Les papiers de Mgr Montagnini

Paris, 13 janvier.

D'après certaines informations, M. Clémenceau préparerait un véritable coup de théâtre. Il se proposerait de donner lecture à la tribune de la Chambre de trois ou quatre pièces saisies chez Mgr Montagnini et relatives à la politique de la papauté avec la France et d'autres puissances européennes.

Le ministre de l'intérieur se proposerait surtout de faire passer sous les yeux de la Chambre des lettres de plénipotentiaires anticléricaux notoires, saisies à la Nonciature.

La raison de ces révélations serait le désir de M. Clémenceau de confondre certains radicaux-socialistes, qui trament la chute du Cabinet.

Il convient de n'accueillir ces racontars de couloirs qu'avec la plus extrême prudence, car se pourraient être de simples bruits tendancieux.

AUDACIEUX CAMBRIOLAGE

Une bijouterie dévalisée Vol de 100.000 francs de bijoux

Paris, 13 janvier.

La nuit dernière, d'audacieux malfaiteurs ont réussi à s'introduire dans une bijouterie, sise en plein Paris, boulevard de Bonne Nouvelle ; et ont pu dévaliser le magasin sans être inquiétés à une heure où cette artère est encore très fréquentée.

Les cambrioleurs se sont emparés de nombreux bijoux ; on évalue à plus de 100 000 francs la valeur des objets soustraits.

EN RUSSIE LA RÉVOLUTION A St-PETERSBOURG

Complot contre M. de Witte

Saint-Pétersbourg, 13 janvier.

La police, a découvert un complot contre la vie de M. de Witte, et ayant appris que les auteurs, désignés par le comité révolutionnaire, se trouvaient dans une maison, cerna l'habitation pour s'emparer de ces sicaires. Se voyant sur le point d'être arrêtés, ces deux individus firent feu sur les agents et tuèrent deux commissaires, et en blessèrent deux autres. Ils réussirent ainsi à prendre la fuite ; ils sont très activement recherchés.

EN ESPAGNE

Prochaine crise ministérielle

Madrid, 13 janvier.

La situation du ministère libéral est très critique.

On annonce comme certaine la démission du cabinet pour le courant de la semaine prochaine. Il semble désormais que le parti libéral devra quitter définitivement le pouvoir.

Les Morts du Jour

Paris, 13 janvier.

M. Jalenquer

On annonce la mort de Mr Jalenquer, récemment nommé procureur de la République à Paris.

Le général Maggiolo

On annonce également la mort de M. le général Maggiolo, commandant la 7e brigade d'artillerie, à Besançon.

Bijouterie-Horlogerie DANESI fils
Boulevard Paoli, 16, Bastia

M. Danesi fils, ancien élève des fabriques d'horlogerie de Besançon, a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il se charge de toutes sortes de réparations de montres et pendules, à des prix défiant toute concurrence.

M. Danesi, faisant lui-même toutes les réparations, est à même de livrer un travail très soigné et garanti.

Demander partout **« UN MORELLI »**
Grand Vin Apéritif
Grand Prix à l'Exposition Internationale (Bastia 1906)
Le plus Haute Récompense

A VENDRE des cépages américains

« Rupestris et Riparia gloire de Montpellier » et des mûriers âgés de trois ans, haut. 2 m. 50 ; le tout d'une vigueur incomparable pouvant défier toute concurrence.

S'adresser à M. Palmieri, Moraggia.

AVIS DE DÉCÈS
(TRALONCA)

M. Marius Raffalli, capitaine au long-cours ; Mlle Letitia, Marie, Henriette et Anna Raffalli ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mme Vve Salvatore Raffalli

leur grand'mère, décédée à Tralonca, le 8 janvier 1907.

Le présent cela tient lieu de lettre de faire part.

M. et Mme Giacobbi, directrice de l'école de filles de la Citadelle, et leurs enfants ;

Les familles Giacobbi et Orsatelli ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances, de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mlle Lucie Giacobbi

leur fille, sœur et nièce, décédée à l'âge de 4 ans, et les prient d'assister à ses obsèques qui auront lieu aujourd'hui, 14 janvier, à midi et demi très précis.

M. Joseph Ferretti, négociant en cuirs, Mme Joseph Ferretti et leurs enfants Pierre, Pascal et Dominique ; M. Sauveur Ferretti ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances vraiment redoutables ne se lancent pas dans les aventures amoureuses.

— A moins qu'elles ne soient pour eux un moyen d'action, un machiavélique instrument de contre-police.

Le général fronça les sourcils.

— Ainsi, dit-il, tu crois que ce jeune homme, en se faisant aimer de la fille, obéissait à un mobile étranger à toute passion sincère ?

— Je l'ignore, répondit d'un ton grave l'infortuné père. Ce que je sais bien, c'est que, loin d'être un simple soldat du désordre, il était l'âme de la conspiration ; c'est qu'en cette circonstance il a manœuvré avec l'habileté d'un stratégiste consommé ; c'est que, en dépit de la vigilance, il a su tenir en échec toute la police de l'Empire !

Il ajouta avec un morne sourire :

— Mon vieil ami, vois-tu, ce gaillard est plus fort que toi.

Puisez dans son orgueil professionnel, Tréfoff s'était levé à son tour :

— Que veux-tu dire ? s'écria-t-il. Je ne comprends pas bien...

— C'est pourtant clair comme le jour. Puisque tu tiens en mains — grâce aux révélations d'un faux frère, qui l'avait vendu ses amis à prix d'or — tous les fils du complot, comment n'as-tu pu faire arrêter qu'un seul des conjurés, ni trouver chez aucun d'eux, ni au siège du Comité central, le plus insignifiant document ?

— Parce que Douniché le dénonciateur m'a trahi comme il venait de trahir ses compagnons.

Yaremk secoua tristement la tête en signe de dénégation :

— Je le croyais aussi, il y a quelques jours encore, murmura-t-il avec accablement. Aujourd'hui je connais la vérité... l'affreuse vérité !

Et il se couvrit le visage de ses mains.

Le policier était devenu livide. Il commençait à comprendre, et frémissait de colère.

— Parle !... Mais parle donc !

Le vieillard releva le front. Une larme de honte perlait à ses cils.

— Te souviens-tu que, ce soir-là, tu me faisais l'honneur de dîner chez moi — un repas tout intime, auquel n'assistait que ma fille. Peut-être avions-nous lu l'un et l'autre un peu trop de champagne... Au dessert, tu voulus bien m'annoncer mystérieusement l'importante nouvelle... et tirer de ta poche pour la montrer sous mes yeux, la liste des...

(A suivre).

59 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

La Matelassière

par

Odysse BAROT

DEUXIÈME PARTIE

Vingt ans avant

On meme avait qu'à mettre accusation. Il lui fallait se débarrasser d'Alexis, assouvir sa soif de vengeance. La dénonciation de ce jeune fils et l'élimination du nihiliste ne le rassuraient que dans une mesure restreinte. Ce n'était point une solution définitive. Sa santé, très ruinée jusqu'alors, avait subi depuis huit mois de rudes atteintes. La pensée qu'il pouvait mourir, et que Yolène, redevenue libre, n'aurait rien de plus pressé que d'aller rejoindre son insigne amant, lui donnait le frisson.

A dater de ce moment, il n'eut plus qu'une seule préoccupation : atteindre et frapper, par quelque moyen que ce fût, le séducteur de Mlle de Yaremsk.

Il alla confier ses douleurs de père et ses angoisses de fébrile sujet de l'empereur à son ami le général Tréfoff, chef suprême de la police secrète — celui-là même qui, en disant chez lui un jour de l'année précédente, avait, après boire, commis l'imprudence de lui montrer la liste des révolutionnaires qu'on devait arrêter à la première heure du matin. — Tréfoff avait déjà, par les dépêches de ses agents de Paris, que M. de Yaremsk avait enfin retrouvé la fugitive, dont le complice n'était autre qu'un jeune étudiant de Saint-Pétersbourg compromis dans l'un des derniers attentats. Mais il ne se doutait guère du rôle particulier qu'avait joué en cette circonstance, grâce au dévouement de sa maîtresse, cet Alexis Valdroff, considéré jusqu'alors comme un simple comparse.

Si le coup de filet préparé par lui n'avait pas réussi, si, avertis à temps, tous les conjurés avaient pu se sauver, et si l'on n'avait trouvé dans le local secret du Comité central ni conspirateurs, ni engins explosifs, ni presse clandestine, ni documents d'ancune sorte, cet échec ne pouvait être attribué qu'à la trahison ou partie double du dénonciateur lui-même, un certain Douniché. Et ce mouchard infidèle avait été condamné, malgré ses protestations d'innocence, à vingt ans de forteresse. Aucune autre hypothèse ne s'était présentée à l'esprit de Tréfoff.

Aussi ne rêvait-il quand M. de Yaremsk, après lui avoir raconté avec des larmes de rage son long voyage d'exploration à la recherche de son unique et criminelle enfant, lui demanda avec véhémence de réclamer du gouvernement britannique et d'obtenir à tout prix l'extradition du proscrit.

— Tu n'y songes pas, mon pauvre ami ! dit-il avec un léger haussement d'épaules. Tu risques en pareille matière de te brouiller avec ton gouvernement. Ce n'est pas à moi, ton ami, qu'il appartient de te prêcher la prudence, mais à l'homme d'Etat, au diplomate. Ton devoir est de ne pas te préoccuper — ce Valdroff est un conspirateur peu dangereux.

M. de Yaremsk, en entendant les derniers mots de son interlocuteur, bondit du fauteuil dans lequel il était assis, regarda fixement le haut fonctionnaire, et, se croisant les bras :

— Peu dangereux ?... s'écria-t-il d'une voix étrangement ironique... Peu dangereux ?

— Sans doute ! C'est un nihiliste quelconque. Les révolutionnaires vraiment redoutables ne se lancent pas dans les aventures amoureuses.

— A moins qu'elles ne soient pour eux un moyen d'action, un machiavélique instrument de contre-police.

Le général fronça les sourcils.

— Ainsi, dit-il, tu crois que ce jeune homme, en se faisant aimer de la fille, obéissait à un mobile étranger à toute passion sincère ?

— Je l'ignore, répondit d'un ton grave l'infortuné père. Ce que je sais bien, c'est que, loin d'être un simple soldat du désordre, il était l'âme de la conspiration ; c'est qu'en cette circonstance il a manœuvré avec l'habileté d'un stratégiste consommé ; c'est que, en dépit de la vigilance, il a su tenir en échec toute la police de l'Empire !

Il ajouta avec un morne sourire :

— Mon vieil ami, vois-tu, ce gaillard est plus fort que toi.

Puisez dans son orgueil professionnel, Tréfoff s'était levé à son tour :

— Que veux-tu dire ? s'écria-t-il. Je ne comprends pas bien...

— C'est pourtant clair comme le jour. Puisque tu tiens en mains — grâce aux révélations d'un faux frère, qui l'avait vendu ses amis à prix d'or — tous les fils du complot, comment n'as-tu pu faire arrêter qu'un seul des conjurés, ni trouver chez aucun d'eux, ni au siège du Comité central, le plus insignifiant document ?

— Parce que Douniché le dénonciateur m'a trahi comme il venait de trahir ses compagnons.

Yaremsk secoua tristement la tête en signe de dénégation :

— Je le croyais aussi, il y a quelques jours encore, murmura-t-il avec accablement. Aujourd'hui je connais la vérité... l'affreuse vérité !

Et il se couvrit le visage de ses mains.

Le policier était devenu livide. Il commençait à comprendre, et frémissait de colère.

— Parle !... Mais parle donc !

Le vieillard releva le front. Une larme de honte perlait à ses cils.

— Te souviens-tu que, ce soir-là, tu me faisais l'honneur de dîner chez moi — un repas tout intime, auquel n'assistait que ma fille. Peut-être avions-nous lu l'un et l'autre un peu trop de champagne... Au dessert, tu voulus bien m'annoncer mystérieusement l'importante nouvelle... et tirer de ta poche pour la montrer sous mes yeux, la liste des...

(A suivre).

CHOCOLAT MENIER

Nous vous offrons les moyens de devenir riche

Lisez d'abord..... puis..... Ecrivez-nous

GROS LOTS **500.000 Francs**

de 40.305 autres lots de 1.000 à 10.000 francs

SIX Tirages par AN, 3.200.000 francs de Lots

Tirage 15 Février 1907

On reçoit 100 NUMEROS

LOTS DE PANAMA pour CINQ fr. LOTS DE PANAMA

Pour CINQ francs on reçoit CENT numéros des lots Panama dont on devient copropriétaire et l'on participe aux prochains tirages.

Listes gratuites après Tirages

Les primes des lots indiqués sont faites au capital et sont gar. par un dépôt de 450 millions au Crédit Foncier, à Paris.

Pour recevoir les 100 numéros francs domicile

Il suffit d'envoyer un mandat-poste ou bon de poste de 5 francs à Monsieur le Directeur de la Banque Mobilière de Crédit, *38, Rue de Richelieu PARIS,* (Le Arrd. Sect. au 2e)

On n'exploite les ordres contre remboursement.

GRANDE TEINTURERIE-BLANCHISSERIE

DE LA MÉDITERRANÉE

MAISON FONDÉE EN 1874 — MAISON FONDÉE EN 1874

H. Fraissinet & Cie

Société en Commandite par Actions - Capital: 500.000 Francs

Siège Social, Usines & Bureaux

MARSEILLE - Chemin de Saint-Jean-du-Désert - MARSEILLE

La Maison a l'honneur d'informer le Public Bastiais qu'elle vient de créer, à Bastia, un dépôt-succursale qui s'occupera de recevoir les effets confiés par les clients, de les expédier à l'usine et de les rendre franco à domicile, dans un délai de huit jours.

Notre Usine, qui occupe environ 200 personnes, placées sous notre surveillance, nous permet, par son installation toute moderne, d'exécuter les travaux les plus minutieux. L'importance qu'a prise notre Maison, n'est dûe qu'à la bonne et prompte exécution apportée dans les travaux qui nous sont confiés.

Nous faisons la teinture, le nettoyage et l'apprêt de tout ce qui concerne le vêtement et l'ameublement, par des procédés spéciaux qui nous sont exclusifs.

TEINTURES EN TOUTES TEINTES

Nettoyage de Vêtements pour Dames, Civils & Militaires

Aucun vêtement ne sera ni décousu, ni déformé, et sera livré avec un fini irréprochable et à des prix défiant toute concurrence.

Des Catalogues illustrés sont à la disposition des Clients au Dépôt :

Chez M. SAUVEUR AYMO, Tissus

BASTIA — 47, BOULEVARD PAOLI 47, — BASTIA

L'Art de Gagner de l'Argent à la Bourse

Le livre de succès, a valu à l'Auteur les félicitations des Financiers les plus distingués. — Envoi Gratis. — GAILLARD, 5, rue Feydeau, Paris.

ABSINTHE

Edouard Pernod

La meilleure de toutes

Maison à Couvet (Suisse)

et Pontarlier (Doubs)

FONDÉE EN 1827

Consommateurs ! Demandez donc partout

Un « Edouard Pernod »

Dépôt pour toute la Corse :

L.-N. MATTEI et Cie Bastia, Ajaccio, Corte

ordonnerie Modèle

Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia

EUGÈNE PERICCHI, propriétaire

Automne-Hiver 1906-1907

Chaussures en tous genres

pour Dames, Hommes, Fillettes et Enfants

Grand choix de chaussures fourrées de tous modèles

Assortiment complet de pantoufles

Prix très réduits

Rayon spécial de chaussures de luxe en chevreau glacé, Box-calf et mégis fabriquées exclusivement pour la maison et qui seront vendues à des prix de bon marché inattendus jusqu'à ce jour.

M. Eugène PERICCHI a l'honneur de prier sa nombreuse clientèle et le public en général de s'assurer par une visite à son magasin du soigné de tous ses articles et de la modicité des prix établis.

La Maison se charge des réparations

MARBRERIE

Cheminées de tous styles — Marbres pour meubles

Entreprise de tous travaux d'Art et de Commerce en marbres, granits, porphyres, syénites et pierres de Corse et de toutes provenance.

Exploitation de la pierre de Sisco (dite confoline), incomparable pour tombeaux et tous travaux pour bâtiments.

Dépôt de dalles, marches, âtiers en pierre de Brando, de carrières si puissantes de la Maison.

Seule Maison récompensée

aux Expositions mondiales de Paris 1855, 1867, 1878, 1900 et de Milan 1906

A BASTIA LA PLUS HAUTE RÉCOMPENSE

Grand diplôme d'honneur

JOSEPH LUCIANI

Bastia, Boulevard Paoli, 23, et Sisco-Marine (Cap-Corse)

Travaux d'art dirigés par S. LUCIANI, élève de l'Ecole des Beaux-Arts de Carrare (Italie).

Dessins et Devis sur commande

PLATRE DE PARIS

Appareils fumivores,

Chassis pour cheminées en tôle et cuivre,

Ventilateurs,

Appareils inodores pour garde-robes

Adresser commandes soit à Bastia, soit à Sisco

PRIX TRÈS MODÉRÉS

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blancs. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques pleines et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER

Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Aciers artificiels.

TUYAUX EN FONTE, EN GRÈS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Cavro, 1

POUDRE LES POULES

2.500 OEUFS

VOTRICE gratuite et franco

ANCIEN CABINET FRADET

PIERRE SABATÉ

Chirurgien-Dentiste du Lycée

SUCCESSEUR

DENTS & DENTIERS (Système perfectionné)

OBTURATION

& EXTRACTION DES DENTS sans douleur

Bd Paoli, 16, ou 1er Maison Benedetti

S.E. SABATÉ a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, d'avoir à sa suite un garde-malade diplômé, chargé de donner aux malades à la clientèle pour la toilette, le choix des articles.

Le Directeur-Gérant,

J.-B.-OLLAGNIER.

Bastia, Imprimerie Ollagnier.

Installation à Gaz

Jean Cini, ex-ouvrier de Gas

Bastia, 13, Boulevard Paoli, 13, Bastia

Vente de becs, verres et manchons

Appareils sur commande

Abonnement pour l'entretien de l'éclairage : — Travail soigné et garanti.

PHARMACIE Centrale du Nord

LE MEILLEUR MARCHÉ DE TOUT PARIS

122 et 124 Rue Lafayette.

CATALOGUE FRANCO (200 pages).

Téléphone — URNE 9-30-30

Dépôt Général du PER GAFFARD

JOURNAL HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉ

Chroniques, Romans, Mode, Causeries d'Art, Musique, Concours, etc.

La Famille

500.000 LECTEURS

PATRONS GRATUITS

16 A 24 PAGES

Spécimen gratuit sur demande

1, rue Cadet

PARIS

Aux tempéraments délicats offrez un

VIN DU CAP CORSE

à base de Quinquina

de la Maison L.-N. MATTEI, & Cie — BASTIA (Corse)

Apéritif Tonique Fortifiant

Ce vin que nous offrons avec confiance aux Consommateurs diffère complètement de tous ceux connus à ce jour; d'un goût agréable au palais, il est à la fois tonique et apéritif.

Pris avant les repas, il excite l'appétit, pris après il active et facilite la digestion.

Demandez dans tous les bons Etablissements un Vin du Cap Mattei

TRENTE-DEUXIÈME ANNÉE N° 15 — MARDI 15 JANVIER 1907

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia

J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les réclames sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.

Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	1 an	6 mois	3 mois
CORSE	20 fr.	10 fr.	5 fr.
AUTRES DÉPART.	22 »	12 »	6 »

UNION POSTALE, AU AUTRES PAYS le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

00029

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Maure.

Soleil : (heure nationale)

Lever, 7 h. 1 m. — Coucher, 3 h. 57 s.

Premier quart..le 20 — Pleine Lune, le 29

Fête de Demain : Saint Marcel.

14 JANVIER

Les Curiosités de la Semaine

Microphone parlementaire.

On est en train de faire des essais, à Washington, pour un microphone qui relierait la salle des séance du Sénat et la Chambre des représentants avec les bureaux des commissions, de telle façon que les représentants pourraient entendre la discussion, même s'ils se trouvaient en dehors de la salle des séances. Les membres du Congrès déclarent que cette installation leur rendrait de grands services, en leur permettant de savoir exactement à quel moment leur présence pourrait devenir nécessaire dans la salle des séances.

La durée de la vie.

D'une statistique très consciencieuse établie par un hygiéniste hongrois, il résulte que la durée moyenne de la vie comporte une certaine variation aux divers étages des maisons. Elle est de quarante ans au sous-sol, quarante-trois ans au rez-de-chaussée, quarante-quatre ans aux deux premiers étages et quarante-deux ans aux troisièmes et quatrièmes.

Le statisticien ne parle pas des mansardes !

Le sens de l'humour.

Plusieurs périodiques anglais se sont préoccupés de savoir si la femme aurait le sens de l'humour, et ils ont constaté qu'elle l'avait assez peu. Un humoriste connu publie dans un magazine, un article sur ce sujet, où il exprime une opinion différente.

« On peut constater, dit-il, depuis quelques années, de sensibles progrès en ce qui concerne le sens de l'humour chez la femme. Ceci provient de ce qu'elle s'est rendue compte que le sourire était ce qui allait le mieux à son visage. »

Le chapitre éternel.

C'est, naturellement, celui des chapeaux. En voici une nouvelle anecdote :

La chose se passe au théâtre royal d'Anvers, dont le directeur a décidé de ne plus tolérer que les petits chapeaux aux fauteuils d'orchestre.

Or, sept dames, de la société la plus élégante, arrivent, un soir, coiffées de magnifiques chapeaux, et se placent au premier rang des fauteuils d'orchestre. Il était absolument impossible, à deux ou trois rangs en arrière, de rien voir de la scène.

Avant le lever du rideau, l'officier de police s'approche des dames et, le plus aimablement du monde, les prie de se débarrasser de leurs admirables couvre-chefs.

Il était si galant qu'il leur offrit de porter les chapeaux au vestiaire, au cas où elles ne voudraient pas les garder sur leurs genoux.

Elles maugréèrent toutes ; mais six d'entre elles acceptèrent aisément.

La septième, en revanche, déclarait qu'elle avait payé sa place et qu'elle entendait jouir du spectacle à sa guise, c'est-à-dire chapeautée selon son goût.

L'officier de police, toujours galant, insistait le plus doucement possible ; le public s'impatientait, une petite émeute grondait...

Soudain, un monsieur s'adresse, du ton le plus énergique, à l'officier de police et lui intime l'ordre de faire respecter le règlement, qui était parfaitement conforme avec les désirs du public.

Cependant l'officier de police hésitait encore, car il avait reconnu ce monsieur, qui n'était autre que le mari de la dame au beau chapeau.

Finalement, il obéit au mari ; et la dame dut enlever son chapeau.

Tout le monde jouit, ensuite, fort confortablement du spectacle.

Mais personne ne nous a révélé ce qui s'est passé à la maison quand Monsieur et Madame sont rentrés.

M. Rokefeller vient de faire un don royal à l'Université de Chicago, à l'occasion du Nouvel An : trois millions de dollars, soit un peu plus de quinze millions de francs.

On fait, à ce sujet, en Amérique, le compte des générosités de M. Rokefeller, car on aime, là-bas, les comptes précis. Elles se montent à dix-neuf millions et demi de dollars, soit quatre-vingt-dix-sept millions de francs.

C'est beau, mais quand on a trois cents millions de francs de revenu, on peut aisément délier les cordons de sa bourse.

A ce sujet, on dit qu'il y a en Amérique un homme plus riche encore que M. Rokefeller, M. Frédéric Weyerhæuser, né en Westphalie en 1834, venu jeune aux Etats-Unis, et grand propriétaire de forêts. C'est le « roi de la forêt », un nom tout à fait suggestif.

Le Conseil d'Etat du canton de Vaud, en Suisse, a présenté au Grand Conseil un projet de loi tendant à faire interner d'autorité les alcooliques impénitents dans un asile relevant de l'Etat.

Une fois interné, l'alcoolique ne pourra plus être remis en liberté que lorsqu'il y aura des preuves de guérison absolue.

Tout citoyen a le droit de dénoncer les alcooliques, et les autorités ont le droit de prendre d'office contre eux toutes les mesures qu'elles jugeront convenables.

Si ce projet est adopté, le canton de Vaud aura pris, cette année, deux dispositions rigoureuses contre l'alcoolisme : la suppression de l'absinthe et l'internement des alcooliques.

Rien de nouveau...

Un savant commentateur vient de démontrer que les anciens connurent la dynamite. Les Grecs, les Romains et les Carthaginois possédaient « l'acétum », qui était un explosif analogue aux chlorates actuels.

Le fait n'est pas pour nous consoler, car de ces trois civilisations antiques, il ne reste pas grand'chose.

En tout cas, Annibal aurait dynamité les Alpes pour ouvrir un passage à son armée !

Nous découvrirons peut-être un jour que la Durandal de Roland est une épée électrique, et que quand le neveu de Charlemagne taillait le marbre de Roncevaux, il mettait une cartouche dessus, ce qui ne l'empêcha pas d'être exterminé par les Sarrazins !

L'homme-autruche.

Un jeune tailleur de Brooklyn, L. H., émerveillé par les capacités d'absorption d'un des phénomènes du « barnum Schow », avait voulu faire voir à ses camarades d'atelier que lui aussi était un artiste ; il avait ainsi avalé quelques plumes d'acier, un morceau de chaîne de montre, etc.

A sa grande surprise, il ne fut nullement incommodé ; il en conclut incontinent qu'il avait la vocation, et sans abandonner son métier il décida de se lancer dans la carrière artistique pour laquelle il montrait de si belles dispositions. C'est ainsi qu'il augmenta son maigre salaire journalier en faisant tous les soirs une tournée dans les cafés de New-York et de Brooklyn, où il se présentait comme « l'homme-autruche » et avalait tout ce que l'assistance lui présentait.

A peine éclos, son jeune talent rencontra la pierre d'achoppement. Il y avait quelques semaines qu'il pratiquait ce métier lorsqu'il fut soudainement atteint d'une crise à ce point douloureuse qu'on dut le transporter à l'hôpital St-Jean, à Brooklyn.

Les chirurgiens, appelés en hâte, décidèrent de lui ouvrir l'estomac et d'opérer l'extraction des objets avalés. Quel ne fut pas leur étonnement en découvrant et en retirant de l'estomac en une seule fois, onze kilos d'objets divers, comprenant de nombreuses chaînettes en acier, en nickel et en cuivre, l'une d'elles mesurant plus de trois mètres ; une montre en métal oxydé, plusieurs grosses clefs, des centaines de clous et d'épingles !

Le jeune homme, que cette hardie et heureuse intervention chirurgicale avait remis sur pied, a retrouvé depuis sa bonne santé d'antan, et il s'est décidé à reprendre son métier de tailleur.

PIPELET.

MUSIQUE MILITAIRE

Programme du 15 Janvier à 3 h.

Marche des Cadets de Gascogne.	Fougeot.
Le lac des îles, ouv.,	Asher.
Le Sphinx, fant.,	Fregnolle
Fant. sur des airs espagnols,	Donerd.
Joyeux ébats, polka,	Wesly.

Le Chef de musique, LEVY.

LE COLONEL BERTIN

M. le colonel breveté d'infanterie Bertin (Emmanuel-Albert) est né le 18 novembre 1853, à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire), où son père était directeur des messageries générales.

Elève à l'Ecole spéciale militaire le 10 octobre 1873, il fut nommé sous-lieutenant au 14e bataillon de chasseurs à pied le 1er octobre 1875 et lieutenant au 6e bataillon de chasseurs le 17 septembre 1880. Il obtint le brevet d'état-major à la fin de l'année 1884 après avoir suivi, pendant deux ans les cours de l'Ecole supérieure de guerre. Au commencement de l'année 1886, il conduisit un détachement en Algérie.

Capitaine au 1er régiment d'infanterie le 30 août 1885. M. Bertin fut choisi le 26 août 1887, pour exercer les fonctions d'officier d'ordonnance du général Zédé, commandant la 56e brigade d'infanterie, près duquel il resta quand cet officier général fut placé à la tête de la brigade régionale de Lyon (1er avril 1890). Du 10 mai 1893 au 11 octobre 1894, le capitaine Bertin commanda une compagnie du 157e régiment d'infanterie, à Jarnieres puis il retourna près du général Zédé, qui commandait alors la 2e division d'infanterie.

Comme chef de bataillon (30 décembre 1895), M. Bertin fut d'abord affecté au 96e régiment d'infanterie, mais le 6 avril de l'année suivante, on le désigna pour être employé à la section active de l'état-major du général Zédé, gouverneur militaire de Lyon, commandant le 14e corps d'armée. C'est dans cette dernière position qu'il reçut la croix de chevalier de la Légion d'honneur à l'occasion de la Fête nationale du 14 juillet 1897 (décret du 11 juillet). L'année suivante, M. Bertin prit le commandement du 30e bataillon de chasseurs à pied, à Grenoble, où il fut maintenu avec le grade supérieur, le 12 octobre 1901.

Par décret du 29 décembre 1906, M. Bertin vient d'être promu colonel du 16e3 régiment d'infanterie, à Bastia.

(France Militaire)

Le Banquet des Douaniers

Tous les grands journaux de Paris ont rendu compte du deuxième banquet annuel des Douaniers de Paris. La *Petite République*, le *Journal*, l'*Humanité* et le *Radical* ont donné des comptes-rendus détaillés de cette belle fête de famille. Nous nous empressons de reproduire celui de l'*Humanité*.

Hier soir, dans les salons de l'Hôtel Moderne, place de la République, les douaniers du service actif du groupe de Paris se sont rassemblés en un banquet fraternel présidé par M. Petit, inspecteur divisionnaire, remplaçant M. Thibault, le sympathique directeur des services de Paris retenu chez lui par la maladie de l'un de ses proches.

Les Unions des agents du service sédentaire des agents des contributions indirectes et des postes et télégraphes ainsi que le syndicat des sous agents, étaient représentés dans cette fête familiale à laquelle assistaient aussi plusieurs membres du Parlement.

Au dessert, après les allocutions et les toasts du président du banquet et du citoyen Porte, président du groupe du service actif de Paris, notre collaborateur et ami Gustave Rouanet a rappelé les difficultés de toute sorte traversées par l'Union générale du service actif et les progrès accomplis sous l'effort de l'esprit de solidarité. Après avoir constaté que l'Association des prolétaires de la douane avait conquis, de haute lutte, le droit de cité dans l'Etat républicain, il a évoqué, dans une péroraison vibrante et chaleureuse, l'idéal de la République sociale où la foule des intérêts individuels ne viendrait plus à la traverse de l'intérêt général et qui sera réalisée par la souveraineté du travail affranchi. L'orateur a soulevé une ovation prolongée.

Les citoyens Carlier, député socialiste de Marseille, et Albert Willm, député socialiste de la Seine, ont développé les mêmes idées et soulevé les mêmes applaudissements.

MM. Santelli, député de la Corse ; Méquillet, député de Meurthe-et-Moselle, et Girod, député du Doubs, après avoir apporté aux douaniers de Paris le salut fraternel de leurs camarades de ces régions de la province, ont assuré l'assemblée de tout leur appui au Parlement. Puis le citoyen Ducos de la Haille, avocat-conseil de l'Union générale du service actif, a exprimé l'espoir que les travailleurs de la douane et tout le prolétariat administratif ne tarderaient pas à obtenir les pleines libertés syndicales qui les feraient fraterniser avec tout le monde du travail dont l'Etat-patron s'efforce de les séparer. Un grand nombre de voix lui ont répondu en acclamant le syndicat.

Le citoyen Cazeaguac, secrétaire général de l'Union du service actif, a continué la série des discours et des toasts. Il s'est plu à noter, entre autres choses, que les douaniers seraient bientôt récompensés de leur union et de leur activité corporative par l'indemnité d'habillement promise formellement par le ministre.

Des organisations de fonctionnaires représentées au banquet ont ensuite échangé des saluts fraternels. La fête s'est continuée par un bal à grand orchestre qui s'est prolongé jusqu'à une heure avancée de la matinée.

Discours prononcé par M. le docteur Santelli, député de Calvi, au banquet offert par les Associations réunies des Douanes du service actif de Paris, au Grand Hôtel Moderne, place de la République.

Mesdames, Messieurs,

J'aurais certainement bien mauvaise grâce à refuser plus longtemps votre attention, après les éloquents discours que viennent de prononcer mes honorables collègues MM. Rouanet, Willm et Carbier. Les vœux si sincères que vous venez d'entendre, ont eu pour but de vous rappeler les nombreuses difficultés que vous avez surmontées, grâce à la parfaite cohésion de vos efforts communs, toujours et vaillamment soutenus, vous ont aussi nettement indiqué, en termes vibrants et chaleureux, le chemin que vous avez encore à parcourir pour assurer le triomphe final de vos légitimes revendications. Partisan de vos libertés et de vos droits, dont vous devez poursuivre la conquête sur le seul terrain de la légalité, en restant toujours soucieux de vos devoirs et de vos obligations envers l'Etat républicain, je viens, à mon tour, vous adresser, avant tout, un salut bien cordial et bien fraternel au nom de tous vos camarades de la Corse et des départements de la frontière, la Meurthe-

et-Moselle et le Doubs, dont les représentants, MM. Méquillet et mon excellent ami Girod, ont tenu à s'associer à l'imposante manifestation de ce soir. Interprète fidèle de leurs sentiments à tous, je puis affirmer hautement que leurs désirents sont les vôtres et qu'ils se solidarisent jusqu'intérieurement avec leurs frères du service actif des Douanes de Paris.

Messieurs, je suis sans doute un nouveau venu parmi vous, mais je me hâte de vous déclarer que les douaniers ne sont pas des inconnus pour moi. Pendant plus de vingt ans, j'ai eu, en effet, le grand avantage de donner mes soins, comme médecin, aux agents de la Douane et à leurs familles dans le département de la Corse que j'ai le grand honneur de représenter au Parlement. C'est par un contact si prolongé avec ces modestes et zélés serviteurs de l'Etat et de la République ; c'est en vivant pendant si longtemps, je puis dire, de leur propre vie, que j'ai pu apprendre à connaître leurs véritables besoins, à apprécier leurs légitimes aspirations et à mesurer aussi, bien souvent, toute l'étendue des sacrifices qu'ils ne cessent de s'imposer dans l'accomplissement de leur tâche journalière, parfois si pénible et si ingrate.

Aussi, Messieurs, ce n'est pas au représentant du peuple que je viens à vous ce soir ; vous ne m'en voudrez pas, je pense, d'avoir laissé mon écharpe au vestiaire. C'est en ami, n'est-ce bon camarade que j'assiste à cette si belle réunion de famille, très heureux, n'en doutez pas, d'avoir pu revivre au milieu de vous et de vos charmantes compagnes, quelques heures de ma vie passée. Je suis aussi très flatté d'avoir pris part à ces agapes familiales à côté de vos chefs immédiats et dont la présence dans cette réunion est à mes yeux le gage le plus précieux et le plus sûr de toute leur plus bienveillante sollicitude à votre égard. J'ai le devoir de leur exprimer tous mes regrets de ne pas voir parmi eux, à la place d'honneur, votre très distingué directeur, M. Thibaut, qu'une circonstance douloureuse de famille vient d'appeler loin de nous ce soir. M. Petit, qui le remplace à la présidence, voudra bien lui faire parvenir avec l'expression bien sincère de mes plus cordiales sympathies, tous mes meilleurs vœux pour le prompt rétablissement de son digne et vénéré père.

Messieurs, je traite sûrement votre pensée tout entière en saisant en M. Thibaut, le courageux fonctionnaire, haut placé qui, il y a un an, à cette même place, n'hésita pas à prendre en main la défense de vos intérêts et de vos droits, injustement méconnus par certains doctrinaires, heureusement peu nombreux, qui ne peuvent se résigner à reconnaître que le vieux droit régalien a fait son temps dans notre pays de France et qui n'a plus sa raison d'être dans une société démocratique, dont les aspirations tendent sans cesse irrésistiblement vers plus de solidarité, plus d'égalité, plus de liberté. Aux esprits chagrins attiédis, enlisés dans l'ornière du traditionalisme et qui ne veulent voir dans vos groupements que « l'anarchie organisée, » M. Thibaut, après avoir raison, comme de juste, tout ce qu'il y a d'illogique, d'irrationnel et de contradictoire dans l'accouplement de ces deux mots, répond hardiment que vos associations amicales sont, au contraire, favorables au développement de l'ordre, du progrès, de la discipline, de la bonne entente si qu'elles éclairent mieux l'administration supérieure sur les vœux qui, dans bien des cas, lui ont été inexactement traduits.

Ces paroles, Messieurs, qui ne pouvaient et ne devaient être prononcées que par un chef de service, vraiment soucieux de ses devoirs, vraiment pénétré du sentiment de toutes ses responsabilités envers ses subordonnés, ne sont pas restées sans écho, car nombreux sont aujourd'hui et non des moins autorisés, ceux qui, dans la presse, dans nos assemblées et jusque dans nos hautes sphères officielles et gouvernementales, tiennent à honneur de mettre leur plume, leur parole et leur talent au service de votre cause.

Je n'ai nullement l'intention de vous exposer ici mes vues personnelles sur cette question de brûlante actualité, qui est la question du « droit du fonctionnaire ; » mais je suis de ceux qui pensent que le gouvernement de la démocratie républicaine, dont la prévoyante sollicitude envers les humbles ne saurait être sérieusement suspectée, aura accompli l'une des plus belles œuvres de justice et de progrès social, quand, fidèle à ses promesses et à son programme politique, il aura procédé, sans plus tarder, à une réorganisation administrative, qui pourra offrir à chacun constamment, du haut en bas de la hiérarchie, avec la stabilité de tendance, des garanties sérieuses et certaines contre l'abus et l'arbitraire.

C'est au Parlement, dont le concours le plus dévoué vous est acquis, soyez-en sûrs, qu'il appartient de prendre l'initiative de cette grande réforme, par une législation nouvelle, mieux appropriée à nos besoins actuels et plus conforme à nos aspirations du moment. En proclamant l'intangibilité de nos droits, les représentants autorisés de la démocratie républicaine auront servi, une fois de plus, la grande cause de la liberté et du progrès, car, ainsi que l'a dit l'immortel poète de la « Légende des Siècles, » le droit n'est autre que « la liberté dans le progrès. »

Je ne terminerai pas sans vous remercier bien sincèrement de votre accueil si bienveillant et si cordial et sans remercier aussi et surtout, le sympathique vice président de la Fraternelle des Douaniers de Paris, le camarade Foli, mon compatriote et ami, d'avoir bien voulu au nom de votre bureau et en son nom personnel me convier à ce banquet.

Mesdames, Messieurs, je lève mon verre en votre honneur et je salue de tout cœur le prochain avènement d'une ère nouvelle de véritable justice et de solidarité sociale.

M. LE PRÉFET A CORTE

M. Chaleil, préfet de la Corse, se rendra, le 15 janvier à Corte. Il séjournera dans cette ville les 16 et 17 et y recevra les autorités, les fonctionnaires et les maires de l'arrondissement.

Ce que disent les Journaux

Le Rappel

Sur les déclarations de M. Combes :

« On discute fort sur l'article de M. Combes dans la « Nave Presse » de Vienne ; les uns, sous l'influence d'un vieux souvenir classique, y voient un premier pas sur la route qui conduit à Canossa, d'autres croient y reconnaître le point de départ d'une sombre conjuration contre le cabinet actuel, d'autres, en plus grand nombre, y trouvent simplement les vues d'un homme d'Etat qui ne s'estime pas dispensé, parce qu'il a quitté le pouvoir, de dire son sentiment dont il est le témoin. Tel est notre avis ».

L'Eclair

Sur la nouvelle encyclique :

« Si les deux dernières encycliques, pourtant si claires et si franches, avaient laissé quelques nuages dans les esprits et quelque doute dans notre monde officiel, toute obscurité est désormais dissipée : l'Etat sait comment et pourquoi la résistance dure, comment il peut maintenir les divisions actuelles ou arriver à un accord ; en tout cas, comme nous n'avons jamais cessé de le répéter, comme le dit aujourd'hui le Souverain Pontife, l'entente exige le rétablissement des relations brisées par la brutale malveillance et l'imbécile aveuglement de M. Combes ».

L'Autorité

Sur M. Clémenceau :

« Quand je vois en Parlement et cette presse prosternés devant un Clémenceau, je me dis froidement : « Il faut que tu t'indignes pour nous ceux qui s'inclinent et se taisent, et puisque tu ne disposes pas d'autres armes que des grosses vérités et ces gros mots, lâche-les, c'est toujours ça de rendu. Les modérés te blâmeront, n'ayant rien de mieux à faire, mais le peuple s'écriera, comme Cornélius Hers, comme Marquet, etc. : « Il n'y a vraiment que ça que Clémenceau n'ait pas volé ».

Le Gaulois

M. Meyer :

« Le pape indique la bonne route : vicaire du Christ, il ne saurait souffrir qu'on tente de déchristianiser la France. Au programme matérialiste dont on poursuit l'application, il oppose la doctrine spiritualiste, il dresse à l'heure présente, l'idéal que les ennemis de l'Eglise s'efforcent aujourd'hui d'abattre : ce sera le point de repère des consciences encore troublées, le signe de ralliement des bons catholiques et aussi des bons Français ».

Le Siècle

M. Cornély :

« L'encyclique ne contient aucune explication, aucun conseil ; elle est riche en condoléance, mais elle manque d'indication sur les remèdes destinés à mettre fin aux maux qui déchirent le noble peuple français, comme dit le Pape. Il est vrai que nos évêques n'ont pas besoin de conseils, les ordres leur suffisent et, à ce propos, on se demande pourquoi ils ne prendraient pas eux-mêmes l'initiative de ces conversations entre Rome et Paris, qu'ils prônent comme le seul moyen de sortir des difficultés actuelles ? Puisqu'ils estiment qu'il faut causer, pourquoi ne causeraient-ils pas ? Pourquoi ne donnent-ils pas l'exemple ? Les évêques veulent que l'on négocie avec le Pape ; qu'ils donnent l'exemple, certes ne qu'ils aient de trouver à Paris des oreilles attentives et d'autres négociateurs bienveillants ».

OBSÈQUES

DE MONSIEUR

le Procureur général Noguères

Dans la soirée de vendredi, M. le procureur général Noguères a succombé aux suites de la terrible maladie qui le minait depuis longtemps. Il s'est éteint doucement dans les bras de sa fille qui l'a soigné pendant plusieurs années avec un dévouement admirable.

M. Noguères était né en décembre 1843. Il débuta dans la magistrature en 1872 comme substitut du tribunal de Saint-Pons, deux ans après il était appelé aux mêmes fonctions à Rodez ; procureur de la République d'Espalion et 1878, de Laval en 1880, d'Angers en 1882, il fut nommé avocat général à Chambéry en 1888, procureur de la République du Havre en 1894 et procureur général à Bastia en 1901.

Son état de santé l'a tenu bien souvent éloigné du palais, mais il a eu l'occasion de donner des preuves de ses connaissances juridiques et aussi d'une fermeté qui n'excluait par la bienveillance.

Les obsèques qui avaient dû être retardées jusqu'à dimanche pour attendre l'arrivée des fils du défunt, tous deux avocats, l'un au Havre, l'autre à Paris, ont été imposantes.

M. Noguères étant chevalier de la Légion d'honneur, un peloton du 163e d'infanterie a rendu les honneurs au moment où le cercueil est sorti de la maison mortuaire.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Levie-Ramollino, président de Chambre, le sous-préfet Montigny, le colonel d'artillerie de Philip et l'avocat général Angeli.

Après la famille, venaient M. le premier président Colin et les membres de la Cour, en robe rouge ; les Avocats, les Avoués, les Membres du tribunal civil et du tribunal de commerce, les Juges de paix, les Greffiers, les Huissiers, également en robe, puis toutes les autorités civiles et militaires et les représentants des diverses administrations publiques, enfin les amis personnels du défunt. Le cortège était fermé par les membres de l'Assistance publique.

Après la cérémonie religieuse le corps a été porté à bras jusqu'à la Place d'Armes, accompagné du même cortège.

Le cercueil a été déposé provisoirement dans le caveau Lota Gavini ; il sera embarqué dimanche sur le paquebot de Marseille pour être inhumé à Cérot.

Nous prions Mlle Noguères, MM. Henri et Louis Noguères d'agréer l'expression de nos condoléances.

Syndicat des Maçons

Les maçons, manœuvres et ouvriers similaires, constitués en Syndicat, ont chomé aujourd'hui.

En cortège très pacifique, ils se sont rendus auprès de tous les entrepreneurs de la ville, auxquels ils ont soumis l'arrêté suivant du chef de la municipalité.

***

Le Maire de la ville de Bastia déclare que, dans les nouveaux projets de travaux communaux, la journée d'ouvrier maçon sera prévue à raison de quatre francs par jour et la journée de manœuvre à deux francs 25 centimes par jour.

La corporation des ouvriers maçons devra, dans le délai d'un mois, justifier qu'elle s'est constituée en syndicat conformément à la loi.

Bastia, le 14 janvier 1907.

Le Maire,
A. GAUDIN.

MOUVEMENT JUDICIAIRE

Sont nommés :

Substitut du procureur de la République de Toulon, M. Filippini, procureur de la République à Gannat.

Juge au tribunal de première instance de Nice, M. Pozzo-di-Borgo, juge de paix du canton Est de Nice.

Substitut du procureur de la République de Vienne, M. Flach, substitut à Trévoux.

Juge suppléant rétribué au tribunal de première instance de Grenoble, M. Marcaggi Antoine, avocat, docteur en droit.

Juge de paix de Luri, M. Benedetti, juge de paix de La Porta, en remplacement de M. Dominici, décédé.

Juge de paix de La Porta, M. Gavini Hyacinthe-Jean-Pierre, maire, ancien notaire, suppléant de juge de paix.

Gazette Ajaccienne

Professeur départemental d'Agriculture

Un concours pour l'emploi de professeur départemental d'Agriculture de la Corse, en remplacement de M. Sassini, décédé, aura lieu le 22 avril prochain, à la Préfecture de la Corse.

Au Grand Hôtel

Nous pouvons annoncer qu'une soirée dansante, donnée par les membres de la Colonie étrangère, aura lieu avant la fin janvier, au Grand Hôtel d'Ajaccio.

Dans ce même hôtel sera faite une exposition des tableaux de M. Alfred de la Sayette, artiste-peintre à Bordeaux ; le public sera admis un jour par semaine à visiter cette intéressante exposition artistique.

Au Théâtre

Le théâtre a ouvert ses portes la semaine dernière. On y a joué avec beaucoup de succès *Lucie de Lammermoor*, *Ernani* et la *Favorite*. Mais la représentation de la *Traviata*, donnée jeudi soir 10 janvier, devant une salle bien garnie, a été très convenable. L'orchestre surtout, composé et dirigé d'une manière satisfaisante, a fait les principaux frais de la soirée qui a mis en lumière les qualités de certains des artistes de la troupe engagée par M. Simongiovanni et qui ne manquent pas d'un certain talent. Nous citerons entr'autres, Mlle Nelli, très chaudement légère, M. Innocenti, excellent baryton, qui ont très bien tenu leur rôle.

Distinction honorifique

Notre jeune confrère et ami, M. Coggia, licencié en droit à Paris, a été nommé officier du Nichan.

Tous nos compliments.

Nouvelles universitaires

M. Bastien, inspecteur primaire à Corte, a été nommé aux mêmes fonctions à Ajaccio, en remplacement de M. Marty qui a reçu une autre destination.

M. Bastien est un fonctionnaire très consciencieux et sympathique, qui a déjà exercé dans notre ville les fonctions de professeur à l'Ecole normale d'instituteurs.

Nous le félicitons sincèrement pour cet avancement si mérité.

Nécrologie

M. François Vedrin, le bijoutier bien connu de la rue Saint-Jean, est décédé subitement samedi soir. Il habitait seul son appartement du boulevard du Palais. Dimanche matin, la bonne, selon son habitude, frappa à la porte pour faire le service, personne ne vint ouvrir. Elle retourna une heure après, ne recevant aucune réponse, elle s'empressa d'aller prévenir le beau-frère, M. Ferretti et ses enfants. On força la porte et on pénétrant dans la chambre à coucher, on trouva l'infortuné M. Vedrin étendu par terre, foudroyé. Il avait quitté son pardessus pour se mettre à table, lorsqu'il est tombé foudroyé par une congestion cérébrale.

Ce triste événement a vivement impressionné toutes les personnes qui connaissaient M. Vedrin et elles ont pris la plus large part au deuil de sa famille.

Il était âgé de 71 ans, et depuis près de cinquante ans dirigeait une maison de bijouterie bien achalandée.

Les obsèques ont eu lieu lundi, à une heure, au milieu d'un concours très nombreux d'amis. Le deuil était conduit par ses neveux, MM. Pierre, Pascal et Dominique Ferretti et d'autres parents. L'absoute a été donnée en l'église paroissiale Saint Jean.

Nous offrons à M. Joseph Ferretti et à sa famille l'expression de nos bien sincères condoléances.

***

M. Giacobbi et Mme Giacobbi, directrice de l'école de filles de la Citadelle, viennent d'avoir la douleur de perdre leur chère fille Lucie, âgée de quatre ans. Cette charmante enfant, si précoce et si espiègle, dont les reparties égayaient tant, a été disputée jusqu'au bout à la mort qui la guettait, et qui a voulu en faire sa proie. Elle était d'une gentillesse extrême, aussi on ne saurait exprimer la douleur de ses infortunés parents qui l'aimaient tant.

Dans cette cruelle circonstance, M. et Mme Giacobbi ont reçu de si nombreux témoignages de sympathies qu'ils doivent avoir contribué à alléger un peu leurs angoisses.

Nous adressons à ces parents éplorés l'expression émue de nos bien vifs regrets.

Remerciements

MM. Henri et Louis Noguères, Mlle Marthe Noguères, ne pouvant répondre à toutes les personnes qui leur ont prodigué les marques de leur sympathie, les prient de les excuser et d'agréer l'expression de leur profonde gratitude.

SYNDICAT des Exportateurs et Expéditeurs

de fruits, légumes, primeurs et de tous autres produits de Corse des arrondissements de Bastia et de Corte

Les membres du Bureau et de la Chambre Syndicale, réunis le 13 du courant, après admission de nouveaux membres, ont décidé :

1. Leur affiliation au Syndicat des Exportateurs de Marseille.

2. De faire auprès de la Chambre de Commerce de Bastia, toutes démarches utiles pour arriver à la suppression du droit de 10 cent. par colis qui frappe toutes les marchandises et de réduire à 50 centimes la tonne ou fraction de tonne, les droits à percevoir sur les primeurs.

3. De demander à la Compagnie Fraissinet qu'un employé supérieur de l'Agence soit présent sur les quais les jours d'embarquement pour recevoir les doléances des syndiqués, s'il y a lieu.

4. D'inviter la dite Compagnie à surveiller la livraison des emballages vides pour éviter les manquants qui se produisent à chaque retour et les faire placer par marques pour éviter les confusions du passé.

5. De demander à M. le Directeur des Chemins de fer départementaux de faire procéder à une toilette plus minutieuse de son matériel et de faire hâcher les primeurs chargées sur fourgon ou plate-forme toutes les fois que les circonstances l'exigeront.

6. De l'inviter également à faire transporter, le matin, avant 8 heures, sur les quais, les marchandises arrivées la veille et expédiées en gare maritime.

DOMAINE DE CAMPOLORO

Cervione

J. L. de Petriconi, propriétaire

Vins :

Gros : rouge, 12 degrés, 26 francs l'hectolitre, gare Bastia.

Détail : Rouge, 0,35 le litre.

Blanc Malvoisie, 0,40 le litre.

S'adresser 33, rue de l'Opéra, au premier.

Petite Gazette

Variations atmosphériques du 14 janvier

Thermomètre : 7 heures du matin : 8° 4 midi + 10°3 6 heures du soir : 10 Maxima + 10°3 Minima + 5°1.

Baromètre : 7 heures du matin, 773 mm. 4 midi, 775 mm. 6 heures du soir, 775 mm.

Vent : — Pluie : — Neige : —

Etat du ciel, découvert

Pluie tombée : 0 mm.

***

Cour d'assises

La Cour d'assises de la Corse, pour le premier trimestre 1907, s'ouvrira à Bastia le lundi 11 février prochain, sous la présidence de M. Sébastien Gavini, conseiller à la Cour d'appel de Bastia, assisté de MM. Gabrielli, conseiller et Morelli, juge suppléant au tribunal de première instance de Bastia.

***

Nécrologie

M. Joseph Lucchetti, représentant de commerce, vient d'avoir la douleur de perdre sa fillette Lucie, âgée d'un an.

Ce cher petit ange s'est envolé vers le ciel laissant ses parents dans la douleur la plus profonde, car ils ne pourront jamais oublier son gentil bégaiement et ses tendres caresses.

Son enterrement a eu lieu hier à une heure au milieu d'un nombreux concours de parents et d'amis qui ont tenu à lui témoigner leur sympathie.

En cette douloureuse circonstance nous lui présentons nos plus sincères condoléances.

***

Nouvelles maritimes

M. l'adjudant principal de 3e classe Olivi Joseph-Antoine, est promu au grade d'adjudant principal de 2e classe.

Les quartiers-maîtres vétérans Franceschi Paul et Mariani François, du port de Toulon, sont promus au grade de second-maître.

***

Ministère du Travail

M. Amadei Paul-Augustin, ancien sergent, a été nommé gardien de bureau au ministère du Travail.

Bulletin Financier

Paris, 14 janvier 1907.

Aujourd'hui le marché est plus lourd dans presque tous les compartiments surtout les Fonds d'Etats. Notre Rente clôture à 96.37. Nos Sociétés de Crédit restent fermes.

Valeurs industrielles moins bien disposées. Les Banques, les obligations nouvelles Vincaria Minas montent à 462. L'Emprunt d'Alagoas s'inscrit à 437. La Saint Raphaël Quinquina est ferme à 115. On recherche les Mines de Baryte Françaises à 155. L'Eclairage Electrique, soutenu par le grand nombre de ses commandes, gagne son avance à 293.50. La Société Hispanique de Mines en négocie aux environs de 31. La Canadian General Mining progresse à 62.50. On sait que les demandes de l'industrie en mica absorbent facilement toute la production ; en 1906, la province de Québec en a expédié pour une valeur de Liv. 65.000. On échange le Rio Banya à 161 ; rappelons que le capital de cette Société est de Liv. 140.000, divisé en 30.000 actions de Liv 4, dont 15.000 pour le Fonds de roulement et 20.000 en représentation des concessions et des installations existantes. Les actions de Paris-Amazonie, dont le coupon d'intérêt statutaire semestriel (12.50) sera payé en mars prochain, atteignent le cours de 290.

Nous avons signalé la prochaine apparition sur notre marché des actions de la Brésilian Rubber (caoutchouc) qui seront présentées à un cours très avantageux. Cette Cie est, dit-on, la plus importante non seulement du Brésil, mais du monde entier comme production.

Nos chemins de fer restent calmes.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00030

BOURSE DE PARIS

	13 janv.	14 janv.
Rente 3 0/0 ancien	95.40	95 50
— 3 p. 0/0 amortie	95 85	95 85

Nouvelles Militaires

Service de Santé

Paris, 14 janvier.

M. Navas, médecin-major de 2e classe, récemment nommé au 163e d'infanterie, n'ayant pas rejoint son poste, passe au 81e rég. de même arme.

M. Pourcines, médecin aide-major de 1re classe au 37e d'infanterie, passe au 163e rég. de même arme.

Réserve

M. Fitti-Ferrandi, soldat à la 15e sections d'infirmiers, résidant à Bastia, est nommé médecin aide-major de réserve, et affecté à la 15e section de 2e classe.

LES GRÈVES

A MARSEILLE

Les Inscrits Maritimes

Marseille, 14 janvier.

Les Inscrits Maritimes du port de Marseille ont tenu un grand meeting à la Bourse du Travail. Ils ont décidé en principe la grève générale.

Tous les équipages débarqueront en masse au jour qui sera désigné par le Comité national de Défense des Gens de Mer.

UNE CONVERSION

Paris, 14 janvier.

Les journaux reproduisent une information des *Tablettes des Deux Charentes* et de l'*Eclair* affirmant que M. Constans, ambassadeur de France à Constantinople, est, à la suite de la mort de sa femme, revenu à la religion catholique.

Le spectacle de l'œuvre accomplie par les missionnaires en Orient, et l'application de la loi de Séparation en France auraient aidé à ce retour à la foi.

Les Morts du Jour

Le général Villette

Paris, 14 janvier.

On annonce la mort du général de division Léopold Villette, appartenant au cadre de réserve depuis le 28 mars 1887.

Il était grand'officier de la Légion d'honneur.

L'APPLICATION de La Loi de Séparation

Suspension d'un prêtre

Perpignan, 13 janvier.

Mgr l'Evêque de Perpignan vient de frapper de suspension de messe, le curé de Canohes, qui a fait une déclaration conforme à la loi de 1881 pour assurer le service du culte dans sa paroisse.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Projets de loi d'intérêt local

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi autorisant la prorogation d'une surtaxe sur l'alcool à l'octroi de la Ciotat.

Les conclusions du rapport de M. Guillemet sont adoptées.

***

La Chambre adopte également le projet de loi autorisant la perception d'une surtaxe sur l'alcool à l'octroi de Trefflagat.

L'Assistance judiciaire

L'ordre du jour appelle ensuite la discussion du projet de loi tendant à compléter et à modifier les articles 3 et 12 de la loi du 10 juillet 1901 sur l'Assistance judiciaire.

M. Drelon donne lecture de son rapport.

Après quelques observations de M. Perroche, le projet est adopté.

Le régime des aliénés

La Chambre aborde ensuite la discussion d'une proposition de loi tendant à la révision de la loi relative au régime des aliénés.

M. Fernand Dubief dont le rapport avait été fait au cours de la précédente législature, et repris le 12 juin 1906, combat longuement la loi de 1838. Il signale les importantes modifications qui s'imposent aujourd'hui, tant au point de vue administratif que médical.

M. Beinach approuve le nouveau projet de loi ; il s'impose pour remplacer une législation vieillie et incomplète.

Le gouvernement doit aussi se préoccuper de proposer une loi spéciale pour la répression des crimes commis par les alcooliques.

Le vote des Articles

Les articles 1, 2, 4 et 5 sont successivement mis aux voix et adoptés.

L'article 3 est réservé et, après une assez longue discussion, l'article 6 est renvoyé à la commission.

La séance est levée et renvoyée à demain.

SÉNAT

Présidence de M. ANTONIN DUBOST.

La séance est ouverte à 2 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Droits de Douanes

Au début de la séance, le Sénat, sur le rapport de M. Trannoy, adopte le projet de loi, voté par la Chambre des Députés, et ayant pour objet d'exempter des droits de douane les corindons en grains servant à la fabrication des meules.

LE BUDGET

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1907.

Ministère du Commerce

Le Sénat aborde l'examen du budget du Ministère du Commerce, auquel sont jointes les chapitres relatifs à l'Ecole centrale.

Le rapport de M. Victor Leydet, tendant à la ratification du vote émis par la Chambre, est adopté sans modifications.

Ministère du Travail

L'ordre du jour appelle ensuite l'examen des chapitres du budget du Ministère du Travail et de prévoyance sociale, rapporté par M. Lourties.

Le Crédit Mutuel

Après une vive discussion, le Sénat réduit de 100.000 francs le crédit pour les institutions de crédit mutuel.

Les autres chapitres du budget du Ministère du Travail sont adoptés sans modification.

Ministère des Travaux Publics

Le Sénat aborde la discussion du rapport de M. Georges Trouillot, sur le budget des Travaux publics.

Le salaire des Cantonniers

M. Barthou ministre des Travaux publics, déclare que, conformément à l'engagement pris devant la Chambre, les salaires des cantonniers ont déjà été relevés, et le seront encore dans un avenir très prochain.

Les divers chapitres du budget des Travaux publics sont adoptés.

Chemins de fer de l'Etat

Sur le rapport de M. Albert Gérard, le Sénat adopte sans modification les crédits affectés à l'exploitation du réseau de Chemins de fer de l'Etat.

Ministère des Colonies

Le Sénat adopte également, sur le rapport de M. de Saint-Germain, tous les chapitres du budget des Colonies.

Chemin de fer et port de la Réunion

Sur les conclusions du même rapporteur, le Sénat vote les crédits nécessaires au chemin de fer et port de la Réunion.

La séance est ensuite levée et renvoyée à demain.

USINE à GAZ

Prix du *Coke* tout venant . 3 fr.
» » concassé à la machine . 3 fr. 50
Prix de la *Houille* . . . . 4 fr.
Prix du *Goudron* . . . . 40 fr.
(Marchandises prises à l'Usine)

Rédaction pour les ventes en gros. Livraison faite soit à domicile, soit en gare Bastia pour les expéditions à l'intérieur.

Les commandes peuvent être adressées directement à l'Usine, ou à la Succursale du Gaz, Bd Paoli, 12.

D. H. ANDERSON.
Directeur de l'Usine à Gaz

BIJOUTERIE MATTEI

Bastia — 26, Bd Paoli, — Corse

Joaillerie. — Horlogerie. — Orfèvrerie. — Alliances. — Articles pour Baptêmes, Première Communion, Fiançailles, Mariages.

Achat de vieux bijoux d'or et d'argent.

AVIS DE DECÈS

Mme veuve Emilie Raffaeli de Porto-Rico ; Mme Vincent Alessandrini, née Raffaeli, et le Docteur Alessandrini, conseiller général et maire de Canari, et leur fils Dominique ; M. Alfred Raffaeli de Porto-Rico ; Mme Stefani, née Raffaeli, et M. Stefani ; Mme Deschamps, née Raffaeli, et M. Deschamps ; Mlle Angèle Raffaeli ; M. François Raffaeli de Porto-Rico ; M. Antoine-Félix Pedroni ; M. le docteur Dominique Pedroni et ses filles ; M. André Pedroni et son fils ; Mme Firpi, née Pedroni, et le commandant Firpi, chevalier de la Légion d'honneur, et leurs enfants ; MM. Pedroni frères, de Porto-Rico ; M. et Mme Dominique Raffaeli et Mlles Raffaeli, de Sisco ; M. et Mme Riccomini, de Sisco ; M. et Mme Stella, instituteurs à Rogliglia ; Mme Simoni, née Pedroni, et sa fille ;

Les familles Vivoni, Danesi, Santoni, Stefani et Filippi, de Sisco ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Dominique Raffaeli

Industriel à Rincon (Porto-Rico)

leur époux, père, beau-père, grand-père, neveu, cousin et allié, décédé à Canari, le 14 janvier 1907, à l'âge de 68 ans, muni des Sacrements de l'Eglise.

L'enterrement aura lieu à Canari, aujourd'hui, 15 du courant, à 10 heures du matin.

Grand entrepôt de Vins

COMMIS D'ALGÉRIE & D'ITALIE

ORESTE BIAGINI

5, Avenue Carnot, Bastia

LIVRAISON A DOMICILE

La Maison ORESTE BIAGINI, offre aux vins sûrs et nouveaux, garantis pur jus de raisins frais, à des conditions très avantageuses.

L'usage est préférable à une longue réclame. C'est pourquoi Elle ouvrera, sur simple demande, des échantillons franco à domicile.

Aperçu des prix :

Vins d'Algérie et du Frontignan, rouge : 0,20 et 0,25 le litre.

Vins de Corbières et du Roussillon, blanc : 0,30 le litre.

Vins de Corse (territoire de Vescovato, Altiero, Tallone, etc.,) rouge : 0,30 et 0,35 le litre ; blanc : 0,40 le litre.

Vinaigre à 0,30 le litre. — Huile d'olive à 1 franc la litre.

Elle présente aux fins gourmets :

Des vins fins vieux en bouteille à 0,80 et 1 franc la bouteille.

Des vins de Chianti (Italie), à 1 franc 40 la flasco, 0,70 le 1/2 flasco, 0,30 le 1/4 et 0,35 et 1,8.

Des vins de Marsala (Sicile), à 1 fr. 75 et 2 fr. la bouteille.

Des vins d'Asti mousseux à 1 fr. 75 la bouteille.

Des vins de Barbera (Italie), à 1 fr. 50 la bouteille.

Madère et Malaga (Espagne), 1 fr. 40 la bouteille et 0,90 c. la 1/2 bouteille.

Des muscats de Frontignan, vieux, 1 fr. 25 la bouteille et 0,90 la 1/2 bouteille.

Vermouth de Turin, 1 fr. 50 la bouteille.

Quinquina *Pompeyanet*, 1 fr. 40 la bouteille.

Vermouth supérieur, 1 fr. 40 la bouteille.

Apéritif *Le Pif*, 1 fr. 50 la bouteille.

Gentiane, à 1 fr. 40 la bouteille.

GRANDS VINS DE CHAMPAGNE

Gratien et Meyer, 3 fr. 25 et 3 fr. 75 la bouteille.

Duc Regnault de Chamouzeaux, 2 fr. 50 et 2 fr. 75 la bouteille.

Frétrot à Epernay, 4 fr. 50 et 5 fr. la bout.

GRATUITEMENT Le T. R. Père Général, ancien supérieur de l'ordre des clercs de St-Gaulx afin de vulgariser le secret du traitement exclusivement végétal mêlé dans son ordre, aujourd'hui disposé, vient de créer des dépôts dans chaque département.

Cette médication s'adresse à tous ceux qui souffrent et est d'un effet exclusivement puissant pour la prompte et radicale guérison des vices du sang, dartres, douleurs rhumatismales, scrofule, convulsions, maux de tête, faiblesse, tumeurs, asthme, pâles couleurs, maladies de la peau et maladies secrètes, ainsi que tous les maux provenant de l'appauvrissement du sang ou des mauvaises fonctions digestives.

Ecrire avec timbre pour la réponse à *M. le Dépositaire départemental du Traitement du Père Gérôme*, à Bastia, qui fera connaître, gratuitement, le secret de la médication.

CHOCOLAT MENIER

PÉTROLE HAHN

NIL MELIOR — NIL MELIOR

TRÉSOR des CHEVEUX

Gros : F. VIBERT L'ne CHIMIE
22, AVENUE des PONTS - LYON

ANCIEN CABINET PHARETRE
PIERRE SABATÉ
Chirurgien-Dentiste
de 1re classe
SUCCESSEUR
DENTS & DENTIERS
(Système perfectionné)
OBTURATION
& EXTRACTION DES DENTS
sans douleur
66 Quai, 66, au 1er
Maison Bonafédi

Le Directeur-Gérant,
J.-B. OLLAGNIER.

Bastia, Imprimerie Ollagnier.

Installation à Gaz
Jean Cinà, ex-ouvrier du Gaz
Bastia, 13, Boulevard Paoli, 13, Bastia
Vente de becs, verres et manchons
Appareils sur commande
Abonnement pour l'entretien de l'éclairage : — Travail soigné et garanti.

LE MONITEUR DE LA MODE
paraissant tous les Samedis
20 PAGES GRAND FORMAT
LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES
CONTIENT :
PLUS DE MODÈLES NOUVEAUX
PLUS DE TRAVAUX À FAIRE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS
QU'AUCUN AUTRE.
3 MOIS : 4 francs — UN AN : 16 francs
ÉDITION B : contenant une Gravure coloriée et un Patron découpé dans du P. 3e ed. 4e P.
3 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 32 francs
ADEL. GOUBAUD, Rédac.-G.-en-Chef, Membre

OUTILS pour TOUS les MÉTIERS
MACHINES, Fournitures, DÉCOUPAGE
Soudure, Boulonnerie, TOURS, Pyrogravure, etc.
CATALOGUE (200 pages illustrées) 1 fr. (Remboursé à la 1re commande)
LE MERLE-BLANC, 21, Rue Lafayette, PARIS

Nous vous offrons les moyens de devenir riche
Lisez d'abord..... puis..... Ecrivez-nous
3 GROS LOTS de 500.000 Francs
et 235 autres lots de 1.000 à 10.000 francs
SIX Tirages par AN, 3.360.000 francs de Lots
Tirage 15 Février 1907
On reçoit 100 NUMEROS
LOTS DE PANAMA pour CINQ fr. LOTS DE PANAMA
Pour CINQ francs on reçoit CENT numéros de Lots de Panama dont on devient copropriétaire et l'on participe aux prochains tirages.
Listes gratuites après Tirages
Les gagnants des lots indiqués sont prévenus par poste et sont payés, par un dépôt de fonds au Crédit Foncier, à Paris.
Pour recevoir les 100 numéros franco domicile
Il suffit d'envoyer un mandat-poste ou bon de poste de 5 francs à Monsieur le Directeur de la Banque Mobilière de Crédit, 82 Rue de Richelieu PARIS, (1er Arrondissement)
On accepte les ordres contre remboursement.

Lisez tous les Jeudis le
Journal des Voyages
Le plus attrayant des publications hebdomadaires.
ROMANS D'AVENTURES
par les auteurs les plus célèbres :
Louis Boussenard, Paul d'Ivoi, Henry Lapauze, etc.
Récits d'Explorations, de Voyages Variés
NOMBREUSES ILLUSTRATIONS
Abonnement de Trois Mois avec Prime contre mandat-poste de 2 fr. 50, adressé : 161, rue Montmartre, Paris.
15 centimes le Numéro.
En vente partout.

MONTRES GRATUITES
pour Hommes et pour Dames

ARGENT MASSIF contrôlé ou dorées TITRE ZACCHA.
Belle chaîne gourmette, en argent contrôlé ou dorée TITRE ZACCHA, mailloms ciselés, anneau à ressort et magnifique médaillon, le tout présenté dans un bel écrin.
Superbe sautoir en argent contrôlé ou doré TITRE ZACCHA, avec joli cousinet ciselé et anneau à ressort, le tout présenté dans un bel écrin.
5.000 fr. seront payés à toute personne qui ne trouvera pas une montre gratuitement.
Nous distribuons actuellement environ de ces montres absolument gratis et à titre de réclame. Pour en obtenir une l'adresser aujourd'hui même pour être sûr d'arriver à temps en joignant un timbre pour réponse. Alors nous vous informerons de la condition à remplir et l'ecrit vous sera fait franco à domicile.
Bureau 23, de la ZACCHA, 72, rue Lafayette, Paris

Cordonnerie Modèle
Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia
EUGÈNE PERICCHI, propriétaire
Automne-Hiver 1906-1907
Chaussures en tous genres
pour Dames, Hommes, Fillettes et Enfants
Grand choix de chaussures fourrées de tous modèles
Assortiment complet de pantoufles
Prix très réduits

Maison spéciale de chaussures de tous les départements, glacé, Box-calf et mégis fabriquées entièrement pour la maison et qui seront vendues à des prix de bon marché inattendus jusqu'à ce jour.
M. Eugène PERICCHI a l'honneur de prier sa nombreuse clientèle et le public en général de s'assurer par une visite à son magasin du bien fondé de tous ses articles et de la modicité des prix.
La Maison se charge des réparations

MARBRERIE
Cheminées de tous styles — Marbres pour meubles
Entreprise de tous travaux d'Art et de Commerce en marbres, granits, porphyres, albâtres et pierres de Corse et de toute provenance.
Exploitation de la pierre de Sisco (dite ouchina), incomparable pour ténacité et tous travaux pour bâtiments.
Dalgues de dalles, marches, étiers en pierre de Brando, de carrières si puissantes de la Maison.
Seule Maison récompensée aux Expositions mondiales de Paris 1855, 1867, 1878, 1900 et de Milan 1906
A BASTIA LA PLUS HAUTE RÉCOMPENSE
Grand diplôme d'honneur
JOSEPH LUCIANI
Bastia, Boulevard Paoli, 25, et Sisco-Marine (Cap-Corse)
Travaux d'arts dirigés par R. LUCIANI, élève de l'Ecole des Beaux-Arts de Carrare (Italie).
Devises et Devis sur commande

PLATRE DE PARIS
Appareils funivores,
Chassis pour cheminées en tôle et cuivre,
Ventilateurs,
Appareils inodores pour garde-robes
Adresser commandes soit à Bastia, soit à Sisco
PRIX TRÈS MODÉRÉS

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blancs. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et ovales. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER I
Pour ce Genre : Plats, Ronds, Carrés, Fers de Toutes Grandeurs
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Agence Générale Magasins Générale d'Entrepôt de Corse, 5

TRENTE-DEUXIÈME ANNÉE N° 16 — MERCREDI 16 JANVIER 1907

00031

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 6, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur
Les mandats sont payables d'avance et reçus aux Bureaux du Journal.
Prix divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

	1 an	6 mois	3 mois	
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.	UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS
Autres Départ.	22 fr.	12 fr.	6 fr.	Un an de plus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Marcel.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 7 h. 1 m. — Coucher, 5 h. 57 s.
Premier quart...le 20 — Pleine Lune, le 29
Fête de Demain : Saint Antoine, abbé.

15 JANVIER

Le Repos Hebdomadaire et la Cour de Cassation

Les contestations qui se sont élevées entre les ouvriers boulangers et leurs patrons, au sujet des conditions dans lesquelles devait être réglé leur salaire, depuis la loi sur le repos hebdomadaire, n'ont pas laissé de faire quelque bruit. Arguant d'une convention intervenue le 8 avril 1903, entre leur syndicat et la chambre syndicale des patrons boulangers qui avaient d'accord fixé à 49 francs le salaire *hebdomadaire*, les ouvriers prétendaient toucher intégralement les 49 francs, bien qu'en fait, depuis la loi sur le repos hebdomadaire, le travail hebdomadaire ne fût plus que de six jours au lieu de sept. Les patrons, au contraire, soutenaient que le salaire hebdomadaire n'était, en réalité, que le total des salaires journaliers, et que du moment que par l'effet de la loi sur le repos hebdomadaire, le travail effectif n'était plus que de six jours, et non de sept comme avant la loi, ils étaient fondés à défalquer de ce total une journée de travail. La question qui se posait était donc de savoir quelle pouvait être en droit la portée d'une convention prévoyant un salaire hebdomadaire, au lieu de salaire à la journée faisant l'objet, au bout de la semaine, d'un payement unique. Ce salaire hebdomadaire constituait-il une sorte de salaire forfaitaire pour la semaine ? C'était la thèse des ouvriers. Devait-il, au contraire, être décomposé en éléments journaliers, de telle sorte que l'absence d'un ou plusieurs de ces éléments eût pour conséquence une réduction proportionnelle du salaire global ? C'était la thèse des patrons.

Ainsi délimité, le débat avait assurément, au point de vue économique, son importance. Mais ce qui le dominait, c'était surtout une question de droit en matière de louage d'ouvrage. Que décide-t-on, quand il s'agit d'appointements mensuels, réclamés par un employé, en vertu du contrat qui le lie à son patron ? Sans se préoccuper de rechercher si l'employé a joui, dans le mois, de plusieurs jours de liberté, on juge que les appointements mensuels lui sont dûs, sans défalcation. Et en effet, si le patron considère comme abusives les absences de son employé, il a un moyen très simple de mettre fin à cette situation : il lui suffit de lui donner congé, dans les délais d'usage, si le contrat, comme cela a lieu d'habitude, est fait sans durée déterminée, ou de demander en justice la résiliation du contrat si celui-ci prévoit un délai fixe d'expiration.

La question revenait donc à ceci, dans le différend intervenu entre ouvriers boulangers et patrons : la convention du 8 avril 1903, acceptée par les patrons, et stipulant un salaire hebdomadaire, était-elle assimilable aux contrats prévoyant un salaire mensuel ? Les patrons, pour se dégager *de plano* de leurs obligations, pouvaient-ils invoquer la loi sur le repos hebdomadaire qui leur interdit désormais d'employer leurs ouvriers plus de six jours par semaine ? Ou bien, en présence des conditions nouvelles du travail résultant de cette loi, étaient-ils tenus de dénoncer, en observant les délais d'usage, le contrat du 8 avril, fait sans durée déterminée ?

Il est probable que ce litige n'eût pas autrement attiré l'attention publique si, à cette occasion, un suppléant de juge de paix, faisant fonction de départiteur à la suite du partage des voix qui sur cette question s'était opéré au conseil de prud'hommes entre conseillers ouvriers et conseillers patrons, n'avait jugé à propos de condamner le patron boulanger défendeur, non pas seulement par l'interprétation objective de la convention du 8 avril, mais surtout en vertu d'un principe général assez inattendu. Ce magistrat départiteur proclamait en effet, sans distinguer entre les divers contrats de louage d'ouvrage, que le patron devait toujours payer le jour de repos assuré à l'ouvrier par la loi, sans quoi cette loi n'atteindrait pas le but poursuivi par le législateur.

L'affirmation d'un pareil « principe » eut un tel retentissement qu'on en oublia totalement l'autre côté de la question que présentait l'espèce. Et en effet, c'était cette thèse hardie qui méritait seule momentanément d'être soulignée. Elle fut accueillie avec l'enthousiasme que l'on conçoit dans les milieux socialistes. Nous nous mes, quant à nous, les interprètes de ceux qui voyaient dans l'exercice de ce nouveau « principe » la méconnaissance form elle de la véritable portée de la loi sur le repos hebdomadaire et une violation flagrante du droit.

L'arrêt qu'a rendu avant-hier la Cour de cassation sur le pourvoi dont avait été l'objet cette sentence — il nous sera bien permis de le constater — nous donne pleinement raison.

Sans doute, la Cour suprême a considéré que la sentence n'avait violé aucune loi en interprétant la convention du 8 avril 1903, en faveur de l'ouvrier, contre le patron, « à qui il appartenait de dénoncer le contrat ou d'en demander la résolution, mais qui ne pouvait en modifier les conditions pour le passé, sous prétexte qu'elles étaient devenues partiellement impossibles. » Mais elle n'en a pas moins expressément rejeté le principe général derrière lequel s'était retranché le juge départiteur. Elle a pris texte de ce que, en dehors des quarante-neuf francs, *salaire hebdomadaire*, le patron devait, en outre, payer vingt centimes de vin *par jour*, pour déclarer que le juge départiteur avait à tort condamné le patron à payer ces vingt centimes pour le jour de repos. Et elle a cassé de ce chef : « attendu que si la loi du 13 juillet 1906 interdit d'occuper un ouvrier plus de six jours, elle n'impose pas l'obligation de lui payer le jour du repos ».

Voilà le point qu'il importe de bien retenir dans l'arrêt de la Cour de cassation. Voilà ce qui en précise la portée. Et c'est bien pour cela que les organes socialistes, en enregistrant le résultat, sont loin d'avoir poussé des cris de triomphe. La Cour de cassation, interprète souveraine de la loi, vient de leur donner — et de donner à tous ceux qui s'ingénient à fausser le caractère des textes législatifs sur le repos hebdomadaire — une première leçon. Ils feront bien de la méditer.

(*Le Temps*).

APRÈS LA SÉPARATION

ENCYCLIQUE DU PAPE

A nos vénérés Frères, les cardinaux, archevêques et évêques de France, au clergé et au peuple français, Pie X, Pape.

Vénérables frères, bien-aimés fils, salut et bénédiction apostolique.

Une fois encore, les graves événements qui se précipitent en votre noble pays, nous amènent à adresser la parole à l'Eglise de France pour la soutenir dans ses épreuves et pour la consoler dans sa douleur. C'est, en effet, quand les fils sont dans la peine que le cœur du Père doit plus que jamais s'incliner vers eux. C'est par conséquent, lorsque nous voyons souffrir que, du fond de notre âme paternelle, les flots de tendresse doivent jaillir avec plus d'abondance et aller vers vous plus réconfortants et plus doux.

Ces souffrances, vénérables frères et bien-aimés fils, ont un écho douloureux dans toute l'Eglise catholique en ce moment; mais nous les ressentons d'une façon bien plus vive encore et nous y compatissons avec une tendresse qui grandissent avec vos épreuves, semble s'accroître chaque jour. A ces tristesses cruelles le Maître a mêlé, il est vrai, une consolation, on ne peut plus précieuse à notre cœur; elle nous est venue de votre fidélité inébranlable à ce Siège Apostolique et de l'union étroite et profonde qui règne parmi vous. De cette fidélité et de cette union, nous en étions sûr d'avance, car nous connaissions trop la générosité du cœur français pour avoir à craindre qu'un plein champ de bataille, la désunion pût se glisser ; nous n'éprouvons pas moins une joie immense au spectacle magnifique que vous donnez actuellement et, en vous en louant hautement, devant l'Eglise tout entière, nous en bénissons du fond de notre Père des miséricordes, auteur de tous les biens.

La lutte va s'accentuer

La raison à ce Dieu infiniment bon est d'autant plus nécessaire, que loin de s'apaiser, la lutte s'accentue et va sans cesse s'étendant. Ce n'est plus seulement la foi chrétienne qu'on veut à tout prix déraciner du milieu des cœurs, c'est encore toute croyance qui, élevant l'homme au-dessus des horizons de ce monde, reporte naturellement son regard lassé vers le ciel. L'illusion, en effet, n'est plus possible. On a déclaré la guerre à tout ce qui est surnaturel parce que, derrière le surnaturel, Dieu se trouve, et que ce qu'on veut rayer du cœur et de l'esprit de l'homme, c'est Dieu.

Cette lutte sera acharnée et sans répit de la part de ceux qui le mènent. Qu'au fur et à mesure qu'elle se déroulera, des aperçues plus dures que celles que vous avez connues jusqu'ici vous attendent, c'est possible, et même probable. La sagesse commande donc à chacun de vous de s'y préparer. Vous le ferez simplement, vaillamment et avec confiance, dire que, quelle que soit la violence de la bataille, finalement la victoire restera entre vos mains.

Le gage de notre victoire sera votre union, union entre vous d'abord, union avec ce Siège Apostolique ensuite. Cette double union vous rendra invincibles et entre elle tous les efforts se briseront.

Nos ennemis ne s'y sont pas mépris du reste. Dès la première heure, et avec une adresse de vue très grande, ils ont choisi leur objectif; en premier lieu, vous séparer de Nous et de la Chaire de Pierre, plus encore la division parmi vous. Depuis ce moment, ils n'ont pas changé de tactique : ils y sont revenus sans cesse et par tous les moyens ; les uns avec des formules enveloppantes et pleines d'habileté, les autres

---

60 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

La Matelassière

par

Odysse BAROT

DEUXIÈME PARTIE

Vingt ans avant

Il ne put achever. Un juron formidable l'interrompit. Saisi d'un accès de fureur, son ami se précipita sur lui, le prit au collet :

— Malheureux ! rugit-il, ta propre fille était la complice de ce bandit !... Et toi aussi peut-être ? Je vous ferai pendre tous les deux !...

Lâchant aussitôt Yaronsk, il s'élança vers son bureau et allait poser le doigt sur un timbre, quand son vieux camarade lui retint vivement le bras :

— Un seul mot encore, général ! Vous ne ferez arrêter ni moi, ni ma fille !

Cela était dit avec tant de calme, avec une douceur si sereine, que le chef de la police impériale se sentit, malgré lui, hésitant et troublé.

— Nous allons bien voir, monsieur de Yaronsk ! fit-il avec hauteur.

— Vous ne nous ferez pas arrêter, et cela pour deux raisons également décisives.

— Vraiment !

— D'abord, comme vous le savez, sans doute, j'ai été reçu avant-hier par Sa Majesté, à qui j'ai tout raconté.

— Quoi ! le tsar connaît déjà...

— Tout, sauf le détail important que je viens de vous apprendre. Vous pensez bien, général, que si je n'ai pas reculé devant un aussi cruel aveu, c'est que je n'ai rien à craindre ni pour Mlle de Yaronsk ni pour moi. J'en ai reçu l'assurance formelle de l'auguste bouche de Sa Majesté elle-même.

Trépoff, dont l'indignation était soudain quelque peu apaisée, se mordit les lèvres.

— Et votre seconde raison, monsieur ? reprit-il d'un accent d'indifférence.

— C'est que vous avez vous-même le plus grand intérêt à ne pas ébruiter notre conversation et la loyale et franche confidence que je vous ai faite. Notre arrestation n'entraînerait-elle pas votre disgrâce immédiate ?

Le policier sentit toute la justesse de l'observation. Un personnage officiel auquel incombe la lourde tâche d'assurer la sécurité intérieure d'un empire, n'a pas le droit de révéler, même à son plus intime ami, un secret d'Etat. Il s'était donc, sous l'influence de trop colpieuses libations, rendu coupable d'un imprudent excès d'expansion, que rien ne pouvait excuser.

Il y eut quelques instants de silence. Le général s'était jeté dans un fauteuil sans rien répliquer. Il paraissait gêné, confus de sa violence aussi maladroite qu'inutile.

Tout à coup il se leva si, tendant la main à M. de Yaronsk :

— Tu as raison ! dit-il. Au lieu de me fâcher, j'aurais dû te plaindre. Faisons la paix. Veux-tu ?

Et il ajouta, tandis que son compagnon d'enfance et de jeunesse lui rendait son étreinte :

— Oh ! Les femmes ! Les femmes ! On devrait toujours en leur présence se cadenasser les lèvres ! Au fond de toutes les trahisons, il y a une femme !

Mais il s'agissait bien, à cette heure, de formuler des aphorismes philosophiques !

Il fallait agir. Ils avaient l'un et l'autre une revanche à prendre, une implacable vengeance à exercer... N'avaient-ils pas été tous les deux trompés et bafoués ? La rançune policière était l'associée naturelle de la haine paternelle.

— Que faire ?

Le général, qui, par la nature même de ses fonctions, avait plus d'un tour dans son sac, prédisait quelques mitsiles. Il eut bientôt conçu un plan des plus ingénieux.

— J'y songe ! dit-il. Ce pauvre Doubchenf, qui a payé pour tous ses complices dénoncés par lui, ne mérite vraiment pas ses vingt années de forteresse.

— Et tu vas le faire gracier ?

— Non, certes ! Ce serait pour lui une trop mauvaise note aux yeux de son parti.

— Hé ! que t'importe ?

— Il m'importe beaucoup. Cet homme nous sera très utile. Il va s'évader... tout simplement. Une reconte générale, consécutive par lui, éclatera dans la forteresse de Kazan, où il est détenu... Elle réussira.

— Comment ! Vous laisserez prendre la clef des champs à toute cette fourbe ?

— Elle réussira... juste assez pour permettre à Doubchenf — et à trois ou quatre autres condamnés, que nous saurons bien reprincer plus tard — de recouvrer leur liberté. Comprends-tu ?

— Oui ! seulement je ne saisis pas quel rapport cela peut avoir avec le but que nous poursuivons.

— Tu le verras bien. C'est mon secret. Laisse-moi faire. Peut-être aurai-je besoin de ton concours.

Peu de temps après, en effet, ainsi que cela se produit parfois dans les bagnes, dans les lieux de déportation ; ainsi que cela est arrivé naguère aux îles du Saint, sur les côtes de notre Guyane, une rébellion préparée sous main par les agents provocateurs de la troisième section, de concert avec Doubchenf, éclata soudain à la forteresse, avec la complicité — commandée — de deux gardiens, victimes, disaient-ils, de mesures disciplinaires immérités et désireux de se venger de leurs chefs.

Le programme, fidèlement exécuté par divers acteurs, conscients ou inconscients, de cette tragi-comédie policière, amena le résultat voulu. Cinq nihilistes, dont on sait connaissait le dessous des cartes, étaient parvenus à s'échapper par une poterne et à gagner la campagne, quand l'intervention des troupes mit fin à la révolte. On tasilla quelques prisonniers ; les deux gardiens qui avaient servi de complices furent déplacés, obtinrent une gratification et tout fut dit. Doubchenf, selon les instructions secrètes qu'il avait reçues, et après s'être grimé de manière à être méconnaissable, se rendit à Saint-Pétersbourg pour se mettre aux ordres de la troisième section.

Aux yeux du général, évidemment, ce n'était là qu'un prologue destiné à donner au mouchard quelque prestige, à dissiper les soupçons dont il aurait pu être l'objet, à lui rafaire au besoin une virginité révolutionnaire. Ses compagnons d'évasion — qui s'étaient dirigés isolément vers la capitale où l'on devait se retrouver — ne tiendraient-ils pas de l'énergie, de l'habileté dont il avait fait preuve ? Cet événement le mettrait en vue dans le parti et rendrait plus efficaces les services qu'il était appelé à rendre.

Trois semaines plus tard, un certain nombre de réfugiés russes étaient réunis, selon leur habitude, dans le fameux rooms (salle réservée) situé au premier étage d'un *public-house* de Mortimer street, à Londres.

(*A suivre*)

Aux tempéraments délicats offrez un
VIN DU CAP CORSE
à base de Quinquina
de la Maison L.-N. MATTEI, & Cie — BASTIA (Corse)
Apéritif Tonique Fortifiant
Ce vin que nous offrons avec confiance aux Consommateurs diffère complètement de tous ceux connus à ce jour, d'un goût agréable au palais, il est à la fois tonique et apéritif.
Pris avant les repas, il excite l'appétit, pris après il active et facilite la digestion.
Demandez dans tous les bons Etablissements un Vin du Cap Mattei

avec brutalité et cynisme. Promesses captieuses, primes déshonorantes offertes au scrutin, menaces et violences, tout a été mis en jeu et employé. Mais votre clairvoyante fidélité a déjoué toutes ces tentatives. S'avisant alors que le meilleur moyen de vous séparer de Nous, c'était de vous faire taire confesser dans le Siège Apostolique, ils n'ont pas hésité, du haut de la tribune et dans la presse, à jeter le discrédit sur Nos actes, en méconnaissant et parfois même en calomniant nos intentions.

Ce n'est pas l'Eglise qui a suscité la guerre

L'Eglise, a-t-on dit, cherche à susciter la guerre religieuse en France et elle appelle la persécution violente de tous ses vœux. Etrange accusation qu'une accusation pareille. Fondée par Celui qui est venu dans ce monde pour le pacifier et pour réconcilier l'homme avec Dieu, Messagère de paix sur cette terre, l'Eglise ne pourrait vouloir la guerre religieuse qu'en reniant sa mission sublime et en y montrant aux yeux de tous, à cette mission de douceur paternelle et d'amour, Elle reste ce qu'elle a toujours été et restera toujours fidèle. D'ailleurs, le monde entier sait aujourd'hui à ne plus pouvoir s'y tromper, que si la paix des consciences est rompue en France, ce n'est pas du fait de l'Eglise, mais du fait de ses ennemis. Les esprits impartiaux, même lorsqu'ils ne partagent pas notre foi, reconnaissent que si on combat sur le terrain religieux dans votre Patrie bien aimée, ce n'est point parce que l'Eglise y a levé l'étendard la première, mais c'est parce qu'on lui a déclaré la guerre à elle-même. Cette guerre, depuis vingt-cinq ans surtout, elle ne fait que la subir; voilà la vérité !

Les déclarations mille fois faites et refaites dans la presse, dans les congrès, dans les convents maçonniques, au sein du Parlement lui-même, le prouvent aussi bien que les attaques qu'on a progressivement et méthodiquement menées contre elle. Ces faits sont indéniables, et contre eux aucune parole ne pourra jamais prévaloir.

L'Eglise ne veut donc pas la guerre, la guerre religieuse moins encore que les autres, et affirmer le contraire, c'est la calomnier et l'outrager. Elle ne souhaite pas davantage la persécution violente. Cette persécution elle la craint pour l'avoir soufferte dans tous les temps et sous tous les cieux; plusieurs siècles passés par elle dans le sang lui donnent donc le droit de dire, avec une sainte fierté, qu'Elle ne la craint pas et que toutes les fois que ce sera nécessaire, Elle saura l'affronter.

Mais la persécution en soi, c'est le mal, puisqu'elle est injustice et qu'elle empêche l'homme d'obéir à Dieu en liberté. L'Eglise ne peut donc pas la souhaiter même en vue du bien que, dans sa sagesse infinie, la Providence en tire toujours. En outre la persécution n'est pas seulement le mal, elle est source de souffrances, et c'est une raison nouvelle pour laquelle, par pitié pour ses enfants, l'Eglise qui est la meilleure des mères ne la désire jamais.

Du reste, cette persécution à laquelle on lui reproche de vouloir pousser et qu'on se déclare bien décidé à lui refuser, on la lui inflige en réalité. N'a-t-on pas, tout dernièrement encore, expulsé de leurs évêchés les évêques, même les plus vénérables et par l'âge et par les vertus, chassé les séminaristes des grands et petits séminaires, commencé à bannir les curés de leurs presbytères? Tout l'univers catholique a vu un spectacle aussi triste, et sur le nom qu'il convenait de donner à de pareilles violences, il n'a pas hésité.

L'Eglise devait subir la Spoliation des biens

En ce qui touche les biens ecclésiastiques qu'on nous accuse d'avoir abandonnés, il importe de remarquer que ces biens étaient pour une partie le patrimoine des pauvres et le patrimoine, plus sacré encore, des trépassés. Il n'était donc pas plus permis à l'Eglise de les abandonner que de les livrer; elle ne pouvait que se les laisser arracher par la violence. Personne ne croira, du reste, qu'elle ait délibérément abandonné, sinon sous la pression des raisons les plus impérieuses, ce qui lui avait été confié et ce qui lui était si nécessaire pour l'exercice du culte, pour l'entretien de ses édifices sacrés, pour la formation de ses clercs et pour la subsistance de ses ministres. — C'est pareillement mise en demeure de choisir entre la ruine matérielle et une attitude conservatrice à sa constitution, qui est d'origine divine, qu'elle a refusé, au prix même de la pauvreté, de laisser toucher en elle à l'œuvre de Dieu. On lui a donc pris ses biens, elle ne les a pas abandonnés. Par conséquent, déplorer les biens ecclésiastiques vacants à une époque déterminée et, à cette époque, l'Eglise n'a pas créé dans son sein un organisme nouveau; soumettre cette création à des conditions en opposition certaine avec la constitution divine de cette Eglise, mises ainsi dans l'obligation de les repousser; attribuer ensuite ces biens à des tiers, comme s'ils avaient toujours été sans maître, et finalement affirmer qu'en agissant ainsi on ne dépouille pas l'Eglise, mais qu'on dispose seulement de biens abandonnés par elle, ce n'est pas simplement raisonner en sophiste, c'est ajouter la dérision à la plus cruelle des spoliations. — Spoliation indéniable, du reste, et qu'on cherchera en vain à pallier, en affirmant qu'il n'existait aucune personne morale à qui ces biens pussent être attribués; car l'Etat en usitre de conférer la personnalité civile à qui le bien public exige qu'elle soit conférée aux établissements cathédraux comme aux autres, et dans tous les cas, il lui serait très facile de ne pas soumettre la formation des associations cultuelles à des conditions en opposition directe avec la constitution divine de l'Eglise qu'elles étaient censées devoir servir.

(La fin à demain).

UN GRAND MARIAGE

La nature semblait, hier, vouloir apporter elle aussi sa radieuse collaboration à l'unanime gaîté qui accompagnait le mariage de Mlle Elisa de Ristori avec M. Paul Berthon; ce fut une joyeuse pluie de lumière, un long bain de vivifiant soleil, une illusion d'estival renouveau sur tout le parcours du brillant cortège nuptial.

Mlle Elisa de Ristori est très connue à Bastia; n'est-ce pas elle qui ajoutait à chacune de nos soirées musicales le charme profond d'une voix angélique ? Grâce, distinction et sympathie forment le bel apanage de Mlle de Ristori.

La distinction et la sympathie ont, d'ailleurs, toujours été attachées à sa famille, une des plus vieilles de Bastia; ce cher souvenir qu'a laissé parmi nous M. François de Ristori, le regretté père de la mariée, et l'estime qui entoure aujourd'hui Mme de Ristori, née Ajaccio, le prouvent grandement.

M. Berthon, lui aussi, possède l'estime des Bastiais; le grand tact et les merveilleuses qualités qu'il a montrés comme Receveur des Postes et Télégraphes dans notre ville, la lui ont justement acquise.

La cérémonie nuptiale a eu lieu à la paroisse Saint-Jean. Nous avons rarement vu cette église dans un si beau et si joyeux décor! Toutes, elles avaient tenu à fêter l'union d'une sincère amie, nos jeunes bastinises; aussi, s'étaient-elles parées, en son honneur, de leurs plus beaux atours. Mieux que jamais, Mlle de Ristori a pu constater hier, combien de chaudes et affectueuses sympathies elle compte dans sa ville natale.

L'entrée du cortège n'est produite entre deux triples haies de sympathiques curieux dans l'ordre suivant :

Mlle de Ristori, satin blanc, dentelles Duchesse, et M. Louis Giordani.
Mme de Ristori, satin noir et dentelles Chantilly, et M. Berthon.
Mlle Marie-Louise Giordani et M. Toussaint Santelli.
Mlle Augusta Giordani, Chine, soie bleue pâle, et M. J. Flach.
Mlle Fanny Raffalli, voile blanc, incrustations Venise, et M. Paul Ajaccio.
Mme Santelli, velours Liberty noir, et M. J.-J. Ajaccio.
Mme Giordani, crep satin pastel, mousseline Pompadour, bolero Irlande, et M. Gabrielli.
Mme Raffalli, broché noir dentelle, et M. Pujol.
Mme Sisco-Giordani, satin broché et dentelle, et M. de Figarelli.
Mme Collin, satin noir pailleté, et M. Auguste Gaudin.
Mme Humbert Grasso, tulle pailleté sur fourreau crème, et M. Collin.
Mlle Anna Chiarelli, dolleuse pastel, et M. Jean Ajaccio.
Mlle Louisette Giordani, gaze de soie et Irlande, et M. Jacques Gregorj.
Mlle Chevallier, satin Liberty bleu pâle et Angleterre, et M. Antoine Pierangeli.
Mlle Eugénie Santelli, dolleuse ciel, et M. Humbert Grasso.
Mlle Elise Benedetti, dolleuse blanche, incrustations Venise, et M. Filippi.
Mlle Caroline Santelli, princesse crep blanc, et M. Périer.
MM. J. B. Ollegastre, Giaunardi, Ge'easzini, Prunaire, F.-X. Giordani et Jean Grasso.

Dans cet impressionnant décor, imposante est la cérémonie; M. l'abbé Marini, ami particulier de M. Berthon, bénit uns si belle union et prononce une remarquable allocution. Dans un langage des plus distingués, il montre quels sont les devoirs qui s'imposent aux époux chrétiens, et appelle la bénédiction du ciel sur une union, née sous les meilleures auspices.

Les témoins étaient pour la mariée : M. le Premier Président Collin, et son grand'oncle, M. Jean Jacques Ajaccio, président de la Chambre de Commerce de Bastia; pour le marié : M. Pujol, directeur des Postes et Télégraphes et M. Gabrielli, conseiller à la Cour d'appel de Bastia.

Une quête a été faite par les deux gracieuses demoiselles d'honneur, Mlles Augusta Giordani et Fanny Raffalli, qu'accompagnaient MM. J. Flach et Paul Ajaccio.

Les orgues accompagnent la cérémonie d'une harmonie suave; à l'entrée du cortège à l'Eglise c'est la « Marche nuptiale » de Berlioz; pendant la messe; « l'Andante » de Beethoven, la « bénédiction nuptiale » de Saint-Saëns, et les « Rêveries » de Schumann.

La messe terminée, une cérémonie non moins touchante a lieu à la sacristie; jamais foule d'amis aussi élégante et aussi nombreuse, n'est venue présenter à deux jeunes mariés ses souhaits et ses félicitations.

C'est dans les salons de la « Cirnea », splendidement décorés pour la circonstance, que s'est rendue ensuite la foule des invités. Là les attendait le plus exquis des déjeuners dont voici le succulent menu.

Consommé
Poularde Lyonnaise
Poisson sauce Chambord
Filet Rossini
Galantine de Volaille
Sorbets Mandarine
Perdreaux Truffés
Salade Napolitaine
Foie Gras en Bellevue
Bombe Pralinée
Dessert :
Pommard 1900 — Chambertin
Saint Estèphe 1895 — Sauternes
Chablis — Roederer — Extra Dry

Sur la table se dressait un riche et artistique surtout en argent, offert par les employés des Postes et Télégraphes comme témoignage de profonde estime envers leur bienveillant et excellent chef.

Les témoignages d'estime, M. Berthon ne les reçoit pas seulement de ses subordonnés, mais aussi de ses supérieurs; M. Pujol, directeur des Postes et Télégraphes, qui rehausse de sa présence l'éclat de ce brillant mariage, tient à le prouver par un toast où après avoir fait l'éloge de la belle société bastiaise, il adresse ses vœux de bonheur les plus fervents aux époux.

Après M. Pujol, notre distingué et spirituel collaborateur, M. Joseph Ajaccio, adresse aux époux quelques mots émus et affectueux.

Une sauterie des plus animées a clôturé cette belle fête, dont les honneurs ont été faits, avec la plus séduisante grâce, par Mmes de Ristori, Santelli et Giordani.

Les nouveaux époux sont partis, dans la soirée, pour l'Italie, cacher leur bonheur et vivre pendant quelques jours des heures délicieuses à contempler les merveilles de ce pays artistique.

A notre tour nous adressons à Madame et M. Berthon nos sincères félicitations et nos meilleurs vœux de bonheur et de prospérité.

LE MEETING des Inscrits Maritimes à Marseille

Cet après-midi, à 2 heures, ainsi que nous l'avons annoncé, s'est tenu un grand meeting des Inscrits Maritimes à la Bourse du Travail.

Le but de ce meeting, dont les décisions pourraient être très graves, est de hâter le vote du projet de loi Siegfried relatif aux pensions de demi-solde, à la réglementation des équipages et du travail à bord.

L'appel du Syndicat des Inscrits maritimes a été entendu et, dès deux heures, la vaste salle de la Bourse du Travail est envahie par un grand nombre de marins, qui, en attendant l'ouverture de la séance, s'entretiennent par petits groupes de l'objet de la convocation.

Nous remarquons parmi ces derniers beaucoup de capitaines au long cours et au cabotage, ainsi que de nombreux mécaniciens.

De l'esprit qui se dégage des conversations, on peut être persuadé que l'assemblée se déclarera unanime pour protester contre les lenteurs qu'apporte le Parlement à solutionner cette question qui pourrait nous faire revivre les jours sombres de la dernière grève des Inscrits maritimes.

Tout-fois, malgré l'irritation que l'on devine parmi les assistants, il se dégage pourtant l'idée qu'avant de prendre une si grave résolution, les Inscrits maritimes sont bien décidés à user de tous les moyens de conciliation compatibles avec leurs intérêts pour éviter au pays tout entier l'arrêt brusque de toute transaction commerciale.

Espérons que le Parlement, et notamment le ministre de la marine, comprendront la gravité de la question qui commence à s'agiter, et au lieu de voter de cette loi, éviteront de faire supporter, notamment à notre ville, les calamités d'une nouvelle grève dont les conséquences — est-il besoin de le dire — auraient une répercussion dans tous les ports et, de ce fait, dans la France entière.

La séance est ouverte à 2 heures 45, sous la présidence de M. Vando, président du Syndicat.

Des délégués de Saint-Tropez, de La Lavandou, du Vallon des Auffes, de Madrague, de Bouzedon, de l'Estaque, etc., assistent à la séance.

Aucun élu n'est présent.

M. Vando, président du Syndicat des marins du commerce, dans un court mais lumineux exposé, explique le but de la réunion, qui consiste à l'augmentation de la retraite des invalides et à la réglementation des effectifs du bord. Il recommande à l'assemblée d'écouter dans le grand calme les orateurs qui vont se succéder.

Discours de M. Rivelli

L'apparition de M. Rivelli salué par des applaudissements unanimes, que fait cesser M. Rivelli lui-même en s'écriant : « Vous m'avez trop applaudi, je ne veux pas qu'on m'applaudisse, car je sais de quelle façon j'ai été trahi malgré les applaudissements qui m'accueillent chaque fois. »

M. Rivelli dit qu'il est matériellement impossible aux marins du commerce d'avoir, à 10 sous, 300 mois de navigation, les Compagnies n'hésitant pas à désarmer leurs navires sitôt leur arrivée, et à les réarmer au moment du départ.

M. Rivelli demande à ce que l'union existe entre tous, à partir des capitaines jusqu'aux mousses et des mécaniciens jusqu'aux soutiers, et que les primes à la navigation ne servent plus seulement au bien-être des armateurs qui, jusqu'à ce jour, ne s'en sont servis que pour augmenter leurs bénéfices et faire construire des hôtels.

M. Rivelli s'élève très vivement contre les officiers qui traitent les matelots et les soutiers comme des domestiques, en se faisant laver leur linge et en les chiliguant à porter chez eux les primeurs qu'ils apportent.

Il félicite les pêcheurs, notamment ceux du Vallon des Auffes, d'avoir accepté le principe de la grève générale, qui est le seul aboutissant légal, ainsi que l'a décidé le 14e congrès national.

M. Rivelli entre ensuite dans des considérations d'ordre général et déclare qu'il ne croit pas à la grève générale pour le moment. Il fait un vif panégyrique de la Confédération générale du travail. S'adressant à l'assemblée, M. Rivelli, dans sa péroraison, s'écrie : « Camarades, si vos députés et sénateurs, au chiffre de 900, ont trouvé 6 millions pour augmenter leur traitement, nous exigeons, nous, 300.000 inscrits maritimes, qu'on trouve 12 millions pour augmenter notre caisse des invalides.

M. Rivelli réclame à tous les auditeurs de se joindre au Comité National pour exiger des Pouvoirs publics la voie de la loi Siegfried, l'augmentation des invalides et la réglementation des effectifs et du travail à bord.

Une ovation est faite à l'orateur lorsqu'il quitte la tribune.

D'autres orateurs abondent dans le même sens et prononcent de courtes allocutions.

Vif incident

Avant le vote de l'ordre du jour, M. Locani, membre du syndicat des inscrits maritimes indépendants (jeunes), monte à la tribune.

A peine a-t-il prononcé quelques paroles, protestant contre la réglementation des effectifs à bord, que la salle entière le hue et le conspue; comme il ne veut pas quitter la tribune, malgré les exhortations du président, qui essaie, mais en vain, de faire écouter l'orateur, M. Rivelli se précipite à la tribune; à peine a-t-il prononcé quelques paroles, qui se perdent au milieu du bruit, qu'une violente bagarre s'engage.

Rivelli et Locani se prennent au collet; des citoyens s'interposent et séparent les deux antagonistes.

C'est sous les huées et non sans avoir reçu force horions, que Locani est expulsé.

Le président fait rapidement rétablir le calme et comme si rien ne s'était passé, la séance continue et se termine par l'adoption à l'unanimité de l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

Les inscrits maritimes, demi soldiers, marins du commerce, pêcheurs, bateliers du port de Marseille, réunis le 12 janvier, à la Bourse du Travail, au nombre de 3.500 environ, après avoir entendu les camarades Rivelli, Magnavaqua, Vando, etc., etc., exposer les travaux du 14e congrès national maritime tenu à Paris, pris connaissance des démarches faites par les délégués de toutes les spécialités auprès des pouvoirs publics, des réponses qui leur ont été faites par ces derniers et des résolutions prises par les syndicats maritimes, approuvent l'attitude des délégués de Marseille au dit Congrès et au cours de leurs démarches, les félicitent et leur renouvellent toute leur confiance.

Approuvent en outre l'avis « de la grève générale émis par le Congrès, » décident de débarquer en masse et de désigner les rôles d'équipages le jour que le « Comité National de défense des gens de mer » désignera.

Réclament de celui-ci la plus grande énergie dans l'intensification de la propagande, et considérant les engagements pris par les délégués fédéraux pour amener le vote rapide « de la loi de réglementation du travail à bord, » le prient de vouloir bien lier cette question à celle de l'augmentation des pensions de demi-solde;

Envoient à tous les inscrits maritimes français un appel d'union, de solidarité et de concorde, en vue d'obtenir les si légitimes satisfactions qu'ils réclament, se séparent aux cris de : Vive l'union des travailleurs de la mer! Vive la grève générale!

La sortie s'effectue au milieu de la plus vive agitation, mais dans le calme le plus parfait.

Etat-Civil

MARIAGES

Lahaye François-Victor, quartier maître mécanicien, et Crastuccio Marie-Catherine.
Lucciani Antoine, maréchal ferrant, et Martini Barbara-Marie, cuisinière.
Berthon Paul, receveur des postes et télégraphes, et de Ristori Elise.

NAISSANCES

Giudicelli Antoine-Sébastien. — Alfonsi Francois-Antoine. — Peccioli Isabelle-Marie-Thérèse. — Rossi Jean-Joseph. — Stra Carmen.

DÉCÈS

Soldaini Emilie, mariée, 43 ans.
Rommé Joséphine, mariée, 35 ans.
Zanardi Pascal, veuf, 65 ans.
Valéria Ange-Antoine, officre, 71 ans.
Giambbi Lucie, 4 ans.
Giacomtini Louise, marié, 86 ans.
Martel Ambroise, marin, célibataire, 23 ans.
Agostini Louise, 3 ans.
Benetti Lucie, 8 ans.

DOMAINE DE CAMPOLORO
Cervione
J. L. de Petriconi, propriétaire

Vins :

Gros : rouge, 12 degrés, 26 francs l'hectolitre, gare Bastia.
Détail : Rouge, 0,35 le litre.
Blanc Malvoisie, 0,40 le litre.
S'adresser 33, rue de l'Opéra, au premier.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

BOURSE DE PARIS

	14 janv.	15 janv.
Rente 3 p. 100 ancien	95.50	95.30
— 3 p. 100 nouveau	95 85	95 85

LOTERIE
des Enfants Tuberculeux
D'ORMESSON

Numéros gagnants

Paris 15 janvier.

Ce matin, à 8 heures, a eu lieu, dans la grande salle des fêtes du « Petit Journal », 21, rue Cadet, le tirage de la Loterie des Enfants tuberculeux d'Ormesson.

Le gros lot de 500.000 fr. a été gagné par le numéro 7 530.

Les numéros 7.673.711 et 5.002.918 gagnent chacun un lot de 100.000 francs.

Le numéro 5.273 173 gagne le lot de 50.000 francs.

Le numéro 7.526.580 gagne le lot de 20.000 francs.

Les numéros 2.110.235 et 10.300 gagnent chacun un lot de 10 000 francs.

Les numéros 7.309.423, 7.854 576, 4.666 231 et 1.431.270 gagnent chacun un lot de 5 000 francs.

Les vingt-un numéros ci-après gagnent chacun 1.000 francs

613.790 — 7.153.165 — 643.583 — 2.894.096 — 3 997.188 — 705.334 — 3.850.736 — 6.295.399 — 7.958.117 — 6.069.364 — 5.076.213 — 2.867.992 — 7.380.295 — 738.856 — 5.716.094 — 5.823.414 — 748.940 — 3.883.692 — 286.208 — 411.851 — 3.828.676.

L'Assemblée plénière DES ÉVÊQUES

Paris, 15 janvier.

Ce matin, dans les vastes salons de l'antique et historique château royal de la « Muette », gracieusement mis à la disposition de l'épiscopat par le comte de Franqueville, de l'Institut, s'est ouvert le congrès des évêques français, qui pendant trois jours, à raison de deux séances quotidiennes, va délibérer sur le sort de l'Eglise de France.

Quatre-vingt prélats, sur quatre-vingt six archevêques et évêques, sont présents à la séance d'ouverture, que président les trois cardinaux Mgrs Richard, archevêque de Paris, Lecot, archevêque de Bordeaux, et Coullié, archevêque de Lyon.

S. E. le cardinal Richard, qui avait tenu, malgré son grand âge et ses infirmités, à assister à l'ouverture du Congrès, était présent à la séance du matin. NN. SS. Evard, archevêque d'Auch; Anin, archevêque de Chambéri; Sonnois, archevêque de Cambray, et de Laborde, évêque de Blois, avaient fait valoir de graves raisons de santé, les empêchant d'entreprendre le voyage de Paris.

Après le « Veni Creator », chanté en chœur par tous les évêques, Mgr Richard a donné lecture de la dernière Encyclique de Pie X, auquel l'assemblée a renouvelé l'affirmation de sa filiale soumission et de son adhésion entière et enthousiaste.

Le Congrès s'est ensuite occupé de l'examen des questions fixées par l'ordre du jour, que la dernière Encyclique a considérablement modifié, en tranchant définitivement certaines questions primordiales, telles la défense de toute autorisation conforme à la loi de 1881.

Aucune communication sur les travaux [illegible] Les membres n'a été faite à la presse. Néanmoins, on croit que la discussion a porté aux deux séances sur l'organisation du culte.

Tirages financiers

Ville de Paris 1869

Paris, 15 janvier.

L'obligation portant le numéro 601.714 est sortie remboursable à 400.000 francs.

Les obligations portant les numéros 747.775, 227.995, 220.578 et 420.491 sont remboursables chacune à 10.000 francs.

LE PARLEMENT
Chambre des Députés

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

LA LOI sur les Réunions publiques

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de loi, déposée par M. Etienne Flandin, député républicain de l'Yonne et de plusieurs de ses collègues des divers groupes, tendant à supprimer la déclaration préalable, prévue par la loi de 1881, pour toutes les réunions publiques.

La proposition Flandin est renvoyée à une commission spéciale.

Inscription des privilèges et hypothèques

La Chambre adopte ensuite la proposition de loi modifiant les articles du Code civil relatifs aux formalités d'inscription des privilèges et hypothèques.

Interpellations Lasies et Lemire sur les BIENS ECCLÉSIASTIQUES

L'ordre du jour appelle la discussion des interpellations : 1. de M. Lasies, député du Gers, sur les procédés employés par l'administration pour la reprise des biens d'Eglise; 2. de M. l'abbé Lemire, député du Nord, sur les caisses diocésaines.

M. Lasies

déclare que la latitude laissée par les circulaires ministérielles aux conseils municipaux pour la reprise des biens d'Eglise, a déjà prouvé que nous étions en pleine anarchie légale. Autant de communes, peut-on dire, autant de procédés différents.

Les caisses diocésaines, elles-mêmes, n'ont pas été épargnées. Elles ont été accusées par l'Etat comme biens d'Eglise. Le procédé n'est pas juste, il prouve que le gouvernement ne sait observer aucune modération ni aucune décence dans l'application d'une loi élastique.

Les caisses diocésaines sont des caisses de secours mutuels, où les prêtres de chaque diocèse versent des cotisations personnelles pour subvenir aux besoins des ecclésiastiques âgés ou infirmes. Au mépris de toutes les lois protectrices de la propriété, uniquement parce que le gouvernement a le droit du plus fort, il exproprie les pauvres il s'empare de leurs modiques ressources.

La tyrannie n'a qu'un temps. Désabusé, le peuple généreux de France se révoltera contre les persécutions et les spoliations jacobines. Le règne de l'arbitraire aura une fin dans un avenir prochain.

(Vifs applaudissements à droite).

M. l'abbé Lemire

vient faire entendre une protestation indignée contre les procédés du gouvernement, qui s'empare des caisses diocésaines.

Ces caisses ne sont pas, à proprement parler, des caisses de retraite; mais simplement des fonds destinés à compléter le traitement de certains prêtres, sans indemnité, et réduits à la misère.

Dans une pensée facile à deviner, l'Etat s'est empressé de déclarer que les caisses diocésaines constituaient des établissements cultuels, et que comme tels elles devaient être soumises à l'inventaire et faire retour aux communes, aux départements ou à l'Etat. Cette thèse est fausse comme toutes les thèses forgées pour les besoins d'une cause injuste. Les caisses diocésaines sont des sociétés formées légalement par des citoyens libres; elles doivent être sacrées et inviolables. S'en emparer est un vol.

M. l'abbé Lemire faisant allusion à l'assemblée plénière de l'épiscopat, déclare que les évêques délibérant dans la plénitude de leurs droits ont sans contestation possible, le droit de protéger les caisses de retraite, de les défendre contre l'arbitraire, ce que n'ont pas fait les trois textes de loi.

En terminant, le député de Hazebrouck, rend hommage à l'Eglise catholique, qui peut exister dans une République tolérante et libérale. Mais hélas ! il ne reste plus rien de l'ancienne Eglise de France, sapée par le sectarisme radical. (Applaudissements à droite, murmures à gauche).

Qu'on y prenne garde cependant. Le culte privé s'organisera. Il constituera un danger pour les pratiquants, mais aussi pour la République. Les catholiques groupés et fiers seront à la hauteur de leur mission.

M. Briand

ministre des Cultes, déclare que le gouvernement ne commet aucune faute, ne s'est rendu coupable d'aucun abus contre les membres du clergé. Il n'a fait qu'appliquer la loi avec modération.

M. Briand fait ensuite l'éloge de M. l'abbé Lemire, qui, catholique sincère, a compris que la séparation n'était pas en son principe, une œuvre de guerre, et est partisan d'une politique conciliatrice.

Le clergé et le Pape n'ont pas voulu les avantages d'une loi libérale, que le pays a ratifiée. Ils sont responsables d'une situation pénible.

L'ordre du jour de confiance

La discussion générale close, le ministre des Cultes annonce que le gouvernement n'accepte que l'ordre du jour pur et simple. La Chambre le vote par mains levées.

Proposition Lemire

M. l'abbé Lemire dépose une proposition tendant à accorder un délai de deux mois aux caisses diocésaines pour se transformer en sociétés de secours mutuels.

Cette proposition est renvoyée à la commission des Cultes.

Séance jeudi. 00032

SÉNAT

Présidence de M. ANTONIN DUBOST.

La séance est ouverte à 2 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

L'Emprunt africain

Au début de la séance, le Sénat adopte le projet de loi, voté par la Chambre des députés, autorisant le gouvernement de l'Afrique occidentale à contracter un emprunt dans un but d'intérêt général, et pour l'exécution de travaux urgents.

LE BUDGET

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1907.

Ministère des Postes et Télégraphes

Le Sénat examine les conclusions du rapport de M. Pietrie, sénateur de la Seine, sur les crédits affectés au ministère des Postes, Télégraphes et Téléphone.

Divers orateurs se plaignent de la mauvaise exécution du service par les employés, souvent surchargés. Des retards très regrettables, et parfois même inexplicables, se produisent à chaque instant. Il convient de mieux réglementer le service, et d'augmenter le personnel.

M. Symian

sous-secrétaire d'Etat des Postes et Télégraphes, défend longuement les employés, dont il loue le zèle et l'activité. Certes, des réformes doivent être accomplies, mais bien de critiques injustifiées ou exagérés ont été adressées à l'administration. Les mesures nécessaires seront prises pour remédier à certains inconvénients.

Les divers chapitres sont ensuite adoptés sans modification.

Caisse nationale d'Epargne

Les crédits affectés aux Caisses nationales d'Epargne sont adoptés sans discussion ni modification.

Ministère des Affaires étrangères

L'ordre du jour appelle la discussion du budget du ministère des affaires étrangères.

M. Charles Dupuy

rapporteur de ce budget, passe en revue les principales questions de politique extérieure qui ont été agitées pendant l'année 1906. Il montre que, fidèle à son alliance et à ses amitiés, la France continue à jouer son rôle civilisateur dans le monde, rôle qui lui a toujours été dévolu dans les temps modernes, et dont elle s'est acquittée avec grand honneur, et le constant désir de maintenir la paix européenne.

M. Dupuy critique ensuite la composition du personnel de l'administration centrale, et termine en faisant l'éloge de la politique extérieure de la République.

La séance est levée et renvoyée à demain.

GRATUITEMENT Le T. R. Père Gérôme, ancien supérieur de l'ordre des clercs de St-Viateur, afin de vulgariser le secret de traitement extraordinairement végétal reçu dans ses ordres, aujourd'hui dispersé, vient de créer des dépôts dans chaque département.

Cette médication s'adresse à tous ceux qui souffrent et est d'un effet excessivement puissant pour la pourriture et radicale guérison des vices du sang, dartres, douleurs rhumatismales, asthme, convulsions, maux de tête, furoncles, tumeurs, anémie, pâles couleurs, maladies de la peau et maladies secrètes, ainsi que tous les malaises provenant de l'appauvrissement du sang ou des mauvaises fonctions digestives.

Ecrire avec timbre pour la réponse à *M. le Dépositaire départemental du Traitement du Père Gérôme*, à Bastia, qui lera connaître, gratuitement, le secret de la médication.

A VENDRE
des cépages américains

« Rupestris et Riparia glorie de Montpellier » et des mûriers âgés de trois ans, haut. 2 m. 50; le tout d'une vigueur incomparable pouvant défier toute concurrence.

S'adresser à M. Palmieri, Morosaglia.

HOTEL DU GOLFE
Place Miot, Ajaccio

Restaurant et Pension. — Confort moderne. — Position exceptionnelle au midi et au centre des promenades. — Vue splendide sur le golfe. — Grands salons pour noces, banquets et soirées. — Chambre et pension à partir de 7 francs par jour. — Arrangements pour séjour prolongé.

Déjeuner 2 fr. 50. — Dîner 3 fr. y compris le cru renommé de la maison. — Café-Restaurant dans le jardin d'hiver. — Plat du jour et repas sur commande à domicile. — Coquillages frais tous les jours.

Afternoon tea. — Cold meat
English Spoken
Man Spricht Deutsch

VENTE
de Vignes américaines

Greffés soudés sur Rupestris Monticola et Riparia, des meilleures qualités du pays à 110 francs le mille.

Racinés soudés sur Rupestris Monticola et Riparia à 25 francs le mille.

S'adresser à M. Pierre-Ambroise Rutali, propriétaire, à Chiusello, près Borgo.

CÉDRATS CONFITS
Expéditions par colis postaux
Emballage soigné
A.-P. PADOVANI, 7, route du Cap
Bastia.

Demander partout
« UN MORELLI »
Grand Vin Apéritif
Grand Prix à l'Exposition Internationale (Berlin 1906)
Le plus Fin des Bitter-apéritifs

RÉPÉTITIONS Français, Langues étrangères et Sciences.
Préparation à divers examens, bourses, brevets, baccalauréat.
Matières au choix; conditions avantageuses.
S'adresser au bureau du journal.

65 ANNÉES DE SUCCÈS
HORS CONCOURS PARIS 1900
Alcool de Menthe de
RICQLÈS
SEUL VÉRITABLE ALCOOL DE MENTHE
MAUX DE CŒUR, DE TÊTE, D'ESTOMAC
et INDIGESTIONS
Se prend à la dose de quelques gouttes dans un verre d'eau sucrée très chaude, dans une tasse de tilleul ou de bon thé chaud.
EXCELLENT pour les DENTS et la BOUCHE
EXIGER le RICQLÈS

GRANDE TEINTURERIE-BLANCHISSERIE
DE LA MÉDITERRANÉE
MAISON FONDÉE EN 1874 — MAISON FONDÉE EN 1874

H. Fraissinet & Cie

Société en Commandite par Actions - Capital: 500.000 Francs

Siège Social, Usines & Bureaux
MARSEILLE - Chemin de Saint-Jean-du-Désert - MARSEILLE

La Maison a l'honneur d'informer le Public Bastiais qu'elle vient de créer, à Bastia, un dépôt-succursale qui s'occupera de recevoir les effets confiés par les clients, de les expédier à l'usine et de les rendre franco à domicile, dans un délai de huit jours.

Notre Usine, qui occupe environ 200 personnes, placées sous notre surveillance, nous permet, par son installation toute moderne, d'exécuter les travaux les plus minutieux. L'importance qu'a prise notre Maison, n'est dûe qu'à la bonne et prompte exécution apportée dans les travaux qui nous sont confiés.

Nous faisons la teinture, le nettoyage et l'apprêt de tout ce qui concerne le vêtement et l'ameublement, par des procédés spéciaux qui nous sont exclusifs.

TEINTURES EN TOUTES TEINTES
Nettoyage de Vêtements pour Dames, Civils & Militaires

Aucun vêtement ne sera ni déteint, ni déformé, et sera livré avec un fini irréprochable et à des prix défiant toute concurrence.

Des Catalogues illustrés sont à la disposition des Clients au Dépôt :
Chez M. SAUVEUR AYMO, Tissus
BASTIA — 47, BOULEVARD PAOLI 47, — BASTIA

Nous vous offrons les moyens de devenir riche
Lisez d'abord..... puis..... Ecrivez-nous

3 GROS LOTS de **500.000 Francs**

et 355 autres lots de 1.000 à 10.000 francs
SIX Tirages par AN, 3.200.000 francs de Lots

Tirage 15 Février 1907
On reçoit 100 NUMEROS

LOTS DE PANAMA pour CINQ fr. LOTS DE PANAMA

Pour CINQ francs on reçoit CENT numéros des lots Panama dont on devient copropriétaire et l'un participe aux prochains tirages.
Listes gratuites après Tirages

Les valeurs des lots indiqués sont faites en espèces et sont pay. par un dépôt de 850 mill. fonds au Crédit Foncier, à Paris.

Pour recevoir les 100 numéros francs domicile
Il suffit d'envoyer un mandat-poste ou bon de poste de 5 fr. nos à Monsieur le Directeur de la Banque Mobilière de Crédit, *38 Rue de Richelieu PARIS,*
(1er Arrondissement)

On accepte les ordres contre remboursement.

Salon de la Mode
TOUS LES SAMEDIS
Le plus Élégant et le plus Pratique des Journaux de Modes

PREMIÈRE EDITION
avec gravure coloriée
Un An..... 14 fr. - Six Mois. 7 fr. 50

Le N° : 25 centimes

SECONDE EDITION
avec 16 gravures coloriées
Un An..... 22 fr. - Six Mois. 11 fr. 50

Le N° : 50 centimes

SPÉCIMENS GRATIS
Envoyer les demandes à H. Henry PETIT, Editeur
7, rue des Petits-Champs, PARIS

PÉTROLE HAHN
NIL MELIOR
TRÉSOR DES CHEVEUX
Gérant : F. VIBERT L'ue CHIMIE
69, AVENUE DES PONTS - LYON

Indispensable en Campagne
L'ALMANACH DE LA GAZETTE DU VILLAGE
Il est envoyé à tout Propriétaire qui en fait la demande
8, rue des Petits-Champs, PARIS

MAISON DE CONFIANCE
BIJOUTERIE MATTEI
20, Boulevard Paoli

LA BIJOUTERIE MATTEI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'elle ne vend que des articles absolument garantis, or 18 karats et argent 1er titre. Tous les objets par elle mis en vente sont marqués au prix connus et ont déjà subi une réduction sur les prix de vente.

La Bijouterie MATTEI pourra livrer aux prix les plus réduits, des articles de joaillerie, bijouterie, orfèvrerie, montres, chaînes, parures, *alliances*, etc., etc., broches or et argent 1er titre

La devise est de vendre « bon et bon marché. »

Spécialité de stylets Vendetta-Corse. Réduction de 10 pour cent à garanti 18 karats.

Cordonnerie Modèle
Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia
EUGÈNE PERUCCHI, propriétaire

Automne-Hiver 1906-1907

Chaussures en tous genres
pour Dames, Hommes, Fillettes et Enfants
Grand choix de chaussures fourrées de tous modèles
Assortiment complet de pantoufles

Prix très réduits

Rayon spécial de chaussures de luxe en chevreau glacé, Box-calf et mégi fabriquées exclusivement pour la maison et qui seront vendues à des prix de bon marché incontestables jusqu'à ce jour.

M. Eugène PERUCCHI a l'honneur de prier sa nombreuse clientèle et le public en général de s'assurer par une visite à son magasin du soigné de tous ses articles et de la modicité de ses prix établis.

La Maison ne charge des réparations

PHOTOGRAPHIE POUR TOUS
J. MORETTI
CORTE (Corse)

Grande collection de cartes postales
illustrées du pays, 700 modèles
1.700.000 cartes postales en magasin
VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL

Agrandissements inaltérables de toutes les dimensions, en noir et en couleurs.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER
Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Fontes artistiques.

TUYAUX EN FONTE, EN GRÈS
Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Cardo, 4

ANCIEN CABINET PRADEL
PIERRE SABATÉ
Chirurgien-Dentiste du Lycée
SUCCESSEUR
DENTS & DENTIERS (Système perfectionné)
OBTURATION
& EXTRACTION DES DENTS sans douleur
64 Paoli, 18, au 1er
Maison Benedetti

Le Directeur-Gérant,
J.-B. OLLAGNIER.

Bastia, Imprimerie Ollagnier.

ANCIEN CABINET
DE M. LE DOCTEUR PASCHAL
4, rue des Terreaux, Bastia

Fabrication et réparation de dentiers artificiels

E.-A. MORATI
Ancien chef de section
des hôpitaux de Dijon, de Marseille, ex-travailleur, comme opérateur, au laboratoire dentaire, spécialement pour MM. les docteurs et chirurgiens-dentistes (diplômés)

N. B. — Les matières premières des meilleures marques servir à la fabrication des dentiers y viennent des trois maisons de Paris.

PAPIERS PEINTS
Ancienne Maison Antoine FASCI
AZAMBERTI, successeur
Bastia, 9, Boulevard du Palais, 9, Bastia
La Maison AZAMBERTI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un grand assortiment de papiers peints de toute qualité à des prix très réduits.

Installation à Gaz
Jean Cini, ex-ouvrier du Ga
Bastia, 13, Boulevard Paoli, 13, Bastia
Vente de becs, verres et manchons
Appareils sur commande
Abonnement pour l'entretien
Ramonage : — Travail soigné

TRENTE DEUXIEME ANNÉE N° 17 — JEUDI 17 JANVIER 1907

00033

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 6, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont reçues d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Le Petit Bastiais, 1 fr. — Réclames (1re page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	1 an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	32 »	16 »	8 »

UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE BASTIA MUNICIPALE

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Antoine, abbé.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 7 h. 1 m. — Coucher, 5 h. 57 s.
Premier quart..le 20 — Pleine Lune, le 26
Fête de Demain : Chaire de Saint Pierre.

16 JANVIER

L'OPINION DES MÉDECINS

Au cours de la discussion qui s'est poursuivie devant la Chambre, concernant l'article 36, qui édicte un impôt, d'ailleurs énorme sur les spécialités pharmaceutiques, il a été avancé à la légère bien des affirmations erronées.

On a prétendu, par exemple, que les médecins et les pharmaciens étaient hostiles aux spécialités. A première vue, cela paraît bien invraisemblable, puisque les spécialités nesont, en réalité, quedes médicaments plus sûrs, mieux dosés et mieux préparés que les autres, parce qu'ils sont fabriqués en grand, d'après des méthodes scientifiques, et à l'aide d'un matériel que les pharmaciens n'ont point dans leurs officines.

Les médecins, loin d'être hostiles aux spécialités, les prescrivent, on peut dire, quotidiennement, et c'est tout naturel, puisqu'ils pensent y trouver des effets plus sûrs.

« Les médecins préféreront toujours, a dit le docteur Lereboullet, à une préparation souvent inefficace et toujours inégale, suivant le mérite du pharmacien, un produit dont la composition est connue d'avance, et qui, préparé en grand, avec tous les soins imaginables, offre tous les avantages au point de vue de sa pureté, de son efficacité et même de l'économie. »

Plus récemment, le docteur Moy écrivait : « L'utilité des spécialités n'est plus à démontrer. Tous les médecins les emploient. Les spécialités françaises sont appréciées à l'Etranger. »

De son côté, le docteur Cezilly, directeur du Concours Médical qui ne compte pas moins de cinq mille adhérents, a éloquemment démontré les services que les spécialités rendent aux docteurs : « Quand un pharmacien a eu, dit-il, l'ingéniosité de fournir aux médecins un sinapisme tout préparé, facile à conserver et à appliquer, cette spécialité est tout aussi respectable pour le médecin et pour le malade que la marque d'un marchand de pétrole. Donc, la spécialité est légitime, et rien ne justifiera sa suppression. »

Quant à l'opinion des pharmaciens, on nous permettra de la résumer en citant textuellement celui qu'on a dit l'un des plus éminents, M. le professeur Jeannel, pharmacien inspecteur et membre du Conseil de Santé de l'Armée : « Qui voudrait, a-t-il dit, dissimuler, un seul instant, les mécomptes sans nombre auxquels le médecin s'expose, à cœur léger, qui formule à tout hasard, et sans se préoccuper des suites de l'aventure; et quel est celui qui, dans les cas douteux auxquels je fais allusion, ne conseillera pas, de préférence à une préparation tout à fait incertaine, une de ces spécialités pharmaceutiques, véritablement excellentes, comme il y en a plusieurs aujourd'hui. » Et il ajoutait cette observation exacte à l'époque où elle était faite, en 1874, voilà 32 ans, mais qui heureusement ne l'est plus à présent : « Combien de fois dans nos hôpitaux, n'ai-je pas hautement regretté de n'avoir pas à ma disposition, une de ces bonnes et honnêtes, de ces fidèles préparations spéciales ! »

Peut-on sérieusement prétendre que les médecins et les pharmaciens sont hostiles à ces médicaments perfectionnés et par suite meilleurs que sont les spécialités pharmaceutiques ?

Non, évidemment : les citations compétentes que nous venons de faire le démontrent avec toute la clarté désirable.

Et c'est pourquoi, ni le corps médical, ni les pharmaciens et nous ajouterons, ni les malades, n'approuveront la fâcheuse idée que l'on a eue de frapper d'un impôt, et surtout d'un impôt excessif et qui ne peut pas demeurer tel, ces médicaments spéciaux, indispensables à l'art de guérir.

Les Corses à Nîmes

J'ai assisté samedi dernier à une soirée donnée par la colonie Corse de Nîmes. Je me fais un plaisir de vous en donner les détails, heureux si cet exemple de solidarité pouvait être suivi par nos nombreux compatriotes en résidence sur le continent et à l'étranger.

Le Comité des fêtes n'avait rien omis pour distraire ses invités, lesquels avaient répondu à son appel au nombre d'environ 200.

C'est dans les salons du Café des Sports, luxueusement décorés, ornés du drapeau corse et de tableaux rappelant les principales gloires de la petite patrie, qu'on nous convia.

A l'entrée des salons, deux de nos plus jolies Corses de Nîmes distribuaient des bouquets de fleurs qui ornèrent les corsages et les boutonnières des invités, donnant ainsi à la foule un air de fête. Et cette foule fleurie, circulant dans les salons, égayait, charmait le regard.

A 9 heures le spectacle commença. Plusieurs pièces de Labiche furent jouées avec un entrain, un brio soutenu. Puis des artistes-amateurs, des discurs parfaits appartiennent à la fête le concours de leur talent. Avec eux alternaient d'aimables jeunes filles dont les monologues et les chansons provoquèrent l'enthousiasme de la salle.

C'est dans ces dispositions que le bal commença.

Il fut des plus animés. Jusqu'à l'aube, l'essaim tourbillonnant des danseurs s'en donna à cœur joie.

Les dames rivalisaient d'entrain et de grâce ; leurs cavaliers, infatigables, ne leur laissaient aucun répit.

On se quitta à regret, en exprimant le vœu qu'une autre soirée nous soit donnée bientôt.

Nos plus sincères remerciements au distingué président, M. Valery, aux actifs membres du comité des fêtes, à toutes celles qui ont contribué à la réussite de la soirée.

En donnant à leurs compatriotes l'occasion de se voir, de mieux se connaître, ils ont augmenté les liens de solidarité qui existent entre les Corses de Nîmes.

DE HÉLÈNE.

APRÈS LA SÉPARATION

ENCYCLIQUE DU PAPE

(Suite)

L'Eglise ne pouvait accepter les Associations cultuelles

Or, c'est précisément ce que l'on a fait, relativement aux associations cultuelles. La loi les a organisées de telle sorte que ses dispositions à ce sujet vont directement à l'encontre de droits qui, dérivant de la constitution, sont essentiels à l'Eglise, notamment en ce qui touche la hiérarchie ecclésiastique, base inviolable donnée à son œuvre par le divin Maître lui-même. De plus, la loi soustrait à ces associations des attributions qui sont de l'exclusive compétence de l'autorité ecclésiastique, soit en ce qui concerne l'exercice du culte, soit en ce qui concerne la possession et l'administration des biens. Enfin, non seulement ces associations cultuelles sont soustraites à la juridiction ecclésiastique, mais elles sont rendues justiciables de l'autorité civile. Voilà pourquoi nous avons été amenés dans nos précédentes encycliques à condamner ces associations cultuelles, malgré les sacrifices matériels que cette condamnation emportait.

On Nous a encore encore de plus pris et d'inconséquence. Il a été dit que nous avions refusé d'approuver en France ce qui avait été approuvé en Allemagne. Mais on reproche manque autant de fondement que de justice. Car quoique la loi allemande fût condamnable sur bien des points et qu'elle n'ait été que tolérée à raison de maux plus grands à craindre, cependant les situations sont tout à fait différentes, et cette loi reconnaît expressément la hiérarchie catholique, ce que la loi française ne fait point.

Quant à la déclaration annuelle exigée pour l'exercice du culte, elle n'offrait pas pour la sécurité légale qu'on disait en droit de désirer. Néanmoins, — bien qu'en principe les réunions des fidèles dans les églises n'aient aucun des éléments constitutifs requis aux réunions publiques et qu'un fait il soit odieux de vouloir les leur assimiler — pour éviter de plus grands maux, l'Eglise aurait pu être amenée à tolérer cette déclaration. Mais en stipulant que « le curé ou le desservant ne serait plus dans son église qu'un occupant sans titre juridique, qu'il serait sans droit pour faire aucun acte d'administration, » on a imposé aux ministres du culte, dans l'exercice même de leur ministère, une situation tellement humiliée et vague que aucun de pareilles conditions, la déclaration ne pouvait plus être acceptée.

La nouvelle loi

Reste la loi récemment votée par les deux Chambres.

Au point de vue des biens ecclésiastiques, cette loi est une loi de spoliation, une loi de confiscation, et elle a consommé le dépouillement de l'Eglise. Quoique son Divin Fondateur ait dit naître pauvre dans une crèche et soit mort pauvre sur une croix, quoiqu'elle ait connu elle-même la pauvreté dès son berceau, les biens qu'elle avait entre les mains ne lui en appartenaient pas moins en propre et nul n'avait le droit de l'en dépouiller. Cette propriété indiscutable à tous les points de vue, avait été encore officiellement sanctionnée par l'Etat ; il ne pouvait par conséquent pas la violer — Au point de vue de l'exercice du culte cette loi a organisé l'anarchie; on a qu'elle menace surtout en effet, c'est l'intervention et le bon plaisir, l'incertitude et les édifices du culte, tout sera subordonné à l'appréciation des fidèles ; incertitude s'ils leur seront conservés ou non, et pour quel laps de temps ; arbitraire administratif réglant les conditions de la jouissance, rendu éminemment précaire ; pour le culte, autant de situations diverses en France qu'il y a de communes ; dans chaque paroisse, le prêtre mis à la discrétion de l'autorité municipale, et par conséquent, le conflit à l'état permanent organisé d'un bout à l'autre du pays. Par manière, obligation de faire face à toutes les charges, même les plus lourdes et, en même temps, limitation draconienne ne on ne peut concevoir les ressources destinées à y pourvoir. Aussi, née d'hier, cette loi est-elle déjà couverte d'innombrables et dures critiques de la part d'hommes appartenant ordinairement à tous les partis politiques et à toutes les opinions religieuses, et ces critiques sont-elles suffisantes à la juger.

Il est aisé de constater, par ce que Nous venons de vous rappeler, Vénérables Frères et bien aimés Fils, que cette loi aggrave la loi de séparation et Nous ne pouvons dès lors que la réprouver.

Aux tempéraments délicats offrez un

VIN DU CAP CORSE

à base de Quinquina

de la Maison L.-N. MATTEI, & Cie — BASTIA (Corse)

Apéritif Tonique Fortifiant

Ce vin que nous offrons avec confiance aux Consommateurs diffère complètement de tous ceux connus à ce jour, d'un goût agréable au palais, il est à la fois tonique et apéritif.

Pris avant les repas, il excite l'appétit, pris après il active et facilite la digestion.

Demandez dans tous les *bons Etablissements* un Vin du Cap Mattei

01 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

La Matelassière

PAR

Odysse BAROT

DEUXIÈME PARTIE

Vingt ans avant

Ces conciliabules n'étaient jamais bien longs — les pauvres mouscrites se dérangeaient en cela des exilés de la Commune de Paris — malgré la sécurité dont ils jouissaient en Angleterre, ils restaient aussi graves et silencieux qu'ils auraient dû l'être forcément dans leur pays. Tout en buvant du *stout* ou du porter, c'était avec calme, à voix basse qu'ils échangeaient leurs vues, leurs espérances, leurs projets ; qu'ils se communiquaient leurs correspondances chiffrées avec les affiliants de Saint-Pétersbourg et de Moscou.

Ce soir-là, pourtant, il régnait dans la petite salle enfumée, une animation exceptionnelle, un entrain inaccoutumé. Les visages étaient moins sombres ; les verres se choquaient plus souvent et se vidaient plus vite. On était l'arrivée d'un nouveau venu, dont la physionomie triste, les traits défaits, les regards alarmés, les vêtements usés jusqu'à la corde, attestaient de longues souffrances endurées.

Donnichef, débarqué le matin même à Londres, après un voyage mouvementé, et dans un état de pénurie complète, venait de raconter ses aventures. On l'entourait, on le félicitait de son hardi coup de main ; on faisait une collecte en sa faveur.

Cependant l'évadé semblait inquiet, préoccupé ; ses yeux se tournaient constamment vers la porte.

— Valdroff ne viendra donc pas ? demanda-t-il enfin.

— Oh ! le pauvre garçon ! fit l'un des assistants en hochant la tête. Nous le voyons plus rarement. Le chagrin le consume.

Depuis son retour de Paris, en effet, et quand Sophie lui avait avoué qu'elle ignorait où était l'enfant, que Tobie, au moment de son arrestation, n'avait pas eu le temps de lui donner le nom et l'adresse de la vieille femme chez qui avait eu lieu l'accouchement, Alexis était plongé dans le plus affreux désespoir. Mlle Tassoulich avait eu bien de la peine à l'empêcher de repartir aussitôt pour la France. Les recherches tentées par un de leurs amis communs étaient restées infructueuses ; les annonces insérées dans les journaux n'avaient amené aucun résultat.

— C'est bien fâcheux ! reprit Donnichef. J'ai des commissions pour lui, une lettre de son père, notamment.

— Qu'à cela ne tienne ! Tu peux l'aller trouver 8, Tavistock Street, Bedford Square, Tottenham-Court-Road.

Comme il ne savait pas un mot d'anglais, l'un des camarades s'offrit, pour l'accompagner, et par la même occasion, il lui retiendrait d'abord une chambre dans une modeste maison garnie, tout près de là.

Alexis achevait de dîner chez la doctoresse, qui habitait la même maison, quand on vint le prévenir qu'un de ses compatriotes l'attendait. Il descendit aussitôt et jeta une exclamation de surprise en reconnaissant le visiteur.

— Mon pauvre ami ! s'écria-t-il en lui tendant une main cordiale, que je suis heureux de vous revoir ! Nous étions si inquiets sur votre compte ! Nous tremblions que vous n'eussiez été repris par la police ! Hélas ! Vous avez payé pour nous tous ! Comment, diable, n'avions-vous pas réussi à vous bien cacher ou à fuir ?

— C'est le manque d'argent qui m'a fait pincer....

— Enfin vous avez pu brûler la politesse à nos ennemis. Tout est pour le mieux. Depuis quand êtes-vous à Londres ?

Depuis ce matin... J'espérais vous rencontrer rue Norrimur. Comme vous n'êtes pas venu et que j'avais besoin de vous voir, j'abouquai à « l'Hôtel de la Je m'accompagnai jusqu'ici. Et me voilà !

— Allons ! Racontez-moi les détails de votre admirable évasion, que je connais seulement par les dépêches laconiques de l'agence Reuter.

— Avant tout, j'ai à m'acquitter d'une commission.

Il plongeait la main dans la poche intérieure de son paletot d'où il tira un portefeuille aussi graisseux que l'étaient ses vêtements.

— Une commission ? Pour moi ?

— Oui. Une lettre de votre père, d'abord.

— De mon père ? s'écria Valdroff stupéfait... Quoi ! vous avez vu mon père ?

— C'est un peu grâce à lui que j'ai pu, sans encombre, gagner la frontière prussienne.

— Mon père ? qui a notre parti en horreur et qui l'a dernier en approuvant ma participation au complot, me fuite, et en réponse à ma première missive datée de Paris, m'envoyait sa malédiction ? Il est vrai qu'il y avait joint, le bon et cher vieillard, un chèque sur la maison Rothschild ! — Et il ne vous a pas fait arrêter ?

— Ah ! je mentirais si je disais qu'il m'a reçu à bras ouverts, reprit Donnichef en souriant. Bref, j'étais sans ressources ; je venais de faire à pied, en mendiant mon pain, le trajet de Kazan à Pétersbourg. Un soir — car je ne sortais pas en plein jour, bien entendu — je passais, désespéré, affamé, devant la maison de commerce de M. Valdroff. L'idée me vint d'entrer lui demander un secours, en me recommandant de vous. Dès que je me fus nommé, son premier mouvement fut d'appeler ses employés pour me jeter à la porte et me livrer aux agents... Je le retins d'un geste et d'un mot :

— « Ça ne vous portera pas bonheur, mi-me-je trouvement.

Ces paroles le firent réfléchir. Il pensa sans doute que son fils pourrait se trouver dans la même situation que moi...

— « Puis donc, misérable ! murmura-t-il d'une voix plus douce. Va-t'en bien loin ! »

— « Je voudrais aller à Londres. Mais le moyen ? Je n'ai pas un kopeck ! »

Il ouvrit sa caisse et me tendit 60 roubles.

— « Tiens ! Sauve-toi, et prends garde qu'on ne te voie sortir d'ici ! »

Puis il haussa les épaules avec un sourire :

— « Mon Alexis !... Mon pauvre et criminel enfant ! »

Je me retirais en le remerciant. Il me rappela :

— « Mais réussiras-tu à franchir la frontière ?

— « J'ai bien pu m'échapper de la forteresse ! D'ailleurs j'ai un faux passeport en règle. Il ne me manquait qu'un peu d'argent... Et puis, je suis si bien déguisé ! Je défie qu'on me reconnaisse ! Encore une fois merci, monsieur ! »

Il me fit attendre quelques instants, poursuivit Donnichef, s'assit à son bureau, écrivit une lettre qu'il cacheta et me confia pour vous la remettre. Il paraissait très inquiet que vous ne lui eussiez pas donné de vos nouvelles depuis votre expulsion de France, qu'il avait appris par les journaux.

A suivre.

Condamnation de la nouvelle Loi

Le texte impérial et sanhédrite de certains articles de cette loi met dans une nouvelle lumière le but poursuivi par nos ennemis. Ils veulent détruire l'Eglise et déchristianiser la France, ainsi que nous l'avons déjà dit : mais sans que le peuple y prenne trop garde et qu'il puisse, pour ainsi dire, faire attention. Si leur entreprise était vraiment populaire, comme ils le prétendent, ils ne balanceraient pas à la poursuivre, visière relevée, et à en prendre hautement comme la responsabilité. Mais cette responsabilité, loin de l'assumer, ils s'en défendent, ils la repoussent, et pour mieux y réussir, ils la rejettent sur l'Eglise, leur victime. De toutes les preuves c'est la plus éclatante que leur œuvre haïssable ne répond pas aux vœux du pays.

C'est en vain, du reste, qu'après nous avoir mis dans la nécessité cruelle de repousser les lois qu'ils ont faites, voyant les maux qu'ils ont attirés sur le pauvre et sentant la réprobation universelle monter comme une lente marée vers eux, ils essaient d'égarer l'opinion publique et de faire retomber la responsabilité de ces maux sur nous. Leur tentative ne réussira pas.

Quant à nous, nous avons accompli notre devoir comme tout autre l'aurait fait. La haute charge dont il a plu au Ciel de nous investir, malgré notre indignité, comme du reste la foi du Christ elle-même, fut que vous professiez avec nous, nous disiez notre conduite. Nous n'aurions pu agir autrement sans fouler aux pieds notre conscience, sans forfaire au serment que nous avons prêté en montant sur la chaire de Pierre et sans violer la hiérarchie authentique, imposée à l'Eglise par Notre Seigneur Jésus-Christ.

Nous attendons sans crainte par conséquent le verdict de l'histoire. Elle dira que les yeux immédiatement fixés sur les droits supérieurs de Dieu à défendre, nous n'avons pas voulu hasarder le pouvoir civil combattre une forme de gouvernement, mais sauvegarder l'œuvre intangible du Maître Jésus-Christ. Elle dira que nous les avons défendus depuis la formule notre tendresse, à bien aimés fils, que ce que nous avons réclamé et réclamons pour la France quiconque la Fille aînée de son Père intégrale, c'est le respect de sa hiérarchie, l'inviolabilité de ses lois et la liberté, qui, a l'on sait fait droit à notre demande, la paix religieuse n'aurait pas été troublée en France, et que le jour où l'on voudra, cette paix si désirable y renaîtra.

Elle dira enfin que si, sûr d'avance de votre généreuse magnanime, nous n'avons pas hésité à vous dire que l'heure des sacrifices avait sonné c'est pour rappeler au monde, au nom de Maître de toutes choses, que l'homme doit nourrir ses âmes des préoccupations plus hautes que celles des contingences périssables de cette vie et que la loi suprême, l'inviolable loi de l'âme humaine sur notre terre, c'est le devoir surnaturel accompli coûte que coûte, et par la même Dieu honoré, servi et aimé malgré tout.

Confiant que la Vierge Immaculée, fille du Père, mère du Verbe, épouse du Saint-Esprit, vous obtiendra de la très sainte Trinité des jours meilleurs, comme jadis elle arrêta la tempête, — nous en avons la ferme espérance — c'est du fond de l'âme que nous vous accordons en ce bénédiction apostolique à vous, vénérable Frère, ainsi qu'à votre Clergé et au Peuple français tout entier.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le jour de l'Epiphanie, 6 janvier 1907, de notre Pontificat, le quatrième.

PIUS P. P. X.

A propos d'une Pétition

Bastia, le 14 janvier 1907.

M. le Directeur du *Petit Bastiais*,

Vous avez publié une pétition des habitants de la place du Nouveau-Marché et de la rue du Lycée à M. le Maire et à MM. les Conseillers municipaux, demandant la construction d'un escalier à la petite place qui a remplacé la maison écroulée de la rue du Lycée, de façon à mettre cette rue en communication directe avec la place du Marché.

M. le Maire et le Conseil municipal, n'en déplaise aux honorables pétitionnaires, ne devraient, à mon avis, tenir aucun compte de cette demande.

On a créé, à l'endroit précité, une gentille petite place, entourée de bancs et de parapets, pouvant même se fermer le soir par une grille. Au milieu, on y a installé une fontaine et plusieurs arbres y ont été plantés. On la dallera certainement bientôt. Ce sera un endroit des plus agréables pour les passants et les habitants du quartier qui voudront aller s'y reposer tranquillement. Et vous voudriez y construire un escalier qui, par le va-et-vient continuel qu'il occasionnerait, en détruirait tout le charme !

Pour se rendre de la place du Marché à la rue du Lycée, les habitants peuvent bien, comme ils l'ont fait jusqu'ici, faire un petit détour et prendre la ruelle du Gandella qui, si elle est encombrée maintenant de débris, peut être facilement débayée.

A moins que vous ne vouliez aussi faciliter aux nombreuses filles de joie de la rue du Colle, qu'on a déjà toutes les peines du monde à retenir dans leur quartier, leur passage dans la rue du Lycée et de là au centre de la ville. Ce n'est certainement pas là votre but.

Veuillez agréer, etc.

Un Bastiais.

MUSIQUE MILITAIRE

Programme du 17 Janvier à 3 h.

L'Indépendant, p. r.,	Wettge.
Madame Bonifece, ouv.,	Lanôme.
Gavotte Trieste,	Virier.
Semeur de Lune de Lamarmora,	Dontanti
Morena, valse espagnole,	Lanôme.

Le Chef de musique, LANY.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

PRUNELLI. — La pension de retraite de M. l'abbé Arrighi Jean-François, desservant de Prunelli di Casacconi, est liquidée à 450 francs, 26 ans de services.

⁂

CORTE. — M. Jean Baptiste Danobili, pharmacien à Corte, a été nommé officier de l'ordre du Nichan Iftikar. Toutes nos félicitations.

⁂

TRALONCA. — Mme veuve Salvatore Raffaelli vient de mourir à Tralonca, où elle s'était retirée depuis quelques années, et où elle concentrait ses dernières joies à faire le plus de bien possible autour d'elle. Veuve du regretté inspecteur des douanes Raffaelli, elle avait voulu terminer sa vie dans la maison ancestrale, loin du bruit des villes où cependant elle avait brillé de tout l'éclat de sa jeunesse et de sa distinction.

A Tralonca, elle était l'objet de la vénération de tous les habitants qui trouvaient toujours auprès d'elle l'accueil le plus bienveillant ; les malheureux la pleureront longtemps, car son cœur la portait surtout vers les infortunés, et elle était tout heureuse de réduire une larme, de former une plaie.

Nous offrons à la famille Raffaelli l'expression de nos condoléances émues.

⁂

SARTENE. — M. Jagernard, surveillant répétiteur à l'école pratique d'agriculture d'Ajaccio, est nommé titulaire de la chaire spéciale d'agriculture de Sartène.

⁂

BORGO. — Mardi dernier, 8 courant, au milieu d'un grand concours de population, on a conduit à sa dernière demeure la dépouille mortelle de celle qui fut Mlle ! Mlle Constance Morassani, jeune fille de vingt ans à peine, appartenant à une très honorable famille de notre commune et que la nature n'était guère à combler de ses dons les plus rares : à une beauté physique idéale elle joignait, en effet, les plus magnifiques qualités de l'esprit et du cœur...

Après plus d'un an de cruelles souffrances subies avec une résignation tout angélique, elle a succombé, sans une plainte, à une de ces terribles maladies qui ne pardonnent jamais — à moins d'un miracle.

Quatre superbes discours dont la lecture a fait couler bien des larmes, ont été prononcés sur la tombe par des amies d'enfance de la chère défunte. Ce sont encore ses amies qui ont tenu à honneur de porter à bras la bière jusqu'au cimetière de la famille, quoique un peu éloigné du village.

Nombreuses, très nombreuses ont été les marques de sympathie et de sincère condoléance qu'on a prodiguées en cette triste circonstance à la famille Morassani si cruellement éprouvée. Nous y joignons personnellement les nôtres en priant le Tout-Puissant d'aider cette famille si chrétienne, à porter courageusement la sainte croix qu'il lui a plu de lui imposer. *Da robur, fer auxilium !* — X.

⁂

CASTIFAO. — La pension de retraite de M. l'abbé Acquaviva François, desservant de Castifao, a été liquidée à la somme de 825 francs, 30 ans de services.

⁂

SARI-D'ORCINO. — M. Paoli Charles, de Salice, a été nommé porteur de contraintes auxiliaire de la perception de Sari d'Orcino.

⁂

CHIAVARI. — Les gardiens de l'enclos pénitencier agricole de Chiavari dont les noms suivent, ont reçu les désignations ci-après : M. Rustenani Simon, premier gardien, est nommé premier surveillant à la colonie d'Auberive ; le gardien Canavaggio François passe en la même qualité à la prison de Mâcon ; le gardien Luca Antoine-Olympe est nommé surveillant à l'école de réformes de Saint-Hilaire ; le gardien Milani passe en la même qualité à la maison centrale de Nîmes.

Chambre Musicale

Séance du vendredi 18 janvier 1907

— PROGRAMME —

1. Hofmann. — Trio, piano, violoncelle.
2. Meyerbeer. — Robert le Diable, duo.
3. Saint-Saëns. — Romance pour violon.
4. Chaminade. — *a* Le Page, mélodie.
   » *b* Romance.
5. Beethoven. — Quintor, piano, violon, alto, violoncelle.
6. Flégier. — Le Cor, mélodie.
7. Beethoven. — Quatuor, andante.
8. Donizetti. — L'Elisir d'Amore, cavatine.
9. Wieniawski. — Romance et Rondo, pour violon.
10. Gounod. — Faust, Sérénade, Trio du Duel.

Bulletin Financier

Paris, 16 janvier 1907.

Le marché se raffermit. Notre Rente reprend à 95.72. Fonds Etrangers presque tous en avance. Nos Sociétés de Crédit Foncier montent à 690. On annonce que la souscription aux 25.000 actions nouvelles de capital de la Banque de Paris et des Pays Bas, close aujourd'hui, a été couverte plusieurs fois.

En Banque, l'Emprunt de Colombie s'inscrit à 434.50. L'action Pirée-Athènes Péloponnèse est bien tenue à 94.75. Les Annuités de Pirée-Arta se présentent en reprise à 228. Les obligations 5 0/0 de la Cie Concessionnaire des Docks et du Port de Bastia sont recherchées à 455 ; à ce cours, elles se capitalisent bien aux environs de 5.50 0/0. Les Zinc de Terneil se négocient sur le marché libre entre 122.50 et 125.50 à la veille de leur introduction en Bourse ; on parle d'une découverte intéressante faite aux mines.

Rappelons que c'est à la Société Générale Française Industrielle, 32, boulevard Haussmann, et chez tous ses agents que sont reçues les souscriptions aux actions de 100 frs de la Cie d'Eclairage Commercial qui se constitue au capital de 600.000 frs.

La Société des Messageries Fluviales de France vient d'inaugurer à Valenciennes de nouveaux docks et d'ouvrir une nouvelle ligne de transports directs Valenciennes-Paris et retour.

A partir du 18 janvier, et jusqu'à nouvel avis, le prix des obligations de la Cie du chemin de fer de Paris Lyon Méditerranée est ainsi fixé : Obligations 3 0/0 — janvier-juillet, 450 frs ; obligations 2 1/2 — mai-novembre, 415 frs.

Contributions Indirectes

Un concours pour le surnumérariat de l'Administration des Contributions indirectes aura lieu au chef-lieu de chaque département le 14 mars 1907. Les candidats inscrits en Corse subiront les épreuves du concours à Marseille.

Les conditions d'âge pour l'admission au surnumérariat sont fixées ainsi qu'il suit par les règlements :

Pour le service des bureaux, 19 ans au moins et 25 ans au plus ;

Pour le service actif, 20 ans au moins et 25 ans au plus ;

Néanmoins peuvent être nommés surnuméraires à 18 ans les fils des employés des Contributions indirectes, les jeunes gens en possession du diplôme de bachelier, ainsi que ceux classés dans les 150 premiers de la liste d'admissibilité à l'Ecole navale ;

Les jeunes gens à qui il manque moins d'une année pour atteindre le minimum d'âge peuvent se présenter à l'examen ; mais, s'ils sont reconnus admissibles, ils ne sont appelés à commencer leur surnumérariat qu'à l'âge réglementaire.

Pour les postulants qui justifient de services militaires ou civils pouvant entrer dans la liquidation d'une pension de retraite, la limite d'âge de 26 ans est reculée d'une durée égale à celle des années de service sans pouvoir dépasser 30 ans.

Les postulants se procureront le programme de l'examen, ainsi que la nomenclature des pièces qu'ils auront à fournir, à la direction des Contributions indirectes de leur département, et, pour les candidats de la Corse, à l'Inspection des Douanes à Bastia, place Saint-Nicolas, 17, où ils devront se faire inscrire avant le 1er février 1907. Les listes seront irrévocablement closes à cette date.

Les candidats qui justifieront du diplôme du baccalauréat ès-lettres, ès-sciences, ou en droit, seront dispensés de l'examen. Il en sera de même de ceux qui auront satisfait aux examens de sortie de l'Ecole Polytechnique.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 16 janvier

Thermomètre 7 heures du matin + 8 à midi + 10.3 à 9 heures du soir + 10
Maxima 10.3 Minima + 5.1.
Baromètre 7 heures du matin, 773 mm à midi, 775 mm. 6 heures du soir, 775 mm.
Vent. — Dans la matinée, N. E.
Dans l'après-midi, N.
Etat du ciel, découvert.
Pluviomètre, à 7 h. du matin 0 mm.

⁂

Carnet mondain

En l'église paroissiale Saint Jean-Baptiste, a été célébré le mariage religieux de Mlle François Colombo, avec M. J.-B. Varesi, sous-officier à l'hôpital militaire de Bastia.

La jeune mariée, resplendissante de grâce et de beauté sous sa riche toilette virginale, a été conduite à l'autel par M. Antoine Colombo, son frère ; elle était assistée par MM. le commandant en retraite Ferrandi et Roberti Philippe, représentant de commerce.

Les témoins de l'époux étaient : M. Polverelli, officier d'administration de 1re classe, gestionnaire de l'hôpital militaire de Bastia, et M. Sozini, adjudant d'administration.

La cérémonie religieuse terminée, les jeunes époux ont reçu à la sacristie les vœux que de nombreux amis ont eu à cœur de venir leur offrir.

Au retour, M. et Mme Colombo ont réuni les nombreux invités autour d'une table somptueusement servie.

Cette fête s'est terminée par une sauterie pleine d'entrain.

Au jeune couple, si parfaitement assorti, nous adressons nos vœux de bonheur et de prospérité. — J. O.

⁂

Pour l'hygiène

Par ces temps d'épidémie, la plus grande propreté est de rigueur dans les habitations. M. le Commissaire central devrait tenir la main à ce que l'arrêté municipal du 28 juin 1884, concernant la propreté des escaliers, paliers, cours et vestibules soit strictement exécuté, d'autant plus qu'il y a pour cela deux agents spécialement chargés du service de l'hygiène et qui sont exempts du service de nuit.

Il y a aussi en ville certains sous-sols et logements abandonnés, remplis de toutes sortes d'immondices, qui constituent de véritables foyers d'infection.

— Un autre arrêté municipal, qui devrait être mis à exécution et qui intéresse la santé publique, est celui concernant la vente des chevreaux sur la place du marché, n'atteignant pas le poids réglementaire.

Il y a, cependant, deux agents spécialement désignés pour la police des marchés !

⁂

Tir du 163e

Des tirs de cartouches à blanc seront exécutés par les compagnies du 163e régiment d'infanterie, sur la route de Saint-Florent, le jeudi matin, 17 janvier, de 6 heures 30 à 9 heures.

⁂

En simple police

Les ouvriers boulangers qui, au nombre de vingt-un, avaient envahi la boulangerie de M. Laurenti, le 31 décembre, renversé tout le pain, violenté le patron et brisé plusieurs carreaux, ont été traduits devant le Tribunal de simple police, présidé par M. le juge de paix Chersia.

Après la plaidoirie de Me Ajaccio, avocat, M. Dumas, commissaire central, ministère public, a dit qu'il se joignait au défenseur pour demander toute l'indulgence du tribunal.

Le sieur Masala a été condamné à cinq francs d'amende, les autres vingt à un franc.

⁂

Nécrologie

Nous apprenons avec une bien vive émotion le décès de Madame Petitot, la compagne du sympathique inspecteur primaire, dont nous garderons longtemps encore le meilleur souvenir.

Toutes les personnes qui ont, comme nous, connu les qualités exquises de cette charmante dame, s'associeront au deuil qui frappe si cruellement M. Petitot. Nous le prions de croire que nous prenons part à son chagrin, et lui exprimons, ainsi qu'à ses deux enfants, nos plus sympathiques sentiments de condoléances. — L.

⁂

Récompenses honorifiques

Les récompenses suivantes ont été décernées aux employés du service de la guerre ci-après : Médaille en or, M. Bidali François Jacques-Philippe, comptable à la chefferie du génie de Tunis, 35 ans de services ; — Médaille de bronze, MM. Passani Jean-Baptiste, graveur à l'atelier de lithographie à la section technique de l'artillerie, 30 ans de services ; Tristani Alexis-François-Xavier, commis principal de 2e classe au magasin divisionnaire d'habillement de Philippeville, 25 ans de services ; Lambruschini Pascal, auxiliaire de 1re classe à la poudrerie nationale de Saint-Chamas, 30 ans de services.

⁂

Accident

La ponce ayant rencontré hier sur les quais du vieux port le sieur G. Antoine-Toussaint, 60 ans, sérieusement blessé au front, l'a fait admettre d'urgence à l'Hôpital civil où il a été transporté par les soins de l'Assistance publique.

G. a déclaré s'être blessé accidentellement en descendant les escaliers d'une maison du Ponteito.

⁂

Meurtrier précoce

La demoiselle Gérin Anna s'est présentée hier soir au poste de police et a raconté à l'agent Bonavita, que son frère Adolphe, âgé de 15 ans, avait reçu sur le boulevard Paoli un coup de couteau que lui avait porté un garçon du son âge, dont elle ignore le nom.

Le blessé, situé un côté gauche, après avoir été pansé à la pharmacie Ramaroni, a été reconduit à son domicile. La blessure paraît assez grave.

La police informe.

NOUVELLES RELIGIEUSES

A SAINTE-MARIE. — Vendredi, samedi et dimanche, 18, 19 et 20 du courant, exposition solennelle du T. S. Sacrement. Vendredi et samedi, complies à 7 heures ; Dimanche à 3 heures et demie, vêpres, sermon, Salut.

SOCIÉTÉS et SYNDICATS

PATRONS COIFFEUR. — Les patrons coiffeur de la ville se sont réunis hier soir, en assemblée générale, au nombre de 30.

A l'unanimité, ils ont décidé de fermer leurs magasins, le mardi, toute la journée, à partir du 5 février prochain.

Un seul patron coiffeur, M. Pozzi, le doyen de la corporation, a refusé d'adhérer à la décision prise par l'unanimité des membres.

Gallo Antoine, président ; Scassori Barthélemy, vice-président ; Alfani, secrétaire.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00634

BOURSE DE PARIS

	15 janv.	16 janv.
Rente 4 p. 0/0 comptant	95.30	95 15
— 3 p. 0/0 id.	15 85	95 45

CONSEIL DE PRÉFECTURE DE LA CORSE

Paris 16 janvier.

M. Colonna d'Ornano, conseiller de préfecture du département de la Corse, est désigné pour remplir les fonctions de vice-président de ce conseil pendant l'année 1907.

Nouvelles Maritimes

Défense mobile

Paris, 16 janvier.

M. l'enseigne de vaisseau Bion est désigné pour embarquer comme second sur un torpilleur de la deuxième flottille de la Méditerranée, en remplacement de M. l'enseigne de vaisseau Chenel, promu au grade supérieur.

Le gagnant du gros lot de la LOTERIE des Enfants Tuberculeux

D'ORMESSON

Paris, 16 janvier.

Le « Petit Parisien » annonce que l'heureux gagnant du gros lot de 500.000 francs de la loterie des Enfants tuberculeux d'Ormesson, est M. Joseph Salou, ouvrier d'usine à Tentury (Nièvre).

AU MAROC

Expropriation des biens de Raisouli

Tanger, 16 janvier.

Par ordre du Maghzen, la grande habitation, que Raisouli possède à Tanger, a été saisie, et l'on va procéder à l'expropriation de l'immeuble du chef rebelle, au profit de l'hygiène de Tanger.

Occupation d'Arzila

Tanger 16 janvier

Les troupes chérifiennes, envoyées par Si-Guebbas, ont occupé Arzila, l'ancienne forteresse de Raisouli, sans coup férir.

Raisouli chez les Beni-Arrous

Tanger, 16 janvier.

Si-Goebbas va faire attaquer vigoureusement les Beni-Arrous, qui ont donné asile à Raisouli.

La situation de ce dernier est cependant bien précaire.

D'après les derniers renseignements, le condottiere serait complètement abandonné, et presque isolé. On croit à son arrestation imminente.

Retour des escadres franco-espagnole

Tanger, 16 janvier.

Il se confirme que la situation au Maroc étant stationnaire et ne présentant plus aucun danger sérieux, les gouvernements français et espagnol sont décidés à rairer les deux divisions navales envoyées à Tanger.

Les deux gouvernements s'en remettront au Maghzen qui serait disposé à prendre des engagements fermes pour l'organisation rapide de la police franco-espagnole, conformément à l'acte d'Algésiras.

L'Assemblée plénière DES ÉVÊQUES

Paris, 16 janvier.

Les deux réunions d'aujourd'hui ont été présidées par S. E. le cardinal Logue.

Aucun communiqué n'a été adressé à la presse.

Les décisions prises par l'Assemblée sont tenues rigoureusement secrètes. Chaque jour un prêtre se rend à Rome soumettre au Souverain Pontife, les décisions prises par le Congrès. Ce n'est que lorsque Pie X aura donné son approbation aux mesures prises, que celles-ci seront communiquées aux fidèles, probablement sous la forme d'une lettre collective de l'épiscopat, lue en chaire par les curés.

On croit néanmoins que la question du denier du culte a été définitivement tranchée.

LE PARLEMENT

SÉNAT

Présidence de M. ANTONIN DUBOST.

La séance est ouverte à 2 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

LE BUDGET

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1907.

Ministère des Affaires étrangères

L'ordre du jour appelle la discussion du budget du ministère des Affaires étrangères.

Les Etablissements d'Orient

M. le comte d'Aunay

sénateur radical socialiste de la Nièvre, approuve les décisions du gouvernement relatives aux établissements d'Orient, qui doivent être administrés par des laïques répondant des idées de tolérance et d'amour de la France républicaine.

M. de Lamarzelle

sénateur du Morbihan, prononce un vibrant éloge des missionnaires d'Orient, confondant dans un même amour la religion et la France. Eloignés de la politique, sans soucis des haines des partis, ils répandent sur la terre d'orient des idées fécondes d'amour du Drapeau français ; ils font une œuvre puissante de civilisation, que tous les ambassadeurs français ne se lassent d'encourager et de glorifier. Ils ont droit à l'appui de la République, car ils défendent l'œuvre de la civilisation.

M. Pichon

ministre des Affaires étrangères, renouvelle les déclarations faites devant la Chambre. Les missionnaires se préoccupent avant tout d'exercer une influence religieuse. Divers faits de prosélytisme contre la République ont été constatés. Les laïques serviront aussi bien que les moines la cause de la civilisation ; ils enseigneront mieux la doctrine française et républicaine.

Les chapitres du budget des Affaires étrangères sont adoptés.

Ministère des Beaux-Arts

Le Sénat adopte les conclusions du rapport de M. Gustave Rivet, relatif aux crédits affectés au budget des Beaux-Arts.

Ministère de la Justice

Le Sénat aborde la discussion du budget du ministère de la Justice, dont M. Antoine Perrier, sénateur radical de la Savoie, est le rapporteur.

Les indiscrétions de l'Instruction

M. Bérenger

sénateur inamovible, déplore les indiscrétions commises par les juges d'instruction qui, trop souvent, livrent à la presse des renseignements, interrogatoires ou dépositions, concernant les affaires criminelles.

Le secret de l'instruction est ainsi violé par ceux-là mêmes qui en ont le dépôt.

M. Guyot-Dessaigne

garde des Sceaux, répond que les faits de l'instruction ne sont pas imputables aux magistrats instructeurs. Les avocats ont, vingt-quatre heures avant l'interrogatoire de leurs clients, connaissance de la procédure ; c'est d'ordinaire sur eux que doit reposer la responsabilité des indiscrétions de presse.

Les biens ecclésiastiques

Divers orateurs de l'opposition profitent de la discussion du budget de la Justice pour venir protester contre les conditions illégales dans lesquelles s'opèrent la vente et la location des biens des congrégations dissoutes.

Les premiers chapitres

Les 14 premiers chapitres sont ensuite adoptés après simple lecture sans modification aucune.

La Suppression de la peine de Mort

Le chapitre 15, relatif aux dépenses nécessaires aux frais des exécutions capitales, est vivement discuté.

M. Flaissières

sénateur socialiste des Bouches-du-Rhône, fait un long plaidoyer contre la peine de mort. Il dépose un amendement tendant à la suppression du crédit pour les exécutions capitales.

L'amendement Flaissières est rejeté à une forte majorité.

Les derniers articles

Les derniers chapitres du budget du Ministère de la Justice sont adoptés sans modifications.

L'Imprimerie nationale

Le Sénat passe à la discussion des conclusions du rapport de M. Albert Gerard, sénateur républicain des Ardennes, tendant à l'adoption des crédits, conformément au vote émis par la Chambre.

Adopté.

Ministère de l'Agriculture

L'ordre du jour appelle ensuite la discussion du budget du ministère de l'Agriculture, rapporté par M. Jean Dupuy, sénateur radical des Hautes-Pyrénées.

M. Méline

sénateur des Vosges, ancien ministre de l'Agriculture, appelle l'attention de ses collègues sur l'épidémie de fièvre aphteuse sévissant dans 60 départements. Il est nécessaire que le gouvernement prenne les mesures propres à assurer l'enrayage de la terrible maladie.

M. Ruau

ministre de l'Agriculture, promet de s'occuper sérieusement de la question.

Les premiers chapitres

Le Sénat adopte sans discussion les 25 premiers chapitres du budget de l'Agriculture.

Séance levée et renvoyée à demain.

Aux Iles Philippines

Un typhon

100 morts

Manille, 16 janvier.

Un violent typhon s'est abattu sur l'archipel de la Malaisie.

Les îles de Samar et de Leyte, qui entourent l'île de Luçon, ont particulièrement souffert du sinistre. Elles ont été complètement ravagées par l'ouragan.

On compte à Leyte plus de cent morts. Toutes les habitations et plantations sont anéanties.

A LA JAMAIQUE

FORMIDABLE TREMBLEMENT DE TERRE à Kingston

500 victimes. — L'incendie fait des ravages considérables.

Londres, 16 janvier.

Une formidable secousse de tremblement de terre a, pendant plusieurs minutes, ébranlé la ville entière de Kingston, capitale de la Jamaïque.

Des grondements sinistres accompagnèrent la secousse sismique. De très nombreuses maisons s'écroulèrent. La plupart des édifices publics ont été détruits soit par le tremblement lui-même ou par l'incendie qui, s'étant rapidement propagé a détruit de nombreuses habitations et les docks. On compte plus de cinq cents victimes.

Des scènes horribles se produisent dans les rues. La population pousse des hurlements de frayeur ; de nombreuses personnes sont frappées de folie.

⁂

Les dernières nouvelles, reçues à Londres, semblent faire croire que le nombre des victimes est moindre qu'on ne l'avait annoncé tout d'abord. Il y aurait cent morts et quatre à cinq cents blessés.

L'incendie a fait des ravages considérables. L'hôpital militaire, les principaux hôtels et les monuments publics se sont écroulés et ont été dévastés par l'incendie.

On entend toujours des grondements du sol et de légères secousses se produisent à certains intervalles.

EN RUSSIE

Arrestation de 77 Terroristes

Saint-Pétersbourg, 16 janvier.

Dans la seule nuit d'hier, la police a procédé à l'arrestation de soixante dix-sept terroristes, convaincus de préparer l'insurrection générale de la masse ouvrière.

Des perquisitions multiples sont faites chez de nombreux suspects. On s'attend à de nouvelles arrestations de révolutionnaires notoires.

AVIS DE DÉCÈS

Les familles Dominici, Dussol et Beverini,

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mme Annette Dominici
Née BEVERINI

leur mère, belle-mère, sœur et cousine, décédée à Marseille, le 16 du courant.

Les obsèques auront lieu à Marseille.

M. et Mme Noël Braccini et leurs enfants ; M. François Braccini, M. et Mme Muraccioli et leurs enfants ; M. et Mme J.-B. Giraldi, née Braccini, et leurs enfants ; M. et Mme Buggiani ;

Les familles Braccini, Festa, Belgodere, Buggiani, Siguroni, Magardi, Ponzevere, Lorenzini, Modena, Mattei, Lota, Blanc, Abbilli, Petit, Stalle, Trac, Scettoni et Dessil,

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Hélène Braccini

décédée à Bastia, à l'âge de 20 mois.

L'enterrement aura lieu aujourd'hui jeudi, à 4 heures de l'après-midi.

On se réunira à la maison mortuaire, Place Fontaine-Neuve, 11.

CHLORO-ANÉMIE, TUBERCULOSE, CONVALESCENCE
Tout état de langueur et d'amaigrissement ayant pour cause la dénutrition trouve une guérison prompte et certaine par l'emploi du
VIN DE VIAL — Quina, Coca et Viande — Lactо-Phosphate de Chaux

VOUS QUE TORTURE
LA BRONCHITE

LA PREUVE Paris, 5 Janvier 1905.— « Depuis quelques années, ma fillette avait régulièrement chaque hiver bronchite sur bronchite. J'essayai le traitement à l'Emulsion Scott ; immédiatement mon enfant se trouva mieux et fut bientôt rétablie. J'ajouterai que ma fille aime beaucoup l'Emulsion Scott ». — Mme A. Valiot, Sage-Femme, 16, Rue St-Ferdinand.

LE POURQUOI Rien de surprenant à ce que l'Emulsion Scott soit aussi efficace. On a pris une peine infinie et dépensé des sommes considérables à perfectionner un remarquable procédé qui, transformant l'huile de foie de morue en Emulsion Scott, l'a rendue parfaitement savoureuse et digestible pour l'organisme le plus délicat, enfin même des bébés. La formule en est parfaite et hautement appréciée des Docteurs. Pour être sûr de guérir, réclamez donc toujours bien le véritable flacon Scott avec sa marque "le Pêcheur et la morue". Prix unique en toutes pharmacies : 4 Fr. 50 le flacon, 2 Fr. 50 le demi. Echantillon franco contre 0,50 de timbres adressés à l'EMULSION SCOTT (Delouche et Cie) 156, rue St-Honoré, PARIS.

GRANDE TEINTURERIE-BLANCHISSERIE
DE LA MÉDITERRANÉE
MAISON FONDÉE EN 1871 — MAISON FONDÉE EN 1871

H. Fraissinet & Cie

Société en Commandite par Actions - Capital: 500.000 Francs

Siège Social, Usines & Bureaux
MARSEILLE - Chemin de Saint-Jean-du-Désert - MARSEILLE

La Maison a l'honneur d'informer le Public Bastiais qu'elle vient de créer, à Bastia, un dépôt-succursale qui s'occupera de recevoir les effets confiés par les clients, de les expédier à l'usine et de les rendre franco à domicile, dans un délai de huit jours.

Notre Usine, qui occupe environ 200 personnes, placées sous notre surveillance, nous permet, par son installation toute moderne, d'exécuter les travaux les plus minutieux. L'importance qu'a prise notre Maison, n'est dûe qu'à la bonne et prompte exécution apportée dans les travaux qui nous sont confiés.

Nous faisons la teinture, le nettoyage et l'apprêt de tout ce qui concerne le vêtement et l'ameublement, par des procédés spéciaux qui nous sont exclusifs.

TEINTURES EN TOUTES TEINTES

Nettoyage de Vêtements pour Dames, Civils & Militaires

Aucun vêtement ne sera ni déteint, ni déformé, et sera livré avec un fini irréprochable et à des prix défiant toute concurrence.

Des Catalogues illustrés sont à la disposition des Clients au Dépôt :
Chez M. SAUVEUR AYMO, Tissus
BASTIA — 17, BOULEVARD PAOLI 17, — BASTIA

Nous vous offrons les moyens de devenir riche
Lisez d'abord..... puis..... Ecrivez-nous

3 GROS LOTS de **500.000 Francs**

et 355 autres lots de 1.000 à 10 000 francs
SIX Tirages par AN, 3 200 000 francs de Lots

Tirage 15 Février 1907
On reçoit 100 NUMEROS

LOTS DE PANAMA pour CINQ fr. LOTS DE PANAMA

Pour CINQ francs on reçoit CENT numéros d'un lot Panama dont on devient copropriétaire et qui participe aux prochains Tirages.
Listes gratuites après Tirages

Les primes des lots indiqués sont faits en espèces et sont gar. par un dépôt de 350 millions au Crédit Foncier, à Paris.

Pour recevoir les 100 numéros francs domicile
Il suffit d'envoyer un mandat-poste ou bon de poste de 5 francs à Monsieur le Directeur de la Banque Mobilière de Crédit, *33 Rue de Richelieu PARIS,*

On accepte les ordres contre remboursement

AUJOURD'HUI PARAIT
LA BRODERIE PRATIQUE

PÉTROLE HAHN
NIL MELIOR
TRÉSOR DES CHEVEUX
Dros : F. VIBERT L'ne CHIMIE

Indispensable en Campagne

OUTILS pour AMATEURS et INDUSTRIELS
MACHINES, FOURNITURES et DÉCOUPAGE
LE BELLE, 7-9-11, rue Richer, Paris.

MAISON DE CONFIANCE
BIJOUTERIE MATTEI
20, Boulevard Paoli

La BIJOUTERIE MATTEI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'elle ne vend que des articles absolument garantis, or 18 karats et argent 1er titre. Tous les objets par elle mis en vente sont marqués au prix connus et ont déjà subi une réduction sur les prix de vente.

La Bijouterie MATTEI pourra livrer aux prix les plus réduits, les articles de joaillerie, bijouterie, orfèvrerie, montres, chaînes, perruques, *alliances*, etc., etc., broches or et argent 1er titre.

Elle devise ainsi de vendre « bon et bon marché. »

Spécialité de objets Vendetta-Corse. Réduction de 10 pour cent [illegible] Kervéo.

Cordonnerie Modèle
Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia
EUGÈNE PERIGNI, propriétaire

Automne-Hiver 1906-1907

Chaussures en tous genres
pour Dames, Hommes, Fillettes et Enfants
Grand choix de chaussures fourrées de tous modèles
Assortiment complet de pantoufles

Prix très réduits

Rayon spécial de *Chaussures de luxe en Chevreau glacé, Box-calf* et autres fabriquées exclusivement pour la maison et qui seront vendues à des prix de bon marché inconnus jusqu'à ce jour.

M. Eugène PERIGNI a l'honneur de prier sa nombreuse clientèle et le public en général de s'assurer par une visite à son magasin du soigné de tous ses articles et de la modicité des prix établis.

La Maison ne charge des réparations

PHOTOGRAPHIE POUR TOUS
J. MORETTI
CORTE (Corse)

Grande collection de cartes postales
illustrées du pays, 700 modèles
1.700.000 cartes postales en magasin
VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL

Agrandissements inaltérables de toutes les dimensions, en noir et en couleurs.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER
Fers à barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Aciers artificiels.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Cardo, 1.

ANCIEN CABINET PHARON
PIERRE SABATÉ
Chirurgien-Dentiste du Lycée
SUCCESSEUR
DENTS & DENTIERS (Système perfectionné)
OBTURATION
& EXTRACTION DES DENTS sans douleur
Bd Paoli, 18, au 1er
Maison Benedetti

M. SABATÉ a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, d'avoir [illegible] Maison Benedetti — ce dernier chirurgien-dentiste — qui n'est pas le droit d'exercer la profession et qui abandonne des matières minérales [illegible] sous la dénomination de dents artificielles.

Le Directeur-Gérant,
J.-B. OLLAGNIER.

Bastia, Imprimerie Ollagnier.

ANCIEN CABINET
DE M. LE DOCTEUR PASCUALIS
4, rue des Terrasses, Bastia

Fabrication et réparation de dentiers artificiels

F.-A. MORATI
Ancien chef de section
des hôpitaux de Dijon, de Marseille, etc.
travaille, comme opérateur, en mécanique dentaire, spécialement pour MM. les docteurs et chirurgiens-dentistes (diplômés).
N. B. — Les matières premières devant servir à la fabrication des dentiers proviennent des trois maisons de Paris.

PAPIERS PEINTS
Ancienne Maison Antoine FASCI
AZAMBERTI, successeur
Bastia, 9, Boulevard du Palais, 9, Bastia
La Maison AZAMBERTI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'à l'occasion de la nouvelle installation de son magasin, vient de recevoir un grand assortiment de papiers peints de toute qualité à des prix très modérés.
La Maison se charge aussi de la pose.

Installation à Gaz
Jean Cini, ex-ouvrier du Gaz
Bastia, 13, Boulevard Paoli, 13, Bastia
Vente de becs, verres et manchons
Appareils sur commande
Abonnement pour l'entretien de l'éclairage : — Travail soigné et garanti

Aux tempéraments délicats offrez un

VIN DU CAP CORSE

à base de Quinquina

de la Maison L.-N. MATTEI, & Cie — BASTIA (Corse)

Apéritif Tonique Fortifiant

Ce vin que nous offrons avec confiance aux Consommateurs diffère complètement de tous ceux connus à ce jour; d'un goût agréable au palais, il est à la fois tonique et apéritif.

Pris avant les repas, il excite l'appétit, pris après il active et facilite la digestion.

Demandez dans tous les bons Etablissements un Vin du Cap Mattei

TRENTE-DEUXIÈME ANNÉE N° 18 — VENDREDI 18 JANVIER 1907

Le Petit Bastiais

00035

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 6, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les manuscrits sont adressés d'avance et remis aux Bureaux du Journal.
PRIX DES ANNONCES : 1re page, 0.75 — Réclames 3e page, 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	3 mois	6 mois	1 an
CORSE	2 50 fr.	4 50 fr.	8 fr.
AUTRES DÉPART.	3 25	6 »	12 »

UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Chaire de St Pierre,
Soleil : (heure nationale)
Lever, 7 h. 1 m. — Coucher, 5 h. 57 s.
Premier quart, le 20 — Pleine Lune, le 29
Fête de Demain : Saint Apien.

17 JANVIER

Vérités acquises

M. Poincaré a raconté avec beaucoup d'humour les avatars de ce malheureux budget de 1907 entre les mains de la Commission de la Chambre, qui l'a traité — ma foi, le mot est de M. Camille Pelletan — « comme une corneille qui abat des noix ».

Ministre des Finances chargé d'en établir le projet, M. Poincaré avait cru de son devoir impérieux de courir au plus pressé et, coûte que coûte, de combler d'abord le déficit. Il commença donc par le commencement. Il rétablissait l'équilibre par un chiffre d'impôts suffisant pour faire face au déficit endémique et, ce chiffre d'impôts supposé voté, il pouvait sans danger recourir à l'emprunt sous forme d'obligations remboursables à court terme.

Mais le malheur voulut que cette idée arrêtée d'en finir avec l'inconsistance du budget, source de tant de mécomptes, l'amenât à ajouter aux autres dépenses de 1907 les 244 millions laissés sur le carreau par l'alerte du Maroc et que le tout additionné fît un total de 4 milliards. « J'étais perdu », a confessé M. Poincaré. L'incompatibilité d'humeur qui s'était déclarée entre la Commission du budget et lui devait fatalement aboutir à un divorce. C'était d'ailleurs à chaque instant des visites de députés éplorés : « Quatre milliards ! Mais avez-vous songé à l'effet que ce chiffre fatidique va produire dans le pays ? Mettez 3 milliards 900 millions, 3 milliards 950 millions, 3 milliards 999 millions, si même vous voulez, mais n'avouez jamais les 4 milliards tout ronds ! » C'étaient de tels propos ou approchants qu'on lui tenait, dans tous les coins où on pouvait le chambrer, et, en somme, l'observation n'était point si sotte ; elle reposait sur cette illusion de l'étiquette qui nous induit à payer, dans un magasin, 1 fr. 95 un objet qui nous paraîtrait trop cher à 2 francs.

Comme M. Poincaré racontait tout cela et son divorce avec la Commission de la Chambre, un sénateur du Midi, excellent homme au fond, mais toujours sur l'œil, lui cria : « Ah ! elle en a assez joué, l'opposition, de vos quatre milliards ! — Mais, l'opposition jouera de tout, lui riposta son jeune, éloquent et spirituel collègue. Il n'y a qu'une chose qui puisse la faire taire, c'est la vérité, dite par nous ! »

La vérité est bien que le budget de 1907 dépassait et continue à dépasser les quatre milliards, mais c'était un cauchemar qu'il fallait faire s'évanouir à tout prix. Les prestidigitateurs de la Commission de la Chambre soufflèrent dessus et les 244 millions apparurent, comme par enchantement, en trois morceaux : 128 millions pour l'exercice de 1907 et 106 millions partagés entre l'exercice passé de 1906 et l'exercice futur de 1908.

Quelques autres volatilisations opérées de même façon, et le tour était joué, joué la manche large, entre 3 milliards 836 millions ou 833 millions, on verra à la fin, suivant que la Chambre ou le Sénat aura le dernier mot.

Une autre vérité, non moins acquise au débat du Sénat que celle des quatre milliards, est qu'il ne faut pas attendre de l'impôt sur le revenu cet office de tire-lire inépuisable que ses partisans espéraient en tirer, non seulement pour l'équilibre des futurs budgets déjà en bascule fort inquiétante, mais aussi pour toutes les folies de leur surenchère électorale.

Au milieu des sourires d'intelligence de la majorité sénatoriale, M. Poincaré, *a*, en effet, pu dire à son successeur qui opinait de la tête : « Je n'ai pas la curiosité de demander à M. Caillaux dès maintenant avec quelle ressource il assurera l'équilibre du budget de 1908, mais je ne crois pas *pas plus que lui* qu'il le trouve dans l'impôt sur le revenu. Quelque forme qu'il donne à cet impôt, qu'il le fasse cédulaire ou global, qu'il essaye même, comme il en a, je crois, le désir, de marier les deux systèmes, il aura déjà grand mal à en tirer les 600 millions de recettes que procurent à l'Etat les quatre contributions directes et la taxe sur le revenu des valeurs mobilières. »

Mais sur quoi de sage n'était-on pas d'accord au Sénat, pendant cette discussion générale du budget que le discours de l'ancien ministre des Finances, à défaut de l'effet produit par celui du nouveau, qui avait prudemment éteint ses feux, a suffi à illuminer.

M. Poincaré rappelait à M. Caillaux certain discours que celui-ci avait prononcé à son entrée aux affaires avec Waldeck-Rousseau. C'était en juin 1901, et il s'agissait des retraites ouvrières. M. Caillaux demandait que les sacrifices de l'Etat fussent restreints à 15 millions la première année et qu'ils n'atteignissent un maximum de 165 millions que par des étapes annuelles de 7 millions. Nous étions loin, on le voit, des dépenses fantastiques qu'entraînerait le projet voté par la dernière Chambre. Cependant M. Caillaux disait : « Comment parviendrons-nous à rester grande nation militaire, navale et coloniale et à exécuter en même temps les grandes œuvres sociales et démocratiques que nous avons le souci légitime de faire aboutir, si nous ne savons nous inspirer à nous mêmes une mesure, nous soumettre à une discipline assez stricte pour que *notre budget*, à un moment donné, *n'éclate pas !* » Et aujourd'hui encore, comme M. Poincaré faisait remarquer qu'en six ans et demi la citation n'avait rien perdu de son actualité, M. Caillaux répondait très haut, du banc du gouvernement : « Je n'ai rien à y retrancher ! »

Que de sagesse, que de vérités bonnes à retenir et soulignées d'applaudissements dans l'hémicycle du Luxembourg ! On aurait dit le commentaire de ce passage du discours du président, M. Antonin Dubost, recommandant à ses collègues, qui venaient de le renommer au fauteuil : « Ne voir que ce qui est, pour nous habituer à ne vouloir que ce qui se peut ! »

Il est vrai que, presque à la même heure, M. Henri Brisson, qui n'a du sage que la barbe, félicitait, de son côté, les députés de « l'heureux début et de l'heureux présage » de leur besogne financière, celle dont M. Pelletan a dit — encore une vérité acquise — que c'était travailler comme une corneille qui abat des noix !

GEORGES LAURENCE

LIGUE de Propagande Républicaine

La Ligue de Propagande Républicaine s'est réunie dimanche 12 janvier en Assemblée générale, sous la présidence de M. Joseph Ajaccio, avocat, à l'effet de renouveler son comité.

Après l'exposé de la situation politique de l'arrondissement, à l'unanimité il a été décidé que la Ligue de Propagande Républicaine, prendra désormais le titre de Ligue radicale-socialiste.

Il est procédé, au scrutin secret, à l'élection du bureau et du comité.

Ont été élus :

Président d'honneur, M. Charles Fabiani, avocat à Paris, ancien vice-président du Comité exécutif du parti radical et radical-socialiste

Président : M. Joseph Ajaccio, avocat.

Vice-Président : M. André Ghilini, représentant de commerce.

Trésorier : M. Romagnoli, horloger.

Secrétaire : M. Figarella, docteur en médecine.

Adjoint : M. Brandizi, négociant.

Membres du Comité : MM. Castello, président du syndicat des dockers. — Clementi, retraité. — J. Contri, négociant. — F. de Corsi. — Ermini Toussaint, président du syndicat des boulangers. — Guerrieri, président du syndicat des maçons. — Maraninchi Nonce, ouvrier bijoutier. — Martin Antoine, employé aux chemins de fer. — Milanta avoué. — Moiso Paul, négociant. — Molinedo François, négociant. — De Pietri, officier d'administration en retraite. — Raibaldi, négociant. — Ricci, J.-A., négociant. — Verzura Dominique, maître-maçon.

« Pour nos Nemrods »

M. Maguaschi, président de la Société des chasseurs Bastiais, vient d'adresser la lettre suivante à M. le Préfet de la Corse.

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de solliciter de votre haute bienveillance l'autorisation de chasser la bécasse jusqu'à la fin de février et l'alouette jusqu'au 15 avril.

Les chasseurs Bastiais constitués en société n'ont donné mission, comme leur président, de vous prier, vous que nous considérons comme un des nôtres, de renouveler cette tradition qui n'a été interrompue que ces trois dernières années.

Les seules chasses possibles ici sont celles de la caille en août et septembre, de la bécasse de fin décembre à fin février, et de l'alouette du 15 mars au 15 avril. Si on nous supprime ces deux dernières, il ne nous restera plus, comme aux chasseurs qu'a illustré Dandet, que la ressource de tirer sur nos casquettes.

En 1903, le tribunal de Bastia, tenant compte de l'usage séculaire qui autorisait la chasse à l'alouette en avril et de ce que l'arrêté préfectoral n'était pas très explicite sur ce point, acquitta les chasseurs qui avaient encouru de ce

---

6e — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

La Matelassière

PAR

Odysse BAROT

DEUXIÈME PARTIE

Vingt ans avant

Tout ce récit était à peu près exact ; seulement le faux frère ne gardait bien de dire que l'idée première de cette visite appartenait en propre au chef de la police, dont il était l'instrument docile et salarié, dont il n'avait fait qu'exécuter les ordres.

Tandis qu'Alexis lisait, [illegible] un vif attendrissement, la lettre paternelle, pleine de reproches sévères, mitigés par des offres de nouveaux subsides, Domicheff tourmentait d'une main fébrile un second pli qu'il venait d'extraire de son portefeuille.

L'expression de sa physionomie s'était subitement modifiée ; son assurance primitive avait fait place à un certain trouble. On eût pu croire qu'il éprouvait une vague hésitation, mêlée d'une réelle inquiétude, à exécuter la dernière partie de sa tâche d'obligeant messager.

Ah ! tout n'est pas rose dans le hideux métier qu'il exerçait ! A défaut de remords, il ne pouvait se défendre d'une honte involontaire et d'une pointe d'embarras.

Il s'efforça de reprendre son sang-froid. Et dès que le jeune homme eut fini sa lecture :

— Ce n'est pas tout ! fit-il d'une voix mal assurée. Voici autre chose.

Il lui présentait le papier, que Valdroff prit avec indifférence. L'enveloppe ne portait aucune suscription.

— Pas d'adresse ? dit-il un peu surpris. De qui est cette lettre ?

— Ma foi ! je n'en sais rien.

— Vous savez bien qui vous l'a remise ?

— C'est votre père.

— Ah ! Un post-scriptum sans doute ? Voyons !

— Non ! Ce n'est pas de M. Valdroff, répliqua le mouchard en secouant la tête.

Il prenant un air mystérieux :

— C'est un billet, m'a-t-il dit, qu'on lui avait fait passer secrètement, avec prière de vous l'envoyer à la première occasion. Il n'aurait jamais osé, paraît-il, vous l'adresser par la poste de peur de se compromettre.... Il est peureux votre père ! Ce chiffon de papier lui brûlait les doigts. Ce qu'il a été heureux de s'en débarrasser, le pauvre homme ! Et comme il s'est senti soulagé après m'avoir remis l'enveloppe qui le contenait !

Puis avec un gros rire naïf :

— Ce n'est pourtant pas de la dynamite, je suppose ?

Déjà le mi-listo avait brisé le cachet, déplié la feuille de papier, reconnu l'écriture... Il poussa un cri, un cri d'étonnement et de joie...

Il essaya de lire ; mais des larmes de bonheur voilaient ses regards. Et puis la présence d'un tiers le gênait.

Saisissant la main de son coreligionnaire, qu'il pressa fortement dans la sienne :

— Merci, mon ami ! Mille fois merci ! Vous ne vous doutez pas des trésors de félicité que vous m'apportez ce soir !

— Ah ! j'en suis bien content, Valdroff, bien content ! balbutia le drôle, un peu interloqué et ne comprenant rien à cet excès d'allégresse.

— Vous devinez, n'est-ce pas, que j'ai besoin d'être seul ?... Nous nous reverrons demain à la taverne de Nortimer-Street.

— Très bien ; je me retire...

Domicheff s'en alla tout pensif, très intrigué.

— Que pouvait-il y avoir là-dedans ? se demandait-il en regagnant le garni de Tottenham-Court-Road, où Jaboussoff lui avait retenu une petite chambre d'un loyer de trois shillings par semaine. Est-ce que ce serait, par hasard, une lettre d'amour ?

Il fut pris d'un nouvel accès d'hilarité :

— Décidément, pensa-t-il, ce Trépoff est le diable en personne !

Cependant Alexis, demeuré seul, et après avoir essuyé ses paupières humides, se mettait à dévorer dix fois de suite la lettre de Toline, qui produisait en lui mille sentiments divers et contradictoires.

A l'ivresse du premier moment avaient succédé la douleur, la colère, l'indignation, jointes à un besoin irrésistible de la revoir, de l'embrasser, de courir la délivrer, l'arracher à son bourreau.

Il s'empressa de remonter chez Mlle Tassoulich pour lui communiquer la grande nouvelle.

XIII

UNE EXÉCUTION

La lettre dont la vue lui avait causé une si vive joie, dont la lecture l'avait plongé dans un abîme de chagrin, était ainsi conçue :

« Couvent de Skiboulef, 25 juillet.

» Mon bien-aimé,

» J'ai pu, grâce à un hasard providentiel, me soustraire quelques minutes à l'horrible surveillance de mes geôlières, et tracer en hâte ces quelques lignes, qu'une de mes compagnes d'infortune, qui sortira demain de cet enfer, veut bien se charger de faire porter chez ton père.

» Sauveras-tu l'envoyer et le lire ? Sait-il seulement ton adresse ?

» Où es-tu à cette heure ? En prison toi aussi, peut-être ?

» Oh ! mon aimé, tu ne saurais te faire une idée des souffrances que j'endure ! La plus cruelle, c'est d'être loin de toi ! de toi, le seul être au monde dont le souvenir puisse me rattacher encore à une existence devenue insupportable !

» Combien de temps durera mon supplice ?

» Finira-t-il jamais ?

» Le jour où j'aurai perdu tout espoir de délivrance et toute possibilité d'aller te rejoindre dans l'exil, ce jour-là je n'aurai plus qu'à mourir.

» Je tremble que cette lettre, qui est peut-être un suprême adieu, ne te parvienne pas !

» Je sens que mon cœur se brise de douleur et d'angoisses ; que mon courage est à bout, que ma vie s'éteint peu à peu... Je vais devenir folle... si je ne le suis pas déjà !

» Mon Alexis, quoi qu'il arrive, à toi ma dernière pensée ! A toi mon dernier souffle !

» TOLINE DE YARENSK. »

Sophie, après avoir lu ces lignes navrantes, se jeta, toute en larmes, dans les bras de son ami.

Celui-ci avait les yeux secs : de farouches éclairs jaillissaient de ses prunelles ; une écume blanchâtre entourait ses lèvres ; une sorte de rage s'emparait de lui et l'envahissait tout entier.

— L'infâme vieillard ! s'écria Mlle Tassoulich. Il n'a donc pas d'entrailles ? Il sera l'assassin de sa fille !

Puis avec un geste de désespoir.

— Et nous sommes impuissants contre une pareille cruauté ! Et nous ne pouvons rien pour la chère et malheureuse enfant !

— Rien ? répliqua-t-il d'une voix rauque... Croyez-vous que je vais me croiser les bras ?

(*A suivre.*)

chef des procès-verbaux de la gendarmerie. Mais depuis les arrêtés préfectoraux furent catégoriques et firent mon fait de nous abstenir.

Vous, M. le Préfet, qui pour avoir vécu longtemps parmi nous, connaissez les besoins et les usages de notre pays, vous voudrez bien, nous en avons la ferme conviction, nous accorder l'autorisation que nous avons l'honneur de vous demander.

Je vous prie M. le Préfet, d'agréer l'hommage de mon profond respect.

S. MAORIGHI,
Professeur au Lycée,
Président du Saint-Hubert Club Bastiais.

Ce que disent les Journaux

Le Rappel

Sur l'article de M. Combes dans la « Nouvelle Presse libre » :

« On voudrait sourire de cette obstination sénile et malsaine de l'ancien ministre à démontrer aux paysans du Danube que lui seul a vu clair, que lui seul a marché droit, que lui seul est capable de tenir tête à la Papauté, parce que lui seul est résolu, tout en trouvant qu'elle a parfaitement raison contre lui selon le dogme, à proclamer bien haut qu'elle a tort. Mais on est tout de même un peu irrité de passer qu'en lui ne laisse profiter de sa haute sagesse quand il en était temps encore, en pesant paternellement à la dernière délibération de la fin du mois dernier, M. Combes a patiemment attendu que la Chambre et le Sénat eussent bouclé sur cette question leur troisième loi pour aller déposer des amendements dans le Prator. »

Le Figaro

Sur l'article de M. Combes :

« M. Combes est pieutôt un déçu qu'un converti, et notre curiosité mal satisfaite se demande s'il lui est venu avec cette manifestation qui ne sera probablement pas la dernière. Et si un ambitieux qui malgré tant d'obstacles rêve de reconquérir le pouvoir, ou simplement un professeur de théologie catholique qui, ayant manqué sa vocation, prend plaisir à s'y raccrocher sur ses vieux jours ? Le seul point vraiment clair dans cette nouvelle homélie, c'est qu'aucun des gouvernements qui se sont succédé en France depuis la chute de M. Combes n'aurait rien à ces délicieuses questions religieuses, que le ministre-amateur est absolument incapable de mettre fin au conflit anarchique où la République s'épuise et qu'il n'y a qu'un seul homme au monde, lui, toujours lui, qui ait la dextérité nécessaire pour l'en faire sortir à son honneur. Au fond, c'est une variante du légendaire : « Prenez mon cœur. »

La République Française

Sur la discussion du budget au Sénat :

« Il n'y a pour le peuple d'impenets qui comptent que ceux qu'il voit. Aussi M. Gauthier est-il bien imprudent d'abandonner la matière obscure et tortueuse qui a jusqu'ici si bien réussi à son parti pour proclamer du haut de la tribune du Sénat la nécessité de nouveaux impôts. Si les contribuables n'aperçoivent pas un effet tous les emprunts, il ne peut pas y avoir d'impôts qui leur échappent, car eux-mêmes n'y peuvent échapper. Cette menace de nouveaux impôts commence à préoccuper l'opinion. Le véritable maladie pour les contribuables de s'en tirer à bon compte, sera donc d'envoyer le programme radical-socialiste à tous les diables et de garder leur argent. »

Le Gaulois

Sur l'antimilitarisme dans l'armée :

« Le brigadier Duchesne du 15e régiment d'artillerie vient d'être cassé de son grade et puni de huit jours de prison pour avoir dit que le drapeau n'était qu'une loque. Il avait cependant bien choisi son moment. Le vent est à l'antimilitarisme et les officiers très surveillés par les délégués du Grand Orient, font la sourde oreille lorsqu'il leur arrive de parler de patrie. En remplissant les têtes du citoyen Gustave Hervé, Duchesne devait compter sur un avancement. C'est peine perdue, car l'exemple du ministre de la guerre doit lui donner confiance dans l'avenir qui lui est réservé. »

Le Soleil

Sur le plan catholique :

« Pas de bans dans les églises, que l'argent soit consacré en grande partie aux œuvres de foi et d'évangélisation, aux œuvres de prédication, aux œuvres sociales, aux œuvres de presse. En dehors de l'église où il ne vient toujours que les mêmes braves gens, n'est pas les œuvres dont nous parlons qu'il faut attendre la masse pour la ramener dans les sanctuaires après l'avoir catéchisée. L'autre partie de l'argent devra servir à l'entretien du clergé et aux dépenses strictement nécessaires de nos églises. »

M. LE PRÉFET A CORTE

Corte, 17 janvier.

M. Chaleil, préfet de la Corse, a reçu, hier matin, à la sous-préfecture, les corps constitués et les fonctionnaires de tout ordre, avec son amabilité habituelle.

A 9 heures du soir, presque tous les maires de l'arrondissement ont assisté à un punch d'honneur et ont repris contact avec notre nouveau Préfet que plusieurs d'entr'eux connaissaient déjà.

***

La grève de Casamozza a obligé M. le Préfet à avancer son départ et il est parti ce matin, à 11 heures et demie, par train spécial.

Les Animaux d'Appartements

Les maladies communes à l'homme et à l'animal sont nombreuses et parfois redoutables. Il faut les partager en deux groupes: celles que l'on contracte en mangeant la chair ou les organes des animaux domestiques et celles que les animaux, nos commensaux, nous communiquent par simple cohabitation.

Les premières sont bien décrites : c'est la tuberculose que nous inocule le lait ou la viande des bovins tuberculeux, c'est la trichinose qui nous vient du porc ; ce sont tous les accidents toxiques ou infectieux causés par les conserves, les huîtres, les moules de mauvaise qualité. Contre ces maladies, des mesures générales (inspection et surveillance des laiteries, des abattoirs, des parcs à huîtres, etc.) doivent être prises par les pouvoirs publics ; nous avons souvent traité ces questions.

Les secondes sont moins connues et ne sont pas justiciables de l'hygiène publique : chacun doit se préserver lui-même. Il est donc du plus haut intérêt de répandre les notions indispensables à leur prophylaxie.

***

Il est impossible d'épuiser le sujet dans un seul article. Ne parlons que des dangers les plus communs.

Les *chats* nous communiquent des maladies de peau, des teignes ; de même les *rats*. Si donc, il peut être utile d'avoir chez soi des chats pour éloigner les rats ou les détruire, il importe de surveiller ce commensal habitué de nos logements et de le faire soigner, ou tout au moins examiner, quand on peut déceler une altération quelconque de la peau. On évitera ainsi des maladies sinon très dangereuses au moins très désagréables. Les chats peuvent aussi contracter la tuberculose et la transmettre à l'homme. On se méfiera donc d'un chat qui maigrit, dont la santé générale devient médiocre, notamment dans une maison habitée par un phtisique : l'animal peut être un propagateur de la tuberculose du malade aux autres membres de la famille, malgré les précautions prises en pareil cas.

Le chien est bien plus dangereux que le chat, surtout en raison de la mauvaise habitude qu'ont certaines personnes de se faire continuellement lécher par lui. Le chien peut ainsi transmettre de nombreuses variétés de vers intestinaux ; une terrible maladie humaine, le kyste hydatique, qui s'installe de préférence dans le foie et nécessite de graves opérations, est toujours la résultat d'une contamination par un ver intestinal de chien. Ce sont particulièrement les chiens qu'on laisse errer dans la rue ou les chiens de bouchers, de toutes qui sont les auteurs des kistes hydatiques de l'homme. Sans parler de la rage, j'ajouterai que le chien, plus encore que le chat, est capable de contracter la tuberculose et de nous la transmettre par léchement.

La contagion est que le chien est très suspect, surtout pour ceux qui ont la déplorable habitude de se faire lécher. Le chien de ville ne peut être élevé hygiéniquement, ni pour lui, ni pour ses maîtres ; s'il sort dans les rues, il rapporte la rage ou les vers intestinaux ; s'il reste dans la maison, il s'ennuie et peut plus facilement devenir tuberculeux. Donc, dans l'intérêt du citadin et du chien lui-même, pas de chiens dans les appartements des villes.

Un autre animal (heureusement moins répandu, car il est, en outre, fort désagréable) qu'il faudrait absolument proscrire, est le perroquet. Il est extrêmement dangereux. Il peut donner à l'homme diverses maladies. On se rappelle la maladie des *perruches*, qui fit beaucoup de bruit, il y a quelques années. C'était une affection très grave, due à un microbe voisin de celui de la fièvre typhoïde, et qui avait été importée par des perruches venues directement de pays exotiques. Il y eut quelques centaines de cas, dont plusieurs mortels.

Le perroquet nous communique fréquemment la tuberculose. Les partisans les plus résolus de la pluralité des tuberculoses sont obligés d'admettre que le perroquet en contagionne très facilement après d'un phtisique et devient lui même tuberculeux. La tuberculose du perroquet est d'autant plus dangereuse pour nous qu'elle occupe les parties externes de l'animal, le bec, la tête, et qu'elle laisse suinter continuellement des humeurs virulentes. Beaucoup de personnes ont (comme pour le chien) la très funeste coutume de donner des aliments aux perroquets de bouche à bouche ou de les embrasser ; c'est exactement, dans le cas où le perroquet est tuberculeux, comme si elles se mettaient bouche à bouche avec un phtisique ; la contagion est fatale. Or, un tiers environ des perroquets des villes sont tuberculeux, comme ils vivent très longtemps avec ces lésions toutes superficielles sans en souffrir, ils peuvent contaminer successivement un grand nombre de personnes. Le perroquet est un animal complètement inutile, désagréable, nuisible à tous les points de vue ; il devrait disparaître des villes. En tout cas, la règle générale de ne jamais mettre notre bouche en contact avec des animaux sera encore plus sévère quand il s'agit de perroquet.

***

Nous conclurons, de ces quelques exemples, que les animaux doivent, sauf de rares exceptions, rester à la campagne et ne pas venir encombrer nos appartements. D'ailleurs, on n'oublierа pas que ces êtres vivent et respirent comme nous, qu'ils consomment par conséquent une partie de l'oxygène qui nous est si parcimonieusement distribué dans les ma sons urbaines, et qu'ils augmentent les dépôts sans aucun profit.

Nous ajouterons qu'il n'est pas rare de voir un ménage ouvrier, ayant la plus grande peine à équilibrer son budget, nourrissant insuffisamment ses enfants, posséder chiens et chats absolument inutiles et nuisibles entretenus. Donc, réservons les animaux pour la campagne ; tout le monde (eux comme nous) y trouvera son compte, les villes sont assez encombrées, pour ne pas les surpeupler d'êtres qui sont en plus dangereux.

Chambre Musicale

Séance du vendredi 18 janvier 1907

— PROGRAMME —

1. Hofmann. — Trio, piano, violoncelle.
2. Meyerbeer. — Robert le Diable, duo.
3. Saint-Saëns. — Romance pour violon.
4. Chaminade. — *a* Le Page, mélodie.
   » *b* Romance.
5. Beethoven. — Quintor, piano, violon, alto, violoncelle.
6. Flegier. — Le Cor, mélodie.
7. Beethoven. — Quatuor, andante.
8. Donizetti. — L'Elixir d'Amore, cavatine.
9. Wieniawski. — Romance et Rondo, pour violon.
10. Gounod. — Faust Sérénade, Trio du Duel.

Au « Journal Officiel »

Ministère de la Guerre

Justice Militaire

M. Gualfaci, officier d'administration de 3e classe, hors cadres, actuellement en congé de convalescence à Embrun, a été replacé dans le cadre, et affecté en qualité de greffier-adjoint au conseil de guerre de Châlons-sur-Marne.

Gendarmerie

M. le capitaine Pieri, du 79e d'infanterie, est classé pour être admis dans la gendarmerie.

Artillerie

Sont inscrits sur le tableau d'avancement de 1907, pour le grade de chef d'escadron, MM. les capitaines Olmi, du 17e rég. I. f. de major, et Tomasini, du 2e rég. ;

Pour le grade de sous-lieutenant, M. l'adjudant Martinelli, du 13e rég.

Génie

M. Ghersedi, lieutenant au 2e rég. du génie, est inscrit sur le tableau d'avancement pour le grade de capitaine.

Service de Santé

Sont inscrits sur le tableau d'avancement de 1907 ; pour le grade de médecin principal de 1re classe, M. de Santi, médecin principal de 2e classe à l'hôpital de Toulouse ;

Pour le grade de médecin principal de 2e classe, M. le médecin-major de 1re classe Brousse, médecin-chef de l'hôpital d'Ajaccio.

Pour le grade d'officier d'administration de 1re classe, M. Bonifaci, officier d'administration de 2e classe, adjoint au commandant de la 6e section d'infirmiers.

Les Eclipses de 1907

L'annuaire du bureau des longitudes pour 1907 vient de paraître : c'est le 111e volume de sa collection depuis sa fondation par la Convention. Il contient, entre autres choses intéressantes, la date des quatre éclipses qui se produiront cette année. La première aura lieu le 14 janvier, et ne sera totale qu'en Asie ; les observateurs se rendront à Samarkhande pour l'observer.

La seconde éclipse de soleil de 1907, qui comme la première sera invisible à Paris, ne pourra être observée que dans l'Amérique du Sud. Elle ne sera que partielle, mais cependant annulaire, ce qui lui donne un certain intérêt. Chacune de ces éclipses de soleil sera suivie, à peu près quinze jours plus tard, d'une éclipse partielle de lune. Celle du 29 janvier sera invisible à Paris. Il n'en sera pas de même de celle du 25 juillet, que l'on pourra y observer pendant deux heures environ, à partir de trois heures du matin.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 17 janvier

Thermomètre — 7 heures du matin + 9· à midi + 12· à 6 heures du soir + 11
Maxima 12 3 Minima + 6 4.
Baromètre — 7 heures du matin, 775 mm. à midi, 775 mm. 6 heures du soir, 778 mm.
Vent. — Nord le matin. N. O.
Etat du ciel, découvert.
Pluie [illegible] 0 mm.

Légion d'honneur

M. Féron, qui est depuis plusieurs années le Directeur de l'Exploitation des Eaux minérales d'Orezza, vient d'être promu au grade de chevalier dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Nous sommes heureux de lui adresser nos bien vives félicitations.

Banque de France

Un concours sera ouvert le 24 février 1907, pour trente places de commis titulaires à la Banque de France. Les candidats devront adresser leur demande au chef de bureau du gouverneur avant le 4 février, dernier délai.

Décès

A une heure de l'après-midi a été faite la levée du corps de la petite Hélène Braccini, fille de M. et Mme Noël Braccini, décédée, dans sa deuxième année. Les parents désolés ont tout tenté pour sauver cette chère enfant, mais son heure était sonnée, elle devait s'envoler pour aller grossir la légion des chérubins.

Nous adressons à M. Noël Braccini et à sa famille notre part de condoléances.

Les Annales

Cette célèbre revue, dont le succès s'accroît chaque jour, se présente, aujourd'hui, sous un aspect renouvelé, rajeuni. Une couverture artistique, dessinée par Giraldon, veuve de toute annonce, séduira, désormais, les yeux des lecteurs.

Le premier numéro de l'année 1907 est particulièrement brillant. Un conte inédit de Tolstoï, illustré par F. Fau ; un « Conte pour les Rois », de Paul Bourget ; des documents nouveaux et révélateurs, accompagnés de photographies, sur la mort de Gambetta ; un dialogue parisien d'Henri Lavedan ; des notes sur le Jour de l'An de Maurice Donnay ; des vers de circonstance d'Edmond Rostand ; une lettre aux jeunes femmes d'Yvonne Sarcey ; une chronique d'Adolphe Brisson ; la critique des romans nouveaux, par Jules Bois ; une page comique d'Albert Guillaume...

Comme musique, le plus joli morceau de la nouvelle œuvre de Puccini : *Madame Butterfly*...

Voilà ce qu'on peut lire dans ce numéro très remarquable. Et en guise d'étrennes, il contient encore une « pièce de théâtre entière », un des chefs-d'œuvre de Georges Courteline : la « Paix chez soi », représentée à la Comédie-Française. . . . Tout cela sans augmentation de prix.

Partout : 25 centimes. Abonnements : 10 fr. par an : 12 fr. 50 pour l'Union postale. On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.

Postes et Télégraphes

Les postmants dont les noms suivent ont été reconnus admissibles au surnumérariat, à la suite du concours des 11 et 12 octobre 1906, dans l'ordre ci-après : 46. Debernardi, 60. Luigi, 141. Moracchini, 299. Riquetti, 343. Bruni, 395. Ferraci, 407. Ferrali, 475. Giorgi, 575. Pozzo-di-Borgo, 602. Poli.

Récompenses honorifiques

Une lettre d'éloges a été décernée à M. Salvatelli Joseph, secrétaire du comité de ravitaillement de Dragnignan, pour le concours dévoué qu'il a apporté dans ce service.

Nouvelles coloniales

Sont nommés dans l'administration centrale du ministère des colonies : à l'emploi de sous-chef de bureau de 2e classe, M. Clinchard Emile, sous-chef de bureau de 3e classe ; à l'emploi de rédacteur principal de 1re classe, M. Paretti Jules, rédacteur principal de 2e classe ; sous-chef de bureau de 3e classe, M. Franceschi Antoine, rédacteur de 1re classe, f. f. de sous-chef de bureau.

Nouvelles maritimes

Le commis de 3e classe Novella, de l'inscription maritime, est inscrit sur le tableau d'avancement pour l'emploi de commis de 2e classe.

Au Port

Vap. « Bocognano, » cap. Santoni, de Livourne, 13 passagers, div.
— Vap. « Corte, » cap. Orsini, de Marseille, 71 passagers, div.

Avis

M. Sabaté, dentiste du Lycée, diplôme d'honneur, Exposition de Bastia, prévient sa nombreuse clientèle que son cabinet est ouvert tous les jours de 8 à 11 heures le matin, et de 2 à 4 heures le soir.

A louer

Villa au bord de la mer.
S'adresser Villa Kermaria.
— Appartement de 5 pièces, gaz dans toutes les pièces.
S'adresser au bureau du journal.

Etat-Civil

NAISSANCES

Mondiel Jean, journalier, de Bastia, et Trachi Jeannette, ménagère, de Bigorgia.

PUBLICATIONS

Angelini François. — Bolognesi Julie-Jeanne. — Ferrari Pierre Louis. — Begagni Jean-Baptiste.

DÉCÈS

Pinson Benoîte, veuve, 66 ans.
Braccini Hélène, 18 mois.

SOCIÉTÉS et SYNDICATS

Le Syndicat des Cordonniers invite les ouvriers de toutes les corporations syndiquées et non syndiquées à se réunir, dimanche prochain à 2 heures de l'après-midi dans la salle commune, place Casinca, Vieux-Port.

L'ordre du jour comprendra un entretien sur la grève des Cordonniers de Fougères.

Pour le Syndicat et par ordre,
Le président, Mallard.

AVIS

Les personnes qui auraient déposé des objets chez feu M. Vedrix sont prévenues que le magasin sera ouvert à partir du samedi prochain, 19 du courant, jusqu'au 25 inclus.

Tous les jours de midi à 4 heures du soir.

LES DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

BOURSE DE PARIS

	16 janv.	17 janv.
[illegible]	95.15	94 95
[illegible]	95 85	96 45

Les Gagnants de la LOTERIE des Enfants Tuberculeux D'ORMESSON

Paris, 17 janvier.

L'Intransigeant dit que le gagnant du gros lot de la loterie des Enfants Tuberculeux d'Ormesson est le nommé Le Begue-Casin, concierge à Neufchatel, dans le Pas-de-Calais.

***

Un lot de 100.000 francs a été gagné par M. Joseph Jambilleux, ouvrier-maçon, originaire de la Creuse, actuellement réserviste à Limoges.

L'Impératrice Eugénie Au Cap-Martin

Londres, 17 janvier.

S. M. l'ex-impératrice Eugénie a quitté aujourd'hui Londres, se rendant à Paris.

La vieille souveraine ne séjournera pas dans la Capitale ; elle se rendra dans sa villa du Cap-Martin, sa résidence d'hiver.

Conseil des Ministres

Paris 17 janvier.

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis, ce matin, à 9 heures, en conseil, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

Les jeux de hasard

M. Clémenceau, ministre de l'Intérieur, donne lecture au Conseil de la circulaire qu'il adresse aux préfets pour les engager à veiller à la stricte application de la loi interdisant les jeux de hasard.

Les demandes de dérogations, formulées pour les casinos des villes d'eau, seront examinées ultérieurement.

L'Impôt sur le revenu

M. Caillaux, ministre des Finances, annonce qu'il a terminé la préparation du projet d'impôt progressif et global sur le revenu, et qu'il le soumettra au Conseil dans le courant de la semaine prochaine.

Fréquentation scolaire

M. Briand, ministre de l'Instruction publique, a été autorisé à déposer sur le bureau de la Chambre le projet modifiant la loi sur l'obligation de la fréquentation scolaire. Ce projet édicte des dispositions de nature à contraindre les parents récalcitrants à se conformer à la loi, qui exige que les enfants fréquentent les établissements d'enseignement primaire.

Les Conseils de guerre

Le Conseil reprend ensuite la discussion du projet de loi sur la suppression des conseils de guerre en temps de paix.

Le texte définitif de ce projet, qui doit être soumis au Parlement, sera arrêté à la prochaine réunion.

Les Affaires du Maroc

M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, rend compte de la situation au Maroc. La pacification du pays s'opère chaque jour. Grâce à l'activité des troupes chérifiennes, le Maghzen a pu rétablir en partie son autorité, que la conduite de Raisouli avait bien diminuée.

Le calme revenant dans les esprits des plus fanatiques, il est certain que les escadres franco-espagnole peuvent rentrer, deux croiseurs, un de chacune des deux nations demeureront à Tanger.

La médaille de la Mutualité

M. René Viviani a soumis à la signature présidentielle un décret attribuant un certain nombre de médailles de la Mutualité.

Affaires courantes

Le Conseil s'est enfin occupé de l'expédition des affaires courantes.

L'Assemblée plénière DES ÉVÊQUES

Paris, 17 janvier.

La séance de ce matin a été présidée par le cardinal Lecot ; celle de ce soir l'a été par le cardinal-archevêque de Paris.

***

Aucun communiqué n'a été transmis à la presse ; on ignore dès lors quelles sont les décisions prises par les évêques qui ne seront connues qu'après approbation des travaux de l'Assemblée par le Souverain Pontife.

A L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Réception de M. Maurice Barrès

Paris, 17 janvier.

C'est devant une salle comble, où se pressaient de très nombreuses personnalités littéraires et politiques, que l'Académie a reçu aujourd'hui M. Maurice Barrès, député nationaliste du 1er arrondissement de Paris.

Au cours du magnifique éloge qu'il a prononcé de M. José Maria de Heredia, son prédécesseur, le récipiendaire a chanté le doux pays de France, pays de traditions glorieuses et généreuses.

« Les Français d'aujourd'hui doivent profiter des enseignements du passé, ils doivent développer les vertus de la race, en professant le respect des conditions qui formèrent la France. »

Parlant ici lentement d'Emile Zola, M. Barrès dit : « Son irrémédiable vulgarité le condamnait fatalement à n'occuper qu'une place dans les rangs des auteurs subalternes. »

M. de Vogué félicite le jeune récipiendaire, qui à peine âgé de 43 ans, a été choisi par l'Académie pour faire partie de sa compagnie. C'est qu'en Barrès, elle a voulu honorer non seulement un merveilleux styliste, un penseur puissant, mais aussi le bon citoyen, le traditionnaliste convaincu, le Lorrain demeuré fidèle à sa petite patrie.

Nul mieux que l'auteur des « Amitiés Françaises, » des « Déracinés, » de « l'Appel au Soldat, » de « Au service de l'Allemagne », n'était qualifié pour siéger parmi les Quarante, car, nul mieux que lui, parmi les contemporains, n'a mieux servi l'intérêt général et la cause française.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Les primes à la Marine marchande

M. l'amiral Bienaimé, député du deuxième arrondissement de Paris, adresse une question à M. Doumergue, ministre du Commerce, au sujet des primes accordées à la marine marchande.

L'amiral Bienaimé soutient que le système actuel des primes ne suffit pas au développement de notre marine marchande, à laquelle nous devons conserver un bon rang, dans l'intérêt supérieur de la prospérité nationale.

M. Doumergue

répond qu'une enquête est ouverte sur la situation de notre flotte commerciale.

Dès que les résultats en seront connus, ils seront communiqués au Parlement.

L'incident est clos.

Le Régime des Aliénés

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la proposition de loi relative au régime des aliénés.

La discussion générale étant close, la Chambre passe à la discussion des articles.

Les articles 1 à 19 sont successivement mis aux voix et adoptés sans modification.

La séance est levée et renvoyée à demain.

SÉNAT

Présidence de M. ANTONIN DUBOST.

La séance est ouverte à 2 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

LE BUDGET

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1907.

Ministère de l'Agriculture

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget du ministère de l'Agriculture, rapporté par M. Jean Dupuy, sénateur radical des Hautes-Pyrénées.

Les articles 2 à 39 sont adoptés sans modification.

L'élevage des chevaux

La discussion s'ouvre ensuite sur l'article 40, relatif à l'élevage des chevaux.

M. le général Langlois

sénateur de la Meurthe-et-Moselle, demande des modifications à la loi de 1904, en ce qui concerne la remonte des Haras.

Une très longue discussion s'engage sur ce chapitre, à laquelle prennent part M. Dubief, le ministre de l'Agriculture, et divers autres orateurs.

Finalement l'art. 40 est adopté.

Les articles 41 à 58 sont ensuite mis aux voix et adoptés sans aucune modification.

Séance demain.

00036

A LA JAMAIQUE

FORMIDABLE TREMBLEMENT DE TERRE à Kingston

Mille victimes. — La famine

Londres, 17 janvier.

Le cataclisme est encore plus épouvantable qu'on ne l'avait présumé. Le chiffre des victimes s'élève actuellement à plus d'un millier.

La ville entière n'est plus qu'un immense amas de ruines fumantes, où l'incendie fait encore des ravages.

Toutes les cultures sont anéanties et la population ne trouve même plus de quoi subvenir à ses premiers besoins. On craint que la famine ne devienne générale dans un très bref délai.

Le rivage du port de Kingston s'enfonce dans la mer, qui s'avance en grosses vagues dans l'intérieur de la terre. On redoute que les fiels en courroux n'engloutissent la ville entière.

LE RETOUR D'AGE

L'ELIXIR DE VIRGINIE NYRDAHL qui guérit les varices, la phlébite, le varicocèle, les hémorroïdes est aussi souverain contre tous les accidents du retour d'âge : hémorragies, congestions, vertiges, étourdissements, palpitations, gastralgies, troubles digestifs et nerveux, constipation. Nyrdahl, 20, rue de La Rochefoucauld, Paris. Le flacon, 4 fr. 50, franco. Envoi gratuit de la brochure explicative. Exiger sur l'enveloppe de chaque flacon, la signature de garantie NYRDAHL.

Charles de Vincenti, 26, rue Pigalle, Paris. Ordres de bourse. Comptant et terme.

Renseignements financiers gratuits sur toutes valeurs cotées ou non cotées. — Courtages officiels.

1 franc pour mille au parquet, et 1.25 pour mille en coulisse.

CHAMPAGNE COSTE-FOLCHER

ÉPERNAY

Exposition de Liège 1905, Médaille d'Or
Exposition Internationale d'Alimentation Paris 1905, Grand Prix

Le Champagne COSTE-FOLCHER a été le seul admis aux banquets de 30.000 et 50.000 couverts servis les 30 octobre 1904 et 5 novembre 1905, à la Galerie des Machines à Paris pour les Fêtes de la Mutualité.

Agent à Bastia : M. PHILIPPE POGGI.

Seul dépositaire à Bastia : Antoine SANTANDREA, 15, Bd Paoli.

HOTEL DU GOLFE

Place Miot, Ajaccio

Restaurant et Pension. — Confort moderne. — Position exceptionnelle au midi et au centre des promenades. — Vue splendide sur le golfe. — Grands salons pour noces, banquets et soirées. — Chambre et pension à partir de 7 francs par jour. — Arrangements pour séjour prolongé.

Déjeuner 2 fr. 50. — Dîner 3 frs. y compris le café renommé de la maison. — Café-Restaurant dans le jardin d'hiver. — Plat du jour et repas sur commande à domicile. — Coquillages frais tous les jours.

Afternoon tea. — Cold mas
English Spoken
Man Spricht Deutsch

Le Succès colossal de

SELECTA

LE PLUS BEAU ET LE PLUS GRAND MAGAZINE DU MONDE

4000 ABONNÉS EN 2 MOIS

USINE à GAZ

Prix du *Coke* tout venant . 3 fr.
» » concassé à la machine . 3 fr. 50
Prix de la *Houille* . . . . 6 fr.
Prix du *Goudron* . . . . 40 fr.
(Marchandises prises à l'Usine)

Réduction pour fortes ventes en gros.

Livraison faite soit à domicile, soit en gare Bastia pour les expéditions à l'intérieur.

Les commandes peuvent être adressées directement à l'Usine, ou à la Succursale du Gaz, Bd Paoli, 12.

D. R. ANDREANI,
Directeur de l'Usine à Gaz

GRATUITEMENT Le T. R. Père Gérôme, ancien supérieur de l'ordre des clercs de St-Gouix afin de vulgariser le secret du traitement exclusivement végétal mêlé dans son ordre, aujourd'hui disparu, vient de créer des dépôts dans chaque département.

Cette médication s'adresse à tous ceux qui souffrent et est d'un effet exclusivement puissant pour la prompte et radicale guérison des vices du sang, dartres, douleurs rhumatismales, asthme, convulsions, maux de tête, furoncles, tumeurs, anémie, pâles couleurs, maladies de la peau et maladies secrètes, ainsi que tous les maux provenant de l'appauvrissement du sang ou des mauvaises fonctions digestives.

Ecrire avec timbre pour la réponse à *M. le Dépositaire départemental du Traitement du Père Gérôme, à Bastia*, qui fera connaître, gratuitement, le secret de la médication.

Grand entrepôt de Vins

CRUSOL D'ALGÉRIE & D'ITALIE

ORESTE BIAGINI

5, Avenue Carnot, Bastia

Grands Prix, 1 Diplôme, 6 Médailles obtenus aux diverses Expositions

Vente en Gros et au Détail

La Maison ORESTE BIAGINI offre ses vins vieux et nouveaux en bordelaises ou demi-muids à des conditions particulièrement avantageuses. Bien que les prix soient très réduits, Elle garantit les vins qu'elle livre, pur jus de raisins frais, et engage les acheteurs à en faire l'essai. Des échantillons seront adressés franco sur demande.

Aperçu des prix

Vin d'Algérie, de Frontignan, de Corbières et de Roussillon, Rouge : 17 et 20 francs l'hectolitre ; Rosé et Blanc : 24 et 25 fr. l'hect.

Vins de Corse (terroirs de Vescovato, Aléria, Taillano, etc.) : Rouge 25 et 27 francs l'hectolitre ; Rosé et Blanc 26 et 28 fr. l'hect.

Ces prix s'entendent nu, hors de barrière, par parties d'au moins 100 litres.

Et voici nos vins fins et de liqueur aux prix suivants :

Muscat de Frontignan vieux
Par fût de 25 litres 85
Par fût de 50 litres 80
Par fût de 100 litres 75

Vins de Madère, de Malaga et Vermouth supérieur
Par fût de 25 litres 95
Par fût de 50 litres 90
Par fût de 100 litres 85

Quinquina Pomponnet *et Gentiane*
Par fût de 25 litres 100
Par fût de 50 litres 95
Par fût de 100 litres 90

Aperif Le Pol *et vermouth de Turin*
Par fût de 25 litres 105
Par fût de 50 litres 100
Par fût de 100 litres 95

La Maison livre également des vins fins vieux en bouteilles cachetées à 0.80 la bouteille. Des vins de Chianti — Barbera — Asti mousseux, ainsi que des vins de Champagne des meilleures marques aux prix les plus réduits.

ÉTABLISSEMENTS
L.-N. MATTEI et C[ie]

Messieurs **L.-N. MATTEI** et C[ie] ont l'honneur d'informer leu nombreuse clientèle que la distribution des **CALENDRIERS** pou l'année 1907, sera faite en leurs magasins de vente de la Plac St-Nicolas et rue Sampiero, du 24 Décembre au 2 Janvier prochain.

A L'OCCASION

FÊTES DE LA NOEL ET DU JOUR DE L'AN

on trouvera dans la Maison **L.-N. MATTEI** et C[ie], toutes sortes d **VINS** et **LIQUEURS**, tels que:

Bourgogne, Bordeaux, Saint-Julien, Côte-Rôtie, Chambertin, Sain Emilion, Château-Margot, Pommard, Beaume, Bas-Medoc, etc.

Malaga, Madère, Muscat de Frontignan, de Lunel et du Cap-Corse Sauterne, Grave, Preignac, Malvoisie sec, Genovesella doux, etc. Pri à partir de 1 fr. 25.

VINS DE CHAMPAGNE: Vrai Louis Rœderer à 5 fr. 50. — Moë et Chandon à 5 fr. 30. — Montsoreau à 3 fr. et 2 fr. 25.

VINS DE TABLE: Rouges et Blancs, très bons, 30, 40 et 50 centi mes le litre, suivant qualité.

EAUX-DE-VIE de VIN et de MARC, très vieille.

MANUFACTURE DE TABACS, CIGARES, CIGARETTES
ARTICLES POUR FUMEURS

MAISON L.-N. MATTEI ET C[ie]

Produits Recommandés

La délicieuse
LIQUEUR
CÉDRATINE
digestive et rafraîchissante

L'inimitable
VIN DU CAP-CORSE
AU QUINQUINA
Apéritif tonique et fortifiant

SE MÉFIER DES IMITATIONS

L'excellent Cigare MATTEI
le meilleur à 10 centimes

Grand assortiment aussi vaste que varié de Tabacs, Cigares et Cigarettes de toutes provenances. — Fabrique de *Cédrats, Limons* et *Oranges* confits. — Colis postaux à partir de 3 kilos pour tous pays.

A tout acheteur d'une bouteille de **CÉDRATINE** ou de **VIN DU CAP-CORSE AU QUINQUINA** il sera fait *cadeau* d'un joli **CALENDRIER.**

TRENTE-DEUXIEME ANNÉE N° 19 — SAMEDI 19 JANVIER 1907

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les abonnements sont payables d'avance et reçus aux Bureaux du Journal, Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	1 an	6 mois	3 mois	
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.	UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS
Autres Départ.	25 fr.	12 fr.	6 fr.	le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

00037

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Aplen.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 7 h. 1 m. — Coucher, 3 h. 57 s.
Premier quart, le 20 — Pleine Lune, le 29
Fête de Demain Saint Nom de Jésus.

18 JANVIER

LA GYMNASTIQUE

Il est banal de dire que la gymnastique entretient et développe les forces physiques. Ce qui, peut-être, est moins banal, c'est que la gymnastique est plus nécessaire encore durant la vieillesse que durant la jeunesse. Non pas que j'aille conseiller aux hommes en cheveux blancs d'exécuter le saut périlleux ou de faire la culbute sur le trapèze. Des exercices de ce genre demandent une souplesse que les jeunes gens seuls possèdent, mais une gymnastique modérée qui entretient le jeu des articulations indispensable à ceux que l'âge appesantit.

A cette époque de la vie, où la nature développe elle-même toutes les parties du corps, on peut s'en remettre à elle du soin de conserver à nos membres l'élasticité et la vigueur. Mais au déclin de l'existence, quand nos muscles vont s'atrophiant, l'exercice seul peut enrayer ce mouvement de décadence. Il ne s'agit pas, bien entendu, de s'assurer une éternelle vigueur, mais de retarder le plus longtemps possible l'hiver triste où la paralysie finale vient vous rendre impotent.

Quels sont les vieillards les mieux et les plus longtemps conservés ? Ce sont ceux qui se sont toujours livrés à des travaux manuels. Ils sont, comme les autres, exposés à être enlevés par une maladie, une fièvre, une pneumonie, par exemple ; mais il est rare de les voir cloués dans un fauteuil, par une inertie absolue des muscles. Ils gardent, dans leurs mouvements, une allure, une liberté, une vigueur que perdent rapidement ceux qui n'ont pas été astreints à se servir de leurs bras et de leurs jambes. La décrépitude est chose plus fréquente dans les classes aisées que dans les classes pauvres.

C'est à combattre cette décrépitude que les vieillards doivent s'attacher, particulièrement quand la nature de leurs fonctions les astreint à une vie sédentaire. Ils le peuvent par l'usage raisonné d'une gymnastique en rapport avec leur âge. La promenade que les médecins recommandent à du bon, mais elle n'est pas suffisante, elle ne déraidit pas les membres ; elle n'intéresse d'ailleurs que les jambes. Et c'est alors qu'il faut revenir aux rudiments de la gymnastique.

Qui de nous, ayant été collégien et soldat, ne se souvient des séances consacrées aux bras et aux jambes ? C'est un exercice très monotone et très fastidieux, j'en conviens, mais il est éminemment hygiénique. La flexion des bras et des jambes entretient le jeu des articulations ; elle tient, pour ainsi dire, notre ossature en haleine, et l'empêche, dans la mesure du possible, de se rouiller ; car il en est d'elle comme de l'essieu et des roues d'une charrette qu'on laisserait trop longtemps immobile sous un hangar.

Là n'est pas toute l'utilité de l'exercice des bras, tel que nous l'enseignent les rudiments de la gymnastique ; cet exercice a aussi pour résultat d'élargir le thorax et de ménager ainsi l'espace aux poumons, au cœur, à l'estomac ; et quand ces différents organes peuvent fonctionner à l'aise, l'individu tout entier ressent un sentiment de bien-être qui se traduit par une plus grande désinvolture dans ses mouvements.

Les mesures hygiéniques que j'indique sont d'une exécution facile ; on peut, en effet, faire cette gymnastique en chambre, sans appareils ni systèmes particuliers, à toute époque de l'année, à toute heure du jour, on peut calculer la dose, suivant sa constitution, suivant son tempérament. Elle n'exige aucun professeur ; il suffit, en effet, de se rappeler les cinq ou six mouvements de flexion des bras et des jambes.

Beaucoup de personnes de bureau, après être restées assises pendant toute la journée, courbées sur des livres ou des chiffres, se bornent à une fâcherie d'une heure, pour aller ensuite s'asseoir au cercle à une table de jeu.

Rien n'est déprimant comme une pareille existence, rien n'est mortel comme ce genre de vie ; on s'y épaissit, on s'y ankylose. Il faut d'autant plus soumettre son corps à des exercices réguliers, que, par votre profession, il est plus soumis à l'immobilité. C'est pourquoi je conseille à tous les hommes parvenus à l'âge de cinquante ans, de consacrer une heure par jour à ce simple exercice des bras et des jambes ; je le conseille même aux hommes de quarante ans ; ils se trouveront ainsi tout entraînés pour continuer ces mêmes exercices, lorsqu'ils entreront dans la période de la vieillesse, ou la dernière de l'âge mûr, si l'on aime mieux.

Cette cure si simple fera peut-être sourire certains plaisantins, dont le prétendu scepticisme cède devant l'annonce de drogues plus ou moins prônées. Il n'en coûte rien de l'essayer, et peut-être ceux qui l'essaieront, béniront-ils

Un Vieux Médecin.

L'ÉTOILE

I.

La nuit était sereine et le ciel étoilé. L'immensité infinie, semée d'astres lumineux, semblait une draperie d'or, jetée sur la nature pour protéger son sommeil. Le croissant argenté de la lune glissait sans bruit dans les espaces éthérés. Le port était tranquille, calme, silencieux. Dans l'ombre, gardien vigilant de notre côte, le phare veillait, répandant aux alentours sa faible clarté. Que la nuit était belle !.. Que l'heure était douce ! et combien dans mon cœur je remerciais le Créateur d'avoir fait cette belle nature et de m'avoir donné une âme capable de sentir et de comprendre la beauté de toutes ces choses, une âme qu'il fit vibrante comme une corde sonore !..

Dans le saphir sombre du firmament une étoile plus grande, plus belle que les autres, attira mes regards. Elle brillait d'un éclat intense ; son front resplendissait dans la nuit comme un diamant dans un écrin de velours bleu. Sur la mer limpide, sa clarté traçait un sillage lumineux. Sa vue suggéra dans mon cœur un monde de pensées, et je baptisais l'étoile de mon propre nom. « Ce sera, dis je, l'étoile de ma vie, l'étoile de mon bonheur. »

Peut-être, ami lecteur, l'avez vous remarquée comme moi, cette étoile brillante, et comme moi, vous vous êtes demandé pourquoi était-elle plus belle que les autres ? Vous savez que toutes les choses surnaturelles se parent de contes, de légendes ! Voici celle qui se rapporte à notre étoile. La voici telle qu'elle me fut contée par une aïeule à la voix chevrotante, aux beaux cheveux d'argent. Je vous la rapporte encore imprégnée de souvenirs lointains, de souvenirs qui reviennent avec la poésie des choses antiques et fanées, des choses saintes, des choses d'autrefois...

II.

... Minuit !.. Sur la terre la neige tombe à gros flocons, ensevelissant tout sous un manteau immaculé. Dans le ciel, les anges viennent de chanter l'alleluia d'amour. Le Christ est né... Dans l'église du village, l'orgue a tu sa grande voix et la population revenant de la messe, se prépare à réveillonner joyeusement. Dans la cheminée, les tout petits, avant d'aller à la chapelle blanche, ont mis leur soulier et se disent tout bas dans leur innocence et leur naïveté : Que m'apportera le petit Jésus !..

... Un frou-frou d'ailes, un rayon lumineux, et voici que le bon ange chargé de distribuer bonbons et cadeaux, descend sur terre. Il tâche ici un pantin, là un tambour, une trompette, plus loin un régiment de soldats de plomb et plus loin encore... un martinet !.. C'est que le petit Noël n'est pas content de Bébé qui fait des caprices...

Le bon ange a fini sa tournée et joyeux s'en retourne à sa céleste demeure. Mais que voit-il ? Dans le lointain, une pauvre chaumière cachant sa vétusté sous un manteau de neige. Une grand'mère fileuse aux maigres profits vit seule en la maisonnette avec son arrière petit fils, et ce dernier, naïf et confiant comme tous les enfants de son âge, a mis dans la cheminée son pauvre petit sabot... Les anges — quel malheur — n'ont jamais d'argent sur eux, et c'est la seule maison où notre prodigue n'a rien donné...

Que faire ? Passer sans rien mettre dans le petit soulier ? Quelle désillusion pour l'enfant qui, demain, à son réveil, ne dira que le petit Noël l'a oublié. D'un autre côté, ces pauvres gens sont dans le besoin. Faut-il que l'ange passe sans les secourir ?.. Non ! Dieu ne le veut pas...

... Alors les ailes d'or s'ouvrent et prenant son essor, le céleste messager cueille dans la route azurée, constellée de pierreries, une très belle étoile. Ses doigts fins la convertissent en un large écu qu'il dépose triomphant dans le sabot du petit pauvre...

L'ange reprend la route du ciel et, pensif, il se demande comment il expliquera la chose au petit Noël. Justement, voici la Sainte Vierge qui passe en tenant son divin Enfant. L'ange confus s'arrête, mais l'aimable petit Jésus prenant l'étoile la plus pure que sa Mère ait sur le front, dit en la lui tendant : « Va la mettre à la place de l'autre avant le lever du soleil !.. »

... Voilà pourquoi, par les minuits sans voiles, le monde s'étonne que cette étoile brille plus qu'auparavant...

III.

... Et voici ma légende... La voici telle qu'elle me fut contée par une aïeule aux beaux cheveux d'argent. La voici encore embaumée de souvenirs lointains, de souvenirs qui reviennent avec la poésie des choses antiques et fanées, des choses saintes, des choses d'autrefois...

Quand je serai moi-même une vieille

— 6 — Feuilleton du Petit Bastiais

La Matelassière

par

Odysse BAROT

DEUXIÈME PARTIE

Vingt ans avant

— Hé ! que comptes-vous faire ?
— Vous le demander ?

Et avec une singulière exaltation qui effraya la doctoresse :

— Je partirai... Dussé-je incendier le couvent, s'il le faut, faire sauter Saint-Pétersbourg ; dussé-je soulever contre nos oppresseurs la Russie entière, je délivrerai Tolme !

— Oui ! oui ! approuva-t-elle avec douceur, pour ne pas contrarier ce qui menaçait de devenir chez lui une idée fixe... Mais ne précipitons rien... Attendez un peu. Choisissez le moment propice.

— Attendre ? Quand ma femme va mourir d'une maladie de langueur !... Non ! Je tenterai l'impossible... J'y laisserai ma peau peut-être... Qu'importe ? J'aurai sacrifié ma vie pour essayer d sauver la sienne...

Sophie l'interrompit :

— Et votre pauvre petite fille sera orpheline ! fit-elle d'un ton grave.

Valdroff tressaillit. Ses mains se portèrent à son front ; son regard rencontra celui de Mlle Tassoulich. On eût dit qu'ils se comprenaient et qu'une réflexion identique venait de naître en même temps dans leurs deux cerveaux...

Jusqu'alors, ainsi qu'il arrive souvent en de telles occurrences, ils avaient été uniquement frappés de l'ensemble, du ton général du message remis par Douniché ff chez l'un comme chez l'autre l'esprit et le cœur s'étaient d'abord concentrés tout entiers sur Saint-Pétersbourg et avaient momentanément oublié Paris et la chère créature qu'ils y avaient si vainement cherchée.

Pour la première fois leur apparaissait dans la navrante lettre datée du couvent de Skibouleff une lacune bizarre, inexplicable.

Ils s'apercevaient pour la première fois que Mlle de Yarensk ne parlait pas de son enfant.

Pas un mot, pas une allusion, pas un cri maternel !

Sophie saisit vivement la lettre restée sur la table et se mit à la relire à haute voix. Arrivée à ce passage : « ... toi, le *seul être au monde* dont le souvenir puisse me rattacher encore à l'existence !... » elle s'arrêta, et tendant la feuille de papier à son ami :

— Cette lettre doit être apocryphe ! dit-elle avec fermeté. Elle cache un piège, un guet-apens !

— Non ! répondit Alexis : c'est bien l'écriture de ma femme. Je ne saurais m'y tromper...

— Mais lisez donc ! *Toi, le seul être au monde*... Une mère, accouchée depuis quelques semaines, oublie-t-elle à ce point son enfant ? C'est invraisemblable, impossible. Elle oublierait son mari ou son amant, non la créature sortie de ses entrailles !

— Peut-être a-t-elle craint que ce billet fartif ne fût intercepté ?

— Il y a une autre hypothèse, reprit la jeune femme. Si la missive est authentique, je me méfie de la complaisante *compagne d'infortune* qui a bien voulu s'en charger. Ne connaissez-vous pas mieux que moi toutes les rouerie scélérates de la *troisième section* ?

— Oui, certes, mais...

— Qui sait si l'on n'a pas mis perfidement à la portée de la prisonnière l'encre, la plume, le papier, la facilité d'écrire en cachette, et fourni la messagère par-dessus le marché ?

— Dans le but de me rappeler en Russie ?

— Parfaitement. Donc, ne vous hâtez pas trop d'aller vous jeter dans une souricière...

— Je saurai bien déjouer les trames de la police.

— Bref, il y a du louche en cette affaire. Pas d'imprudence.

Il y avait d'ailleurs un moyen bien simple de se procurer à cet égard quelques éclaircissements. C'était de demander à M. Valdroff de qui, comment e dans quelles circonstances il avait reçu le pli remis par lui à Douniché ff. La bonne foi de celui-ci ne fut pas un seul instant tenue en suspicion.

Dès le lendemain Alexis écrivit à son père par une voie sûre, comme il le faisait d'ordinaire. Son courrier était adressé à un commerçant de Berlin, ami de la famille, qui le transmettait, sous le couvert de sa maison, à un banquier allemand de Saint-Pétersbourg en relations d'affaires avec Valdroff et Cie. Il sollicitait une réponse immédiate.

Ainsi que le lecteur n'a pas eu de peine à le pressentir, Mlle Tassoulich, dans ses suppositions, frôlait de très près la vérité. Le billet de Tolme était l'œuvre d'un habile faussaire.

Trépoli, estimant que les incitations d'un agent provocateur et la perspective d'organiser avec succès une nouvelle conspiration ne suffiraient peut-être pas pour arracher Valdroff à la sécurité dont il jouissait à Londres, et le ramener sur les bords de la Néva, avait jugé nécessaire de faire appel à un second mobile plus puissant que la passion politique : l'amour.

Il n'était fait rencontre par M. de Yarensk quelques autographes de sa fille grâce auxquels un de ses agents, très expert dans l'art calligraphique, et condamné aux travaux forcés à perpétuité pour contrefaçon des billets de la Banque impériale de Russie, avait pu fabriquer avec un prodigieux talent d'imitation la fausse lettre, calquée sur les indications du général, par son secrétaire particulier, et que Douniché ff devait présenter au proscrit, comme la tenant du vieux Valdroff. Une large commutation de peine allait être la récompense du faussaire.

L'écriture de la jeune recluse était si admirablement imitée, la ressemblance si parfaite, que le destinataire avait pu s'y tromper. Et sans l'incompréhensible omission qui avait éveillé les défiances de Sophie — le rédacteur du billet ignorant comme M. de Yarensk lui-même la maternité de Tolme — nul doute que l'amoureux nihiliste ne fût parti sur-le-champ pour Saint-Pétersbourg et n'eût été se faire bêtement arrêter à la frontière ou une surveillance spéciale, exceptionnelle, était organisée.

La clairvoyance féminine de son amie l'avait sauvé.

Certes, le plan était bien combiné. Le mouchard avait été muni, pour sa double mission, des instructions les plus précises et des recommandations de prudence les plus exagérées.

Comme messager il ne soupçonnait d'aucune façon le contenu du pli ; s'il avait eu parfois la tentation de l'ouvrir et de substituer à cette enveloppe sans inscription une autre enveloppe blanche, il en avait été retenu par une crainte vague. L'épaisseur du papier, le soin méticuleux avec lequel il avait été clos et cacheté, lui semblaient suspects. Il se demandait si cet envoi mystérieux ne recélait pas quelque fulminate, ou quelque poison subtil ; la peur paralysait en lui toutes velléités d'indiscrétion.

CHOCOLAT MENIER

grand'mère, quand la neige des ans aura blanchi mes cheveux noirs, pendant les longues soirées d'hiver, alors que la bise souffle lugubrement entre les branches, je raconterai à mes petits-enfants les vieilles légendes qui ont bercé mon enfance, contes et beaux dans leur foi simple et naïve qui, malgré l'ère d'athéisme où nous vivons, jettent dans le cœur même le plus sceptique un trouble, une émotion...

Quand je serai arrivée au soir de la vie, quand mon âme jettera un long regard sur la route parcourue, je me souviendrai avec bonheur de ces années de mon enfance, où chaque fête chrétienne amenait son cortège d'histoires et de contes, souvenirs qui jettent sur le cours morne de la vie un rayon de soleil toujours chaud, toujours suave et doux !.. Et si mon cœur est vraiment une étoile de bonheur, je me souviendrai toujours avec joie de sa charmante légende.

NINETTE.

Conférences à Nice

La première conférence de M. René Sangy, à Nice, a été faite mercredi 9 janvier, à l'Athénée, sous le patronage de la Société des Lettres et des Arts. Voici ce qu'en disent les journaux :

Un littérateur et un penseur audacieux, telle est Mme Valentine de Saint-Point, petite-nièce de Lamartine. Et depuis hier, depuis la conférence que nous a faite M. René Sangy, nous connaissons l'auteur des *Poèmes de la Mer et du Soleil*, des *Poèmes de l'Orgueil*, de la *Trilogie de l'Amour et de la Mort*. Les nombreux auditeurs appartenant à la haute société de la ville ont beaucoup applaudi, dans la coquette salle de l'Athénée, le jeune conférencier. Mme Valentine de Saint-Point, qui débute dans les lettres, a écrit des pages poignantes, émues, profondes, voluptueuses. Et commentées, exaltées par M. René Sangy, ces pages ont séduit l'auditoire. C'est un beau succès pour Mme Valentine de Saint-Point et pour le brillant conférencier.

(*Le Petit Niçois*).

M. René Sangy, homme de lettres, faisait hier après-midi, une fort intéressante conférence sur l'œuvre littéraire de Mme Valentine de Saint-Point, petite-nièce de Lamartine. Au cours de cette causerie, M. René Sangy a lu avec beaucoup d'émotion divers extraits des poésies de Mme Valentine de Saint-Point, qui est une admiratrice passionnée de la Méditerranée et a chanté en vers exquis les beautés de ses rivages. Le public nombreux qui se pressait dans la salle a prodigué au jeune et brillant conférencier vos applaudissements les plus chaleureux et les plus mérités.

(*Le Phare du Littoral*).

Mme Valentine de Saint-Point, petite-nièce de Lamartine, était inconnue à Nice. Un jeune conférencier, M. René Sangy, s'est chargé de nous la présenter. Il l'a fait, hier soir, à l'Athénée, avec une chaleur, une conviction, un charme qui ont séduit le nombreux et select auditoire qui s'était donné rendez-vous pour l'entendre. Nous croyons savoir qu'encouragé par son premier succès à Nice, M. René Sangy donnera une série de conférences littéraires. Les délicats seront satisfaits, car M. René Sangy a le don qui est le plus apprécié : celui de plaire.

(*La Dépêche de Nice*).

La deuxième conférence de M. René Sangy sera faite le vendredi 18 janvier, au Cub-Littéraire, à 4 heures, sur M. Pierre Loti.

Des étrangers partant pour Ajaccio, ayant exprimé le désir d'entendre, là-bas, le jeune conférencier, nous croyons savoir que M. René Sangy donnera en février une seconde réunion sur Mme Valentine de Saint-Point, pour laquelle il demanderait la présidence à M. Chaleil, préfet de la Corse.

Ce que disent les journaux

La République Française

Sur le programme du parti socialiste : « Jusqu'ici les socialistes allemands n'avaient à se poser en défenseurs de la liberté des consciences, et maintes fois... [illegible] ... les valeurs industrielles et de traction sont calmes.

En Banque, l'Obligation 5 0/0 Nord Ouest a été encore une prime de remboursement de 58 fr. La Capitale se tient ferme à 79. L'Emprunt de Colombie se négocie aux environs de 434. Crevent Brez continue sa reprise à 254.50. La Société Hellénique de Mines a inscrit à 80.50 et le Lamium Grec à 104. Les Mines de Baryte Françaises sont recherchées en avance à 555.

Les souscriptions aux actions de 400 fr de la Cie Française d'Eclairage communal reçues à la Société Générale Française Industrielle 33 boulevard Haussmann doivent être entièrement libérées. Rappelons que cette Cie a pour but d'obtenir successivement le monopole de l'éclairage, du chauffage et de la force motrice dans un grand nombre de communes.

Nous apprenons que les obligations 6 0/0 or, Ire hypothèque, de la Venezuela Central Railw. y seront introduites sur notre marché en Banque le 19 courant, à un cours probablement supérieur au prix d'émission qui est de 475 fr.

Nos chemins de fer sont en reprise sauf l'Orléans. Le Nord fait 1770, le P. L. M. 1,381.

Médailles d'Argent

du Ministère de l'Instruction publique

M. le Ministre de l'Instruction publique, sur la proposition de M. le Proviseur du Lycée, de M. le Vice-Recteur, et après avis émis par le Conseil d'Administration, a accordé, le 12 janvier, une médaille d'argent à l'effigie de la République, en récompense de leurs bons et loyaux services, à Mlle Tonetti, chargée de l'entretien des élèves des classes enfantines, et à M. Sbragia Fortuné, concierge.

Mlle Tonetti compte 50 ans de services au lycée de Bastia ; M. Sbragia en compte 35. On ne pouvait récompenser de meilleurs serviteurs.

Nos Co-lleurs

Bastia, le 17 janvier.

M. le Directeur du *Petit Bastiais*.

Dans le numéro de votre journal en date du 17 courant, le Syndicat des patrons coiffeurs de la ville de Bastia fait connaître au public que tandis que tous les membres de la corporation ont décidé de fermer leur magasin durant toute la journée du mardi, seul j'ai refusé d'obtempérer à cette décision.

Les auteurs de cette note ont oublié d'ajouter que j'ai, en même temps, proposé de fermer le dimanche.

Afin que le public puisse apprécier ma conduite, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien insérer cette rectification dans votre prochain numéro.

A. POGGI,
Patron Coiffeur.

Cours secondaires
DE JEUNES FILLES DE BASTIA

Subventionnés par l'Etat et par le Département

EXTERNAT ET EXTERNAT SURVEILLÉ

Les familles sont informées qu'il est fondé à Bastia un établissement d'enseignement secondaire de jeunes filles.

Cet établissement, subventionné par l'Etat et le Département, s'ouvrira le lundi 4 février, prochain, 2, rue de l'Intendance.

Les élèves y seront admises à partir de l'âge de cinq ans et pourront y faire toutes leurs études, conformément aux programmes des lycées et collèges de jeunes filles.

Elles seront réparties en sept divisions :
Classes primaires : de 5 à 12 ans.
1re année d'enseignement secondaire : de 12 à 14 ans.
2e année d'enseignement secondaire (préparation au brevet élémentaire et à l'Ecole normale).
3e et 4e années (préparation au brevet supérieur et au certificat de fin d'études secondaires).

Dans les classes primaires, la première et la deuxième années d'enseignement secondaire, les cours seront faits par des maîtresses primaires et des maîtresses chargées de cours ; en troisième et quatrième années par MM. les Professeurs du Lycée.

Une place importante sera attribuée dans les horaires aux arts de la femme : économie domestique, dessin décoratif, musique, travaux manuels, couture, coupe, assemblage, broderie.

La rétribution est fixée comme suit :

EXTERNAT
Classes primaires : 50 fr. par an.
1re et 2e années d'enseignement secondaire : 80 fr.
3e et 4e années d'enseignement secondaire : 100 fr.
EXTERNAT SURVEILLÉ
3 francs en supplément.
Elle est payable par trimestre et d'avance, à partir du jour de l'entrée.

Les inscriptions sont reçues dès ce jour par M. le Proviseur du Lycée. Directeur des Cours secondaires, auquel les parents sont priés de s'adresser pour tous autres renseignements.

Le Directeur des Cours,
HANTZ.

Petite Gazette

Variétés Atmosphériques du 18 janvier

Thermomètre — 7 heures du matin + 9 2 à midi + 11 8 à 9 heures du soir + 9 2
Maxima + 12 3 Minima + 6 4.
Baromètre — 7 heures du matin, 775 mm à midi, 775 mm. 6 heures du soir, 778 mm.
Vent, — Sous le numéro N. O
Pluie : [illegible] mètres.
Etat du ciel, découvert
Nébulosités, à 7 h. du matin 0 mm.

Légion d'honneur

M. de Rocca-Serra Camille, inspecteur de 1re classe, chef du service des douanes à Madagascar, 32 ans de services, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Nous lui envoyons nos bien sincères félicitations.

Tableau d'avancement

M. le commissaire de 2e classe de l'inscription maritime Rognoni René-Adrien-Charles est inscrit sur le tableau d'avancement pour le grade de commissaire de 1re classe.

Postes et Télégraphes

M. Colonna d'Istria Vincent-Marie, rédacteur à la disposition du gouverneur général de l'Algérie, est nommé receveur de bureau composé de 3e classe, et maintenu, en cette qualité, à la disposition du gouverneur général de l'Algérie.

Un comble !

Le sous-préfet et le garde champêtre.

L'histoire impayable que voici se passe en une localité de l'Est, dont nous dirons seulement qu'elle n'est pas éloignée de Toul.

Un maçon infiant, un 33e quelconque, venait de trépasser et comme de juste avait demandé un enterrement civil. C'était le cas de faire une grande manifestation. Aussi le préfet maudit-il au sous-préfet de s'y rendre et de prendre la parole en un éloge bien senti. Le sous-préfet obéit : il le fallait bien.

L'enterrement groupe donc le sous-préfet, le maire, un professeur de lycée, président de la Libre Pensée, etc.

On part, l'on arrive au cimetière. Le sous-préfet s'avance pour parler, mais le garde champêtre, en grand uniforme, le sabre à la main, passant au premier rang, prend la parole et d'une voix de stentor, hurle :

— Défunt, au nom de l'Etat civil, nous t'enterrons, et ne voulons pas de vains discours !

Ce fut épique. Le sous-préfet s'esclaffa, le maire pâlit et le professeur tourna les talons. Il ne resta que la famille, navrée : le garde champêtre reprima son arme, salua militairement et fit demi-tour....

Pilules Suisses

Monsieur (M.-et-L.). Depuis que je prends des Pilules Suisses, je ne souffre plus comme auparavant de *migraines, vapeur, manque d'appétit, maux d'estomac*. RAVENEAU père (Sig. lég.).

Avis

Le Docteur J.-A. Luigi a l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'ouvrir son cabinet, 17, Place Saint-Nicolas, au 1er.

Consultations tous les jours de 2 à 4 heures.

Avis

M. Sabaté, dentiste du Lycée, diplôme d'honneur, Exposition [illegible], Bastia, prévient sa nombreuse clientèle que son cabinet est ouvert tous les jours de 8 à 11 heures le matin et de 2 à 4 heures le soir.

A louer

Villa au bord de la mer.
S'adresser Villa Kermaria.

— Appartement de 5 pièces, [illegible] dans toutes les pièces.
S'adresser au bureau du journal.

A vendre

Cheval anglo-arabe bai, 7 ans, 1 m. 54, attelé et monté, sage, très brillant.
S'adresser au bureau du journal.

A vendre

Un banard, prix très modéré, bon à tout service ; s'adresser à M. Bernardini, tapissier.

NOUVELLES RELIGIEUSES

ORATOIRE SAINT-ROCH. — Dimanche, 20, célébrera dans le dit oratoire, la fête de Sainte-Sébastien.

Office et messe à 10 heures, suivie de la bénédiction du T. S. Sacrement et du baiser de la Sainte-Relique.

Réclamation

Bastia, 18 janvier 1907.

M. le Directeur du *Petit Bastiais*.

Je m'étais toujours figuré et vos lecteurs aussi, que l'Etat Civil figurant journellement sur votre estimable journal annonçait exactement les mariages, naissances ou décès survenus le jour précédent. Il n'en est rien, car l'employé du commun a dû dans mon cas, faire ceux qu'il a jugé à propos, laissant les autres de côté. Il est plus commode.

J'ai eu l'autre jour le douleur de perdre ma fille Lucie et, comme chacun sait l'on tient à garder le journal qui en fait mention dans son état-civil. Mais à ma surprise, n'ai pas trouvé mon nom. Interrogé, je m'informai et j'ai pu savoir que cela était fait intentionnellement.

Je ne saurais m'expliquer pourquoi car nous ne sommes pas que je sache en temps de guerre ou de révolution pour qu'on cherche à dissimuler le nombre des morts ou des blessés.

Quoiqu'il en soit, il faut convenir que cela manque d'exactitude et de sincérité.

Veuillez agréer, etc.

J. LUCCHETTI.

SOCIÉTÉS et SYNDICATS

SYNDICAT DES PÊCHEURS. — Le Syndicat des pêcheurs du port de Bastia prie les inscrits maritimes syndiqués et non syndiqués, présent à Bastia, d'assister à la réunion qui aura lieu aujourd'hui au mardi, à 1 heure de l'après-midi, place Cattaneo, Vieux Port.

Ordre du jour : Décisions à prendre pour se grouper avec nos camarades de Marseille pour l'augmentation de la demi-solde.

Appel aux inscrits maritimes. Société des Inscrits Maritimes, ancienne Société Saint-Erasme. — Tous les inscrits maritimes sociétaires ou non de la dite Société sont priés de vouloir bien assister à la réunion qui aura lieu dimanche, à 9 heures du matin, dans la salle des délibérations en face l'église Saint-Jean.

Ordre du jour : Affaires très urgentes.

La président, Leoncini : le vice-président, Kaminki.

SYNDICAT DES MAÇONS. — Les membres syndiqués sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu dimanche matin à 8 heures.

Ordre du jour : Lecture des signatures recueillies au sujet de l'augmentation de salaire de la journée. Perception de la cotisation part de chaque membre syndiqué qui travaille, pour venir en aide aux membres syndiqués qui sont en chômage forcé, par ordre du Syndicat.

Le président, Guerrieri.

Le Syndicat des Cordonniers invite les ouvriers de toutes les corporations syndiquée et non syndiquée à se réunir, dimanche prochain à 3 heures de l'après-midi dans la salle commune, place Cattaneo, Vieux-Port.

L'ordre du jour comprendra un entretien sur la grève des Cordonniers de Fougères.

Pour le Syndicat et par ordre
Le président, Mallard.

CÉDRATS CONFITS
Expéditions par colis postaux
Emballage soigné
A.-P. PADOVANI, 7, rue [illegible] Bastia.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

BOURSE DE PARIS

	17 janv.	18 janv.
Rente 3 0/0 amort.	94,95	94 75
— 3 0/0 ancienne.	95 45	95 20

au comptant.

Nouvelles Maritimes

Défense mobile

Paris, 18 janvier.

M l'enseigne de vaisseau Thirion, du port de Brest, est désigné pour embarquer comme second sur un torpilleur de la deuxième flotille de la Méditerranée, en remplacement de M l'enseigne Baudel, promu au grade de lieutenant de vaisseau.

Le mécanicien principal de 2e classe Chatlais est désigné pour embarquer à bord du contre-torpilleur « Epée. »

Le second maître torpilleur Giudicelli, inscrit maritime à Bastia, est nommé premier maître torpilleur de 2e classe.

— Le second maître timonier Morganti, inscrit à Bastia, est nommé premier maître de timonerie de 2e classe.

PAUL DÉROULÈDE
à L'ACADÉMIE

Paris, 18 janvier.

La « Petite République » prétend qu'il est sérieusement question de la candidature de M. Paul Déroulède, l'auteur des « Chants du Soldat, » qui vient de publier un livre de « Mémoires sur la guerre de 1870, » pour succéder à M. Brunetière à l'Académie Française.

L'élection de l'ancien proscrit serait assurée.

LE CATACLYSME
DE LA
JAMAÏQUE

La Catastrophe *DE KINGSTON*

Nouveaux détails sur cet immense désastre. — Quatre mille morts. — Six mille blessés. — La ville est un monceau de ruines ! — Les secours.

Londres, 18 janvier.

Les nouveaux détails publiés par le « Forving Office » ne permettent plus de se dissimuler l'immensité du désastre

La ville de Kingston a été entièrement détruite par le cataclysme, et l'on peut, sans exagération aucune, comparer ce sinistre à ceux qui engloutirent Valparaiso et San-Francisco.

D'après les dernières recherches, le nombre des morts peut être évalué à plus de 4.000 ; celui des blessés est encore plus élevé ; il est évalué à plus de 6.000.

Plus de 1.500 édifices se sont écroulés ou sont devenus la proie de l'incendie, qui n'a pu encore être arrêté malgré les efforts de toute la population et des marins de l'escadre américaine, envoyée en toute hâte par l'amirauté de New-York.

Les cuirassés *Missouri* et *Indiana*, les transports *Celtic* et *Glacier* sont partis de New-West sous le commandement de l'amiral Evans pour apporter des secours en vivres et en médicaments. D'autre part, les différentes compagnies new-yorkaises ont décidé de faire partir de nombreux steamers chargés d'approvisionnements.

La misère est, en effet, extrême à Kingston, car toutes les récoltes ont été détruites.

Le gouvernement anglais a aussi envoyé de très importants secours et en prépare de plus considérables encore.

Les Assurances

Londres, 18 janvier.

On assure que vingt compagnies d'assurances anglaises sont intéressées dans la catastrophe pour une somme de deux millions de livres sterling.

Les Compagnies américaines sont engagées pour une somme beaucoup plus importante.

Observations sismographiques

Londres, 18 janvier.

Le professeur Bilne a déclaré que le sismographe de son laboratoire a enregistré le tremblement de terre à Kingston, lundi soir, de 8 heures 48 à 9 heures 17 (heure de Greenwich).

Le professeur Bilne ne considère pas le tremblement de terre comme très violent, et explique l'étendue du désastre par le peu de solidité des bâtiments détruits.

Les Condoléances

Londres, 18 janvier.

S. M. Edouard VII a, par l'intermédiaire du ministre des Colonies, adressé au gouverneur de la Jamaïque un télégramme le chargeant d'exprimer aux habitants de Kingston les sentiments d'horreur éprouvés par les souverains et le peuple anglais à l'annonce de l'effroyable catastrophe, et le priant de transmettre aux familles des victimes l'assurance de leur douloureuse sympathie.

Le Roi d'Angleterre a reçu de tous les souverains européens des télégrammes de condoléances.

Des télégrammes ont également été échangés entre le Ministre des Colonies et les chancelleries d'Europe.

EN RUSSIE

Assassinat d'un colonel

Saint-Pétersbourg, 18 janvier.

Deux individus, qui ont pris la fuite, et n'ont pu être reconnus, ont assailli dans l'après-midi le lieutenant-colonel Wenk, commandant le parc d'artillerie, et l'ont assassiné à coups de revolver.

La mort a été instantanée.

La Question ouvrière

Paris, 18 janvier.

Plusieurs journaux socialistes français prétendu, ces jours derniers, que le conseil des ministres de Russie avait décidé de prendre des mesures sévères contre les ouvriers et de s'opposer à toute tentative d'amélioration de l'état des prolétaires. On avait même publié un procès-verbal d'une prétendue réunion du Conseil.

Les agences russes démentent catégoriquement que les ministres aient projeté de pareilles décisions.

Le document publié est apocryphe et radicalement faux.

LE PARLEMENT
Chambre des Députés

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Le sinistre de la Jamaïque

M. le président se fait l'interprète de ses collègues, en prenant part au deuil qui frappe la nation anglaise dans l'une de ses colonies les plus prospères.

La Chambre française adresse l'expression de sa douloureuse sympathie aux malheureux sinistrés, et ses condoléances émues à la nation amie et à ses représentants.

M. Clémenceau

président du Conseil, associe le Gouvernement aux paroles du président de la Chambre.

L'ACCIDENT
de chemin de fer de Limoges

M. Betoulle

député socialiste unifié de Limoges, adresse une question à M. Barthou, ministre des Travaux publics, au sujet du récent accident de chemin de fer de Limoges.

Il critique vivement la Compagnie qui ne prend aucune mesure sérieuse pour éviter les catastrophes.

M. Barthou

ministre des Travaux publics, reconnaît le bien fondé de certaines des allégations de M. Betoulle. La Compagnie a bien à se reprocher des négligences évidentes ; elles lui seront rappelées et sévèrement sanctionnées.

L'incident est clos.

L'AVANCEMENT
DANS LA MAGISTRATURE

Interpellation Baron

L'ordre du jour appelle la reprise des interpellations sur la réforme de la magistrature, déjà commencées au cours de la dernière session.

M. Baron

député socialiste d'Aix, critique longuement le projet de règlement fixant l'admission et l'avancement des magistrats.

M. Baron réclame l'indépendance du pouvoir judiciaire vis-à-vis du pouvoir exécutif. Elle est la condition essentielle d'une bonne et impartiale justice. Néanmoins le système de la nomination des magistrats au concours ne doit pas être appliqué ; il présente de très graves dangers, il enlève au postulant tout contrôle effectif sur les magistrats.

M. Brousse

député républicain de Perpignan, prend la parole après M. Baron.

Il réclame, à son tour, le droit de contrôle du Parlement sur les magistrats.

A l'appui de sa thèse, il expose longuement l'affaire Bayon, négociant en vins dans le Gard, et d'autres affaires de fraudes connues dans l'Hérault et les Pyrénées-Orientales. Il montre les compromissions auxquelles se livrent certains juges, contre lesquels des mesures doivent être prises.

La suite de la discussion est renvoyée à vendredi.

La séance est levée et renvoyée à lundi.

00038

SÉNAT

Présidence de M. ANTONIN DUBOST.

La séance est ouverte à 2 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Le cataclysme de la Jamaïque

Dès l'ouverture de la séance, M. Antonin Dubost prononce une allocution émue au sujet de la catastrophe de la Jamaïque.

Au nom du Sénat, il s'incline respectueusement devant les victimes du cataclysme et adresse à LL. MM. le roi et la reine d'Angleterre, ainsi qu'au Parlement anglais, l'expression de ses condoléances émues.

(Applaudissements unanimes).

M. Cailaux

ministre des finances, s'associe, au nom du gouvernement, aux sentiments exprimés par le président.

LE BUDGET

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1907.

Ministère de l'Agriculture

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget du ministère de l'Agriculture, rapporté par M. Jean Dupuy, sénateur radical des Hautes-Pyrénées.

La discussion est ouverte sur l'article 59 relatif aux crédits affectés à la conservation des terrains de montagne.

MM. Méline, sénateur progressiste des Vosges et Jean Audiffred, sénateur radical de la Seine-Inférieure, critiquent les crédits demandés, qui ne répondent à aucune utilité, étant donné la répartition qui en est faite. Ils devraient être consacrés surtout au reboisement de nos massifs dépouillés.

L'article 59 est adopté.

Les derniers chapitres

Le Sénat adopte également, sans discussion ni modifications, les derniers articles du budget du ministère de l'Agriculture.

Ministère de la Guerre

L'ordre du jour appelle la discussion du budget du Ministère de la Guerre.

La discussion générale est ouverte.

MM. le comte de Goulaine, sénateur conservateur du Morbihan, et le vicomte de Montfort, sénateur nationaliste de la Seine-Inférieure, critiquent certaines dispositions de ce budget, notamment en ce qui concerne la réduction d'effectif de la cavalerie.

Séance demain.

EN ITALIE

Le voyage du Roi de Serbie

Rome, 18 janvier.

Les pourparlers entamés entre les cabinets de Rome et de Belgrade au sujet du voyage du roi Pierre à Rome, sont sur le point d'être solutionnés.

Le roi de Serbie, ayant reçu l'assurance d'un accueil sympathique de la cour et de la population, effectuera, très prochainement, son voyage en Italie, avec sa famille.

Depuis que le roi régicide est monté sur le trône des Obrenovitch, il n'avait encore visité aucun souverain européen.

EN ESPAGNE

L'ouverture des Cortès

Madrid, 18 janvier.

Malgré l'opposition de deux membres du Cabinet, le Conseil des ministres a décidé de convoquer les Cortès pour le 21 janvier.

La situation politique est très embrouillée ; les dissensions existant au sein du ministère lui-même, et parmi les groupes libéraux, amèneront très prochainement une crise ministérielle inévitable.

Le retour des conservateurs au pouvoir est presque certain.

AVIS

Les personnes qui auraient déposé des objets chez feu M. Vedrin sont prévenues que le magasin sera ouvert à partir de samedi prochain, 19 du courant, jusqu'au 25 inclus.

Tous les jours de midi à 4 heures du soir.

USINE à GAZ

Prix du *Coke* tout venant . 3 fr.
» » concassé à la machine . 3 fr. 50
Prix de la *Houille*. . . . 4 fr.
Prix du *Goudron* . . . . 40 fr.
(Marchandises prises à l'Usine)

Réduction pour les ventes en gros.

Livraison faite soit à domicile, soit en gare Bastia pour les expéditions à l'intérieur.

Les commandes peuvent être adressées directement à l'Usine, ou à la Succursale du Gaz, Bd Paoli, 13.

D. H. ANDERSON,
Directeur de l'Usine à Gaz

DOMAINE DE CAMPOLORO
Cervione

J. L. de Petricani, propriétaire

Vins :

Gros : rouge, 12 degrés, 25 francs l'hectolitre, gare Bastia.
Détail : Rouge, 0,35 le litre.
Blanc Malvoisie, 0,40 le litre.

S'adresser 33, rue de l'Opéra, au premier.

RÉPÉTITIONS
Français, Langues étrangères et Sciences.

Préparation à divers examens, bourses, brevets, baccalauréat.

Maître sérieux ; conditions avantageuses.

S'adresser au bureau du journal.

Demander partout
« UN MORELLI »
Grand Vin Apéritif
Grand Prix à l'Exposition Internationale (Bastia 1906)
Le plus Haute Récompense

En vente chez M. Marfisi,
Place Saint-Nicolas, 13.

Vin vieux en bouteilles Blanc et Rouge. — Vinaigre et Eau-de-Vie corse de Patrimonio.

65 ANNÉES DE SUCCÈS
HORS CONCOURS PARIS 1900
Alcool de Menthe de
RICQLÈS
SEUL VÉRITABLE ALCOOL DE MENTHE
MAUX DE COEUR, DE TÊTE, D'ESTOMAC
INDIGESTIONS
EXIGER du RICQLÈS

Etude de Me PERALDI,

Avoué à Bastia

Vente volontaire d'Immeubles

Succession bénéficiaire (Art. 987 du C. P. C.)

Le vendredi, 1er février 1907, à dix heures du matin, par devant M. Louis Vannier de Morelli, juge au Tribunal civil de Bastia, commis à cet effet, il sera procédé en la salle des criées du dit Tribunal, à la vente, au plus offrant et dernier enchérisseur, des immeubles, situés à Bastia, dont la désignation et les mises à prix suivent :

1er Lot déjà adjugé
2e Lot id id.
3e Lot id. id.

Quatrième Lot.

La moitié du 3e étage, au-dessus de l'entresol, composé de cinq pièces, placées au nord ouest de la maison Colonna d'Istria, située à Bastia, place de l'Hôtel de Ville.

Mise à prix : mille francs, ci . . . . . 1.000 fr.

Cinquième lot.

Le belvedere de la dite maison composé de quatre pièces et une cuisine et terrasse, sis au faîte de la maison, laquelle figure au n° 452, section B, du plan cadastral de la ville de Bastia.

Mise à prix : 1.000 francs, ci . . . . . 1.000 francs

Ces immeubles avaient été primitivement adjugés au sieur Emmanuelli Jérôme, mais l'adjudication a été résolue par suite d'une erreur de désignation, ils sont remis en vente en vertu d'un jugement sollicité par les héritiers bénéficiaires de la succession de feu M. le comte François-Marie Hugues Colonna d'Istra, en date du 12 septembre 1906, ayant Me Peraldi pour avoué.

Avis

Les personnes qui auraient des hypothèques légales sur les biens à vendre devront les faire inscrire, sous peine de forclusion, avant la transcription du jugement d'adjudication.

Fait et rédigé à Bastia, le 1er janvier 1907.

L'avoué poursuivant la vente,
PERALDI.

Bastia, Imp. Ollagnier.

Cordonnerie Modèle

Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia
EUGÈNE PERICCHI, propriétaire

Automne-Hiver 1906-1907

Chaussures en tous genres
pour Dames, Hommes, Fillettes et Enfants
Grand choix de chaussures fourrées de tous modèles
Assortiment complet de pantoufles

Prix très réduits

Rayon spécial de chaussures de luxe en chevreau glacé, Box-calf et mégis fabriquées exclusivement pour la maison et qui seront vendues à des prix de bon marché inconnus jusqu'à ce jour.

M. Eugène PERICCHI a l'honneur de prier sa nombreuse clientèle et le public en général de s'assurer par une visite à son magasin du soigné de tous ses articles et de la modicité des prix établis.

La Maison se charge des réparations

MARBRERIE

Cheminées de tous styles — Marbres pour meubles

Entreprise de tous travaux d'Art et de Commerce en marbres, granits, porphyres, spénites et pierres de Corse et de toute provenance.

Exploitation de la pierre de Sisco (dite confoline), incomparable pour tombeaux et tous travaux pour bâtiments.

Dépôt de dalles, marches, éviers en pierre de Brando, de carrières si puissantes de la Maison.

Seule Maison récompensée
aux *Expositions mondiales de Paris 1855, 1867, 1878, 1900 et de Milan 1906*
A BASTIA LA PLUS HAUTE RÉCOMPENSE
Grand diplôme d'honneur
JOSEPH LUCIANI
Bastia, Boulevard Paoli, 33, et Sisco-Marine (Cap-Corse)
Travaux d'art dirigés par R. LUCIANI, élève de l'Ecole des Beaux-Arts de Carrare (Italie).
Dessins et Devis sur commande
PLATRE DE PARIS
Appareils fumivores,
Chassis pour chemisiers en tôle et cuivre,
Ventilateurs,
Appareils inodores pour garde-robes
Adresser commandes soit à Bastia, soit à Sisco

PRIX TRÈS MODÉRÉS

Installation à Gaz

Jean Cini, ex-ouvrier du Gaz
Bastia, 13, Boulevard Paoli, 13, Bastia

Vente de bocx, verres et manchons
Appareils sur commande

Abonnement pour l'entretien de l'éclairage : — Travail soigné et garanti

ANCIEN CABINET PRADERE
PIERRE SABATÉ
Chirurgien-Dentiste
du Lycée
SUCCESSEUR
DENTS & DENTIERS
(Système perfectionné)
OBTURATION
& EXTRACTION DES DENTS
sans douleur
Bd Paoli, 16, au 1er
Maison Benedetti

M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, d'avoir à sa disposition un grand assortiment de papiers peints de toute qualité à des prix très modérés.
La Maison se charge même de la pose.

PAPIERS PEINTS

Ancienne Maison Antoine FASCI
AZAMBERTI, successeur
Boulevard des Palais, 9, Bastia

La Maison AZAMBERTI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'à l'occasion de la nouvelle installation de son magasin, vient de recevoir un grand assortiment de papiers peints de toute qualité à des prix très modérés.
La Maison se charge même de la pose.

GRANDE TEINTURERIE-BLANCHISSERIE
DE LA MÉDITERRANÉE
MAISON FONDÉE EN 1871 — MAISON FONDÉE EN 1871

H. Fraissinet & Cie

Société en Commandite par Actions – Capital: 500.000 Francs

Siège Social, Usines & Bureaux
MARSEILLE - Chemin de Saint-Jean-du-Désert - MARSEILLE

La Maison a l'honneur d'informer le Public Bastiais qu'elle vient de créer, à Bastia, un dépôt-succursale qui s'occupera de recevoir les effets confiés par les clients, de les expédier à l'usine et de les rendre franco à domicile, dans un délai de huit jours.

Notre Usine, qui occupe environ 200 personnes, placées sous notre surveillance, nous permet, par son installation toute moderne, d'exécuter les travaux les plus minutieux. L'importance qu'a prise notre Maison, n'est dûe qu'à la bonne et prompte exécution apportée dans les travaux qui nous sont confiés.

Nous faisons la teinture, le nettoyage et l'apprêt de tout ce qui compose le vêtement et l'ameublement, par des procédés spéciaux qui nous sont exclusifs.

TEINTURES EN TOUTES TEINTES
Nettoyage de Vêtements pour Dames, Civils & Militaires

Aucun vêtement ne sera ni déteint, ni déformé, et sera livré avec un fini irréprochable et à des prix défiant toute concurrence.

Des Catalogues illustrés sont à la disposition des Clients au Dépôt :
Chez M. SAUVEUR AYMO, Tissus
BASTIA — 17, Boulevard Paoli 17, — BASTIA

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques pleines et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER

Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Rennes artificielles.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

Aux tempéraments délicats offrez un

VIN DU CAP CORSE

à base de Quinquina

de la Maison L.-N. MATTEI, & Cie — BASTIA (Corse)

Apéritif Tonique Fortifiant

Ce vin que nous offrons avec confiance aux Consommateurs diffère complètement de tous ceux connus à ce jour; d'un goût agréable au palais, il est à la fois tonique et apéritif.

Pris avant les repas, il excite l'appétit, pris après il active et facilite la digestion.

Demandez dans tous les bons Etablissements un Vin du Cap Mattei

TRENTE-DEUXIEME ANNÉE N° 20 — DIMANCHE 20 JANVIER 1907

00039

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 2, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les réclames sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 f. — Réclames (1re page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois
Corse	20 f.	10 f.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

Union Postale, et Autres Pays : le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Nom de Jésus.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 7 h. 1 m. — Coucher, 3 h. 57 s.
Premier quart, le 20 — Pleine Lune, le 29
Fête de Demain : Sainte Agnès.

19 JANVIER

Le petit Lit de Napoléon

J'ai vu, en Italie, Autriche et Allemagne, vingt lits dans lesquels Napoléon coucha, entre deux batailles. Or, le plus petit, meuble précieux, en tant que vieille boiserie et décors, est à Léoben, dans le palais de l'ancien évêché.

D'une histoire qui fut racontée sur ce lit, je viens de retrouver les détails dans mon carnet de voyages. Ecrites journellement, en cours de route, ces pages, crayonnées alors, n'ont point été amplifiées.

— *10 mai 1800.* Aujourd'hui, mon étape est marquée de Brück à Friesach. Debout, avant que l'aube ait paru, m'étant équipé rapidement, le pont de la Mur passé, je remonte, sur la rive droite du torrent, une pente assez raide, déclivité d'un vallon. A droite et à gauche se déroulent les sinuosités des collines toutes vertes. Bien verts, également, les prés et les seigles qui bordent mon chemin. Autour de moi, des paysans vaquent déjà aux travaux champêtres. Le soleil monte à l'horizon. Le beau temps est assuré. Je suis en Styrie, province autrichienne ; et je fais, à bicyclette, une promenade qui, pour première étape, aura quatorze kilomètres.

Du point culminant d'un coteau, j'aperçois tout à coup Léoben qui garde l'aspect des anciennes villes fortifiées. A la bifurcation du chemin de Gratz, je m'arrête devant un cimetière tout rustique pour tracer quelques croquis du paysage qui est vraiment beau. Cette tâche achevée, il vient à moi, par le sentier ouvert entre les sillons d'un champ de trèfle, un homme de maintien grave.

— Herr Doctor, dis-je en me levant.

L'homme s'arrête et paraît être surpris. Son regard, devenu dur, fixe un interlocuteur qu'il ne s'attendait pas, certes, à rencontrer dans ce lieu.

— Vous, ici ? Pourquoi ne m'avez-vous pas prévenu, dimanche dernier, à Vienne, lorsque nous nous trouvions ensemble ? Je devine. Vous avez modifié votre itinéraire. Je vais vous conduire à l'instant chez moi.

— Un moment de répit, monsieur le docteur... docteur pour désigner le savant, n'est-ce pas ? Voici la berge qui forme un siège commode. Oui, il me plaît de causer avec vous dans le calme de la campagne. Asseyez-vous donc ! Vous me donnerez quelques renseignements quant au séjour que fit Bonaparte, chez vos aïeux, en 1797.

Herr Doctor releva, avec d'infinies précautions, les basques d'une vaste houppelande noire qui l'enveloppait, et s'assit devant moi ; et il annonça, dans notre langue, qu'il possède entièrement :

— Dans un mémoire assez long, j'ai relaté ce qui peut intéresser les admirateurs de Masséna, ce grand général dont vous écrivez l'histoire militaire... D'autre part, bien servi par les indications que vous avez bien voulu me fournir, je me suis enquis des faits et gestes de Napoléon pendant son séjour à Léoben. Hé, votre Bonaparte avait le courage du lion et la subtilité du renard...

— Expliquez-vous ?

— Je dis : du renard, parce qu'il était très difficile de l'espionner. Je donne des preuves... Deux vieillards qui, à Léoben, perpétuent les nouvelles ayant une certaine originalité m'ont rapporté de quelle manière le Corse se joua des plénipotentiaires Autrichiens, qui s'étaient juré de surprendre ses secrets. Mais, sans un préambule, l'histoire serait incompréhensible. Donc, je cite :

Bonaparte avait su battre, en Italie, toutes les armées qu'on opposait à la sienne. Il avait passé le Tagliamento derrière l'archiduc Charles, franchi au pas de course les Alpes Carniques, envahi la Carinthie, et, de Klagenforth, il marchait rapidement sur Vienne, quand, à Judenburg, les envoyés de l'empereur François II lui demandèrent assez humblement de dicter enfin les conditions d'une paix nécessaire pour arrêter l'effusion du sang. Le conquérant faisait halte. Il envoyait les comtes Gobentzel et de Merweldt l'attendre à Léoben, leur donnant rendez-vous là le 12 avril. Mais il n'arrivait lui-même dans cette ville que le 13 ; il venait de Gratz.

M. de Merweldt, considérant l'espionnage comme une manœuvre nécessaire à la guerre et en diplomatie, voulut choisir un logement au général Bonaparte. Or, il put obtenir du comte Engel, alors évêque de Léoben, que le deuxième étage du palais épiscopal fût réservé au jeune général en chef de l'armée d'Italie. L'étage avait : antichambre, salon et chambre à coucher. Dans cette dernière, deux issues aboutissaient : par la porte du fond du salon et par une issue secrète qui, partant d'une porte bien dissimulée dans l'escalier, aboutissait, en corridor étroit et sombre, dans la ruelle du lit ou muraille percée d'un grillage si fin et si habilement posé qu'on ne pouvait le découvrir de l'appartement. Par exemple, une personne placée derrière ce judas pouvait voir ce qui se passait et entendre ce qui se disait dans la chambre.

Bonaparte avait pris l'habitude d'inspecter ses appartements. Il laissait deux guides dans l'antichambre, l'état-major au salon et entrait seul dans la chambre. Son ordinaire défiance lui indiquait sans doute que là ses gestes seraient épiés, ses confidences surprises s'il tenait conférence, un moment, avec Berthier. Aussi, prenait-il la résolution de coucher ailleurs, sans vouloir, toutefois, dire son projet immédiatement.

Au début des négociations ouvertes dans la salle du chapitre diocésain, Napoléon montrait, à dessein, les exigences d'un autocrate, proposait aux Autrichiens des conditions qu'ils n'eussent pu accepter sans perdre l'honneur et, de plus, compromettre la sécurité de leur prince. En voyant l'étonnement des plénipotentiaires, le vainqueur disait :

— Messieurs, vous êtes conviés à un grand dîner, chez Monseigneur, avec moi. Je vous abandonne un instant. Quant aux affaires de la paix, je les examinerai ce soir, dans ma chambre, avec un chef d'état-major de bon conseil. Néanmoins, acheminez-vous vers les concessions nécessaires, car, demain, nous devrons assurer à l'Europe une paix qu'elle demande depuis longtemps.

Après le dîner, il ne remonta chez lui qu'à dix heures. Sur ses indications, un aide de camp, nommé Lemarrois, avait fait descendre, du grenier de l'évêché, un petit lit en bois, de style florentin, patiemment travaillé, aux côtés ornés de fines moulures, aux extrémités très ouvragées : un chef-d'œuvre d'ébénisterie. Un matelas jeté dessus, la couche fut placée dans le salon, derrière les tentures en laine, qui masquaient un creux d'alcôve.

Qui occupa le grand lit de la chambre ? Ce fut un guide, nommé Régnier, ancien comédien, remarquable dans l'imitation des voix, ténor à voix puissante. Le guide se coucha sans lumière, et, vers onze heures, le brave garçon entonnait l'hymne guerrier que les républicains de 1793 chantaient pour marcher au combat...

Voilà « à ces mâles accents » toute la maison en alarmes. Le comte de Merweldt, placé aux écoutes, depuis une heure, se sauve et descend, quatre marches à la fois, les escaliers. Un poste de grenadiers qui croit voir, dans ce fugitif, un voleur, l'appréhende au milieu de la cour. Berthier survient, arrache le diplomate, qui portait mine basse, des mains d'un sergent, et le reconduit, cérémonieusement, jusqu'à son hôtel.

Le lendemain, nos plénipotentiaires se présentaient l'oreille basse à l'évêché. Restés debout dans la salle des conférences, ils voyaient enfin paraître le général Bonaparte qui, se trouvant de belle humeur, répondit à leurs compliments par des marques de sympathie ; et il annonça :

— Messieurs, les négociations vont certainement aboutir... car ..

Son regard d'aigle fixait le comte de Merweldt.

— ... car, on m'a rapporté que, cette nuit M. de Merweldt, s'étant égaré dans un corridor qui conduit à mes appartements, s'est plu à chanter la *Marseillaise*. C'est là une parfaite reconnaissance de la République. Votre Excellence ne me démentira point. Alors, je serai généreux. Je ne vous prendrai, en compensations territoriales, que la Belgique, le Palatinat, la Lombardie... Vous pourrez occuper Venise... Mais décidez vite ou une acceptation ou un refus... J'ai l'honneur de vous rappeler que Masséna brûle du désir d'entrer à Vienne, à la tête de ses troupes...

Le comte de Merweldt avait pâli. Il ne se défendit point d'avoir chanté naïvement l'hymne national des Français. Dans l'après-midi, au moment d'aller au pavillon d'Eggenwald, où seraient signés les préliminaires de la paix, Napoléon montrait son petit lit à l'espion maladroit et lui disait, confidentiellement :

— J'étais là un peu à l'étroit. Mais, dans ce grand lit préparé, à côté, pour votre commodité, Excellence, des insomnies m'eussent rendu fiévreux et, dans l'agitation, je pouvais tracer quelques-uns de mes projets que personne ne doit connaître.

. . . . . .

Avec le docteur G..., j'ai descendu très lentement les pentes de l'Eggenberg et passé le vieux pont en bois jeté sur la Mur, pour gagner sa maison. Le déjeuner pris à la table du savant, j'ai visité l'ancien évêché, vu et photographié le petit lit de Bonaparte qu'on ne regarde, en Styrie, que comme une relique.

D'ailleurs, de Tarvis à Austerlitz, au nom du grand conquérant : *Kaiser Napoléon*, l'Autrichien se découvre, montrant un respect qui, chez nous, s'éteint peu à peu envers nos gloires nationales.

EDOUARD GACHOT

PROPOS EN L'AIR

Prince et amoureux

Si l'on vous donnait à choisir entre une belle femme et une belle fortune, laquelle prendriez vous ? La fortune ! me répondra sûrement la grosse majorité des hommes que je connais. La fortune !

Eh, bien ! Il en est pourtant qui méprisent la fortune pour la femme ; le jeune prince de Broglie est de ceux-là. Son histoire n'est plus à narrer ; aujourd'hui tous ceux qui lisent les journaux savent comment, en compagnie d'une femme qu'il a mariée en dépit de son père, le prince de Broglie a roulé misérablement « sa bosse, » du Vieux au Nouveau monde et vice-versa. Dernièrement un music-hall de Londres a recueilli cette épave princière ; peut-être la fortune sourira-t elle à l'enfant déchu, car on ne voit pas tous les jours des princes sur la scène !

Quoiqu'il en soit, comment trouvez-vous l'aventure ? Que pensez-vous de ce prince qui dédaigne les grandeurs de sa fortune pour une femme ? Naïf ! me direz-vous, car avec la fortune on a autant de femmes que l'on veut. Naïf ?.. non, peut-être, car avec toutes les fortunes possibles on n'a pas toujours la femme qu'on aime.

D'ailleurs que pouvons-nous apprécier, nous qui n'avons jamais su ce que c'est que la richesse ?.. Une chose n'est précieuse et désirable pour un homme, que tant qu'il ne la possède pas ; — c'est là un grand principe dont devrait s'inspirer certaines filles à marier ! — Une fois que l'on a joui de la chose désirée, sa valeur diminue considérablement, et il est même prouvé qu'on long abus finit par en dégoûter.

Pour nous, donc, la fortune peut être désirable, mais pour quelqu'un qui en a connu dès les premiers pas tout le faste et toutes les gâteries, pour quelqu'un qui a toujours ignoré ce que signifiaient ces deux mots : pauvreté et misère, en sera-t-il de même !

Dans toute cette affaire, je ne vois pour ma part que l'antagonisme de deux sentiments totalement opposés : l'amour et l'orgueil. D'un côté un fils amoureux et de l'autre un père orgueilleux.

Lequel des deux a tort ? Est-ce au fils à abandonner femme et enfant pour rentrer au sein du faste familial ? Est-ce au père à ouvrir ses bras à la famille de son fils ?

Donne qui veut là-dessus son avis. Je crois toutefois que le vieux prince de Broglie est un catholique fervent. Ça ne l'empêche pas d'agir en très mauvais chrétien... Jésus n'a-t-il pas tendu la main à la pécheresse ?

JACQUES.

Un Brave Corse

Parmi les officiers et sous-officiers décorés décoré, mardi dernier, au cours d'une imposante cérémonie militaire qui a eu lieu sur la promenade des Anglais, à l'occasion du nouvel an, nous relevons le nom de notre compatriote Cirroni Simon, de Piedicorte di-Gaggio, adjudant au 112e régiment d'infanterie, en garnison à Nice.

Lorsqu'il reçut l'accolade et la croix de chevalier de la légion d'honneur de M. le Général Gouverneur Barbé, la foule acclama chaleureusement ce modeste sous-officier, qui venait de recevoir ainsi la juste et légitime récompense de ses longs et loyaux services militaires et des actes de courage accomplis par lui dans l'Extrême-Orient.

En nous réjouissant de sa haute distinction, nous sommes heureux d'en citer l'exemple à nos jeunes compatriotes, afin qu'ils se préparent à porter dignement la noble devise de notre grande Patrie : « Pour Dieu, pour la France ! »

Nous adressons nos sincères félicitations au sympathique chevalier, dont les mérites ne pouvaient être oubliés par ses chefs et le Gouvernement de la République.

TOTO DE PIEDICORTE.

QUE DEVONS-NOUS BOIRE ?

Cette question se pose si fréquemment, elle est si importante pour chacun, que l'hygiéniste a le devoir d'y répondre clairement, en s'appuyant sur des documents sérieux et en présentant cette documentation sous une forme intéressante.

C'est la tâche que nous nous sommes tracée.

Commençons par l'EAU ORDINAIRE.

A tout seigneur tout honneur !

Donnons la parole à M. le docteur Brouardel, doyen de la Faculté de Médecine de Paris. Voici ce qu'il dit exactement dans son *Traité de Médecine* :

« L'eau spécifiquement souillée est le grand agent typhogène : nul ne l'égale en fréquence et en puissance. C'est aussi par l'eau que se propagent les affections intestinales les plus dangereuses. »

On nous répondra : « Mais l'eau que

nous buvons n'est pas spécifiquement souillée. »

Qu'en savez-vous ?

Presque toutes les eaux sont spécifiquement souillées, surtout pendant les chaleurs, les sécheresses excessives. Voyez une eau ordinaire à travers le microscope. Vous y constaterez un fourmillement de bacilles en forme de virgules, d'astonoirs, de tourbillons, d'anneaux, d'étoiles, de cercueil, de lombrics, etc., etc., qui, presque tous, sont des microbes pathogènes.

L'analyse bactériologique a démontré que l'eau servant à tout un quartier militaire de Brest était fortement contaminée.

Le docteur Bouchardat, de l'Académie de Médecine, déclare que les eaux potables ont une influence prédominante dans l'étiologie du goître, qui engendre très souvent le crétinisme. Cet avis a été confirmé par le célèbre médecin anglais Marc Clelland, par Mgr Billiet, cardinal-archevêque de Chambéry, et grand homme de science, et par combien d'autres !

Le savant Fabre de Maicenas est du même avis ; et Boussingault, s'appuyant sur ses expériences, pose en fait que la désoxygénation de l'eau — ce qui la rend spécifiquement souillée — peut provenir de causes très simples, comme l'élévation des lieux de production, le contact constant de l'eau avec des substances avides d'oxygène et autres causes analogues.

***

Continuons d'examiner l'eau à boire.

Lorsqu'elle n'est coupée par aucun autre liquide bienfaisant, l'eau ordinaire que l'on aura soumise à l'examen le plus minutieux, sera de fructueux bouillon de culture à ces dangereux bacilles.

Citons comme exemple, que dans l'eau du rivière et dans l'eau distillée stérilisée, le bacille de la maladie du charbon a vécu 131 jours ;

Celui de la tuberculose 115 jours ;

Celui de la fièvre typhoïde 81 jours ;

Celui du choléra asiatique 30 jours, etc.

L'Institut Pasteur dit ceci :

« Nous avons trouvé dans une eau claire comme du cristal 80.000 microbes par centimètre cube. »

Toutes les eaux, même les plus pures en apparence, peuvent renfermer des germes et leur servir de véhicule.

A Lausanne (Suisse), il y a quelque trente ans, la fièvre typhoïde sévit en une formidable épidémie. On constata, après une enquête minutieuse, que la cause de cette calamité publique résidait dans la contamination du torrent de la vallée de Flérianthal.

Les docteurs Chantemesse et Widal ont tiré de l'eau d'une fontaine quelconque de Réalmont-tel, et y ont trouvé, en un pullulement prodigieux, le bacille d'Eberth, c'est-à-dire de la fièvre typhoïde.

Il y a quelques années, une épidémie de choléra avait éclaté au Caviar, petit village aux-dunes de Monte-Carlo. Les savants Chantemesse, Balestre et Collignon constatèrent que le bacille du choléra existait dans l'eau des puits.

Le docteur Ernest Roulin, le médecin-dévisain très connu, écrit dans une de ses récentes chroniques :

« Une foule de parasites nuisibles à l'homme, les ankylostomes, distomes, filaires, tænias, etc., peuvent provenir de l'eau de boisson. »

Voyons ce qu'en dit Flammarion, le grand maître des sciences naturelles, dans son ouvrage si célèbre : « L'Atmosphère, » qui est le vade-mecum de tout le globe :

« *Le choléra, la fièvre typhoïde se transmettent surtout par l'eau contaminée*, que l'on boit sans se douter qu'elle apporte la mort. »

Docteur Nemrod.

(*A suivre*).

Au Lycée

Touchante cérémonie

On était en fête hier matin au Lycée. L'austère établissement scolaire semblait avoir pris, chose peu coutumière ! — même aux yeux de ses pensionnaires les plus grincheux, un air de paternelle gaieté. C'est que deux vieux serviteurs de la maison allaient recevoir la récompense d'un long et remarquable dévouement, une médaille d'argent décernée par le Ministre de l'Instruction publique.

Ces deux fidèles serviteurs, presque tous deux d'entre nous qui ont pu s'asseoir sur les bancs du Lycée, les ont connus ; ce sont : Mlle Tonetti et M. Sbragia Fortuné. Mlle Tonetti est depuis 50 ans chargée de l'entretien des élèves des classes enfantines ; M. Sbragia a rempli, pendant 30 ans déjà, ses actuelles fonctions de concierge. La récompense accordée à ces deux travailleurs est donc bien acquise.

La remise de la médaille a eu lieu hier matin, à 10 heures, dans une des cours du Lycée ; ce fut une cérémonie des plus touchantes. Entourés des élèves, des professeurs de l'établissement et de plusieurs notabilités de la ville, parmi lesquelles nous avons remarqué M. le sous-préfet Montigny, M. le premier président Collin, M. Louis Ramelli, etc., Mlle Tonetti et M. Sbragia reçurent des mains de M. le Vice-Recteur, la récompense méritée. M. Hantz, l'excellent Proviseur du Lycée, prononça une belle allocution ; le touchant éloge qu'il fit des deux serviteurs récompensés souleva de longs et joyeux applaudissements. Aux applaudissements succédèrent les embrassades et les poignées de main... Jamais récompense — et surtout ministérielle ! — ne fut si sincèrement fêtée.

Nous aussi, nous nous faisons un plaisir de la fêter cette récompense accordée au Travail. Rare est le rédacteur du « Petit Bastiais » qui n'ait connu, pendant ses études, le maternel sourire de Mlle Tonetti et la joyeuse humeur de M. Fortuné Sbragia. L'un et l'autre ont vu et verront passer sur ces vieux bancs scolaires, des générations de laborieux, de mâles, hélas ! d'irréductibles paresseux.... Et du plus laborieux au plus endurci des paresseux, tous gardent de M. Fortuné Sbragia et de Mlle Marie Tonetti, le meilleur des souvenirs.

M.

MUSIQUE MILITAIRE

Programme du 20 Janvier à 3 h

Richard Wallace, marche,	Sellénick.
La Pompe de Nuremberg,	Adam.]
Espérance, valse,	O. Métra.
Rip-Rip, fant.,	Planquette.
Nachtigal, polka,	Moos Siahold

Le Chef de musique, Lant.

Autour d'une Pétition

M. le Directeur du *Petit Bastiais*.

Une pétition signée de 107 personnes a été adressée à M. le Maire et à MM. les Conseillers municipaux de la ville de Bastia, afin d'obtenir la construction d'un petit couloir reliant directement la place du Nouveau-Marché avec la rue du Lycée, à l'emplacement qu'occupait la maison effondrée de la dite rue. Après bien des promesses, on a cru à propos de n'en rien faire, et ce, à cause de l'intervention de quelques personnes.

Or, il serait malheureux que pour le vouloir de ces quelques personnes, on ne tînnse aucun compte du désir des locataires de ces quartiers si populeux, étant donnée la grande utilité de ce travail. D'autre part, une lettre publiée par le « Petit Bastiais » et signée « Un Bastiais, » allègue que la construction de cet escalier, si elle facilite le passage aux habitants des quartiers désignés, le facilitera aussi aux filles soumises de la rue du Colle. Il nous semble que cette raison n'est pas sérieuse, car ces filles n'attendent pas cet escalier pour se répandre même assez loin de leur demeure habituelle ; et ceci est l'affaire de la police. D'ailleurs, pourquoi les tolère-t-on au centre de la ville, à proximité, voire même en contact de nombreuses mères de famille et d'honnêtes jeunes filles ? Cela constitue pour ces dernières un scandale permanent. Une solution est vite trouvée pour remédier à cet inconvénient ; ce serait d'assigner aux filles soumises une résidence en dehors de la ville. Que ne le fait-on pas ?

L'auteur de la lettre en question ajoute qu'on pourrait toujours passer par la ruelle du Gendarme. Mais cette ruelle est barrée depuis assez longtemps, à cause des maisons avoisinantes qui menacent ruine ; si, si elle n'était barrée, elle est tellement étroite et impraticable qu'elle est un véritable coupe-gorge. Et les quelque sept marches qui la commencent constituent un vrai casse-nou.

D'ailleurs, les deux urinoirs qui en ornent l'entrée, du côté de la rue du Lycée, blessent profondément la pudeur des femmes et des jeunes filles obligées de passer par cette ruelle ; si, en outre, ces urinoirs, par l'odeur qu'ils répandent, ne sont pas faits justement pour rendre ce passage agréable.

Enfin, pour terminer, nous ajoutons qu'il n'est pas raisonnable de refuser de parti pris ce que demande l'utilité publique. Un tel parti-pris serait bien malheureux. Nous espérons donc encore que nos désirs seront satisfaits.

Veuillez agréer, etc.

Plusieurs Signataires de la Pétition.

Bulletin Financier

Paris, 15 janvier 1907.

Après la réponse des princes le marché s'est tassé légèrement. Notre Rente revient à 95.47 au clôture. Les Fonds Etrangers sont bien tenus. Nos Sociétés de Crédit se retrouvent fermes à leurs cours précédents. Ces établissements remboursent, à partir d'aujourd'hui 14 janvier les 267 millions de francs d'effets émis du Trésor sur russie.

Valeurs industrielles et de traction sans animation. Les obligations nouvelles Victoria Mines se sont avancées à 404.50 ; rappelons qu'elles sont dotées d'une garantie or irrévocable par le gouvernement. Le Bec Auer consolide sa reprise à 645.

En Banque, l'Ottomant d'Alagona est bien tenu à 625. Le Laurium Grec remonte à 114.50 demande. La déferré Motor Cab progresse à 167 ; on sait que c'est une entreprise qui se développe activement. Les actions Eclairage Electrique sont toujours recherchées à 590. L'Ancien Paris Asiatique est en nouvelle plus-value à 291. Les obligations 5 0/0 du Port de Bahia se négocient à 510, à ce cours le taux de capitalisation ressort à 5.40 0/0.

C'est vers le 20 courant que seront introduites sur notre marché aux environs de 45 fr., les actions privilégiées de la Dr Mello Brazilian Rubber qui représente une entreprise en petit rendement.

La liste des scandales qui ont nécessité l'intervention de la Justice dans la comptabilité des Cies d'Assurances Américaines n'est pas close ; L' " American " apprend que le procureur du district de New-York ouvre une instruction contre plusieurs fonctionnaires ou anciens fonctionnaires de la New-York L.I.F "

Nos chemins de fer restent calmes.

Nos Coiffeurs

Bastia, le 18 janvier.

M. le Directeur du *Petit Bastiais*.

Il est bien que le public sache ce qui s'est passé à propos de la fermeture des Salons de coiffure.

A l'assemblée du 10 de ce mois, M. Poggi, fit connaître qu'il était prêt à fermer, si ses voisins formaient, à l'assemblée du 15 l'unanimité des coiffeurs ayant décidé de fermer le mardi, le fils de M. Poggi qui y assistait, nous informa qu'il ne pouvait adhérer à cette décision sans l'autorisation de son père.

Une délégation se rendit auprès de ce dernier pour lui demander son adhésion ; M. Poggi prétendu alors que le mardi ne lui convenait pas, qu'il préférait le lundi.

Comme il n'est pas juste que la majorité s'incline devant la volonté d'un seul ; le jour choisi ne fut pas changé.

M. Poggi n'a aucune raison de préférer le lundi au mardi, c'est par caprice et uniquement pour essayer de mettre la dissension entre nos camarades qu'il l'a proposé.

Dans ces conditions le public appréciera et jugera sa conduite comme il convient.

Veuillez, etc.

Le *Secrétaire*, Mathieu Attelli.

Patron Coiffeur.

Petite Gazette

Thermomètre — 7 heures du matin + 9 5 à midi + 12 3 à 6 heures du soir 10 2 Maxima 12 5 Minima + 5 4.

Baromètre — 7 heures du matin, 773 mm à midi, 770 mm. 6 heures du soir, 768 mm.

Vent. — Dans la matinée, N. O.

Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel, découvert.

Pluviomètre, à 7 h. du matin 0 mm.

***

Cirnea

Domenica, 20 gennaro, a 4 ore, riunione sollta à Cirnea, sopra o Caffè Andreani.

Entrata : 1 franco per i socii e i membri d'e so famiggile ; 5 franchi per l'estranei.

***

Justes doléances

On nous signale le mauvais état de la route qui, de l'octroi de Saint-Joseph, conduit à l'église de ce nom.

Cette partie de la route est devenue, depuis quelque temps, presque impraticable et les véhicules éprouvent les plus grandes difficultés à la traverser.

Nous nous faisons volontiers l'écho, à ce sujet, des doléances des habitants du faubourg Saint Joseph qui réclament la mise en parfait état de viabilité de cette partie de la route.

***

Ecroué au violon

L'agent Casari, en cheminant dans le restaurant de nuit Scorbini, l'autre nuit, vers minuit y fit la rencontre du nommé P. Dominique qui le prit violemment à partie et l'invectiva grossièrement.

A bout de patience l'agent crut devoir conduire P., qui se trouvait en état d'ivresse, au violon municipal, où il a fini de cuver son vin à son aise.

***

Nouvelle macabre

Une nouvelle plutôt macabre nous arrive de Manille.

Un savant a eu l'inspiration, dans un but scientifique, d'expérimenter un nouveau sérum de sa composition sur le choléra. La difficulté était de trouver des gens de bonne volonté à qui inoculer le virus de cette épouvantable maladie.

N'en trouvant pas, comme bien vous pensez, il put, grâce à des complicités inqualifiables, inoculer vingt quatre prisonniers de la prison de Bilibid ! Le résultat a été foudroyant : dix de ces malheureux sont morts rapidement, les autres sont très malades !

Le savant a expliqué que son sérum avait été contaminé par le virus bubonique, et qu'il ne peut être responsable de ces accidents ! On annonce que le gouvernement prendra soin des familles des détenus et que le gouverneur général a été mis hors de cause comme ignorant totalement le fait.

Doux pays !

Etat-Civil

NAISSANCES

Gini Marie-Angèle. — Corsini Ange-Antoine. — Albertini Emmanuel-François-Hortense. — Marchetti Angèle Marie-Antoinette. — Bertoli Marie-Gentille.

DÉCÈS

Rossi Alexandre, 13 mois.

NOUVELLES RELIGIEUSES

ORATOIRE SAINT-ROCH. — Dimanche, on célébrera dans le dit oratoire, la fête de Saint-Sébastien.

Office et messe à 10 heures, suivie de la bénédiction du T. S. Sacrement et du baiser de la Sainte-Relique.

RÉGÉNÉRATEUR UNIVERSEL des

CHEVEUX de Mme

S. A. ALLEN

C'est la préparation la plus efficace pour ramener les CHEVEUX GRIS à leur couleur et leur beauté naturelles. Elle empêche aussi les cheveux non soyeux qui tombent leur croissance ; elle en arrête la chute et prévient les pellicules. Elle facilite et embellit la chevelure.

Tous les Coiffeurs, Parfum., Pâtes., 35, rue Vivienne, Paris.

SOCIÉTÉS et SYNDICATS

Appel aux inscrits maritimes. Société des Inscrits Maritimes, ancienne Société Saint-Erasme. — Tous les inscrits maritimes, sociétaires ou non de la dite Société, sont priés de vouloir bien assister à la réunion qui aura lieu dimanche, à 9 heures du matin, dans la salle des délibérations, en face l'église Saint-Jean.

Ordre du jour : Affaires très urgentes.

Le président, Locciani : le vice-président, Kamiski.

SYNDICAT DES MAÇONS. — Les membres syndiqués sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu dimanche matin, à 8 heures.

Ordre du jour : Lecture des signatures recueillies au sujet de l'augmentation de salaire de la journée. Perception de la cote part de chaque membre syndiqué qui travaille, pour venir en aide aux membres syndiqués qui sont en chômage forcé, par ordre du Syndicat.

Le président, Guerrieri.

Le Syndicat des Cordonniers invite les ouvriers de toutes les corporations syndiquées et non syndiquées à se réunir, dimanche prochain à 2 heures de l'après-midi dans la salle commune, place Caletta, Vieux-Port.

L'ordre du jour comprendra un entretien sur la grève des Cordonniers de Fougères.

Pour le Syndicat et par ordre,

Le président, Mallaré.

L'Union Vie

Fondée à Paris en 1828

Entreprise privée assujettie au contrôle de l'Etat

RENTES VIAGÈRES

Assurances dotales, mixtes, combinées, etc.

S'adresser à

Bastia, à M. Etienne Périer.

Ajaccio, à M. J.-T. Bartoli.

Corte, à M. Charles Mariani, l'Ile-Rousse, à M. Léon Rossi.

Propriano, à M. Toussaint Sorba.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes un moyen infaillible dans guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte postale à M. Vincent, 8, place Victor Hugo, Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

CHAMPAGNE

COSTE-FOLCHER

Epernay

Exposition de Liège 1905, Médaille d'Or
Exposition Internationale d'Alimentation Paris 1906, Grand Prix

Le Champagne COSTE-FOLCHER a été le seul admis aux banquets de 30.000 et 50.000 couverts servis les 20 octobre 1904 et 5 novembre 1905, à la Galerie des Machines à Paris pour les Fêtes de la Mutualité.

Agent à Bastia : M. Pallavet Pozzo.

Seul dépositaire à Bastia : Antoine SANTANDREA, 18, Bd Paoli.

POURSUITE

par mandat d'arrêt

contre 100.000 tablettes de chocolat au lait fugitives.

Signalement :

Nom : « Lucerna. »

Lieu d'origine : Hochdorf près Lucerne.

Nationalité : Suisse.

Mise : Elégante et moderne.

Signes distinctifs : Au déguster, frais et appétissant.

Signes particuliers : Se distinguent sans exception par leur goût exquis et délicieux, ce qui les trahit facilement.

On présume sur la fuite probable de plusieurs d'entre elles pour les pays d'outre-mer, quoique la majeure partie de celles-ci n'ait pas quitté leur pays d'origine.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

0004C

BOURSE DE PARIS

	18 janv.	19 janv.
Rente 3 0/0 amort.	94 75	94 70
— 3 0/0 ancienne	95 20	95 00

* * *

Mouvement Judiciaire

Paris, 19 janvier.

Le « Journal Officiel » publiera demain le mouvement judiciaire suivant :

M. Levie-Ramolino, président de Chambre à la Cour d'appel de Bastia, est nommé Procureur général près la même Cour, en remplacement de M. Soghères, décédé.

M. Sébastien Savelli, conseiller à la Cour d'appel de Bastia, est nommé président de Chambre à la même Cour.

***

Un magistrat du Continent sera appelé à succéder à M. Savelli, comme conseiller à la Cour d'appel de Bastia.

La Grève de Casamozza

(De notre correspondant particulier)

Situation grave. — Fermeture probable de l'usine Livenstein. — Surexcitation des grévistes. — Le drapeau rouge. — Intervention de la troupe. — Arrivée de renforts.

La situation devient difficile. Malgré la présence de 40 gendarmes et d'un détachement du 163e d'infanterie, sous les ordres d'un lieutenant, les grévistes semblent vouloir se départir du calme qu'ils avaient observé jusqu'ici.

Il est vrai que tout espoir de conciliation semble perdu, par suite de l'intransigeance de M. Livenstein, propriétaire de l'usine, qui ne consent à accorder aucune satisfaction aux ouvriers, dont les revendications ne lui paraissent nullement justifiées.

Malgré les sollicitations de M. le Préfet de la Corse qui, le 17, se rendait à Casamozza, accompagné de M. Montigny, sous-préfet de Bastia, et de M. le commandant de gendarmerie, les grévistes refusent de reprendre le travail, si le patron ne fait pas droit à leurs revendications légitimes.

M. le préfet a eu de longues entrevues avec M. Huck, directeur de l'exploitation, et aussi avec le comité du syndicat et la commission exécutive de la grève.

Grâce à toutes ces entrevues, la journée de vendredi s'était passée dans le calme ; les ouvriers espéraient que M. Livenstein consentirait à améliorer leur situation.

Mais M. Livenstein ayant fait savoir par dépêche, à M. le Préfet, qu'il ne pouvait faire aucune concession, M. Giannoni, commissaire spécial, a transmis ce matin cette résolution aux grévistes, les invitant à faire preuve de calme et de modération.

Cette nouvelle a fort irrité les ouvriers, qui avaient appris d'autre part que l'usine serait probablement transférée en Italie.

Les grévistes ont aussitôt manifesté leur mécontentement en arborant le drapeau rouge et en s'introduisant dans l'usine, menaçant de l'incendier.

Heureusement l'intervention de l'officier commandant le détachement du 163e, et du maréchal des logis chef de la brigade de Vescovato a été efficace.

Le calme n'a pas tardé à être rétabli.

Informé de l'état de surexcitation qui animait les grévistes, M. Montigny, sous-préfet de Bastia, M. Agostini, procureur de la République, et M. le lieutenant-colonel de gendarmerie se sont immédiatement rendus sur les lieux et ont conféré très longuement avec les deux commissions ouvrières. De nouvelles troupes ont été réquisitionnées. La situation est grave.

***

A 6 heures du soir, une compagnie du 163e d'infanterie, sous les ordres du capitaine Leonetti, est arrivée, par train spécial, à Casamozza pour renforcer le service d'ordre.

LE DUEL DE VIROFLAY

L'état du lieutenant Spitzer

Paris, 19 janvier.

L'état du lieutenant Spitzer, la victime du duel de Viroflay, qui avait s'améliorant de jour en jour, s'est subitement aggravé depuis ce matin.

Les médecins conservent peu d'espoir de sauver ce malheureux officier.

Conseil des Ministres

Paris, 19 janvier.

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis, ce matin, à 9 heures, en conseil, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

Les Affaires du Maroc

M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, a communiqué à ses collègues les dépêches du ministre de France à Tanger. La situation s'améliore.

D'accord avec l'Espagne, le ministre a résolu d'envoyer à toutes les puissances, signataires de l'acte d'Algésiras, une note faisant connaître la situation actuelle du Maroc, annonçant le retour des escadres franco-espagnole, et permettant le retrait des croiseurs des autres nations.

Mouvement judiciaire

M. Gayot-Dessaigne, garde des Sceaux, a soumis à la signature présidentielle un important mouvement judiciaire, concernant plusieurs ressorts, entr'autres celui de Bastia.

Les Directeurs de l'Opéra

M. Briand, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, a annoncé comme imminente la nomination de MM. Messager et Broussan, comme directeurs de l'Opéra.

La Suppression des Conseils de Guerre

M. Chéron, sous-secrétaire d'Etat à la Guerre, expose l'ensemble du projet portant suppression des conseils de guerre en temps de paix.

Les militaires coupables de crimes seront traduits devant un jury composé de 6 militaires chargés d'apprécier les faits, la sentence sera prononcée par des conseillers de la Cour d'Appel.

En matière de délits, un conseil composé de quatre militaires et présidé par un magistrat civil, jugera les délinquants. L'instruction sera faite par un juge civil et le siège du ministère public par un membre du parquet.

Légion d'honneur

Sur la proposition des ministres de la Guerre et de l'Intérieur, le Conseil décide de nommer chevalier de la Légion d'honneur le brigadier de gendarmerie Lagneau, qui fut grièvement blessé en opérant une arrestation à Vigneules (Meuse).

Affaires courantes

Le Conseil s'est enfin occupé de l'expédition des affaires courantes.

ÉPILOGUE DE L'AFFAIRE DES FICHES

Paris, 19 janvier.

Aujourd'hui, a été appelé, devant la première Chambre du Tribunal de la Seine, le procès intenté au général Peigné par trois Officiers de la garnison de Poitiers. Ceux-ci ont été diffamés par une lettre, rendue publique, du général délateur à M. Vadecard, secrétaire général du Grand-Orient.

L'affaire a été mise en délibéré.

L'Assemblée plénière DES ÉVÊQUES

Paris, 19 janvier.

L'ordre du jour du Congrès étant épuisé, les évêques tinrent, ce matin, une dernière réunion au château de « la Muette », sous la présidence du cardinal Richard, qui avait tenu à assister à la séance de clôture.

Le secret le plus absolu est gardé sur les décisions prises ; les racontars de certains journaux ne reposent sur aucun fondement sérieux.

C'est seulement lorsque le Souverain Pontife aura sanctionné favorablement les décisions de l'épiscopat, que chaque évêque publiera dans sa Semaine Religieuse ou par Mandement, des instructions nécessaires au clergé et aux fidèles.

LE PARLEMENT

SÉNAT

Présidence de M. Antonin Dubost

La séance est ouverte à 2 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

LE BUDGET

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1907.

Ministère de la Guerre

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget du Ministère de la Guerre.

M. Waddington

sénateur républicain de la Seine-Inférieure, rapporteur du budget de la Guerre, expose longuement la nécessité de combler le déficit de 40.000 hommes existant dans les effectifs. Pour que la loi de deux ans, qui a allégé les charges militaires de la nation, ne porte pas préjudice à notre armée, il faut diminuer le plus possible le nombre des employés militaires. Il serait très aisé et très utile de remplacer les ouvriers, tels que cordonniers, tailleurs, menuisiers par des civils. On n'immobiliserait pas ainsi une fraction importante d'hommes, à qui l'on doit se préoccuper d'apprendre leur métier de combattants.

M. Waddington propose aussi de substituer aux musiciens ordinaires, des musiciens rengagés pris en dehors des effectifs.

Abordant ensuite le problème de la cavalerie, qui occupe le monde militaire et a eu un retentissement considérable dans l'opinion, le rapporteur se prononce pour le maintien de toutes nos troupes de cavalerie, sans modification d'effectif. Ce n'est pas à l'heure, où l'Allemagne augmente ses régiments de cavalerie qu'il faut songer à diminuer les nôtres. Dans les campagnes futures la cavalerie est appelée à jouer un très grand rôle dans le service de sûreté tecteur des troupes en marche, dans le service d'exploration et aussi pour la poursuite de l'ennemi vaincu.

M. Waddington termine son discours en soubaitant que le Parlement continue à accorder toute sa sollicitude à l'armée nationale, sauvegarde de nos institutions et du sol sacré de la Patrie. (Applaudissements répétés).

Le général Picquart

ministre de la Guerre, salué par les applaudissements des gauches, monte à la tribune, où il vient donner des explications rassurantes.

Il se propose d'introduire dans l'armée française de nombreuses modifications, qui la rendront plus résistante, plus apte à affronter l'ennemi. L'armée n'a pas démérité de la République ; elle a toujours été à la hauteur de sa mission. Sa tâche est lourde à l'heure actuelle, elle saura l'accomplir sans défaillance, car elle est prête à tous les sacrifices.

Nul ne peut songer à diminuer les effectifs, mais simplement à en faire une plus juste répartition.

Grâce au service de deux ans l'armée est plus homogène et plus apte à s'organiser pour les luttes possibles.

Le corps d'officiers est un corps discipliné, qui sait servir les institutions nationales et veiller à la défense du pays.

Le vote des articles

La discussion générale étant close, le Sénat passe à l'examen des articles, qui sont successivement adoptés sans modifications.

Séance lundi.

LE CATACLYSME DE LA JAMAIQUE

La Catastrophe *DE KINGSTON*

Nouvelles secousses de tremblement de terre. — L'Incinération des cadavres

Londres, 19 janvier.

On signale de nouvelles secousses sismiques à Kingston ; elles ont été assez violentes et se sont renouvelées assez fréquemment.

La population nègre est terrorisée ; elle ne cesse de pousser des cris déchirants.

Devant le nombre considérable des cadavres et, vu leur état de décomposition avancée, on a dû se résoudre à les incinérer. Aussi, après en avoir enseveli 420, a-t-on brûlé tous les autres.

Les secours continuent à affluer ; on espère ainsi conjurer la famine.

VINS VIEUX

à 0,30 c. le litre. En vente chez M. Dominique Airoli, place de la Fontaine Neuve.

AVIS DE DÉCÈS

Mme veuve Emilie Raffaeli, de Porto-Rico ; Mme Vincent Alexandrini, née Raffaeli, et le docteur Alexandrini, conseiller général et maire de Canari, et leur fils Domingo ; M. et Mme Alfred Raffaeli et leurs enfants ; Mme Stefani, née Raffaeli, M. Stefani et leurs enfants ; Mme Deschoudens, née Raffaeli, M. Deschoudens et leurs enfants ; Mlle Angèle Raffaeli ; M. François Raffaeli, de Porto-Rico ; M. Antoine-Félix Padovani ; M. le docteur Dominique Padovani et ses filles ; M. André Padovani et son fils ; Mme Firpi, née Padovani, le commandant Firpi, chevalier de la Légion d'honneur, et leurs enfants ; MM. Padovani frères, de Porto-Rico ; M. et Mme Dominique Raffaeli et Mlles Raffaeli, de Sisco ; M. Toussaint Raffaeli ; M. et Mme Ricom-ni de Sisco ; M. et Mme Stella, instituteur à Morsiglia ; Mme Simoni, née Padovani, et sa fille ;

Les familles Vivoni, Danesi, Stefani, Santoni, Pietrantoni et Filippi, de Sisco,

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Dominique Raffaeli

Propriétaire de l'Usine Central Corsica à Rianon (Porto Rico)

leur époux, père, beau-père, grand-père, neveu, cousin et allié décédé à Canari, le 14 janvier 1907, à l'âge de 56 ans, muni des Sacrements de l'Eglise.

L'enterrement a eu lieu à Canari, le 15 du courant.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

GRATUITEMENT Le T. R. Père (Gérôme, ancien supérieur de l'ordre des clercs de St-Gaulx afin de vulgariser le secret du traitement exclusivement végétal usité dans son ordre, aujourd'hui disparu, vient de créer des dépôts dans chaque département.

Cette médication s'adresse à tous ceux qui souffrent et est d'un effet excessivement puissant pour la prompte et radicale guérison des vices du sang, dartres, douleurs rhumatismales, asthme, convulsions, maux de tête, faiblesses, tumeurs, scrofule, pâles couleurs, maladies de la peau et maladies secrètes, ainsi que tous les malaises provenant de l'appauvrissement du sang ou des mauvaises fonctions digestives.

Ecrire avec timbre pour la réponse à M. le Dépositaire départemental du Traitement du Père Gérôme, à Bastia, qui lera connaître, gratuitement, le secret de la médication.

Maladies des VOIES URINAIRE

en une seule séance guérison radicale des RÉTRÉCISSEMENTS

sans douleur et sans effusion de sang

DOCTEUR VERNAY Ancien Chef de Clinique, 67 LYON.

Charles de Vincenti, 26, rue Pigale, Paris. Ordres de bourse. Comptant et terme.

Renseignements financiers gratuits sur toutes valeurs cotées ou non cotées. — Ouvrages officiels.

1 franc pour mille au parquet, et 1.25 pour mille en coulisse.

USINE à GAZ

Prix du Coke tout venant	3 fr.
» » concassé à la machine	3 fr. 50
Prix de la Houille	4 fr.
Prix du Goudron	10 fr.

(Marchandises prises à l'Usine)

Réduction pour les ventes en gros.

Livraison faite soit à domicile, soit en gare Bastia pour les expéditions à l'intérieur.

Les commandes peuvent être adressées directement à l'Usine, ou à la Succursale du Gaz, Bd Paoli, 13.

D. R. Antonsanti,

Directeur de l'Usine à Gaz

Cie COMPTOIR NATIONAL

Chemises, Gilets de flanelle et Caleçons
SUR MESURES

FABRIQUE DE LINGERIE FINE A LA MAIN ET SUR MESURES

Manufacture de toiles et linge de table à la main

Maison de confiance *absolue*

AIMÉ FERRAT

CHARLES THERMON, successeur

GRENOBLE (Isère)

M. Ferrat sera en Corse du 1er février au 25 mars 1907 pour sa tournée d'Eté ; il se recommande à la bienveillance de sa très nombreuse clientèle pour lui réserver la préférence de ses ordres.

Nous vous offrons les moyens de devenir riche

Lisez d'abord..................... puis.......... Ecrivez-nous

3 GROS LOTS de **500.000** Francs

et 355 autres lots de 1.000 à 10.000 francs
SIX Tirages par AN, 3.390.000 francs de Lots

Tirage 15 Février 1907

On reçoit 100 NUMEROS

LOTS DE PANAMA pour CINQ fr. LOTS DE PANAMA

Pour CINQ francs on reçoit CENT numéros des lots Panama dont on devient copropriétaire et l'on participe aux prochains tirages.
Listes gratuites après Tirages

Les primes des lots indiqués sont faits en espèces et sont gar. par un dépôt de 150 millions au Crédit Foncier, à Paris.

Pour recevoir les 100 numéros franco domicile

Il suffit d'envoyer un mandat-poste ou bon de poste de 5 francs à Monsieur le Directeur de la Banque Mobilière de Crédit, 33, *Rue de Richelieu, PARIS*, (1er Arrondissement).

On accepte les ordres contre remboursement

GRANDE TEINTURERIE-BLANCHISSERIE
DE LA MÉDITERRANÉE

MAISON FONDÉE EN 1871 — MAISON FONDÉE EN 1871

H. Fraissinet & Cie

Société en Commandite par Actions - Capital : 500.000 Francs

Siège Social, Usines & Bureaux

MARSEILLE - Chemin de Saint-Jean-du-Désert - MARSEILLE

La Maison a l'honneur d'informer le Public Bastiais qu'elle vient de créer, à Bastia, un dépôt-succursale qui s'occupera de recevoir les effets confiés par les clients, de les expédier à l'usine et de les rendre franco à domicile, dans un délai de huit jours.

Notre Usine, qui occupe environ 200 personnes, placées sous notre surveillance, nous permet, par son installation toute moderne, d'exécuter les travaux les plus minutieux. L'importance qu'a prise notre Maison, n'est due qu'à la bonne et prompte exécution apportée dans les travaux qui nous sont confiés.

Nous faisons la teinture, le nettoyage et l'apprêt de tout ce qui concerne le vêtement et l'ameublement, par des procédés spéciaux qui nous sont exclusifs.

TEINTURES EN TOUTES TEINTES

Nettoyage de Vêtements pour Dames, Civils & Militaires

Aucun vêtement ne sera ni décousu, ni déformé, et sera livré avec un fini irréprochable et à des prix défiant toute concurrence.

Des Catalogues illustrés sont à la disposition des Clients au Dépôt :

Chez M. SAUVEUR AYMO, TISSUS

BASTIA — 17, BOULEVARD PAOLI 17, — BASTIA

PHOTOGRAPHIE POUR TOUS
J. MORETTI

CORTE (Corse)

Grande collection de cartes postales

illustrées du pays, 700 modèles
1.700.000 cartes postales en magasin

VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL

Agrandissements inaltérables de toutes les dimensions, en noir et en couleurs.

Royal Windsor

LE CÉLÈBRE
RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

AVEZ-VOUS DES CHEVEUX GRIS?
AVEZ-VOUS DES PELLICULES?

ENTREPOT : 26, rue d'Enghien, PARIS

Envoi franco sur demande du Prospectus contenant détails et attestations

Cordonnerie Modèle

Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia

EUGÈNE PERICCHI, propriétaire

Automne-Hiver 1906-1907

Chaussures en tous genres
pour Dames, Hommes, Fillettes et Enfants
Grand choix de chaussures fourrées de tous modèles

Assortiment complet de pantoufles

Prix très réduits

Rayon spécial de chaussures de luxe en chevreau glacé, Box-calf et mégis fabriquées exclusivement pour la maison et qui seront vendues à des prix de bon marché inconnus jusqu'à ce jour.

M. Eugène PERICCHI a l'honneur de prier sa nombreuse clientèle et le public en général de s'assurer par une visite à son magasin du fini de tous ses articles et de la modicité des prix.

La Maison se charge des réparations

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tome tes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER

Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

NEURASTHENIE

Les personnes atteintes de neurasthénie, affaiblissement du cerveau, de la volonté et de l'énergie, de fatigue et tristesse...

POUR FAIRE PONDRE LES POULES

2.500 ŒUFS

NOTICE gratis et franco

ANCIEN CABINET PRADÈRE
PIERRE SABATÉ

Chirurgien-Dentiste du Lycée
SUCCESSEUR

DENTS & DENTIERS
(Systèmes perfectionnés)
OBTURATION
& EXTRACTION DES DENTS sans douleur

Bd Paoli, 18, au 1er
Maison Benedetti

P. SABATÉ a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle...

Le Directeur-Gérant,
J.-B. OLLAGNIER.

Bastia, Imprimerie Ollagnier.

Installation nouvelle

HOTEL DU CAP-CORSE
tenu par Mme veuve PICOT, née STOTTO, 7, rue de l'Opéra, Bastia
Table d'hôte. — Pension
Repas sur commande

Maison de Commission

pour les huiles
et tous les autres produits de la Corse

PIERRE MONTI

Rue Félix-Brun, 73 et 74,
Toulon (Var).

Installation à Gaz

Jean Cini, ex-ouvrier du Gaz
Bastia, 18, Boulevard Paoli, 18, Bastia

Vente de becs, verres et manchons

Appareils sur commande

Abonnement pour l'entretien de l'éclairage : — Travail soigné et garanti.

L'ARGUS DE LA PRESSE

Fondé en 1879

PARIS. — 14, rue Drouot, — 14

Aux tempéraments délicats offrez un

VIN DU CAP CORSE

à base de Quinquina

de la Maison L.-N. MATTEI, & Cie — BASTIA (Corse)

Apéritif Tonique Fortifiant

Ce vin que nous offrons avec confiance aux Consommateurs diffère complètement de tous ceux connus à ce jour ; d'un goût agréable au palais, il est à la fois tonique et apéritif.

Pris avant les repas, il excite l'appétit, pris après il active et facilite la digestion.

Demandez dans tous les bons Etablissements un Vin du Cap Mattei

TRENTE-DEUXIEME ANNÉE N° 21 — LUNDI 21 JANVIER 1907

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 6, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	Un an	6 mois	3 mois
CORSE	20 fr.	10 fr.	5 fr.
AUTRES DÉPART.	22 »	12 »	6 »

UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

00041 BIBLIOTHEQUE BASTIA

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Sainte Agnès.

Soleil : (heure nationale) :

Lever, 7 h. 1 m. — Coucher, 3 h. 57 s.

Premier quart, le 20 — Pleine Lune, le 29

Fête de Demain : Saint Anastase.

20 JANVIER

La Séparation

M. le Directeur du *Petit Bastiais*.

Le « Petit Bastiais » du 14 courant a publié, sous la signature de « Félix Blasini, » un article sur la Séparation. J'ose hasarder une réponse à cet article ; veuillez, Monsieur le Directeur, lui ouvrir les colonnes de votre estimable journal.

M. Blasini répète à satiété que la loi Briand est libérale, très libérale ; l'a-t-il lue, l'a-t-il comprise ?

Libérale, une loi qui renie l'Eglise, qui répudie toute idée de la divinité, qui, rompant avec les traditions nationales, rejette la religion catholique, rompant avec la conscience humaine, s'insurge contre le principe religieux : « Art. 2. La République ne *reconnaît... aucun culte* » ; une loi qui soumet la religion à l'arbitraire du pouvoir comme un service vulgaire, une loi qui après avoir écrasé les consciences, réduit à la misère le clergé et l'Eglise de France, les dépouillant de biens qui sont les leurs à tant de titres : une loi, enfin, qui prescrit de briser à coups de hache les portes des édifices sacrés et de percer de part en part avec le sabre les poitrines catholiques qui s'opposeraient à cette odieuse profanation ? Si tout cela est du libéralisme, adieu la tyrannie, elle n'est plus nécessaire : désormais la liberté forgera la chaîne, la justice violera le droit, la fraternité répandra le sang innocent. Quel renversement des mots et des idées !

A en croire M. Blasini, le Pape aurait *pu* et *dû* accepter la loi ; il ajoute même qu'il ne l'a pas fait pour suivre les conseils de cardinaux anti-républicains. A cette insinuation de M. Blasini j'oppose les déclarations formelles de M. Combes qui a *fait la loi*.

Dans un article publié la semaine dernière par un grand journal de Vienne, M. Combes affirme que le Pape ne pouvait, sans *forfaiture*, approuver la loi, que la conscience et l'honneur lui imposaient le devoir de la condamner comme il l'a fait. La raison qu'il donne est péremptoire : le représentant du Christ, le continuateur de sa mission ne pouvait pas accepter une loi qui détruit l'œuvre du Christ, une loi qui met César à la place de Dieu, qui substitue une institution laïque et humaine à une institution religieuse et divine.

M. Blasini va encore plus loin ; il accuse le Pape de s'être contredit en autorisant, d'abord, en défendant, ensuite, l'organisation du culte selon le *droit commun*. Il confond ici deux choses bien distinctes ; « le droit de tous les citoyens » dont a parlé l'Encyclique *Gravissimo offici*, avec le « droit commun, » que la légalité française prétend faire valoir comme un vestige de la terminologie protestante.

Je cite l'*Osservatore Romano* : « Le droit commun dans lequel l'Eglise voulait se réfugier était celui reconnu et garanti à tous les Français de professer et d'exercer librement le culte auquel ils appartiennent sans danger d'ingérence étrangère ; c'était le droit accordé à tous les Français et ayant sa base et ses racines dans le droit naturel même qui permet d'agir librement sous la garantie des lois et sur le terrain légal ; mais le droit commun auquel les auteurs de la loi se réfèrent est un droit spécial, limité par une disposition législative qui en trace les confins et en fixe les règles, droit commun changeable et révocable, suivant la volonté du législateur ou du pouvoir exécutif. En acceptant ce droit commun l'épiscopat et les catholiques auraient été amenés à accepter aussi la disposition de la loi introduite par Briand de façon arbitraire dans le droit commun. »

Il est bon de noter que le Pape ne s'est jamais servi du mot *droit commun* ; ce à quoi il a exhorté les évêques, c'est à prendre « tous les moyens que le droit reconnaît à *tous* les citoyens pour organiser le culte religieux », ce sont les paroles mêmes du Pape. Comme on le voit, le droit dont il parle ici est le droit qui appartient aux Français comme aux citoyens des pays libres de vivre et de pratiquer leur culte suivant la tradition du pays, suivant les usages consacrés par les siècles, et aussi suivant la Constitution, et que la loi dite de Séparation prend soin elle-même de rappeler dans son premier article, sans doute par ironie : « Art. 1er. La République *assure* la liberté de conscience ; elle *garantit le libre* exercice des cultes. »

On saisira encore mieux la distinction du *droit commun* au sens du Pape, du droit commun au sens de Briand, si l'on remarque que la loi de Séparation comprend deux parties ; l'une peut être appliquée sans le concours des catholiques ; c'est celle qui prescrit la spoliation. Avec la police, les gendarmes et la troupe on peut enfoncer les portes et emporter l'or et l'argent. C'est par rapport aux dispositions de cette loi que le Pape a commandé aux catholiques la *résistance passive*. Ne livrez rien, obligez vos ennemis à prendre eux-mêmes vos biens.

L'autre partie de la loi ne saurait être appliquée que grâce au concours *actif* des catholiques ; c'est celle qui organise et réglemente le culte ; les commissaires de police ou les gendarmes ne pourraient pas célébrer la messe, administrer les Sacrements... Le Pape a défendu aux catholiques de coopérer d'une façon quelconque à l'application de cette partie de la loi. Du coup la loi Briand fût mise hors d'état de fonctionner.

Briand avait *organisé* l'exercice du culte ; par une partie de la loi il était spoliateur, par l'autre partie il était Souverain Pontife, fondateur d'une religion. Le Pape dit aux catholiques : Laissez-lui son culte nouveau : continuez le culte traditionnel, le culte national, le culte catholique tel qu'il est pratiqué en France depuis tant de siècles ; la constitution et la loi elle-même de Séparation reconnaissent à *tous* les Français le droit d'exercer librement leur culte ; réfugiez-vous dans ce droit-là. Ce droit n'est pas supprimé par la partie de la loi réglementant le culte, car cette partie de la loi n'est pas impérative, de l'aveu de Briand lui-même, elle accorde un privilège que vous êtes libres d'accepter ou de refuser.

Le coup fut terrible. Revenu à lui-même Briand cherche un expédient ; il croit l'avoir trouvé en proposant au Pape quelque chose basé sur le *droit commun*, — le *sien* cette fois. Il prit donc la loi de 1881 sur les *réunions publiques*, l'*accommoda*, le mot est de Clémenceau, aux catholiques, en empruntant à la loi de 1905 une de ses dispositions, le principe d'une déclaration unique annuelle, la seule qui fut exigée au cas de formation d'associations cultuelles. Le roublard raisonnait ainsi : Il ne peut plus échapper le Pape ; s'il refuse, nous dirons et nous ferons dire qu'il rejette le *droit commun*, après avoir dit qu'il s'en accommoderait (pas du sien), s'il accepte, il sort de son droit commun pour entrer dans le mien.

Le Pape qui, à la simplicité de la colombe joint la prudence du serpent, ne se laissa pas prendre. Il n'en veut pas de votre droit ; car il n'y a rien de *commun* entre le temple de Dieu, le lieu le plus auguste de l'univers, et les cafés-concerts ; il n'y a rien de *commun* entre les cérémonies les plus saintes et les réunions électorales ou les spectacles scandaleux. Les catholiques français s'enfermeront dans leurs coutumes traditionnelles comme dans une forteresse. Ils ont *droit à* être libres comme *tous* les hommes, et c'est suivant ce droit qu'ils pratiqueront leur culte.

M. Blasini admire l'intelligence de Briand. Je ne conteste pas l'intelligence de Briand, je sais que Lucifer était plus intelligent que lui, ce qui ne l'empêcha pas de se révolter follement contre Dieu. On dirait que Briand a conscience de son intelligence, car, par sa loi, il semble dire au Dieu Rédempteur ce que Alphonse XII disait au Dieu Créateur : « S'il m'avait consulté je lui aurais donné des conseils. »

Mais ce qui a gagné surtout l'admiration de M. Blasini, c'est la *souplesse* de Briand, il en parle avec ravissement. Oui, Briand est souple c'est lui, je crois, qui a dit ; « Quand je ne puis enlever les obstacles, je les tourne. »

Il a rencontré un grand obstacle : c'est l'union des fidèles avec leurs évêques et des évêques avec le Pape, dans le refus des associations cultuelles. Briand *tourne* cet obstacle, et avec une telle souplesse, une telle agilité que M. Blasini ne s'est pas même aperçu. Il n'a pas vu certainement apparaître les associations cultuelles dans le nouveau projet de loi ; cependant, que les catholiques acceptent le nouveau projet et les voilà amenés, dans la pratique, dans ces associations. Cherchez dans le nouveau projet où Briand propose la forme du culte public, cherchez la hiérarchie catholique, vous y trouverez que l'Etat a pris la place de l'Eglise. C'est l'administrateur sequestre, investi de tous les pouvoirs, qui règne dans le sanctuaire ; le prêtre « n'y est plus qu'un occupant sans titre juridique et sans droit pour faire un acte d'administration. » Voilà comment le souple Briand accorde au Pape les garanties légales qu'il semblait promettre en modifiant sa loi ! M. Blasini n'y voit goutte.

Agréez, Monsieur le Directeur, l'hommage de toute ma sympathie.

CUMA.

Causerie Agricole

Les Eaux d'Egout pour Irrigation

Quelle dose d'eaux d'égout peut-on employer pour les cultures ? D'après les dispositions de la législation en vigueur, un hectare de terrain peut recevoir 40 000 mètres cubes d'eaux d'égout dans l'année, soit 10.000 mètres cubes par trimestre, 3 334 mètres cubes par mois, 1 667 mètres cubes par quinzaine et 110 mètres cubes par jour, en moyenne. Ce sont les doses que reçoivent les terres en culture à Paris, d'une façon générale.

Toutes les cultures ne demandent cependant pas la même capacité d'eau d'égout ; il en est qui s'accommodent d'une dose élevée, d'autres qui n'en exigent qu'une faible, de même qu'il convient d'irriguer certaines plantes à des époques déterminées et certaines autres à d'autres époques.

Comme nous l'avons fait entrevoir dans notre précédent article, ce sont les prairies, surtout les prairies permanentes, qui profitent le mieux de l'irrigation par les eaux d'égout. D'après les études de M. Paul Vincey, ingénieur agronome, membre de la Commission consultative des champs d'épandage d'Achères, les *prairies permanentes* acceptent 120 irrigations normales par année, soit trois fois autant que la dose légale. On en donne, par quinzaine, 4 de décembre à avril, 5 en mai, 6 en juin, juillet et août, 5 en septembre et 4 en octobre et novembre.

Mais il y a également les artichauts, les pommes de terre, le blé, les poireaux, les choux-fleurs, les haricots, les pois, les navets, l'épinard, l'asperge qui reçoivent plus ou moins d'eaux d'égout. Ainsi, d'après M. Vincey, l'*artichaut* accepte, par quinzaine, 2 irrigations en hiver et en automne, et 3 en été. A cause de la température élevée des eaux d'égout, l'artichaut n'a pas besoin d'être butté.

La *pomme de terre*, qui n'exige pas beaucoup d'eau, ne doit pas être cultivée en grand dans les champs d'épandage. Peut-être en est-il autrement du *Solanum Commersoni violet*, que M. Labergerie recommande de cultiver en terrains fertiles et très humides. En tout cas, il convient, pour les irrigations à l'eau d'égout, de bien noter si la pomme de terre est de production tardive ou hâtive.

Pour la pomme de terre tardive ordinaire, une seule irrigation par quinzaine, de mi-mai jusqu'à fin juillet suffit, et pour la hâtive, d'avril à mi-juin, une également par quinzaine.

Pour les *choux fleurs*, les irrigations peuvent être faites par quinzaine, 3 de mi-juillet à mi-septembre, 2 jusqu'à la mi-novembre, et enfin une jusqu'à fin décembre.

Le *blé d'automne* n'accepte qu'une irrigation par mois, soit en mars, avril et mai seulement.

Les *poireaux*, cultivés de juillet à mi-janvier, se trouvent bien d'une grande quantité d'eaux d'égout. On peut leur donner, par quinzaine, 4 irrigations en juillet, 3 en août, 2 jusqu'à fin novembre et une ensuite jusqu'au moment de l'arrachage.

Les *pois* (mi-mars à fin juin) reçoivent, par quinzaine, une irrigation de mi-mars jusqu'à l'arrachage ; les *haricots* (mai-octobre) en reçoivent une de mi-mai à fin juin, 2 au commencement de juillet, une jusqu'à fin août, 2 en septembre et une au commencement d'octobre.

Les *navets* sont irrigués, par quinzaine, une fois de fin juillet au commencement août ; deux fois ensuite, jusqu'à fin décembre.

Pour l'*asperge*, on n'irrigue pas ou peu : tout au plus deux fois en janvier et une fois en septembre.

Enfin, à l'*épinard* (août à mi-février), on donne deux irrigations par mois, d'août à mi-octobre, et une jusqu'à mi-février.

Comme on le voit par ces quelques exemples, les eaux d'égout trouvent une utile application dans les diverses cultures maraîchères et notamment dans les prairies permanentes.

On a pu craindre un instant que les légumes arrosés avec ces eaux pourraient être infestés de germes laissés par elles à la surface du sol. D'après l'avis du Comité d'hygiène de France, à qui la question fut soumise par le ministre des travaux publics, il ne faut arroser avec ces eaux que les légumes destinés à être mangés cuits. La cuisson supprime toute trace de nocivité.

On ne saurait donc, d'après ce que nous avons dit dans un précédent article et celui-ci, assez engager les municipalités à mettre à la disposition des cultivateurs, économiquement bien entendu, les eaux d'égout des villes au lieu de les laisser perdre inutilement et porter même tort à la santé publique.

J.-B. CASTELLI.

Ce que disent les Journaux

La Petite République

Sur la décoration du mineur Evrard :

« A ces mêmes gens qui trouvent extravagant qu'un ministre ait décoré un « meneur de grèves », nous ferons maintenant observer que la grève est un droit reconnu par la loi et qu'il est tout aussi logique de décorer un patron qui a fait grève dans un lock-out qu'un ouvrier qui a cessé le travail pour obtenir une amélioration de son sort. En l'espèce, les critiques qu'élèvent les « libéraux » contre la croix décernée à M. Evrard se compensent d'autant moins que celui-ci s'est toujours ...

...pris à la constitution des qu'un conflit a éclaté dans les bassins miniers du Nord et du Pas-de-Calais. Au fait, pourquoi donc M. René Viviani n'est-il pas décoré un pavillon de l'artillon ? Peut-être serait-il aujourd'hui couvert de louanges au lieu d'être accablé de sarcasmes ».

Le Gaulois

A propos de l'article de M. Coubes :

« Nous l'avons souvent dit, et nous ne nous lasserons pas de le répéter, en agissant avec justice, avec probité, on est facilement régie le grand conflit dont ne profita ni l'Église, ni surtout la République. Il fallait que le gouvernement se désintéressât de l'organisation du culte et qu'il procédât à une bonne liquidation des biens ecclésiastiques, mais c'est été trop simple pour le cerveau très compliqué de M. Briand et trop équitable pour l'âpreté sectaire de M. Combes pour s'en accommoder ».

Le Siècle

Sur la décision du Conseil de l'ordre au sujet de M. Leblois :

« Le Conseil de l'Ordre, soit en demeure par lui, s'est grandement exposé. Je dis grièvement, encore bien qu'il est arrêté sauver son procureur d'une tutelle. Le Conseil de l'Ordre considère que lorsqu'il a frappé M. Leblois il se trouvait en face de la décision d'un conseil de guerre qui constituait ce qu'il appelle la « chose jugée » ; mais qu'aujourd'hui l'arrêt de la Cour de cassation du 12 juillet 1900 a eu pour effet de substituer une « chose jugée » nouvelle à l'ancienne chose jugée. « Ergo », dit le Conseil de l'Ordre, j'avais raison, en 1900, en suspendant Leblois, j'ai encore raison, en 1907, en le désappointant ».

COMMENT ON NOUS VOLE

LES ESCROCS des Cercles et Tripots

Une des tristes caractéristiques de notre époque est la progression effrayante de la criminalité : il n'est pas de jours où les journaux n'enregistrent de sombreux et monstrueux attentats contre les personnes ou la propriété.

Particularité plus navrante encore, ces forfaits sont généralement l'œuvre de jeunes gens, agissant non isolément, mais de complicité, et dans de telles conditions qu'on est forcé de s'avouer qu'on se trouve en présence de bandes savamment organisées.

Il y a là une menace permanente contre la fortune aussi bien que contre l'existence de la partie honnête de la population, qu'une minorité de malandrins affole et terrorise.

Aussi n'y a-t-il qu'une voix pour accuser l'insuffisance de la préservation sociale.

L'audace toujours croissante des malfaiteurs, leur nombre chaque jour grandissant, sont la meilleure preuve qu'elle ne répond pas aux nécessités d'une situation qui devient de plus en plus inquiétante.

Ce déplorable état de choses s'explique par ce fait que l'administration chargée d'assurer la sécurité publique en est encore aux vieilles méthodes d'un mandarinat routinier, qu'elle n'a pas améliorés ses services parallèlement aux perfectionnements que l'armée du crime a apportés dans ses méthodes, son organisation, ses procédés.

C'est parce que les malfaiteurs sont conscients de cette navrante situation, qu'ils se montrent si audacieux, qu'on les voit, avec une jactance qui déconcerte, braver journellement l'autorité et ses serviteurs.

Le public ne sait que gémir et, dans sa détresse, clamer à l'adresse de ceux qui ont pour mission de le défendre, des appels trop souvent sans écho et sans effet.

Ce sont ces considérations qui ont déterminé M. Eugène Villiod à publier un livre au titre expressif : « Comment on nous vole ! comment on nous tue ! »

Cet ouvrage, qui a obtenu un succès considérable, est le résultat d'observations personnelles, d'une étude attentive du monde des malfaiteurs.

Cette étude, dans notre pensée, dit M. Villiod, c'est le cri d'alarme : « Garde à vous ! » sur lequel l'homme prévenu d'une attaque s'arrête, se campe crânement en face de l'ennemi et lui fait tête.

C'est l'appel désintéressé à tous ceux qui ont à se protéger, comme à tous ceux dont la fonction est de les protéger !

Nous remercions M. Villiod d'avoir bien voulu nous autoriser à publier quelques extraits de son ouvrage.

Nous nous empressons de reproduire le chapitre concernant les Escrocs des Cercles et Tripots.

Les tripots très hospitaliers, où l'admission est pratiquée avec une facilité qui suffit à les rendre suspects de prime abord, s'entretiennent surtout de la dépouille des gogos qui s'y laissent entraîner par des relations d'aventure, conduire par leur funeste passion, attirer par l'appât de gains hypothétiques. Ils y sont des « bêtes de rapport », qu'on saigne à blanc, qu'on détrousse de leur monnaie, jusqu'à épuisement.

Mais, par un juste retour des choses, il arrive parfois que les tenanciers de tripots sont à leur tour victimes de plus adroits filous, qui tout en les soulageant de leurs profits immoraux, contribuent à leur faire sentir qu'un ne fréquente pas impunément des coquins.

Un beau matin, du train *select* qui dessert la station thermale, de celui que ne prennent que les majestés, les altesses, les agents de change, les princes russes, les barons hollandais et les demi-mondaines protégées par des financiers de tout repos, descend un gentilman dont les manières, les bagages, la domesticité, le train, tout en un mot, annonce un des princes de l'or.

Raffinant sur le luxe et l'élégance, ses costumes ont le « coup de main » du grand tailleur en renom ; son linge, ses cravates annoncent un raffiné de luxe et de l'élégance ; ses doigts sont chargés de bijoux qui sont des merveilles d'art, authentiques, et sa boutonnière est fleurie de la dernière création de la fleuriste en vogue ou d'une décoration multicolore, plutôt une rosette orgueilleuse qu'un nœud modeste.

Ses bagages encombrent l'hôtel, tant il en traîne à sa suite : costumes de ville, de théâtre, de chasse, voisinent avec l'équipage de l'alpiniste, du cavalier accompli, ou du disciple de Nemrod.

Ses belles manières, l'affabilité de ses relations, le luxe qu'il affiche, la fortune qu'on lui présume en ont bientôt fait un personnage en vue, que les journaux du cru qui publient la liste des étrangers, font ressortir à la place d'honneur.

C'est un assidu des soirées du casino, où les dames sont unanimes à proclamer son élégance et ses agréables manières, un habitué du tir aux pigeons où les personnages les mieux cotés, les gens à particules historiques incontestées sont heureux de lui être présentés et fiers de lui serrer la main.

Ce gentleman parfait, que tous regardent comme un des représentants les plus accomplis du meilleur monde, n'est qu'un rastaquouère de la pire espèce.

L'argent qu'il dépense à profusion ne lui coûte pas cher. C'est au jeu qu'il demande de lejhi procurer. Voici le truc qu'il emploie pour réaliser les ressources nécessaires à l'entretien d'une vie si luxueuse.

Notre homme est un des habitués du cercle, et un des plus assidus parmi ces êtres bizarres dont la vie se concentre autour d'un tapis vert. Il est beau joueur, en apparence du moins. En réalité, quand il gagne, il empoche soigneusement l'argent de ses partenaires.

S'il perd, au contraire, il donne en paiement un chèque payable dans une banque d'Angleterre ou de Belgique. Ce chèque est toujours d'une somme supérieure à celle perdue. En grand seigneur qu'il paraît, l'escroc désagne de ramasser la différence qu'on lui paie en jetons de jeu. C'est là qu'apparaît son habileté spéciale. Un complice ramasse ces jetons et va en toucher le montant.

Quant aux chèques remis, ils n'ont aucune valeur. Lorsque les directeurs des casinos, cercles, tripots où ce sacrifiant opère, les font présenter à l'encaissement à Londres, à Bruxelles, à Anvers, ils apprennent, navrés, que le papier est faux et que l'aventurier en question n'a ...un compte ouvert dans les établissements financiers qu'il a désignés.

Mais avant que cette constatation ait pu se produire, l'escroc a eu le temps de changer de climat. Ce n'est que lorsque des plaintes répétées se produisent, que la justice finit, à la longue, par donner la chasse à ce genre de coquins. Il faut bien croire que le métier a du bon, qu'il est en soi-même assez lucratif, puisqu'on en a vu, au cours d'un hiver, rafler plus de 500.000 francs, rien que dans deux stations balnéaires du littoral méditerranéen.

D'ailleurs, ils sont toujours flanqués de femmes élégantes qui sont ou des dupes qu'ils font, en moment avec elles une intrigue amoureuse, ou des complices leur servant de rabatteuses.

Quant aux domestiques qui les accompagnent, ce sont également des comparses, qui attendent leur part de bénéfices de l'opération à laquelle ils ont collaboré.

Légion d'honneur

Ont été nommés dans l'Ordre national de la Légion d'honneur :

Au grade d'Officier

M. Cristiani, major de réserve au régiment de Montpellier, 40 ans de services, 2 campagnes, chevalier du 28 décembre 1883, dans le réserve depuis 1898.

M. Parmeggiani, chef du 1er bureau du ministère de la guerre et de l'enregistrement, 35 ans de services, chevalier du 29 décembre 1898.

Au grade de Chevalier

M. Caitucoli, officier d'administration principal en service au ministère des colonies, 37 ans de services, 22 ans à la mer ou aux colonies, 3 campagnes, 1 blessure.

M. Pinelli, capitaine territorial en région de la Corse, 20 ans de services, 2 campagnes, dans le réserve depuis 1878.

M. Angeli, officier d'administration principal territorial dans le génie de la 15e région, 37 ans de services, 1 campagne, dans la réserve depuis 1875.

M. Pietri, officier d'administration de 2e classe dans le cadre auxiliaire de l'intendance de la 19e région, 26 ans de services, 14 campagnes, dans la réserve depuis 1896.

M. Gabrielli, officier d'administration de 2e classe dans le cadre auxiliaire des subsistances en Algérie, 28 ans de services, 11 campagnes, dans la réserve depuis 1893.

Médaille militaire

La Médaille militaire a été conférée aux sous-officiers dont les noms suivent :

Cristiani, adjudant territorial au service des places de Paris, 22 ans de services, dans la réserve depuis 1900.

Marchetti, adjudant de réserve au rég. d'Annecy, 23 ans de services, dans la réserve depuis 1901.

Marchetti, adjudant au 85e territorial, 25 ans de services, dans le réserve depuis 1901.

Bulletin Financier

Paris, 16 janvier 1907.

Sauf sur notre Rente qui revient à 96.27 le marché reste ferme sur tous les Fonds d'Etats et nos Sociétés de crédit. Le Crédit Lyonnais passe à 1.240 et le Comptoir d'Escompte à 760.

Les valeurs industrielles et de traction sont bien tenues. En Banques, les obligations Nord-Ouest Brésil sont recherchées à 441. L'Emprunt de Colombie fait 424.50. Le Rio Tinto reste bien tenu à 1.845. Le Péreo Athènes Péloponèse est en nouveau progrès à 160 frs. Gervais Braq accentue son mouvement de reprise à 980. La Capitales passe de 79 à 83. La Canadian General Mining est ferme à 89.50. L'action Zines de Teruel a été introduite aujourd'hui sur le marché au Banque à 125 ; ecm-on nous l'avions prévu de nombreuses demandes l'ont portée à 138.

Nous avons annoncé la prochaine admission à la cote des obligations 6 0/0 de la Venezuela Central Railway, le réseau a une longueur totale de 52 kilomètres, avec deux stations intermédiaires ; 36 kilomètres sont en pleine exploitation.

Rappelons que la Société Générale Française Industrielle, 33, Boulevard Haussmann, qui vient de constituer la Société des Forces Hydrauliques d'Amour, a fait l'émission de la Cie des Anthraxites de la Sarthe et de la Cie Française d'Eclairage Communal.

Nos chemins de fer sont en légère reprise.

Petite Gazette

Variations ... 20 janvier

Thermomètre. — 7 heures du matin : 9 6
à midi + 12 3 ; 6 heures ... 10 2
Maxima 12 5 Minima + 5 4.
Baromètre. — 7 heures du matin, 773 mm
à midi, 770 mm ; 6 heures du soir, 768 mm.
Vent. ... N. O.
Etat du ciel, *découvert*
Pluie ... 0 mm.

⁂

Médaille de l'Industrie

La médaille d'honneur du commerce et de l'industrie a été accordée à MM. Arrighi Michel, ouvrier à la société des instruments de passage, à Bagnolet, et Regoli Arthur-Alexandre, ouvrier dans la maison Bite, à Candobec-lès-Elbeuf.

⁂

Prytanée militaire

Les bourses suivantes ont été accordées aux élèves de Prytanée militaire, admis à la sortie du concours de 1906 : Bourse avec trousseau : Berlandi Joseph-Victor-Angejean, le père capitaine, décédé ; — Demi-bourse avec trousseau : Feracci Camille, le père capitaine, décédé ; — Bourrier Giffard, Antoni Joseph-François-André, le père capitaine, décédé

⁂

Nos Sénateurs

Nos sénateurs sont vraiment bien gardés ! Témoin cette piquante aventure survenue à un de nos confrères qui avait à s'entretenir avec un de nos pères conscrits.

L'huissier de service lui indique une très longue table couverte d'un tapis jaune et où des imprimés attendent que les visiteurs y inscrivent leur nom ainsi que leur adresse. Autour de la table cent personnes se disputent quatre crayons à la pointe si pétrifiée qu'il serait fou d'en espérer le plus rudimentaire service, après en avoir consolé un. Notre confrère ne fait ni une ni deux ; il se sert du stylographe dont il est toujours porteur, remplit son petit bulletin et le remet à l'huissier, qui l'emporte incontinent.

Un quart d'heure d'enfr'acte, au bout duquel l'impétrant s'entend enfin appeler. Pressé, il se précipite, mais son élan est arrêté par un autre huissier galonné, qui lui rapporte son papier :

— Monsieur, il m'est impossible de faire passer votre nom.

— Pourquoi ??? ...

— On l'a refusé en haut.

— Mais pour quelle raison, s'il vous plaît ?

— *Parce qu'il est écrit à l'encre.*

Stupeur de notre ami, qui, ne comprenant pas, essaye en vain d'obtenir une explication du système.

— Inutile d'insister, monsieur, le règlement est formel ; *j'ai déjà été mis à pied pour l'avoir enfreint une fois*, et il m'est même défendu de vous en dire la raison. Récrivez votre nom au crayon !

Après enquête, l'intéressé finit par découvrir cette raison : les questeurs craignent les taches d'encre pour leur affreux tapis jaune. Mais puisqu'ils ne mettent point d'encrier sur la table ?...

Rigoureusement authentique.

⁂

Une offre étonnante

Les imprésarii ne doutent de rien.

Un manager bien connu vient d'offrir à la police de Berlin la somme de 150.000 marks ou 162.500 fr., pour qu'on lui prête le joyeux « capitaine de Köpenick », le Cartouche allemand. Il prend l'engagement de restituer le génial cordonnier à la police dans un délai de trois mois, en prenant à sa charge les frais de surveillance du « capitaine » par autant d'agents de la sûreté qu'on voudra. Il s'oblige, en outre, à faire comparaître l'as-forcat devant le juge d'instruction chaque fois qu'il en sera requis. Enfin, il offre une somme rondelette, par mettid payable d'avance, au « héros de Kopenick », qui a fait rire toute l'Europe, y compris l'Allemagne.

La police de Berlin a naturellement refusé ces offres alléchantes et il se trouve des gens qui le regrettent. On a exhibé des phénomènes beaucoup moins curieux.

⁂

Les pacifistes

Les pacifistes, décidément, ne raccordent pas à leurs chimères.

Voici qu'on nous annonce la création d'un musée de la Paix en France — il y en a déjà un à Lucerne — « pour inspirer l'horreur de la guerre et de ses hécatombes sanglantes » et prêcher l'amour de la paix. Ce musée sera installé à Nice, sur le mont Boron, dans un vaste immeuble mis à la disposition d'une ligue pacifiste par son propriétaire.

Au lieu de prêcher l'amour de la paix — qui est un sentiment instinctif et n'a pas besoin d'être enseigné — ne vaudrait-il pas mieux apprendre aux jeunes générations à faire virilement leur devoir, au cas où la nation serait acculée à la triste, mais parfois inévitable, nécessité de la guerre ?

⁂

Avis

Le Docteur J.-A. Luigi a l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'ouvrir son cabinet, 17, Place Saint-Nicolas, au 1er.

Consultations tous les jours de 2 à 4 heures.

⁂

Avis

M. Sabatié, dentiste du Lycée, diplômé d'honneur, Exposition de Bastia, prévient sa nombreuse clientèle que son cabinet est ouvert tous les jours de 8 à 11 heures le matin, et de 2 à 4 heures le soir.

⁂

A louer

Villa au bord de la mer.
S'adresser Villa Kermaris.

— Appartement de 5 pièces, gaz dans toutes les pièces.
S'adresser au bureau du journal.

⁂

Mots de la fin

Entre Gascon et Marseillais :

— Je suis tellement sensible au froid que je m'enferme dès qu'on en passant devant mon armoire à glace.

— Moi, mon bon, c'est encore plus fort : je me mets à éternuer rien qu'en croisant dans la rue un commissaire-priseur !

DOMAINE DE CAMPOLORO
Cervione
J. L. de Petricaud, propriétaire

Vins :

Gros : rouge, 12 degrés, 26 francs l'hectolitre, gare Bastia.
Détail : Rouge, 0,35 le litre.
Blanc Malvoisie, 0,40 le litre.
S'adresser 33, rue de l'Opéra, au premier.

Bijouterie-Horlogerie
DANESI fils
Boulevard Paoli, 16, Bastia

M. Danesi fils, ancien élève des fabriques d'horlogerie de Besançon, a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il se charge de toutes sortes de réparations de montres et pendules, à des prix défiant toute concurrence.

M. Danesi, faisant lui-même toutes les réparations, est à même de livrer un travail très soigné et garanti.

BASTIA-QUINQUINA
AU VIN DE BANYULS
SPÉCIALITÉ
de la Maison Bourgeois frères
BASTIA (Corse)
Apéritif Digestif Fortifiant

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

L'anniversaire de la mort de Léon Gambetta

Paris, 20 janvier.

A l'occasion de l'anniversaire de la mort de Gambetta, un long cortège s'est rendu, aujourd'hui, à la villa des Jardies, maison de l'illustre tribun.

Le cortège comprenait, outre le général Picquart, ministre de la Guerre, et deux autres membres du Cabinet, de nombreux députés et sénateurs, le préfet de Seine-et-Oise, les généraux de la garnison de Versailles, tous les membres de la Société *Gambetta* et une foule d'admirateurs du grand patriote.

M. le général Picquart, au nom du Gouvernement, a prononcé un discours qui a été vivement applaudi. Il a fait un éloge pompeux et mérité du grand républicain qui personnifia la France populaire aux heures troubles de notre histoire nationale ; le tribun dont l'éloquence enflammée souleva les foules contre l'Empire oppresseur, et enfin du vaillant défenseur du pays envahi.

D'autres discours furent prononcés par le président de la Société « Gambetta » et divers autres orateurs.

L'APPLICATION de La Loi de Séparation

Evacuation du Petit Séminaire de Beaupreau

Expulsion difficile. — Emploi de la dynamite. — Officiers et soldats blessés.

Angers, 20 janvier.

L'évacuation du Petit-Séminaire de Beaupreau a donné lieu à un véritable siège. Professeurs et élèves s'étaient solidement barricadés à l'intérieur de l'établissement, dont les portes avaient été murées avec de grosses poutres.

Après avoir difficilement maintenue une foule énorme qui manifestait en faveur des expulsés, les troupes ont cerné l'établissement. Après les sommations d'usage, faites par le commissaire, l'ordre a été donné de faire sauter les portes. Des pétards de dynamite ont immédiatement été placés, et les portes se sont écroulées avec fracas.

Les professeurs et les élèves se sont fait traîner dans la rue, ne voulant pas sortir de leur plein gré.

De violentes bagarres se sont produites ; plusieurs officiers ont été blessés, alors qu'ils refoulaient les manifestants.

De nombreux gendarmes et soldats sont sérieusement contusionnés.

Le repos hebdomadaire

A PARIS

La manifestation ouvrière. — Nombreuses bagarres. — Charges de Dragons. — Les arrestations. — Les blessés.

Paris, 20 janvier.

Malgré les mesures de rigueur prises par le gouvernement pour empêcher la manifestation ouvrière, prévue pour aujourd'hui, en faveur de la loi sur le repos hebdomadaire, de nombreux et graves incidents se sont produits.

Les ouvriers des diverses corporations répondant aux fougueux appels de l'Union des Syndicats, du Comité intersyndical et de la Confédération générale du Travail, essayèrent de se réunir à la Bourse du Travail, mais ils n'y purent pénétrer. Le préfet de police l'avait, en effet, fait fermer, et de nombreuses brigades d'agents et de gardes républicains en gardaient les abords.

Les ouvriers, déjà excités par cette fermeture, n'en persistent pas moins à vouloir former un cortège de protestation, qui devait aller manifester devant les divers ministères. Ils essayèrent de se former devant la Bourse du Travail.

Les agents coupèrent la manifestation. De violentes bagarres se produisirent ; plusieurs officiers ont été blessés, alors qu'ils refoulaient les manifestants.

Un compte un grand nombre de blessés parmi les ouvriers et les agents. Quelques-uns même le sont assez gravement.

A cinq heures le calme était rétabli ; et, pendant toute la soi de aucun incident nouveau ne s'est produit.

00042

Les Morts du Jour

M. Javal

Paris 20 janvier.

On annonce la mort de M. Javal, ancien député de l'Yonne, décédé après une longue maladie.

M. William Busnach

M. William Bertrand Busnach, auteur dramatique est décédé aujourd'hui. Il était né à Paris le 7 mars 1832.

Après avoir occupé une situation dans les douanes, M. Busnach se consacra au théâtre où il fit représenter un nombre considérable de pièces, composées le plus souvent en collaboration de Ludovic Halévy, Meilhac, Clairville, Decourcelle, etc.

Son enthousiasme pour Emile Zola l'amena à adapter à la scène plusieurs des œuvres de ce dernier, soit en collaborant directement avec lui comme pour *Germinal*, *Pot-Bouille*, soit directement comme pour l'*Assommoir*, *Nana*, le *Ventre de Paris*, la *Bête humaine*, etc.

A ses débuts, M. Busnach administré pendant deux ans le théâtre de l'Athénée. Il a d'autre part publié plusieurs romans la *Fille de M. Lecoq* avec Chabrillat et le *Petit Gosse*, ouvrage couronné par l'Académie.

GRATUITEMENT Le T. R. Père Gérôme, ancien supérieur de l'ordre des clercs de St-Gaulx afin de vulgariser le secret du traitement exclusivement végétal usité dans son ordre, aujourd'hui disparu, vient de créer des dépôts dans chaque département.

Cette médication s'adresse à tous ceux qui souffrent et ne trouvent pas encore promptement et radicale guérison des vices du sang, dartres, douleurs rhumatismales, asthme, convulsions, maux de tête, furoncles, tumeurs, anémie, pâles couleurs, maladies de la peau et maladies secrètes, ainsi que tous les malaises provenant de l'appauvrissement de sang ou des mauvaises fonctions digestives.

Ecrire avec timbre pour la réponse à *M. le Dépositaire départemental du Traitement du Père Gérôme*, à Bastia, qui leur conseillera, gratuitement, le secret de la médication.

AVIS DE DÉCÈS

Mme Dévote Costa ; M. le docteur Sauveur Costa, médecin major, attaché à la Direction du Service de Santé du XVe corps d'armée, et Mme Sauveur Costa ; M. l'abbé Jean Costa ; M. le docteur Charles Costa, médecin major à l'Hôpital Militaire de Bastia, et Mme Charles Costa ; Mme et M. Jacques-Philippe Costa et leur fils Octavien ; Mme et M. Paschal Giovanetti et leurs enfants ; Mlle Catherine Costa ; M. Joseph Paoli ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Philippe-André Costa

leur époux, père, beau-père, frère, beau-frère et oncle, décédé à Piedicroce, dans la 68e année de son âge, muni des Sacrements de l'Eglise.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

A VENDRE
des cépages américains

« Repostris et Riparia glotre de Montpellier » et des mûriers âgés de trois ans, haut. 2 m. 50 ; le tout d'une vigueur incomparable pouvant défier toute concurrence.

S'adresser à M. Palmieri, Morosaglia.

HOTEL DU GOLFE
Place Miot, Ajaccio

Restaurant et Pension. — Confort moderne. — Position exceptionnelle au midi et au centre des promenades. — Vue splendide sur le golfe. — Grands salons pour noces, banquets et soirées. — Chambre et pension à partir de 7 francs par jour. — Arrangements pour séjour prolongé.

Déjeuner 2 fr. 50. — Dîner 3 frs. y compris le cru renommé de la maison. — Café-Restaurant dans le jardin d'hiver. — Plat du jour et repas sur commande à domicile. — Coquillages frais tous les jours.

Afternoon tea. — Cold mea
English Spoken
Man Spricht Deutsch

Pharmacie Centrale

Produits chimiques et pharmaceutiques des premières maisons de Paris, livrés seulement après examen et garantie absolue de purs. Spécialités françaises et étrangères. Analyses médicales et toxicologiques.

Emulsions d'huile de foie de morue aux hypophosphites. Eminemment reconstituantes ces émulsions, grâce à leur goût agréable, sont acceptées par les estomacs les plus délicats.

M. Luigi, pharmacien de 1re classe, place Saint-Nicolas, Bastia.

RÉPÉTITIONS Français, Langues étrangères et Sciences.

Préparation à divers examens, brevets, baccalauréat.

Maître sérieux ; conditions avantageuses.

S'adresser au bureau du journal.

Demander partout
« UN MORELLI »
Grand Vin Apéritif
Grand Prix à l'Exposition Internationale (Berlin 1906)
Le plus Haute Récompense

CÉDRATS CONFITS
Expéditions par colis postaux
Emballage soigné
A.-P. PADOVANI, 7, route du Cap, Bastia.

Grand entrepôt de Vins
CHIANTI, D'ALGÉRIE & D'ITALIE
ORESTE BIAGINI
5, Avenue Carnot, Bastia
Grands Prix, 1 Diplôme, 6 Médailles obtenus aux diverses Expositions
Vente en Gros et au Détail
LIVRAISON A DOMICILE

La Maison ORESTE BIAGINI, offre ses vins vieux et nouveaux, garantis pur jus de raisins frais, à des conditions très avantageuses.

L'accueil est préférable à une longue réclame. C'est pourquoi Elle enverra, sur simple demande, des échantillons francs à domicile.

Aperçu des prix :

Vins d'Algérie et de Frontignan, rouge : 0,20 et 0,25 le litre.
Vins de Corbières et du Roussillon, blanc : 0,30 le litre.
Vins de Corse (territoire de Vescovato, Aléria, Tallone, etc.,) rouge : 0,30 et 0,35 le litre ; blanc : 0,40 le litre.
Vinaigre à 0,30 le litre. — Huile d'olive à 1 franc le litre.
Elle présente aux fins gourmets :
Des vins fins vieux en bouteilles à 0,80 et 1 franc la bouteille.
Des vins de Chianti (Italie), à 1 franc 40 la flasco, 0,70 le 1/2 flasco, 0,50 le 1/4 et 0,35 le 1/8.
Des vins de Marsala (Sicile), à 1 fr. 75 et 2 fr. la bouteille.
Des vins d'Asti mousseux à 1 fr. 75 la bouteille.
Des vins de Barbera (Italie), à 1 fr. 50 la bouteille.
Malaga et Malaga (Espagne), 1 fr. 40 la bouteille et 0,90 c. le 1/2 bouteille.
Des muscats de Frontignan, vieux, 1 fr. 25 la bouteille et 0,90 la 1/2 bouteille.
Vermouth de Turin, 1 fr. 50 la bouteille.
Quinquina *Pompounet*, 1 fr. 40 la bouteille.
Vermouth supérieur, à 1 fr. 40 la bouteille.
Apéritif *Le Puf*, 1 fr. 50 la bouteille.
Gantlane, à 1 fr. 40 la bouteille.
GRANDS VINS DE CHAMPAGNE
Grains et Heyer, 2 fr. 25 et 3 fr. 75 la bouteille.
Duc Regnault de Chamoneaux, 2 fr. 50 et 2 fr. 75 la bouteille.
Fédrot à Epernay, à fr. 50 et 5 fr. la bout.

— 64 FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS —

La Matelassière

par

Odysse BAROT

DEUXIÈME PARTIE

Vingt ans avant

Comme agent provocateur, sa première réserve lui était commandée. Point de propagande directe. Il devait prêcher aux ouvriers, surtout à Valdroff, la prudence, l'abstention révolutionnaire ; calmer leur ardeur, au lieu de la surexciter. En revanche, il ne dissimulerait pas sa résolution personnelle d'agir énergiquement et sans retard. Il avait un tête un projet de complot, qu'il entendait exécuter prochainement, avec le moins de complices possible, et dont la réalisation ne pouvait être douteuse. Il s'agissait de quelque chose de nouveau, d'un plan tout à fait inédit.

S'il avait quitté la Russie, c'était uniquement pour donner le change à la police, pour l'endormir à son sujet dans une sécurité trompeuse. Dès qu'on connaîtrait là-bas sa présence à Londres où la Troisième Section avait naturellement plus d'un mouchard, il repartirait dans le plus grand secret ; il surgirait tout à coup à Pétersbourg, et alors...

— Mais, le vous en ai déjà trop dit ! murmurait-il avec un énigmatique sourire. Vous verrez ! Vous verrez !

Il parlait peu et se laissait arracher presque malgré lui toutes ces confidences. Il supplia ses camarades de lui procurer une occupation quelconque, si humble fût-elle, pour lui permettre de gagner son pain et d'amasser pesamp par pesamp le prix de son voyage. Dès le lendemain Alexis le faisait entrer comme homme de peine dans une fabrique de produits chimiques de Southwark où, grâce à ses études scientifiques très développées, il venait d'obtenir lui-même un emploi important et bien rémunéré.

La tactique du truffe eut un succès complet. Il avait su capter la confiance, l'estime générale, et l'amitié de Valdroff qui, le voyant chaque jour à l'œuvre, lui avait sans hésitation offert pour la tentative projetée ses concours dévoués que rendaient précieux ses connaissances en chimie, et que Dounicheff avait fini par accepter.

Cependant la réponse du vieux Valdroff se faisait attendre. Alexis ne s'étonnait pas outre mesure de ce retard, que pouvaient expliquer la vaste délocation qu'elle devait suivre et les interminables successifs par les mains desquels elle avait à passer avant de parvenir au destinataire.

Elle arriva enfin au n° 8 de Tavistock-Street. Après l'avoir rapidement parcourue, le nihiliste mentia, tout effaré, chez Mlle Tanssulich et lui tendit la missive paternelle.

La jeune femme y jeta un coup d'œil ; et d'une voix calme, sans la moindre trace de stupéfaction :

— Eh bien ! Que vous a-je dit, mon pauvre ami ? fit-elle en souriant tristement.

Le chef de la maison Valdroff et Cie disait ne rien comprendre à la demande de son fils et ne pouvoir lui fournir aucun renseignement. Il n'avait ni reçu de personne ni confié à Dounicheff — qui était bien venu en effet lui demander un secours — aucune lettre quelconque.

— Mais alors Dounicheff a menti ! s'écria Alexis. De qui tenait-il cette lettre, puisqu'il ne l'avait pas reçue de mon père ?

— De qui ? De la *Troisième Section*, évidemment !

Malgré son habileté, Trépoff n'avait pas prévu le cas d'un doute s'élevant dans l'esprit du réfugié de Londres, ni l'éventualité d'un contrôle. Un ameutrous ne s'avise guère de vérifier l'authenticité d'un billet de la maîtresse ! La sagacité d'une femme faisait échouer piteusement sa combinaison.

Avec la fougue imprudente de la jeunesse, Alexis voulait envoyer chercher sur-le-champ son complice, l'inviter à s'expliquer, le confondre... Sophie eut bien de la peine à l'en détourner et à le calmer.

Il fut convenu que pendant quelques jours, le capable présume ignorerait les soupçons dont il était l'objet. La jeune femme se chargerait elle-même de le lui, et lui prescrirait les révélations de Valdroff et de Sophie Tanssulich.

Cet espionnage réussit au delà de toute attente. Quarante-huit heures n'étaient pas écoulées que nos deux amis savaient à quoi s'en tenir. Mlle Tanssulich, le guettant à sa sortie de l'usine de Southwark où il travaillait, l'avait vu monter en cab, pour rentrer plus vite dans sa modeste chambre de Tottenham-Court-Road, en ressortir bientôt, après avoir déposité ses vêtements d'homme de peine, remonter en voiture, se diriger du côté du West-End, puis, renvoyant son cocher, se rendre à pied, en s'assurant de temps à autre qu'il n'était pas suivi, jusqu'à l'hôtel de l'ambassade de Russie, où il se glissait furtivement.

Nulle hésitation n'était plus permise : la preuve était faite. Il suffit d'une courte et habile enquête pour amener des constatations décisives. On apprit que son dénûment était simulé et que le jour de son arrivée, notamment, et avant de se présenter au public-house de Mortimer-street, il avait changé dans un ex-chemise-office voisin de la gare de Charing-Cross un billet de banque russe ; que si, pour mieux jouer son rôle, il n'avait pas reculé devant un pénible travail manuel, ses dépenses étaient hors de proportion avec le montant de son minime salaire quotidien.

A coup sûr, c'était lui qui avait dénoncé au gouvernement la conspiration de l'année précédente ! On s'imagine l'émoi, la colère que devaient produire parmi les proscrits les révélations de Valdroff et de Sophie Tanssulich.

Les nihilistes ne plaisantent guère avec les traîtres ! Ils ne se bornent pas à les démasquer, à les mettre en quarantaine, à les exécuter moralement, à leur infliger une platonique et vaine flétrissure !

Un soir, au moment où Dounicheff arrivait, tout confiant, le sourire aux lèvres, à la taverne de Mortimer-Street, deux de ses compagnons d'exil l'invitèrent mystérieusement à les accompagner à quelques milles de Londres, où devait avoir lieu une réunion secrète. Il s'agissait d'une grave décision à prendre, et son concours, lui dit-on, pouvait être utile.

On juge si le mouchard accepta avec empressement.

Jusqu'alors il n'avait pu fournir à la police que des informations assez insignifiantes. Peut-être le lendemain aurait-il à adresser un rapport plus sérieux à la police.

— Partons ! fit-il avec joie. S'il faut enfin passer à l'action, je suis prêt. Vous connaissez mon dévouement absolu à notre sainte cause.

— Oh ! oui, certes ! interrompit Jabonoff avec un certain pitiusement dans le regard, l'aperçut au compris pas la signification.

— Alors, nous allons à...? reprit-il d'un ton interrogateur.

— Tu le verras bien !

On se dirigea vers la gare de Paddington, où Jabonoff prit trois billets de troisième classe.

(A suivre.)

Chemises, Gilets de flanelle et Caleçons
SUR MESURES
FABRIQUE DE LINGERIE FINE A LA MAIN ET SUR MESURES
Manufacture de toiles et linge de table à la main
Maison de confiance *absolue*
AIMÉ FERRAT
CHARLES THERMON, successeur
GRENOBLE (Isère)

M. Ferrat sera en Corse du 1er février au 25 mars 1907 pour sa tournée d'Eté ; il se recommande à la bienveillance de sa très nombreuse clientèle pour lui réserver la préférence de ses ordres.

Nous vous offrons les moyens de devenir riche
Lisez d'abord..... puis..... Ecrivez-nous
3 GROS LOTS de **500.000 Francs**
et 355 autres lots de 1.000 à 10.000 francs
SIX Tirages par AN, 3.250.000 francs de Lots
Tirage 15 Février 1907
On reçoit 100 NUMEROS
LOTS DE PANAMA pour CINQ fr. LOTS DE PANAMA
Pour CINQ francs on reçoit CENT numéros des lots Panama dont on devient copropriétaire et l'on participe aux prochains tirages.
Listes gratuites après Tirages
Les primes des lots indiqués sont faits en espèces et sont gar. par un dépôt de 250 millions au Crédit Foncier, à Paris.
Pour recevoir les 100 numéros franco domicile
Il suffit d'envoyer un mandat-poste ou bon de poste de 5 francs à Monsieur le Directeur de la Banque Mobilière de Crédit, 33, Rue de Richelieu, PARIS. (1er Arrondissement).
On accepte les ordres contre remboursement

GRANDE TEINTURERIE-BLANCHISSERIE
DE LA MÉDITERRANÉE
MAISON FONDÉE EN 1874 — MAISON FONDÉE EN 1874
H. Fraissinet & Cie
Société en Commandite par Actions - Capital: 500.000 Francs
Siège Social, Usines & Bureaux
MARSEILLE - Chemin de Saint-Jean-du-Désert - MARSEILLE
La Maison a l'honneur d'informer le Public Bastiais qu'elle vient de créer, à Bastia, un dépôt-succursale qui s'occupera de recevoir les effets confiés par les clients, de les expédier à l'usine et de les rendre franco à domicile, dans un délai de huit jours.
Notre Usine, qui occupe environ 200 personnes, placées sous notre surveillance, nous permet, par son installation toute moderne, d'exécuter les travaux les plus minutieux. L'importance qu'a prise notre Maison, n'est dûe qu'à la bonne et prompte exécution apportée dans les travaux qui nous sont confiés.
Nous faisons la teinture, le nettoyage et l'apprêt de tout ce qui concerne le vêtement et l'ameublement, par des procédés spéciaux qui nous sont exclusifs.
TEINTURES EN TOUTES TEINTES
Nettoyage de Vêtements pour Dames, Civils & Militaires
Aucun vêtement n'en sera ni déteint, ni déformé, et sera livré avec un fini irréprochable et à des prix défiant toute concurrence.
Des Catalogues illustrés sont à la disposition des Clients au Dépôt :
Chez M. SAUVEUR AYMO, TISSUS
BASTIA — 17, BOULEVARD PAOLI 17, — BASTIA

PHOTOGRAPHIE POUR TOUS
J. MORETTI
CORTE (Corse)
Grande collection de cartes postales
illustrées du pays, 700 modèles
1.700.000 cartes postales en magasin
VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL
Agrandissements inaltérables de toutes les dimensions, en noir et en couleurs.

PAPIERS PEINTS
Ancienne Maison Antoine FASCI
AZAMBERTI, successeur
Bastia, 9, Boulevard du Palais, 9, Bastia
La Maison AZAMBERTI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'à l'occasion de la nouvelle installation de son magasin, vient de recevoir un grand assortiment de papiers peints de toute qualité à des prix très modérés.
La Maison se charge même de la pose.

Cordonnerie Modèle
Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia
EUGÈNE PERICCHI, propriétaire
Automne-Hiver 1906-1907
Chaussures en tous genres
pour Dames, Hommes, Fillettes et Enfants
Grand choix de chaussures fourrées de tous modèles
Assortiment complet de pantoufles
Prix très réduits

Rayon spécial de chaussures de luxe en chevreau glacé, Box-calf et mégis fabriquées exclusivement pour la maison et qui seront vendues à des prix de bon marché inattendus jusqu'à ce jour.
M. Eugène PERICCHI a l'honneur de prier sa nombreuse clientèle et le public en général de s'assurer par une visite à son magasin du bien-fondé de tous ses articles et de la modicité des prix indiqués.
La Maison ne charge des réparations

Demandez et offrez dans tous les Cafés **VERMOUTH MATTEI, apéritif supérieur.**

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et La-farge du Teil. — Plâtres gris et blancs. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Demi-fer, Aciers artificiels.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Corte, 1.

NEURASTHENIE

ANCIEN CABINET PRAGER
PIERRE SABATÉ
Chirurgien-Dentiste
du Lycée
successeur
DENTS & DENTIERS
(Système perfectionné)
OBTURATION
& EXTRACTION DES DENTS
sans douleur
Cité Fodi, 12, au 1er
Maison Benedetti

Le Directeur-Gérant,
J.-B.-OLLAGNIER.

Bastia, Imprimerie Ollagnier.

Installation nouvelle
HOTEL DU CAP-CORSE
ouvert par Mme veuve PICOT, p
STOTTO, 7, rue de l'Opéra, Bast
Table d'hôte. — Pension
Repas sur commande

Maison de Commissio
pour les huiles
et tous les autres produits de la Cors
PIERRE MONTI
Rue Félix-Bret, 73 et 74
Toulon (Var).

Installation à Gaz
Jean Cini, ex-ouvrier du Gaz
Bastia, 13, Boulevard Paoli, 13, Bastia
Vente de becs, verres et manchons
Appareils sur commande
Abonnement pour l'entretien de l'éclairage : — Travail soigné et garanti.

OUTILS pour AMATEURS INDUSTRIELS
MACHINES, PYROGRAVURE, DÉCOUPAGE
Bastia, 13, Boulevard Paoli, 13, Bastia
LE GRELOT
Indispensable... Campagn
ALMANACH DE LA GAZETTE DU VILLAGE

TRENTE-DEUXIEME ANNÉE N° 22 — MARDI 22 JANVIER 1907

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 3, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur
Les abonnements sont payables d'avance et reçus aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 f. — Réclames (1re page), 0.75 — Devantes, 0.30 — Judiciaires 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	1 an	6 mois	3 mois
Corse	20 f.	10 f.	5 f.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Anastase.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 7 h. 1 m. — Coucher, 5 h. 57 s.
Prem. qr quart, le 20 — Pleine Lune, le 29
Fête de Demain : Mariage de la Vierge.

21 JANVIER

Les Curiosités de la Semaine

La Société contre l'abus du tabac, dont le président est M. le général Lespiau, vient d'approuver l'initiative récemment prise en Angleterre pour punir les fumeurs trop précoces.

Il s'agit d'un projet de loi d'après lequel des pénalités de 50 francs la première fois et de 125 francs en cas de récidive, seraient édictées contre les débitants qui auraient vendu des cigarettes aux enfants âgés de moins de 16 ans; ces enfants eux-mêmes seraient poursuivis et, chaque fois qu'ils auraient été surpris la cigarette aux lèvres, paieraient une amende de 50 francs par délinquance.

Au lycée, on s'en tirait avec un jour de retenue...

Après les corsetières, les photographes...

Décidément, la mémorable loi sur le repos hebdomadaire nous mène de surprises en surprises. C'est aujourd'hui le tour des photographes, qui réclament au conseil municipal de Paris leur petite « dérogation », en raison de l'altérabilité des produits mis en œuvre dans leur industrie.

La discussion a été des plus amusantes. L'un de nos édiles a fait observer qu'il fallait mettre les choses « au point ».

Un autre a répliqué, en disant que c'était là un vieux « cliché ».

Un troisième, enchérissant, a demandé à préciser l' « objectif » de la proposition.

Et comme tout le monde s'agitait et parlait à la fois, gravement, de la tribune, le rapporteur, dans l'impossibilité de « développer »... son texte, a laissé tomber ces mots :

— Messieurs, je vous en supplie, *ne bougeons plus !*

Un immense éclat de rire a accueilli ces paroles et le conseil, désarmé, a accordé aux photographes la « dérogation » sollicitée...

On ne s'ennuie pas, vous le voyez, à l'hôtel de ville !

La pluie en France.

Il est tombé, paraît-il, durant l'année 1906, environ 411.600 000 de mètres cubes d'eau, en y comprenant l'eau résultant de la fonte des neiges. Et l'année 1907 a débuté avec la pluie !

Le singe, le fameux singe dont il fut question à propos de l'affaire Caruso, a brusquement disparu du jardin zoologique de New-York.

A M. Saint-Saëns, de qui l'on tient le renseignement, et qui était allé pour lui rendre visite, on a affirmé qu'il était mort.

Mais est-ce bien exact.

N'y a-t-il pas là quelque ténébreuse machination de la police new-yorkaise, qui aura voulu supprimer un témoin gênant ?

Et les historiens de l'avenir auront peut-être à élucider un nouveau problème du « Masque de Fer »,

Pourquoi on les appela les « Jaunes » ?

On a beaucoup parlé des *Jaunes* en ces derniers temps. D'où vient donc ce qualificatif de *Jaune ?* En voici une explication peu connue et dans tous les cas rigoureusement exacte :

Lors d'une importante grève de mineurs, à Monceau-les-Mines, des syndiqués, mécontents de la direction qui était donnée au mouvement gréviste par certaines personnalités appartenant au monde de la politique et étrangères à la région, résolurent de s'affranchir de la tutelle qu'on leur voulait imposer. Ils se réunirent dans un café de la ville, où ils posèrent les bases de la nouvelle organisation ouvrière.

Apprenant le fait, les syndiqués vinrent manifester devant le local occupé par leurs collègues dissidents ; des pierres furent lancées dans les vitres.

L'orage étant passé, on n'avait pas sans doute de vitrier pour réparer les dégâts, car on se contenta de coller du papier d'affiche *jaune* sur les carreaux brisés. De ce jour, on n'appela plus dans le pays les nouveaux syndiqués que les « jaunes », et, le nom, faisant fortune, on ne les appela plus qu'ainsi dans toute la France.

La danse et ses adeptes.

Les sports violents ne sont pas encore arrivés à tuer la danse qui est pour nous un sport gracieux et national, n'en déplaise à certaines revues spécialistes de la lutte, du polo...

Il suffira, d'ailleurs, de jeter un coup d'œil sur la statistique suivante, pour constater que le sport national n'a jamais été plus florissant.

Paris seul compte 296 professeurs, le département de la Seine, 467, qui inculquent leurs principes d'élégance à 221.825 élèves.

Viennent ensuite les régions du Nord, l'Artois, la Normandie, la Bretagne, avec 71 professeurs et 6.820 élèves. Puis, le Rhône.

La région vendéenne est la moins peuplée de danseurs.

Il y a en France 1.899 professeurs et 1.184.579 élèves.

Tuberculeux, faites de la vitesse.

Les transports rapides à l'air libre exercent une heureuse influence sur les personnes placées contre le courant d'air provoqué par la marche. Un médecin russe a observé ce fait et il a eu l'occasion de relever les effets de cette cure d'aérothérapie violente sur un tuberculeux. Pendant la guerre d'Extrême-Orient, il accomplit un trajet de 10.000 kilomètres sur une locomotive, avec un employé atteint de tuberculose du premier degré au sommet du poumon gauche. Il lui fit revêtir des habits chauds et lui recommanda de se tenir le plus possible sur la partie avancée de la locomotive. Au bout de quelques jours, une amélioration sensible se manifestait, le malade gagnait six livres, arrivé à Kharpine.

Après la guerre, le docteur revint avec ce même sujet, par mer, de Vladivostok à Odessa. Il lui conseilla d'achever sa cure d'aération forcée, qui amenait une activité intense dans les échanges nutritifs, en restant assis continuellement sur la proue du bateau qui marchait à raison de 20 kilomètres à l'heure. Le trajet dura quarante-cinq jours. Le voyage terminé, le tuberculeux avait retrouvé son état normal et, à l'analyse des crachats, le bacille de Koch avait disparu. N'est-ce pas merveilleux ?

PIPELET.

QUE DEVONS-NOUS BOIRE ?

II.

Et malheureux, voyons les EAUX MINÉRALES.

La « Société Française des Eaux Minérales, » 7, rue Chorou, à Paris, crée par des médecins, a réuni comme actionnaires de nombreux médecins. — Ce fait est de nature à expliquer bien des choses.

Pour ne pas fatiguer nos lecteurs par des citations multipliées, bornons nous à reproduire l'opinion du professeur Henriet, de l'Académie de médecine, dont le nom fait autorité dans le monde savant. Voici un passage de son rapport :

« Les Compagnies des Sources d'Eaux minérales se livrent à une exploitation intensive, qui risque d'épuiser les sources dans un avenir prochain, et qui amène trop souvent des variations immédiates dans la composition des eaux. Les nappes souterraines ne sont pas inépuisables. Ce sont de véritables mines, qu'une exploitation irraisonnée peut faire disparaître. En outre, quand la source baisse, « les eaux de la surface viennent combler le vide qui s'est formé et diluent l'eau minérale dont la composition se trouve ainsi modifiée. » Et encore trop heureux, si les eaux extérieures, « qui peuvent être contaminées, » n'ont pas souillé d'une façon irrémédiable la source d'eau minérale à laquelle elles se sont substituées. »

Voilà ce que dit le savant docteur Henriet, dont personne n'osa suspecter l'impartialité.

Et l'EAU DISTILLÉE ?

Nul n'osera contester que l'eau distillée, laquelle est cependant un modèle de pureté, est nuisible. Elle est plus spécialement capable de dissoudre les globules rouges, soit la partie la plus généreuse du sang humain.

Et elle peut servir de bouillon de culture fructueux, autant que l'eau ordinaire.

3.

Et maintenant que nous avons fait connaître la documentation des princes de la science condamnant l'eau dans ses effets physiques, examinons l'influence morale de cette boisson sur la nature humaine :

Commençons par un médecin praticien émérite, le docteur Delioux, qui a constaté parmi ses clients des exemples d'une maladie nouvelle qu'il qualifie *d'hydrolémie aigu*, se manifestant par une dépression morale, une sensibilité prononcée aux humeurs noires, une aptitude indéniable au prompt découragement, « résultant de l'usage exclusif de l'eau sur l'organisme d'une race pour laquelle ce régime est nouveau et de nature à provoquer un déséquilibre dangereux. »

C'est l'école où se recrutent nos jeunes désespérés, ceux qui se suicident avant d'avoir vécu, parce que dans le début de leur vie tout ne marche pas comme sur des roulettes.

Voyons ce qu'en disent nos philosophes d'aujourd'hui, les gens d'esprit qui observent. Prenons Lucien-Victor Meunier, le lauréat aigri, énergique, des grands journaux parisiens :

« Comment un pas être pris d'inquiétude en observant les ravages causés par l'usage exclusif de l'eau comme boisson ? Ou ne m'ôtera pas de l'idée que nombre de médecins, distraits d'être mûrement de maladies, d'endémiques, de malingres, ont décidé de remplacer par l'eau le saignée dont leurs prédécesseurs faisaient un et large usage au siècle dernier et qui n'était pas, évidemment, sans leur procurer de beaux bénéfices. »

Et Lucien Descaves à qui, à la sortie d'un dîner où son vin était bonne, éprouvait l'impression pénible d'avoir assisté non à une réunion agréable et amicale, mais plutôt à un grave concours de tempérance, et qui s'exprime comme suit :

« La race est en train d'y perdre ses qualités charmantes : la bonne humeur et

Aux tempéraments délicats offrez un
VIN DU CAP CORSE
à base de Quinquina
de la Maison L.-N. MATTEI, & Cie — BASTIA (Corse)
Apéritif Tonique Fortifiant
Ce vin que nous offrons avec confiance aux Consommateurs diffère complètement de tous ceux connus à ce jour; d'un goût agréable au palais, il est à la fois tonique et apéritif.
Pris avant les repas, il excite l'appétit, pris après il active et facilite la digestion.
Demandez dans tous les bons Etablissements un Vin du Cap Mattei

65 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

La Matelassière

PAR

Odysse BAROT

DEUXIÈME PARTIE

Vingt ans avant

Les conspirateurs russes sont moins loquaces que les révolutionnaires français ; ils savent se taire. Aussi, pendant le trajet, pas un mot ne fut échangé entre eux, et leurs voisins pouvaient croire qu'ils ne se connaissaient même pas.

Au bout d'un quart d'heure, ils descendaient à la station de Putney. Puis, quittant le village, suivant un petit chemin creux très solitaire, ils arrivèrent, après cinq minutes de marche, à une maisonnette entourée d'un jardin, complètement isolée, et située au bord de la Tamise, dans un endroit où les sinuosités du fleuve forment une sorte de presqu'île, analogue à notre boucle de la Marne. La nuit était obscure ; un brouillard intense limitait à quelques pas la visibilité ; aux alentours on n'entendait d'autre bruit que le murmure des vagues houleuses fouettées par une forte brise.

Doumicheff se sentait raidi de quelque indéfinissable inquiétude. Il s'étonnait du mutisme de ses deux camarades, qui ne répondaient à ses questions que par monosyllabes et avec un visible embarras.

Trois légers coups frappés à la porte, et l'on pénètre dans l'habitation, où n'apparaissait aucune lumière.

L'homme qui avait introduit les nouveaux venus les conduisit sans mot dire dans une pièce du fond, qu'éclairaient deux lampes posées sur une table rectangulaire, devant laquelle étaient assis les cinq membres du Comité exécutif, que le mouchard n'avait jamais rencontrés à la taverne de Mortimer-Street. A droite et à gauche se tenaient debout quelques nihilistes—entre autres Alexis et Sophie — dont l'attitude frisée sombre n'avait rien de rassurant.

A peine entré, Doumicheff pâlit et se troubla. Cet appareil quasi-judiciaire, cet accueil glacial, tous ces regards sévères fixés sur lui, tandis qu'aucune main ne se tendait comme d'habitude pour presser la sienne, lui faisaient pressentir sa perte la vérité et lui donnaient un involontaire frisson.

Pourtant il reprit aussitôt son sang-froid, essaya de payer d'audace. Après tout, s'il était en butte à quelques soupçons, on ne pouvait avoir contre lui aucune preuve.

Après la demi-minute de silence qui avait suivi son arrivée, le président du comité, lui désignant du doigt un siège isolé placé en face de lui, de l'autre côté de la table :

— Tu as bien Serge Doumicheff ? demanda-t-il d'un accent d'autorité.

— Mais oui ! répondit-il avec étonnement, en prononçant autour de lui un regard interrogateur. Tous nos amis me connaissent bien !

— Assieds-toi là !

— Merci ! Je ne suis pas fatigué, répondit-il négligemment.

Et feignant de ne pas comprendre le caractère impératif de cette invitation, il s'avançait avec assurance et en souriant vers le groupe au milieu duquel se trouvait Valdroff.

— Assieds-toi, te dis-je ! reprit le chairman.

Au même instant Jabounoff s'approchant et lui posant la main sur l'épaule avec une certaine brusquerie :

— On t'a ordonné de t'asseoir ; obéis ! dit-il sèchement.

Le traître eut un mouvement de révolte indignée :

— Qu'est-ce que cela signifie ? murmura-t-il d'une voix ferme, en haussant les épaules. Nous sommes tous égaux, ce me semble. Il n'y a entre nous d'autre différence...

Le président l'interrompit :

— D'autre différence que celle qui existe entre un accusé et ses juges !

— Un accusé ? Des juges ?

Et se tournant vers Jabounoff :

— Lâche ! s'écria-t-il. C'est dans un guet-apens que tu m'avais attiré !

Puis sentant la maladresse de ce reproche, et affectant au même que démentait la lividité subite de son visage :

— Oh ! je suis bien tranquille, reprit-il d'un ton de défi, en se croisant les bras. De quoi suis-je accusé ? Quel est mon accusateur ?

— Moi, d'abord ! répondit Alexis. Et voici mes preuves.

Il se mit à lire à haute voix la réponse de son père, et soutint Doumicheff d'avouer l'origine réelle de la lettre apocryphe qu'il avait dit tenir directement de la main de M. Valdroff...

Le mouchard, croyant que c'était là l'unique charge relevée contre lui, ne se découvrit pas, maintint avec énergie sa déclaration première. La délégation du vieillard ne prouvait rien, et n'expliquait par le caractère timoré qu'on lui connaissait. Il avait eu peur de se compromettre : voilà tout.

Et comme ce système de défense était accueilli par certains murmures d'incrédulité et par des sourires ironiques, il s'écria tout à coup :

— Mais si ce n'est pas ma faute remis par le père Valdroff, en même temps que sa propre lettre, de qui voulez-vous donc que je l'aie reçu ?...

— Tu l'avais reçu de la police secrète ! dit d'un ton grave le président ; de la police dont tu es l'agent salarié...

— Moi ? Moi ? protesta-t-il d'une voix étranglée. C'est un mensonge infâme...

Le président poursuivit :

— De la police, à qui tu as livré, l'an dernier, tous les fils du dernier complot, que tu croyais avoir tissé à ton aise...

— C'est faux ! archi-faux ! bégayait l'accusé !

— ...Et qui, après un simulacre de condamnation et une comédie d'évasion, t'a envoyé en Angleterre pour nous espionner.

— Des preuves ! Des preuves ?

— Que vas-tu faire, presque chaque soir, à l'ambassade russe ?

Doumicheff commençait à trembler de tous ses membres.

— Oh ! inutile de nier !... Depuis cinq jours, pas un de tes mouvements n'a échappé à notre surveillance... Et une minutieuse enquête nous a révélé tout ce que tu as fait depuis le moment de ton arrivée à Londres. Reconnais-la avoir des relations quotidiennes avec l'ambassade ?

— Jamais de la vie ! murmura-t-il, en réunissant ce qui lui restait de force... Ce n'est pas vrai ! Ce n'est pas vrai !

Jabounoff hocha la tête et lui dit d'un accent où il entrait presque autant de compassion que de colère et de mépris :

— Malheureux ! Ce soir encore, mon camarade et moi, qui le filions, nous l'avons vu entrer à l'ambassade à sept heures moins dix et en ressortir une demi-heure plus tard... Que dois-je dire en face que j'ai menti !

Les yeux du faux frère, qui se sentait perdu, s'étaient démesurément ouverts et lançaient des éclairs de rage ; ses dents claquaient, une écume jaunâtre sortait de sa bouche... Un cri étouffé s'échappa de ses lèvres :

— Tas de mouchards ! vociféra-t-il.

(A suivre)

le vivacité ; le vin était la qualité des repas. »

Terminons par un homme dont le nom restera immortel dans les annales parlementaires :

M. Dugué de la Fauconnerie, l'auteur philosophe des *Lettres d'un Sauvage* que nous nous souvenons d'avoir vu à la Chambre des Députés se promener, tout en pérorant, dominant son auditoire, les mains dans ses poches, à la tribune, faisant par ce bruyant franchise la désespoir de ses partenaires :

« Voyez-vous, Docteur, — disait-il — il ne faut pas me la faire, à moi ! Ordonner à tout le monde de boire de l'eau, n'est un truc employé par vous autres pour augmenter votre clientèle !... Vous n'êtes que des fouines ! »

Citons, finalement, encore une fois, le docteur Dufresne, président de la Société Médicale des Praticiens :

« Le mode actuel de boire de l'eau passera, comme toutes les modes ridicules. Faites une enquête, et vous verrez que les médecins qui conseillent à tout le monde de boire de l'eau, sont pour la plupart des égrotants. — Morale : Ne consultez jamais un praticien d'une constitution débile et d'un tempérament maladif ! »

Ne craignez, le scientifique :

Une revue scientifique anglaise, organe des grandes associations médicales britanniques, le *British Medical Association*, publie ce qui suit :

« Sur 4.234 décès observés, il a été constaté que la moyenne de la vie humaine est de :

» 1. Pour les gens modérés dans la consommation de l'alcool : 63 ans 43 jours ;

» 2. Les ivrognes : 53 ans 12 jours ;

» 3. Les abstinents : 51 ans 24 jours. »

Donc, l'abstinent est, dans la cogevité, en échelon au-dessous de l'ivrogne.

Le peuple de l'eau seule, non content, est donc, de par les plus hautes autorités, perdu en toutes les instances.

***

Que faut-il pour rendre l'eau inoffensive ?

Peu de choses.

Demandons à la science :

Pick, de l'Institut d'Hygiène de Vienne (Autriche), et Taverouri, de l'Institut d'Hygiène de Modène (Italie), qui comptent parmi les savants remarquables de l'Europe, ont fait sur ce point des études approfondies. Pick a observé, que le vin pur tue intégralement les bacilles du choléra en cinq minutes ; et qu'une eau, chargée desdits vibrions, peut être bue impunément dès cinq minutes après avoir été mélangée avec 1/3 de vin de bonne qualité. Quant aux bacilles de la typhoïde, un bon vin pur les tue en 15 minutes.

Toute autre bonne boisson alcoolique, à dose faible, produit le même effet.

Le vin pur, l'alcool sont donc en temps d'épidémie cholérique ou typhique, les meilleurs des agents préservatifs.

Dans une prochaine étude, nous examinerons le rôle alimentaire du vin et de l'alcool.

Docteur ESE MICAELA.

Compte

de la Souscription publique au Monument à ériger sur la Place Saint-Nicolas à la mémoire des soldats Corses morts pour la Patrie

Solde Créancier au 31 Décembre 1905	9.300 78	
1906 26 Juin. Versement Mesteranzi, maire de Patrimonio, pour Souscription	35 00	
1906 14 Décembre. 5e Annuité du Conseil général	1.000 00	
» 22 » Annuité de la Chambre de Commerce versée par M. Tiberi	300 00	10.433 78
Encaissé :		
10 c. obl. Ville de Paris 1905. Septembre 1906	49 00	
10 c. » » 1871. Juillet »	58 50	
24 c. » » Communales 1880. Mars et Septembre	160 68	
20 c. » » » 1891. Avril et Octobre	107 12	
20 c. » » Foncières 1895. Juin et Décembre	134 60	494 90
		10.918 68
à déduire :		
Acheté à la Bourse de Paris les 9 et 11 Juin 1906 :		
40 obl. Ville de Paris 71, numéros 797.343 à 797.347, 835.090, 837.492 864.102, 1.084.739 à 411.75	4.117 50	
10 obl. Ville de Paris 1905, numéros 18.724 à 18.733, à 381	3.810 00	
	7.927 50	
Frais divers	34 55	7.958 05
		2.960 63
à ajouter : Balance d'intérêts 3 0/0		142 70
Solde Créancier au 31 Décembre 1906		3.100 33

Nota. — L'actif du Monument se compose donc du solde ci-dessus et de cinquante-deux obligations à lots dont les numéros ont été publiés dans les journaux locaux.

Note de la Place

Remise de décorations

A l'occasion de la remise des insignes de la Légion d'honneur aux nouveaux promus dans l'ordre, le Gouverneur passera le 23 janvier 1907, à 9 heures du matin, sur la Place Saint-Nicolas, la revue des troupes de la garnison en tenue de campagne.

MM les Officiers en retraite, de la réserve et de l'armée territoriale, sont invités à s'y joindre en tenue à leurs camarades de l'armée active.

Ils se placeront sur le côté sud de la Place à la gauche des officiers et assimilés de l'armée active non montés, et dans l'ordre prescrit à l'art. 247 du Règlement sur le service des Places.

Le Maire de la garnison,
Commandant BOUTAIRE.

MUSIQUE MILITAIRE

Programme du 22 Janvier à 3 h

Le Puissant, allégro,	Bousquet.
Les Noces de Figaro ouv.,	Mozart.
Venezia, valse,	Descormes.
Le Pardon de Ploërmel, fant.,	Meyerbeer.
Mazurka de Concert.	Bren.

Le Chef de musique, LAET.

La Grève de Casamozza

Nous avons reçu du président de la commission de la grève de Casamozza la communication suivante :

Casamozza, le 20 janvier.

M. le Directeur du *Petit Bastiais*.

Je ne puis pas laisser se former dans le public une mauvaise opinion sur la grève de Casamozza, et je crois de mon devoir de refuter tous les arguments et toutes les rumeurs parus ce matin sur les journaux.

Malgré la prolongation de la grève, et l'arrivée des renforts — malentendus qui n'ont produit aucune influence — les grévistes ne prirent aucune attitude, ni agressive ni surexcitée ; la force publique en fut foi dans ses rapports journaliers.

Ils demeurèrent campés nuit et jour sur les lieux, abrités dans une hutte sur laquelle reste arboré le drapeau du Syndicat, et ne se livrèrent à aucune agitation tumultueuse ; la grève de Casamozza était à admirer par le calme et la modération des ouvriers.

Le 16 janvier, MM. le sous-préfet de Bastia et le Commissaire spécial sont venus convoquer la commission de la grève et le comité du Syndicat à une entrevue qui devait avoir lieu le lendemain en présence de M. le Préfet et du directeur de l'Usine, à fins d'entente.

En effet l'entrevue eut lieu ; à la suite des engagements pris par M. le directeur de l'Usine, M. le Préfet nous assura que l'affaire était presque tranchée ; ajoutant que le directeur, parti à cheval pour communiquer à M. Levinstein les propositions du Préfet, ne pourrait nous donner qu'une réponse le jour suivant.

On se sépara aux cris de : « Vive M. le Préfet ! » et pleins de confiance.

Hier, à 10 heures, M. le commissaire spécial est venu nous remettre copie d'un télégramme de M. Levinstein par lequel ce dernier repoussait toutes les propositions du préfet, et aussi une lettre par laquelle il refusait de faire droit à nos justes et légitimes revendications.

J'ajoute que cette dernière a été gardée pendant quelques jours par le directeur de l'Usine, et ce, à notre insu.

Puisque ce dernier connaissait au préalable l'intransigeance de M. Levinstein, pourquoi venir nous rassurer en disant : « Vu vos simples et justes prétentions, tout sera arrangé demain. »

Ce petit rôle de comédien excita tellement les esprits des grévistes, qui, déployant drapeau rouge et chantant « l'Internationale », se portèrent en criant vers les bâtiments de l'Usine, sans toutefois pénétrer dans l'enceinte.

Grâce aux affabilités du chef de brigade de Vescovato et du commandant du détachement du 163e d'infanterie, le calme fut aussitôt rétabli.

Voilà ce qui a tout simplement irrité les grévistes, ce qui a provoqué l'agitation d'hier, au lieu de prétendre que c'est l'intransigeance de M. Levinstein, ou la fermeture de l'Usine.

M. le Préfet, arrivé par le dernier train, a conféré de nouveau avec les deux commissions et, avec son amabilité habituelle nous exhorta au calme, nous promettant d'ailleurs de nous donner réponse, demain à une heure de sa nouvelle démarche auprès de M. Levinstein.

Tout est donc calme maintenant ; mais les grévistes ne sont pas moins décidés à soutenir fermement leurs justes revendications.

Je démens formellement avoir confié à notre patron, M. Levinstein, le soin d'arbitrer lui-même.

Nous ne quitterons les lieux de la grève que lorsque l'Usine n'y sera plus, ou que complète satisfaction nous sera accordée.

A demain donc la solution.

Veuillez agréer, etc.

Le président de la grève,
J.-B. SANTONI.

***

21 janvier.

Nous apprenons que les nouvelles démarches de M. le Préfet n'ont encore donné aucun résultat. M. Levinstein n'ayant fait aucune concession, M. le Préfet en se rendant aujourd'hui à Casamozza, par train spécial, n'a pu faire aux grévistes aucune promesse.

Le détachement du 163e, sous les ordres de M. le capitaine Leonetti, est rentré ce soir à Bastia.

Bulletin Financier

Paris, 17 janvier 1907.

Marché calme et ferme en général sauf sur notre 3 0/0 en nouveau recul à 96.72. Nos Sociétés de Crédit sont toujours bien disposées : Crédit Foncier 688, Société Générale 685. Le Crédit Lyonnais fait 1.242, le Comptoir National d'Escompte 714.

Valeurs industrielles et de traction en bonne tendance. L'Action nouvelle Victoria Mines s'échange à 455, recherchée en raison de ses garanties. Le Bon Azur gagne son avance à 345.

En Banque, l'Emprunt 5 0/0 d'Alsace, à 435, est, avec des garanties égales, le moins cher des emprunts des Etats Brésiliens dont la cotation est plus ancienne. L'Extérieure Electrique conserve sa bonne tendance à 289 ; on travaille activement à l'agrandissement des ateliers de la rue Lacorbe devenus insuffisants. Les obligations du Port de Bahia progressent à 456. La Cie ayant traité à forfait pour les travaux, avec des entrepreneurs de premier ordre, elle est à l'abri de tout aléa de ce côté. L'action ordinaire de la Motor Cab se tient à 27.50 et la deferred se négocie à 155. La Société Hellénique de Mines se retrouve aux environs de 80. Paris Australie gagne encore une fraction à 251.50, rappelons que cette entreprise est une concession de l'Etat. Les Zines de Tarnel ont fait 128.50.

C'est à la fin de la semaine que seront installées les actions de la Brazilian Rubber ; on sait que cette Cie a été constituée pour favoriser le développement d'une exploitation qui comprend une réserve de 280.000 hectares.

Nos chemins de fer varient peu.

Petite Gazette

Ajaccio, 20 janvier.

Thermomètre : 7 heures du matin + 9.6 à midi + 12.3 à 6 heures du soir : 10.2 Maxima : 13.5 Minima + 5.4.

Baromètre — 7 heures du matin, 773 mm à midi, 770 mm. 6 heures du soir, 768 mm.

Vent : — Dans la matinée, N. O.
Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel, découvert.

Pluie tombée : 24 h. du matin 0 mm.

***

Carnet mondain

Nous apprenons avec plaisir le prochain mariage de Mlle Angèle de Matra, la très charmante fille du regretté M. Xavier de Matra, ancien conseiller général, avec M. Cortegiani, professeur spécial d'Agriculture de l'arrondissement de Corte.

Nous offrons aux fiotors époux nos meilleurs vœux de bonheur.

Nos Députés

M. Forcioli a été nommé par le 4e bureau membre de la commission des pétitions.

Listes électorales

On vient d'afficher l'arrêté de M. le Maire relatif à la révision annuelle des listes électorales. Depuis le 16 janvier jusqu'au 4 février à minuit, tout électeur inscrit sur la liste pourra réclamer l'inscription ou la radiation de tout citoyen indûment omis ou indûment inscrit. Les réclamations sont reçues à l'hôtel de ville, bureau des listes électorales.

Eaux et Forêts

M. Lanfranchi Horace a été nommé garde domanial des eaux et forêts

Trouvé mort dans son lit

Hier matin, vers 5 heures, le nommé Papi Joseph, berger, et sa femme, en allant soigner, comme d'habitude, le nommé Lucian' Pierre Paul, 60 ans, chiffonnier, de Corbara, qui habite rue Giuliotta, 2, s'aperçurent qu'il ne donnait plus signe de vie. Ils s'empressèrent d'informer la police qui fit transporter le cadavre à l'hôpital civil.

La mort remontait à quelques heures seulement.

***

Ponts et Chaussées

M. Carcopino Tusoli Ange-Toussaint, commis des ponts et chaussées du cadre algérien, déclaré admissible à l'emploi de conducteur à la suite du concours de 1906, est mis à la disposition du ministre des colonies et est nommé conducteur des ponts et chaussées de 6e classe.

A l'abattoir

La viande d'un porc, abattu hier, ayant été reconnue ladre, a été enfouie sous la surveillance de l'agent Félix.

Ecole de Versailles

Les maréchaux des logis d'artillerie dont les noms suivent ont été admis à suivre, en 1907-1908, les cours de l'école militaire de l'artillerie et du génie, division de l'artillerie : Marti, du 23e ; Leandri, du 38e ; Costa, du 38e.

A louer

Villa au bord de la mer.
S'adresser Villa Rosmaria.

Avis

M. Sabaté, dentiste du Lycée, diplomé d'honneur, Exposition de Bastia, prévient sa nombreuse clientèle que son cabinet est ouvert tous les jours de 8 à 11 heures le matin, et de 2 à 4 heures le soir.

SOCIÉTÉS et SYNDICATS

Les patrons charretiers et camionneurs de Bastia sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu mercredi soir à 2 heures, rue de l'Opéra, 4, en face du Théâtre.

Une deuxième réunion aura lieu dimanche, à 9 heures du matin.

RÉPÉTITIONS Français, Langues étrangères et Sciences.

Préparation à divers examens, bourses, brevets, baccalauréat.

Maître ès-lettres ; conditions avantageuses.

S'adresser au bureau du journal.

Déménagements
pour tous les pays
Prix très réduits

Cadres de déménagements ; garde meubles pour entreposer le mobilier.

Camionnage et emballage soignés.

Agence Maritime, 7, route du Cap, Bastia.

GRATUITEMENT Le T. R. Père Grégoire, ancien supérieur de l'ordre des clercs de St-Gouin afin de vulgariser le secret du traitement exclusivement végétal mité dans son ordre, aujourd'hui disparu, vient de créer des dépôts dans chaque département.

Cette médication s'adresse à tous ceux qui souffrent et est d'un effet exclusivement puissant pour la prompte et radicale guérison des vices du sang, dartres, douleurs rhumatismales, asthme, convulsions, maux de tête, furoncles, tumeurs, eczéma, pâles couleurs, maladies de la peau et maladies secrètes, ainsi que tous les maux internes provenant de l'appauvrissement du sang ou des mauvaises fonctions digestives.

Ecrire avec timbre pour la réponse à *M. le Dépositaire départemental du Traitement du Père Grégoire*, à Bastia, qui lera connaître, gratuitement, le secret de la médication.

USINE à GAZ

Prix du *Coke* tout venant . 3 fr.
» » concassé à la machine . 3 fr. 50
Prix de la *Houille*. . . . 4 fr.
Prix du *Goudron* . . . . 40 fr.
(Marchandises prises à l'Usine)

Réduction pour les ventes en gros.

Livraison faite soit à domicile, soit en gare Bastia pour les expéditions à l'intérieur.

Les commandes peuvent être adressées directement à l'Usine, ou à la Succursale du Gaz, Bd Paoli, 13.

D. H. ANDREANI,
Directeur de l'Usine à Gaz

VENTE
de Vignes américaines

Greffés soudés sur Rupestris Monticola et Riparia, des meilleures qualités du pays à 110 francs le mille.

Racinés soudés sur Rupestris Monticola et Riparia à 25 francs le mille.

S'adresser à M. Pierre-Ambroise Rutali, propriétaire, à Chiusello, près Borgo.

65 ANNÉES de SUCCÈS
HORS CONCOURS PARIS 1900
Alcool de Menthe de
RICQLÈS
SEUL VÉRITABLE ALCOOL DE MENTHE
Pour MAUX de CŒUR, de TÊTE, d'ESTOMAC et les INDIGESTIONS
EXCITANT dans le SPORT et les FATIGUES
Un grand à la dose de quelques gouttes, dans un verre d'eau sucrée, très chargée dans les cas de lait chaud.
EXCELLENT pour les DENTS et la TOILETTE
EXIGER du RICQLÈS

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00044

BOURSE DE PARIS

	19 janv.	21 janv.
Rente 3 0/0 amort.	94 70	94 80
» 3 1/2 0/0 amortis.	95.00	5 25

L'anniversaire de la mort de Louis XVI

Paris, 21 janvier.

A l'occasion du 21 janvier, date anniversaire de l'exécution du roi Louis XVI, un service funèbre a été célébré aujourd hui à la Madeleine.

Toutes les notabilités royalistes y assistaient ainsi qu'un grand nombre de membres de « L'Action Française ».

Tirages financiers

Ville de Paris 1871

Paris, 21 janvier.

L'obligation portant le numéro 691.899 est sortie remboursable à 100.000 francs.

Les obligations portant les numéros 269 045 et 427.926 sont remboursables chacune à 50.000 francs.

Dix autres obligations gagnent chacune 10.000 francs.

Les Morts du Jour

M. Morlot

Paris 21 janvier.

M. Louis-Emile Morlot, député radical-socialiste de l'arrondissement de Château-Thierry, (Aisne) est décédé subitement aujourd'hui. Il n'était âgé que de 48 ans.

Docteur en droit, M. Morlot entra en 1888 comme auditeur au Conseil d'Etat, d'où il était appelé en 1888 au Ministère de l'Intérieur, comme chef de bureau. Il quittait le ministère en 1896, pour aller siéger à la Chambre des députés, où il conquit rapidement une place prépondérante.

M. Morlot était maire de Charly-sur-Marne, son pays natal, depuis 1888, et représentait son canton au Conseil général depuis vingt ans.

EN ESPAGNE

Explosion d'une bombe à Barcelone

1 mort — 16 blessés

Barcelone, 21 janvier.

Une bombe a fait sondain explosion hier devant la terrasse d'un grand café situé sur la Rambla. Les éclats de l'engin vinrent frapper un consommateur qui fut tué sur le coup, soize autres consommateurs furent blessés grièvement.

Malgré l'enquête minutieuse de la police on n'a pu encore découvrir la trace du criminel, auteur de l'attentat. Tout permet de croire à un attentat anarchiste.

EN AUSTRALIE

Un Cyclone à Cooktown

Sydney 21 janvier.

Un violent cyclone s'est abattu sur la ville de Cooktown, dans la nouvelle Galles du Sud.

La ville entière a été détruite par l'ouragan, qui avait une violence inouie. On compte de nombreuses victimes, dont on n'a pas encore pu évaluer le nombre.

La population est réduite à la misère, toutes les cabanes ayant été saccagées.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

La suppression des Conseils de guerre

Au début de la séance, le général Picquart, ministre de la Guerre, dépose sur le bureau de la Chambre, le projet de loi portant suppression des Conseils de guerre en temps de paix, et réorganisation de la justice militaire.

La Chambre ordonne l'envoi du projet à la commission de l'armée.

Le Régime des Aliénés

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la proposition de loi relative au régime des aliénés.

Les articles 1 à 50 de ce projet sont adoptés, conformément au texte de la commission.

Le repos hebdomadaire

Interpellation Vaillant

M. le président annonce qu'il a reçu de M. Vaillant une demande d'interpellation sur les brutalité policières et la fermeture de la Bourse du travail à l'occasion des manifestations d'hier pour l'application de la loi sur le repos hebdomadaire.

Le gouvernement accepte la discussion immédiate.

M. Vaillant

député socialiste unifié du 20e arrondissement, prononce un long réquisitoire contre le gouvernement, qui a prouvé hier, combien il haïssait la classe ouvrière.

La fermeture de la Bourse du travail est un acte arbitraire, dont l'illégalité est incontestable. De quel droit M. Clémenceau a-t-il ordonné la fermeture de cet établissement public, alors qu'aucune manifestation tumultueuse ne s'était encore produite, alors que les ouvriers devaient y tenir une réunion ?

M. Vaillant s'élève contre la mobilisation de troupes de toutes les armes, dressées contre les ouvriers qui, usant d'un droit strict, s'astreignaient à manifester sans violence en faveur d'une de leurs revendications légitimes.

Les procédés du gouvernement méritent la réprobation des vrais républicains. M. Clémenceau n'a plus rien à envier à M. Dupuy. (Vives interruptions à gauche).

Tant que la liberté de manifestation ne sera pas reconnue, il n'y aura pas de vraie République sociale. (Applaudissements à l'extrême-gauche).

M. Clémenceau

répond aux véhémentes invectives de M. Vaillant. Il justifie les mesures prises pour enrayer la manifestation d'hier. Après les excès, commis la veille par certaines corporations ouvrières, après les discours belliqueux des meneurs de la Confédération du travail, il y avait tout lieu de craindre des troubles sérieux. Il était du devoir du gouvernement de les prévenir afin d'assurer la sécurité de la rue et la tranquillité publique. Il ne devait pas permettre que les ouvriers viennent entendre des paroles de haine et de révolte qui les auraient surement excités aux pires excès. C'est pourquoi il a donné ordre au préfet de police de fermer la Bourse du travail, et de disperser toute manifestation.

Le devoir du gouvernement n'est-il point de forcer le respect des citoyens en rebellion contre la loi, devant laquelle tout le monde doit s'incliner.

Exciter les prolétaires à la révolte n'est le bon moyen pour faire triompher les revendications ouvrières Il faut faire l'éducation de la démocratie.

« La Chambre dira, ajoute en terminant M. Clémenceau, si j'ai fait mon devoir de ministre républicain . » (Tonnerre d'applaudissements à gauche et au centre).

M. Allemane

chef du groupe socialiste unifié, donne la replique au ministre. Il lui reproche de ne pas comprendre les aspirations de la classe ouvrière, de ne pas vouloir les satisfaire. Les socialistes ne sauraient accorder leur confiance à un ministère bourgeois, persécuteur des prolétaires.

Ordre du Jour de confiance

MM. Noulens et L'Hopiteau déposent un ordre du jour approuvant les déclarations du gouvernement.

Le président met aux voix cet ordre du jour

Le scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de votants. .	521
Majorité absolue. . .	261
Pour l'adoption . .	463
Contre	58

Par 405 voix de majorité la Chambre donne sa confiance au gouvernement. (Applaudissements sur tous les bancs, huées à l'extrême-gauche).

Séance demain.

SÉNAT

Séance du matin

Présidence de M. ANTONIN DUBOST

La séance est ouverte à 9 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

LE BUDGET

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1907.

Ministère de la Marine

Le Sénat aborde la discussion générale du budget du Ministère de la Marine, et de la caisse des Invalides de la Marine, dont M. Cuvinot, sénateur de l'Oise, est le rapporteur.

M. Cabart-Danneville

sénateur de la Manche et membre du Conseil supérieur de la marine marchande, signale l'insuffisance des arsenaux. Il montre les ouvriers surchargés de besogne, et ne pouvant venir à bout d'un travail écrasant, qui demanderait à être exécuté rapidement.

Dans l'intérêt supérieur de la défense nationale, il est nécessaire d'augmenter nos arsenaux maritimes.

Le Vice-amiral de Cuverville

sénateur libéral du Finistère se plaint de la lenteur apportée dans la construction des six nouveaux cuirassés prévus par le budget de 1906.

Alors que l'Angleterre construit en quelques mois les grosses unités de son escadre, il nous faut plusieurs années pour opérer le même travail. C'est aussi parce que nos navires de guerre sont déjà démodés, lorsqu'ils sont en état d'être armés. Il importe de trouver les moyens de remédier à une situation aussi préjudiciable.

M. Cuvinot

rapporteur du budget de la marine, reconnait qu'il est nécessaire que le Parlement ne ménage pas les sacrifices pour conserver à notre flotte le rang, qui lui est dû En présence du développement prodigieux des flottes anglaise, allemande et américaine, il importe que la France ait une marine de guerre capable de soutenir victorieusement les attaques de ses rivales, et au besoin de prendre l'offensive.

Pour l'exécution intégrale du programme des grands armements, le budget de la marine devrait être augmenté annuellement de 107 millions, ce qui est impossible. Néanmoins il faut que la France ne ménage pas ses capitaux pour servir la cause de la défense nationale.

M. Cuvinot examine ensuite la question du relèvement des salaires des ouvriers des arsenaux et des inscrits maritimes. Il espère que le gouvernement fera droit aux légitimes revendications de ceux-ci dans la mesure du possible.

La séance est levée.

Séance de l'après-midi

La séance est reprise à 3 heures de l'après midi.

LE BUDGET

Après la lecture du procès-verbal, de la séance du matin le Sénat reprend l'examen du budget de 1907 et continue la discussion du budget de la Marine.

M. Thomson

ministre de la Marine, répond aux critiques, qui ont été adressées par les précédents orateurs. Il s'engage à examiner avec bienveillance la situation de tout le personnel des arsenaux, et d'augmenter les pensions des inscrits maritimes. Il lui faudra néanmoins agir avec une grande parcimonie.

Abordant la question du programme naval, le Ministre reconnait le bien fondé de certains arguments des orateurs qui se sont succédé à la tribune. Pour activer la construction des nouvelles unités, toutes les mesures seront prises ; il en sera de même pour la règlementation du travail dans les arsenaux.

En terminant le ministre engage le Sénat à ne pas ménager son concours à la marine, qui est appelée à jouer un rôle prépondérant dans les guerres futures.

Les articles

Les divers articles du budget de la Marine et de la caisse des Invalides sont ensuite adopté, à la simple lecture.

La séance est levée et renvoyée à domain matin.

EN RUSSIE

LA RÉVOLUTION

Complot terroriste

Saint Petersbourg, 21 janvier.

La police saint-pétersbourgeoise vient de découvrir une vaste conjuration organisée par les terroristes. Divers comités se réunissaient dans des souterrains où l'on devait les listes des condamnés. Des fabriques de bombes y étaient également installées. Tous les chefs de bande ont pu être arrêtés.

VARSOVIE

Arrestation d'une porteuse de bombes

Saint-Pétersbourg, 21 janvier.

La gendarmerie a arrêté à la gare du chemin de fer de la Vistule, une jeune femme, qui dissimulait sous ses jupons quatre bombes. Chacun de ces engins était chargé de 5 livres de mélinite.

AVIS DE DÉCÈS

M. et Mme Louis Fornelli et leur fille ; Mme et M. Albert Pieraggi et leurs enfants ; Mlle Liliane Fornelli ; Mme et M. Dominique Angeli ; M. Antoine Franceschi et ses enfants ; Mme Vve Thomas Ginsepri et ses enfants ;

Les familles Ginseppi, Lucioni, Mariotti, Vve Giacobbi, Fornelli, Vincenti, Pieraggi, Angeli, Merli, Nicolai, Santelli, Peraldi, Poggi, Casabianca et Giuliani,

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissance, de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Veuve Fornelli

leur mère, grand'mère, amar, tante, belle-mère, belle-sœur et cousine, décédée à Castello da Brando, le 21 janvier 1907, à l'âge de 69 ans, munie des sacrements de l'église.

Les obsèques auront lieu à Castello, le 23 courant, à 3 heures du soir.

Grand entrepôt de Vins
CORSE, D'ALGÉRIE & D'ITALIE
ORESTE BIAGINI
6, Avenue Carnot, Bastia

Grands Prix, 1 Diplôme, 6 Médaill es obtenus aux diverses Expositions

Vente en Gros et au Détail

La Maison ORESTE BIAGINI offre ses vins vieux et nouveaux en bordelaises ou demi muids à des conditions particulièrement avantageuses. Bien que les prix soient très réduits, Elle garantit les vins qu'elle livre, par jus de raisins frais, et engage les sceptiques à en faire l'essai. Des échantillons seront adressés à franco sur demande.

Aperçu des prix

Vin d'Algérie, de Frontignan, de Corbières et de Roussillon, Rouge : 17 et 20 francs l'hectolitre ; Rosé et Blanc : 24 et 25 fr. l'hect.

Vins de Corse (territoire de Vescovato, Aleria, Tallone, etc.) Rouge 25 et 27 francs hectolitre ; Rosé et Blanc 26 et 28 fr. l'hect.

Ces prix s'entendent sur, bons de barrière, par pièces d'au moins 100 litres.

Elle offre aux vins fins et de liqueur aux prix suivants :

Muscat de Frontignan vieux
Par fût de 25 litres 85
Par fût de 50 litres 80
Par fût de 100 litres 75

Vins de Malère, de Malaga et Vermouth supérieur
Par fût de 25 litres 95
Par fût de 50 litres 90
Par fût de 100 litres 85

Quinquina Pomponat et Gentiane
Par fût de 25 litres 100
Par fût de 50 litres 95
Par fût de 100 litres 90

Aperif Le Fol et vermouth de Turin
Par fût de 25 litres 105
Par fût de 50 litres 100
Par fût de 100 litres 95

La Maison livre également des vins fins vieux en bouteilles cachetées à 0,80 la bouteille. Des vins de Chianti — Barbera — Asti mousseux, ainsi que des vins de Champagne des meilleures marques aux prix les plus limités.

Demander partout
« UN MORELLI »
Grand Vin Apéritif
Grand Prix à l'Exposition Internationale (Turin 1906)
Le plus Haute Récompense

Cordonnerie Modèle

Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia

EUGÈNE PERICCHI, propriétaire

Automne-Hiver 1906-1907

Chaussures en tous genres
pour Dames, Hommes, Fillettes et Enfants
Grand choix de chaussures fourrées de tous modèles
Assortiment complet de pantoufles

Prix très réduits

Rayon spécial de chaussures de luxe en chevreau glacé, Box-calf et serges fabriquées exclusivement pour la maison et qui seront vendues à des prix de bon marché inconnus jusqu'à ce jour.

M. Eugène PERICCHI a l'honneur de prier sa nombreuse clientèle et le public en général de s'assurer par une visite à son magasin du soigné de tous ses articles et de la modicité des prix pratiqués.

La Maison se charge des réparations

MARBRERIE

Cheminées de tous styles ~~~ Marbres pour meubles

Entreprise de tous travaux d'Art et de Commerce en marbres, granits, porphyres, spéciles et pierres de Corse et de toute provenance.

Exploitation de la pierre de Bisco (dite scaglione), incomparable pour tombeaux et tous travaux pour bâtiments.

Dépôt de dalles, marches, évier en pierre de Brando, de carrières si puissantes de la Maison.

Seule Maison récompensée
aux *Expositions mondiales de Paris 1855, 1867, 1878, 1900 et de Milan 1906*
A BASTIA LA PLUS HAUTE RÉCOMPENSE
Grand diplôme d'honneur

JOSEPH LUCIANI

Bastia, Boulevard Paoli, 33, et Stocc-Marino (Cap-Corse)

Travaux d'art dirigés par R. LUCIANI, élève de l'*École des Beaux-Arts de Carrare (Italie).*

Dessins et Devis sur commande

PLATRE DE PARIS

Appareils fumivores,
Chassis pour cheminées en tôle et cuivre,
Ventilateurs,
Appareils modernes pour garde-robes
Adresser commandes soit à Bastia, soit à Sisco

PRIX TRÈS MODÉRÉS

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et La-farge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER

Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Aciers artificiels.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux, Boulevard de Corte, 1.

Installation à Gaz

Jean Cini, ex-ouvrier du Gaz
Bastia, 13 Boulevard Paoli, 13, Bastia

Vente de becs, verres et manchons
Appareils sur commande

Abonnement pour l'entretien de l'éclairage : — Travail soigné et garanti

Le Directeur-Gérant,
J.-B. OLLAGNIER.

Bastia, Imprimerie Ollagnier.

Installation nouvelle

HOTEL DU CAP-CORSE
ouvert par Mme veuve PICOT, née SIOTTO, 7, rue de l'Opéra, Bastia.
Table d'hôte. — Pension
Repas sur commande

Maison de Commission

pour les huiles
et toutes les autres produits de la Corse
PIERRE MONTI
Rue Feux-Brûlés, 73 et 74,
Toulon (Var).

ANCIEN CABINET PRADERE

PIERRE SABATÉ

Chirurgien-Dentiste
du Lycée
SUCCESSEUR

DENTS & DENTIERS
(Systèmes perfectionnés)
OBTURATION
& EXTRACTION DES DENTS
sans douleur
Bd Paoli, 18, au 1er
Maison Benedetti

M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, d'avoir à sa disposition un procédé contre certaines obturations ambulantes — se disant chirurgicales — qui n'ont pas le droit d'exercer, n'offrant aucune protection et qui empêchent des confrères sérieux à la tête pour les honoraires de donner satisfaction.

FARINE LACTÉE **NESTLÉ**
Aliment préféré des enfants.

GRANDE TEINTURERIE-BLANCHISSERIE
DE LA MÉDITERRANÉE
MAISON FONDÉE EN 1871 — MAISON FONDÉE EN 1871

H. Fraissinet & Cie

Société en Commandite par Actions - Capital: 500.000 Francs

Siège Social, Usines & Bureaux
MARSEILLE - Chemin de Saint-Jean-du-Désert - MARSEILLE

La Maison a l'honneur d'informer le Public Bastiais qu'elle vient de créer, à Bastia, un dépôt-succursale qui s'occupera de recevoir les effets confiés par les clients, de les expédier à l'usine et de les rendre franco à domicile, dans un délai de huit jours.

Notre Usine, qui occupe environ 200 personnes, placées sous notre surveillance, nous permet, par son installation toute moderne, d'exécuter les travaux les plus minutieux. L'importance qu'a prise dans les travaux qui nous sont confiés.

Nous faisons la teinture, le nettoyage et l'apprêt de tout ce qui couvre le vêtement et l'ameublement, par des procédés spéciaux qui nous sont exclusifs.

TEINTURES EN TOUTES TEINTES
Nettoyage de Vêtements pour Dames, Civils & Militaires

Aucun vêtement ne sera rendu déteint ou déformé, et sera livré avec un fini irréprochable et à des prix défiant toute concurrence.

Des Catalogues illustrés sont à la disposition des Clients au Dépôt :
Chez M. SAUVEUR AYRAUD, Tissus
BASTIA — 17, Boulevard Paoli 17. — BASTIA

JE SUIS EN PARFAITE SANTÉ
POUVEZ-VOUS EN DIRE AUTANT ?

Toute personne affaiblie demande à **se sentir** vigoureuse de nouveau ; à **se sentir** réellement — avec la joyeuse étincelle de la vie nerveuse — infuser à nouveau dans son corps une artérielle vitalité ; à **se sentir** le magnétique enthousiasme de l'énergie de jeunesse ; à **se sentir** heureuse, gaie et remplie de joyeuses impulsions ; — en un mot, à **se sentir** débarrassée d'accès de découragement, d'égarement cérébral, de cette lugubre et stupide sensibilité ; à avoir confiance en soi, l'estime de soi-même et l'admiration des hommes et des femmes.

Tels sont les désirs de toute personne, et ces désirs peuvent être réalisés.

L'ÉLECTRO-VIGUEUR

rend l'homme superbe ; il fait tressaillir les nerfs de la joyeuse activité juvénile ; il remplit le cœur d'une sensation de bonheur, fait tout voir sous un aspect agréable et rend les muscles aussi durs que des barres d'acier.

L'ÉLECTRO-VIGUEUR opère ainsi pendant votre sommeil par l'électricité, énergie de la nature.

Brochure Gratuite Après tous les malades de lire une brochure et la donner lui-même ou de remettre exemplaire le bonne foi de nous recommander. Je vous envoyer cette brochure franco et sous enveloppe.

Si vous le pouvez, venez vous-même.
Consultation médicale gratuite de 10 h. à 4 h. Dimanche de 10 h. à 1 heure.

BON pour le livre illustré gratuit valant 6 francs

Docteur B.-N. MACLAUGHLIN
14, bd Montmartre, Paris.

Prière de n'envoyer sous Bons gratuit sous enveloppe.

Nom.....

Adresse.....

Dr B.-N. MACLAUGHLIN, 14, Boulevard Montmartre, PARIS

Aux tempéraments délicats offrez un

VIN DU CAP CORSE

à base de Quinquina

de la Maison L.-N. MATTEI, & Cie — BASTIA (Corse)

Apéritif Tonique Fortifiant

Ce vin que nous offrons avec confiance aux Consommateurs diffère complètement de tous ceux connus à ce jour ; d'un goût agréable au palais, il est à la fois tonique et apéritif.

Pris avant les repas, il excite l'appétit, pris après il active et facilite la digestion.

Demandez dans tous les bons Etablissements un Vin du Cap Mattei

TRENTE-DEUXIEME ANNÉE N° 23 — MERCREDI 23 JANVIER 1907

00045

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 6, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	3 mois	6 mois	1 an
Corse	2 fr.	4 fr.	8 fr.
Autres Départ.	3 fr.	6 fr.	12 fr.

Union Postale, et Autres Pays : le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE BASTIA MUNICIPALE

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Mariage de la Vierge
Soleil : (heure nationale)
Lever, 7 h. 1 m. — Coucher, 5 h. 57 s.
Premier quart..le 20 — Pleine Lune, le 29
Fête de Demain : Saint Timothée.

22 JANVIER

LA DÉCORATION POUR LES GRÈVES

Dans le citoyen Evrard, qui donc est content, parmi les ouvriers, de la croix de la Légion d'honneur décernée à cet organisateur de grèves ? M. Viviani avait cru, sans doute, faire un acte politique et donner au *monde du travail* une marque éclatante de sa sollicitude. Il s'est cruellement trompé. Il n'a satisfait qu'une petite chapelle. Le président du syndicat des mineurs du Nord et du Pas-de-Calais a télégraphié à M. Viviani pour protester contre la décoration de M. Evrard, « secrétaire général d'un prétendu syndicat des mineurs du Pas-de-Calais, groupement illégalement constitué et contre les dirigeants duquel de graves accusations sont actuellement formulées ». Et ce n'est pas tout, M. Viviani et M. Evrard pourraient affecter de méconnaître l'importance de cette protestation et taxer de jalouse ou de réactionnaires ceux qui l'ont rédigée. Mais voici quelqu'un que l'on ne récusera point : M. Bousquet, qui parle au nom de la confédération du travail, cette association toute puissante qui dirige le mouvement syndicaliste et l'anime d'un esprit révolutionnaire. Eh bien, la confédération du travail a voté *à l'unanimité* un ordre du jour de blâme à la décoration d'un « syndiqué » en sa qualité de « secrétaire d'un syndicat ouvrier ». La confédération du travail considère évidemment que cet acte est, de la part du gouvernement, une complaisance dérisoire, et de la part du décoré, une espèce de trahison.

Il y a même, dans l'ordre du jour rédigé par M. Bousquet, quelques lignes particulièrement intéressantes. Selon la confédération du travail, « l'action véritablement ouvrière (lisez : révolutionnaire) ne peut être de nature, tant dans les grèves que dans la lutte quotidienne qui met aux prises patrons et ouvriers, à mériter les louanges, les remerciements du pouvoir... » Avec charmant ! Il est certain que l'action d'incendier les usines et de lancer des briques sur la troupe jusqu'à ce que mort s'en suive ne mérite ni « louanges » ni « remerciements », et il faudrait beaucoup de bonne volonté pour reconnaître des titres exceptionnels à la Légion d'honneur. Au moment où le gouvernement propose de supprimer les articles de la loi qui protègent la liberté du travail — ou, du moins, qui la protégeraient si on les appliquait — il n'y a pas à s'étonner qu'on décore M. Evrard. Mais il faut constater que malgré tant de bons procédés, les syndicats révolutionnaires ne désarment point.

(*Le Temps*).

Choses de France

Nous empruntons à notre confrère *L'Orient* le discours que M. T. Caneri, premier député de la nation, prononça lundi soir au Cercle français, à l'occasion de la réception de M. Klobukowski, le nouvel agent diplomatique de France :

Monsieur le Ministre,

Je dois à nos compatriotes l'honneur d'être appelé à vous souhaiter la bienvenue et le plaisir de vous voir entouré des membres de notre colonie, réunis en si grand nombre, pour manifester leur sympathie et adresser un patriotique et respectueux salut au représentant de la France.

Vous arrivez dans un pays auquel nous rattachent de grands intérêts, d'ordre à la fois moral et matériel, où tout rappelle le souvenir de nos glorieux ancêtres et l'histoire séculaire de notre grandeur nationale.

Ce pays, où trop d'intérêts divers sont en jeu, où depuis des siècles se déroulent tant d'événements, et où se joue un rôle international considérable.

Après les missions importantes que vous avez si bien remplies dans de lointaines contrées, la confiance du gouvernement de la République vous a appelé à la haute et délicate fonction de le représenter en Egypte.

La réception enthousiaste qui vous attendait dans cette maison française, vous donne l'assurance du prix que nous attachons au choix de notre gouvernement et dit combien nous serions heureux de vous garder le plus longtemps possible parmi nous.

Si difficile et délicat que soit le poste du Caire, vous n'aurez pas comme la plupart de vos prédécesseurs à soutenir la lutte ardue qui, durant de longues années, a occupé la scène des compétitions politiques et tenu en haleine la diplomatie européenne.

Mais bien que l'accord du 8 avril 1904 ait mis fin aux dissentiments qui divisaient la France et l'Angleterre, votre tâche n'en sera pas moins laborieuse à l'endroit des intérêts que nous soutenons ici.

L'extension toujours croissante du commerce et de l'industrie de notre pays, les situations acquises par nos compatriotes et toutes les questions qui de près ou de loin touchent au prestige de la France, appellent, sans cesse, la haute attention de notre gouvernement et le ferme appui de nos représentants. Aussi, nous sommes assurés d'avance que la haute autorité dont vous êtes investi soutiendra nos efforts, chaque fois qu'il s'agira de garantir l'exercice de nos droits.

Nous sommes assurés aussi que, comme en Amérique et en Extrême-Orient, votre perspicacité saura pénétrer les choses du présent et celles de l'avenir, autant que les problèmes compliqués de la politique orientale.

Mais à côté de cet ensemble de questions économiques, nous avons des intérêts d'un autre ordre. Heureux de pouvoir nous adresser ici à l'arbitre impartial, chargé de protéger le droit de chacun et la liberté de tous, je vous demande la permission de dire deux mots sur notre organisation dans ce pays hospitalier. Il s'agit de nos écoles, de notre Société de secours mutuels et de bienfaisance, de notre hôpital, de nos orphelinats, asile des vieillards, dispensaires et autres. Ces institutions, que nous considérons comme une œuvre nationale, qui occupent une si large place dans le domaine de notre travail et de nos préoccupations de tous les instants, se recommandent à votre haute et bienveillante sollicitude. Elles sont le foyer de la langue, de l'éducation et de la générosité françaises. Elles sont aussi la force, l'unité et la base de notre influence en Orient. Elles ne forment pas de castes, et ne sont pas seulement laïques ou congréganistes, mais elles sont, avant tout, essentiellement françaises.

Il nous est sans doute permis d'espérer, Monsieur le Ministre, que comme vos prédécesseurs, vous voudrez bien honorer tous ces établissements de votre haut patronage, qui sera leur plus précieux encouragement.

Vous apprécierez l'intérêt qu'ils méritent et si nous sommes fondés à attirer votre toute attention, en même temps que celle de notre gouvernement, sur leur utilité et leur raison d'être.

Vous jugerez leur travail humanitaire et patriotique, qui malgré les peines que chaque jour apporte à une si noble tâche, s'accomplit dans le silence du devoir et du dévouement.

Vous verrez des milliers d'enfants travailler à l'ombre du drapeau tricolore ; à votre vue, ils acclameront la France.

L'existence de ces œuvres et institutions est intimement liée à celle de notre Colonie, que vous verrez également à l'œuvre, cette colonie, qui malgré les rudes épreuves d'un passé, dont nous voudrions plutôt oublier le souvenir, n'a jamais eu un instant de défaillance ; elle a lutté, comme elle lutte encore, pour son existence et sa sympathie ; chacun de ses membres a apporté sa pierre à l'édifice qui doit préserver son œuvre intégralement. Cette colonie, qui a su maintenir intact l'ascendant moral qu'elle a toujours exercé dans ce pays, a su conserver aussi l'estime et la sympathie du monde, en général, et des Egyptiens en particulier.

Car, je me plais à le redire, partout où se portent son activité et ses moyens d'action, elle imprime des traces qui rappelleront toujours la bonne renommée française. Cette colonie, dont le patriotique et dévoué concours vous est tout acquis, ne cessera de rester groupée dans un même sentiment d'union et de solidarité, autour de ses représentants ; toujours guidée par l'esprit du devoir, elle continuera les traditions de ses pères et saura garder le rang que lui assigne son drapeau.

Je ne voudrais pas finir sans vous adresser un témoignage de respectueuse gratitude, pour la bienveillante attention que vous avez prêtée à mes paroles et pour l'empressement avec lequel vous avez bien voulu honorer de votre présence cette réunion, qui traduit si bien les sentiments de toute la Colonie française du Caire, à l'égard de son représentant.

Je lève mon verre en votre honneur, à l'avenir toujours meilleur de notre Colonie — UNE ET INDIVISIBLE — à la France. A la République !...

MATINÉE MUSICALE

Dans notre ville où chacun se plaint de la marche trop lente du progrès, il est un point sur lequel nous ne sommes pas en retard. L'Art Musical, qui est l'art par excellence, prend chaque jour chez nous une extension plus grande. Grâces en soient rendues non point aux directeurs de troupes lyriques qui s'obstinent à nous offrir les beautés surannées quoique incontestables des vieux opéras italiens, mais aux artistes, aux professeurs qui rivalisent de science et de bon goût dans le choix de leurs programmes.

Sous le plafond de notre salle de spectacle, où s'inscrivent les noms de nos goires musicales, quand donc entendrons-nous monter les lamentations d' « Ariane » abandonnée ? Quand donc les merveilles de l'art national nous seront-elles révélées dans cette Corse qui est française pourtant et qui applaudirait d'un si grand cœur au Génie français ?

Bien lointaine et bien vague est encore cette ère de progrès. Aussi notre reconnaissance et nos encouragements doivent-ils aller sans réserve vers ceux qui consacrent leur talent et leurs jours à nous initier aux chefs-d'œuvre d'autrefois et d'aujourd'hui.

Mlle Marie Filippi s'est inspirée une fois de plus de cet éclectisme intelligent pour composer son programme de jeudi dernier. Mendelssohn et Chopin, Beethowen et Schuman, Godard et Moszkowski, Saint-Saëns et Massenet, n'était-ce point de quoi satisfaire toutes les aspirations et tous les goûts ? Je me hâte d'ajouter que l'exécution fut à la hauteur du programme.

Je ne voudrais pas finir sans vous adres-

Cri — Feuilleton du Petit Bastiais

La Matelassière

par

Odysse BARCY

DEUXIÈME PARTIE

Vingt ans avant

La scène était trop solennelle pour qu'aucun des assistants pût remarquer ce qu'avait d'étrangement comique une pareille injure venant d'un paroli homme. Sophie, qui avait vu sans s'émouvoir bien des moribonds et disséqué bien des cadavres, n'eut pas le courage d'assister à cette agonie morale d'un condamné à mort.

— Emmenez-moi ! dit-elle toute frémissante à Alexis, qui s'empressa de l'entraîner dans une des pièces du devant... J'ai peur... Je vais me trouver mal.

— Tiens ! reprit Jabounoff, si l'on te fouillait, je suis sûr qu'on trouverait dans tes poches plus d'une chose intéressante.

— Fouille-le ! cria la voix du président.

Jabounoff et deux autres compagnons s'approchèrent pour exécuter cet ordre. Dounichoff, faisant un bond en arrière, s'était déjà précipité dans une encoignure, où, armé d'une chaise qu'il brandissait d'un air menaçant, il semblait se préparer à une résistance désespérée.

Mais trois solides gaillards n'eurent pas de peine à le terrasser, à le ligoter, à le bâillonner pour étouffer ses cris, ses ruissements.

On trouva sur lui, outre une somme assez forte en or russe, qu'il avait touchée le jour même, divers documents fort compromettants, entre autres le brouillon de son dernier rapport, et une courte lettre, émanant de la troisième section, et qui donnait à l'agent des instructions supplémentaires.

Après lecture de ces nouveaux et irréfutables témoignages fournis par l'accusé lui-même, la délibération du comité exécutif, constitué en tribunal, ne pouvait être longue.

Cependant un tribunal révolutionnaire lui-même éprouve le besoin de respecter certains usages et certaines formes, de donner à sa décision un tour semblant juridique, une apparence de légalité.

Le misérable fut délivré de ses liens et de son bâillon.

Ses furieuses menaces n'étaient plus à craindre. L'épouvante paralysait sa voix et ses mouvements ; on eût dit une masse inerte. L'heure des dénégations audacieuses était passée. En face des preuves accablantes qui se dressaient contre lui, que pouvait-il dire ?

— Serge Dounichoff ! reprit le président, tu as bien et dûment convaincu de trahison. Tu as livré, vendu tes frères, il y a un an ; naguère, dans la forteresse de Kazan, tu as trahi tes compagnons de captivité, provoqué, d'accord avec la police, une révolte qui a causé la mort de plusieurs d'entre eux et dont tu devais seul bénéficier. Enfin, tu n'as cessé à Londres que pour nous tendre de nouveaux pièges, et pour servir d'instrument docile et salarié à nos persécuteurs, à nos ennemis. Les documents trouvés sur toi tout à l'heure l'établissent d'une manière irréfragable. Comme Judas, tu nous as donné l'accolade fraternelle pour nous désigner aux coups du gouvernement oppresseur ; comme Judas tu as reçu les *trente deniers* pour prix de ton crime !... Serge Dounichoff, as-tu quelque chose à alléguer pour ta défense !

Il y eut quelques minutes de solennel silence.

L'accusé tremblait de tous ses membres ; ses dents claquaient...

Il se précipita aux genoux de ses juges, étendit des bras suppliants. Ses lèvres livides s'entr'ouvrirent :

— Grâce !... Grâce ! balbutia-t-il...

— Il n'est pas de grâce pour les traîtres !... Allons ! Il ne te manquait plus que cette dernière lâcheté et cette ignominie !... L'Écorcheur, lui, avait au moins le courage de se pendre !

— Grâce ! grâce ! répétait-il d'une voix rauque... Grâce jusqu'à demain...

Il se roulait par terre, en murmurant des lamentations inarticulées...

Le tribunal se leva, fit un simulacre de délibération.

A l'unanimité, Serge Dounicheff fut condamné à mort. On tira au sort immédiatement les noms des deux compagnons chargés de l'exécution immédiate et secrète de la terrible sentence.

Je ne raconterai pas la scène hideuse qui se passa. Les deux bourreaux improvisés s'emparèrent du condamné, presque à demi-mort de peur, le ligotèrent de nouveau, pour écarter toutes velléités de résistance, puis le transportèrent dans un petit bateau qui stationnait sur la rive, et se mirent à ramer jusqu'au milieu du fleuve. Là, ils débarrassèrent leur victime, la saisirent par les pieds et lui plongèrent la tête dans le flot noirâtre jusqu'à ce que l'asphyxie fût complète.

L'embarcation regagna vivement le bord ; les deux exécuteurs en descendirent pour rejoindre leurs compagnons ; tout était consommé !

Sophie Tassoulich et Alexis Valdroff n'avaient pas attendu le dénouement du drame pour quitter la maison royale-ensemble. Le propriétaire du parti de Tottenham-Court Road avait seul reconnu sur les dalles du *Broad-Street* son récent locataire, chez qui il n'avait jamais vu venir personne. L'intervention eut lieu par les soins du consulat, qui s'empressa, bien entendu, de faire apposer les scellés sur les effets mobiliers de Dounichoff.

(*A suivre*).

XIV

L'ATTENTAT

Si les compagnons s'étaient bien gardés d'aller reconnaître le cadavre de leur victime, déposé au *Dead-House* (Morgue) de Chelsea, l'ambassade et le consulat russes, avisés par le *coroner*, avaient plus d'une raison pour ignorer officiellement l'identité du malheureux agent secret, qui avait eu la maladresse de se laisser « brûler » et noyer par-dessus le marché !

On insinua bien que ce devait être quelque réfugié devenu suspect à ses complices et exécuté par eux. Mais la justice anglaise ne se contente pas d'accusations vagues. Le corps, du reste, ne portait d'autres traces de violence qu'une contusion à la tête, et cette blessure, au dire du médecin-légiste, avait dû être produite par le heurt d'un bateau. Aussi le jury rendit-il un verdict de mort accidentelle. Le propriétaire du parti de Tottenham-Court Road avait seul reconnu sur les dalles du *Broad-House* son récent locataire, chez qui il n'avait jamais vu venir personne. L'intervention eut lieu par les soins du consulat, qui s'empressa, bien entendu, de faire apposer les scellés sur les effets mobiliers de Dounichoff.

Si les compagnons s'étaient bien gardés d'aller reconnaître le cadavre de leur victime, déposé au *Dead-House* (Morgue) de Chelsea, l'ambassade et le consulat russes, avisés par le *coroner*, avaient plus d'une raison pour ignorer officiellement l'identité du malheureux agent secret, qui avait eu la maladresse de se laisser « brûler », et noyer par-dessus le marché !

On insinua bien que ce devait être quelque réfugié devenu suspect à ses complices et exécuté par eux. Mais la justice anglaise ne se contente pas d'accusations vagues. Le corps, du reste, ne portait d'autres traces de violence qu'une contusion à la tête, et cette blessure, au dire du médecin-légiste, avait dû être produite par le heurt d'un bateau. Aussi le jury rendit-il un verdict de mort accidentelle. Le propriétaire du parti de Tottenham-Court Road avait seul reconnu sur les dalles du *Broad-House* son récent locataire, chez qui il n'avait jamais vu venir personne. L'intervention eut lieu par les soins du consulat, qui s'empressa, bien entendu, de faire apposer les scellés sur les effets mobiliers de Dounichoff.

(*A suivre*).

Je ne saurais trop louer l'ensemble et le brio qui nous charmèrent pendant l'audition d'un Boléro joué par Mlles J. Ramelli, M. Casanova et A. Donati. Ce sont des jeunes, des toutes jeunes, mais déjà leurs talents s'affirment avec des caractères différents. Mlle Donati m'a surprise par l'intensité d'expression qu'elle a mise à rendre la « Barcarolle » de Mendelssohn, et Mlle Casanova a dépeint toute la grâce de son jeu dans un morceau de Godard.

Pleins de grâce et de poésie fut aussi le jeu de Mlle Franceschi dans le « Gazouillement de printemps » de Linding. Quant à Mlle F. Raffalli, elle a joué avec des doigts ailés et un rythme charmant la « Barcarolle italienne » de Morel.

Les morceaux d'ensemble ont été conduits toujours brillamment enlevés par des virtuoses de choix. Mlles Ramelli, Sari, Raffalli et Andrée Levie-Ramolino ont prouvé la sûreté de leur méthode et une compréhension parfaite des œuvres interprétées, dans l' « Allegro de la 5e symphonie de Beethoven», puis dans la « Tarentelle » à 2 pianos, de Saint Saëns.

Mais qu'il me soit permis de féliciter tout spécialement Mlle Marie-Louise Levie Ramolino pour la perfection d'un talent qu'il nous est trop rarement donné d'applaudir. C'est une bonne fortune que de l'entendre. Son jeu a toutes les qualités : il est tour à tour sobre, élégant, brillant ou majestueux, il connaît toute les secrets du clavier, toutes les séductions de la phrase musicale. Et vraiment j'ai regretté que le « Prélude » de Chopin fût si court,

Mlle A. Ramelli joua avec la virtuosité qu'on lui connaît la « Sérénade joyeuse » à 2 pianos de Mendelssohn, accompagnée par Mlle Marie Filippi elle même. Mon seul reproche est de ne l'avoir entendu que dans des morceaux d'ensemble. Quand on joue comme elle, on n'a pas le droit de priver les auditeurs d'un régal impatiemment attendu.

Mlles L. Cervoni et M. Raffalini ont mêlé à tant d'harmonie la pureté de leurs voix charmeuses. L'une a soupiré délicieusement le « Novembre » de Tchaikowsky :

Et mon espoir à mon rêve fidèle,
Se prête.

L'autre, a trouvé des accents vrais et poignants pour chanter les adieux de « Sapho » :

Adieu, m'ami, je pars à ton jamais.

Et l'une et l'autre ont été fort applaudies, car leurs voix sont également pures, également expressives et émouvantes.

Ai-je tout dit ? Et n'est-ce point inutile d'ajouter le compliment de la fin que je dois pourtant à Mlle Filippi ?

Ceux qui l'ont entendue, aussi bien dans le « Scherzo » de Chopin que dans les morceaux d'ensemble ont loué son beau talent. Ceux qui ont le plaisir d'assister à ses réunions, de la suivre dans le noble chemin qu'elle s'est choisi, louent sans réserve la modestie, la simplicité avec laquelle elle marche vers la renommée certaine.

Que l'admiration de tous ses amis lui soit un encouragement et un hommage.

Ce que disent les Journaux

L'Eclair

A propos de la circulaire de M. Clémenceau :

« Il est curieux que la loi d'association du 1er juil·et 1901, ouvre chère à Waldeck-Rousseau, n'ait guère servi jusqu'ici qu'à favoriser la multiplication des maisons où l'on s'amuse autour d'un tapis vert. L'homme d'Etat qui a déchaîné les fureurs du dreyfusisme et promis au clergé rassuré un avenir libéral, ne méritait pas un pire châtiment que cette triste consolation. Il visait à la gloire de protecteur des mises et il garantissait au catholicisme une charité équitable, un régime honnête et tolérant. Toutes les promesses dont il s'honorait sont trahies par ses successeurs, et il ne lui reste que la responsabilité d'avoir mis en mouvement la machine de persécution en la laissant manœuvrer par des fanatiques ».

Le Soleil

A propos de l'adresse aux évêques :

« En fait historique comme en droit divin, le Pape confirme ses frères et ne les absorbe pas, et c'est dans la plénitude de leur liberté que les évêques adhèrent aux enseignements de Rome, convaincus que, dans le conflit actuel où la doctrine catholique est engagée, le Saint-Siège ne se laisse dominer et influencer par aucune préoccupation étrangère à son ministère sacré ».

Le Radical

M. Veillaume :

« Rien de plus beau que l'adresse des évêques au Pape. Il n'y aurait rien à en dire de plus si nos prélats ne se permettaient en terminant de protester de leur « soumission à nos institutions » et de leur « respect au monde ». Ce, vraiment, c'est se mettre hors du pouvoir. Si nous n'aimons pas ces institutions, ceux qui depuis trente-cinq ans ont levé vingt fois l'étendard de la révolte! Républicains du pouvoir ceux qui n'ont pas manqué une occasion de combattre la République en s'alliant à ses plus ennemis! Soumis et respectueux ceux qui ont tenté de conduire à la bataille les pauvres paysans de la Bretagne ou de la Lozère hors des inventaires. Drôle de respect, drôle de soumission, drôle d'adresse! Fort heureusement cela nous inquiète peu et même pas du tout ».

Le Siècle

M. Cornély :

« O ! les évêques français, en se permettant d'avoir une opinion sur la loi de Separation, ont agi comme s'ils étaient toujours presque tes égaux de l'évêque de Rome ; ils ont oublié qu'ils étaient devenus ses sujets et, pour ne pas mûrir les mots, ses esclaves. Ils ont oublié qu'il n'y avait plus qu'un homme qui eût le droit de penser dans l'Eglise catholique : le Pape, et que tous les autres devaient conformer leur pensée à la sienne. Ils ont commis la un acte d'impudence et d'indépendance. Voilà pourquoi je leur vois cette adresse qui n'ajoutera rien à leur dignité et au respect dont ils jouissent parmi nous ».

Note de la Place

Remise de décorations

A l'occasion de la remise des insignes de la Légion d'honneur aux nouveaux promus dans l'ordre, le Gouverneur passera le 22 janvier 1907, à 9 heures du matin, sur la Place Saint-Nicolas, la revue des troupes de la garnison en tenue de campagne.

MM. les Officiers en retraite, de la réserve et de l'armée territoriale, sont invités à s'y joindre en tenue à leurs camarades de l'armée active.

Ils se placeront sur le côté sud de la Place à la gauche des officiers et assimilés de l'armée active non montés, et dans l'ordre prescrit à l'art. 247 du Règlement sur le service des Places.

Le Major de la garnison,
Commandant BOUTAIRE.

GAZETTE DEPARTEMENTALE

CORTE. — Le conseil municipal de Corte, dans sa dernière réunion, a pris une délibération demandant à l'Etat la cession du vaste établissement du Petit Séminaire pour y transférer le collège. Le collège compte actuellement 200 élèves et les locaux sont manifestement insuffisants. Ce transfert permettrait d'établir un internat qui rendrait de réels services à tout l'arrondissement.

SARTENE. — M. Mayon, instituteur public à Marseille, pourvu du certificat d'aptitude, à l'enseignement primaire, est nommé inspecteur primaire à Sartene.

AJACCIO. — La date du concours pour l'emploi de professeur départemental d'agriculture de la Corse, précédemment fixée au 22 avril prochain, a été reportée au 29 du même mois.

CORTE. — M. Aubin, instituteur public à Bouill-Bon-Robert, pourvu du certificat d'aptitude à l'enseignement primaire, est nommé inspecteur primaire à Corte, en remplacement de M. Bastien, désigné pour Ajaccio.

Revue des Journaux

Ministère de la Guerre

M. Bulelli, capitaine au 65e d'infanterie, est mis à la disposition du gouvernement marocain, en vue de l'organisation de la police.

M. le lieutenant Antoni, du 2e rég. d'artillerie coloniale à Cherbourg, passe au 1er rég à Lorient.

Les portiers-consignes de 3e classe Cesarini à Petra-Cava ; Biondi, au fort Mont-Chevre ; Ristori, à Orea ; Cardinali, à Sisco ; Agostini, à Nemours, sont classés pour le 1re classe de leur grade.

M. Farroinul, officier d'administration de 7e classe des bureaux de l'intendance dans la division de Constantine, est désigné pour le 3e corps d'armée.

M. Ronchesnut, officier d'administration de 1re classe du service des subsistances militaires dans le 19e corps d'armée, est appelé au commandement de la 23e section de commis et ouvriers militaires d'administration.

Troupes coloniales

M. Lobi Emile Raoul-Joseph, docteur en médecine, ayant satisfait aux épreuves du concours de 1906, est nommé au grade de médecin aide major de 2e classe des troupes coloniales.

Postes et Télégraphes

Sont nommés facteurs des postes : à Paris, M. Antonini, ex adjudant au 140e ; à Marseille, MM. Giocanti et Colonna, ex-caporaux au 141e.

M. Federici, receveur de bureau composé de 3e classe à Cannes, est nommé receveur principal de 2e classe à Nice.

M. Marmontant, receveur principal de 3e classe à Mâcon, est nommé receveur principal à Montauban.

M. Giustiniani Jean-Paul, ex adjudant au 58e, est nommé expéditionnaire des postes et télégraphes à la direction de Bastia.

Nécrologie

M. SIMONETTI-MALASPINA

Aux pertes des Grimaldi d'Endre, des Romieri, des Malaspina, il nous faut aujourd'hui ajouter celle de M. Simonetti-Malaspina, avocat, maire de Ville-di-Paraso. Lui aussi n'est vu dans le tombe, emporté en quelques jours, malgré les soins les plus empressés, malgré les secours de Paris, en moment où le bonheur le plus parfait semblait régner au sein de son foyer !

Appartenant à une des plus honorables familles de l'arrondissement de Calvi, M. Don-Pierre Simonetti-Malaspina, après de bonnes humanités, fit de solides études de droit à la Faculté d'Aix. Il conquit partout où il passa l'estime et l'affection de ses professeurs et de ses camarades qui surent apprécier la profondeur de son intelligence, l'étendue de ses connaissances.

De nombreuses occupations ne lui permettaient presque jamais de se mettre au banc de la défense où pourtant il aurait brillé avec éclat. Mais, en retour, il fut l'avocat conseil de nos populations. Tous ceux qui sont venus à lui l'ont toujours trouvé empressé à mettre à leur service et toute son intelligence et toute son infatigable activité. Ainsi il n'était vite fait des heureux amis et créé une influence très considérable dans l'arrondissement de Calvi.

En reconnaissance de tous les services qu'il a rendus à ses compatriotes, les électeurs de Ville-di-Paraso et ceux du canton de Belgodère le choisirent comme administrateur municipal et comme le représentant et le champion de leurs intérêts et de leurs revendications au Conseil général de la Corse. Avec quelle sûreté de jugement, avec quelle fermeté et quelle énergie de caractère ne plaida-t-il pas leurs causes, et avec quel bonheur, jusqu'au jour où n'a-t-il pas applaudi à l'amélioration de leurs routes, à la marche de leurs progrès !

Retiré depuis une dizaine d'années de l'arène politique, l'homme qui n'est plus s'était tout donné à sa famille. Allié aux plus honorables familles de l'arrondissement de Calvi, M. Simonetti-Malaspina était le beau-frère de M. Paul-André Grimaldi d'Endre, avocat, décédé lui aussi bien jeune, et le beau-père de M. le docteur Orabona, membre du Conseil général.

C'est parce que M. Malaspina fut un homme de bien, qu'une foule immense et recueillie se pressait autour de son cercueil, c'est pourquoi des cris et des sanglots se sont fait entendre au moment où la pierre sépulcrale devait à jamais recouvrir ses restes glacés par la mort. C'est parce qu'il fut l'ami des pauvres, le protecteur de la veuve et de l'orphelin que son souvenir sera toujours jeune dans la mémoire de ses amis, dans le cœur du pauvre et dans le palais du riche, où parleront longtemps de ses vertus, de sa générosité et de sa grandeur d'âme.

E.

Syndicat des Ouvriers Cordonniers

Les ouvriers cordonniers se sont réunis lundi 21 janvier, à 8 heure, dans la salle commune, place Calotta, et ont voté l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

D'après plusieurs réclamations, que divers ouvriers ont apportées au sein du syndicat, concernant que plusieurs patrons violent le contrat signé par eux à la date du 14 octobre 1906, devant la commission cantonale de la grève, et que ces divers patrons détaillent à chaque ouvrier la somme de 0.25 et 0.50 à chaque façon, exploitant ainsi la misère de l'ouvrier, et que ces dites réclamations ont été reconnues justes et légitimes ;

Par ces motifs, l'assemblée générale décide : 1. A partir du 1er février de l'année courante, chaque ouvrier sera muni d'un livret de travail et y inscrira toutes les façons et le prix qu'il aura délivrés à son patron respectif ; 2. Au bout d'un mois ce livret sera vérifié par le conseil d'administration du syndicat à fin que les réclamations soient respectées conformément au contrat signé par les patrons.

L'assemblée générale décide en outre, de se grouper autour de l'action syndicale pour faire valoir les revendications énoncées ci-dessus.

Pour le Syndicat : MALLARD.

Bulletin Financier

Paris, 18 janvier 1907.

Le marché est faible en général et surtout sur notre rente qui recule encore de 22 centimes à 95 fr. Sauf la Turc, les Fonds Etrangers sont moins bien disposés. Nos Sociétés de Crédit restent fermes : Crédit Foncier 687, Crédit Lyonnais 1 237, Comptoir National d'Escompte 701, Société Générale 666.

Valeurs industrielles et de traction irrégulières.

En Banque, les obligations Nord Ouest Brésil, garanties par le Gouvernement fédéral, sont recherchées à 447. L'Emprunt de Colombie a des demandes à 435. Le Capillias est en progrès à 84.50. Cevreni Brog continue sa reprise à 262.50. La Canadian General Mining se retrouve à 59. Le Laurium gree suite 106 et 107.

Les Mines de Berryne Françaises sont en plus value intéressante à 164.50. L'action Rio Banyo se présente également en avance à 158. Les Zines de Teruel ont fait 120. L'obligation 5 0/0 du Port de Bahia passe de 456 à 458. Les obligations de 500 fr. 6 0/0 de la Venezuela Central Railway, émises à 375 et dont l'admission à la cote est attendue, sont remboursables au pair, par tirages en 32 ans, de 1910 à 1941.

Le Crédit Foncier Argentin, société anonyme au capital de 25 millions de francs, émet 50.000 obligations 4 0/0 de 500 fr., amortissables par tirages annuels en 50 ans à partir de 1910.

Nos Chemins de fer restent calmes.

J'ai imité ma sœur.

Les pilules Pink l'avaient guérie.

Les pilules Pink m'ont guérie.

Il n'est pas rare de trouver plusieurs membres d'une même famille guéris par les pilules Pink. Dans la famille Duquénet les pilules Pink ont guéri les deux sœurs. Mlle Rose Duquénet dont nous donnons la photographie est une charmante jeune fille de 18 ans, qui était minée par la chloro-anémie.

Mlle Duquénet.

« Ma sœur, écrit-elle, a été guérie par les pilules Pink. J'étais devenue chlorotique à mon tour et depuis un an ma santé déclinait beaucoup. Quand j'ai eu constaté que les bons soins ordinaires ne viendraient pas à bout de ma faiblesse, j'ai pris les pilules Pink. J'ai supposé qu'ayant guéri ma sœur, elles me guériraient aussi. Elles n'y ont pas manqué. Je suis aujourd'hui en parfaite santé. »

Mlles Duquénet, habitant à Boisy Notre-Dame, par Vitry (Pas-de-Calais).

Il y a des quantités de mamans qui vivent dans l'anxiété. Elles ont donné à leurs filles la fraîcheur de la rose, mais leurs soins, tout le temps pour amener filles et garçons à 14 et 15 ans, et la maladie, sans tenir compte de leur peine, vient alors s'abattre sur ces enfants et les moissonner très rapidement. La chloro-anémie, fait, ou sans, de terribles ravages. A ces mamans anxieuses les pilules Pink apportent la tranquillité en apportant la guérison aux enfants. Les pilules Pink soutiennent et font effet les enfants à l'âge de la puberté, à la formation, de la croissance. Elles agissent également en leur donnant du sang riche et pur qui se répand dans toutes les veines, dans tous les petits vaisseaux, va porter dans tout l'organisme et rend la force, la santé, la vie.

Les pilules Pink guérissent l'anémie, la chlorose, la neurasthénie, la faiblesse générale, les maux d'estomac, le rhumatisme, migraines, névralgies, sciatique, Danse de Saint-Guy.

Les Pilules Pink sont en vente dans toutes les pharmacies et au dépôt: Pharmacie Gabin, 23 Rue Bellu, Paris. 3.50 la boîte, 17.50 les 6 boîtes franco.

Petite Gazette

Paris, 22 janvier

Thermomètre — 7 heures du matin + 5 à midi + 6 4 à 2 heures du soir + 5 Minima + 4 6.

Baromètre — 7 heures du matin, 767 mm à midi, 767 mm. 6 heures du soir, 768 mm.

Vent. — Pluie in terrupta. N. O.

Etat du ciel, pluvieux

Bois de Vincennes, 7 h. du matin 7 mm.

Banque de France

Le Conseil général de la Banque de France a décidé le taux de l'intérêt des avances de 3 et demi à 4 pour cent.

Assistance publique

Par les soins de l'Assistance Publique la voiture d'ambulance a transporté hier, rue Bastia, un blessé qui se trouvait à Cardo.

Nos félicitations et nos encouragements à ces modestes et infatigables serviteurs de la collectivité.

Un réel danger

Nous avons déjà eu l'occasion maintes fois de remarquer l'absence totale de signaux indicateurs pour la nuit, lorsqu'une tranchée est creusée sur la voie publique.

C'est ainsi qu'en face des bureaux de la Compagnie Fraissinet, rue Abbatucci, un fossé assez profond constitue, le soir, un réel danger pour les passants.

La municipalité devrait tenir la main à ce qu'il soit obvié à d'aussi graves inconvénients.

Décoration

M. le chef de bataillon Degiovanni, commandant le bureau de recrutement de Lyon, a été nommé chevalier de l'ordre du Nichan-el-Anouni.

Au Port

Vap. « Cipro, » cap. Tanca, de Porto Torres, diverses.

— Vap. « Bocognano, » cap. Sentini, de Nice, 10 passag., div.

— Vap. « Amalfi, » cap. Stasck, de Marseille, div.

— Vap. « Ville de Bastia, » cap. Bellier, de Portovecchio, 2 pas., div.

On demande

On demande jeune de 12 à 15 ans pour garder enfant.

S'adresser au bureau du journal.

Etat-Civil

MARIAGES

Orsini Etienne, confiseur, et Orsini Catherine, tailleuse,

NAISSANCES

Semconi Pierre-Jean. — Pasquini Joseph. — Giambelli Angèle-Marie.

DÉCÈS

Bergonzi Elisabeth, tailleuse, célibataire, 47 ans.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00046

BOURSE DE PARIS

	21 janv.	22 janv.
Rente en 3 0/0 ancien	94 80	94 65
— 3 p. 0/0 amortis.	95.25	95 75
— 4 0/0		ex coupon.

Ponts et Chaussées

Paris 22 janvier.

M. Raiss, ingénieur de 1re classe des Ponts et Chaussées, à Saint-Etienne, est nommé ingénieur en chef du département de la Corse, en remplacement de M. Berthet, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Les Instituteurs et la Bourse du Travail

Paris, 21 janvier.

Un assez grave conflit vient de surgir entre le ministre de l'Instruction publique et le Syndicat des Instituteurs du Rhône.

M. Briand a, en effet, prescrit à cette « Amicale » de retirer son adhésion à la Bourse du Travail ; les instituteurs s'y sont refusés.

L'APPLICATION de La Loi de Séparation

Les secours au Clergé français

Rome, 22 janvier.

Le Vatican, s'il faut en croire la « Civilta Cattolica, » aurait déjà reçu 90.000 francs de souscriptions diverses pour l'Eglise de France.

Pie X se chargera lui-même de la concentration des capitaux qui affluent et de leur répartition au moment opportun.

Le « Secolo » de Milan annonce, d'autre part, que le Pape aurait eu un long entretien avec un gros financier romain et que ce dernier serait aussitôt parti pour la France.

Conseil des Ministres

Paris, 22 janvier.

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis, ce matin, à 9 heures, en conseil, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

La Déclaration de la loi de 1881

M. Clémenceau, ministre de l'Intérieur, annonce que, reprenant au nom du gouvernement la proposition de M. Etienne Flandin, il va déposer sur le bureau de la Chambre, un projet de loi portant suppression de la déclaration exigée par la loi de 1881 pour les réunions publiques.

Le repos hebdomadaire

M. Clémenceau entretient également ses collègues des mesures qu'il compte prendre pour assurer, à l'avenir, la tranquillité de la rue, et prévenir les manifestations ouvrières contre la loi sur le repos hebdomadaire.

Il fait connaître les résultats de l'enquête de M. Lépine pour établir la participation des mineurs, et communique, en outre, les renseignements la reçus de divers départements ou ont eu lieu des manifestations peu graves.

La question Marocaine

M. Stephen Pichon, ministre des Affaires Etrangères, donne lecture du texte de la note diplomatique qu'il a, de concert avec l'Espagne, adressée aux différentes puissances signataires de l'acte d'Algésiras.

Le comité spécial institué conformément à l'acte d'Algésiras, en vue de l'application des règlements de police prévus par l'acte, et composé de l'Inspecteur Suisse, des officiers français et espagnols du grade le plus élevé, se réunira incessamment à Tanger.

Un croiseur stationnaire sera, dans quelques jours, envoyé à Tanger.

Affaires courantes

Le Conseil s'est enfin occupé de l'expédition des affaires courantes.

Fermeture de Cercles

Paris, 22 janvier.

Par suite de la nouvelle circulaire de M. Clémenceau, ministre de l'Intérieur, sur les jeux, plusieurs cercles de Paris et de Province ont été obligés de fermer leurs portes.

Tirages financiers

Ville de Paris, 1892

Paris, 22 janvier.

L'obligation portant le numéro 401.261 est sortie remboursable à 400.000 francs.

L'obligation portant le numéro 126.459 est remboursable à 50.000 francs.

Les obligations portant les numéros 194.006 et 286.686 sont remboursables à 10.000 francs.

L'Interpellation VAILLANT ET LA PRESSE

Paris, 22 janvier.

Les journaux socialistes se montrent tous agressifs pour M. Clémenceau à la suite de son discours en réponse aux invectives de M. Vaillant.

Ils reprochent au gouvernement de ne pas se soucier des intérêts de la classe ouvrière, qu'il méprise et maltraite.

Le vote d'hier a consacré la séparation des groupes socialistes de la majorité.

Les journaux radicaux et modérés approuvent l'attitude du gouvernement, qui a su forcer le respect des perturbateurs de l'ordre public. Ils reconnaissent néanmoins que le Bloc ne peut plus compter sur l'extrême-gauche pour le soutenir.

Nouvelles Militaires

L'allègement du Fantassin

Paris, 22 janvier.

La commission chargée par le ministre de la Guerre d'étudier la question de l'allègement du fantassin, s'est réunie aujourd'hui sous la présidence de M. le général Millet, commandant le 5e corps d'armée.

Cette commission devra remettre son rapport au ministre le 1er avril prochain.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Eloge funèbre

A l'ouverture de la séance, M. Brisson prononce l'éloge funèbre de M. Morlot, député radical-socialiste de l'Aisne, qui faisait partie de la Chambre depuis 1896.

Le Régime des Aliénés

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la proposition de loi relative au régime des aliénés.

La discussion reprend sur l'article 20.

Les articles 20 à 33 sont successivement mis aux voix et adoptés.

Une très longue discussion s'est engagée sur l'article 34 entre le commissaire du gouvernemet, M. Adigard et le lieutenant-colonel du Helgouet.

L'article 34 a été finalement adopté ; il est ainsi conçu :

« Les ordres en vertu desquels ces placements sont effectués, sont notifiés administrativement, dans un délai de trois jours, au maire du domicile des personnes soumises au placement, qui en donne immédiatement avis aux familles. »

Le commissaire du gouvernement fait observer que les maires sont avisés administrativement de l'entrée dans tout asile d'un aliéné, objet d'un placement d'office. Ils sont avisés également de la sortie de l'aliéné.

Le reste de la séance est consacré à la discussion des derniers articles qui sont tous adoptés.

La séance est levée et renvoyée à jeudi.

SÉNAT

Séance du matin

Présidence de M. ANTONIN DUBOST.

La séance est ouverte à 9 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

LE BUDGET

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1907.

Ministère de l'Instruction publique

Le Sénat aborde la discussion des conclusions du rapport de M. Maurice Faure, sénateur radical de la Drôme, sur le budget de l'Instruction publique.

Tous les chapitres de ce budget sont adoptés sans modification, conformément aux votes émis par la Chambre.

Séance levée.

Séance de l'après-midi

La séance est reprise à 3 heures de l'après-midi.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la séance du matin.

Validation d'élection

Au début de la séance, le Sénat, sur les conclusions conformes du bureau, valide l'élection de M. Thorel, progressiste, élu dans l'Eure.

M. Thorel est admis.

LE BUDGET

L'ordre du jour appelle la discussion du budget du ministère des Cultes.

Ministère des Cultes

Les chapitres du budget des Cultes, dont M. Maurice Faure est le rapporteur, sont ensuite adoptés sur simple lecture.

Ministère des Finances

L'ordre du jour appelle la discussion des conclusions du rapport de M. Baudenoot, sénateur républicain du Pas-de-Calais, sur le budget du ministère des Finances, qui est voté sans modification.

La séance est levée et renvoyée à demain matin.

EN ESPAGNE

L'élévation du prix du pain

Madrid, 22 janvier.

Une grande effervescence règne au sein de la population ouvrière de Madrid, à la suite de l'élévation du prix du pain.

On craint des désordres. Aussi le gouvernement a-t-il pris les mesures nécessaires pour les éviter.

Un projet de loi réduisant le prix du transport du pain sera soumis aux Cortès, afin de calmer l'excitation populaire.

EN RUSSIE

LA RÉVOLUTION

Les mesures répressives

Saint-Pétersbourg, 22 janvier.

A l'occasion de l'anniversaire des émeutes du 22 janvier 1905, de très sérieuses mesures ont été prises par le préfet de Saint-Pétersbourg pour éviter toute manifestation tumultueuse. On craint néanmoins des désordres.

La Bénédiction de la Néva

Saint-Pétersbourg, 22 janvier.

La cérémonie traditionnelle de la bénédiction de la Néva a eu lieu à Tsarkoie-Selo, en présence de l'Empereur et de l'Impératrice.

Une grande parade militaire a terminé cette cérémonie, qu'aucun incident n'est venu troubler.

SOCIÉTÉS ET SYNDICATS

Les patrons charretiers et camionneurs de Bastia sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu mercredi soir à 8 heures, rue de l'Opéra, 4, en face du Théâtre.

Une deuxième réunion aura lieu dimanche, à 9 heures du matin.

Les ouvriers, demi ouvriers et apprentis coiffeurs syndiqués ou non syndiqués sont invités à se rendre à la réunion qui aura lieu ce soir à 8 heures, à la Mairie, salle du Conseil municipal.

Ordre du jour : Décision à prendre pour le repos hebdomadaire.

SYNDICAT DES OUVRIERS CULTIVATEURS. — Les ouvriers cultivateurs syndiqués et non syndiqués sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu jeudi, 24 du courant, à 7 heures et demie du soir, Place Casalta, Vieux Port.

Ordre du jour : Admission de nouveaux membres. Approbation des statuts. Cotisations. Nomination du conseil pour les 72 inscrits.

Le secrétaire, B. Gragnani.

VINS VIEUX

à 0,30 c. le litre. En vente chez M. Dominique Airola, place de la Fontaine Neuve.

La Vie Heureuse

Une curieuse visite à la Cour de Roumanie ; l'opinion des grands critiques sur les prix littéraires ; les plaisirs sportifs de l'hiver ; d'amusantes promesses sur la vocation de nos bébés de nos serviteurs nouveaux, selon leurs mères ; d'intéressants détails sur les grands mariages mondains ; de dramatiques révélations sur les grandes empoisonneuses de la Brinvilliers à Mme Gaillé ; une chronique de Franc-Nohain qui est un petit chef-d'œuvre d'humour ; une nouvelle inédite par J.-H. Rosny. ... La variété d'un tel sommaire donne au numéro de Janvier de la *Vie Heureuse* un incomparable attrait.

RÉPÉTITIONS Français, Langues étrangères et Sciences.

Préparation à divers examens, bourses, brevets, baccalauréat.

Maître ès-lettres ; conditions avantageuses.

S'adresser au bureau du journal.

DOMAINE DE CAMPOLORO
Cervione
J.-L. de Petriconi, propriétaire

Vins :

Gros : rouge, 12 degrés, 26 francs l'hectolitre, gare Bastia.

Détail : Rouge, 0,35 le litre.
Blanc Malvoisie, 0,40 le litre.

S'adresser 33, rue de l'Odéon, au premier.

GRATUITEMENT Le T. R. Père Grégoire, ancien supérieur de l'ordre des clercs de St Gouin afin de vulgariser le secret du traitement exclusivement végétal usité dans son ordre, aujourd'hui disparu, vient de créer des dépôts dans chaque département.

Cette médication s'adresse à tous ceux qui souffrent et est d'un effet extraordinaire pour la prompte et radicale guérison des vices du sang, dartres, douleurs rhumatismales, asthme, convulsions, maux de tête, furoncles, tumeurs, eczémas, pâles couleurs, maladies de la peau et maladies secrètes, ainsi que tous les maux-lesions provenant de l'appauvrissement du sang ou des mauvaises fonctions digestives.

Ecrire avec timbre pour la réponse à *M. le Dépositaire départemental du Traitement du Père Grégoire*, à Bastia, qui lera connaître, gratuitement, le mode de la médication.

HOTEL DU GOLFE
Place Miot, Ajaccio

Restaurant et Pension. — Confort moderne. — Position exceptionnelle au midi et au centre des promenades. — Vue splendide sur le golfe. — Grands salons pour noces, banquets et soirées. — Chambre et pension à partir de 7 francs par jour. — Arrangements pour séjour prolongé.

Lumière 2 fr. 50. — Dîner 3 frs. y compris le vin renommé de la maison. — Café-Restaurant dans le jardin d'hiver. — Plat du jour et repas sur commande à domicile. — Consommations fraîches tous les jours.

Afternoon tea. — Cold meat
English Spoken
Man Spricht Deutsch

Bijouterie-Horlogerie
DANESI fils
Boulevard Paoli, 16, Bastia

M. Danesi fils, ancien élève des fabriques d'horlogerie de Besançon, a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il se charge de toutes sortes de réparations de montres et pendules, à des prix défiant toute concurrence.

M. Danesi, faisant lui-même toutes les réparations, est à même de livrer un travail très soigné et garanti.

Demander partout
« UN MORELLI »
Grand Vin Apéritif
Grand Prix à l'Exposition Universelle (Paris 1900)
Se vend Seule Bastiaise

GRANDE TEINTURERIE-BLANCHISSERIE
DE LA MÉDITERRANÉE
MAISON FONDÉE EN 1871 — MAISON FONDÉE EN 1871

H. Fraissinet & Cie

Société en Commandite par Actions - Capital: 500.000 Francs

Siège Social, Usines & Bureaux
MARSEILLE - Chemin de Saint-Jean-du-Désert - MARSEILLE

La Maison a l'honneur d'informer le Public Bastiais qu'elle vient de créer, à Bastia, un dépôt-succursale qui s'occupera de recevoir les effets confiés par les clients, de les expédier à l'usine et de les rendre franco à domicile, dans un délai de huit jours.

Notre Usine, qui occupe environ 200 personnes, placées sous notre surveillance, nous permet, par son installation toute moderne, d'exécuter les travaux les plus minutieux. L'importance qu'a prise notre Maison, n'est dûe qu'à la bonne et prompte exécution apportée dans les travaux qui nous sont confiés.

Nous faisons la teinture, le nettoyage et l'apprêt de tout ce qui couvre le vêtement et l'ameublement, par des procédés spéciaux qui nous sont exclusifs.

TEINTURES EN TOUTES TEINTES
Nettoyage de Vêtements pour Dames, Civils & Militaires

Aucun vêtement ne sera ni décousu, ni déformé, et sera livré avec un fini irréprochable et à des prix défiant toute concurrence.

Des Catalogues illustrés sont à la disposition des Clients au Dépôt :
Chez M. SAUVEUR AYMO, TISSUS
BASTIA — 17, BOULEVARD PAOLI 17. — BASTIA

Installation à Gaz
Jean Chaix, ex-ouvrier du Gaz
Bastia, 12, Boulevard Paoli, 12, Bastia
Vente de becs, verres et manchons
Appareils sur commande
Abonnement pour l'entretien de l'éclairage : — Travail soigné et garanti.

Le Directeur-Gérant,
J.-B. OLLAGNIER.

Bastia, Imprimerie Ollagnier.

ANCIEN CABINET PRADIER
PIERRE SABATÉ
Chirurgien-Dentiste
du Lycée
SUCCESSEUR
DENTS & DENTIERS
(Systèmes perfectionnés)
OBTURATION
& EXTRACTION. DES RACINES
sans douleur
Bd Paoli, 12, au 1er
Maison Semidei

M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, ainsi que le public en général, qu'il a ouvert un cabinet dentaire, etc.

Cordonnerie Modèle
Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia
EUGÈNE PERICCHI, propriétaire

Automne-Hiver 1906-1907

Chaussures en tous genres
pour Dames, Hommes, Fillettes et Enfants
Grand choix de chaussures fourrées de tous modèles
Assortiment complet de pantoufles

Prix très réduits

Rayon spécial de chaussures de luxe en chevreau glacé, Box-calf et mégis fabriquées exclusivement pour la maison et qui seront vendues à des prix de bon marché inconnus jusqu'à ce jour.

M. Eugène PERICCHI a l'honneur de prier sa nombreuse clientèle et le public en général de s'assurer par une visite à son magasin du soigné de tous ses articles et de la modicité des prix

La Maison se charge des réparations

MARBRERIE

Cheminées de tous styles — Marbres pour meubles

Entreprise de tous travaux d'Art et de Commerce en marbres, granits, porphyres, épitaphes et pierres de Corse et de toute provenance.

Emploi attaché de la pierre de Sisco (dite sanbelina), incomparable pour tombeaux et tous travaux pour bâtiments.

Dépôt de dalles, marches, éviers en pierre de Brando, de carrières si puissantes de la Maison.

Seule Maison récompensée
aux Expositions mondiales de Paris 1855, 1867, 1878, 1900 et de Milan 1906
A BASTIA LA PLUS HAUTE RÉCOMPENSE
Grand diplôme d'honneur

JOSEPH LUCIANI
Bastia, Boulevard Paoli, 33, et Sisco-Marine (Cap-Corse)

Travaux d'arts dirigés par R. LUCIANI, élève de l'Ecole des Beaux-Arts de Carrare (Italie).

Dessins et Devis sur commande

PLATRE DE PARIS
Appareils fumivores,
Chassis pour cheminées en tôle et cuivre,
Ventilateurs,
Appareils isothermes pour garde-robes
Adresser commandes soit à Bastia, soit à Sisco

PRIX TRÈS MODÉRÉS

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et La-farge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tuiles. — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I
Fers à barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.

VENTE EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux A Boulevard de Cardo, 1.

ABSINTHE
Edouard Pernod
La meilleure de toutes
Maison à Couvet (Suisse)
et Pontarlier (Doubs)
FONDÉE EN 1827
Consommateurs ! Demandez donc partout
Un « Edouard Pernod »
Dépôt pour toute la Corse :
L.-N. MATTEI et Cie Bastia, Ajaccio, Corte

PHOTOGRAPHIE POUR TOUS
J. MORETTI
CORTE (Corse)
Grande collection de cartes postales
illustrées du pays, 700 modèles
1.700.000 cartes postales en magasin
VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL
Agrandissements inaltérables de toutes les dimensions, en noir et en couleurs.

Demandez et offrez dans tous les Cafés AMARO MATTEI *apéritif supérieur.*

Aux tempéraments délicats offrez un
VIN DU CAP CORSE
à base de Quinquina
de la Maison L.-N. MATTEI, & Cie — BASTIA (Corse)
Apéritif Tonique Fortifiant

Ce vin que nous offrons avec confiance aux Consommateurs diffère complètement de tous ceux connus à ce jour; d'un goût agréable au palais, il est à la fois tonique et apéritif.

Pris avant les repas, il excite l'appétit, pris après il active et facilite la digestion.

Demandez dans tous les bons Etablissements un Vin du Cap Mattei

TRENTE-DEUXIÈME ANNÉE N° 24 — JEUDI 24 JANVIER 1907

00047

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 6, Boulevard de Paoli, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Annonces : 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois
Corse	20 f.	10 f.	5 f.
Autres Départ.	22 »	13 »	6 »

Union Postale, en outre Port le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE BASTIA MUNICIPALE

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Timothée.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 7 h. 1 m. — Coucher, 3 h. 57 s.
Prem. qr quart. le 30 — Pleine Lune, le 29
Fête de Demain : Couv. de St Paul.

23 JANVIER

Les Finances
DE LA FRANCE

La première semaine parlementaire de cette session a été accompagnée par un tournoi entre ministre et ancien ministre des Finances, qui, au fond, a beaucoup moins d'importance qu'on lui en prête.

En réalité, il n'y a là qu'une question de mots, de formules, et l'on discute à perte de souffle sur la meilleure façon d'inscrire nos dépenses sur le papier. M. Poincaré préconise un système ; M. Caillaux en expérimente un autre. Croyez-vous que nos impôts en seront allégés ? En aucune façon. Ils seront simplement inscrits à un chapitre différent du budget. La belle affaire !

Deux points du débat sont néanmoins à retenir. Le premier est l'affirmation que les réformes sociales prévues en faveur des travailleurs sont unanimement approuvées tant par les amis que par les adversaires du gouvernement. C'est ainsi que les réformes administrative et judiciaire, les impôts sur les vermouths, les absinthes, les assurances ne sont sérieusement critiqués par personne.

Le deuxième passage important du discours de M. Poincaré est celui où il indique que l'on devra désormais « opter entre les dépenses imposées par les besoins de la défense nationale et celles inspirées par la réalisation des réformes sociales ».

Cruel dilemme, car si les premières sont inutiles pour notre bien-être, elles n'en assurent pas moins notre indépendance dans le monde, et, à ce point de vue, elles sont sacrées comme la Liberté elle-même ; les secondes, qui deviennent être notre seul souci, passent nécessairement au second plan.

Cependant, toute la presse ministérielle et socialiste engage vivement le gouvernement à fermer les yeux sur les provocations du dehors. « Notre choix est fait, s'écrie résolument « La Lanterne », entre les exigences du militarisme et les revendications du prolétariat, nous n'hésiterons pas à sacrifier allègrement les premières aux secondes. »

Certes, il serait grand temps que l'énorme budget de la guerre fut employé en faveur de la nation elle-même, mais pouvons-nous ignorer aussi ce qui se passe au-delà de nos frontières ? Il nous est interdit d'oublier que ces exigences du militarisme sont nécessitées par les rivalités internationales. Non seulement nos voisins portent toute leur sollicitude sur leurs armées, mais ils ne nous épargnent ni provocations ni menaces.

Faisons seulement le bilan des vexations allemandes depuis le début de l'année. C'est d'abord le décret prohibant l'entrée des bestiaux français à la frontière d'Alsace-Lorraine, supprimant ainsi un important débouché à l'élevage de notre pays. Ensuite, c'est l'ordonnance de l'Empereur interdisant absolument la consommation du champagne *français* (!) dans les repas des officiers allemands.

Autre provocation, et non des moins maladroites: le parti pangermaniste de la cour de Berlin propose de réintroduire dans les écoles de l'Empire *la fête de Sedan*, commémorative de la défaite française en 1870, où l'on enseigne aux petits Allemands des chants haineux et belliqueux où la France est traînée dans la boue.

Enfin, on annonce l'arrivée prochaine à Fez de deux officiers allemands ayant mission de réorganiser le génie et l'artillerie au Maroc. Or, aux termes de l'acte d'Algésiras, ces besognes sont confiées à la France et à l'Espagne, à l'exclusion de toute autre nation.

Il suffira sans doute de montrer les dents pour qu'aussitôt l'Allemagne rentre ses griffes. Mais ces faits méritaient d'être signalés afin que personne n'ignore que les millions engloutis au budget de la guerre ne sont pas inutiles.

Soyons parcimonieux de nos finances; rien n'est moins sûr que l'avenir.

C. DES CORDELIERS.

PROPOS EN L'AIR

Asperges et Monuments

En Corse, on attend que les monuments poussent sur les places publiques comme les asperges à travers bois.

Le temps des asperges vient et revient à la grande satisfaction des fins gourmets ; mais, hélas ! jamais les amateurs de monuments — tissent-ils patriotiques ! — n'ont la joie de l'éclosion désirée...

C'est là l'histoire du bruyant et fameux projet d'un monument à ériger à Bastia en l'honneur des Corses morts pour la Patrie ; c'est aussi l'histoire de bien d'autres doux projets chèrement nutris par les sommités départementales.

Qu'en advient-il de ce nouveau chef-d'œuvre de l'Art et du Patriotisme qu'on nous a promis ? Doit-il encore longtemps vivre l'idéale existence d'au-jourd'hui ? En est-il peut-être à l'écroulement avant d'avoir vu le jour ?

Pour ma part, je n'en sais rien ; vous n'en savez rien, amis lecteurs... Nous n'en savons rien !

On nous donne de temps en temps, connaissance, par la voie des journaux, d'un état financier où la grosse majorité du public n'y comprend goutte... et tout le monde est satisfait.

J'avais espéré, il n'y a pas longtemps, nous voir apporter le grandiose et tant attendu monument, par quelque coup de vent d'octoral... Mais, bah !... Maintenant les vents électoraux se sont apaisés, et seul le destructeur libeccio accompagne la cavalcade échevelée des cailloux de notre place.

L'érigera-t-on ?.. L'érigera-t-on pas ? N'attendez pas au moins que les morts pour la Patrie ressuscitent !

JACQUES.

SIMPLE APERÇU
sur LE BERCEAU DE BASTIA

Le Fort - Le Bourg - La Cité

Aux Habitants de la Citadelle.

L'origine de Bastia ayant été, comme on le sait, à la Citadelle, c'est de ce canton de Terra-Nova seulement que nous nous occuperons aujourd'hui.

Ainsi, au temps de Charles VI, roi de France, Bastia n'était qu'un Fort. Les historiens ne précisent pas exactement l'époque de l'érection de ce fort, mais on retient d'eux, que notre ville aurait succédé à l'antique *Mantinum*, dont parle Ptolémée dans sa géographie universelle du deuxième siècle après Jésus-Christ ; de cette antique ville, dont le nom nous est resté, on n'a jamais trouvé aucune trace, que l'on sache ! Elle devait s'élever probablement sur un autre rivage de notre île, du moment que cet astronome égyptien l'a nommée, comme faisant partie des villes de la Corse de son temps.

Bastia tire son nom du Bastion qui défendait les eaux de Porto Cardo, servant alors de marine aux *Cardinchi*, qui s'adonnaient à la pêche et après laquelle ils regagnaient leur village.

A cette époque, il existait à la Marine de cet ancien port, formé de rochers et de sable, quelques magasins, parmi lesquels ceux adossés à la maison de Cardi, aux Terrasses, dont les propriétaires étaient originaires de Cardo.

Au temps de Vincentello d'Istria qui, sous la protection de Martin d'Aragon bâtit les Génois sur terre et sur mer, Bastia paraissait déjà avoir pris assez d'importance à cause de son Fort et de son Bastion, qui figurent héraldiquement dans les Armes nobiliaires de Vincentello.

Certains historiens admettent qu'un gros Bourg fut fondé sous les Colonna, de Rome, avant la venue des Pisans. Leonello Lomellino, gouverneur de l'île pour la République de Gênes, y fonda, en 1379, un Bourg adhérent au Fort, et fit restaurer les fortifications et le fort.

Cette date de 1379, si elle correspond à l'abandon de Biguglia par les Génois, chassés qu'ils auraient été par Enrico della Rocca, serait la plus exacte pour la fondation de Bastia.

Depuis, en 1481, Tommasino Fregosi, gouvernant la Corse au nom de la Duchesse Bona Visconti, de Milan, augmenta le Bourg de maisons et d'édifices, et vu que la population avait de beaucoup augmenté, par l'arrivée en nombre des habitants de la malsaine et ruinée plaine de Mariana, il le fit entourer de gros et solides murs, lui donna le titre de Ville, et devint le siège des gouverneurs de l'île, puis celui des évêques de Mariana et Accia.

Un Amateur d'histoire locale.

P.-S. — Jusqu'à la fin du quinzième siècle, on peut dire que « La Bastia », comme on l'appelait alors, était encore toute dans l'enceinte de la Citadelle. Si quelques constructions existaient hors des murs, ce ne pouvaient être que des maisons de campagne.

Trois monuments seulement s'élevaient à cette époque : c'étaient le château du Donjon ; l'église de Sainte-Marie, non encore cathédrale, et la Chapelle de l'Annonciation, non encore oratoire de Sainte-Croix.

Quant aux couvents, ils n'en existait ni à la ville, ni à la campagne.

Le premier qui s'éleva aux environs de « La Bastia », fut celui de Saint-François, aujourd'hui Hôpital Militaire, qui date de 1521

Enfin, ce fut en 1448 que fut élu A. Taglincarne, comme premier magistrat de la ville.

A propos de Théâtre
Bel éloge d'un Corse

Nous donnons ci-après un extrait de l'article théâtral de M. Robert Diendonné, paru dans l'*Intransigeant* du 21 courant.

On y parle en termes très élogieux d'un de nos éminents compatriotes ; (un aussi fidèle portrait ne permet point de s'y méprendre).

Estimé comme sénateur, connu par son influence, apprécié en tant que critique dramatique et auteur..., avons-nous besoin, à notre tour, de le nommer ?

Chacun de nos lecteurs découvrira sans difficulté que le bel article de *l'Intransigeant* concerne la personnalité la plus remarquable et la plus influente de notre département.

Le Café du Théâtre

Je ne veux pas parler encore de la question de l'Opéra. Seulement, tout de même, on pouvait bien supposer que M. Messager n'avait pas donné sa démission de Directeur de Covent Garden sans avoir quelque garantie.

D'un autre côté, M. Carré espère trop la Comédie-Française pour tenir tant à l'Opéra. A la première complication, il s'est défilé, et ce n'est pas Mme Marguerite Carré qui a été la moins heureuse de le voir revenir à l'Opéra Comique.

Seulement j'ai bien pour que pour la Comédie-Française il n'y ait de l'erreur comme on dit. M. Claretie ne tient pas du tout à s'en aller pour l'instant, et le jour où il partira il y a un de nos confrères des plus connus, critique dramatique, chroniqueur et même politicien, qui a fermement l'intention de pour sa candidature. Or, quel que soit le ministre qui présidera aux destinées des beaux-arts à l'époque, on peut être sûr que ce sera un ami à lui. S'il tient à la place, il l'aura. Et pour cela déjà, il ne dédaigne rien. Il y a deux ans, il signait une pièce en collaboration, et cette saison, une autre œuvre de lui sera interprétée par une artiste connue.

Il donne des garanties à l'art dramatique, et quand il demandera le poste d'administrateur général il n'y aura personne pour protester contre la nomination. C'est le plus indulgent des critiques, quoiqu'il ait une réputation d'homme d'esprit ; il serre la main de tous avec une grâce un peu hautaine, mais souriante, et il est l'obligé sans même pour ses amis et ses compatriotes.

On ne pourra objecter que sa situation politique l'absorbe au point qu'il ne puisse remplir les fonctions d'administrateur.

Il a pris les devants, et on ne l'a pas rencontré une seule fois dans les couloirs de Saint depuis plus de deux ans. Et cependant ses électeurs ne sont pas oublieux, bien au contraire, c'est certainement de tous les législateurs celui qui sait obtenir le plus de faveurs pour ceux qu'il représente avec tant de nonchalance feinte mais tant de discrète autorité.

Le jour qu'il aura choisi, il aura la Comédie-Française, à moins que d'ici là. Il ne soit dirigé vers quelque autre ambition.

ROBERT DIEUDONNÉ

MUSIQUE MILITAIRE

Programme du 24 Janvier à 3 h.

Marche des Cadets de Gascogne.	Fouget.
Le lac des fées, ouv.,	Auber.
Le Sphinx, fant.,	Fragerolle
Faut. sur des airs espagnols,	Douard.
Joyeux ébats, polka,	Wesly.

Le Chef de musique, LAEL.

Ce que disent les Journaux

La Lanterne

Sur la manifestation en faveur du repos hebdomadaire :

« Les organisations ouvrières n'avaient pas pris rendez-vous à la Bourse, mais bien au dehors. Alors pourquoi fermer la Bourse ? Politiquement, la mesure est maladroite. Un gouvernement démocratique ne doit à lui-même de ne pas recourir à certains procédés dont abusèrent les gouvernements de réaction ; il n'est pas bon que les travailleurs puissent se croire menacés et provoqués. Enfin, ce n'est pas là le rôle d'un gouvernement de répondre à des manifestations pas des actes qui prennent le caractère d'une contre-manifestation et de donner même à la violence la réplique trop facile de la force. S'il veut tenir la balance égale entre tous les intérêts, il doit éviter toute démarche qui lui donnerait l'air de prendre parti ».

L'Humanité

M. Jaurès :

« Le gouvernement a cru sage de briser par la force de la police ce mouvement. C'est un expédient, ce n'est pas une solution. La République est-elle décidée à refuser définitivement aux travailleurs le droit de manifester ? Et si le prolétariat rient à ce droit, s'il le considère comme un moyen efficace d'affirmer sa volonté, d'animer les coeurs et les esprits, comment en imposera-t-il la reconnaissance par le pouvoir ? La question est posée par les faits devant la classe ouvrière et le parti socialiste, il faut qu'elle soit examinée de sang-froid, sans déclamation comme sans faiblesse ; il ne s'agit pas de mettre en l'air toutes les mouvements révolutionnaires qui échappent par leur nature même à toute prévision et à toute règle, il faut se demander, au contraire, comment la classe ouvrière pourra conquérir et exercer légalement dans une démocratie le droit nécessaire de manifestation ».

Le Rappel

A propos des incidents de Beaujeau :

« Nous avons vu naguère nos soldats assaillis, insultés, souvent de bons et d'ordure par les paysans que la duplicité cléricale avait soulevés contre d'inoffensifs inventaires, nous venons de voir leur sang couler quand, l'arme à la bretelle, ils montaient sans violence contre les personnes à l'assaut d'une pieuse maison

transformée en fortunes ; l'expérience est suffisante ! Où sait désormais de quel côté se trouvent le dévouement et la vraie charité, il est temps de montrer aussi que du même côté est la force et de rendre désormais coup pour coup ».

La Liberté

Les manifestations ouvrières :

« Il n'y a plus de manifestations ouvrières depuis quelques années sans désordres et sans pillage ; il n'y a plus de grèves pacifiques ; lorsque le sang ne coule pas, les offenses sont encore plus cruelles ; hier, à Fougères, 600 grévistes ont défilé devant une femme dont on tenait les maisons et l'ont couverte de crachats. Son crime était de vouloir travailler. Les syndicats socialistes, qui trouvent cela permis sont les mêmes qui protestent aujourd'hui contre la démission du gouvernement au nom de la liberté.

« Non, nous n'avons pas en France les mœurs d'un peuple libre ; au lieu d'apprendre à la démocratie le respect de la liberté, on retrouve chez elle le goût de la force, on la flatte dans ses passions, on l'excuse dans ses excès ; or, la liberté ne se décrète pas : elle s'apprend et se mérite ».

La Grève de Casamozza

Casamozza, le 22 janvier 1907.

M. le Directeur du *Petit Bastiais*.

Nous connaissons et nous comptons sur votre grande et impartiale bonté pour nous accorder dans les colonnes de votre journal la communication suivante :

Il n'y a plus de doute, l'opinion publique est maintenant unanime à croire que nos revendications sont les plus justes et les plus légitimes.

Elle aurait plus pleinement convaincu s'il m'était donné de pouvoir révéler publiquement tous les faits et gestes de la direction provocatrice de la grève. Je dois cependant au public de lui faire connaître quelques renseignements précis et authentiques.

Par suite du manque de bois nous avions été contraints de chômer pendant quelque temps.

Profitant d'une si belle occasion et surtout confiant dans la division du Syndicat, M. le Directeur de l'usine provoqua, sans aucun motif plausible, le renvoi de notre camarade Marchetti, ce qui, pensait-il, ne donnera nullement lieu à une grève et occasionnera la dislocation du Syndicat.

Malheureusement il se trompait, et la sonilité du Syndicat intervenait immédiatement au sujet du renvoi de Marchetti et fit part au Directeur de l'usine des graves inconvénients qui pourraient résulter d'un conflit entre patron et ouvriers.

Opiniâtre dans son projet, M. le Directeur de l'usine répondit à la Commission du Syndicat : « Vous pouvez vous mettre en grève », et s'adressant au Président : « Je vous remets toutes les clés de l'usine ».

Malgré tout, la Commission du Syndicat répliqua : « Si vous nous apportez demain une décision maintenant notre camarade, nous cessons immédiatement la grève ».

Le Directeur de l'usine nous promit sérieusement de faire cesser le conflit le lendemain ; mais nous sommes au vingt-unième jour de la grève et l'accord n'est pas encore intervenu.

Quel était le devoir du Syndicat ? On laissait leur une droite, on déclarait la grève.

En honneur et conscience nous avons déclaré la grève, et malgré la ferme intransigeance de notre patron « un pour tous et tous pour un, » nommes unanimes à faire respecter nos droits syndicaux.

Ce n'est qu'après la déclaration de la grève que la Direction veut faire croire au public, que, malgré la suppression de la place Marchetti à l'usine, ce contre-maître aurait été casé à Bastia.

Je déclare formellement ce nouveau pourparler. Tous d'abord la place n'est pas supprimée à l'usine puisqu'elle est occupée par un autre « non syndiqué ».

En second lieu, si on gardait Marchetti à l'usine, y avait-il lieu de faire une grève ! Pas du tout.

C'est un prétexte saisi de la part de la Direction. Il appartient au public d'en juger !

Veuillez agréer, etc.

Le Président de la Grève,
J.-B. SIMONI.

Bulletin Financier

Paris, 23 janvier 1907.

D'abord assez résistant, le marché s'alourdit sur toute la ligne, entraîné par la baisse de notre Banque qui abandonne la

cause de 95 et finit à 94.81. Tous les Fonds Etrangers sont en recul. Nos Sociétés de Crédit restent fermes ; le Crédit Lyonnais ne perd que quelques points à 1.227. Nous retrouvons le Crédit Foncier à 690, le Comptoir National d'Escompte à 709, la Société Générale à 666.

Valeurs industrielles et de traction moins bien tenues. Pourtant les Obligations nouvelles Victoria Mines sont en progrès à 485.75.

En Banque, l'Emprunt d'Algésas s'échange à 435. L'action Pirée Athènes Péloponèse est en avance à 100 fr. La déferred Motor Cab se négocie à 457. Les Zinos de Terni sont fait 490.50. L'action Paris Asisterlitz est en nouveau progrès à 192. L'Eclairage Electrique note 388, rapportant déjà 5 0/0 à ce cours ; cette Société sera prochainement en possession de son nouveau matériel de construction. L'obligation 5 0/0 de Port de Bahia reste demandée à 458 ; de 1891 à 1905, si malgré les crues du sucre et du coton, le tonnage n'est descendu que trois fois au-dessous de la moyenne.

Nous avons dit que les actions privilégiées de la De Mello Brazilien Rubber méritent être introduites sur notre marché ; ces actions ont droit à un premier dividende cumulatif de 7 0/0, puis, après un dividende de 7 0/0 payé aux actions ordinaires, elles ont les mêmes droits dans la répartition du surplus.

La Cie Française pour la Construction et l'Exploitation des Chemins de Fer à l'Etranger va faire un appel de 20 millions en obligations de 500 fr. 4 0/0 net, destiné à la construction du chemin de fer portugais du Val de Vouga.

N'oublions de dire que Solfatare.

Pensions de Retraite

Les pensions de retraite des personnes ci-après dénommées ont été liquidées :

Parsiciol Dominique, facteur. Services militaires, 41 mois 29 jours ; services civils, 26 ans 11 mois 23 jours. Pension avec jouissance du 24 janvier 1906, 858 fr.

Foldori Jean-Baptiste, facteur. Services militaires, 3 ans 9 mois 28 jours ; services civils, 25 ans 2 mois 18 jours. Pension avec jouissance du 4 avril 1906, 878 fr.

Lanfilli Jean-Folgentin, brigadier facteur. Services militaires, 14 ans 9 mois 14 jours ; services civils, 24 ans 1 mois 7 jours. Pension avec jouissance du 2 février 1906, 955 fr.

Rossi Pierre-François, facteur chef ; 32 ans 5 mois 3 jours de services. Pension avec jouissance du 11 février 1906, 1,479 fr.

Brévisi Elie-Louis-Baptiste, soldat ; 8 ans 2 mois de services. Perte de l'usage d'un membre. Pension avec jouissance du 16 septembre 1906, 664 fr.

Bonaldi François-Délisario, adjudant ; 15 ans 4 mois 8 jours de services. Pension avec jouissance du 4 avril 1906, 876 fr.

Casalli Jean-Folgentin, brigadier facteur. Services militaires, 14 ans 9 mois 14 jours ; services civils, 25 ans 2 mois 18 jours. Pension avec jouissance du 4 avril 1906, 878 fr.

Rossi Pierre-François, facteur chef ; 32 ans 5 mois 3 jours de services. Pension avec jouissance du 11 février 1906, 1,479 fr.

Brévisi Elie-Louis-Baptiste, soldat ; 8 ans 2 mois de services. Perte de l'usage d'un membre. Pension avec jouissance du 16 septembre 1906, 664 fr.

Bonaldi François-Délisario, adjudant ; 15 ans 4 mois 8 jours de services. Pension avec jouissance du 4 avril 1906, 876 fr.

Paoli Joseph, adjudant ; 15 ans 4 mois de services. Pension avec jouissance du 31 juillet 1906. 630 fr.

Raffalli Pierre-Laurent, adjudant ; 19 ans 7 mois 17 jours de services. Pension avec jouissance du 17 juillet 1906, 800 fr.

Serra Gabrielle Antoinette Alexine, veuve Bigne. Le mari médecin-major de 2e classe, décédé titulaire d'une pension. Pension avec jouissance du 25 juillet 1906, 454 fr.

Stefani Camille, veuve Ventura. Le mari gendarme, décédé titulaire d'une pension. Pension avec jouissance du 31 juillet 1906, 454 fr.

Au « Journal Officiel »

Ministère de la Guerre

Réserve et Armée territoriale

MM. les docteurs en médecine : Murial, médecin auxiliaire au 4e rég. de tirailleurs algériens, à Madhia ; Pitti-Ferrandi, soldat à la 2e section d'infirmiers militaires, à Bastia, sont nommés au grade de médecin aide major de 2e classe de réserve.

M. le docteur en médecine Solari, médecin auxiliaire au 173e rég. territorial, à Marseille, est nommé au grade de médecin aide major de 2e classe de l'armée territoriale dans la 15e région.

M. le pharmacien de 1re classe Tavera, soldat au 141e d'infanterie, est nommé au grade de pharmacien aide-major de 2e classe de réserve, dans la 20e région.

Justice militaire

Sont inscrits sur le tableau d'avancement de 1907 :

Pour le grade d'officier d'administration de 3e classe des tribunaux militaires, M. Marchetti, adjudant commis greffier près le conseil de guerre de Lyon.

Pour le grade d'officier d'administration de 3e classe des établissements pénitentiaires, M. l'adjudant Pasqualini, agent principal à la prison militaire de Tunis.

Pour adjudant agent principal, M. Timoisi, adjudant greffier de 1re classe de la prison militaire de Tunis.

Pour adjudant greffier de 1re classe, MM. les adjudants greffiers de 2e classe : Pastiel, de la prison d'Alger ; Bozzi, de l'atelier de travaux publics de Bongie ; Ricoveri, de la prison de Lille ; Vinciguerra, de la prison d'Orléans ; Albertini, de la prison de Lyon ; Manovelli, de la prison du fort Gassion.

Pour adjudant greffier de 2e classe, MM. les sergents-majors comptables : Turchini, de la prison de Besançon ; Federici, de la prison d'Oran ; Valentini, de la prison de Châlons-sur-Marne ; Negroni, du pénitencier de Bossuet ; Salustini, de l'atelier de travaux publics d'Orléansville ; Cordolcani, de la prison de Rennes ; Pieri, de l'établissement pénitentiaire maritime de l'unisie ; Rossi, de la prison d'Oran ; Dalderi, de la prison de Nantes.

BULLETIN COMMERCIAL

Syndicat Central des Agriculteurs de France
7, rue d'Athènes, Paris

Cours des graines diverses au 15 jour.

Avoine noire Bretagne.	Havre	
Avoine rouge Tuzie ...	Marseille	
Avoine blanche Russie.	Marseille	
Maïs roux Plata.....	Le Havre	15.75
Maïs Cinquantini.....	Marseille	17.00
Maïs Plata	Marseille	16.25
Orge de Russie.....	Marseille	
Pois verts livrés et nettoyés.....	Marseille	24.50
Féves concassées.....		19.50

Les prix ci-dessus s'entendent par 100 kilos nus et pour expéditions de 5.000 kilos.

Pour quantités moindres, ils sont majorés de 0.35 à 0.50 par 100 kilos.

Petite Gazette

Observations météorologiques du 22 janvier

Thermomètre — 7 heures du matin + 2°
à midi + 2.4 à 6 heures du soir + 4.7
Maxima + 4.7 Minima + 1.5.
Baromètre — 7 heures du matin, 764 mm
à midi, 764 mm 6 heures du soir, 765 mm.
Vent. — Nord le matin, N. E.
Etat du ciel, pluvieux.
Pluie tombée : 7.5 le matin. 12 mm.

Carnet mondain

On lit dans l'*Eclaireur*, de Nice :

Hier a été célébré le mariage de M. Vincent Giafieri-Lucani, maire de Moro, avec Mlle Rose Giuffiecilli.

Les témoins étaient : pour le marié : Mme Pitti-Ferrandi et le docteur R. Santelli, député de la Corse ; pour la mariée : M. Ph. Nobili-Savelli, juge au Tribunal civil de Nice, et M. Antoine de La Rocca.

Nous adressons à M. et Mme Giafieri-Lucani nos meilleurs souhaits de bonheur.

Revue des troupes

Par suite du mauvais temps, la revue des troupes qui devait être passée hier matin, à l'occasion de la remise des décorations, n'a pu avoir lieu. Cette cérémonie a été renvoyée à une date ultérieure.

La neige

Tandis que jeunes gens et jeunes filles, heureux de folâtrer sur la Traverse, se réjouissaient de la douceur du climat de la première quinzaine de janvier, les vieux Bastiais grommelaient contre ce printemps trop précoce. « Dieu te garde d'un bon janvier, » disaient en hochant la tête nos braves campagnards.

Qu'ils se réjouissent ; le Ciel a entendu leurs plaintes et nous a gratifié d'une journée de neige et de froid très vif. Depuis hier, il neige sans cesser. Les gros nuages gris qui sont amoncelés sur nos têtes ne nous prédisent pas pour sitôt le retour du beau temps. Il est vrai, que comme les filles d'Eve, le temps est si... variable !

Décès

Nous avons reçu de Marseille la triste nouvelle de la mort de Mme Annette Dominici née Severini, décédée ces jours derniers, dans cette ville où ont eu lieu les obsèques en présence d'un très grand nombre de nos compatriotes, parents et amis, qui se sont fait un devoir de suivre le convoi funèbre jusqu'au cimetière Saint-Pierre.

Nous présentons toutes nos condoléances aux familles Dominici, Drasol, Severini, de notre ville et de Marseille.

Les maisons qui menacent

Hier matin, vers 7 heures, une grande quantité de plâtre-chaux, est tombée du dernier étage de la maison portant le n° 15 de la rue Colonelle.

Il n'y a pas eu d'accident de personne à déplorer heureusement, mais cette maison menace ruine depuis longtemps et l'on est en droit de s'étonner que l'on n'ait pas encore songé à la faire démolir ou réparer, afin d'empêcher le retour d'accidents de genre de celui dont la rue du Lycée fut l'année dernière le théâtre.

A Louer

Villa au bord de la mer.
S'adresser Villa Kermarie.

SOCIÉTÉS et SYNDICATS

SYNDICAT DES OUVRIERS CULTIVATEURS. — Les ouvriers cultivateurs syndiqués et non syndiqués sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu jeudi, 24 du courant, à 7 heures et demie du soir, Place Ouarlets, Vieux Port.

Ordre du jour : Admission de nouveaux membres. Approbation des statuts. Cotisations. Nomination du conseil pour les 23 inscrits.

Le secrétaire, B. Gangnini.

Charles de Vincenti, 26, rue Pigale, Paris. Ordres de bourse. Comptant et terme.

Renseignements financiers gratuits sur toutes valeurs cotées ou non cotées. — Courtages officiels.

1 franc pour mille au parquet, et 1.25 pour mille en coulisse.

Ville de Bastia

Travaux à effectuer au Ly

MM. les Entrepreneurs de la V de Bastia sont informés que des vaux de consolidation devant effectués au Petit Lycée, et M. Maire ayant été autorisé à pa marché, les soumissions, sur tim et sous pli cacheté, seront reçues Mairie, Bureau de l'Architecte, j qu'au 31 courant, à 10 heures matin.

L'ouverture des soumissions a lieu ce même jour, en présence intéressés.

Le devis des travaux est déposé bureau de M. l'Architecte.

Les soumissionnaires devront jo dre à leurs offres un certificat de capacité ayant moins de trois ans date.

Bastia, le 23 janvier 1907.

Le Maire,
A. GAUDIN.

CHAMPAGNE COSTE-FOLCHER
EPERNAY

Exposition de Liège 1905, Médaille d'Or
Exposition Internationale d'Alimentation Paris 1906, Grand Prix

Le Champagne COSTE-FOLCHER a été le seul admis aux banquets de 30.000 et 50.000 couverts servis les 30 octobre 1904 et 5 novembre 1906, à la Galerie des Machines à Paris pour ces Fêtes de la Mutualité.

Agent à Bastia : M. PAILLOTTE POZZO.

Seul dépositaire à Bastia : Antoine SANTANDREA, 15, Bd Paoli.

Déménagements
pour tous les pays
Prix très réduits

Cadres de déménagements, garde meubles pour emmagasiner le mobilier. Cernonnage et emballage soignés. Agences Marseille, 7, route de Cap, Bastia.

POURSUITE
par mandat d'arrêt
contre 100.000 tablettes de chocolat au lait fugitives.

Signalement :

Nom : « Lucerna. »
Lieu d'origine : Hochdorf près Lucerne-
Nationalité : Suisse.
Mise : Elégante et moderne.
Signes distinctifs : Au déguster, frais et appétissant.
Signes particuliers : Se distinguent sans exception par leur goût exquis et délicieux, ce qui les trahit facilement.

On présume sur la fuite probable de plusieurs d'entre elles pour les pays d'outre-mer, quoique la majeure partie de celles-ci n'ait pas quitté leur pays d'origine.

RÉCLAMEZ
"le Pêcheur avec la morue"

marque de fabrique de la Scott, la seule Emulsion capable de guérir

ASTHME, BRONCHITE, FLUXION DE POITRINE, RHUME TENACE, ESSOUFFLEMENT, AFFECTIONS DES POUMONS, MAUX DE GORGE, AMYGDALITE.

Epargnez-vous des souffrances, sauvegardez votre existence, en prenant de

l'Emulsion Scott

à l'huile de foie de morue et aux hypophosphites de chaux et de soude, si hautement recommandée par les Docteurs qui connaissent tous la perfection de sa formule.

Prix unique en toutes pharmacies : 4 Fr. 50 le flacon, 2 Fr. 50 le demi.

Les vertus curatives de la Scott résultent de la gramination parmi des ingrédients employés et des soins minutieux apportés à sa fabrication. Ce serait donc une fausse économie d'acheter des émulsions à bas prix, mal préparées, qui ne vous guériraient pas. Echantillon franco contre 0.50 de timbres adressés à l'EMULSION SCOTT (Delauche et Cie) 26 rue St-Honoré, Paris.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00048

BOURSE DE PARIS

	23 janv.	23 janv.
Rente 3 0/0 ancien	94.65	94.90
— 3 p. 0/0 nouvelle	90.25	90.75

(Suite page 2)

L'APPLICATION de La Loi de Séparation EN CORSE

Acquittement de M. l'abbé Corteggiani

Corte, 23 janvier.

M. l'abbé Corteggiani, prêtre libre habitué à la paroisse de Corte, était poursuivi devant le tribunal de simple police pour délit de messe, sans demande d'autorisation préalable, conformément à la loi de 1881.

Malgré les réquisitions du ministère public, M. le juge de paix Tiberi a prononcé l'acquittement de M. l'abbé Corteggiani, qui n'a pas commis le délit représenté par la loi de 1881 sur les réunions publiques.

LE FROID

A PARIS

Paris, 23 janvier.

La température s'est subitement abaissée et le thermomètre est descendu aujourd'hui à 40 degrés au-dessous de zéro. Aussi le froid est-il très vif, et la neige tombe avec abondance.

EN PROVINCE

Paris, 23 janvier.

Les nouvelles reçues des diverses régions de France signalent un froid intense, et de très abondantes chutes de neige.

Le thermomètre est descendu à 18 degrés au dessous de zéro à Chambéry, Grenoble et Clermont-Ferrand.

LA RÉDUCTION des gros traitements

PROPOSITION MEUNIER

Paris, 23 janvier.

M. Paul Meunier, député radical de l'Aube et plusieurs de ses collègues viennent de déposer sur le bureau de la Chambre une proposition de loi tendant à fixer un taux maximum de 15.000 francs aux traitements des fonctionnaires, quelques soient leurs fonctions.

Seront seuls exceptés de cette réduction : Le président de la République, les ministres et sous-secrétaires d'Etat, les ambassadeurs, les résidents et gouverneurs des Colonies, les Préfets et les membres du bureau des deux Chambres.

Les Morts du Jour

M. Pierre Budin

Paris 23 janvier.

On annonce la mort de M. Pierre Budin, professeur à la Faculté de médecine de Paris, et membre de l'Académie de médecine.

LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE

Paris, 23 janvier.

La commission parlementaire dite du Suffrage universel, a terminé l'examen du projet de loi portant organisation de la représentation proportionnelle.

Le projet prévoit l'élection des députés au scrutin de liste pour une période de 6 ans. Chaque électeur aura autant de voix qu'il y a de députés à élire dans les circonscriptions et pourra rapporter toutes ses voix sur un seul et même candidat.

Les candidats non élus seront classés suivant le nombre de voix obtenu, et, en cas de décès ou de démission d'un élu de leur liste, pourront être appelés à lui succéder.

La commission entendra le gouvernement sur ce projet, qui sera incessamment soumis à la Chambre.

AU MAROC

Le départ des escadres franco-espagnole

Tanger, 23 janvier.

Le Vice-Amiral Touchard, commandant en chef des forces navales françaises et espagnoles qui se trouvaient à Tanger, a quitté aujourd'hui la rade avec tous les navires.

Un croiseur français, et un croiseur espagnol sont seuls restés devant Tanger, où ils séjourneront jusqu'à nouvel ordre.

Bou-Amama et la France

Paris, 23 janvier.

Une dépêche d'Alger au « Temps » dit que Bou-Amama est décidé à faire sa soumission à la France, avec laquelle il cherche à négocier un rapprochement honorable.

LE JEU et LES CERCLES

Paris, 23 janvier.

A la suite de demandes faites auprès de lui par les représentants des villes et des stations hivernales, M. Clémenceau a décidé d'ajourner jusqu'au 31 décembre 1907 l'application de sa circulaire.

D'autre part, un certain nombre de députés, parmi lesquels MM. Regnier (Allier), Poullan (Alpes-Maritimes), Théodore Reinach (Savoie), Flandin (Calvados), d'Iriart d'Etchepare et Legrand (Basses-Pyrénées), et Armand (Seine-et-Oise), ont résolu de déposer un projet de loi sur la réglementation des jeux dans les stations thermales, hivernales et estivales.

EN ESPAGNE

Tremblement de terre à Alicante

Madrid, 23 janvier.

Une violente secousse de tremblement de terre, accompagnée d'un fort bruit souterrain, a été ressentie dans la matinée à Alicante.

De grosses vagues se sont produites dans la baie ; la rade était elle-même excessivement agitée. Néanmoins aucun accident maritime ne s'est produit.

Les dégâts sont de minime importance.

LE PARLEMENT

SÉNAT

Séance du matin

Présidence de M. ANTONIN DUBOST.

La séance est ouverte à 9 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

LE BUDGET

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1907.

La loi de Finances

Le Sénat aborde la discussion générale de la loi de Finances, dont M. Gauthier de l'Aude est le rapporteur.

M. Riou

sénateur conservateur du Morbihan, constate que, malgré tous les expédients dont on a usé, il a été impossible au gouvernement de ne pas avouer que son budget était caduc. Nous sommes en face d'un déficit de 500 millions.

Il regrette que le Sénat ait été obligé de voter, un peu trop rapidement le budget de 1907 ; les avis éclairés de quelques-uns de ses membres les plus éminents ont montré le danger des finances budgétaires.

M. Riou formule le vœu que le ministre ne s'engage pas à l'avenir dans une voie périlleuse. Il espère que les nouveaux projets d'impôts financiers ne causeront pas l'exode des capitaux français à l'étranger, et ne nous acculeront pas à la banqueroute.

Puisse le budget de 1908, mûrement réfléchi, réparer les fautes de celui de 1907.

M. Caillaux

ministre des finances, répète les déclarations déjà faites devant la Chambre. Il ne dissimule pas que le budget de 1907 n'est pas aussi satisfaisant qu'il l'aurait désiré, néanmoins la situation budgétaire de la France n'est pas mauvaise ; elle est loin de justifier les craintes permanentes de certains membres du parlement.

Le ministre des finances espère que le budget de 1908 sera mieux établi que celui de 1907, et que, réalisant les réformes fiscales, il accomplira en même temps qu'une œuvre heureuse pour la fortune publique, une œuvre de justice sociale.

M. Girault

sénateur radical du Cher, demande l'accomplissement des réformes sociales attendues par le prolétariat ; mais ces réformes doivent être accomplies avec prudence et modération.

La discussion générale est close.

La taxe sur les pianos

Après l'adoption des 4 premiers articles de la loi de finances, le Sénat aborde la discussion des articles 5 à 14 relatifs à la taxe annuelle de 40 francs, imposée sur chaque piano, orgue et harmonium.

Après une assez longue discussion, le Sénat rejette ces articles votés par la Chambre.

Les chasses gardées

Le Sénat, après une discussion très confuse, repousse le droit de chasse à percevoir sur les propriétaires ou fermiers des chasses gardées, contrairement au vote émis par la Chambre.

Les titres nobiliaires

Les articles 15, 16 et 17, concernant les droits de chancellerie prélevés sur les titres nobiliaires, établissant des amendes de 100 à 500 francs pour l'officier public ou ministériel mentionnant dans un acte un titre dont l'investiture n'aura pas été prononcée, sont adoptés.

La séance est levée.

Séance de l'après-midi

La séance est reprise à 3 heures de l'après-midi.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la séance du matin.

LE BUDGET

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget de 1907.

La loi de Finances

Le Sénat reprend l'examen des articles de la loi de Finances.

Les articles 18 à 24 sont successivement mis aux voix et adoptés avec quelques modifications.

Les Vermouths et les vins de liqueurs

Le Sénat aborde la discussion des articles 25 à 29, qui frappent d'une taxe les vermouths et vins de liqueurs, les vins de quinquina et similaires.

Une longue discussion s'engage, plusieurs sénateurs viennent demander la suppression de ces articles, dont M. Caillaux et le rapporteur demandent le maintien. D'autres viennent proposer d'abroger les taux fixés par la Chambre.

La séance est levée et renvoyée à demain matin.

EN ITALIE

Secousses de tremblement de terre

Rome 23 janvier.

De nombreuses secousses de tremblement de terre se sont produites la nuit dernière dans diverses localités des provinces des Marches et des Abruzzes.

Dans les ville des Chiti, Macerata, Fermo et Recanati les secousses ont été particulièrement vives et prolongées pendant deux ou trois secondes. Des grondements du sol se sont fait sentir, et les populations très superstitieuses sont effrayées.

Néanmoins on ne signale aucun accident de personne, ni même des dégâts important.

EN RUSSIE

LA RÉVOLUTION

Vol de Mélinite dans une poudrerie

Saint-Pétersbourg, 23 janvier.

La police de Saint-Pétersbourg a procédé à l'arrestation de cinq ouvriers de la poudrerie nationale, qui volèrent quarante livres de mélinite et divers explosifs.

Fermeture de l'Institut électro-technique

Saint-Pétersbourg, 23 janvier.

Par suite des manifestations qui se sont produites, le conseil des Professeurs de l'Institut électro-technique de Saint-Pétersbourg a décidé la fermeture provisoire de cet établissement.

VARSOVIE

Assassinat du chef de la police

Saint-Pétersbourg, 23 janvier.

Le capitaine Pachkfwski, chef de la police du district de Linezeica, ancien chef de la police de Lodz, a été assassiné par des terroristes pendant qu'il se rendait à Ozorkow.

Les meurtriers sont en fuite.

Manifestations anti-russes à Alexandrie

Alexandrie, 23 janvier.

De graves désordres se sont produits à Alexandrie, où la Bourse du Travail a manifesté bruyamment contre l'extradition de trois sujets russes, consentie par le gouvernement.

Le Consul général de Russie a été conspué, et l'écusson du consulat arraché par les manifestants.

GRATUITEMENT Le T. R. Père Jérôme, ancien supérieur de l'ordre des clercs de St Gaetz afin de vulgariser le secret du traitement exclusivement végétal usité dans son ordre, aujourd'hui disparu, vient de créer des dépôts dans chaque département.

Cette médication s'adresse à tous ceux qui souffrent et est d'un effet extraordinaire pour la prompte et radicale guérison des vices du sang, dartres, douleurs rhumatismales, asthme, convulsions, maux de tête, faiblesses, tumeurs, enflure, pâles couleurs, maladies de la peau et maladies secrètes, ainsi que tous les maux internes provenant de l'appauvrissement du sang ou des mauvaises fonctions digestives.

Ecrire avec timbre pour la réponse à *M. le Dépositaire départemental du Traitement du Père Gérôme*, à Bastia, qui lui communiquera, gratuitement, le secret de la médication.

USINE à GAZ

Prix du *Coke* tout venant . 3 fr.
» » concassé à la machine . 3 fr. 50
Prix de la *Houille*. . . . 4 fr.
Prix du *Goudron* . . . . 10 fr.
(Marchandises prises à l'Usine)

Réduction pour les ventes en gros.
Livraison faite sur à domicile, soit en gare Bastia pour les expéditions à l'intérieur.

Les commandes peuvent être adressées directement à l'Usine, ou à la Succursale du Gaz, Bd Paoli, 13.

D. H. AMBROSINI,
Directeur de l'Usine à Gaz

Bijouterie-Horlogerie DANESI fils
Boulevard Paoli, 16, Bastia

M. Danesi fils, ancien élève des fabriques d'horlogerie de Besançon, a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il se charge de toutes sortes de réparations de montres et pendules, à des prix défiant toute concurrence.

M. Danesi, faisant lui-même toutes les réparations, est à même de livrer un travail très soigné et garanti.

RÉPÉTITIONS Français, Langues étrangères et Sciences.

Préparation à divers examens, bourses, brevets, baccalauréat.

Maître sérieux ; conditions avantageuses.

S'adresser au bureau du journal.

VENTE de Vignes américaines

Greffés soudés sur Rupestris Monticola et Riparia, des meilleures qualités du pays à 110 francs le mille.

Racinés soudés sur Rupestris Monticola et Riparia à 25 francs le mille.

S'adresser à M. Pierre-Ambroise Rutali, propriétaire, à Chiusello, près Borgo.

Nous vous offrons les moyens de devenir riche
Lisez d'abord..... puis..... Ecrivez-nous
3 GROS LOTS de **500.000 Francs**
et 255 autres lots de 1.000 à 10 000 francs
SIX Tirages par AN, 3 200.000 francs de Lots
Tirage 15 Février 1907
On reçoit 100 NUMEROS
LOTS DE PANAMA pour CINQ fr. LOTS DE PANAMA
Pour CINQ francs on reçoit CENT numéros des lots Panama dont on devient copropriétaire et l'on participe aux prochains tirages.
Listes gratuites après Tirages
Les paiem. des lots indiqués sont faits en espèces et sont par. par un dépôt de 150 millions au Crédit Foncier, à Paris.
Pour recevoir les 100 numéros franco domicile
Il suffit d'envoyer un mandat-poste ou bon de poste de 5 francs à Monsieur le Directeur de la Banque Mobilière de Crédit, 39 Rue de Richelieu, PARIS, (1er Arrondissement).
On accepte les ordres contre remboursement.

Chemises, Gilets de flanelle et Caleçons
SUR MESURES
FABRIQUE DE LINGERIE FINE A LA MAIN ET SUR MESURES
Manufacture de toiles et linge de table à la main
Maison de confiance *absolue*
AIMÉ FERRAT
CHARLES THERMON, successeur
GRENOBLE (Isère)
M. Ferrat sera en Corse du 1er février au 25 mars 1907 pour sa tournée d'Eté ; il se recommande à la bienveillance de sa très nombreuse clientèle pour lui réserver la préférence de ses ordres.

GRANDE TEINTURERIE-BLANCHISSERIE
DE LA MÉDITERRANÉE
MAISON FONDÉE EN 1874 — MAISON FONDÉE EN 1871
H. Fraissinet & Cie
Société en Commandite par Actions - Capital: 500.000 Francs
Siège Social, Usines & Bureaux
MARSEILLE - Chemin de Saint-Jean-du-Désert - MARSEILLE
La Maison a l'honneur d'informer le Public Bastiais qu'elle vient de créer, à Bastia, un dépôt-succursale qui s'occupera de recevoir les effets confiés par les clients, de les expédier à l'usine et de les rendre franco à domicile, dans un délai de huit jours.
Notre Usine, qui occupe environ 200 personnes, placées sous notre surveillance et, nous pensons, par son installation toute moderne, notre Maison, l'est dès qu'à la bonne et prompte exécution apportée dans les travaux qui nous sont confiés.
Nous faisons la teinture, le nettoyage et l'apprêt de tout ce qui couvre le vêtement et l'ameublement, par des procédés spéciaux qui nous sont exclusifs.
TEINTURES EN TOUTES TEINTES
Nettoyage de Vêtements pour Dames, Civils & Militaires
Aucun vêtement ne sera rendu décousu, ni déformé, et sera livré avec un fini irréprochable et à des prix défiant toute concurrence.
Des Catalogues illustrés sont à la disposition des Clients ou Dépôt :
Chez M. SAUVEUR AYMO, Tissus
BASTIA — 17, BOULEVARD PAOLI 17. — BASTIA

PHOTOGRAPHIE POUR TOUS
J. MORETTI
CORTE (Corse)
Grande collection de cartes postales
illustrées du pays, 700 modèles
1.700.000 cartes postales en magasin
VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL
Agrandissements inaltérables de toutes les dimensions, en noir et en couleurs.

PAPIERS PEINTS
Ancienne Maison Antoine FASCI
AZAMBERTI, successeur
Bastia, 9, Boulevard du Palais, 9, Bastia
La Maison AZAMBERTI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'à l'occasion de la nouvelle installation de son magasin, vient de recevoir un grand assortiment de papiers peints de toute qualité à des prix très modérés.
La Maison se charge même de la pose.

Cordonnerie Modèle
Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia
EUGÈNE PERICCHI, propriétaire
Automne-Hiver 1906-1907
Chaussures en tous genres
pour Dames, Hommes, Fillettes et Enfants
Grand choix de chaussures fourrées de tous modèles
Assortiment complet de pantoufles
Prix très réduits

Rayon spécial de chaussures de luxe en chevreau glacé, Box-calf et mégis fabriquées exclusivement pour la maison et qui seront vendues à des prix de bon-marché inconnus jusqu'à ce jour.
M. Eugène PERICCHI a l'honneur de prier un nombreux clientèle et le public en général de s'assurer par une visite à son magasin du soigné de tous ses articles et de la modicité des prix.
La Maison se charge des réparations

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Largue du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques pleins et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER I
Forts en Barreaux, Pilons, Ronds, Carrés, Plat de Fer, Aciers de différentes
VERNIS EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1

Installation à Gaz
Jean Cini, ex-ouvrier du Gaz
Bastia, 13, Boulevard Paoli, 13, Bastia
Vente de bec, verres et manchons
Appareils sur commande
Abonnement pour l'entretien de l'éclairage : — Travail soigné et garanti.
Le Directeur-Gérant,
J.-B.-OLLAGNIER.
Bastia, Imprimerie Ollagnier.

ON OFFRE à Propriétaires retraités, et toutes personnes honorables, le moyen d'augmenter considérablement leurs revenus en représentant maison de vins de Bordeaux des plus anciennes et des plus honorablement connues.
Ecr. Joyeux, Boulevard de Ta[illegible], 323 bis, Bordeaux.

ANCIEN CABINET PRADIER
PIERRE BABATÉ
Chirurgien-Dentiste
de Lyon
SUCCESSEUR
DENTS & DENTIERS
(Systèmes perfectionnés)
OBTURATION
& EXTRACTION DES DENTS
sans douleur
St-Paoli, 16, en face
Maison Benedetti

FARINE LACTÉE **NESTLÉ**
Aliment préféré des enfants.

Maux de Dents
guéris radicalement
par les
Pastilles Dentaires
de A. FOURGEAUD, Pharmacien, à Périgueux
Utiliser aussi les Pastilles. Exiger la véritable marque
Dépôts : Pharmacies Luigi à Bastia, Raffalli à Corte, Padovani à l'Ile-Rousse, Bonfiglio, 2, cours Napoléon, à Ajaccio.

PÉTROLE HAHN

Aux tempéraments délicats offrez un
VIN DU CAP CORSE
à base de Quinquina
de la Maison L.-N. MATTEI, & Cie — BASTIA (Corse)
Apéritif Tonique Fortifiant
Ce vin que nous offrons avec confiance aux Consommateurs diffère complètement de tous ceux connus à ce jour ; d'un goût agréable au palais, il est à la fois tonique et apéritif.
Pris avant les repas, il excite l'appétit, pris après il active et facilite la digestion.
Demandez dans tous les bons Etablissements un Vin du Cap Mattei

TRENTE-DEUXIEME ANNÉE. N° 25 — VENDREDI 25 JANVIER 1907

00049

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois
CORSE	20 fr.	10 fr.	5 fr.
AUTRES DÉPART.	22 »	12 »	6 »

UNION POSTALE, EN AJOUTER PAYS le port en sus.

Les réclames sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal. Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE BASTIA MUNICIPALE

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Conv. de St Paul.
Soleil : (heure nationale)
Lever 7 h. 4 m. — Coucher 5 h. 57 s.
Premier quartier le 30 — Pleine Lune, le 29
Fête de Demain : Saint Polycarpe.

24 JANVIER

L'ordre dans la Rue

POUR LE REPOS HEBDOMADAIRE

« Alors, quoi, c'est comme sous Dupuy ! » disait dimanche soir un manifestant dans un groupe qui venait de se casser le nez à la porte de la Bourse du Travail fermée par ordre de M. Clémenceau.

C'est, en effet, à la manière prévoyante — prévoir pour prévenir — de son énergique prédécesseur au ministère de l'Intérieur, M. Charles Dupuy, que M. Clémenceau a recours, après l'avoir jadis si véhémentement dénoncée à l'indignation de ses collègues de la Chambre, alors qu'il s'était fait une spécialité de la démolition des ministères. Aujourd'hui, devenu à son tour le pilier de l'ordre public, il a fini par se rendre compte que le déploiement même exagéré de la force est la meilleure des garanties contre les déchaînements toujours à craindre d'une foule d'un tempérament aussi excitable que celui de la foule française en général et en particulier de la foule parisienne.

Les mêmes dispositions imposantes de police que M. Clémenceau a prises dimanche à Paris pour empêcher la démonstration monstre que les syndicats ouvriers avaient organisée en faveur du repos hebdomadaire, à l'instigation de cette Confédération générale du Travail, dont on sait les tendances systématiquement révolutionnaires, il les avait prises déjà, plus formidables encore pour le premier-mai, mettant la capitale et les grandes villes dans une sorte d'état de siège, et il n'eut qu'à s'en louer. Ce fut un peu de trouble dans la vie publique, mais auquel mieux valait exposer la population que de laisser éclater sur elle l'orage qui était dans l'air.

Cependant M. Clémenceau n'est pas venu tout d'un coup, ni peut-être de lui-même, à cette conception des moyens d'assurer l'ordre dans la rue et le respect de la liberté individuelle.

Il y a même encore des retours comme instinctifs à sa première manière ; celle de ses débuts de ministre responsable de l'ordre, de la liberté du travail et de la propriété, qui eut de si désastreux effets dans les grèves du Nord, après Courrières.

Il veut supprimer les articles 414 et 415 du Code pénal, comme une arme inutile à la défense du grand principe de la liberté du travail en matière de grève, et on l'a vu sinon favoriser, du moins tolérer, à Fougères, cette nouvelle forme de l'intimidation exercée par les grévistes sur les travailleurs, le *picketing*, où les coups sont tout simplement remplacés par les huées et les crachats, ce qui revient d'ailleurs au même.

A Fougères, le préfet d'Ille-et-Vilaine, qui n'a pas agi sans ordres précis, parlait, ainsi que son chef l'avait fait à Courrières dans sa première manière, qui consistait à dissimuler les mesures de police, au lieu de les faire voir pour tenir d'avance en respect toutes les intentions de violence. Il disait aussi que le déploiement de la troupe était comme une « provocation » à l'adresse des ouvriers.

Autant prétendre que la présence du sergent de ville dans la rue est une injure permanente aux passants !

Mais pour en revenir aux heureuses dispositions que M. Clémenceau, dans sa nouvelle manière, qu'il faut l'espérer sera la définitive, a cru devoir prescrire dimanche contre la manifestation dont la Bourse du Travail devait être, dimanche, à Paris, le point de départ, il avait d'autant plus de raisons de « prévoir » que, la surveille, on avait vu une bande d'ouvriers boulangers sans travail, mettre à sac le local où les patrons tiennent en permanence leur bureau d'embauchage.

Et d'ailleurs quel était le but de cette manifestation à rangs serrés qui se proposait d'envahir, dans l'après-midi, à l'heure où le beau temps devait convier la foule parisienne à la promenade, les artères les plus fréquentées de la capitale ; les grands boulevards, l'avenue de l'Opéra et la rue de Rivoli ?

On ne voit pas bien ce que ces manifestants avaient à réclamer ni à qui. Le principal litige entre les syndicats ouvriers et les patrons portait sur la question du pouvoir que les patrons considéraient comme devant être suspensif, tandis que les syndicats ouvriers étaient de l'avis contraire. Autrement dit un patron qui se pourvoit en Conseil d'Etat contre le refus qui lui a été signifié par la Préfecture d'être admis à déroger à la règle générale établie par la loi, est-il tenu, en attendant la solution de son pourvoi, de se conformer à cette loi commune et de fermer boutique le dimanche ?

Or, la Cour de Cassation vient de donner raison à la thèse des syndicats ouvriers et de décider que la règle générale du repos collectif du dimanche devait être immédiatement appliquée, nonobstant tout pourvoi contre le rejet de la demande de dérogation présentée par le patron. Le pourvoi ne peut donc être, en aucun cas, suspensif.

Les patrons, qui cependant auraient tant de plaintes à élever contre cette jurisprudence définitive, les rengaînent, s'inclinent et, faute de pouvoir tenir leurs magasins ouverts à leur clientèle du dimanche, cuite des employés et des ouvriers, prennent leur canne et s'en vont profiter du beau temps pour jouir en famille de la liberté qu'on leur impose. Que les ouvriers, eux, qui n'ont qu'à se congratuler de la décision de la Cour suprême, n'en font-ils autant, puisque surtout ils ont gain de cause sur toute la ligne ? Que prétendent-ils manifester par les rues de Paris, encombrées de leurs phalanges et troublées par leurs cris, sinon par des tentatives nouvelles de pillage comme au bureau d'embauchage de la boulangerie ? Manifester parce que cela les amuse de faire du bruit ? Mais quelle singulière conception des libertés et des droits de chacun où se fait à la Bourse du Travail et à la Confédération de la rue Grange-aux-Belles pour prétendre ainsi monopoliser rues et boulevards à un usage exclusif !

Grâce au ciel et à M. Clémenceau, qu'il faut l'un et l'autre féliciter en cette occasion, cette délicieuse journée de dimanche n'a pas été troublée et d'incombrables promeneurs, les uns avec leurs femmes et les autres tout seuls, comme dit la chanson, ont pu savourer la gaieté d'un soleil d'hiver beau et rare et jouir en toute sécurité de leur repos hebdomadaire.

LA ROUVRAYE

Autour d'un Toast

L'INFLUENCE FRANÇAISE ET LA PROTECTION RELIGIEUSE

Nous avons publié dans un de nos derniers numéros le discours prononcé par M. Caneri au Cercle français. Le premier député de la Nation a interprété réellement le sentiment et la pensée de la colonie, de cette colonie qui est et veut être surtout française en cette terre des Pharaons à laquelle tant de liens et tant de souvenirs la rattachent depuis plus d'un siècle. Pas de dualisme de parti, pas de conflit d'opinions, pas de dissentiment. C'est l'unité de tous les Français qui a créé cette influence de la France si manifestée en Egypte.

*

C'est cette union de tous les esprits qui a démontré qu'il n'est pas facile à la force de s'imposer dans un pays, d'y établir ses usages, ses coutumes, sa langue, d'y remplacer une autre influence toute morale celle-là, toute française, qui s'affirme non par des uniformes et par vingt-quatre ans de domination, mais par un siècle de coopération commune dans la régénération d'un peuple et sa marche vers la civilisation. Si cette influence est partout dans les moindres détails, dans les moindres choses ; si on la sent autour de soi, comme mêlée à tout ce qu'on voit, à tout ce qu'on touche, c'est que cette colonie n'a jamais voulu entendre de querelles de parti qui divisent les hommes dans sa terre de France.

En saluant le nouveau ministre de France, le député de la nation a eu le tact et l'esprit d'écarter toutes allusions d'idées préconçues, de passions de parti et de politique. Il a recommandé à l'attention du ministre, les écoles et les institutions françaises qui sont œuvres nationales, car c'est dans ces écoles, dans ces institutions qu'a toujours été gardé véritablement et pieusement le culte de la patrie, de son histoire, de tout ce qui évoque le souvenir de la France.

Laissons politique et partis de côté : laissons aux Français de France suivre les vicissitudes de la politique intérieure. A l'étranger et spécialement en Orient, c'est l'influence française que le Français doit avoir à cœur de maintenir sinon d'accroître. Je sais avoir une place assurée dans la colonie « laïque » de mon confrère l' « Egypte, » mais je dois exposer mon opinion qui n'est pas la sienne, que cette protection religieuse exclusivement réservée à la France par les Capitulations n'a pas été l'une des moindres causes de l'influence française traditionnelle en Orient ; elle n'a pas cessé de contribuer à son extension. Son importance a été toujours telle que la convention elle-même avait continué à subventionner les institutions religieuses établies dans toute l'étendue des territoires turcs.

C'est en vertu des droits et des prérogatives que le ministre de France au

— 67 FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

La Matriassière

par

Odysse BAROT

DEUXIEME PARTIE

Vingt ans avant

tardive.

Dès la première heure du matin, avant que le noyé n'eût été repêché, un des compagnons s'était rendu à son domicile, et, grâce à la clef qu'on avait prise dans sa poche, avait pu se glisser furtivement, sans être vu de personne, dans la chambre du mort-chaud, faire main-basse sur tous ses papiers, où le comité exécutif ne pouvait manquer de découvrir des révélations intéressantes pour la contre-police révolutionnaire.

Il va sans dire qu'à dater de ce jour les réunions quotidiennes de Mortimer-Street avaient été transférées dans un autre établissement, ignoré des agents de la Russie.

Il est facile de deviner le désappointement de M. de Varenne et la colère du général Trépoff quand ils apprirent l'événement de Londres, le pilleur déjà de leurs combinaisons, l'exécuteur mystérieux du traître, l'impunité assurée aux prétendus justiciers.

Peut-être espérait-on trouver dans les papiers du défunt quelques indications de nature à infirmer les résultats de l'enquête du coroner et à mettre la justice sur les traces d'un crime. On n'eût pas été fâché de faire peindre quelques nihilistes. Par malheur, la mesure était même pas la ressource d'agir par la voie diplomatique et de réclamer du cabinet anglais le châtiment d'un crime, sur lequel il leur était impossible de fournir l'ombre même d'une preuve et dont l'hypothèse avait été écartée par un jury après une enquête sérieuse.

Ne pouvant atteindre le coupable — et pour eux l'instigateur du meurtre n'était autre que Valdroff — on n'hésita pas à frapper des innocents.

Justement l'empereur venait de rendre un nouvel ukase d'une implacable sévérité, organisant sur des bases inouïes l'arbitraire de l'autorité ; lui donnant le pouvoir de faire passer en conseil de guerre, juger à huis clos et condamner administrativement *toute personne suspecte*, alors même qu'on n'avait à formuler contre elle aucune accusation déterminée, aucun soupçon précis. Le ministre de l'intérieur avait le droit de fermer les établissements, de ruiner les commerçants, d'atteindre à quiconque lui déplaisait, et sans procès, sans enquête, sans jugement, sans motifs, sans prétexte, jusqu'à dix ans de forteresse ou d'exil.

Ce seul mot ouvrir un nom de paysan avec un tumulte de désordres était considéré comme une haute trahison. Les provinces étaient chassées en diverses catégories, soumises chacune à des règlements différents, dont plusieurs d'une cruauté draconienne. C'était le régime de la terreur pesant sur quatre-vingts millions d'hommes !

Trépoff tenait sa vengeance.

Du jour au lendemain, en dépit de leur loyalisme bien connu, le vieux Valdroff et son fils aîné, qui était son associé, furent déclarés suspects. On ferma leur maison de commerce, on confisqua toutes leurs marchandises et tous leurs biens ; on les condamna à dix ans de déportation dans le gouvernement d'Irkoutsk, sur les bords de la Léna, à l'extrémité méridionale de la Sibérie.

Dix années ! C'était une condamnation à mort pour le vieillard qui, anéanti, hébété par ce coup terrible, n'eut même pas la force d'arriver jusqu'à son lieu d'exil. Frappé d'une paralysie générale au cours de ce pénible trajet, le père d'Alexis expira avant d'avoir franchi les monts Oural. Pierre Valdroff arriva seul à Irkoutsk.

Le premier mouvement du jeune proscrit, en apprenant la première partie de l'affreuse nouvelle, avait été, comme bien on pense, de partir pour Saint-Pétersbourg, de se livrer à la police, qui n'aurait plus aucune raison de persécuter sa famille innocente et qui s'empresserait, sans nul doute, de rendre à son père et à son frère leur liberté et leurs biens.

Mais bientôt, quand ses préparatifs terminés, ses affaires mises en ordre, et après avoir légué à Mlle Tassoulieh la mission de retrouver sa fille et de lui servir de mère, il se disposait à quitter Londres, une dépêche confidentielle de Russie vint modifier heureusement ses résolutions. La mort de son père donnait soudain un autre cours à son idée, un autre but à son voyage, un autre objectif à son dévouement.

Si son immolation projetée ne pouvait plus sauver les siens, il fallait qu'elle servît désormais la cause des opprimés et sa vengeance filiale. Ce n'était plus en victime volontaire et résignée, ce n'était plus pour livrer bénévolement sa tête au bourreau qu'il allait rentrer dans sa patrie.

Jusqu'alors Alexis n'avait joué qu'un rôle effacé dans la secte révolutionnaire où l'avait jeté un simple hasard de camaraderie beaucoup plus qu'une conviction ardente. L'amour qui remplissait son cœur n'y laissait qu'une place secondaire pour les vastes ambitions, pour les chimères politiques et le fantasque antisocial. Il lui manquait le sentiment qui crée les vrais hommes d'action, les vrais conspirateurs, le sentiment de la haine.

Aujourd'hui tout cela était changé. Frappé à la fois dans sa tendresse d'aimant et de père, dans ses affections filiales et fraternelles, Valdroff s'était moralement métamorphosé. Dans cette âme d'agneau se révélaient des appétits de tigre. Il éprouvait une soif inextinguible de vengeance et de sang ; et le besoin de reconquérir sa bien-aimée ne tenait plus que la seconde place dans ses préoccupations. Il songeait avant tout à faire justice — dût-il y laisser la vie — de ceux qui avaient ruiné, dépouillé et assassiné son père.

Le fatal télégramme ne lui avait pas tiré une larme ni arraché une imprécation. Mais sa douleur concentrée, sa sourde et silencieuse indignation avaient plus d'éloquence et contenaient plus de menaces que de vains cris de rage. Les larmoches éclairs qui jaillissaient de ses yeux épouvantaient Sophie Tassoulieh, qui croyait retrouver sur son visage les traits de la Némésis antique.

Quelques semaines plus tard, par une nuit sombre et pluvieuse, une barque de pêche abordait furtivement au fond d'une petite crique déserte de la côte de Livonie. Trois hommes en descendaient et se dirigeaient, sans échanger une parole, vers un village voisin où ils pénétrèrent dans une maisonnette isolée. Une vieille femme qui, sur un coup sec frappé à la porte, était venue ouvrir, poussa un cri de joie étouffé en apercevant les voyageurs, qu'elle attendait sans doute. L'un d'eux s'était précipité dans ses bras :

— Mon fils ! mon cher fils ! murmura-t-elle en le couvrant de baisers, avec des sanglots de bonheur.

CHOCOLAT MEMIER

Caire a été toujours considérée le protecteur auquel tous les religieux, sans distinction d'origine, devaient s'adresser en cas de conflit avec les autorités du pays.

On comprend donc quelle importance devait avoir cette protection et quelle influence devait acquérir la puissante protectrice auprès des populations ne connaissant un homme d'autre loi que leur loi religieuse.

Cette influence ne doit-elle plus subsister ?

Il n'est pas exagéré de dire que c'est avec un sens jaloux que tous les Français devraient veiller au maintien de ces prérogatives et de ces traditions. Le souverain de la France ne sera jamais perdu dans un pays tant que devant les populations dans lesquelles l'esprit religieux est profondément enraciné, seront prononcées des paroles telles que celles qu'un prêtre maronite adressait à ses fidèles : Prions pour le Sultan, souverain de tout l'empire, pour le Khédive, souverain du pays, pour la France, notre protectrice ; que notre devise soit toujours : l'âme à l'Eglise, le cœur à l'Egypte, l'esprit à la France.

SOREL.

Gazette Ajaccienne

Castelluccio

Le dernier convoi des cloches de Castelluccio est parti lundi sur le « Corte. » Castelluccio est aujourd'hui rendu à la paix des champs et à l'administration des forêts qui ne pourra entretenir ce magnifique domaine. Heureusement qu'il n'y a plus rien à supprimer en Corse !

Conseillat

Notre vaillant ami M. François Guilderdoni, licencié en droit, vient d'être nommé élève vice-consul à Paris.

Cette nouvelle a été accueillie dans notre ville avec la plus grande sympathie, M. François Guilderdoni et sa famille jouissant de l'estime générale de la population.

Nous adressons à notre jeune ami nos plus affectueuses félicitations.

Au Port

Un croiseur cuirassé danois a mouillé dans notre port jeudi, venant de Naples. Les officiers de ce navire ont visité notre ville et ses environs, en compagnie de M. Laurent Lanzi, consul de Danemark à Ajaccio. Ils ont été invités samedi et dimanche chez M. Berthault, propriétaire du vaste domaine de Forcone, et se déclarent enchantés de leur séjour à Ajaccio.

Le croiseur a quitté notre port mardi matin, se rendant à Valence.

Légion d'Honneur

M. Pinelli, ancien officier, greffier de la justice de paix, capitaine au 11e territorial à Ajaccio, a été nommé chevalier de la Légion d'honneur.

M. Pinelli est l'un des fondateurs de la Société de tir d'Ajaccio et compte de nombreux et excellents services qui ont ainsi reçu leur récompense.

Nous lui adressons nos sincères félicitations.

Gendarmerie

M. Marty, gendarme à cheval à Cauro, a été promu au grade de brigadier et nommé au commandement de la brigade de Cervione, un excellent poste de choix.

Toutes nos félicitations à cet excellent serviteur dont le départ de Cauro a été très regretté de toute la population. M. Marty s'étant montré les sympathies unanimes des habitants de ce village où il résidait depuis plusieurs années déjà.

Ce que disent les Journaux

Le Gaulois

A propos du discours de M. Caillaux sur l'impôt sur le revenu :

« On ne saurait trop recruter que le ministre des finances n'ait pas cru devoir dire un mot, pendant qu'il y était, de son intention touchant la vente, laquelle sera frappée, ainsi que je l'écrivais voilà plus de deux mois, comme toutes les autres valeurs mobilières du tarif de la cédule des valeurs. On peut être assuré d'ailleurs que s'il en devait être autrement M. Caillaux se fût empressé de le déclarer hier. Je puis même aujourd'hui compléter mes renseignements en disant que c'est sur le quotum que nous perçu l'impôt, les encaissements ne devant commencer qu'en 1909.

« Ce quotum, on le sait, est de 3 0/0 pour les valeurs françaises et de 4 0/0 pour les valeurs étrangères. Il est perçu par voie d'abonnement. Le Trésor traite avec les établissements financiers qui se chargent de la perception et leur verse une somme ronde, qui est inférieure au produit réel de l'impôt. Ces établissements font ensuite la répartition entre les contribuables, qui ne paient que la taxe exacte. »

L'Homme libre

De M. Rouanet, député :

« Toutes réserves faites sur les parts de vagues fanfares dont il est un peu prodigue, sur l'apologie de M. Lépine et la confiance qu'il professe à leur égard, M. Clémenceau admet, ainsi le doit absolu des partis et des classes à la manifestation sur la voie publique, tout en maintenant la possibilité de manifestations organisées et disciplinées à l'instar de celles que tous les pays et toutes les saisons font ou la faculté d'organiser, en Angleterre, en Belgique, en Autriche et ailleurs ».

L'Autorité

De M. Paul de Cassagnac, sur la circulaire du ministre de la Guerre concernant les ordonnances :

« A simple sous-lieutenant, monsieur et ami,

« Le général Bazaine-Hayter emploie des sous-officiers pour opérer des tournées, de bienveillance, afin de signaler les ordonnances d'officiers qu'ils rencontreraient portant des paquets, accompagnant des enfants, faisant quelque commission ou remplissant un office quelconque étranger au service.

« C'est, comme on le voit, le déplacement du mouchardage. De l'officier indigne, déshonoré et vénéré, opérant d'ailleurs de son plein gré, l'espionnage étendu au sous-officier et passé à l'état de service commandé.

« En fait, ces tracasseries, ces vexations qui prétendaient viser les officiers riches, n'atteignent que l'officier pauvre, celui qui n'a pas le moyen de prendre à son service des domestiques en livrée ou des chauffeurs d'automobiles. L'officier pauvre, marié, ne pourra plus faire conduire son jeune fils même à l'école laïque par son ordonnance. Il est interdit à celui-ci de vaquer à quelque besogne familiale, à certains de ces offices qui rendaient tant de services menus dans les ménages militaires. Mais, en revanche, l'officier riche ne sera nullement gêné. De telles mesquineries le feront sourire de mépris. Elles atteindront et gêneront considérablement les officiers sans fortune ».

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

BRANDO. — La famille Fornelli, si estimée dans tout le canton de Brando, vient d'être cruellement éprouvée par la mort de Mme veuve Fornelli, décédée à Castello, à l'âge de soixante-neuf ans.

Les obsèques de cette femme de bien, dont la charité s'exerçait continuellement d'une manière si discrète, ont attiré à Castello, un grand nombre d'amis des divers villages du canton, ainsi que de Bastia et du canton de Luri. Elles ont été réellement imposantes. M. le Curé était assisté de plusieurs prêtres des environs.

Après la cérémonie funèbre, l'inhumation a été faite dans le beau mausolée de la famille.

Nous adressons à MM. Fornelli, Piaroggi, Angeli, Franceschi et Giuseppi toutes nos condoléances et l'expression de nos vifs regrets.

AJACCIO. — M. Asturiou, sous-inspecteur des eaux et forêts à Nîmes, est promu au grade d'inspecteur, et désigné pour Ajaccio, en remplacement de M. Collin, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

OLMETA. — Samedi dernier, 18 du courant, par une journée printanière, on a célébré, à Olmeta du Cap, en présence d'une assistance aussi nombreuse qu'élégante, le mariage de M. Fraticelli Ludovic, le neveu du regretté maire Fraticelli, avec Mlle Ursule Delsendal, la nièce de M. le maire Delsendal.

La jeune mariée, resplendissante de grâce sous sa blanche robe nuptiale, a été conduite à l'autel par M. Delsendal Paul, son frère, tandis que le marié donnait le bras à sa sœur, Mme Joseph Tavera.

Les témoins du marié étaient : M. Jules Cherubini, ancien maire de Farinole, son beau-frère, et Mlle Anne Fraticelli, sa cousine ; le marié était assisté de M. Delsendal Paul, son frère, et de M. Delsendal Pierre-Ange, son cousin.

La bénédiction nuptiale a été donnée aux jeunes époux par M. l'abbé Fraticelli, qui, après avoir dit toute la joie que son cœur de prêtre et de parent ressentait en cette circonstance, leur a, en peu de mots, rappelé leurs réciproques devoirs.

La cérémonie religieuse terminée, on a tout particulièrement remarqué le défilé à la sacristie qui a été exquis.

Immédiatement après, le cortège, aux jolis couples et aux élégantes toilettes, s'est dirigé sous une véritable pluie de riz vers la maison Delsendal où un somptueux déjeuner a été servi.

Malgré son caractère intime, par suite d'un deuil récent, cette fête a été brillante ; elle s'est terminée par un gentil compliment que M. Delsendal Pierre-Ange a fait aux époux, auxquels nous adressons nos vœux de prospérité et de bonheur.

Avis administratif

Le Préfet de la Corse a l'honneur de porter à la connaissance du public qu'un examen sera ouvert le 25 mars 1907, pour l'emploi de vérificateur-adjoint des poids et mesures.

Les demandes d'admission à l'examen seront reçues au Ministère du Commerce et de l'Industrie, jusqu'au 4 février 1907.

Pour avoir communication du programme de l'examen et des conditions de l'admissibilité, les candidats devront se présenter à la Préfecture (1re division) et à la Sous-Préfecture de leur arrondissement.

COUR D'ASSISES

Liste des Jurés

devant faire le service pendant la session 1er trimestre qui s'ouvrira à Bastia, le lundi 11 février 1907, à midi précis, sous la présidence de M. le conseiller Gavini.

Jurés Titulaires.

Leschi, professeur en retraite, Corte.
Santarelli, maire, Vivario.
Giorgi, conducteur des P. et C., Ajaccio.
Paolantonacci, suppléant du juge de paix, Grossoto-Prugna.
Folacci, maire, Ecnica-Sanarella.
Ferrandi, méd. major en retr., Ajaccio.
Gallinari, capitaine en retraite, Lucciana.
Miniglietti, économe du Lycée, Bastia.
Giannoni, empl. des P. et C., Pietrasercna.
Artighi, maire, Letia.
Gamberelli, chef de bat. en ret., Ajaccio.
Poli, receveur des postes, Sartene.
Fiamma Séverin, fils, négociant, Zicavo.
Versavoce, percepteur, Ajaccio.
Tortosi, capitaine en retraite, Bastia.
Lucca Vincent, rentier, Pino.
Panacchini, adj. en ret., Bonifacio.
Peraldi, adjoint municipal, Carbuno.
Mariotti Jean-Etienne, prop., Campile.
Giustinelli, adjudant en retr., Nonza.
Peraldi Georges, retraité, Corrano.
Cuneo d'Ornano, doct. en droit, Ajaccio.
Tramoni, pharmacien, Bocognano.
de Roncesserra Ventura, de feu Noël, propriétaire, Sartene.
Massoni Paul, avocat, Cervione.
Ribotti Paul-Barthélemy, prop., Zovaco.
Palmesani C.-N., prop., Ginuseggio.
Battestini, receveur des douanes, Ajaccio.
Sanguinetti, sous-ingénieur des ponts et chaussées, Saint-Florent.
Marioni, maire, Castellare di Casinca.
Giudicelli, maire, Sobero.
Frasseto Sylvestre, rentier, Ajaccio.
Anfossi, suppléant du juge de paix, Moita.
Ricciardi Laurent, retr., Lugo di Nazza.
Paoli J., notaire, Brando.
Valery Jean-Paul, retraité, Evisa.

Jurés Supplémentaires.

Pérez Etienne, calculer.
Forestî Antoine-François, commerçant.
Monti, officier de réserve.
Valery Pierre, ancien avoué, tous de Bastia.

Bulletin Financier

Paris, 20 janvier 1907.

Le marché reste lourd, influencé par la faiblesse de notre Rente qui perd encore 10 centimes à 94,72. Les Fonds Etrangers restent indécis. Nos Sociétés de Crédit sont résistantes et se ressentent aux environs des cours de la veille.

Les valeurs industrielles et de transports sont hésitantes. La Rio est en nouvelle réaction.

En Banque, au comptant ; les obligations 5 0/0 Nord Ouest du Brésil se retrouvent fermes à 442. L'Emprunt du Gouvernement de Colombie progresse à 437. La Capitaux s'avance à 55,50. La Canadian General Mining se tient à 55. Le Laurium Grec se consolide à 104. Les Mines de Barysas Françaises sont demandées à 165. Rio Banya est en nouveau progrès à 662, on signale la construction de trois nouveaux fours afin de porter la production d'oxyde d'antimoine de 40 à 100 tonnes par mois. Central Brag continue sa reprise à 263. Parmi les valeurs aurifères l'El-Ray paraît de plus en plus délaissée, introduite à 477, elle ne cote plus que 107.50.

Rappelons que les obligations 6 0/0 Venezuela Central Railway, émises actuellement à 475 frs, sont des titres garantis par première hypothèque.

Nous avons annoncé que le Crédit Foncier Argentin allait procéder à l'émission de 60.000 obligations à 0/0 de 500 frs. Ces obligations font partie d'une série de 100.000 obligations autorisée par décision du Conseil d'Administration du 11 décembre 1906. Le prix d'émission est fixé à 470 frs, et la souscription sera ouverte le 25 courant aux guichets de nos principaux Etablissements de Crédit.

Nos chemins de fer restent faibles.

Un Vol audacieux aux Magasins Généraux

Des malfaiteurs, restés inconnus, ont réussi à s'introduire la nuit dernière, dans les hangars des Magasins Généraux aux Docks, et à s'emparer d'une somme d'argent.

Munis des outils nécessaires aux professionnels du cambriolage, tels que : leviers, ciseaux à froid, pinces-monseigneur, etc, les malandrins — ils étaient plusieurs — ont fait sauter la petite porte qui donne sur la mer. Une fois, à l'intérieur des magasins, ils n'ont pas eu de peine à pénétrer dans les bureaux qui se trouvent au 1er étage.

Après avoir fracturé les tiroirs de M. Albert Clémaut, le comptable de la société, lesquels ne renfermaient aucune somme d'argent, les voleurs ont pénétré dans le bureau des administrateurs de la « Société Corse » où se trouve le coffre-fort ; ont visité tous les tiroirs, puis ont commencé l'attaque du coffre-fort. A l'aide de leviers et de ciseaux à froid, ils ont réussi à ébranler le coffre-fort et, après avoir fait sauter quatre boulons, ils se sont emparés d'une somme de quatre cents francs en argent.

Les voleurs ont laissé leurs outils sur les lieux de leurs exploits.

On juge de la stupeur des administrateurs de la Société lorsque, en pénétrant dans leurs bureaux, ils ont constaté le vol dont ils venaient d'être victimes.

Une enquête est ouverte.

Avis administratif

Il est porté à la connaissance du public qu'un concours spécial de vins, cidres, poirés et eaux-de-vie de la récolte de 1906, sera annexé au concours général agricole qui sera organisé à Paris en 1907.

Les déclarations de ces produits devront parvenir à la Préfecture de la Corse avant le 1er février prochain au plus tard.

Petite Gazette

Variétés : Astronomie : Lever du Soleil : 7 heures du matin ; Coucher du Soleil : 5 h. 6 ; Durée du jour : 10 h. 2 ; Lever de la Lune : 4 h. 42 du soir ; Coucher de la Lune : 2 h. 7 du matin.

Baromètre : 7 heures du matin, 770 mm ; à midi, 770 mm. 6 heures du soir, 770 mm. Vent, au Sud le matin. Etat du ciel, découvert.

Pour l'après-midi, id. Thermomètre, à 7 h. du matin : 12 1 mm.

Courriers en retard

Les bateaux parient et arrivent avec des retards considérables.

Ainsi le *Corte*, paquebot postal à grande vitesse de la Cie Fraissinet, qui aurait dû arriver hier matin à 2 heures 53, n'est entré dans notre port qu'à 11 heures 45.

Le *Corte* est reparti pour Marseille à 5 heures du soir.

***

A l'arrivée

M. le lieutenant-colonel Pichon ; récemment promu au 163e, est arrivé hier par le paquebot de Marseille.

Nous lui souhaitons la bienvenue.

***

Aux portes de Thémis...

Nous ne savons à qui incombe le soin de veiller à l'entretien des « water-closets » qui se trouvent à l'intérieur et à l'extérieur de la grille du Palais de Justice, mais nous avons constaté qu'ils se trouvent dans un état repoussant de malpropreté.

Depuis longtemps les habitués du Palais se plaignent des odeurs nauséabondes que dégagent ces deux « sentinelles » placées à l'entrée même des portes de Thémis.

Les étrangers qui visitent le Palais de justice doivent être désagréablement surpris et doivent se faire une étrange idée de nos mœurs en faisant de pareilles constatations.

Il nous semble que l'on devrait en finir avec ces infects cloaques et, si l'on ne peut les mettre en état de propreté, en débarrasser notre ville, car ils constituent un véritable scandale et sont un danger permanent pour la santé publique.

***

Conseil de révision

L'examen des tableaux de recensement et les opérations du conseil de révision en 1907 commenceront le 18 février ; la clôture des journées des conseils de révision est fixée au 28 mai.

***

Acte de probité

M. Jean Louis a trouvé, sur le cours Favale, un porte-monnaie qu'il tient à la disposition de la personne qui l'a perdu.

***

Hospices de Marseille

Ont été nommés dans les hospices civils de Marseille, à la suite des concours de décembre : internes en médecine, MM. Polidori Antoine et Balata Charles ; externes, M. Rossi Pierre, Mme Rouquayrol Louise née Poggi.

***

Avis

M. Sabatié, doctiste du Lycée, diplôme d'honneur, Exposition de Bastia, prévient sa nombreuse clientèle que son cabinet est ouvert tous les jours de 8 à 11 heures le matin et de 2 à 4 heures le soir.

SOCIÉTÉS ET SYNDICATS

OUVRIERS COIFFEURS. — La majorité des ouvriers, demi-ouvriers et apprentis coiffeurs syndiqués et non syndiqués, réunis en assemblée générale, à la Mairie, jeudi soir, salle des délibérations du Conseil municipal, est décidé de prendre, comme jour de repos, le mardi de chaque semaine.

Le président, Bonhenlampe.

SOCIÉTÉ Ste DÉVOTE. — Les membres honoraires et participants de la Société de Secours Mutuels Ste-Dévote, sont priés d'assister à l'assemblée générale, à 1 heure de relevée, dans la salle de répétition du Théâtre.

Ordre du jour : Lecture du dernier procès-verbal. Situation financière de fin d'année. Admission de nouveaux membres.

Prière aux sociétaires d'être exacts.

LA PHLÉBITE

Voulez-vous vous mettre à l'abri de l'embolie, l'accident le plus terrible de la phlébite ? Si vous y avez échappé, voulez-vous éviter les ecchymoses persistantes, les congestionnements, l'impotence qui résultent si souvent des phlébites anciennes ? Prenez à chaque repas un verre à liqueur d'ELIXIR DE VIRGINIE NYRADHL qui rétablira la circulation et fera disparaître toute douleur. Le flacon, 4 fr. 50, franco. Paris, 20, rue de la Rochefoucauld. Envoi gratuit de la brochure explicative. Exiger sur l'enveloppe de chaque flacon la signature de garantie NYRADHL.

TRIBUNAL DE COMMERCE de Bastia

Faillite Chipponi Jacques

Les créanciers du sieur Chipponi Jacques, déclaré en état de faillite par jugement du Tribunal de Commerce de Bastia, du 11 janvier 1907, sont invités à déposer leurs titres de créances soit au greffe du Tribunal, soit entre les mains du syndic et à se présenter le samedi, 16 février 1907, à 2 heures du soir, en chambre du conseil du Tribunal, aux fins de vérification et affirmation de créances, le tout conformément aux articles 492 et 493 du Code de Commerce.

Bastia, le 24 janvier 1907.

Le Greffier,
A. CIPRIANI.

Demander partout
« UN MORELLI »
Grand Vin Apéritif
Hors Concours
Grand Prix à l'Exposition Internationale (Paris 1900)
Le plus Hygiénique

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

BOURSE DE PARIS

	23 janv.	24 janv.
Rente 3 0/0 ancien	94 90	94 75
— 3 0/0 amortis.	95 75	95 25

Nouvelles Militaires

Mutations

Paris, 24 janvier.

M. Rolet, capitaine au 163e rég. d'infanterie, passe au 22e rég. de même arme.

M. Boudy, lieutenant au 161e rég. d'infanterie, passe au 163e rég. de même arme.

***

M. Lamy, chef de musique au 163e rég. d'infanterie, passe au 18e rég. de même arme.

Génie

M. Gaulen, officier d'administration de 2e classe du génie, à Lagheat, passe à la chefferie de Bastia.

— M. Groslong, officier d'administration de 2e classe à la chefferie de Bastia, est désigné pour l'Algérie.

Nouvelles Judiciaires

Paris, 24 janvier.

Sont nommés suppléants de la justice de paix du canton de Sermano :

M. Defranchi, maire, en remplacement de M. Bernardini, décédé.

M. Venturini, capitaine en droit, en remplacement de M. Battini.

***

A Saint-Laurent, M. Orsini, maire, en remplacement de M. Agostini, décédé.

PALMES ACADÉMIQUES

Paris, 24 janvier.

Officiers de l'Instruction Publique

Sont promus officiers de l'Instruction publique :

M. Valère Ortoli, sous-préfet de Corte.

M. Fieschi, ancien directeur d'école, conseiller municipal de Petreto-Bicchisano.

M. Quastana, professeur en retraite, maire d'Albitreccia.

Officiers d'Académie

Sont nommés officiers d'Académie :

MM.

Arii, juge de paix à Serra di Scopamene.

Docteur Casabianca, conseiller municipal à Bonifacio.

Casabianca, publiciste à Bastia.

Ceccaldi, maire d'Evisa.

Docteur Colonna-d'Istria, à Sartene.

Dumas, commissaire central à Bastia.

Fondacci, instituteur en retraite, à Santa-Reparata di Balagna.

Giacomini, conseiller municipal de Sartene, conducteur des ponts et chaussées à Ajaccio.

Gritton, conservateur des hypothèques, à Bastia.

Lertora, avocat, à Sartene.

Docteur Lucciani, à Mocca-Croce.

Maestrati, publiciste, à Levie.

Orabona, maire de Novella.

Peretti, maire d'Olmeto.

Pinelli, greffier de la justice de paix, Ajaccio.

Poggiale, procureur de la République, à Corte.

Poli, maire de Campi.

Poniana, conseiller de préfecture, à Ajaccio.

de Rocca-Serra, avocat, à Sartene.

Romani, maire de Brando.

Valsoni, maire de Chiatra.

EN CRÈTE

Insubordination militaire

Paris, 24 janvier.

Une information, publiée par la « Libre Parole » affirme qu'une compagnie d'infanterie des troupes françaises, stationnées en Crète, s'est mutinée. Elle a refusé d'opérer une marche, sous prétexte que le sac était trop chargé.

Ce n'est qu'à la troisième sommation des officiers que les hommes se sont décidés à accomplir leur service.

EN ESPAGNE

Démission du Cabinet

Madrid, 24 janvier.

Comme il fallait s'y attendre, le Cabinet libéral a donné sa démission, ne pouvant trouver de majorités favorable aux Cortès.

Il est fort probable qu'un ministère conservateur sera formé.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Présidence de M. Brisson

La séance est ouverte à 2 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

La loi sur l'enseignement primaire

Au début de la séance, M. Briand, ministre de l'Instruction publique, dépose sur le bureau de la Chambre, le projet de loi tendant à la modification de la loi de 1882, sur l'enseignement primaire obligatoire.

LE DIVORCE

L'ordre du jour appelle la première délibération sur la proposition de loi, adoptée par le Sénat, ayant pour objet de modifier l'article 310 du Code Civil, relatif au divorce, et déclarant que la séparation de corps sera transformée de plein droit en divorce au bout de trois ans. (M. Violette, rapporteur.

M. de Castelnau

député catholique de l'Aveyron, combat longuement le nouveau projet de loi.

De la réforme entreprise, on ne comprend pas l'utilité. L'article 310 du Code Civil laisse à chacun des deux conjoints séparés de corps, le droit de demander la transformation de leur état en divorce. Quel intérêt y a-t-il à rompre obligatoirement et définitivement les liens relachés du mariage, qui pourrait se renouer très solidement dans un avenir plus ou moins éloigné. D'ordinaire, la cause qui a fait prononcer la séparation de corps n'est pas un motif très grave ; pourquoi empêcher à jamais la réunion de deux corps séparés ; pourquoi exiger un second mariage.

La réforme projetée blesse les consciences catholiques. Serait-ce dans cet unique but qu'elle est proposée au Parlement ? La religion permet la séparation de corps, elle défend le divorce ; pourquoi l'imposer aux croyants, pourquoi blesser leur conviction.

Le divorce est un fait grave, il ne faut pas essayer de le généraliser et l'étendre sensiblement.

M. Lasies

député bonapartiste du Gers, vient, à son tour, défendre la thèse soutenue par M. de Castelnau.

Le divorce détruit les familles, il doit donc demeurer une exception, que le législateur doit se préoccuper de restreindre le plus possible, car si la loi l'autorise pour le moindre motif, l'emploi s'en généralisera, les familles se désorganiseront, et l'Etat lui-même souffrira de cette décision. C'est un principe dont il se faut persuader. Les familles sont aussi nécessaires aux états, qu'elles le sont à l'humanité. Relacher et briser les liens qui les forment, c'est porter atteinte à l'unité de la nation. Dès lors, la loi doit prohiber le divorce lorsque la nécessité n'en est pas absolue, et de cette nécessité les partis en cause sont seuls juges. Si elles ne réclament que la séparation de corps, si elles ne veulent pas de divorce, pourquoi les y contraindre au bout d'un certain temps. La loi doit respecter les droits de la conscience, et ce serait une iniquité que de forcer les catholiques à accepter une situation que leur foi réprouve.

M. Violett

député socialiste indépendant d'Eure-et-Loire, rapporteur du projet, donne la réplique aux deux précédents orateurs.

Il soutient qu'il est certain qu'après trois ans de séparation, les époux ne se préoccuperont plus l'un de l'autre, auront accommodés leur vie chacun de leur côté, et ne songeront plus à se réunir. Trois ans sont assez long pour permettre l'apaisement du ressentiment qui les a désunis ; s'il est calmé, il est moral et utile que les époux reprennent la vie commune ; s'il ne s'est pas apaisé, pourquoi forcer l'un des époux à des formalités judiciaires, pourquoi l'obliger à demander la transformation de la séparation en divorce, rien ne s'oppose à ce que la loi le prononce de plein droit.

Quant aux catholiques, ils n'auront qu'à ne pas se remarier, et alors leur foi ne pourra nullement être atteinte ; que leur état soit qualifié séparation, ou divorce, rien ne sera changé pour eux.

Motion Lasies

M. Lasies dépose un amendement disant que la séparation ne pourra être convertie en divorce, que si la demande en est faite par l'époux en faveur duquel la séparation a été prononcée.

M. Violette

demande à la Chambre de repousser cet amendement qui aggraverait l'article 310 du Code, qui actuellement rend obligatoire la transformation sur la demande de n'importe lequel des époux, même de l'époux coupable.

Le Vote

Le président met aux voix l'amendement Lasies.

Le scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de votants. .	553
Majorité absolue. . .	277
Pour l'adoption . .	175
Contre	378

Par 203 voix de majorité la motion Lasies est repoussée.

Mis aux voix, l'article unique du projet est adopté par mains levées.

La séance est levée et renvoyée à demain.

00050

SÉNAT

Séance du matin

Présidence de M. ANTONIN DUBOST.

La séance est ouverte à 9 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

LE BUDGET

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1907.

La loi de Finances

Le Sénat continue la discussion générale de la loi de Finances, dont M. Gauthier de l'Aude est le rapporteur.

Les Vermouths et les vins de liqueurs

M. Caillaux

ministre des Finances, demande le maintien de la taxe établie par la Chambre, taxe qui n'est ni trop exagérée, ni trop faible.

MM. Nègre et Strauss d'une part, M. Gauthier de l'Aude, rapporteur, et M. Béreuger, d'autre part, discutent longuement au sujet de cette imposition.

La séance est levée.

Séance de l'après-midi

La séance est reprise à 3 heures de l'après-midi.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la séance du matin.

LE BUDGET

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget de 1907.

La loi de Finances

Le Sénat reprend l'examen des articles relatifs aux vermouths.

Malgré l'intervention du rapporteur, la proposition de la Commission est repoussée par 123 voix contre 121.

Le président met ensuite aux voix les tarifs proposés par la Chambre.

Nombre de votants. .	254
Majorité absolue. . .	128
Pour	134
Contre	120

Par 14 voix de majorité, le Sénat adopte les tarifs de la Chambre.

La Taxe sur l'absinthe et les apéritifs

Le Sénat passe à l'examen de l'article 30, établissant une surtaxe de 50 francs par hectolitre d'alcool pour les absinthes et similaires, les bitters, les amers, et autres boissons apéritives. La perception en sera effectuée sur un minimum de 55 degrés pour les absinthes et similaires, et de 30 degrés pour les autres boissons.

M. Bernard

sénateur radical du Doubs, demande la disposition des articles relatifs à la surtaxe de l'absinthe. Cette surtaxe ne donnera pas le résultat financier qu'on attend ; elle creusera un trou dans le budget. Les expériences déjà faites par les budgets de 1871 et 1880 ont prouvé que la réforme n'était pas heureuse. On falsifiera l'absinthe, et on ruinera certaines régions au profit de certaines autres.

M. Caillaux

ministre des Finances, déclare que la taxe frappant les absinth s d'un degré de 55°, degré minimum, n'est pas exagérée. On fait de la très bonne absinthe à ce degré ; ne l'imposer qu'à 60 degrés serait préjudiciable aux distilleries parisiennes, et amènerait de grosses fraudes. Il conclut au rejet de la demande de disjonction.

Le Sénat repousse la disjonction et repousse l'article 30 sans modification.

Les vins doux

L'article 31, relatif aux vins doux naturels, qui sont assujettis au droit entier de consommation pour l'alcool employé dans la préparation, est adopté.

Les fraudes

Les articles 32, 33, 34, 35 relatifs aux fraudes et à leur constatation en ce qui concerne le tabac, le phosphore, les allumettes, le sucrage, la fabrication des vins artificiels, les distilleries clandestines, sont adoptés.

Les spécialités pharmaceutiques

Un long débat s'engage sur l'article 36 relatif aux taxes frappant les spécialités pharmaceutiques.

Divers orateurs protestent contre cet impôt antidémocratique, qui frappe d'une taxe de 40 0/0 des médicaments qui peuvent être de première nécessité, et qui pèsera surtout sur les malades indigents.

Finalement, le Sénat, malgré l'avis du rapporteur et du ministre des Finances, prononce la disjonction de l'article 36.

Les Taxes sur les bicyclettes

Après l'adoption de l'art. 37, le Sénat examine la taxe d'impôt indirect frappant les bicyclettes et appareils analogues à pourvus de moteurs.

Cet article est adopté.

La séance est ensuite levée et renvoyée à demain matin.

AVIS DE DÉCÈS

M. Pierre Constant, employé au bureau central de l'exploitation des chemins de fer à Bastia, et Mme Constant née Casari ; Mme Veuve Constant née Luc ; Mme Vve Casari, née Poletta ; Mlles Hélène et Félicité Constant ; M. Achille Casari et sa famille ; M. Vincent Casari et sa famille, Mlle Félicité Leo.

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de la petite

Léontine Constant

leur fille, petite-fille, sœur et nièce, décédée à l'âge de 16 mois.

L'enterrement aura lieu aujourd'hui, 25 janvier, à 10 heures du matin.

On se réunira, 2, rue Sampiero.

En vente chez M. Marfisi,
Place Saint-Nicolas, 13.
Vin vieux en bouteilles Blanc et Rouge. — Vinaigre et Eau-de Vie corse de Patrimonio.

GRATUITEMENT Le T. R. Père Odon, ancien supérieur de l'ordre des clercs de St-Gaetz afin de vulgariser le secret du traitement exclusivement végétal suivi dans son ordre, aujourd'hui disparu, vient de créer des dépôts dans chaque département.

Cette médication s'adresse à tous ceux qui souffrent et est d'un effet excessivement puissant pour la prompte et radicale guérison des vices du sang, dartres, douleurs rhumatismales, asthme, convulsions, maux de tête, furoncles, tumeurs, anémie, pâles couleurs, maladies de la peau et maladies secrètes, ainsi que tous les maux internes provenant de l'appauvrissement du sang ou des mauvaises fonctions digestives.

Ecrire avec timbre pour la réponse à M. le Dépositaire départemental du Traitement du Père Gérôme, à Bastia, qui lui donnera, gratuitement, le secret de la médication.

ÉTABLISSEMENTS
L.-N. MATTEI et Cie

Messieurs L.-N. MATTEI et Cie ont l'honneur d'informer leur nombreuse clientèle que la distribution des CALENDRIERS pour l'année 1907, sera faite en leurs magasins de vente de la Place St-Nicolas et rue Sampiero, du 24 Décembre au 2 Janvier prochain.

A L'OCCASION

FÊTES DE LA NOEL ET DU JOUR DE L'AN

on trouvera dans la Maison L.-N. MATTEI et Cie, toutes sortes de **VINS et LIQUEURS**, tels que:

Bourgogne, Bordeaux, Saint-Julien, Côte-Rôtie, Chambertin, Saint-Emilion, Château-Margot, Pommard, Beaume, Bas-Medoc, etc.

Malaga, Madère, Muscat de Frontignan, de Lunel et du Cap-Corse, Sauterne, Grave, Preignac, Malvoisie sec, Genovesella doux, etc. Prix à partir de 1 fr. 25.

VINS DE CHAMPAGNE: Vrai Louis Rœderer à 5 fr. 50. — Moët et Chandon à 5 fr. 30. — Montsoreau à 3 fr. et 2 fr. 25.

VINS DE TABLE: Rouges et Blancs, trèsbons, 30, 40 et 50 centimes le litre, suivant qualité.

EAUX-DE-VIE de VIN et de MARC, très vieille.

MANUFACTURE DE TABACS, CIGARES, CIGARETTES

ARTICLES POUR FUMEURS

MAISON L.-N. MATTEI ET Cie

Produits Recommandés

La délicieus
LIQUEUR
CÉDRATINE
digestive et rafraîchissante

L'inimitable
VIN DU CAP-CORSE
AU QUINQUINA
Apéritif tonique et fortifiant

SE MÉFIER DES IMITATIONS

L'excellent Cigare MATTEI
le meilleur à 10 centimes

Grand assortiment aussi vaste que varié de Tabacs, Cigares et Cigarettes de toutes prov enances. — Fabrique de *Cédrats*, *Limons* et *Oranges* confits. — Colis postaux à partir de 3 kilos pour tous pays.

A tout acheteur d'une bouteille de CÉDRATINE ou de VIN DU CAP-CORSE AU QUINQUINA il sera fait *cadeau* d'un joli CALENDRIER.

TRENTE-DEUXIÈME ANNÉE N° 26 — SAMEDI 26 JANVIER 1907

00051

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration: 6, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal. Faits divers; 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

Order postale, et autres frais le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE BASTIA MUNICIPALE

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui: Saint Polycarpe.
Soleil: (heure nationale)
Lever, 7 h. 1 m. — Coucher, 3 h. 57 s.
Premier quart., le 20 Pleine Lune, le 29
Fête de Demain: Sainte Dévo e.

25 JANVIER

La Faucheuse

LA QUESTION DU JEU

Il ne manquait plus à Paris que le soleil de la Côte d'Azur pour être un petit Monte-Carlo. Autrement, c'était presque aussi bien que chez le Prince, mieux même, puisqu'il y avait, en plus, les courses sans fin et le pari mutuel à jet continu. Les croupiers pullulaient, tous les croupiers belges que l'interdiction absolue du jeu au pays de Léopold avait fait tomber le râteau des mains. Désormais sans occupation à Ostende, à Spa, à Namur, ils s'étaient rabattus en bandes sur Paris et sur la banlieue parisienne, comme des oiseaux de proie de haut vol.

Formés en équipes volantes sous l'habile direction d'un chef de parties connu dans les endroits où l'on joue et surtout où l'on perd, le belge Marquet, ils allaient d'un cercle à l'autre, non pas dans les cercles fermés, autrement dits les grands cercles, mais dans la douzaine de cercles de deuxième ou troisième ordre qui se sont fondés grâce à la loi de 1901 sur les associations, où l'on entre comme dans un moulin et où les femmes sont admises à titre de membres permanents.

M. Marquet disait au tenancier: « Je vous loue le cercle pour une soirée au prix de 2.000 francs, à la condition que je puisse jouer le baccara à un tableau. » La proposition ne manquait pas d'être acceptée avec empressement, et c'est ainsi qu'en quarante jours, dans un seul de ces cercles transformés en tripots, le baccara à un tableau a rapporté 750.000 francs à son entrepreneur. A ce jeu, les femmes surtout demi-mondaines de marque pour la plupart, s'acharnaient de jour et de nuit. On parle beaucoup de l'une d'elles, actrice charmante et très applaudie à la scène, qui, devenue comme une furie devant le tapis vert, avait cédé sur place, pour 5.000 francs, à un compère de la bande Marquet, un superbe collier de 20.000 francs, et qui était sortie au matin défaite et dépouillée jusqu'au dernier de ses bijoux.

Ces dames avaient surnommé le baccara à un tableau: « la Faucheuse, » du mot argot « être fauché, » qui signifie qu'on n'a plus le sou. « La Faucheuse » aura désormais une acception nouvelle appliquée au jeu, comme on l'appliquait déjà, pour la ruine de la vie humaine, à la tuberculose et à l'ivrognerie.

Sur l'initiative du préfet de police, M. Lépine, qui s'est mis d'accord avec M. Clémenceau, des mesures énergiques ont été prises pour couper court à ce mal scandaleux. Le ministre de l'Intérieur a adressé à tous les préfets une circulaire des plus sévères sur les jeux, les cercles et les casinos, et, en attendant que tous les établissements interlopes soient fermés, les croupiers de M. Marquet et M. Marquet lui-même ont été reconduits à la frontière belge.

Non seulement Paris a été épuré, mais aussi les villes à ses portes, comme Saint-Germain-en-Laye où la Faucheuse faisait rage au Cercle des Etrangers, et Chatou où la terrible partie était en permanence au Club des Sports Nautiques. Les sports et l'art servent le plus souvent d'enseigne à ces réunions de jeu déguisées grâce aux facilités de la loi de 1901 sur les associations. Le titre trouvé on loue un local somptueux et on en ouvre toutes grandes les portes aux futurs pigeons et pigeonnes qui savent d'ailleurs bien où on les attire et, la déclaration déposée, le cercle est fondé. Quinze jours plus tard il regorge de victimes: dans toutes les salles on joue.

Il y a deux écoles sur le jeu: celle de sa suppression complète ou celle de sa canalisation au profit de l'Etat qui offre, en revanche, contre la tricherie, la garantie de sa surveillance. En France, ce régime de l'Etat tenancier des jeux a existé jusqu'au 31 décembre 1837. Il existe encore aux courses depuis l'établissement du pari mutuel.

C'est le *pretium stupri* des Latins que vient d'appliquer sans vergogne, sur une autre matière, l'Etat américain de Michigan, qui pour créer des ressources à son budget percé de trous comme une écumoire — on en connaît pas mal de par le monde de cette figure — a institué des permis d'ivresse analogues aux permis de chasse. Moyennant cinq dollars, on peut boire tout son saoûl pendant tous les jours de l'année, sans être inquiété par l'autorité.

Quand il fut question, sous la monarchie de Juillet, de supprimer la régie des jeux, Cambacérès disait à la Chambre des pairs: « Si, en décrétant la suppression des maisons de jeu, on décrète en même temps et infailliblement l'extinction de tous les joueurs, il faut se hâter de voter la loi. Mais ne sera-ce point une de ces illusions comme les honnêtes gens savent si aisément s'en créer? Et n'est-il pas à redouter que le jeu, dépouillé du manteau légal qui l'enveloppait et sous lequel il était facile de le surveiller, ne parvienne bientôt à se ménager des retraites nombreuses et longtemps inaccessibles. »

A Paris il y eut, jusqu'au 31 décembre 1837, sept établissements de jeu autorisés: quatre sous les galeries du Palais-Royal, un rue Favart et deux rue Richelieu, le cercle des Etrangers et Frascati qui fut la maison la plus célèbre, la plus élégante, où les femmes étaient admises et dont Balzac nous a laissé dans *Peau de Chagrin* un tableau saisissant.

Le dernier fermier des jeux de Paris fut le célèbre tenancier Benazet, le Marquet de l'époque. Il versait pour sa ferme plus de neuf millions tous les ans.

Il y eut pour la ferme des jeux des années merveilleuses, notamment 1815, où les alliés laissèrent les plumes qu'ils nous avaient prises et où Blücher perdit à lui seul, au numéro 154 du Palais-Royal, 1.500.000 francs dans une nuit.

MARCEL FRANCE.

Sur la Côte d'Azur

« Unir tous les efforts pour travailler à la prospérité de cette merveilleuse région de « la Côte d'Azur, » de Menton à Toulon, des derniers contreforts des Alpes à la Corse, » telle est la noble et généreuse pensée, qui constitue le programme de la « Fédération des Syndicats de la Côte d'Azur. » Pour le réaliser ses membres ne reculent devant aucune fatigue, devant aucun sacrifice; conférences, articles de journaux et de revues, démarches incessantes auprès des corps élus et des pouvoirs publics, rien ne rebute leur persévérance inlassable.

Le superbe et artistique album que la Fédération vient de publier comprend dix délicates aquarelles et de nombreuses photographies de sites pittoresques. La Corse a sa large part dans cette publication. L'aquarelle de Corbellini, représentant Ajaccio, mollement étendue sur son golfe à l'heure du crépuscule, est l'une des plus belles parmi ces peintures.

Souhaitons qu'à cette première publication viennent s'en ajouter de très nombreuses; formulons le vœu que la Fédération en consacre une, toute entière, à notre île, encore trop inconnue des touristes, qui, grâce à elle, viendront parcourir nos sites impressionnants par leur âpre majesté. A une œuvre aussi éminemment patriotique, nos compatriotes se doivent d'apporter leur incessante collaboration.

Ils tiendront à posséder et à répandre ce premier album, comme marque de sympathie et de reconnaissance pour des bienfaiteurs du pays.

Le Sourire de l'Impératrice

Sergines nous conte, dans les *Annales*, une amusante anecdote sur Gailhard, qui vient de quitter la direction de l'Opéra.

Pierre Gailhard dut à ses succès au Conservatoire de débuter, d'une manière éclatante, aux concerts des Mercredis de Carême que l'empereur et l'impératrice donnaient aux Tuileries vers 1867. Le premier soir qu'il y chanta, l'impératrice le félicita de sa voix et de sa diction. Gailhard s'inclina devant le compliment impérial et remercia respectueusement.

— J'ai l'honneur, ajouta-t-il, de connaître depuis longtemps Votre Majesté.

L'impératrice fronça le sourcil.

— Et je sais qu'elle a le plus joli pied du monde... J'ai même encore, en ma possession, la mesure qui servait, à Toulouse, à chausser Votre Majesté.

— Comment! vous êtes le petit Gailhard?

Napoléon III s'approchant alors, l'impératrice lui conta qu'elle avait retrouvé le fils du cordonnier qui la chaussait, au temps où elle était pensionnaire dans un couvent toulousain. Mais Gailhard, déjà fin et spirituel, crut l'occasion favorable pour intercéder en faveur de son père, que ses opinions républicaines avaient fait déporter à Lambessa. Il plaida chaleureusement la cause paternelle. Napoléon, soudain refrogné, s'éloigna, effilant sa moustache: « Impossible! » tandis que l'impératrice faisait un geste de mélancolique regret.

N'estimez-vous pas que, dans cette circonstance, l'empereur manqua d'esprit?

Ce que disent les Journaux

La Petite République

Sur le récent incident anglo-américain:
« Qu'on débarque des marins améri-

---

68 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

La Matelassière

PAR

Odysse BAROT

DEUXIÈME PARTIE

Vingt ans avant

Après une longue et muette étreinte, que son mari, le plus âgé des trois arrivants, contemplait avec émotion, elle se tourna vers le compagnon de son enfant, lui tendit la main en lui souhaitant la bienvenue; puis jeta dans l'âtre une brassée de bois sec pour sécher et réchauffer ses hôtes, en attendant le souper qu'elle se hâta de préparer.

A la lueur des flammes qui pétillent dans le foyer, nous n'avons pas de peine à reconnaître, sous leur travestissement de pêcheurs, Alexis Valdroff et Jabounoff, que le père de celui-ci avait été attendre avec son embarcation près de l'embouchure du Niémen, à l'extrême limite des eaux prussiennes, tandis que deux autres amis, moins connus, moins signalés à la police et qui avaient quitté Londres en même temps qu'eux, se rendaient directement en Russie, munis de leurs passe-ports bien en règle.

Les deux jeunes gens, soigneusement cachés dans la pièce du fond de la maisonnette, s'étaient reposés quarante-huit heures des fatigues d'un pénible voyage. Ils avaient besoin de force pour l'œuvre qu'ils voulaient accomplir et qu'ils laissèrent ignorer, bien entendu, à la vieille paysanne. On lui avait fait croire qu'il s'agissait uniquement de délivrer par un hardi coup de main la femme d'Alexis. Quant au pêcheur livonien, il était depuis longtemps affilié secrètement à la cause nihiliste, et il avait pu à maintes reprises, grâce à sa profession, à sa barque et à la carriole dans laquelle il allait vendre son poisson au marché de Riga, faciliter la fuite de plus d'un compagnon compromis. Pouvait-il avoir d'autres idées que celles du fils dont il était si fier, et à qui son aisance relative lui avait permis de faire donner l'éducation brillante d'un fils de bourgeois?

La troisième nuit qui suivit leur arrivée, Alexis et Jabounoff gagnèrent la capitale de la Livonie, d'où ils se rendirent sans encombre à Saint-Pétersbourg, non sans avoir, au préalable, opéré un nouvel avatar et transformé leurs physionomies.

Les pêcheurs d'hier étaient devenus deux marchands ambulants, un vieillard et un jeune homme, le père et le fils, portant sur l'épaule le ballot contenant leur pacotille, achetée à Riga. Qui donc eût jamais reconnu l'élégant Valdroff sous sa longue barbe grisonnante, entourant un visage ridé, sous ses cheveux blancs, sous sa houppelande usée jusqu'à la corde? La jambe traînante, le gros bâton sur lequel s'appuyait une main vacillante, le tremblement factice d'une voix cassée par l'âge, complétaient la métamorphose.

Ce fut en cet équipage qu'il alla un jour rôder aux abords du couvent de Skibouleff, causer avec les gens du voisinage en leur offrant sa marchandise, essayer d'obtenir quelques renseignements, mesurer d'un œil morne la hauteur des murailles qui le séparaient de Toline, puis sonner à la porte de la religieuse prison, sous le prétexte de solliciter une aumône.

Avant de se lancer dans une aventure où il jouait sa tête, il avait voulu se rapprocher de l'adorée, qu'il ne reverrait peut-être jamais plus, respirer quelques instants le même air, converser mentalement avec elle et envoyer à la recluse, à travers le cloître, un mystique et éventuel adieu.

Au retour de ce doux et triste pèlerinage, il se rendit au siège secret du comité central. Cette dernière pensée donnée à l'amour, il se livrait tout entier, sans réserve, à la haine, au fanatisme révolutionnaire. En proie à une surexcitation nerveuse voisine de la folie, il lui semblait voir le spectre paternel surgir de sa tombe, les cadavres d'innombrables et innocentes victimes se dresser devant lui en criant: Vengeance!

Le plan qu'il exposa fut accueilli par le comité avec enthousiasme.

Naguère, pendant qu'il travaillait dans l'usine de produits chimiques de Southwark, il avait, poursuivant ses études antérieures sur les substances explosibles, découvert un nouveau mélange détonant d'une prodigieuse puissance, et auprès duquel la dynamite elle-même n'était plus qu'un produit inoffensif. Grâce à cet engin terrifiant que la science et le hasard lui avaient révélé, il ne s'agissait de rien moins que de faire sauter le Palais d'Hiver.

Le Palais d'Hiver renferme la famille impériale et ceux qui vivent avec elle sur un pied d'intimité: les hauts fonctionnaires du palais et accidentellement les ministres et hauts fonctionnaires de l'Etat qui approchent l'empereur à toute heure; les chambellans, secrétaires, officiers d'ordonnance, dames d'honneur; les militaires chargés du service et de la surveillance; les huissiers, maîtres d'hôtel, valets de chambre, valets de pied, échansons et autres gens employés au service personnel de Sa Majesté et de la famille impériale, et enfin les domestiques de bas étage: palefreniers, nettoyeurs de cours et d'égouts, sous-aides et jardiniers, laveurs de vaisselle, fendeurs de bois.

Bien que le nihilisme — qui est, comme le fut chez nous la Révolution de 1789, un mouvement politique et bourgeois nullement prolétarien et socialiste, — recrutât des complices jusque dans les hautes classes et dans le monde officiel, il faisait aussi des recrues plus humbles. Plusieurs des employés infimes du Palais étaient affiliés à la secte, et c'est sur eux que comptait le comité central pour l'exécution du plan de Valdroff.

Pendant quinze jours Alexis, dans la retraite sûre où il était caché, prépara ses bombes, munies d'un mouvement d'horlogerie, en attendant l'occasion propice qu'un grand dîner allait offrir aux conjurés, en réunissant autour de la table impériale les principaux personnages de l'Etat.

Tout était prêt. Un petit nombre de compagnons étaient seuls dans le secret; aucune indiscrétion n'était à craindre. Dix formidables engins, que deux domestiques subalternes devaient introduire sans difficulté dans le palais au moment voulu, dissimulés dans une voiture de provisions de bouche, avaient été fabriqués par l'implacable chimiste.

Une horrible hécatombe était imminente.

Etant donnée la bonne, douce et loyale nature de l'amant de Toline, on peut s'étonner qu'il n'eût pas eu une lueur d'hésitation, un mouvement de regret, un accès de remords; qu'il n'eût pas songé une seule minute aux nombreux innocents qu'il allait englober dans son effroyable vengeance, si légitime qu'elle dût lui paraître, ni réfléchi qu'il n'était ni moins injuste ni moins féroce que les persécuteurs de son brave homme de père!

Non!

(A suivre)

CHOCOLAT MENIER

cause à 11-10, passe encore, mais à la Jamaïque, c'est autre chose, et l'Angleterre est assez grande personne pour assurer l'ordre dans ses possessions si nous de même dans nos colonies voisines. Voilà ce qui fait qu'à tous prendre, Sir Alexander Swettenham, tout en manquant de mesure, n'a peut-être pas aussi tort qu'on le dit ».

Le Radical

Sur la suppression des conseils de guerre:

« Il n'est pas besoin de dire que nous approuvons en bloc le projet du gouvernement. Nulle part, peut-être, autant qu'ici, le problème de la réforme de la justice militaire n'a été étudié avec plus de sollicitude. Il a fallu 36 ans pour le mettre sur pied et pour qu'il entre enfin dans la période de mise en pratique. Voilà le projet soumis à la discussion toute proche, la majorité républicaine le soutiendra à la Chambre; le Sénat ratifiera son vote; il n'y a pas la seconde goutte de doute ».

Le Siècle

Sur les manifestations de dimanche dernier:

« Il est juste d'avouer qu'il y a pourtant une différence entre ce qui s'est passé sous Charles Dupuy; le ministre actuel donne les mêmes ordres que ses prédécesseurs, mais il les explique avec moins de solennité, avec plus de simplicité, et partant, avec plus de succès. Cette absence de pose, cette simplicité, qui s'exhale pas l'habileté, s'accompagnent en outre d'une fermeté bien faite pour plaire à notre tempérament national et, notamment, le coupait sur le préfet de police Lépine prendra place parmi les bons moments contenus de la période que nous traversons ».

L'Autorité

Sur les incidents de Beaupréau et les manifestations de dimanche:

« La mesure est telle que pas un député de la Droite ne fera en outre une protestation indignée contre cette sauvage agression, jalouse de la guerre civile. Les socialistes, eux, savent défendre leurs coreligionnaires, au moins pour la forme, et, s'ils n'applaudissent pas sans de cesse, ils obtiendront au moins un gage. Afin de s'excuser d'avoir fait fermer la Bourse du Travail, Clémenceau formera la barrique de Montmartre, car on sait que la pauvre ménagère guérit d'une manière miraculeuse les plaies sociales du prolétariat. On abolira complètement la liberté religieuse pour compenser la violation du repos hebdomadaire et ce sera bien fait. A gouvernement de trique, opposition de trac ».

Autour d'une Pétition

A MM. les Pétitionnaires de la Place du Marché et de la rue du Lycée.

Bastia, le 23 janvier 1907.

Messieurs,

Vous n'avez donné aucune raison péremptoire en faveur de la construction du petit escalier qui relierait la Place du Marché à la rue du Lycée. Je vous en ai mouvé tous les inconvénients et j'insiste particulièrement sur celui-ci: c'est que cet escalier faciliterait aux filles publiques de la rue du Colle leur passage dans nos artères les plus fréquentées.

Et, à ce propos, je suis heureux de me trouver pleinement d'accord avec vous sur la nécessité qu'il y aurait du transporter ailleurs — hors de la ville — le quartier réservé à ces hétaïres de bas étage. Leur présence n'est plus tolérable dans votre quartier si populeux. Elle est un scandale, non seulement pour les passants, mais aussi et surtout pour les honnêtes familles qui l'habitent.

Et puisque la police est impuissante à réprimer les écarts de ces donzelles, puisque, trop souvent, elle ferme les yeux sur les scandales qu'elles provoquent, qu'on les transporte ailleurs, au diable!

Une démarche, une pétition auprès de la municipalité devraient porter sur ce point extrêmement important que celui de la construction du petit escalier.

Le jour où vous aboutirez au résultat désiré, le jour où vous parviendrez à débarrasser votre quartier de la honteuse vermine qui le déshonore, eh bien, ce jour-là, on pourrait peut-être s'entendre pour l'établissement d'une communication facile entre le Gaudello et la rue du Lycée.

Veuillez agréer, Messieurs, etc.

Un Bastiais.

Au « Journal Officiel »

Préfecture du Rhône

M. Luigi Pasquin a été nommé gardien de la paix de Lyon.

Préfecture de la Seine

M. Coggia, adjudant au 4e bat. d'infanterie légère d'Afrique, est nommé surveillant à l'entrepôt de Bercy.

Administration pénitentiaire

M. Canovi Horace, gardien vaguemestre à la colonie du Fort-du-Hâ, Bordeaux, est nommé gardien commis greffier au même établissement.

Ministère de la Marine

Sont inscrits sur le tableau d'avancement: pour le grade d'adjudant principal de 1re classe, M. l'adjudant principal de 2e classe Marenduchi Charles-Marcellin-Marius; — pour le grade d'adjudant principal de 2e classe, M. l'adjudant principal de 3e classe Olive Joseph-Antoine; — pour le grade d'adjudant principal de 3e classe, M. le premier maître fourrier Bartolomei Jean-Marie.

Médecin militaire

Sont inscrits sur le tableau de concours pour le Médaille militaire, 1er semestre 1907, MM. Orsoni Etienne, 1er m. de 1re manœuvre; Poggioli Jacques, 1er m. patron pêche; Pelicorni, 1er m. fourrier; Bonavita Joseph, chef gabier de 1re classe; Dembini Barthélemy, gendarme maritime à Toulon.

Poids et Mesures

Avis administratif

Le Préfet de la Corse a l'honneur de porter à la connaissance du public qu'un examen sera ouvert le 26 mars 1907, pour l'emploi de vérificateur-adjoint des poids et mesures.

Les demandes d'admission à l'examen seront reçues au Ministère du Commerce et de l'Industrie, jusqu'au 4 février 1907.

Pour avoir communication du programme de l'examen et des conditions de l'admissibilité, les candidats devront se présenter à la Préfecture (1re division) et à la Sous-Préfecture de leur arrondissement.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

CANARI. — M. Dominique Raffaelli vient de s'établir à Canari, après une courte maladie, à l'âge de 68 ans. Propriétaire de l'importante usine *Central Corsica*, à Ricanu, Porto-Rico, il s'était créé une situation des plus enviées, et jouissait dans ce pays de la plus grande considération. Son caractère franc, sa nature honnête, jointes à une intuition rare des affaires l'avaient mis en premier rang des grands industriels de cette opulente cité où le travail récompense si généreusement l'ardeur et l'activité. Il est à peine besoin de parler de l'accueil qui était réservé dans cette usine à nos compatriotes et combien d'eux pleurent aujourd'hui leur bienfaiteur.

A Canari comme à Porto Rico les regrets sont unanimes. La population de Canari grossie des habitants des villages voisins a suivi très recueillie le convoi funèbre de cet homme qui avait fait tant de bien et qui le faisait sans compter. Aussi son souvenir vivra-t-il longtemps dans le cœur de ceux qui l'ont connu.

Nous adressons à Mme veuve Raffaeli et à ses enfants, à son gendre, M. le docteur Alessandrini, membre du Conseil général et maire de Canari, aux familles Stefani, Padovani et Pirpl l'expression de nos plus vives condoléances.

* * *

PIETRANERA. — Dimanche, 27 du courant, aura lieu, en l'église paroissiale de Pietranera, la fête de Sainte Dévote, patronne et protectrice de l'île de Corse.

Le grand'messe sera célébrée à 10 heures très précises; les vêpres suivies du salut et du baiser de la Sainte Relique commenceront à 2 heures.

Nul doute que les pieux bastiais ne se joignent en foule à la population de Pietranera et des localités environnantes, pour venir honorer la Vierge martyre et la supplier d'intercéder pour le Corse et pour la France, l'indulgence, le secours et la bénédiction de Dieu.

Le sonnet traditionnel en l'honneur de la Sainte, sonnet fort artistique et très émouvant, est dédié cette année, à Mlle Marguerite Battaglini.

Bulletin Financier

Paris, 24 janvier 1907.

Le marché reste indécis sur tous les Fonds Etrangers, mais nous Rentes se retire à 91.92. Nos Sociétés de Crédit restent bien tenues aux environs de leurs cours précédents.

En Banque, l'Obligation nouvelle Victoria Mines est ferme à 459.75. La Saint Raphaël Quinquina se négocie à 115. Nous rencontrons l'Emprunt d'Alegres à 435. On cote 99.50 le Prêt Athènes Péloponnèse. Les Zines de Teruel ont des demandes à 455. L'obligation du Port de Bahia est toujours en faveur à 458.

L'Eclairage Electrique, aux environs de 790, rapporte un peu plus de 5 0/0 si l'on considère le dernier dividende, mais on peut attendre mieux avec le développement que prennent les affaires de cette Société. Paris-Amsterdam maintient sa progression à 221.50. La hausse du caoutchouc rend intéressante la prochaine introduction sur notre place de la De Mello Brazilian Rubber qui, au trois ans, a vu tripler ses bénéfices.

La Cie Française pour la Construction et l'Exploitation des Chemins de Fer à l'Etranger, qui émet un emprunt de 10 millions en obligations de 500 frs à 6 0/0 net, pour la construction du chemin de fer du Val de Vouge, jouit en vertu de la loi du 20 décembre 1906, d'une garantie kilométrique du Gouvernement Portugais pendant 99 ans; rappelons que la souscription sera ouverte et close le 29 courant. Prix d'émission: 462 frs 50. On verse 75 frs en souscrivant, 387.50 à la répartition.

Nos chemins de fer sont irréguliers.

Chronique Cortenaise

Le mauvais temps à Corte

Depuis trois jours le temps ne cesse d'être affreux. La neige est tombée en abondance, atteignant une épaisseur moyenne de 30 centimètres. Les trains, surtout ceux venant d'Ajaccio ont subi des retards assez considérables.

Les prêtres à la caserne

Des prêtres faisant partie de la liste des 5.500 viennent d'être incorporés à notre bataillon. Ils sont presque tous de la classe 1899. Ils ont accompli une année de service, bénéficient en cela de la dispense qui leur était accordée en tant qu'étudiants ecclésiastiques; il serait inutile d'ajouter, par conséquent, qu'ils ont déjà accompli une période de 28 jours. Ce qui est encore plus malheureux pour ces *rara avecris* c'est de ne pas savoir s'ils feront encore un ou deux ans.

Perte de bestiaux

Dans la nuit du 24 au 25 courant, le nommé Valentini François, berger avait remisé sous un abri 63 brebis. Une pluie torrentielle les y a surprises et les bestiaux ont été dispersés. Ce troupeau constituait l'unique source de revenu de ce malheureux.

Le nommé Grimaldi François, également berger, a perdu dans les mêmes circonstances 17 têtes de petit bétail.

Postes et Télégraphes

Avis.

Par décision du 21 janvier courant, M. le Sous-Secrétaire d'Etat des Postes et Télégraphes a fixé comme ci-après, à partir du 27 janvier 1907, le fonctionnement du service *les dimanches et jours fériés*:

1. Service postal

Les guichets postaux seront définitivement fermés, dans tous les bureaux du département à 10 heures du matin, en été; et à 11 heures du matin, en hiver, au lieu de midi.

2. Service télégraphique et téléphonique

Les bureaux d'Ajaccio et de Bastia fermeront à 9 heures du soir au lieu de minuit.

Les bureaux de Bonifacio, Calvi, Corte, Sartène et Saint-Florent continueront à fonctionner jusqu'à 9 heures du soir, comme en semaine.

Tous les autres bureaux fonctionnant actuellement, en semaine, jusqu'à 7 heures du soir, fermeront à 10 heures du matin, en été, et à 11 heures du matin en hiver.

Le public trouvera d'ailleurs, dans chaque bureau un avis fixant les heures d'ouverture spéciales à l'établissement.

Ajaccio, le 24 janvier 1907.

Le Directeur des Postes et Télégraphes de la Corse,
POJOL.

Un nouveau Vol

Trois Arrestations

La série continue. — Un autre vol a été commis, la nuit dernière, au Nouveau-Port.

Les voleurs ont pénétré dans le restaurant du sieur Sandri Alexandre et se sont emparés d'un réveil-matin valant 28 francs, d'un revolver, d'une casserole contenant de la viande aux pommes, et des pains. Ils n'y sont introduits, par la petite porte qui donne dans la cour, en y pratiquant un trou à l'aide d'un villebrequin, ce qui leur a permis de faire sauter le bras de fer et la serrure.

Informés de ce nouveau vol, les brigadiers Bertrand et Giudici se rendirent immédiatement au restaurant Sandri et mirent en état d'arrestation le nommé Joseph Fossati sur lequel s'étaient portées les soupçons de la victime du vol et qui logeait dans la maison.

Conduit au poste de police Fossati nia tout d'abord, puis pressé de questions il finit par avouer à M. Dames, commissaire central, qu'en effet, il avait participé au vol commis dans la nuit du 14 au 15 courant, à Pietranera, chez la veuve Benigni, et au vol Sandri. Une perquisition faite chez lui amena la découverte d'une foule d'objets volés à Pietranera.

Ajoutons que Fossati a tenté de se suicider dans l'après-midi, en vision, en se pendant à l'un des barreaux de la fenêtre, à l'aide d'une ceinture en coton rouge, qu'il portait sur lui. Les agents Cesari et Antonini arrivèrent à temps pour couper la ceinture et empêcher Fossati de mettre son projet à exécution.

* * *

Fossati avait l'habitude de fréquenter un nommé Rossi François, considéré par la police comme un individu dangereux et vivant de la prostitution.

Le brigadier Bertrand accompagné d'un agent se mit à la recherche et l'arrêta au moment où il descendait les escaliers de la maison qu'il habite, rue Droite, 11.

Cet individu nia toute participation aux vols; on trouva, néanmoins, dans sa chambre, divers objets volés chez Sandri et à Pietranera.

Interrogé par M. Dames, sur la provenance de ces objets, Rossi déclara les avoir reçus de Fossati.

* * *

Dans l'après-midi, vers 3 heures, les agents Ottavi et Cesari ont arrêté dans une bavette de la place Foritaine Neuve, un troisième individu, inculpé dans ces deux affaires. C'est un nommé Canavaggia Antoine, 30 ans, ouvrier boulanger, sans travail, et sans domicile fixe.

Canavaggia a été interrogé au poste par M. Molinello, commissaire de police, auquel il a déclaré n'avoir rien à se reprocher. Il n'en a été pas moins maintenu en état d'arrestation.

D'après les dires de Fossati, Rossi et Canavaggia ne seraient pas étrangers aux vols qui leur sont reprochés. Au moment du vol chez la veuve Benigni, à Pietranera, Canavaggia aurait dit à ses complices: Attention! mori an premier qui viendrait nous déranger.

Vers 5 heures, les trois inculpés ont été conduits par devant M. Virgitti, juge d'instruction, aux fins d'enquête.

En cette circonstance, les brigadiers Giudici et Bertrand, les agents Ottavi, Cesari, et Antonini ont fait preuve d'énergie et d'intelligence. Nous nous faisons un devoir de les en féliciter.

G.

SOCIÉTÉS et SYNDICATS

SOCIÉTÉ Ste-DÉVOTE. — Les membres honoraires et participants de la Société de Secours mutuels Ste-Devote, sont priés d'assister à l'assemblée générale, à 1 heure de relevée, dans la salle du périgraille du Théâtre.

Ordre du jour: Lecture du dernier procès-verbal. Situation financière de fin d'année. Admission de nouveaux membres.

Prière aux sociétaires d'être exacts.

Les membres des corporations ouvrières sont priés de vouloir bien assister à la conférence qui sera faite par l'avocat Milanta, dimanche, 27 courant, à 1 heure et demie de l'après-midi, salle communale, place Caletta.

Les ouvriers, demi-ouvriers et apprentis coiffeurs indépendants, se sont réunis en assemblée générale et ont décidé d'adresser à M. le Préfet pour qu'il fasse respecter la loi du repos hebdomadaire du dimanche à midi jusqu'au lundi à midi.

La séance est levée aux cris de: Vive la loi! Vive la République!

Petite Gazette

Dernière dépêche — 25 janvier

Thermomètre: 7 heures du matin 8 6
à midi 9 9 à 6 heures du soir 11 1
Maxima 11 1 Minima 7.

Baromètre — 7 heures du matin, 776 mm. à midi, 775 mm. 6 heures du soir, 773 mm.

Vent. — Dans la matinée, S. Est.
Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel, pluvieux

Pluie tombée à 7 h. du matin: 50 mm.

* * *

Simple question

Qu'attend-on pour faire disparaître l'amas d'immondices qui encombre depuis trois jours le coin de la rue Abbatucci et de la place Saint-Nicolas et qui constitue la nuit un véritable casse-cou.

Nous ne savons pas à qui incombe le soin d'enlever ces immondices une fois les travaux terminés, mais la police devrait le savoir et dresser procès-verbal contre l'administration responsable.

* * *

Décoration

M. Natalini, avocat, attaché au service du contentieux de la ville de Marseille, est nommé officier de l'ordre de Nichan-Iftikar.

* * *

A l'abattoir

La viande d'un porc, abbatu hier, ayant été reconnue ladre, a été enfouie sous la surveillance de l'agent Giudicelli.

* * *

Pilules Suisses

Tous les malades sans exception qui souffrent de *constipation, migraine, maux d'estomac*, se félicitent d'avoir eu recours aux Pilules Suisses pour combattre ces affections. Rue Grammont, 28, Paris.

* * *

Avis

M. Sabaté, dentiste du Lycée, diplôme d'honneur, Exposition de Bastia, prévient sa nombreuse clientèle que son cabinet est ouvert tous les jours de 8 à 11 heures le matin et de 2 à 4 heures le soir.

Etat-Civil

MARIAGES

Poli Pierre, garçon d'hôtel, et Saladini Marie-Comtesse.

NAISSANCES

Pellotier Antonia-Catherine. — Mingalon Michel. — Mingalon François.

DÉCÈS

Constant Léontini, 14 mois, de Bastia.
Poli-Louise, 20 mois, de Bastia.
Thierry Annonciade, 3 ans, de Bastia.

DERNIER AVIS

UNION

FAILLITE CAGNAZZOLI GUILLAUME

Les Syndics font un *dernier appel*, avant poursuites, aux hommes d'affaires, officiers ministériels et autres personnes détenant encore des pièces ou dossiers, pour que le tout soit communiqué ou déposé entre les mains des dits Syndics, sans retard.

Tous actes coupables ou entraves aux recouvrements, seront *enfin* poursuivis.

Les Syndics.

Déménagements

pour tous les pays

Prix très réduits

Cadres de déménagements; garde meubles pour entreposer le mobilier. Camionnage et emballage soignés. Agence Maritime, 7, route du Cap, Bastia.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00052

BOURSE DE PARIS

24 janv. — 25 janv.
Rente 3 0/0 amort. 94 75 94 50
— 3 p. 0/0 ancienne. 95 25 95 60
Fin courant

Nouvelles Militaires

Service de Santé

Paris, 25 janvier.

M. Trucy, médecin aide-major de 2e classe à l'hôpital de Marseille, passe au 163e rég. d'infanterie.

ÉCOLE DE SAINT-MAIXENT

Paris, 25 janvier.

Les sous officiers d'infanterie coloniale dont les noms suivent ont été admis à subir les épreuves orales pour l'admission à l'Ecole de Saint-Maixent.

MM. Cacciaguerra, 4e régiment; Leccia, 8e »; Ratali, 22e »

PALMES ACADÉMIQUES

Paris, 25 janvier.

M. A. Agostini, agent-voyer à Serres (Hautes-Alpes), est nommé officier de l'Instruction publique.

Immense Incendie
A TOULON

Un quartier détruit. Vingt blessés. Pertes énormes.

Toulon, 25 janvier.

Un épouvantable malheur vient de plonger la ville de Toulon dans le deuil. Tout le quartier de la Rade, près des Remparts, composé d'une vingtaine de maisons, a été détruit par un immense incendie.

Malgré la promptitude des secours, le concours de toutes les troupes de terre et de mer, le sinistre n'a pu être circonscrit. A l'heure actuelle, le brasier est encore ardent; tout ce qu'on a pu faire, c'est de limiter le terrain de l'incendie.

Vingt personnes ont été blessées en combattant le feu. Plusieurs le sont grièvement, et l'on craint pour leurs jours.

Les dégâts s'élèvent à plusieurs millions. Une centaine de familles sont réduites à la misère la plus extrême; tout leur avoir a péri dans ce sinistre.

L'enquête n'a pu encore établir les causes de l'incendie.

MOUVEMENT DIPLOMATIQUE

Paris, 25 janvier.

Les divers gouvernements intéressés ayant fait parvenir au ministère des Affaires étrangères leur agrément aux choix proposés par le gouvernement français, le président de la République a signé les nominations suivantes, qui ont paru aujourd'hui à « l'Officiel ».

M. Jules Cambon, ambassadeur de France à Madrid, est nommé à Berlin, en remplacement de M. Bihourd, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Revoil, ambassadeur à Berne, est appelé à l'ambassade de Madrid.

Le comte d'Aunay, sénateur, ministre plénipotentiaire de première classe en disponibilité, est nommé ambassadeur à Berne.

M. Crozier, ministre plénipotentiaire à Copenhague, est nommé ambassadeur à Vienne.

Le comte Harric de Beaucaire, ministre plénipotentiaire, sous-directeur à la direction des affaires politiques au ministère des Affaires étrangères, est nommé ministre de France à Copenhague.

M. Descos, ministre de France à Téhéran, est appelé aux mêmes fonctions à Belgrade.

M. de la Martinière, ministre plénipotentiaire de 2e classe, est nommé ministre de France à Téhéran.

L'APPLICATION de La Loi de Séparation

La folie d'un prêtre

Perpignan, 25 janvier.

Le curé de la paroisse de Canet, devenu subitement fou à la suite des incidents de l'inventaire de sa paroisse, a dû être interné à l'asile des aliénés de Perpignan.

Ce digne ecclésiastique était très estimé dans sa paroisse.

LES JEUX DE HASARD

Les premières descentes de police

Paris, 25 janvier.

Conformément aux prescriptions de la circulaire de M. Clémenceau, trois commissaires de police de Paris ont opéré des descentes de police dans des cercles en infraction avec la loi.

Ils ont saisi les enjeux et dressé des procès-verbaux contre les tenanciers.

Les magistrats de police ont saisi de fortes sommes de jetons, et ont constaté la présence de nombreuses femmes dans ces établissements.

LOTERIE de l'Exposition de Milan

Le gros lot d'Un Million

Milan, 25 janvier.

Aujourd'hui a eu lieu le tirage de la grande loterie de l'Exposition de Milan.

Le numéro **2485** de la série 62 gagne **Un Million** de francs.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Présidence de M. Brisson

La séance est ouverte à 2 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

La crise viticole

Au début de la séance, M. Bourrat, député socialiste de Perpignan, propose la nomination d'une commission extra-parlementaire chargée d'enquêter sur la crise viticole.

La proposition de M. Bourrat est adoptée.

L'AVANCEMENT DANS LA MAGISTRATURE

Interpellation Brousse

L'ordre du jour appelle la reprise des interpellations sur la réforme de la magistrature, déjà commencées au cours de la dernière session.

M. Brousse

député républicain des Pyrénées-Orientales, continue le discours qu'il avait commencé vendredi dernier.

Il supplie le gouvernement de réparer les fautes commises par certains magistrats sans scrupules; ainsi si le commandant l'honneur du corps judiciaire. Il doit se montrer impitoyable pour les magistrats, à quelques degrés de la hiérarchie qu'ils soient placés, qui commettent le crime de forfaiture. Sur de pareils agissements, malheureusement trop réels, le ministre de la Justice doit faire la lumière la plus éclatante, apporter les sanctions les plus justement sévères.

M. Brousse plaide ensuite la cause des petits viticulteurs, dont la moindre fraude est punie avec une impitoyable rigueur. Pour eux la loi doit fléchir, surtout lorsqu'il s'agit de peccadilles insignifiantes. Et vraiment elle est scandaleuse l'attitude de ces juges qui frappent les petits viticulteurs prévenus pour la première fois de fraudes insignifiantes, et qui réservent des trésors d'indulgence aux gros négociants, pour lesquels la contrebande et la falsification sont des sources de revenus énormes.

En sévissant contre tous les fraudeurs, dit en terminant, M. Brousse, le gouvernement remédiera à la crise viticole.

M. Etienne Flandin

député républicain de l'Yonne, déclare n'avoir qu'à poser une simple question au ministre. Pourquoi la loi votée par le Parlement et réglementant la nomination et l'avancement des magistrats, n'a-t-elle pas été appliquée à la date fixée, et quand le sera-t-elle?

M. Guyot-Dessigne

ministre de la Justice, répond immédiatement à la question de M. Flandin.

Le règlement d'administration intérieure, à la suite du vote de la loi, n'a pu être appliqué aussitôt pour des raisons majeures. Néanmoins la loi sera applicable le 15 février courant.

M. Simonet

député radical socialiste d'Aubusson, développe son interpellation sur l'amendement des juges de paix, qui sont encore trop soumis à l'arbitraire gouvernemental.

Après ce discours, la séance est levée et renvoyée à 9 heures du soir, pour la discussion du budget modifié par le Sénat.

SÉNAT

Séance du matin

Présidence de M. Antonin Dubost.

La séance est ouverte à 9 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

LE BUDGET

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1907.

La loi de Finances

Le Sénat continue la discussion générale de la loi de Finances, dont M. Gauthier de l'Aude est le rapporteur.

Le Raffinage du Sucre

Une longue discussion s'engage sur l'article 42, qui porte le taux du raffinage de 1 à 2 francs par 100 kilos.

Divers orateurs viennent protester contre cette augmentation.

L'industrie sucrière traverse une crise. Il aurait plutôt fallu diminuer le droit de consommation sur le sucre, et non pas imposer à une industrie, devenue difficile, de nouvelles charges fiscales accablantes.

Après l'intervention du ministre des Finances, le Sénat adopte les articles 42 à 45.

La séance est levée.

Séance de l'après-midi

La séance est reprise à 3 heures de l'après-midi.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la séance du matin.

LE BUDGET

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget de 1907.

La loi de Finances

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la loi de Finances.

Le port des imprimés

Le Sénat aborde la discussion de l'article 46, relatif au port des imprimés.

Plusieurs orateurs interviennent dans le débat. Ils demandent la suppression de l'art. 46 qui frappe le petit commerce et la petite industrie, auxquels on demande deux millions de plus d'impôts, en augmentant d'un centime le port de l'imprimé.

Malgré l'intervention de M. Symian, sous secrétaire d'Etat, du rapporteur et du ministre des Finances, plusieurs sénateur demandent la disjonction qui est mise aux voix:

Nombre de votants	270
Majorité absolue	136
Pour l'adoption	139
Contre	131

La disjonction est prononcée par 8 voix de majorité.

Les pièces de nickel

M. Boral, sénateur républicain du Lot, dépose un amendement tendant à la création d'un type nouveau pour les pièces de 25 centimes.

M. Caillaux déclare ne pouvoir accepter cet amendement qui est repoussé à une forte majorité.

Les derniers articles

Les articles défilent avec rapidité. Le Sénat les adopte sur simple lecture.

Le traitement des percepteurs

Le Sénat aborde l'examen de l'article additionnel, voté par la Chambre, relatif à la réduction du nombre des percepteurs et du taux de leur traitement.

Cet article est repoussé.

Le renvoi de la classe 1903

Une discussion très vive s'engage au sujet de l'amendement de M. Gaffier, adopté par la Chambre, et tendant au renvoi anticipé dans leurs foyers des soldats de la classe 1903.

Cet amendement est repoussé.

Les soldats agriculteurs

Le Sénat aborde l'examen de l'amendement Gry, adopté par la Chambre, et stipulant « qu'à partir du 15 juin 1907, le ministre de la Guerre est autorisé à envoyer en congé tous les soldats appartenant aux familles agricoles de la classe 1903, pour aider aux travaux des moissons, puis à les maintenir dans leurs foyers en congé temporaire, si les circonstances le permettent. »

Le général Picquart

ministre de la Guerre, combat l'amendement. Comme les années précédentes, les soldats agriculteurs pourront obtenir des congés pour la moisson, mais le ministre ne peut accepter de les renvoyer tous pour un temps illimité.

Le Sénat, adoptant les conclusions du ministre, repousse le vote émis par la Chambre.

De nombreux amendements sont ensuite repoussés ou retirés par leurs auteurs.

Le Vote de l'ensemble

Tous les articles ayant été examinés, le président met aux voix l'ensemble du projet de budget pour l'année 1907.

Le scrutin donne les résultats suivants:

Nombre de votants	307
Majorité absolue	154
Pour l'adoption	289
Contre	18

Par 277 voix de majorité, le budget est adopté. (Applaudissements).

La séance est levée et renvoyée à lundi.

EN ESPAGNE

Le nouveau Ministère

Madrid, 25 janvier.

S. M. Alphonse XIII avait chargé M. Maura de constituer le nouveau cabinet. Celui-ci a présenté ce matin la liste de ses collaborateurs au roi, qui l'a approuvée.

GRATUITEMENT Le T. R. Père Gérôme, ancien supérieur de l'ordre des clercs de St-Gouin afin de vulgariser le secret du traitement exclusivement végétal naïf dans son ordre, aujourd'hui disparu, vient de créer des dépôts dans chaque département.

Cette médication s'adresse à tous ceux qui souffrent et est d'un effet exclusivement puissant pour la prompte et radicale guérison des vices du sang, dartres, douleurs rhumatismales, asthme, convulsions, maux de tête, furoncles, tumeurs, anémie, pâles couleurs, maladies de la peau et maladies secrètes, ainsi que tous les maux laissés provenant de l'appauvrissement du sang ou des mauvaises fonctions digestives.

Ecrire avec timbre pour la réponse à *M. le Dépositaire départemental du Traitement du Père Gérôme*, à Bastia, qui lui donnera, gratuitement, le secret de la médication.

USINE à GAZ

Prix du *Coke* tout venant . 3 fr.
» » concassé à la machine . 3 fr. 50
Prix de la *Houille* . . . . 4 fr.
Prix du *Goudron* . . . . 10 fr.
(Marchandises prises à l'Usine)

Réduction pour les ventes en gros.

Livraison faite soit à domicile, soit en gare Bastia pour les expéditeurs à l'intérieur.

Les commandes peuvent être adressées directement à l'Usine, ou à la Succursale du Gaz, Bd Paoli, 13.

D. H. Ambrosini,
Directeur de l'Usine à Gaz

RÉPÉTITIONS Français, Langues étrangères et Sciences.

Préparation à divers examens bourses, brevets, baccalauréat.

Mettre adresse; conditions avantageuses.

S'adresser au bureau du journal.

Installation à Gaz

Jean Cini, ex-ouvrier du Gaz
Bastia, 12 Boulevard Paoli, 12, Bastia

Vente de becs, verres et manchons
Appareils sur commande

Abonnement pour l'entretien de l'éclairage : — Travail soigné et garanti.

Le Directeur-Gérant,
J.-B. OLLAGNIER.

Bastia, Imprimerie Ollagnier.

ANCIEN CABINET PRADÈRE
PIERRE SABATÉ
Chirurgien-Dentiste
du Lycée
SUCCESSEUR
DENTS & DENTIERS
(Système perfectionné)
OBTURATION
& EXTRACTION DES DENTS
sans douleur
Bd Paoli, 18, au 1er
Maison Benedetti

M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, d'avoir à sa disposition un parfait assortiment de dents naturelles — ne faisant chirurgie dentaire — qui n'est pas le droit d'exercer la profession et qui emploient des matières malsaines à la santé pour la fabrication de dents artificielles.

FARINE LACTÉE **NESTLÉ**
Aliment préféré des enfants.

PÉTROLE HAHN
NIL MELIOR
TRÉSOR DES CHEVEUX
Gérant : F. VIBERT Ls en CHIMIE
20, AVENUE DES PORTES - LYON

LE
Salon de la Mode
TOUS LES SAMEDIS
Le plus élégant et le plus pratique des Journaux de Modes
PREMIÈRE ÉDITION
avec gravures coloriées
Un An.... 14 f. — Six Mois. 7 f. 50
Le N° : 25 centimes
SECONDE ÉDITION
avec 12 gravures coloriées
Un An.... 22 f. — Six Mois. 11 f. 50
Le N° : 50 centimes
SPÉCIMENS GRATIS
Adresser les demandes à E. Henry PETIT, Editeur
2, rue des Filles-St-Thomas, PARIS

Cordonnerie Modèle
Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia
EUGÈNE PERICCHI, propriétaire
Automne-Hiver 1906-1907
Chaussures en tous genres
pour Dames, Hommes, Fillettes et Enfants
Grand choix de chaussures fourrées de tous modèles
Assortiment complet de pantoufles
Prix très réduits

Rayon spécial de chaussures de luxe en chevreau glacé, Box-calf et mégis fabriquées exclusivement pour la maison et qui seront vendues à des prix de bon marché inconnus jusqu'à ce jour.

M. Eugène PERICCHI a l'honneur de prier sa nombreuse clientèle et le public en général de s'assurer par une visite à son magasin du soigné de tous ses articles et de la modicité des prix établis.

La Maison se charge des réparations

PHOTOGRAPHIE POUR TOUS
J. MORETTI
CORTE (Corse)
Grande collection de cartes postales
illustrées du pays, 700 modèles
1.700.000 cartes postales en magasin
VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL
Agrandissements inaltérables de toutes les dimensions, en noir et en couleurs.

MAISON DE CONFIANCE
BIJOUTERIE MATTEI
20, Boulevard Paoli

La BIJOUTERIE MATTEI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'elle ne vend que des articles absolument garantis, or 18 karats et argent 1er titre. Tous les objets par elle mis en vente sont marqués au prix connus et ont déjà subi une réduction sur les prix de vente.

La Bijouterie MATTEI pourra livrer aux prix les plus réduits, dans articles de joaillerie, bijouterie, orfèvrerie, montres, chaînes, parures, *alliances*, etc., etc., broches or et argent 1er titre Se devise est de vendre « bon et bon marché. »
Spécialité de stylets Vendetta-Corse. Réduction de 10 pour cent et garanti 18 karats.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Laforge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER I
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.
SERRURE EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

ABSINTHE
Edouard Pernod
La meilleure de toutes
Maison à Couvet (Suisse)
et Pontarlier (Doubs)
FONDÉE EN 1827
Consommateurs ! Demandez donc partout
Un « Edouard Pernod »
Dépôt pour toute la Corse :
L.-N. MATTEI et Cie Bastia, Ajaccio, Corte

L'Art de Gagner de l'Argent à la Bourse
2 rue du marché, à vala à l'Amiraut le fascicule des Financiers
Le plus distingué. — Envoi Gratis. — CAILLARD, 6, rue Bonaparte, Paris.

Nous vous offrons les moyens de devenir riche
Lisez d'abord..... puis ..... Ecrivez-nous
3 GROS LOTS de **500.000 Francs**
et 355 autres lots de 1.800 à 10 000 francs
SIX Tirages par AN, 3 390 000 francs de Lots
Tirage 15 Février 1907
On reçoit 100 NUMEROS
LOTS DE PANAMA pour CINQ fr. LOTS DE PANAMA
Pour CINQ francs on reçoit CENT numéros des Lots Panama dont on devient copropriétaire et l'on participe aux prochains tirages.
Listes gratuites après Tirages
Les gains des lots indiqués sont faits en espèces et sont par. par un dépôt de 150 millions au Crédit Foncier, à Paris.
Pour recevoir les 100 numéros francs domicile
Il suffit d'envoyer un mandat-poste ou bon de poste de 5 francs à Monsieur le Directeur de la Banque Mobilière du Crédit, 33 Rue de Richelieu PARIS, (1er Arrondissement)
On accepte les ordres contre remboursement.

GRANDE TEINTURERIE-BLANCHISSERIE
DE LA MÉDITERRANÉE
MAISON FONDÉE EN 1871 — MAISON FONDÉE EN 1871
H. Fraissinet & Cie
Société en Commandite par Actions - Capital: 600.000 Francs
Siège Social, Usines & Bureaux
MARSEILLE - Chemin de Saint-Jean-du-Désert - MARSEILLE
La Maison a l'honneur d'informer le Public Bastiais qu'elle vient de créer, à Bastia, un dépôt-succursale qui s'occupera de recevoir les effets confiés par les clients, de les expédier à l'usine et de les rendre franco à domicile, dans un délai de huit jours.
Notre Usine, qui occupe environ 200 personnes, placées sous notre surveillance, nous permet, par son installation toute moderne, d'exécuter les travaux les plus minutieux. L'importance qu'a prise notre Maison, n'est dû qu'à la bonne et prompte exécution apportée dans les travaux qui nous sont confiés.
Nous faisons la teinture, le nettoyage et l'apprêt de tout ce qui concerne le vêtement et l'ameublement, par des procédés spéciaux qui nous sont exclusifs.
TEINTURES EN TOUTES TEINTES
Nettoyage de Vêtements pour Dames, Civils & Militaires
Aucun vêtement ne sera ni décousu, ni déformé, et sera livré avec un fini irréprochable et à des prix défiant toute concurrence.
Des Catalogues illustrés sont à la disposition des Clients au Dépôt :
Chez M. SAUVEUR AYMO, Tissus
BASTIA — 17, BOULEVARD PAOLI 17, — BASTIA

Aux tempéraments délicats offrez un
VIN DU CAP CORSE
à base de Quinquina
de la Maison L.-N. MATTEI, & Cie — BASTIA (Corse)
Apéritif Tonique Fortifiant
Ce vin que nous offrons avec confiance aux Consommateurs diffère complètement de tous ceux connus à ce jour; d'un goût agréable au palais, il est à la fois tonique et apéritif.
Pris avant les repas, il excite l'appétit, pris après il active et facilite la digestion.
Demandez dans tous les bons Etablissements un Vin du Cap Mattei

TRENTE-DEUXIÈME ANNÉE N° 27 — DIMANCHE 27 JANVIER 1907

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 6, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les abonnements sont payables d'avance et reçus aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 f. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois	
Corse	20 f.	10 f.	5 f.	Union postale, et autres Pays : le port en sus.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE BASTIA MUNICIPALE
00053

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Sainte Dévote.
Saint : (heure nationale)
Lever, 7 h. 1 m. — Coucher, 5 h. 57 s.
Premier quart... le 30 — Pleine Lune, le 29
Fête de Demain : Saint Paul, ermite.

26 JANVIER

CONTES DU PARADIS

L'entrée de Tartarin au Paradis

Ce jour-là, Saint Pierre s'était fait suppléer dans ses fonctions de gardien par un de ses aides, Saint Pandore, lorsqu'un violent coup de marteau ébranla la porte en or massif du Paradis.

— Pan ! Pan ! Pan !

— Sapristi ! se dit Pandore, qui n'avait pu se défaire de l'habitude de jurer, contractée alors qu'il était gendarme sur la Terre, voilà un particulier qui me semble bien pressé d'entrer. Voyons voir un peu subséquemment de quoi il retourne.

Il entr'ouvre la porte, mais il la repousse aussitôt, pris d'une réelle frayeur.

Figurez-vous un gros homme, court sur pattes, la face rougeaude encadrée d'une barbe hirsute, poivre et sel, éclairée par de petits yeux brillants comme des escarboucles, la tête coiffée d'une gigantesque chéchia rouge en-dessous de laquelle voltigent des cheveux en broussailles.

Un large pantalon bouffant en toile blanche, retenu par une ceinture d'un rouge écarlate, une minuscule veste collante à boutons de métal, des bottes jaunes avec des éperons gigantesques composent son costume bizarre, qui jure avec sa physionomie de bon vivant.

— Sapristi ! récidive le concierge en second du Paradis, oubliant la majesté du saint lieu, voilà un gaillard qui se trompe certainement d'adresse.

Et il ouvre à nouveau la porte, mais en ayant soin de s'arc-bouter solidement, de façon à ne pas livrer passage à l'intrus.

— Qui êtes-vous ? Que voulez-vous ? Vous faites erreur, bien sûr...

— Eh bé !... eh bé !... Si c'est ainsi que vous recevez les gens au mouains ! grommelle le visiteur avec un fort accent du Midi. Adiou ! Saint Pierre... Té... vous ne me reconnaissez pas ?

— Primo, je ne suis pas Saint Pierre, et le diable lui-même ne pourrait reconnaître tous les gens qui nous arrivent ici.

— Si vous n'êtes pas Saint Pierre, vous êtes quelque autre preince du Paradis, et encore une fois, vous devez savoir qui je suis.

— Ma foi non... Connais pas...

Le gros homme eut un geste découragé :

— Baste : se dit-il, c'est un petit saint de rien du tout, un saintillon ; ne nous fâchons pas.

Et, portant militairement la main à sa coiffure :

— Sans vous commander, pécaïre, voudriez-vous appeler le boun Dieu, il me reconnaîtra bien, lui, té. Et pouis, j'ai toujours entendu dire qu'il valait mieux s'adresser au boun Dieu qu'à ses saints.

— Appeler le Père Eternel ! Comme vous y allez !

— Alors, je veux voir Saint Pierre, au moins !

— A quoi bon, puisque je le remplace !

— Té ! Vous le remplacez mal. Qui m'a bâti un concierge comme cela !... Cordon, s'il vous plaît ?

— Subséquemment, que vous m'insultez, je crois, vilain bachibouzouk !

L'inconnu recula d'un pas, ses yeux lancèrent des éclairs, mais il se contint, et, d'une voix presque calme :

— Digo li qué vengué, moun boun, à Saint Pierre. Et un peu plus vite, sans quoi, pécaïre...

Cette discussion n'avait pas été sans attirer l'attention de nombreux habitants du céleste séjour, mais presqu'aussitôt, un remous se produisit et chacun s'inclina avec respect devant un personnage vénérable qui s'avançait avec gravité. D'une main, il tenait un énorme trousseau de clefs ; de l'autre, il tiraillait avec amour sa longue barbe blanche. Une calotte de soie termicée par un gland en or recouvrait son chef dénudé.

— Pourquoi tout ce bruit ? demanda-t-il. Qui est là ?

— Un individu qui ne veut pas dire son nom.

— Ne l'écoutez pas, grand Saint Pierre, fit du dehors la voix sonore et bien timbrée du visiteur. Que je suis donc aise de vous voir ? Vous me reconnaissez, vous, au mouains ?

Le successeur du Christ sur terre s'approcha de la porte, maintenue entr'ouverte par une chaîne de sûreté, et considéra longuement le nouveau venu.

— Mon brave ami, lui dit-il enfin, je vois bien que vous êtes un Turc, mais mes souvenirs...

— Un Turc ?... Un Teur, voulez-vous dire... Ah ! non, jamais de la vie... Voyons, té... je veux vous mettre sur la voie... Vous avez entendu parler, pas vrai, du plus grand chasseur de lions sur la terre ?

— Ah ! Bombonnel ?

— Pauh ! Un chasseur de panthères et de chats sauvages, tout au plosse !

— Attendez donc... Jules Gérard ?

— Mieux que cela ; je suis Tartarin...

— ... de Tarascon ?

— Parfaitement ! fit l'autre en se regorgeant, heureux de l'effet produit sur les badauds du Paradis qui se pressaient pour voir.

Saint-Pierre esquissa un indulgent sourire.

— Vous avez chassé des lions ? fit-il, incrédule, et pour cause.

Sa défiance déconcerta un instant son interlocuteur, qui se reprit cependant assez vite.

— Et autremain, qui donc les aurait tués, qué ?

— Soit, répondit le Saint, très paternel et d'un air accommodant, mais auriez-vous tué tous les lièvres de la Plaine Saint-Denis et tous les lions de l'Atlas, que ce ne serait pas une raison suffisante pour avoir droit au paradis !

— Té ! je m'en doute un peu, mais, boufre ! je n'ai jamais commis de péchés mortels.

— Sans doute.., sans doute... Enfin, restez-là un instant, nous allons consulter votre casier.

Puis, se tournant vers deux anges qui attendaient, les ailes repliées, prêts à partir au premier signe :

— Allez me chercher les papiers de Tartarin, le vrai, vous savez, celui de Tarascon.

D'un coup d'aile les messagers célestes s'élancèrent dans les profondeurs du Paradis, et s'en furent vers des casiers devant lesquels se trouvaient des nuées d'anciens bibliothécaires, professeurs, comptables et archéologues, occupés à mettre en ordre l'avoir et le dû de chaque mortel.

Les anges revinrent bientôt porteurs, l'un, d'une banderolle de trois mètres de hauteur : c'était le dû, les péchés du pauvre Tartarin ; l'autre, d'une petite feuille à peine plus grande qu'une feuille de papier à cigarettes : c'était son avoir, ses bonnes actions.

Saint Pierre fit une moue significative.

— Hum ! votre cas ne me paraît pas clair, mon pauvre garçon, dit-il.

— Pas clair, troun de l'air ! Qu'est-ce donc qu'il faut pour entrer au paradis ?

— Parcourons votre dossier, continua Saint Pierre sans répondre à cette question. Voyons, je passe sur les péchés véniels, le menu fretin, le baobab, l'orgueil, la gourmandise. Ah ! misère...

— Quès aco ?

— N'avez-vous pas été un peu trop aimable avec certaine jolie Mauresque lors de votre voyage chez les Teurs ?

— Ah ! vai ! quelle foutaise ! c'est un péché cela ? Pas pour les gens du Midi.

— Je continue... Ah ! mon Dieu ! en voilà une addition de mensonges ! Trente colonnes de report.

— Des mensonges ?... Saint Pierre, je vous le jure, je n'ai jamais menti de ma vie, foi de Tartarin.

— Et cependant, il n'y a pas, c'est écrit.

— Quoi donc ?

— Tous ces lions, ces centaines de fauves que vous avez dit avoir tués...

— Eh bé ?

— Eh bien ! ce n'est pas vrai.

Tartarin fit un tel saut de côté que sa chéchia tomba à terre.

— Troun de l'air ! Bagasse ! Peut-on dire.

— Il n'y a pas de bagasse qui tienne. Je ne vois à votre actif aucun lion tué. Alphonse Daudet l'a écrit en toutes lettres.

— Alphonse Daudette ! Boun Dieu ! si vous écoutez ce galapias, un faux frère, nous ne sommes pas près de nous entendre... car, enfin, il y a les peaux que j'ai envoyées à Tarascon ?

— Il n'y en a qu'une, et encore c'est celle d'un pauvre lion apprivoisé et aveugle.

L'incomparable chasseur baissa la tête d'un air penaud, mais, entendant des rires étouffés :

— Je ne l'ai pourtant pas rêvé, répliqua-t-il avec des larmes dans la voix. J'ai traversé les océans, escaladé les Alpes, pris part aux grandes chasses autour de Tarascon, j'ai passé des nuits entières à l'affût, j'ai bravé le soleil tropical du Sahara et subi les nuits glacées de l'Helvétie !... D'ailleurs, boufre ! un journal n'a-t-il pas écrit que je me suis mesuré avec les grands félins de l'Afrique, que j'ai affronté mille fois la mort !... C'est imprimé, bigre de bigre, je ne l'ai pas inventé !

— Quel journal a dit cela ?

— Le *Phare de Tarascon*.

— Oh ! les journaux, ceux du Midi surtout... C'est l'effet du mirage.

— Le mirage, autrement dit une blague ! Alors une blague, mes excursions chez les Arabes, les Maures, les Nègres, les Tunisiens, les Teurs, les Suisses, les Anthropophages ? Une blague, mes aventures extraordinaires avec le prince de Montenegro, dans les glaciers, au sommet de la Jungfrau, avec les nihilistes ? Une blague, du mirage, des mensonges que tout cela ! Faliait-il mourir, moun Dieu ! moun Dieu ! pour venir s'entendre dire tout cela sur le seuil du Paradis ?

Et il éclata en sanglots.

A la vue de ce gros homme, moitié Don Quichotte, moitié Sancho, dont les larmes coulaient nombreuses à travers les doigts courts et épais, Saint Pierre lui-même, quoique blindé, fut retourné.

— Allons, Tartarin, ne vous désolez pas, nous allons maintenant passer à votre actif.

L'ange lui tendit la feuille minuscule.

— Oh ! Oh ! s'exclama le gardien en chef, c'est Dieu lui-même je reconnais son écriture, qui a fait la balance !

Et il lut :

« Tartarin, qui est du Midi, a cru ce qu'il a vu et surtout ce qu'il n'a pas vu. Bienheureux ceux qui croient, car le royaume des cieux est à eux, Tartarin n'a jamais menti : il s'est seulement trompé. »

— Parfaitemain, interrompit le gros homme, se reprenant à espérer et considérant Saint Pierre avec ses petits yeux tout rouges.

« Qu'il entre donc parmi mes élus, » conclut Saint Pierre en achevant de lire la sentence du Très-Haut.

— Enfin, ça y est tout de même, s'écria notre héros en ramassant sa chéchia et en franchissant d'un bond le seuil du Paradis, pendant que les assistants le considéraient avec une bienveillante curiosité.

Tartarin avait déjà familièrement saisi par un bouton de sa veste un habitant du saint lieu et lui parlait comme à une ancienne connaissance.

— Cela aurait été quand même une fichue insulte pour le club de Tarascon si son président avait été exclu du Paradis. A la bonne heure, j'aperçois d'aimables figures ici : ce n'est pas comme ces têtes d'enterremain de rix et de pruneaux de l'hôtel du Righi. Ah ! les coqueins !

Et il se frotta joyeusement les mains en rajustant sa chéchia !

— Te ! Cossecalde ! fit-il tout-à-coup, en croisant son ancien rival mort avant lui d'un accès d'envie.. Comme l'on se retrouve, vé... Et autremain, est-ce qu'il y a des chasseurs de casquettes au Paradis ? Allons, zou. Chacun chantera encore ici la sienne, et s'il y a un piano, on m'entendra dans mon duo de *Robert le Diable !*

OSVALD LEROY.

LA JETÉE SAINT-ÉRASME

Nous disions dans un précédent numéro que l'avant-projet de la jetée Saint-Erasme avait été transmis à l'administration supérieure, par les soins de notre excellent Ingénieur M. Raffini. Le fait est certain, et voilà une première difficulté levée, et pas la moindre.

Nous insistions également sur la nécessité d'arriver le plus promptement possible à la déclaration d'utilité publique.

Il y a lieu, en effet, de provoquer par les moyens ordinaires l'accomplissement des formalités de l'enquête réglementaire qui doit précéder la mise en adjudication des travaux. C'est à ces fins que doivent tendre tous nos efforts.

La Municipalité de Bastia en sera très-prochainement saisie, ainsi que la Chambre de Commerce de notre ville.

Ces deux assemblées, qui ont respectivement à leur tête MM. Gaudin et Ajaccio, deux hommes qui ont fait leurs preuves en fait de patriotisme, feront leur devoir, tout leur devoir, nul n'en doute.

D'autre part, l'administration des ponts et chaussées se hâtera de soumettre l'avant-projet aux conférences nautiques dont l'avis pourrait être recueilli simultanément et parallèlement à celui du Conseil municipal et de la Chambre de Commerce de Bastia, et cela en vue d'abréger les délais.

Les formalités une fois remplies, l'enquête de commodo et incommodo est faite. Il n'y a plus qu'à solliciter le décret déclaratif d'utilité publique. Ce n'est pas plus malin que ça.

Tout cela n'est pas encore suffisant. Le terrain est déblayé en ce qui concerne les opérations de procédure, mais le gros reste encore à faire.

Il s'agit maintenant de créer les ressources qui doivent concourir aux travaux de construction. Il s'agit d'assurer le crédit qui doit couvrir les dépenses d'exécution.

A cet effet, il nous semble inutile de rappeler — car chacun le sait — que dans ces sortes de constructions, l'Etat n'intervient plus que pour la moitié de la dépense. L'autre moitié demeure à la charge de la Chambre de Commerce.

Il importe dès lors, pour que l'Etat prescrive immédiatement l'exécution des travaux, que cette assemblée fasse con-

naître au département des travaux publics, quelle est la somme dont elle dispose et qu'elle entend affecter à la jetée Saint Erasme, ou bien, en cas d'insuffisance actuelle de ressources, qu'elle justifie de quelle façon elle compte se libérer de la quotité qu'elle doit prendre à sa charge.

Si la Chambre de Commerce peut faire état d'une disponibilité en caisse, l'Etat crédite immédiatement une somme égale qui permet sans autre délai de mettre la main à l'œuvre.

Si, au contraire, elle entend créer sa part contributive au moyen d'une taxe de péage imposée à la navigation marchande, ou de toute autre façon, elle devra fournir les justifications nécessaires à la validité de son engagement.

Nous croyons savoir que pas plus l'avant-projet que le projet définitif ne déterminera pas d'une façon précise la longueur de la jetée à construire. Ces projets pourront donner tout au plus une dépense approximative, et voici pourquoi.

Dans un but d'économie qui doit présider à toute construction, il convient pour la jetée de Saint-Erasme, de ne pas arrêter, d'une manière définitive la longueur de cette jetée. On formera un prix moyen de mètre courant de construction ou un prix moyen de mètre cube effectué, et l'on poussera ainsi les travaux jusqu'à ce que l'on ait acquis la certitude que le ressac d'une mer en tempête reste impuissant à exercer une action quelconque sur la sécurité du port.

Dès qu'il sera reconnu que les flots du large iront se briser contre les murs extérieurs de la jetée déjà construite, les travaux seront arrêtés et la longueur de la jetée, jugée suffisante.

Cette jetée de Saint Erasme — est-il besoin de le dire ? — répond à divers avantages que nous exposerons dans un prochain article. Elle a principalement un but : c'est celui de barrer et d'annihiler l'action des vents du Sud et de mettre complètement à l'abri de ces vents la superficie du nouveau port déjà livré à la navigation. C'est le côté le plus essentiel pour l'instant.

Qui n'a vu, en effet, des vapeurs d'assez fort tonnage se promener en rade de long en large, comme de vieux chiens, n'osant affronter les dangers à courir pour franchir la passe ?

Les vents sont tellement impétueux et la mer fait tellement rage, que bien rares sont les capitaines-marins qui se décident à braver ces vents et cette mer.

Et, en cela, ils ne font que leur devoir. Ils obéissent à un scrupule de conscience et à une louable prudence, en veillant ainsi à la sécurité de leurs navires et de leurs voyageurs.

Quand la jetée de Saint-Erasme sera construite, tous ces inconvénients qui jettent une grave perturbation dans la navigation, disparaîtront. La passe d'entrée sera certainement plus étroite, mais avec les perfectionnements qu'a subis la science nautique, les évolutions maritimes s'effectuent aujourd'hui avec une admirable précision.

Il reste encore beaucoup à dire sur l'utilité de la jetée de Saint-Erasme. Comme je sais le dire, je le dirai. Mais ce sera dans un prochain numéro, parce qu'il me semble avoir rempli le cadre dévolu à un article de journal.

Il n'y a pas seulement que la jetée de l'Est qui mérite d'attirer l'attention des autorités compétentes.

D'autres travaux aussi urgents qu'indispensables s'imposent pour que le nouveau port puisse répondre d'une façon complète à toutes les exigences de la navigation.

Nous les mettrons en évidence. Nous produirons les justifications nettes, claires et irréfutables.

DA TALLA.

Ce que disent les Journaux

Le Lanterne

Sur la monopole de l'enseignement :

« Les arguments pour le monopole de l'enseignement sont tellement nombreux qu'il nous est impossible même de les indiquer dans le cadre restreint d'un bref article de journal, mais il en est un qui lui seul à sa disposition ; 2. défaut de déclaration ;

Attendu qu'il est constant en fait et un droit que l'église paroissiale de Corte, où le prévenu a dit le messe, n'appartient encore à aucune association cultuelle ; que le Ministère public a bien perdu le reconnaître ; qu'ainsi le premier élément contraventionnel susénoncé fait défaut, le prévenu n'ayant tenu aucune réunion publique dans un local appartenant à une association cultuelle quelconque ou mis à sa disposition ; que partant le fait reproché au prévenu ne saurait tomber sous l'application des taxes de loi susvisées ; qu'il ne tombe pas non plus sous l'application d'aucun autre texte de loi pénales ; que l'art. 1er de la loi du 9 décembre 1905 précitée, garantit à chacun la liberté de conscience et le libre exercice de tous les cultes et que les églises paroissiales, tant que le Législateur n'en aura pas autrement disposé, demeurent affectées à l'exercice du culte catholique ; qu'ainsi la prévention ne reçoit ni délit, ni contravention reprochable au prévenu ; que cette interprétation juridique s'est imposée à la conscience du magistrat qui a été de notoriété publique et qui demeure partisan irréductible de la Séparation des Eglises et de l'Etat ;

Par ces motifs, et par application de l'art. 150 du Code d'instruction criminelle, renvoie le prévenu et le renvoie quitte et sans dépens des fins de la poursuite.

Ainsi jugé et prononcé à Corte, le 22 Janvier 1907.

Postes et Télégraphes

Avis.

Par décision du 21 janvier courant, M. le Sous-Secrétaire d'Etat des Postes et Télégraphes a fixé comme ci-après, à partir du 27 janvier 1907, le fonctionnement du service *les dimanches et jours fériés* :

1. Service postal

Les guichets postaux seront définitivement fermés, dans tous les bureaux du département à 10 heures du matin, en été ; et à 11 heures du matin, en hiver, au lieu de midi.

2. Service télégraphique et téléphonique

Les bureaux d'Ajaccio et de Bastia fermeront à 9 heures du soir au lieu de minuit.

Les bureaux de Bonifacio, Calvi, Corte, Sartène et Saint-Florent continueront à fonctionner jusqu'à 9 heures du soir, comme en semaine.

Tous les autres bureaux fonctionnant actuellement, en semaine, jusqu'à 7 heures du soir, fermeront à 10 heures du matin, en été, et à 11 heures du matin en hiver.

Le public trouvera d'ailleurs, dans chaque bureau un avis fixant les heures d'ouverture spéciales à l'établissement.

Ajaccio, le 24 janvier 1907.

Le Directeur des Postes et Télégraphes de la Corse.
PUJOL.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

AJACCIO. — On annonce l'arrivée prochaine d'un occultiste parisien du plus grand renom, M. le docteur Charles Abadie.

M. Abadie débarquera à Ajaccio le 27 du mois courant et y séjournera une semaine. Après quoi, il se proposa, à moins que ses affaires ne le rappellent soudain à Paris, de venir passer également une semaine à Bastia. Il rentrerait à Paris, en ce cas, par l'Italie et la Côte d'azur.

⁂

GIUNCHETO. — Mme Perelli, institutrice à Giuncheto, est nommée à Chiavari.

⁂

PIETRANERA. — Dimanche, 27 du courant, aura lieu, en l'église paroissiale de Pietraneru, la fête de Sainte Dévote, patronne et protectrice de l'île de Corse.

La grand'messe sera célébrée à 10 heures très précises ; les vêpres suivies du salut et du baiser de la Sainte Relique commenceront à 3 heures.

Nul doute que les pieux bastiais ne se joignent en foule à la population de Pietraneru et des localités environnantes, pour venir honorer la Vierge martyre et implorer d'elle la protection dont nous avons tous besoin.

MUSIQUE MILITAIRE

BASTIA

Programme du 27 Janvier à 3 h.

Marchons et Chantons, G. Colomb.
Concordia, cav., Fontenelle.
Les Framboises, valse, J. Klein.
Le Maître du Chapelle, fant., Pefer.
La Korrogotte, polka p. corn. Sellénick.

Le Chef de musique, LAMY.

LA LOI DE SÉPARATION

à Corte

Tribunal de Simple Police

Mardi 22, M. l'abbé Corteggiani a comparu devant le tribunal de simple police de notre ville pour avoir à répondre d'une contravention pour célébration de messe sans déclaration.

M. Tiberi, juge de paix, homme d'une intégrité parfaite et de hautes compétence juridique, a rendu un jugement qui lui fait honneur et dont il convient de rapporter les considérants :

Attendu que le prévenu a dit la messe en l'église paroissiale de Corte, le 15 décembre dernier, à 5 heures et demie du matin, sans la déclaration préalable prescrite par l'article 25 de la loi du 9 décembre 1905, que cet article porte textuellement que « Les réunions pour la célébration d'un culte tenues dans les locaux appartenant à une association cultuelle ou mis à sa disposition sont publiques... Elles ne peuvent avoir lieu qu'après une déclaration faite dans les formes de l'art. 2 de la loi du 30 juin 1881, et indiquant le local dans lequel elles seront tenues ; » que d'autre part l'art. 19 de la dite loi du 9 décembre 1905 punit des peines de simple police toutes contraventions aux prescriptions du dit article et autres suivants ; qu'ainsi deux délits sont nés et ne à la perpétration de la contravention ; 1. Réunion tenue de ne un local appartenant à une association cultuelle ou la supplier d'intercéder pour la Corse et pour la France, l'indulgence, le secours et la bénédiction de Dieu.

⁂

CHIAVARI. — M. Perelli Nazaire, brigadier sédentaire des eaux et forêts à Pancomption de Sartène, passe au bureau de Chiavari, sur sa demande.

Petite Gazette

Variations barométriques du 26 janvier

Tarrazone — 7 heures du matin, 9... à midi = 11 6 ; à 4 heures du soir 10 8
Marina = 11 6 Riviera = 7 2.

Surveillé. — 7 heures du matin, 763 mm. à midi, 762 mm. 6 heures du soir, 758 mm.
Vent. — Sous le rapport. Etat faible.
Etat du ciel, pluvieux
Thermomètre, 7 7 h. du matin : 50 mm.

⁂

Le Temps

Après la pluie, le beau temps. C'est sans doute pour justifier ce proverbe, sagesse des nations, chacun sait ça, que le baromètre continue à monter, comme les tarifs de la Cie Fraissinet, et que la pluie continue à descendre comme un bienfait du ciel.

Depuis quatre jours, Bastia est transformé en bourbier, et par endroits coulent de petits ruisseaux qui tendent à devenir de grandes rivières.

La mer est venue elle aussi infliger un cruel démenti à ce trop prétentieux instrument. Les éléments déchaînés ont constitué un véritable délassement et un spectacle grandiose à côté de la désespérante monotonie de cette ondée diluvienne, et par trop persistante.

De nombreux curieux ont assisté à l'entrée et à la sortie des paquebots. Les jetées du large sont toutes blanches d'écume et notre promenade des quais n'a pas été épargnée même à l'abri des embruns.

Et il se trouvera encore des grincheux pour soutenir que Bastia manque de distractions !

Qu'ils consultent le baromètre. Le beau fixe annonce les consolera des rigueurs de l'hiver. Ils taxeront d'impostore ce noble et consciencieux remplaçant de la Pythonisse de Delphes ou des Augures, peu importe. Si sa contemplation mettre ne leur suggère pas quelques réflexions, avouez qu'ils seront plutôt difficiles.

⁂

La loi de Separation

M. l'abbé Ambrosini, ancien vicaire à Sainte-Marie, actuellement curé à Patrimonio et M. l'abbé Zattara, vicaire-Sacristain à Saint-Jean, sont assignés à comparaître demain 28 janvier, à 2 heures de relevée, devant le Tribunal de simple police de notre ville, pour avoir célébré le culte sans avoir fait la déclaration préalable.

L'audience sera présidée par M. le Juge de paix du 1er canton Chersin. M. le commissaire central Dumas occupera le siège du ministère public.

La défense sera présentée par Me de Caraffa.

⁂

Cirnea

Domenica, 27 gennaru, a 4 ore, riunione sotta a Cirnea, sopra u Caffè Andreani.

Entrata : 1 franco per i socii e i membri d'a so famiglia ; 5 franchi per l'estranei.

⁂

Décès

M. Pierre Constant, le sympathique employé des chemins de fer départementaux, vient d'avoir la douleur de perdre sa petite fille, Léontine, âgée de seize mois.

Malgré le mauvais temps presque tout le personnel de la Compagnie et de nombreux parents et amis ont suivi le cortège de ce petit ange, dont la disparition a été si cruelle pour son père, sa mère et ses grands-parents.

Nous leur adressons notre part de regrets.

⁂

Danger public

Nous appelons de nouveau l'attention de M. l'Architecte sur l'état de l'immeuble de la rue du Lycée portant le numéro 36. Depuis longtemps il a été évacué, mais il constitue une menace permanente pour les passants et les voisins, pour ceux de la rue du Lycée, aussi bien que pour ceux de la Marine.

Les pluies de ces derniers jours ont achevé l'œuvre du temps, une partie du toit s'est effondrée entraînant tous les planchers.

On a cru nécessaire d'étayer les murs du derrière contre les maisons de la Marine, mais si les murs de l'immeuble en question cèdent à peine, les voitures tomberont et la maison s'écroulera.

Nous croyons qu'il y a urgence à ordonner la démolition de cette maison, tout au moins à prendre les mesures que comporte la sécurité publique.

⁂

A vendre

Fonds de joommerce à vendre pour raison de santé. Bonne situation.

⁂

A louer

Villa au bord de la mer.
S'adresser Villa Kermaria.

SOCIÉTÉS et SYNDICATS

SOCIÉTÉ Ste-DÉVOTE. — Les membres honoraires et participants de la Société de Secours Mutuels Ste-Dévote, sont priés d'assister à l'assemblée générale, à 1 heure de relevée, dans la salle du périystile du Théâtre.

Ordre du jour : Lecture du dernier procès-verbal, situation financière de fin d'année. Admission de nouveaux membres.

Frères aux sociétaires d'être exacts.

Les membres des corporations ouvrières sont priés de vouloir bien assister à la conférence qui sera faite par l'avocat Milanta, dimanche, 27 courant, à 1 heure et demie de l'après-midi, salle commune, place Caletta.

Syndicat des maçons. — Les membres syndiqués et non syndiqués sont priés d'assister à la conférence qui sera tenue par le citoyen Ellanta, le dimanche, 27 courant, à 1 heure et demie de l'après-midi, salle commune, place Caletta.

Le Président, Guerrieri.

Etat-Civil

NAISSANCES

Filippi Nicolas Joseph-Hippolyte. — Gregorj Bernard-Sampiero-Sanitas. — Monti Condemitt Emilie. — Cinet Jean-Marc.

DÉCÈS

Andreani Jeanne-Marie-Catherine, 5 ans. Lucchesi Lucie, 35 ans, mariée. Paoli Françoise, 4 ans. Crocicchia Charles, capitaine en retraite, marié, 63 ans.

POURSUITE
par mandat d'arrêt
contre 100.000 tablettes de chocolat au lait fugitives.
Signalement :
Nom : « Lucerna. »
Lieu d'origine : Hochdorf près Lucerne.
Nationalité : Suisse.
Mine : Elégante et moderne.
Signes distinctifs : Au déguster, frais et appétissant.
Signes particuliers : Se distinguent sans exception par leur goût exquis et délicieux, ce qui les trahit facilement.
On présume sur la fuite probable de plusieurs d'entre elles pour les pays d'outre-mer, quoique la majeure partie de celles-ci n'ait pas quitté leur pays d'origine.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

BOURSE DE PARIS

	25 janv.	26 janv.
Rente 3 0/0 amort.	94 80	4 50
— 3 p. 0/0 ancien.	95 10	5 30

Mouvement Judiciaire

Cour d'appel de Bastia

Paris, 26 janvier.

Le « Journal Officiel » publiera demain les nominations suivantes :

M. Aubert, ancien substitut du Procureur Général près la Cour d'Appel de Bastia, actuellement procureur de la République à Verdun, est nommé conseiller à la Cour d'Appel de Bastia, en remplacement de M. Savelli, nommé président de chambre.

M. Giudicelli, avocat, est nommé juge suppléant rétribué au tribunal de Corte, en remplacement de M. Bandel, précédemment nommé procureur de la République.

M. Lertora, avocat, est nommé juge suppléant rétribué au tribunal de Sartène, en remplacement de M. Collin, précédemment nommé juge suppléant à Tunis.

⁂

M. Cesaire Colombani est nommé greffier de la Justice de paix de Castiglione, en remplacement de son frère, Grimaldo Colombani, décédé.

Cour d'appel de Paris

M. Conderc, directeur du personnel au ministère de la Justice, est nommé conseiller à la Cour d'Appel de Paris.

M. Hugues, substitut du Procureur de la République à Paris, est nommé directeur du personnel au ministère de la justice.

Baccalauréat

Paris, 26 janvier.

La première session du baccalauréat de l'enseignement secondaire s'ouvrira le 5 juillet prochain, dans toutes les Académies.

M. LOUBET AU SÉNAT

Paris 26 janvier.

Malgré les affirmations de plusieurs intimes de l'ancien président de la République, le bruit de la candidature de M. Loubet à un siège sénatorial de Seine-et-Oise, persistait à courir.

M. Loubet a lui même démenti cette invention fantaisiste d'un facétieux rédacteur de journal.

Récompenses Honorifiques

La Médaille du Travail

Paris, 26 janvier.

Par décision de M. le Ministre du Travail, Mmes Yves Gorini, Muscatelli et Rossi, ouvrières de la maison L.-N. Mattei, de Bastia, ont obtenu la médaille du travail.

La même distinction est accordée à M. de Percini, de Levie.

Conseil des Ministres

Paris, 26 janvier.

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis, ce matin, à 9 heures, en conseil, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

Mouvement judiciaire

M. Guyot-Dessaigne, Garde des Sceaux, a soumis à la signature présidentielle, un important mouvement judiciaire intéressant le ressort de Paris, plusieurs ressorts de Province, ainsi que celui de la Bastia.

Les Affaires du Maroc

M. Stephen Pichon, ministre des Affaires Etrangères, a fait connaître la situation des Européens habitant le Maroc à la suite de la débacle de Raisouli.

Il insiste sur la nécessité de former la police franco-espagnole d'une façon effective, tout en restant strictement dans les termes de la convention d'Algésiras.

Toutes les nations européennes sont aujourd'hui d'accord sur l'absolue nécessité de policier le Maroc et de faire cesser l'attitude équivoque du Maghzen.

Le réseau de l'Etat

M. Barthou, ministre des Travaux Publics, a soumis au Conseil le projet d'organisation du réseau des chemins de fer de l'Etat.

Les marques de fabrique

M. Doumergue, ministre du Commerce, fait signer deux décrets relatifs aux dessins, destinés à servir de modèles pour les marques de fabrique.

Les Directeurs de l'Opéra

M. Briand, ministre des Beaux-Arts, a annoncé la nomination définitive de MM. Messager et Broussan, comme directeurs de l'Opéra.

Les accidents du travail

M. Viviani, ministre du Travail, a donné lecture du projet de loi relatif aux accidents du travail dans les établissements pénitentiaires et hospitaliers.

Les syndicats d'instituteurs

M. Briand, ministre de l'Instruction publique, a annoncé qu'en présence de l'attitude de certains syndicats d'instituteurs, affiliés à la Bourse du Travail, malgré ses ordres formels, il prendrait des mesures sévères après avoir conféré avec M. Guyot Dessaigne, ministre de la Justice.

Inspection générale des écoles militaires

M. le général Picquart, ministre de la Guerre, a soumis à la signature présidentielle un décret créant l'inspection générale des Ecoles militaires.

Cette création est destinée à assurer l'unité de direction et de formation.

Affaires courantes

Le Conseil s'est enfin occupé de l'expédition des affaires courantes.

EN ALLEMAGNE

Les Elections au Reichstag

Berlin, 26 janvier.

Les premiers résultats connus semblent marquer la victoire du gouvernement impérial. A 1 heure actuelle les socialistes perdent dix-sept sièges, qui sont gagnés par les libéraux et les gouvernementaux.

Le centre catholique semble conserver ses positions, avec quelques pertes cependant.

Les Morts du Jour

M. Félix Barrias

Paris, 26 janvier.

Le célèbre peintre Félix Joseph Barrias est décédé aujourd'hui. Il était né le 13 septembre 1822.

Elève de l'Ecole des Beaux-Arts, Barrias obtenait à 22 ans le grand prix de Rome, et débutait au Salon en 1847, alors qu'il n'était âgé que de 25 ans. Il n'a pas exposé moins de 300 tableaux, qui lui ont valu plusieurs distinctions honorifiques. Il a aussi décoré plusieurs églises et théâtres.

Félix Barrias, qui avait obtenu une médaille d'Or à l'Exposition universelle de 1889, était chevalier de la Légion d'honneur et chevalier de l'Ordre de Léopold, de Belgique.

A LA JAMAIQUE
A KINGSTON

Nouvelles Secousses de tremblement de terre

Londres, 26 janvier.

De nouvelles secousses sismiques se sont produites à Kingston. Elles se sont répétées à plusieurs reprises successives, et ont eu une durée moyenne de deux à trois minutes.

Bien qu'il n'y ait eu aucun accident de personne, ni de nouveaux dégats, la population nègre est frappée de frayeur.

AVIS DE DECÉS

Mme veuve Virginie Crocicchia, née Colonna ; Mme veuve Pompei, née Crocicchia, et ses enfants ; Mme Olive, née Crocicchia, M. Antoine Joseph Olive et leurs enfants ; Mme veuve Franchi, née Crocicchia, et ses enfants ; M. Ours-Paul Mozzani et ses enfants ; Mme Ambroise Pecunia, née Colonna, M. Ambroise Pecunia, née Colonna, M. Ambroise Pecunia et leur famille ; Mme et M. Sieco-Brigandelli et leur fille ; Mlles Jeanne et Martine Brigandelli ;

Les familles Pompei, Olive, Mazzoni de Loscana, Franchi, Antonietti, Perfetti, Antonetti de Borgo, Pecunia, Farioli, Brigandelli, Sieco, Levezzi, Ciavatti et Cantini de Bastia.

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Charles Crocicchia

Capitaine en retraite
Chevalier de la Légion d'honneur

leur époux frère, beau frère, oncle, grand-oncle et allié, décédé à Bastia, le 25 janvier 1907, à l'âge de 64 ans, muni des Sacrements de l'Eglise.

L'enterrement aura lieu aujourd'hui dimanche, à 9 heures et demie précises.

On se réunira à la maison mortuaire, boulevard St-Angelo, 8.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

RÉPÉTITIONS Français, Langues étrangères et Sciences.
Préparation à divers examens bourses, brevets, baccalauréat.
Maître sérieux ; conditions avantageuses.
S'adresser au bureau du journal.

L'Union Vie
Fondée à Paris en 1820
Entreprise privée soumettie au contrôle de l'Etat
RENTES VIAGÈRES
Assurances dotales, mixtes, combinées, etc.
S'adresser à
Bastia, à M. Etienne Périer.
Ajaccio, à M. J.-T. Bartoli.
Corte, à M. Charles Marinai,
l'Ile-Rousse, à M. Léon Rossi.
Propriano, à M. Toussaint Sorba.

Chartres de Vincenti, 26, rue d'Aguesseau, Paris. Ordres de bourse. Comptant et terme.
Renseignements financiers gratuits sur toutes valeurs cotées ou non cotées. — Ouvrages officiels.
1 franc pour mille au parquet, et 1.25 pour mille en coulisse.

USINE à GAZ

Prix du *Coke* tout venant . 3 fr.
» » concassé à la machine . 3 fr. 50
Prix de la *Houille* . . . 4 fr.
Prix du *Goudron* . . . . 10 fr.
(Marchandises prises à l'Usine)
Réduction pour les ventes en gros.
Livraison faite soit à domicile, soit en gare Bastia pour les expéditions à l'intérieur.
Les commandes peuvent être adressées directement à l'Usine, ou à la Succursale du Gaz, Bd Paoli, 13.
D. H. ANDREANI.
Directeur de l'Usine à Gaz

CHAMPAGNE
COSTE-FOLCHER
EPERNAY
Exposition de Liège 1905, Médaille d'Or
Exposition Internationale d'Alimentation Paris 1906, Grand Prix
Le Champagne COSTE-FOLCHER a été le seul admis aux banquets de 20.000 et 50.000 couverts servis les 20 octobre 1904 et 5 novembre 1905, à la Galerie des Machines à Paris pour les Fêtes de la Mutualité.
Agent à Bastia : M. PHILIPPE POGGI.
Seul dépositaire à Bastia : Antoine SANTANDREA, 15, Bd Paoli.

Cie COMPTOIR NATIONAL

69 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

La Matelassière

par

Odysse BAROT

TROISIÈME PARTIE

Vingt ans avant

Parvenu à un certain degré d'exaltation, le fanatisme de la haine rejette loin de lui, comme un bagage inutile, tous les vulgaires scrupules de la vie ordinaire et toutes les banales considérations de la sentimentalité. Il frappe au hasard, comme le *fatum* antique — qui se soucia-t-il bien vraiment de l'innocence de ses victimes ! — Il répéterait volontiers le mot d'un légat du pape chargé d'exterminer les Albigeois : « Tuez tout, hérétiques ou fidèles ! Dieu saura bien reconnaître les siens ! »

Voilà ce que se disait sans doute Alexis Valdroff. Comment d'ailleurs fendrayer les bourreaux sans atteindre en même temps leurs valets, leurs complices et leurs approbateurs ? N'y a-t-il donc que les oppresseurs qui aient droit à quelque pitié, et ne pourrait-on réserver aux opprimés quelques parcelles de sympathie ?

Tel était l'état d'âme du conspirateur, qui, à tort ou à raison, se considérait comme un belligérant. La guerre n'autorise-t-elle pas toutes les cruautés, toutes les infamies ? Un ennemi bombardant une place assiégée se préoccupe-t-il de savoir sur quelles têtes tomberont les obus et s'ils n'atteindront pas les femmes, les enfants, les vieillards sans défense ?

Un célèbre philosophe anglais, Hobbes, n'aurait-il point trouvé la formule fondamentale des sociétés humaines ? *Homo homini lupus.* « L'homme est un loup pour l'homme ».

L'histoire elle-même n'arrête avec une sorte d'admiration involontaire devant le patriotisme impitoyable de Jean de Procida, l'auteur des *Vêpres siciliennes*, qui, pour délivrer son pays de l'oppression étrangère, n'hésita pas à faire massacrer, le jour de Pâques, huit mille envahisseurs !

Et si Mithridate est resté l'une des plus gigantesques figures de l'antiquité, n'est-ce pas à son incroyable, à son incomparable activité, ni à son ubiquité prodigieuse. Ce qui rend son nom immortel, c'est qu'il a su, le même jour, à la même heure, sur un signe de sa puissante main, faire exterminer à la fois, sur tous les points de l'Asie, quatre-vingt mille Romains !

XV

LA CATASTROPHE

Les mésaventures paternelles de M. de Varenek avaient été pour le vieux courtisan d'autant plus douloureuses, qu'au moment où elles s'étaient produites, il s'efforçait et allait obtenir un emploi pécuniaire. Outrage dans son auguste de père de famille et dans ses sentiments de loyal sujet, il était frappé en même temps dans son ambition. Si Sa Majesté avait bien voulu pardonner, la magnanimité du souverain ne pouvait aller jusqu'à récompenser un complice involontaire et inconscient des plus cruels ennemis du trône.

Pourtant on oublie vite à la Cour. Le souvenir de ces fâcheux événements s'était peu à peu dissipé. La presse, d'ailleurs, étant restée muette, il n'y avait pas eu le scandale. Varenek était rentré en grâce.

La veille même du jour fixé pour l'intronisation, Valdroff lisait avec surprise, à la première page du journal officiel de l'empire, un ukase élevant M. de Varenek à la dignité de chambellan.

Le chef du complot sentit un frisson parcourir tout son être. Son âme se troubla ; ses bras retombèrent le long de son corps ; le papier officiel s'échappa de sa main. La sueur perlait à son front ; toute son énergie semblait l'abandonner ; il s'affaissa sur un siège.

Un violent combat s'engageait en lui entre le révolutionnaire et l'amant.

M. de Varenek, chambellan de l'empereur ! Et en cette qualité l'un des hôtes obligés de ce Palais d'Hiver qu'il allait faire sauter le lendemain !

Pouvait-il donc assassiner lâchement, avec les nombreuses et plus hautes victimes directement visées, le propre père de celle qu'il aimait ?

Cette seule pensée lui causait un frissonnement d'horreur.

S'il avait pu avoir une minute d'hésitation, une hypothèse plus affreuse encore venait assiéger son esprit.

Etant donnée la faveur dont il jouissait et sa situation à la Cour, il était inadmissible que le nouveau chambellan pût décemment laisser sa fille enfermée dans un couvent. Peut-être l'avait-il déjà rappelée auprès de lui ? Peut-être assisterait-elle à ce fatal dîner ?

Pouvait-il donc risquer d'être le meurtrier de Tolina !

. . . . . .

A une heure avancée de la nuit, les autres conjurés se glissèrent, un à un, avec d'infinies précautions, dans le petit pavillon où était installé le laboratoire d'Alexis, pour prendre avec lui les dernières dispositions et donner aux valets affiliés du Palais-d'Hiver, chargés de transporter le lendemain matin, puis de placer, au moment voulu, les dix bombes, les instructions nécessaires sur le maniement des redoutables engins.

Au fur et à mesure de leur arrivée, ils ne pouvaient s'empêcher de remarquer quelque chose d'étrange et d'inaccoutumé dans l'attitude, dans les manières, dans la physionomie de Valdroff. Silencieux et sombre, le front plissé, le regard inquiet, la voix quelque peu tremblante, lui si calme, si maître de lui d'ordinaire, il semblait dominé par quelque préoccupation des plus sérieuses.

— Qu'as-tu donc, ce soir, Valdroff ? demanda l'un des membres du comité.

— Le fait est qu'il n'est pas d'une gaieté folle ! murmura Jaboninoff, qui ne comprenait rien au trouble de son ami.

— Tu es d'une tristesse lugubre, ajouta un troisième.

Alexis secoua la tête :

— C'est vrai ! répondit-il avec embarras.

— Quoi ! A la veille même du grand jour ? Ton cœur faiblirait-il ? Reculerais-tu, à la dernière heure, devant l'œuvre justicière et vengeresse dont tu as pris l'initiative ?

— Non certes ! protesta-t-il d'une voix énergique. Pas plus que Junius Brutus ne recula devant la sienne !

— Nous le pensons bien ! s'écrièrent plusieurs voix.

— Ce qui m'attriste, camarades, c'est précisément que cette exécution doive être ajournée.

Cette déclaration inattendue jeta un froid dans l'assistance.

— Ajourner ? C'est impossible ! s'écria-t-on en chœur.

— Ce qui est impossible, c'est qu'elle ait lieu demain.

— Pourquoi ? Le complot est-il éventé ? Serions-nous trahis ?

Et tous les conspirateurs s'entre-regardaient avec défiance.

— Rassurez-vous. Il n'y a pas de Judas parmi nous.

(A suivre.)

Chemises, Gilets de flanelle et Caleçons
SUR MESURES
FABRIQUE DE LINGERIE FINE A LA MAIN ET SUR MESURES
Manufacture de toiles et linge de table à la main
Maison de confiance *absolue*
AIMÉ FERRAT
CHARLES THERMON, successeur
GRENOBLE (Isère)
M. Ferrat sera en Corse du 1er février au 25 mars 1907 pour sa tournée d'Eté ; il se recommande à la bienveillance de sa très nombreuse clientèle pour lui réserver la préférence de ses ordres.

Nous vous offrons les moyens de devenir riche
Lisez d'abord..... puis..... Ecrivez-nous
3 GROS LOTS de **500.000 Francs**
et 255 autres lots de 1.000 à 10.000 francs
SIX Tirages par AN, 2.760.000 francs de Lots
Tirage 15 Février 1907
On reçoit 100 NUMEROS
LOTS DE PANAMA pour CINQ fr. LOTS DE PANAMA
Pour CINQ francs on reçoit CENT numéros des lots Panama dont on devient copropriétaire et Peut partir se aux prochains tirages.
Listes gratuites après Tirages
Les gains, des lots indiqués sont faits au comptant et sont payés sans délai aux Crédit Financier, à Paris.
Pour recevoir les 100 numéros francs domicile
Il suffit d'envoyer un mandat-poste ou bon de poste de 5 francs à Monsieur le Directeur de la Banque Mobilière de Crédit, 39, Rue de Richelieu PARIS, (1er Arrondissement).
On accepte les ordres contre remboursement.

GRANDE TEINTURERIE-BLANCHISSERIE
DE LA MÉDITERRANÉE
MAISON FONDÉE EN 1871 — MAISON FONDÉE EN 1871
H. Fraissinet & Cie
Société en Commandite par Actions - Capital: 500.000 Francs
Siège Social, Usines & Bureaux
MARSEILLE - Chemin de Saint-Jean-du-Désert - MARSEILLE
La Maison a l'honneur d'informer le Public Bastiais qu'elle vient de créer, à Bastia, un dépôt succursale qui s'occupera de recevoir les effets confiés par les clients, de les expédier à l'usine et de les rendre francs à domicile, dans un délai de huit jours.
Notre Usine, qui occupe environ 500 personnes, placées sous notre surveillance, nous permet, par son installation toute moderne, d'exécuter les travaux les plus soigneux. L'importance qu'a prise notre Maison, n'est dû qu'à la bonne et prompte exécution apportée dans les travaux qui nous sont confiés.
Nous faisons la teinture, le nettoyage et l'apprêt de tout ce qui concerne le vêtement et l'ameublement, par des procédés spéciaux qui nous sont exclusifs.
TEINTURES EN TOUTES TEINTES
Nettoyage de Vêtements pour Dames, Civils & Militaires
Aucun vêtement ne sera retourné déteint, ni déformé, et sera livré avec un fini irréprochable et à des prix défiant toute concurrence.
Des Catalogues illustrés sont à la disposition des Clients au Dépôt :
Chez M. SAUVEUR AYMO, TISSUS
BASTIA — 17, BOULEVARD PAOLI 17, — BASTIA

Royal Windsor
LE CÉLÈBRE
RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX
AVEZ-VOUS DES CHEVEUX GRIS? AVEZ-VOUS DES PELLICULES? DE SAINTE REDEVIENT PARFAITEMENT SES CHEVEUX
Remplacera le ROYAL WINDSOR, qui rend aux Cheveux gris, la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux médicinal. Remplace toutes les autres préparations.
Exiger sur les flacons les mots Royal Windsor En vente chez les Coiffeurs-Parfumeurs en Boutiques et Grand Magasins.
ENTREPOT : 25, Rue d'Enghien, PARIS
Envoi franco sur demande des Prospectus contenant détails et attestations

Cordonnerie Modèle
Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia
EUGÈNE PERIOCHI, propriétaire
Automne-Hiver 1906-1907
Chaussures en tous genres
pour Dames, Hommes, Fillettes et Enfants
Grand choix de chaussures fourrées de tous modèles
Assortiment complet de pantoufles
Prix très réduits

Rayon spécial de chaussures de luxe en chevreau glacé, Box-calf et mégis fabriquées exclusivement pour la maison et qui seront vendues à des prix de bon marché inconnus jusqu'à ce jour.
M. Eugène PERIOCHI a l'honneur de prier sa nombreuse clientèle et le public en général de s'assurer par une visite à son magasin du soigné de tous ses articles et de la modicité des prix établis.
La Maison se charge des réparations

PHOTOGRAPHIE POUR TOUS
J. MORETTI
CORTE (Corse)
Grande collection de cartes postales
illustrées du pays, 700 modèles
1.700.000 cartes postales en magasin
VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL
Agrandissements inaltérables de toutes les dimensions, en noir et en couleurs.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blancs. Carreaux-Mosaïques ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tous les — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER
Fers en barres: Plats, Ronds, Ouvrés, Fil de fer, Aciers artificiels.
TENACITÉ EN PONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

VEUX

PONDRE LES POULES
2.500 OEUFS
NOTICE gratuite et franco
Ferme-Ecole d'AVICULTURE à PERIGNONT (Aisne) France

Installation à Gaz
Jean Cinà, ex-ouvrier du Gaz
Bastia, 13, Boulevard Paoli, 13, Bastia
Vente de becs, verres et manchons
Appareils sur commande
Abonnement pour l'entretien de l'éclairage : — Travail soigné et garanti.

Le Directeur-Gérant,
J.-B. OLLAGNIER.

Bastia, Imprimerie Ollagnier.

ANCIEN CABINET PRADIER
PIERRE SABATÉ
Chirurgien-Dentiste
du Lycée
SUCCESSEUR
DENTS & DENTIERS
(Systèmes perfectionnés)
OBTURATION
& EXTRACTION DES DENTS
sans douleur
Bd Paoli, 18, au 1er
Maison Benedetti

OUTILS pour AMATEURS et INDUSTRIELS
MACHINES, TOURS, Fraiseuses, etc.
Boulogne, Monsieur, TOURS, Fraiseuses, etc.
LE MELLE, 7, rue Lafayette, Paris.

LE MONITEUR DE LA MODE
paraissant tous les Samedis
20 PAGES GRAND FORMAT
LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES
CONTIENT,
PLUS DE MODÈLES NOUVEAUX
PLUS DE TRAVAUX D'AIGUILLE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS
QU'AUCUN AUTRE
3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs
ADRESSER : Boulevard des Capucines, 15, à Paris. Chèque dans les P. et T. P. et P.
3 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 32 francs
ADMINISTRATION, Rue Saint-Joseph, 3, r. de 4 à 6 heures.

Aux tempéraments délicats offrez un
VIN DU CAP CORSE
à base de Quinquina
de la Maison L.-N. MATTEI, & Cie — BASTIA (Corse)
Apéritif Tonique Fortifiant
Ce vin que nous offrons avec confiance aux Consommateurs diffère complètement de tous ceux connus à ce jour; d'un goût agréable au palais, il est à la fois tonique et apéritif.
Pris avant les repas, il excite l'appétit, pris après il active et facilite la digestion.
Demandez dans tous les bons Etablissements un Vin du Cap Mattei

TRENTE-DEUXIEME ANNÉE — N. 28 — LUNDI 28 JANVIER 1907

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 6, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.20 — Judiciaires 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	1 an	6 mois	3 mois	
CORSE	20 fr.	10 fr.	5 fr.	UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS le port en sus.
AUTRES DÉPART.	22 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Paul, ermite.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 7 h. 1 m — Coucher, 5 h. 51 s.
Premier quart., le 20 — Pleine Lune, le 29
Fête de Demain : Saint François de S.

27 JANVIER

Les Curiosités de la Semaine

Le Japon se mettrait-il à faire également concurrence à l'Amérique sur le marché des œuvres d'art françaises ? On le croirait, car la *Mort de Marceau*, le tableau de Jean-Paul Laurens, va partir pour le Japon.

Cette œuvre, qui figura au Salon de 1877, fut le premier tableau d'histoire du maître.

Il lui valut la médaille d'honneur au Salon. Le tableau figura l'année suivante à l'Exposition de 1878 et fut acquis à titre personnel, au prix de 30.000 fr. par M. Turquet, alors sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts. Puis il passa de la galerie de M. Turquet, dans celle de M. Jaluzot, pour être mis en vente, l'an dernier, à l'hôtel Drouot et devenir la propriété d'un marchand de tableaux, sur dernière enchère de 13.000 francs. Ajoutons qu'il a été payé 40.000 francs par l'amateur japonais.

La pâte tendre.

Depuis plus d'un siècle, on recherchait, à notre manufacture de Sèvres, une « pâte tendre » qui, capable de revêtir les mêmes émaux que la célèbre « pâte tendre » du XVIIe siècle, jouit aussi des mêmes qualités que la porcelaine dure, et fût apte ainsi à la confection des grandes pièces.

Le premier essai date de 1802. Il ne donna point les résultats désirés : une ou deux pièces conservées au musée de Sèvres l'attestent. On réitéra les tentatives en 1826, puis en 1848.

M. Georges Vogt, après de nombreux essais qui ne montrèrent pas de son laboratoire, vient enfin de trouver la formule d'une nouvelle pâte tendre, répondant à tous les desiderata des céramistes.

Sèvres va éditer en « pâte tendre nouvelle » plusieurs pièces qui seront présentées pour la première fois au public à la grande exposition internationale de céramique que le roi Edouard VII organise pour l'an prochain en Angleterre.

Le chat le plus riche du monde.

Ce chat vient de mourir en Amérique ; il se nommait Pinkey.

A la mort de son maître, M. Benjamin F. Dilley, commerçant de Wilkesbare (Pensylvanie), Pinkey avait hérité l'année dernière d'un immeuble estimé 40.000 dollars. M. Dilley avait, en effet, légué une maison à ses deux chats favoris et nommé dans son testament Mlle Ada Rosh leur gardienne. Depuis lors, les deux matous vivaient heureux en compagnie de leur gardienne.

Pinkey a succombé à une tumeur de la gorge et son compagnon reste seul héritier. Le défunt était célibataire et vivait très retiré...

Un monsieur se présente pour louer un appartement dans la rue Servandoni. Il lui convient. Le propriétaire, qui demeure dans la maison, a le bail tout prêt.

— Avez-vous des enfants? demande-t-il avant de signer.

— J'en ai cinq, hélas ! Ils sont au cimetière.

Le bail se signe, et deux heures plus tard, le nouveau locataire arrive avec ses cinq enfants, qui étaient allés se promener au Père Lachaise.

Il est d'usage que certains fabricants baptisent leurs produits d'un nom qui doit frapper l'imagination de l'acheteur et rendre la contrefaçon plus difficile. Ils peuvent même faire enregistrer ce nom par l'office des brevets. Or, un Bavarois, qui avait imaginé une dissolution pour dévernir certains objets, lui donna le nom d'« Anarchist, » et s'adressa à l'office impérial pour faire enregistrer cette appellation. L'office des brevets vient de refuser l'inscription sous prétexte que le mot « Anarchist » pourrait donner lieu à « un scandale politique. »

Devant la cour d'assises de Greifswald, en Poméranie, se juge en ce moment une affaire des plus émouvantes.

L'accusé, un apprenti menuisier nommé Tessnow, a été condamné à la peine de mort pour avoir assassiné, puis mutilé deux fillettes près d'Osnabrück en 1898, et pour avoir fait subir la même sort à deux gamines de 7 et 5 ans près de Gœhren sur l'île du Rügen en 1901. Tessnow en appela de ce jugement devant la Cour Suprême de Leipzig, qui rejeta son pourvoi.

Le 17 octobre 1903 devait avoir lieu l'exécution capitale de Tessnow. Au moment où le bourreau allait prendre livraison du condamné, on s'aperçut que celui-ci était devenu fou, probablement sous l'influence de la terreur. Bien entendu il fut sursis à l'exécution. Tessnow fut amené d'un asile à l'autre et partout on reconnut que le malheureux était réellement fou et ne pouvait donc être exécuté.

Le défenseur de Tessnow a récemment introduit une demande en revision du procès sous prétexte que son client n'aurait pu être atteint de folie subite le 17 octobre 1903 s'il n'avait déjà eu des prédispositions pour la folie. En d'autres termes, le défenseur prétend que Tessnow était déjà fou quand il commit son quadruple crime et que sa condamnation à mort constituait donc un véritable déni de justice.

La Cour Suprême a admis ce « moyen, » appuyé par plusieurs sommités médicales, et a renvoyé le procès devant la cour de Greifswald. L'arrêt ne fait aucun doute. Tessnow finira sa vie dans un cabanon.

Mais quel terrible argument contre la peine de mort que le cas de cet homme criminel sous l'empire d'une folie latente et qui ne se manifesta d'une façon indéniable qu'au pied de l'échafaud.

Le Journal, de Paris, signale le cas curieux d'un secrétaire du consulat russe de Chicago, nommé Nicolas de Raylan, qui, après sa mort, fut reconnu appartenant au sexe féminin.

Le cas n'est pas tellement rare qu'il vaille une mention exceptionnelle, mais le *Journal* le fait suivre de quelques réflexions qui valent leur pesant d'or. « Il fumait et buvait comme ses camarades... Sa veuve assure que son mari appartenait au sexe masculin. (Elle ne s'y entendait guère, la pôvre !) Nicolas de Raylan s'était marié trois fois. Sa première femme mourut, il divorça d'avec la deuxième et n'eut jamais d'enfants. » Ce trait final est à encadrer.

PIPELET.

QUE DEVONS-NOUS BOIRE?

(Suite)

Examinons maintenant la *valeur alimentaire du Vin* :

« Sang divin de la grappe, — dit George Sand, en son langage élégant et imagé — le vin est frère du sang qui coule dans une veine ! »

Les pères de l'antiquité considéraient le vin comme un présent des dieux. Homère le dénomme « divin breuvage ».

Platon, qui vient 350 ans avant l'ère chrétienne, la qualifie de « plus beau présent que les dieux aient fait aux hommes ».

Ensuite, Caton (150 ans avant notre ère), Strabon, Pline l'Ancien (dont les 37 volumes de science sont encore estimés de nos jours). Dioscoride, savants renommés du commencement de notre ère, et d'autres nombreux érudits et naturalistes, ont écrit des louanges à la vigne et développé divers procédés employés de leur temps pour la préparation rationnelle des vins naturels.

Ce furent les Egyptiens qui donnèrent aux peuples de la Grèce les premières notions sur la culture de la vigne et la vinification, et ceux-ci portèrent cet art à un très haut degré de perfection.

Anolépleder, Hunius médecin grec « exalté les propriétés du vin comme médicament et, dans un élan d'enthousiasme, il a été jusqu'à s'écrier, peu révérencieusement, que « la puissance des dieux égale à peine l'utilité du vin. »

Hippocrate, le premier maître de la science médicale de l'antiquité, dit, dans son « Traité des affections : » « Le vin est chose merveilleusement appropriée à l'homme, si on sanié comme en maladie, ou l'administre avec à propos et juste mesure, suivant la constitution individuelle. »

—o—

Voyons l'appréciation des princes de la science contemporaine, et commençons par le Dr Brouardel, doyen de la Faculté de médecine de Paris : « L'utilité des substances albuminoïdes, des acides et des sels organiques du vin, est incontestable. »

Le Dr Proust, professeur d'Hygiène à la Faculté de Paris : « Le vin est un excitant salutaire du tube digestif et des centres nerveux. Par ses sels, dont la quantité est de 4 à 5 grammes par litre, il contribue à réparer les pertes de l'organisme. »

Dr Motet, de l'Académie de Médecine : « Le vin naturel, bu avec modération, est une liqueur généreuse, dont la douce stimulation soulève les forces et les entretient. »

Dr Arnould, professeur d'Hygiène à la Faculté de Lille : « Le vin est le plus louable des boissons alcooliques. Il y a dans le vin une complexité merveilleuse de substances utiles, que rien ne remplace. »

Dr F. Cayla, chef de clinique médicale à la Faculté de Bordeaux : « Nos soldats ont toujours trouvé dans le vin l'agent le plus tonique, le plus parfait, leur permettant d'accomplir les marches les plus longues. »

Dr Albert Robin, de l'Académie de Médecine : « Au point de vue national, il y aurait grand intérêt à en développer la consommation, parce que le vin donne aux populations une vigueur particulière. »

Dr Lereboullet, secrétaire général de l'Association des Médecins de France : « Usez, n'abusez pas. Conservez en tout la juste mesure, et le bon vin français restera ce qu'il a toujours été : un aliment de première ordre et, dans certains cas, un médicament précieux. »

Dr E. Monrise, membre du Conseil central d'Hygiène publique : « Pas le vin est alcoolique, plus il convient dans les fièvres. »

Dr Germain Sée, de l'Académie de Médecine : « Les boissons alcooliques à do-

— 7e FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS —

La Matelassière

par

Odysse BAROT

DEUXIÈME PARTIE

Vingt ans avant

— Alors, tu doutes de la puissance de ton nouveau mélange explosif et de son efficacité? Tu veux faire des essais complémentaires?

Il hocha la tête en signe de dénégation.

— J'en doute si peu, que je pourrais, le cas échéant, faire sauter Saint-Pétersbourg tout entier. Ecoutez-moi, mes amis : une circonstance grave, qui m'est personnelle, et que je ne puis vous faire connaître, retarde forcément — vous entendez bien ? *forcément !* — la réalisation de nos projets. Sachons donc attendre patiemment...

On ne lui permit pas d'achever. Cinq ou six interruptions se croisèrent. Jamais occasion plus favorable ne se présenterait de longtemps. Il fallait agir tandis qu'on avait des intelligences dans le palais. D'un jour à l'autre ces domestiques nihilistes pouvaient être renvoyés. Il prit enfin en brusque revirement d'opinion avait quelque chose de louche chez le promoteur de l'attentat.

Déjà Valdroff était l'objet de vagues suspicions, qui n'osaient point encore se formuler ouvertement, mais qu'il pouvait lire dans les yeux de ses complices.

— Tu pourrais nous confier au moins, reprit froidement l'un d'eux, les considérations *personnelles* qui motivent ton inexplicable attitude...

— Je ne le puis pas.

— Ah ! Tu as des secrets pour nous ?...

Puis, d'une voix ironique :

— Hé bien ! Qu'à cela ne tienne ! Nous les respecterons. Après tout, nous pouvons désormais nous passer de ton concours. S'il te convient de t'abstenir nous ne sommes pas obligés de l'imiter. Avec toi ou sans toi, le programme sera exécuté demain soir, à l'instant convenu.

Valdroff répliqua par un geste d'autorité :

— Non ! dit-il.

— Et pourquoi ?

— Parce que je ne le veux pas, et que ces bombes, fabriquées par moi, m'appartiennent...

Un grondement sourd se fit entendre...

— Oh ! Ce n'est que partie remise ! ajouta-t-il...

— Mais c'est une trahison ! s'écria-t-on en chœur...

— Ces bombes, tu les as vendues à la police ! dit l'un.

— Tu bâtes au livrés nous-mêmes ! fit un autre... Peut-être le pavillon est-il cerné à cette heure ?

— A mort le traître !

Alexis haussa les épaules, se croisa les bras ; un sourire mélancolique errait sur ses lèvres :

— Traître ! Moi ? murmura-t-il... Vous êtes fous. Je vous pardonne.

Jabounoff se plaça devant lui pour le défendre contre les poings menaçants qui se dressaient déjà :

— Compagnons ! dit-il d'une voix forte... Valdroff doit avoir une raison sérieuse, que j'ignore. Ne l'outrages pas par d'injustes soupçons...

— Qu'il parle alors !... Qu'il nous montre les engins, s'il les a encore !

— Vous en doutez ? répondit avec une dignité froide l'amant de Mlle de Yarensk.

Se penchant sur le parquet, il poussa le ressort d'une trappe secrète combinant à la cave qui lui servait de laboratoire :

— Que l'un de vous descende pour s'en assurer ! reprit-il avec calme. Je vous avouerai ensuite franchement le motif de...

Il ne put achever...

Jabounoff saisissant un flambeau, s'était engagé dans l'ouverture béante, et dévorait l'escalier... Tous les autres se précipitèrent à sa suite...

— Hé bien ! bas vieux ! s'écria le fils du pêcheur d'ivoire. Vous voyez donc que vous avez calomnié notre ami. Il maintenant remontons. Valdroff va nous expliquer...

— Pas d'explications ! répondit le même le plus ancien du comité exécutif. Puisque le lâche nous abandonne, nous agirons seuls. Emportons les bombes... Quant à lui nous allons le mettre dans l'impossibilité d'entraver notre œuvre de justice.

Valdroff s'élança vers la trappe :

— Malheureux ! arrêtez !... cria-t-il d'une voix étranglée, en posant le pied sur la première marche...

Au même instant retentit une épouvantable explosion qui ébranla tout le quartier. Le pavillon s'écroula, engloutissant sous ses ruines les conspirateurs. L'un d'eux, en maniant avec maladresse l'un des terribles projectiles qui était à renversement, avait produit la catastrophe. Le Palais d'Hiver était sauvé.....

Je ne raconterai pas l'émoi de la population entière, la terreur mêlée de rage qui s'empara du monde officiel, et le redoublement de rigueur que l'événement devait motiver contre la secte maudite.

Il fallut deux jours pour opérer le déblaiement minutieux des décombres, retrouver les cadavres, dont plusieurs étaient complètement carbonisés. Grâce aux traîtres se papiers soigneusement recueillis au milieu des plâtres, et aux déclarations faites ou écrites par l'une des victimes qui conservait encore un reste de vie, on put reconstituer le drame, apprendre les noms des coupables ; et l'on crut reconnaître, en effet, dans l'un des corps les plus horriblement mutilés, le nouveau-né de l'attentat perpétré 16 Alexis Valdroff.

M. de Yarensk et le général Trépoff étaient vengés !

XVI

UN NOUVEAU JEUX DE LA MÈRE TARTAIN

Le chambellan de l'empereur, ne supposant guère qu'on pût aimer encore un cadavre, se croyait à jamais délivré de l'obsession qui le tourmentait depuis si longtemps. La mort tragique du séducteur allait assurer la guérison morale de sa fille. Aussi fut-ce avec une joie à peine dissimulée — et dont il ne comprenait même pas la cruauté — que le lendemain, il lui mit brutalement sous les yeux, sans préparation, sans ménagement, les rapports officiels et les journaux contenant le récit détaillé de l'attentat et miraculeusement avorté et que la Providence avait retourné contre ses auteurs.

Certes, il s'attendait bien à une scène de désespoir, à un déluge de larmes, à quelque crise de nerfs peut-être. Bah ! Cela se passerait ; une réaction salutaire se produirait ; l'éponge de l'oubli effacerait bien vite l'image et le souvenir de celui qu'elle avait eu la criminelle faiblesse d'aimer. Il n'est pas dans un cœur de vingt ans de regrets éternels ! Ne valait-il pas mieux porter brusquement dans la plaie saignante le fer rouge qui devait la cicatriser ?

M. de Yarensk se trompait : cela ne se passa pas.

(*A suivre*)

aux malades constituent un stimulant salutaire ; privés à la fin du repas, elles produisent des effets avantageux sur la digestion, sur les combustions intestinales. La digestion est notablement favorisée, ainsi que le démontrent déjà les travaux de notre éminent maître Claude Bernard. »

Dr Armaing, professeur de Thérapeutique à la Faculté de Médecine de Bordeaux : « Le Dr Fauvel, le célèbre spécialiste pour les affections du larynx, a obtenu des cures très remarquables par le vin vieux appliqué avec continuité. »

D'autre part on peut affirmer, d'après les expériences de Ch. Richet, que « le vin rouge active la digestion à l'état physiologique : qu'il est, dans toute la force du terme, un agent eupeptique. »

Dr Bouchardat, de l'Académie de Médecine : « La composition des matériaux organiques qui entrent dans la composition du vin a, comme résultat, que le vin exerce une action restaurante sur les individus. »

Voyons maintenant l'influence morale du vin sur l'homme et citons le Dr Jules Guyot, qui fait autorité :

« Les buveurs n'agissent pas seulement sur l'individu, elles réagissent sur les familles, sur les cribus, sur les nations ; et je suis profondément convaincu, que les vins de France sont le première cause de la tranchise, de la générosité et de la valeur du caractère français. »

Puis un des médecins les plus émérites de la Suisse Française, le Dr Cuntz, en son style particulier, bref et incisif :

« L'homme vit d'aliments et d'excitants ; les bêtes d'aliments. — L'alcool fait le corps : l'excitant, l'esprit. — L'eau est un aliment ; le vin, le thé, le café, le tabac sont des excitants. — Le roi des excitants c'est l'alcool ; le roi des buveurs alcoolique, le vin. — Un fait des Chinois et des Indous ; le café des Turcs et des Arabes ; le tabac des Caraïbes et des Sioux. — Le vin seul fait des Romains et des Grecs. »

Docteur ZUCCOLA.
(La fin prochainement).

Votes de nos Députés

Scrutin sur l'ordre du jour de M. Nouleus, dans l'interpellation sur la fermeture de la bourse du travail.

Cet ordre du jour est ainsi conçu :

« La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement, passe à l'ordre du jour. »

Nombre de votants . .	493
Majorité absolue . . .	247
Pour l'adoption. . .	440
Contre	53

La Chambre des députés a adopté.

Les cinq députés de la Corse ont voté pour.

GAZETTE DEPARTEMENTALE

NESSA. — Dans l'après-midi du 20 courant, toute la population de la coquette bourgade de Nessa était massée devant la porte de la maison Murati, gracieusement mise à la disposition de M. le chanoine Pieruccini, attendant la sortie de celui-ci, qui allait quitter cette localité, après l'avoir administrée en qualité de curé, pendant plus de 21 ans.

Prêtre en tous points selon l'esprit de l'Evangile, il n'a jamais négligé aucun des devoirs inhérents à sa charge et a toujours rempli avec zèle et ponctualité ses délicats ministères.

Orateur eminent, il ne nous a pas seulement, à nous ses paroissiens, charmés par sa parole éloquente et persuasive, mais aux congrès de Paris, de Lyon, de Fribourg, de Rome, etc., il a brillamment soutenu des thèses hautement appréciées et reproduites dans les actes de ces assemblées et dans la plupart des journaux catholiques de France et d'Italie.

C'est que M. le chanoine Pieruccini, outre ses qualités personnelles de tout premier ordre, est également doublé d'un véritable savant, et a rapidement conquis avec un succès sans pareil, tous ses grades théologiques aux universités les plus renommées. Docteur en sacrée Théologie romaine, avocat de Saint-Pierre, membre des Académies Tibérine, des Arcades de Rome, de Caverte et d'Aquin ainsi que de plusieurs autres sociétés savantes, M. le docteur Pieruccini est l'auteur de divers ouvrages latins, italiens et français qui, annotés avec faveur par S. S. Léon XIII, ont reçu l'approbation des plus hautes personnalités ecclésiastiques et été loués par un très grand nombre de journaux français, belges et italiens.

Tous ces titres semblaient le désigner aux postes les plus élevés, mais malgré les offres les plus séduisantes, il a préféré se retirer à l'Ile-Rousse, sa ville natale, pour pouvoir se consacrer ainsi, entièrement et en toute liberté d'esprit, à ses travaux dogmatiques et littéraires.

Aussi le sacrifice qui s'est formé dimanche dernier a-t-il laissé à revêtir le caractère d'une imposante manifestation ; M. Charles Renucci, le distingué maire de Feliceto, entouré de sa noble famille, est venu au devant de son ami, et la population entière de cette dernière localité, accourue de toutes parts, a fait chorus avec nous, dans cette inoubliable circonstance.

Et lorsque M. Pierre-Jean Giuntini, dans un discours des mieux sentis, a, au nom de la population de Nessa, adressé les derniers adieux à notre vénéré pasteur, et que celui-ci, en termes touchants, renouvelait ainsi l'effusion des sentiments contenus dans sa magistrale allocution de l'avant-veille, s'exprimé aux populations de Nessa et de Feliceto, ces plus vifs remerciements, empreints de la plus profonde gratitude, pour toutes les marques spontanées de haute estime et de très vive sympathie dont il était l'objet, bien des larmes ont coulé ; témoignage indiscutable du vide immense qu'un tel départ a produit dans notre région. — X.

CASTELLUCCIO. — Les gardiens du pénitencier agricole de Castelluccio dans les sommes ont reçu les nouvelles destinations ci après : M. Andarelli Jean, premier gardien, est nommé sous-chef-gardien à la prison d'Angers ; les gardiens : Bertoli et Bettini passent à la prison centrale de Beaulieu ; Cremona, à la maison centrale de Clairvaux ; Bianconi, à la colonie de Saint Hilaire ; Franceschi, à la maison centrale de Fontevrault ; Lavezzare, à la prison de Lille ; Marinesi, à la maison centrale de Riom ; Narelli, à la prison de Coutances ; Poli, à la maison centrale de Thonars, Quilichini, à la prison de Beauvais ; Santoni Jules-Pierre, à la prison de Laval.

Concours général Agricole

Avis administratif

Il est porté à la connaissance du public qu'un concours spécial de vins, cidres, poirés et eaux-de-vie de la récolte de 1906, sera ouvert au concours général agricole qui sera organisé à Paris en 1907.

Les déclarations de ces produits devront parvenir à la Préfecture de la Corse avant le 1er février prochain au plus tard.

Un Concours général agricole se tiendra au Champ de Mars, Galerie des machines à Paris, du lundi 18 au mardi 26 Mars prochain.

Les Concurents pourront faire leur déclaration jusqu'au 31 janvier 1907.

Au « Journal Officiel »

Pensions de Retraite

Les pensions de retraite des personnes ci-après dénommées ont été liquidées :

Furia Marie-Joséphine, veuve Agostini. Le mari préposé ; 33 ans 8 mois 6 jours de services. Pension avec jouiss. du 13 mai 1906, 340 fr.

Palmieri Alexandre-Nicolas, percepteur ; 33 ans 3 mois 5 jours de services. Pension avec jouissance du 31 août 1906, 2.904 fr.

Paoli Dalles, capitaine ; 41 ans 11 mois 21 jours de services. Pension avec jouiss. du 30 novembre 1906, 2.900 fr.

Nicaulli Paul-François, capitaine ; 30 ans de services. Pension avec jouissance du 30 novembre 1906, 2.300 fr.

Salla Léon-Adrien, capitaine ; 30 ans de services. Pension avec jouissance du 30 septembre 1906, 2.300 fr.

Marchesi Jean-Baptiste-Joseph, chef de bataillon ; 41 ans 8 mois 23 jours de services. Pension avec jouiss. du 1er octobre 1906, 4.000 fr.

Bertin Marie-Louise, veuve Dieudonné. Le mari sous-ingénieur des ponts et chaussées, décédé en activité ; 37 ans 2 mois 7 jours de services. Pension avec jouissance du 31 juin 1906, 741 fr.

Milanta Eugénie, veuve Martial. Le mari conducteur des ponts et chaussées, décédé en activité. Services militaires, 2 ans 9 mois 3 jours ; services civils, 22 ans 4 mois 29 jours. Pension avec jouissance du 3 avril 1906, 396 fr.

Germa Marie-Rose-Magdeleine, veuve Siffre. Le mari sous-brigadier ; 28 ans 7 mois 7 jours de services. Pension avec jouissance du 19 juillet 1906, 500 fr.

Bierci Jean-Antoine-Marie, officier d'administration de 1er classe du service de santé, 23 ans 26 jours de services. (Perte de l'usage d'un membre.) Pension avec jouiss. du 14 octobre 1905, 3.300 fr.

D'Angelo Edouard-Louis-Auguste, 32 ans 10 mois 3 jours de services. Pension avec jouissance du 23 août 1906, 1.020 fr.

Paglusso Charles, soldat, 41 ans de services. Pension avec jouissance du 27 juillet 1906, 720 fr.

Santini Marie, veuve Francisci. Le mari maréchal de logis, décédé titulaire d'une pension. Pens. avec jouiss. du 2 août 1906, 649 fr.

Uccelli Jules-Marie, veuve Poirey. Le mari mort des suites de blessures reçues en service commandé. Pension avec jouiss. du 2 mai 1906, 564 fr.

RÉCOMPENSES HONORIFIQUES

Les récompenses suivantes ont été décernées aux personnes ci-après désignées qui ont accompli des actes de courage ou de dévouement.

Médaille de bronze

(Rappel) M. Paoli Paul, gardien au pénitencier agricole de Serraneghia : le 31 août 1906, a arrêté un cheval emballé.

Mentions honorables

M. Meglioli Joseph, administrateur adjoint de la commune mixte de Sélla, a fait preuve de courage et de dévouement au cours de plusieurs incendies de forêts.

M. Scribaldi Martin, garde-champêtre à Solaro, a arrêté des chevaux emballés.

Bulletin Financier

Paris, 24 janvier 1907.

Marché calme et plutôt fermé et en hausse marquée sur les Fonds Etrangers, notamment le Turc. La Rente Française est hésitante à 94.85. Les Sociétés de Crédit se maintiennent en bonne tendance.

En Banque, l'obligation nouvelle Vieille-Mines reste ferme à 457. L'Emprunt d'Alsagna se retrouve à 425.

Aujourd'hui ont été introduites à 115 les actions du Central Electrique du Nord. Elles restent demandées à 116 ; l'exercice 1905 s'est soldé par un bénéfice de 200.000 frs qui a été reporté à nouveau. La De Mello Brazilian Robber, également introduite aujourd'hui à 50 frs, a fait 54.

La Société Hellénique de Mines s'échange à 79.50. L'ordinaire Motor Cab se négocie à 26 et la deferred à 154.50. L'action Paris-Asnières reste encore une fraction à 283. Les obligations de la Venezuela Central Railway, offertes au pair à 475 frs, ont avant leur admission à la cote, rapporté 6 0/0 d'intérêt, c'est-à-dire 30 frs et sont remboursables au pair de 500 francs en 33 ans.

Rappelons que les souscriptions aux obligations à 6 0/0 net du chemin de fer portugais du Val de Vouga, prix d'émission 462.50, payable 75 frs au souscrivant et 387.50 à la répartition, sont reçues au Crédit Foncier et Agricole d'Algérie à Paris et Marseille. La souscription sera close le 29 courant.

Nos chemins de fer sont fermes.

Cours secondaires

DE JEUNES FILLES DE BASTIA

Subventionnés par l'Etat et par le Département

EXTERNAT ET EXTERNAT SURVEILLÉ

Les familles sont informées qu'il va fonctionner à Bastia un établissement d'enseignement secondaire de jeunes filles.

Cet établissement, subventionné par l'Etat et le Département, s'ouvrira le lundi 4 février, prochain, 4, rue de l'Intendance.

Les élèves y seront admises à partir de l'âge de cinq ans et pourront y faire toutes leurs études, conformément aux programmes des lycées et collèges de jeunes filles.

Elles seront réparties en sept divisions :

Classes primaires : de 5 à 13 ans.

1re année d'enseignement secondaire : de 12 à 14 ans.

2e année d'enseignement secondaire (préparation au brevet élémentaire et à l'Ecole normale).

3e et 4e années (préparation au brevet supérieur et au certificat de fin d'études secondaires).

Dans les classes primaires, la première et la deuxième année d'enseignement secondaire, les cours seront faits par des maîtresses primaires et des maîtresses chargées de cours ; au troisième et quatrième années par MM. les Professeurs du Lycée.

Une place importante sera attribuée dans les horaires aux arts de la femme : économie domestique, dessin décoratif, musique, travaux manuels, couture, coupe, sans-ménage, broderie.

La rétribution est fixée comme suit :

EXTERNAT

Classes primaires : 50 fr. par an.

1re et 2e années d'enseignement secondaire : 80 fr.

3e et 4e années d'enseignement secondaire : 100 fr.

EXTERNAT SURVEILLÉ

3 francs en supplément par mois.

Elle est payable par trimestre et d'avance, à partir du jour de l'entrée à la fin août.

Du 1er février au 31 juillet de la présente année les familles auront à payer deux trimestres : 1. février, mars, avril, ou février ; mai, juin, juillet, ou mai.

Il est accordé aux familles ayant plus d'une enfant dans l'établissement une remise égale au huitième du total des sommes dues pour chaque enfant.

Les inscriptions sont reçues dès ce jour par M. le Proviseur du Lycée, Directeur des Cours secondaires, auquel les parents sont priés de s'adresser pour tous autres renseignements.

Le Directeur des Cours,
HANTZ.

Le Président de l'Association,
P. POLETTI.

" Simple histoire d'une petite servante "

Mademoiselle Marie Martenot a 15 ans 1/2. Elle est originaire de Chaume par Baigneux-les Juifs (Côte-d'Or). Lorsqu'elle a eu terminé ses études primaires, qu'elle a su lire, écrire et compter, elle s'est mise en place. Nous la trouvons encore dans le département de la Côte-d'Or, à Marcenay, canton de Laignes, domestique chez M. Bavois. Elle travaille avec courage, mais elle n'est pas forte. Songez qu'elle n'a que 15 ans, qu'elle vient de traverser la période de la formation, qu'elle est en pleine croissance. A cette période les jeunes filles fortifiées sont entourées de soins, les fatigues leur sont évitées, elles ont une alimentation de choix. Mlle Marie Marienot, elle est obligée de travailler. Elle ne peut pas se dorloter, il lui faut un remède qui soit assez puissant pour la soutenir, la guérir sans qu'elle cesse pour cela de travailler. Les pilules Pink ont été ce bon médicament. Madame Adeline Martenot, mère de la petite servante, nous écrit en effet :

Mademoiselle Marie Martenot

« Recevez tous mes remerciements, ma fille âgée de 15 ans a fait usage de vos pilules Pink et en a éprouvé le plus grand bien. La pauvre petite était d'une grande faiblesse. Elle était très pâle. Elle avait complètement perdu l'appétit et ne parvenait plus à dormir. Elle souffrait de l'estomac, ne digérait plus la nourriture. Elle était très abattue et se faisait des idées noires. Le traitement des pilules Pink l'a complètement rétablie. »

Voici une indication pour toutes les jeunes filles qui sont obligées de travailler et qui n'ont pas assez de forces. Le traitement des pilules Pink les fortifiera, les maintiendra en état de santé.

Les pilules Pink sont souveraines contre l'anémie, la chlorose, le tic douloureux, les maux d'estomac, rhumatismes, migraines, névralgies, règles difficiles, danse de Saint-Guy.

Les Pilules Pink sont en vente dans toutes les pharmacies et au dépôt Pharmacie Galtin, 23, Rue Baltu, Paris. 3.50 la boîte, 17.50 les 6 boîtes franco.

SOCIÉTÉS et SYNDICATS

Les ouvriers boulangers syndiqués sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu lundi, 28 courant, à 9 heures du matin, salle commune, place Galetta, Vieux Port, pour affaires qui les concernent.

Le Président, Grazzy.

Petite Gazette

Variations Limnymétriques du 27 janvier

Thermomètre — 7 heures du matin + 5° à midi + 6°3 à 5 heures du soir + 8° Maxima + 8° Minima + 2°7.
Baromètre — 7 heures du matin, 755 mm à midi, 758 mm. 6 heures du soir, 762 mm.
Vent. — Dans la matinée N. Est.
Dans l'après-midi, N. E.
Etat du ciel, pluvieux.
Pluviomètre. 17 h. de matin 16 mm.

***

Carnet mondain

On annonce le prochain mariage à Alger, de Mlle Marie Pittaluga avec M. le lieutenant Vincent, du 1er régiment de zouaves.

***

Récompenses honorifiques

Les récompenses honorifiques ci-après ont été accordées pour services rendus à la Mutualité : Médaille d'argent, M. Versini Raoul-Barthélemy, président de la société de secours mutuels des instituteurs et institutrices de l'Allier, à Moulins ; — Médaille de bronze, MM. Marsecolli Barnard, vice-président de la société de secours mutuels et de retraites des sapeurs pompiers à Brest ; Zaccarelli Marcel, administrateur de l'Union des sociétés de secours mutuels du département de l'Hérault, à Montpellier.

Ecroué au violon

Hier soir vers cinq heures, le nommé Giovanni, sujet italien, maçonnier, habitant Grigione, se trouvait en état d'ivresse dans la rue Saint Jean et y causait du scandale.

Les brigadiers Bertrand et Giudicelli crurent prudent de l'écrouer au violon municipal où il a pu cuver son vin.

Fouillé, cet individu a été trouvé porteur d'une chaîne de montre, d'un sautoir, d'un couteau et d'une somme de 4 fr. 60.

Touchante anecdote

C'est d'Autriche que nous est contée une délicieuse et touchante anecdote au sujet du vieil empereur François-Joseph.

Un jour, on lui soumit un document à signer. L'Empereur le lut et médita longuement. Puis il prit la plume pour apposer sa signature. Mais à peine avait-il tracé la première lettre de son paraphe que deux grosses larmes roulèrent le long de ses joues et s'en allèrent baigner l'encre toute fraîche.

François-Joseph s'arrêta et, se tournant vers son secrétaire :

— Les larmes, dit-il, rachètent toutes les fautes. Je ne puis pas signer ce jugement. Regardez vous-même : le papier est maculé, et ma signature est effacée. Je fais grâce de sa vie au condamné à mort.

Les larmes de souverain avaient racheté le crime de l'assassin.

***

A vendre

Fonds de commerce à vendre pour raison de santé. Bonne situation.

***

Mots de la fin

Les surprises du ruban violet !

Sait-on qu'il est fortement question de donner les palmes académiques à tous les faiseurs au bout de vingt ans de présence ?

Et Boiteau qui vient de l'apprendre, de s'écrier : « Parbleu ! on leur doit bien cela, ce sont des hommes de lettres après tout ! »

DOMAINE DE CAMPOLORO
Cervione
J. L. de Petriconi, propriétaire
Vins :
Gros : rouge, 12 degrés, 26 francs l'hectolitre, gare Bastia.
Détail : Rouge, 0,35 le litre.
Blanc Malvoisie, 0 40 le litre.
S'adresser 33, rue de l'Opéra, au premier.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00056

MM. Viviani et Doumergue EN CORSE

Paris, 27 janvier.

On assure que M. Viviani, ministre du Travail, et M. Doumergue, ministre du Commerce, profiteront des vacances de Pâques pour se rendre en Corse, où ils recevront les délégations ouvrières.

M. Doumergue étudiera avec les Chambres de commerce, les travaux à exécuter dans les divers ports de la Corse.

ASSISTANCE PUBLIQUE

Paris, 27 janvier.

M. Casabianca, inspecteur de l'Assistance publique de la Corse, est admis à faire valoir ses droits à la retraite, et est nommé inspecteur honoraire.

M. Davodet, sous-inspecteur de l'Assistance publique de la Manche, est nommé inspecteur en Corse, en remplacement de M. Casabianca.

Allocations Ecclésiastiques

Paris, 27 janvier.

Le « Journal Officiel » publie une liste de cinq desservants de la Corse auxquels est allouée une allocation temporaire de quatre ans.

Un autre abbé du département est gratifié d'une allocation pour huit années.

Au Syndicat des Intérêts Corses A MARSEILLE

Marseille, 27 janvier.

Ce matin, à 10 heures et demie, de très nombreux Corses, habitant Marseille, s'étaient rendus au siège du Syndicat d'initiative des Intérêts de la Corse à Marseille, pour assister à une conférence sur « la Corse et la culture des primeurs », faite par M. Michalet, agent principal de la Compagnie des chemins de fer du P.-L.-M.

La conférencier a, pendant plus d'une heure, intéressé vivement son auditoire, par les explications pratiques qu'il leur a données sur les moyens de multiplier les primeurs, et sur les procédés d'exportation rapides et peu coûteux.

M. Michalet a obtenu un très vif succès.

Le roman de Chatenay

La réparation

Paris, 27 janvier.

M. l'abbé Delarue, le malheureux héros du roman de Chatenay, partira très prochainement pour le Canada, où il se rend comme missionnaire pour réparer dans l'oubli sa faute.

M. Delarue a, à cet effet, appris l'anglais dans le couvent où il subissait sa pénitence canonique.

LE FROID

Paris, 27 janvier.

Le thermomètre continue à être bas.

Un vent glacial souffle en tempête et une pluie neigeuse ne cesse de tomber.

La circulation est interrompue sur plusieurs points ; les trains subissent de grands retards.

De toutes parts, notamment dans l'Est de la France, on signale de grosses avalanches de neige.

AU CANADA

Le boycottage des produits français

Paris 27 janvier.

On télégraphie de Montréal :

Les Catholiques Canadiens commencent à boycotter sérieusement les produits français. Les importateurs s'en préoccupent vivement.

L'association des « Chevaliers de Christophe Colomb », puissante organisation de commerçants catholiques, mène une campagne vigoureuse contre les exportations françaises, et aspire non seulement à bannir les marchandises du Canada mais aussi de tous les Etats-Unis et du Mexique.

Les résultats obtenus sont déjà très importants, et aussi très inquiétants.

AU MAROC

La retraite de Raissouli

Tanger, 27 janvier.

Il se confirme que Raissouli s'est enfui dans les montagnes de Beni-Nadem, où il occupe une situation inexpugnable.

Il se trouve dans un lieu dit Tazerontin, où il avait au préalable envoyé des armes et des troupeaux.

AUX ÉTATS-UNIS

Un procès sensationnel

Paris, 27 janvier.

On télégraphie de New-York :

Le procès de l'archimillionnaire Harry Thaw, qui tua l'architecte Stanford White par jalousie, se poursuit devant le tribunal des assises criminelles de la Cour Suprême à New-York.

Après l'exposé des faits par le juge Fitzgerald, M. Thaw a prétendu avoir agi dans un moment de folie, en s'apercevant que sa victime poursuivait de ses assiduités sa femme.

Les premiers témoignages sont accablants pour Thaw, qui pourrait bien finir sur le fauteuil de l'électrocution.

EN AUTRICHE

La question du divorce

Vienne, 27 janvier.

Une députation de divorcés et séparés de corps a fait une pressante démarche auprès du président du Conseil pour que le Parlement, avant sa séparation, soit appelé à trancher la question de l'arrangement sur les divorces et mariages entre les conjoints de nationalité différente.

Bijouterie-Horlogerie
DANESI fils
Boulevard Paoli, 16, Bastia

M. Danesi fils, ancien élève des fabriques d'horlogerie de Besançon, a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il se charge de toutes sortes de réparations de montres et pendules, à des prix défiant toute concurrence.

M. Danesi, lui-même, fera toutes les réparations, soit à même de la maison, soit à domicile, sans augmentation de prix.

AVIS DE DÉCÈS

Mme et M. Baldacci, percepteur de Bastia et leurs filles Madeleine, Antoinette et Thérèse ; Mme Filippi et M. Filippi, contrôleur des contributions directes et leur fille ; Mme Thérèse Baldacci veuve Moniati ; Mme Cerati-Baldacci ; M. Antoine Lorenzi, industriel, président du Conseil d'arrondissement de Corte ; Mme et M. Jean-Baptiste Sialelli, négociant ; Mme veuve François-Louis Baldacci ; Mme veuve Pascal Lorenzi ; Mme veuve Marie Mignucci ; M. Claude Lorenzi, fondé de pouvoirs au Crédit Lyonnais d'Alger et Mme Lorenzi née de Bonald, Mme et M. Gambini, avoué à Corte ; Mme et M. Matteo Moulati, propriétaire ; M. Sialelli, sous-préfet ; M. Hyacinthe Sialelli ; M. Sébastien Sialelli, conseur de l'Enregistrement ; Mme et M. le docteur Battesti, ancien membre du Conseil général de la Corse.

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mlle Françoise Baldacci

leur fille, sœur, belle-sœur, tante, nièce et cousine germaine, décédée à Bastia, le 27 janvier 1907, dans sa vingtième année.

La levée du corps aura lieu le 29 du courant à onze heures du matin, place Saint-Nicolas, n° 17, et l'enterrement le même jour à Corte à 3 heures de relevée.

La famille ne reçoit pas.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

DERNIER AVIS

UNION
FAILLITE CAGNAZZOLI GUILLAUME

Les Syndics font un *dernier appel*, avant poursuites, aux hommes d'affaires, officiers ministériels et autres personnes détenant encore des pièces ou dossiers, pour que le tout soit communiqué ou déposé entre les mains des dits Syndics, sans retard.

Tous actes coupables ou entraves aux recouvrements, seront *enfin* poursuivis.

Les Syndics.

HOTEL DU GOLFE
Place Miot, Ajaccio

Restaurant et Pension : — Confort moderne. — Position exceptionnelle au midi et au centre des promenades. — Vue splendide sur le golfe. — Grands salons pour noces, banquets et soirées. — Chambre et pension à partir de 7 francs par jour. — Arrangements pour séjour prolongé.

Déjeuner 2 fr. 50. — Dîner 3 frs, y compris le vin recommandé de la maison. — Café-Restaurant dans le jardin d'hiver. — Plat du jour et repas sur commande à domicile. — Quelques frais tous les jours.

Afternoon tea. — Café mex
English Spoken
Man Spricht Deutsch

GRATUITEMENT

La Vve E. Pâte Gérôme, ancien supérieur de l'ordre des clercs de St Viateur, afin de vulgariser le secret du traitement exclusivement végétal mêlé dans ses produits, aujourd'hui disparu, vient d'ouvrir un dépôt dans chaque département.

Cette médication s'adresse à tous ceux qui souffrent et est d'un effet excessivement puissant pour la prompte et radicale guérison des vices du sang, dartres, douleurs rhumatismales, asthme, surexcitation, maux de tête, furoncles, tumeurs, eczéma, pâles couleurs, maladies de la peau et maladies secrètes, ainsi que tous les maux laissés provenant de l'appauvrissement du sang ou des mauvaises fonctions » gastriques.

Ecrire avec timbre pour la réponse à *M. le Dépositaire départemental du Traitement du Père Gérôme*, à Bastia, qui leur enverra, gratuitement, le secret de la médication.

AVIS

La Maison Dominique MATTEI aîné, Place Saint-Nicolas, Bastia, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle met en vente, les marchandises ci-après, pendant cette quinzaine :

Un lot de sucre raffiné en pains et en cubes : Pains 62.50 les 100 k. à l'entrepôt d'octroi ; Cubes 64.50 les 100 k. à l'entrepôt d'octroi.

Sucre Say de Paris : en paquets de 1 k. de 0,75 à 0,80 le paquet ; en paquets 5 k. à 3.75 le paquet.

Spécialité de café Moka, Ceylan, Porto Rico et Mexique à 2 fr. 50 et 2 fr. 80 le k.

Chicorée Daniel, Boulangère, Cardon-Davergne de 4.25, 6 et 8 fr. par 5 caisses à l'entrepôt d'octroi.

Chocolat Nenier, 0,80 et 0,40 le tablette.

Chocolat Poulain : 1re couleur orange, 0,80 ; Crunti, 0,35 la tablette ; couleur anne, 0,45 les deux tablettes.

Pâtes Hitolro et Carrot assorties, 0,45 les 2 paquets de 250 gr., 0,85 à 0,90 le k. et 0,82 à 0,85 par caisses de 30 à 60 k.

Sel gros des îles d'Hyères, 11.50 à 13 fr. les 100 kilos.

Sel fin de table de 15.50 à 16 fr. les 100 k.

Farinette extra blanche.

Repasse tendre — Orge du pays — Gros son — Avoine du pays.

Pétrole Atlantic, 14.50 à 15 la caisse à l'entrepôt d'octroi.

Pétrole Atlas, 12.50 à 13 fr. la caisse à l'entrepôt d'octroi.

Farines : Coty, Dagrand, Camoin Tuzelo fleur et cyindrée, Giannotti, Tonelle fleur supfine, Gruau, Berlinzeka Parrel, Gruau Thomas Barthe.

Muscat sec en bouteilles de 1,75 à 2 fr. Muscat doux 1,75 à 2 fr. la bouteille. Rislago à 1 fr. 50 la bouteille.

Vin rouge de table vieux 0,50 le bout.

Vin blanc vieux de Lurl (Cap-Corse) à 0,60 la bouteille.

Pharmacie Centrale

Produits chimiques et pharmaceutiques des premières maisons de Paris, livrés soulement après examen et garantis absolument purs. Spécialités françaises et étrangères. Analyses médicales et industrielles.

Emulsions d'huile de foie de morue aux hypophosphites. Eminemment reconstituantes ces émulsions, grâce à leur goût agréable, sont acceptées par les estomacs les plus délicats.

M. Luigi, pharmacien de 1re classe, place Saint-Nicolas, Bastia.

71 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

La Matelassière

par

Odysse BAROT

DEUXIÈME PARTIE

Vingt ans avant

En apprenant la triste nouvelle qui la faisait veuve avant d'être épouse et qui rendait son enfant orpheline, la jeune femme ne pouvait pas un cri, ne fit entendre aucun gémissement ; pas un sanglot ne s'échappa de sa gorge.

Muette, immobile, les yeux hagards, les lèvres soudain blêmies, elle semblait ne rien entendre, ne rien comprendre. Tout son sang affluait au cerveau... Elle tomba comme une masse, inerte, insensible.

Le vieillard, affolé, se précipita, avec des hurlements de douleur, sur le corps étendu à ses pieds ; appelant au secours, s'efforçant de la ramener, se tordant les bras, s'arrachant les cheveux, s'accusant d'avoir tué sa fille adorée. Car il l'aimait à sa manière !... On la porta sur son lit. Une saignée pratiquée en hâte écarta tout danger immédiat.

Mais une fièvre cérébrale s'était déclarée. La malheureuse resta longtemps entre la vie et la mort. Et quand les médecins furent parvenus à vaincre le mal physique, on put craindre, pendant des mois entiers, que le malade ne fût à jamais privé de la raison.

Plus encore que la science, ce fut le sentiment maternel qui la sauva de la folie, qui lui rendit la santé morale. La pensée de la chère petite créature de la rue des Tilleuls lui donna le besoin, la volonté de vivre ; la présence contre son défaillance du cœur et de l'esprit. Elle se raidit contre le découragement, contre le désespoir, contre la démence.

Elle n'eut plus désormais qu'une préoccupation, qu'une idée fixe : guérir promptement, pleinement — dût-elle attendre des années ! — l'enfant, le prétexte de retourner à Paris, de pouvoir se rendre sur ces hauteurs de Montmartre qui lui rappelaient de si doux et de si cruels souvenirs, et embrasser son enfant, sur le sort actuel de laquelle elle était vivement inquiète. Elle ne doutait pas que la matelassière n'en eût grand soin : si son amour rapidité était d'envoyer régulièrement à la bonne femme des subsides suffisants pour lui permettre d'élever sa nourrissonne en femme de bonne et de grande et noble maison.

Dès le début de ses convalescences, alors que les médecins conseillaient un changement d'air, elle avait bien, très timidement, avec une apparente indifférence, proposé la France comme but de voyage. Les pressements involontaires du frère paternel ne lui avaient pas permis d'insister. Elle s'était résignée à suivre la cour en Crimée, au palais de Livadia.

De loin en loin, quand elle pouvait se soustraire une minute à une surveillance dictée, non plus par le soupçon comme jadis, mais par la sollicitude toujours anxieuse de M. de Yarensk, elle profitait de cette heure fugitive de liberté pour envoyer de l'argent à Mme Ligor.

A plusieurs reprises elle avait écrit aussi à Sophie dont elle ignorait l'expulsion du territoire français. Jamais elle n'avait reçu de réponse. Mlle Tanonlich, sans avoir reçu ces lettres, avait spontanément adressé à son amie quelques courts billets peu compromettants, qui avaient été interceptés. Telme était irrévocablement séparée de tout ce qu'elle aimait au monde et de tous ceux qui l'aimaient !...

L'excès du malheur, une succession non interrompue de catastrophes, avaient presque anéanti chez la jeune fille les ressorts d'énergie, de volonté, de sang-froid, de ruse et d'audace, que nous lui avons vu déployer.

Parvenue à un certain degré, l'infortune et le désespérance brisent fatalement les ressorts de l'âme humaine, quand ils n'anéantissent pas la raison. L'intelligence la plus haute, le cœur le mieux trempé, s'ils ne remuent point à la lutte, s'ils conservent un reste de vigueur, retombent écrasés sous le poids du tardeau de l'existence et ne se sentent plus de force à dominer, à vaincre la destinée. On s'habitue si bien à la souffrance, aux coups imprévus du sort, qu'on se soumet à demi avec une résignation cataleptique aux arrêts les plus iniques, les plus odieux de la providence... Et c'est à peine si l'on peut conserver en soi un levain de révolte et si l'on ose lancer timidement vers le ciel un cri de protestation.

Tant qu'Alexis avait vécu, fût-il étiolé d'elle, proscrit ou prisonnier, relégué au bout du monde, elle n'aurait pu éprouver une seule minute de découragement ; un invincible désespoir l'aurait soutenait, la reconfortait.

Seule au monde, désormais, pour affronter le combat contre la vie, elle n'était plus que l'ombre d'elle-même et se laissait passivement entraîner par le courant de l'adversité.

Une étoile, pourtant, restait à l'horizon pour la guider vers l'avenir, pour lui garder un semblant de santé intellectuelle et morale : c'était l'image de sa petite fille.

Malgré son ignorance de ce qui avait pu se passer côté des Tilleuls, de l'impossibilité où elle était de se rien cigner directement en écrivant à la mère Ligor — une imprudence, une lettre si reprise par son père pouvant être le sujet d'un arrêt de mort pour l'enfant — on dépit du silence de Sophie, qui, seul, pouvait sans rien révéler ni rien compromettre prendre des informations et lui lui communiquer à mots couverts, elle était rassurée de ce côté.

Une voix intérieure lui criait que la chère créature vivait encore. Ce n'était pas une espérance ; c'était une certitude. Dieu qui l'avait si cruellement frappée déjà, ne pouvait d'un coup irrémédiable au point de lui arracher cette suprême affection!

Elle patientait ; elle attendait...

Et cependant les mois, puis les années s'écoulaient. . . . . .

Quatre ou cinq ans avaient passé.

Mlle de Yarensk, complètement rétablie, plus admirablement belle encore sous la pâleur marmoréenne de ses traits et malgré la mélancolie chronique empreinte sur son visage, Mlle de Yarensk, toujours morne et sombre, apparaissait, dans les salons officiels, où, pour ne pas mécontenter son père, elle consentait à se montrer de temps à autre, comme la statue de la douleur.

Jamais, depuis la scène du Grand-Hôtel et son retour en Russie, le plus léger sourire n'avait effleuré ses lèvres.

Et pourtant cette tristesse lugubre lui donnait un charme nouveau, un prestige de plus. Combien d'adorateurs enthousiastes se faisaient présents autour d'elle, si sa froideur glaciale ne les eût tenus à distance ! Chaque jour, M. de Yarensk recevait une nouvelle demande en mariage, que Telme repoussait invariablement par un simple haussement d'épaules et un hochement de tête significatif. Et le fait par supplier son père de lui lui laisser ignorer désormais d'une manière absolue, toutes les démarches et les sollicitations dont elle pouvait être l'objet. Elle était bien décidée à rester fille.

A suivre).

Chemises, Gilets de flanelle et Caleçons
SUR MESURES

FABRIQUE DE LINGERIE FINE A LA MAIN ET SUR MESURES

Manufacture de toiles et linge de table à la main

Maison de confiance *absolue*

AIMÉ FERRAT

CHARLES THERMON, successeur

GRENOBLE (Isère)

M. **Ferrat** sera en Corse du 1er février au 25 mars 1907 pour sa tournée d'Eté ; il se recommande à la bienveillance de sa très nombreuse clientèle pour lui réserver la préférence de ses ordres.

Nous vous offrons les moyens de devenir riche

Lisez d'abord..... puis..... Ecrivez-nous

3 GROS LOTS de **500.000 Francs**

et 255 autres lots de 1.400 à 10.000 francs

SIX Tirages par AN, 1.260.000 francs de Lots

Tirage 15 Février 1907

On reçoit 100 NUMEROS

LOTS DE PANAMA pour CINQ fr. LOTS DE PANAMA

Pour CINQ francs on reçoit CENT numéros des lots Panama dont on devient copropriétaire et l'on participe aux prochains tirages.

Listes gratuites après Tirages

Les paiements des lots indiqués sont faits en espèces et sont gar. par un dépôt de 650 millions au Crédit Foncier, à Paris.

Pour recevoir les 100 numéros franco domicile

Il suffit d'envoyer un mandat-poste ou bon de poste de 5 francs à Monsieur le Directeur de la Banque Mobilière de Crédit, 33 Rue de Richelieu, PARIS, (1er Arrondissement)

On accepte les ordres contre remboursement

GRANDE TEINTURERIE-BLANCHISSERIE

DE LA MÉDITERRANÉE

MAISON FONDÉE EN 1871 — MAISON FONDÉE EN 1871

H. Fraissinet & Cie

Société en Commandite par Actions - Capital: 500.000 Francs

Siège Social, Usines & Bureaux

MARSEILLE - Chemin de Saint-Jean-du-Désert - MARSEILLE

La Maison a l'honneur d'informer le Public Bastiais qu'elle vient de créer, à Bastia, un dépôt-succursale qui s'occupera de recevoir les effets confiés par les clients, de les expédier à l'usine et de les rendre franco à domicile, dans un délai de huit jours.

Notre Usine, qui occupe environ 200 personnes, placées sous notre surveillance, nous permet, par son installation toute moderne, d'exécuter les travaux les plus importants. L'importance qu'a prise notre Maison, n'est dû qu'à la bonne et prompte exécution apportée dans les travaux qui nous sont confiés.

Nous faisons la teinture, le nettoyage et l'apprêt de tout ce qui concerne le vêtement et l'ameublement, par des procédés spéciaux qui nous sont exclusifs.

TEINTURES EN TOUTES TEINTES

Nettoyage de Vêtements pour Dames, Civils & Militaires

Aucun vêtement ne sera ni décousu, ni déformé, et sera livré avec un fini irréprochable et à des prix défiant toute concurrence.

Des Catalogues illustrés sont à la disposition des Clients au Dépôt :

Chez M. SAUVEUR AYMO, TISSUS

BASTIA — 17, BOULEVARD PAOLI 17. — BASTIA

Cordonnerie Modèle

Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia

EUGÈNE PERICCHI, propriétaire

Automne-Hiver 1906-1907

Chaussures en tous genres pour Dames, Hommes, Fillettes et Enfants

Grand choix de chaussures fourrées de tous modèles

Assortiment complet de pantoufles

Prix très réduits

Rayon spécial de chaussures de luxe en chevreau glacé, Box-calf et mégis fabriquées exclusivement pour la maison et qui seront vendues à des prix de bon marché inconnus jusqu'à ce jour.

M. Eugène PERICCHI a l'honneur de prier ses nombreux clients et le public en général de s'assurer par une visite à son magasin du soigné de tous ses articles et de la modicité des prix établis.

La Maison se charge des réparations

MARBRERIE

Cheminées de tous styles — Marbres pour meubles

Entreprises de tous travaux d'Art et de Commerce en marbres, granits, porphyres, éponites et pierres de Corse et de toute provenance.

Exploitation de la pierre de Sisco (dite comblins), incomparable pour tombeaux et tous travaux pour bâtiments.

Dépôt de dalles, marches, éviers en pierre de Brando, de cuvières si puissantes de la Maison.

Seule Maison récompensée aux *Expositions mondiales de Paris 1855, 1867, 1878, 1900 et de Milan 1906*

A BASTIA LA PLUS HAUTE RÉCOMPENSE

Grand diplôme d'honneur

JOSEPH LUCIANI

Bastia, Boulevard Paoli, 33, et Sisco-Marine (Cap-Corse)

Travaux d'arts dirigés par R. LUCIANI, élève de l'Ecole des Beaux-Arts de Carrare (Italie).

Dessins et Devis sur commande

PLATRE DE PARIS

Appareils fumivores,

Chassis pour cheminées en tôle et cuivre,

Ventilateurs,

Appareils modernes pour garde-robes

Adresser commandes soit à Bastia, soit à Sisco

PRIX TRÈS MODÉRÉS

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et La-farge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER

Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Pointes artificielles.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

YEUX

FONDRE LES POULES

2.500 CURE

NOTICE gratis et franco

Installation à Gaz

Jean Cini, ex-ouvrier de Ga... Bastia, 13, Boulevard Paoli, 13, Bast...

Vente de becs, verres et manchons

Appareils sur commande

Abonnement pour l'entretien... Eclairage : — Travail soigné et p... Prix...

Le Directeur-Gérant,
J.-B. OLLAGNIER.

Bastia, Imprimerie Ollagnier.

ANCIEN CABINET PRADERE

PIERRE SABATÉ

Chirurgien-Dentiste du Lycée

successeur

DENTS & DENTIERS (Systèmes perfectionnés)

OBTURATION & EXTRACTION...DES DENTS sans douleur

Bd Paoli, 18, au 1er Maison Benedetti

M.P. SABATÉ a l'honneur de prévenir... qu'il n'est pas le droit d'user... la profession et qui exploitent... indûment... Il se réserve le droit de poursuivre... la destruction de toute... contrefaçon.

OUTILS pour AMATEURS et INDUSTRIELS

MACHINES, Tournevis, à DÉCOUPAGE

Sciphons, Mouvements, TOURS, Pyrogravure, &c.

CATALOGUE 1 cent. pour affranchissement

LA MERLE, Prop., 43, Rue de Lagny, Paris.

LE MONITEUR DE LA MODE

paraissant tous les Samedis

20 PAGES GRAND FORMAT

LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES

CONTIENT:

PLUS DE MODÈLES NOUVEAUX

PLUS DE TRAVAUX À L'AIGUILLE

PLUS DE LITTÉRATURE

PLUS DE RECETTES DE CUISINE

PLUS DE RENSEIGNEMENTS

QU'AUCUN AUTRE

3 MOIS : 4 francs — UN AN : 16 francs

EDITION 2 : contenant une Gravure coloriée et un Patron découpé dans les 3e, 7e et 8e N°.

3 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 32 francs

ADEL GOUBAUD, Editeur, 8, r. de la Sorbonne, PARIS

Aux tempéraments délicats offrez un

VIN DU CAP CORSE

à base de Quinquina

de la Maison L.-N. MATTEI, & Cie — BASTIA (Corse)

Apéritif Tonique Fortifiant

Ce vin que nous offrons avec confiance aux Consommateurs diffère complètement de tous ceux connus à ce jour; d'un goût agréable au palais, il est à la fois tonique et apéritif.

Pris avant les repas, il excite l'appétit, pris après il active et facilite la digestion.

Demandez dans tous les bons Etablissements un Vin du Cap Mattei

TRENTE-DEUXIEME ANNÉE — N. 29 — MARDI 29 JANVIER 1907

00057

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 6, Boulevard du Palais, Bastia

J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payées d'avance et reçues aux Bureaux du Journal, aux prix de : 1 fr. — Réclames 0,50 page, 0,75 — Réserves, 0,30 — Judiciaires 0,25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	an	6 mois	3 mois	
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.	UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.
Autres Départ.	22 fr.	12 fr.	6 fr.	

On ne reçoit pas des manuscrits déposés

BIBLIOTHÈQUE BASTIA MUNICIPALE

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint François de S.

Soleil : (heure nationale)

Lever, 8 h. 52 m. — Coucher, 4 h. 40 s.

Premier quart., le 30 — Pleine Lune, le 29

Fête de Demain. Sainte Martine.

28 JANVIER

Jours de pluie

Sur le printemps factice dont nous venions d'avoir l'illusion, le vent d'hiver a passé, un vent âpre, froid, qui charriait sans cesse des nuages lourds de pluie. D'abord l'azur transparaissait encore par instants entre les lambeaux de la nue éparse ; mais les brumes de plus en plus épaisses le voilèrent tout à fait, et hier le ciel n'était plus qu'une voute basse, aux reflets de cuivre, que rayait brusquement le zigzag d'un éclair.

Dans ce décor de fin du monde, rendu plus terrifiant par les ténèbres de la nuit passée, le tonnerre grondait en roulades lugubres, tandis que la mer démontée élevait ses clameurs furieuses. Sinistre duo qui peupla de cauchemars les longues heures d'insomnie !

Avec le timide et tardif jour d'hiver, l'orage s'est apaisé. Et l'effrayant concert s'est tu, prolongeant seulement, comme un écho, ses dernières notes mourantes dans le chant monotone de la pluie !

Du ciel uniformément gris, la pluie tombe, serrée, continue, noyant toutes choses sous le réseau liquide et mouvant de ses voiles. L'horizon apparaît dans une buée épaisse, et de quelque côté que le regard s'étende, le même impalpable écran borne la vue.

Il pleut sur la mer bouleversée, et les vagues qui déferlent mêlent à l'eau qui tombe la poussière humide de leur écume. Il pleut sur la place déserte où sur des lacs en miniature flottent les débris des dernières feuilles mortes. Il pleut sur la chaussée où des ruisseaux courent en flots jaunâtres et terreux. Il pleut sur le pavé des routes sordides dont l'eau entraîne les souillures. Il pleut sur les maisons dont les murs s'imprègnent d'humidité glacée. Il pleut sur les toits d'où l'eau s'écoule avec un bruit de source, sur les volets où perlent les gouttelettes claires, sur les vitres que la pluie fouette rageusement, comme si elle voulait briser le fragile rempart dressé contre son invasion.

Dieu ! qu'il fait triste et froid aujourd'hui ! N'est ce pas que la mélancolie du dehors pénètre jusqu'au cœur à regarder ainsi, le front contre la vitre, les fines rébrures descendues des nuages ? Jamais je n'ai pu, par des journées pareilles, m'appuyer à la fenêtre close, sans que les vers de ce pauvre Verlaine n'aient hanté mon esprit :

Ah ! le chant de la pluie par terre et sur les toits !

Pauvre poète qui traîna dans la vie son âme douloureuse, comme il sait dire le malaise qu'éveille dans l'être le bruit monotone de l'eau qui tombe du ciel en deuil !

Les pluies d'été n'ont point cette tristesse. On sait qu'elles ne durent pas, parce qu'elles ne sont que les bouffées passagères du soleil. Des lendemains radieux les suivent, où les verdures rafraîchies ont des tons plus vivants, où monte du sol une bonne odeur de terre mouillée.

Quand la pluie joue à travers les feuillages touffus, son murmure a des gaîtés de rires étouffés. Elle a des sons divers, selon qu'elle tombe sur l'étang fleuri de nénuphars ou sur les feuilles lustrées du chêne. Et même, ce bruit de l'eau qui ruisselle d'un rameau à l'autre ressemble à un chuchotement. Les averses d'été n'ont pas plus de tristesse que ces chagrins d'un jour qu'un rien fait naître et qu'un rien console, parce qu'ils ne font qu'effleurer le cœur. Orages d'août ou petits chagrins, le même rayon de soleil suffit à sécher vos gouttes et vos larmes !

Mais à la ville, par ces sombres après-midi, la pluie remue des mélancolies sans cause au cœur des plus joyeux. Sur le pavé des rues l'eau s'abat avec un bruit de plainte. Les passants ruisselants sous l'ondée fuient, les épaules rentrées, la tête basse, et malgré les fenêtres fermées on dirait que leurs pas, sautillant dans les flaques d'eau et la boue du chemin font monter jusqu'à nous des éclaboussures.

Il semble que jamais plus on ne pourra risquer dans cette roe inondée les lentes flâneries au bon soleil du matin. Et le soleil lui-même semble un mythe, un rêve éblouissant qu'on aurait fait en des temps meilleurs, tellement cette lamentable journée est la négation de toute chaleur et de toute lumière.

On voudrait s'arracher à cette vue, secouer la morne impression qu'elle apporte, inutile ! Ce coin de fenêtre est le seul éclairé et l'on y reste, abandonné à cet accablement désolé des choses. On y reste, jusqu'à ce que le semblant de jour s'éteigne tout à fait, et que les volets clos et les lampes allumées ramènent dans la maison un peu de bien-être... Dehors, le ciel pleure toujours sur la ville silencieuse d'interminables larmes.

Ri-Ki-Ti.

Samedi, 26 janvier.

Le Petit Commerçant

Les doléances du petit commerce se font de plus en plus instantes, presque désespérées.

Pourtant le petit commerçant lutte encore avec courage, mais d'où lui viendra le secours ?

L'un d'entre eux nous disait, ces jours-ci : « Vraiment nous jouons de malheur. Nous avons vu les grands magasins nous soutirer en quelque sorte notre clientèle, des sociétés puissantes s'emparer partout et organiser de vastes caravansérails où l'on trouve tout ce que l'on veut et qui attirent l'acheteur par d'habiles réclames ou l'appât du crédit. En même temps les impôts nous écrasent ; nous avons à supporter des loyers de plus en plus élevés et les fabriques augmentent leurs prix. Pour retenir nos pratiques de plus en plus rares nous devons réduire à presque rien, à peine de quoi vivre, notre bénéfice de vente. Ajoutez que cette malencontreuse loi sur le repos hebdomadaire est venue compliquer encore notre triste situation, car c'est surtout notre corporation qu'elle lèse. Et voilà que, par surcroît, on annonce la résolution de la clientèle catholique de restreindre sa dépense pour faire face aux frais du culte. L'Etat devrait bien prendre souci de notre sort. »

Toutes ces plaintes sont certainement fondées, plus ou moins, mais que peut l'Etat pour y porter remède, dans la situation financière où il s'est laissé mettre, et d'ailleurs toutes ses préoccupations ne sont-elles pas tournées vers la classe ouvrière au détriment fatalement de la classe moyenne ?

Les commerçants, les gens du petit commerce principalement, ont été les républicains de la première heure : ils le disent et se plaignent de ce qu'ils paraissent moins écoutés depuis quelque temps. Les idées marchent, elles ont marché et elles dépassent maintenant leur horizon politique. Les lois sociales nouvelles n'ont plus été faites pour eux.

Celle du repos hebdomadaire les a plus particulièrement touchés. Les voilà alors organisant des congrès : c'est un peu tard. Mieux eut valu y songer lors de la dernière campagne électorale. Mais alors qui s'occupait des véritables questions économiques ?

La concurrence internationale a réduit les bénéfices de tous les producteurs, et le commerce, surtout le petit commerce, qui est l'intermédiaire entre le producteur et l'acheteur, a subi le contre-coup de cette véritable révolution industrielle, qu'absorbés, hypnotisés par les luttes pour la conquête du pouvoir, nos politiciens n'ont pas su et ne pouvaient pas prévoir ou pallier dans ses désastreux effets.

Mais encore une loi le remède ? Nous ne le voyons guère que dans l'énergie individuelle et dans la force de l'association à laquelle les petits commerçants, oubliant leurs rivalités d'enseignes, recourent enfin aujourd'hui. Ils ont toutes les sympathies, du moins celles du public, et elles ne leront que grandir avec leurs courageux efforts. Qu'ils parlent haut, eux aussi, et qu'ils persistent dans l'Union qui permet toutes les espérances.

GEORGES LAURENCE.

JURISPRUDENCE COLONIALE

UNE

Situation Judiciaire délicate

Une vieille histoire de Saint-Pierre et Miquelon, remontant déjà à plus de deux ans et qui avait entraîné pour un avocat de cette colonie, Me Pompei, une mesure disciplinaire d'une régularité de forme bien contestable, vient d'avoir tout récemment son épilogue devant la Cour suprême.

Il s'agissait au fond de rappeler une fois de plus au personnel judiciaire colonial le principe très simple, exposé par nous dans une de nos dernières chroniques, auquel la Cour de cassation entend s'arrêter quand elle doit apprécier et tel ou tel magistrat promu, déplacé, démissionnaire, ou remis à la disposition, a pu continuer à siéger valablement dans une audience postérieure à son changement d'attributions.

Par décision du gouverneur du 15 mars 1906, M. Saxis, procureur à la République par intérim à Saint-Pierre, avait été renvoyé à la disposition du ministre et placé en expectative de départ, à la suite d'incidents dont la presse locale s'est alors longuement occupée et que la « Dépêche Coloniale » a rencontés.

Cette disgrâce motiva la démission d'un membre du Conseil d'appel, M. Gaillac, commissaire des troupes coloniales.

Forcé à un remaniement immédiat du service de la justice, le gouverneur, par arrêté du même jour, désigna du Parquet l'ancien président intérimaire du Conseil d'appel, M. Michon, remplacé lui-même dans sa présidence par M. Sigonge Latouche, conseiller chef des douanes, et adjoints à M. Gaillac, le contrôleur des ponts et chaussées, M. Tourtelotte, comme deux affaires correctionnelles se trouvaient pendantes devant le Conseil, l'article 4 de l'arrêté décidait que MM. Michon et Gaillard garderaient compétence à en connaître, M. Saxis remplissant aux débats l'office de procureur de la République *ad hoc*.

---

72 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

Le Matelassière

par

Odysse BAROT

DEUXIÈME PARTIE

Vingt ans avant

Cependant, parmi ces jeunes gens, appartenant tous à des familles illustres, qui d'ailleurs après de la *belle bruyère*, comme on l'appelait, il en était un que la fille du chambellan semblait exempter du dédain systématique où elle englobait tous les autres.

Celui-là n'était point un de ses compatriotes ; c'était l'un des secrétaires de l'ambassade de France, M. le comte de Beaujardin, un charmant garçon d'une trentaine d'années, réalisé neuf, deux ans auparavant, avec un petit garçon ; et qui, par son caractère aimable et franc, par son esprit et l'exquise distinction de ses manières, s'était acquis de nombreuses et sérieuses entrées dans la haute société de Saint-Pétersbourg.

Il était le seul homme avec qui Mlle de Varenne prît quelque plaisir à causer, auprès duquel elle ne se sentît point énervée ni mauvaise, et qu'elle accueillît sans trop d'indifférence. Il était le seul aussi qui n'eût point honte de mêler la cour — bien qu'il fût très lié avec son père. — avec un savoir gré de cette réserve et de cette abstention, et un soir où l'on causait du Palais Impérial par le *Journal de Saint-Pétersbourg*, vint inopinément lui apporter des nouvelles de Sophie Tassoulich, lui apprendre que la jeune doctoresse habitait Londres.

Sans perdre une minute, et bien que l'adresse de son amie ne fût point indiquée, elle lui écrivit quelques lignes à tout hasard, en mentionnant sur la souscription la qualité et la nationalité de la destinataire. En France la lettre fût infailliblement tombée au rebut ; mais en Angleterre la poste fait son devoir en conscience et se donne la peine de suppléer par ses recherches à l'insuffisance d'une adresse. Huit jours plus tard la réponse arrivait dans la capitale de l'Empire russe. Une correspondance s'engagea, protégée par de minutieuses précautions et par d'habiles réticences contre toute éventuelle indiscrétion. Les deux amies n'échangeaient que quelques lignes, vagues, mystérieuses, intelligibles pour elles seules.

Le troisième billet reçu par la duchesse ne contenait que ces mots : « Rue Lepic, côté des Tilleuls, Mme veuve Ligier, matelassière, Montmartre-Paris » Mlle de Varenne, que tant d'épreuves avaient rendue défiante et qui n'avait qu'une foi bien relative dans le dévouement de ses cauchemars, ne pouvait s'expliquer rien clairement.

Son départ avec Sophie compris, elle allait sans doute tenter quelque coup de tête désespéré, quand le hasard, sous la forme d'un entrefilet du Figaro traduit

Sans réfléchir une seule minute au danger d'arrestation qu'elle pouvait courir, par suite de l'arrêté d'expulsion rendu contre elle cinq ans auparavant et toujours en vigueur, elle partit le soir même pour la France. Le lendemain matin, elle débarquait à la gare du Nord, s'installait sous un nom d'emprunt dans un hôtel de la place Rouhaix, et, après deux ou trois heures de repos, se rendait au domicile de la brave femme qu'on lui désignait.

Ce n'était point sans une vive émotion qu'elle montait les premières pentes de la rue Lepic. Si chaotiques qu'eussent été les précédentes missives de Tolina, elle savait que celle-ci n'avait jamais eu de nouvelles de son enfant. Hélas ! que de choses avaient pu se passer depuis cinq années ! Elle connaissait mieux que personne les proportions énormes de la mortalité infantile. Qu'allait-elle apprendre ?

Ce fut en tremblant, le cœur serré, qu'elle s'engagea dans la ruelle étroite et fangeuse dénommée : *Avenue des Tilleuls*, et qu'elle s'approcha du petit pavillon, sur la porte duquel se détachait en gros caractères le mot : *Consigne*.

Ses tristes prévisions n'étaient point tout à fait sans fondement.

En raison des circonstances douloureuses de sa naissance, la petite fille était d'une santé plus que délicate ; et sa mère adoptive, quelque chagrin qu'elle fût de s'en séparer, avait dû se résoudre à l'envoyer en province, comme l'ordonnait le médecin. Et puis le terrible croup s'était abattu sur l'enfant, et depuis trois semaines, la gardienne de malades, oubliant pour la fois de plus ses travail et négligeant sa clientèle, était partie pour la rejoindre, pour la soigner elle-même....

— Mme veuve Ligier ? demanda d'une voix émue Sophie Tassoulich.

La portière, qui avait de grands yeux, feignant de n'avoir pas bien entendu la question. Elle voulait se donner le temps de réfléchir. Il y avait de quoi hésiter... Si ce pouvait être la visiteuse redoutée depuis si longtemps, il était possible aussi que ce fût une simple cliente.

— Pardon, médame ? j'suis un peu sourde ! fit-elle avec un sourire bonasse. Ah ! c'est que je ne suis plus jeune.

En même temps elle roulquait de la tête aux pieds son interlocutrice, dont la mise un peu excentrique, les allures, l'accent, ne dénotaient pas précisément une Parisienne de *Montmartre*.

— Je veux si demande Mme veuve Ligier ? reprit en baissant le ton la doctoresse... Une brave femme qui est, de son métier, cardeuse de matelas... C'est bien ici, n'est-ce pas ?

— C'est-y pour de l'ouvrage, médame ? répliqua-t-elle avec un clignement d'yeux. Vous êtes une de ses clientes, p'têtre ?

(A suivre).

Les deux affaires furent ainsi jugées le 18 mars 1904 ; après quoi, l'audience fut suspendue. Les nouveaux ténébreux prêtèrent serment et durant le cours de la journée allait succéder à celle qui vaille, lorsqu'avant de quitter son siège le président, M. Sazie, exprima le souhait de saluer M. Sazie d'un petit speech d'adieu, auquel une partie du barreau voulut s'associer.

Malheureusement, quelqu'un troubla la fête. A son tour de parole, Me Pompei ne craignit pas de protester fort vertement contre « une manifestation préparée d'avance, affirmait-il, sous le couvert de la justice. » Et il se montra si subversif que le principal héros de la cérémonie, M. Sazie, légèrement ébloui, on le conçoit, de la manière dont elle avait tourné, requiert contre son impitoyable contradicteur une peine disciplinaire conformément à l'article 33 du 22 octobre 1878.

Séance tenante, le Conseil d'appel (ancienne composition) prononça la peine de l'interdiction pendant six mois, par défaut, du reste, car Me Pompei, sa protestation terminée, s'était retiré dignement, accompagné le poignet de ses amis décidés sur « l'autre » à la chicane. »

Il convient à y reparaître pourtant, mais pour former opposition à la mesure qui le frappait, donnant toute existence légale au Conseil d'appel tel qu'il était constitué au moment des propos incriminés.

MM. Segonzac-Latouche et Tonié ayant en effet, alors prêté serment et se trouvant par là même installés dans leurs fonctions, M. Gaillon n'était plus magistrat, M. Michas plus président et M. Sazie plus procureur : le Conseil siégeait irrégulièrement, en dehors de tout mandat officiel et il n'y avait pas eu audience au sens propre du mot.

Cette situation un peu comique était de nature à embarrasser singulièrement les membres du nouveau Conseil saisis de l'opposition. Pris entre la logique serrée de Me Pompei et le désir de ne pas désavouer totalement des prédécesseurs, ils eurent d'abord l'air d'en tirer un heureux prétexte pour se dérober à la peine à vingt-et-un jours, « attendu que les moyens invoqués par Me Pompei échappaient à leur examen et qu'il y avait lieu pour eux de statuer sur l'affaire comme si elle se présentait pour la première fois devant leur juridiction. »

Pareille note mal inlibé n'avait évidemment guère de chances d'être accueillie en cassation. La Chambre des requêtes admit le 16 janvier 1905 le pourvoi de l'intimé, et le 7 novembre dernier, la Chambre civile, tout en évitant d'indiquer trop crûment sa pensée, « manifestée donné satisfaction à Me Pompei, déchargé brièvement, sur ce point qu'il y eut besoin de statuer sur le fond, à un moyen de cassation.

Que le Conseil d'appel avait, au contraire, le devoir strict d'apprécier les faits reprochés à l'avocat, non comme s'ils s'étaient passés à son audience, mais d'après les circonstances mêmes où ils s'étaient accomplis le 28 mars précédent ; qu'il a donc méconnu les règles de sa propre compétence et les effets de l'opposition.

L'arrêt casse a été, en conséquence, définitivement cassé et la cause renvoyée devant la Cour d'appel de la Martinique. Il y sera passé sur bon tard, aujourd'hui que l'agacement s'est fait, pour ressasser derechef un si minuscule incident.

Me Rotureau Lauray.

(Dépêche Coloniale).

MUSIQUE MILITAIRE

Programme du 29 Janvier à 3 h.

Richard Wallace, marche,	Selldeck.
Le Pompon de Nuremberg,	Adam.J
Espérance, valse,	O. Métra.
Rip-Rip, fant.,	Flesquière.
Nachtigal, polka,	Moos Siebold

Le Chef de musique, Lauv.

Ce que disent les Journaux

Le Siècle

Sur le Syndicat des instituteurs du Rhône :

« Au fond, ce qui doit agir les meneurs anarchistes est aide les instituteurs du Rhône, c'est l'idée d'introduire dans l'enseignement les doctrines qui nous ont valu les Bourses du Travail. Or, rien ne serait plus dangereux qu'une pareille fantaisie pour l'avenir de l'enseignement en général et pour le sort des instituteurs en particulier. Les pères de famille ne supporteraient pas qu'on appelât à leurs enfants les beautés de la lutte de classes et la manière d'organiser les grèves en même temps que les principes de l'orthographe, et ne n'est pas au moment où l'on impose à la pédagogie la neutralité en matière religieuse qu'on pourrait tolérer qu'elle s'abandonnât aux neutralité semblable en matière de collectivisme. La force même des choses ferait échouer le calcul des instituteurs de Lyon, et l'obligation scolaire qu'on veut rendre plus étroite ne passerait pas dans les mœurs si elle devait bouffer aux doctrines révolutionnaires ».

L'Autorité

Sur la fondation du nouveau ministère espagnol :

« L'agitation, déjà à son comble, va trouver dans la formation du cabinet un nouvel élément, qu'elle se hâtera d'exploiter. La question religieuse reste ouverte avec toutes ses violences et tous ses périls. Il faut cependant avoir le courage de le dire : la foule n'en est point tout entière au roi, ni à M. Maura ; elle reconnaît aussi et sait les libéraux qui n'ont pas eu se résoudre aux sacrifices nécessaires à assurer l'union et, par suite, la victoire de leur parti. Il en faut aujourd'hui tenir pour les conservateurs, il faut reconnaître qu'ils l'ont bien voulu ».

L'Action

M. Gustave Hervé :

« Voici les électeurs espagnols revenus au pouvoir dans la personne de leur chef Maura, fait-on d'Alcala del Valle, digne continuateur de Canovas del Castillo et créateur du parti « libre conservateur ». Quand nous disons « revenus au pouvoir », nous devrions ajouter « officiellement », pour la bonne raison que, en pouvoir, ils ne l'ont jamais quitté, les libéraux n'ayant fait qu'occuper le tapis. Nous ne nous sommes pas fait faute, en vendre bien le reconnaître, de dire et répéter dans ce journal, quelle formidable mystification étaient le prétendu modernisme du roi Alphonse XIII et le pseudo autonomisme des libéraux ».

La République Française

A propos du Syndicat des instituteurs :

« Briand menace de sévir. Mais personne ne croit à sa résolution. Il a édifié sa propre fortune politique sur les syndicats. Il serait beau de le voir s'opposer réellement à l'extension de la puissance syndicale qui l'a porté au pouvoir. Les instituteurs en sont nullement intimidés par les gestes publics du ministre de l'instruction publique, ils encouragent son commentement moral et d'ailleurs forcé.

« Les instituteurs de Paris n'ont pas tardé à venir au secours de leurs camarades du Rhône. La puissante syndicale tout entière se soulève, s'il le faut pour s'assurer le profit de cette dernière conquête. Quand on lui a laissé prendre pied quelque part, elle ne recule plus.

« Briand n'ignorait rien de tout cela quand il a fait accepter par la majorité ignorante et aveugle la première escroc au prime de l'autorité sous prétexte qu'on ne recommencerait pas, il commençait par consolider une première conquête ; il ne se dissimulait pas que ses amis partiraient de là pour relever bien-tôt une prétention nouvelle. Encore deux ou trois concessions et le droit au syndicat dans l'Etat sera définitivement triomphant. »

LA LOI DE SÉPARATION
A BASTIA

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE

Audience du 28 Janvie

Une audience spéciale du Tribunal de simple police a été hier consacrée aux infractions à la loi de 1881, qu'auraient commises MM. les abbés Zetters, vicaire à la paroisse Saint Jean-Baptiste et Ambrosini, vicaire à Sainte Marie, en célébrant, suivant leur mission quotidienne, le sacrifice de la messe.

M. l'abbé Ambrosini, nommé depuis le prétendu défit curé de Patrimonio, n'avait pu, à cause du mauvais temps, répondre à l'assignation. Il avait adressé à M. le juge de paix Chersia une lettre reconnaissant avoir volontairement célébré la messe à la paroisse Sainte Marie, et demandant soit le renvoi de son affaire, soit à être représenté par son conseil. Après avis conforme, du ministère public, le Juge a retenu l'affaire tout en autorisant Me S. de Carsilla à soutenir les intérêts de son client.

L'interrogatoire de M. l'abbé Zetters, qui tout le clergé hostile avait tenu à entourer, a été fort court. Cet honorable ecclésiastique n'est borné à revendiquer énergiquement l'honneur d'avoir célébré en masse, en conformant en cela aux obligations impérieuses de son ministère. Il n'a commis aucun délit, aucune faute réprimée par la loi française.

M. Dumas, commissaire central, a déposé des conclusions tendant à la condamnation de MM. les abbés Zetters et Ambrosini, coupables du délit de messe, prévu par la loi de 1881 sur les réunions publiques.

Me S. de Carsilla, dans une remarquable plaidoirie, qui à deux reprises différentes a soulevé les murmures approbateurs de la nombreuse assistance, a démontré que la loi de 1881 n'était pas applicable à l'espèce actuelle. Cette loi ne vise que les réunions publiques sont tenues dans des locaux divers et connus tant dans une conférence, une réunion électorale, une discussion publique. La messe n'est évidemment assimilable à aucun de ces trois cas limitativement inscrits dans la loi. La loi de 1881 a été élaborée à une époque où les réunions du culte étaient encore réglementés par le Concordat et les articles organiques. Elle n'a pas abrogé ces textes, et par conséquent n'avait pas pour objet les cérémonies du culte.

Subsidiairement, Me de Carsilla a soutenu que si, par impossible, le tribunal pensait que la messe est une réunion publique, il devrait néanmoins absoudre les deux prévenus, qui certainement n'étaient ni organisateurs, ni présidents, ni membres d'un bureau inexistant.

Dans une très brillante péroraison, Me de Carsilla a rappelé M. le Juge de paix de faire œuvre de justice en acquittant les abbés Zetters et Ambrosini, qui n'ont commis aucun délit, qui n'ont obéi qu'aux ordres du Chef suprême de l'Eglise et à leur conscience de prêtres catholiques.

M. le Juge de paix a remis le prononcé de son arrêt à une prochaine audience.

La sortie n'est effectuée dans le plus grand calme. La foule a respectueusement salué le prêtre poursuivi pour délit de messe.

Les Agissements
DE LA COMPAGNIE FRAISSINET

Courrier en retard

Le *Cyrnos*, paquebot *postal* de la Compagnie Fraissinet, est arrivé hier matin de Marseille avec *quatre heures quarante minutes* de retard.

Les dépêches du Continent n'ont pu être ainsi distribuées qu'à 4 heures du soir.

COUR D'APPEL D'AIX

L'AFFAIRE DU « LIBAN »

La semaine dernière a été appelé devant la première Chambre civile de la Cour d'Aix, présidée par M. le premier président Giraud, le procès en dommages-intérêts intenté par les victimes de la catastrophe du *Liban*, à la Compagnie Fraissinet, à l'armateur de l'*Insulaire* et aux commandant du *Liban* et de l'*Insulaire*.

Les audiences de lundi, mardi, mercredi et jeudi derniers ont été consacrées aux plaidoiries.

Avec son talent coutumier, Me Félix Decori, du barreau de Paris, au nom des victimes de la catastrophe, a fait le procès de la Compagnie Fraissinet, contre laquelle il a soutenu la théorie de la faute lourde. L'honorable avocat a lumineusement démontré la responsabilité légale de la Compagnie.

Après lui, Mes Cauvet et Abram ont soutenu les intérêts de la Compagnie.

La défenseur du commandant de « l'Insulaire », Me Autran s'est appliqué à écarter toute culpabilité contre son client, qui n'a encouru aucune part de responsabilité dans la catastrophe, et qui, à cause des propres avaries de son bateau, et des moyens insuffisants de sauvetage dont il disposait, n'aurait nullement pu porter un secours efficace aux victimes du « Liban ».

Me Talon, avocat de M. Luigi, armateur de « l'Insulaire », dans une courte mais substantielle plaidoirie, a brillamment fait valoir les intérêts de son client.

La Cour a mis l'affaire en délibéré.

Bulletin Financier

Paris, 28 janvier 1907.

Le marché s'alourdit de nouveau sur presque toute la cote. Notre Rente recule à 94.75. Sauf l'Extérieure tous les Fonds Etrangers sont plus faibles. Nos Sociétés de Crédit se retrouvent au cours de la veille.

Valeurs industrielles et de traction hésitantes. En Banque, les obligations du Nord Ouest Brésil sont bien tenues à 447. L'Emprunt de Colombie est ferme à 427. La Capitale a fait 860, et le Lanium Grec 495.50. Cavrani Berg se négocie à 265.50, et la Canadian General Mining à 55. La Kio-Banya continue de progresser à 166.

Les Mines de Barytine Françaises sont en nouvelle avance à 208.50. Les Zinc de Tarnal passent de 142 à 145. Les obligations 6 0/0 Venezuela Central Railway, intr duites à 476, sont demandées à 479.

Nous avons déjà appelé l'attention sur l'émission de 60.000 obligations à 5/0. au prix de 470 fcs, à laquelle va procéder, le 26 courant, le Crédit Foncier Argentin par les soins des Etablissements intéressés dans son capital, savoir la Banque de Paris et des Pays-Bas, la Compagnie Nationale d'Escompte de Paris, la Société Générale et la Banque Française pour le commerce et l'industrie. Ces Obligations ont comme garantie les opérations hypothécaires de la Société.

Nos chemins de fer restent lourds. Une anomalie à signaler : L'obligation Nord 3 0/0 ancienne cote 80 et la nouvelle 404. On ne comprend pas un écart aussi grand.

M. le Préfet à Sartene

M. Chaleil, Préfet de la Corse, se rendra à Sartene, lundi prochain, 4 février. Il recevra les fonctionnaires et les Maires de l'arrondissement et sera de retour à Ajaccio, le mercredi suivant.

Nécrologie

M. LE CAPITAINE CROCICCHIA

M. le capitaine Charles Crocicchia, chevalier de la Légion d'honneur, vient de s'éteindre dans sa soixante-quatrième année. Il a succombé, après une longue et douloureuse maladie, supportée avec résignation. C'est en brave et en chrétien qu'il a rendu son âme à Dieu, dans les bras de sa chère compagne, qui a été admirable de dévouement jusqu'au dernier moment.

Engagé volontaire au 46e d'infanterie, M. Crocicchia s'était vite attiré la bienveillance de ses chefs. Les qualités militaires qu'il déploya comme sous-officier lui firent atteindre assez tôt le grade de sous-lieutenant. Il y a quelques années, fatigué par le service et désireux aussi de revoir ce pays natal où depuis plus de trente ans il n'avait fait que de très courtes apparitions, il demanda sa mise à la retraite et vint se fixer à Bastia où il ne tarda pas à s'unir à la sœur de l'un de ses meilleurs camarades, le regretté capitaine Colonna, qui l'a précédé dans la tombe.

Les obsèques ont eu lieu dimanche matin, en l'église Sainte-Marie. La plupart des officiers et sous officiers en retraite ont tenu à accompagner leur excellent camarade jusqu'au champ du dernier repos. Une délégation des officiers de la garnison faisait partie du cortège.

Les honneurs ont été rendus par un détachement de 163e d'infanterie.

Nous offrons à Mme Crocicchia-Colonna et aux familles Crocicchia, Pompei, Olivi, Franchi, Mezzoni, Peconia, Sisco et Brignardelli, nos plus sincères condoléances.

PALMES ACADEMIQUES

Sont nommés Officiers de l'Instruction publique,

MM.

Agostini Alexandre, agent-voyer d'arrondissement à Sorrea.

Fiaschi, ancien directeur d'école, conseiller municipal de Petreto Bicchisano.

Ortoli Valère, sous-préfet de Corte.

Ortoli Antoine-Pasquin, receveur des postes à Paris.

Quastana Pierre, professeur en retraite, maire d'Albitreccia.

Le docteur Raimondi Raphaël-Charles-Ludovic, médecin à Paris.

Rossi Jean-Paul, adjoint au maire de Philippeville.

Saint Barthélemy, rédacteur principal à la préfecture de la Seine.

Sont nommés Officiers d'Académie,

MM.

Albertini Antoine, interprète judiciaire à Constantine.

Damiani Antoine, sous-directeur de banque à Bône.

Andreoli André, administrateur de la société de tir mixte d'Oran.

Arrighi Pascal-Pierre-Louis, avocat général près la cour d'Aix.

Arrêt Don-Léonce, juge de paix de Serra di Scopamene.

Borgo Joseph-Paul-Marie, membre fondateur de société de secours mutuels à Paris.

Buonil, proto de l'imprimerie administrative de la maison centrale de Melun.

Le docteur Casabianca François, conseil municipal de Bonifacio.

Casabianca, publicists à Bastia.

Caramore François-Antoine, employé au ministère de l'instruction publique.

Conraldi Ferdinand-Louis-Gabriel, maire d'Evisa.

Le docteur Colonna d'Istria, Camille, médecin à Sartene.

Damas Pierre-Joseph, commissaire central de police à Bastia.

Fondacci Jean-Baptiste, instituteur en retraite à Santa Reparata de Balagna.

Franceschini Mathieu-Pierre, professeur de musique à Marseille.

Ghitelli Jules, administrateur de la commune mixte de Télagh.

Giacomini François, conseiller municipal à Sartene.

Giannetti Xavier-Aurèle, publiciste à Porto.

Giorgi Charles-Antoine, conducteur des ponts et chaussées à Ajaccio.

Guglielmi Antoine-Toussaint, administrateur de la commune mixte de Châteaudun-du-Rhumel.

Gaitton Vincent-Louis, conservateur des hypothèques à Bastia.

Poids et Mesures

Avis administratif

Le Préfet de la Corse a l'honneur de porter à la connaissance du public qu'un examen sera ouvert le 25 mars 1907, pour l'emploi de vérificateur-adjoint des poids et mesures.

Les demandes d'admission à l'examen seront reçues au Ministère du Commerce et de l'Industrie, jusqu'au 4 février 1907.

Pour avoir communication du programme de l'examen et des conditions de l'admissibilité, les candidats devront se présenter à la Préfecture (1re division) et à la Sous-Préfecture de leur arrondissement.

Petite Gazette

Observations météorologiques du 28 janvier

Thermomètre : 7 heures du matin, à midi + 7° à 8 heures du soir — 4.6
Maxima + 7.2 Minima — 4.4.
Baromètre : 7 heures du matin, 769 mm. à midi, 769 mm 6 heures du soir, 769 mm.
Vent, au Banc le matinée, Nord.
Banc l'après-midi, Nord.
Etat du ciel, découvert
Thermomètre, à 7 h. du matin 0 mm.

Doctorat en droit

C'est avec une très vive satisfaction que nous avons appris le brillant succès de M. Paul Raffalli, qui vient de soutenir sa thèse de doctorat devant la Faculté de Paris, dont il a mérité les chaudes félicitations.

Notre jeune compatriote, qui est le fils de l'honorable capitaine Raffalli, compte dans notre ville de très nombreux amis, qui conservent le meilleur souvenir des bonnes relations qu'ils entretinrent avec lui, et qui seront heureux d'apprendre le succès de leur camarade.

Nous adressons à ce jeune lauréat nos meilleures félicitations.

Marine

Le paiement des délégations pour le 4e trimestre 1906, aura lieu à Bastia, à partir du mercredi 30 du courant, de 8 heures et demie à 10 heures et demie du matin, et de 1 heure et demie à 3 heures et demie du soir.

Nouvelles maritimes

Le ministre de la marine a accordé les subventions suivantes, pour 1906 : Prud'homie des patrons-pêcheurs d'Ajaccio, 100 fr. ; La Prudhomie des patrons-pêcheurs de Bastia, 100 fr. ; Ecole d'hydrographie de Bastia, 3.500 fr. ; — Total, 3.800 francs.

Le vol Sandri

Une nouvelle perquisition opérée hier dans la chambre de l'inculpé Raoul François, rue Droite, 11, a amené la découverte du vêtement dont qui avait servi à pénétrer dans le restaurant Sandri.

Comme on le voit, les pièces à conviction ne manquent pas dans cette affaire. Cela n'empêche pourtant pas deux des inculpés à persisterdans leur système de dénégations.

L'escpête continue.

Assistance publique

M. Raffalli, sous-inspecteur de 3e classe de l'Assistance publique dans le département de l'Hérault, est inscrit sur le tableau d'avancement pour le grade d'inspecteur.

Ecole de Saint-Maixent

Les sous-officiers d'infanterie coloniale dont les noms suivent ont été admis à subir les épreuves orales du concours d'admission à l'école de Saint-Maixent en 1907 : J.-P. Casciagnerra, J.-B. Leccia, J.-B. Retali.

Inscription maritime

M. le commis de 3e classe Ferracci, du service de l'inscription maritime au Havre, est appelé à continuer ses services à Marseille.

Le Miroir des Modes

Il y a des mois de février qui nous apportent parfois les premières douceurs et les premiers rayons du Printemps. Aussi, Mesdames ne faut-il pas trop tarder de commencer vos préparatifs pour les toilettes de demi-saison. L'on sera si heureuse de quitter ces lourds vêtements des journées sombres, et de revêtir quelqu'unes des nouveautés de l'année 1907. Le « Miroir des Modes » de février est tout désigné pour vous donner satisfaction à ce sujet, tout en retenant bien la note de la saison actuelle par ses ravissants modèles de soirée et de cérémonie.

Pour les enfants, les jeunes filles, et même les garçonnets, on n'est que l'embarras du choix. Bien appropriés également les articles variés qui viennent s'ajouter à l'intérêt du journal.

Nous rapportant aux expositions de blanc, nous offrons comme patron gratuit une jolie chemise empire pour dames, et en plus tout un costume de printemps pour jeune fille.

Ne manquez donc pas de vous procurer « Le Miroir » de février, en vente partout au prix de 1 franc.

Prix du « Miroir » : 1 franc ; En vente chez tous les Libraires.

A vendre

Fonds de commerce à vendre pour raison de santé. Bonne situation.

USINE à GAZ

Prix du Coke sont venant . 3 fr.
» » concassé à la machine . 3 fr. 50
Prix de la *Houille* . . . . 4 fr.
Prix du *Goudron* . . . . 10 fr.
(Marchandises prises à l'Usine)

Réduction pour les ventes en gros.

Livraisons faites soit à domicile, soit en gare Bastia pour les expéditions à l'intérieur.

Les commandes peuvent être adressées directement à l'Usine, ou à la Succursale du Gaz, Bd Paoli, 13.

D. H. Anderson,
Directeur de l'Usine à Gaz

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00058

BOURSE DE PARIS

	26 janv.	27 janv.
Rentes 3 0/0 ancien	94.50	94 80
» 3 0/0 nouvelle	95.30	95 25

Le Résident Général
de la Tunisie

Marseille, 28 janvier.

M. Alapetite, le nouveau résident général de France en Tunisie, est parti aujourd hui pour Tunis, à bord du paquebot *Duc de Braganza*, de la Compagnie générale Transatlantique.

M. Alapetite a été salué sur le quai d'embarquement par M. Master, préfet des Bouches-du-Rhône, et par les nombreux amis qu'il avait laissés à Marseille.

LE PROCÈS
CAHON-MOUTON

Paris, 28 janvier.

La huitième Chambre correctionnelle, présidée par M. Lemeunier, a eu, aujourd hui, à s'occuper du cas de M. Julien Caron, ancien conseiller municipal patriote de Paris, qui, à la gare du Nord, porta plusieurs coups de poings à M. Mouton, rédacteur au *Matin*. Celui-ci avait, dans son feuilleton « Les Coulisses du Nationalisme, » porté des jugements fort désobligeants pour M. Caron, qui n'avait pu en obtenir rétractation.

Me Joseph Ménard assistait le prévenu.

Des personnalités politiques ont déposé en cette affaire qui avait attiré au palais une foule considérable.

Les Elections Allemandes
et
les Socialistes Français

Paris 28 janvier.

L'écrasement du parti socialiste, en Allemagne, qui perd presque la moitié de ses sièges, a causé une vive surprise dans les milieux socialistes français, qui ne peuvent se consoler de la défaite de leurs corréligionnaires allemands.

LE PARLEMENT
Chambre des Députés

Séance du matin

Présidence de M. Bertaux

La séance est ouverte à 2 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

LE BUDGET

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, modifié par le Sénat, portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1907.

Après une longue discussion sur les modifications apportées par le Sénat, la séance est levée et renvoyée à cette après-midi.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. Brisson

La séance est reprise à 3 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la séance du matin.

LE BUDGET

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget général des recettes et des dépenses de l'exercice 1907.

Poids et Mesures

Le rapporteur de la commission du budget fait connaître les raisons pour lesquelles la commission a jugé à propos de rejeter l'article 3 du texte du Sénat sur les droits de vérifications des poids et mesures.

Une vive discussion s'engage à ce sujet, et finalement, le texte de la commission du budget est adopté.

La taxe sur les pianos

La Chambre, d'accord avec la commission du budget, a rétabli la taxe de dix francs sur les pianos.

Cette recette qui est évaluée à quatre millions est nécessaire pour équilibrer le budget.

L'adoption de ce chapitre donne lieu à une longue discussion.

Plusieurs autres chapitres, qui ont été supprimés par le Sénat, sont rétablis par la Chambre.

La suite de la discussion est renvoyée à demain matin à 9 heures.

SÉNAT

Avant la séance

Le Sénat s'est réuni à 3 heures et demie dans ses bureaux afin de procéder à la nomination d'une commission pour l'examen du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, et tendant à compléter et à modifier les articles 3 et 12 de la loi du 10 juillet 1901 sur l'assistance judiciaire.

Il a également nommé une commission chargée d'examiner le projet de loi, adopté par la Chambre, et portant approbation de la convention d'extradition signée à Athènes les 23 mars et 11 avril 1906, entre la France et la Grèce.

Présidence de M. Armand Dubost.

La séance est ouverte à 4 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Le règlement définitif des budgets 1900 et 1901

L'ordre du jour appelle la discussion des deux projets de loi, adoptés par la Chambre des députés, portant règlement définitif des budgets des exercices 1900 et 1901.

Les conclusions du rapport de M. Thuillier sont adoptés sans discussion.

Les récompenses industrielles

Le Sénat aborde la discussion en première délibération de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, relative aux récompenses industrielles.

Les conclusions du rapport de M. Victor Lourties, tendant à l'adoption du projet de loi sont votées à mains levées.

Les propriétés de l'Etat

L'ordre du jour appelle la première délibération sur la proposition de loi de M. Cabart-Danneville, concernant l'affectation d'immeubles aux divers services publics, le logement des fonctionnaires des ministères et administrations publiques dans les domaines de l'Etat et le tableau des propriétés de l'Etat.

La séance est levée et renvoyée à demain.

EN ITALIE
L'indemnité parlementaire

Rome, 28 janvier.

Les députés et sénateurs sont à la veille de recevoir une indemnité, car jusqu'ici le mandat législatif est gratuit.

Au cours de la prochaine session, M. Giolitti, premier ministre, présentera un projet de loi accordant 25 francs par séance à chaque parlementaire. Les présidents des deux chambres auront un traitement fixe de 40.000 francs. Quant aux ministres ils auront un traitement non plus de 25.000 francs, mais de 40.000 francs. Le président du Conseil en aura 50.000.

Il est certain que ce projet sera adopté à la presque unanimité des parlementaires.

EN ESPAGNE
Le Pape et le nouveau Cabinet

Rome, 28 janvier.

Le Saint-Siège a accueilli très favorablement l'arrivée au pouvoir du ministère conservateur Maura.

Au Vatican on est certain que l'attitude du nouveau Cabinet sera très favorable aux catholiques, et que la loi sur les associations peut être considérée comme enterrée.

Dans l'entourage du Souverain Pontife on augure bien des prochaines élections législatives qui auront lieu en avril ou en mai.

AU VATICAN
Superbe cadeau Catholiques brésiliens

Rome, 28 janvier.

Le Pape a reçu un superbe album, qui lui a été adressé par les catholiques brésiliens, pour le remercier d'avoir nommé un brésilien premier cardinal dans l'Amérique du Sud.

La couverture est en or massif, orné de pierres précieuses. Au milieu figure le portrait du Saint Père dans un médaillon composé de quatre-vingt dix diamants. Le monogramme de Pie X est en diamants et émeraudes. De plus l'album contient une carte de Brésil en pierres précieuses, sur laquelle Rio de Janeiro est marqué par un diamant d'une valeur énorme.

AUX ÉTATS-UNIS
M. Roosevelt ne sera plus candidat

New York, 28 janvier.

Le président Roosevelt est décidé à ne plus solliciter les suffrages des électeurs pour le renouvellement de son mandat.

Il fait annoncer par M. Longworth que pour des raisons de santé, il se retirera à la fin de son mandat.

Plusieurs journaux lancent déjà la candidature de M. Taft.

AVIS DE DECÈS

Mme et M. Baldacci, percepteur de Bastia et leurs filles Madeleine, Antoinette et Thérèse ; Mme Filippi et M. Filippi, contrôleur des contributions directes et leur fille ; Mme Thérèse Baldacci veuve Monleal ; Mme Cerani-Baldacci ; M. Antoine Lorenzi, industriel, président du Conseil d'arrondissement de Corte ; Mme et M. Jean-Baptiste Sialelli, négociant ; Mme veuve François-Louis Baldacci ; Mme veuve Pascal Lorenzi ; Mme veuve Marie M'guanci ; M. Claude Lorenzi, fondé de pouvoirs au Crédit Lyonnais d'Alger et Mme Lorenzi née du Monald ; Mme et M. Gambini, avoué à Corte ; Mme et M. Mathieu Monleal, propriétaire ; M. Sialelli, sous-préfet ; M. Hyacinthe Sialelli ; M. Sébastien Sialelli, receveur de l'Enregistrement ; Mme et M. le docteur Balmati, anciens membres du Conseil général de la Corse.

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mlle Françoise Baldacci

leur fille, sœur, belle sœur, tante, nièce et cousine germaine, décédée à Bastia, le 27 janvier 1907, dans sa vingtième année.

La levée du corps aura lieu le 29 du courant à onze heures du matin, place Saint-Nicolas, n° 17, et l'enterrement le même jour à Corte à 3 heures de relevée.

La famille ne reçoit pas.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

(CALENZANA)

M. Augusto Costa ; M. Augustin Costa, substitut à Bastia ; M. Barthélemy Costa, docteur et sa famille ; Mlle Annonciade Costa ; M. Paul Costa ; M. Numa Costa et sa famille d'Ile-Rousse ;

Les familles Seja, Martelli, capitaine à Pithiviers, Romagnoli, Fabiani, receveur des Finances à Calvi, veuve Fabiani, Jean Fabiani, avocat à Paris, Pie-Louis Marcelli d'Aregno, Costa, avocat, Corte, percepteur, Ile-Rousse, Pierre Guidoni, officier gestionnaire des vivres, Gandia, Allegrini, Lanata, Biasini, Bregante, Caplanni, Bertoni, Graziani, notaires, Giovannetti, Turcinelli, Muzio Olivi, Franceschini, de Bastelicci, Tarquini, Ernest Rinzi, T. Franceschi, Matteï, Rosnoci et Vasseur,

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Hélène Costa

leur épouse, mère, grand'mère, belle-sœur, tante, cousine et alliée, décédée dans sa 72e année, munie des Sacrements de l'Eglise, à Calenzana, et les obsèques auront lieu mardi mars, 29 janvier.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

Remerciements

Les familles Charles Paoletti, Petroni Vincenti et Folli Pasquale, ont l'honneur de remercier leurs amis et connaissances des marques de sympathies qui leur ont été prouvés à l'occasion de la douloureuse perte qu'ils viennent d'éprouver en la personne de Madame

Marie Gattai Paoletti

RÉPÉTITIONS Français, Langues étrangères et Sciences.

Préparation à divers examens, bourses, brevets, baccalauréat.

Maître adjoint ; conditions avantageuses.

S'adresser au bureau du journal.

GRATUITEMENT Le R. P. Père (Lérins, ancien supérieur de l'ordre des clercs de St-Gaulx afin de vulgariser le secret du traitement exclusivement végétal naturel dans son ordre, aujourd'hui disparu, vient de créer des dépôts dans chaque département.

Cette médication s'adresse à tous ceux qui souffrent et est d'un effet extraordinaire pour la prompte et radicale guérison des vices du sang, dartres, douleurs rhumatismales, asthme, convulsions, maux de tête, furoncles, tumeurs, œdème, pâles couleurs, maladies de la peau et maladies secrètes, ainsi que tous les maladies provenant de l'appauvrissement du sang ou des mauvaises humeurs dignes d'eux.

Ecrire avec timbre pour la réponse à R. le Dépositaire départemental du Traitement du Père Gérôme, à Bastia, qui leur donnera gratuitement, le secret de la médication.

BELLE JARDINIÈRE

35, Boulevard Paoli, Bastia

M. FERDINAND ERCOLE, *propriétaire*

La Maison a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle que comme fin de saison et pour renouveler complètement ses marchandises, tous les articles, sans exception, seront mis en vente, à partir de jeudi, 31 janvier, avec un rabais considérable.

Aperçu de quelques prix :

500 paires de Chaussettes (marchandises de la saison) valeur réelle 0,60, sacrifiés à 0.25
80 douzaines Chemises id. 1.95, id. 1.25
50 douzaines Tricots, coton toutes nuances id. 2.45, id. 1.45
300 Parapluies id. 2.45, id. 1.45
200 Bérets et Jockeys pour enfants id. 2.95, id. 1.45
500 costumes enfants id. 5 et 7.50 à 2.95
30 douzaines chapeaux, toutes nuances, id. 3.50, sacrifiés à 1.95
50 douzaines cravates lavalière, id. 1.50, id. 0,75
150 complets cheviotte pour hommes, pure laine, id. 30 fr., id. 15 fr.
500 complets drap fantaisie, haute nouveauté, pour hommes, 25 0/0 de rabais,
200 complets id. id. pour jeunes gens id.
200 Pardessus cadets de 12 à 19 ans, solde, valeur réelle 35 francs, sacrifiés à 9,95.
200 Pardessus avec pélerine pour hommes et jeunes gens, solde, 100 0/0 de rabais.
200 Pélerines pour hommes et enfants, 30 0/0 de rabais.

Tout acheteur sur un achat de 25 francs et au-dessus aura droit à une **PRIME.**

Lisez tous les Jeudis
Journal des Voyages
La plus sérieuse des publications hebdomadaires.
ROMANS D'AVENTURES
Emile Bessonneau, Paul d'Ivoi, Henry Lafargue, etc.
Récits d'Explorations. — Nombreuses Variétés
SUPERBES ILLUSTRATIONS
15 centimes le Numéro. Un vernis protecteur.

GRANDE TEINTURERIE-BLANCHISSERIE
DE LA MÉDITERRANÉE
MAISON FONDÉE EN 1870 — MAISON FONDÉE EN 1871
H. Fraissinet & Cie
Société en Commandite par Actions - Capital: 500.000 Francs
Siège Social, Usines & Bureaux
MARSEILLE - Chemin de Saint-Jean-du-Désert - MARSEILLE
La Maison a l'honneur d'informer le Public Bastiais qu'elle vient de créer, à Bastia, un dépôt succursale qui s'occupera de recevoir les effets confiés par les clients, de les expédier à l'usine et de les rendre francs à domicile, dans un délai de huit jours.
Notre Usine, qui occupe environ 200 personnes, placées sous notre surveillance, nous permet, par son installation toute moderne, d'exécuter les travaux les plus minutieux. L'importance qu'a prise notre Maison, n'est dûe qu'à la bonne et prompte exécution apportée dans les travaux qui nous sont confiés.
Nous faisons la teinture, le nettoyage et l'apprêt de tout ce qui concerne le vêtement et l'ameublement, par des procédés spéciaux qui nous sont exclusifs.
TEINTURES EN TOUTES TEINTES
Nettoyage de Vêtements pour Dames, Civils & Militaires
Aucun vêtement ne sera ni déteint, ni déformé, et sera livré avec un fini irréprochable et à des prix défiant toute concurrence.
Des Catalogues illustrés sont à la disposition des Clients au Dépôt :
Chez M. SAUVEUR AYMO, Tissus
BASTIA — 17, Boulevard Paoli 17, — BASTIA

Pour l'AMARO MATTEI pour les Messieurs, demandez les nos Dames
Cordonnerie Modèle
Bastie, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia
EUGÈNE PERICCHI, propriétaire
Automne-Hiver 1906-1907
Chaussures en tous genres
pour : Dames, Hommes, Fillettes et Enfants
Grand choix de chaussures fourrées de tous modèles
Assortiment complet de pantoufles
Prix très réduits

Rayon spécial de chaussures de luxe en chevreau glacé, Box-calf et mégis fabriquées exclusivement pour la maison et qui seront vendues à des prix de bon marché inconnus jusqu'à ce jour.
M. Eugène PERICCHI a l'honneur de prier ses nombreux clients et le public en général de s'assurer par une visite à son magasin du choix de tous ses articles et de la modicité des prix.
La Maison se charge des réparations

Demandez et offrez dans tous les Cafés l'AMARO MATTEI-apéritif supérieur.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques et Ciment. — Briques pleines et rondes. — Carreaux. — Tuiles creuses. — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1

Installation à Gaz
Jean Cini, ex-ouvrier du Gaz
Bastia, 13, Boulevard Paoli, 46, Bastia
Vente de becs, verres et manchons
Appareils sur commande
Abonnement pour l'entretien de l'éclairage : — Travail soigné et garanti.

Le Directeur-Gérant,
J.-B. OLLAGNIER.

Bastia, Imprimerie Ollagnier.

ANCIEN CABINET PRADERE
PIERRE SABATÉ
Chirurgien-Dentiste
du Lycée
successeur
DENTS & DENTIERS
(Systèmes perfectionnés)
OBTURATION
& EXTRACTION DES DENTS
sans douleur
Bd Paoli, 15, en face
Maison Bonelli

Demandez dans tous les Cafés LA DÉDATRINE de la Maison Louis-Napoléon Mattei & Cie, Distillateurs à Bastia
Ce produit, qui est le résultat de longues années d'études et de recherches, est le seul véritable digestif, stomachique et tonique, qui ne contienne pas de substances nuisibles à la santé pour la fabrication duquel il ne soit employé que des matières premières de choix.
On peut se procurer dans la maison, Louis-Napoléon Mattei à Bastia, les Trois-six première qualité. Double rectification pour le remontage des vins. On y trouve également toutes sortes de liqueurs, sirops, vins fins français et étrangers, Cognacs et Rhums des meilleures marques etc., etc.
Manufacture de Tabacs, Cigares, et Cigarettes. — Entrepôt de tabacs en feuilles.
GRAND ASSORTIMENT POUR BUREAUX DE TABAC

TRENTE-DEUXIEME ANNÉE — N. 30 — MERCREDI 30 JANVIER 1907

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 6, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)
Corse ..... 20 fr. 10 fr. 5 fr. | Union postale, et autres Pays le port en sus.
Alpes-Mar. 20 » 10 » 5 »
On ne répond pas des manuscrits déposés.

00059
BIBLIOTHÈQUE BASTIA MUNICIPALE

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Sainte Martine.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 6 h. 34 m. — Coucher, 4 h. 41 s.
Premier quart., le 30 — Pleine Lune, le 30
Fête de Demain : Saint Pierre N.

29 JANVIER

Encore les Syndicats de Fonctionnaires

MM. les instituteurs syndiqués font de nouveau parler d'eux. On les croyait assagis, on se trompait. Ils préparaient un retour offensif. C'est le syndicat des instituteurs du Rhône qui a donné le signal de la révolte. Le syndicat des instituteurs de la Seine a suivi le mouvement, et voilà de nouveau le gouvernement aux prises avec les syndicats de fonctionnaires. Telle est la conséquence de la pusillanimité de ses prédécesseurs et de la Chambre des députés.

La question se posa, on s'en souvient, sous le ministère Rouvier. Des poursuites avaient été engagées contre les administrateurs des syndicats illégaux de fonctionnaires. A la suite d'une série d'interpellations, le gouvernement abandonna les poursuites qu'il avait ordonnées et il fut entendu que les syndicats de fonctionnaires fondés à cette époque seraient tolérés, mais qu'aucun autre syndicat nouveau ni aucune union de syndicats ne pourraient être constitués avant le vote d'une loi déterminant le droit d'association pour les fonctionnaires. C'était, en somme, le *statu quo*.

Or, ainsi que le dit M. Briand dans une interview, l'observation du *statu quo* proscrit absolument l'adhésion des syndicats de fonctionnaires aux Bourses du travail et à la Confédération du travail.

Le syndicat des instituteurs du Rhône et le syndicat des instituteurs de la Seine, qui se solidarise avec lui, bénéficient d'une tolérance et ne jouissent pas d'un droit. Illégaux ils étaient sous le ministère Rouvier, illégaux ils sont encore sous le ministère Clémenceau. En s'affiliant aux Bourses du travail, ils commettent un nouvel acte d'illégalité, qui compromet l'union tout entière dont ils font partie. Ils entrent délibérément en révolte contre la loi.

Cette attitude de la part de fonctionnaires est absolument intolérable et appelle une prompte répression. Les déclarations de l'honorable ministre de l'instruction publique permettent de croire que le gouvernement ne faillira pas à sa tâche. Il n'a pas échappé à cet esprit clairvoyant que la constitution de syndicats de fonctionnaires serait la négation du régime parlementaire et la subordination des intérêts corporatifs à l'intérêt général. Le syndicat est un organe de défense et de lutte. Il conduit forcément à la grève, et le jour où des fonctionnaires recourraient à ce moyen de pression, c'est en réalité contre la nation elle-même, contre le suffrage universel qu'ils se révolteraient.

Sans doute, le syndicat des instituteurs du Rhône promet de ne jamais recourir à la grève. Mais alors, pourquoi ne se contente-t-il pas de jouir paisiblement du droit d'association ? Et quel besoin éprouve-t-il, si ses intentions sont pures, de s'affilier à des groupements qui n'ont d'autre objet que de préparer la grève ? Ce syndicat, redoutant sans doute le jugement de l'opinion publique, s'est efforcé de la circonvenir par un raisonnement captieux. Ses membres, prétend-il, désirent étudier la situation de l'ouvrier, pour lui mieux venir en aide, le mieux instruire. Escobar n'eût pas mieux dit. MM. les instituteurs lyonnais ne feront croire à personne qu'une telle distance les sépare des travailleurs. Au surplus, les syndicats ouvriers sont faits pour s'occuper des intérêts matériels de leurs membres et non pour instruire les instituteurs.

Si vraiment MM. les instituteurs syndiqués veulent s'instruire — et plusieurs d'entre eux en auraient besoin — qu'ils lisent ou relisent Montesquieu. Il leur apprendra que l'existence des corporations est incompatible avec le fonctionnement d'un régime démocratique.

(*Le Temps*).

La Défense de Bizerte

Le voyage que le ministre de la Guerre vient de faire en Tunisie doit avoir pour résultat d'assurer la défense de Bizerte mieux qu'elle ne l'est actuellement.

Au début, on s'est préoccupé surtout de se protéger du côté du large et c'est pour obéir à cet ordre d'idées que l'arsenal a été installé au fond du lac, à l'abri d'un bombardement.

Mais il faut prévoir aussi l'hypothèse d'un débarquement sur un point du littoral et d'une attaque par terre. Des ouvrages doivent être édifiés de nature à empêcher une agression de ce genre.

Rien sans doute, à l'heure actuelle, ne motive des craintes pour notre situation dans la Régence. Nous sommes en bons termes avec les Italiens et l'entente cordiale anglo-française nous donne toutes les garanties de sécurité dans la Méditerranée ; mais l'adage romain est toujours vrai, et le meilleur moyen d'assurer la paix est de de se tenir prêt pour la guerre.

En faisant de Bizerte une place de premier ordre, nous aurons une ligne nord et sud, de Toulon à la côte d'Afrique, qui compensera la ligne est et ouest possédée par l'Angleterre avec Gibraltar, Malte et l'Egypte ; mais nous devrions renforcer encore cette situation en utilisant l'admirable position stratégique de la Corse.

L'Italie a créé, dans les bouches de Bonifacio, à la Maddalena, un poste militaire redoutable, dont nous devrions contrebalancer l'action possible, en utilisant un port de la Corse.

En théorie, tout le monde est de cet avis ; mais on n'a rien fait de pratiquement sérieux. Les quelques torpilleurs que nous avons là sont loin de répondre à des exigences de guerre.

Pour venir en aide à une flotte, il faut avoir une rade défendue par des forts et un arsenal permettant les réparations et le ravitaillement.

La question d'argent arrête évidemment ; seulement, quand on voit ce que d'autres peuples font, on se dit qu'une défaite coûte cher, plus cher de beaucoup que tous les préparatifs pour s'assurer le succès, si on avait le malheur d'être obligé de faire la guerre.

Les Primeurs de la Corse

Hier a eu lieu, au Syndicat d'initiative des intérêts de la Corse, à Marseille, et sous les auspices de cet important groupement, la conférence annoncée de M. Michalet, agent principal commercial de la Compagnie P.-L.-M. M. Michalet, qui est le véritable organisateur de la culture rationnelle fruitière et maraîchère en Algérie, a entretenu son nombreux et brillant auditoire des résultats acquis dans nos départements transméditerranéens.

Le distingué conférencier, par l'exposé détaillé de l'expérience tentée, grâce en majeure partie à son heureuse initiative, a indiqué ce que l'on pouvait faire en Corse pour créer une culture méthodique des primeurs, dont la production et le commerce pourraient devenir rapidement une source nouvelle de richesses pour ce département. M. Michalet a été très chaleureusement applaudi.

Cette intéressante conférence avait été précédée par l'assemblée générale des membres du Syndicat d'initiative. Un grand nombre de sociétaires avait répondu à la convocation. Après l'ouverture de la séance par le président de Gaffory, M. Borelli, secrétaire général, a donné lecture du compte-rendu des travaux du syndicat pendant l'année écoulée.

M. Casalonga, trésorier, a fait l'exposé financier du syndicat, et l'assemblée a procédé ensuite au remplacement des membres du comité de direction sortants. Ont été réélus : MM. Corticchiato, de Rocca-Serra, Rocca, Santelli, Rossi, Sollacaro

(*Petit Marseillais*).

Ce que disent les Journaux

L'Aurore

Le mouvement syndicaliste des instituteurs de Lyon :

« La Considération du Travail passe pour avoir la main dans toutes les grèves, on y est plus ou moins partisan de l'action directe, on y est à tort ou à raison suspect de tendances anarchistes ; quel intérêt ont les instituteurs à paraître se solidariser avec la Confédération ? D'autant que depuis plusieurs années le gouvernement et les syndicats de fonctionnaires vivent sur un pacte tacite qui avait pour base le statu quo : maintien des syndicats de fonctionnaires déjà existants et pas de syndicats nouveaux. En s'affiliant à la Confédération du Travail, en prenant par cela même une attitude agressive, les instituteurs de Lyon ont rompu ce pacte, ce qui a permis au ministre de l'instruction publique de dire qu'il allait être obligé d'agir contre eux. »

Le Siècle

Sur les élections allemandes :

« C'est pour le gouvernement impérial un succès qui n'a rien de bien extraordinaire, puisque, dans ce pays de la discipline et du cabre, presque toujours les élections qui suivent une dissolution donnent raison aux auteurs de la dissolution. En somme, le gouvernement impérial qui était forcé de changer le centre, pourra le combattre en s'appuyant sur les libéraux renforcés, et la coalition des cathodiques et des socialistes perd à peu près tout son efficacité par l'échec même de l'un des groupes confédérés. »

La Lanterne

Il faut prévoir que pour le gouvernement allemand l'ère des difficultés n'est pas close, elle commence au contraire ; au scrutin longtemps qu'il n'aura à proposer au Reichstag que des crédits militaires, M. de Bülow est sûr de sa majorité, mais d'autres questions ; se poseront d'elles-mêmes où l'alliance des libéraux et des

— 73 Feuilleton du Petit Bastiais —

La Matelassière

par

Odysse BAROT

DEUXIÈME PARTIE

Vingt ans après

— Non ! non ! C'est pour autre chose... de plus important !... Où demeure-t-elle, je vous prie ?

— Ça y est ! pensa la mère Tartas.

Il s'y avait plus à reculer. L'heure était venue de prendre une résolution décisive, de jouer le tout pour le tout.

— Voilà ! reprit-elle, non sans un vague embarras. Si j'aurais été pour des matelas à refaire, j'vous aurais indiqué quelqu'un.... Une bonne ouvrière, ma foi... Mais puisque...

Mlle Tassoulich fit un geste d'impatience :

— Il s'agit bien de matelas ! interrompit-elle. C'est Mme Liger que j'ai besoin de voir !

— M'ame Liger ! s'écria la cuisinière tressaillant en levant les bras au ciel... Vous ne savez donc pas ?...

— Je ne sais pas... quoi ?

— Elle est morte, la pauv' femme !

La visiteuse fit un mouvement de détresse et répéta machinalement :

— Morte !

— V'là trois mois de ça, ma bonne dame !... Ah ! c'était la meilleure de mes locataires !... Et jamais en retard d'un jour pour le terme !

Sophie n'entendait même pas cette ridicule oraison funèbre.

— Mais alors, reprit-elle avec vivacité, et comme ne parlant à elle-même, qu'est devenu l'enfant ?

— L'enfant ?

— Oui, Mme Liger n'élevait-elle pas une petite fille ?

— Dam' elle ne disait ja grand'mère, c'est juste... J'oublions... Où diable avais-je la tête ? Entre nous, elle ne lui était rien de rien... Vous êtes peut-être la mère ?...

Le visage inquiet, désolé, de la visiteuse, l'altération de ses traits, qu'augmentaient encore la fatigue, les épreuves d'une traversée pénible, par une mer démontée, justifiaient cette hypothèse et cette question.

La mère Tartas, bien que préparée de longue date à cette éventualité semblait hésiter.

Si peu sensible, si odieusement cynique qu'elle pût être, elle reculait devant l'infâme responsabilité qu'elle s'était décidé à assumer.

Des velléités de scrupules s'emparaient, malgré elle, de son sens rassurant par les plus ignobles préoccupations plus encore que par l'âge...

C'est une rude tâche d'annoncer à brûle-pourpoint à une mère une terrible nouvelle — surtout quand cette nouvelle est mensongère ! — Elle tergiversait, cherchait à gagner un temps.

Il ne lui en avait nullement coûté d'inventer prématurément sa locataire qui se portait à merveille. Il y allait de son repos, de son intérêt, de sa liberté — je ne dirai pas : de son honneur ; c'était pour elle un mot vide de sens ! — N'avait-elle volé, depuis plusieurs années, les fonds adressés à Mme Liger que pour se voir dépouillée tout à coup, et emprisonnée, condamnée par-dessus le marché !... Non ! Plutôt s'exposer aux pires aventures !... Elle avait menti sans honte, sans remords.

Mais dès qu'il s'agissait de l'enfant, en face de cette inconnue si affligée, on qui elle croyait voir la mystérieuse correspondante de la matelassière, elle se troublait involontairement...

Elle la regardait d'un air hébété, comme pour fixer ses irrésolutions et s'assurer de l'identité de son interlocutrice.

— Vous êtes peut-être la mère ? répéta-t-elle en la dévisageant pour vérifier la sincérité de sa réponse.

— Non, mais je la représente... Où est cette enfant ? Où est-elle ?

— Ah ! j'vais pas vous le dire...

Et elle ajouta d'une voix larmoyante :

— Elle est avec les anges du bon Dieu, la chère mignonne !... Le croup, voyez-vous, ça ne pardonne pas... C'est le chagrin de l'avoir perdue qui a tué la vieille...

Mlle Tassoulich, atterrée, se laissa tomber sur une chaise. Elle ne pouvait retenir ses larmes en songeant à la tâche douloureuse qui allait lui incomber d'apprendre à la jeune mère la funeste nouvelle.

Du moins, allait-elle pouvoir se rendre sur la tombe où reposait le chérubin, y cueillir une fleur pour l'envoyer à Tolino ? lui élever un monument après duquel son amie pourrait un jour venir pleurer ?

Cette triste consolation lui était même refusée ! Elle apprit avec stupeur que la fille de Mlle de Varenak dormait son dernier sommeil bien loin de Paris, au fond d'un obscur village, on ne savait où — la mère Liger était si cachottière ! Elle ne disait jamais rien de ses affaires, — et n'avait en bourgogne, supposait la concierge, à moins que ce ne fût dans le Poitou. C'était pour rétablir sa santé débile qu'on l'avait conduite là-bas. Une épidémie de croup s'était déclarée dans le pays...

— Voilà tout ce que je sais, madame, et les voisins n'en savent pas plus que moi ! ajoutait la concierge en portant à ses yeux sous un grand mouchoir à carreaux pour essuyer des larmes absentes... Quant à ma locataire, elle est dans la fosse commune, à Saint-Ouen. Je vous y conduirai si vous voulez...

— A quoi bon ? Donnez-moi plutôt l'adresse des quelques parents qu'elle peut avoir. Peut-être seront-ils mieux renseignés ?

La vieille secoua la tête :

— Des parents ? On ne lui en a jamais connu !...

Comment Mlle Tassoulich eût-elle pu soupçonner un seul instant la sincérité de cette femme ? Elle ne pouvait avoir aucune espèce d'intérêt à commettre d'aussi odieux mensonges, qui avaient d'ailleurs l'apparence, la vraisemblance de la vérité.

A coup sûr, l'ignoble créature avait joué là une redoutable partie, pour laquelle elle n'était pas prise au dépourvu, d'ailleurs. Il y avait longtemps qu'elle se préparait à affronter ce danger éventuel ; l'absence de la matelassière facilitait singulièrement son audacieuse combinaison.

Il s'agit de renseignements, la témérité des concierges fait autorité ; s'il est considéré comme parole d'évangile ; si l'idée ne vient à personne — croire pourvu que la bonne où réside votre locataire ait pour vous les égards dûs à votre position, — si l'idée ne vient à personne de suspecter ou même de contrôler les déclarations d'un portier ou d'une portière ; s'ils disposent en maîtres absolus de notre réputation, de notre prospérité ou de notre ruine, à plus forte raison la doctoresse pouvait-elle, sans défiance aucune, interroger l'autorité de la cité des Tilleuls et prendre pour l'expression de la pure vérité la moindre de ses paroles !

Quelle raison pouvait avoir de mentir cette brave femme qui témoignait tant d'affection à la mémoire de la petite fille de Tolino ?

(*A suivre.*

dit se raconte se « plus difficile. La fille s'est « faite : le peuple a pu être trompé un moment, mais en définitive n'est pas sans jugement. »

L'Action

Sur la baisse de la rente :

« Gare au ministre qui ne parlera pas dans le sens à sauvegarder ou à suivre les conseils des grands maîtres de la finance, ou qui cherchera à se soustraire à leur mystérieuse et souveraine autorité ; les railleries, les attaques, les injures mêmes ne lui seront pas épargnées, les obstacles se multiplieront devant lui ; il n'aura pas laborieusement triomphé d'une difficulté qu'une autre se présentera comme pour arrêter son élan et refroidir son ardeur. Si, malgré tout, il persiste et triomphe d'une courageuse résistance, on le présentera à l'opinion comme incapable, ou plutôt on le dénoncera comme dangereux. L'hypocrisie napoléonienne, acrasante, suprême, brise sadiquement ses victimes ; avec lui la rente baisse. Les malins, il est vrai, négligeront d'acheter ; et c'est nous qui la faisons baisser ! »

Conférences à Nice

Les conférences de M. René Sangy se suivent avec le même succès. Le conférencier a parlé, à quelques jours d'intervalle, de MM. Pierre Loti et Marcel Prévost. Nous choisirons, parmi les éloges, deux extraits de nos grands confrères de Nice.

L'ouverture de la deuxième conférence à Nice de M. René Sangy, avait attiré hier au Club littéraire, sa nombreuse assistance d'élite. Le public a pu applaudir une fois de plus l'orateur, par sa parole colorée et harmonieuse, « été l'objet d'une très sympathique ovation.

(*Le Petit Niçois*).

Troisième conférence de M. René Sangy. Troisième succès. L'orateur vient de parler hier, au Club littéraire, du dernier roman de Marcel Prévost : « M. et Mme Moloch ». Nous n'avons plus à faire l'éloge de notre jeune confrère. Sa voix souple et chaude, sa phrase élégante et poétique, sa conviction et sa jeunesse forcent l'unanimité des applaudissements.

(*Le Phare du Littoral*).

Dans quelques jours, M. René Sangy donnera sa quatrième conférence : la Comtesse Mathieu de Noailles.

PALMES ACADÉMIQUES

Sont nommés Officiers d'Académie,

MM.

Lenardi Toussaint-Charles-Albert, greffier en chef du tribunal civil de Figanc.

Leriche Raphaël, avocat à Sartène.

Liberati Augustin-Louis, rédacteur à la préfecture d'Alger.

le docteur Lovichi Pierre, médecin à Sainte-Marie-Sieché.

le docteur Luciani, médecin à Monaco-Condamine.

Manetti Léon, publiciste à Levie.

Marchelli Simon-Paul, conseiller municipal à Toulon, délégué cantonal.

Martini Léon, publiciste à Paris.

le docteur Nicoli, médecin de colonisation au Tarf.

Novella Alexandre, capitaine d'artillerie à Grenoble.

Olivieri François, juge suppléant à Portovecchio.

Orabona Joseph-Antoine, conseiller général, maire de Novella.

Parenti Baptiste, maire d'Olmeto.

Patrignani Joseph, secrétaire général de la société des sapeurs pompiers à Paris.

Pichenil Jean, employé au ministère du travail.

Pictet Valery François, ingénieur civil à Nice.

le Docteur Pietri Antoine-Sylvestre, médecin à Nice.

Pinelli Jean-Baptiste, greffier de la justice de paix, Ajaccio.

Poggiali Paul, procureur de la République à Corte.

Poli Laurent, maire de Campi.

le docteur Pompeani François, médecin à Novella.

Pontana Noël, conseiller de préfecture à Ajaccio.

de Rocca-Serra Fregi-le-Marie, commissaire de police spécial à Valenciennes.

Rocca Serra Fortuné, avocat à Sartène.

Romani Ochese, maire de Bevado.

le docteur Saulnier Albert, médecin à Herrenaghès.

Torre Sylvain, professeur de musique à Corte.

Valenti, maire de Chiatra.

Varsini Dominique-Antoine, vérificateur de l'octroi à Marseille.

Cour d'Assises

Présidence de M. GABRIELLI

L'affaire de Carbini et l'Amnistié

La Cour d'Assises a rendu hier son arrêt sur la question de droit soulevée en faveur de Nicolaï Antoine, dit Massetino, condamné le 17 mars 1906, à cinq ans de reclusion pour meurtre de Jean Giuseppi.

Comme nous l'avons relaté dans le *Petit Bastiais* du 10 janvier dernier, il s'agissait de savoir si ce crime commis en mai 1904 à l'occasion d'élections municipales de Carbini, était amnistié par la loi du 12 juillet 1906.

La Cour d'Assises, conformément à un arrêt de la cour de Cassation, s'est prononcée pour l'affirmative.

En conséquences, elle a ordonné la mise en liberté immédiate du condamné amnistié Nicolaï dit Martino.

La session du 4e trimestre 1906 est close.

Nécrologie

Mademoiselle F. Baldacci

La mort inexorable vient de faucher dans sa vingtième année Mlle Françoise Baldacci, fille de notre honorable percepteur. Atteinte, il y a deux semaines, par une cruelle maladie, tout a été tenté en vain par les plus habiles praticiens et ses plus proches, pour conserver une existence si chère ; mais la science est demeurée impuissante devant la gravité du mal.

Mlle Baldacci s'est vu mourir toute pleine de fraîcheur et de jeunesse la fin qu'elle s'avançait, bien joyeuse, vers l'avenir souriant. Toute la bonté de son cœur s'est révélée au cours de sa maladie. Loin de se révolter contre le destin qui la brisait, à peine née à la vie, elle n'avait de regrets que pour ceux qui la pleureraient avant que sa belle âme eut pris son essor vers un monde meilleur.

Pauvres parents, ils ont versé toutes les larmes de leurs yeux devant cette tombe si prématurément creusée ! Leur douleur est insondable car immensément grande était leur affection pour la chère disparue. Les consolations ne leur ont pas manqué, mais elles ne sauraient combler le vide qui s'est fait dans le cœur.

Mardi matin a été faite la levée du corps au milieu d'un immense concours de parents et d'amis. Le cortège s'est dirigé vers la gare : le cercueil a été placé sur une voiture spéciale et dirigé sur Corte où, dans la journée, ont eu lieu les obsèques.

Nous prions M. et Mme Baldacci et leurs filles, les familles Filippi et Lorenzi d'agréer avec nos condoléances bien sincères l'expression de nos douloureuses sympathies.

TE DÉPARTEMENTALE

BONIFACIO — Parmi ceux qui ont obtenu les Palmes académiques, nous avons relevé avec plaisir le nom de notre ami, M. le docteur Casabianca, conseiller municipal de Bonifacio, qui vient d'être nommé officier d'académie. Cette distinction est la juste récompense de longues années de pratique dans cette science si difficile qu'est la médecine.

Nous lui adressons nos plus cordiales félicitations.

CANAVAGGIA. — Ces jours derniers, belle une lampe faute d'huile, s'éteignait M. Mondoloni, instituteur en retraite et adjoint municipal.

C'est le cas de dire, ou jamais, que dans cette localité, il n'est produit un vide si grand, qu'il ne sera guère aisé de combler de si tôt.

Le conseiller défunt, le bienfaiteur des déshérités, le chrétien à la foi robuste du temps jadis, l'ami au commerce sûr et de bon ton, n'est plus, mais ses traces indélébiles restent.

En lui entourait, sa postérité et sa pléiade d'élèves ne s'égareront certes pas sur le chemin accidenté de la vie.

Le Conseil municipal, dont quatre membres portaient les cordons du poêle, fidèle interprète des sentiments de la population, a tenu à honneur de déposer sur le dépouille de cet homme de bien, une riche couronne, témoignage très éloquent de gratitude éternelle, marque suprême de regrets unanimes.

Le deuil était conduit par ses trois fils dont les cadets, l'un brillant sous-officier et l'autre un sympathique adolescent, commis des postes et télégraphes, réunissaient autour d'eux de nombreux parents et amis nouveaux des anciens limitrophes.

Que ces enfants éplorés reçoivent eux-même, et une fois de plus, les condoléances les plus émues de leur réel et paternel ami. — A.

M. Mussinli, instituteur de la commune, a prononcé le discours que voici, sur la tombe de son ami regretté.

Mesdames et Messieurs,

Tout s'impose... En ma qualité de collègue d'abord, d'ami ensuite, je viens remplir une tâche plus légère et moins rude pour une plume plus autorisée que la mienne. Le sentiment du devoir accompli m'enhardit pourtant et, à l'œuvre.

M. Mondoloni Jean-Baptiste, naquit à Cozzano, canton de Zonza, le 11 août 1839. Nommé instituteur suppléant à Canaveggia, le 3 décembre 1859, il y était titularisé le 1er janvier 1861, et ne devait plus quitter sa commune adoptive.

Dire le rôle qu'il a joué comme éducateur de la jeunesse, ce qu'il a fait pour son école, pour perdus... La parole à ceux qui furent ses élèves, et dont quelques-une lui doivent une situation des plus honorables...

N'est-ce pas sur son initiative qu'une caisse des écoles a été créée ? Ne lui doit-on pas un vestiaire et une bibliothèque scolaire ? Une médaille d'argent et une mention honorable lui furent décernées, la première pour son cours d'adultes, la seconde pour la bonne direction de son école. Voilà le fonctionnaire.

Retraité en 1887, M. Mondoloni ne songea plus qu'à faire le bien autour de lui, à élever dignement ses enfants et à travailler à la prospérité d'un village qu'il a fait le sien.

Appelé à plusieurs reprises à faire partie de l'assemblée communale, il a toujours émis des vœux qui ont été goûtés et bien appréciés de ses collègues. Le voilà dans ses fonctions électives...

Plusieurs et plusieurs d'entre vous, Mesdames et Messieurs, ne lui ont-ils pas quelquefois demandé conseil ? Voilà l'homme privé...

Depuis plus de trois ans cependant, nous le voyions aux prises avec la mort. Il a lutté, lutté, et enfin, la partie a été perdue pour lui.

Un autre ordre de choses... — Quel exemple d'abnégation de soi-même ne trouvons-nous pas dans la conduite d'une épouse aujourd'hui justement éplorée, d'un fils, d'une fille, d'un gendre qui n'ont rien négligé pour se rendre utiles à celui qui fût leur guide le plus sûr et le plus éclairé ? Oui, les expressions me manquent pour pouvoir vous dire jusqu'où va mon admiration, mon affection dirai-je, pour les membres d'une famille si unie.

Et les jeunes qui n'ont pas craint de braver la tempête pour venir baiser une dernière fois les joues glacées de l'auteur de leurs jours ! Honneur à eux ! Toutes nos sympathies doivent leur être acquises.

N'oublions pas cette bonne religieuse qui, pour toute consolation, (et c'en est une où ne peut plus grande) n'a que la prière. Nos plus sincères condoléances pour elle et pour ceux dont une trop grande distance nous sépare.

Et maintenant, je dirai aux parents et amis : « Séchez vos larmes ; M. Mondoloni n'est pas vraiment mort, puisqu'il laisse après lui des regrets unanimes. »

Oui, vénérable collègue et ami, vous ceux qui ont le sentiment de la reconnaissance ne sauront jamais vous oublier. Vous habitez déjà un monde meilleur, et c'est là que nous nous verrons.

Bulletin Financier

Paris, 26 janvier 1907.

Le marché reste faible. Notre Rente a reculé à 94.55 et finit à 94.57. Les Fonds Etrangers restent indécis. Russes bien tenus. Nos Grands Etablissements de Crédit offrent peu ou point de variations et restent d'ailleurs bien disposés.

Valeurs industrielles et de traction irrégulières. Les valeurs russes se raffermissent.

En banque, au comptant, les Obligations Nord Ouest Brésil se maintiennent à 443 ex capitalisant ainsi, avec leur revenu de 25 frs à 5.65 0/0. L'Emprunt de Colombie se négocie à 437. La Capitale garde son avance à 66. La Lautaro Gres s'inscrit à 101. Carroni Berg continue sa reprise à 266.50. La Rio Banya gagne encore un franc à 101. La commission d'ingénieurs vient d'envoyer des rapports très favorables. Le Canadian General Mining se retourne à 55. Les obligations 6 0/0 de la Venezuela Central Railway ont de bonnes demandes à 477. L'Eclairage Electrique, après le détachement de son coupon, reprend sa marche ascensionnelle et s'élève à 260.

Nous avons dit que les obligations de l'Emprunt de la Cie Française qui construit le chemin de fer du Val de Vesge étaient au type 4 0/0 net. La Cie prend en effet à sa charge tous les impôts. Les intérêts seront payables fer janvier et fer juillet, et les obligations seront remboursées au pair en 70 ans. On peut souscrire jusqu'au 29 courant au Crédit Foncier et Agricole d'Algérie et chez tous les correspondants. Prix d'émission 482.50.

Nos chemins de fer restent stationnaires.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 29 janvier

Thermomètre. 7 heures du matin : 6-5
à midi 9-7 à 4 heures du soir + 9-
Maxima + 10 Minima 4 6.
Baromètre. Thermo. du matin, 764 mm.
à midi, 762 mm. à 4 heures du soir, 761 mm.
Vent, au Nord le matin. S E.
Pluie dans l'après-midi, id.
Etat du ciel, couvert
Thermomètre. 8 7 h. du matin 0 mm.

Dans la police

Par arrêté en date du 28 janvier, M. le Maire de Bastia a nommé l'agent de 1re classe Ottavi, brigadier de police, en remplacement du brigadier Brignole, indisponible.

Depuis longtemps l'agent Ottavi s'était signalé à l'attention de ses chefs par ses aptitudes professionnelles.

Par le même arrêté l'agent Stefani passe de la 2e classe à la 1re classe.

Nous les félicitons bien sincèrement de cet avancement mérité qui n'est que la juste récompense de leurs nombreux services.

Nouvelles coloniales

M. Paschal Grousset, député de la Seine, a été élu délégué de la Nouvelle-Calédonie au conseil supérieur des colonies.

Pharmacie

M. Xavier Filippi vient d'être reçu pharmacien de 1re classe devant l'Ecole supérieure de Montpellier.

Le jeune pharmacien est le frère du docteur Filippi, de Sainte-Lucie de Tallano, et de l'ancien surveillant général de notre lycée, aujourd'hui à Nice, dont le passage à Bastia a laissé les meilleurs souvenirs parmi ses nombreux amis.

Nos sincères félicitations.

Ponts et Chaussées

M. Berthet, ingénieur, en chef de 1re classe de la Corse, est nommé inspecteur général de 2e classe, et admis à faire valoir ses droits à la retraite pour ancienneté de services.

M. Renaz, ingénieur ordinaire de 1re classe à Saint-Etienne, est nommé ingénieur en chef de 2e classe et chargé du service de la Corse.

Nouvelles maritimes

M. Andreani, commis de 3e classe du personnel des comptables des matières, est inscrit d'office sur le tableau d'avancement pour l'emploi de commis de 2e classe.

L'étude de la Sténographie

L'étude de la Sténographie est chose beaucoup plus simple qu'on ne croit : 28 signes à apprendre et à savoir unir entre eux, les exercices d'application procurent la vitesse.

Notre confrère *L'Etoile Sténographique de France*, organe d'un groupe de propagandistes, s'est donné pour mission de répandre cet art si utile et de l'enseigner par correspondance ; nous engageons donc nos lectrices et lecteurs à demander à son collaborateur chargé de service, M. J. Lenormand, à Pannecières, par Sermaize (Loiret), la première leçon de ce cours qui est absolument gratuit et n'oblige à aucune souscription ni cotisation d'aucune sorte.

***

A vendre

M. Sebastiani, de Bastia du 4e poste, diplômé d'honneur, Exposition de Bastia, prévient sa nombreuse clientèle que son cabinet est ouvert tous les jours de 8 à 11 heures le matin et de 2 à 4 heures le soir.

***

A louer

Villa 99 Bord de la mer.
S'adresser Villa Kermaria.

AVIS DE DÉCÈS

M. Henri Bartoli, maître d'hôtel, M. et Mme Jacques Bartoli et leurs enfants, M. Jean Bartoli, même et M. Jean Emmanuelli, lieutenant des douanes à la Paillon, et leur fille, M. et Mme Thomas Taddei, retraité, et leurs enfants, M. et Mme Antoine Taddei, de la Porta, et leurs enfants, M. et Mme Joseph Bartoli, de Toulon, et leurs enfants, M. et Mme Franz le Bartoli, maître d'hôtel, M. Thomas Bartoli, M. Paul Sartori, fils sur des postes, M. Clavatti Pantaleo, M. et Mme Louis Clavatti et leurs enfants, M. Ignace Clavatti, M. Félix Andreani, officier d'Académie, de la Porta.

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mme Marie Geniille Bartoli
née TADDEI

leur épouse, mère, grand'mère, sœur, belle-sœur, tante, cousine, parente et alliée, décédée à Bastia, dans sa 71e année, munie des sacrements de l'Eglise.

La levée du corps aura lieu, le 31 janvier 1907, à 10 heures, du matin.

On se réunira à la maison mortuaire, 9, Avenue Carnot.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

AVIS

Silbermann frères, Bastia, demandent au continent, personnes disposant de quelques heures par semaine pour placer fromages corses et autres produits.

Forte remise.

GRATUITEMENT Le T. R. Père Ubalde, ancien supérieur de l'ordre des clercs de St Gaulx offre de vulgariser le secret du traitement exclusivement végétal usité dans son ordre, aujourd'hui disposé, vient de créer des dépôts dans chaque département.

Cette médication s'adresse à tous ceux qui souffrent et est d'un effet exclusivement puissant pour la prompte et radicale guérison des vices du sang, dartres, douleurs rhumatismales, asthme, convulsions, maux de tête, furoncles, tumeurs, anémie, pâles couleurs, maladie de la peau et maladie secrète, ainsi que tous les maladies provenant de l'appauvrissement du sang ou des mauvaises fonctions digestives.

Ecrire sous timbre pour la réponse à *M. le Dépositaire départemental du Traitement du Père Gérôme*, à Bastia, qui fera connaître, gratuitement, le secret de la médication.

VINS VIEUX

à 0,30 c. le litre. En vente chez M. Dominique Airoli, place de la Fontaine Neuve.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00060

BOURSE DE PARIS

	27 janv.	28 janv.
Rente 3 0/0 ancien	94.80	94 85
3 p. 0/0 amortis.	95.25	95 50

Ponts et Chaussées

Paris, 29 janvier.

M. Corticchiato, commis principal des ponts et chaussées en Corse, sera attaché, à partir du 1er mars 1907, au département des Bouches-du-Rhône, section du service maritime.

JUSTICE DE PAIX

Paris, 29 janvier.

Par décret paru à « l'Officiel » de ce jour, M. Buni, juge de paix du canton de Barbicha, est nommé à Sainte-Marie-Sichè, en remplacement de M. le juge de paix Boldi, décédé.

Mérite Agricole

Paris, 29 janvier.

Sont nommés Officiers du Mérite agricole :

MM.

Giamarchi, propriétaire-agriculteur à Vescovato ;

Satti, agriculteur à Ajaccio.

***

Sont nommés Chevaliers ;

MM.

Alsta, conducteur des ponts et chaussées, Ajaccio

Angeli, propriétaire, Porto-Braudo.

Bernardini, agriculteur, Sainte-Lucie de Tallano.

Camilli, viticulteur, Urbalacone.

Canquoin, directeur du pénitencier de Castelluccio.

Cervetti, maire, Ghisonaccia.

Carboni, propriétaire, Ajaccio.

Colonna, propriétaire, Piedigriggio.

Dolori, agriculteur, Bastia.

Eidel, conducteur des ponts et chaussées, Sainte Marie Sichè.

Fiaschi, agriculteur, Pila-Canale.

Franceschini, maire, Catteri.

Filippi, propriétaire, Bastia.

Forcioli, maire, Forcioloo.

Grassi, conducteur des ponts et chaussées, Bastia.

Grossetti, propr., Grosseto-Prugne.

LA BAISSE DE LA RENTE

Paris, 29 janvier.

Les journaux de toutes nuances continuent à se préoccuper vivement de la baisse de la rente française, amenée par la vente incessante des titres, que les comptables du Trésor, les caisses des dépôts et consignations, les caisses d'épargne, sont obligés d'acheter pour faire la contre-partie. La situation est jugée très peu rassurante, et la presse entière se demande quels moyens seront employés par le ministre des Finances, pour éviter de très graves embarras financiers, qui pourraient amener, à bref délai, de gros désastres.

La réponse de M. Caillaux à la question de M. Massabuau, qui le questionnait hier à la Chambre sur ses projets d'impôts sur les coupons de rentes est jugée avec sévérité par les organes modérés, tels que les « Débats » et le « Temps ». Remettre des explications à une date ultérieure n'est pas fait pour rassurer les financiers, et ne peut qu'amener un plus grand empressement dans la vente des titres.

L'APPLICATION de La Loi de Séparation

Les décisions des Evêques

Paris 29 janvier.

Une dépêche de Rome, communiquée hier à la presse par « l'Agence d'informations », prétendait que le Vatican ne ferait aucune communication au sujet des décisions prises par l'Assemblée des Evêques. Cette nouvelle n'était pas exacte. Le « Figaro » publie, en effet, aujourd'hui, le texte de la déclaration arrêtée par les évêques dans leur dernière réunion plénière, texte qui a reçu l'approbation du Souverain Pontife.

Cette déclaration est ainsi conçue :

« Nous nous référons entièrement fidèles à nos protestations contre les lois relatives à l'Eglise, votés par le Parlement français.

» Nous réclamons pour la Sainte Eglise catholique le respect de sa hiérarchie, l'inviolabilité de ses biens et la liberté.

» Les biens sacrés, dont nous fûmes spoliés injustement, doivent revenir à leurs véritables maîtres.

« Une honnête et complète réparation des attentats commis peut seule apaiser la lutte.

» Nous mettrons tout en œuvre pour maintenir l'exercice du culte public, pour défendre les lieux sacrés contre toute profanation sacrilège.

» Pour cela, nous conformons à faire l'usage de l'organisation du culte public, si les obscurités de certains textes de la loi de 1907 sont suffisamment dissipées.

» Pour ne pas contrarier nos efforts, un contrat administratif, passé entre les préfets ou les maires d'une part, les évêques ou les curés de l'autre, pourra mettre les curés en jouissance des édifices cultuels.

» Néanmoins, pour faire pareil essai, nous réclamons la permanence et la sécurité morale pour le service religieux. Nous réclamons également le sauvegarde du principe de la hiérarchie catholique. »

Un modèle du contrat à intervenir est annexé à la déclaration de l'épiscopat français, modèle qui, lui aussi, a été approuvé par le Souverain Pontife.

« Ce contrat, dit en outre la déclaration, devra être accepté partout, sinon nous ne l'accepterons nulle part. »

L'évacuation du Petit-Séminaire de Pont-Croix

Quimper, 29 janvier.

De nombreuses troupes avaient été massées, dans la matinée, autour du petit-séminaire de Pont-Croix, dont professeurs et élèves avaient barricadé les portes, et s'étaient préparés à une résistance énergique.

Les sommations restant sans effet, les portes durent être enfoncées, et les séminaristes furent expulsés au milieu des acclamations de plusieurs milliers de personnes, que la troupe et la gendarmerie eurent peine à contenir.

PRESTATION DE SERMENT de Me Urbain Gohier

Paris, 29 janvier.

La Chambre civile de la Cour d'appel de Paris a admis aujourd'hui à la prestation du serment d'avocat M. Urbain Gohier, licencié en droit.

M. Urbain Gohier est l'ancien directeur de « l'Aurore », qui fit une violente campagne en faveur de Dreyfus et de l'antimilitarisme.

M. Gohier a rompu depuis quelque temps avec ses anciens coreligionnaires politiques et a adopté des idées plus libérales et plus patriotes.

EN ALLEMAGNE

L'anniversaire de Guillaume II

Berlin, 29 janvier.

Le quarante-huitième anniversaire de la naissance de l'empereur Guillaume a été célébré avec grand éclat à Berlin. Le roi et la reine de Wurtemberg, le roi de Saxe, plusieurs princesses, princes et grands-ducs se sont rendus au palais impérial porter leurs vœux au Kaiser et l'ont félicité du résultat des élections, et de la déroute des socialistes.

Télégramme à Pie X

Le Pape ayant prescrit le chant du « Te Deum » dans les églises catholiques de l'Allemagne, l'empereur a adressé au Saint-Père le télégramme suivant :

« Votre Sainteté connaît mon affection pour mes sujets catholiques et pour la personne de leur Souverain Pontife. »

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Présidence de M. Paisans

La séance est ouverte à 2 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Les Casinos et les Jeux

M. Reynier

député radical socialiste de l'Allier, dépose une proposition de loi interdisant les établissements ayant pour objet principal le jeu, mais accordant certaines facilités aux casinos des villes d'eaux et des stations balnéaires.

Cette proposition est renvoyée à une commission spéciale.

Le régime des boissons

M. Gérald

député républicain démocrate de la Charente, dépose une proposition de loi tendant à la nomination d'une commission pour étudier le régime des boissons.

Adopté.

LA LOI sur les réunions publiques

L'ordre du jour appelle la discussion :

1. du projet de loi relatif aux réunion publiques.

2. de la proposition de M. Etienne Fiandin, député républicain de l'Yonne, et de plusieurs de ses collègues sur la liberté de réunion.

Ce projet, en faveur duquel l'urgence a été déclarée, porte que les réunions publiques sont libres et peuvent se tenir sans autorisation, ni déclaration, ni formalités préalables.

M. Etienne Fiandin a été chargé du rapport.

M. Allard

député socialiste du Var, le seul membre de la Commission qui ne soit pas favorable au nouveau projet de loi dans toutes ses dispositions, prend le premier la parole.

Il soutient que toutes les réunions publiques doivent être libres, sauf celles consacrées à l'exercice du culte. (Hilarité prolongée)

La suppression de la déclaration pour les réunions du culte annule les dispositions de la loi du 2 janvier 1907, qui supprime le bénéfice de l'allocation pour les prêtres qui ne se soumettront pas à la loi de 1881 sur les réunions publiques. Admettre le clergé au bénéfice de la liberté absolue de réunion, c'est craindre d'appliquer la loi de Séparation, c'est reculer devant le Pape. (Mouvements divers)

Les communes sont sacrifiées en faveur des curés. Elles n'auront plus la propriété des Eglises. La loi de Séparation restera lettre-morte.

L'orateur socialiste termine en déclarant qu'il votera le principe de la nouvelle loi, mais il déposera un amendement excluant du bénéfice de la loi les associations cultuelles, et toutes réunions organisées par les ministres du culte. (Hilarité prolongée à droite et au centre, applaudissements à l'extrême gauche).

M. Fiandin

rapporteur du projet de loi, montre la nécessité d'appliquer à tous citoyens français le droit de libre réunion. La réforme proposée à la Chambre est importante, elle doit ajouter au patrimoine des libertés de la Nation.

Le Parlement ne saurait en restreindre l'application à certaines catégories de citoyens.

Il ne faut pas déchaîner les passions religieuses ; la République doit être tolérante et libérale.

La nouvelle loi ramènera la paix dans les esprits. (Vif applaudissements).

M. Briand

ministre de l'Instruction publique et des Cultes, défend le projet.

« Tous les citoyens, dit-il, profiteront de la réforme. Nous ne voulons pas en refuser le bénéfice aux catholiques, car nous ne voulons pas renouveler les horreurs des guerres religieuses.

Le projet accroît la liberté et consacre la tolérance. (Applaudissements).

M. Ghesquière

député socialiste unifié de Lille, vient défendre le contre projet qu'il a déposé, tendant à autoriser, sans aucune demande d'autorisation préalable, les réunions publiques sur les places publiques. Rien n'empêche que, dans toutes les communes, des conférences politiques ou autres puissent s'organiser sur la voie publique, pourvu que la circulation ne soit pas gênée. L'exemple de l'Angleterre prouve que la chose est possible, et qu'elle est très bonne.

M. Clémenceau

président du Conseil, combat le contre-projet Ghesquière.

« Ce n'est pas, dit-il, dans notre pays où les passions sont si vives, que des meetings en pleine rue sont possibles. Ils amèneraient des incidents fâcheux qu'il importe de prévoir et d'empêcher. »

M. Ghesquière désire retirer son contre projet.

La discussion générale étant close, la Chambre aborde l'examen des articles.

ARTICLE 1er.

L'article 1er est ainsi conçu :

« Les réunions publiques sont libres. Elles peuvent avoir lieu sans autorisation, déclaration ni formalités préalables. »

Mis aux voix cet article est adopté par mains levées.

M. Allard

essaie de défendre un amendement excluant le culte catholique du droit commun. Mais sa voix est couverte par les protestations de la Chambre entière à l'exception de l'extrême-gauche.

Violent tumulte

Le bruit persistant, M. Brisson lève la séance, et la renvoie à neuf heures du soir, pour discuter le budget de retour du Sénat.

SÉNAT

Présidence de M. ANTONIN DUBOST.

La séance est ouverte à 2 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

LE BUDGET

Au début de la séance, M. Caillaux dépose le projet de budget, tel qu'il a été modifié à nouveau par la Chambre des Députés.

La séance est suspendue pour permettre à la commission du budget d'examiner les articles modifiés par la Chambre.

Reprise de la Séance

La séance est reprise à 4 heures.

M. Gauthier

rapporteur général du budget, donne lecture de son rapport.

Il montre que les chiffres proposés entraînent une diminution de recettes de onze millions, compensée par une émission d'obligations.

Les diverses modifications apportées par la Chambre sont ensuite examinées. Le Sénat accepte divers chiffres, et en repousse certains autres. Le déficit se réduit de plus en plus ; il est possible que dans sa séance de nuit, la Chambre se mette d'accord avec la Haute Assemblée sur tous les points.

La surtaxe des imprimés

Sur ce chapitre, le Sénat se rallie au vote de la Chambre.

L'emprunt

Pour couvrir la diminution de recettes le Sénat adopte le principe de l'émission de onze millions d'obligations à cent francs.

L'ensemble du budget est ensuite adopté. Puis le Sénat suspend sa séance jusqu'à 10 heures du soir, pour attendre les décisions de la Chambre, à qui elle retourne le budget.

RÉPÉTITIONS Français, Langues étrangères et Sciences.
Préparation à divers examens bourses, brevets, baccalauréat.
Maîtres sérieux ; conditions avantageuses.
S'adresser au bureau du journal.

HOTEL DU GOLFE
Place Miot, Ajaccio
Restaurant et Pension. — Confort moderne. — Position exceptionnelle au midi et au centre des promenades. — Vue splendide sur le golfe. — Grands salons pour noces, banquets et soirées. — Chambre et pension à partir de 7 francs par jour. — Arrangements pour séjour prolongé.
Déjeuner 2 fr. 50. — Dîner 3 frs. y compris le vin renommé de la maison. — Café-Restaurant dans le jardin d'hiver. — Plat du jour et repas sur commande à domicile. — Consigne frais tous les jours.
Afternoon tea. — Café noir
English Spoken
Man Spricht Deutsch

BELLE JARDINIÈRE

35, Boulevard Paoli, Bastia

M. FERDINAND ERCOLE, *propriétaire*

La Maison a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu
comme fin de saison et pour renouveler complètement ses mar
chandises, tous les artioles, sans exception, seront mis en vente, à
partir de jeudi, 31 janvier, avec un rabais considérable.

Aperçu de quelques prix :

500 paires de Chaussettes (marchandises de la saison) valeur réelle 0,60, sacrifiés à 0.25
80 douzaines Chemises id. 1.95, id. 1.25
50 douzaines Tricots, coton toutes nuances id. 2.45, id. 1.45
300 Parapluies id. 2.45, id. 1.45
200 Bérets et Jockeys pour enfants id. 2.95, id. 1.45
500 costumes enfants id. 5 et 7.50 à 2.95
30 douzaines chapeaux, toutes nuances, id. 3.50, sacrifiés à 1.95
50 douzaines cravates lavalière, id. 1.50, id. 0,75
150 complets cheviette pour hommes, pure laine, id. 30 fr., id. 15 fr.
500 complets drap fantaisie, haute nouveauté, pour hommes, 25 0,0 de rabais.
200 complets id. id. pour jeunes gens id.
200 Pardessus cadets de 12 à 19 ans, solde, valeur réelle 35 francs, sacrifiés à 9,95.
200 Pardessus avec pélerine pour hommes et jeunes gens, solde, 100 0,0 de rabais.
200 Pélerines pour hommes et enfants, 30 0,0 de rabais.

Tout acheteur sur un achat de 25 francs et au-dessus aura droit à une ***PRIME.***

Lisez tous les Jeudis le
Journal des Voyages
Le plus attrayant des publications hebdomadaires
ROMANS D'AVENTURES
Louis Boussenard, Paul d'Ivoi, Henry Lapauze, etc.
Récits d'Explorations. 16 Nombreuses Variétés
SUPERBES ILLUSTRATIONS
15 centimes le Numéro. Abonnement de Trois Mois avec Prime contre mandat-poste de 2 fr. 50, adressé, 166, rue Montmartre, Paris.
Etc. Vente partout

GRANDE TEINTURERIE-BLANCHISSERIE
DE LA MÉDITERRANÉE
MAISON FONDÉE EN 1871 — MAISON FONDÉE EN 1871
H. Fraissinet & Cie
Société en Commandite par Actions - Capital: 500.000 Francs
Siège Social, Usines & Bureaux
MARSEILLE - Chemin de Saint-Jean-du-Désert - MARSEILLE

La Maison a l'honneur d'informer le Public Bastiais qu'elle vient de créer, à Bastia, un dépôt-succursale qui s'occupera de recevoir les effets confiés par les clients, de les expédier à l'usine et de les rendre francs à domicile, dans un délai de huit jours.
Notre Usine, qui occupe environ 300 personnes, placées sous notre surveillance, nous permet, par son installation toute moderne, d'exécuter les travaux les plus soumbreux. L'importance qu'a prise notre Maison, n'est dû qu'à la bonne et prompte exécution apportée dans les travaux qui nous sont confiés.
Nous faisons la teinture, le nettoyage et l'apprêt de tout ce qui couvre le vêtement et l'ameublement, par des procédés spéciaux qui nous sont exclusifs.
TEINTURES EN TOUTES TEINTES
Nettoyage de Vêtements pour Dames, Civils & Militaires
Aucun vêtement ne sera ni décousu, ni défraîchi, et sera livré avec un fini irréprochable et à des prix défiant toute concurrence.
Des Catalogues illustrés sont à la disposition des Clients au Dépôt :
Chez M. SAUVEUR AYMO, Tissus
BASTIA — 17, Boulevard Paoli 17, — BASTIA

Pour l'AMARO MATTEI plus de recettes Messieurs, demandez-le aux Cafés.
Cordonnerie Modèle
Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia
EUGÈNE PERICCHI, propriétaire
Automne-Hiver 1906-1907
Chaussures en tous genres
pour Dames, Hommes, Fillettes et Enfants
Grand choix de chaussures fourrées de tous modèles
Assortiment complet de pantoufles
Prix très réduits

Rayon spécial de chaussures de luxe en chevreau glacé, Box-calf et mégis fabriquées exclusivement pour la maison et qui seront vendues à des prix de bon marché inouïs jusqu'à ce jour.
M. Eugène PERICCHI a l'honneur de prier sa nombreuse clientèle et le public en général de s'assurer par une visite à son magasin du soigné de tous ses articles et de la modicité des prix.
La Maison ne charge des réparations
Demandez et offrez deux tous les Cafés l'AMARO MATTEI, apéritif supérieur.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et La Farge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER
Fers à Barres - Plats, Ronds, Carrés, T'il de fer, Rouses ordinaires
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôt aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1

Installation à Gaz
Jean Cini, ex-ouvrier du Gaz
Bastia, 13, Boulevard Paoli, 13, Bastia
Vente de becs, verres et manchons
Appareils sur commande
Abonnement pour l'entretien de l'éclairage : — Travail soigné et garanti.

Le Directeur-Gérant,
J.-B. OLLAGNIER.
Bastia, Imprimerie Ollagnier.

ANCIEN CABINET PRADERE
PIERRE SABATÉ
Chirurgien-Dentiste
du Lycée
SUCCESSEUR
DENTS & DENTIERS
(Système perfectionné)
OBTURATION
& EXTRACTION DES DENTS
sans douleur
Bd Paoli, 13, au 1er
Maison Benedetti
M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, d'avoir à sa disposition un garde soutre matériel absolument semblable — au climat absolument identique — qui a tant fait la réputation universelle du dentiste américain.

Les Demandez dans tous les Cafés LA CHEDRATINE de la Maison L. S. MATTEI et Cie, liqueur très appréciée des gourmets.

On peut se procurer sans la marque Louis-Napoléon Mattei à Bastia, des Trois-six première qualité. Double rectification pour le remontage des vins. On y trouve également toutes sortes de liqueurs, sirops, vins fins français et étrangers, Cognacs et Rhums des meilleures marques etc., etc.
Manufacture de Tabacs, Cigares, et Cigarettes. — Entrepôt de tabacs en feuilles.
Grand Assortiment pour Bureaux de Tabac.

TRENTE-DEUXIÈME ANNÉE — N. 31

JEUDI 31 JANVIER 1907

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 5, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur
Les abonnements sont payables d'avance et reçus aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (1re page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	1 an	6 mois	3 mois	
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.	UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS le port en sus.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE BASTIA MUNICIPALE
00061

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Pierre N.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 6 h. 51 m. — Coucher, 4 h. 41 s.
Premier quart., le 30 — Pleine Lune, le 29
Fête de Demain : Saint Ignace.

30 JANVIER

Le Secret du Vote

A la Chambre la Commission du Suffrage universel s'est remise à cette vieille toile de Pénélope : la question du secret et de la liberté du vote, qui est sur le métier depuis la fin de l'Empire et n'a cessé depuis de figurer à l'ordre du jour parlementaire.

La précédente Chambre en avait laissé, en se séparant, un projet en plan que la nouvelle a repris avec quelques modifications. Il est sage d'entreprendre ainsi, dès le début de la législature, les questions d'intérêt électoral.

C'est M. Joseph Reinach qui a été chargé du rapport et il vient d'être mis en distribution. Le rapporteur débute en rappelant les temps heureux où, « dans la première fierté joyeuse du suffrage conquis », l'électeur tenait à honneur d'émett e ouvertement son voie.

Que nous sommes loin de cette fierté ! Par nécessité sociale le bulletin est devenu honteux, il se méfie même, et non sans raison, du doigté expert du président du bureau le déposant pourtant tout plié dans l'urne. Il craint que son papier, son format, sa couleur ne le fassent reconnaître, et que celui qui l'a émis ne se trouve ainsi exposé à toutes les misères que la pression officielle, officieuse ou privée réserve à l'indépendance du fonctionnaire, de l'employé, du commerçant, du fermier et du patron comme de l'ouvrier.

Il y a aussi à tenir compte des fraudes classiques qui auraient fait honneur à l'ingéniosité et au talent de prestidigitateur d'un Robert-Houdin et qui constituent un véritable maquignonnage du scrutin auquel il est grand temps de mettre fin, si l'on veut moraliser au moins matériellement le suffrage universel.

A trois reprises les projets élaborés dans ce but ont échoué au port parce qu'ils étaient trop compliqués.

La Commission a essayé d'éviter à son projet un nouvel avatar. Elle l'a fait aussi simple que possible en ne lui adaptant que le minimum des moyens de sécurité jusqu'ici proposés. Elle se contente de demander, pour toutes les élections, le vote sous enveloppe uniforme et opaque, fournie par l'Etat, et l'enveloppe dans l'urne. Le président du bureau constatera seulement de l'œil qu'il n'y a qu'une enveloppe, mais sans toucher : à bas les pattes du prestidigitateur !

Ce serait évidemment déjà un grand progrès, mais qu'il est encore insuffisant ! Voyez tous les yeux fixés sur l'électeur introduisant son bulletin dans l'enveloppe ; les yeux des membres du bureau et ceux des agents qui surveillent et accompagnent l'électeur douteux, en lui glissant dans le creux de la main, à la porte de la salle, le bon bulletin !

La Commission s'est certainement rendu compte de ces inconvénients, mais elle a néanmoins reculé devant la cabine d'isolement. Elle a eu tort, cette installation n'est pas une si grande affaire que cela et, dans la pratique, on se trouve très bien, en Belgique et en Allemagne, de l'isoloir où l'électeur a à sa disposition non seulement des bulletins uniformes aux noms des divers candidats, mais aussi du papier blanc pour écrire lui-même son vote. C'est la garantie efficace, celle qui compte l'introduction de l'enveloppe dans l'urne par l'électeur lui même.

GEORGES LAURENCE.

Le nouveau Régime des Mœurs

Le compte-rendu du conseil des ministres du 22 janvier a annoncé que M. Clémenceau allait déposer le projet de loi adopté par la commission extraparlementaire du régime des mœurs.

L'article 1er déclare que « nul ne peut, à raison de ce fait qu'il se livre à la prostitution, être soumis autrement que par une loi à des obligations restreignant la liberté individuelle. »

Cet article, c'est la condamnation de l'institution, de l'organisation et du fonctionnement de la police des mœurs de par la volonté d'un préfet de police ou d'un maire, en dehors de tous les principes qui, dans le droit moderne, garantissent à chacun qu'il ne peut être arrêté que pour un acte délictueux ; qu'il ne peut être détenu que par l'autorité judiciaire et dans certaines formes déterminées ; qu'il ne peut être condamné que par un magistrat à une peine prévue et déterminée par la loi. C'est la suppression de l'arrestation et de la détention administratives.

L'article 2 le complète : « Est interdite, dans les règlements administratifs, toute qualification visant les personnes se livrant à la prostitution et ayant notamment pour but et pour effet de les astreindre à une inscription sur un registre d'immeubles et à la visite corporelle. »

Cet article interdit donc d'instituer par un procédé administratif, dans notre société fondée sur la suppression des classes, une classe de parias obligées de vivre d'un métier spécial, soumises à des obligations spéciales ; et on remarquera que dans ces deux articles le mot femme n'est pas prononcé ; il est remplacé par le mot « personnes » qui comprend aussi bien les hommes que les femmes.

L'article 3 confirme les deux premiers articles en stipulant que : « Sont et demeurent abrogées les lois, ordonnances, décrets ou règlements quelconques relatifs à la prostitution actuellement en vigueur en ce qu'ils auraient de contraire aux dispositions de la présente loi. »

⁂

Le titre II est consacré aux mineurs. Dans le but d'assurer la protection nécessaire aux incapables, en vertu du principe qu'Herbert Spencer appelle la loi de faiblesse, la commission a admis que les mineurs de dix huit ans qui se livrent habituellement à la prostitution pourraient être placés dans un établissement spécialement organisé ou dans un établissement privé autorisé à cet effet ou chez un parent ou un particulier. Mais ces envoi ne sera pas fait par un agent de police ; il sera ordonné par le tribunal civil après comparution du mineur en chambre du conseil.

⁂

Sur le titre III : « Provocation publique à la débauche, » la commission a subi diverses fluctuations. M. le procureur général Dulot voulait qu'une femme ne pût être arrêtée que pour outrage public à la pudeur, de manière qu'elle comparût pour un délit devant le tribunal de police correctionnelle et qu'elle fût jugée contradictoirement. La pénalité pourrait être sévère ; mais ce risque était compensé par le débat public et l'obligation pour l'agent, sous la foi du serment, de justifier son acte.

La commission a reculé devant la gravité de la sanction. Elle a changé le délit en contravention de simple police, en ajoutant un paragraphe à l'article 469 du Code pénal. L'article 25 vise « ceux qui, sur la voie publique, dans tout lieu accessible gratuitement au public ou de toutes ouvertures prenant vue sur la voie publique, auront : provoqué en réunion de plus de deux personnes à la débauche ; provoqué par tous les moyens ou paroles obscènes ou contraires à la décence publique ; provoqué à la débauche d'une manière quelconque aux abords de tous les établissements militaires ou concourés à l'enseignement. »

La majorité de la commission ne s'est pas servi du mot racolage ; elle n'est servi du mot de provocation « à la débauche.

En entrant dans le détail de ces règlements de police, elle a voulu empêcher des maires de maintenir ou d'établir des règlements draconiens.

Le dernier paragraphe de l'article 25 stipule, en effet, que « toute personne inculpée pour récidive à raison de l'une quelconque des provocations à la débauche prévue par le paragraphe 13 de l'article 479 sera traduite devant le tribunal de police correctionnelle et punie d'un emprisonnement de six jours à deux mois et d'une amende de 16 à 200 francs. »

Par conséquent, la personne condamnée une première fois par le juge de paix pourra plaider qu'elle n'a pas commis de récidive, car elle pourra discuter la nature des actes pour lesquels elle aura été condamnée une première fois et pour lesquels elle est poursuivie de nouveau. Cette disposition semble donc la disposition contradictoire que certains abolitionnistes voulaient voir introduite.

Que l'on dise qu'il y a des juges qui condamneront toujours automatiquement sur les rapports des agents de police, c'est possible ; mais ce n'est pas le projet de loi qui serait responsable de cette interprétation ; ce serait la mentalité de ces magistrats.

⁂

Le titre IV vise le proxénétisme, il apporte diverses modifications aux articles 334 et 335 du Code pénal. L'article 334 vise l'excitation des mineurs à la débauche. L'article 335 est ainsi conçu : « Sera puni d'un emprisonnement d'un mois à un an et d'une amende de 50 à 2 000 francs, quiconque, pour satisfaire les passions d'autrui et dans un but de lucre, aura embauché en vue de la débauche un individu majeur de l'un ou de l'autre sexe, même avec son consentement et directement exploité sa prostitution. »

S'il y a eu dol ou fraude, la pénalité est aggravée.

Pour qu'il y ait proxénétisme, il faut qu'il y ait « exploitation habituelle et directe de la prostitution. » Le maître d'hôtel qui loue à des personnes se livrant à la prostitution ne tombe pas sous la loi pénale, pourvu qu'il n'y ait pas cohabitation ou réunion de plusieurs personnes dans un même logement.

L'article 31 abroge la disposition de l'article 10 du décret des 19-22 juillet 1791 conférant aux officiers de police le droit d'entrer en tout temps dans les lieux évidemment livrés à la débauche.

YVES GUYOT.

(Le Siècle).

(La fin prochainement).

Ce que disent les Journaux

L'Humanité

Sur les élections allemandes :

« Ce qui me frappe dans les élections récentes, c'est que, malgré tout, malgré la lutte contre le socialisme, toute l'Allemagne s'est portée à gauche. Le centre catholique, qui avait été depuis bien des années un parti gouvernemental, a été obligé de devenir au moins pour un temps et en quelque manière un parti d'opposition ; il a revendiqué contre l'abolitionnisme gouvernemental le droit de contrôle du Reichstag, le droit du suffrage universel. Il pourra maintenant désarmer à demi,

— 74 Feuilleton du Petit Bastiais —

La Matelassière

par

Odysse BAROT

DEUXIÈME PARTIE

Vingt ans avant

Le mois Janvier avait mes raisons pour me dire bien tranquille !

Que pouvait-elle craindre ? Le mystère qui planait sur la naissance de l'aquerelle, le soin avec lequel cette mère se cachait pour correspondre avec la nourrice de sa fille, la discrétion excessive, persistante, de la veuve Léger : tout cela n'était-il pas de nature à la rassurer ?

Elle eût été moins inquiète encore si elle avait eu que sa vieillesse avait d'excellentes raisons pour ne mettre en aucun cas la police française dans la confidence de sa mission.

La doctoresse n'avait plus qu'à se retirer. Elle prit congé de la parturiente, non sans lui avoir glissé dans la main deux louis pour la rémunérer de ses fatigues renouvelées et surtout de la bonne sollicitude qu'elle avait eue toujours, disait-elle, pour la petite fiancée. Le lendemain, elle retournait à Lunéville auprès de son malade.

Après la sortie de l'inconnue, on s'était un regard jusqu'au bout de l'avenue des Tilleuls, pour bien s'assurer qu'elle n'aurait pas l'idée fâcheuse de prendre dans le voisinage des informations supplémentaires, la veuve Léger poussa un soupir de soulagement ; et, faisant sauter dans sa main, avec une grimace dédaigneuse, les deux pièces d'or :

— Mince !... murmura-t-elle... Elle aurait bien pu y aller de son billet de cent !... Sa patronne n'est pas aussi pingre que ça !... Pour sûr, elle mettra le reste dans sa poche. C'est soixante francs qu'elle me vole !...

Puis elle ajouta avec un mauvais sourire :

— Heureusement qu'on a déjà pas mal tiré de cet enfant !

Ce qui la chiffonnait pourtant, c'est que la somme où s'alimentait ce magot était désormais tarie.

XVII

LE MARIAGE

On s'habitue à tout en ce monde, même aux rêves calamiteux et à la plus cruelle succession de chagrins. Dans la voie de la souffrance matérielle ou morale, il n'y a que le premier coup qui soit véritablement douloureux, que la première blessure qui saigne.

Si l'on n'en meurt pas, on petit défier les affections sort. Le désespoir agit à la façon des fontaines pétrifiantes : il entoure le cœur d'une couche opaque d'insensibilité. On s'aguerrit sans doute de plus en de moins douloureux sur la cuirasse déjà formée. Le malheur peut continuer son œuvre, sans presque émouvoir ses victimes.

Ce fut avec une résignation passive, que Mlle de Yaresnik apprit, par une lettre navrante de Sophie, la funeste vérité. Il ne restait plus en elle la force nécessaire pour lutter contre la fatalité, ni pour chercher un refuge dans le suicide. Son âme en était frappée à tel point comme de sa morne tristesse. Le mariage seul devait la guérir. L'affection profonde qu'elle témoignait au petit Michel, et dont il ignorait la vraie cause, lui faisait espérer qu'elle ne refuserait pas d'épouser le père.

Au retour d'une nouvelle excursion de quelques mois en Crimée, d'où Timothée était revenu quelque peu ramolli, sinon plus gai, M. de Beaujardin, un jour qu'il se trouvait seul avec elle au salon, et qu'elle paraissait plus expansive que d'habitude, osa risquer, pour la première fois, une déclaration formelle.

Il lui peignit en quelques mots chaleureux l'amour puissant, irrésistible, qui s'était emparé de son âme le premier jour où il l'avait vue ; il fit valoir sa longue réserve, ses attentes prolongées, ses souffrances, ses angoisses...

Blanche d'abord, interdite, la jeune fille n'avait pas eu le courage de l'arrêter dès le début. Elle fit enfin sur elle-même un effort et l'interrompit :

— Monsieur le comte, murmura-t-elle d'une voix grave et tremblante ; de grâce, épargnez-moi. J'avais cru vous un ami : ne faudra-t-il le perdre ?

— Le perdre ? Non. Mais l'échanger contre le plus tendre, le plus idolâtre des époux !...

Elle hocha la tête :

— C'est impossible, monsieur le comte ! Vous savez bien que je ne me marierai jamais !...

— Me croyez-vous incapable de vous rendre heureuse ?

— Heureuse ! répondit-elle en levant les yeux au ciel. Je le serai peut-être là-haut ?

— Cela vous empêche-t-il de l'être ici-bas ? Voulez-vous me rendre moi-même, par un refus, le plus malheureux des hommes ? Vous me haïssez donc bien !

— Je n'ai jamais haï personne. Il n'a pour vous autant de sympathie que d'estime...

— Et bien, alors ?

— C'est précisément pour cela que je ne puis devenir votre femme...

— Quant à présent, voulez-vous dire... Eh bien... Je saurai attendre, je vous aime trop pour ne pas être patient... Mais laissez-moi ne fut-ce qu'un lueur d'espérance !

— Qui serait une lueur d'illusion ! A quoi bon ? Pourquoi-me n'être franche... Comme il m'en coûte pourtant de vous affliger !...

Elle lui tendit la main :

— Restons-en là, je vous en conjure. Vous aurez toujours en moi une amie ; une femme, jamais !

(*A suivre.*)

négocier pour retirer un grèle. Il ne peut ne pas sans se déshonorer et sans se perdre oublier tout à fait ses revendications démocratiques. Et c'est en ce sens que l'on peut dire qu'il est allé à gauche ».

L'Estafe

M. Jaurès :

« L'Empereur a relevé le gant et déclaré la guerre : il gagne au moins la moitié de la bataille, puisque les socialistes, dont les prétentions et l'orgueil deviennent insoutenables, reçoivent une raclée sans pareil. Cette défaite inattendue est un événement énorme aux conséquences incalculables, car elle abolit le prestige de leurs anciennes victoires et rompt avec le préjugé communément accepté que leur progrès était d'essence mystique, supérieur à tous les efforts, que leur minorité serait un jour majorité et peut-être unanimité. Cette fortune ascendante était destructrice de l'existence même et de la durée de l'empire. Les voilà retombés dans le domaine hasardeux des aventures électorales, exposés comme tous les partis à des alternatives de revers qui leur ahiront le droit de ne croire les maîtres du lendemain ».

L'Auroze

A propos du budget :

« Voter le budget tel qu'il est envoyé au Palais Bourbon par le Sénat, ce n'est donc pas capituler. La Chambre peut aujourd'hui par les résolutions qu'elle adoptera, fermer la porte à un conflit d'avenir encompris par nos adversaires. Elle ferme en même temps la porte au doute âme ; elle aveie de fournir des armes aux détracteurs de notre crédit public. C'est là de la bonne, de l'excellente besogne ».

L'Autorité

A propos de l'expulsion des Séminaristes :

« Après Bouvines, Sainte-Anne d'Auray, après Sainte Anne-d'Auray, voici Ars. Le génie clérical diminue et se fait de plus en plus rare, alors que la République ouvre la chasse aux églises. La troupe est requise pour faire la guerre aux évêques et aux cols âgés religieux. Sur les étendards de nos régiments, une kyrielle de noms rappelant la prise d'assaut, de séminaires ou d'églises remplaceront les batailles du premier et du second Empire ».

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE D'ARMES DE BASTIA

Programme du 31 Janvier à 3 h.

La Puissant, allégro,	Bousquet.
Les Noces de Figaro, ouv.,	Mozart.
Ventaia, valse,	Desormes.
Le Pardon de Ploërmel, fant.,	Meyerbeer.
Marmaka de Concert.	Brun.

Le Chef de musique, LANZ.

Autour d'une Pétition

Par notre pétition et notre lettre parues dans le « Petit Bastiais, » nous avons démontré clairement l'utilité pour le public de la création du petit escalier que nous demandions et que nous demandons plus que jamais, à la place de la maison effondrée de la rue du Lycée. En réponse aussi aux allégations d'une lettre parue dans le même journal signée « Un Bastiais, » disant que la création de cet escalier aurait parmis le passage aux filles soumises de la rue du Colle, et qu'on pouvait passer par la ruelle du Guadello, nous disions que ces raisons n'étaient pas sérieuses et que, pour éviter la présence scandaleuse de ces filles, il fallait les sortir de ces quartiers et les placer hors de la ville. Nous ajoutions, en outre, que pour des raisons qu'il n'y a pas besoin de répliquer, la ruelle du Guadello était devenue impraticable.

Or, par une nouvelle lettre, notre honorable contradicteur nous répète encore que le dit escalier permettrait le passage aux filles soumises (raison bien mesquine, car ces filles passent bien par les autres rues sans qu'il soit besoin d'escalier), et il ajoute que lorsque ces filles seront placées hors de la ville on pourrait alors le construire.

Si l'honorable auteur de cette seconde lettre n'est pas intéressé à ce que l'escalier ne soit pas fait, nous ne voyons pas, surtout par ses allégations tout à fait insignifiantes, l'opportunité de son intervention. D'autre part, si nous attendons l'expulsion des filles soumises de la rue du Colle, pour voir construire l'escalier, nous risquons de ne le voir jamais, car malheureusement, et pour le scandale des honnêtes jeunes filles et des mères de famille de ces quartiers, les prostituées ne sont pas près d'être

Enfin, nous profitons de cette dernière occasion — nous disons dernière, car nous commençons à en avoir assez de cet escalier — pour dire que nous sommes vraiment peinés que notre cher et sympathique Maire, ainsi que nos honorables conseillers municipaux n'adhèrent pas à notre légitime demande. Pourtant nous croyons mériter leur sollicitude, car nous sommes de leurs amis et comme tels, ils pourront toujours nous trouver à l'heure du besoin.

Plusieurs signataires de la pétition.

Nécrologie

Madame Hélène Costa

Une femme de bien dans toute l'acception du mot, Mme Hélène Costa vient de s'éteindre à Calenzana, à l'âge de soixante-douze ans.

La mort de Mme Costa a provoqué de sincères et unanimes regrets dans la ville de Calenzana et dans tout le canton, non seulement parce qu'elle appartenait à une des meilleures familles de l'arrondissement, mais aussi parce qu'elle était connue par les grandes qualités du cœur et de l'esprit, parce que c'était une épouse incomparablement tendre et une mère des plus dévouées. Elle ajoutait à ces qualités la pratique des vertus chrétiennes, et celle de la charité en particulier. Sa bonté naturelle s'alliait bien avec la satisfaction de venir en aide aux malheureux, et tous ceux des environs savaient bien que la porte de la maison Costa leur était toujours ouverte.

Depuis que la triste nouvelle a été connue, la maison Costa n'a pas désempli de parents, d'amis, venus de tous les points du l'arrondissement pour témoigner à cette famille si cruellement éprouvée, leurs douloureuses sympathies.

Le jour des obsèques, la vaste église paroissiale ne pouvait contenir l'affluence qui avait suivi le cortège. L'inhumation a été faite dans le suberbe caveau de la famille.

Nous prions M. Auguste Costa, M. Costa, substitut à Bastia, M. le docteur Costa, Mlle Costa, M. Paul Costa, de vouloir bien agréer la part que nous prenons à la perte immense qu'ils viennent de faire et l'expression émue de nos condoléances.

GAZETTE DEPARTEMENTALE

PIEDICROCE. — Mardi dernier, eut eu lieu, au milieu d'une affluence considérable de parents et d'amis, les obsèques du regretté M. Philippe Costa, instituteur en retraite.

Le deuil était conduit par deux de son fils, M. l'abbé Jean Costa et M. le docteur Charles Costa. M. le docteur Sauveur Costa, médecin militaire à Marseille, empêché par une maladie grave, n'a pu accourir aux funérailles de son père.

Divers discours ont été prononcés par plusieurs instituteurs du canton ; nous tenons à reproduire celui de M. Tristani, instituteur à Pied'Orezza.

Mesdames, Messieurs,

Qui n'eût dit, il y a trois jours à peine, qu'il m'écherrait, à si bref délai, le douloureux devoir d'adresser le suprême adieu à celui qu'unis dans un commun sentiment de vive affection, nous pleurons en ce jour ? Qui m'eût dit, alors, que cet homme si plein de vigueur et paraissant avoir encore un long espace à parcourir, était si près du terme fatal ; que cette tête dont on admirait la finesse et l'énergie vives, devait si tôt se courber inerte sous le poids de l'inondable destin ?

Ce que c'est que de nous, pauvres humains ! Un instant a suffi pour anéantir cet organisme puissant, et pour mettre le plus poignant des deuils là où étaient alors la joie — car la famille Costa portait déjà au cœur une plaie profonde et mal cicatrisée, — du moins le calme relégné et l'espoir souriant. Par un de ces coups inattendus, qui nous font mieux sentir notre néant et le peu que nous sommes, Philippe Costa s'est éteint au moment où l'on s'y attendait le moins, et, à trente cruelle, — dont seuls sentiront toute l'amertume ceux qui, comme moi, assistèrent à ses derniers moments, navrés et impuissants à soulager ses souffrances, — ce père de deux brillants bacheliers d'une de nos écoles de médecine les plus réputées, meurt d'un mot imprévue et foudroyante, pour

qu'encore de ses enfants n'ait le temps d'accourir à son chevet, le disputer au cercueil avec toutes les ressources que fournit une connaissance approfondie de la science médicale et l'âpre énergie que met toujours, en pareille circonstance, la piété filiale au cœur d'un enfant. Il semble que le trépas ait voulu agir par surprise, comme s'il craignait de voir sa proie lui échapper. Hostile, ce sont bien là de tes jeux !

Je n'essierai pas, Messdames et Messieurs, de vous peindre la stupéfaction douloureuse qui s'empara de la population tout entière si la fatale nouvelle d'affroi à la nouvelle si déconcertante de la mort de M. Costa que la veille on avait vu plein de vie et de santé. Nos faibles forces ne suffiraient y suffire et il appartiendrait à une voix plus autorisée de s'élever sur cette tombe, si cistrement béante, pour y dire comme il convient tous les mérites et les grandes qualités de ce cher défunt. A considérer cette existence, si bien, si noblement remplie, je me sens découragé par la grandeur même de ma tâche, car, Philippe Costa fut vraiment supérieur dans tout ce qu'il entreprit, et je ne sais pas de plus noble profession que celle à laquelle il vous son existence et à laquelle je m'honore d'appartenir moi-même. Je me serai donc borné à pleurer en silence la disparition prématurée de notre digne et je n'aveis reçu de mes collègues du canton de Piedicroce, la mission pénillense et pénible d'apporter au nom de vous tous, à sa dépouille, notre juste tribut de douleurs et de regrets. Permettez moi donc, Mesdames et Messieurs, de vous retenir un instant encore et de vous retracer rapidement la vie de feu mon ami.

Né à Pindigriggio en 1842, à une époque où l'instruction était si parcimonieusement donnée dans notre pays par un gouvernement autoritaire et ennemi de tout progrès, Philippe Costa résolut de bonne heure de s'affranchir de la commune ignorance. Dès l'école primaire de son village, il se fit remarquer autant par son assiduité on son travail que par son intelligence vive, pétillante et primesautière. A dix-sept ans, en 1859, il forçait les portes de l'Ecole Normale d'Ajaccio et en classait bon premier au concours d'entrée. Pendant les trois années d'études, il se maintint sans effort à la tête de sa promotion, et à l'examen de sortie, il enleva brillamment le brevet de capacité qui était alors le titre le plus élevé de l'enseignement primaire.

Le maître réalisa largement toutes les espérances qu'avait fait concevoir l'élève.

Philippe Costa fut un instituteur émérite. Il occupa avec une égale distinction les postes toujours importante qui lui furent confiés. Quarante années, les meilleures de sa vie, les plus fécondes, il les a consacrées à instruire la jeunesse avec un dévouement, une sollicitude qui ne se sont jamais démentis. Il n'était vraiment heureux que dans sa classe, au milieu de ses élèves qui l'adoraient.

Même après sa mise à la retraite, qui lui fut accordée sur sa demande, il y a moins de trois ans, et dont il a si peu joui, hélas ! Philippe Costa continua à s'occuper passionnément des questions d'enseignement. Rien de ce qui touchait à l'école ou à l'élève ne lui fut jamais indifférent, et l'on devinait à l'émotion et à l'enthousiasme avec lesquels il en parlait, qu'il les avait profondément connus et aimés l'un et l'autre.

Tel fut le fonctionnaire, Messdames et Messieurs.

Vous parlerai-je maintenant de l'homme ? Tous ici, l'avez connu et apprécié. Qui ne se rappelle le charme de sa conversation, la finesse, l'à-propos de ses réparties ? Aux dons les plus brillants de l'esprit, Philippe Costa joignait les plus solides qualités du cœur, et l'on s'accordait à rendre hommage à la sûreté de ses relations, à la fermeté de ses convictions, à la sincérité de son amitié. Et où trouver un plus grand fonds d'inépuisable bonté ? de large tolérance ? La droiture de Philippe Costa était unanimement reconnue : l'on venait de tous les points du canton le consulter dans les circonstances graves, car il n'était fait un pieux devoir d'apaiser les querelles, d'éteindre les haines, de rapprocher les gens brouillés.

Si l'homme fut sans reproche, incontestablement fut admirable et c'est peut-être ce qui lui a été fatal. Costa n'a pu survivre à la perte d'un de ses enfants, le tant regretté Paul, enlevé à la fleur de l'âge, qu'il y a deux mois à peine nous accompagnions, éplorés, à sa dernière demeure. L'homme qui souffre ne trouve, hélas, de soulagement que dans l'excès même de sa souffrance. Philippe Costa a vécu deux mois, — qui ont fait un père de ces dix ans n'auraient pas fait à

l'homme — face à face avec sa douleur, la cachant jalousement, mais s'y complaisant, s'y plongeant tout entier, et c'est ce qui l'a tué.

Devant l'immensité du malheur qui atteint si cruellement la famille Costa, je m'incline, accablé, sûlant respectueusement mes larmes aux pleurs amers de ses enfants. Pleurez, pauvres fils, donnez libre cours à votre profond chagrin ; jamais sanglots ne furent plus légitimes. Pleurez, vous Charles, et vous aussi, abbé Jean, pleurez l'un et l'autre le meilleur des pères, vous qui n'avez même pas eu la consolation d'assister aux derniers moments de cet être chéri, de recevoir ses dernières caresses, de recueillir son dernier soupir, et à qui il n'a été donné en arrivant que d'embrasser un froid cadavre. Mais combien plus poignante encore doit être la douleur de votre aîné, et combien immense son écrasement, lui qu'une maladie cruelle a tenu éloigné en cette triste occurrence, et qui plus malheureux encore, n'a même pas pu rendre le dernier devoir à son père bien aimé !

Et vous, cher collègue et ami, dormez en paix. Vous avez accompli votre tâche ici-bas. Aussi tout à l'heure, quand le lugubre palletée du fossoyeur aura résonné retentit sur votre bière, vous ne disparaîtrez pas tout entier, votre souvenir, celui de vos vertus, restera éternellement gravé dans la mémoire reconnaissante de vos enfants, dans celle de vos amis, qui, eux aussi, continueront de veiller pieusement autour de votre tombeau.

Repose en paix.

Nous présentons à Mme veuve Costa, à M. l'abbé Jean Costa, à M. Sauveur Costa, médecin aide major attaché à la Direction du service de santé du 15e corps d'armée, et à M. Charles Costa, médecin aide-major à l'Hôpital militaire de Bastia, l'expression de nos condoléances les plus

Elle semblait condamnée

Les Pilules Pink l'ont guérie

M. Auguste Sairon, qui tient à Dôle (Jura) un commerce d'épicerie, vins et comestibles, 22, rue Vieille Bonsherie, a une fille, Mlle Adèle Sairon. Le père et la mère ont bien eu perdre cette jeune fille dont nous donnons la photographie. Tout espoir était perdu et les pilules Pink l'ont magnifiquement guérie.

Mlle Adèle Sairon (Cl. Martin)

« Nous sommes heureux, écrit M. Sairon, de vous faire part du résultat inespéré que nous avons obtenu grâce aux pilules Pink. Depuis sa plus tendre enfance notre fille, Adèle, nous avait causé de grands soucis ou son état maladif. Tout d'abord elle a eu une grave maladie des des yeux qui nous a occasionné de grandes dépenses et de fréquents voyages pour la conduire dans une clinique à Lausanne. Nous sommes tout de même arrivés à la guérir. Nous étions heureux et pensions être au bout de nos peines, lorsque subitement elle fut prise de vio'entes douleurs dans tout ses membres. Elle perdit complètement l'appétit, et il lui fut impossible de marcher. Nous étions obligés de la porter comme un petit enfant, bien qu'elle eut 18 ans. Elle souffrait beaucoup, elle était très pâle et très faible. Elle a suivi plusieurs traitements sans succès. Alors en désespoir de cause, nous nous sommes décidés à l'envoyer à la campagne, chez des parents que nous avons à Chambley, pensant que l'air de la campagne lui ferait peut-être du bien. Nous avons dû la mener en voiture, car il lui aurait été impossible de faire le voyage en chemin de fer. En arrivant à Chambley, nos parents ainsi que nos amis, en voyant notre fille dans un si triste état n'ont pas pu cacher leur émotion et leur chagrin. Nous entendions murmurer : « Pauvre fille, elle n'en va de la journée, elle n'en a plus pour longtemps ».

« Nous nous félicitons de l'avoir conduite à Chambley ; c'est là en effet que la fille d'un de nos amis, nous a donné le conseil de lui faire prendre les pilules Pink, elle-même s'en étant bien trouvée. Dès notre retour à Dôle nous avons acheté quelques boîtes de pilules Pink et les avons envoyé à Chambley. Notre fille a commencé le traitement et nous pouvons vous dire qu'après avoir pris une seule boîte il y avait déjà du mieux, et que six boîtes ont suffi pour la guérir complètement. Aujourd'hui, elle mange bien, ses couleurs sont revenues et elle se porte on ne peut mieux. L'extrême anémie, qui l'avait rendue comme paralysée, a complètement disparu ».

Les pilules Pink guérissent l'anémie, la chlorose, la faiblesse générale, les maux d'estomac, le rhumatisme, car elles enrichissent et purifient le sang. Elles tonifient le système nerveux et donnent d'excellents résultats contre la neurasthénie, la débilité nerveuse, les irrégularités des femmes.

Les Pilules Pink sont en vente dans toutes les pharmacies et au dépôt: Phie Gabilin, 23 Rue Bailly, Paris, 7.50 la boîte, 17.50 les 3 boîtes franco.

Bulletin Financier

Paris, 30 janvier 1907.

Marché ferme, sauf nous Rentes qui perd 17 centimes 94.35. Fonds Etrangers meilleurs. Les porteurs d'Italien doivent échanger leurs titres à partir du 25 courant chez MM. de Rothschild. Nos Sociétés de Crédit se recouvrent à peu près sans changements. Le Crédit Lyonnais fait 1.220. Crédit Foncier 675, Comptoir National d'Escompte 708, Société Générale 656.

En Banque les obligations Nord Ouest du Brésil sont bien tenues à 442 ; on titre joui d'une garantie gouvernementale irrémissible. L'emprunt de Colombie se négocie à 427, regagnant une partie de son coupon. La Canadien est fermé à 85.50. Le Laurium Grec s'inscrit à 106, demande. Caveau Berg accentue sa reprise à 264.40, et la Rio-Barcya continue sa marche progressive à 163.50.

Les Mines de Barbier Françaises se prennissent en avance à 165. On cote 55.50 la Canad-an General Mining. Les Zinca de Teruel passent de 135 à 137.

Rappelons que la souscription aux 60.000 obligations 4 0/0 de 500 frs du Crédit Foncier Argentin émises à 472 frs par les soins du Comptoir National d'Escompte et de la Société Générale, sera close le 25 courant. Versements : 70 frs en souscrivant et 400 frs à la répartition, du 3 au 6 février.

Une crise intense, et qui était prévue, éclate aux Etats-Unis non seulement sur les valeurs industrielles mais aussi sur les chemins de fer. L'époque nous engage à l'avoir avertie que ces titres, étant fondée la jurisprudence du pays, n'offrent aucune sécurité.

Nos chemins de fer sont stationnaires.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 30 janvier

Baromètre 7 heures du matin 12 2
à midi 14 2 à 4 heures du soir + 8 2
Maxima + 14 Minima 8 3.
Baromètre 7 heures du matin, 751 mm
à midi, 754 mm à 4 heures du soir, 743 mm.
Vent. — Dans la matinée, Ouest. Calme
Dans l'après-midi, id.
Etat du ciel, couvert
Pluviomètre, à 7 h. du matin 0 mm.

***

Le temps

Les Bastiais payent bien cher le beau temps de la première quinzaine de Janvier.

En effet, la seconde quinzaine de ce mois a été épouvantable. Vent, pluie, grêle, neige, rien ne nous a été épargné.

Depuis la nuit dernière le vent a particulièrement été violent, et le ciel, qui était si radieux lundi, s'est subitement couvert de gros nuages noirs.

***

La loi Grammont

Hier matin, vers 10 heures, le jeune R. Félix, de Murato, descendait le boulevard de Paoli coudoisant une charrette il fouettait la pauvre bête, qui traînait le véhicule, avec une telle brutalité, que le brigadier Bertrand dut intervenir, et lui dresse procès-verbal.

Cet exemple est à imiter, car chez nous l'application de la loi Grammont laisse quelque peu à désirer.

***

Mouvement des passagers

Pendant le mois d'octobre, la Compagnie Fraissinet a effectué sur Marseille : 9 voyages de Bastia, 9 d'Ajaccio, 4 de Calvi on Ile-Rousse.

Le nombre des passagers a été de: 2 160 de Bastia, 1.703 d'Ajaccio et Propriano, 222 de Calvi on Ile-Rousse, total, 4.115.

Il a été transporté : de Bastia, 1 222 tonnes; d'Ajaccio et Propriano, 1.403 ; de Calvi on Ile-Rousse, 251 ; total, 2.876.

DERNIÈRES NOUVELLES

00062

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

BOURSE DE PARIS

	29 janv.	30 janv.
Rente 3 0/0 ancien	94,85	15 35
— 3 p. 0/0 amortis.	85 50	6 00

Mérite Agricole

Paris, 30 janvier.

Nous avons donné, dans notre numéro d'hier, la première liste des nominations dans l'ordre du Mérite Agricole. Nous publions aujourd'hui la deuxième liste :

Sont nommés au grade de chevalier :

MM.

Natalelli, instituteur à Guargualè.
Orocchioni, viticulteur à Bonifacio.
Orsini, agriculteur et maire, Carticasi.
Perretti, cultivateur à Campo.
Poggi, cultivateur à Valle di Mezzana.
Poggionovo, propriétaire à Sollacaro.
Renucci, propriétaire à Feliceto.
Santini, agriculteur à Linguizzetta.
Savelli, cultivateur à Frasseto.
Villanova, pharmacien à Monte.
Vincentelli, cultivateur à Sainte-Marie-Sicché.

ASSOCIATION GÉNÉRALE *des Etudiants*

Paris, 30 janvier.

L'Association générale des Etudiants de Paris a procédé aujourd'hui à la réélection de son bureau.

M. Campichi a été réélu président à une forte majorité.

LA RÉDUCTION des gros traitements

Proposition Néron-Auriol

Paris, 30 janvier.

MM. Néron, député libéral de la Haute-Loire, et Auriol, député progressiste de Villefranche, ont déposé, sur le bureau de la Chambre, une proposition de loi tendant à la réduction des gros traitements.

Elle est ainsi conçue :

« A partir du 1er janvier, qui suivra la promulgation de la présente loi, aucun traitement des fonctionnaires de l'Etat ne pourra dépasser 20.000 francs. Toutefois sont exceptés des dispositions qui précèdent : le président de la République, le président du Sénat, le président de la Chambre, les ministres et secrétaires d'Etat, les ambassadeurs et ministres plénipotentiaires de la République à l'étranger, les résidents de France dans les pays de protectorats, les gouverneurs des colonies françaises. »

EN ALLEMAGNE

La catastrophe de Sarrebruck

162 *victimes*

Berlin, 30 janvier.

L'épouvantable explosion de grisou qui a eu lieu au puits Bildstock, dans la mine Reden, a occasionné la mort de 162 mineurs.

Le chiffres des victimes avait été considérablement grossi.

Il a été transporté : de Bastia, 1 222 tonnes; d'Ajaccio et Propriano, 1.403 ; de Calvi on Ile-Rousse, 251 ; total, 2.876.

Les travaux de déblaiement continuent avec célérité.

L'APPLICATION de La Loi de Séparation

La parole du Pape

Paris, 30 janvier.

Le correspondant romain du *Journal* télégraphie que le Souverain-Pontife a fait la déclaration suivante :

« Si les contrats administratifs, prévus par la dernière Assemblée des Evêques français, ne sont pas acceptés unanimement, les prêtres abandonneront les Eglises et tout culte public sera suspendu. »

Déclarations du cardinal Lecot

Bordeaux, 30 janvier.

S. E. le cardinal archevêque de Bordeaux, interviewé par plusieurs journalistes sur la déclaration de l'épiscopat, n'a pas caché son peu de confiance dans la réussite de la tentative de conciliation proposée par les évêques.

Le prélat a ajouté : « L'épiscopat français ne fera plus aucune concession. Si la conciliation n'aboutit pas la situation sera pénible pour l'Eglise, car la persécution commencera »

La déclaration des évêques et la *Presse*

Le document publié par le *Figaro*, et que nous avons reproduit hier, est l'objet de tous les commentaires de la Presse parisienne.

Les journaux gouvernementaux ne croient pas la conciliation possible. Les plus avancés tels « La Petite République » et « l'Aurore » voient dans la lettre publié une nouvelle provocation; les autres, plus conciliants, montrent que l'Etat ne peut consentir à faire à l'Eglise une situation privilégiée.

Quant aux journaux conservateurs et modérés, ils approuvent sans réserve la conduite digne et patriote de l'Episcopat français, qui essaie de sauvegarder les droits de l'Eglise. Ils ne croient pas à l'acceptation des propositions épiscopales par le gouvernement. Celui-ci feindra peut être d'accorder les garanties demandées, mais saura les rendre inacceptables, car il ne poursuit que le seul but de déchristianiser la France. Malgré l'apreté de la lutte, le but maçonnique ne sera pas atteint.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Présidence de M. DOUMER

La séance est ouverte à 2 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

LE BUDGET

La Chambre examine les modifications apportées au budget par le Sénat dans sa séance de nuit. La discussion est très confuse. On vote au milieu de l'énervement général.

Ministère du Travail

Conformément à la demande de la commission du budget, la Chambre, persistant dans son premier vote, rétablit le crédit de 300.000 francs, porté au chapitre 8 du budget du ministère du Travail, crédit que le Sénat a réduit à 250.000 francs.

Les Compagnies d'assurances

Après une vive discussion, la Chambre adopte la proposition du Sénat tendant à fixer la taxe sur les compagnies d'assurances à 16, à 12 et 9 francs.

La Chambre adopte, en outre, l'article relatif à la reversibilité de la taxe d'assurance sur les assurés.

L'ENSEMBLE

La Chambre ayant terminé l'examen des différentes modifications apportées par le Sénat au budget primitif, la discussion est close.

Le président met aux voix l'ensemble du budget général de l'année 1907.

Le scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de votants.	524
Majorité absolue.	263
Pour	442
Contre	82

Par 360 voix de majorité l'ensemble du budget est adopté

La séance est suspendue.

Reprise de la Séance

La séance est reprise à 4 heures.

LA LOI sur les réunions publiques

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion :

1. du projet de loi relatif aux réunions publiques.

2. de la proposition de M. Etienne Flandin, député républicain de l'Yonne, et de plusieurs de ses collègues sur la liberté des réuniens.

L'article 2.

La Chambre aborde la discussion de l'article 2 portant abrogation des dispositions de la loi de 1881 en tout ce qu'elle a de contraire à la présente loi.

A été déposé par mains levées.

Amendement Wilm

M. Wilm, député socialiste de Paris, développe un article additionnel disant que : « dans chaque commune le maire doit mettre à la disposition des citoyens l'emplacement dont il dispose pour assurer le libre exercice du droit de réunion. »

M. Clémenceau

président du Conseil, déclare que le Gouvernement n'est pas opposé au vote de l'article additionnel déposé par M. Wilm.

M. Flandin

président de la commission, accepte également l'amendement Wilm.

Une longue et confuse discussion s'engage à laquelle prennent successivement part MM. Ribot, Jaurès, Clémenceau, Bonnevay et Flandin.

Finalement plusieurs députés demandent le renvoi de l'article additionnel Wilm à la commission.

Le Vote

M. le Président met aux voix la demande de renvoi à la commission.

Le scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de votants.	583
Majorité absolue	292
Pour l'adoption	164
Contre	419

Par 255 voix de majorité la demande de renvoi est repoussée.

Enfin un milieu d'une très vive agitation, l'article additionnel, proposé par M. Wilm, est ensuite adopté par mains levées.

Motion Empereur

M. Empereur, député radical de Moutiers, dépose une motion ainsi conçue :

« Les organisateurs de la réunion sont responsables de tous les dégâts occasionnés. »

Adopté.

Amendement Aldy

M. Aldy, député radical-socialiste de l'Aude, dépose ensuite un article additionnel ainsi conçu :

« Les réunions pourront se tenir sur la voie publique. »

MM. Clémenceau et Flandin repoussent cet amendement incompatible avec nos mœurs.

La Chambre le rejette à une très forte majorité.

Article additionnel Meunier

M. Paul Meunier, député socialiste unifié de l'Aude, développe un article additionnel ainsi conçu :

« La présente loi n'entrera en vigueur qu'après l'expiration du délai d'un mois qui suivra sa promulgation. »

M. Briand

ministre des Cultes, vient protester contre l'amendement Meunier, dont les tendances sont trop visibles.

« Le gouvernement défend une politique pacifique, et il désire que chacun prenne sa part de responsabilité, que tout le monde parle avec franchise.

Nous ne voulons pas nous maintenir au pouvoir contre la volonté du Parlement, mais nous ne voulons pas rester plus longtemps dans la situation difficile où nous sommes.

(Vifs applaudissements à gauche et au centre).

SÉNAT

Présidence de M. ANTONIN DUBOST.

Séance de nuit

LE BUDGET

Le Sénat s'est réuni hier soir à 10 heures pour examiner à nouveau les modifications apportées par la Chambre à divers chapitres du budget de 1907.

La séance a duré quatre heures, et n'a été levée qu'à 2 heures 15 du matin.

Plusieurs points du conflit ont été réglés, et le Sénat a fait de nouvelles et importantes concessions. Néanmoins malgré cet attitude conciliante du Sénat, le litige n'est pas résolu sur tous les points. On espère que la Chambre, dans sa séance d'aujourd'hui, acceptera les chiffres modifiés par la Haute-Assemblée et que l'ensemble du budget pourra être définitivement voté.

Séance du 30 janvier

La séance est ouverte à 3 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

La Réforme du Mariage

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de loi, votée par la Chambre des Députés, modifiant les dispositions légales relatives au mariage.

Après une assez longue discussion, plusieurs articles du projet de loi sont renvoyés à la commission.

EN RUSSIE

St-PETERSBOURG

Assassinat du directeur de la prison politique

Saint-Pétersbourg, 30 janvier.

M. Goudima, directeur de la prison politique de Saint-Pétersbourg, un des adversaires les plus acharnés de la Révolution, a été assassiné aujourd'hui dans la rue alors qu'il se rendait à son bureau. Il a eu la poitrine perforée de trois balles de revolver.

L'assassin est en fuite.

Etat-Civil

MARIAGES

Giannoni Joseph Anacleto Fermanoglio, menuisier, et Mariacchiali Marie Félicité, ménagères.

NAISSANCES

Franceschi Marie-Antoinette. — Marchetti Jules-Sicrie, 28 mois.

Marchetti Marie-Louise, 4 mois. — Bourl Rose-Pauline. — Mariani Marie Dominique.

DÉCÈS

Sebastiani Anne Marie, veuve, 51 ans. Marchetti Jules-Sicrie, 28 mois.

Bartoli Marie Gentille, mariée, 70 ans.

AVIS DE DÉCÈS

M. Henri Bartoli, maître d'hôtel, M. et Mme Jacques Bartoli et leurs enfants, M. Jean Bartoli, Mme et M. Jean Emmanuelli, Rentiers des donnes à la Pallice, et leur fille, M. et Mme Thomas Taddei, retraité, et leurs enfants, M. et Mme Antoine Taddei, de la Porta, et leurs enfants, M. et Mme Joseph Bartoli, de Toulon, et leurs enfants, M. et Mme François Bartoli, maître d'hôtel, M. Thomas Bartoli, M. Paul Santucci, fer sur des postes, M. Clavatti Paulin, M. et Mme Louis Clavatti et leurs enfants, M. Ignace Clavatti, M. Félix Andreani, officier d'Académie, de la Porta.

Les familles Magnani et Marcadenti de La Porta, Cioboli de Bastia, Maggi et Emmanelli,

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mme Marie Gentille Bartoli

née TADDEI

leur épouse, mère, grand'mère, sœur, belle-sœur, tante, cousine, parente et alliée, décédée à Bastia, dans sa 71e année, munie des sacrements de l'église.

La levée du corps aura lieu, le 31 janvier 1907, à 10 heures, du matin.

On se réunira à la maison mortuaire, 9, Avenue Carnot.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

M. Benoît Meloc et son fils ; Mlle Assomption Meloc ; Mme veuve Bonfaglie, née Meloc, et ses enfants ; M. Louis Meloc ; M. Robert Meloc ; M. et Mme Jacques Stefani et leurs fils ;

Les familles Liparelli, Donati, Chanel, Arbozati et Meloc de Milan (Italie),

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances, de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mme veuve Claire Meloc

Née LIPARELLI

leur mère, grand'mère, tante et cousine, décédée le 30 janvier, dans sa 70e année, munie des Sacrements de l'Eglise.

L'enterrement aura lieu vendredi, 1er février, à 10 heures du matin.

On se réunira à la maison mortuaire, rue Campanari, 5.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

En vente chez M. Marfisi,

Place Saint-Nicolas, 13.

Vin vieux en bouteilles Blanc et Rouge. — Vinaigre et Eau-de Vie corse de Patrimonio.

USINE à GAZ

Prix du *Coke* tout venant . 3 fr.
» » concassé à la machine . 3 fr. 50
Prix de la *Houille*. . . . . 4 fr.
Prix du *Goudron* . . . . . 10 fr.
(Marchandises prises à l'Usine)

Réduction pour les ventes en gros.

Livraison faite soit à domicile, soit en gare Bastia pour les expéditions à l'intérieur.

Les commandes peuvent être adressées directement à l'Usine, ou à la Succursale du Gaz, Bd Paoli, 13.

D. H. ANDREANI,
Directeur de l'Usine à Gaz

BELLE JARDINIÈRE

35, Boulevard Paoli, Bastia

M. FERDINAND ERCOLE, *propriétaire*

La Maison a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle que comme fin de saison et pour renouveler complètement ses marchandises, tous les articles, sans exception, seront mis en vente, à partir de jeudi, 31 janvier, avec un rabais considérable.

Aperçu de quelques prix :

500 paires de Chaussettes (**marchandises de la saison**) valeur réelle 0,60, sacrifiées à 0.25
80 douzaines Chemises id. 1.95, id. 1.25
50 douzaines Tricots, coton toutes nuances id. 2.45, id. 1.45
300 Parapluies id. 2.45, id. 1.45
200 Bérets et Jockeys pour enfants id. 2.95, id. 1.45
500 costumes enfants id. 5 et 7.50 à 2.95
30 douzaines chapeaux, toutes nuances, id. 3.50, soldés à 1.95
50 douzaines cravates lavallière, id. 1.50, id. 0,75
150 complets cheviotte pour hommes, pure laine, id. 30 fr., id. 15 fr.
500 complets drap fantaisie, haute nouveauté, pour hommes, 25 0,0 de rabais,
200 complets id. id. pour jeunes gens id.
200 Pardessus cadets de 12 à 19 ans, solde, valeur réelle 35 francs, sacrifiés à 9.95.
200 Pardessus avec pélerine pour hommes et jeunes gens, solde, 100 0,0 de rabais.
200 Pélerines pour hommes et enfants, 30 0,0 de rabais.

Tout acheteur sur un achat de 25 francs et au-dessus aura droit à une ***PRIME.***

N. B. — M. Ercole faisant son travail du magasin avec son fils et n'ayant pas de frais généraux, peut vendre 25 0 0 meilleur marché que d'importe qui.

Belle Jardinière sera ouvert, tous les dimanches jusqu'à midi.

Chemises, Gilets de flanelle et caleçons
SUR MESURES

FABRIQUE DE LINGERIE FINE A LA MAIN ET SUR MESURES

Manufacture de toiles et linge de table à la main

Maison de confiance *absolue*

AIMÉ FERRAT

CHARLES THERMON, successeur

GRENOBLE (Isère)

M. Ferrat sera en Corse du 1er février au 25 mars 1907 pour sa tournée d'Eté ; il se recommande à la bienveillance de sa très nombreuse clientèle pour lui réserver la préférence de ses ordres.

Nous vous offrons les moyens de devenir riche
Lisez d'abord..... puis..... Ecrivez-nous
3 GROS LOTS de **500.000 Francs**
et 255 autres lots de 1, 400 à 10 000 francs
SIX Tirages par AN, 3 360.000 francs de Lots
Tirage 15 Février 1907
On reçoit 100 NUMEROS
LOTS DE PANAMA pour CINQ fr. LOTS DE PANAMA
Pour CINQ francs on reçoit CENT numéros des lots Panama dont on devient copropriétaire et l'un participe aux prochains tirages.
Listes gratuites après Tirages
Les primes, dans les lots indiqués sont fixes en sommes et sont par. sur un dépôt de 250 millions au Crédit Foncier, à Paris.
Pour recevoir les 100 numéros franco domicile
Il suffit d'envoyer un mandat-poste ou bon de poste de 5 francs à Monsieur le Directeur de la Banque Mobilière de Crédit, 39, Rue de Richelieu, PARIS.
(Les Arrondissements)
On accepte les ordres contre remboursement.

Pour l'AMARO MATTEI plus de réclame; Messieurs, demandez-le aux Dames.

Cordonnerie Modèle

Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia

EUGÈNE PERICCHI, propriétaire

Automne-Hiver 1906-1907

Chaussures en tous genres pour Dames, Hommes, Fillettes et Enfants

Grand choix de chaussures fourrées de tous modèles

Assortiment complet de pantoufles

Prix très réduits

Rayon spécial de chaussures de luxe en chevreau glacé, Box-calf et mégis fabriquées exclusivement pour la maison et qui seront vendues à des prix de bon marché inconnus jusqu'à ce jour.

M. Eugène PERICCHI a l'honneur de prier sa nombreuse clientèle et le public en général de s'assurer par une visite à son magasin de la réalité de tous ses articles et de la modicité des prix.

La Maison se charge des réparations

Demandez et offrez dans tous les Cafés **l'AMARO MATTEI, apéritif supérieur.**

Installation à Gaz

Jean Cini, ex-ouvrier du Gaz
Bastia, 13, Boulevard Paoli, 13, Bastia
Vente de becs, verres et manchons
Appareils sur commande
Abonnement pour l'entretien de l'éclairage : — Travail soigné et garanti.

Le Directeur-Gérant,
J.-B. OLLAGNIER.

Bastia, Imprimerie Ollagnier.

ANCIEN CABINET PRADÈRE

PIERRE SABATÉ

Chirurgien-Dentiste du Lycée

SUCCESSEUR

DENTS & DENTIERS (Systèmes perfectionnés)
OBTURATION & EXTRACTION DES DENTS sans douleurs
24 Paoli, 18, au 1er
Maison Benedetti

M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle et le public en général qu'étant à sa disposition tous les jours, même les dimanches et fêtes, pour tous les soins concernant sa profession, il a installé un cabinet de consultations gratuites — qui n'est pas le droit d'exercer — où les personnes qui ne peuvent se déplacer trouveront toutes les facilités à le visiter pour se faire soigner.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Largentière du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER

Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, Fers de fer, Aciers artificiels

TUYAUX EN FONTE EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles LÉMONT

Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Gardo, 1.

Demandez dans tous les Cafés **LA CÉDRATINE de la Maison L.-N. MATTEI et Cie, liqueur très appréciée pour ses goutte-nic**

On peut se procurer dans la maison **Louis-Napoléon Mattei à Bastia, des Trois-six première qualité. Double rectification pour le remontage des rhums.**

On y trouve également toutes sortes de liqueurs, sirops, vins fins français et étrangers, Cognacs et Rhums des meilleures marques etc., etc.

Manufacture de Tabacs, Cigares, et Cigarettes. — Entrepôt de tabacs en feuilles.

GRAND ASSORTIMENT POUR BUREAUX DE TABAC.

LE MEILLEUR des cigares à 0,10 sans contredit le **Cigare Mat** le demander dans tous les débits. On se fume pas un bon cigare, On le hume, tellement l'on est rare.

ASTHME et CATARRHE

ESPIO

Expectorant Tout Rhumes Nerveux

LE PURGATEUR PRUVOT, médecin de la 1re classe de la marine, ancien médecin des hôpitaux de Toulon, a l'honneur d'informer les malades qu'il vient d'ouvrir un cabinet de consultations gratuites, 3, Rue Saint-Joseph, PARIS, où il donnera tous les jours, de 1 à 3 heures, ses soins aux malades qui se présenteront.

TRENTE-DEUXIEME ANNÉE — N. 32 VENDREDI 1er FÉVRIER 1907

00063

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les réclames sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal, rue Simon, 1 b. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.20 — Judiciaires 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	1 an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 fr.	12 fr.	6 fr.

Union postale, et autres Pays : le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Ignace.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 6 h. 49 m. — Coucher 4 h. 41 s.
Dernier quart., le 5 Nouv. Lune, le 12.
Fête de Demain : Purification.

31 JANVIER

Les Etrangers
EN FRANCE

La pétition qui vient d'être adressée aux pouvoirs publics par les étudiants en médecine ramène à l'actualité cette importante question des étrangers en France.

Jadis, M. Berthelot, en sa qualité de ministre des affaires étrangères, fut appelé, devant une commission de la Chambre, à donner son opinion sur l'idée d'un impôt dont on voulait frapper les ouvriers étrangers. M. Berthelot fit des réserves, objectant qu'on s'exposait à des représailles et que, peut-être, les traités existants s'opposaient à l'établissement de cette taxe... Bref, le projet fut ajourné, mais cependant la question subsiste et revait périodiquement sous une forme ou sous une autre, mais toujours aussi grave et délicate.

La concurrence faite au travailleur français par l'ouvrier étranger, aggrave, pour le premier, les conditions déjà pénibles de l'existence, et augmente les difficultés de la lutte pour la vie, si nombreuses pourtant en cette époque si tourmentée, dégoûtée du passé, mécontente du présent, incertaine de l'avenir.

Ce sont les étudiants en médecine qui cette fois se plaignent de cette concurrence. On vient de publier les résultats d'un travail intéressant dû à M. Bertillon, chef de bureau de statistique de la ville de Paris. Ce document établit qu'à Paris, il y a 2,401 docteurs français et 521 docteurs étrangers, soit une proportion de cinq médecins français pour un médecin étranger. Il n'y a, paraît-il, en Europe, aucune capitale qui soit dans cette situation due certainement aux privilèges dont jouissent les étudiants étrangers au préjudice des étudiants français. Ceux-ci, en effet, doivent, pour être admis à faire leurs études médicales, subir les épreuves des baccalauréats ès-lettres et ès-sciences français, ce qui n'est point exigé des étrangers qui, de plus, ne font pas de service militaire et évitent toutes les charges publiques auxquelles nos concitoyens ne peuvent se soustraire.

Malgré cela, il ne saurait être question d'interdire la médecine en France, à des gens ayant obtenu le diplôme de docteur français, mais qu'au moins il soit imposé aux étudiants étrangers les mêmes formalités, les mêmes conditions qu'aux étudiants français. Que l'on exige, des uns comme des autres, les mêmes titres universitaires acquis par les mêmes baccalauréats et examens, et que les étudiants étrangers qui n'auraient pas acquis ces conditions ne puissent obtenir que des diplômes honorifiques ne leur conférant pas le droit d'exercer la médecine en France : voilà qui n'est pas, je suppose, de l'ostracisme ni du chauvinisme, mais de la plus stricte équité.

Nous sommes débordés par les étrangers, cela est indéniable, et, c'est une invasion comme une autre, contre laquelle il sied de nous défendre, de nous protéger. Lorsqu'on songe qu'en ce moment, Paris est la résidence de 130.000 étrangers, sans compter près de 50.000 naturalisés, il y a de quoi réfléchir, n'est-ce pas ? Sur ce nombre formidable, à peine deux mille propriétaires ou rentiers, dont le séjour n'est pour nous ni une charge ni une concurrence. Cela fait donc, rien que pour Paris, plus de cent cinquante mille individus, une véritable armée, pouvant facilement devenir, par suite du chômage général, dans un cas de catastrophe publique possible, une charge énorme et même, à l'occasion, un véritable danger.

La France est le seul pays en Europe qui contienne une telle proportion d'étrangers. La différence est colossale : Londres et Vienne comptent vingt deux étrangers pour mille habitants ; Saint Pétersbourg, vingt-quatre ; Berlin, seulement *onze*, et Paris, *soixante-quinze* pour mille ! Qu'en pensez vous ? Naturellement, cette invasion, toute économique qu'elle soit, n'est point le fait de nos amis, peu nombreux relativement. Par contre, les compatriotes de M. Crispi abondent dans tous les coins de notre France, et, tandis que Berlin ne contient pas un millier de Français, il n'y a pas moins de vingt-six mille Allemands à Paris ! Il n'est pas étonnant, à ce compte, que beaucoup de personnes voient ou se figurent voir des espions partout !

Ce que nous avons le plus en France, comme étrangers, ce sont les Belges : la statistique en fait foi. La Belgique est paysanne certainement ; n'empêche que ses émigrants font un tort considérable à nos ouvriers français, principalement dans la région du Nord où la concurrence crée, entre ceux-là, une rivalité de tous les instants et qui revêt les formes les plus variées et les plus aiguës. J'ai ouï dire qu'à Roubaix, nombre de ces bons Belges sont les plus fermes soutiens du parti collectiviste et les champions de l'internationalisme. Si des gens à qui nous accordons généreusement l'hospitalité se conduisent comme on me l'a raconté, ils agissent ainsi que de réels ennemis, bien que venant d'un pays ami. Quoi qu'il en soit, reconnaissants ou non de l'accueil large qui leur est fait dans notre pays, les étrangers sont parmi nous trop nombreux. Si la terre de France leur convient mieux que celle de leur pays, qu'ils adoptent complètement leur nouvelle patrie, qu'ils en acceptent les lois, les charges et les obligations, qu'ils quittent leur qualité d'étrangers, qu'ils deviennent citoyens français. Nous pourrons alors leur accorder toute notre sympathie, nous ne nous plaindrons plus de leur concurrence, nous n'aurons plus à leur égard aucune méfiance ; on ne pourra plus insinuer qu'ils ne sont « ni chiens ni loups », qu'ils ont voulu échapper aux obligations militaires et autres de leur pays et que, pendant que nous subissons les nôtres, eux prennent nos places, nos emplois, nos travaux.

La naturalisation, voilà le remède à cette situation alarmante, l'invasion des étrangers, et pour ceux-ci le moyen d'échapper aux mesures défensives que nous serons tôt ou tard forcés d'adopter contre eux, lorsque l'envahissement et la concurrence auront fait de tels progrès qu'ils convaincront les plus craintifs et les plus optimistes.

Robert DELYS.

LES COULISSES DE L'OPERA

A propos de l'Opéra, dont on parle si abondamment depuis quinze jours, M. Ludovic Halévy, évoquant ses vieux souvenirs, trace, dans les *Annales*, un tableau exact de ce qui se passait et se passe encore dans les coulisses de « l'Académie Nationale de Musique » :

C'est un si curieux, si pittoresque, si amusant mêli-mélo de gens de toutes conditions : gens du monde, gens de théâtre, gens de lettres, gens du peuple, et même gens de guerre ; les pompiers, chanteurs, chanteuses, abonnés en cravate blanche et en habit noir, danseurs, danseuses machinistes, figurants, ayer tisseurs, princes et grandes-ducs, hubluens.. et des députés, beaucoup de députés !

Dans quel autre endroit, dans quel autre pays, saisir sur le vif ce piquant dialogue entre un de ces députés, personnage politique fort considérable, et une des plus gentilles coryphées de la danse, portant le très décolleté costume des nonnes défroquées de *Robert le Diable* ?

— Oh ! mon cher, si vous pouviez vous occuper de l'affaire de grand-papa ?

— Et qu'est-ce que c'est, que l'affaire de grand-papa ?

— Eh bien ! voilà il demande une place...

— Quelle place ?

— Une place de vicomte du 2 décembre. Oui, ça s'appelle comme ça.... Moi, vous comprenez, je ne vais pas trop ce que c'est. Je n'étais pas née, à cette époque-là. C'est de la politique .., de l'histoire ancienne. Enfin, grand-papa a eu des malheurs dans ce temps là. On lui a répondu qu'il aurait la première vacance et qu'avec un petit mot d'un député influent, ça irait tout seul. Et il paraît qu'il n'y en a pas de plus influent que vous, de député... Dites le le petit mot...

Il souriait, le député influent, et la dévisageait, avec un joli geste de supplication après, peut-être, le matin, à la leçon de pantomime, levait deux très beaux bras nus, et mettait ses petites mains presque sous les lèvres du député en répétant :

— Oh ! je vous en prie..., je vous en prie...

Ludovic HALÉVY.

L'Alcoolisme et ses Dangers

Il n'est de question plus intéressante et aussi agitée que celle de l'alcoolisme : à l'heure actuelle, en France comme partout ailleurs, des ligues se forment pour combattre ce fléau envahissant et destructeur du genre humain.

Dans le procès chacun dit son mot. Bodestement, mais avec conviction, je vais entretenir les lecteurs du *Petit Bastiais* sur ce sujet devenu si important. On aura lu, non sans intérêt, le magistral article inséré dans le *Petit Provençal* et qui est dû à la plume du docteur Fiston-Brès, ancien maire de Marseille.

L'honorable sénateur des Bouches-du-Rhône signale que la lutte actuelle contre l'alcool se déploie en ancune façon des luttes humaines ; il nous désigne l'alcool comme « un fléau dévastateur et nous apprend que selon certaine savante les boissons alcooliques tuent annuellement des milliers de consommateurs et amènent progressivement l'humanité à une déchéance fatale.

En Belgique, une loi a été préparée en

75 — Feuilleton du Petit Bastiais

La Matelassière

PAR

Odysse BAROT

DEUXIÈME PARTIE

Vingt ans avant

Le comte ne se découragea pas encore vaincu. Le visage enflammé, les lèvres frémissantes, il se précipita à ses genoux :

— Tolina ! Tolina ! s'écria-t-il avec exaltation. Ce ne peut être là votre dernier mot. Ah ! c'est mal à vous, si douce, si bonne, de me torturer ainsi !

Mlle de Yarensk, émue, troublée, fit un pas en arrière :

— Relevez-vous, monsieur le comte !... Si vous saviez comme vos instances me font souffrir !... Je vous le répète : c'est impossible... impossible !

— Et pourquoi ? balbutia-t-il, en se levant vers elle un regard suppliant.

Elle hésita un instant, baissa la tête, tandis qu'un faible soupir sortait de sa bouche.

— Pourquoi ? répondit-elle enfin. Parce qu'en vous accordant ma main je vous épouserais sans amour...

— Qu'importe ! Je vous aimerai, moi !...

Et peut-être un jour...

— Laissez-moi achever... Parce que je ne pourrais vous apporter que un débris d'un cœur à tout jamais brisé.

— Qu'importe encore !... A défaut d'amour, je ne vous demande qu'un peu de pitié... Epousez-moi par charité chrétienne et pour sauver un malheureux qui ne saurait vivre sans vous !

Il y eut un moment de silence. La jeune fille, attendrie malgré elle, enveloppait son adorateur d'un long et indécible regard où il y avait une immense compassion.

— Vous voyez !... Vous êtes ébranlée !... Au nom du ciel, au nom de mon petit garçon que vous aimez tant, ne luttez pas davantage contre vous-même...

Tolina avait légèrement frissonné. Cette allusion à l'enfant du comte évoquait à sa pensée l'image de sa propre fille, gisant sur une terre lointaine, au fond d'une fosse ignorée.

— Mon ami ! reprit-elle d'un accent quelque peu solennel, ne luttez plus vous-même contre la fatalité des choses, contre les inoubliables souvenirs du passé. Monsieur le comte de Beaujardin, il y a entre nous un abîme.

— Il n'est pas d'abîme que ne puisse combler ma tendresse !

— Feu que vous êtes ! murmura-t-elle le front baissé. Ah ! si vous saviez tout !

— Je ne sais ni ne veux savoir qu'une chose, c'est que je vous aime !

— Et moi, je parierai, puisque vous m'y forcez. C'est une question de délicatesse, monsieur, reprit-elle, monsieur de Beaujardin. Je vais confier à votre honneur de Français et de gentilhomme un secret que mon père lui-même ignore et doit ignorer toujours... Apprenez donc...

— Je ne veux rien apprendre, mademoiselle ! s'écria-t-il vivement en posant deux doigts sur la bouche de Tolina. Je vous adjure de vous taire. Quel que puisse être votre secret, je refuse de le connaître... Oubliez ce que vous veniez de dire, comme je l'oublie moi-même !...

Au même moment un bruit de pas se fit entendre dans la pièce voisine ; M. de Yarensk entra dans le salon.

A l'embarras des deux jeunes gens, à l'émotion empreinte sur leurs visages, à la coloration de leurs joues, il se douta bien que sa présence interrompait un entretien des plus intéressants, dont il n'avait pas de peine à deviner la nature. Il fut un peu surpris qu'on ne le mît point en tiers dans la confidence, et que, dès son arrivée, les banalités courantes fissent tous les frais de la conversation.

Aussi, en reconduisant jusqu'à la porte, le secrétaire d'ambassade, lui demanda-t-il à voix basse, avec une certaine anxiété :

— Hé bien, avez-vous passé le Rubicon ?

— Oui.

— Et vos affaires sont en bonne voie ?

— Hum ! Hum !... Je ne sais trop... J'ai quelque espoir... et quelque crainte...

— Je vais lui parler, moi !

— Tarsez-vous-en bien, je vous prie... L'intervention du chambellan, qui n'était rien moins qu'un habile diplomate, risquait en effet de tout compromettre.

A dater de ce jour, Tolina, en présence du comte, semblait gênée, contrainte ; évitait avec soin de se trouver seule avec lui, à la vive contrariété de son père, pour qui cette froideur était de mauvais augure.

En revanche, elle témoignait plus d'affection que jamais au petit vicomte, qu'on lui amenait régulièrement une fois par semaine, et le dévorait de caresses, que l'enfant lui rendait avec usure.

Un soir, pourtant, Michel ne montrait point son enjouement accoutumé. Il était triste, mécontent, silencieux. Un nouveau et superbe jouet, acheté le matin à son intention, ne parvint pas à le dérider.

— Qu'as-tu donc, mon chéri ? demanda avec sollicitude Mlle de Yarensk. Tu es malade ?

— Non ! dit-il.

Jetant sur elle un regard de reproche, il ajouta avec toute la gravité d'un jeune homme de huit ans :

— Je boude !... Je ne t'aime plus.

— Oh ! le méchant ! fit-elle avec un demi-sourire, le premier qui eût éclairé ses lèvres depuis des années. Et pourquoi ne m'aimes-tu plus, monsieur ?

— Parce que tu fais de la cingerie à sana ! Parce que tu ne veux pas être ma petite mère !

Mlle de Yarensk ne put s'empêcher de tressaillir.

Son front s'assombrit aussitôt. Ce mot de mère, elle ne pouvait l'entendre prononcer sans ressentir une cuisante douleur. Le passé tout entier se dressait à ses yeux. Deux grosses larmes coulaient sur ses joues.

— Pourquoi pleures-tu ? demanda Michel étonné.

Sans répondre, elle saisit fébrilement le bambin dans ses bras, le pressa contre sa poitrine avec une sorte d'égarement :

— Mon enfant ! Mon enfant ! murmurait-elle avec des sanglots dans la voix.

Telle une pauvre femme, que le désespoir maternel a rendue folle, berce avec tendresse dans ses bras un objet quelconque transformé en poupée, où elle croit retrouver la petite créature qu'elle a perdue.

La fille du chambellan n'était pas aliénée ; mais elle glissait depuis longtemps sur la pente qui conduit à la démence. Le double vide de son cœur menaçait de produire la vacuité du cerveau.

(*A suivre.*)

CHOCOLAT MENIER